

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

**Le mercredi 22 juin 2016
à 17 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 16 juin 2016

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mercredi 22 juin 2016, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves SAINDON

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

**Le mercredi 22 juin 2016
à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du mercredi 22 juin 2016 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 9 juin 2016.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 7.05, 7.06, 20.45 à 20.59, 30.03 à 30.06 et 41.01.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du mercredi 22 juin 2016**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2016

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 Service du greffe - 1163430009

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015 »

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

07.02 Service du greffe

Dépôt du Rapport annuel 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

07.03 Service de l'environnement - 1161698001

Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

07.04 Service de l'environnement - 1164390001

Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

07.05 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1161654004

Dépôt du Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

07.06 Service du greffe

Dépôt du Rapport annuel 2015 du Bureau du taxi de Montréal

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Service du greffe

Déclaration

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1162645003

Autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour exercer l'option d'achat prévue au contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 Service de l'approvisionnement - 1166135006

Autoriser une dépense additionnelle de 344 899,14 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Ten 4 Body Armor inc. (CE14 1053), majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.03 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs -
 1160206002

Approuver le renouvellement du contrat pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. (CG07 0102), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.04 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1160598001

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.05 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956003

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15145 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence Annexe du décret - Parc du complexe environnemental
d'agglomération : Saint-Michel

20.06 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation -
1160640001

Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

20.07 Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements -
1160679011

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016

Compétence Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements
d'agglomération : sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et
internationale

20.08 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164435004

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.09 Service de la diversité sociale et des sports - 1163220001

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.10 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165008002

Accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.11 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1163838001

Autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), pour une période de douze mois, pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.12 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires -
Gestion du territoire - 1163438002

Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.13 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1165271001

Conclure une entente d'achat contractuelle avec Graymont (Qc) inc., pour une période de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 (1 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.14 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise -
espace de travail - 1164700002

Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) pour les besoins reliés au projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.15 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau -
1166261001

Accorder un contrat à Simo Management inc. pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 (1 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.16 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1165954003

Autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition, dans le cadre du contrat accordé à Société Telus Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat de 56 900 000 \$ à 61 200 000 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.17 Service de l'approvisionnement - 1167297003

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, avec Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.18 Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1160890007

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.19 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231015

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl, sur le territoire de la Ville de Beaconsfield - Dépense totale de 1 609 292,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 310701 (9 soum.)

Compétence Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de
d'agglomération : l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par
le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.20 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau -
1163775002

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est » - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.21 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231018

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 893 212,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324008 (8 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.22 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1167000001

Accorder un contrat à Nahtac Constructions inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302) - Dépense totale de 1 519 659,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 313501 (3 soum.)

Compétence Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de
d'agglomération : l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.23 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1163456003

Accorder un contrat à Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, Chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5842 (8 soum.)

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.24 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160749001

Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval, située au 55 avenue Lilas, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 912 929,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5844 (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.25 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956007

Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6865 (3 soum.)

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.26 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau -
1167271003

Accorder un contrat à Excava-tech inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 998 486,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10197 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.27 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -
1166352002

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.28 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1162961002

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, située au 999, rue Dupuis, sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5833 (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.29 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1166019001

Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction Ltée (CG15 0159), pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses

*Compétence
d'agglomération :*

Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.30 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231029

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc. pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 715 324,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 201604 (4 soum.)

*Compétence
d'agglomération :*

Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
sans-abri

20.31 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165367001

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford - Dépense totale de 9 907 004,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5815 (7 soum.)

*Compétence
d'agglomération :*

Cour municipale

20.32 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231030

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 4 297 521,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 284001 (8 soum.)

*Compétence
d'agglomération :*

Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.33 Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles - 1165260003

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel Ariel à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RRSM) et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet (fournisseur unique)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.34 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire - 1163613001

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.35 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1162748002

Accorder un contrat de services professionnels à Communication Michel Verret pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15024 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants
d'agglomération :

20.36 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1151701018

Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc. s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.37 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction
planification assurance qualité et service à la clientèle - 1166923002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$, toutes ces sommes étant taxes incluses, pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville - Appel d'offres public 16-14947 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.38 Service de la culture - 1161103004

Approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.39 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956008

Approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal pour permettre la réalisation d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville sur la propriété de l'Oratoire, dans le cadre du projet des Escaliers découvertes du mont Royal

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la
 mise en valeur des biens, sites et arrondissements
 reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.40 Service de la diversité sociale et des sports - 1161658001

Accorder un soutien financier maximal de 490 000 \$ à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, dans le cadre du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements
d'agglomération : sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et
 internationale

20.41 Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements -
 1167195004

Approuver un projet de convention de soutien technique estimé à 200 000 \$ entre la Ville et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement « Le critérium et le Grand Prix cycliste de Montréal » les 10 et 11 septembre 2016

Compétence Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements
d'agglomération : sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et
 internationale

20.42 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161368007

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$

Compétence Annexe du décret - Écoterritoires
d'agglomération :

20.43 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1164565004

Approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 - Dépense totale de 141 419,25 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.44 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164565003

Approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 146 593,13 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.45 Service de l'approvisionnement - 1164338001

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, dans le cadre du contrat accordé à Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.46 Service des infrastructures voirie et transports - 1164139004

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330002 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.47 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165965003

Accorder un contrat à Gesmonde ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5835 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.48 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165965002

Accorder un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5834 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.49 Service du développement économique - 1160191002

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et à la suite d'un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est tout centre
d'agglomération : local de développement

20.50 Service de la diversité sociale et des sports - 1166340002

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Compétence Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements
d'agglomération : sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et
 internationale

20.51 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1163113002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Energère Consultant inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 28 026 840,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14912 (4 soum.)

*Compétence
d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.52 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1154102011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage et de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 17 711 152,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (4 soum.)

*Compétence
d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.53 Service des infrastructures voirie et transports - 1161009010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soum.)

*Compétence
d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.54 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161029002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 (5 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.55 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1162961001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater situé au 999 rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 34 359 289,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5832 (6 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.56 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1163820001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Octroyer un contrat à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.57 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise -
espace de travail - 1166871001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.58 Service de la culture - 1161103003

Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.59 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du
territoire et études techniques - 1162726012

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 901 673,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING16-08 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30 – Administration et finances

30.01 Service de l'eau - 1161158002

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30.02 Service de l'approvisionnement - 1164990001

Approuver la Politique de gestion contractuelle

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

30.03 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1166390001

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

30.04 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1160696001

Adopter le plan Montréal durable 2016 -2020

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

30.05 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme -
1153455002

Adopter la Politique de stationnement

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.06 Service des finances - 1160314002

Se prévaloir de la possibilité de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
premiers répondants

41 – Avis de motion

41.01 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161322004

Avis de motion - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau -
1165075002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42.02 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

43 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

43.01 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme -
1162622006

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la
municipalité a succédé

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service du développement économique - 1165175011

Nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, à titre de représentante des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Compétence Élément du développement économique qu'est tout centre
d'agglomération : local de développement

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 mai 2016
17 h**

**Séance tenue le jeudi 19 mai 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte St-Luc, M. George Bourelle, M. Herbert Brownstein, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Jane Guest, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. John Miller, à titre de représentant du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Lionel Perez, Mme Lynda Phelps, à titre de représentante de la mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Richard Ryan

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Monsieur Claude Dauphin agira à titre de président d'assemblée jusqu'à l'arrivée de M. Benoît Dorais.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement en ayant une pensée pour les personnes décédées aujourd'hui lors du crash de l'avion d'ÉgyptAir .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	Mme Chantal Rouleau	Priorités du conseil d'agglomération concernant la nouvelle table de concertation du Grand Montréal sur la protection et le développement du Fleuve St-Laurent qui doit se tenir lors du premier forum régional annuel du 9 juin 2016

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 05.

Monsieur le maire Denis Coderre rend hommage à monsieur Peter F. Trent ainsi qu'à monsieur Alan DeSousa pour plus de 20 ans de vie politique, événement qui fut souligné lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG16 0285

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG16 0286

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 avril 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 avril 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 mai 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 24 avril 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 24 avril 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 24 avril 2016.

CG16 0287

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 et des prévisions budgétaires 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 et des prévisions budgétaires 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430008

À 17 h 11, M. Benoit Dorais reprend le fauteuil présidentiel.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG16 0288

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public de la Politique de stationnement de Montréal

Monsieur Michel Gibson, vice-président de la commission, dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public de la Politique de stationnement de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.01

CG16 0289

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose les commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG16 0290

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées au montant de 72 848,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées au montant de 72 848,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.01 1163997002

CG16 0291

Dépôt du document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques », et le conseil en prend acte.

07.02 1161177001

CG16 0292

Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CG16 0293

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le porte-parole de l'assemblée dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.04 1163570002

CG16 0294

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015, et le conseil en prend acte.

07.05 1165205004

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0295

Approuver un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0644;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., fournisseur exclusif, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 février 2016 et selon les termes et conditions stipulés audit contrat ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 114 100 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1152357001

CG16 0296

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 30 mois, pour une somme maximale de 621 098,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14970 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0645;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'élimination de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants non valorisables de l'écocentre LaSalle, pour une période de 30 mois ou jusqu'à l'épuisement du tonnage indiqué dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 621 098,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14970 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1164730001

CG16 0297

Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six mois avec Dubo Électrique Itée pour la fourniture sur demande de câbles électriques - Appel d'offres public 15-14903 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0700;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
- 2 - d'accorder à Dubo Électrique Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de \pm trois mois, selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14903 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1163041001

CG16 0298

Accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 826 897,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15177 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0702;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 826 897,33 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Trane Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 787 521,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15177 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1163334006

CG16 0299

Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc. pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0704;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur exclusif, pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1163334008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0300

Accorder un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0705;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre d'art « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 avril 2016;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1163243003

CG16 0301

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de douze mois, avec Albert Viau Emco Corporation pour la fourniture de robinets-vannes - Appel d'offres public 16-14425 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0708;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de robinets vannes ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14425 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1166134001

CG16 0302

Accorder un contrat à PES Canada inc. pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15108 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0697;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15108 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164472007

CG16 0303

Autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0711;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1156986001

CG16 0304

Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Itée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0655;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Moteurs Électriques Laval Itée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1880-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1163334007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0305

Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0712;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses, pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de sa soumission, pour les sommes maximales et lots indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication inc.	Lot 1 - Centre de l'île	1 489 948,38 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 2 - Centre-est de l'île	899 132,09 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 3 - Centre-nord de l'île	897 735,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1166682003

CG16 0306

Accorder un contrat au Groupe Mécano inc. pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10188 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0713;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10188 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Lynda Phelps
M. Morris Trudeau

20.12 1167112001

CG16 0307

Autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0653;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1161670002

CG16 0308

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 058 930,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 290501 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0715;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 058 930,55 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de bases et de conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 967 930,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1167231007

CG16 0309

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent - Dépense totale de 827 778,14 \$ - Appel d'offres public 258208 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0716;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 827 778,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 778,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258208 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
Mme Lynda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.15 1167231011

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0310

Accorder un contrat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc. pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15003 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0657;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Systématix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-15003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1166075005

CG16 0311

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14979 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0720;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une durée de 36 mois, pour la réalisation sur demande d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1164804001

CG16 0312

Accorder un contrat de services professionnels à Legico-CHP inc. pour la réalisation d'une étude économique concernant l'optimisation des réseaux d'aqueduc de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14894 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0721;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude économique concernant la reconfiguration des réseaux d'aqueducs de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Lynda Phelps
M. Morris Trudeau

20.18 1166945001

CG16 0313

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture, de même que pour la surveillance environnementale, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0661;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15096 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
Mme Lynda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.19 1161009002

CG16 0314

Autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0722;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1166316007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0315

Résilier trois contrats de services professionnels avec WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL / Approuver les projets de quittance à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0727;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de résilier les trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL;
- 2 - de liquider les soldes des engagements de ces contrats d'un montant total de 1 771 038,77 \$, avant taxes, et de les retourner au Règlement d'emprunt RCG 09-007;

- 3 - d'approuver à cette fin les trois projets de quittances entre la Ville de Montréal et WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) aux termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1163820003

CG16 0316

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, pour des travaux effectués en 2015, pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal / Autoriser le versement d'une contribution de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0667;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount concernant la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le versement d'une contribution financière de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1160504002

CG16 0317

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Coopérative d'habitation l'Esperluette un terrain vacant situé à l'intersection des rues Eleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie 1 431,1 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0669;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative d'habitation l'Esperluette un terrain vacant d'une superficie de 1 431,1 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Eleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 812 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires,
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation l'Esperluette démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1153778004

CG16 0318

Approuver le projet de protocole de soutien technique dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0728;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1167110002

CG16 0319

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0674;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, par lequel la Ville accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet immobilier de cette coopérative, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1160634001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0320

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année sur cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour la réalisation des activités de mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique / Autoriser un virement budgétaire en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0733;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année pour cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour le soutien à ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 - fin de l'itinérance chronique et cyclique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ pour l'année 2016 en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports annuellement de 140 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2020 inclusivement;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1166794005

CG16 0321

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 198 289 \$ à trois organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0734;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 289 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Spectre de rue inc.	« Centre de jour et TAPAJ »	65 000 \$
Les YMCA du Québec	« Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »	72 716 \$
Les YMCA du Québec	« NOMAD »	60 573 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1166794002

CG16 0322

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$ à deux organismes, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0736;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques - 4 janvier 2016 au 21 juillet 2017	400 000 \$
Ali et les Princes de la rue	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 29 février 2016 au 28 octobre 2016	
	Leadership des Princes de la rue - 15 mai 2016 au 14 mai 2017	60 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1164251002

CG16 0323

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 143 411 \$ à deux organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0739;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 143 411 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Accueil Bonneau Inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu	75 600 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris Inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	67 811 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1166794004

CG16 0324

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) pour la réalisation de la « Célébration du 40^e anniversaire des Jeux olympiques » / Accorder un soutien supplémentaire de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (CG12 0369) / Approuver un projet d'addenda à la convention en vigueur à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) (CG14 0292) pour :

- permettre à la Ville de verser un soutien financier maximal de 500 000 \$ pour la réalisation de la Célébration du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 à Montréal;
 - accorder un soutien financier de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet des Jeux du Québec par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour lequel le conseil d'agglomération a approuvé la programmation par la résolution CG12 0369;
- 2 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses d'administration contingentes imprévues vers le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
 - 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1166641002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0325

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 (13 soum.) / Approuver dix projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0726;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure dix ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'approuver huit projets de convention par lesquels Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les huit lots ci-après désignés, pour les sommes maximales, indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente no.1	Développement applicatif	935 726,30 \$
(systèmes patrimoniaux)		
Entente no.2	Développement applicatif	11 099 926,90 \$
(systèmes d'entreprises)		
Entente no.3	Développement applicatif	8 438 937,48 \$
(multiplateformes)		
Entente no.5	Analyse et intelligence d'affaires	2 462 501,08 \$
Entente no.6	Architecture	5 797 509,86 \$
Entente no.8	Gestion de la qualité	1 603 707,57 \$
Entente no.10	Gestion de projets	5 221 266,49 \$
Entente no.11	Sécurité	1 018 423,70 \$

- 4 - d'approuver deux projets de convention par lesquels Société Conseil Groupe LGS, une société IBM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les deux lots ci-après désignés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente no.9	Gestion de réseaux	2 552 100,08 \$
Entente no.12	Support bureautique	748 221,48 \$

- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1164114001

CG16 0326

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0724;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnel spécialisés en solution Oracle requis dans le cadre du projet Approvisionnement III;
- 3 - d'approuver le projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14889;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1166075001

CG16 0327

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels en informatique, dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0725;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Cour municipale numérique;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14810 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1166075004

CG16 0328

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 3 512 512,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6858 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0707;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 512 512,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions et des aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 773,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6858;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
Mme Lynda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.34 1166861001

CG16 0329

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 3 760 614,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-004 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0781;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 760 614,66 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardin inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 418 740,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1160890005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0330

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0783;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 606 506,05 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, SADE Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 16 624 006,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329702;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
Mme Lynda Phelps

M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.36 1161009008

CG16 0331

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0784;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 15 262 228,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329701;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
Mme Lynda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.37 1161009007

CG16 0332**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 11 481 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233506 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0786;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 481 000 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 395 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233506 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1167231008

CG16 0333**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat d'exécution de travaux à Aménagement Côté Jardin inc. pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 3 523 368,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6864 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0787;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 523 368,11 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La conseillère Dida Berku dépose copie de la réponse reçue en date du 19 mai 2016 du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal concernant l'estimation de contrôle de quelques articles du bordereau.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :

- Mme Dida Berku
- M. George Bourelle
- M. Herbert Brownstein
- M. Robert Coutu
- Mme Jane Guest
- M. Michel Gibson
- Mme Paola Hawa
- M. Edward Janiszewski
- M. Beny Masella
- M. John Miller
- Mme Lynda Phelps
- M. Edgar Rouleau
- M. William Steinberg
- M. Peter F. Trent
- M. Morris Trudeau

20.39 1164956004

CG16 0334

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Vidolo Itée et à Mélimax Transport inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 et 42 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 900 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0788;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 5 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 6 - d'accorder à Excavation Vidolo Itée et Mélimax Transport inc., plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour le service de fourniture et de transport de matières par conteneur pour les écocentres ci-après indiqués, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun d'eux, taxes incluses, pour une période de 39 et 42 mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits indiqués dans leurs soumissions, avec une possibilité de deux prolongations d'une année chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15121 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Écocentre	Montant (taxes incluses)
Excavation Vidolo Itée	Acadie	5 400 778 \$
	Côte-des-Neiges	
	La Petite-Patrie	
	Rivière-des-Prairies	
	Saint-Michel	
Mélimax Transport inc.	Lasalle	4 013 122 \$
	Saint-Laurent	

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1167035002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0335

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Néolect inc. pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14789 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0789;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 7 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 8 - d'autoriser une dépense de 6 515 414,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 9 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 150 525,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14789 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 10 -d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1167237001

CG16 0336

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-6869 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0792;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 842 059,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 619 152,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6869;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1166316011

CG16 0337

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5796 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0780;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 322 682,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 212 682,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5796;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1160660004

CG16 0338**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils inc. (Entente 2 - 374 732,27 \$, taxes incluses), STI Maintenance inc. (Entente 3 - 1 600 888,91 \$, taxes incluses), R3D Conseil inc. (Entente 4 - 1 006 318,69 \$, taxes incluses) et CIMA+ (Entente 5 - 518 210,72 \$, taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public 15-14943 (9 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0796;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure 4 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Gestion des actifs municipaux;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune des ententes-cadres ci-après indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14943 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Entente-cadre	Firme	Montant
2	Pro2P Services Conseils inc.	374 732,27 \$
3	STI Maintenance inc.	1 600 888,91 \$
4	R3D Conseil inc.	1 006 318,69 \$
5	CIMA+ S.E.N.C.	518 210,72 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1166075002

CG16 0339**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat de services professionnels à SIR Solutions inc. pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 75 600 \$ au net à compter de 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0797;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SIR Solutions inc. (9012-6573 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14704 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1165260002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0340

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 177 597,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-003 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0791;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 177 597,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Constructions RNN inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 781 097,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-003;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1166441003

CG16 0341**Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et six organismes de développement économique local**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0799;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver les projets de convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes de développement économique local ci-après désignés:

- Centre local de développement Montréal-Nord;
- Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce;
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1165175006

CG16 0342**Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Al Carrière Extincteur (1991) ltée pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 16-15144 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0775;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée au lithium;
- 2 - d'accorder à Al Carrière Extincteur (1991) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15144 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1162725001

CG16 0343

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0801;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1165175009

CG16 0344

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0800;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1165175010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0345**Mettre fin aux conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0808;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de mettre fin aux treize conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 2 - de rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 3 - de demander le remboursement des sommes inscrites au crédit variable FLS des organismes PME MTL ci-après, ces sommes totalisant 2 290 000 \$, se répartissant comme suit :

- PME MTL Est-de-l'Île :	120 000 \$;
- PME MTL Centre-Est :	898 000 \$;
- PME MTL Centre-Ville :	793 333 \$;
- PME MTL Centre-Ouest :	58 667 \$;
- PME MTL Grand Sud-Ouest :	410 000 \$;
- PME MTL Ouest-de-l'Île :	10 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1165175014

CG16 0346**Accorder un soutien financier annuel total de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est relatif au financement du Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal de 2016 à 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0810;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier total annuel de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est pour le financement des activités du Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), pour les années 2016 à 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, PME MTL Centre-Est et le Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1165175015

CG16 0347

Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0809;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six organismes PME MTL;
- 2 - d'accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux six organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- 3 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ aux six organismes PME MTL, à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC;
- 4 - d'accorder un prêt de 25 674 192 \$ aux six organismes PME MTL dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 5 - d'approuver les projets d'entente de délégation à cet effet avec PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1165175013

CG16 0348

Accorder un soutien financier spécial, non récurrent maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017 », dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 549 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0811;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3 - d'autoriser des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses pour 2016 au montant de 1 000 000 \$ et pour 2017 au montant de 549 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1161103002

CG16 0349

Autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0779;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents au Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1161009001

CG16 0350

Accorder un contrat à Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc. pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15130 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0815;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15130 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1167242001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0351

Adopter une résolution visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, jusqu'au 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :
 - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);
- 2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782 portant sur la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1164073001

CG16 0352

Prendre connaissance et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0744;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre acte et d'accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, l'un de ces terrains étant constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec et l'autre terrain étant constitué d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'accepter les modifications apportées par ladite lettre d'engagement à l'accord de développement conclu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1166692002

CG16 0353

Approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0743;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1167221002

CG16 0354

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1165075002

CG16 0355

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1160390002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0356

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG 15-044)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG 15-044) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE 16 0498;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG15-044) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Lynda Phelps
M. Morris Trudeau

42.01 1154278003

Règlement RCG 15-044-1

CG16 0357

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053)

Adoption - Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt a été distribuée aux membres plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0548;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1153894006

Règlement RCG 08-053-1
Règlement RCG 16-044

CG16 0358

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0545;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1166688003

Règlement RCG 09-033-1

CG16 0359

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016, par sa résolution CE16 0549;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1163243001

Règlement RCG 16-045

CG16 0360

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037)

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0607;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1163894003

Règlement RCG 14-037-1

CG16 0361

Adoption - Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0760;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1163843003

Règlement RCG 09-024-1

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 et 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0362

Approuver le Règlement d'emprunt R-145-1 de la Société de transport de Montréal, modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer la mise à niveau des moteurs de traction des MR73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 69 012 157 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0764;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-145-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de treize millions huit cent trente-trois mille huit cent soixante-six dollars (13 833 866 \$) pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à soixante-neuf millions douze mille cent cinquante-sept dollars (69 012 157 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1166213002

CG16 0363

Approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 45 062 454 \$ pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0765;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de quarante-cinq millions soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre dollars (45 062 454 \$) pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1166213003

CG16 0364

Nomination de monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0681;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1167239005

CG16 0365

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer madame Patricia Lattanzio, à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal en remplacement de madame Andrée Hénault.

Adopté à l'unanimité.

51.02

Article 51.03

Nominations de membres aux Commissions permanentes

Le porte-parole de l'assemblée, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire l'article 51.03 conformément à l'article 75 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)*.

À 18 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 JUIN 2016**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
25 AVRIL AU 31 MAI 2016**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION SOLUTIONS D'AFFAIRES - GESTION DU TERRITOIRE	1156075005	CONCLURE UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC LA FIRME CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC, POUR L'EXPERTISE EN DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU PROJET SALUBRITÉ MODULE INSPECTION, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 283 585,84 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14587 (3 SOUMISSIONNAIRES) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS	CE16 0793	2016-05-13	283 586,00 \$
9467866 CANADA INC (AUTOMOBILES SILVER STAR)	51,2% AGGLO 48,8% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION	1160336001	ACCORDER UN CONTRAT À 9467866 CANADA INC (AUTOMOBILES SILVER STRAR) POUR LA FOURNITURE DE DEUX (2) VÉHICULES, DE MARQUE MERCEDES-BENZ SPRINTER 2500 (2016) POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 109 035,39 \$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15190 - (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 0837	2016-05-19	109 035,00 \$
ROUSSERAU LEFEBVRE INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION	1160504003	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 73 872,01 \$, TAXES INCLUSES, POUR HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES / APPROUVER UN PROJET D'ADDENDA NO 1 MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC LA FIRME ROUSSEAU LEFEBVRE INC., RÉOLUTION CE15 0389, MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 379 446,24 \$ À 453 318,25 \$, TAXES INCLUSES	CE16 0660	2016-04-28	73 872,00 \$
EXPERTS GEOCONSEILS INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1161009004	ACCORDER UN CONTRAT À EXPERTS GEOCONSEILS INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE CADRE DES CHANTIERS DU PROJET DE LA PROMENADE URBAINE « FLEUVE-MONTAGNE ». DÉPENSE TOTALE MAXIMALE DE 401 768,64 \$, TAXES INCLUSES (PRIX SOUMIS : 358 722 \$ + CONTINGENCES : 17 936,10 \$ + INCIDENCES : 17 936,10 \$ + DÉBOURSÉS : 7 174,44 \$). APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15155 - 3 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 0795	2016-05-16	383 833,00 \$
ST-DENIS THOMPSON INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1163243002	ACCORDER UN CONTRAT À ST-DENIS THOMPSON INC., POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MAÇONNERIE DU MONUMENT À NELSON (COLONNE NELSON) À LA PLACE JACQUES-CARTIER – DÉPENSE TOTAL DE 197 297,10 \$, TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRE PUBLIC (VMP-16-012) – (5 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 0714	2016-05-09	189 076,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
TOYOTA DRUMMONDVILLE	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTREAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472008	ACCORDER DEUX CONTRATS À "TOYOTA DRUMMONDVILLE", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE DE VINGT-SIX VÉHICULES DE MARQUE TOYOTA 2016, POUR LES BESOINS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTREAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 444 562,34 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE PREMIER CONTRAT (20 VÉHICULES), ET DE 196 124,36 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE DEUXIÈME CONTRAT (6 VÉHICULES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15103 - 3 SOUMISSIONNAIRES - ACHAT DE VÉHICULES BANALISÉS	CE16 0698	2016-05-09	444 562,00 \$
TOYOTA DRUMMONDVILLE	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTREAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472008	ACCORDER DEUX CONTRATS À "TOYOTA DRUMMONDVILLE", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE DE VINGT-SIX VÉHICULES DE MARQUE TOYOTA 2016, POUR LES BESOINS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTREAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 444 562,34 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE PREMIER CONTRAT (20 VÉHICULES), ET DE 196 124,36 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE DEUXIÈME CONTRAT (6 VÉHICULES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15103 - 3 SOUMISSIONNAIRES - ACHAT DE VÉHICULES BANALISÉS	CE16 0698	2016-05-09	196 124,00 \$
HONDA DRUMMONDVILLE	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTREAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472009	ACCORDER DEUX CONTRATS À "HONDA DRUMMONDVILLE", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE DE VINGT-SIX VÉHICULES DE MARQUE HONDA 2016, POUR LES BESOINS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTREAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 486 661,58 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE PREMIER CONTRAT (21 VÉHICULES), ET DE 170 254,98 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE DEUXIÈME CONTRAT (5 VÉHICULES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15104 - 6 SOUMISSIONNAIRES - ACHAT DE VÉHICULES BANALISÉS	CE16 0699	2016-05-09	486 662,00 \$
HONDA DRUMMONDVILLE	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTREAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472009	ACCORDER DEUX CONTRATS À "HONDA DRUMMONDVILLE", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE DE VINGT-SIX VÉHICULES DE MARQUE HONDA 2016, POUR LES BESOINS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTREAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 486 661,58 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE PREMIER CONTRAT (21 VÉHICULES), ET DE 170 254,98 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE DEUXIÈME CONTRAT (5 VÉHICULES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15104 - 6 SOUMISSIONNAIRES - ACHAT DE VÉHICULES BANALISÉS	CE16 0699	2016-05-09	170 255,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
VALLEY ASSOCIATES GLOBAL SECURITY CORP.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166135004	CONCLURE AVEC VALLEY ASSOCIATES GLOBAL SECURITY CORP. UNE ENTENTE-CADRE POUR UNE PÉRIODE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE DE CASQUES ANTIÉMEUTES DESTINÉS AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15123 (DEUX SOUMISSIONNAIRES). MONTANT DE L'ENTENTE : 390 585,71 \$, TAXES INCLUSES.	CE16 0706	2016-05-09	390 586,00 \$
911 SUPPLY AND ADVENTURE GEAR INC.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166135005	CONCLURE AVEC 911 SUPPLY AND ADVENTURE GEAR INC. UNE ENTENTE-CADRE POUR UNE PÉRIODE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS TECHNIQUES AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM). APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15225 (DEUX SOUMISSIONNAIRES). MONTANT DE L'ENTENTE : 169 529,95 \$ (TAXES INCLUSES).	CE16 0703	2016-05-09	169 530,00 \$
UNIVERSITÉ CONCORDIA	100% AUTRE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1166708004	APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'UNIVERSITÉ CONCORDIA PRÉCISANT LES TERMES ET CONDITIONS DE RÉALISATION D'UNE PARTIE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT AUX ABORDS DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA ET DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL	CE16 0665	2016-04-28	235 918,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 12

TOTAL : 3 133 039,00 \$

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 JUIN 2016

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
25 AVRIL AU 31 MAI 2016

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE	100% AGGLO	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIRECTION	1162618002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 5 000 \$ À L'ORGANISATION DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE DE L'ANNÉE 2016 (AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE). CETTE DÉPENSE SERA ENTIÈREMENT ASSUMÉE PAR L'AGGLOMÉRATION.	CE16 0858	2016-05-25	5 000 \$
FILACTION	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1165008001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE NON RÉCURRENTE DE 25 000 \$ À FILACTION POUR L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INVESTISSEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (INAISE) PRÉVUE LES 11, 12 ET 13 MAI 2016, DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE 175 M\$ AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	CE16 0676	2016-04-28	25 000,00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION	1165175008	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE ET NON RÉCURRENTE DE 25 000 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POUR LA RÉALISATION, EN 2016, D'UNE INITIATIVE DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION AUX CÉDANTS D'ENTREPRISES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0842	2016-05-19	25 000,00 \$
TAEKWONDO CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	20 000 \$
L'INTERNATIONAL GYMNIX	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	20 000 \$
CLUB SPORTIF MAA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	10 000 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	10 000 \$
INTERCROSSE QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	10 000 \$
ASSOCIATION DES SPORTS D'ACTION	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	10 000 \$
ASSOCIATION DES SPORTS D'ACTION	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	10 000 \$
SKATE CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	15 000 \$
PATINAGE DE VITESSE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	5 000 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SWIMMING CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	7 000 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	7 000 \$
WATER POLO CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	5 000 \$
WATER POLO CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	5 000 \$
SNOOKER CANADA FEDERATION	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	5 000 \$
PARASPORTS QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	7 000 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FÉDÉRATION DE GOLF DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	5 000 \$
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOE-KAYAK DE VITESSE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	5 000 \$
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	7 000 \$
ASSOCIATION SPORTIVE ISM	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	5 000 \$
ASSOCIATION SPORTIVE ISM	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	7 000 \$
SKATE CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	8 500 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ASSOCIATION DE RINGUETTE BEACONSFIELD KIRKLAND	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	9 000 \$
SPORTERA ADRENALINE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	6 000 \$
COURSES THÉMATIQUES - GROUPE ICARE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	6 000 \$
RSEQ MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	6 000 \$
CLUB D'ATHLÉTISME SAINT LAURENT SELECT INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	6 000 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	9 000 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
JEUNESSE AQUATIQUE DE BROSSARD INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	116634003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 285 500 \$ À 28 ORGANISMES POUR 34 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 1RE DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 0841	2016-05-24	6 000 \$
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166367001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 34 696 \$ À ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) POUR RÉALISER LE PROJET « TRAVAIL DE MILIEU/DE RUE DDO », POUR L'ANNÉE 2016, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) ET LA VILLE (2013-2017) - VILLE LIÉE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX (DDO) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0860	2016-05-25	29 696,00 \$
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166368003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 \$, POUR L'ANNÉE 2016, À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR LE PROJET STUDIO, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0843	2016-05-20	25 000,00 \$
ACTION-RÉINSERTION	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
LA MISSION ST-MICHAEL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
EN MARGE 12 - 17	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
DÎNERS ST-LOUIS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
REFUGE DES JEUNES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
LE GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINÉRAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
EGLISE ANGLICANE EMMAÛS / LA PORTE OUVERTE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
LA MAISON BENOÎT LABRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166794003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 300 000 \$ À 10 ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0737	2016-05-09	30 000,00 \$
CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167257001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À CINQ DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 - 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0859	2016-05-25	36 000,00 \$
MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167257001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À CINQ DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 - 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0859	2016-05-25	36 125,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES JEUNES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167257001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À CINQ DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE- MTESS 2013 - 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0859	2016-05-25	27 875,00 \$
CARI ST-LAURENT	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167257001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À CINQ DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE- MTESS 2013 - 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0859	2016-05-25	50 000,00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES SUD- ASIATIQUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167257001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 200 000 \$ À CINQ DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE- MTESS 2013 - 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0859	2016-05-25	50 000,00 \$

NOMBRE DE SUBVENTIONS : 48

TOTAL : 841 196,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 JUIN 2016**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
25 AVRIL AU 31 MAI 2016
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
3887171 CANADA INC	DEU21623	10 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REPARATIONS DE SEPT ECHANTILLONNEURS D'EVENEMENTS DE LA SERIE M2007	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 325,48 \$
7749244 CANADA INC.	1120341	27 avril 2016	LECOURS, SYLVAIN	Tunique commande 2016 pour agent (e) de prévention, préposée au CCSI.	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 217,36 \$
7749244 CANADA INC.	1120341	27 avril 2016	LECOURS, SYLVAIN	Tunique commande 2016 pour agent (e) de prévention, préposée au CCSI.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 847,80 \$
9020-7572 QUEBEC INC.	1114723	26 MAI 2016	FRAPPIER, MARIO	Fabrication d'un supports à pistolets tel que soumission	Police	Activités policières	11 458,34 \$
9055-0344 QUEBEC INC.	DEU21343	17 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	pour BL 4356 + 4809 + 5063	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 857,17 \$
9082-8179 QUEBEC INC.	1117663	05 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Location d'une pelle 25 mars 2016 au 90, rue des S _z urs Grises Transport Facture: 1924	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 766,43 \$
9250-8712 QUEBEC INC.	1119943	26 avril 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 - Services conseil pour la production d'une architecture WEB B2B et migration téléphonie IP et Centrex dans le cadre du projet Modernisation télécommunications	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 449,52 \$
9318-5809 QUEBEC INC.	1125305	18 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Rédacteur.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 675,29 \$
9328-6789 QUEBEC INC.	1127237	27 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Conseiller en réseautique pour la mise en place du Centre d'opération réseau . Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 234,50 \$
ACCES COMMUNICATIONS	1124015	13 MAI 2016	CARRIERE, SYLVAIN	Accès Communications - Vérification des GPS dans les casernes -- Caserne 33	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 167,59 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1051341	09 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	2015-2016, REAPPROVISIONNEMENT ARTICLES SANTÉ ET SÉCURITÉ, FOURNITURE ET LIVRAISON. A/O P15-025-AE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP13419	04 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Remplace DEP13157 gilet de sauvetage pour entrée en espace clos	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 543,78 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP13522	12 MAI 2016	VENDETTI, PERRY	Acklands- Achat habit arc flash pour Yves Nicol - Achat d'un débouchoir électrique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 276,11 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP13536	13 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	pièces mécanique vérin et couteau et articles divers	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 362,24 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP13633	26 MAI 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR 2016 SST certification équipements espaces clos	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 229,06 \$
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTREAL	1126521	25 MAI 2016	LAVERDIERE, GISELE	Carte d'accès	Police	Activités policières	2 380,38 \$
AEROPORTS DE MONTREAL ADM	1121449	03 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Partenariat bronze entre la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 472,56 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1092616	10 MAI 2016	BOISVERT, ANDRE	Analyses de laboratoire à l'externe	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	976,38 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1092616	12 MAI 2016	BOISVERT, ANDRE	Analyses de laboratoire à l'externe	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 519,70 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1093087	16 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	ANALYSE CHIMIQUE DES EAUX USÉES ET DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	DEU21691	16 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	SUIVI DU DEVERSEMENT DE NOVEMBRE 2015	Service de l'eau	Réseaux d'égout	48 719,45 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

AGRI-DISTRIBUTION JP INC.	1121258	03 MAI 2016	PAQUETTE, CAROLE	Acquisition de 4 équipements agricoles (récolte d'ail) pour le secteur Ouest des parcs-nature.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	79 790,49 \$
ALBECO INC.	DEU21500	27 avril 2016	VERREAULT, MICHEL	Poulies, Roulements, Joints et Manchons pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 551,05 \$
ALBERT RILLART	1119790	25 avril 2016	BARTOLO, JEAN	Services professionnels rendus pour l'intégration des recrues du 39e contingent.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 091,69 \$
ALDO BELLON	1123265	10 MAI 2016	BIRON, PAULE	expert dossier 08-002165	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 218,75 \$
ALLIED MEDICAL INSTRUMENTS INC.	1127020	26 MAI 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	PLANCHE DORSALE SAUVETAGE NAUTIQUE ET CIVIÈRE SKED POUR DÉCONTAMINATION DE MASSE - ÉQUIPE GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 506,58 \$
ALLSTATE_18	mi000110920000854900004	29 avril 2016	Système RECLAM	ALLSTATE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005574, sur la liste de paiement 1604IA016 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 789,36 \$
ALLSTATE_19	mi0001104740000968900004	29 avril 2016	Système RECLAM	ALLSTATE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005329, sur la liste de paiement 1604IA017 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 \$
ALTEL INC	1125036	18 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM PDQ 26 / INSTALLATION D'UN LECTEUR C-CURE	Police	Activités policières	2 753,86 \$
ALUQUIP	1123043	27 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / Accorder un contrat de gré à gré à "AluQuip" pour l'aménagement intérieur d'un véhicule Ford Transit Connec	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	11 538,13 \$
AMEC ENVIRONNEMENT	1125439	19 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Inspections de chantier additionnelles lors du chantier de refecton de l'enveloppe et remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron - Incidence 13807	Gestion et planification immobilière	Biens patrimoniaux	2 015,21 \$
ANIXTER CANADA INC.	DEU21457	25 avril 2016	VERREAULT, MICHEL	Cable 300M Prysmian au décanteur 15	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 855,15 \$
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1122198	05 MAI 2016	PARR, GUYLAINE	Autoriser le paiement à Annexe Communications pour prendre en charge les relations de presse, afin de souligner les activités Printemps-Été-Automne 2016, de la programmation du réseau des grands parcs	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 249,37 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1124193	13 MAI 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 753,30 \$
AON HEWITT	1125053	18 MAI 2016	GAGNIER, PHILIPPE	expert dossier 13-000716	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 427,41 \$
ARCHIPEL ARCHITECTURE INC.	1123412	11 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Plans et devis et surveillance pour le réaménagement intérieur au 200 Bellechasse - incidence 14378	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 929,16 \$
AREO-FEU LTEE	1120013	26 avril 2016	TOUSIGNANT, YVES	Soum. 45927 Entreposage pour bateau (Avril 2016) avec électricité.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	7 011,07 \$
AREO-FEU LTEE	1122091	05 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM MÉCANIQUE. SOUMISSION 43762, SIM 39310, UNITÉ 1815. FILTRE À AIR SALE, CONTAMINÉ PAR LA SUIE PROVENANT DU TURBO COTÉ EXHAUST, VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION MÉCANIQUE, HIVERNISATION, INCLUANT PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 457,29 \$
AREO-FEU LTEE	1122879	09 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Soum. 48984 Ajout de l'option d'enregistrement sur caméra TIC 6000 Vidéo capture & pointeur laser pour le C.F.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 787,02 \$
AREO-FEU LTEE	1123227	17 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	DRM Hydraulique Patrick Coutu soum. 49014	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	62,99 \$
AREO-FEU LTEE	1123227	10 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	DRM Hydraulique Patrick Coutu soum. 49014	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 415,85 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

ASCENSEURS NAGLE INC	DEU21811	25 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Factures 31241-32061-3189731993	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 484,00 \$
ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DE MONTREAL (ACPM)	1123383	11 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Remboursement des frais, soit l'hébergement, repas et stationnement pour 2 membres de l'ACPM, soit François Lefebvre et Simon Limoges au congrès annuel de l'ACSIQ tenu à Sherbrooke du 15 au 19 mai 2015.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 881,34 \$
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PREVENTION INCENDIE DU QUEBEC	1126931	26 MAI 2016	DENIS, MICHEL	Renouvellement et adhésion de la cotisation des membres de l'ATPIQ pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 690,00 \$
ATELIER D'USINAGE JACA INC	DEU20658	13 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES FABRIQUÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 557,50 \$
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP13433	05 MAI 2016	MARSAN, ANDRE	MISE À NEUF POMPE HP406 - Usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 254,67 \$
AUDE CLAIRE COURTAÏN	1126948	26 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Agente de recherche dédiée au projet de l'Esplanade Clark du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	19 257,00 \$
AUTOMATISATION PNEUMAC INC	DEU21502	27 avril 2016	VERREAULT, MICHEL	2 CYLINDRES PNEUMATIQUES POUR FILTRE-PRESSES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 990,93 \$
AUTOMOBILES SILVER STAR MONTREAL INC.	1119568	25 avril 2016	SAVAGE, CLAUDE	Commande de camion-fourgon utilitaire de marque et modèle Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2016) tel que décrit au devis technique 21716E11 de l'appel d'offres 16-190. Couleur : Blanc arctique. CLIENT INTERNE : SMRA ÉLECTRONIQUE.	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	25 555,97 \$
B.D.I. CANADA INC.	DEU21856	27 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Joint Garlock et Kit - UTO 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 343,35 \$
BACHMANN DAMPJOINT INC.	1119938	26 avril 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Joint d'expansion diamètre 14.5 pouce ID. bout à bout ajustable de plus ou moins 1 pouce	Environnement	Protection de l'environnement	9 133,91 \$
BARSI PRODUCTION VIDEO	1121163	02 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Production d'une vidéo de présentation de SÉRI Montréal et deux vidéos teaser (Barsi Prod.)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 309,79 \$
BATTERIES DIXON INC.	73455	30 avril 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:419899	Police	Activités policières	2 030,94 \$
BEAUDOIN HURENS INC.	1118662	17 MAI 2016	CARETTE, CLAUDE	Contrat gré à gr. de services professionnels pour aménagement de la rue Sherbrooke Est entre la 40ème Avenue et la rue Notre-Dame	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 935,04 \$
BEAUDOIN HURENS INC.	DEP13544	19 MAI 2016	LABERGE, ANNE-MARIE	La conception et la préparation des plans et devis pour soumission et construction d'environ 60 mètres de d'une conduite d'aqueduc de 350 mm de diamètre à l'intersection du boul. métropolitain et de l'av. Marien	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	17 506,67 \$
BÉLAIR DIRECT_29	mi0001109580001004710004	29 avril 2016	Système RECLAM	BÉLAIR DIRECT Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005593, sur la liste de paiement 1604IA017 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 821,14 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	1119988	26 avril 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier Loi 15 Policiers	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 558,28 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	1119990	26 avril 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier requête pour jugement déclaratoire police	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 315,40 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	1119997	26 avril 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier Loi 15 professionnels	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 545,95 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	1125840	20 MAI 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 311,10 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

BELANGER SAUVE AVOCATS	1125841	20 MAI 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier L15 requête	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 552,79 \$
BELL CANADA	1124246	13 MAI 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 22 - Travaux sur le système Valcom avec installation de haut-parleurs au plafond (suite au remplacement des tuiles du plafond) incluant les matériaux et la main d'oeuvre	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 856,14 \$
BELL CANADA	1126191	24 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Déménagement d'un système d'appel au combat à la caserne 5 - Incidence 14176	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	20 351,06 \$
BELL CANADA	1126623	25 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	Déménagement d'un système d'appel au combat à la caserne 75 - Incidence 13424	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie	17 875,55 \$
BELL CANADA	50011969gr1	20 mai 2016	ROY, GENEVIEVE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	8 255,18 \$
BELL CANADA	526218253	12 mai 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Bell Canada pour le mois de mai 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,18 \$
BENTLY NEVADA	DEU21645	10 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Kit de sonde Bently-Nevada - Soufflante Centrifuge 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 071,53 \$
BIO SERVICE MONTREAL INC	DEU21832	26 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	NEUTRALISANT D'ODEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 740,20 \$
BIOVAC SYSTEM INC.	1127045	26 MAI 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 652 SPVM SERVICES AUX COURS / TEST DE LA QUALITÉ DE L'AIR	Police	Activités policières	3 553,83 \$
BLACKBAG TECHNOLOGIES INC.	1120003	26 avril 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Renouvellement de la licence Blacklight	Police	Activités policières	4 309,16 \$
BLACKBAG TECHNOLOGIES INC.	1122536	06 MAI 2016	DURAND, MATHIEU	Renouvellement logiciel pour module crimes technologiques.	Police	Activités policières	2 660,39 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1120887	29 avril 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM - HYDRAULIQUE - Lance rotative Akron style # 538, soumission: 4894.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 755,93 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1122071	05 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM Hydraulique Patrick Coutu Pyrolite Shut offs Akron	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 597,94 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1122105	05 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ACHAT DE BOTTES HAIX FIRE FLASH XTREME SELON SOUMISSION 4934	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 777,29 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1122141	05 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ACHAT DE BOTTES GLOBE SUPREME CSA14 PUL-ON SELON SOUMISSION 4935	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 902,42 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1122179	05 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ACHAT DE BOTTE HAIX FIRE HERO ET ACHAT DE SEMELLES HAIX PERFECT FIT SELON SOUMISSION 4936 SELON ENTENTE 793812	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 418,28 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1122179	06 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ACHAT DE BOTTE HAIX FIRE HERO ET ACHAT DE SEMELLES HAIX PERFECT FIT SELON SOUMISSION 4936 SELON ENTENTE 793812	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	170,08 \$
BOSIK TECHNOLOGIES LTD	1111825	03 MAI 2016	FRAPPIER, MARIO	Test balistique	Police	Activités policières	2 670,51 \$
BOSIK TECHNOLOGIES LTD	1126014	24 MAI 2016	FRAPPIER, MARIO	Test balistique	Police	Activités policières	15 923,88 \$
BOUTY INC	1118604	05 MAI 2016	VINCENT, ERIK	2016-1184 SPVM DSC / CHAISES POUR PROJET RÉAMÉNAGEMENT	Police	Activités policières	2 077,49 \$
BOUTY INC	1121884	05 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM DPS / CHAISES CSST	Police	Activités policières	4 676,06 \$
BOUTY INC	1122144	05 MAI 2016	MOISE, CARL	2016 - Ameublement écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	1 790,27 \$
BOUTY INC	1122144	11 MAI 2016	MOISE, CARL	2016 - Ameublement écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 580,11 \$
BOUTY INC	1123690	20 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM ECLIPSE / CHAISES	Police	Activités policières	2 702,90 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

BOUTY INC	1124844	17 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM QG PROJET SPÉCIAUX / REMPLACEMENT DE CHAISES	Police	Activités policières	2 055,15 \$
BPR-INFRASTRUCTURE INC.	1121742	04 MAI 2016	AYLWIN, CHANTAL	SP-Divers DRM - Pour le paiement des factures reçues après la fermeture du BC 955538 et des services à venir. Dem. Sonia Beauchemin - Gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout	2 564,90 \$
BRAULT ET MARTINEAU INC.	1122167	05 MAI 2016	MOISE, CARL	2016 - Frigo pour l'écocentre St-Michel, Petite-Patrie et St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 066,16 \$
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1115358	06 MAI 2016	LONGPRE, ERIC	Achat de pneus pour les besoins du Parc auto - Bruno (PDQ 39-45-49)	Police	Activités policières	16 657,74 \$
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1125280	18 MAI 2016	LAVERDIERE, GISELE	Pneus	Police	Activités policières	7 905,56 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1125915	20 MAI 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Assermentation du 34è contingent le 6 mai 2016	Police	Activités policières	2 427,84 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1127881	31 MAI 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Rencontre des cadres le 25 mai 2016	Police	Activités policières	2 900,28 \$
BUREAU PRINCIPAL DE DESIGN INC.	1127132	26 MAI 2016	DRAPEAU, MATHIEU	CONTRAT 6775-i Application, conception, préparation des fichiers et coordination sur place de l'habillage de chantier à la place Vauquelin	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 233,61 \$
C.A. TRANSPORT INC.	1102649	05 MAI 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Contrat gré à gré avec C.A. Transport pour le transport de bacs montréalais	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	2 493,45 \$
CANADA ONLINE INC	1119688	25 avril 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Remplacement de deux tours à graver pour la gestion de la preuve gdd# 2166854003	Police	Activités policières	3 163,40 \$
CANAFLEX INC.	1123286	10 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM Hydraulique Patrick Coutu soum. 56840	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 142,49 \$
CANON CANADA INC.	1126156	24 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT D'ENTRETIEN POUR COPIEUR OCE TDS3372STF, N/S 10840	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 643,78 \$
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	9336	27 avril 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:419457	Police	Activités policières	2 840,70 \$
CARTGO SERVICE MUSEOLOGIQUES	1119883	26 avril 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Services muséologiques pour la construction d'une vitrine pour l'œuvre Lion citadelle à l'édifice Lucien-Saulnier - Incidence 13807	Gestion et planification immobilière	Biens patrimoniaux	2 587,47 \$
CATHERINE GAUMOND	1125233	18 MAI 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat de services professionnels à Mme Catherine Gaumond, pour la coordination et la réalisation d'un projet événementiel dans les parcs-nature afin d'augmenter la notoriété de 5%	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	24 675,00 \$
CENTRE APPAREIL MENAGER R.H. BEAULIEU (1981) INC	1096140	20 MAI 2016	GUERIN, CAROLE	Réparations et entretiens des cuisinières commerciales du SIM pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 \$
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	15803a	30 avril 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:419967	Police	Activités policières	2 204,36 \$
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	16556a	28 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421316	Police	Activités policières	2 186,55 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1119760	25 avril 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Service cellulaire pour équipe PSE	Environnement	Protection de l'environnement	5 249,37 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1120290	27 avril 2016	LEVILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture no. A140 043 pour les communications téléphoniques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 638,88 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1121087	02 MAI 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	CSPQ - Frais de communications téléphoniques du mois de février 2016 pour le centre d'appels ICE.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 638,88 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	DEP12815	05 MAI 2016	HERISCHI, BABAK	BCO 2016 POUR LE PAIEMENT DES FORFAITS PAR MOIS DE LA COMMUNICATION SANS FIL POUR LA DIRECTION EAU POTABLE NUMÉRO DE CLIENT 5000-32144001 ENTENTE #1116688	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	58 793,00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	a138750	2 mai 2016	THIBOUTOT, BRIGITTE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	4 250,73 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	a140045	2 mai 2016	THIBOUTOT, BRIGITTE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	4 250,73 \$
CENTRE MECANIQUE L.F. INC.	26205	25 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421213	Police	Activités policières	2 536,82 \$
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1127251	27 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Formation exercer un leadership mobilisateur en SST: observer, agir et communiquer le 2 et 9 mai donnée à Guillotte Julie - Facture # 961886	Police	Activités policières	4 829,42 \$
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC	1124495	16 MAI 2016	FRAPPIER, MARIO	Brosse pour nettoyage d'armes	Police	Activités policières	7 565,40 \$
CENTRE SHELL GUAY INC.	62578	7 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:420465	Police	Activités policières	2 343,47 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	116106300125042000	10 mai 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1161063001 - Accorder un soutien financier non récurrent a l'organisme suite a l'appel de projets Hiver 2016 du PR@M-Est	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	18 000,00 \$
CHROMATOGRAPHIC SPECIALTIES INC	1126919	26 MAI 2016	ARBIC, DENISE	PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE	Environnement	Protection de l'environnement	335,44 \$
CHROMATOGRAPHIC SPECIALTIES INC	1126919	26 MAI 2016	ARBIC, DENISE	PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE	Environnement	Traitement des eaux usées	1 679,80 \$
CIM MAINTENANCE INC.	DEP13374	27 MAI 2016	HERISCHI, BABAK	Service professionnels pour l'Audit sur les pratiques de maintenance utilisées aux usines de production et de distribution d'Eau Potable , Réf: appel d'offre # 16-15086 - CIM Maintenance	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 603,74 \$
CIM MAINTENANCE INC.	DEP13374	27 MAI 2016	HERISCHI, BABAK	Service professionnels pour l'Audit sur les pratiques de maintenance utilisées aux usines de production et de distribution d'Eau Potable , Réf: appel d'offre # 16-15086 - CIM Maintenance	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 603,74 \$
CIMA +	1113014	20 MAI 2016	SAVIGNAC, PIERRE PAUL	AJOUT D'UNE LIGNE AU BC 1113014 AU MONTANT DE 9 772,88 \$ / Contrat 16-1640 - Préparation des documents d'appel d'offres pour l'éclairage de la voie polyvalente du secteur Papineau Sud, au CESM. Pers. resp. : J. L'Héroult	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 923,94 \$
CISION QUEBEC INC.	1121907	05 MAI 2016	LAFRENIERE, IAN	Surveillance mensuelle presse écrite premium, radio-télévision provinciale, coupure avec sommaire, résumés de nouvelles édités, frais pour copie papier et droits d'auteur. Facture # 57581. Client # 60363	Police	Activités policières	4 022,92 \$
CLAUDE VERREAULT	DEP13412	09 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Réf.: BT# 1056313, Facture #20, Location auto-niveleuse avec opérateur pour le 4 mai 2016 - 1 journée	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 053,64 \$
CLEVERBRIDGE AG	1122414	06 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	X-Rays fORENSICS Training in Ottawa du 24 au 27 mai 2016	Police	Activités policières	4 138,20 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

CLEVERBRIDGE AG	1126381	24 MAI 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition de deux licences du logiciel X-Ways pour le module crimes technologiques de la section de l'identification judiciaire.	Police	Activités policières	3 218,60 \$
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1125258	18 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Fourniture et installation d'un système de contrôle automatique du niveau des fosses des huit vérins hydrauliques du garage Dickson - Incidence 14221	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	15 378,24 \$
COALITION MONTREAL	recherche210416	29 AVR. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 268,42 \$
COLLECTION LA MARQUE INC	1120171	04 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Manteau de cuir pour les recrues du 39ème contingent	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	498,69 \$
COLLECTION LA MARQUE INC	1120171	27 avril 2016	GIRARD, SYLVIE	Manteau de cuir pour les recrues du 39ème contingent	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 472,49 \$
COLLECTION LA MARQUE INC	1120977	29 avril 2016	GIRARD, SYLVIE	Manteau de cuir pour les recrues du 40ème contingent	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 963,32 \$
COLLECTIONS MOIRA	1125742	19 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	SIM - VETEMENT - manteaux, polo et sac à dos brodés pour la brigade d'alarme de feu (BAF) été 2016, soumission: 201643 et 201643-2	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	9 965,74 \$
COLOGIX MONTREAL INC	1124759	17 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Hébergement CAMPUS du 1er au 30 avril 2016 - Facture #7073.17409	Police	Activités policières	2 189,78 \$
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1097328	17 MAI 2016	LONGPRE, ERIC	Installation et démontage d'équipement de radiocommunications vocale et numériques dans les véhicules d'urgence du SPVM - entente 882144, valable jusqu'au 2 juillet 2016	Police	Activités policières	8 399,00 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU21450	25 avril 2016	FONTAINE, RICHARD	1 Broyeur Moyno pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 633,31 \$
COMPUGEN INC.	1120649	28 avril 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Acquisition d'équipement informatique dans le but de fournir des postes de travail et stations d'accueil aux nouveaux consultants et étudiants du SGPI	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	18 426,83 \$
COMPUGEN INC.	1125420	19 MAI 2016	LIEBMANN, RICHARD	Compugen - Ordinateur PortableDLL Latitude E5550 3APour Irène Cloutier, Justine Cotton-Montpetit, Jessica Lagacé-Banville / Sécurité Civile	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 463,42 \$
COMPUGEN INC.	DEU21462	26 avril 2016	VERREAULT, MICHEL	40 ÉCRANS 24" DELL ET 10 LOGICIELS ACROBAT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 512,19 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1123221	10 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM ÉLECTRICITÉ. CELLULES H2S, CELLULES O2, CELLULES CO2. SOUMISSION 55099, DM 236786	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 220,53 \$
CONCERTATION REGIONALE DE MONTREAL	1150191003010420	28 mai 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1150191003 - Soutien financier pour la période du 19 juin 2015 au 13 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	525 000,00 \$
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1121026	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Achat de 60 paires d'apulettes pour la division de la formation	Police	Activités policières	2 173,24 \$
CONNECTIONS PUR-TEL	1126211	24 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Branchements des postes de travail du PDQ 38 - Incidence 14359	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 772,72 \$
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC	ca127010823	4 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Cueillette de données Numérisation - CGI - Période Février 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 663,64 \$
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC	ca127010904	25 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Cueillette de données Numérisation - CGI - Période Mars 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 185,00 \$
CONSTRUCTION BIANCO & FILS	mi0001106020001124730003	29 avril 2016	Système RECLAM	CONSTRUCTION BIANCO & FILS Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005397, sur la liste de paiement 1604IA020 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP13541	16 MAI 2016	MARSAN, ANDRE	INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE SORTIE- Usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 238,61 \$
CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC INC.	1121305	03 MAI 2016	VERREULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICES SYSTEME DE SECURITE POUR LA CONTROLE D'ACCES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 254,66 \$
COOP LES VALORISTES	1122258	06 MAI 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Étude de caractérisation des outils et des modes de collecte hors foyer à Montréal	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	10 498,75 \$
COOPERATIVE DES TRAVAILLEUSES, TRAVAILLEURS DE THEATRE DES BOIS-	1124255	13 MAI 2016	COURNOYER, MARC	Diffusion de la pièce "Parole d'or - Silence d'argent - Résidence - PDQ 3	Police	Activités policières	2 300,00 \$
COOPERATIVE DES TRAVAILLEUSES, TRAVAILLEURS DE THEATRE DES BOIS-	24	31 mai 2016	AUGER, MANON	Représentation de la pièce de théâtre "Parole d'or, silence d'argent" diffusée dans le secteur du PDQ 15 (Centre Gadbois) pour les personnes âgées	Police	Activités policières	2 300,00 \$
COREVOL NETWORKS INC.	1126791	25 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Architecte informatique pour la rédaction de l'architecture et de devis technique pour la sécurité du réseau de télécommunication.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 610,78 \$
COREVOL NETWORKS INC.	1126801	25 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Conseiller en télécom pour planifier la transition de circuits de télécommunication.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 610,78 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (STAPLES AVANTAGE)	1123698	12 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM DRM / PORTES-CLAVIERS PLUSIEURS	Police	Activités policières	25 407,94 \$
COWAN DYNAMIQUES INC.	DEP13496	10 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	vérin hydraulique pour filtres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 721,83 \$
CPE DIVISION B INC.	DEP13600	27 MAI 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR Remplacement de batteries d'UPS dans les stations	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 979,01 \$
CPU DESIGN INC.	1120647	03 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Acquisition d'équipement informatique dans le but de fournir des postes de travail et stations d'accueil aux nouveaux consultants et étudiants du SGPI	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	12 320,53 \$
CPU DESIGN INC.	1121556	04 MAI 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	ACHAT D'UN GOBI 2000 POUR MK4 PANASONIC	Police	Activités policières	2 792,67 \$
CPU DESIGN INC.	1122492	06 MAI 2016	LEVELLE, MARIE-LYNE	Imprimante laser - HP laserJet M506X Impression papier ordinaire - Taille personnalisée.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 983,48 \$
CPU DESIGN INC.	1123295	11 MAI 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	RAO Maintenance physique pour 3 serveurs géolocalisation du RAO	Police	Activités policières	4 122,87 \$
CPU DESIGN INC.	1124250	13 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	74561 Evolution bureautique - Tablettes électroniques pour bibliothèques. Appel d'offres sur invitation.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 237,87 \$
CPU DESIGN INC.	1126783	25 MAI 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Remplacement circuit imprimé pour portable	Police	Activités policières	2 716,55 \$
CPU DESIGN INC.	DEP13333	26 avril 2016	MARCOUX, CHRISTIAN	Achat de quatre (4) serveurs et trente-deux(32) disques durs pour la mise à jour des équipements scanda1; scada2 et l'istorian à l'usine de Pierrefonds auprès de la compagnie CPU Design	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 454,73 \$
CPU SERVICE INC.	1121549	04 MAI 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Réparation poste travail mobile	Police	Activités policières	2 927,58 \$
CPU SERVICE INC.	1126797	25 MAI 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Réparation micro-ordinateur	Police	Activités policières	2 827,84 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

CREMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	3679	27 avril 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:419561	Police	Activités policières	2 145,86 \$
CREMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	3722	19 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:420872	Police	Activités policières	2 602,43 \$
CRITES & RIDDELL INC.	1120696	28 avril 2016	MANTZAVRAKOS, MYRTA	9040373. Commande spéciale. Papier thermal 8.5 X 11. 100 / bte	Environnement	Inspection des aliments	2 947,50 \$
CRYSTAL FOUNTAINS	1119850	26 avril 2016	DRAPEAU, MATHIEU	16-6898: Services techniques pour la réalisation d'une première série d'essais pour le site 0267-001 - Réaménagement de la portion nord. Chargée de projet: Marie-France Charlebois	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 539,14 \$
CRYSTAL FOUNTAINS	1119850	12 MAI 2016	DRAPEAU, MATHIEU	16-6898: Services techniques pour la réalisation d'une première série d'essais pour le site 0267-001 - Réaménagement de la portion nord. Chargée de projet: Marie-France Charlebois	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 699,26 \$
CSE INCENDIE ET SECURITE INC.	1126885	26 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	DRM INVENTAIRE. UNITÉ DE 205 LITRE D'ÉMULSIFIANT DE MARQUE NIAGARA 1/3 % ANGUS SELON ENTENTE 1081028.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	32 493,63 \$
CVDS INC.	1126809	25 MAI 2016	VINCENT, ERIK	Contrat de maintenance des enregistreurs numériques du 1 juin 2016 à 1 juin 2017 (P7412)	Police	Activités policières	9 795,33 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP13653	27 MAI 2016	HOOPER, CHANTAL	pièce pour amélioration santé sécurité roulotte désinfection	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 195,33 \$
DALEX-QUEBEC INC.	DEP13402	03 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Michel Périard (laveuse,sécheuse) DALEX JACAR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 269,83 \$
DASSYLOI 9031-1796 QUEBEC INC.	DEP13229	19 MAI 2016	VENDETTI, PERRY	Dassyloi- Location camion vaccum pour nettoyage du canal de répartition des Actiflos	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 385,85 \$
DASSYLOI 9031-1796 QUEBEC INC.	DEP13477	11 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Nettoyage du réservoir d'eau potable Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 065,71 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1107432	27 avril 2016	HUARD, FRANCOIS	Impression de 10 000 constats RM et STM - Inventaire SPVM	Service de l'approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	13 610,79 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1121485	09 MAI 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de constats thermique sur l'entente 1022767	Service de l'approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	75 609,90 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1127590	30 MAI 2016	HUARD, FRANCOIS	(F580-33) CONSTAT INFRACTION THERMIQUE	Service de l'approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	56 707,42 \$
DECOR LACHARITE INC.	1127057	26 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM PROJET 2016-1198 CO-SUD / REMPLACER LE REVÊTEMENT DE SOL LOCAL BEP	Police	Activités policières	3 343,85 \$
DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L	1123096	10 MAI 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Loi 88 - Vérification comptable des coûts nets 2015 Ville et Agglo de Montréal - Matières recyclables - Régime de compensation	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	22 782,29 \$
DEMO-CONSTRUCT	DEP13400	17 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Nettoyage de la moisissure aux secteurs UV. (Cuve et cages d'escalier) et Ozone (Cages d'escalier)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 118,16 \$
DEMO-CONSTRUCT	DEP13413	03 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Faire le nettoyage de produits d'amiante dans les galeries des filtres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 \$
DENIS GAGNON	1119791	25 avril 2016	BARTOLO, JEAN	Services professionnels rendus pour l'intégration des recrues du 39e contingent.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 805,64 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

DESCHENES ET PERREAULT CONSTRUCTION LTEE	1123718	12 MAI 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1184 SPVM QG / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT AU QG SUR PLUSIEURS ÉTAGES	Police	Activités policières	9 418,48 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_73	mi0001107060001102110000	6 mai 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005455, sur la liste de paiement 1605IA001 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 022,91 \$
DESJARDINS ASSURANCES_19	mi0001112480001097310000	6 mai 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005754, sur la liste de paiement 1604IA021 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 907,56 \$
DESMARAIS CONCEPT	1124930	17 MAI 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 191,10 \$
DETECTION INSTRUMENTS CORPORATION DETECTION	DEU21200	27 avril 2016	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION ET CALIBRATION ODALOG, INSEPCIONS ET REMPLACEMENT DE PIÈCES SUR 8 APPAREILS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	963,20 \$
INSTRUMENTS CORPORATION DETECTION	DEU21200	03 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION ET CALIBRATION ODALOG, INSEPCIONS ET REMPLACEMENT DE PIÈCES SUR 8 APPAREILS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 592,47 \$
INSTRUMENTS CORPORATION	DEU21726	17 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REPLACEMENT DE CAPTEURS ÉLECTRONIQUES DE H2S 0-200 PPM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 430,11 \$
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LASALLE	1155175003mars16	26 avril 2016	TANGUAY, PAULE	GDD 1155175003: Contribution financière pour la continuité de vos service tenus en mars 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	71 418,19 \$
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE WEST ISLAND-CLD	115175006mars16	26 avril 2016	TANGUAY, PAULE	GDD 1155175006: Contribution financière pour la continuité de vos services tenus en mars 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	84 946,34 \$
DICOM EXPRESS	1124032	13 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Service de messagerie et transport de colis - 2016 -Laboratoire Crémazie	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 \$
DISTRIBUTEUR EN PLOMBERIE VAUDRY ET FILS INC	DEU21680	12 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	TUYAUTERIES ACIER INOX ET PVC, PLOMBERIE EAUX ET BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 305,32 \$
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU21855	27 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Tuyau 80' et Plomberie pour les Dessableurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 326,58 \$
DOVERCO INC.	1121904	06 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM DRM / ÉQUIPEMENT POUR LES COLS BLEUS	Police	Activités policières	125,98 \$
DOVERCO INC.	1121904	05 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM DRM / ÉQUIPEMENT POUR LES COLS BLEUS	Police	Activités policières	4 187,40 \$
DR MITCHELL S PANTEL INC.	1121112	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Facture du Dr Mitchel S Pantel Inc end ate du 21 avril 2016 pour formation soins immédiats en milieu tactique, moniteurs en emploi de la force SPVM	Police	Activités policières	7 425,00 \$
D-TROIS-PIERRES	1126910	26 MAI 2016	DESAutELS, ANNE	Réparation du tracteur JD7520	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 207,99 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP13445	05 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Positionneur de volets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 943,23 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU21528	04 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Fourniture électrique pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49,34 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU21528	29 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	Fourniture électrique pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 150,49 \$
DUBOIS CONSTRUCTION	1120096	26 AVR. 2016	GUERIN, CAROLE	CSE-2 - Fabrication et installation de 4 garde-manger et 1 meuble micro-onde	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 509,22 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

DUMOULIN & ASSOCIES REPARATIONS DE BETON LTEE	DEP13588	19 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Réparer le béton sur la galerie #4 côté est	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 196,88 \$
E.N.A.P. (ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE)	1127536	30 MAI 2016	LAURIN, CLAUDE	Le mandat de l'École nationale d'administration publique (ENAP) est d'offrir une formation «La communication interpersonnelle et la prévention des conflits» auprès du personnel de la direction du service de l'urbanisme.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	5 774,31 \$
EAST PENN 7 POWER BATTERY	1125287	18 MAI 2016	LAVERDIERE, GISELE	batteries	Police	Activités policières	4 231,73 \$
EBENPRO EBENISTERIE DE QUALITE INC.	1104478	26 MAI 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 9 - Remplacer une section de comptoir en inoxydable	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 559,08 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1127731	30 MAI 2016	LEFEBVRE, SERGE	Mise à jour Modern et installation - divers- transport(Berri1, Brébeuf, Côte Ste-Catherine, René-Levesque- Parc Rachel/Papineau Viger-,Saint-Antoine	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 065,22 \$
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1124525	16 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Gré à Gré -13G035-Future unité de désinfection à la station d'épuration z Essais spéciaux pour la détermination des propriétés dynamiques de l'argile- Demandeur : Sébastien Dubeau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 698,25 \$
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1127010	26 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Commandite dans le cadre de l'événement « Les 24 heures de l'Innovation » qui aura lieu les 24 et 25 mai 2016 (ÉTS).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 000,00 \$
ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (HEC)	1125345	18 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Production de capsules vidéos pour de la formation en ligne sur la diversité ethnoculturelle pour Emploi Nexus (HEC).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 572,31 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1120387	27 avril 2016	BIRON, PAULE	expert dossier 12-002908	Dépenses communes	Autres - Administration générale	19 685,16 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1121095	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Facture # FA00105632 -Frais d'inscription - Intervention tactique	Police	Activités policières	5 930,74 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1126396	24 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Frais d'inscription-Technicien qualifié alcootest du 11 au 15 avril 2016 et du 18 au 20 avril 2016- Facture #FA00105932	Police	Activités policières	2 482,95 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1126403	24 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Frais d'inscription-Entrevue filmée d'un suspect du 4 au 15 avril 2016- Facture #FA00106027	Police	Activités policières	27 342,94 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1126412	24 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Frais de formation-Enquête sur les crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants du 30 novembre au 3 décembre 2015-Facture #FA00106029	Police	Activités policières	23 969,70 \$
EDITIONS PETITE MINE INC	1122176	05 MAI 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Cahiers d'activités de prévention pour vaincre l'intimidation.	Police	Activités policières	9 984,31 \$
ELAINE LESAGE-MANN	1125278	18 MAI 2016	BARTH, SIMONETTA	Revue de littérature des produits et des outils d'analyse utilisés et utilisables par une organisation policière municipale	Police	Activités policières	3 750,00 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1122666	09 MAI 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Achat de DVD	Police	Activités policières	8 336,01 \$
ELITE TECHNOLOGIES INC	1120957	29 avril 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Débitmètre 4 pouce abb FEP31500A5D1A1D1A1AOP1H2J1M5	Environnement	Protection de l'environnement	4 183,75 \$
EMBALLAGE CODERRE	1114058	30 MAI 2016	HUARD, FRANCOIS	Impression de sac - Inventaire SPVM	Service de l'approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	8 172,03 \$
ENDRESS & HAUSER CANADA LTFE	DEU21695	13 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Débitmètre Endress & Hauser - Pompe Polymère 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 056,06 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

ENGLUBE CORP.	DEU21679	12 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	CF - TRAVAUX - INTERCEPTEUR SUD-EST (DEVERSEMENT)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	15 924,50 \$
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1001698	03 MAI 2016	GOUPEL, SYLVIE	Location d'un boteur avec opérateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 941,23 \$
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1002748	04 MAI 2016	GASCON, SOPHIE	LOCATION SUR DEMANDE D'UNE EXCAVATRICE AVEC OPÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 220,69 \$
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	DEU21796	24 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	UTILISATION D'UN BOTEUR (CARTERPILLAR TYPE D6) AVEC OPÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 193,79 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1121391	03 MAI 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du magasin SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 396,38 \$
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP13492	10 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Carte électronique pour balance de marque: Force Flow, Modèle: GR100K-1 (# série: FF 38149) carte # 06202G avec afficheur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 013,66 \$
ENTRETIEN FUTURA ENR.	1122272	06 MAI 2016	VINCENT, ERIK	SPVM CHAMP DE TIR LAVAL / SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER DE LA ROULOTTE	Police	Activités policières	6 824,19 \$
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1121980	05 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	Facture: 24280 Location d'équipement : feu rue des Sœurs Grises, le 25 mars, fardier et pelle hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 196,86 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerech05052016	5 mai 2016	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	3 704,77 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerech18052016	19 mai 2016	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 938,95 \$
EQUIPEMENT COMAIRCO LTFE	DEU20509	05 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN COMPRESSEUR SULAIR AU DÉPOTAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 607,95 \$
EQUIPEMENT COMAIRCO LTFE	DEU21838	26 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Compresseurs à remplacer à l'Instrumentation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 416,14 \$
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	DEU21723	16 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Cloison grillagée 33' x 20' - Atelier des manoeuvres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 200,02 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1120980	29 avril 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR - Casques blanc pour les chefs aux opérations avec inscription, soumission: 029770	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 078,80 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1121081	02 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM APRIA P. Sylvain Thibodeau Etui partie faciale	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 913,40 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1122087	05 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM Hydraulique Patrick Coutu DM. 237546	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 493,03 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1122521	06 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	Soum. 029911 DRM APRIA Chef Sylvain Lecours	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	21 211,28 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1123579	24 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	DRM APRIA Lt. Denis Paquet soum. 029989	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	243,36 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1123579	11 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	DRM APRIA Lt. Denis Paquet soum. 029989	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 256,44 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1123579	25 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	DRM APRIA Lt. Denis Paquet soum. 029989	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 683,17 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1124948	17 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM APRIA Soum 030050 Chef Sylvain Lecours	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 297,13 \$
ESRI CANADA LIMITED	1124014	13 MAI 2016	CARRIERE, SYLVAIN	ESRI Canada - Renouvellement de licences - Pour la période du 2016-08-02 au 2017-08-01 Pour la géomatique du RAO** ArcGIS Network Analyst for Desktop Concurrent Use Primary Maintenance ** DEVIS 96030075	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 509,22 \$
ESRI CANADA LIMITED	1126764	25 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Octroyer un contrat à la firme ESRI Canada pour le recours à des services professionnels en technologies de l'information (Application GEOLOC : migration d'ArcGIS), pour une somme maximale de 24 719,63 \$, taxes incluses.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 572,32 \$
EUROTEX NORTH AMERICA INC.	1116790	25 AVR. 2016	HUARD, FRANCOIS	Production d'identifiant réfléchissants "POLICE " - Inventaire SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	15 737,63 \$
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	e3821	19 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:420988	Police	Activités policières	3 430,79 \$
EXOVA CANADA INC.	1125878	20 MAI 2016	BOULET, SUZANNE	Analyseur de Nox	Environnement	Protection de l'environnement	17 843,68 \$
FACTA GLOBAL INC.	1125275	18 MAI 2016	FRAPPIER, MARIO	munition	Police	Activités policières	10 031,56 \$
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL, S.R.L.	1125827	20 MAI 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 15-003767	Affaires juridiques	Affaires civiles	18 058,37 \$
FASTENAL CANADA LTEE	990310	11 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	pieces et accessoires, boulonnerie, acier, produits Spae-Naur de sept à déc. 2014	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,25 \$
FERME WENDELIN INC.	1123965	12 MAI 2016	LALONDE, CAROLE	Achat d'une chienne Berger Allemand - 1130321	Police	Activités policières	5 249,37 \$
FIBROBEC	1123037	10 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	PTI SPVM PARC AUTO / AMENAGEMENT DODGE RAM 2500/3500 REG 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	7 412,76 \$
FICHAULT KIA	1126490	25 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES KIA, MODELE OPTIMA 2016, SELON LES CARACTERISTIQUES, OPTIONS ET LES ACCESSOIRES, TEL QU'EXIGES DANS LE DOCUMENT INCLUS A LA SECTION "SPECIFICATION TECHNIQUES"	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	46 981,32 \$
FICHAULT KIA	1126557	25 MAI 2016	GUINDON, PATRICE	ACQUISITION D'UN (1) VEHICULES KIA, MODELES PORTAGE 2016, SELON LES CARACTERISTIQUES, OPTIONS ET LES ACCESSOIRES, TEL QU'EXIGES DANS LE DOCUMENT INCLUS A LA SECTION "SPECIFICATION TECHNIQUES"	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	39 000,71 \$
FICHAULT KIA	1126599	25 MAI 2016	GUINDON, PATRICE	ACQUISITION D'UN (1) VÉHICULE KIA 2016, MODÈLE FORTE KOUP, SELON LES CARACTÉRISTIQUES, OPTIONS ET LES ACCESSOIRES, TEL QU'EXIGES DANS LE DOCUMENT INCLUS A LA SECTION "SPÉCIFICATION TECHNIQUES"	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	23 820,71 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1116195	16 MAI 2016	BOISVERT, ANDRE	Réparation incubateur	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 391,97 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1122164	05 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Matériel et produits chimiques de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 373,77 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP12335	05 MAI 2016	VENDETTI, PERRY	KNF- Achat pompe échantillonnage ozone et kit de remplacement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 100,33 \$
FOGIKO INC.	DEU21571	03 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ENSEMBLE DE RENVOI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 183,79 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

FONDATION DU STARTUP DE MONTREAL	1121452	03 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Commandite pour l'événement « Échange startup Montréal Paris » qui aura lieu de mai à juillet 2016 (Fondation du startup de Montréal).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	24 500,00 \$
FRANCIS BEAULIEU L'ARTISAN TRAITEUR	1121396	03 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Service - Traiteur.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 564,34 \$
FRANCIS BEAULIEU L'ARTISAN TRAITEUR	1121396	11 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Service - Traiteur.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	52,49 \$
FRANCIS DES GRANGES LANGEVIN	1126803	25 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Conseiller en réseautique pour la création des instances de réseau	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 481,95 \$
FRANCOIS DELORME CONSULTATION INC.	1125211	18 MAI 2016	LIEBMANN, RICHARD	Services professionnels de consultation en lien avec le projet d'étude sur l'analyse de l'impact économique des opérations du SIM et de l'extinction d'incendie sur des bâtiments commerciaux - Projet Phoenix.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	22 677,30 \$
FRANCOIS MENARD ING.	1127134	26 MAI 2016	DRAPEAU, MATHIEU	CONTRAT 6775-i Assistance au développement des équipements fontainiers hors normes du bassin-fontaine projeté à la place Vauquelin	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 808,47 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU21702	16 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Attaches T&B + Électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 504,35 \$
FREDERIQUE BROCHU BLACKBURN	1127006	26 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Frédérique Brochu Blackburn pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
GABRIEL BEGIN	1127094	26 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Gabriel Bégin pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
GARAGE DEGUIRE INC	97388	21 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421178	Police	Activités policières	2 071,77 \$
GASTIER M.P. INC.	DEP13478	09 MAI 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Installation équipements dans stations de pompage et réservoir Projet Simon 162036	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	22 017,14 \$
GAZ METRO INC.	DEP12435	25 AVR. 2016	HOOPER, CHANTAL	BLO 2016 Gaz Metro pour 3705 Saint-Patrick Numéro de compte 2780 0371 018 et pour le pour 9452 Boul. Du Golf Numéro de compte 1094 2306 050	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	16 273,06 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU21778	19 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques - Traitement et Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 203,64 \$
GELBER CONFERENCE CENTRE	1123237	10 MAI 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Colloque organisé par le Service de l'environnement sur les pesticides	Environnement	Protection de l'environnement	4 894,75 \$
GENEVIEVE GROLEAU	1122745	09 MAI 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Stage d'étude pour une revue des procédés de traitement et des modes de valorisation des boues de station d'épuration des eaux usées	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	11 093,60 \$
GESTION ENVIRONNEMENTALE T. HARRIS INC.	1126688	25 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux en condition d'amiante dans le cadre de la réfection partielle de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier général de la police - Incidence 13228	Gestion et planification immobilière	Activités policières	6 235,21 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

GLOBAL KNOWLEDGE NETWORK CANADA INC.	1124247	13 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Crédit de formation spécialisée Global Knowledge. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 687,64 \$
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1124283	16 MAI 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition de support numérique pour le module photographie et le laboratoire d'expertise audio-vidéo	Police	Activités policières	5 310,02 \$
GLOBOCAM INC	1093610	11 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	Réparation de camions Freightliner	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,25 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU21458	25 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	42 Lumières DEL au Dessablage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 752,75 \$
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1125083	18 MAI 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Matériel pour abris	Environnement	Protection de l'environnement	11 185,00 \$
GROUPE ABS INC.	1122651	09 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Surveillance environnementale lors des travaux d'enlèvement d'un réservoir souterrain à la caserne 73 - Incidence 14508	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	11 565,27 \$
GROUPE CONSEIL UDA INC.	1119671	25 AVR. 2016	BLAIN, ERIC	2016 - Octroyer un contrat au groupe conseil UDA pour la fourniture de services professionnels requis pour un rapport concernant le zonage agricole d'un centre de traitement des matières organiques	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	10 971,19 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1372089	27 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 27 au 02 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 296,45 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1372890	27 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 03 au 09 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 111,26 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1372891	27 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 03 au 09 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 852,05 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1373676	29 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 10 au 16 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 086,56 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1373677	6 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 10 au 16 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 870,57 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1374412	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 17 au 23 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 135,95 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1374413	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 17 au 23 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 839,70 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1375419	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 24 au 30 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 111,26 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1375420	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 24 au 30 Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 852,05 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1376407	27 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 01 au 07 Mai 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 129,78 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1376408	27 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 01 au 07 Mai 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 876,74 \$
GROUPE ENESENSE INC.	DEP13278	28 AVR. 2016	HERISCHI, BABAK	ENERGY AUDIT OF CÔTE-DES-NEIGES PUMPING STATION AND SOLAR ENERGY FEASIBILITY STUDY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 530,27 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.	1122018	05 MAI 2016	MARSAN, ANDRE	Réalisation des plans et devis et travaux de surveillance liés au projet de ragréage et encapsulation des contaminants dans le bâtiment des filtres de l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 607,75 \$
GROUPE INFORMATION TRAVAIL	1124886	17 MAI 2016	BROUILLETTE, CHANTALE	Groupe information travail (projet Écolo-Boulot) Entretien du parc-nature Ruisseau-De-Montigny (Contrat numéro :16-6891, pour 3 saisons estivales 2016-2017-2018- Résolution CE13 0689 au montant de 60 075\$ pour les trois années, non-taxable	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	19 436,00 \$
GROUPE KATRIO	1124674	17 MAI 2016	BARTH, SIMONETTA	Publifact/Groupe KATRIO Étui pour carte dans ke cadre OSEZ agir pour le bien être des aînés IPAM - SPVM	Police	Activités policières	12 278,29 \$
GROUPE L T I	DEP12781	03 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	BCO 2016 Analyses des huiles moteurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 535,46 \$
GROUPE LD INC.	DEU21859	27 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	7 Manomètres et 2 manchons Ashcroft - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 535,24 \$
GROUPE ROGER FAGUY INC. (LE)	DEP13632	26 MAI 2016	HERISCHI, BABAK	Travaux de mise à niveau de la génératrice incluant ses équipements connexes à l'usine Dorval , Contrat 2016-09	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	65 800,60 \$
GROUPE SECURPLUS	DEU21589	16 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Fourniture et installation d'une caméra Avigilon au puits de vanne Nord pour surveiller le dépotage. Une caméra de 5MP sera installé avec un boîtier sur le mur. Un commutateur réseau sera installé à L'intérieur du bâtiment où le câblage rés	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 189,05 \$
GROUPE SM INC.	1057710	18 MAI 2016	PAQUETTE, CAROLE	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AMÉNATECH Inc. pour un inventaire de la végétation et la mise au point du plan d'aménagement des marais Lauzon et 90 Pierrefonds- Ouest	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 978,51 \$
GROUPE TECHNA INC	1125417	19 MAI 2016	LIEBMANN, RICHARD	GROUPE TECHNA - Contrat de support logiciel (Pour la prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable.Contrat d'une durée de 3 ans (1er juin 2016 au 31 mai 2019) Payable annuellement.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 938,54 \$
GROUPE TRIUM INC.	1068491	25 AVR. 2016	HUARD, FRANCOIS	CHANDAIL POLO (BLANC) - CADET	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 310,76 \$
GROUPE TRIUM INC.	1113503	09 MAI 2016	HUARD, FRANCOIS	Confection de cache-cou, chandails manches-courtes,et couvre-képi - Inventaire Colbert	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 462,36 \$
GROUPE TRIUM INC.	1121394	03 MAI 2016	LABELLE, MARC- ANDRÉ	SAC PATROUILLEUR	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 818,94 \$
GROUPE TRIUM INC.	1124892	17 MAI 2016	BROUILLETTE, CHANTALE	Groupe Trium Inc. - Contrat gré à gré no 16-2204 - Achat de fournitures de nouveaux polos pour le réseau des parcs-nature pour un montant incluant taxes de 2501.08 \$ - SGPVM - Section entretien Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 284,63 \$
GUARD-X INC	DEU21153	18 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Factures 95952-96270 Reparation de panneau alarme incendie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 066,21 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS- NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1124883	17 MAI 2016	BROUILLETTE, CHANTALE	GUEPE remplace Cité Historia (contrat 16-2195)- Contrat d'accueil et d'animation de la maison du Pressoir et le site des Moulins pour la continuité des actions entreprises par la Ville de Mtl dans la faillite de C. Historia. SGPVM-Sec.-Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Exploitation des parcs et terrains de jeux	11 472,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1126595	25 MAI 2016	FRADETTE, JOHANNE	Prestation de randonnées guidées au parc-nature du Bois-de-Saraguay, (Les fougères, la faune du parc, les fruits forestiers et les champignons, les 4 et 18 septembre ainsi que les 2 et 16 octobre 2016 et le maraudage dans les sentiers aména	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 573,57 \$
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1119005	16 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	13 718,51 \$
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP13656	27 MAI 2016	HOOPER, CHANTAL	Équipements pour analyse de Chlore HACH	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 013,00 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC	2016periode09	29 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 09 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 055,38 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC	2016periode10	13 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 10 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 555,83 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC	2016periode11	27 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 11 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 022,33 \$
HAZMASTERS INC.	1057982	09 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	2015-2016, REAPPROVISIONNEMENT DE GANTS DE PROTECTION SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$
HAZMASTERS INC.	DEU21606	06 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Bac de retention - Unité de traitement de l'odeur 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 719,18 \$
HEWITT EQUIPEMENT LTEE	1120084	26 AVR. 2016	SAVAGE, CLAUDE	Achat d'un chariot élévateur de marque et modèle Mitsubishi FD40N (2016) tel que décrit au devis technique 54816A11 de l'appel d'offres 16-15189 (article 2). CLIENT INTERNE : SMRA à ATELIER POINCARÉ.	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	33 817,19 \$
HILTI CANADA LTEE	DEP13480	09 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Besoin de matériel pour plombier et Batterie Hilti pour atelier de plomberie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 264,72 \$
HILTI CANADA LTEE	DEU21866	30 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	ANCrages HILTI MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 070,81 \$
HONDA DRUMMONDVILLE	1115834	16 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 1 A/O 16-15104 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE HONDA, MODELE ACCORD EX-L SEDAN 4 PORTES 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	32 079,45 \$
HONDA DRUMMONDVILLE	1115852	16 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 2 A/O 16-15104 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE HONDA, MODELE ACCORD LX SEDAN 4 PORTES 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	24 831,22 \$
HONDA DRUMMONDVILLE	1115871	16 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 5 A/O 16-15104 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE HONDA, MODELE ODYSSEY SE 7 PASSAGERS 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	31 623,22 \$
HOSKIN SCIENTIFIQUE LTEE	DEU21718	16 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	10 Pluviomètres Novalynx à changer - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 286,16 \$
HUGESCOM INC.	1121447	03 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels afin de proposer un plan d'affaires et les grandes orientations de développement pour l'établissement de la Maison des régions (Hugescom).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 782,29 \$
HYUNDAI VICTORIAVILLE	1124649	17 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 1 A/O 16-15221 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE HYUNDAI 2016, MODELE SANTA FE, POUR LES BESOINS DU SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	32 224,06 \$
IMAGERIE GRAND FORMAT	1126470	25 MAI 2016	GUINDON, PATRICE	Décalque pour Dodge Grand Caravan. Véhicules du SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	4 960,66 \$
IMPART LITHO	1121908	05 MAI 2016	LAFRENIERE, IAN	L'Heure Juste VOL. 23 NO. 1 Printemps 2016. Facture # 17206	Police	Activités policières	2 099,75 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

IMPRIME-EMPLOI	1124314	16 MAI 2016	DRAPEAU, MATHIEU	CONTRA 6775-i Distribution Avis aux résidents Place Vauquelin, 1600 exemplaires en 6 fois distributions.Selon soumission 127157	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 428,99 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1099198	30 MAI 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	Impression de différents documents - Inventaire SPVM	Service de l'approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 002,08 \$
INDUMO INC.	DEU21491	27 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	Unité hydraulique Indumo pour la Presse à résidu 041	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 803,24 \$
INDUSTRIES RAD INC.	1109790	18 MAI 2016	LONGPRE, ERIC	GRE A GRE - FOURNITURE DE VINGT (20) VELOS POUR LES BESOINS DU SPVM + 2 PDO27	Police	Activités policières	17 992,45 \$
INFORMATIQUE DIRECT IMPACT INC.	1122471	06 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Achat de 10 licences supplémentaires pour FileMaker Pro (Direct Impact).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 383,22 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1126612	25 MAI 2016	DURAND, MATHIEU	2TB retail box 850 pro series de modèle MZ-7KE2T0BW	Police	Activités policières	3 488,47 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU21287	05 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	ACHAT COMMUTATEURS CISCO INCLUANT LICENCES, ACCESSOIRES ET SUPPORT INFORMATIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	59 125,39 \$
INFRAVERT	1123509	11 MAI 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	16-6886: Contrat d'exécution - Transport en vue de l'entreposage du monument à Chénier, situé dans l'îlot 1 du square Viger. Chargée de projet: Jacinthe Inkel	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 794,89 \$
INNOTEX	1120007	26 AVR. 2016	GIRARD, SYLVIE	Habits de combat selon l'entente 899904	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	32 115,68 \$
INNOTEX	1121383	03 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000018391	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 030,46 \$
INNOTEX	1121532	03 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000018194	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 312,87 \$
INNOTEX	1121535	03 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000018306	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 660,91 \$
INNOTEX	1124398	16 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000018585	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 807,37 \$
INSTALLATION I.M.M. INC.	1126209	24 MAI 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1184 QG RÉAMÉNAGEMENT	Police	Activités policières	2 225,73 \$
INSTITUT DE RECHERCHE EN ECONOMIE CONTEMPORAINE INSTITUT	1120365	27 AVR. 2016	GUERIN, SERGE	Production du rapport final du mandat portant sur les Orientations économiques de la Ville de Montréal (IREC).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 677,00 \$
D'ECHAFAUDAGE DU QUÉBEC (LE O) INSTITUT	DEP10048	03 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Location et installation d'un système d'échafaudages pour le projet de remplacement du joint dresser	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 739,31 \$
D'ECHAFAUDAGE DU QUÉBEC (LE O) INSTITUT	DEP13490	11 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Location et installation d'un système d'échafaudages pour le projet de remplacement du joint dresser	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 192,19 \$
INSTRUMENTS ISAAC INC	1103510	12 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Mécanique-Contrat de service #201694 pour télémétrie pour les Véhicules S.T.M.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$
INTACT ASSURANCE_195	mi0001106020001004710003	29 AVR. 2016	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005397, sur la liste de paiement 1604IA020 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 251,69 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160140	27 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0140	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 519,70 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160141	25 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0141	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160142	25 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0142	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160145	25 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0145	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160156	29 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0156	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 582,69 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160157	29 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0157	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 803,17 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160158	29 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0158	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160163	9 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0163	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160165	9 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0165	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 897,65 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160166	9 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0166	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 488,20 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160174	24 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0174	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 110,25 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160176	24 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0176	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160177	24 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0177	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 897,65 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1121319	03 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9456, BON DE LIVRAISON 5323	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 083,52 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1121321	03 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9457, BON DE LIVRAISON 5323	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 397,72 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1122094	05 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9485 ET 9486, BON DE LIVRAISON 5676	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 844,33 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1124391	16 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9504, BON DE LIVRAISON 5677	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 661,08 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1127371	27 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9546, BONS DE LIVRAISON 5616 ET 5680	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 774,82 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1124045	13 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	DRM HYDRAULIQUE. SCIES SAUVETAGE DE MARQUE STIHL MODÈLE MS461RS AVEC GUIDE DE PROFONDEUR ET CHAÎNE 3/8" 36RDR, 20" DE LONG. DM 237043, SOUMISSION SS282	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 301,51 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU21815	25 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BARBOTINS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 873,34 \$
JNA LEBLANC ELECTRIQUE INC.	DEU21656	21 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	Installation de variateurs de vitesse sur les pompes de refroidissement à la station de pompage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	42 501,34 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

JNA LEBLANC ELECTRIQUE INC.	DEU21678	12 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	REMPLACEMENT ET RACCORDEMENT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES AU PUIS D'INTERCONNEXION DE LA STATION D'ÉPURATION JEAN-R-MARCOTTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 076,23 \$
JORDAN MCPHERSON	1121054	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Campus - avril 25, 26, 27, 28, 29 et campus-mai-2, 3,4,5,6 2016- Facture #119 de Mcpherson, Jordan en date du 20 avril 2016	Police	Activités policières	2 425,22 \$
K2 GEOSPATIAL INC.	1121188	02 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	JMap Pro 1 to 5 sessions Non Production; JMap Pro 6 + sessions Non Production; JMap Web 1 to 5 sessions (per session); JMap Web 6+ sessions Non Production); Oracle Spatial Connector.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	25 532,94 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	DEP13148	10 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	URGENT - ATW - Appro aide coagulant PAX XL3920LX	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 012,21 \$
KERR NORTON INC.	1123735	12 MAI 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de la facture #313705, pour achat d'encre et toner. Anc. bc 1109296	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 383,28 \$
KIA DE BROSSARD	1124611	17 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 1 A/O 16-15222 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE KIA, MODELE FORTE 5 2016, POUR LES BESOINS DU SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	20 806,69 \$
KITAR SERVICES CONSEILS INC.	1127263	27 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Conseiller en réseautique pour la transition des services cellulaires. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 247,94 \$
KOREM	1124168	13 MAI 2016	MORIN, ISABELLE	MapInfoProf. 2 versions anglaises+ services Premium & support technique - Soumission KLS153718	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 151,74 \$
KRYZALID COMMUNICATION INC.	1121503	03 MAI 2016	LAFRENIERE, IAN	Rapport annuel en ligne mise en ligne - facture 6708. Rapport annuel en ligne livraison du beta en staging - facture 6691	Police	Activités policières	2 178,49 \$
L & M UNIFORME INC	1120070	26 AVR. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de poignets réfléchissants - Inventaire SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	20 667,84 \$
L.L. LOZEAU LTEE.	1095588	28 AVR. 2016	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Développement de photos pour l'année 2016.	Environnement	Inspection des aliments	2 000,00 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTFE	1122587	06 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	Caserne 17 Facture 179558 Entretien semi-annuel du compresseur #1 bon de travail: 7187	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 160,82 \$
LA FERME POUSSÉ-MENU	1127300	27 MAI 2016	MOISE, CARL	2016 - Fourniture des végétaux et vermicompost + Main d'oeuvre	Environnement	Matériaux secs - traitement	6 621,70 \$
LA PERSONNELLE ASSURANCES_11	mi00011063000096989000	29 AVR. 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005411, sur la liste de paiement 1604IA017 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	12 167,43 \$
LA PERSONNELLE ASSURANCES_11	mi000110634000096989000	29 AVR. 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005413, sur la liste de paiement 1604IA018 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	20 000,00 \$
LA PERSONNELLE ASSURANCES_11	mi000110990000096989000	29 AVR. 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005609, sur la liste de paiement 1604IA020 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 037,84 \$
LA PERSONNELLE_58	mi000111168000090676000	6 mai 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005704, sur la liste de paiement 1604IA021 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 835,20 \$
LA PERSONNELLE_59	mi000110744000113861000	14 mai 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005478, sur la liste de paiement 1605IA003 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	20 868,37 \$
LA SOCIETE DE VERDISSEMENT DU MONTREAL METROPOLITAIN	DEU21437	25 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	PROJET DE VERDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION, PLANTATION DE 250 ARBRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 750,00 \$
LAFLEUR ET FILS INC	1127636	30 MAI 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 65 - Réparation de la porte pour le véhicule 465	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 273,07 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1127752	30 MAI 2016	DRAPEAU, MATHIEU	CONTRAT 6775-i Production et livraison de l'habillage de chantier à la place Vauquelin. Selon la soumission 134049 du 24 mai 2016.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 434,02 \$
LANGE PATENAUADE EQUIPEMENT LTEE (KUBOTA MONTREAL)	1122166	05 MAI 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Location d'un tracteur Kubota I5740 pour une période minimum de 4 mois Tracteur avec 2 sorties hyd arrière rack et poids à l'avant, siège à air. Soumission du 11 avril 2016 Location du 16 mai au 14 octobre 2016	Environnement	Protection de l'environnement	13 385,91 \$
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	1122713	09 MAI 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Entretien des véhicule de RSQA	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 \$
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	160414	28 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421315	Police	Activités policières	2 743,94 \$
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	75976	19 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:420907	Police	Activités policières	2 619,83 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	DEU21449	25 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	Outils Walter pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 070,65 \$
LE GROUPE MASTER S.E.C.	DEP13591	24 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Besoin de matériel pour faire la réparation du climatiseur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 664,34 \$
LEFEBVRE & BENOIT S.E.C.	1125201	18 MAI 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Contrat 16-2203 - Fourniture de matériaux pour la construction de la terrasse de la Maison Smith dans le parc du Mont-Royal selon la soumission 033799 et ajout de 6 morceaux de 2'x4'x16' et 5 mètres de chaîne de diamètre 1/2"	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 249,37 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1119607	25 AVR. 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Commande de 10 000 pochettes, Cour Municipale "IMP-002084" -16588", Projet # 168792. Voir la soumission no 13628 en annexe	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 433,10 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1121989	05 MAI 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Impression du Guide de l'entretien ménager et du jardinage écologique	Environnement	Protection de l'environnement	2 992,14 \$
LES CARRELAGES SERCO INC.	DEP12887	09 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Besoin de réparer plancher avec tuiles dans divers endroit au filtre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 383,26 \$
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	21221	19 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:420874	Police	Activités policières	2 060,36 \$
LES CEINTURES MEGA INC.	1120383	27 AVR. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel de ceinture pour le magasin SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 850,46 \$
LES CEINTURES MEGA INC.	1120384	27 AVR. 2016	HUARD, FRANCOIS	réapprovisionnement ponctuel de ceinture pour le magasin SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	28 275,04 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1120983	29 AVR. 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrues, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 30, 31 mars et 1er avril 2016	Police	Activités policières	4 147,01 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1120985	29 AVR. 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrues, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 4,5 avril 2016	Police	Activités policières	3 317,60 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1120987	29 AVR. 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrues, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 6,7 avril 2016	Police	Activités policières	3 727,06 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1121019	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrues, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 17 ET 18 MARS 2016-Facture 781 des Communication Michel Verret	Police	Activités policières	3 727,06 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1121031	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrues, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 15m 15 mars 2016 - facture #780 de Les communication Michel Verret en date du 16 mars 2016	Police	Activités policières	3 317,60 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1121039	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 22,23,24,25 mars 2016-Facture #782 de Communication Michel Verret du 25 mars 2016	Police	Activités policières	2 173,24 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1121042	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 23, 24, 25 mars 2016 - facture #783 de Communication Michel Verret en date du 25 mars 2016	Police	Activités policières	2 073,50 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1121101	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 20,21,22 AVRIL 2016-Facture #790 en date du 22 avril 2016	Police	Activités policières	2 073,50 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1121105	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 13,14,15 avril 2016	Police	Activités policières	2 073,50 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1121107	02 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 11,12,13,14 avril 2016 - facture #788 en date du 14 avril 2016	Police	Activités policières	2 173,24 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1123218	10 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 25,26,27,28 avril 2016-facture #791	Police	Activités policières	3 317,60 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1123226	10 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 25,26,27,28 avril 2016-facture #792	Police	Activités policières	3 727,06 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1123229	10 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 2,3,4,5 mai 2016-facture #793	Police	Activités policières	2 173,24 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1127256	27 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 16,17,18,19 mai 2016 - facture #794	Police	Activités policières	3 317,60 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRET	1127262	27 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 16,17,18,19 mai 2016 - facture #795	Police	Activités policières	3 727,06 \$
LES CONFLECTIONS NAPOLI INC.	1121698	04 MAI 2016	PELLETIER, NATHALIE	Habits civils pour cadres	Police	Activités policières	2 976,40 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP13399	02 MAI 2016	HOOPER, CHANTAL	kit époxy pour réparation vanne DeZurik 36 pouces - urgent selon G. Bégin	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 700,07 \$
LES DISTRIBUTEURS LITRON LTFE	DEU21460	25 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	16 Luminaires BJ Take au Prétraitement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 619,65 \$
LES EMBALLAGES DE LA BEAUCE INC.	1123103	10 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Service - Découpage, aiguisage - Cibles D/C neutres 33 5/8 * 16 1/4 * 32 B - Commande de vente #116436 et Facture #116810	Police	Activités policières	7 108,18 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION REFRABEC INC	DEU21867	30 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REMISE A NEUF DU BASALTE RETOUR PARTIE CENTRAL 668-M33-042	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 569,61 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP13559	17 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Pièces de remplacement pour pompe verticale Armstrong pieces pompe armstrong 4302tc- no. de serie: c618482, 4x4x10	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 730,93 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU21381	26 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	VÉRIFICATION, DÉMONTAGE, TEST ET USINAGE DE CERTAINES PIÈCES, MOTO RÉDUCTEUR, BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 404,21 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU21513	28 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Moteurs US pour Aérateur bruyant du Bassin d'Épuration 5	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 645,68 \$
LES ENTREPRISES PNH INC	1121004	02 MAI 2016	DENIS, MICHEL	Achat de tentes pour la section des événements	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 353,31 \$
LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS (MSP) INC.	DEU20976	28 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	3 Cylindres et 2 Pompes Enerpac - Atelier des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 434,09 \$
LES EXCAVATIONS DDC	994251	04 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	LOCATION SUR DEMANDE RÉTRO-CAVEUSE AVEC OPÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 403,31 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

LES FOURGONS TRANSIT INC	1114223	25 MAI 2016	LAVERDIERE, GISELE	MONTE-CHARGE	Police	Activités policières	8 733,15 \$
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	1126391	24 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Appel d'offres sur invitation # 16-15058 : recours à des services professionnels en TI (Mandat # 2 : Spécialistes en infrastructure infonuagique) - Projet # 70900.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	35 477,38 \$
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	1126517	25 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Appel d'offres sur invitation # 16-15058 : recours à des services professionnels en TI (Mandat # 1 : Spécialiste en plateformes de développement) - Projet # 70900.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 058,46 \$
LES MAUVAIS GARCONS	1125931	20 MAI 2016	ANGERS, VERONIQUE	Contrat de serv. professionnels à Les Mauvais Garçons, pour la réalisation de l'identité visuelle et d'un site web temporaire pour la campagne publicitaire d'un événement promotionnel visant à augmenter la notoriété des parcs-nature de 5%	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	20 997,50 \$
LES PETROLES PARKLAND	1124629	17 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	DIESEL CLAIR POUR VÉHICULES SELON ENTENTE VdM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 496,25 \$
LES PORTES MICALEX INC.	DEP13330	25 AVR. 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR CHTF remplacement de la porte extérieur avec barre panique au 1er sous-sol	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 572,19 \$
LES PORTES MICALEX INC.	DEP13331	25 AVR. 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR McTavish remplacements porte accès salles des pompes ouest, porte accès corridor central et réparer les 2 grandes portes	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 719,18 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTFE	DEP13434	04 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Cabinet mobile de travail roussseau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 220,89 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTFE	DEU21804	24 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	59 pieds de cloison grillagée industrielle	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 208,57 \$
LES SERVICES APTECH INC.	DEU21524	28 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	1 ORDINATEUR HP SB ELITE BOOK 840 G3 2.6G 8GB	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 617,34 \$
LES SERVICES DE CUISINE H.R.D. LTEE	1096132	20 MAI 2016	GUERIN, CAROLE	Divers bâtiments du SIM - Réparations et entretiens des cuisinières commerciales du SIM pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,69 \$
LES SERVICES EXP INC.	1122655	09 MAI 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2014-1106 CO SUD / AGRANDIR LE SECTEUR DU POSTE DE TRAVAIL ACTUEL AUX VOUTES DE FAÇONS À PLANIFIER 3 À 4 POSTES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES	Police	Activités policières	4 199,50 \$
LES SERVICES G&K (QUEBEC) INC.	1120560	28 AVR. 2016	LAROCHE, LAURENT	COMMANDE OUVERTE DESBAILLETS - LOCATION VETEMENT DE TRAVAIL	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,62 \$
LES VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR	DEP13341	26 AVR. 2016	PERIARD, MICHEL	Achat d'un PQM du disjoncteur K5 Haute-Pression	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 778,88 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1095620	27 AVR. 2016	BOULET, SUZANNE	Bon de commande ouvert pour l'année 2016 - Glace sèche	Environnement	Réseaux d'égout	3 674,56 \$
LOCATION NATIONALE FOSS	1126949	26 MAI 2016	REEVES, CHANTAL	Compte-client 37185-04, facture 863556 datée du 20160520 pour l'entretien non taxable des véhicules du Projet ACCES - Inspection	Police	Activités policières	5 356,68 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1120899	29 AVR. 2016	DESAUTELS, ANNE	Location d'un véhicule utilitaire avec gyrophare - gardiennage de nuit parcs-nature section Ouest	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 042,02 \$
LORIE AUDE GRENIER	1126977	26 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Lorie-Aude Grenier pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
LOUISE PHILIBERT	loi150608	30 mai 2016	GAGNE, NATHALIE	Transcription de l'audition du 8 et 9 juin 2016 - Notre dossier: 15-002914	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 356,97 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP13410	03 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Achat de composantes électrique et casque catégorie 4 pour électricien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 585,32 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP13609	24 MAI 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Mise à la terre 0-25mm pour Chf	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 976,41 \$
LX SIM INC.	1121603	04 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Réalisation des plans et devis, assistance pendant l'appel d'offres et fabrication des bollards de protection devant être installés sur la rue Sainte-Catherine dans le secteur Place-des-arts du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 774,41 \$
M.G. MARINE	1120972	29 AVR. 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM - MECANIQUE - Unite 1814, Facture 1726 et bon de travail SIM-41194: Diverse réparations , incluant pièces, main d'ouvres et transport aller-retour	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 598,46 \$
M.G. MARINE	1120975	29 AVR. 2016	TAILLEFER, PATRICK	DRM - MECANIQUE - Unite 1815, Facture 1725 et bon de travail SIM-41195: Diverse réparations , incluant pièces, main d'ouvres et transport aller-retour	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	14 973,32 \$
MABAREX INC	DEP13552	17 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Carte de contrôle de puissance pour réacteurs UV	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 027,83 \$
MACOGEP INC.	DEU21306	26 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	SERV. PROF. EN ESTIMATION TRAVAUX DE MECANIQUE INDUSTRIELLE, D'ÉLECTRICITÉ ET D'INSTRUMENTATION	Service de l'eau	Réseaux d'égout	19 023,73 \$
MAGNET FORENSICS	1122003	05 MAI 2016	DURAND, MATHIEU	IEF quote 00023143	Police	Activités policières	12 104,58 \$
MALICIS INFORMATIQUE INC.	DEU21291	28 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement du support citrix - bnq heures	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 349,12 \$
MALICIS INFORMATIQUE INC.	DEU21435	28 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	Projet changement du VLAN 10.9.143 à 10.9.166 à l'infrastructure citrix pour éviter des adresses IP dupliquées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 \$
MARIE-CHANTAL CROFT	1127227	27 MAI 2016	RAIL, CHRISTIANNE	BCO - Services professionnels à titre de membre du jury de sélection mis sur pied dans le cadre du concours Vivre le chantier Ste- Catherine.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 569,57 \$
MARILOU MAURICE	1120052	26 AVR. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Embauche d'un coordonnateur pour le programme des camps zéro déchet. (Marilou Maurice)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	9 940,00 \$
MARINA P.A.T. INC.	1120832	29 AVR. 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	LOCATION QUAI POUR LA SAISON 2016 - BATEAU 1838- EQUIPE NAUTIQUE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 281,38 \$
MARK DAVID CANADA INC	DEU21640	10 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	2 têtes de culasses et joints Bombardier - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 383,24 \$
MARKES INTERNATIONAL MARKES	DEU21404	02 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	EQUIPEMENT DE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 815,67 \$
INTERNATIONAL MARKES	DEU21404	03 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	EQUIPEMENT DE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 086,85 \$
MARMEN INC.	DEU21456	25 AVR. 2016	FONTAINE, RICHARD	4 CARTOUCHES DE RECHANGE REBATIES POUR BROyeurs "SEPEX"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 651,06 \$
MARTIAL BESSETTE INC.	1120880	11 MAI 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de passe-montagne ignifuge - Inventaire Colbert	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 369,57 \$
MARTIAL BESSETTE INC.	1123936	12 MAI 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	BOTTES STC - MODÈLE MORGAN 21991 - (DIVERS GRANDEURS) ÉQUIPES GST ET SAC À LANCER POUR ÉQUIPE NAUTIQUE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 424,37 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1121390	03 MAI 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du magasin SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 165,42 \$
MATHESON VALVES & FITTING LTFE	DEU21852	27 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Solenoides et vanne Asco Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 914,67 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

MAXXAM ANALYTIQUE	1123693	12 MAI 2016	BOULET, SUZANNE	Analyses des échantillons d'air	Environnement	Protection de l'environnement	2 291,88 \$
MBEZ INC.	DEU21580	04 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Projet CSA - Suivi avec Automatisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 448,87 \$
MDL ENERGIE INC.	DEP13455	05 MAI 2016	VENDETTI, PERRY	DDO-Entretien préventif d'un CCM et de ses moteurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 989,52 \$
ME GUYLAINE LAVIGNE	1122075	05 MAI 2016	LABOS, COSTA	facture 1155 dossier police Compagnat, Spieth Staucenanu	Police	Activités policières	8 089,59 \$
ME JEAN-PIERRE RANCOURT	1120005	26 AVR. 2016	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	avocats dossiers Trudeau déonto	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 564,34 \$
MECANIQUE R.H. 2003 LTEE	1121473	03 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux de ventilation à la caserne 28 - Incidence 14474	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 367,48 \$
MEDIAQMI INC.	1123097	10 MAI 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Publication d'annonce pour Compost Actualité	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	3 569,58 \$
MEDIAQMI INC.	1123309	11 MAI 2016	DENIS, MICHEL	Services incendies Journal de Montréal - imprimée en 4 couleurs process 4 X 176A (2020951)	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 099,75 \$
MEDIAQMI INC.	1123471	11 MAI 2016	LAFRENIERE, IAN	Pour fins de revues de presse pour la période du 1er février 2016 au 31 janvier 2017. Journal de Montréal et journal de Québec	Police	Activités policières	5 610,52 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1123251	10 MAI 2016	DRAPEAU, MATHIEU	CONTRAT 6775-i Service - Placement média d'appel d'offres pour le contrat 6775 Réaménagement de la Place Vauquelin.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 740,18 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP12024	16 MAI 2016	HERISCHI, BABAK	BCO 2016 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEAO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	31 496,25 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1123040	10 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC AUTO /Acquisition de consoles centrales et systèmes d'arrimage pour ordinateur portable dans des véhicules Dodge Caravan 2016 - ARTICLE NUMÉRO 1 DE L'A/O 16-15042	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	17 426,23 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1123042	10 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM Acquisition de consoles centrales et systèmes d'arrimage pour ordinateur portable dans des véhicules Dodge Charger 2016 - ARTICLE NUMÉRO 2 DE L'A/O 15042	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	40 661,21 \$
MEGS INC.	1094173	05 MAI 2016	BOISVERT, ANDRE	Commande ouverte 2016 pour la fourniture de gaz - Labo. Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 774,31 \$
METAL M-PACT INC.	DEU21533	29 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	9 Feuilles de Polycarbonate - Atelier de Menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 823,14 \$
METASERVICES INC.	1124242	13 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Architecte de solutions, Centre d'opération Réseau. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 610,78 \$
METAUX PROFUSION INC.	DEU21854	27 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	31 Grillages, 4 Fers Angle et Arbre - Sécurité et Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 489,15 \$
MICHAEL VIDAL COURTIER	1127051	26 MAI 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	40e Jeux olympiques - Soumission - Oriflammes	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 218,93 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1014781	09 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	ACQUISITION DE PNEUS NEUFS RÉCHAPÉS ET REMOULÉS EN 2015 SELON ENTENTE CSPQ 999104893	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1123867	12 MAI 2016	REEVES, CHANTAL	Location - Automobile avril 2016	Police	Activités policières	6 302,79 \$
MINISTRE DES FINANCES	1093788	31 MAI 2016	LAROCHE, LAURENT	Commande ouverte 2016 - Analyses externes	Environnement	Traitement des eaux usées	31 496,25 \$
MINISTRE DES FINANCES	1119012	04 MAI 2016	BOISVERT, ANDRE	Frais annuels d'accréditation 2016 - Laboratoire Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	11 128,67 \$
MINISTRE DES FINANCES	1121220	03 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Frais annuels d'accréditation - 2016 (Laboratoire Crémazie)	Environnement	Inspection des aliments	3 807,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	1121220	03 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Frais annuels d'accréditation - 2016 (Laboratoire Crémazie)	Environnement	Protection de l'environnement	1 332,29 \$
MINISTRE DES FINANCES	1121220	03 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Frais annuels d'accréditation - 2016 (Laboratoire Crémazie)	Environnement	Traitement des eaux usées	6 661,46 \$
MINISTRE DES FINANCES	1124442	16 MAI 2016	BOISVERT, ANDRE	Analyses externes	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	8 172,27 \$
MINISTRE DES FINANCES	1126653	25 MAI 2016	PICHET, PHILIPPE	Frais Commissaire à la déontologie policière. Factures multiples	Police	Activités policières	22 323,00 \$
MISTRAS SERVICES INC.	DEP13652	27 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Service externe - Caméra sous marine pour cuve #7	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 816,31 \$
MISTRAS SERVICES INC.	DEU21514	26 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Plongeurs pour installation pompes lac des dauphins	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 960,65 \$
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU21666	12 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE, INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT D'UN DÉMARREUR MAGNÉTIQUE DANS MCC SIEMENS AU PRODUIT CHIMIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 618,63 \$
MOHAMAD OSSEYRANE	1121311	03 MAI 2016	BIRON, PAULE	expert dossier 08-002165	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 771,72 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1124620	17 MAI 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Dodge Grand Caravan SXT (2016) tel que décrit à votre soumission ML 1718 datée du 5 mai 2016. Couleur : : nacrée cristal noir étincelant	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	27 327,57 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1124630	17 MAI 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Dodge Grand Caravan (2016) tel que décrit à votre soumission ML 1715 datée du 5 mai 2016. Couleur : nacrée cristal noir étincelant	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	20 348,57 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1124712	17 MAI 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Dodge Grand Caravan (2016) tel que décrit à votre soumission ML 1717 datée du 5 mai 2016. Couleur : : gris acier	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	40 643,15 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1124745	17 MAI 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Dodge Grand Caravan (2016) tel que décrit à votre soumission ML 1716 datée du 5 mai 2016. Couleur : cristal granit métallisé	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	40 643,15 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1122325	06 MAI 2016	LAMOTHE, BERNARD	Services professionnels pour le programme d'aide aux employés - Paiement factures 334935	Police	Activités policières	4 256,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1127627	30 MAI 2016	BARTH, SIMONETTA	Services professionnels pour le programme d'aide aux employés - Paiement factures 353210	Police	Activités policières	4 313,00 \$
MOSAICULTURES INTERNATIONALES DE MONTREAL	1123624	11 MAI 2016	ARNAUD, CLEMENT	Contrat 16-1657 Accorder un contrat de services professionnels à Mosaicultures Internationales de Montréal pour la conception d'ouvrages pour l'avenue McGill College pour la somme de 19 672,22 \$ taxes et imprévus inclus.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	17 964,00 \$
MOTECH DISTRIBUTEUR INC.	DEP13442	05 MAI 2016	MARSAN, ANDRE	MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE CHLORATION À L'USINE DE DORVAL	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 985,24 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

MOTOS DAYTONA INC.	349522	26 mai 2016	Système PARCAUTOSPVMM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421044	Police	Activités policières	2 058,12 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	1123245	10 MAI 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	Accorder un contrat de services techniques à MP Repro pour des services d'impression, pour une somme maximale de 49 780,02 \$, taxes incluses (J. Inkel)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	45 455,80 \$
MSK CANADA LTEE.	DEP13415	03 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Installer gardes corps près des unités de ventilation sur le toit de la station A	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 975,62 \$
MUTATION DIGITALE INC.	1124249	13 MAI 2016	LAFRENIERE, IAN	Maintenance site Internet. Banque d'heures, 50 h. Facture # 0000238.	Police	Activités policières	4 461,97 \$
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1127582	30 MAI 2016	DRAPEAU, MATHIEU	16-1654: Caractérisation des arbres existants et préparation des plans et le cahier des charges pour les travaux de transplantation d'arbres, dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin. Chargé de projet: Wade Eide	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 894,09 \$
NEDCO	DEP13467	09 MAI 2016	VENDETTI, PERRY	Achat de variateur de fréquence et mise en service pour pompe tombée en faute	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 232,13 \$
NEDERMAN CANADA LIMITED	1106811	05 MAI 2016	TAILLEFER, PATRICK	Divers bâtiments du SIM - Réparations diverses pour les systèmes de captation des gaz (REP) pour la période du 1er février au 31 mai 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 183,79 \$
NEWARK IN ONE INC.	DEP13621	25 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	USB extender pour écrans PCC, PLC-4	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 126,13 \$
NI CORPORATION	1123099	10 MAI 2016	MOISE, CARL	2016 - Réaliser une étude sur la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) de l'agglomération de Montréal	Environnement	Matières recyclables - autres	16 492,13 \$
NICOLAS LEBLANC	1120797	29 AVR. 2016	PELLERIN, GUY	Contrat de service professionnels - Nicolas Leblanc - Élaboration plan de travail aménagement passages piétonniers	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 450,00 \$
NORBEC COMMUNICATION	1123853	12 MAI 2016	REEVES, CHANTAL	Caméra VBH43B	Police	Activités policières	2 829,41 \$
O.J. COMPAGNIE	1120448	28 AVR. 2016	BEAUDREAU, BRIGITTE	DÉTOURBEUSE	Villayer-St-Michel - Parc-Extension	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 202,70 \$
ODOTECH INC.	1123689	12 MAI 2016	BOULET, SUZANNE	Caractérisation des odeurs, mesure de débit et vérification du règlement 90	Environnement	Protection de l'environnement	2 834,66 \$
OMR ALLIAGES INC	1016343	28 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	ELECTRODES À SOUDER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 \$
OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC._1	mi000110602000118051000	29 AVR. 2016	Système RECLAM	OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005397, sur la liste de paiement 1604IA018 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 251,69 \$
ORANGE TRAFFIC INC	1121208	02 MAI 2016	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Turcot- Relevé des circuits électriques des cabinets des feux de circulation. Gré à gré. Provenance des fonds PTI Turcot.	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	13 018,45 \$
ORIGINE S.E.N.C.	1120675	28 AVR. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Service d'un technicien senior en architecture de radiocommunication.	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	22 309,84 \$
OSISOFT CANADA ULC	DEU21499	02 MAI 2016	PONTAINE, RICHARD	Mise à niveau des logiciels opérationnels	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 614,32 \$
OSISOFT LLC	DEU21465	26 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement contrat OSISOFT pour la période du 1er mai au 31 juillet 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 430,48 \$
OSTI INC. (OZONE SYSTEMS & TECHNOLOGY INTERNATIONAL INC.)	DEU21641	11 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	P.A.L - OZONE IN AMBIENT AIR MONITOR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 117,26 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

P.E.S. CANADA INC.	1126487	25 MAI 2016	LAVERDIERE, GISELE	Lentille extérieure	Police	Activités policières	8 315,00 \$
P.E.S. CANADA INC.	1126503	25 MAI 2016	LAVERDIERE, GISELE	Console pour véhicule ADS	Police	Activités policières	2 456,71 \$
P.J. MACHINAGE	DEU20632	26 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES FABRIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 926,01 \$
P.J. MACHINAGE	DEU21503	27 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	25 pièces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 126,54 \$
PANASONIC CANADA INC.	1119855	26 AVR. 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Achat de batteries et chargeurs pour les CF-19	Police	Activités policières	9 989,56 \$
PANASONIC CANADA INC.	1119871	26 AVR. 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Achat de courroie pour CF-19	Police	Activités policières	3 183,75 \$
PANAVIDEO INC	1124433	16 MAI 2016	BOISVERT, CHRISTIAN	Achat de caméra vidéo pour pièce d'entrepôt module technologie	Police	Activités policières	9 049,92 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2016periode10	13 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 10 - Paquette et Associés	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 807,19 \$
PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES	1119852	26 AVR. 2016	NADON, JEAN- FRANCOIS	16-1660: Services professionnels pour l'accompagnement technique et l'élaboration d'une étude de faisabilité technique d'un mur interactif et numérique. Chargée de projet: Jacinthe Inkel	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	26 345,20 \$
PATLON AIRCRAFT & INDUSTRIES LTD	1120789	29 AVR. 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	ÉVALUATION ET RÉPARATION DÉTECTEURS CAM2 - ÉQUIPE GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 293,73 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm23	25 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-23	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 902,69 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm24	27 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-24	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 608,10 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm26	12 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-26	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 413,87 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm28	24 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-28	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 706,68 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm30	27 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-30	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 473,72 \$
PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC.	1120813	29 AVR. 2016	DRAPEAU, MATHIEU	16-1880: Abattage des arbres (square Viger). Chargé de dossier: Wade Eide	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 574,86 \$
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1120123	27 AVR. 2016	PAQUETTE, CAROLE	Service de tonte de gazon 2016 aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, de l'Anse-à-L'Orme et au parc agricole du Bois-de-la-Roche.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	18 760,02 \$
PETITE CAISSE - SPVM	160516	16 mai 2016	BOILEAU, SYLVIE	Petite caisse - dépenses enquêtes spéciales SEMCJ Est	Police	Activités policières	4 400,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	160516a	16 mai 2016	BOILEAU, SYLVIE	Petite caisse - enquêtes spéciales (paiement de sources) SEMCJ Est	Police	Activités policières	4 750,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	20160504	5 mai 2016	BOISCLAIR, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 411,80 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160504	4 mai 2016	AUGER, MANON	Petite caisse	Police	Activités policières	4 933,70 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160518	18 mai 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 000,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc16051802	18 mai 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 500,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

PETITE CAISSE - SPVM	pc20160414	10 mai 2016	BOILEAU, SYLVIE	Petite caisse - enq. spéc. stupéfiants	Police	Activités policières	2 500,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20160503	10 mai 2016	BOILEAU, SYLVIE	Petite caisse - enquêtes spéciales SEMCJ Est	Police	Activités policières	4 150,00 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1122228	05 MAI 2016	GUERIN, MARIO	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	29 637,97 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1124602	16 MAI 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	6 201,24 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1124603	16 MAI 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1127624	30 MAI 2016	GUERIN, MARIO	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	20 435,82 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160510communication	10 mai 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 178,40 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160701mai	24 mai 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 694,93 \$
PHILHARMONIQUE DES POMPIERS DE MONTRÉAL	1120116	27 AVR. 2016	MASSE, FRANCOIS	Services de la chorale de la Philharmonique des pompiers de Montréal pour différents événements du Service de sécurité incendie en 2015	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 300,00 \$
PHILHARMONIQUE DES POMPIERS DE MONTRÉAL	1120117	27 AVR. 2016	MASSE, FRANCOIS	Services de l'orchestre de la Philharmonique des pompiers de Montréal pour différents événements du Service de sécurité incendie en 2015	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 000,00 \$
PHYTRONIX TECHNOLOGIES INC.	DEU21624	10 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	CONSULTATION DETERMINATION DES BESOINS SPECIFIQUES DES APPAREIL DU LABO.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 078,77 \$
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.	325002	28 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421281	Police	Activités policières	2 078,44 \$
PME MTL CENTRE-EST	1155175006mars2016	26 AVR. 2016	TANGUAY, PAULE	GDD 1155175006 Contribution financière pour la continuité de vos service tenus en mars 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	116 388,88 \$
PME MTL CENTRE-OUEST	1155175008fev16	26 AVR. 2016	TANGUAY, PAULE	GDD 1155175008 Contribution financière pour la continuité de vos service tenus en février 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	105 956,67 \$
PME MTL CENTRE-OUEST	1155175008mars16	26 AVR. 2016	TANGUAY, PAULE	GDD 1155175008 Contribution financière pour la continuité de vos service tenus en mars 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	105 956,67 \$
PNEUTECH-ROUSSEAU INC.	DEU21549	02 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT 2 CYLINDRE HYDRAULIQUE POUR FILTRE-PRESSES E & J	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 547,71 \$
POMPACTION INC.	DEP13348	27 AVR. 2016	PERIARD, MICHEL	URGENCE - Ensembles d'outils pour la réparation de pompe Grundfos.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 078,94 \$
POMPACTION INC.	DEP13634	26 MAI 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pompe doseuse Grundfos en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 968,59 \$
POMPES VIKING DU CANADA INC	DEU21451	25 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	1 Pompe Viking pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 340,21 \$
POMPES VIKING DU CANADA INC	DEU21451	26 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	1 Pompe Viking pour le Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	83,99 \$
PREMIER FLUID SYSTEMS INC	DEU21776	26 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	2 Pompes - Intercepteur Nord	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 073,59 \$
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU21575	11 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	RÉPARER TUYAU D'ÉCHAPPEMENT DES GAZ FISSURÉ DE LA GÉNÉRATRICE NO 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 288,73 \$
PRODUITS DE SERVICES PUBLICS INNOVA INC.	DEP13398	04 MAI 2016	REBSELJ, VINCENT	Achat et installation d'équipement de sécurité espace clos - Usine Pointe-Claire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 068,29 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

PRODUITS ENVIRO- KLEEN INC	1127026	26 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT GANTS RONCO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
PROLUDIK INC	1126929	26 MAI 2016	DENIS, MICHEL	Location de maison pompier 27'x18x12 pour le 9-10-16-17 juillet 2016 contrat # 35701 date : 09-07-2016(samedi) au 17-07-2016 (dimanche) *** 3 fins de semaine dépôt du contrat à payer selon le contrat # 34599	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	1 068,36 \$
PROLUDIK INC	1126929	30 MAI 2016	DENIS, MICHEL	Location de maison pompier 27'x18x12 pour le 9-10-16-17 juillet 2016 contrat # 35701 date : 09-07-2016(samedi) au 17-07-2016 (dimanche) *** 3 fins de semaine dépôt du contrat à payer selon le contrat # 34599	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	1 060,78 \$
PROMUTUEL ASSURANCE INC_1	mi0001107420000960660004	29 AVR. 2016	Système RECLAM	PROMUTUEL ASSURANCE INC.\Païement d'une indemnité pour le dossier 15-005477, sur la liste de paiement 1604IA016 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 605,95 \$
PROMUTUEL ASSURANCE_2	mi0001106600000986750007	29 AVR. 2016	Système RECLAM	PROMUTUEL ASSURANCE\Païement d'une indemnité pour le dossier 15- 005429, sur la liste de paiement 1604IA019 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	22 766,96 \$
PUROLATOR COURRIER LTFE	1093779	13 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Service de messagerie et transport de colis - 2016 -Laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$
PUROLATOR COURRIER LTFE	1093779	13 MAI 2016	ARBIC, DENISE	Service de messagerie et transport de colis - 2016 -Laboratoire Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	500,00 \$
QUADBRIDGE INC.	1126632	25 MAI 2016	BUSSIERES, CLAUDE	Acquisition d'ordinateur pour poste d'analyste au module crimes technologiques de la section de l'identification judiciaire.	Police	Activités policières	18 305,26 \$
QUADBRIDGE INC.	1126637	25 MAI 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition d'ordinateur pour poste d'analyste au module crimes technologiques de la section de l'identification judiciaire.	Police	Activités policières	2 681,22 \$
QUATRE QUARTS INC.	1123472	11 MAI 2016	LAFRENIERE, IAN	Réalisation graphique du magazine.	Police	Activités policières	3 359,60 \$
QUINCAILLERIE J. CARRIER INC	1125090	18 MAI 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 38 et 42 - Tourret d'établ avec roue de coton (pour chacune des casernes)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 872,46 \$
QUINCAILLERIE J. CARRIER INC	DEU21531	10 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Outils pour 4 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 828,51 \$
RADHYPY INC.	1122514	06 MAI 2016	BIRON, PAULE	expert dossier 08-002165 pluie 2 août 2008	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 761,06 \$
RALPH GILBY	1123961	12 MAI 2016	LALONDE, CAROLE	Achat d'un chien Berger Allemand - DN39844703	Police	Activités policières	5 935,36 \$
REAL HUOT INC.	DEP13651	27 MAI 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Y. Lachance pièces pour nouvelles vannes régulatrice Cèdre-en-bas	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 030,26 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1123310	11 MAI 2016	DENIS, MICHEL	Achat de code pour la prévention	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	13 485,78 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	es2015052	30 AVR. 2016	BOISCLAIR, MELISSA	Transport aérien Val d'Or	Police	Activités policières	11 932,01 \$
RENEE DUPRAS	201611	12 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2016 - Facture # 2016- 11	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 052,93 \$
RENEE DUPRAS	201612	12 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2016 - Facture # 2016- 12	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 063,63 \$
RENEE DUPRAS	201613	24 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2016 - Facture # 2016- 13	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 394,45 \$
RENEE DUPRAS	201614	27 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2016 - Facture # 2016- 14	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 233,61 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

REPAF - RESEAU DES ENTREPRENEURS ET PROFESSIONNELS AFRICAINS	1120379	27 AVR. 2016	GUERIN, SERGE	Commandite au Réseau entrepreneurs africains lors de l'événement Gala annuel d'excellence Vision & Inspiration du 14 mai 2016 (REPAF).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 000,00 \$
RESEAU ENVIRONNEMENT INC	DEP13450	05 MAI 2016	MARSAN, ANDRE	Frais d'adhésion au programme excellence en eau potable année 2016	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 538,14 \$
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	242996	30 AVR. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:419811	Police	Activités policières	2 404,93 \$
REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1122892	10 MAI 2016	REEVES, CHANTAL	matières dangereuses (DDD)	Police	Activités policières	4 021,55 \$
ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	DEP13340	26 AVR. 2016	PERIARD, MICHEL	Besoin de tôtes pour remplacement d'Éthylène glycol au bâtiment UV	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 857,81 \$
RM ELECTRO DIESEL INC.	22945	30 AVR. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:419935	Police	Activités policières	2 539,66 \$
ROBERT BERUBE, ENTREPRENEUR ELECTRICIEN (1986) INC.	1126914	26 MAI 2016	DESAUTELS, ANNE	Raccordement de la cabane de location d'embarcations - plage Cap-Saint-Jacques	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 724,44 \$
ROGER RIOS INC.	1122255	06 MAI 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1200 SPVM PDQ 13 / TRAVAUX DE PEINTURE	Police	Activités policières	6 509,22 \$
ROGER RIOS INC.	1126363	24 MAI 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1199 SPVM PDQ 4 / TRAVAUX DE PEINTURE	Police	Activités policières	2 391,62 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20160459	20 mai 2016	ROY, GENEVIEVE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	20 630,04 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1126155	24 MAI 2016	CARDINAL, ALAIN	remboursement factures policiers lot E	Police	Activités policières	3 889,51 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1126176	24 MAI 2016	CARDINAL, ALAIN	remboursement factures policiers lot D	Police	Activités policières	29 242,50 \$
S.C.I. MONTREAL INC.	1126743	25 MAI 2016	BORNAIS, LUC	2016 -Actuateur 150lbs c/a 2 x inter aux 420 ma	Environnement	Protection de l'environnement	1 087,73 \$
S.C.I. MONTREAL INC.	1126743	27 MAI 2016	BORNAIS, LUC	2016 -Actuateur 150lbs c/a 2 x inter aux 420 ma	Environnement	Protection de l'environnement	1 087,73 \$
SALLE DE RECEPTION LE CHALLENGER	1119928	26 AVR. 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Assermentation du 33 è contingent et remises d'insignes pour les cadres promus.	Police	Activités policières	4 505,26 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1121779	04 MAI 2016	BIANCHI, GUY	Nourriture pour détenus - Soutien Est - facture 34777	Police	Activités policières	2 346,12 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1121799	04 MAI 2016	BIANCHI, GUY	Repas détenus Soutien Est - facture 34236 - 2016-04-01	Police	Activités policières	2 122,27 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode09	29 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 09 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 190,59 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode10	13 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 10 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 513,72 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode11	27 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 11 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 333,89 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

SECUR-ICARE INC.	DEP11643	27 MAI 2016	TURCOT, DANIEL	Fournir et installer caméras de sécurité stationnement St-Patrick	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	30 950,31 \$
SECURITE CIVILE LANDRY INC.	DEP13518	12 MAI 2016	MARSAN, ANDRE	Service professionnels pour l'actualisation du plan de sécurité incendie de l'usine Pierrefonds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 343,89 \$
SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE_5	mi0001111740000960730004	6 mai 2016	Système RECLAM	SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005710, sur la liste de paiement 1605IA001 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 718,30 \$
SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE_6	mi0001108360000953550004	6 mai 2016	Système RECLAM	SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005528, sur la liste de paiement 1604IA021 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	13 752,78 \$
SERVICE & MAINTENANCE DE CASTEL (1997) INC	DEU21629	10 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	25 seaux de savon De Castel - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 346,20 \$
SERVICES INTEGRES LEMAY ET ASSOCIES INC	1123701	12 MAI 2016	SAINTE MARIE, PIERRE	Contrat gré à gré - Modélisation des aménagements dans le secteur McTavish sud (avant projet).	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Amén., urb. et développement	4 136,51 \$
SERVICES MATREC INC.	1125336	18 MAI 2016	DESAUTELS, ANNE	Location de 13 toilettes chimiques au Cap-Saint-Jacques et à L'Anse-à-L'Orme - 1 nettoyage/semaine. Période: 9 juin au 6 septembre 2016	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 420,97 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1120617	29 AVR. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Achat de trois imprimantes multifonctions pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	10 098,15 \$
SIGMUM INC.	1125284	18 MAI 2016	BARTH, SIMONETTA	Démarche d'élaboration du Plan stratégique du SPVM 2015-2020	Police	Activités policières	22 519,82 \$
SIGNALISATION 10-10	1122221	05 MAI 2016	SAVIGNAC, PIERRE PAUL	Services de planche et de remorquage dans le cadre de l'événement Ski Tour Canada 2016 sur le mont Royal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Gestion install. - Arénas et patinoires	3 660,15 \$
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1120867	29 AVR. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Conception des éléments de signalisation intérieure et extérieure de l'édifice Gaston-Miron - Incidence 13807	Gestion et planification immobilière	Biens patrimoniaux	14 024,71 \$
SIMARK CONTROLS LTD	DEP12481	29 AVR. 2016	TURCOTTE, CAROLINE	Achat de ScadaPack 50	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 051,37 \$
SIMON DUMOUCHEL	1127008	26 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Simon Dumouchel pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
SINNATHURAI PRABAKARAN	mi0001110560001128550004	6 mai 2016	Système RECLAM	SINNATHURAI PRABAKARAN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005645, sur la liste de paiement 1605IA001 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 \$
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC	1123269	10 MAI 2016	SAVIGNAC, PIERRE PAUL	Impression de la carte du mont Royal pour la saison estivale 2016 - 25 000 en version française et 20 000 en version anglaise	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10 498,75 \$
SM GESTION-PROJET INC.	1121880	05 MAI 2016	BUSSIERES, CLAUDE	SPVM PDQ 39 / REMPLACEMENT DE VITRES SUITE AUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA MANIFESTATION DU MERCREDI 6 AVRIL 2016	Police	Activités policières	26 246,87 \$
SNAP ON DU CANADA LTEE	DEU21495	27 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	MD SCANNER ETHOS PRO NO: EECS331	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,74 \$
SNF CANADA INC.	DEP13241	26 AVR. 2016	LEBLANC, DANIEL	4 totes Floquat FL 4440 chez SNF Canada	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 753,04 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9590673161	25 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9590673161 - Période 09-04-2016 @ 15-04-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 308,13 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9591171816	27 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9591171816 - Période 16-04-2016 @ 22-04-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	16 312,06 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9591780382	6 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9591780382 - Période 23-04-2016 @ 29-04-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 567,76 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9592351952	13 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9592351952 - Période 30-04-2016 @ 06-05-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 737,40 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9592856008	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9592856008 - Période 07-05-2016 @ 13-05-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 820,42 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9593370438	28 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9593370438 - Période 14-05-2016 @ 20-05-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	23 643,71 \$
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1125635	19 MAI 2016	BUSSIERES, CLAUDE	Facture A-49335 Du 11 mai 2016 _Frais de location pour espace de stationnement pour véhicules de police SPVM	Police	Activités policières	4 698,08 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90024398	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Janvier 2016 - facture # 90024398 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 172,07 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90024399	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Janvier 2016 - facture # 90024399 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	306 309,36 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90024905	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Février 2016 - facture # 90024905 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 210,85 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90025077	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Février 2016 - facture # 90025077 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	109 771,92 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90025747	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mars 2016 - facture # 90025747 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	100 292,20 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90025893	19 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mars 2016 - facture # 90025893 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 606,45 \$
SOCIETE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RIVIERES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES-MTL-EST	1155175006mars16	26 AVR. 2016	TANGUAY, PAULE	GDD 1155175006: Contribution financière pour la continuité de vos services tenus en mars 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	86 570,90 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU21517	28 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	Unité de Pompage Flygt avec 2 Stands - Relèvement des Eaux Unité 02	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 924,43 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU21585	04 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	4 Pompes Flygt pour la Station de pompage Beaulieu	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 767,47 \$
SOCOMECH INDUSTRIEL INC	DEU21665	12 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	TRAVAUX MÉCANIQUE POUR LE REMPLACEMENT D'UN MÉLANGEUR DE SYSTÈME DE DILUTION DE POLYMÈRES À LA STATION D'ÉPURATION JEAN-R.-MARCOTTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62 934,65 \$
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC	DEU21583	04 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Ensemble de mesure et 3 Cellules Meridian - Suivi de l'Ozonisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 138,08 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

SPECIALITES INDUSTRIELLES SHERBROOKE INC	DEU21452	26 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	ACHAT D'UNITÉ DE PRESSURISATION SALLE SASC AU BÂTIMENT DE PRÉTRAITEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 433,15 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP11704	29 AVR. 2016	LABERGE, ANNE-MARIE	Système de protection contre les chutes permettant un accès sécuritaire aux zones à lubrifier Reservoir Chateaufort	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 544,91 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP13565	17 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Inspection et certification 2016 des équipements et matériel d'espace clos et harnais pour l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 774,31 \$
SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES_17	mi0001106780000944000003	29 AVR. 2016	Système RECLAM	SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005439, sur la liste de paiement 1604IA016 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	12 687,12 \$
SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES_17	mi0001107100000944000003	29 AVR. 2016	Système RECLAM	SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005457, sur la liste de paiement 1604IA020 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 875,00 \$
SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES_18	mi0001109300000944000004	6 mai 2016	Système RECLAM	SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005579, sur la liste de paiement 1604IA021 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 172,38 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	160504dasresshum	4 mai 2016	RODOFIL, MYRIAM	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat # 15J00 - du 1er mai 2016 au 31 mai 2016.	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 841,71 \$
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1089131	10 MAI 2016	LÊ, SON-THU	Préparer les spécifications fonctionnelles détaillées de la base de données feux_PTI	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	7 342,89 \$
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1121273	03 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Évaluation d'humidité dans les murs et échantillonnage de matériaux dans les locaux du CPE le Petit Palais	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	3 913,27 \$
ST-BASILE HYUNDAI	1124644	17 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 2 A/O 16-15221 ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULE HYUNDAI 2016, MODELE SONATA, POUR LES BESOINS DU SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	44 706,78 \$
ST-DENIS THOMPSON INC.	1034008	11 MAI 2016	LALONDE, SOPHIE	Service de maçonnerie relativement aux travaux de réfection des façades du QG du SPVM (3679) Incidences contrat 13228	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 120,75 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP13599	19 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Ventilateur de sécurité CVC	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 352,26 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU21755	27 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Quincaillerie et Outillage - Intercepteurs, Atelier Eaux Plomberie et CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 050,28 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU21896	30 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Quincaillerie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 218,58 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1121721	04 MAI 2016	LABOS, COSTA	fact sténo dossier police J Joseph	Police	Activités policières	4 845,38 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1126883	26 MAI 2016	CARDINAL, ALAIN	avocats dossiers police	Police	Activités policières	16 171,69 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1127562	30 MAI 2016	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	avocat dossier 15-001634 assistance judiciaire	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 842,57 \$
STERIS CANADA INC	1115161	06 MAI 2016	BOISVERT, ANDRE	Réparation laveur Steris	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 482,24 \$
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1121416	03 MAI 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat de services professionnels à SOM Recherches et sondages pour la réalisation d'un sondage portant sur la notoriété des parcs-nature de la Ville de Montréal.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	16 483,04 \$
STUDIO CREATIF A'SHOP INC	1123506	11 MAI 2016	CLOUTIER, MARIEKE	Réalisation d'un graffiti en façade de la nouvelle station d'échantillonnage #28	Environnement	Protection de l'environnement	2 834,66 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1105667	25 AVR. 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	Achat d'entrave, porte-bâton et cas pour masque à gaz - Inventaire SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 706,58 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1124265	13 MAI 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de menottes, genouillères et sac pour masque Gaz - Inventaire SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 567,79 \$
SUSTEMA INC.	1125908	20 MAI 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1208 CRIME TECHNO / 2 STATIONS DE TRAVAUX SPÉCIALISÉS	Police	Activités policières	13 485,64 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	DEU21519	09 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	POMPE À CAVITÉ PROGRESSIVE MOYNO POUR POMPAGE DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	34 743,01 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	DEU21519	02 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	POMPE À CAVITÉ PROGRESSIVE MOYNO POUR POMPAGE DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 968,52 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	DEU21647	11 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Cartouche de recharge pour broyeur Moyno - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 739,32 \$
TECHNOCOMPETENCES	1125546	19 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Organisation d'événements pour les mois GRH d'Emploi Nexus (TechnoCompétences).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 689,59 \$
TECHNOLOGIES M.B.	1120284	27 AVR. 2016	BOULET, SUZANNE	Formation: Evaluation des risques lors d'inspections sur les chantiers de construction & des établissements industriels. Dates: 11-12 mai et 25-26 mai 2016. Formateur: Martin Buteau. Tarif basé sur 2 groupes de 10 participants, 2 jours	Environnement	Réseaux d'égout	3 149,62 \$
TECHNOLOGIES POLYCONTROLES INC.	DEP13520	12 MAI 2016	MARSAN, ANDRE	Variateur de vitesse CC - Usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 005,26 \$
TECHNOLOGIES PSM INC.	DEP12536	27 MAI 2016	VENDETTI, PERRY	PSM-installation de garde-corps aux dégrilleurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 390,08 \$
TECKNO-VALVE RS INC.	DEP13537	13 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Pièces pour vanne de drain d'eau de lavage des filtres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 289,21 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC	1123499	11 MAI 2016	MOISE, CARL	2016 - Mobiliers de bureau pour l'écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 754,35 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1125223	18 MAI 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 73 - 14 panneaux acoustiques pour le dortoir	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 379,86 \$
TEKNISCIENCE INC.	1038408	12 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	2015-2016, REAPPROVISIONNEMENT PRODUITS DE MARQUE J.T. BAKER POUR INVENTAIRE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
TELUQ, L'UNIVERSITE A DISTANCE DE L'UQAM	1124400	16 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Factures #14870 à14898 pour formation en anglais langue seconde	Police	Activités policières	24 000,00 \$
TELUS	87180975	12 mai 2016	ROY, GENEVIEVE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	11 037,60 \$
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1125379	19 MAI 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	Confection de panneaux balistiques pour vestes parre-balles - Inventaire SPVM (panneau sur mesure)	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 333,35 \$
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1125379	18 MAI 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	Confection de panneaux balistiques pour vestes parre-balles - Inventaire SPVM (panneau sur mesure)	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 166,67 \$
TENAQUIP LIMITED	1121017	02 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM - INVENTAIRE - Gants Bob Dale, soumission: 10168141-00	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 061,42 \$
TENAQUIP LIMITED	DEP13539	13 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Couvre tout pour ozone habit CPF3 et fabriquer 2 extensions soit 1x10pieds et 1x 20pieds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 667,16 \$
TENAQUIP LIMITED	DEP13647	27 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Installer des grillages de divisions avec portes et étagères au magasin 2 niveau 75' haute pression	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 523,28 \$
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC	1120492	02 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	CONTRAT DE SERVICE SUR SPECTROMETRE THERMO FISHER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 496,81 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

TOKINIAINA RABETOKOTANY	1121397	03 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels pour effectuer la recherche d'entreprises et soutenir les commissaires à l'organisation d'événements (Toki).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 500,00 \$
TOTAL CANADA INC.	DEP13367	28 AVR. 2016	VENDETTI, PERRY	Huile Nevastane 45 gallons, SL68 remplacer par SH68 en 208 litres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 043,98 \$
TOYOTA DRUMMONDVILLE	1116812	16 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 1 A/O 16-15103 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE TOYOTA, MODELE CAMRY XSE 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	31 019,61 \$
TOYOTA DRUMMONDVILLE	1116870	16 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 3 A/O 16-15103 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE TOYOTA, MODELE HIGHLANDER HYBRIDE XLE TRACTION INTEGRALE 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	45 104,61 \$
TOYOTA DRUMMONDVILLE	1116880	16 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 4 A/O 16-15103 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE TOYOTA, MODELE HIGHLANDER LE TRACTION AVANT 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	31 269,39 \$
TOYOTA DRUMMONDVILLE	1116964	16 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 6 A/O 16-15103 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE TOYOTA, MODELE VENZA TRACTION INTEGRALE 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	28 473,39 \$
TRANS-MICO AUTOMOTIVE INC.	41058	28 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421302	Police	Activités policières	2 424,53 \$
TRANSMISSION CR	18908	26 mai 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421276	Police	Activités policières	2 321,20 \$
TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.	1124474	16 MAI 2016	FONTAINE, RICHARD	2016 - LOCATION D'UN BOUTEUR (BELIER MECANIQUE) DE TYPE D6R LGP POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 976,58 \$
TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC.	1125516	19 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. COUVRE CYLINDRE ROUGE EN 65/35 POLYESTER COTON, CONTOUR EN ÉLASTIQUE, 2 BANDES RÉFLÉCHISSANTES 2" GRISES 3M, TRANSFERT À CHAUD DU MOT "AIR EN GRIS 3 M", POSE DE 4 OEILLETES, CUIRETTE COUSU DANS BAS DU COUVRE CYLINDRE FOURNI PAR SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 202,12 \$
TRICOTS DRISDELLE	1121393	03 MAI 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel pour le magasin SPVM	Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 714,71 \$
TS VENTES INDUSTRIELLES INC.	DEU21572	03 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	ASSEMBLAGE DE 37 CHAINES DE CONVOYEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 223,69 \$
U. CAYOUPETTE INC.	DEP13592	24 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Peinture pour fenestration passage intérieur galerie 1(ouvrier d'usine) - pour bureau fermé au Complexe "B"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 679,83 \$
UDACO INDUSTRIES LTEE	DEU21813	25 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES FABRIQUÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 380,64 \$
UNIFORMES LE GRAND (1983) INC	1121539	03 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Commande d'épaulettes pour promotions	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 359,59 \$
UNI-RESEAU	1120684	28 AVR. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 - Services conseil pour planifier transition circuits MPLS vers Bell Canada dans le cadre du projet Modernisation télécommunications. Gré à gré	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 422,64 \$
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	1123837	12 MAI 2016	FELTON, SYLVAIN	Participation à la constr. d'une planche d'essai pour tester deux mortiers de jointoiement pour des revêtements en pavés de granite. Suivi de la performance lors de la mise en œuvre. Caractérisation des mortiers produits et rapport final.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 288,21 \$
V SPEC TECHNO INC.	1118467	18 MAI 2016	LONGPRE, ERIC	Support pour radar	Police	Activités policières	13 113,15 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

V SPEC TECHNO INC.	3593	30 AVR. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	NoFactMaximo:419871	Police	Activités policières	7 318,15 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode09	29 AVR. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 09 - Valade et associés		Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 474,69 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode10	13 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 10 - Valade et associés		Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 931,90 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode11	27 mai 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 11 - Valade et associés		Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 326,19 \$
VALLEY ASSOCIATES INC.	1124266	18 MAI 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	achat de visière anti-émeute sur entente cadre permanente - Inventaire SPVM		Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 115,55 \$
VALLEY ASSOCIATES INC.	1126132	24 MAI 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de casques anti-émeute ajustables pour l'inventaire du SPVM, sur l'entente cadre permanente 1125030		Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	40 777,98 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU21608	09 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	60 Connecteurs et 60 Unions Swagelok - Atelier Plomberie des Eaux		Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 425,54 \$
VELO QUEBEC EDITIONS	1122535	06 MAI 2016	TREMBLAY, KATIE	Réalisation de la carte de voies cyclables du Grand Montréal 2016 et des stations Bixi- Facture ED7704		Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 498,75 \$
VELO QUEBEC EDITIONS	1127162	27 MAI 2016	LEFEBVRE, SERGE	Le Vélo Quatre saisons à Montréal - Table ronde et suivi / 1er paiement à la signature de l'entente: 50% du montant final. - Facture VQA-213399		Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 438,39 \$
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP13392	03 MAI 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pompe/moteur Gould en prévision de diverses activités d'entretien		Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 530,78 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC	DEP13637	26 MAI 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable d'électrode PH et eau déminéralisée en prévision de diverses activités d'entretien		Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 193,48 \$
VERONIQUE LAPOINTE	1127009	26 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Véronique Lapointe pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.		Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
VERSALYS	DEP13315	09 MAI 2016	MAHER, HELENE	Formation - MS Project débutant et avancé		Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 695,60 \$
VESTA PLUS INC.	1120720	09 MAI 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'étuis à gants de latex ou paget - Inventaire SPVM		Service de l'approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 595,82 \$
VIG VAGUE MARINE	1120818	29 AVR. 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	QUAIS - LOCATION SYSTÈME DE QUAI - FRAIS MANUTENTION QUAI - TRANSPORTS QUAIS ET ENTREPOSAGE QUAIS - CASERNE 14 -35-57 POUR ÉQUIPE NAUTIQUE		Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 790,07 \$
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1123386	11 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Carburant (essence, diesel) - Consommation essence D.D.O. couvrant la période du mois de Avril 2016.		Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 181,48 \$
VILLE DE KIRKLAND	1122431	06 MAI 2016	GIRARD, SYLVIE	Carburant (essence, diesel) - Frais d'administration et Consommation essence - 01 Janvier 2016 au 31 Mars 2016 - Ville de Kirkland.		Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 450,83 \$
VILLE DE LAVAL	1123027	10 MAI 2016	DUPERE, PIERRE	Utilisation du champ de tir de la Ville de Laval de juin à Décembre 2014 - facture #FACSP-201600016		Police	Activités policières	22 740,29 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

VINCENT MEUNIER	1127014	26 MAI 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Vincent Meunier pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEP13350	09 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Achat pièces pour transmetteur Siemens Sitrans DSIII	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 183,35 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEP13641	26 MAI 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Y. Lachance pièces pour nouvelles vannes régulatrice Cèdre-en-bas	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 697,94 \$
VITRERIE MICHELOIS INC.	DEU21486	27 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	3 Portes à changer - Station Ile Notre-Dame	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 960,72 \$
VITRO PLUS	1126366	24 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION DE PARE-BRISÉS ET INTÉRIEURS DE VÉHICULES EN 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$
WAINBEE LIMITEE	DEU21570	03 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT CYLINDRE HYDRAULIQUE PARKER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 434,74 \$
WATTMAN-TRAINS & TRAMS	1121524	03 MAI 2016	GUINDON, PATRICE	Achat d'une navette électrique Marshall 23 passager usagée. Selon la soumission 23032016	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	8 063,03 \$
WEBSTEIN	1119720	25 AVR. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 - Support migration téléphonique - Gré à gré Webstein.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 530,15 \$
WEBSTEIN	1127259	27 MAI 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation telecom - Conseiller en réseau pour la transition des services cellulaires. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 530,15 \$
WESCO DISTRIBUTION CANADA GP INC.	DEU21700	16 MAI 2016	VERREAULT, MICHEL	Bloc d'alimentation Powerware, fil et fusibles - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 362,01 \$
WESTBURNE INC	DEP13390	29 AVR. 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR achat ensemble terminal silicone 7664-s-5QT6861811	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 572,27 \$
WESTBURNE INC	DEP13555	21 MAI 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de conduit rigide et marqueur pour filage électrique en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 216,89 \$
WESTBURNE INC	DEU21501	27 AVR. 2016	VERREAULT, MICHEL	8 Lumières Led Lind pour le Réservoir d'emménagement des Boues 02	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 643,32 \$
WESTECH INDUSTRIAL LTD	1122653	09 MAI 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Remplacement de gasket pour le pare-flamme de la torchère 20 plus 2 autres en inventaire.	Environnement	Protection de l'environnement	2 152,24 \$
WILLIAMS & ESBER INC	rmi0001109800001085090006	6 mai 2016	Système RECLAM	WILLIAMS & ESBER INC/Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005604, sur la liste de paiement 1605IA002 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	23 609,44 \$
WOLSELEY CANADA INC	1119936	26 AVR. 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Matériels pour fabrication de nouveaux puits de 2 pouce	Environnement	Protection de l'environnement	4 330,14 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP13378	27 MAI 2016	LEBLANC, DANIEL	Joint Victolic 36" pour remplacement vanne eau brute usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 647,06 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP13394	05 MAI 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable, de composante diverses de Plomberie pour diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	658,58 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP13394	03 MAI 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable, de composante diverses de Plomberie pour diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 657,07 \$
WSP CANADA INC.	1105020	26 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Contrôle qualitatif des matériaux de déblai lors des travaux d'étanchéité des fondations de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel sous la Place Vauquelin - Incidence 14682	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	3 947,53 \$
WSP CANADA INC.	1119569	25 AVR. 2016	LEFEBVRE, SERGE	Plan de travail - Étude de faisabilité pour l'implantation d'un remonte-pente «Cyclo-Cable». Entente cadre - Bureau de projet MPB et réseau cyclable No 15-13941 Ville de Montréal. Projet no. 151-13752-03.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	13 402,88 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2016

WSP CANADA INC.	1121459	03 MAI 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Réalisation d'une étude géotechnique à la caserne 27 - Incidence 14427	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	7 727,08 \$
WSP CANADA INC.	DEP13473	09 MAI 2016	MARCOUX, CHRISTIAN	Services professionnels pour plans et devis pour installation pétrolière de l'usine de Pierrefonds contrat 2016-08	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 372,81 \$
YVES BOISSY	DEP13595	19 MAI 2016	PERIARD, MICHEL	Besoin de filmer la pause des cellules du générateur d'hypochlorite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 000,00 \$
ZEP DU CANADA	1127574	30 MAI 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM Inventaire Eric Desautels Dégraisseurs Orange GEI	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 029,47 \$



Dossier # : 1163430009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-07 14:54

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1163430009**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de mars 2015, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté le programme d'activités des commissions permanentes. L'examen public de la Politique de stationnement de Montréal en faisait partie. Ainsi au mois de décembre 2015, l'Administration a rendu publique la version préliminaire pour consultation de la Politique de stationnement et, le 28 janvier 2016, le conseil d'agglomération a adopté ce projet de Politique. Il a par la même occasion mandaté la *Commission sur le transport et les travaux publics* afin de mener une consultation publique portant sur les orientations contenues dans la politique.

La première assemblée publique d'information s'est déroulée le 15 février 2016 avec la présentation de la Politique par la Direction de l'urbanisme. La commission a par la suite tenu quatre séances d'audition des mémoires du public, les 10, 15, 16 et 17 mars 2016. La Commission y a entendu les commentaires de citoyens et de représentants d'organismes, d'entreprises et d'établissements intéressés par la gestion du stationnement, le développement durable, les alternatives à la possession privée d'une automobile ou encore la qualité de vie des montréalais en général. Les citoyens qui le désiraient pouvaient également envoyer une opinion par le biais d'un courriel. En tout, 52 mémoires et opinions ont été déposés.

Quatre séances de travail ont été requises pour analyser les mémoires et préparer les recommandations. La commission a adopté ses recommandations lors de la séance publique du 14 avril 2016.

Le rapport de la commission a été déposé au conseil municipal du 16 mai 2016 et au conseil d'agglomération du 19 mai 2016.

Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 1er juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0917 - 1er juin 2016 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de

stationnement de Montréal
CG16 0031 - 28 janvier 2016 - Adopter le projet de Politique de stationnement et confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-07

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-06-07

Mise en contexte

À sa séance du 28 janvier 2016, le conseil d'agglomération a adopté le projet de Politique de stationnement et a confié à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur ce projet de politique.

La commission a consulté la population entre le 15 février 2016 et le 19 mai 2016. Elle a entendu 29 mémoires, présentés lors de quatre (4) assemblées publiques. Quinze (15) mémoires ont également été déposés sans présentation.

Au terme de ses travaux et après analyse des propositions et commentaires du public, la Commission sur le transport et les travaux publics a soumis ses recommandations, le 14 avril 2016. Le rapport de consultation a été déposé au conseil municipal le 16 mai 2016 et au conseil d'agglomération le 19 mai 2016.

Séance d'information publique	15 février 2016
Assemblées publiques de consultation	10 mars, 15 mars, 16 mars et 17 mars
Adoption des recommandations de la commission	14 avril 2016
Dépôt au conseil municipal du rapport de la commission	16 mai 2016
Dépôt au conseil d'agglomération du rapport de la commission	19 mai 2016

Commentaires d'ordre général

R-1

D'adopter la Politique de stationnement de Montréal, incluant la vision proposée.

Réponse à R-1

Le comité exécutif est favorable à l'adoption de la Politique de stationnement et précise que des modifications seront apportées à la version préliminaire du document adopté en janvier 2016.

Les ajustements qui seront apportés tiendront compte des mémoires déposés dans le cadre de l'étude publique tenue durant l'hiver 2016 et des recommandations adoptées par la Commission.

R-2

D'enchâsser de façon transversale la notion d'accessibilité universelle dans la Politique de stationnement de Montréal, que ce soit pour le design et l'emplacement des espaces réservés aux personnes à mobilité réduite, pour la qualité du trajet entre le stationnement, les pôles de transport collectif et les destinations et pour la facilité de compréhension des technologies développées, de la signalisation et du mode de paiement des droits de stationnement.

Réponse à R-2

Le comité exécutif est favorable à l'enchâssement de façon transversale de la notion d'accessibilité universelle dans la Politique de stationnement de Montréal. Il mandate la future agence municipale du stationnement ainsi que les services et les arrondissements qui seront impliqués dans l'élaboration du plan d'action de la Politique à tout mettre en œuvre pour s'assurer que la notion d'accessibilité universelle soit intégrée au processus décisionnel, et ce, à toutes les étapes.

R-3

Préciser le concept d'offre équilibrée, en analysant sous l'angle de l'équité les orientations municipales comprises dans la Politique de stationnement, mais également dans d'autres documents de planification tels le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le Plan d'urbanisme de Montréal, le Plan de transport de Montréal, le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, etc.

Réponse à R-3

Cette notion d'offre équilibrée sera précisée dans la version finale de la Politique. L'équilibre recherché vise à s'assurer que les besoins des citoyens ont été pris en considération, sans pour autant accroître la quantité de places de stationnement au point d'encourager les gens à délaisser les transports actif et collectif.

R-4

Adopter des critères de gestion du stationnement permettant d'améliorer le partage de l'espace public, en s'inspirant également des bonnes pratiques d'autres villes comparables à Montréal.

Réponse à R-4

La version préliminaire de la Politique contenait déjà plusieurs mesures allant dans ce sens, lesquelles étaient inspirées des meilleures pratiques en vigueur dans les huit (8) villes, soit Boston, San Diego, Lyon, Berlin, Barcelone, Ottawa, Toronto et Vancouver.

La version finale de la Politique s'appuiera sur les meilleures pratiques en vigueur dans le monde, notamment sur les orientations et les mesures développées par les services impliqués dans l'aménagement du réseau routier au sein des villes étudiées.

R-5

Développer des applications intégrées de mobilité intelligente, qui proposent, en plus de la disponibilité du stationnement, des alternatives à l'auto solo dans les déplacements prévus, incluant une comparaison du temps estimé pour les trajets, des coûts d'utilisation respectifs des différentes options du cocktail mobilité, soit le transport actif ou collectif, l'autopartage ou les véhicules en libre-service (VLS), le taxi, etc.

Réponse à R-5

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Il considère cependant que les applications déjà disponibles pourront être bonifiées lorsque les informations en temps réel relatives au stationnement seront disponibles.

L'ouverture manifestée par la Ville en regard des données ouvertes permettra qu'elles soient réutilisées à différentes fins, incluant des fins commerciales. Les données ainsi libérées et réutilisées généreront des bénéfices dans les sphères économique, culturelle, sociale et technologique.

R-6

Déployer une stratégie de communication afin de bonifier la perception de l'accessibilité des artères commerciales et du centre-ville, incluant toutes les mesures prises pour optimiser l'offre de stationnement à Montréal.

Réponse à R-6

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. L'implantation graduelle du système de jalonnement dynamique permettra de diffuser de l'information en temps réel en ce qui concerne la disponibilité du stationnement hors rue. À terme, l'installation de capteurs ou autre mécanisme similaire permettra de fournir de l'information en temps réel pour le stationnement sur rue.

La nouvelle agence municipale du stationnement se chargera du développement de la stratégie, en collaboration avec les Sociétés de développement commercial (SDC).

R-7

Réaliser une étude portant sur l'influence des grands enjeux de la mobilité montréalaise sur la vitalité économique des artères commerciales et sur le centre-ville de Montréal, en collaboration avec les associations de gens d'affaires et organismes du milieu.

Réponse à R-7

Le comité exécutif est favorable à la réalisation d'une étude portant sur l'influence des grands enjeux de la mobilité montréalaise sur la vitalité économique des artères commerçantes et sur le centre-ville de Montréal.

R-8

Travailler de pair avec les opérateurs de service de VLS et d'autopartage afin d'étendre leurs services sur l'ensemble du territoire montréalais.

Réponse à R-8

Le comité exécutif souligne que la Ville de Montréal a dévoilé, le 11 mai dernier, son modèle de déploiement des véhicules électriques en libre-service (VLS) et de zones réservées au centre-ville. Ce modèle montréalais prévoit un encadrement souple et transparent, et une démarche progressive s'adaptant aux réalités des entreprises et au déploiement du réseau de bornes de recharge. Le modèle établit un cadre réglementaire pour toutes les entreprises qui répondent aux objectifs d'électrification de la Ville. Le modèle vise à laisser opérer la libre-concurrence chez les fournisseurs de VLS.

Ces services de mobilité sont de mieux en mieux connus et appréciés des Montréalais. Leur contribution à une mobilité plus durable n'a plus à être démontrée, notamment le report de l'acquisition d'un véhicule ou d'un second véhicule.

Aucun mode de transport, pris isolément, ne peut concurrencer l'automobile privée. Par conséquent, l'autopartage et les VLS font partie du cocktail-transport au même titre que les modes actif et collectif. Dans ce contexte, leur déploiement sur l'ensemble du territoire montréalais est encouragé, conformément à l'annonce faite par l'administration municipale. La Ville souhaite que les opérateurs déploient les services d'autopartage et de VLS sur tout le territoire, incluant le centre-ville.

R-9

Permettre le stationnement des voitures en autopartage et des VLS dans tous les arrondissements, incluant dans certains secteurs du centre-ville.

Réponse à R-9

Les VLS peuvent se stationner partout où il n'y a pas de vignettes pour résidents. La Ville a annoncé dernièrement que des vignettes de stationnement seront émises pour les VLS et que progressivement, d'ici 2020, les VLS devront être électriques. Des zones dédiées aux VLS électriques seront identifiées dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le nombre de vignettes pourra évoluer selon la croissance du parc de véhicules, en tenant compte du ratio de véhicules électriques au sein du parc de véhicules des opérateurs de VLS.

R-10

Investir dans l'amélioration du transport collectif, afin d'offrir une véritable alternative à l'auto solo.

Réponse à R-10

Le comité exécutif fait remarquer que la contribution de la Ville à la STM atteint 429,8 M\$, sans compter la contribution de 64 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). La révision du cadre de gouvernance métropolitain qui a été déposée par le Gouvernement du Québec entraînera des ajustements à la contribution de Montréal au transport en commun.

Par ailleurs, la Ville et ses partenaires, soit les gouvernements provincial et fédéral, investissent massivement dans le transport en commun. Les investissements récents, notamment le Réseau électrique métropolitain (REM) annoncé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), confirment la volonté de la Ville et de ses partenaires de donner priorité aux modes de transport collectif et actif.

R-11

Inclure, dans la Politique de stationnement, les mesures tenant compte des solutions développées par les entreprises, incluant celles localisées dans les pôles d'emplois peu desservis par le transport collectif. Ces mesures comprennent notamment l'élaboration de plans de gestion des déplacements, le déploiement de stratégies de covoiturage ou de Parking Cash-out.

Réponse à R-11

Le comité exécutif est favorable à l'inclusion dans la Politique de stationnement d'une référence à l'imposition, pour chaque projet immobilier, à des fins d'emplois, requérant plus de 100 cases de stationnement, de se doter d'un plan de gestion des déplacements (PGD).

En ce qui a trait au *Parking Cash-out*, le comité exécutif s'interroge sur la portée et les effets d'une telle approche et considère que deux erreurs d'interprétation sont à éviter, soit que cette mesure est gratuite et qu'elle doit bénéficier à tous les employés.

Le *Parking Cash-out* ne coûte rien dans la mesure où une majorité des employés se stationnent gratuitement, et que le coût de location de chaque place libérée puisse aussitôt être récupéré par l'employeur. Si les places libérées ne permettent pas à l'employeur de réduire ses coûts, alors la compensation offerte aux conducteurs délaissant ces espaces devient un coût net.

R-12

Demander aux gouvernements d'évaluer l'avantage imposable d'un espace de stationnement payant lorsqu'il est affecté gratuitement à un employé.

Réponse à R-12

Le comité exécutif est d'avis que cette mesure peut poser des difficultés d'application et mandate le Service des finances pour approfondir la question.

R-13

Poursuivre son soutien aux initiatives encourageant les Montréalais à se déplacer à pied et à vélo, tel par exemple :

- ✓ **Établir des normes d'espaces de stationnement quatre (4) saisons pour vélos, sur les artères commerciales et à proximité des générateurs d'achalandage;**
- ✓ **Étudier la possibilité de construire des stationnements pour vélos protégés des intempéries et adaptés aux quartiers centraux;**
- ✓ **Sécuriser en priorité les détours destinés aux piétons, lors des chantiers à Montréal.**

Réponse à R-13

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Il demande à la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire de s'assurer que le comité de travail qui préparera le plan d'action de la Politique intègre dans ses travaux la question des stationnements quatre (4) saisons pour vélos, sur les artères commerçantes et à proximité des générateurs d'achalandage. Il souhaite également qu'une revue de littérature soit réalisée sur les stationnements pour vélos protégés des intempéries.

En ce qui a trait à la sécurisation des détours lors des chantiers de construction, il demande au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de faire en sorte que toutes les mesures soient mises en place pour assurer des déplacements piétonniers sécuritaires.

R-14

Encourager les arrondissements à élaborer un guide de conception des placotoirs s'inspirant des bonnes pratiques, afin de stimuler la créativité montréalaise et de faciliter la réalisation de projets.

Réponse à R-14

Le comité exécutif rappelle que la Ville de Montréal a lancé en 2015 un Programme de rues piétonnes et partagées pour créer davantage d'espaces publics de proximité. Le programme offre un soutien technique et financier aux arrondissements afin qu'ils conçoivent et réalisent des projets inclusifs et progressifs, dont les concepts, uniques à chacun, répondent aux besoins des résidents.

Aussi, le comité exécutif accueille favorablement l'idée de concevoir un guide de conception des placotoirs. Cependant, il considère qu'il serait plus approprié d'élaborer un seul guide afin d'assurer la qualité des installations et faciliter le déploiement, tout en permettant de refléter la créativité des concepteurs et l'environnement dans lequel elles s'inscrivent, et mandate le Service de la mise en valeur du territoire et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports à cet effet.

R-15

Faciliter la tenue d'événements qui sensibilisent la population aux effets positifs d'un partage équitable de la rue.

Réponse à R-15

Le comité exécutif est favorable à la tenue d'événements qui visent à sensibiliser la population aux effets positifs d'un partage équitable de la rue.

R-16

Uniformiser les heures de livraison par secteur.

Réponse à R-16

Le comité exécutif est favorable à l'uniformisation des heures de livraison. Il reconnaît cependant que les différents secteurs de la Ville ont des besoins qui peuvent varier, mais soutient qu'il est malgré tout envisageable de revoir les heures de livraison afin de diminuer le nombre de périodes autorisant les opérations de livraison.

Ces heures devraient être harmonisées par secteurs, lesquelles devraient couvrir au minimum un quadrilatère. Cela permettra également de réduire la quantité de panneaux.

R-17

Étudier en priorité la faisabilité des centres de transbordement urbain à Montréal, de façon à renforcer la sécurité et la qualité de vie dans les quartiers denses.

Réponse à R-17

Le comité exécutif est favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'implantation éventuelle d'un centre de distribution urbain et mandatera le Service de la mise en valeur du territoire, le Service du développement économique et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports à cet effet.

R-18

Étudier les ajustements nécessaires au déploiement de la technologie de soutien aux véhicules électriques sur le territoire et en évaluer les impacts.

Réponse à R-18

Le comité exécutif est favorable à la recommandation. L'annonce récente du déploiement des bornes de recharge au centre-ville témoigne de la volonté de la Ville d'être un véritable leader en ce domaine. La venue du congrès EVS29 illustre fort bien le rôle de Montréal en matière d'électrification des transports. Cet élan ne doit pas être freiné.

Le nouvel organisme municipal de gestion du stationnement pourra évaluer, en temps et lieu, les retombées du déploiement du réseau de bornes de recharge afin d'optimiser la poursuite de ce projet ambitieux.

R-19

Élaborer en priorité un cadre réglementaire sur le stationnement dans les nouveaux développements de Montréal, notamment en révisant les exigences actuelles.

Réponse à R-19

Le comité exécutif est favorable à la recommandation. Il demande au Service de la mise en valeur du territoire d'analyser les exigences en vigueur et réviser celles-ci en tenant compte des objectifs de la Ville. Il insiste pour que les promoteurs soient responsables de répondre aux besoins de stationnement des éventuels acquéreurs, notamment en évaluant la possibilité d'exiger la construction de stationnements communautaires et mutualisés.

La révision des exigences devra répondre aux orientations de la Politique de stationnement et aux principes directeurs qui en découlent, notamment celui de satisfaire les besoins des résidents dans les secteurs denses afin d'offrir un véritable choix en ce qui concerne les modes de transport collectif et actif.

R-20

Encourager les promoteurs immobiliers à mettre en place un plan de gestion des déplacements ou à offrir l'autopartage, des espaces de VLS, des bornes de véhicules électriques, des stationnements pour vélos, etc.

Réponse à R-20

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation.

Le comité exécutif recommande qu'un règlement-type soit préparé par le Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec les arrondissements dans le cadre du plan d'action de la Politique.

R-21

Définir dans quelles circonstances et à quelles conditions la construction de stationnements en structure peut être envisagée, notamment lorsque :

- ✓ **l'intervention ne vise pas à augmenter le nombre total de stationnements;**
- ✓ **tous les autres moyens d'optimisation ont été tentés ou écartés;**
- ✓ **ce type de construction permet de convertir l'espace public réservé au stationnement en un usage qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des résidents;**
- ✓ **les coûts d'une telle infrastructure sont assumés par le secteur privé, afin d'éviter que la Ville de Montréal subventionne l'utilisation de l'auto solo, à moins que la Ville de Montréal soit elle-même le promoteur d'un projet;**
- ✓ **les nouveaux bâtiments respectent des normes d'intégration architecturale et environnementales strictes et qu'ils sont conviviaux et sécuritaires.**

Réponse à R-21

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation avec la réserve suivante : il considère que l'augmentation du nombre de places de stationnement pourrait être justifiée dans la mesure où le nouveau stationnement viserait à combler un besoin clairement identifié, comme cela a été démontré pour le centre-ville et dans certains quartiers centraux denses.

R-22

Étudier les impacts des différentes propositions issues de la consultation en matière de tarification, afin de faire des recommandations à l'Administration concernant la pertinence de chacune.

Réponse à R-22

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Il propose de confier au nouvel organisme de gestion du stationnement et au groupe de travail mis sur pied pour la préparation du plan d'action le soin de réaliser cette étude.

R-23

Accorder la priorité au principe directeur, à l'action prioritaire et aux mesures visant à harmoniser et simplifier les pratiques municipales de gestion du stationnement.

Réponse à R-23

La Politique répond principalement à cette recommandation.

R-24

Appliquer le « test du visiteur » à toute initiative, reposant sur le principe que si un visiteur de Montréal comprend la signalisation, tous peuvent la comprendre également.

Réponse à R-24

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation.

R-25

Fournir aux arrondissements la règle de calcul du dégagement obligatoire de cinq (5) mètres dicté par le ministère du Transport, afin de mesurer le dégagement de façon uniforme partout à Montréal.

Réponse à R-25

Le comité exécutif mandatera le Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour préparer un guide d'implantation de la mesure.

R-26

Retirer les parcomètres situés à l'intérieur du dégagement obligatoire de cinq (5) mètres.

Réponse à R-26

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et il demande à ce que celle-ci soit appliquée dès l'adoption de la Politique. Il propose de confier ce mandat à la Société en commandite Stationnement de Montréal.

R-27

Choisir une seule façon d'indiquer aux automobilistes l'interdiction de stationner dans les zones de dégagement obligatoires et prévoir une période de sensibilisation et de transition afin de permettre aux usagers de s'adapter.

Réponse à R-27

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et il demande à ce qu'une directive et une procédure soient préparées par la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à cet effet.

Cependant, il ne peut souscrire à la recommandation visant à offrir une période de sensibilisation et de transition afin de permettre aux usagers de s'adapter.

R-28

Élaborer un cadre commun pour déterminer les critères d'émission des vignettes SRRR, en respectant les spécificités des quartiers d'implantation telle la densité du cadre bâti, l'accessibilité au réseau de transport, la proximité de pôles d'emplois ou d'artères commerciales, la vocation de ces artères – de proximité, de destination ou touristique –, l'occupation sur rue, et en tenant compte des principes d'écofiscalité.

Réponse à R-28

Le comité exécutif rappelle que le but premier de la Politique du stationnement est la simplification et l'harmonisation des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement. Elle vise donc à instaurer un cadre commun applicable à l'ensemble des arrondissements en matière de gestion et de tarification. L'agence municipale de stationnement qui sera créée aura la responsabilité de mettre en œuvre ce cadre commun de pratiques.

R-29

Recruter des experts de la planification et de la gestion du stationnement, tant pour former l'équipe de professionnels que pour pourvoir aux postes d'administrateurs de l'organisme.

Réponse à R-29

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Ce sera la mission de la future agence.

R-30

Prévoir la présence d'un élu au conseil d'administration.

Réponse à R-30

L'abolition de la Société en commandite Stationnement de Montréal et son remplacement par une nouvelle agence municipale est tributaire d'une modification de la Charte de la Ville de Montréal. La modification de la Charte requiert l'adoption d'un décret du Conseil des ministres du Gouvernement du Québec.

Le mode de gouvernance de ce nouvel organisme n'est donc pas encore déterminé et fera l'objet de discussion en temps et lieu. Le comité exécutif rappelle cependant aux membres de la commission que le contrôleur général et le vérificateur général de la Ville ont émis de sérieuses réserves quant à la présence d'élus et de fonctionnaires sur les conseils d'administration d'organismes en lien avec la Ville de Montréal. Ils

recommandent plutôt de leur attribuer un rôle d'observateur, orientation favorisée par la Ville.

R-31

Trouver une nouvelle source de financement pour Montréal Relève (Fonds Ville-Marie).

Réponse à R-31

Cette question fait actuellement l'objet d'une évaluation.

R-32

Développer des mécanismes favorisant le dynamisme des artères commerciales.

Réponse à R-32

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et rappelle que la Ville s'est dotée d'un Plan commerce qui prévoit des mesures à cet effet.

R-33

Tirer profit de l'offre de collaboration des organismes et des institutions engagés vers le succès de la Politique de stationnement de Montréal.

Réponse à R-33

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Il souhaite que les organismes reconnus pour leur expertise dans les domaines identifiés par les comités de travail puissent participer, lorsque requis et sur invitation, aux travaux de mise en œuvre.

R-34

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le plan de mise en œuvre de la Politique de stationnement, incluant les cibles, les échéanciers et les coûts de réalisation.

Réponse à R-34

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le Service de la mise en valeur du territoire, accompagné par des représentants des services municipaux et des arrondissements, élabore actuellement le plan d'action de la Politique de stationnement.

Le Service de la mise en valeur du territoire préparera une série d'indicateurs qui permettront aux membres du conseil municipal de suivre l'évolution de la mise en œuvre de la Politique de stationnement.

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Étude publique du
Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal
Exercice 2015**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil municipal
le 20 juin 2016
et
au conseil d'agglomération
le 22 juin 2016**

Montréal 

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission

Président

M. Alan DeSousa
Conseiller de la Ville et Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Vice-présidents

M. Peter F. Trent
Maire
Ville de Westmount

M. Guillaume Lavoie
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rosemont – La
Petite-Patrie

Membres

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

Mme Catherine Clément-Talbot
Conseillère de Ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Yves Gignac
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Justine McIntyre
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villeray – Saint-Michel
– Parc-Extension

Mme Laura-Ann Palestini
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de LaSalle

M. Dominic Perri
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 22 juin 2016

Monsieur Benoit Dorais
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations relatives à l'étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

Alan DeSousa, FCPA, FCA

Julie Demers

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	1
LE RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015	2
AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TI	2
SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES.....	2
ATTRIBUTION DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.....	2
AUTORISATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS.....	3
ENTENTES-CADRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TI.....	5
GESTION DE LA RELÈVE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS ..	6
GESTION DE L'ÉNERGIE	7
GESTION DES CARTES D'ACHAT.....	8
GESTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES.....	9
GESTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION DES IMMEUBLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL	11
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET RECOMMANDATIONS GLOBALES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL .	14
LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS	15
L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION.....	16
CONCLUSION	16
REMERCIEMENTS	17
LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	18
ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – RAPPORT 2015	21
ANNEXE 2 : TABLEAUX DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU VG	46
ANNEXE 3 : EXTRAIT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL 2015	54
ANNEXE 4 : EXTRAIT DU DOCUMENT COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS – GUIDE D'INFORMATION À L'INTENTION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	55

INTRODUCTION

Suivant le programme d'activité des commissions permanentes pour l'année 2016¹, la Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 31 mai 2016, sur le Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. À cette occasion, M. Jacques Bergeron, vérificateur général, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la commission. Il était accompagné de deux de ses trois vérificateurs généraux adjoints, messieurs Robert Duquette et Serge Vaillancourt.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document de même que tous les documents déposés en lien avec cette étude publique peuvent être consultés sur la page Internet des commissions à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, le 17 mai 2016, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les avis précisaient les dates des séances des assemblées publiques de la commission ainsi que les modalités de participation du public.

Le rapport du vérificateur a été déposé aux assemblées du conseil municipal du 16 mai et du conseil d'agglomération du 19 mai 2016. Le rapport a pu être rendu public seulement à ce moment.

L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. Également, une invitation a été expédiée par courrier électronique à quelque 100 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été publié le 17 mai 2016. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées.

Trois personnes ont assisté à l'assemblée publique du 31 mai 2016 et une à l'assemblée du 8 juin 2016. Un intervenant s'est adressé à la commission et les commissaires ont formulé des questions et fait part de leurs commentaires au vérificateur général de la Ville de Montréal, M. Jacques Bergeron.

La commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 8 juin 2016. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

¹ Résolutions CM16 0360 et CG16 0204

LE RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

Le Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération comporte cinq parties :

1. Commentaires du vérificateur général;
2. Situation du Bureau du vérificateur général;
3. Audit d'états financiers;
4. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
5. Annexes.

Cet exercice récurrent est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4). M. Bergeron a exposé devant l'assemblée la mission du Bureau du vérificateur général (BVG) dont l'obligation première est l'audit des états financiers de la Ville et des organisations sous son contrôle ou comprises dans son périmètre comptable. À ce chapitre, le BVG a produit en 2015 cinq rapports d'audit relativement aux états financiers de la Ville et 13 rapports sur les autres personnes morales visées dans son périmètre comptable.

M. Bergeron a présenté devant l'assemblée un résumé² succinct de son rapport qui compte 8 missions d'audit d'optimisation des ressources en plus de l'état du suivi des recommandations du vérificateur général par l'administration municipale et la situation du BVG concernant ses ressources humaines. Avant chaque partie de son rapport, il a expliqué l'objectif de la mission de vérification de chacun des points et décrit les plus importantes constatations de l'audit. L'essentiel de ses propos est relevé ici.

AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TI

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

OBJECTIF	Assurer le suivi des recommandations des rapports antérieurs du VG.
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none">- Une faible proportion, s'élevant à 35% des recommandations formulées en 2014, présente un statut réglé.- Les recommandations de 2012 et de 2013 qui en sont à leur troisième et deuxième année de suivi après leur publication n'ont pas franchi la cible de mise en œuvre attendue de 90% avec des résultats de 79% et de 67% respectivement.

ATTRIBUTION DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les dépenses annuelles de contributions sont passées de 87M\$ à 105M\$ de 2010 à 2014. Le nombre d'organismes soutenus a varié entre 1687 et 1792. Les travaux d'audit ont porté sur les contributions financières versées à des organismes au cours de l'année

² Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Présentation du rapport annuel du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015*. Power Point, 31 mai 2016, 50 pages.

2014 dans les quatre arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie.

OBJECTIF	S'assurer que l'attribution de contributions financières à des organismes fait l'objet d'un processus objectif et transparent pour atteindre les objectifs fixés au regard de ces contributions.
CONSTATS	<p>Admissibilité des organismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de politiques de soutien dans certains cas ; - L'absence de processus officiel de reconnaissance des organismes ; - Des décisions peu documentées et justifiées concernant l'admissibilité des organismes. <p>Évaluation des demandes de soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de règles claires pour assurer une évaluation transparente; - Absence de critères d'évaluation préétablis pour juger de la pertinence et en déterminer les montants des contributions financières. <p>Attribution des contributions en fonction des priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'évidence d'un exercice permettant de justifier les répartitions entre les activités municipales ; - Les dépenses dépassent parfois le budget original et sont compensées à même les surplus ; - Absence d'énoncé de priorités approuvé par le conseil et basé sur la connaissance de la population et sur les priorités établies ; - Des contributions données en fonction d'objectifs qui ne sont pas mesurables ; - Absence de démonstration à l'effet que les sommes versées sont dépensées en lien avec les objectifs fixés ; - Absence de reddition de comptes permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la valeur réelle de ces contributions financières.

AUTORISATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Suite à plusieurs problématiques liées à la fraude, à la corruption et à la collusion dans l'octroi de contrats municipaux, le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics a été créé.

Les entreprises qui désirent conclure des contrats avec une municipalité doivent détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Plusieurs décrets sont venus ajouter des limites de dépenses supérieures, dont entre autres les décrets 1049-2013 (contrats de travaux pour la voirie, les aqueducs et les

égouts > 100 000 \$) et 795-2014 (contrats de service liés aux mêmes objets > 100 000 \$ et pour les contrats d'enrobés bitumineux).

OBJECTIF	S'assurer que la Ville a mis en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer du respect de ces deux décrets.
CONSTATS	<p><u>Application des décrets et mécanismes de contrôle :</u></p> <p>Préparation des documents d'appels d'offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une confusion importante existe dans l'application des décrets concernant certaines catégories de contrats ; - Il n'y a pas toujours d'évidence de l'analyse de l'application des décrets dans les devis. <p>Clauses des documents d'appels d'offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'uniformité dans l'inclusion de clauses particulières dans les documents d'appels d'offres ; - Manque d'uniformité dans les clauses dans les documents d'appels d'offres concernant les sous-entrepreneurs pour l'ensemble des arrondissements. <p><u>Application des décrets et mécanismes de contrôle :</u></p> <p>Évaluation de la conformité et autorisation valide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils d'analyse mis en place dans les arrondissements ne sont pas utilisés systématiquement pour tous les contrats ; - Les autorisations de contracter de l'AMF obtenues de l'adjudicataire n'avaient pas été obtenues pour certains contrats alors que les décrets s'appliquaient ; - Absence de mécanisme de rappel pour s'assurer que l'entrepreneur fournit une liste à jour et complète des sous-entrepreneurs ; - Il n'y a pas toujours de trace de l'évidence de la conformité de l'autorisation de contracter de l'AMF. <p>Information communiquée avant l'octroi de contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour plusieurs arrondissements, les renseignements devant figurer dans le sommaire décisionnel sont manquants (la date d'autorisation de contracter, l'autorisation en pièce jointe, la mention que le contrat n'est pas visé par la loi). Les instances ne peuvent prendre une décision éclairée.

ENTENTES-CADRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TI

Suite à l'appel d'offres public (no 12-11916), cinq ententes-cadres pour des ressources d'appoint en informatique, d'une durée de trois ans et venant à échéance en décembre 2015, ont été attribuées.

OBJECTIF	Déterminer si le processus d'acquisition et l'administration des ententes-cadres en matière de services professionnels liées aux technologies de l'information (TI) sont gérés conformément au cadre normatif et aux principes de saine gestion.
CONSTATS	<p>Processus d'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'établissement des besoins n'a pas été étayé par une analyse adéquate de la charge de travail globale à accomplir et de la capacité interne du STI en matière de profils de compétence et d'expérience ;- La réponse aux besoins, par voie d'ententes-cadres, n'a pas été étayée par une analyse rigoureuse des possibilités eu égard aux coûts, aux risques, aux contraintes et aux avantages de chacune d'elle ;- La sollicitation du marché n'a pas permis d'atteindre l'objectif du libre jeu de la concurrence ;- L'analyse des soumissions n'a pas été effectuée avec toute la rigueur attendue ;- Le choix du mode contractuel préconisé (taux horaire) a fait en sorte que les firmes ont assumé qu'une faible part des risques des mandats confiés. <p>Administration des ententes-cadres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plusieurs ressources externes ont été utilisées pour remplir des fonctions stratégiques durant les phases préalables à la réalisation d'un projet, alors que le recours à ces ressources au cours de ces phases doit être exceptionnel en vertu des encadrements du STI ;- Les demandes de ressources externes du STI étaient souvent génériques, sans établir de lien avec le projet, et ne précisaient pas les livrables et les jalons spécifiques, rendant ainsi difficile le suivi des travaux effectivement réalisés ;- Seulement 8 des 346 ressources proposées dans les soumissions ont rendu des services au STI ;- Les lacunes de contrôle interne dans le processus de saisie, d'approbation et de facturation du temps des ressources induisent le risque que les montants facturés ne représentent pas fidèlement les heures effectivement travaillées sur les différents mandats ;- La reddition de comptes mensuelle prévue dans les ententes-cadres n'a été effectuée que sur demande, et son contenu ne permettait de suivre que l'évolution financière des ententes. En outre, cette reddition de comptes n'a pas été effectuée à tous les niveaux de gestion appropriés.

GESTION DE LA RELÈVE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

La Ville doit se préparer à toute éventualité de sinistre pouvant perturber fortement ou causer l'arrêt de ses activités critiques, qui dépendent fortement des technologies de l'information et des communications (TIC).

La gestion de la relève des TIC est un processus de planification assurant la reprise des systèmes et des infrastructures des TIC sans lesquels les activités critiques de la Ville ne pourraient fonctionner.

Les travaux du VG ont porté sur le Service des technologies de l'information (STI), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de police de Montréal (SPVM) ainsi que sur la Direction de l'eau potable (DEP) et la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau.

OBJECTIF	Déterminer si la Ville prend les mesures nécessaires pour faire face aux risques de sinistres importants pouvant affecter ses systèmes d'information et ses télécommunications et ainsi assurer une relève adéquate.
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none">- Globalement, la Ville ne dispose pas d'un programme de relève des TIC qui lui permettrait de faire face aux risques de sinistres importants affectant ses systèmes d'information et ses télécommunications. Le STI n'a pas :<ul style="list-style-type: none">- mis en place une approche structurée et commune de la gestion de la relève des TIC;- intégré la relève des TIC à son processus de gestion des incidents majeurs;- procédé à des analyses de risques et des impacts pour l'ensemble de ses activités;- documenté adéquatement les stratégies et les plans de relève des TIC;- effectué systématiquement des exercices de relève des TIC, à l'exception de l'environnement centralisé IBM.- Le système RAO du SIM et les systèmes du Centre d'urgence 9-1-1 du SPVM sont dotés de mesures de relève des TIC adéquates ;- La DEP et la DEEU du Service de l'eau ont entrepris une démarche pour leurs activités en usine.- Sans des plans et des procédures de relève des TIC pour les systèmes qui relèvent du STI :<ul style="list-style-type: none">- les mesures à mettre en place pour la relève des TIC seraient improvisées, les interventions ne seraient pas arrimées entre elles et pourraient se nuire mutuellement;- les systèmes critiques ne seraient pas disponibles pour les unités d'affaires qui ne pourraient pas relever leurs opérations critiques dans les délais requis;- les services essentiels aux citoyens qui dépendent des TIC pourraient ne pas être maintenus, ce qui pourrait avoir des conséquences graves sur leur bien-être.

GESTION DE L'ÉNERGIE

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés de traitement des eaux usées et de l'eau potable s'inscrit dans le Plan corporatif en développement durable qui vise, entre autres, à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette amélioration vise également à réduire les coûts liés à la consommation d'énergie.

La Ville dispose d'un parc immobilier de 1 300 bâtiments (1,6 million de m²) et opère des usines d'eau potable et de traitement des eaux usées très imposantes. La dépense énergétique prévue en 2015 était de 87,3 M\$.

OBJECTIF	S'enquérir des objectifs établis par la Ville en matière de réduction de la consommation énergétique des bâtiments et des installations de traitement des eaux usées et de l'eau potable et des actions entreprises pour atteindre ces objectifs, mesurer les résultats et en rendre compte.
CONSTATS	<p><u>Établissement d'objectifs de réduction des coûts d'énergie, évaluation des résultats et reddition de comptes :</u></p> <p>Service de la gestion et de la planification immobilière :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un bilan a été produit en 2011 pour illustrer les résultats obtenus avec le plan 2009-2011 de développement durable pour les édifices de la Ville. Aucun rapport d'avancement n'a été produit pour cette période ;- Un nouveau plan a été produit pour 2013-2015. Aucun rapport d'avancement n'a été produit et aucune reddition de comptes formelle n'a été réalisée. <p>Service de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none">- Autant pour la Direction de l'épuration des eaux usées que pour la Direction de l'eau potable, on constate l'absence d'objectifs de réduction ou d'optimisation des coûts énergétiques, et aucun plan d'action n'a été élaboré en ce sens. <p>Arrondissements issus d'ex-banlieues :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il n'y a pas d'objectifs mesurables formels en vue de réduire les coûts énergétiques des bâtiments ni de plans en ce sens ; <p><u>Suivi et analyse des coûts énergétiques facturés :</u></p> <p>Service de la gestion et de la planification immobilière :</p> <ul style="list-style-type: none">- La gestion de la consommation énergétique d'un peu plus de 50 % du parc immobilier de la Ville est réalisée par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ;- Le suivi énergétique effectué par le SGPI est adéquat.

<p>CONSTATS (SUITE)</p>	<p>Service de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les factures énergétiques afférentes à l'usine d'épuration des eaux font l'objet d'une analyse et d'un suivi serré. Les données des compteurs de l'usine sont rapprochées de celles facturées par Hydro-Québec. Pour les autres installations réparties dans le réseau de collecte d'eau, il n'y a pas d'évidence que cette démarche est effectuée, bien que le montant soit moins important ; - Les factures énergétiques des usines d'eau potable font l'objet d'un examen visuel au regard de certains paramètres et d'une compilation. Toutefois, comme elles ne sont pas toutes dotées de leurs propres compteurs d'énergie, une contre-vérification des puissances réelles maximales et de la consommation mensuelle servant au calcul des factures d'Hydro-Québec n'est pas nécessairement effectuée ; - Il n'y a pas d'évidence d'un suivi de la consommation pour l'ensemble des réservoirs et des autres plus petites installations dans le réseau de distribution ; - Une démarche visant à rapprocher l'inventaire des compteurs sur le terrain de ceux facturés par Hydro-Québec est à effectuer. <p>Arrondissements issus d'ex-banlieues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très peu d'arrondissements ont rapproché l'inventaire des compteurs existants de ceux facturés par Hydro-Québec ; - Très peu d'arrondissements (2) procèdent à la vérification de leurs factures et à l'analyse de l'évolution des consommations énergétiques par bâtiment.
-----------------------------	--

GESTION DES CARTES D'ACHAT

Les cartes d'achat sont des cartes de crédit en vue d'acquérir des biens et des services de faible valeur.

Les unités d'affaires désignent une personne responsable du compte « maître », qui encadre toute l'activité liée aux cartes d'achat de son unité administrative.

Les cartes sont personnalisées ou neutres (émises au nom d'une unité d'affaires; 415 cartes sont en circulation au 30 avril 2015).

<p>OBJECTIF</p>	<p>S'assurer que les cartes d'achat sont utilisées conformément aux encadrements administratifs en vigueur et qu'elles font l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes sur leur utilisation.</p>
<p>CONSTATS</p>	<p>Émission, modification et annulation d'une carte d'achat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans plusieurs cas pour les unités auditées, le formulaire afférent aux règles d'utilisation devant être rempli par les utilisateurs était manquant.

<p>CONSTATS (SUITE)</p>	<p>Respect du règlement sur la délégation de pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans plusieurs cas, la limite de crédit de la carte est supérieure à la délégation de pouvoir du détenteur. <p>Contrôle des cartes d'achat en circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs transactions ont été effectuées alors que le détenteur désigné était en interruption d'emploi. <p>Conformité des dépenses imputées aux cartes d'achat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans plusieurs cas, les cartes ont servi à payer des dépenses déjà couvertes par un autre encadrement (repas, hôtel, avion, formation). <p>Vérification des dépenses facturées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans plusieurs cas, il n'y a pas de pièces justificatives ou l'original de la facture pour appuyer la dépense ; - Dans plusieurs cas, il n'y a pas d'évidence d'approbation de la dépense par le supérieur du détenteur de la carte. <p>Reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plupart des unités d'affaires auditées n'effectuent pas d'analyse ni de reddition de comptes traitant de la conformité d'utilisation des cartes.
-----------------------------	---

GESTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

La gestion des propriétés immobilières de la Ville implique de conclure des acquisitions et des dispositions d'actifs municipaux. Les transactions immobilières représentent des sommes importantes. Annuellement, plus de 230 mandats de transactions sont ouverts.

<p>OBJECTIF</p>	<p>S'assurer que les transactions immobilières (la vente et l'achat de terrains) s'inscrivent dans une démarche de gestion stratégique et qu'elles sont effectuées de manière à maximiser la valeur pour la Ville.</p>
<p>CONSTATS</p>	<p>Réception des demandes et analyse préliminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de réelle vision stratégique sur les besoins futurs des clients ; - La Ville, répondant à des besoins ponctuels, pourrait être en situation de vulnérabilité au moment de négocier un prix ; - Les rôles et les responsabilités ne sont pas définis.

<p>CONSTATS (SUITE)</p>	<p>Transactions immobilières – Encadrements administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acquisitions, les ventes de gré à gré ou par appel de propositions ne font pas l'objet d'encadrements administratifs ; - La décision de vendre un terrain de gré à gré ou par appel de propositions ne repose pas sur des critères officiels et uniformes ; <p>Transactions immobilières – Notion de conflit d'intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transactions immobilières sont des activités à haut risque. Des enquêtes policières ont mis en lumière de tels cas dans le passé ; - Absence de mécanismes pour s'assurer que les employés ne sont pas en conflit d'intérêts et s'engagent à la confidentialité. <p>Transactions immobilières – Évaluation et prix convenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe fondamental : prix de vente correspondant à la valeur marchande (VM) (fourchette de VM) ; - Rapport d'évaluation valide pour 18 mois ; - La documentation des éléments discutés au cours des négociations comporte des omissions (les dates, le montant des offres, les clauses particulières, les caractéristiques de zonage). <p>Transactions immobilières – Documentation et archivage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les décisions prises ou les démarches entreprises ne sont pas toujours documentées (p. ex. la vente de gré à gré vs l'appel de propositions) ; - Absence de preuve de révision et d'approbation (p. ex. le prix convenu) ; - Certains dossiers ne contenaient pas tous les documents clés. <p>Transactions immobilières – suivi des clauses contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mainlevée est accordée à l'acquéreur avant de s'assurer qu'il respecte l'ensemble des conditions et des obligations de construction ; - Le suivi des clauses contractuelles n'est pas toujours documenté. <p>Transactions immobilières – Mécanismes de suivi et de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les délais de réalisation des transactions sont longs (le risque que les transactions avortent ou que la valeur marchande ne reflète plus le marché est présent). <p>Reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des objectifs mesurables ne sont pas clairement précisés.
-----------------------------	--

GESTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION DES IMMEUBLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Les projets de construction et de rénovation des immeubles (les Centres sportifs et de loisirs, les bibliothèques, les bureaux administratifs, les ateliers, les casernes) nécessitent des investissements d'environ 220 M\$ par an.

Plusieurs intervenants sont concernés (le client, le fournisseur interne ou externe de services, le surveillant des travaux, l'entrepreneur en construction), d'où la nécessité d'une coordination adéquate pour s'assurer du contrôle des coûts, de l'échéancier et de la qualité attendue.

Quatre projets ont été sélectionnés pour cette vérification, à savoir : la piscine Valleycrest, la piscine Annie-Pelletier, la bibliothèque Marc-Favreau et la caserne 32.

OBJECTIF	S'assurer que les encadrements en vigueur sont appliqués dans le cadre des travaux de construction et de rénovation et que les processus d'acquisition des services externes et de gestion de la réalisation des travaux permettent d'assurer la coordination, le suivi et la reddition de comptes conformément aux encadrements et aux meilleures pratiques.
CONSTATS	<p>Encadrements relatifs aux projets de construction et de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux (CGP) s'appliquant aux projets d'envergure (p. ex. > 10 M\$) n'est pas respecté pour deux projets (<i>piscine Annie-Pelletier et bibliothèque Marc-Favreau</i>) ;- La Ville ne dispose pas d'un cadre normalisé pour les projets de moindre envergure (p. ex. < 10 M\$) ;- Pour les projets de la <i>piscine Valleycrest et de la caserne 32</i>, les unités d'affaires ont adopté des méthodes hétérogènes et officieuses qui ne suivent pas systématiquement les bonnes pratiques de gestion de projet ni ne sont toujours conformes avec les encadrements. <p><i>Piscine Valleycrest</i></p> <p><u>Encadrement du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Le projet était estimé à 5,2 M\$, ce qui est inférieur au seuil pour être soumis au CGP ;- L'arrondissement n'a ni produit de dossier d'approbation de projet (les enjeux, la portée, la gouvernance, les livrables, les ressources) ni de programme fonctionnel et technique (risque que les plans et les devis soient incomplets, entraînant des imprévus).

<p>CONSTATS (SUITE)</p>	<p><u>Gouvernance du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune structure formelle pour assurer la gouvernance du projet (un organigramme précisant les rôles et les responsabilités ainsi que le partage de ceux-ci entre les intervenants) ; - Le chargé de projet n'avait pas d'expertise en gestion de projet de cette complexité. <p><u>Mécanismes de suivi et de contrôle du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'échéancier n'a pas été mis à jour par l'entrepreneur. Un retard de 45 jours a été annoncé peu avant la date de livraison prévue, ce qui a entraîné des frais de 100 000 \$ sans remettre en cause l'imputabilité des intervenants. Les retards auraient pu être détectés plus rapidement si l'échéancier avait été mis à jour ; - L'écart de 21 % entre l'estimation (4,2 M\$) et la soumission retenue (5,2 M\$) a été commenté de façon simpliste et incomplète ; - Le devis ne prévoyait pas de frais de contingence pour les imprévus. Des rajustements ont donc dû être effectués en cours de réalisation, ce qui a fait passer le coût à 5,5 M\$ et a occasionné des retards pour l'approbation des dépenses additionnelles par le conseil. <p><u>Clôture du projet et reddition de comptes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun mécanisme de reddition de comptes formel à la direction et aux élus n'est mis en place, ce qui ne permet pas d'évaluer la gestion du projet et l'atteinte des objectifs. <p><i>Piscine Annie-Pelletier</i></p> <p><u>Encadrement du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de 14M\$ était assujéti au CGP, mais le CGP n'a pas été appliqué ; - Aucun dossier d'approbation de projet ni programme fonctionnel et technique n'a été produit ; - Les sommaires décisionnels étaient incomplets. <p><u>Gouvernance du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune structure de gouvernance formelle ; - Aucune équipe de projets ni aucun comité directeur du projet n'ont été mis en place. <p><u>Mécanismes de suivi et de contrôle du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs anomalies importantes ont été relevées dans le suivi de la réalisation du projet (omission de certains éléments des plans et devis, des défauts de constructions) ; - L'échéancier n'a pas été mise à jour et l'entrepreneur a reporté à plusieurs reprises la date de livraison (142 jours de retard) ; - Des décomptes progressifs ont été produits, mais leur
-----------------------------	---

<p>CONSTATS (SUITE)</p>	<p>documentation est incomplète ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comme l'arrondissement était en litige avec le constructeur, le coût global du projet ne peut être déterminé. <p><u>Clôture du projet et reddition de comptes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune reddition de comptes sur la réalisation du projet n'a été produite pour faire état de la réalisation du projet, des problèmes et de l'atteinte des objectifs fixés. <p><i>Bibliothèque Marc-Favreau</i></p> <p><u>Encadrement du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet était assujéti au CGP, mais le CGP n'a pas été appliqué ; - Un programme préliminaire du projet a été produit, mais n'incluait pas, comme attendu par les bonnes pratiques, l'ensemble des éléments composant le dossier d'approbation du projet pour que les instances aient un aperçu détaillé de ses enjeux et de ses principaux aspects (portée, gouvernance, aspects financiers) ; <p><u>Gouvernance du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'importantes lacunes ont été décelées : la gouvernance du projet n'a pas été clairement définie, le chef de projet n'a pas été désigné, la gestion du projet s'est faite en silos par chacune des unités impliquées, l'inexpérience des personnes désignées par l'arrondissement pour la gestion du projet a été constatée, l'arrondissement ignorait par certaines de ses responsabilités clés. - Le Service de la culture et le Service de la gestion et de la planification immobilière n'ont pas assuré un accompagnement suffisant à l'arrondissement. <p><u>Mécanismes de suivi et de contrôle du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi de l'échéancier comportait des déficiences et l'entrepreneur a refusé de présenter un calendrier à jour des travaux, ce qui a compromis le suivi de la construction et la planification des autres travaux restants à réaliser ; - Les estimations étaient basées sur des projets standards et en fonction de la complexité du projet et des exigences du programme RAC, ce qui a entraîné un écart de 2 M\$ entre l'estimation de coût révisée et le coût global des travaux. <p><u>Clôture du projet et reddition de comptes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune reddition de comptes formelle ni aucun bilan de clôture n'ont été produits pour faire état de la réalisation du projet et de l'atteinte des objectifs fixés.
-----------------------------	--

<p>CONSTATS (SUITE)</p>	<p>Caserne 32</p> <p><u>Encadrement du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier d'approbation de projet n'a pas été produit. <p><u>Gouvernance du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure de gouvernance du projet n'a pas été clairement établie ; - Aucun document n'a été produit pour faire état des rôles et des responsabilités des personnes impliquées et des livrables dont elles sont responsables. <p><u>Mécanismes de suivi et de contrôle du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet a subi un retard de 3 mois et ne respectait pas la date limite de mise en service, pour respecter le schéma de couverture de risques. Ce retard est attribuable à des facteurs externes hors de contrôle de l'entrepreneur ; - Aucune mise à jour du calendrier des travaux n'a été produite depuis sa version initiale ; - Aucune justification de l'écart entre l'estimation de référence et la plus basse soumission n'a été produite. <p><u>Clôture et reddition de comptes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune reddition de comptes formelle ni aucun bilan de clôture n'ont été produits pour faire état de la réalisation du projet et de l'atteinte des objectifs fixés.
-----------------------------	---

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET RECOMMANDATIONS GLOBALES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Au terme de son mandat, le Vérificateur général a rappelé que son bureau a accompli un travail colossal au cours des 7 dernières années et en rappelle les dossiers majeurs, à savoir 72 missions d'audit sous une quinzaine de rubriques que voici :

Récapitulatif des faits saillants et des enjeux afférents (2009-2015)

- Compteurs d'eau
- Projet d'impartition des services de télécommunications
- Répartition des contrats octroyés aux entrepreneurs par les instances
- Commande centralisée du métro de Montréal
- Projet de vélos en libre-service
- Plan de réalisation des travaux d'infrastructures et contrôle qualitatif des matériaux
- Application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements
- Schéma de couverture de risques et bornes d'incendie
- Tests d'intrusion physique et logique
- Contrats relatifs aux opérations de déneigement, à la collecte et au transport des matières résiduelles

- Conformité aux lois et aux règlements
- Gouvernance des technologies de l'information
- Gestion des contributions financières
- Gestion de la continuité des affaires et de la relève des technologies de l'information et des communications

Taux de mise en œuvre des recommandations du Bureau du vérificateur général

À l'instar des années précédentes, le VG est d'avis que des mesures de redressement doivent être entreprises afin de réitérer aux unités d'affaires l'importance de mettre en œuvre les recommandations du VG conformément aux engagements qu'elles ont pris dans les plans d'action devant assurer la mise en œuvre des recommandations qui leur sont adressées.

Pérennité de l'expertise du BVG

Tel que mentionné à plusieurs reprises dans les rapports annuels précédents, l'attraction et la fidélisation de ressources compétentes au sein du Bureau du VG demeurent un défi de tous les instants.

Cette situation menace de façon significative la capacité de réaliser sa mission de chien de garde des finances publiques municipales pour les élus et les citoyens de Montréal. La collaboration du Service des ressources humaines a été sollicitée afin de trouver des solutions à ces problématiques.

Le VG a tenu à remercier l'ensemble de son personnel et les membres de la commission pour leur collaboration durant ses sept années de mandat.

LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS

Une élue, Mme Dida Berku, conseillère à la Ville de Côte-Saint-Luc, a pris la parole lors de la période de questions et de commentaires des citoyens au cours de la première assemblée. Elle mentionne qu'il existe certaines convergences entre les constats de l'Inspecteur général dans son dernier rapport et ceux faits par le VG relatifs aux lacunes dans la reddition de compte dans les projets de la Ville et des arrondissements. À titre de membre de la commission sur l'examen des contrats, elle indique qu'il lui manque parfois de l'information pertinente sur les contrats précédents pour bien saisir l'ensemble des enjeux liés aux contrats qu'elle doit étudier.

Elle propose donc aux membres de la Commission sur les finances et l'administration certaines suggestions pour améliorer la reddition de comptes sur les projets de la Ville, à savoir :

- De bonifier les sommaires décisionnels fournis aux membres de la Commission sur l'examen et d'y ajouter les informations sur les contrats antérieurs en lien avec les contrats étudiés;
- De soumettre à une instance composée d'élus les rapports de clôture des contrats étudiés par la Commission sur l'examen des contrats. Cette instance pourrait être la commission elle-même ; et
- D'ajouter aux sommaires décisionnels les éléments soulignés en p.50 du rapport 2015 de l'Inspecteur général de manière à faciliter la prise de décision des élus.

Le VG a répondu que les élus approuvent les projets, mais reçoivent peu d'informations et de redditions de comptes sur les réalisations des projets.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont apprécié le travail du Bureau du vérificateur général dont les nombreuses recommandations ont été jugées fort pertinentes afin d'améliorer le fonctionnement de la Ville. Ceux-ci ont exprimé la nécessité et même le devoir pour l'Administration de suivre et de mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général sinon il s'agirait d'une démarche et d'une dépense inutiles.

Quoique plusieurs des recommandations du VG s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

Les membres partagent les inquiétudes du bureau du VG en matière d'attractivité de la main-d'œuvre. Le bureau du VG a un rôle de chien de garde essentiel au bon fonctionnement de la Ville et les membres de la Commission espèrent que des solutions seront rapidement trouvées en collaboration avec le Service des ressources humaines de la Ville.

Dans le cadre de l'étude du rapport du VG, Mme Clément-Talbot a fait des démarches auprès du Commissaire à l'éthique, M^e Guy Gilbert. Elle souhaitait s'assurer qu'il n'y avait pas de contre-indication à ce qu'elle se prononce sur les recommandations du VG à l'égard d'un projet qu'elle a appuyé dans son arrondissement, à savoir celui de la piscine Valleycrest.

M^e Gilbert a mentionné que si les trois conditions suivantes étaient remplies, il n'y a pas de problème à se prononcer sur les recommandations du VG :

- Le vote a été pris en l'âme et conscience de l'élu;
- Le vote a été fait dans l'intérêt du citoyen;
- L'élu n'a pas d'intérêt personnel dans le projet.

Mme Clément-Talbot a mentionné respecter les trois conditions, mais préférer ne pas se prononcer sur les recommandations portant sur le projet de piscine Valleycrest par respect pour l'éthique en politique. Elle a inscrit sa dissidence, pour la recommandation 1, en lien avec ce contexte (4.2.1B à 4.2.3.4B, à la p.42-3 du présent rapport).

CONCLUSION

Dans le respect du mandat qui lui a été confié, la commission a formulé ses recommandations, qui sont présentées dans la section suivante du présent rapport.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 8 juin 2016, à l'exception de la recommandation 1, pour laquelle Mme Clément-Talbot a exprimé sa dissidence.

REMERCIEMENTS

Au nom de tous les collègues, le président de la Commission sur les finances et l'administration, M. Alan DeSousa, a remercié M. Jacques Bergeron, vérificateur général de la Ville et messieurs Robert Duquette et Serge Vaillancourt, vérificateurs généraux adjoints, ainsi que les citoyens présents aux assemblées publiques.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la suite de l'étude publique menée sur le Rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération, la Commission sur les finances et l'administration formule ses recommandations et remercie le vérificateur général (VG) et son équipe pour leur collaboration.

Quoique plusieurs des recommandations du VG s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

Les membres partagent les inquiétudes du bureau du VG en matière d'attractivité de main-d'œuvre. Le bureau du VG a un rôle de chien de garde essentiel au bon fonctionnement de la Ville et les membres de la Commission espèrent que des solutions seront rapidement trouvées avec la collaboration du Service des ressources humaines de la Ville.

Au terme de cet exercice, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) fait les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

CONSIDÉRANT les réactions de la Ville de Montréal quant aux principaux rapports de vérification déposés et la continuité de l'exercice qui doit être consacrée par les divers services corporatifs et arrondissements ;

CONSIDÉRANT le taux de mise en œuvre actuel des recommandations du Vérificateur général ;

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations pertinentes contenus dans ce rapport annuel 2015 pour les 8 missions d'études initiées ;

R-1

Les membres de la Commission ont statué, aux fins d'analyse du rapport, d'appuyer l'ensemble des recommandations afférentes au chapitre d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information³. En conséquence, toutes les recommandations présentes dans le rapport du VG⁴ doivent être répondues au même titre que celles élaborées par les membres et qui sont présentées dans le présent rapport.

R-2

Que l'Administration s'assure du suivi des recommandations du vérificateur général auprès des services corporatifs et des arrondissements afin que ces dernières soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées, soit:

- 70 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la première année suivant leur publication ;

³ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.* Montréal, 16 mai 2016, 479 p.

⁴ Voir ANNEXE 1 pour consulter l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport du VG 2015.

- 90 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la deuxième année suivant leur publication.

R-3

Que des tableaux détaillant les retards dans la mise en œuvre des recommandations du VG par unité d'affaires et par année, tels que ceux déposés en séance de travail par le bureau du VG et présents en ANNEXE 2, soient systématiquement fournis dans les futurs rapports du VG afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives de la Ville par la Commission et par les élus du conseil municipal.

R-4

Que la Direction générale de la Ville s'engage à rencontrer en séance de travail la Commission d'ici la fin de l'année afin de formuler des explications sur les retards dans la mise en œuvre des recommandations du VG et que cet exercice soit reconduit chaque année, le cas échéant.

CONSIDÉRANT les lacunes constatées dans la gestion de plusieurs projets des services centraux et des arrondissements dans le rapport 2015 du VG, notamment en matière d'encadrement, de gouvernance, de suivi et de contrôle de la réalisation des projets et de reddition de comptes (Audit 4.9 du Rapport du vérificateur général 2015) ;

CONSIDÉRANT que les élus doivent bénéficier d'une information de qualité pour prendre des décisions éclairées et rendre adéquatement des comptes à leurs citoyens sur la manière dont les fonds publics sont dépensés par la Ville;

CONSIDÉRANT les lacunes observées par le VG concernant la documentation des autorisations de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les sommaires décisionnels de la Ville, à savoir : l'absence de date d'autorisation de contracter, l'absence d'autorisation en pièce jointe ou l'absence de mention à l'effet que le contrat n'est pas visé par la loi⁵;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général (IG) évoque dans son rapport 2015 la nécessité de bonifier l'information disponible dans les sommaires décisionnels relatifs à l'octroi de contrats pour faciliter la prise de décision des élus⁶.

R-5

Que les sommaires décisionnels de la Ville soient bonifiés et détaillés de manière à inclure les éléments mentionnés par l'IG dans son rapport 2015 et listés dans l'ANNEXE 3 et d'inclure systématiquement les informations relatives aux autorisations de l'AMF fournissant aux instances l'assurance que l'adjudicataire recommandé est conforme aux lois, tel que suggéré par le VG dans sa recommandation 4.2.B.

R-6

Que soit ajoutée aux sommaires décisionnels soumis à la Commission sur l'examen des contrats l'information relative aux résultats des contrats antérieurs en lien avec le contrat

⁵ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 – Faits saillants*. Montréal. p.14.

⁶ Inspecteur général de la Ville de Montréal. *Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal 2015*. Montréal. pp. 49-50.

étudié, notamment en ce qui a trait aux dépassements du coût, à l'utilisation des contingences et aux retards dans leur réalisation.

CONSIDÉRANT les critères d'examen des contrats qui sont soumis à la Commission sur l'examen des contrats (CM11 0170 et CG110082) ;

CONSIDÉRANT que depuis avril 2011, la Commission sur l'examen des contrats a analysé près de 300 dossiers ;

R-7

Que soient soumis à la Commission sur l'examen des contrats les rapports de clôture de projet et redditions de comptes des contrats qui ont été étudiés par cette dernière⁷.

⁷ Voir ANNEXE 4 pour le résumé des critères justifiant l'examen d'un contrat par la Commission sur l'examen des contrats.

ATTRIBUTION DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

4.1.1.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Lachine de mettre à jour sa politique d'assistance aux organismes récréatifs et communautaires du milieu afin qu'elle s'applique aux organismes susceptibles d'être soutenus.

4.1.1.C. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie de faire approuver par leur conseil d'arrondissement respectif une politique de soutien qui préciserait des critères d'admissibilité pour qualifier l'ensemble des organismes visés et favoriser la transparence et l'équité du processus de reconnaissance.

4.1.2.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine et de Ville-Marie de mettre en place un processus de reconnaissance et de maintien de la reconnaissance des organismes, distinct de l'évaluation des demandes de soutien, afin de démontrer une transparence et une équité dans les décisions prises.

4.1.2.C. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine et de Ville-Marie de faire approuver la liste des organismes reconnus par leur conseil d'arrondissement afin d'officialiser la reconnaissance des organismes et d'assurer une plus grande transparence du processus.

4.1.2.D. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de prévoir dans leur processus de reconnaissance la liste des documents à fournir par les organismes afin d'être en mesure de démontrer leur admissibilité.

4.1.3.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Lachine et de Verdun de revoir la pertinence des critères d'admissibilité prévus dans leur politique de soutien afin de faciliter la démonstration de leur respect par les organismes et d'en uniformiser l'interprétation.

4.1.3.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Verdun de s'assurer de respecter les règles prévues dans son processus de reconnaissance afin de faire preuve de transparence et d'équité envers ceux qui soumettent des demandes de soutien.

4.1.3.D. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de prévoir dans leur politique de soutien des règles claires concernant un délai pour permettre aux organismes de se conformer aux exigences, les conséquences du non-respect des exigences ainsi que des procédures pouvant être prises par les arrondissements advenant une telle situation afin de protéger les intérêts de la Ville.

4.1.3.E. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de s'assurer de constituer des dossiers complets démontrant le respect ou le non-respect des critères d'admissibilité par les organismes désirant se faire reconnaître ou maintenir leur reconnaissance afin de justifier leur décision et d'assurer une plus grande transparence.

4.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce d'analyser les résultats obtenus en réponse à des appels de propositions, lorsque peu d'organismes présentent des propositions, afin de déterminer les causes et être en mesure d'apporter les correctifs qui s'imposent pour favoriser la réception de plusieurs propositions au moment d'une prochaine sollicitation.

4.2.1.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Ville-Marie de s'assurer que l'évaluation des propositions de même que les montants de soutien accordés par les comités de sélection sont consignés dans les dossiers afin de démontrer une transparence et une équité dans le processus décisionnel.

4.2.1.D. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de documenter l'établissement du montant des contributions financières préétabli afin d'évaluer dans quelle mesure les propositions reçues répondent aux attentes de l'arrondissement.

4.2.1.E. Recommandation

Nous recommandons à la Direction générale d'élaborer des règles encadrant le fonctionnement des comités de sélection et le processus d'évaluation dans le cadre d'appels de propositions visant à attribuer des contributions financières à des organismes afin d'uniformiser les façons de faire des arrondissements.

4.2.2.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Lachine et de Verdun de revoir le critère d'admissibilité selon lequel un organisme ne peut intervenir dans une sphère d'activité déjà prise en charge par un autre organisme afin que toutes les demandes de soutien admissibles soient plutôt évaluées sur la base de critères d'évaluation.

4.2.2.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Lachine de documenter les critères sur lesquels s'appuie l'établissement des normes d'attribution approuvées annuellement par le conseil d'arrondissement afin de démontrer une transparence dans l'attribution de contributions financières.

4.2.3.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de déterminer des critères permettant d'évaluer la pertinence d'une demande et d'établir le montant des contributions financières versé à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.

4.2.3.C. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de consigner dans le dossier l'analyse des demandes de soutien et de justifier par écrit le montant des contributions financières versé à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.

4.2.3.D. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'évaluer la possibilité d'intégrer à leur politique de soutien financier des programmes permettant de sélectionner des projets au moyen d'appels de propositions, et ce, afin de favoriser une offre de services en adéquation avec leurs besoins et priorités, de favoriser une plus grande transparence dans le processus et de favoriser l'obtention des meilleures offres possible.

4.3.1.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de documenter la répartition des crédits budgétaires destinés aux contributions financières entre les différentes activités municipales afin de refléter les priorités sur lesquelles les instances se sont prononcées.

4.3.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'établir et de maintenir des mécanismes permettant de déterminer les besoins de la population dans tous les domaines relevant de son champ de compétence, afin de permettre aux conseils d'arrondissement de se prononcer sur les priorités qu'ils entendent soutenir auprès des organismes.

4.3.2.2.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de traduire en objectifs mesurables les orientations provenant des politiques, des engagements et des plans adoptés par leur conseil d'arrondissement, afin de les intégrer dans leurs programmes de soutien, dans leurs politiques d'assistance financière ou dans les projets hors programmes.

4.4.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de mettre en place des processus de reddition de comptes périodiques, en lien avec les objectifs fixés par les différents programmes de soutien et les différentes politiques d'assistance financière adoptés par les instances afin d'évaluer l'atteinte des résultats obtenus par l'ensemble des organismes soutenus.

4.4.C. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de revoir périodiquement leurs priorités concernant les clientèles ciblées ou la nature des activités soutenues, afin qu'elles atteignent leurs objectifs fixés.

4.1.1.1.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements de Lachine et de LaSalle de mettre en place les mécanismes de contrôle qui s'imposent en vue de s'assurer de la concordance de l'ensemble des renseignements communiqués dans les documents d'appel d'offres et dans les sommaires décisionnels aux fins de l'application des décrets, et ce, afin d'assurer la conformité du processus en vue de l'adjudication d'un contrat.

4.1.1.1.C. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés visant l'exercice d'une vigie serrée pour s'assurer que le processus menant à l'adjudication d'un contrat a considéré l'application des décrets, le cas échéant.

4.1.1.1.D. Recommandation

Nous recommandons à la Direction générale de prendre les dispositions nécessaires pour qu'un guide d'interprétation soit produit et diffusé à l'ensemble des unités d'affaires de la Ville concernant l'application des décrets afin qu'il puisse servir d'appui au personnel impliqué dans la préparation des documents d'appel d'offres et des sommaires décisionnels.

4.1.1.2.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les dispositions requises pour s'assurer d'inclure aux documents d'appel d'offres qu'ils préparent des clauses à jour relativement aux décrets, et ce, afin d'atténuer les risques de non-conformité aux lois en vigueur.

4.1.1.2.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de concertation des arrondissements, en collaboration avec le Service des affaires juridiques, de prendre les dispositions qu'il jugera appropriées afin que les arrondissements de la Ville utilisent des documents d'appel d'offres uniformes en ce qui a trait à l'application des décrets et à l'exigence de l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers qui en découle, et ce, dans un souci d'assurer la conformité aux lois en vigueur.

4.1.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension d'instaurer et d'utiliser un mécanisme d'évaluation de la conformité visant à s'assurer que les soumissionnaires ont obtenu une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers et qu'elle est valide, et ce, en vue d'assurer la conformité du processus d'adjudication de leurs contrats.

4.1.2.2.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, du Plateau-Mont-Royal et de Verdun de prendre les dispositions qui s'imposent pour obtenir, au moment du dépôt de la soumission, une copie de l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers lorsque celle-ci est requise, et ce, afin d'assurer la conformité du processus d'adjudication de contrats au sein de leur unité d'affaires.

4.1.3.B. Recommandation

Nous recommandons à tous les arrondissements de la Ville d'utiliser un mécanisme de rappel auprès des adjudicataires spécifiant leurs obligations en vertu de l'application de la loi de transmettre tous les renseignements afférents aux sous-entrepreneurs, et ce, en vue d'assurer la conformité des sous-entrepreneurs aux décrets.

4.1.3.C. Recommandation

Nous recommandons à tous les arrondissements de la Ville de prendre les dispositions qu'ils jugeront appropriées afin de mettre en place et d'utiliser un mécanisme de suivi permettant de contrôler la réception effective de l'ensemble des renseignements devant être communiqués par l'adjudicataire en vertu de la loi, et ce, en vue de justifier l'application des clauses de défaut, le cas échéant.

4.2.B. Recommandation

Nous recommandons, à l'exception des arrondissements de Montréal-Nord et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux 17 autres arrondissements de la Ville de prendre les dispositions nécessaires pour faire en sorte que tous les sommaires décisionnels préparés en vue de l'adjudication d'un contrat comportent, conformément aux guides en vigueur, tous les renseignements nécessaires concernant l'assujettissement ou non des décrets, et ce, afin de fournir aux instances l'assurance que l'adjudicataire recommandé, le cas échéant, est conforme aux lois.

ENTENTES-CADRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TI (SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION)

4.1.1.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin :

- de documenter adéquatement ses besoins et l'estimation des coûts au cours de ses futurs appels d'offres en matière de services professionnels;
- d'actualiser les fonctions stratégiques qui devraient être gardées à l'interne.

4.1.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer, à l'avenir, que sa décision de recourir aux ressources externes est étayée au préalable par une analyse comparative des options eu égard aux coûts, aux délais, aux risques et aux avantages de chacune d'elles.

4.1.3.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin de favoriser une plus grande concurrence lors des futurs appels offres en matière de services professionnels.

4.1.3.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'approvisionnement en concertation avec le Service des technologies de l'information :

- de solliciter les preneurs de cahiers des charges n'ayant pas remis le formulaire « Avis de désistement » afin d'obtenir de ces derniers les raisons pour lesquelles ils n'ont pas soumissionné;
- d'analyser les causes du rejet des soumissions au terme de leur évaluation technique lorsque le taux de non-conformité excède un seuil considéré élevé,

et ce, dans l'optique d'apporter, le cas échéant, des modifications aux futurs appels d'offres en matière de services professionnels liés aux technologies de l'information.

4.1.3.D. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires, lors de l'évaluation des futures soumissions, afin d'identifier, s'il y a lieu, les taux horaires disproportionnés, d'en analyser les causes et de prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances.

4.1.3.E. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de revoir la pertinence de la formule d'entente-cadre actuellement préconisée en matière de services professionnels, et ce, dans l'optique d'arrimer avec plus de justesse la planification de ses besoins avec ses besoins réels et d'intéresser davantage les firmes potentielles à soumissionner sur ses futurs appels d'offres.

4.1.4.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information, corrélativement à la recommandation précédente, d'examiner la pertinence de recourir davantage à des modes contractuels en vertu desquels les firmes assumeront une plus grande part des risques dans l'exécution des contrats en matière de services professionnels.

4.2.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de *Demande de ressource externe*, de manière que :

- le déclenchement de la demande soit subordonné à une validation préalable de la disponibilité de ses ressources internes;
- le recours à des ressources externes appelées à exercer des fonctions stratégiques soit encadré de façon appropriée, et ce, plus particulièrement celles devant être exceptionnellement affectées aux phases préalables à la réalisation d'un projet;
- les fiches mandats précisent systématiquement les activités et les livrables à réaliser en lien avec le projet ainsi que le calendrier des travaux et les heures prévues, et qu'elles soient signées par les parties prenantes;
- les ressources proposées par les firmes satisfassent aux exigences des ententes-cadres en matière de compétences et d'expérience, et ce, plus spécifiquement lors d'une substitution de ressource proposée dans leur soumission;
- le contenu de l'*entente de confidentialité* soit révisé;
- l'*entente de confidentialité* soit signée par les ressources externes préalablement à leur affectation à un mandat.

4.2.2.C. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'inclure dans ses futurs appels d'offres en matière de services professionnels des dispositions relatives aux obligations de l'adjudicataire à l'égard de la disponibilité du personnel désigné dans sa soumission et de son remplacement.

4.2.2.D. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'examiner la pertinence de prévoir dans ses futurs appels d'offres en matière de services professionnels une formule d'équivalence académique – années d'expérience aux fins de l'évaluation des ressources proposées.

4.2.3.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que :

- les tâches de nature financière et d'approvisionnement relatives aux services professionnels actuellement dévolues au contrôleur de projet portefeuille soient dorénavant assumées par le personnel de la Division Performance TI et sourcing;
- le fichier de suivi des bons de commande soit mis à jour périodiquement et que les montants autorisés de ceux-ci soient rapprochés avec les montants de la facturation correspondante;
- la feuille de temps générée automatiquement par le système soit systématiquement utilisée par toutes les équipes de projet et que, si jugée opportune, la configuration de celle-ci soit revue afin de répondre aux besoins de tous les utilisateurs;
- la configuration des fonctionnalités du système affectant l'efficacité du contrôle interne lié à la saisie et l'approbation du temps soit revue;
- la facturation des firmes soit étayée, entre autres, par des feuilles de temps dûment signées par la ressource externe et autorisées par le représentant désigné du Service des technologies de l'information;
- les renouvellements de mandats soient adéquatement étayés.

4.2.4.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de s'assurer que les rencontres de gestion prévues avec les firmes sont tenues et font l'objet d'un compte rendu.

4.2.4.C. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que les ressources externes et les firmes soient évaluées sur une base périodique.

4.2.5.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de modifier le rapport sur la reddition de comptes des ententes-cadres de manière à ajouter une information « par projet » et de le diffuser mensuellement, entre autres, aux comités directeurs de projet ainsi qu'au comité sectoriel des technologies de l'information.

4.1.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de :

- développer les encadrements corporatifs de relève des technologies de l'information et des communications alignés sur ceux de la continuité des affaires de la Ville, lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants :
 - la définition des objectifs;
 - l'analyse détaillée des risques et des impacts des interruptions;
 - les stratégies de relève réduisant ces impacts;
 - les plans de relève qui détaillent les activités permettant la reprise des opérations des systèmes et infrastructures des technologies de l'information et des communications critiques dans des délais requis;
 - le calendrier des révisions et des exercices périodiques;
- développer une structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de relève des technologies de l'information et des communications, incluant, entre autres, les éléments suivants :
 - l'assignation de la responsabilité du dossier de la relève des technologies de l'information et des communications;
 - l'établissement des objectifs spécifiques pour chacune de ses directions et des unités d'affaires, dont les technologies de l'information et des communications sont gérés par le Service des technologies de l'information;
 - la mise en place d'un processus coordonné d'orientations stratégiques de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs;
 - la documentation des rôles et des responsabilités de tous les intervenants du programme;
 - la nomination d'un coordonnateur de la relève des technologies de l'information et des communications et la mise en place d'un processus d'arrimage entre les différents intervenants en matière de relève des technologies de l'information et des communications (unités d'affaires, fournisseurs);
- prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la relève des technologies de l'information et des communications;
- mettre à la disposition des unités d'affaires des outils municipaux (livres de recettes) comme :
 - la structure fonctionnelle du programme de relève des technologies de l'information et des communications;
 - des formations sur la démarche souhaitée;
 - des manuels ou des gabarits pour chaque étape de développement;
 - des outils de partage et d'échanges (p. ex. des sites Web de collaboration).

4.1.D. Recommandation

Subordonné à la recommandation 4.1.B., adressée au Service des technologies de l'information, nous recommandons au Service de l'eau (Direction de l'épuration des eaux usées et Direction de l'eau potable) de :

- développer ses encadrements basés sur ceux de la Ville (Service des technologies de l'information), lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants :
 - la définition des objectifs du service en matière de relève des technologies de l'information et des communications;
 - une analyse détaillée des risques et des impacts des interruptions;
 - une stratégie de relève des technologies de l'information et des communications réduisant ces impacts;
 - des plans de relève des technologies de l'information et des communications;
 - un calendrier des révisions et des exercices périodiques;
- développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de relève des technologies de l'information et des communications, incluant les éléments suivants :
 - l'assignation à un membre de leur direction de la responsabilité du dossier de la relève des technologies de l'information et des communications;
 - l'établissement des objectifs spécifiques pour chacune de ses directions;
 - le développement d'un processus coordonné de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs;
 - la documentation des rôles et des responsabilités de tous les intervenants du Service de l'eau;
 - la mise en place d'un processus de suivi des activités;
- prévoir des ressources financières et humaines récurrentes concernant la relève des technologies de l'information.

4.1.G. Recommandation

Subordonné à la recommandation 4.1.D., adressée au Service des technologies de l'information, nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal de :

- développer ses encadrements basés sur ceux de la Ville (Service des technologies de l'information), lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants :
 - la définition des objectifs du service en matière de relève des technologies de l'information et des communications;
 - une analyse détaillée des risques et des impacts des interruptions;
 - une stratégie de relève des technologies de l'information et des communications réduisant ces impacts;
 - des plans de relève des technologies de l'information et des communications;
 - un calendrier des révisions et des exercices périodiques;
- développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de relève des technologies de l'information et des communications, incluant les éléments suivants :
 - l'assignation à un membre de leur direction de la responsabilité du dossier de la relève des technologies de l'information et des communications;
 - l'établissement des objectifs spécifiques pour chacune de ses directions;
 - le développement d'un processus coordonné de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs;
 - la documentation des rôles et des responsabilités de tous les intervenants du Service de police de la Ville de Montréal;
 - la mise en place d'un processus de suivi des activités;
- prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la relève des technologies de l'information et des communications.

4.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'ajuster sa structure de gestion des incidents majeurs afin d'inclure des processus qui assurent, au moment d'un sinistre technologique :

- une mobilisation des ressources de relève des technologies de l'information et des communications;
- une coordination des activités et des interventions;
- une communication rapide et efficace entre les divers intervenants et parties prenantes impliqués.

4.2.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau d'ajuster sa structure de gestion opérationnelle afin d'inclure des processus qui assurent, au moment d'un sinistre technologique :

- une mobilisation des ressources;
- une coordination des activités et des interventions;
- une communication rapide et efficace entre les divers intervenants et parties prenantes impliqués.

4.3.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de :

- demander aux unités d'affaires des exigences minimales de service clairement définies et basées sur leurs besoins opérationnels et de relève des technologies de l'information et des communications;
- mettre en place un processus d'analyse de risques et des impacts;
- évaluer, mettre en place et documenter les stratégies de relève qui répondent aux besoins exprimés par les unités d'affaires et le Service des technologies de l'information pour toutes les plates-formes des technologies de l'information et des communications, autres que l'environnement centralisé IBM;
- réviser la documentation et les schémas de la stratégie de relève de l'environnement centralisé, notamment en précisant la séquence de recouvrement des applications concernées;
- effectuer plus qu'une validation annuelle de l'entièreté des copies de sauvegarde de l'environnement centralisé IBM.

4.3.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau de mettre en place un processus d'analyse de risques et des impacts pour l'ensemble du service.

Spécifiquement pour la Direction de l'épuration des eaux usées, nous recommandons de :

- mettre en place les actions correctives pour pallier les points de défaillance uniques identifiés;
- poursuivre l'élaboration, la documentation et la schématisation des stratégies de relève des technologies de l'information et des communications;

Spécifiquement pour la Direction de l'eau potable, nous recommandons :

- de terminer le projet pilote de l'usine Lachine et l'appliquer à l'ensemble de ses usines;
- d'élaborer, de documenter et de schématiser les stratégies de relève des technologies de l'information et des communications.

4.3.F. Recommandation

Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de :

- compléter une démarche d'analyse des impacts sur les affaires;
- mettre en place les actions pour pallier le point de défaillance concernant le transfert des données vers les véhicules.

4.3.H. Recommandation

Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal :

- de compléter une démarche d'analyse des impacts en cas de défaillance des systèmes;
- d'évaluer, mettre en place et documenter les stratégies de relève des technologies de l'information et des communications pour les systèmes nécessitant une relève dont il est responsable;
- de communiquer les résultats de ces analyses aux fournisseurs appropriés de service des technologies de l'information et des communications;
- d'évaluer et effectuer le suivi des stratégies de relève des technologies de l'information et des communications développées et mises en place par ses fournisseurs;
- de demander au Service des technologies de l'information de mettre en place une stratégie de test des copies de secours permettant le rechargement complet et le redémarrage des systèmes du Service de police de la Ville de Montréal exploité sur l'environnement IBM.

4.4.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de :

- développer les plans de relève pour tous les systèmes et infrastructures des technologies de l'information et des communications critiques, en incluant, entre autres, les éléments suivants :
 - processus d'alerte et de déclenchement des plans;
 - processus d'activation ou d'accès aux sites de relève;
 - définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de relève;
 - définition des activités de relève des technologies de l'information et des communications;
 - détermination des ressources critiques (personnel, matériel) requises pour relocaliser les opérations essentielles;
 - liste des employés du service et des tierces parties qui doivent participer aux activités de relève des technologies de l'information et des communications incluant les moyens pour les contacter;
 - développement des procédures opérationnelles de relève des technologies de l'information et des communications;
- finaliser le plan de relève de l'application du Système intégré Montréal.

4.4.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau de développer les plans de relève des technologies de l'information et des communications pour tous leurs systèmes et leurs fonctions critiques, en incluant les éléments suivants :

- Processus d'alerte et de mobilisation;
- Définition des critères qui permettent l'activation des plans de relève;
- Processus d'activation ou d'accès aux sites de relève;
- Définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de relève;
- Définition des activités de relève des technologies de l'information et des communications;
- Détermination des ressources critiques (personnel, matériel) requises pour relocaliser les opérations essentielles;
- Liste des employés du service et des tierces parties qui doivent participer aux activités de relève incluant les moyens pour les contacter;
- Développement des procédures opérationnelles en cas de sinistre.

4.5.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information :

- d'intégrer, aux formations existantes, un programme de formation consacré à la relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit inclure, entre autres, les éléments suivants :
 - identification du public cible;
 - objectifs de formation;
 - type d'activité de formation ou de sensibilisation;
 - fréquence des activités;
- de mettre en place un processus d'évaluation des résultats du programme de formation.

4.5.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau de :

- mettre en place un programme de formation consacré à la relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit inclure, entre autres, les éléments suivants :
 - identification du public cible;
 - objectifs de formation;
 - type d'activité de formation ou de sensibilisation;
 - fréquence des activités;
- mettre en place un processus d'évaluation des résultats du programme de formation.

4.6.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information de :

- développer un programme d'exercices pour les membres des équipes d'intervention de relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit notamment inclure :
 - les types d'exercices requis;
 - le calendrier pour l'exécution des exercices;
 - la liste des intervenants requis en fonction du type d'exercice et de l'environnement visé;
 - le processus de réalisation des exercices;
- réaliser, sur une base régulière, au minimum annuellement, des exercices de relève des technologies de l'information et des communications sur tous les environnements supportant des fonctions critiques, incluant les tests d'applications et de communication. Chacun des exercices requiert :
 - un document de planification incluant :
 - le scénario de sinistre;
 - l'envergure de l'exercice;
 - les objectifs de l'exercice, lesquels doivent évoluer en complexité;
 - les intervenants impliqués;
 - un plan de communication;
 - un rapport de bilan de l'exercice;
- développer un plan d'action pour corriger les lacunes observées.

4.6.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau de :

- développer un programme d'exercices pour les membres des équipes d'intervention de relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit notamment inclure :
 - les types d'exercices requis;
 - le calendrier pour l'exécution des exercices;
 - la liste des intervenants requis en fonction du type d'exercice et de l'environnement visé;
 - le processus de réalisation des exercices;
- réaliser, sur une base régulière, au minimum annuellement, des exercices de relève des technologies de l'information et des communications sur tous les environnements supportant des fonctions critiques, incluant les tests d'applications et de communication. Chacun des exercices requiert :
 - un document de planification incluant :
 - le scénario de sinistre;
 - l'envergure de l'exercice;
 - les objectifs de l'exercice, lesquels doivent évoluer en complexité;
 - les intervenants impliqués;
 - un plan de communication;
 - un rapport de bilan de l'exercice;
- développer un plan d'action pour corriger les lacunes observées.

4.6.F. Recommandation

Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal d'exiger du fournisseur du système de répartition assistée par ordinateur d'inclure le scénario de la perte totale des infrastructures et des systèmes du site principal dans sa planification d'exercice.

4.6.H. Recommandation

Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal de mettre en place un processus de test des copies de sauvegarde de ses systèmes des technologies de l'information et des communications spécifiques à certaines activités policières.

4.7.B. Recommandation

Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications en incluant, entre autres, les activités suivantes :

- Détermination des éléments nécessitant une mise à jour;
- Développement d'un calendrier de révision périodique;
- Communication des modifications aux différents intervenants;
- Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés au cours d'interruptions des opérations;
- Arrimage avec les processus de gestion des incidents et des changements.

4.7.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications en incluant, entre autres, les activités suivantes :

- Détermination des éléments nécessitant une mise à jour;
- Développement d'un calendrier de révision périodique;
- Communication des modifications aux différents intervenants;
- Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés au cours d'interruptions des opérations;
- Arrimage avec le processus de gestion des incidents.

4.7.G. Recommandation

Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal de s'assurer auprès de ses fournisseurs que la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications est à jour.

4.7.H. Recommandation

Subordonnée à la recommandation de la section 4.6.H, nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal de mettre en place un processus de mise à jour de la documentation, notamment en ce qui concerne les tests des copies de sauvegarde de ses systèmes des technologies de l'information et des communications spécifiques à certaines activités policière.

4.1.1.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'instaurer un processus de reddition de comptes formel et continu à l'intérieur duquel des rapports d'avancement devront être produits périodiquement afin qu'il puisse être possible d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés et d'orienter la prise de décision en conséquence.

4.1.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau de se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'il jugera appropriés en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents à ses activités et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible de la Ville de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4.1.3.B. Recommandation

Nous recommandons aux neuf arrondissements audités issus d'ex-banlieues de prendre les mesures nécessaires pour se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'ils jugeront appropriés en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents aux bâtiments sous leur responsabilité et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible de la Ville de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4.2.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'eau de prendre les dispositions nécessaires afin de corroborer sur le terrain l'existence de chaque compteur d'énergie facturé par les fournisseurs et d'instaurer les mécanismes de vérification de l'ensemble des factures énergétiques, en vue d'assurer une gestion énergétique efficace et économique des installations sous sa responsabilité.

4.2.3.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs factures énergétiques fassent l'objet d'une vérification et d'un suivi des consommations, en vue de pouvoir détecter les anomalies et d'apporter promptement les correctifs requis.

GESTION DES CARTES D'ACHAT

4.1.1.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal et au Service de l'Espace pour la vie de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que tous les utilisateurs d'une carte d'achat personnalisée ou neutre (y compris les utilisateurs occasionnels) ont pris connaissance des règles d'utilisation et qu'ils s'engagent à les respecter.

4.1.2.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Verdun et de Ville-Marie, ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal, au Service de l'Espace pour la vie et au Service de police de la Ville de Montréal de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer du respect de l'encadrement administratif en vigueur ou de celui qui sera révisé concernant la limite de crédit à attribuer à une carte d'achat.

4.1.3.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Verdun et de Ville-Marie, ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal, au Service de l'Espace pour la vie et au Service de police de la Ville de Montréal de prendre les dispositions nécessaires pour assurer une surveillance serrée des cartes d'achat en circulation dont le détenteur est en situation de cessation définitive ou temporaire d'emploi.

4.1.3.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de l'approvisionnement, afin de resserrer les contrôles relatifs au suivi des cartes d'achat en circulation, de bonifier l'encadrement administratif en vigueur par l'ajout d'une procédure à suivre par les unités d'affaires en cas d'interruption d'emploi temporaire d'un employé désigné comme détenteur d'une carte d'achat.

4.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Verdun et de Ville-Marie, ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal, au Service de l'Espace pour la vie et au Service de police de la Ville de Montréal de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les dépenses effectuées au moyen des cartes d'achat s'effectuent dans le respect de l'encadrement administratif en vigueur.

4.2.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun, ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal, au Service de l'Espace pour la vie et au Service de police de la Ville de Montréal de s'assurer d'obtenir pour chacune des transactions effectuées au moyen des cartes d'achat des documents sources originaux à l'appui des dépenses effectuées afin de corroborer la réalité des transactions effectuées et d'atténuer les risques d'un double remboursement des dépenses.

4.2.2.1.C. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun, ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal et au Service de l'Espace pour la vie de prendre les dispositions requises afin que les relevés mensuels des transactions facturées aux cartes d'achat fassent l'objet d'un examen et d'une approbation formelle de la part du gestionnaire immédiat responsable afin d'en attester le bien-fondé.

4.3.B. Recommandation

Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal, au Service de l'Espace pour la vie et au Service de police de la Ville de Montréal d'instaurer les mécanismes de reddition de comptes qui s'imposent, afin d'informer leur direction quant à la conformité de l'utilisation des cartes d'achat au sein de leur unité d'affaires.

GESTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES (SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE)

4.1.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de clarifier le rôle et les responsabilités de la Section des stratégies immobilières dans le processus de gestion des transactions immobilières en vue de permettre à la Ville de se donner une vision stratégique sur les besoins des clients et aussi de réduire les délais de traitement des transactions immobilières.

4.1.C. Recommandation

Nous recommandons à la Direction générale d'exiger que l'ensemble des arrondissements transmette au Service de la gestion et de la planification immobilière leurs besoins en acquisition et disposition de terrains pour satisfaire les besoins du développement futur afin de lui permettre d'exercer pleinement son rôle dans l'établissement de stratégies immobilières du territoire.

4.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer de disposer d'encadrements administratifs officiels pour tous les types de transactions afin d'uniformiser les façons de faire et d'être équitable pour tous les acheteurs potentiels.

4.2.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en œuvre les mécanismes appropriés permettant à tous les employés concernés, selon le type de transaction immobilière, de déclarer leur indépendance avant le début d'un mandat, de déclarer régulièrement s'ils se trouvent ou non dans une situation de conflit d'intérêts, de faire une déclaration périodique d'intérêts pécuniaires et de produire un engagement solennel de confidentialité afin de démontrer la transparence et l'objectivité du processus et des décisions prises.

4.2.2.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'élaborer une liste de contrôle à être approuvée par un gestionnaire avant la signature de la promesse d'achat et d'en conserver l'évidence dans le dossier de transaction afin de démontrer que toutes les étapes du processus ont été respectées.

4.2.2.2.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'établir un cadre de négociation et d'inclure tous les renseignements pertinents dans les dossiers afin d'uniformiser les pratiques au sein de son unité.

4.2.2.3.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer de présenter un dossier décisionnel qui inclut tous les éléments pertinents pouvant influencer la prise de décision afin d'assurer une plus grande transparence.

4.2.2.4.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en place une méthodologie portant sur la procédure de documentation, d'organisation et de conservation de documents dans les dossiers de transaction afin de favoriser une plus grande transparence et d'uniformiser les façons de faire.

4.2.2.4.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'élaborer la directive portant sur la gestion des documents afin d'en restreindre l'accès et de sensibiliser le personnel sur le caractère hautement confidentiel de ces documents.

4.2.2.5.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de prendre les moyens nécessaires pour conserver les garanties jusqu'à la réalisation complète de l'obligation de construire prévue dans l'acte notarié afin d'avoir l'assurance que le projet de construction se réalise comme autorisé par la Ville.

4.2.2.5.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de documenter toutes les démarches entreprises au moment des vérifications et de conserver les preuves démontrant le respect des clauses contractuelles prévues dans les actes notariés afin de se conformer à la directive sur les mainlevées et aussi pour se prévaloir des recours possibles advenant le non-respect de ces clauses.

4.2.2.5.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de clarifier le partage des rôles et des responsabilités du personnel impliqué dans le suivi des clauses contractuelles prévues dans les actes notariés afin de s'assurer que la directive sur les mainlevées est respectée.

4.2.2.6.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de statuer sur la définition de la date de fermeture à prendre en considération pour le calcul du délai global de transaction afin que tous les employés procèdent à l'enregistrement uniforme des données dans l'application *Gestion des mandats*.

4.2.2.6.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de prendre les mesures nécessaires pour que le personnel impliqué dans le traitement des dossiers de transactions immobilières enregistre toutes les données pertinentes, dont les dates des différentes demandes, dans l'application *Gestion des mandats* afin de déterminer les goulots d'étranglement des processus de transactions immobilières.

4.2.2.6.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de produire des rapports de gestion permettant de fournir des informations sur le délai global des transactions pour les différents processus de transactions immobilières afin d'améliorer la gestion des transactions immobilières de même que le service à la clientèle.

4.2.2.6.E. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de revoir les paramètres de son système de *Gestion des mandats* en vue d'ajouter des champs permettant de faciliter le suivi de l'avancement des transactions afin de fournir des rapports de gestion mieux adaptés aux besoins des gestionnaires.

4.2.2.6.F. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de convenir, en collaboration avec les unités d'affaires impliquées dans les processus de transactions immobilières, de délais prévus pour l'exécution des différentes demandes afin de faciliter la gestion des priorités et aussi pour être en mesure de faire un suivi sur des dates d'échéance réalistes.

4.3.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de fixer des objectifs mesurables non seulement en matière de dossiers ficelés, mais également en lien avec les délais de traitement des dossiers, et ce, par type de transaction, afin de poursuivre le processus d'amélioration continue.

4.3.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes périodiques portant sur la gestion des transactions immobilières afin d'être en mesure d'entreprendre les démarches nécessaires pour apporter les correctifs appropriés aux situations problématiques soulevées.

4.1.1.B. Recommandation

Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place les mesures appropriées afin de s'assurer que le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux* est respecté par l'ensemble des unités d'affaires pour la réalisation des projets assujettis.

4.1.1.C. Recommandation

Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place un cadre de gouvernance pour tous les projets jugés significatifs qui ne satisfont pas aux critères du *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux* afin d'assurer une saine gestion de l'ensemble des projets immobiliers de la Ville.

4.2.1.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet, de produire systématiquement un Dossier d'approbation de projet pour tout projet immobilier, afin que l'ensemble des paramètres du projet soit défini et permette au conseil de prendre une décision éclairée.

4.2.1.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de s'assurer d'obtenir formellement l'ensemble des biens et livrables attendu des contractants afin d'assurer la réalisation du projet de façon efficace et conformément aux besoins déterminés.

4.2.2.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de s'assurer qu'une structure de gestion de projet est mise en place et que les rôles et les responsabilités sont définis formellement dans le cadre de la réalisation de projets.

4.2.2.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de s'assurer que les personnes affectées à la gestion de projet possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires pour assurer la bonne marche du projet.

4.2.3.2.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de s'assurer que l'échéancier de réalisation des projets futurs est systématiquement mis à jour afin d'assurer un suivi adéquat des travaux et de prendre les actions requises pour assurer sa réalisation dans les limites des délais fixés.

4.2.3.3.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'expliquer rigoureusement tout écart de plus de 10 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée dans le dossier décisionnel afin de permettre au conseil de prendre une décision éclairée sur l'octroi de contrat.

4.2.3.3.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de s'assurer de prévoir les frais de contingence aux estimations du projet, afin que les intervenants au projet disposent des budgets nécessaires pour faire face à toutes situations d'imprévus mais nécessaires à la réalisation du projet.

4.2.3.4.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de produire au conseil une reddition de comptes des projets de construction et de rénovation d'immeubles, compte tenu d'un seuil déterminé, afin qu'il soit informé du degré d'atteinte des objectifs fixés au regard des principaux aspects rattachés à la gestion du projet.

4.3.1.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de s'assurer que les projets répondant aux critères du *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux* sont réalisés conformément à celui-ci.

4.3.1.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet, de produire systématiquement un Dossier d'approbation de projet pour tout projet de construction et de rénovation d'immeubles, afin que l'ensemble des paramètres du projet soit défini et permette au conseil de prendre une décision éclairée.

4.3.1.D. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve d'intégrer la préparation du *Programme fonctionnel et technique* au moment de la planification des projets de construction et de rénovation d'immeubles.

4.3.1.E. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de s'assurer que les dossiers décisionnels d'octroi de contrat présentent de manière explicite l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision par le conseil.

4.3.2.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de s'assurer, dans le cadre de réalisation de projet d'envergure, de la mise en place d'une structure de gouvernance de projet où les rôles et les responsabilités sont clairement définis.

4.3.3.1.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer que le projet est réalisé conformément aux exigences stipulées dans les documents de références.

4.3.3.2.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de mettre en place les moyens nécessaires lui permettant d'assurer le suivi et le respect de l'échéancier prévu pour la réalisation de ses projets.

4.3.3.3.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de s'assurer de la présence de tous les documents justificatifs qui doivent accompagner les décomptes progressifs avant d'en effectuer le paiement.

4.3.3.4.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de produire au conseil une reddition de comptes des projets de construction et de rénovation d'immeubles afin qu'il soit informé du degré d'atteinte des objectifs fixés au regard des principaux aspects rattachés à la gestion du projet.

4.4.1.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de s'assurer que les projets répondants aux critères du *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux* sont réalisés conformément à celui-ci.

4.4.1.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet, de produire systématiquement un Dossier d'approbation de projet pour tout projet immobilier, afin que l'ensemble des paramètres du projet soit défini et permette au conseil de prendre une décision éclairée.

4.4.2.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet, de désigner systématiquement un chef de projet responsable d'assurer la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets immobiliers.

4.4.2.C. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre de la réalisation de projets, qu'une gouvernance soit clairement établie, précisant les rôles et les responsabilités qui incombent à l'ensemble des intervenants impliqués.

4.4.2.D. Recommandation

Nous recommandons au Service de la culture, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, d'assurer un accompagnement soutenu aux arrondissements dans la réalisation des futurs projets de construction et de rénovations de bibliothèques.

4.4.3.2.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de prendre les mesures pour disposer d'échéanciers de projets à jour afin de permettre d'en assurer le suivi et de prendre les actions requises pour que leur réalisation soit dans les limites des délais fixés.

4.4.3.3.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de prendre les moyens pour que les estimations des coûts des projets de construction reflètent la nature et les spécificités des projets avant leur présentation au conseil.

4.4.3.4.B. Recommandation

Nous recommandons à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de produire au conseil une reddition de comptes des projets de construction et de rénovation d'immeubles afin qu'il soit informé du degré d'atteinte des objectifs fixés au regard des principaux aspects rattachés à la gestion du projet.

4.5.1.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de s'assurer qu'un Dossier d'approbation de projet est systématiquement produit pour tout projet de construction et de rénovation d'immeubles, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet.

4.5.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de s'assurer que pour les projets de construction et de rénovation de bâtiments, que la gouvernance du projet est clairement établie pour préciser les rôles, les responsabilités et les livrables qui incombent aux différents intervenants impliqués.

4.5.3.2.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer d'avoir en main un échéancier à jour de la réalisation des travaux afin d'être en mesure d'effectuer un suivi du respect de l'échéancier prévu pour le projet et de pallier les conséquences des retards.

4.5.3.3.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer que les écarts présentés dans les dossiers décisionnels d'octroi de contrats, sur la base de la dernière estimation réalisée, font l'objet d'une justification pour favoriser une prise de décisions éclairée par les instances.

4.5.3.3.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer que les estimations des coûts des projets de construction reflètent la nature et les spécificités des projets afin que le Service de sécurité incendie de Montréal puisse prévoir un budget approprié pour le projet et une prise de décision éclairée par les instances.

4.5.3.4.B. Recommandation

Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de produire au Service de sécurité incendie de Montréal une reddition de comptes des projets de construction et de rénovation d'immeubles pour qu'il soit informé du degré d'atteinte des objectifs fixés au regard des principaux aspects rattachés à la gestion du projet.

4.5.3.4.C. Recommandation

Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de produire au conseil une reddition de comptes des projets de construction et de rénovation d'immeubles pour qu'il soit informé du degré d'atteinte des objectifs fixés au regard des principaux aspects rattachés à la gestion du projet.

ANNEXE 2 : TABLEAUX DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU VG

Tableau 1 - Sommaire

Unité d'affaires dont la mise en œuvre des recommandations accuse un retard significatif

RECOMMANDATIONS "NON ENCORE RÉGLÉES" POUR DES DOSSIERS PRODUITS AU COURS DES ANNÉES 2012 À 2014

OPTIMISATION DES RESSOURCES

[Délai entre la date d'implantation initialement prévue au plan d'action de l'unité d'affaires et la nouvelle date d'échéance communiquée par cette dernière]

UNITÉS ADMINISTRATIVES RESPONSABLES	2012			2013			2014			Total		
	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)
Service de l'eau	4	708	23	2	473	16	11	252	8	17	385	13
Service de sécurité incendie de Montréal	3	1085	36				15	299	10	18	490	14
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	12	815	27	7	537	18				29	713	22
Total général	19	835	27	9	622	17	26	279	9	54	615	17

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

[Délai entre la date d'implantation initialement prévue au plan d'action de l'unité d'affaires et la nouvelle date d'échéance communiquée par cette dernière]

UNITÉS ADMINISTRATIVES RESPONSABLES	2012			2013			2014			Total		
	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délat moyen (en jours)	Délat moyen (en mois)
Service de Police	2	731	24							2	731	24
Service des ressources humaines	4	1157	38							4	1157	38
Service de sécurité incendie de Montréal							8	120	4	8	120	4
Service des technologies de l'information	4	1271	42	11	689	23	1	368	12	16	821	27
Total général	10	1118	37	11	689	23	9	147	5	30	673	23

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
Service de l'eau	708	23	473	16	252	8	385	13
OR12-006-098								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout								
3.10 - Données concernant l'état des infrastructures	547	18					547	18
3.5.1.A - Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Programmation des projets d'investissement en 2010 et en 2011	1096	36					1096	36
3.5.1.B - Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Dépenses d'entretien	182	6					182	6
OR12-006-098-1								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout								
3.4 - Niveau de service [EAU]	1006	33					1006	33
OR14-004-06A								
Bris de conduites d'aqueduc								
4.1.B - Données permettant la réalisation d'analyses et de corrélations			547	18			547	18
4.2.E - Données permettant la réalisation d'analyses et de corrélations			388	13			388	13
OR14-004-08A								
Entretien des bornes d'incendie								
4.1.1.B-1 - Établissement de standards d'entretien des bornes d'incendie / Détermination et communication de standards pour la Ville de Montréal					182	6	182	6
4.1.1.C - Établissement de standards d'entretien des bornes d'incendie / Détermination et communication de standards pour la Ville de Montréal					611	20	611	20
4.1.1.D - Établissement de standards d'entretien des bornes d'incendie / Détermination et communication de standards pour la Ville de Montréal					366	12	366	12
4.2.1.B - Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Inspections planifiées des bornes d'incendie					366	12	366	12
4.2.1.D - Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie					182	6	182	6
4.3.B-3 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de l'eau					182	6	182	6

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
	OPTIMISATION DES RESSOURCES							
OR14-004-08A (Suite)								
Entretien des bornes d'incendie								
4.4.1.1.6 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					152	6	152	6
4.4.1.1.C - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					152	6	152	6
4.4.1.1.8 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					152	3	152	3
4.4.1.1.C - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					152	6	152	6
4.5.8 - Rendition de comptes					152	6	152	6

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
Service de sécurité incendie de Montréal	1085	36			299	10	430	14
OR12-006-18								
Service premier répondants Schéma couverture de risques en sécurité incendie								
3.1.2 - Service de premiers répondants / obligations prévues aux protocoles d'entente (pg. 18 du rapport du vérificateur	1066	33					1066	33
3.2.1.1 C - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013 / État des réalisations / Volet de l'intervention – force de frappe (pages 41 et 42 du rapport de vérification)	1277	42					1277	42
3.2.1.1.4 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013 / État des réalisations / Volet de la prévention / Programme 6 – Commissariat aux incendies (page 37 du rapport de vérification)	911	30					911	30
OR14-004-088								
Entretien des bornes d'incendie								
4.4.1.1B-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					489	16	489	16
4.4.1.1B-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					244	8	244	8
4.4.1.1C - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					244	8	244	8
4.4.1.1E - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					458	15	458	15
4.4.1.1F - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					458	15	458	15
4.4.1.2C-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					244	8	244	8

Page 3 de 5

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
OR14-004-088 (Suite)								
Entretien des bornes d'incendie								
4.4.1.2C-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					244	8	244	8
4.4.1.2D-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					93	3	93	3
4.4.1.2D-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					244	8	244	8
4.4.2B-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des villes liées					244	8	244	8
4.4.2B-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des villes liées					244	8	244	8
4.5C - Reddition de comptes					244	8	244	8
4.5D - Reddition de comptes					366	12	366	12
4.5E - Reddition de comptes					366	12	366	12
4.5F - Reddition de comptes					305	10	305	10

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
Service de l'environnement, de la voirie et des transports	815	27	537	18			713	23
OR12-006-09A								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseau de voirie artérielle								
3.1.B-1 - Stratégie globale d'intervention	883	29					883	29
3.1.B-1 - Stratégie globale d'intervention	883	29					883	29
3.1.B-1 - Allocation et utilisation des ressources	1082	36					1082	36
OR12-006-09A-1								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseau de voirie artérielle								
3.1.B-1 - Données d'inventaire (SITE)	912	30					912	30
3.1.B-1 - Stratégie globale d'intervention (SITE)	855	28					855	28
OR12-006-09B-1								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout								
3.1 - Données physiques d'inventaire (SITE)	730	24					730	24
OR12-006-35B								
Travaux de construction réalisés en sous-traitance								
3.1 - Clauses prévues dans les cahiers des charges et dans les documents d'appel d'offres	774	25					774	25
3.2.1.B - Réception de la liste des sous-entrepreneurs	761	25					761	25
3.2.2.B-2 - Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis	730	24					730	24
3.2.2.B-1 - Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis	715	24					715	24
3.2.3.B - Suivi exercé sur les ajouts et les modifications concernant les sous-entrepreneurs en cours de contrat	730	24					730	24
3.2.4 - Mesures prises pour faire appliquer les clauses	730	24					730	24
OR13-006-29A			537	18			537	18
Activités des laboratoires - Contrôle qualitatif des matériaux et expertise			537	18			537	18
4.1.1.B - Approbation de la conformité des matériaux en début de projet - Matériaux « en vrac »			731	24			731	24
4.2.2.B - Conformité et exhaustivité des contrôles qualitatifs effectués en cours de réalisation du projet - Matériaux préfabriqués installés			670	22			670	22
4.2.4.1.B - Traitement des non-conformités signalées et application de pénalités - Traitement des non-conformités signalées			578	19			578	19
4.2.4.1.C - Traitement des non-conformités signalées et application de pénalités			350	12			350	12
4.3.1.B - Conformité des documents normatifs de référence et des rapports d'interventions utilisés - Documents normatifs de référence			563	19			563	19
4.4.B - Reddition de comptes et gouvernance			486	16			486	16
4.4.C - Reddition de comptes et gouvernance			375	12			375	12
Total général	835	27	522	17	278	9	515	17

Tableau 2 B

08+000 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)
01+000

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
Service de Police	731	24					731	24
T112-006-08								
Mandat TI confidentiel SPVM								
3.2-b - page 15 à 17 du rapport de vérification	731	24					731	24
3.2-d - pages 15 à 17 du rapport de recommandation	731	24					731	24
Service des ressources humaines	1157	38					1157	38
T111-006-09 B								
SOUS-PROJET « GESTION DU TEMPS »								
3.3.3.B - Sécurité / Livrables de certification (page 18 du rapport de vérification)	1341	44					1341	44
3.4.B - Performance (pages 19-20 du rapport de vérification)	1086	36					1086	36
3.4.B - Plan de continuité (page 22 du rapport de vérification)	1086	36					1086	36
T111-006-09 C								
SOUS-PROJET « GESTION DU TEMPS »								
3.2.4.B - Phases de développement / Paramétrage et conversion des données	1775	38					1775	38
Service de sécurité incendie					120	4	120	4
T113-006-02-SIM								
Gestion de la continuité des affaires								
4.1.C - Gouvernance					120	4	120	4
4.2.C - Structure du programme de continuité des affaires					120	4	120	4
4.3.B - Structure de gestion de crise					120	4	120	4
4.4.B - Analyse des risques et des impacts sur les affaires et stratégies de continuité des affaires					120	4	120	4
4.5.B - Plans et procédures de continuité des affaires					120	4	120	4
4.6.B - Formation en matière de continuité des affaires					120	4	120	4
4.7.B - Programmes d'exercices de continuité des affaires					120	4	120	4
4.8.B - Mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires					120	4	120	4

Tableau 2 B

08+000 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

01+000

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
Service des technologies de l'information	1271	42	699	23	366	12	821	27
T111-006-09								
PROJET « SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE »								
3.B.2 - 3.B Recommandation: actualiser la prévision des coûts pour compléter le projet SIG RH-Paie (STI)	1318	43					1318	43
3.B.3 - 3.B Recommandation: soumettre une recommandation au comité exécutif édictant le plan d'action proposé pour relancer le projet SIG RH-Paie (STI)	1199	39					1199	39
3.B.2 - 3.B Recommandation: cadre de gestion et reddition de compte sur le projet au CE (STI)	1410	46					1410	46
T111-006-09 A								
SOUS-PROJET « GESTION DU TEMPS »								
3.2.3.B1 - Phases de développement / Acquisition des licences	1157	38					1157	38
T112-006-11A								
Gestion des licences d'utilisation des logiciels								
4.2.2.B - Conformité des droits d'utilisation / Normalisation des logiciels commerciaux			670	22			670	22
4.2.2.C - Conformité des droits d'utilisation / Normalisation des logiciels commerciaux			783	26			783	26
4.2.2.B - Conformité des droits d'utilisation / Régularisation des licences logicielles			814	27			814	27
4.2.2.B - Optimisation des contrats de licences / Cadre de contrôle			365	12			365	12
4.2.2.Ba - Optimisation des contrats de licences / Demande d'accès aux applications			1155	38			1155	38
4.2.2.Bb - Optimisation des contrats de licences / Demande d'accès aux applications			366	12			366	12
4.2.2.B - Optimisation des contrats de licences / Réserve pour désuétude			1063	35			1063	35
T112-006-11B								
Gestion des licences d'utilisation des logiciels								
4.2.2.B - Conformité des droits d'utilisation / Cadre de contrôle			519	17			519	17
T113-006-02-STI								
Gestion de la continuité des affaires								
4.1.C - Gouvernance					366	12	366	12
T113-006-05 A								
Sécurité des réseaux sans fil (STI)								
4.2.B - Processus de détection des réseaux sans fil non autorisés			670	22			670	22
4.2.B - Points d'accès sans fil			640	21			640	21
4.3.B - Protocoles de sécurité			640	21			640	21
Total général	1118	37	699	23	147	5	673	22

ANNEXE 3 : EXTRAIT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL 2015

Bien que certains dossiers soient bien documentés, pour chacun des dossiers, il devrait minimalement être fait mention des éléments suivants avec les explications et justifications nécessaires :

- La liste des soumissionnaires ;
- Le nombre de preneurs de cahiers des charges et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé de soumission (les raisons devraient être fournies de façon non nominative...) ;
- Un tableau de comparaison des offres et prix déposés indiquant les données d'analyse et le coût total du contrat avec ou sans taxe de même que le coût annuel du contrat avec ou sans taxe ;
- Les raisons justifiant la méthode de calcul suivie pour choisir une soumission ;
- Les écarts de prix non négligeables constatés entre le premier et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et les justifications de cet écart ;
- Les raisons du choix de l'adjudicataire retenu lorsqu'il est l'unique soumissionnaire à faire une proposition conforme, alors que plusieurs entreprises (ou un nombre restreint d'entreprises) avaient pris possession des documents d'appel d'offres ;
- Les raisons du choix de l'adjudicataire retenu lorsqu'un nombre restreint d'entreprises (deux à trois) ont déposé une soumission ou lorsque l'adjudicataire n'est pas celui qui a proposé le plus bas prix ;
- Les raisons de la non-conformité des soumissions reçues ;
- Le fait que des entreprises apparentées soumissionnent à un même appel d'offres ; et
- L'historique du contrat et les circonstances ayant mené à la décision de lancer un appel d'offres ou la décision de retourner en appel d'offres après un rejet de l'ensemble des soumissions ou une annulation d'appel d'offres, incluant les raisons de ce rejet ou de cette annulation⁸.

⁸ Inspecteur général de la Ville de Montréal. *Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal 2015*. Montréal. pp. 50.

ANNEXE 4 : EXTRAIT DU DOCUMENT COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS –
GUIDE D'INFORMATION À L'INTENTION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0170) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus:

1. *Contrat de plus de 10 M\$*
2. *Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;*
 - *Contrat accordé à un consortium;*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
 - *Une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*
3. *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

*À noter qu'un contrat peut répondre à plus d'un critère. Le cas échéant, la Commission portera une attention particulière à **chacun de ces critères rencontrés**.*⁹

⁹ Service du Greffe de la Ville de Montréal. *Commission permanente sur l'examen des contrats – Guide d'information à l'intention des unités administratives*. Janvier 2016. 12 pages.

Cent soixante neuvième assemblée du Conseil d'administration de
l'Office municipal d'habitation de Montréal,
tenue le jeudi 12 mai 2016 à 14 h
au 415, rue Saint-Antoine Ouest à Montréal

Résolution numéro 3088

États financiers audités – OMHM multiprogramme et documents complémentaires

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015, lesquels indiquent pour l'ensemble des programmes et pour les Immeubles Benny Farm des produits de 238 528 667 \$, des charges de 235 625 705 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 2 902 962 \$, et ce, détaillés de la façon suivante :

- ▶ **Pour le programme Habitations à loyer modique public (HLM public)**
des produits de 165 100 446 \$, des charges de 164 477 651 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 622 795 \$;
- ▶ **Pour le programme Habitations à loyer modique privé (HLM privé)**
des produits de 393 697 \$, des charges de 386 663 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 7 034 \$;
- ▶ **Pour le programme de supplément au loyer (PSL)**
des contributions pour un total de 44 263 114 \$;
- ▶ **Pour le programme AccèsLogis (ACL)**
des produits de 2 118 229 \$ et des charges de 1 895 995 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 222 234 \$;
- ▶ **Pour le programme LAQ (PAPA et familles et personnes seules autonomes)**
des produits de 23 826 195 \$ et des charges de 21 755 967 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 2 070 228 \$;
- ▶ **Pour les Immeubles Benny Farm**
des produits de 2 826 986 \$ et des charges 2 846 315 \$ pour une insuffisance des produits sur les charges de 19 329 \$.

D'AUTORISER le président et la vice-présidente à signer le bilan financier.

La directrice du Secrétariat général,


Ginette Michel



Office municipal
d'habitation
de Montréal

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2015

MULTIPROGRAMME

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL
EXERCICE 2015

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net.....	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
Renseignements complémentaires - Résultats détaillés	
HLM PUBLIC	31
HLM PRIVÉ	36
PSL	39
ACL	40
LAQ.....	43
Immeubles Benny Farm	47
Bilan par programme	50
État de l'évolution de l'actif net par programme	
HLM PUBLIC	52
HLM PRIVÉ	53
LAQ DÉVELOPPEMENT	54
ACL	55
LAQ.....	56
IMMEUBLES BENNY FARM	57
AUTRES INFORMATIONS	
Informations SHQ - Conciliation des immobilisations selon leur mode d'acquisition (<i>non audité</i>).....	58
Renseignements complémentaires – SHQ (<i>non audité</i>)	59
Résultats détaillés par programme aux fins du calcul de la subvention SHQ (<i>non audité</i>)	
HLM PUBLIC	60
HLM PRIVÉ	65
PSL	68
ACL	69
LAQ.....	72
IMMEUBLES BENNY FARM	76
Conseil d'administration	79

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres du conseil d'administration
Office municipal d'habitation de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office municipal d'habitation de Montréal (Office) qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

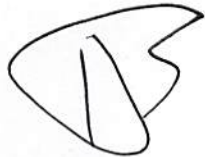
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office municipal d'habitation de Montréal au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que l'Office inclut dans ses états financiers certaines informations qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par la Société d'habitation du Québec, sont présentées aux pages 58 à 78 et ne sont pas auditées.

Le vérificateur général,



Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA
Montréal, le 12 mai 2016

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015


	2015	(redressés, note 3) 2014
	\$	\$
Produits		
Apports:		
Amortissement des subventions provinciales (note 13)	12 259 877	11 399 364
Amortissement des subventions municipales (note 13)	1 279 173	1 240 458
Subventions fédérales	492 471	521 071
Subventions provinciales	101 032 508	94 515 633
Subventions municipales	12 459 739	11 532 108
Loyers	109 306 141	107 438 125
Autres	1 698 758	1 686 078
Total des Produits	238 528 667	228 332 837
Charges		
Administration	75 234 943	72 171 792
Conciergerie et entretien	31 609 106	32 657 136
Énergie, taxes, assurances et sinistres	61 177 128	60 503 409
Remplacement, amélioration et modernisation	33 587 399	28 474 102
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	284 328	499 621
Intérêts sur la dette à long terme	13 623 528	13 142 640
Autres frais de financement	459 264	461 846
Amortissement des immobilisations corporelles	16 164 047	15 129 371
Amortissement de la contribution au FQHC (note 13)	86 717	15 967
Services à la clientèle	3 399 245	3 253 047
Total des Charges	235 625 705	226 308 931
Excédent des produits sur les charges	2 902 962	2 023 906


Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF	2015	(redressé, note 3) 2014
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
COURT TERME		
Encaisse	23 830 676	16 382 883
Placements	129 275	207 647
Débiteurs (note 5)	14 959 537	13 942 188
Apports à recevoir - SHQ	62 870 925	64 962 720
Frais payés d'avance	2 451 571	2 381 263
	<u>104 241 984</u>	<u>97 876 701</u>
LONG TERME		
Débiteurs (note 5)	372 004	397 542
Apports à recevoir - SHQ	181 987 697	161 545 965
Encaisse réservée (note 6)	10 643 245	9 094 305
Immobilisations corporelles (note 7)	409 215 718	395 520 338
Actif au titre des prestations déterminées (note 20)	31 000	107 100
	<u>602 249 664</u>	<u>566 665 250</u>
TOTAL ACTIF	<u>706 491 648</u>	<u>664 541 951</u>

POUR LE CONSEIL





BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2015

PASSIF	2015	(redressé, note 3) 2014
	\$	\$
COURT TERME		
Découvert bancaire	968 725	270 539
Dû à la Ville de Montréal (note 8)	48 143	39 751
Marges de crédit (note 9)	4 332 036	19 401 817
Avances temporaires (note 10)	51 554 390	55 487 184
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	39 453 997	33 690 243
Produits reportés (note 12)	1 838 212	1 673 301
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 14)	14 503 162	12 537 139
	<u>112 698 665</u>	<u>123 099 974</u>
LONG TERME		
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	268 355	206 093
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	290 528 989	270 195 242
Dette à long terme (note 14)	280 094 078	250 542 543
	<u>570 891 422</u>	<u>520 943 878</u>
TOTAL PASSIF	<u>683 590 087</u>	<u>644 043 852</u>
ACTIF NET		
Affectations internes (note 15)	<u>10 643 245</u>	<u>9 094 305</u>
Investi en immobilisations corporelles	<u>16 869 256</u>	<u>17 672 669</u>
Non affecté (note 16)	<u>(4 610 940)</u>	<u>(6 268 875)</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>22 901 561</u>	<u>20 498 099</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	<u>706 491 648</u>	<u>664 541 951</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Réserve autogestion (note 15)	Réserve remplacement meubles (note 15)	Réserve remplacement immeubles (note 15)	Réserve de gestion hypothécaire (note 15)	Réserve générale (note 15)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 16)	2015	(redressé, note 3) 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début									
Solde déjà établi	1 553 367	1 324 667	5 235 985	850 884	129 402	(71 442 693)	(6 268 875)	(68 617 263)	(66 141 551)
Modification comptable (note 3)	-	-	-	-	-	89 115 362	-	89 115 362	89 657 366
Solde redressé	1 553 367	1 324 667	5 235 985	850 884	129 402	17 672 669	(6 268 875)	20 498 099	23 515 815
Excédent des produits sur les charges							2 902 962	2 902 962	2 023 906
AFFECTATIONS INTERNES:									
Affectations de l'exercice	458 268	145 562	732 691	116 533	-		(1 453 054)		
Intérêts créditeurs	16 932	13 868	54 827	8 904	1 355		(95 886)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES						(803 413)	803 413		
	2 028 567	1 484 097	6 023 503	976 321	130 757	16 869 256	(4 111 440)	23 401 061	25 539 721
Acquisition de l'exercice - HLM privé	-	-	-	-	-	-	-	-	(222)
RÉÉVALUATIONS ET AUTRES ÉLÉMENTS									
Perte d'expérience - obligation							(1 779 800)	(1 779 800)	(4 332 400)
Gain de rendement - actifs							4 881 600	4 881 600	11 935 900
Coûts des services passés							-	-	172 700
Variation de la provision pour moins-value							(3 601 300)	(3 601 300)	(12 817 600)
Solde à la fin	2 028 567	1 484 097	6 023 503	976 321	130 757	16 869 256	(4 610 940)	22 901 561	20 498 099

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	(redressés, note 3) 2014
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	2 902 962	2 023 906
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Redressement de l'Avoir à même la réserve d'autogestion	-	(222)
Actif au titre des prestations déterminées	(499 500)	(5 041 400)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 164 047	15 129 371
Amortissement des apports reportés (note 13)	(13 539 050)	(12 639 822)
Amortissement des contributions au FQHC (note 13)	86 717	15 967
	<u>2 212 214</u>	<u>(2 536 106)</u>
Variation des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 017 349)	11 537 570
Débiteurs long terme	25 538	28 976
Frais payés d'avance	(70 308)	(175 489)
Dépôt sur soumissions long terme	62 262	95 093
Dû à la Ville de Montréal	8 392	(96 501)
Produits reportés	164 911	11 853
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	5 763 754	(3 073 403)
	<u>4 937 200</u>	<u>8 328 099</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 859 427)	(34 167 636)
Apports à recevoir - SHQ	(18 349 937)	(13 465 127)
Apports reportés des immobilisations (note 13)	36 618 083	22 450 180
Apports reportés des immobilisations (contribution du milieu) (note 13)	1 838 253	-
Acquisition d'encaisse réservée	(1 548 940)	(1 234 448)
Actif au titre des prestations déterminées	76 100	4 360 302
	<u>(11 225 868)</u>	<u>(22 056 729)</u>
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(9 979 308)	(11 933 926)
Nouvelles dettes à long terme	41 288 754	32 552 394
Refinancement des emprunts hypothécaires des contributions FQHC (note 13)	(4 670 256)	-
Dette Ville de Montréal	208 112	199 723
Remboursements d'avances temporaires	(33 036 814)	(32 552 394)
Nouvelles avances temporaires	14 034 239	29 151 266
	<u>7 844 727</u>	<u>17 417 063</u>
Augmentation nette de la trésorerie	<u>6 671 235</u>	<u>3 176 233</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>16 319 991</u>	<u>13 143 758</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u><u>22 991 226</u></u>	<u><u>16 319 991</u></u>
Trésorerie composée de:		
Encaisse	23 830 676	16 382 883
Placements	129 275	207 647
Découvert bancaire	(968 725)	(270 539)
	<u><u>22 991 226</u></u>	<u><u>16 319 991</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office municipal d'habitation de Montréal (ci-après « l'OMHM » ou « l'organisme ») a été constitué par lettres patentes le 8 mai 2001 en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (SHQ) (L.R.Q., c. S-8, art. 5). Selon la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, les activités officielles de l'OMHM ont commencé le 1^{er} janvier 2002. L'OMHM est né du regroupement des 15 offices municipaux du territoire de l'île de Montréal.

L'OMHM, agent de la Ville de Montréal (Ville), a pour mission d'administrer des immeubles sur le territoire de l'île de Montréal pour des personnes à faible revenu et pour toute autre fin prévue par la Loi sur la Société d'habitation du Québec dans le cadre des programmes suivants :

- Habitations à loyer modique – volet public (HLM public);
- Habitations à loyer modique – volet privé (HLM privé);
- Logement abordable Québec (LAQ);
- AccèsLogis Québec (ACL);
- Supplément au loyer (PSL).

De plus, l'OMHM gère la construction de logements à loyer modique en vertu d'ententes avec la SHQ.

L'OMHM fait également de la gestion d'immeubles locatifs depuis 2007.

L'OMHM est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'OMHM doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'OMHM pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les apports affectés relatifs aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont amortis selon la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****c) Constatation des produits (suite)**

Les loyers sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions de la SHQ sont, le cas échéant, constatées au net de la contribution au Fonds québécois en habitation communautaire (FQHC) puisque cette contribution est imposée à l'OMHM par la SHQ à même l'entente de subvention.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service. L'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est alors comptabilisée en charge à l'état des résultats. Aucune reprise de perte de valeur ne peut être constatée ultérieurement.

- Bâtiments, mobilier et agencement : 40 ans
- Biens meubles : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ou 10 ans
- Matériel roulant : 10 ans
- Autres équipements : 5 ou 10 ans
- Travaux capitalisables (RAM) : 20 ans

Les travaux en cours ne sont amortis qu'à compter du moment où les immobilisations corporelles sont utilisées par l'organisme. Les intérêts sur les sommes destinées à financer les travaux en cours sont capitalisés jusqu'à la mise en exploitation des immobilisations corporelles.

e) Instruments financiers**Évaluation**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs (excluant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec à recevoir), des apports à recevoir - SHQ et de l'encaisse réservée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, du dû à la Ville de Montréal, des marges de crédit, des avances temporaires, des créditeurs et autres dettes de fonctionnement et de la dette à long terme. La dette à long terme relative aux biens sous administration n'est pas inscrite au bilan puisque ces biens ne sont pas la propriété de l'OMHM.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****f) Instruments financiers (suite)****Dépréciation**

L'OMHM détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation à l'égard de ses actifs financiers. Dans l'affirmative et si l'OMHM détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

g) Régimes complémentaires de retraite et régime de retraite d'appoint

L'OMHM offre à ses employés des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées, tel que décrit à la note 19. De plus, l'OMHM offre aux employés de direction un régime de retraite d'appoint à prestations déterminées tel que décrit à la note 20. Les coûts des prestations de retraite sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Avantages sociaux futurs

L'OMHM constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise au bilan ses obligations découlant des régimes à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. L'OMHM détermine les obligations au titre des prestations déterminées en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de clôture. Le coût total des régimes à prestations déterminées comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé dans les résultats sous la rubrique « Administration ». Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt imputé en réduction du coût financier et le coût des services passés, sont comptabilisés directement dans l'actif net sous un poste distinct dans l'état de l'évolution de l'actif net. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'une période ultérieure.

h) Trésorerie

La trésorerie comprend le solde d'encaisse y compris le découvert bancaire ainsi que les placements dont l'échéance est ouverte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

3. MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'OMHM a choisi de comptabiliser les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles relatifs aux subventions pour les biens détenus par l'OMHM relativement aux programmes HLM public et HLM privé. Antérieurement, l'OMHM ne comptabilisait pas ces apports et le rapport de l'auditeur indépendant comportait une réserve à cet effet. Cette modification comptable a été adoptée de manière rétrospective et a entraîné les modifications suivantes :

	Bilan au 31 décembre 2014 selon les états financiers établis antérieurement	Redressements	Bilan redressé au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$
Apports à recevoir – SHQ (court terme)	-	64 962 720	64 962 720
Apports à recevoir – SHQ (long terme)	-	161 545 965	161 545 965
Apports reportés – afférents aux immobilisations corporelles	132 801 919	137 393 323	270 195 242
Actif net investi en immobilisations corporelles	(71 442 693)	89 115 362	17 672 669
	État des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 selon les états financiers établis antérieurement	Redressements	État des résultats redressé de l'exercice terminé le 31 décembre 2014
	\$	\$	\$
Amortissement des subventions provinciales	2 956 315	8 443 049	11 399 364
Subventions provinciales	103 500 686	(8 985 053)	94 515 633
Excédent des produits sur les charges	2 565 910	(542 004)	2 023 906

Le montant de l'ajustement relatif aux exercices antérieurs aux exercices présentés, de 89 657 366 \$, apparaît en augmentation du solde d'ouverture de l'actif net de l'exercice 2014.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015****4. CONVENTIONS D'EXPLOITATION****a) Programmes HLM public et PSL**

La Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit qu'en conformité avec la Loi sur la Société d'habitation du Québec et selon le budget approuvé par la SHQ, la CMM verse à l'OMHM la quote-part des municipalités de son territoire à l'égard des logements à loyer modique et du supplément au loyer administrés par l'OMHM.

Selon les conventions d'exploitation intervenues entre l'OMHM, la Ville et la SHQ, le paiement de la subvention au déficit est lié au respect du total des charges prévues au budget. La SHQ assume 90 % du déficit qu'elle approuve; le solde étant comblé par la CMM. D'autre part, la Ville rembourse les coûts reliés à des ententes particulières.

b) Programme HLM privé

Selon les conventions d'exploitation intervenues entre l'OMHM et la SHQ, le paiement de la subvention au déficit est lié au respect du total des charges prévues au budget. La SHQ assume 100 % du déficit qu'elle approuve. Des modalités de constitution de réserves de remplacement meubles et immeubles font partie des conventions et doivent être pourvues annuellement.

c) Programmes LAQ et ACL

Dans le cadre des programmes LAQ et ACL, les conventions d'exploitation ne prévoient aucune subvention annuelle en provenance d'instances gouvernementales puisque les programmes doivent s'autofinancer. Les conventions d'exploitation liant l'OMHM et la SHQ prévoient la création de réserves. Il s'agit de réserves de remplacement meubles et immeubles, ainsi que de gestion hypothécaire. Les réserves sont constituées annuellement.

d) Immeubles Benny Farm

L'OMHM détient deux immeubles constitués en copropriétés divisées totalisant 237 unités de logement. L'OMHM doit respecter une convention de subvention locative qui prévoit des logements réservés à des locataires « protégés » pour lesquels une subvention de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est versée à l'OMHM. Également, la SHQ permet d'utiliser jusqu'à 50 % des logements aux fins du PSL. Aucune subvention annuelle en provenance d'autres instances gouvernementales n'est prévue puisque les immeubles doivent s'autofinancer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

5. DÉBITEURS

COURT TERME	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Loyers	820 151	2 228	156 681	5 384	45 270	5 966	1 035 680	825 464
Provision pour créances douteuses ⁽¹⁾	(411 612)	(757)	-	(5 384)	(37 899)	(3 912)	(459 564)	(408 163)
	<u>408 539</u>	<u>1 471</u>	<u>156 681</u>	<u>-</u>	<u>7 371</u>	<u>2 054</u>	576 116	417 301
Programme Supplément au Loyer (note 5.1)	6 145 738	-	-	-	-	-	6 145 738	6 981 750
Subvention	-	-	130 195	14 763	-	120 434	265 392	450 769
Taxe sur les produits et services	2 902 010	4 456	85 843	3 511	68 576	7 951	3 072 347	2 328 480
Taxe de vente du Québec	2 790 793	12 703	112 612	3 404	66 847	7 168	2 993 527	2 486 994
Autres	<u>1 687 260</u>	<u>-</u>	<u>55 751</u>	<u>7 722</u>	<u>152 323</u>	<u>3 361</u>	1 906 417	1 276 894
	<u><u>13 934 340</u></u>	<u><u>18 630</u></u>	<u><u>541 082</u></u>	<u><u>29 400</u></u>	<u><u>295 117</u></u>	<u><u>140 968</u></u>	14 959 537	<u><u>13 942 188</u></u>
LONG TERME								
Améliorations locatives - bail commercial	266 654	-	-	-	-	-	266 654	275 275
Autres	<u>105 350</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	105 350	122 267
	<u><u>372 004</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	372 004	397 542
⁽¹⁾ La provision pour créances douteuses a varié comme suit durant l'exercice:								
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	370 000	772	-	7 803	28 618	970	408 163	417 664
Plus: Mauvaises créances de l'exercice	445 564	-	-	5 005	40 599	4 309	495 477	498 244
Moins: Radiations de l'exercice	<u>(403 952)</u>	<u>(15)</u>	<u>-</u>	<u>(7 424)</u>	<u>(31 318)</u>	<u>(1 367)</u>	(444 076)	(507 745)
Provision pour créances douteuses à la fin	<u>411 612</u>	<u>757</u>	<u>-</u>	<u>5 384</u>	<u>37 899</u>	<u>3 912</u>	459 564	408 163

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

5.1 VARIATION DES CONTRIBUTIONS DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

	2015			2014
	SHQ	CMM	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE À RECEVOIR AU DÉBUT	6 068 279	913 471	6 981 750	6 362 496
Contributions reçues pour les exercices antérieurs	(3 934 289)	(454 830)	(4 389 119)	(4 042 223)
SOLDE AVANT LES TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE	2 133 990	458 641	2 592 631	2 320 273
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE				
Versements aux bénéficiaires	38 483 691	4 275 966	42 759 657	39 860 701
Frais d'administration	1 332 637	148 070	1 480 707	1 371 913
Frais de livraison unités Urgence	-	-	-	48 000
Autres	20 475	2 275	22 750	9 456
	39 836 803	4 426 311	44 263 114	41 290 070
CONTRIBUTIONS REÇUES	36 737 235	3 972 772	40 710 007	36 628 593
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DE L'EXERCICE	3 099 568	453 539	3 553 107	4 661 477
SOLDE À RECEVOIR À LA FIN	5 233 558	912 180	6 145 738	6 981 750
Nombre de logements / mois sous administration au 31 décembre 2015 (non audité)				
Programmes: AccèsLogis				68 590
PAP				5 903
Achat-Rénovation				2 210
PSL-Régulier				30 533
Urgence logements				1 299
Résolution-Montréal				411
PSS				412
Nombre de logements livrés pour le programme "Urgence logements" au 31 décembre 2015 (non audité)				
				0

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

6. ENCAISSE RÉSERVÉE

	<u>HLM public</u>	<u>HLM privé</u>	<u>ACL</u>	<u>LAQ</u>	<u>Immeubles Benny Farm</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	<u>2 026 282</u>	<u>86 845</u>	<u>180 180</u>	<u>8 219 181</u>	<u>130 757</u>	<u>10 643 245</u>	<u>9 094 305</u>
L'encaisse réservée couvre les réserves suivantes:							
Réserve d'autogestion	2 026 282	2 285	-	-	-	2 028 567	1 553 367
Réserve remplacement - meubles	-	11 065	3 161	1 469 871	-	1 484 097	1 324 667
Réserve remplacement - immeubles	-	73 495	134 829	5 815 179	-	6 023 503	5 235 985
Réserve générale	-	-	-	-	130 757	130 757	129 402
Réserve de gestion hypothécaire	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>42 190</u>	<u>934 131</u>	<u>-</u>	<u>976 321</u>	<u>850 884</u>
	<u>2 026 282</u>	<u>86 845</u>	<u>180 180</u>	<u>8 219 181</u>	<u>130 757</u>	<u>10 643 245</u>	<u>9 094 305</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	HLM public	HLM privé	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm	2015	(redressé) 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	12 870 135	95 597	4 374 358	12 538 424	1 814 487	31 693 001	28 992 043
Bâtiments	143 210 658	1 829 397	32 939 215	213 203 190	16 330 700	407 513 160	393 555 157
Mobilier et agencement	3 596 554	188 890	125 247	-	-	3 910 691	3 785 444
Équipements	-	-	24 592	-	-	24 592	-
Coût de réalisation	159 677 347	2 113 884	37 463 412	225 741 614	18 145 187	443 141 444	426 332 644
Amortissement cumulé	(144 680 320)	(328 428)	(1 431 248)	(46 735 985)	(3 300 160)	(196 476 141)	(188 494 597)
	14 997 027	1 785 456	36 032 164	179 005 629	14 845 027	246 665 303	237 838 047
Biens meubles	48 441	-	-	-	-	48 441	48 441
Amortissement cumulé	(9 405)	-	-	-	-	(9 405)	(4 561)
	39 036	-	-	-	-	39 036	43 880
Matériel informatique	947 920	-	-	-	-	947 920	861 882
Amortissement cumulé	(258 803)	-	-	-	-	(258 803)	(172 615)
	689 117	-	-	-	-	689 117	689 267
Matériel roulant	185 334	-	-	-	-	185 334	173 454
Amortissement cumulé	(106 187)	-	-	-	-	(106 187)	(88 842)
	79 147	-	-	-	-	79 147	84 612
Équipement d'économie d'énergie	4 850 199	-	-	-	-	4 850 199	4 850 199
Amortissement cumulé	(1 392 974)	-	-	-	-	(1 392 974)	(1 150 465)
	3 457 225	-	-	-	-	3 457 225	3 699 734
Autres	596 895	-	-	1 541 770	473 331	2 611 996	2 335 654
Amortissement cumulé	(469 897)	-	-	(253 433)	(73 203)	(796 533)	(628 712)
	126 998	-	-	1 288 337	400 128	1 815 463	1 706 942
RAM CAPITALISÉ							
Solde du début	153 275 630	-	-	-	-	153 275 630	130 825 450
Acquisitions	29 104 020	-	-	-	-	29 104 020	22 450 180
	182 379 650	-	-	-	-	182 379 650	153 275 630
Amortissement cumulé	(28 886 598)	-	-	-	-	(28 886 598)	(21 222 803)
	153 493 052	-	-	-	-	153 493 052	132 052 827
TRAVAUX EN COURS⁽¹⁾						2 977 375	19 405 029
TOTAL	172 881 602	1 785 456	36 032 164	180 293 966	15 245 155	409 215 718	395 520 338

⁽¹⁾ Les travaux en cours, qui se rapportent au LAQ développement, correspondent à la réalisation des projets de construction "Ateliers municipaux" (St-Vallier) de 24 logements et du projet de l'îlot Rosemont comprenant 197 logements et l'aménagement du nouveau siège social.

Des intérêts pour un montant de 16 010 \$ (486 392 \$ au 31 décembre 2014) ont été capitalisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

8. DÛ À LA VILLE DE MONTRÉAL

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
HLM PUBLIC	\$	\$
Divers	<u>48 143</u>	<u>39 751</u>

9. MARGES DE CRÉDIT

a) HLM Public

L'OMHM dispose d'un crédit à demande renouvelable d'un montant autorisé de 4,5 millions (aucun au 31 décembre 2014) portant intérêt au taux de base de la Banque Nationale, soit 2,7 % au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2015, aucun montant n'est utilisé. La SHQ a approuvé cette demande.

b) LAQ et LAQ Développement

Au 31 décembre 2015 des marges de crédit variables portant intérêt à 3,2 % (3,5 % en 2014) sont utilisées pour un total de 4 332 036 \$ (19 401 817 \$ au 31 décembre 2014), dont 3 807 571 \$ pour l'exploitation et 524 465 \$ pour le développement. Ces marges de crédit sont garanties par le gouvernement provincial en vertu des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec respectivement pour les sommes de 524 465 \$ et 3 807 571 \$. Le montant maximum autorisé des marges de crédit est de 7 604 437 \$. Ces emprunts ne sont pas renégociables puisqu'à la fin des travaux de construction, ils sont transférés en prêt immobilier hypothécaire gérés par l'exploitation.

10. AVANCES TEMPORAIRES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
HLM PUBLIC	\$	\$
Avances temporaires sur les charges de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées, taux variant de 0,793 % à 1,35 % (1,27 % à 1,33 % en 2014).	<u>51 554 390</u>	<u>55 487 184</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

11. CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

COURT TERME	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	22 782 565	19 928	861 959	149 700	898 150	137 712	24 850 014	19 746 159
Produits reportés - RAM C	1 466 587	-	-	-	-	-	1 466 587	-
Programme HLM public (note 11.1)	3 224 499	-	-	-	-	-	3 224 499	887 414
Programme HLM privé (note 11.2)	-	92 766	-	-	-	-	92 766	142 722
Dépôts sur soumissions et autres	561 982	-	-	14 283	79 621	1 587	657 473	637 514
Retenues sur contrats	5 653 443	-	62 238	-	11 606	-	5 727 287	6 380 942
Retenues à la source:								
Dûes à l'État	665 196	-	-	-	-	-	665 196	573 229
Dûes à d'autres tiers	993 020	-	-	-	-	-	993 020	1 427 078
Subvention municipale	-	-	-	-	-	-	-	1 571 620
Intérêts courus	463 594	3 489	16 010	47 049	794 737	70 021	1 394 900	1 733 151
Autres	-	-	289 994	-	82 240	10 021	382 255	590 414
	<u>35 810 886</u>	<u>116 183</u>	<u>1 230 201</u>	<u>211 032</u>	<u>1 866 354</u>	<u>219 341</u>	<u>39 453 997</u>	<u>33 690 243</u>
LONG TERME								
Dépôts sur soumissions	<u>268 355</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>268 355</u>	<u>206 093</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

11.1 VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE TOUS LES ENSEMBLES IMMOBILIERS HLM PUBLIC

	2015						2014
	SHQ			CMM	Ville	Total	Total
	HLM	RAM capitalisé	Total				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE À REMBOURSER (À RECEVOIR) AU DÉBUT	(12 433 444)	14 338 094	1 904 650	(1 105 590)	88 354	887 414	(10 441 629)
Redressement - Transfert de la contribution Financement RAM-C sous HLM	12 437 577	(12 437 577)	-	-	-	-	-
SOLDE REDRESSÉ	4 133	1 900 517	1 904 650	(1 105 590)	88 354	887 414	(10 441 629)
Contributions reçues (remboursées) pour les exercices antérieurs	2 656 943	(662 848)	1 994 095	541 531	-	2 535 626	10 696 016
SOLDE AVANT LES TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE	2 661 076	1 237 669	3 898 745	(564 059)	88 354	3 423 040	254 387
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE							
Déficit partagé	111 456 388	-	111 456 388	11 946 701	414 341	123 817 430	117 864 789
RAM capitalisé	-	65 322 608	65 322 608	-	-	65 322 608	41 350 708
	111 456 388	65 322 608	176 778 996	11 946 701	414 341	189 140 038	159 215 497
Jetons de présence	-	-	-	-	22 913	22 913	25 706
	111 456 388	65 322 608	176 778 996	11 946 701	437 254	189 162 951	159 241 203
Contributions							
Reçues - HLM	48 822 909	-	48 822 909	10 452 283	500 000	59 775 192	54 809 570
Reçues - RAM	-	64 168 766	64 168 766	-	-	64 168 766	41 615 000
Remboursées par l'OMHM	(14 778)	-	(14 778)	-	-	(14 778)	(34 598)
Financement immeubles	48 114 116	-	48 114 116	-	-	48 114 116	49 942 097
Financement intérimaire RAM capitalisé	538 145	-	538 145	-	-	538 145	881 207
Financement RAM capitalisé	16 215 299	-	16 215 299	-	-	16 215 299	12 437 577
Intérêts RAM capitalisé	-	167 670	167 670	-	-	167 670	223 377
	113 675 691	64 336 436	178 012 127	10 452 283	500 000	188 964 410	159 874 230
CONTRIBUTIONS À REMBOURSER (À RECEVOIR) DE L'EXERCICE	2 219 303	(986 172)	1 233 131	(1 494 418)	62 746	(198 541)	633 027
SOLDE À REMBOURSER (À RECEVOIR) À LA FIN	4 880 379	251 497	5 131 876	(2 058 477)	151 100	3 224 499	887 414

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

11.2 VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE TOUS LES ENSEMBLES IMMOBILIERS HLM PRIVÉ

	2015			2014
	Vivre ensemble	Akéla	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE À REMBOURSER (À RECEVOIR) AU DÉBUT	68 846	73 876	142 722	(64 321)
Redressement - Réserve auto gestion 2014	4	(4)	-	-
SOLDE REDRESSÉ	68 850	73 872	142 722	(64 321)
Contributions reçues (remboursées) pour les exercices antérieurs	(68 178)	(51 204)	(119 382)	182 636
SOLDE À REMBOURSER AVANT LES TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE	672	22 668	23 340	118 315
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE				
Déficit	115 715	108 574	224 289	300 945
Contributions reçues	130 982	162 733	293 715	325 352
CONTRIBUTIONS À REMBOURSER DE L'EXERCICE	15 267	54 159	69 426	24 407
SOLDE À REMBOURSER À LA FIN	15 939	76 827	92 766	142 722

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

12. PRODUITS REPORTÉS

	<u>HLM public</u>	<u>ACL</u>	<u>LAQ</u>	<u>Immeubles Benny Farm</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Loyers perçus d'avances et autres:						
Solde au début	213 386	-	23 697	3 208	240 291	259 380
Affectations à l'exercice	(173 990)	-	(9 267)	(744)	(184 001)	(205 026)
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>293 855</u>	<u>1 035</u>	<u>14 143</u>	-	<u>309 033</u>	<u>185 937</u>
Solde à la fin	<u>333 251</u>	<u>1 035</u>	<u>28 573</u>	<u>2 464</u>	<u>365 323</u>	<u>240 291</u>
Produits reportés pour clientèle:						
Solde au début	-	2 229	1 430 781	-	1 433 010	1 402 068
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>-</u>	<u>15 349</u>	<u>24 530</u>	<u>-</u>	<u>39 879</u>	<u>30 942</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>17 578</u>	<u>1 455 311</u>	<u>-</u>	<u>1 472 889</u>	<u>1 433 010</u>
TOTAL	<u><u>333 251</u></u>	<u><u>18 613</u></u>	<u><u>1 483 884</u></u>	<u><u>2 464</u></u>	<u><u>1 838 212</u></u>	<u><u>1 673 301</u></u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015**
13. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Subventions provinciales</u>	<u>Contribution au FQHC</u>	<u>Subventions municipales</u>	<u>2015</u>	(redressés, note 3) <u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
PROGRAMME HLM PUBLIC					
Solde au début	135 593 988	-	2 730 910	138 324 898	124 408 014
Contribution de l'exercice	29 104 020	-	-	29 104 020	22 450 180
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(9 078 064)</u>	<u>-</u>	<u>(208 112)</u>	<u>(9 286 176)</u>	<u>(8 533 296)</u>
Solde à la fin	<u>155 619 944</u>	<u>-</u>	<u>2 522 798</u>	<u>158 142 742</u>	<u>138 324 898</u>
PROGRAMME HLM PRIVÉ					
Solde au début	1 799 335	-		1 799 335	1 908 811
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(109 476)</u>	<u>-</u>		<u>(109 476)</u>	<u>(109 476)</u>
Solde à la fin	<u>1 689 859</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 689 859</u>	<u>1 799 335</u>
PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC (ACL)					
Solde au début	8 873 836	-	2 370 094	11 243 930	11 535 980
Montants encaissés au cours de l'exercice	7 514 063	(795 456)	1 838 253	8 556 860	-
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(346 511)</u>	<u>14 650</u>	<u>(91 887)</u>	<u>(423 748)</u>	<u>(292 050)</u>
Solde à la fin	<u>16 041 388</u>	<u>(780 806)</u>	<u>4 116 460</u>	<u>19 377 042</u>	<u>11 243 930</u>
PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)					
Solde au début	87 722 499	(498 227)	31 602 807	118 827 079	122 516 112
Contribution de l'exercice ⁽¹⁾	-	(3 874 800)	-	(3 874 800)	-
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(2 725 826)</u>	<u>72 067</u>	<u>(979 174)</u>	<u>(3 632 933)</u>	<u>(3 689 033)</u>
Solde à la fin	<u>84 996 673</u>	<u>(4 300 960)</u>	<u>30 623 633</u>	<u>111 319 346</u>	<u>118 827 079</u>
TOTAL	<u>258 347 864</u>	<u>(5 081 766)</u>	<u>37 262 891</u>	<u>290 528 989</u>	<u>270 195 242</u>

⁽¹⁾ La contribution de l'exercice au FQHC correspond à cinq refinancements de projets « résidence » et « famille ». Selon l'article 7.1 des conventions d'exploitation, il est prévu que le montant de la contribution peut être ajusté suite à l'analyse des travaux nécessaires et de la situation financière de l'ensemble immobilier. De façon exceptionnelle, un montant de 3 891 696 \$ n'a pas été versé au FQHC au 31 décembre 2015 et a été comptabilisé aux apports reportés, étant donné que des discussions sont en cours avec la SHQ en vue de déterminer quelle proportion des contributions pourrait servir à rembourser des marges de crédits existantes pour des travaux à la suite de litiges sur des déficiences de construction.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

14. DETTE À LONG TERME

Programme	Créancier	Type d'emprunt	Emprunt initial	Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie		Taux annuel de		Versement mensuel	Échéance de		2015	2014
				\$	\$	%	à		de	à	\$	\$
HLM PUBLIC			\$					\$				
Immeubles	SHQ	Obligataire	149 675 606			6,875	10,5	976 979	2020	2030	72 300 698	78 214 329
Immeubles	Ville	Sans intérêt	7 961 287			n/a	n/a	n/a	2020	2033	5 163 148	4 955 036
RAM capitalisé	SHQ	Obligataire	130 825 257			2,833	4,016	772 899	2030	2035	119 293 958	90 962 982
TOTAL				168 490 079							196 757 804	174 132 347
HLM PRIVÉ												
Immeubles	SCHL	Hypothèque 1er rang	2 113 884	1 785 456		2,18	2,63	10 890	2016	2028	1 709 576	1 844 190
ACCÈSLOGIS QUÉBEC (ACL)												
Immeubles	Centres financiers aux entreprises Desjardins de Montréal	Hypothèque 1er rang	16 602 186	36 032 164		2,738	3,945	78 103	2038	2050	16 602 186	8 664 205
LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)												
Immeubles	Centres financiers aux entreprises Desjardins de Montréal	Hypothèque 1er rang	77 562 133	180 293 966		2,738	4,202	388 550	2031	2040	62 485 398	61 098 317
IMMEUBLES BENNY FARM												
Immeubles	Desjardins sécurité financière compagnie d'assurance vie	Hypothèque 1er rang	19 050 000	15 245 155		4,89		94 219	1er janvier 2043		17 042 276	17 340 623
TOTAL											294 597 240	263 079 682
TRANCHE DE LA DETTE À LONG TERME ÉCHÉANT À MOINS D'UN AN											14 503 162	12 537 139
TOTAL DETTE À LONG TERME											280 094 078	250 542 543

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

	HLM public	HLM privé	ACL	LAQ	Immeubles Benny farm	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2016	11 178 640	137 895	378 668	2 497 192	310 767	14 503 162
2017	11 826 942	140 779	392 255	2 587 390	328 475	15 275 841
2018	12 517 916	143 708	406 276	2 679 968	344 501	16 092 369
2019	13 254 601	146 582	420 854	2 775 915	361 547	16 959 499
2020	13 711 999	149 513	435 945	2 875 348	379 155	17 551 960

Note: Les biens donnés en garantie pour chacune des dettes correspondent aux immobilisations y étant reliées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

15. AFFECTATIONS INTERNES

	<u>HLM public</u>	<u>HLM privé</u>	<u>ACL</u>	<u>LAQ</u>	<u>Immeubles Benny</u> <u>Farm</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Réserve d'autogestion	2 026 282	2 285	-	-	-	2 028 567	1 553 367
Réserve remplacement meubles	-	11 065	3 161	1 469 871	-	1 484 097	1 324 667
Réserve remplacement immeubles	-	73 495	134 829	5 815 179	-	6 023 503	5 235 985
Réserve générale	-	-	-	-	130 757	130 757	129 402
Réserve de gestion hypothécaire	-	-	42 190	934 131	-	976 321	850 884
	<u>2 026 282</u>	<u>86 845</u>	<u>180 180</u>	<u>8 219 181</u>	<u>130 757</u>	<u>10 643 245</u>	<u>9 094 305</u>

À l'exception des réserves d'autogestion et générale, l'OMHM ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations internes sans le consentement préalable du conseil d'administration de la SHQ.

16. ACTIF NET NON AFFECTÉ

	<u>HLM public</u>	<u>HLM privé</u>	<u>LAQ</u> <u>développement</u>	<u>ACL</u>	<u>LAQ</u>	<u>Immeubles Benny</u> <u>Farm</u>	<u>2015</u>	<u>(redressé, note 3)</u> <u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début								
Solde déjà établi	(394 255)	(3 775)	(3 810 783)	58 158	(3 288 424)	1 170 204	(6 268 875)	3 243 294
Modification comptable (note 3)	-	-	-	-	-	-	-	542 004
Solde redressé	<u>(394 255)</u>	<u>(3 775)</u>	<u>(3 810 783)</u>	<u>58 158</u>	<u>(3 288 424)</u>	<u>1 170 204</u>	<u>(6 268 875)</u>	<u>3 785 298</u>
Acquisition de l'exercice - HLM privé	-	-	-	-	-	-	-	(222)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	622 795	7 034	-	222 234	2 070 228	(19 329)	2 902 962	2 023 906
Autres:								
Réserves	(474 292)	(6 758)	-	(82 422)	(984 113)	(1 355)	(1 548 940)	(1 234 448)
Immobilisations et amortissements	312 658	-	1 357 873	(18 254)	(919 702)	70 838	803 413	(5 802 009)
Actif au titre des prestations déterminées	<u>(499 500)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(499 500)</u>	<u>(5 041 400)</u>
	<u>(432 594)</u>	<u>(3 499)</u>	<u>(2 452 910)</u>	<u>179 716</u>	<u>(3 122 011)</u>	<u>1 220 358</u>	<u>(4 610 940)</u>	<u>(6 268 875)</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015****17. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'OMHM, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit

L'OMHM est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'OMHM a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont liés aux débiteurs (excluant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'OMHM.

L'OMHM accorde du crédit aux locataires. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses locataires et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances significatives.

Pour les subventions à recevoir et les apports à recevoir - SHQ, l'OMHM évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marchéRisque du taux d'intérêt

Les instruments financiers de l'OMHM l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement et de financement.

L'OMHM est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'OMHM à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie. L'OMHM est exposé à ce type de risque sur ses placements, sur le découvert bancaire, sur les marges de crédit, sur les avances temporaires et sur la dette à long terme. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis entièrement dans l'encaisse propre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'OMHM est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'OMHM est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Les fournisseurs et frais courus sont généralement remboursés dans un délai raisonnable. En ce qui concerne le découvert bancaire, il est renfloué dès que les revenus correspondants sont encaissés.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'OMHM totalisant 288 727 485 \$ (261 717 776 \$ au 31 décembre 2014) ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015****18. ENGAGEMENTS****a) Programme HLM public**

Au 31 décembre 2015, l'OMHM a signé des engagements contractuels reliés à différents contrats estimés à 35 255 000 \$, dont 29 424 000 \$ pour 2016, 4 765 000 \$ pour 2017, 725 000 \$ pour 2018, 173 000 \$ pour 2019 et 168 000 \$ pour 2020.

b) Programme LAQ

Au 31 décembre 2015, l'OMHM a signé des engagements contractuels reliés à différents contrats estimés à 1 715 000 \$, dont 895 000 \$ pour 2016, 469 000 \$ pour 2017 et 351 000 \$ pour 2018.

c) Immeubles Benny Farm

Au 31 décembre 2015, l'OMHM a signé des engagements contractuels reliés à différents contrats estimés à 84 000 \$, dont 48 000 \$ pour 2016 et 36 000 \$ pour 2017.

d) Programmes LAQ Développement et AccèsLogis Québec

L'OMHM a fait une demande d'engagement conditionnel à la Ville de Montréal pour le projet de l'Îlot Rosemont qui a été accepté en 2015. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme AccèsLogis et prévoit la construction de 197 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et des locaux pour le nouveau siège social de l'OMHM. Le projet prévu pour 2019 est estimé à 70 millions de dollars dont 2,7 millions dépensés au 31 décembre 2015.

Également, une autre demande a été inscrite à la Ville de Montréal dans le cadre du programme AccèsLogis pour un projet de construction de 24 logements de type « famille » pour un montant estimé à 4,2 millions. Ce projet nommé « Ateliers Municipaux », sera opérationnel en 2017.

19. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, sanctionnée par l'Assemblée nationale le 5 décembre 2014, aura pour conséquence de modifier la structure des Régimes avec prise d'effet au 1er janvier 2014. La Loi fixe des balises principalement au niveau des éléments suivants :

- Création de 2 volets à l'intérieur des Régimes :
 - Un volet pour le service jusqu'au 31 décembre 2013 (volet pré-2014);
 - Un volet pour le service à compter du 1er janvier 2014 (volet post-2013).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015****19. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)**

- Cotisation d'exercice pour le service à compter de 2014 :
 - Partage du coût;
 - Plafonnement du coût.
- Constitution d'un fonds de stabilisation pour le service à compter de 2014;
- Partage des déficits ou surplus pour le service à compter de 2014;
- Répartition du déficit ou du surplus au 31 décembre 2013 entre le groupe des participants actifs et retraités;
- Partage entre le promoteur et les participants actifs du déficit ou du surplus au 31 décembre 2013 attribuable aux participants actifs;
- Abolition de l'indexation automatique à compter du 1er janvier 2014 pour tous les participants actifs du régime des non-syndiqués pour le service pré-2014 et post-2013;
- Partage possible entre le promoteur et les retraités du déficit au 31 décembre 2013 attribuable aux retraités par une suspension partielle ou totale possible de l'indexation pour les retraités à compter du 1er janvier 2017 suite à la décision du promoteur et selon la situation financière des Régimes.

Aux fins de l'application de la Loi, les participants qui ont commencé à recevoir une prestation de retraite ou qui en ont fait la demande à l'administrateur avant le 12 juin 2014 sont considérés être des retraités au 31 décembre 2013.

L'impact de la Loi est considérable sur la présentation des états financiers dans leur ensemble et continuera de l'être au cours des futurs exercices. De plus, elle modifie de façon significative à la fois la politique de capitalisation et l'obligation au titre des prestations de retraite.

Compte tenu de la situation des Régimes, la période des discussions prévues entre les parties a débuté le 1er février 2015 et s'échelonne sur un maximum de 18 mois incluant les périodes de prolongation demandées par les parties. Il est ainsi trop tôt pour déterminer quelle sera la portée réelle de la Loi sur les états financiers.

Il est important de noter que des requêtes ont été déposées en Cour supérieure pour contester la légalité de la Loi de sorte que l'application de cette Loi pourrait être suspendue et que certaines modalités pourraient être annulées par les tribunaux.

Les employés de l'OMHM contribuent aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées dont les risques économiques sont assumés partiellement par l'OMHM.

Le coût des prestations de retraite est établi d'après la méthode de répartition des prestations constituées selon laquelle le passif actuariel indique la valeur actuarielle de toutes les prestations futures dues aux années de service antérieures à la date d'évaluation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015

19. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Selon l'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés non syndiqués et cols blancs au 31 décembre 2013, et cols bleus au 31 décembre 2014, extrapolées au 31 décembre 2015, le régime des non-syndiqués est partiellement capitalisé tandis que les régimes cols blancs et cols bleus sont entièrement capitalisés.

Les valeurs extrapolées au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

	Cols blancs	Non- syndiqués	Cols bleus	Total
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	44 120 700	42 776 500	43 342 800	130 240 000
Valeur marchande de l'actif	51 844 400	47 944 800	51 544 300	151 333 500
Surplus du régime	7 723 700	5 168 300	8 201 500	21 093 500
Provision pour moins-value	(7 723 700)	(5 168 300)	(8 201 500)	(21 093 500)
Actif au titre des prestations déterminées	-	-	-	-

Selon l'évaluation actuarielle du régime de retraite des non-syndiqués au 31 décembre 2013, le déficit était de 947 200 \$.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Cols blancs	Cols bleus	Non-syndiqués
	%	%	%
Taux d'actualisation	6,00	5,90	6,00
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes	6,00	5,90	6,00
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	4,00	3,25	3,50

⁽¹⁾ Le taux présenté est celui qui s'applique à long terme, un taux variable est utilisé pour les années antérieures à 2016.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

19. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Le tableau suivant présente des informations relatives aux régimes complémentaires de retraite :

Cotisations de l'exercice	Part de l'employeur	3 653 381 \$
	Part des employés	2 695 045 \$
Cotisations dues aux régimes	Part de l'employeur	446 890 \$
	Part des employés	382 737 \$
Prestations versées et transferts	Rentes	5 088 421 \$
	Remboursement de cotisations	2 380 328 \$
	Transferts à d'autres régimes	417 852 \$

20. RÉGIME D'APPOINT POUR LES CADRES DÉSIGNÉS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

L'OMHM, de par une résolution adoptée par son conseil d'administration en date du 14 mai 2008, a autorisé d'établir un régime d'appoint connu sous le nom de « Régime d'appoint des cadres désignés de l'Office municipal d'habitation de Montréal ». Le Régime d'appoint prévoit le paiement de prestations au-delà des limites fiscales applicables au Régime complémentaire de retraite des employés non-syndiqués de l'Office municipal d'habitation de Montréal, afin d'assurer le versement à tous les membres de la totalité des rentes promises par leur régime complémentaire de retraite.

L'obligation au titre des prestations constituées a été déterminée en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services en projetant les salaires futurs.

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014, datée du 2 septembre 2015, le régime est partiellement capitalisé puisqu'il montre un manque d'actif de 16 100 \$ constitué de la différence entre la valeur actuarielle de l'actif net disponible de 617 500 \$ et l'obligation au titre des prestations de retraite de 633 600 \$.

Selon l'extrapolation au 31 décembre 2015, le régime est entièrement capitalisé puisqu'il montre un surplus de 31 000 \$ constitué de la différence entre la valeur marchande de l'actif de 681 800 \$ et les prestations constituées de 650 800 \$.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont :

Taux d'actualisation	3,5 %
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes	3,5 %
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	2,5 %

⁽¹⁾ Le taux présenté est celui qui s'applique à long terme, un taux variable est utilisé pour les années antérieures à 2016.

21. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations pendantes en justice contre l'OMHM totalisent environ 3 040 000 \$ au 31 décembre 2015. Ces réclamations sont partagées entre les programmes HLM et LAQ de la façon suivante :

	HLM public	LAQ	LAQ développement	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des réclamations	1 094 000	1 959 000	143 000	3 196 000
Provision pour éventualités comptabilisée au passif au 31 décembre 2015	(56 000)	(81 000)	(19 000)	(156 000)
	<u>1 038 000</u>	<u>1 878 000</u>	<u>124 000</u>	<u>3 040 000</u>

L'OMHM conteste le bien-fondé de ces réclamations. Toute perte résultant du dénouement de ces réclamations, en sus du montant de la provision pour éventualités, sera imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel le dénouement sera connu.

22. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2015.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - HLM PUBLIC

	2015	(redressés, note 3) 2014
	\$	\$
Apports:		
Amortissement des subventions provinciales	9 078 064	8 333 573
Amortissement des subventions municipales	208 112	199 723
Subventions provinciales	61 106 030	57 179 614
Subventions municipales	8 033 428	7 407 901
Total des Apports	78 425 634	73 120 811
Loyers et produits de location :		
Loyers	74 724 954	74 018 956
Produits d'électricité domestique	9 005 948	8 848 363
Autres produits de location	522 590	522 285
Location des espaces non résidentiels	1 415 060	1 397 331
Total Loyers et produits de location	85 668 552	84 786 935
Autres produits :		
Produits d'intérêts	220 538	212 488
Produits divers et de buanderie	760 366	758 328
Produits - Récupération des charges de sinistres	25 356	333 308
Produits extraordinaires	-	7 788
Total Autres produits	1 006 260	1 311 912
Total des Produits	165 100 446	159 219 658

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC (suite)

	ADMINISTRATION	
	2015	(redressés, note 3) 2014
	\$	\$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	4 343 876	4 103 730
Salaires - Location	6 954 770	5 897 815
Salaires - Autres	2 707 253	2 408 579
Avantages sociaux - Administration	1 134 382	1 235 247
Avantages sociaux - Location	1 980 197	1 781 263
Avantages sociaux - Autres	674 559	835 040
Avantages sociaux futurs	<u>(423 400)</u>	<u>(681 098)</u>
Total Administration - Ressources humaines	<u>17 371 637</u>	<u>15 580 576</u>
Frais généraux d'administration :		
Frais des comités de secteur et consultatif des résidents	23 121	18 208
Déplacements et séjours	180 240	198 354
Formation	257 954	400 211
Frais du conseil d'administration	2 600	2 600
Frais d'audit	138 493	149 280
Communication	747 942	1 281 731
Location/Aménagement de bureau	1 635 182	1 582 956
Location de matériel et d'équipement de bureau	363 960	408 686
Mauvaises créances - Net	475 106	457 174
Intérêts et frais bancaires	27 357	27 681
Honoraires professionnels	<u>567 059</u>	<u>663 593</u>
Total Frais généraux d'administration	<u>4 419 014</u>	<u>5 190 474</u>
Frais informatiques :		
Contribution à la COGIWEB	2 141 707	2 201 611
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	462 780	423 145
Location de matériel informatique et développement de systèmes	<u>2 603 439</u>	<u>2 697 610</u>
Total Frais informatiques	<u>5 207 926</u>	<u>5 322 366</u>
Crédits alloués pour le PSL		
Frais d'administration	<u>(1 480 707)</u>	<u>(1 371 913)</u>
Frais de livraison	-	(48 000)
Total Crédits alloués pour le PSL	<u>(1 480 707)</u>	<u>(1 419 913)</u>
Frais d'administration non récurrents :		
Cotisation à une association	14 174	22 172
Autres charges	32 763	40 240
Soutien à la clientèle	<u>660 312</u>	<u>1 650 686</u>
Total Frais d'administration non récurrents	<u>707 249</u>	<u>1 713 098</u>
Total Administration	<u>26 225 119</u>	<u>26 386 601</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC (suite)

	CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	
	2015	(redressés, note 3) 2014
	\$	\$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	9 658 617	9 717 309
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	2 638 122	2 647 297
Entretien du terrain	539 422	507 147
Conciergerie non spécialisée	52 159	50 051
Entretien des logements	28 505	37 415
Entretien des bâtiments	648 163	980 610
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	13 564 988	13 939 829
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	504 670	525 747
Fournitures et matériaux	1 461 308	1 574 224
Entretien du matériel roulant	128 030	142 903
Déneigement	2 290 850	2 580 835
Enlèvement des ordures ménagères	200 047	178 478
Conciergerie spécialisée	1 425 574	1 117 576
Sécurité	3 198 490	3 049 774
Entretien des systèmes et des appareils	48 480	56 361
Entretien des ascenseurs	563 018	561 773
Honoraires professionnels	139 245	8 454
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	9 959 712	9 796 125
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	4 000 739	3 968 083
Location équipement entretien et matériel roulant	387 057	309 948
Total Contrats d'entretien	4 387 796	4 278 031
Total Conciergerie et entretien	27 912 496	28 013 985

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - HLM PUBLIC (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	2015	(redressés, note 3) 2014
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Énergie :		
Électricité	21 325 645	21 372 246
Combustible	<u>7 517 371</u>	<u>7 951 838</u>
Total Énergie	<u>28 843 016</u>	<u>29 324 084</u>
Taxes :		
Impôt foncier municipal	17 469 941	16 856 534
Impôt foncier scolaire	<u>3 395 355</u>	<u>3 240 093</u>
Total Taxes	<u>20 865 296</u>	<u>20 096 627</u>
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	286 068	280 221
Frais de sinistres partageables avec municipalité	3 023 568	2 685 253
Frais de sinistres non partageables	<u>2 400 497</u>	<u>2 593 581</u>
Total Assurances et sinistres	<u>5 710 133</u>	<u>5 559 055</u>
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	<u>55 418 445</u>	<u>54 979 766</u>

REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	2015	(redressés, note 3) 2014
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
RAM dépenses		
Immeuble	2 827 385	1 639 591
Terrain	1 042 600	658 921
Bâtiment	6 762 537	4 747 705
Logements	19 162 966	17 485 178
Honoraires professionnels	3 653 498	3 659 289
Frais de relocalisation	<u>83 672</u>	<u>204 572</u>
Total RAM dépenses	<u>33 532 658</u>	<u>28 395 256</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC (suite)

INTÉRÊTS SUR LE FINANCEMENT INTÉRIMAIRE RAM CAPITALISÉ		(redressés, note 3)
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé:		
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	<u>284 328</u>	<u>499 621</u>
Total Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	<u><u>284 328</u></u>	<u><u>499 621</u></u>
 INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME		
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme:		
Intérêts sur la dette à long terme	<u>5 980 467</u>	<u>6 407 861</u>
Intérêts sur la dette à long terme - RAM capitalisé	<u>4 095 142</u>	<u>3 241 243</u>
Total Intérêts sur la dette à long terme	<u><u>10 075 609</u></u>	<u><u>9 649 104</u></u>
 AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT		
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Autres frais de financement:		
Rentes emphytéotiques/Frais de copropriété	<u>459 264</u>	<u>461 846</u>
Total Autres frais de financement	<u><u>459 264</u></u>	<u><u>461 846</u></u>
 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>9 488 641</u>	<u>8 714 640</u>
Total Amortissement des immobilisations corporelles	<u><u>9 488 641</u></u>	<u><u>8 714 640</u></u>
 SERVICES À LA CLIENTÈLE		
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Services à la clientèle :		
Subventions aux associations de locataires	<u>346 054</u>	<u>349 407</u>
Activités communautaires et sociales	<u>178 099</u>	<u>182 315</u>
Frais de déménagement	<u>556 938</u>	<u>483 270</u>
Total Services à la clientèle	<u><u>1 081 091</u></u>	<u><u>1 014 992</u></u>
Total des Charges	<u><u>164 477 651</u></u>	<u><u>158 115 811</u></u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>622 795</u></u>	<u><u>1 103 847</u></u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - HLM PRIVÉ

	Résidentielle		2015	(redressés, note 3)
	admissible	non admissible		2014
	\$	\$	\$	\$
Apports:				
Amortissement des subventions provinciales	109 476	-	109 476	109 476
Subventions provinciales	89 675	-	89 675	170 156
Total des Apports	199 151	-	199 151	279 632
Loyers et produits de location :				
Loyers	158 283	-	158 283	145 135
Produits d'électricité domestique	21 613	-	21 613	19 254
Autres produits de location	1 805	-	1 805	1 820
Location des espaces non résidentiels	-	9 954	9 954	-
Total Loyers et produits de location	181 701	9 954	191 655	166 209
Autres produits :				
Produits d'intérêts	874	-	874	871
Produits divers	2 017	-	2 017	213
Total Autres produits	2 891	-	2 891	1 084
Total des Produits	383 743	9 954	393 697	446 925

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PRIVÉ (suite)

	ADMINISTRATION		(redressés, note 3)	
	Résidentielle		2015	2014
	admissible	non admissible	\$	\$
	\$	\$	\$	\$
Administration - Ressources humaines :				
Salaires - Location	13 357	-	13 357	15 106
Avantages sociaux - Location	3 893	-	3 893	4 305
Total Administration - Ressources humaines	17 250	-	17 250	19 411
Frais généraux d'administration :				
Déplacements et séjours	371	-	371	500
Formation	250	-	250	250
Frais d'audit	255	-	255	4 658
Communication	1 417	-	1 417	2 450
Location de matériel et d'équipement de bureau	718	-	718	1 561
Intérêts et frais bancaires	81	-	81	322
Total Frais généraux d'administration	3 092	-	3 092	9 741
Frais informatiques :				
Achat/Location de matériel informatique et développement de systèmes	111	-	111	-
Total Frais informatiques	111	-	111	-
Frais d'administration non récurrents :				
Autres charges	2 750	-	2 750	1 236
Soutien à la clientèle	946	-	946	-
Total Frais d'administration non récurrents	3 696	-	3 696	1 236
Total Administration	24 149	-	24 149	30 388
	CONCIERGERIE ET ENTRETIEN		(redressés, note 3)	
	Résidentielle		2015	2014
	admissible	non admissible	\$	\$
	\$	\$	\$	\$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :				
Salaires - Conciergerie et entretien	8 175	-	8 175	8 175
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	2 348	-	2 348	2 347
Entretien du terrain	2 057	-	2 057	2 904
Entretien des bâtiments	545	-	545	895
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	13 125	-	13 125	14 321
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :				
Déplacements et séjours	500	-	500	500
Déneigement	8 263	-	8 263	21 223
Enlèvement des ordures ménagères	-	-	-	272
Conciergerie spécialisée	58	-	58	67
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	8 821	-	8 821	22 062
Contrats d'entretien :				
Entretien des systèmes	-	-	-	577
Total Contrats d'entretien	-	-	-	577
Total Conciergerie et entretien	21 946	-	21 946	36 960

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - HLM PRIVÉ (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	Résidentielle		(redressés, note 3)	
	admissible	non admissible	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Énergie :				
Électricité	64 391	-	64 391	66 259
Total Énergie	64 391	-	64 391	66 259
Rentes :				
Rentes emphytéotiques	1	-	1	-
Total Rentes	1	-	1	-
Taxes :				
Impôt foncier municipal	35 196	-	35 196	35 231
Impôt foncier scolaire	6 721	-	6 721	3 387
Total Taxes	41 917	-	41 917	38 618
Assurances et sinistres :				
Primes d'assurance	27 476	-	27 476	29 183
Total Assurances et sinistres	27 476	-	27 476	29 183
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	133 785	-	133 785	134 060

REPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	Résidentielle		(redressés, note 3)	
	admissible	non admissible	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
RAM dépenses :				
Immeuble	-	-	-	23 697
Terrain	10 792	-	10 792	-
Bâtiment	21 900	-	21 900	5 411
Logements	22 049	-	22 049	44 919
Honoraires professionnels	-	-	-	4 819
Total RAM dépenses	54 741	-	54 741	78 846

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	Résidentielle		(redressés, note 3)	
	admissible	non admissible	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme:				
Intérêts sur la dette à long terme	42 566	-	42 566	45 558
Total Intérêts sur la dette à long terme	42 566	-	42 566	45 558

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Résidentielle		(redressés, note 3)	
	admissible	non admissible	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles:				
Amortissement des immobilisations corporelles	109 476	-	109 476	109 476
Total Amortissement des immobilisations corporelles	109 476	-	109 476	109 476
Total des Charges	386 663	-	386 663	435 288
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 920)	9 954	7 034	11 637

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - PSL**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Apports:		
Subventions provinciales	39 836 803	37 165 863
Subventions municipales	<u>4 426 311</u>	<u>4 124 207</u>
Total des Apports	<u>44 263 114</u>	<u>41 290 070</u>
Administration		
Versements aux propriétaires	42 759 657	39 860 701
Frais d'administration	1 480 707	1 371 913
Frais de livraison unités Urgence	-	48 000
Autres	<u>22 750</u>	<u>9 456</u>
Total Administration	<u>44 263 114</u>	<u>41 290 070</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - ACL

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Apports:				
Amortissement des subventions provinciales	346 511	-	346 511	230 489
Amortissement des subventions municipales	<u>91 887</u>	<u>-</u>	<u>91 887</u>	<u>61 561</u>
Total des Apports	<u>438 398</u>	<u>-</u>	<u>438 398</u>	<u>292 050</u>
Loyers et produits de location :				
Loyers	1 040 236	-	1 040 236	675 235
Supplément au loyer	582 318	-	582 318	350 772
Autres produits de location	<u>45 000</u>	<u>-</u>	<u>45 000</u>	<u>45 975</u>
Total Loyers et produits de location	<u>1 667 554</u>	<u>-</u>	<u>1 667 554</u>	<u>1 071 982</u>
Autres produits :				
Produits d'intérêts	4 870	-	4 870	2 757
Produits divers	<u>7 407</u>	<u>-</u>	<u>7 407</u>	<u>2 115</u>
Total Autres produits	<u>12 277</u>	<u>-</u>	<u>12 277</u>	<u>4 872</u>
Total des Produits	<u>2 118 229</u>	<u>-</u>	<u>2 118 229</u>	<u>1 368 904</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - ACL (suite)

ADMINISTRATION				
	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Administration - Ressources humaines :				
Salaires - Administration	1 113	-	1 113	25 488
Salaires - Location	55 880	-	55 880	23 950
Avantages sociaux - Administration	1 561	-	1 561	6 958
Avantages sociaux - Location	14 167	-	14 167	4 275
Total Administration - Ressources humaines	72 721	-	72 721	60 671
Frais généraux d'administration :				
Déplacements et séjours	659	-	659	362
Formation	264	-	264	146
Frais d'audit	8 144	-	8 144	12 618
Communication	8 532	-	8 532	5 061
Location de matériel et d'équipement de bureau	868	-	868	856
Mauvaises créances - Net	4 984	-	4 984	7 754
Intérêts et frais bancaires	57	-	57	-
Honoraires professionnels	3 572	-	3 572	1 301
Total Frais généraux d'administration	27 080	-	27 080	28 098
Total Administration	99 801	-	99 801	88 769

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN				
	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :				
Salaires - Conciergerie et entretien	31 496	-	31 496	45 821
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	8 748	-	8 748	12 875
Entretien du terrain	3 544	-	3 544	2 049
Conciergerie non spécialisée	-	-	-	110
Entretien des logements	637	-	637	-
Entretien des bâtiments	5 010	-	5 010	5 096
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	49 435	-	49 435	65 951
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :				
Déplacements et séjours	1 126	-	1 126	1 778
Fournitures et matériaux	5 210	-	5 210	6 353
Entretien du matériel roulant	966	-	966	2 375
Déneigement	2 352	-	2 352	1 220
Conciergerie spécialisée	5 679	-	5 679	2 873
Sécurité	17 864	-	17 864	18 402
Entretien des systèmes et des appareils	5 140	-	5 140	7 444
Entretien des ascenseurs	5 953	-	5 953	2 686
Honoraires professionnels	908	-	908	-
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	45 198	-	45 198	43 131
Contrats d'entretien :				
Entretien des systèmes	14 508	-	14 508	10 098
Total Contrats d'entretien	14 508	-	14 508	10 098
Total Conciergerie et entretien	109 141	-	109 141	119 180

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - ACL (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Énergie :				
Électricité	103 059	-	103 059	66 180
Combustible	61 310	-	61 310	25 707
Total Énergie	<u>164 369</u>	<u>-</u>	<u>164 369</u>	<u>91 887</u>
Taxes :				
Impôt foncier municipal	240 320	-	240 320	123 828
Impôt foncier scolaire	44 782	-	44 782	24 429
Total Taxes	<u>285 102</u>	<u>-</u>	<u>285 102</u>	<u>148 257</u>
Assurances et sinistres :				
Primes d'assurance	15 596	-	15 596	11 239
Total Assurances et sinistres	<u>15 596</u>	<u>-</u>	<u>15 596</u>	<u>11 239</u>
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	<u>465 067</u>	<u>-</u>	<u>465 067</u>	<u>251 383</u>

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme:				
Intérêts sur la dette à long terme	487 883	-	487 883	342 991
Total Intérêts sur la dette à long terme	<u>487 883</u>	<u>-</u>	<u>487 883</u>	<u>342 991</u>

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles:				
Amortissement des immobilisations corporelles	719 453	-	719 453	474 530
Total Amortissement des immobilisations corporelles	<u>719 453</u>	<u>-</u>	<u>719 453</u>	<u>474 530</u>

AMORTISSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FQHC

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Amortissement de la contribution au FQHC:				
Amortissement de la contribution FQHC	14 650	-	14 650	-
Total Amortissement de la contribution au FQHC	<u>14 650</u>	<u>-</u>	<u>14 650</u>	<u>-</u>

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Services à la clientèle :				
Activités communautaires et sociales	-	-	-	56
Frais de déménagement	-	-	-	182
Total Services à la clientèle	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>238</u>
Total des Charges	<u>1 895 995</u>	<u>-</u>	<u>1 895 995</u>	<u>1 277 091</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>222 234</u>	<u>-</u>	<u>222 234</u>	<u>91 813</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - LAQ

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Apports:				
Amortissement des subventions provinciales	2 725 826	-	2 725 826	2 725 826
Amortissement des subventions municipales	<u>979 174</u>	<u>-</u>	<u>979 174</u>	<u>979 174</u>
Total des Apports	<u>3 705 000</u>	<u>-</u>	<u>3 705 000</u>	<u>3 705 000</u>
Loyers et produits de location :				
Loyers	15 974 291	2 970 916	18 945 207	18 616 491
Supplément au loyer	278 007	-	278 007	309 711
Autres produits de location	218 774	-	218 774	216 985
Location des espaces non résidentiels	<u>39 885</u>	<u>12 040</u>	<u>51 925</u>	<u>59 949</u>
Total Loyers et produits de location	<u>16 510 957</u>	<u>2 982 956</u>	<u>19 493 913</u>	<u>19 203 136</u>
Autres produits :				
Produits d'intérêts	137 940	1 493	139 433	143 349
Produits divers	110 653	79 353	190 006	170 821
Produits extraordinaires	<u>297 843</u>	<u>-</u>	<u>297 843</u>	<u>-</u>
Total Autres produits	<u>546 436</u>	<u>80 846</u>	<u>627 282</u>	<u>314 170</u>
Total des Produits	<u><u>20 762 393</u></u>	<u><u>3 063 802</u></u>	<u><u>23 826 195</u></u>	<u><u>23 222 306</u></u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - LAQ (suite)

	ADMINISTRATION		2015	2014
	Résidentielle	Non résidentielle		
	\$	\$	\$	\$
Administration - Ressources humaines :				
Salaires - Administration	641 044	115 115	756 159	715 818
Salaires - Location	1 737 841	171 998	1 909 839	1 718 161
Avantages sociaux - Administration	189 453	31 199	220 652	184 901
Avantages sociaux - Location	379 137	38 423	417 560	393 688
Total Administration - Ressources humaines	2 947 475	356 735	3 304 210	3 012 568
Frais généraux d'administration :				
Déplacements et séjours	20 724	4 198	24 922	28 135
Formation	18 975	3 853	22 828	24 731
Frais d'audit	36 654	5 744	42 398	78 230
Communication	584 684	39 643	624 327	661 213
Location de matériel et d'équipement de bureau	34 008	7 673	41 681	42 609
Mauvaises créances - Net	39 006	-	39 006	45 917
Intérêts et frais bancaires	48	-	48	34
Honoraires professionnels	156 283	3 558	159 841	139 804
Total Frais généraux d'administration	890 382	64 669	955 051	1 020 673
Frais informatiques :				
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement et de service Internet	8 990	1 681	10 671	3 913
Achat/Location de matériel informatique et développement de systèmes	13 564	3 391	16 955	31 373
Total Frais informatiques	22 554	5 072	27 626	35 286
Frais d'administration non récurrents :				
Cotisation à une association	13 899	3 475	17 374	16 114
Total Frais d'administration non récurrents	13 899	3 475	17 374	16 114
Total Administration	3 874 310	429 951	4 304 261	4 084 641

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - LAQ (suite)

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :				
Salaires - Conciergerie et entretien	1 118 581	21 794	1 140 375	1 058 270
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	289 059	5 458	294 517	298 351
Entretien du terrain	73 384	-	73 384	61 485
Conciergerie non spécialisée	6 253	22	6 275	80
Entretien des logements	38 328	-	38 328	35 567
Entretien des bâtiments	41 144	567	41 711	60 174
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	1 566 749	27 841	1 594 590	1 513 927
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :				
Déplacements et séjours	16 805	143	16 948	16 381
Fournitures et matériaux	177 494	3 873	181 367	191 241
Entretien du matériel roulant	9 794	3 220	13 014	16 509
Déneigement	66 841	-	66 841	46 072
Enlèvement des ordures ménagères	8 512	2 837	11 349	10 568
Conciergerie non spécialisée	35 858	52 178	88 036	54 471
Sécurité	249 122	-	249 122	197 006
Entretien des systèmes et des appareils	532 497	1 930	534 427	1 104 109
Entretien des ascenseurs	48 323	1 142	49 465	46 918
Honoraires professionnels et de services	941	24	965	114
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	1 146 187	65 347	1 211 534	1 683 389
Contrats d'entretien :				
Entretien des systèmes	185 124	4 117	189 241	192 891
Acquisition/Location équipement entretien et matériel roulant	2 043	52	2 095	14 292
Total Contrats d'entretien	187 167	4 169	191 336	207 183
Litige :				
Litige	64 447	-	64 447	558 234
Total Litige	64 447	-	64 447	558 234
Total Conciergerie et entretien	2 964 550	97 357	3 061 907	3 962 733

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Énergie :				
Électricité	1 232 347	29 747	1 262 094	1 233 076
Combustible	346 137	8 970	355 107	363 277
Total Énergie	1 578 484	38 717	1 617 201	1 596 353
Taxes :				
Impôt foncier municipal	2 070 214	41 263	2 111 477	2 087 173
Impôt foncier scolaire	405 227	8 100	413 327	404 652
Total Taxes	2 475 441	49 363	2 524 804	2 491 825
Assurances et sinistres :				
Primes d'assurance	182 562	3 341	185 903	185 384
Frais de sinistres	73 198	-	73 198	60 561
Total Assurances et sinistres	255 760	3 341	259 101	245 945
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	4 309 685	91 421	4 401 106	4 334 123

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - LAQ (suite)

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme :				
Intérêts sur la dette à long terme	2 145 237	41 179	2 186 416	2 259 813
Total Intérêts sur la dette à long terme	<u>2 145 237</u>	<u>41 179</u>	<u>2 186 416</u>	<u>2 259 813</u>

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles:				
Amortissement des immobilisations corporelles	5 407 780	4 651	5 412 431	5 398 984
Total Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 407 780</u>	<u>4 651</u>	<u>5 412 431</u>	<u>5 398 984</u>

AMORTISSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FQHC

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Amortissement de la contribution au FQHC:				
Amortissement de la contribution FQHC	72 067	-	72 067	15 967
Total Amortissement de la contribution au FQHC	<u>72 067</u>	<u>-</u>	<u>72 067</u>	<u>15 967</u>

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	<u>Résidentielle</u>	<u>Non résidentielle</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$
Services à la clientèle :				
Nourriture	-	1 206 880	1 206 880	1 167 101
Activités communautaires et sociales	94 436	-	94 436	85 238
Frais de déménagement	1 341	-	1 341	-
Services offerts	-	1 015 122	1 015 122	984 051
Total Services à la clientèle	<u>95 777</u>	<u>2 222 002</u>	<u>2 317 779</u>	<u>2 236 390</u>
Total des Charges	<u>18 869 406</u>	<u>2 886 561</u>	<u>21 755 967</u>	<u>22 292 651</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>1 892 987</u>	<u>177 241</u>	<u>2 070 228</u>	<u>929 655</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - IMMEUBLES BENNY FARM

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Apports:		
Subventions Fédérales	<u>492 471</u>	<u>521 071</u>
Total des Apports	<u>492 471</u>	<u>521 071</u>
Loyers et produits de location :		
Loyers	<u>1 901 228</u>	1 839 352
Supplément au loyer	<u>286 168</u>	274 251
Autres produits de location	<u>75 278</u>	74 628
Location des espaces non résidentiels	<u>21 793</u>	<u>21 632</u>
Total Loyers et produits de location	<u>2 284 467</u>	<u>2 209 863</u>
Autres produits :		
Produits d'intérêts	<u>10 414</u>	20 444
Produits divers	<u>39 634</u>	<u>33 596</u>
Total Autres produits	<u>50 048</u>	<u>54 040</u>
Total des Produits	<u>2 826 986</u>	<u>2 784 974</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - IMMEUBLES BENNY FARM (suite)

	2015	2014
ADMINISTRATION		
Administration - Ressources humaines :	\$	\$
Salaires - Administration	62 717	69 845
Salaires - Location	149 262	116 703
Avantages sociaux - Administration	25 803	19 028
Avantages sociaux - Location	20 427	26 722
Total Administration - Ressources humaines	258 209	232 298
Frais généraux d'administration :		
Déplacements et séjours	3 942	2 620
Formation	4 333	1 219
Frais d'audit	11 968	22 081
Communication	26 000	24 668
Location/Aménagement de bureau	74	-
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	2 581	2 191
Mauvaises créances - Net	4 807	773
Intérêts et frais bancaires	-	8
Honoraires professionnels	5 976	556
Total Frais généraux d'administration	59 681	54 116
Frais informatiques :		
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	609	554
Achat/Location de matériel informatique et développement de systèmes	-	3 816
Total Frais informatiques	609	4 370
Frais d'administration non récurrents :		
Cotisation à une association	-	539
Total Frais d'administration non récurrents	-	539
Total Administration	318 499	291 323
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN		
	2015	2014
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :	\$	\$
Salaires - Conciergerie et entretien	214 705	206 323
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	49 790	58 224
Entretien du terrain	21 447	17 412
Conciergerie non spécialisée	89	430
Entretien des logements	7 031	9 889
Entretien des bâtiments	7 029	22 853
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	300 091	315 131
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	4 776	3 364
Fournitures et matériaux	20 672	25 248
Entretien du matériel roulant	183	830
Déneigement	37 013	39 909
Conciergerie spécialisée	12 166	19 050
Sécurité	11 066	23 981
Entretien des systèmes et des appareils	34 984	43 991
Entretien des ascenseurs	17 858	17 361
Honoraires professionnels et de services	976	-
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	139 694	173 734
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	63 831	35 413
Total Contrats d'entretien	63 831	35 413
Total Conciergerie et entretien	503 616	524 278

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS DÉTAILLÉS - IMMEUBLES BENNY FARM (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Énergie :		
Électricité	194 110	180 363
Combustible	<u>168 791</u>	<u>203 001</u>
Total Énergie	<u><u>362 901</u></u>	<u><u>383 364</u></u>
Taxes :		
Impôt foncier municipal	294 551	293 501
Impôt foncier scolaire	<u>63 509</u>	<u>62 905</u>
Total Taxes	<u><u>358 060</u></u>	<u><u>356 406</u></u>
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	36 609	40 200
Frais de sinistres	<u>1 155</u>	<u>24 107</u>
Total Assurances et sinistres	<u><u>37 764</u></u>	<u><u>64 307</u></u>
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	<u><u><u>758 725</u></u></u>	<u><u><u>804 077</u></u></u>

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme:		
Intérêts sur la dette à long terme	<u>831 054</u>	<u>845 174</u>
Total Intérêts sur la dette à long terme	<u><u>831 054</u></u>	<u><u>845 174</u></u>

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>434 046</u>	<u>431 741</u>
Total Amortissement des immobilisations corporelles	<u><u>434 046</u></u>	<u><u>431 741</u></u>

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Services à la clientèle :		
Activités communautaires et sociales	<u>375</u>	<u>1 427</u>
Total Services à la clientèle	<u><u>375</u></u>	<u><u>1 427</u></u>
Total des Charges	<u><u>2 846 315</u></u>	<u><u>2 898 020</u></u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u><u>(19 329)</u></u>	<u><u>(113 046)</u></u>

**BILAN PAR PROGRAMME
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

ACTIF	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm	Élimination	2015	(redressé, note 3) 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COURT TERME									
Encaisse	19 058 978	-	-	400 299	3 961 651	409 748	-	23 830 676	16 382 883
Placements	-	-	129 275	-	-	-	-	129 275	207 647
Débiteurs (note 5)	13 934 340	18 630	541 082	29 400	295 117	140 968	-	14 959 537	13 942 188
Apports à recevoir - SHQ	62 733 030	137 895	-	-	-	-	-	62 870 925	64 962 720
Frais payés d'avance	1 980 355	23 414	-	34 152	353 632	60 018	-	2 451 571	2 381 263
Avances à un apparenté	651 364	70 640	-	-	-	900 000	(1 622 004)	-	-
	<u>98 358 067</u>	<u>250 579</u>	<u>670 357</u>	<u>463 851</u>	<u>4 610 400</u>	<u>1 510 734</u>	<u>(1 622 004)</u>	<u>104 241 984</u>	<u>97 876 701</u>
LONG TERME									
Débiteurs (note 5)	372 004	-	-	-	-	-	-	372 004	397 542
Apports à recevoir - SHQ	180 416 016	1 571 681	-	-	-	-	-	181 987 697	161 545 965
Encaisse réservée (note 6)	2 026 282	86 845	-	180 180	8 219 181	130 757	-	10 643 245	9 094 305
Immobilisations corporelles (note 7)	172 881 602	1 785 456	2 977 375	36 032 164	180 293 966	15 245 155	-	409 215 718	395 520 338
Actif au titre des prestations déterminées (note 20)	31 000	-	-	-	-	-	-	31 000	107 100
	<u>355 726 904</u>	<u>3 443 982</u>	<u>2 977 375</u>	<u>36 212 344</u>	<u>188 513 147</u>	<u>15 375 912</u>	<u>-</u>	<u>602 249 664</u>	<u>566 665 250</u>
TOTAL ACTIF	<u>454 084 971</u>	<u>3 694 561</u>	<u>3 647 732</u>	<u>36 676 195</u>	<u>193 123 547</u>	<u>16 886 646</u>	<u>(1 622 004)</u>	<u>706 491 648</u>	<u>664 541 951</u>

**BILAN PAR PROGRAMME
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

PASSIF	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm	Élimination	2015	(redressé, note 3) 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COURT TERME									
Découvert bancaire	-	-	968 725	-	-	-	-	968 725	270 539
Dû à la Ville Montréal (note 8)	48 143	-	-	-	-	-	-	48 143	39 751
Marge de crédit (note 9)	-	-	524 465	-	3 807 571	-	-	4 332 036	19 401 817
Avances temporaires (note 10)	51 554 390	-	-	-	-	-	-	51 554 390	55 487 184
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	35 810 886	116 183	1 230 201	211 032	1 866 354	219 341	-	39 453 997	33 690 243
Produits reportés (note 12)	333 251	-	-	18 613	1 483 884	2 464	-	1 838 212	1 673 301
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 14)	11 178 640	137 895	-	378 668	2 497 192	310 767	-	14 503 162	12 537 139
Avances d'un apparenté	-	-	924 341	54 490	574 602	68 571	(1 622 004)	-	-
	<u>98 925 310</u>	<u>254 078</u>	<u>3 647 732</u>	<u>662 803</u>	<u>10 229 603</u>	<u>601 143</u>	<u>(1 622 004)</u>	<u>112 698 665</u>	<u>123 099 974</u>
LONG TERME									
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	268 355	-	-	-	-	-	-	268 355	206 093
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	158 142 742	1 689 859	-	19 377 042	111 319 346	-	-	290 528 989	270 195 242
Dette à long terme (note 14)	185 579 164	1 571 681	-	16 223 518	59 988 206	16 731 509	-	280 094 078	250 542 543
	<u>343 990 261</u>	<u>3 261 540</u>	<u>-</u>	<u>35 600 560</u>	<u>171 307 552</u>	<u>16 731 509</u>	<u>-</u>	<u>570 891 422</u>	<u>520 943 878</u>
TOTAL PASSIF	<u>442 915 571</u>	<u>3 515 618</u>	<u>3 647 732</u>	<u>36 263 363</u>	<u>181 537 155</u>	<u>17 332 652</u>	<u>(1 622 004)</u>	<u>683 590 087</u>	<u>644 043 852</u>
ACTIF NET									
AFFECTATIONS INTERNES (NOTE 15)	<u>2 026 282</u>	<u>86 845</u>	<u>-</u>	<u>180 180</u>	<u>8 219 181</u>	<u>130 757</u>	<u>-</u>	<u>10 643 245</u>	<u>9 094 305</u>
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>9 575 712</u>	<u>95 597</u>	<u>2 452 910</u>	<u>52 936</u>	<u>6 489 222</u>	<u>(1 797 121)</u>	<u>-</u>	<u>16 869 256</u>	<u>17 672 669</u>
NON AFFECTÉ (NOTE 16)	<u>(432 594)</u>	<u>(3 499)</u>	<u>(2 452 910)</u>	<u>179 716</u>	<u>(3 122 011)</u>	<u>1 220 358</u>	<u>-</u>	<u>(4 610 940)</u>	<u>(6 268 875)</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>11 169 400</u>	<u>178 943</u>	<u>-</u>	<u>412 832</u>	<u>11 586 392</u>	<u>(446 006)</u>	<u>-</u>	<u>22 901 561</u>	<u>20 498 099</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	<u>454 084 971</u>	<u>3 694 561</u>	<u>3 647 732</u>	<u>36 676 195</u>	<u>193 123 547</u>	<u>16 886 646</u>	<u>(1 622 004)</u>	<u>706 491 648</u>	<u>664 541 951</u>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
HLM PUBLIC**

	Réserve autogestion (note 15)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 16)	2015	(redressé, note 3) 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début					
Solde déjà établi	1 551 990	(79 182 137)	(394 255)	(78 024 402)	(74 607 540)
Modification comptable (note 3)	-	89 070 507	-	89 070 507	89 591 198
Solde redressé	1 551 990	9 888 370	(394 255)	11 046 105	14 983 658
Excédent des produits sur les charges			622 795	622 795	1 103 847
AFFECTATIONS INTERNES:					
Affectations de l'exercice	457 375		(457 375)		
Intérêts créditeurs	16 917		(16 917)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		(312 658)	312 658		
	2 026 282	9 575 712	66 906	11 668 900	16 087 505
RÉÉVALUATIONS ET AUTRES ÉLÉMENTS					
Perte d'expérience - obligation			(1 779 800)	(1 779 800)	(4 332 400)
Gain de rendement - actifs			4 881 600	4 881 600	11 935 900
Coûts des services passés			-	-	172 700
Variation de la provision pour moins-value			(3 601 300)	(3 601 300)	(12 817 600)
Solde à la fin	2 026 282	9 575 712	(432 594)	11 169 400	11 046 105

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
HLM PRIVÉ

	Réserve autogestion (note 15)	Réserve remplacement meubles (note 15)	Réserve remplacement immeubles (note 15)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 16)	2015	(redressé, note 3) 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début							
Solde déjà établi	1 377	10 945	67 765	50 742	(3 775)	127 054	94 326
Modification comptable (note 3)	-	-	-	44 855	-	44 855	66 168
Solde redressé	1 377	10 945	67 765	95 597	(3 775)	171 909	160 494
Excédent des produits sur les charges					7 034	7 034	11 637
AFFECTATIONS INTERNES:							
Affectations de l'exercice	893	-	4 992		(5 885)		
Intérêts créditeurs	15	120	738		(873)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES				-	-		
	2 285	11 065	73 495	95 597	(3 499)	178 943	172 131
Acquisition de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(222)
Solde à la fin	2 285	11 065	73 495	95 597	(3 499)	178 943	171 909

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
LAQ DÉVELOPPEMENT

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 16)	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 810 783	(3 810 783)	-	-
Excédent des produits sur les charges		-	-	-
AFFECTATIONS INTERNES		-		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>(1 357 873)</u>	<u>1 357 873</u>		
Solde à la fin	<u><u>2 452 910</u></u>	<u><u>(2 452 910)</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
ACL

	Réserve remplacement meubles (note 15)	Réserve remplacement immeubles (note 15)	Réserve de gestion hypothécaire (note 15)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 16)	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	-	74 917	22 841	34 682	58 158	190 598	98 785
Excédent des produits sur les charges					222 234	222 234	91 813
AFFECTATIONS INTERNES:							
Affectations de l'exercice	3 161	59 128	19 110		(81 399)		
Intérêts créditeurs	-	784	239		(1 023)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES				18 254	(18 254)		
Solde à la fin	3 161	134 829	42 190	52 936	179 716	412 832	190 598

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
LAQ

	Réserve remplacement meubles (note 15)	Réserve remplacement immeubles (note 15)	Réserve de gestion hypothécaire (note 15)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 16)	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 313 722	5 093 303	828 043	5 569 520	(3 288 424)	9 516 164	8 586 509
Excédent des produits sur les charges					2 070 228	2 070 228	929 655
AFFECTATIONS INTERNES:							
Affectations de l'exercice	142 401	668 571	97 423		(908 395)		
Intérêts créditeurs	13 748	53 305	8 665		(75 718)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES				919 702	(919 702)		
Solde à la fin	1 469 871	5 815 179	934 131	6 489 222	(3 122 011)	11 586 392	9 516 164

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
IMMEUBLES BENNY FARM**

	Réserve générale (note 15)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 16)	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	129 402	(1 726 283)	1 170 204	(426 677)	(313 631)
Insuffisance des produits sur les charges			(19 329)	(19 329)	(113 046)
AFFECTATIONS INTERNES:					
Intérêts créditeurs	1 355		(1 355)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		(70 838)	70 838		
Solde à la fin	<u>130 757</u>	<u>(1 797 121)</u>	<u>1 220 358</u>	<u>(446 006)</u>	<u>(426 677)</u>

**INFORMATIONS SHQ - CONCILIATION DES IMMOBILISATIONS SELON LEUR MODE D'ACQUISITION
 AU 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>RAM capitalisé</u>	<u>Équipement d'économie d'énergie</u>	<u>Matériel informatique</u>	<u>Matériel roulant</u>	<u>Biens meubles</u>	<u>Autres</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
HLM PUBLIC										
Solde au début	12 870 135	146 807 212	153 275 630	4 850 199	861 882	173 454	48 441	596 895	319 483 848	296 738 567
Acquisition financée par:										
Encaisse	-	-	29 104 020	-	86 038	11 880	-	-	29 201 938	22 745 281
Solde à la fin	<u>12 870 135</u>	<u>146 807 212</u>	<u>182 379 650</u>	<u>4 850 199</u>	<u>947 920</u>	<u>185 334</u>	<u>48 441</u>	<u>596 895</u>	<u>348 685 786</u>	<u>319 483 848</u>
HLM PRIVÉ										
Solde au début	95 597	2 018 287	-	-	-	-	-	-	2 113 884	2 113 884
Acquisition financée par:										
Dettes initiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin	<u>95 597</u>	<u>2 018 287</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 113 884</u>	<u>2 113 884</u>
ACL										
Solde au début	1 673 400	18 981 212	-	-	-	-	-	-	20 654 612	20 654 612
Acquisition financée par:										
Dettes initiales	2 700 958	13 958 003	125 247	24 592	-	-	-	-	16 808 800	-
Solde à la fin	<u>4 374 358</u>	<u>32 939 215</u>	<u>125 247</u>	<u>24 592</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>37 463 412</u>	<u>20 654 612</u>
LAQ										
Solde au début	12 538 424	213 203 190	-	-	-	-	-	1 330 289	227 071 903	226 612 511
Acquisition financée par:										
Encaisse	-	-	-	-	-	-	-	211 481	211 481	459 392
Solde à la fin	<u>12 538 424</u>	<u>213 203 190</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 541 770</u>	<u>227 283 384</u>	<u>227 071 903</u>
BENNY FARM										
Solde au début	1 814 487	16 330 700	-	-	-	-	-	408 470	18 553 657	18 229 938
Acquisition financée par:										
Encaisse	-	-	-	-	-	-	-	64 861	64 861	323 719
Solde à la fin	<u>1 814 487</u>	<u>16 330 700</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>473 331</u>	<u>18 618 518</u>	<u>18 553 657</u>
Total	<u>31 693 001</u>	<u>411 298 604</u>	<u>182 504 897</u>	<u>4 874 791</u>	<u>947 920</u>	<u>185 334</u>	<u>48 441</u>	<u>2 611 996</u>	<u>634 164 984</u>	<u>587 877 904</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SHQ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTATS PAR PROGRAMME (non audité)

	<u>HLM public</u>	<u>HLM privé</u>	<u>PSL</u>	<u>ACL</u>	<u>LAQ</u>	<u>Immeubles Benny Farm</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Total des Produits	<u>86 182 789</u>	<u>193 673</u>	<u>-</u>	<u>1 674 847</u>	<u>19 784 346</u>	<u>2 822 179</u>	<u>110 657 834</u>	<u>109 408 526</u>
Charges :								
Administration	13 942 672	24 149	44 263 114	94 817	4 265 255	313 692	62 903 699	61 679 747
Conciergerie et entretien	31 763 563	22 839	-	109 141	3 199 613	568 477	35 663 633	36 594 958
Énergie, taxes, assurances et sinistres	55 418 445	133 785	-	465 067	4 401 106	758 725	61 177 128	60 503 409
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	33 532 658	59 733	-	-	-	-	33 592 391	28 481 955
Affectations internes - Contribution aux réserves	-	-	-	82 422	984 113	1 354	1 067 889	1 045 497
Financement/Contrepartie SHQ	65 326 823	177 456	-	801 842	4 674 135	1 129 402	72 109 658	70 297 960
Services à la clientèle	10 016 058	-	-	-	2 327 107	375	12 343 540	10 953 012
Total des Charges	<u>210 000 219</u>	<u>417 962</u>	<u>44 263 114</u>	<u>1 553 289</u>	<u>19 851 329</u>	<u>2 772 025</u>	<u>278 857 938</u>	<u>269 556 538</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant contributions	<u>(123 817 430)</u>	<u>(224 289)</u>	<u>(44 263 114)</u>	<u>121 558</u>	<u>(66 983)</u>	<u>50 154</u>	<u>(168 200 104)</u>	<u>(160 148 012)</u>
Contributions de l'exercice	<u>123 817 430</u>	<u>224 289</u>	<u>44 263 114</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>168 304 833</u>	<u>159 455 804</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>121 558</u>	<u>(66 983)</u>	<u>50 154</u>	<u>104 729</u>	<u>(692 208)</u>
Surplus au début	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>58 158</u>	<u>1 996 010</u>	<u>284 482</u>	<u>2 338 650</u>	<u>3 030 858</u>
Surplus à la fin	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>179 716</u>	<u>1 929 027</u>	<u>334 636</u>	<u>2 443 379</u>	<u>2 338 650</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PUBLIC
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	74 724 954	74 018 956
Revenus d'électricité domestique	9 005 948	8 848 363
Autres revenus de location résidentielle	522 590	522 285
Créances irrécouvrables - Net	(475 106)	(457 174)
Location des espaces non résidentiels	<u>1 415 060</u>	<u>1 397 331</u>
Total Loyers et revenus de location	<u>85 193 446</u>	<u>84 329 761</u>
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	203 621	193 782
Revenus divers et de buanderie	760 366	758 328
Revenus - Récupération des dépenses de sinistres	25 356	333 308
Revenus extraordinaires	<u>-</u>	<u>7 788</u>
Total Autres revenus	<u>989 343</u>	<u>1 293 206</u>
Total des Produits	<u><u>86 182 789</u></u>	<u><u>85 622 967</u></u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

ADMINISTRATION

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	4 343 876	4 103 730
Salaires - Location	6 954 770	5 897 815
Salaires - Autres	2 707 253	2 408 579
Avantages sociaux - Administration	1 134 382	1 235 247
Avantages sociaux - Location	1 980 197	1 781 263
Avantages sociaux - Autres	674 559	835 040
Total Administration - Ressources humaines	<u>17 795 037</u>	<u>16 261 674</u>
Frais généraux d'administration :		
Frais des comités de secteur et consultatif des résidents	23 121	18 208
Déplacements et séjours	180 240	198 354
Formation	257 954	400 211
Frais du conseil d'administration	2 600	2 600
Frais de vérification	138 493	149 280
Communication	747 942	1 281 731
Location/Aménagement de bureau	1 635 182	1 582 956
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	363 960	417 610
Intérêts et frais bancaires	27 357	27 681
Honoraires professionnels	567 059	663 593
Total Frais généraux d'administration	<u>3 943 908</u>	<u>4 742 224</u>
Frais informatiques :		
Contribution à la COGIWEB	2 141 707	2 201 611
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	462 780	423 145
Achat/Location de matériel informatique et développement de systèmes	2 689 477	2 949 856
Total Frais informatiques	<u>5 293 964</u>	<u>5 574 612</u>
Régularisations - Administration :		
Frais d'exploitation de conciergerie et d'entretien	(12 316 779)	(10 922 695)
Frais d'administration du PSL	(1 480 707)	(1 371 913)
Frais de livraison du PSL	-	(48 000)
Total Régularisations - Administration	<u>(13 797 486)</u>	<u>(12 342 608)</u>
Frais d'administration non récurrents :		
Cotisation à une association	14 174	22 172
Autres dépenses	32 763	40 240
Soutien à la clientèle	660 312	1 650 686
Total Frais d'administration non récurrents	<u>707 249</u>	<u>1 713 098</u>
Total Administration	<u>13 942 672</u>	<u>15 949 000</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	9 658 617	9 717 309
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	2 638 122	2 647 297
Entretien du terrain	539 422	507 147
Conciergerie non spécialisée	52 159	50 051
Entretien des logements	28 505	37 415
Entretien des bâtiments	648 163	980 610
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	<u>13 564 988</u>	<u>13 939 829</u>
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	504 670	525 747
Fournitures et matériaux	1 461 308	1 574 224
Entretien du matériel roulant	128 030	142 903
Déneigement	2 290 850	2 580 835
Enlèvement des ordures ménagères	200 047	178 478
Conciergerie spécialisée	1 425 574	1 117 576
Sécurité	3 198 490	3 049 774
Entretien des systèmes et des appareils	48 480	56 361
Entretien des ascenseurs	563 018	561 773
Honoraires professionnels et de services	139 245	8 454
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	<u>9 959 712</u>	<u>9 796 125</u>
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	4 000 739	3 968 083
Acquisition/Location équipement entretien et matériel roulant	398 937	343 879
Total Contrats d'entretien	<u>4 399 676</u>	<u>4 311 962</u>
Régularisations - Conciergerie et entretien :		
Frais de conciergerie répartis	1 690 906	1 621 809
Frais d'entretien répartis	1 690 906	1 621 809
Total Régularisations - Conciergerie et entretien	<u>3 381 812</u>	<u>3 243 618</u>
Contribution à la réserve d'autogestion		
Contribution à la réserve	457 375	455 403
Total Contribution à la réserve d'autogestion	<u>457 375</u>	<u>455 403</u>
Total Conciergerie et entretien	<u>31 763 563</u>	<u>31 746 937</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Énergie :		
Électricité	21 325 645	21 372 246
Combustible	<u>7 517 371</u>	<u>7 951 838</u>
Total Énergie	<u>28 843 016</u>	<u>29 324 084</u>
Taxes :		
Impôt foncier municipal	17 469 941	16 856 534
Impôt foncier scolaire	<u>3 395 355</u>	<u>3 240 093</u>
Total Taxes	<u>20 865 296</u>	<u>20 096 627</u>
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	286 068	280 221
Frais de sinistres partageables avec la municipalité	3 023 568	2 685 253
Frais de sinistres non partageables	<u>2 400 497</u>	<u>2 593 581</u>
Total Assurances et sinistres	<u>5 710 133</u>	<u>5 559 055</u>
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	<u>55 418 445</u>	<u>54 979 766</u>

REPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
RAM capitalisé		
Immeuble	33 224 990	16 348 390
Terrain	1 581 548	2 004 928
Bâtiment	17 423 582	12 202 929
Logements	3 570 978	1 868 250
Honoraires professionnels	9 353 840	8 702 834
Intérêts capitalisés	167 670	223 377
Désimputation RAM capitalisé	<u>(65 322 608)</u>	<u>(41 350 708)</u>
Total RAM capitalisé	<u>-</u>	<u>-</u>
RAM dépenses		
Immeuble	2 827 385	1 639 591
Terrain	1 042 600	658 921
Bâtiment	6 762 537	4 747 705
Logements	19 162 966	17 485 178
Honoraires professionnels	3 653 498	3 659 289
Frais de relocalisation	<u>83 672</u>	<u>204 572</u>
Total RAM dépenses	<u>33 532 658</u>	<u>28 395 256</u>
Total RAM	<u>33 532 658</u>	<u>28 395 256</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts :		
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	538 144	881 207
Intérêts sur la dette à long terme	15 019 823	18 588 595
Intérêts sur la dette à long terme - RAM capitalisé	<u>7 540 118</u>	<u>6 083 867</u>
Total Intérêts	<u>23 098 085</u>	<u>25 553 669</u>
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	33 094 293	31 353 502
Amortissement de la dette à long terme - RAM capitalisé	<u>8 675 181</u>	<u>6 353 710</u>
Total Amortissement	<u>41 769 474</u>	<u>37 707 212</u>
Autres frais :		
Rentes emphytéotiques/Frais de copropriété	<u>459 264</u>	<u>461 846</u>
Total Autres frais	<u>459 264</u>	<u>461 846</u>
Total Financement/Contrepartie SHQ	<u>65 326 823</u>	<u>63 722 727</u>

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Services à la clientèle :		
Subventions aux associations de locataires	346 054	349 407
Activités communautaires et sociales	178 099	182 315
Frais de déménagement	556 938	483 270
Frais d'exploitation des services à la clientèle	<u>8 934 967</u>	<u>7 679 078</u>
Total Services à la clientèle	<u>10 016 058</u>	<u>8 694 070</u>
Total des Charges	<u>210 000 219</u>	<u>203 487 756</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(123 817 430)</u>	<u>(117 864 789)</u>
RAM capitalisé	<u>65 322 608</u>	<u>41 350 708</u>
CONTRIBUTIONS		
SHQ	<u>111 456 388</u>	<u>106 089 503</u>
Avances temporaires/RAM capitalisé versées SHQ	<u>65 322 608</u>	<u>41 350 708</u>
Municipalité	<u>12 361 042</u>	<u>11 775 286</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PRIVÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA		2015	2014
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Loyers et revenus de location :						
Loyers	76 209	-	82 074	-	158 283	145 135
Revenus d'électricité domestique	9 745	-	11 868	-	21 613	19 254
Autres revenus de location résidentielle	1 200	-	605	-	1 805	1 820
Location des espaces non résidentiels	-	9 954	-	-	9 954	-
Total Loyers et revenus de location	87 154	9 954	94 547	-	191 655	166 209
Revenus d'intérêt	1	-	-	-	1	-
Revenus divers	1 961	-	56	-	2 017	213
Total Autres revenus	1 962	-	56	-	2 018	213
Total des Produits	89 116	9 954	94 603	-	193 673	166 422

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PRIVÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA		2015	2014
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible		
	\$	\$	\$	\$	\$	
Énergie :						
Électricité	33 636	-	30 755	-	64 391	66 259
Total Énergie	33 636	-	30 755	-	64 391	66 259
Rentes :						
Rentes emphytéotiques	-	-	1	-	1	-
Total Rentes	-	-	1	-	1	-
Taxes :						
Impôt foncier municipal	15 841	-	19 355	-	35 196	35 231
Impôt foncier scolaire	3 019	-	3 702	-	6 721	3 387
Total Taxes	18 860	-	23 057	-	41 917	38 618
Assurances et sinistres :						
Primes d'assurance	18 004	-	9 472	-	27 476	29 183
Total Assurances et sinistres	18 004	-	9 472	-	27 476	29 183
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	70 500	-	63 285	-	133 785	134 060

REMPACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA		2015	2014
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible		
	\$	\$	\$	\$	\$	
RAM dépenses :						
Immeuble	-	-	-	-	-	23 697
Terrain	10 792	-	-	-	10 792	-
Bâtiment	21 887	-	13	-	21 900	5 411
Logements	14 617	-	7 432	-	22 049	44 919
Honoraires professionnels	-	-	-	-	-	4 819
Total RAM dépenses	47 296	-	7 445	-	54 741	78 846
Contribution aux réserves :						
Réserve de remplacement-immeubles	-	-	4 992	-	4 992	7 853
Total Contribution aux réserves	-	-	4 992	-	4 992	7 853
Total RAM	47 296	-	12 437	-	59 733	86 699

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA		2015	2014
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible		
	\$	\$	\$	\$	\$	
Intérêts :						
Intérêts sur la dette à long terme	18 462	-	24 380	-	42 842	47 592
Total Intérêts	18 462	-	24 380	-	42 842	47 592
Amortissement :						
Amortissement de la dette à long terme	59 092	-	75 522	-	134 614	130 789
Total Amortissement	59 092	-	75 522	-	134 614	130 789
Total Financement/Contrepartie SHQ	77 554	-	99 902	-	177 456	178 381
Total des Charges	214 785	-	203 177	-	417 962	467 367
Insuffisance des produits sur les charges	(125 669)	9 954	(108 574)	-	(224 289)	(300 945)
Contributions SHQ					224 289	300 945

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
PSL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Administration		
Versements aux propriétaires	42 759 657	39 860 701
Frais d'administration	1 480 707	1 371 913
Frais de livraison unités Urgence	-	48 000
Autres	<u>22 750</u>	<u>9 456</u>
Total Administration	<u>44 263 114</u>	<u>41 290 070</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant contributions	<u>(44 263 114)</u>	<u>(41 290 070)</u>
Contributions:		
SHQ	39 836 803	37 165 863
CMM	<u>4 426 311</u>	<u>4 124 207</u>
Total des contributions	<u>44 263 114</u>	<u>41 290 070</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
ACL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	1 040 236	675 235
Supplément au loyer	582 318	350 772
Autres revenus de location résidentielle	45 000	45 975
Créances irrécouvrables - Net	<u>(4 984)</u>	<u>(7 754,00)</u>
Total Loyers et revenus de location	<u>1 662 570</u>	<u>1 064 228</u>
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	4 870	2 757
Revenus divers	<u>7 407</u>	<u>2 115</u>
Total Autres revenus	<u>12 277</u>	<u>4 872</u>
Total des Produits	<u><u>1 674 847</u></u>	<u><u>1 069 100</u></u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
ACL (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

ADMINISTRATION

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	1 113	25 488
Salaires - Location	55 880	23 950
Avantages sociaux - Administration	1 561	6 958
Avantages sociaux - Location	14 167	4 275
Total Administration - Ressources humaines	72 721	60 671
Frais généraux d'administration :		
Déplacements et séjours	659	362
Formation	264	146
Frais de vérification	8 144	12 618
Communication	8 532	5 061
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	868	856
Intérêts et frais bancaires	57	-
Honoraires professionnels	3 572	1 301
Total Frais généraux d'administration	22 096	20 344
Total Administration	94 817	81 015

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	31 496	45 821
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	8 748	12 875
Entretien du terrain	3 544	2 049
Conciergerie non spécialisée	-	110
Entretien des logements	637	-
Entretien des bâtiments	5 010	5 096
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	49 435	65 951
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	1 126	1 778
Fournitures et matériaux	5 210	6 353
Entretien du matériel roulant	966	2 375
Déneigement	2 352	1 220
Conciergerie spécialisée	5 679	2 873
Sécurité	17 864	18 402
Entretien des systèmes et des appareils	5 140	7 444
Entretien des ascenseurs	5 953	2 686
Honoraires professionnels et de services	908	-
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	45 198	43 131
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	14 508	10 098
Total Contrats d'entretien	14 508	10 098
Total Conciergerie et entretien	109 141	119 180

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
ACL (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Énergie :		
Électricité	103 059	66 180
Combustible	<u>61 310</u>	<u>25 707</u>
Total Énergie	<u>164 369</u>	<u>91 887</u>
Taxes :		
Impôt foncier municipal	240 320	123 828
Impôt foncier scolaire	<u>44 782</u>	<u>24 429</u>
Total Taxes	<u>285 102</u>	<u>148 257</u>
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	<u>15 596</u>	<u>11 239</u>
Total Assurances et sinistres	<u>15 596</u>	<u>11 239</u>
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	<u>465 067</u>	<u>251 383</u>

AFFECTATIONS INTERNES (CONTRIBUTION RÉSERVES)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Affectations internes (Contribution aux réserves)		
Réserve de remplacement-Immeubles	59 912	38 017
Réserve de remplacement-Meubles	3 161	-
Réserve de gestion hypothécaire	<u>19 349</u>	<u>11 490</u>
Total Affectations internes (Contribution aux réserves)	<u>82 422</u>	<u>49 507</u>

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts :		
Intérêts sur la dette à long terme	487 883	342 991
Total Intérêts	<u>487 883</u>	<u>342 991</u>
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	<u>313 959</u>	<u>219 460</u>
Total Amortissement	<u>313 959</u>	<u>219 460</u>
Total Financement/Contrepartie SHQ	<u>801 842</u>	<u>562 451</u>

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Services à la clientèle :		
Activités communautaires et sociales	-	56
Frais de déménagement	-	182
Total Services à la clientèle	<u>-</u>	<u>238</u>
Total des Charges	<u>1 553 289</u>	<u>1 063 774</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>121 558</u>	<u>5 326</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
LAQ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	18 945 207	18 616 491
Supplément au loyer	278 007	309 711
Autres revenus de location résidentielle	218 774	216 985
Créances irrécouvrables - Net	(39 006)	(45 917)
Location des espaces non résidentiels	<u>51 925</u>	<u>59 949</u>
Total Loyers et revenus de location	<u>19 454 907</u>	<u>19 157 219</u>
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	139 433	143 349
Revenus divers	<u>190 006</u>	<u>170 821</u>
Total Autres revenus	<u>329 439</u>	<u>314 170</u>
Total des Produits	<u><u>19 784 346</u></u>	<u><u>19 471 389</u></u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
LAQ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

ADMINISTRATION

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	756 159	715 818
Salaires - Location	1 909 839	1 718 161
Avantages sociaux - Administration	220 652	184 901
Avantages sociaux - Location	417 560	393 688
Total Administration - Ressources humaines	<u>3 304 210</u>	<u>3 012 568</u>
Frais généraux d'administration :		
Déplacements et séjours	24 922	28 135
Formation	22 828	24 731
Frais de vérification	42 398	78 230
Communication	624 327	661 213
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	41 681	42 609
Intérêts et frais bancaires	48	34
Honoraires professionnels et de services	159 841	139 804
Total Frais généraux d'administration	<u>916 045</u>	<u>974 756</u>
Frais informatiques :		
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement et de service Internet	10 671	3 913
Achat/Location de matériel informatique et développement de systèmes	16 955	31 373
Total Frais informatiques	<u>27 626</u>	<u>35 286</u>
Frais d'administration non récurrents :		
Cotisation à une association	17 374	16 114
Total Frais d'administration non récurrents	<u>17 374</u>	<u>16 114</u>
Total Administration	<u>4 265 255</u>	<u>4 038 724</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
LAQ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	1 140 375	1 058 270
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	294 517	298 351
Entretien du terrain	73 384	61 485
Conciergerie non spécialisée	6 275	80
Entretien des logements	38 328	35 567
Entretien des bâtiments	41 711	60 174
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	1 594 590	1 513 927
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	16 948	16 381
Fournitures et matériaux	181 367	191 241
Entretien du matériel roulant	13 014	16 509
Déneigement	66 841	46 072
Enlèvement des ordures ménagères	11 349	10 568
Conciergerie spécialisée	88 036	54 471
Sécurité	249 122	197 006
Entretien des systèmes et des appareils	736 580	1 542 615
Entretien des ascenseurs	49 465	46 918
Honoraires professionnels et de services	965	114
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	1 413 687	2 121 895
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	189 241	192 891
Acquisition/Location équipement entretien et matériel roulant	2 095	14 292
Total Contrats d'entretien	191 336	207 183
Total Conciergerie et entretien	3 199 613	3 843 005

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Énergie :		
Électricité	1 262 094	1 233 076
Combustible	355 107	363 277
Total Énergie	1 617 201	1 596 353
Taxes :		
Impôt foncier municipal	2 111 477	2 087 173
Impôt foncier scolaire	413 327	404 652
Total Taxes	2 524 804	2 491 825
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	185 903	185 384
Frais de sinistres	73 198	60 561
Total Assurances et sinistres	259 101	245 945
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	4 401 106	4 334 123

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
LAQ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

AFFECTATIONS INTERNES (CONTRIBUTION RÉSERVES)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Affectations internes (Contribution aux réserves)		
Réserve de remplacement-Immeubles	721 651	727 609
Réserve de remplacement-meubles	156 149	156 597
Réserve de gestion hypothécaire	106 088	106 426
Réserve de remplacement (local communautaire)	225	221
Total Affectations internes (Contribution aux réserves)	<u>984 113</u>	<u>990 853</u>

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts :		
Intérêts sur la dette à long terme	2 186 416	2 259 813
Total Intérêts	<u>2 186 416</u>	<u>2 259 813</u>
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	2 487 719	2 445 128
Total Amortissement	<u>2 487 719</u>	<u>2 445 128</u>
Total Financement/Contrepartie SHQ	<u>4 674 135</u>	<u>4 704 941</u>

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Services à la clientèle :		
Activités communautaires et sociales	94 436	85 238
Frais de déménagement	1 341	-
Frais d'exploitation des services à la clientèle	2 231 330	2 172 039
Total Services à la clientèle	<u>2 327 107</u>	<u>2 257 277</u>
Total des Charges	<u>19 851 329</u>	<u>20 168 923</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(66 983)</u>	<u>(697 534)</u>

**RÉSULTATS DÉTAILLÉS –
IMMEUBLES BENNY FARM
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	1 901 228	1 839 352
Supplément au loyer	286 168	274 251
Autres revenus de location résidentielle	75 278	74 628
Créances irrécouvrables - Net	(4 807)	(773)
Location des espaces non résidentiels	21 793	21 632
	<u>2 279 660</u>	<u>2 209 090</u>
Total Loyers et revenus de location		
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	10 414	20 444
Revenus divers	39 634	328 043
Revenus - Subventions autres que la SHQ	492 471	521 071
	<u>542 519</u>	<u>869 558</u>
Total Autres revenus		
Total des Produits	<u><u>2 822 179</u></u>	<u><u>3 078 648</u></u>

RÉSULTATS DÉTAILLÉS - IMMEUBLES BENNY FARM (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (non audité)
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Énergie :		
Électricité	194 110	180 363
Combustible	168 791	203 001
Total Énergie	<u>362 901</u>	<u>383 364</u>
Taxes :		
Impôt foncier municipal	294 551	293 501
Impôt foncier scolaire	63 509	62 905
Total Taxes	<u>358 060</u>	<u>356 406</u>
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	36 609	40 200
Frais de sinistres	1 155	24 107
Total Assurances et sinistres	<u>37 764</u>	<u>64 307</u>
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	<u>758 725</u>	<u>804 077</u>

AFFECTATIONS INTERNES (CONTRIBUTION RÉSERVES)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Affectations internes (Contribution aux réserves)		
Réserve générale	1 354	5 137
Total Affectations internes (Contribution aux réserves)	<u>1 354</u>	<u>5 137</u>

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

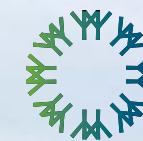
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Intérêts :		
Intérêts sur la dette à long terme	831 054	845 174
Total Intérêts	<u>831 054</u>	<u>845 174</u>
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	298 348	284 286
Total Amortissement	<u>298 348</u>	<u>284 286</u>
Total Financement/Contrepartie SHQ	<u>1 129 402</u>	<u>1 129 460</u>

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Services à la clientèle :		
Activités communautaires et sociales	375	1 427
Total Services à la clientèle	<u>375</u>	<u>1 427</u>
Total des Charges	<u>2 772 025</u>	<u>3 078 648</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>50 154</u>	<u>-</u>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>POSTE</i>	<i>NOM</i>	<i>NOMINATION</i>
Président	Labelle, Robert	Conseil d'agglomération de Montréal
Secrétaire trésorier	Tassé, Alain	Conseil d'agglomération de Montréal
Administratrice	Cécile, Danielle	Conseil d'agglomération de Montréal
Administratrice	Goulet, Johanne	Conseil d'agglomération de Montréal
Administrateur	Poste vacant	Conseil d'agglomération de Montréal
Administratrice	Vallières, Nicole	Locataires
Administratrice	Cayer, Francine	Locataires
Vice-présidente	Fournier, Danielle	Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec
Administrateur	Blanchard, Denis	Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec



Parc Jean-Drapeau

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN- DRAPEAU

RAPPORT
ANNUEL

2015

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants 2015

05

Événements et sites récréatifs

09

Événements produits par la SPJD

10

Sites récréatifs de la SPJD

14

Événements produits par des partenaires

22

Gouvernance et réalisations 2015

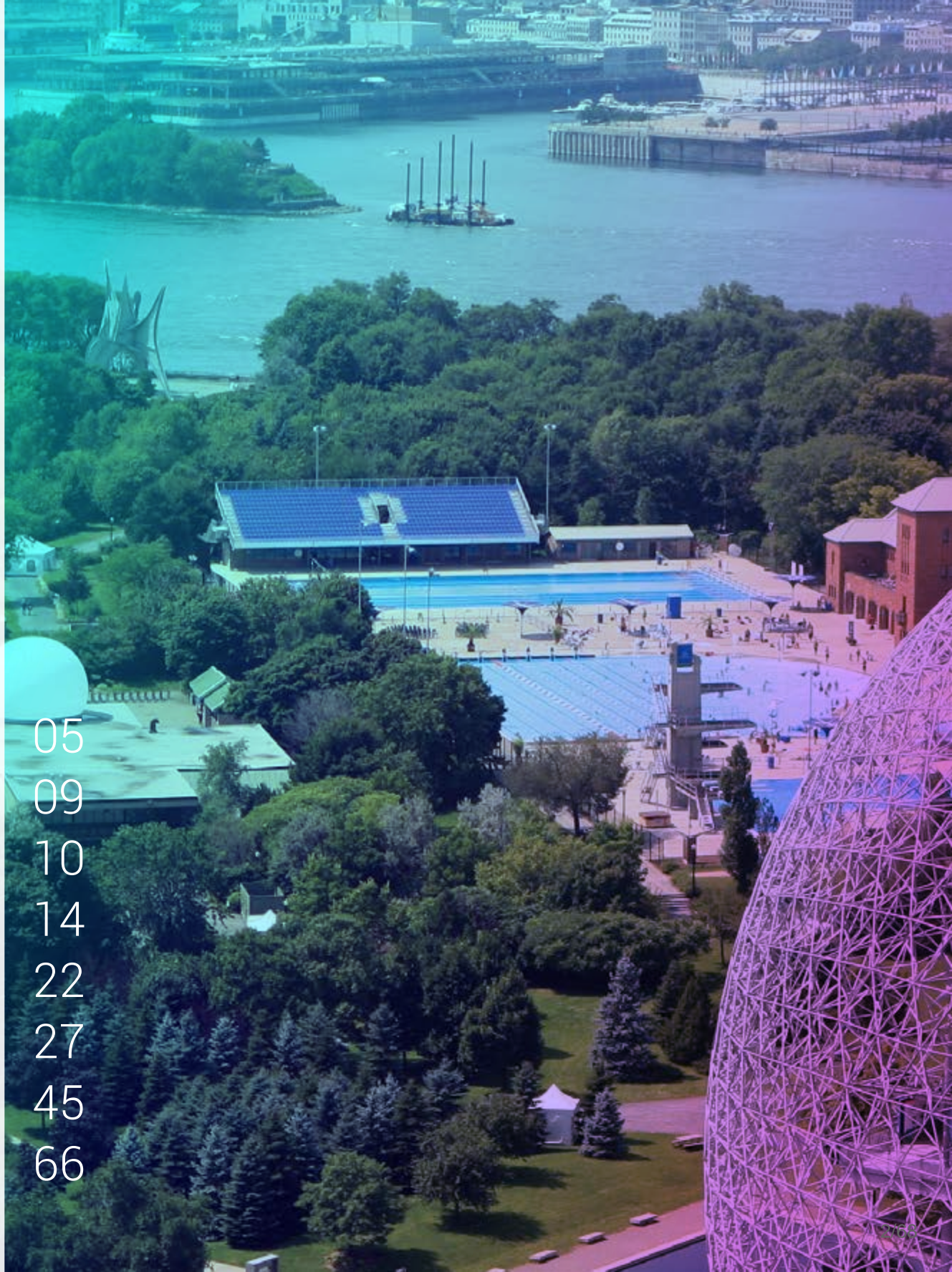
27

Revue financière

45

Partenaires insulaires

66





CRÉÉE EN 1983 PAR LETTRES
PATENTES, EN VERTU DE LA
CHARTRE DE LA VILLE DE
MONTRÉAL, LA SOCIÉTÉ DU PARC
JEAN-DRAPEAU EST UN ORGANISME
PARAMUNICIPAL SANS BUT
LUCRATIF QUI GÈRE ET DÉVELOPPE
AVEC EFFICIENCE L'ACTIF DU
PARC JEAN-DRAPEAU AU PROFIT
DE LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR
L'ENTREMISE DES RESSOURCES
SPÉCIALISÉES EN DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE, EN GESTION
D'ÉVÉNEMENTS ET EN GESTION
DE SITES DE LOISIRS ET DE
DIVERTISSEMENT.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN- DRAPEAU

1 STATION DE MÉTRO
OÙ TRANSITENT PLUS DE 1,3 M DE VISITEURS

1 PARC D'ATTRACTION
LA RONDE

2 MUSÉES
BIOSPHERE, MUSÉE DE
L'ENVIRONNEMENT ET
MUSÉE STEWART

2 ÎLES
D'UNE SUPERFICIE
DE 268 HECTARES
FAISANT DU PARC
JEAN-DRAPEAU LE
PLUS GRAND PARC
DE MONTRÉAL

1 CASINO
LE CASINO DE
MONTRÉAL

1 BASSIN OLYMPIQUE DE 2,2 KM

1 PLAGE
JEAN-DORÉ À
5 MINUTES DU
CENTRE-VILLE

4 ESPACES
LOCATIFS INTÉRIEURS

25 KM
DE PISTES
CYCLABLES
ET SENTIERS
PÉDESTRES

1 CIRCUIT DE COURSE AUTOMOBILE
LE CIRCUIT
GILLES-VILLENEUVE

15 ŒUVRES
D'ART PUBLIC D'ARTISTES
DE RENOMMÉE DONT
L'HOMME DE CALDER

SPECTACLES, FÊTES ESTIVALES ET HIVERNALES, EXPOSITIONS,



1 500 000

VISITEURS

au parc Jean-Drapeau en 2015

70

ÉVÉNEMENTS

305 000

VISITEURS

pour les 2 événements
produits par la SPJD

97%

taux de satisfaction des
visiteurs à l'égard de
l'expérience de visite au Parc

+83%

nombre d'abonnés sur la
page Facebook du Parc,
passant de 9 837 en
2014 à 18 023 en 2015

57%

taux d'autofinancement

92

**EMPLOYÉS
PERMANENTS**

et 314 saisonniers pour
un total de 406

+12%

**HAUSSE DE
FREQUENTATION**

des espaces locatifs

1 300 000

**VISITES
SUR LE SITE
INTERNET**

une hausse de 29 %
par rapport à 2014

FAITS SAILLANTS 2015

ET PLUS ENCORE !



MOT DE LA PRÉSIDENTE

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR RÉALISER DE GRANDS PROJETS

Unique en son genre, le parc Jean-Drapeau séduit les Montréalais depuis plusieurs générations grâce à la beauté et au génie des lieux, à ses activités récréatives et à son caractère historique. Les nombreux projets en cours confirment la volonté de la Ville de Montréal de relancer l'énorme potentiel du Parc pour en faire une destination récréotouristique de niveau international.

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté, au printemps 2015, la présidence du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau. Je crois sincèrement qu'avec de la créativité et une équipe solide, il est possible de faire du Parc une destination exceptionnelle tant pour la population locale que pour les touristes. Lors de mon arrivée à la tête du Conseil, j'ai constitué une nouvelle équipe dont le bagage professionnel et l'expertise variée contribuent au développement stratégique et renforce la gouvernance du parc Jean-Drapeau. Dès le début de notre mandat, plusieurs réalisations concrètes ont permis une avancée remarquable dans les projets en cours. Par ailleurs, par le biais de ma « Lettre ouverte aux Montréalais » les informant sur une base régulière des dossiers d'actualité, j'ai posé la première pierre d'un véritable canal de communication qui se mettra en place progressivement dans une optique de transparence et d'écoute.

L'année 2015 a été marquée notamment par l'annonce du Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène. Ce projet d'envergure qui se traduira par la construction d'un amphithéâtre naturel d'une capacité de 65 000 personnes et le réaménagement complet de l'allée centrale reliant la Biosphère et l'Homme de Calder, permettra à la ville de Montréal de rivaliser avec les plus grandes métropoles internationales.

Ce magnifique legs, qui s'inscrit dans le cadre des festivités du 375^e, augmentera l'offre culturelle et redonnera aux Montréalais une vue exceptionnelle sur leur ville et le fleuve.

Nous travaillons également depuis quelques mois sur la mise à jour du plan directeur qui définira clairement la vision du Parc pour les dix prochaines années et deviendra la référence pour le développement du Parc.

J'aimerais remercier mes chers collaborateurs pour leur dévouement et leur implication dans les projets. Je tiens également à féliciter l'équipe de direction et les employés qui accomplissent un travail de grande qualité, avec passion et conviction. J'ai la certitude qu'ensemble, nous avons tous les outils nécessaires pour livrer avec succès les projets les plus ambitieux.

Danièle Henkel

*Présidente du conseil d'administration
Société du parc Jean-Drapeau*

Fondatrice et présidente de Daniele Henkel inc.

LES EMPLOYÉS AU CŒUR DE NOTRE SUCCÈS

Reconnu pour son offre diversifiée sur le plan du divertissement, des activités sportives et culturelles, le parc Jean-Drapeau a attiré en 2015 plus de 1,5 millions de visiteurs en quête d'une expérience unique, dans un lieu hors normes, en harmonie avec la nature et le fleuve.

Près d'un demi-siècle après la tenue de l'Exposition universelle de 1967, le Parc continue d'accueillir des événements d'envergure internationale, et entre maintenant dans une ère nouvelle avec la récente annonce du Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène. C'est dans ce contexte de renouveau que j'ai accepté en 2015 la direction générale de la Société du parc Jean-Drapeau, prêt à relever les défis entouré d'une équipe dévouée.

Le succès de notre organisation repose en effet sur la créativité et la motivation de nos employés dont l'implication est remarquable. C'est grâce à leur engagement que nous mènerons à terme les nombreux projets en cours.

Depuis mon arrivée en mai 2015, j'ai travaillé de concert avec les différentes directions afin d'établir les priorités et de mettre en place un plan d'action qui nous permettra d'aller de l'avant et de renforcer la vitalité et la notoriété de notre site. Notre objectif est d'offrir aux Montréalais un parc aux atouts exceptionnels et une programmation de qualité, tout en restaurant le site et en déployant un projet ambitieux tel que le PAMV. Nous avons choisi à cet effet une approche basée sur l'amélioration continue favorisant la gestion participative, la consolidation d'équipes et l'épanouissement professionnel.

Je suis convaincu que, de la réflexion en cours sur la vocation future du Parc, découlera un plan directeur mobilisateur qui permettra de donner un nouvel élan à cet héritage exceptionnel et de bâtir le patrimoine de demain.



Ronald Cyr
Directeur général
Société du parc Jean-Drapeau



MOT DU DIRECTEUR GENERAL



An aerial photograph of a crowded park during a sunny day. The scene is filled with people walking along paths and gathered in a central area. A white tent with the text "OASIS FRAICHEUR" is visible in the lower-middle part of the image. The background consists of dense green trees. A large, bold, white text overlay is positioned on the right side of the image, reading "ÉVÉNEMENTS ET SITES RÉCRÉATIFS".

ÉVÉNEMENTS ET SITES RÉCRÉATIFS

ÉVÉNEMENTS PRODUITS PAR LA SPJD

FÊTE DES NEIGES, DE MONTREAL

Pour la 32^e édition de la Fête des neiges de Montréal, le parc Jean-Drapeau a conçu un événement haut en couleur ayant attiré plus de 90 000 visiteurs entre le 17 janvier et le 8 février 2015 et ce, malgré les grands froids qui ont persisté pendant toute la durée de la Fête. Les nombreux visiteurs ont profité d'une programmation axée sur des activités sportives, des spectacles, de l'animation, ainsi que sur une offre alimentaire originale et diversifiée.

NOUVEAUTÉ

La Fête des neiges de Montréal a ajouté un élément supplémentaire à sa programmation en 2015 en offrant Trippe&Bouffe les samedis soir, où des camions de cuisine de rue hivernaux se sont regroupés près de la Disco-tube avec jeux de lumière et DJ.

PROGRAMMATION

Parmi les activités coup de cœur, mentionnons la nouveauté Bing Bang Bulle, la Grande roue avec vue sur le centre-ville, la glissoire sur tube, les tours de traîneaux à chiens et à chevaux et surtout les nombreux spectacles gratuits dont

celui de Patrice Michaud ainsi que ceux des émissions de Télé-Québec : Toc Toc Toc, Les Argonautes et Génial ! Pour la 7^e année consécutive, le comédien Yan England a agi à titre de porte-parole pour cette grande fête hivernale.

STATISTIQUES

- Plus de 25 activités et spectacles
- 91 246 participants, un achalandage fort appréciable considérant que la température ressentie a chuté entre les moins 16 et moins 29 degrés Celsius six jours sur huit. Dans des conditions beaucoup plus clémentes en 2014, 106 000 festivaliers s'étaient déplacés.
- Provenance des visiteurs :
 - 79 % de la Grande région de Montréal
 - 4 % ailleurs au Québec
 - 17 % hors Québec vs 4 % en 2014
- 94 % des visiteurs se sont dits satisfaits de leur visite
- 82 % de la clientèle de la Fête des neiges est familiale



PLUS DE
25
activités et spectacles

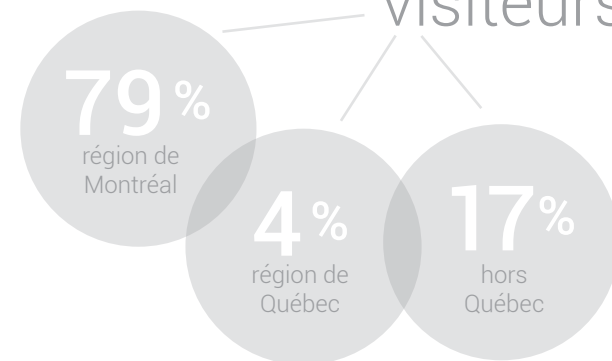


VISITEURS
SATISFAITS DE
LEUR VISITE **94%**



A ATTIRÉ
PLUS DE
90 000

visiteurs



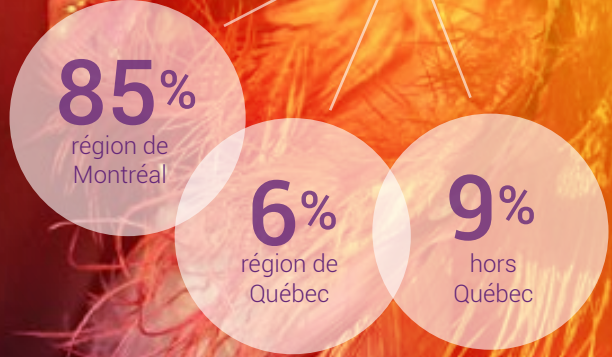
MUSIQUE AFRICAINE
DANSE LATINE
HIP HOP FRANCOPHONE
MUSIQUE AFRICAINE



HAUSSE DE
20 %
D'ACHALANDAGE
VS 2014



214 802
VISITEURS



+de
20
CULTURES
DIFFÉRENTES

Produit par le parc Jean-Drapeau, l'événement célèbre depuis maintenant 11 ans la diversité culturelle de nombreuses communautés à travers la musique, la danse et les découvertes culinaires. Présentée par Loto-Québec, cette grande fête a accueilli 214 802 visiteurs les week-ends des 4-5 et 11-12 juillet 2015.

Plus d'une vingtaine de cultures différentes se sont illustrées dans le cadre de l'édition 2015 des Week-ends du Monde, mettant en évidence toute la richesse culturelle de Montréal. Pendant les quatre jours de l'événement, les enfants ont eu droit à une programmation conçue spécialement à leur intention. Spectacles gratuits, maquillage, jeux gonflables, parades, ateliers de danse et animations variées ont amusé les tout-petits dans un cadre festif à saveur internationale.

SPECTACLES ET DÉCOUVERTES CULINAIRES

De la musique africaine en passant par la danse latine, sans oublier le hip hop francophone et les rythmes endiablés dominicains, les festivaliers ont eu accès à une variété impressionnante de performances. Pour couronner l'expérience, les participants se sont donné rendez-vous à la Place des Saveurs où ils ont pu goûter à des plats exotiques de toutes sortes.

STATISTIQUES

- 214 802 visiteurs, une hausse de 20 % par rapport à l'édition précédente en 2014 où l'on avait accueilli 178 837 visiteurs
- Provenance des visiteurs :
 - 85 % Grande région de Montréal
 - 6 % Ailleurs au Québec
 - 9 % Hors du Québec
- 95 % des visiteurs se sont dits satisfaits de leur visite
- 32 % de la clientèle des Week-ends du Monde est familiale



présente les

WEEK-ENDS DU MONDE

SITES RÉCRÉATIFS DE LA SPJD

PLAGE JEAN-DORÉ

C'est en l'honneur de l'ancien maire de Montréal Jean Doré que la Plage du parc Jean-Drapeau a été renommée Plage Jean-Doré en avril 2015. Il y a 25 ans, le maire Doré inaugurerait cette plage urbaine à cinq minutes du centre-ville, dans le cadre des festivités du 350^e de la Ville de Montréal.

Un quart de siècle plus tard, la Plage continue de gagner en popularité tant auprès des jeunes que des moins jeunes, qui s'y rendent pour flâner au soleil, jouer au volley-ball de plage, s'adonner à des activités nautiques de toutes sortes, ou simplement pour se rafraîchir.

NOUVEAUTÉS 2015

Aquazilla : Un tout nouveau parcours géant gonflable a été installé dans le lac de la Plage, où les enfants peuvent courir, glisser, sauter, nager, rebondir et éclabousser. Cette nouvelle installation a connu un grand succès en 2015 auprès de la clientèle familiale et des camps de jour.

Les activités régulières de la Plage ont été bonifiées par l'ajout de plusieurs événements spéciaux tels que, Osheaga à la Plage, Movies at the Beach, et un beach party.

STATISTIQUES

- 70 jours d'opération
- 86 660 visiteurs, une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente
- Provenance des visiteurs :
 - 78 % Grande région de Montréal
 - 7 % Ailleurs au Québec
 - 15 % Hors Québec
- Type de clientèle :
 - Visiteurs individuels : 26 %
 - Adultes avec enfants : 33 %
 - Groupes d'adultes : 41 %
- 96 % des visiteurs se sont dits satisfaits ou très satisfaits



VISITEURS
SATISFAITS DE
LEUR VISITE **96%**



AQUAZILLA

86 660

visiteurs

78%
région de
Montréal

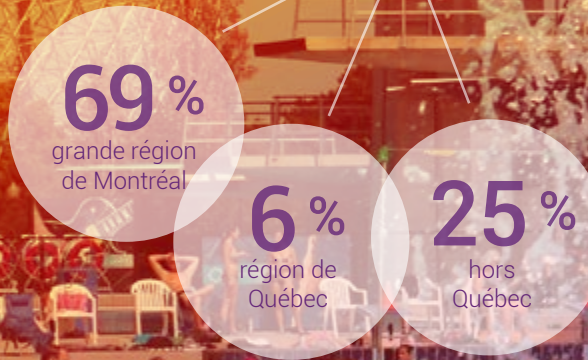
7%
région de
Québec

15%
hors
Québec



70
JOURS
D'OPÉRATION

68 085
VISITEURS



+29 %
HAUSSE DE VISITEURS
RÉGULIERS VS 2014



97 %
DES
VISITEURS
SATISFAITS
DE LEUR
VISITE

Legs des championnats internationaux de natation en 2005, le Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau dispose d'une piscine récréative à pente progressive, d'une piscine de compétition et d'une piscine de plongeon.

Ouvert au grand public et fréquenté par les athlètes, ce complexe de calibre international a accueilli 65 510 visiteurs réguliers en 2015, soit 29 % de plus que l'année précédente. Le Complexe aquatique est le site récréatif géré par la Société du parc Jean-Drapeau ayant attiré le plus de clientèle touristique en 2015, avec 25 % de son achalandage global.


STATISTIQUES

- 108 jours d'opération
- 68 085 visiteurs (incluant les compétitions)
- Provenance des visiteurs, incluant les compétitions :
 - 69 % Grande région de Montréal
 - 6 % ailleurs au Québec
 - 25 % hors Québec
- Type de clientèle :
 - Visiteurs individuels : 20 %
 - Adultes avec enfants : 55 %
 - Groupes d'adultes : 25 %
- 97 % des visiteurs se sont dits satisfaits ou très satisfaits

COMPLEXE AQUATIQUE



35 792
VISITEURS



15
ŒUVRES
D'ART PUBLIC



2,2 km
D'EAU CALME

BASSIN OLYMPIQUE

Bâti en 1975 pour accueillir les Jeux Olympiques de Montréal en 1976, le Bassin olympique de l'île Notre-Dame est reconnu comme étant un lieu unique au Canada pour l'entraînement et les compétitions d'aviron, de canoë-kayak et de bateaux dragons. Avec ses 2,2 km d'eau calme et ses installations de calibre international, le Bassin olympique a accueilli en 2015 de nombreux événements et compétitions.

- Coupe du Québec de bateaux-dragons
- Aviron Québec
- Essais nationaux de canoë-kayak de vitesse #1
- ERA scolaire (aviron)
- H2o Open (bateau-dragon)
- Summer Splash
- Canoë-kayak de vitesse
- Montréal Challenge (bateau-dragon)
- Championnat provincial CK (canoë-kayak)

STATISTIQUES

La fréquentation totale du Bassin olympique en 2015, pour les entraînements des clubs sportifs et les événements s'est élevée à 35 792 visiteurs.

ART PUBLIC

À travers les sentiers bucoliques des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, on retrouve une quinzaine d'œuvres d'art public dont certaines datent de l'époque d'Expo 67. Afin de faire découvrir toute la richesse créative derrière ces œuvres uniques, la Société du parc Jean-Drapeau, en collaboration avec l'organisme Portrait Sonore, a présenté en 2015 un nouveau balado-documentaire de deux heures intitulé Parc Jean-Drapeau : art public.

Présenté sous forme de reportage sonore, cet audioguide fait découvrir les 15 œuvres d'art public du Parc par le biais de témoignages de créateurs et experts, qui expliquent les enjeux entourant la conservation de ces œuvres et les valeurs ayant favorisé leur conception. De plus, 15 musiciens de la scène locale du Québec ont offert leur interprétation musicale d'une œuvre, en créant une composition originale pour accompagner la narration.

TOUR DU COURAGE
PROCURE

THE COLOR RUN ET
COLOR RUN BY NIGHT

24H ROLLER
MONTRÉAL

CIRCUIT GILLES- VILLENEUVE

Aménagé sur l'île Notre-Dame en 1978, le circuit Gilles-Villeneuve accueille des événements sportifs et caritatifs tout au long de l'année, en plus d'être un lieu d'entraînement et de divertissement unique pour les Montréalais.

Site du Grand Prix du Canada de Formule 1, le circuit Gilles-Villeneuve est aussi fréquenté en haute saison par les adeptes de vélo, de patin à roues alignées et de course à pied. En 2015, ce sont 183 400 visiteurs qui ont parcouru le circuit, une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

Pas surprenant que ce lieu emblématique de Montréal soit aussi fréquenté, comme il offre un asphalté de qualité ainsi qu'une vue spectaculaire sur le fleuve Saint-Laurent et le centre-ville de Montréal.

Dates d'ouverture du circuit: 15 avril au 15 novembre 2015

Quelques exemples d'événements ayant lieu sur le circuit Gilles-Villeneuve :

- Grand Prix du Canada
- Tour du courage Procure
- The Color Run et Color Run by Night
- 24h Roller Montréal

PAVILLON DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Les adeptes d'activités nautiques ont la possibilité de louer une panoplie d'embarcations au Pavillon des activités nautiques de l'île Notre-Dame :

- Pédalo
- Canot
- Kayak
- Flyboard (nouveau 2015)
- Mayak
- Surf par télétraction
- Planche à ramer

PISTES CYCLABLES

Le parc Jean-Drapeau compte plus de 25 km de piste cyclable, incluant les 4,361 km du circuit Gilles-Villeneuve, ainsi qu'un tronçon officiel de la Route verte et du sentier Transcanadien. Durant la saison estivale, touristes et visiteurs occasionnels peuvent profiter de ce lien cyclable reliant la rive-sud et Montréal en louant vélos ou Segways, au centre de location de notre partenaire Écorécéo. Trois stations de vélos en libre-service Bixi sont également mises à la disposition des visiteurs, à la sortie du métro Jean-Drapeau, à la Plage et à la Ronde.



25 km
DE PISTE
CYCLABLE



LA TOUNDRA



TERRASSE
DU LAC



PAVILLON DE
LA JAMAÏQUE



TOUR DE
LÉVIS



Le volet locatif du Parc Jean-Drapeau est une source de revenus importante pour la SPJD. Quatre magnifiques salles sont offertes en location. En 2015, un total de 275 événements privés dont 21 tournages (films, publicités, émissions de télévision), ont généré des revenus de 833 000 \$, une augmentation de 9,5 % par rapport à 2014.

Les célébrations de mariages ont la cote au Parc puisqu'elles représentent 63 % (en hausse de 10 %) des locations de salles comparativement à 37 % (hausse de 2 %) pour les événements corporatifs.

Un sondage en lien avec la satisfaction de notre clientèle nous indique que 98 % des clients se sont dit très satisfaits ou satisfaits de leur expérience de location.

275
ÉVÉNEMENTS
PRIVÉS

21
TOURNAGES

« C'EST UN LIEU
MAGNIFIQUE ET
LA SALLE EST
PARFAITE POUR
UN MARIAGE. »

- un client satisfait de la Toundra

2015

	NB DE LOCATIONS	% DES LOCATIONS
La Toundra	93	37,8 %
Pavillon de la Jamaïque	89	36,2 %
Tour de Lévis	37	15,0 %
Terrasse du Lac	27	11,0 %

+12 %
HAUSSE DE
L'ACHALANDAGE
VS 2014

ESPACES LOCATIFS

ÉVÉNEMENTS PRODUITS PAR DES PARTENAIRES

CULTURE ET SPECTACLES

**PRÈS DE 70 ÉVÉNEMENTS AU
PARC JEAN-DRAPEAU**

Chaque année, le parc Jean-Drapeau accueille une panoplie d'événements organisés par des partenaires externes, tant à caractère sportif, culturel que récréatif. Spectacles, compétitions sportives et levées de fonds attirent de façon récurrente des dizaines de milliers de visiteurs sur le site, et contribuent à faire connaître le parc auprès de la clientèle locale et touristique.

L'achalandage estimé pour les événements produits par des partenaires en 2015 s'élève à 710 531 visiteurs.

70 ÉVÉNEMENTS
710 531
VISITEURS

OSHEAGA

31 juillet au 2 août
Produit par Evenko

135 000 visiteurs



QUELQUES

PIKNIC ÉLECTRONIK

19 jours entre mai et septembre
Produit par Piknic Électronik

108 700 visiteurs



HEAVY MONTRÉAL

7-8-9 août
Produit par Evenko

40 000 visiteurs



ORGANISÉS
AU PARC

PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC

13 septembre
Produit par l'UPA

8 000 visiteurs





GRAND PRIX DU CANADA

5-6-7 juin

Produit par Groupe de course Octane

300 000 visiteurs



ÉVÉNEMENTS

THE COLOR RUN

15 août

Produit par The Color Run

15 000 visiteurs



7 ÉVÉNEMENTS CARITATIFS

1 860 000 \$ SOMME AMASSÉE

COUPE DU QUÉBEC DE BATEAUX-DRAGONS

26-27 septembre

Produit par 22 Dragons

2 300 visiteurs



EN 2015

SPORT, DIVERTISSEMENT & CARITATIF

Événements caritatifs

La tenue de 7 événements caritatifs au parc Jean-Drapeau en 2015 a permis d'amasser 1 860 000 \$ pour venir en aide à divers organismes à but non-lucratif.

21K BANQUE SCOTIA

26 avril

Produit par Banque Scotia

5 700 visiteurs

TOUR DU COURAGE PROCURE

21 juin

Produit par Procure

670 visiteurs

24H ROLLER

22-23 août

Produit par 24h Roller Montréal

593 visiteurs

SPORT, CULTURE ET DIVERTISSEMENT DANS UN CADRE HISTORIQUE

UN SITE PATRIMONIAL D'EXCEPTION

Marqué du sceau de l'Expo 67, le parc Jean-Drapeau contient de nombreux témoins de cette époque. Il abrite également des bâtiments historiques qui ont marqué l'histoire de Montréal. Son boisé (le mont Boullé) situé au cœur de l'île Sainte-Hélène est un havre de paix recherché des visiteurs du parc Jean-Drapeau.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET LOISIRS COMPLÉMENTAIRES

En plus des grands événements et des nombreuses activités qui s'y déroulent, le Parc regorge d'autres services et aménagements. C'est ainsi qu'au cours de la longue saison estivale, les visiteurs ont accès à des circuits pédestres, des aires de pique-nique, un mur d'escalade, des sites d'entraînement, et même à des cours de mise en forme et de yoga.

En hiver, des activités sportives et de plein air sont offertes, entre autres, par l'entremise d'Écorécéo qui propose aux visiteurs un large éventail de produits écologiques spécifiquement conçus pour le ski de fond, le patin et la raquette à pratiquer sur des pistes aménagées à cette fin.

La Société met de plus à la disposition des fédérations sportives et des athlètes de haut niveau des salles de musculation, d'entraînement, et même des cours de mise en forme et de yoga.

MUSÉE STEWART

Fondé il y a 60 ans, ce musée se distingue par son offre d'activités axées sur l'influence des civilisations européennes en Nouvelle-France et en Amérique du Nord. Rénové en 2011, il occupe l'arsenal militaire fortifié par les Britanniques au 19^e siècle. Il est aujourd'hui équipé d'une



tour de verre offrant des vues remarquables sur le Fort et sur Montréal. Renouvelées régulièrement, les expositions qui s'y tiennent comptent quelque 27 000 artefacts, documents d'archives et livres rares. Depuis 2013, les activités du Musée Stewart ont été regroupées avec celles du Musée McCord.

BIOSPHERE, MUSÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Inauguré en tant que pavillon des États-Unis lors de l'Exposition universelle de 1967, la Biosphère, musée de l'environnement, est le seul musée dédié à l'environnement en Amérique du nord. Ce chef d'œuvre architectural, conçu par l'architecte réputé Buckminster Fuller, présente chaque année des expositions et animations scientifiques sous les thèmes de la météorologie, au climat, à la qualité de l'eau et de l'air, sous la forme d'expositions et d'animations.

Les expositions ludiques et d'interprétation de la Biosphère permettent aux visiteurs de mieux comprendre les enjeux environnementaux et d'être sensibilisés à l'importance de faire des choix écoresponsables. Ce bâtiment au caractère unique utilise d'ailleurs plusieurs technologies vertes, soit les éoliennes, toits verts, système de géothermie, marais d'épuration des eaux usées et panneaux solaires.

CASINO DE MONTRÉAL

Aménagé dans les anciens pavillons de la France et du Québec d'Expo 67 sur l'île Notre-Dame, le Casino de Montréal figure parmi les grands casinos du Canada. En 2015, le Casino de Montréal a modernisé son concept, offrant désormais une expérience complète de divertissement grâce à une panoplie de spectacles, restaurants, bars, espaces lounge, ainsi qu'une offre de jeux bonifiée. En plus de revoir l'expérience client, le Casino de Montréal a misé sur un décor spectaculaire et une architecture complètement renouvelée, où des aires de jeu et de divertissement sont à l'honneur.

LA RONDE

Créée en 1967 lors de la tenue d'Expo 67, La Ronde est le plus grand parc d'attractions du Québec avec plus de 40 manèges et autres installations ludiques. Gérée depuis 2001 par Six Flags Entertainment Corporation, le plus important groupe de parcs d'attractions régionaux au monde, La Ronde est ouverte en saison estivale. En 2015, elle a inauguré une nouvelle aventure hantée : Maison Rouge – Labyrinthe de terreur, où déambulent des clowns carnavalesques terrifiants dans des couloirs sombres hantés.





An aerial photograph of a city, likely Montreal, featuring a large stadium with a distinctive white, tent-like roof structure. A river flows through the city, and a bridge is visible in the background. The image is overlaid with a blue gradient and a repeating pattern of small green icons in the bottom left corner.

GOUVERNANCE ET RÉALISATIONS 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est nommé par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Formé de neuf sièges, il assure la gouvernance de la Société et adopte les orientations stratégiques mises en œuvre par cette dernière. Appuyé par les quatre comités en place, il veille à la saine gestion de la Société.

La Société rend des comptes régulièrement au comité exécutif de la Ville de Montréal, tant pour son budget de fonctionnement et ses résultats financiers que pour la planification et la gestion du programme triennal d'immobilisations (PTI). Toute dépense supérieure à deux millions de dollars ou toute entente dont la durée est supérieure à 5 ans doit être déposée au comité exécutif de la Ville pour approbation.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Ce comité a pour mandat d'examiner les orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines de la Société du parc Jean-Drapeau, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de rendement, la planification de la relève, les politiques salariales et les pratiques générales en matière de ressources humaines de la Société.

COMITÉ D'AUDIT ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Ce comité aide le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière en examinant les documents



Danièle Henkel

Présidente

Présidente-directrice générale et fondatrice de Daniele Henkel inc.



Paule Bouchard

Administratrice

Syndic à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec



Pierre Deschênes

Administrateur

Président Projets Daima



Marie-Josée Neveu

Administratrice

Associée chez Fasken-Martineau

financiers et en présentant des recommandations et des conseils sur les stratégies, les initiatives et les politiques en matière de gestion financière et de contrôles internes.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Ce comité est chargé d'aider le C.A. à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en examinant tous les aspects du cadre de gouvernance du conseil pour s'assurer que ce dernier fonctionne de manière efficiente et efficace afin d'appuyer les opérations de la Société du parc Jean-Drapeau.

COMITÉ MODUS VIVENDI

Ce comité est chargé de faire ressortir et respecter l'identité, l'essence et le génie du lieu distinctif au parc Jean-Drapeau, en interrelation continue avec les premiers utilisateurs et contributeurs du Parc, les citoyens et les partenaires. Le comité accompagne la Société dans la définition et l'application de sa mission, sa vision, ses valeurs et ses orientations stratégiques. Le comité veille à ce que la sélection des projets de développement et la structure des ententes de partenariat respectent ces grandes orientations.



Nathalie Benoit

Administratrice

Directrice de la promotion institutionnelle, Université du Québec à Montréal



Louise Champoux-Paillé

Administratrice

MBA et administratrice de sociétés certifiée (ASC)



Philippe Duval

Administrateur

Président et chef de la direction, Uniprix



Monique Savoie

Administratrice

Présidente – fondatrice de la Société des arts technologiques (SAT)



Marc-André Gadoury

Membre observateur

Conseiller Ville de Montréal



Ronald Cyr
Directeur général



François Cartier
*Directeur Communications-
marketing et programmation*



Marc-André Dawson
Directeur Opérations

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La gestion du parc Jean-Drapeau est conditionnée par sa réalité de parc ayant à administrer à la fois des activités récréatives et culturelles, ainsi qu'à réaliser sa vision de destination touristique de stature mondiale. Avec plus de 70 événements à accueillir, la présence de partenaires d'envergure et plus de 65 bâtiments, dont certains datent du 18^e siècle, à administrer ou entretenir, la direction du parc Jean-Drapeau repose sur une équipe d'une solide expertise. Sous la responsabilité du directeur général, les orientations et politiques émanant du conseil d'administration du parc Jean-Drapeau sont mises en œuvre par cinq directions.



Charles Fournier
*Directeur Infrastructures
et gestion de projets*



Jean-François Mathieu
CPA, CMA
*Directeur Finances et
technologies de l'information*



Alain Perreault
*Directeur Ressources
humaines*

En tant qu'organisation paramunicipale la Société du parc Jean-Drapeau a mis en place des mécanismes rigoureux afin d'avoir une gouvernance efficace, conformément au mandat statutaire lui étant confié par la Ville de Montréal.

RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ :

- Conservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus
- Gestion du site (accueil, sécurité, signalisation)
- Circulation, accès et stationnement
- Identité visuelle et image du Parc
- Animation auprès du grand public
- Gestion et préservation des bâtiments, des véhicules et des équipements
- Gestion des relations avec les partenaires des deux îles

RESPONSABILITÉS DE LA VILLE :

- L'ensemble des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction touchant les égouts et l'aqueduc
- Le financement des travaux relatifs à la protection et au développement du Parc dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI)
- L'entretien du réseau électrique haute et basse tension jusqu'aux bâtiments
- L'installation, la conservation et la restauration des œuvres d'art public

GOVERNANCE

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal sans but lucratif, créé en 1983 par lettres patentes signées par le lieutenant-gouverneur du Québec et délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Ces documents lui confèrent les pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38) et sujets à certaines restrictions.

La Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'entretenir le parc Jean-Drapeau et d'en assurer l'animation par des activités touristiques et récréatives de calibre international. Le mandat de la Société du parc Jean-Drapeau lui est confié par le biais d'un protocole d'entente avec la Ville de Montréal. Ce protocole précise le partage des responsabilités.

FORMATIONS :

200 EMPLOYÉS

À PROPOS DE LA NOUVELLE NORME
DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

75 EMPLOYÉS

EN SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

ACCIDENTS DE TRAVAIL

-38%
DEPUIS 2014



**ACTIVITÉS DE
SENSIBILISATION**
À L'ADOPTION DE SAINES
HABITUDES DE VIE

RÉSUMÉ

Au cours de l'année 2015, la direction Ressources humaines du parc Jean-Drapeau a poursuivi son développement par la création de postes spécialisés, et l'optimisation de ses processus et méthodes de travail.

RÉALISATIONS 2015

- Réalisation des exercices de maintien d'équité salariale des employés annuels / auxiliaires et des employés syndiqués cols blancs
- Préparation des demandes patronales en vue du renouvellement des conventions collectives des employés syndiqués cols blancs et des membres de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (IATSE), étant venue à échéance le 31 décembre 2015
- Formations
 - 200 employés à propos de la nouvelle norme de service à la clientèle
 - 75 employés en santé et sécurité au travail (conduite chariot élévateur et nacelle, SIMDUT)
 - L'ensemble des gestionnaires à propos des bonnes pratiques à adopter pour les évaluations de rendement
- Mise en place de plusieurs activités de sensibilisation à l'adoption de saines habitudes de vie
 - Capsules santé mentale
 - Nutritionniste
 - Activités sportives
 - Tests médicaux
 - Atelier de gestion du stress
- Révision à la hausse du pourcentage de réussite requis pour les tests écrits et pratiques des employés syndiqués cols bleus
- Implantation de nouvelles dispositions dans la convention collective cols bleus afin de faciliter la polyvalence professionnelle du personnel auxiliaire pour l'occupation d'un autre emploi en période de basse saison
- Réduction du nombre d'accidents de travail avec perte de temps de 13 cas en 2014 à 8 cas en 2015
- Efforts de sensibilisation à la santé et sécurité au travail. Depuis la mise en place en 2011, le taux de cotisation fixé à 2,99 \$/100 \$ assurable en 2011, a été établi à 1,62 \$ /100 \$ assurable pour 2016
- Mise en place du régime volontaire d'épargne retraite (RVER) en 2015 alors que la loi l'obligeait pour décembre 2016

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

MANDAT : LA DIRECTION
RESSOURCES HUMAINES ASSURE
LA GESTION QUOTIDIENNE DES
SERVICES SUIVANTS :

- Formation
- Paie
- Développement organisationnel
- Gestion des conventions collectives

DIRECTION COMMUNICATIONS MARKETING PROGRAMMATION

MANDAT : INITIER,
COORDONNER ET PROMOUVOIR
L'ENSEMBLE DES ÉVÉNEMENTS
DU PARC JEAN-DRAPEAU.

Plus précisément :

- Programmation
- Planification et coordination des événements
- Gestion des pôles sportifs (Plage, Complexe aquatique et Bassin Olympique)
- Ventes
- Service à la clientèle
- Gestion de l'identité visuelle du Parc
- Publicité et promotion
- Relations publiques
- Commandites
- Relations avec les partenaires

RÉSUMÉ

Afin d'accroître la synergie entre les services et d'optimiser l'utilisation des ressources, la direction Communications-marketing a été fusionnée avec celle de la Programmation au cours de l'année 2015. Forte de cette nouvelle structure, l'équipe élargie a mis sur pied une programmation diversifiée, offrant des événements de qualité pour petits et grands. Par ailleurs, un effort particulier a été déployé au cours de l'année pour faire connaître les différentes plateformes numériques du Parc, afin d'augmenter sa visibilité sur les médias sociaux.

COMMUNICATIONS-MARKETING

- Nouvelle campagne publicitaire estivale ayant généré une visibilité accrue, se traduisant par une hausse du nombre de visiteurs, d'abonnés à nos médias sociaux et de visites sur le site internet. Incidemment, cette campagne s'est vu décerner le Prix Coup d'éclat de la Société des Attractions Touristiques du Québec et Festivals et Événements Québec
- Ententes avec de nouveaux partenaires ayant permis de bonifier la programmation et de rejoindre davantage les familles par le biais de publicités ou de commandites
 - Bell Media
 - Télé-Québec
 - Olymel
- Développement de nouvelles promotions ayant comme objectif d'augmenter la notoriété du Parc, l'achalandage et les revenus :
 - Promotions croisées avec La Biosphère, musée de l'environnement
 - Promotions pour forfaits famille à la Plage

- Nouveauté 2015 : mise en ligne du balado-documentaire Expo 67/Portrait sonore pour téléphones intelligents et tablettes. Ce reportage de poche téléchargeable nous plonge au cœur du parc Jean-Drapeau à la découverte de 15 œuvres d'art public
- Mise en place d'une stratégie marketing pour augmenter la visibilité des espaces locatifs, à travers laquelle ont été créés de nouveaux outils promotionnels
- Hausse du nombre de sondages menés auprès de la clientèle (provenance, satisfaction, profil, etc.)

PROGRAMMATION

- Coordination de 70 événements en 2015, dont quelques nouveautés :
 - Compétition de water-polo Haba Waba
 - Spectacle de musique Full Flex Express Tour
 - Crossfit / Powerlifting
 - Color Run by night
- Ajout d'un volet familles aux Week-ends du Monde
- Implantation de deux nouvelles activités à la programmation de la Plage et du Pavillon des activités nautiques :
 - Aquazilla
 - Flyboard
- Stratégie marketing destinée aux camps de jour pour la Plage Jean-Doré et le Complexe aquatique, ayant mené à une augmentation de 34 % des réservations de cette clientèle cible
- Coordination de 275 événements et de 21 tournages en lien avec nos espaces locatifs

83 %
HAUSSE
 DU NOMBRE
 D'ABONNÉS
 FACEBOOK



**PARC
 JEAN
 DRAPEAU**
.COM

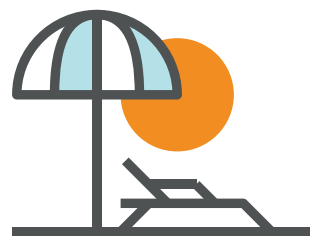
Facebook, Instagram, YouTube, Twitter, LinkedIn, #PARCJEANDRAPEAU

Jean Drapeau Montréal

Coca-Cola, Air Canada, Bell, Hydro-Québec, Poutine, etc.



70
 ÉVÉNEMENTS



+34 %

des réservations aux
 camps de jour pour la
 Plage Jean-Doré et le
 Complexe aquatique

3
 nouveaux
 partenaires

BellMedia



**BALADO-
 DOCUMENTAIRE**
 EXPO 67/
 PORTRAIT
 SONORE

15 ŒUVRES
 D'ART PUBLIC À
 DÉCOUVRIR



MISE EN PLACE ACCÉLÉRÉE DE
88 PROJETS
SPECIAUX
POUR L'ACQUISITION DE
VEHICULES ET EQUIPEMENTS

UNIVERSAL
SHAFT SYSTEM

UA-80

RÉSUMÉ

La mise en place d'une nouvelle structure opérationnelle à la direction des opérations en 2014 - 2015 a permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les projets et a amélioré la capacité à en faire la gestion. De plus, il a été possible grâce à cette structure d'établir avec plus de justesse les priorités et d'ainsi gagner en efficacité tout au long de l'année 2015.

14 NOUVELLES
VOITURETTES

11 VÉHICULES
HYBRIDES

TRACTEURS
UTILITAIRES

CHARIOTS
ÉLÉVATEURS

CHARIOTS
TÉLESCOPIQUES

ASPIRATEUR
INDUSTRIEL

RÉALISATIONS 2015

- Mise en place de la dernière phase de la nouvelle structure opérationnelle
- Support continu pour le montage et la tenue de plus de 70 événements
- Équilibre budgétaire du Parc atteint en tant que direction ayant le plus important budget
- Mise en place accélérée de 88 projets spéciaux pour l'acquisition de véhicules et équipements.
Par exemple, achat de :
 - 14 nouvelles voiturettes
 - 11 véhicules hybrides
 - Tracteurs utilitaires
 - Chariots élévateurs
 - Chariots télescopiques
 - Aspirateur industriel
- Renouvellement des principaux contrats de service que sont le déneigement et la gestion des matières résiduelles
- Équipes plus performantes sur le terrain, ayant pour effet d'accélérer le rattrapage visant à compenser le déficit accumulé au cours des dernières années
- Standardisation des processus du département de l'entretien ménager

DIRECTION DES OPÉRATIONS

MANDAT : ENTRETIEN ET PROTECTION
DES ACTIFS IMMOBILIERS ET SOUTIEN
TECHNIQUE AUX ÉVÉNEMENTS
INTERNES ET EXTERNES DE LA SPJD.

- Entretien des immeubles et des véhicules
- Aménagement et entretien horticole
- Ressources matérielles
- Soutien aux événements
- Sécurité et gestion des stationnements

DIRECTION FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MANDAT : LA DIRECTION DES FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION A LE MANDAT D'ASSURER UNE SAINTE GESTION DES FONDS DE L'ORGANISATION ET DE COORDONNER LES SERVICES SUIVANTS :

- Finances
- Approvisionnements
- Affaires juridiques
- Technologies de l'information
- Archives

RÉSUMÉ

En 2015, la Direction des Finances et technologies de l'information a poursuivi ses efforts afin d'instaurer une plus grande rigueur dans ses politiques et procédures, tout en continuant d'investir pour moderniser ses outils informatiques.

RÉALISATIONS 2015

- Révision et renforcement de politiques et procédures, notamment dans les domaines suivants :
 - Délégation de pouvoir et d'autorité
 - Approvisionnement
 - Remboursement de dépenses
 - Utilisation des cellulaires et outils informatiques
- Mise en place d'un logiciel pour l'achat en ligne de billets pour la Plage Jean-Doré, le Complexe aquatique, ainsi que pour les événements produits par le Parc
- Acquisition d'un nouveau parc informatique avec le passage à Windows 10, pour un total de 120 postes de travail
- Installation d'un nouveau système de câblage dans les 3 principaux pavillons administratifs de la SPJD permettant d'améliorer la vitesse du réseau
- Aménagement d'un nouveau centre de relève afin d'améliorer la fiabilité du réseau informatique
- Réalisation de 61 appels d'offres en 2015 par le service d'approvisionnement
- Amélioration du système de gestion des matières résiduelles et du processus d'évaluation des fournisseurs
- Adhésion à l'achat regroupé avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et recours au service d'approvisionnement de la ville pour les ententes cadres de certains produits, le tout permettant de bénéficier d'économies d'échelle
- Réalisation de l'inventaire du parc de véhicules de la SPJD ayant permis de mieux planifier les remplacements et les locations



PARC INFORMATIQUE
120 POSTES
DE TRAVAIL

INSTALLATION D'UN
NOUVEAU
SYSTÈME DE
CÂBLAGE

DANS LES 3 PRINCIPAUX
PAVILLONS ADMINISTRATIFS

ANNONCE DU PAMV



REMPLACEMENT DES QUAIS ET ANCRAGES DU BASSIN OLYMPIQUE



RÉALISATION D'UN
PLAN FONCTIONNEL ET
TECHNIQUE (PFT) POUR
LA CONSTRUCTION
DE NOUVELLES
INFRASTRUCTURES
EN LIEN AVEC LA
PRÉSENTATION DU
GRAND PRIX DU
CANADA

RÉSUMÉ

À l'équipe du maintien des actifs de cette direction est venu se greffer en 2015, un bureau de projets qui sera responsable de la réalisation de la première phase du Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) du secteur sud de l'Île Sainte-Hélène. De nombreux projets ont été amorcés ou complétés par la direction Infrastructures et gestion de projets en 2015, et l'équipe travaille à mettre en place un système de gestion de l'actif immobilier pour les années à venir.

RÉALISATIONS 2015

Projets finalisés :

- Finalisation de la 3^e et dernière phase de la mise aux normes du réseau de distribution électrique de l'île Notre-Dame
- La réfection des garde-corps des ponts qui enjambent les lagunes de l'île Notre-Dame
- Les travaux de mise aux normes et de réfection de la phase 1 du bâtiment Hélène de Champlain. Ce bâtiment fera l'objet en 2016 de diverses analyses pour lui trouver une vocation
- Réfection finale de la phase 1 du bâtiment d'accueil (sortie pont Jacques-Cartier) qui est utilisé comme caserne de pompier par le service des incendies de Montréal durant la saison estivale

Projets en cours ou amorcés :

- Remplacement des quais et ancrages du Bassin olympique
- Rénovation du Quartier des athlètes qui abrite les simulateurs d'aviron, les bureaux des Fédérations, les gymnases, les douches et vestiaires ainsi qu'une cafétéria. Le projet complet sera terminé en avril 2016
- Mise aux normes de la station de filtration de la Plage Jean-Doré
- Aménagement de nouveaux terrains de volley-ball de plage sur le site de la Plage Jean-Doré. Ces terrains accueilleront les Jeux du Québec en Juillet 2016
- Rénovation des cabines des commentateurs utilisées lors du Grand Prix du Canada

Études en cours ou réalisées :

- Expertise des bâtiments suivants :
 - Complexe aquatique
 - Biosphère
 - Tour de Lévis
 - Musée Stewart
 - Pavillon du Canada
- Réalisation d'un plan fonctionnel et technique (PFT) pour la construction de nouvelles infrastructures en lien avec la présentation du Grand Prix du Canada

DIRECTION INFRASTRUCTURES ET GESTION DE PROJETS

MANDAT : CETTE DIRECTION SUPERVISE L'ENSEMBLE DE LA GESTION DE PROJETS PRÉVUE AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI). ELLE ASSURE ÉGALEMENT LE MAINTIEN DES ACTIFS, AINSI QUE LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. LA DIRECTION INFRASTRUCTURES ET GESTION DE PROJETS DOIT COMPOSER AVEC UN PARC IMMOBILIER COMPRENANT 65 BÂTIMENTS COMBINÉS À DES TERRAINS, DES PLANS D'EAU, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS, ET AUTRES ESPACES AMÉNAGÉS.

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SUD DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

En octobre 2015, la Ville de Montréal et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont annoncé un projet d'envergure au parc Jean-Drapeau : le Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV). Composé d'un amphithéâtre naturel et d'une allée centrale entièrement redessinée, ce projet mobilisateur permettra à Montréal de se doter d'un site événementiel en plein air de calibre international, et ce dès 2018.

Un investissement total de 70,4M \$ a été consenti pour la réalisation du PAMV, dont 35,4M \$ proviennent de la ville de Montréal, et 35M \$ du MAMOT, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. L'échéancier du projet prévoit la finalisation de la conception et de la réalisation des plans et devis en 2016 et 2017, et la réalisation des travaux de construction à partir de l'automne 2016, qui se poursuivent jusqu'en 2018.

AMPHITHÉÂTRE NATUREL

L'aménagement d'un nouvel amphithéâtre naturel sur l'île Sainte-Hélène répond à la volonté de Montréal d'augmenter le rayonnement et l'accessibilité du parc à des événements encore plus importants, sans devoir subir certaines contraintes actuelles liées au montage et démontage des sites. Cet amphithéâtre naturel à la fine pointe de la technologie permettra donc à la SPJD de bonifier la programmation actuelle, tout en augmentant la capacité d'accueil lors de grands rassemblements.

Actuellement, le site du futur amphithéâtre reçoit plusieurs types d'événements comme la Fête des neiges de Montréal,

les Week-ends du monde et le Festival Osheaga, pour n'en nommer que quelques-uns. L'ajout de services permanents en termes d'énergie, de commodités et d'éclairage architectural permettra d'augmenter considérablement le nombre d'événements, leur capacité et qualité. L'expérience des visiteurs s'en trouvera ainsi bonifiée. Par ailleurs, un montant de 2M \$ sur le budget total est alloué à l'étude des mesures pour atténuer les impacts sonores.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Capacité d'accueil de 65 000 personnes
- Infrastructure permanente, multifonctionnelle à la fine pointe de la technologie
- Installations répondant aux plus hauts standards en matière de sécurité
- Hausse du nombre d'événements d'envergure
- Potentiel de doubler ou même tripler l'achalandage

ALLÉE CENTRALE

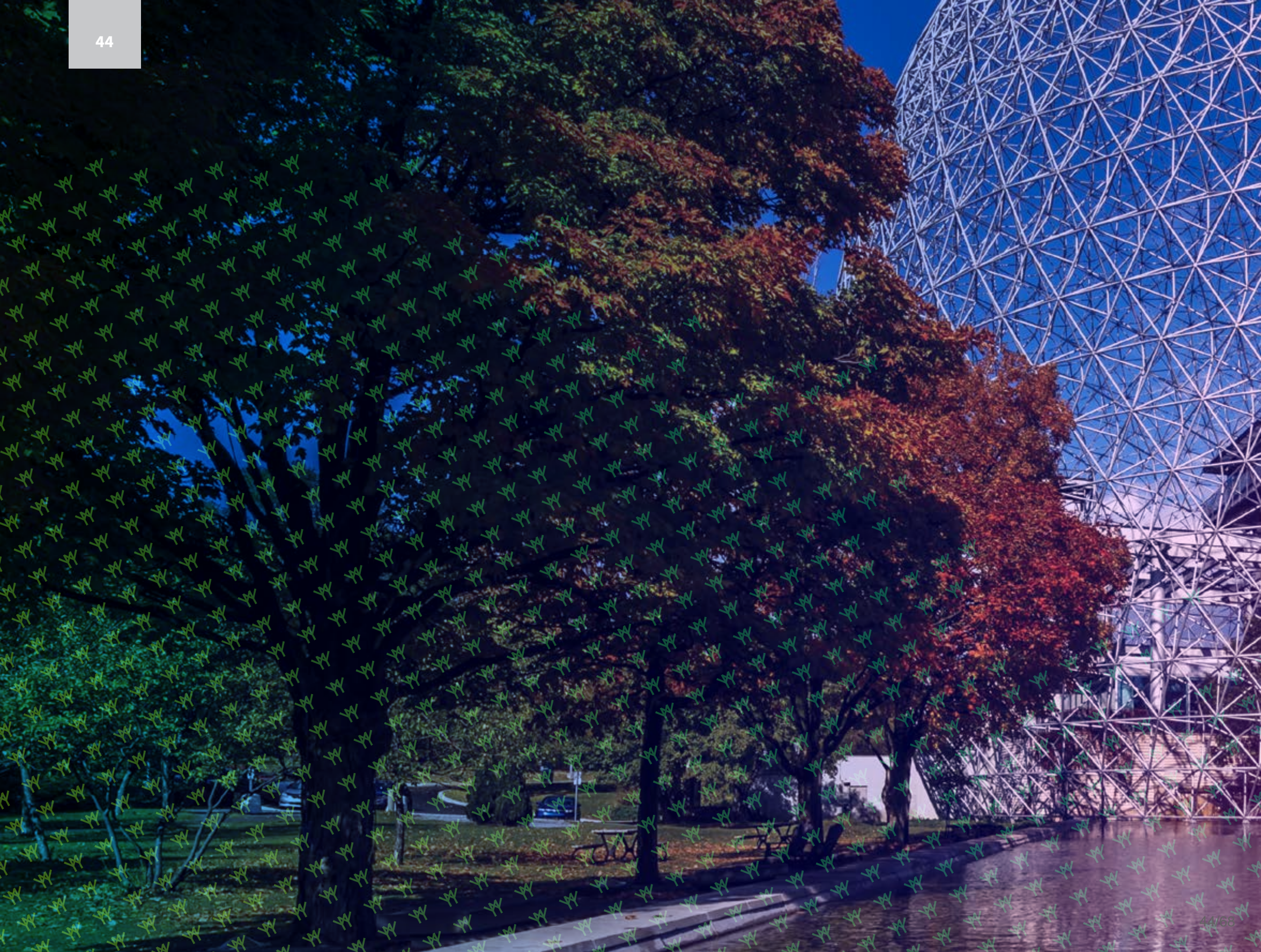
L'allée centrale reliant les deux œuvres grandioses d'Expo 67 que sont la Biosphère et l'Homme de Calder sera complètement réaménagée afin de faciliter les déplacements des visiteurs, tout en rendant leur expérience plus agréable et plus sécuritaire. De nombreuses améliorations seront apportées au site actuel par l'ajout de services permanents, de repères visuels plus clairs et l'installation de mobilier urbain. Ce nouvel aménagement permettra également d'accueillir des événements de toutes sortes sur l'allée, tels que des expositions d'œuvre d'art, des spectacles de musiciens et artistes variés.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Ajout d'un pavillon d'accueil multifonctionnel dès la sortie du métro
- Aménagement de services sanitaires et de concessions alimentaires permanentes et/ou temporaires, selon les événements
- Plantation d'arbres tout autour de l'allée pour respecter l'équilibre entre le minéral et le végétal
- Installation de jeux d'eau, d'aires de repos et d'un éclairage adapté
- Ajout de repères visuels clairs
- Vue exceptionnelle sur le centre-ville de Montréal à la sortie du métro

À l'aube du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, le PAMV est un legs qui permettra aux Montréalais d'être fiers de leur parc et de se le réapproprier. Ce projet contribuera à donner un nouveau souffle économique à Montréal sur le plan local et international, grâce à une infrastructure et à des services de qualité supérieure.







REVUE FINANCIÈRE

ANALYSE FINANCIÈRE

Les mesures prises en 2015 en matière de croissance de revenus et de contrôle des dépenses ainsi que les stratégies financières mises en place ont permis à la Société du parc Jean-Drapeau de préserver son équilibre budgétaire et finir l'année avec un excédent de 0,46 M\$.

Le tableau 1 ci-dessous résume les résultats de la dernière année.

Catégorie	RÉEL	RÉEL	ÉCART	
	2015	2014	\$	%
Revenus	22 107 659 \$	21 280 876 \$	826 783 \$	4 %
Charges	21 650 679 \$	21 319 502 \$	331 177 \$	2 %
Excédent	456 980 \$	(38,626) \$	495 606 \$	1 283 %

REVENUS DE 22,1 M\$ - HAUSSE DE 4 %

Taux d'autofinancement de 57 %

Les revenus totaux sont passés de 21,3 M\$ à 22,1 M\$, soit une augmentation de 4 %

Le tableau 2 ci-dessous résume les revenus par nature

Nature	RÉEL	RÉEL	ÉCART	
	2015	2014	\$	%
Revenus autonomes (SPJD)	12 672 478 \$	11 508 659 \$	1 163 819 \$	10 %
Contribution (Ville de Montréal)	8 706 000 \$	8 706 000 \$	- \$	0 %
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	729 181 \$	1 066 217 \$	(337,036) \$	-32 %
Total	22 107 659 \$	21 280 876 \$	826 783 \$	4 %

Les revenus autonomes s'élèvent à 12,7 M\$ et ont augmentés de 10 % (1,2 M\$)

POUR L'EXERCICE 2015, LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL À LA SPJD, LUI PERMETTANT D'EXERCER SES ACTIVITÉS COURANTES D'EXPLOITATION ET DE PROGRAMMATION, EST DEMEURÉE INCHANGÉE À 8,7 M\$.

LA VILLE A CONFIE DES MANDATS ADDITIONNELS À LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LA PRODUCTION ET LA RÉALISATION DES WEEK-ENDS DU MONDE AINSI QUE LA PRÉPARATION D'ÉTUDES LIÉES À LA REVITALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU. À CET ÉGARD, LA VILLE A VERSÉ À LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU UNE CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE D'UN MONTANT DE 0,7 M\$ POUR L'ANNÉE 2015. LA DIFFÉRENCE ENTRE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR 2014 ET 2015 EST -0,3 M\$ ET PROVIENT DE LA NON-RECONDUCTION DE LA CONTRIBUTION POUR LA FÊTE DES ENFANTS.

REVENUS AUTONOMES DE 12,7 M\$

L'exercice financier 2015 présente une hausse des revenus autonomes de 10 % (1,2 M\$).

Cette hausse s'explique en grande partie par les faits saillants suivants :

- En 2015, plus de 70 événements, dont plusieurs majeurs tels que le Grand Prix du Canada, les spectacles produits par Evenko (Osheaga, Heavy Montréal, îleSoniq, Full Flex Express), le rendez-vous hebdomadaire des Piknic Électronik, la Fête des Neiges de Montréal ainsi que les nombreuses compétitions sportives au Complexe aquatique, au Bassin olympique et sur le circuit Gilles-Villeneuve, ont contribué à dépasser cet objectif de 29 %.
- Une augmentation de 24 % des revenus des droits d'entrée suite à l'instauration d'une passe offrant aux détenteurs un accès illimité à certaines activités pendant la Fête des Neiges ainsi qu'une augmentation de l'achalandage au Complexe aquatique et à la plage.
- Une augmentation de 28 % des revenus des concessions suite à l'instauration d'une nouvelle politique de redevance.

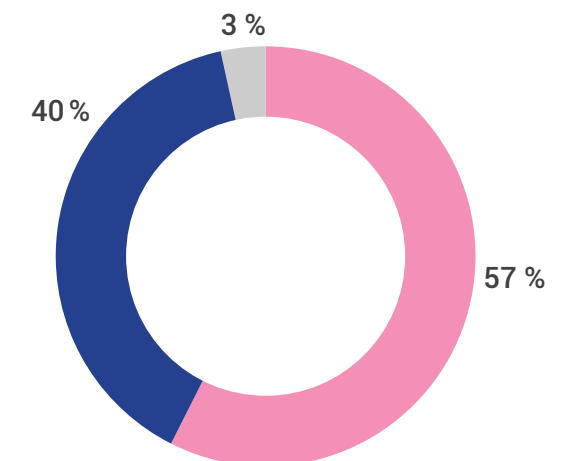
Par contre, d'autres secteurs tels que les commandites ont généré moins de revenus, notamment suite à la non tenue de la Fête des enfants.

Le tableau 3 ci-dessous résume les revenus autonomes par nature

Nature	RÉEL	RÉEL	ÉCART	
	2015	2014	\$	%
Événements	4 771 499 \$	3 709 490 \$	1 062 009 \$	29 %
Locations	1 270 712	1 289 941	(19,229)	-1 %
Stationnements	1 555 830	1 544 575	11 255	1 %
Droits d'entrée	1 039 058	837 833	201 225	24 %
Commandites	210 645	437 433	(226,788)	-52 %
Concessions	292 026	227 794	64 232	28 %
Énergie	3 372 155	3 258 717	113 438	3 %
Intérêts	65 209	84 364	(19,155)	-23 %
Autres	95 344	118 512	(23,168)	-20 %
Total	12 672 478 \$	11 508 659 \$	1 163 819 \$	10 %

Avec l'augmentation des revenus autonomes en 2015, notre taux d'autofinancement est maintenant de 57 %, comparativement à 54 % pour 2014. En effet, cette croissance a permis de pallier à la fois à l'indexation des dépenses et l'augmentation de la masse salariale. Plutôt que de solliciter une contribution financière additionnelle à la Ville de Montréal, la Société a misé davantage sur la croissance de ses revenus et le contrôle des dépenses ainsi que sur la révision de ses processus d'affaires afin d'équilibrer son exercice financier 2015.

REVENUS EN (%) 2015



- Revenus autonomes (SPJD)
- Contribution (Ville de Montréal)
- Mandats additionnels de la Ville de Montréal

CHARGES DE 21,7 M\$ - HAUSSE DE 2 %

Les charges totales s'élèvent à 21,7 M\$, soit une augmentation de 2 % (0,3 M\$).

Cette augmentation des charges est attribuable à l'ajout de ressources additionnelles pour mieux supporter la Société au niveau des Finances et des Technologies de l'information, à la Direction Générale et aux Opérations. La hausse des coûts d'infrastructure et gestion de projets provient de la non-capitalisation d'employés.

Au cours de 2015, il y a eu une réorganisation de la structure administrative de la Société suite à laquelle la Direction Développement commercial et événementiel a été abolie. Cette direction a été fusionnée avec la direction du marketing et des communications dans le but d'améliorer le développement commercial de la Société. Aussi, le service de la sécurité a été fusionné avec la Direction des Opérations.

Le tableau 4 ci-dessous compare les charges par service

Nature	RÉEL	RÉEL	ÉCART	
	2015	2014	\$	%
Direction générale	394 537 \$	363 425 \$	31 112 \$	9 %
Finances et technologies de l'information	1 355 515	1 244 137	111 378	9 %
Ressources humaines	700 418	695 169	5 249	1 %
Communications-marketing et programmation	5 154 136	5 173 963	(19,827)	0 %
Infrastructures et gestion de projets	267 665	41 752	225 913	541 %
Opérations	8 119 531	7 695 729	423 802	6 %
Énergie	4 334 925	4 319 676	15 249	0 %
Projets spéciaux et frais financiers	279 754	227 492	52 262	23 %
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	923 034	1 413 667	(490,633)	-35 %
Pertes sur radiation d'immobilisations corporelles	43 171	-	43 171	-
Amortissement des immobilisations corporelles	77 993	144 492	(66,499)	-46 %
Total	21 650 679 \$	21 319 502 \$	331 177 \$	2 %

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Société du parc Jean-Drapeau (la Société) est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers dans le rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction qui en assume l'entière responsabilité. Celle-ci comprend le choix de principes et de méthodes comptables appropriées au contexte propre à la Société. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information figurant dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et permettent de produire les états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'assure des méthodes utilisées par la direction pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et programme triennal d'immobilisations (PTI) dont les membres ne font pas partie de la direction ni du personnel de la Société. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général de la Ville de

Montréal, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général de la Ville de Montréal a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de l'audit, ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et programme triennal d'immobilisations (PTI) pour discuter de tout élément afférent à l'audit.

La direction considère que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société, les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie. Le conseil d'administration a examiné et approuvé les états financiers à la suite d'une recommandation du comité d'audit et programme triennal d'immobilisations (PTI).



RONALD CYR

Le directeur général

Montréal, le 31 mars 2016



**JEAN-FRANÇOIS
MATHIEU, CPA, CMA**

Le directeur des finances et technologies de l'information

Montréal, le 31 mars 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la présidente et aux membres du conseil d'administration
de la Société du parc Jean-Drapeau

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du parc Jean-Drapeau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du parc Jean-Drapeau au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,



Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 24 mars 2016



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2015

	2015	2014
Actifs Financiers		
Encaisse	221 032 \$	76 473 \$
Dépôts à terme, à 0,74 % échéant en janvier 2016 (1.17 % échéant en janvier 2015)	2 300 000	1 500 000
Débiteurs (note 3)	6 225 037	9 750 330
	8 746 069	11 326 803
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	4 516 670	7 642 492
Revenus perçus d'avance	284 746	303 518
Contribution perçue d'avance	111 094	-
Dépôts de garantie	944 869	1 056 885
	5 857 379	9 002 895
	2 888 690 \$	2 323 908 \$
Actifs financiers nets		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	121 159	242 323
Charges payées d'avance	175 652	162 290
	296 811	404 613
	3 185 501 \$	2 728 521 \$
Excédent accumulé (note 7)		
Engagements et éventualités (notes 13 et 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Présidente du Conseil d'administration

Présidente du comité d'audit

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	BUDGET 2015	RÉEL 2015	RÉEL 2014
Revenus			
Événements	5 274 600 \$	4 771 499 \$	3 709 490 \$
Locations	1 490 000	1 270 712	1 289 941
Stationnements	1 500 000	1 555 830	1 544 575
Droits d'entrée	960 000	1 039 058	837 833
Commandites	370 000	210 645	437 433
Concessions	223 000	292 026	227 794
Énergie	3 125 000	3 372 155	3 258 717
Intérêts	80 000	65 209	84 364
Autres	60 000	95 344	118 512
	13 082 600	12 672 478	11 508 659
Contribution de la Ville de Montréal (note 9)	8 706 000	8 706 000	8 706 000
Mandats additionnels de la Ville de Montréal (note 9)	729 206	729 181	1 066 217
	22 517 806	22 107 659	21 280 876
Inscription au calendrier de courses	17 105 000	17 104 991	15 000 000
	39 622 806	39 212 650	36 280 876
Charges (Annexe 1)			
Direction générale	342 400	394 537	363 425
Finances et technologies de l'information	1 591 700	1 355 515	1 244 137
Ressources humaines	753 500	700 418	695 169
Communications-marketing et programmation	5 606 800	5 154 136	5 173 963
Infrastructures et gestion de projets	59 500	267 665	41 752
Opérations	8 564 300	8 119 531	7 695 729
Énergie (note 11)	4 200 000	4 334 925	4 319 676
Projets spéciaux et frais financiers	307 400	279 754	227 492
Mandats additionnels de la Ville de Montréal (note 9)	972 206	923 034	1 413 667
Pertes sur radiation d'immobilisations corporelles	-	43 171	-
Amortissement des immobilisations corporelles	120 000	77 993	144 492
	22 517 806	21 650 679	21 319 502
Inscription au calendrier de courses	17 105 000	17 104 991	15 000 000
	39 622 806	38 755 670	36 319 502
Excédent (Déficit) de l'exercice	-	456 980	(38 626)
Excédent accumulé au début	2 728 521	2 728 521	2 767 147
	2 728 521 \$	3 185 501 \$	2 728 521 \$

Excédent accumulé à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS



ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	BUDGET 2015	RÉEL 2015	RÉEL 2014
Excédent (Déficit) de l'exercice	- \$	456 980 \$	(38,626) \$
Variation des immobilisations corporelles			
Perte sur radiation	-	43 171	-
Amortissement	120 000	77 993	144 492
Variation des charges payées d'avance	-	(13 362)	(32 464)
<i>Variation des actifs financiers nets</i>	120 000	564 782	73 402
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2 323 908	2 323 908	2 250 506
<i>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</i>	2 443 908 \$	2 888 690 \$	2 323 908 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Excédent (Déficit) de l'exercice	456 980 \$	(38 626) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	43 171	-
Amortissement des immobilisations corporelles	77 993	144 492
	578 144	105 866
Variation des éléments hors caisse	366 415	(919 843)
	944 559	(813 977)
Activité d'investissement en immobilisations corporelles		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	944 559	(813 977)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	1 576 473	2 390 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 521 032 \$	1 576 473 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	221 032 \$	76 473 \$
Dépôts à terme	2 300 000	1 500 000
	2 521 032 \$	1 576 473 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE



NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statut et nature des activités

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme sans but lucratif, constitué le 9 août 1983 en vertu de l'article 223 de la Charte de la Ville de Montréal (ci-dessous appelée : la « SPJD »).

La SPJD a pour objet l'exploitation, l'administration et le développement du parc Jean Drapeau, constitué des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame à Montréal, y compris la gestion d'activités à caractère récréatif, culturel et touristique ainsi que tout autre mandat dont la Ville de Montréal lui confie la gestion.

La SPJD est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public édictées dans le Manuel de CPA Canada pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

2.1 Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la SPJD s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus.

2.3 Actifs non financiers

La SPJD comptabilise les immobilisations corporelles et certains autres actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

- Améliorations et réparations majeures aux bâtiments 5 et 10 ans
- Matériel roulant, mobilier de bureau et autres équipements 2 et 5 ans
- Équipements informatiques 3 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.5 Constatation des revenus

Les revenus d'énergie représentent la refacturation de la consommation énergétique des différents occupants du parc Jean-Drapeau, en conformité avec les ententes contractuelles, notamment pour le Casino de Montréal et le parc Six Flags SENC. Les sommes ainsi facturées sont reflétées à l'état des résultats sous la rubrique « Énergie » en revenus ainsi qu'en charges.

Les revenus de contribution de la Ville de Montréal, d'inscription au calendrier de courses et reliés aux mandats additionnels de la Ville de Montréal sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la SPJD, sauf dans la mesure où les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La SPJD comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur à mesure que les stipulations sont respectées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsque les services correspondants sont rendus, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

2.6 Commandites de services

La SPJD bénéficie de certaines commandites de services, qui ne sont pas comptabilisées, car elles sont difficilement quantifiables.

2.7 Charge au titre des régimes de retraite

La SPJD applique la méthode de comptabilisation relative aux régimes à cotisations déterminées pour constater les coûts des avantages de retraite afférents à un régime de retraite inter-employeur à prestations déterminées. Ces coûts correspondent aux cotisations requises à l'égard des services rendus par les salariés.

3. Débiteurs

	2015	2014
Ville de Montréal	3 630 946 \$	4 335 182 \$
Comptes clients	1 453 332	1 444 560
Débiteur - Inscription au calendrier de courses	1 140 759	3 970 588
	6 225 037 \$	9 750 330 \$

Une provision pour créances douteuses de 75 010 \$ (90 112 \$ en 2014) a été déduite des débiteurs.

4. Marge de crédit

La SPJD dispose d'une marge de crédit autorisée d'une somme de 1 000 000 \$, au taux préférentiel. En 2014 et 2015, cette marge de crédit n'est pas été utilisée.

5. Crédeurs et charges à payer

	2015	2014
Ville de Montréal	1 257 931 \$	57 740 \$
Fournisseurs et frais courus	3 258 739	3 878 870
Créditeurs - Inscription au calendrier des courses	-	3 705 882
	4 516 670 \$	7 642 492 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)



NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

6. Immobilisations corporelles

	SOLDE AU 31-12-2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE AU 31-12-2015
Coût				
Améliorations et réparations majeures aux bâtiments	1 025 340 \$	- \$	- \$	1 025 340 \$
Autres équipements	650 757	-	99 039	551 718
Équipements informatiques	169 908	-	72 305	97 603
Matériel roulant	280 708	-	86 829	193 879
Mobilier de bureau	142 505	-	-	142 505
	2 269 218 \$	- \$	258 173 \$	2 011 045 \$
Amortissement cumulé				
Améliorations et réparations majeures aux bâtiments	932 727 \$	32 190 \$	- \$	964 917 \$
Autres équipements	537 205	26 210	55 867	507 548
Équipements informatiques	167 296	2 611	72 305	97 602
Matériel roulant	280 708	-	86 830	193 878
Mobilier de bureau	108 959	16 982	-	125 941
	2 026 895 \$	77 993 \$	215 002 \$	1 889 886 \$
Valeur comptable nette	242 323 \$			121 159 \$

7. Excédent accumulé

	2015	2014
Excédent des activités non affecté	2 147 298 \$	1 827 089 \$
Réserve pour projets de développement	363 743	363 743
Réserve pour Fonds Oxygène	674 460	537 689
	3 185 501 \$	2 728 521 \$

8. Excédent des activités non affecté

	2015	2014
Solde au début	1 827 089 \$	1 990 226 \$
Excédent (Déficit) de l'exercice	456 980	(38 626)
Virement à la réserve pour Fonds Oxygène	(136 771)	(124 511)
Solde à la fin	2 147 298 \$	1 827 089 \$

Réserve pour projets de développement

La SPJD utilise une partie de son excédent accumulé en l'affectant à une réserve destinée à préserver, à améliorer et à développer le site, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles activités au parc Jean-Drapeau. En 2014 et 2015, aucune somme n'a été affectée, ni n'a été utilisée à même la réserve pour projets de développement.

	2015	2014
Solde au début et à la fin	363 743 \$	363 743 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)



NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

8. Excédent des activités non affecté (suite)

Réserve pour Fonds Oxygène

Le Fonds Oxygène vise à bâtir un avenir sain et durable au parc Jean-Drapeau, entre autres, en favorisant des initiatives pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, améliorant ainsi la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie du développement durable. En 2015, la SPJD a affecté à la réserve une somme de

136 771 \$ (124 511 \$ en 2014), provenant notamment des recettes de stationnement pour un montant de 82 423 \$ (69 227 \$ en 2014) et de recettes de locations et événements divers pour un montant de 54 348 \$ (55 284 \$ en 2014). Aucune somme de la réserve pour Fonds Oxygène n'a été utilisée en 2015 et en 2014.

	2015	2014
Solde au début	537 689 \$	413 178 \$
Virement de l'excédent des activités non affecté	136 771	124 511
Solde à la fin	674 460 \$	537 689 \$

9. Opérations entre apparentés

Les membres du conseil d'administration de la SPJD sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Les budgets de la SPJD sont approuvés par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Les charges encourues par la Ville, pour le compte de la SPJD, sont remboursées à la Ville.

La SPJD bénéficie de divers biens et services de la Ville de Montréal, entre autres :

- La Ville de Montréal met à sa disposition les bâtiments, les installations, les aménagements, les infrastructures, les œuvres d'art public et les équipements se trouvant sur le site. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans le tableau des immobilisations corporelles à la note 6;

- La Ville prend fait et cause pour la SPJD dans toute poursuite découlant de l'exécution du mandat.

En vertu d'un protocole d'entente entre la SPJD et la Ville de Montréal, la Ville a octroyé à la SPJD, pour l'année 2015, une contribution financière de 8 706 000 \$ (8 706 000 \$ en 2014) afin d'exercer ses activités courantes d'exploitation et de programmation.

De plus, la Ville a confié d'autres mandats à la SPJD et lui a versé, par conséquent, une contribution financière spécifique. Pour l'année 2015, la contribution est de 729 181 \$ (1 066 217 \$ en 2014) dans le cadre des Week-ends du monde et pour la préparation de différentes études et de frais liés à des projets du parc Jean-Drapeau, tandis que les charges rattachées sont de 923 034 \$

9. Opérations entre apparentés (suite)

(1 413 667 \$ en 2014); la différence de 193 853 \$ (347 450 \$ en 2014) étant principalement financée par les revenus de commandites, de concessions et de stationnements générés par la SPJD.

En 2015, la Ville de Montréal a contribué 1 140 300 \$, (1 000 000 \$ en 2014) au financement pour la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada conformément à l'entente conclue par la Ville de Montréal avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2024. Cette somme, qui est ajustée annuellement de 2 %, représente la quote-part de la Ville de Montréal pour les droits de courses du Grand Prix du Canada.

Également, en vertu dudit protocole, la Ville de Montréal doit assumer dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI), le financement des travaux de protection et de développement du parc Jean-Drapeau. Le montant engagé par la Société et facturé par les fournisseurs s'est élevé à 12,4 M\$ en 2015. De cette somme, un montant de 5,0 M\$ a servi, entre autres,

à poursuivre la restauration du bâtiment Hélène-de-Champlain, à l'amélioration des installations du Bassin olympique ainsi qu'à la réfection d'autres bâtiments divers. Un montant de 5,3 M\$ a servi entre autres, à renouveler la flotte de véhicules et d'équipement de la SPJD, à poursuivre l'amélioration des équipements de signalisation, à l'achat d'équipements divers pour le bassin Olympique et au maintien des infrastructures du parc Jean-Drapeau. Un montant de 0,4 M\$ a servi à poursuivre les travaux pour la mise aux normes du réseau électrique de l'île Notre-Dame. Finalement, une somme de 1,5 M\$ a servi à poursuivre les travaux pour la réalisation du projet des Legs Horizon 2017 visant à la célébration du 375^e anniversaire de Montréal et du 50^e anniversaire d'Expo67 et une somme de 0,2 M\$ a servi pour amorcer les travaux d'amélioration des installations du Grand-Prix du Canada. En 2014, le montant engagé et facturé par les fournisseurs à la SPJD dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) était de 14,3 M\$. Ces investissements réalisés au cours de l'année 2015 et de l'année 2014 ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de la SPJD.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

(en milliers de dollars)

	2015	2014
Bâtiments	4 967 \$	5 635 \$
Sites extérieurs et équipements	5 298	2 193
Infrastructures	423	4 512
Développement - Legs et Horizon 2017	1 466	1 829
Installations du Grand-Prix du Canada	234	146
	12 388 \$	14 315 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

10. Régimes de retraite

Au cours de l'exercice, la Société a contribué à un REER collectif puis à un Régime de retraite par financement salarial (RRFS) à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés permanents. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base (7,0 % pour le RRFS et 8 % et 6 % pour le REER collectif en 2015 et 2014). Aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite et le déficit actuariel, s'il y a lieu, est assumé par les participants. La contribution totale de l'exercice à ces deux régimes s'est élevée à 383 535 \$ en 2015 (355 594 \$ en 2014). La cotisation des participants s'élève à 4,6 % du salaire (4,5 % pour l'année 2014).

11. Énergie

La SPJD est responsable de payer la facture énergétique auprès d'Hydro-Québec pour l'ensemble du parc Jean-Drapeau puisqu'il n'y a qu'une seule entrée desservant le site.

En 2015, la charge d'énergie liée aux opérations de la SPJD, excluant la refacturation aux autres occupants, est de 962 770 \$ (1 060 959 \$ en 2014).

12. Instruments financiers

- Risque de crédit

La SPJD consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue des évaluations de crédit de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. En 2015, près de 43 % des revenus de la SPJD, avant le revenu d'inscription au calendrier de courses, proviennent de la contribution et des mandats additionnels de la Ville de Montréal (46 % en 2014). Pour ce qui est des comptes clients, la SPJD ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

- Risque de liquidité

La SPJD considère qu'elle dispose de facilités de crédit lui assurant des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers, et ce, à coût raisonnable.

13. Engagements

Grand Prix du Canada

Le 21 novembre 2014, la SPJD a conclu une entente avec Formula One World Championship Limited (FOWC), soit la détentrice des droits exclusifs, d'exploiter le championnat mondial de Formule 1, visant à garantir, par le biais d'un engagement de financement de 17 104 991 \$ annuellement avec une indexation annuelle de 2 % de la part de la SPJD, l'ajout de Montréal sur le calendrier du Championnat pour les années 2015 à 2024 inclusivement.

13. Engagements (suite)

Le 21 novembre 2014, la SPJD a également établi un protocole d'entente avec des bailleurs de fonds soit le gouvernement du Québec, l'Agence de développement économique du Canada et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal pour le financement de la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada pour les années 2015 à 2024 inclusivement. Le montant annuel du financement est d'un maximum de 15 964 691 \$ pour l'année 2015 et majoré annuellement de deux pourcent (2 %) et se voit réduit du montant d'une participation aux revenus de billetterie de l'événement.

En outre, la Ville de Montréal contribue au financement de cet événement par le biais d'un versement à la SPJD d'un montant de 1 140 300 \$ annuellement à partir de 2015, avec une indexation annuelle de 2 %, pour les années 2016 à 2024.

Aussi, le 21 novembre 2014, la SPJD a conclu un bail en faveur de Groupe de Course Octane inc. aux seules fins d'organiser et de produire l'événement. Cette entente inclut les travaux d'amélioration du circuit Gilles-Villeneuve, pour un montant maximum de 30 000 000 \$ (incluant les ristournes de TPS et TVQ), pour la rénovation des garages, de la tour de contrôle et de l'hôpital de la piste.

De plus, la Ville de Montréal cautionne irrévocablement, en faveur de, FOWC et Groupe de Course Octane Inc., toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces dernières aux termes des ententes relatives au retour du Grand Prix de Formule 1 du Canada, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en vigueur.

14. Éventualités

La SPJD fait l'objet de réclamations et litiges divers dans le cadre de ses activités et mandats confiés par la Ville de Montréal. La SPJD a le devoir de renseigner la Ville dans certains de ces dossiers. De plus, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces réclamations et de ces litiges aient une incidence négative importante sur les résultats de la SPJD. De plus, puisque la Ville prend fait et cause pour les poursuites engendrées contre la SPJD, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

15. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2015.

16. Changements au budget de 2015

Certains chiffres budgétaires 2015 ont été modifiés pour les rendre comparables aux activités de l'exercice 2015. Voir le tableau de la page suivante.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)



NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

16. Changements au budget de 2015 (suite)

	BUDGET 2015 ORIGINAL	AUGMENTATION		DIMINUTION	BUDGET 2015 FINAL
Revenus					
Événements	4 360 500 \$	914 100 \$	(1)	- \$	5 274 600 \$
Stationnements	1 450 000	50 000	(2)	-	1 500 000
Commandites	245 000	125 000	(2)	-	370 000
Concessions	155 000	68 000	(2)	-	223 000
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	-	729 206	(2) & (4)	-	729 206
Charges					
Développement commercial et événementiel	4 995 800 \$	914 100 \$	(1)	5 909 900 \$	(3) - \$
Communications-marketing et programmation	1 349 000	4 257 800	(3)	-	5 606 800
Opérations	6 912 200	1 652 100	(3)	-	8 564 300
Frais financiers	60 000	-		60 000	(5) -
Projets spéciaux et frais financiers	247 400	60 000	(5)	-	307 400
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	-	972 206	(2) & (4)	-	972 206

- (1) Refacturation aux partenaires des employés de scène (IATSE)
 (2) Mandat additionnel dans le cadre des Week-ends du monde et de la Fête des enfants
 (3) Réorganisation et transfert des budgets dans d'autres services
 (4) Mandat additionnel pour la préparation d'études pour le développement du parc Jean-Drapeau
 (5) Consolidation des budgets de Frais financiers et Fonds Oxygène avec celui des Projets spéciaux

	BUDGET 2015	RÉEL 2015	RÉEL 2014
Rémunération			
Employés	10 458 548 \$	10 364 957 \$	9 627 836 \$
Cotisations de l'employeur			
Employés	1 734 396	1 798 246	1 630 094
Transport et communication	886 750	798 713	905 063
Services professionnels, techniques et autres			
Honoraires professionnels	348 500	205 059	345 024
Achats de services techniques	2 463 246	2 043 517	2 124 811
Inscription au calendrier de courses et autres	17 231 491	17 230 160	15 112 245
Location, entretien et réparations			
Location	363 425	320 547	474 976
Entretien et réparations	928 300	742 541	944 506
Biens non durables			
Fourniture de services publics	4 200 000	4 334 925	4 319 676
Autres biens non durables	888 150	786 063	623 621
Amortissement des immobilisations corporelles	120 000	121 164	144 492
Autres objets			
Créances douteuses ou irrécouvrables	-	9 778	67 158
	39 622 806 \$	38 755 670 \$	36 319 502 \$

ANNEXE 1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJET

PARTENAIRES

LA SPJD COMPTE SUR DES PARTENARIATS AVEC PLUSIEURS ENTREPRISES DONT L'EXPERTISE VIENT BONIFIER LA PROGRAMMATION DU PARC OU ENCORE L'EXPÉRIENCE CLIENT.

En 2015, la SPJD a conclu des ententes notamment avec Unilever Canada, Olymel, Coca-Cola, Bell Média, Vacances Sunwing et Imports Dragon.

En plus d'une contribution financière, plusieurs partenariats offrent un investissement marketing ou un échange de services. L'ensemble des nouvelles ententes en 2015 représente une valeur de près de 140 000 \$ sur un total de 318 684 \$.

ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Ville de Montréal

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Coca-Cola
Molson Coors
Breyers
Lafleur

PARTENAIRES MÉDIAS

24 Heures
Cogeco Métromédia
Journal de Montréal
NRJ 94,3
Rouge FM 107,3
Virgin Radio 95,9
CJPX
Télé-Québec
Radio-Canada

PARTENAIRES INSULAIRES

Biosphère, musée de l'environnement
Casino de Montréal
La Ronde
Musée Stewart
Radio Classique (CJPX)
Société de transport de Montréal
Service incendie de Montréal

PARTENAIRES DE LA FÊTE DES NEIGES DE MONTRÉAL

Ski Saint-Bruno
Vacances Sunwing
Imports Dragon
Minute Maid
CKOI 96,9
Rythme FM 105,7
Cogeco Métromédia
La Presse
Coup de Pouce
Télé-Québec
Radio-Canada
Biosphère, musée
de l'environnement
La Ronde
Musée Stewart

PARTENAIRES DES WEEK-ENDS DU MONDE

Loto-Québec
Molson Canadian
Coca-Cola
Breyers
Piknic Électronik
SAMAJAM
Mundial Montréal
Montréal complètement cirque
24 Heures
Cogeco Métromédia
Journal de Montréal
Radio-Canada
Nuevo Mundo Television
NRJ 94,3
Rouge FM 107.3

PARTENAIRES DU BASSIN OLYMPIQUE

Association québécoise d'aviron
Association québécoise
de canoë-kayak vitesse
Club d'aviron de l'université
de Montréal
Club d'aviron de McGill
Club d'aviron de Montréal
Club de canotage de Pointe-Claire
H2o Playground
Canoë-Kayak Canada

PARTENAIRES COMMERCIAUX

Écorécro
Evenko
Gestion GSP
KSF
Croisières AML
Octane
Organijeu
Piknic Électronik
Spec performance
TTS Montréal
Aquazilla
FlyQuébec



Parc Jean-Drapeau

Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec)
Canada H3C 1A9

514 872-6120
parcjeandrapeau.com



#parcjeandrapeau



Dossier # : 1161698001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Il est recommandé de déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 07:07

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161698001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine. Cette tâche s'inscrit dans le mandat de suivi environnemental du Réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'eau des plans d'eau autour de l'agglomération montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0374 - 15 mai 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 du RSMA.

DESCRIPTION

Ce rapport est produit annuellement par le Service de l'environnement et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau des plans d'eau à Montréal. Nous réalisons la caractérisation du milieu et identifions les problématiques afin de les corriger dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau.

JUSTIFICATION

L'objectif visé par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'eau des plans d'eau sur et autour de l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du RSMA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, elles permettent la réalisation des objectifs suivants :

- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport pourrait être présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DESCHAMPS
Conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 280-4228

ENDOSSÉ PAR

Paula URRRA
c/s interventions - environnement

Tél : 514 280-4347

Le : 2016-05-25

Télécop. : 514 280-4230

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2016-05-26

Bilan environnemental 2015

PORTRAIT DE LA QUALITÉ DES PLANS D'EAU À MONTRÉAL

Service de l'environnement

Faits saillants

Le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) a poursuivi l'échantillonnage des plans d'eau et des réseaux d'égouts pluviaux du territoire de l'agglomération de Montréal en 2015.

Un été pluvieux et un fleuve plutôt élevé

L'été 2015 a été marqué par des précipitations relativement élevées (558 mm), dépassant celles de la moyenne des 10 dernières années (495 mm). Tandis que le patron de variation des débits et des niveaux de la rivière des Prairies a été normal, celui du fleuve Saint-Laurent a été atypique, car il n'y a pas eu de crue ni d'étiage et son niveau est demeuré élevé tout l'été.

QUALO : une année sous la moyenne

À peine 50 % des stations d'échantillonnage ont obtenu l'approbation QUALO, c'est-à-dire qu'elles ont été propices aux usages de contact direct avec l'eau, comparativement à la moyenne historique de 59 % depuis la mise en place du programme.

RUISSO : difficile maintien de la qualité des plans d'eau

L'analyse des résultats de l'indice RUISSO montre que le nombre de stations ayant une qualité « excellente, bonne ou satisfaisante » a légèrement diminué tandis que le nombre de stations « polluées » a augmenté sensiblement.

PLUVIO : un premier portrait complet

L'étude de l'origine de la contamination des 190 réseaux pluviaux problématiques connus à ce jour a été complétée. La source de contamination pour 94 d'entre eux était d'origine diffuse ou animale. Quant aux 96 autres réseaux, les efforts de dépistage détaillé et les travaux de correction se poursuivent.

Fermeture de l'intercepteur Sud-Est : des impacts localisés et de courte durée

L'analyse des résultats à ce jour révèle une augmentation temporaire des bactéries et des nutriments, mais non des métaux. Le retour à la normale a été rapide et il n'y a pas eu d'indication d'effets persistants.

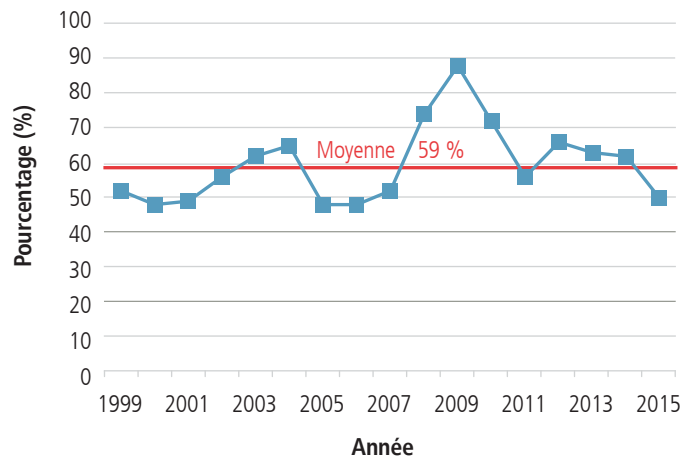


QUALO : détérioration en raison des pluies

La saison d'échantillonnage du programme QUALO 2015 s'est déroulée du 11 mai au 24 septembre, soit 20 semaines, pour un total de 79 journées d'échantillonnage. Les 101 stations d'échantillonnage du programme se répartissent ainsi : rivière des Prairies (36), lac Saint-Louis (25), bassin de La Prairie (16), fleuve Saint-Laurent (16) et île Bizard (8). Comme les travaux sur l'intercepteur Sud-Est ont été effectués après la période d'échantillonnage de nos programmes, ils n'ont pu avoir une quelconque influence sur les résultats obtenus.

Des 101 stations échantillonnées en 2015, 50 % ont obtenu l'approbation QUALO, c'est-à-dire qu'elles ont été propices aux usages de contact direct avec l'eau (critère 200 COLI ou coliformes fécaux par 100 mL). Tel qu'indiqué dans le graphique, ce pourcentage est inférieur à la moyenne historique de 59 % obtenue depuis le début du programme ainsi qu'à celle de 68% des sept dernières années. Par ailleurs, 64 % des 1 915 échantillons analysés ont été inférieurs au critère 200 COLI, alors que 10 % ont dépassé le critère 1 000 COLI (usages de contact indirect avec l'eau). La répartition des 51 stations problématiques est la suivante : 16 parfois mauvaises, 25 mauvaises, 7 polluées et 3 insalubres.

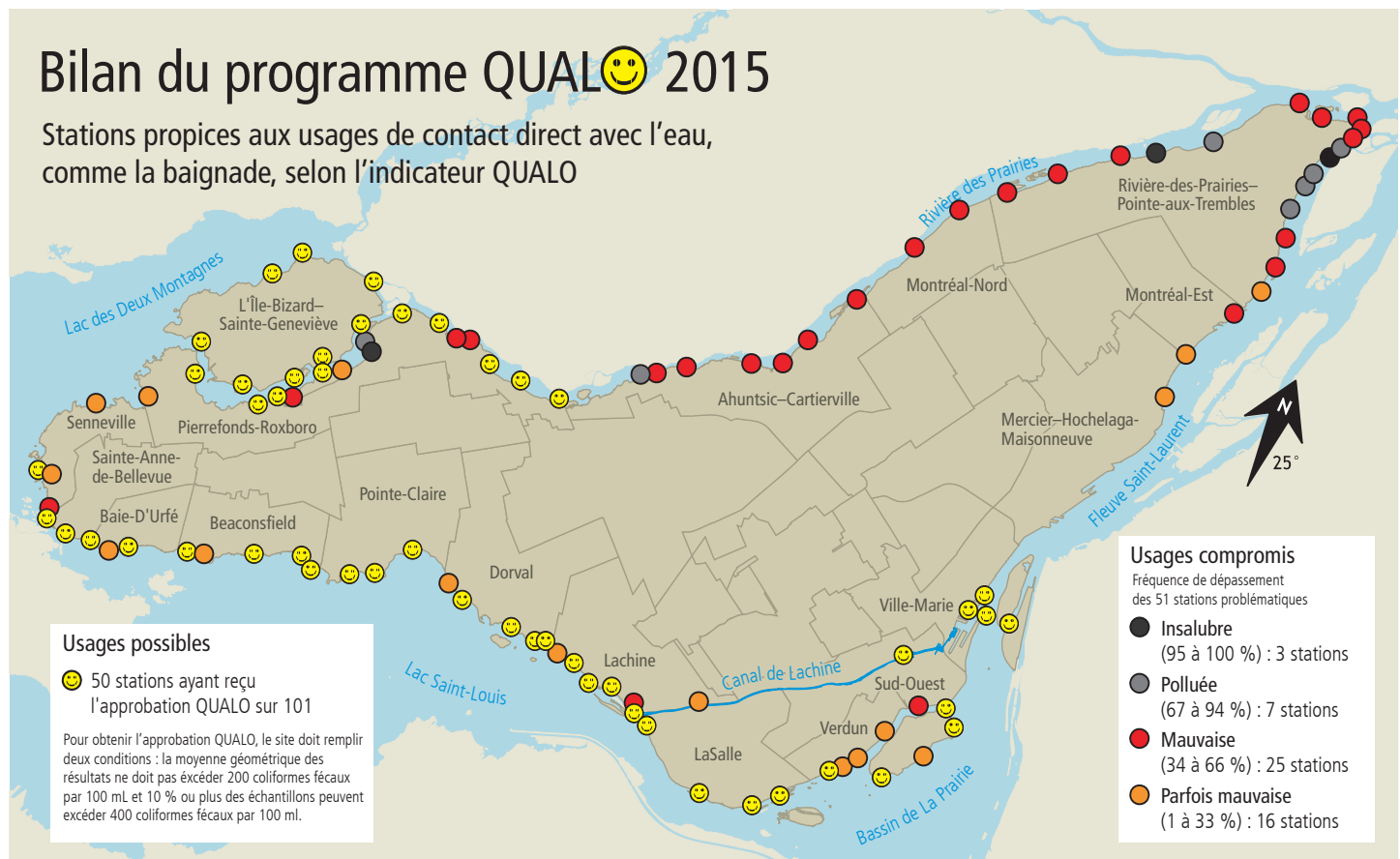
Évolution du pourcentage global de stations QUALO depuis le début du programme en 1999



L'année 2015 marque ainsi un net recul de la qualité des eaux riveraines qui semblaient s'être améliorées au cours des huit dernières années. Depuis le début du programme en 1999, il faut remonter à 2006 pour retrouver une année avec un aussi faible pourcentage de stations ayant reçu l'approbation QUALO. Cette baisse résulterait essentiellement des précipitations abondantes mesurées durant l'été (parmi les trois étés les plus pluvieux des 20 dernières années).

Bilan du programme QUALO 😊 2015

Stations propices aux usages de contact direct avec l'eau, comme la baignade, selon l'indicateur QUALO



Bilan par plan d'eau

Rivière des Prairies : 28 % QVALO

Le nombre de stations QVALO a diminué de près de 20 % par rapport à 2014, passant de 16 à seulement 10 stations sur 36. Il s'agit d'une des plus faibles proportions enregistrées depuis le début du programme en 1999. Huit stations ont changé de statut : une nouvelle station a reçu l'approbation QVALO et sept ont été déclassées. Encore une fois, les résultats des stations situées en amont du pont Lachapelle (Ahuntsic-Cartierville) sont nettement meilleurs que ceux obtenus en aval. Avec des pourcentages de dépassement du critère 200 COLI de 95 %, les parcs de la Rive-Boisée (Pierrefonds-Roxboro) et du Cheval-Blanc (Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles) obtiennent les pires résultats de la rivière. D'importantes dégradations de la qualité des eaux, consécutives aux fortes précipitations, ont été obtenues à deux stations situées en aval du boulevard des Sources, soit celles des parcs de l'île de Roxboro et Louise-Deschênes, avec des hausses respectives de 35 et 45 % des dépassements du critère 200 COLI.

Lac Saint-Louis : 76 % QVALO

En 2015, le nombre de stations du lac Saint-Louis ayant reçu l'approbation QVALO est passé de 16 à 19 sur un total de 25. Les stations situées au Yacht Club de Beaconsfield et au parc Saint-James (Beaconsfield) ont récupéré leur approbation QVALO. Il en est également ainsi pour les stations des parcs Stoney-Point (Lachine) et du Millénaire (Dorval), lesquelles étaient souvent non QVALO au cours des dernières années. Quant à la qualité de l'eau au parc Angell (Beaconsfield), la station a été déclassée en raison de trois dépassements du critère 400 COLI. La qualité à la station du parc Godin (Sainte-Anne-de-Bellevue) montre toujours des signes de contamination. Dans l'ensemble, la qualité de l'eau du secteur est plutôt bonne (moyenne géométrique < 100 COLI à toutes les stations) malgré 22 dépassements du critère de 1 000 COLI.

Bassin de La Prairie : 63 % QVALO

Ce secteur a connu une légère détérioration alors que le nombre de stations n'ayant pas obtenu l'approbation QVALO est passé de 3 à 6 sur un total de 16. Les trois stations déclassées sont localisées aux parcs Canal-de-Lachine (Lachine) et West-Vancouver (île des Sœurs) et au pont Champlain (Sud-Ouest). Le secteur aval du parc de l'Honorable-Georges-O'Reilley (Verdun) montre toujours des signes de contamination. Les nouvelles stations situées à La vague à Guy dans le parc des Rapides (LaSalle) et à l'Esplanade de la



La vague à Guy est l'une des deux seules vagues stationnaires naturelles de Montréal.

Pointe-Nord (île des Sœurs) ont obtenu, pour leur part, l'approbation QVALO. Cette dernière remplace la station située en aval du pont Champlain qui est devenue inaccessible en raison du chantier du nouveau pont. On retrouve à cet endroit une nouvelle destination pour les amateurs de kayak, le centre NAVI.

Fleuve Saint-Laurent : 19 % QVALO

Ce secteur a connu une forte détérioration alors que le nombre de stations ayant reçu l'approbation QVALO est passé de 8 à 3 sur un total de 16. Il s'agit du plus faible pourcentage enregistré depuis l'an 2000. Les huit stations non QVALO en 2014 le sont toujours en 2015. Parmi les six nouvelles stations déclassées, on compte les deux stations du parc de la Promenade-Bellerive (Mercier—Hochelaga-Maisonneuve) ainsi que celle du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles (Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles) qui étaient toutes QVALO depuis plus de 5 années consécutives. Généralement, les stations situées en amont de la marina de Pointe-aux-Trembles montrent un pourcentage de dépassement du critère de 200 COLI inférieur à 30 % tandis que celles de la portion aval obtiennent des dépassements supérieurs à 60 %. L'analyse des résultats obtenus à ces stations révèle d'ailleurs qu'elles ont été sensibles aux pluies abondantes, d'où la détérioration importante mesurée.

Île Bizard : 100 % QVALO

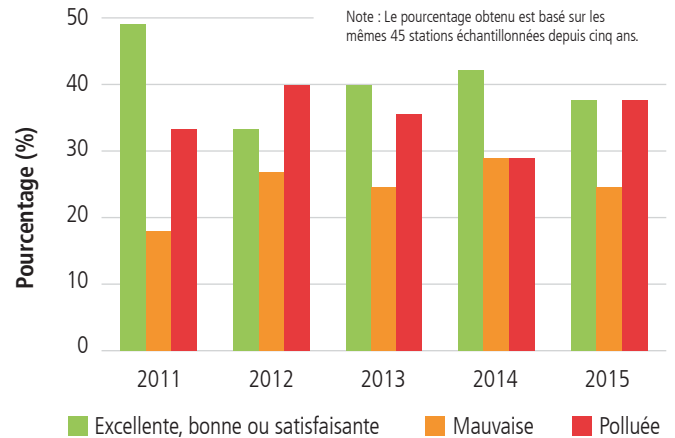
Pour une deuxième année consécutive, les huit stations autour de l'île Bizard ont obtenu l'approbation QVALO. Des fréquences de dépassement du critère 200 COLI inférieures à 15 % ont été obtenues à toutes les stations du secteur, à l'exception de celle située dans le parc Terrasse-Martin (25 %). Seulement quatre dépassements du critère 1 000 COLI ont été obtenus sur les 160 échantillons prélevés.

RUISSO : difficile maintien de la qualité de l'eau

En 2015, l'échantillonnage a visé 24 ruisseaux et plans d'eau intérieurs et comptait au total 50 stations. Certains ajustements ont été apportés au programme RUISSO avec l'ajout de cinq nouvelles stations et le retrait de cinq autres pour des considérations d'accessibilité et de pertinence. Les stations ont été échantillonnées à sept reprises entre mai et novembre. Au total, 342 échantillons d'eau ont été prélevés et 8 322 résultats d'analyses ont servi au calcul de l'indice RUISSO (IR).

En se basant sur les résultats de l'IR calculés aux mêmes 45 stations échantillonnées depuis les cinq dernières années, il est possible d'affirmer que la qualité de l'eau en 2015 s'est améliorée à 29 % d'entre elles, est demeurée stable à 42 % des stations et, finalement, s'est détériorée à 29 % des stations. Si on comparait les résultats de ces 45 stations avec ceux de l'année 2014, on constaterait que le nombre de stations ayant une qualité « excellente, bonne ou satisfaisante » est passé de 19 à 17, le nombre de stations avec une qualité « mauvaise » a diminué de 13 à 11 et le nombre de stations avec une qualité « polluée » a augmenté de 13 à 17. Cette comparaison démontre une détérioration de la qualité de l'eau des ruisseaux en 2015, essentiellement en raison des pluies plus abondantes et plus fréquentes.

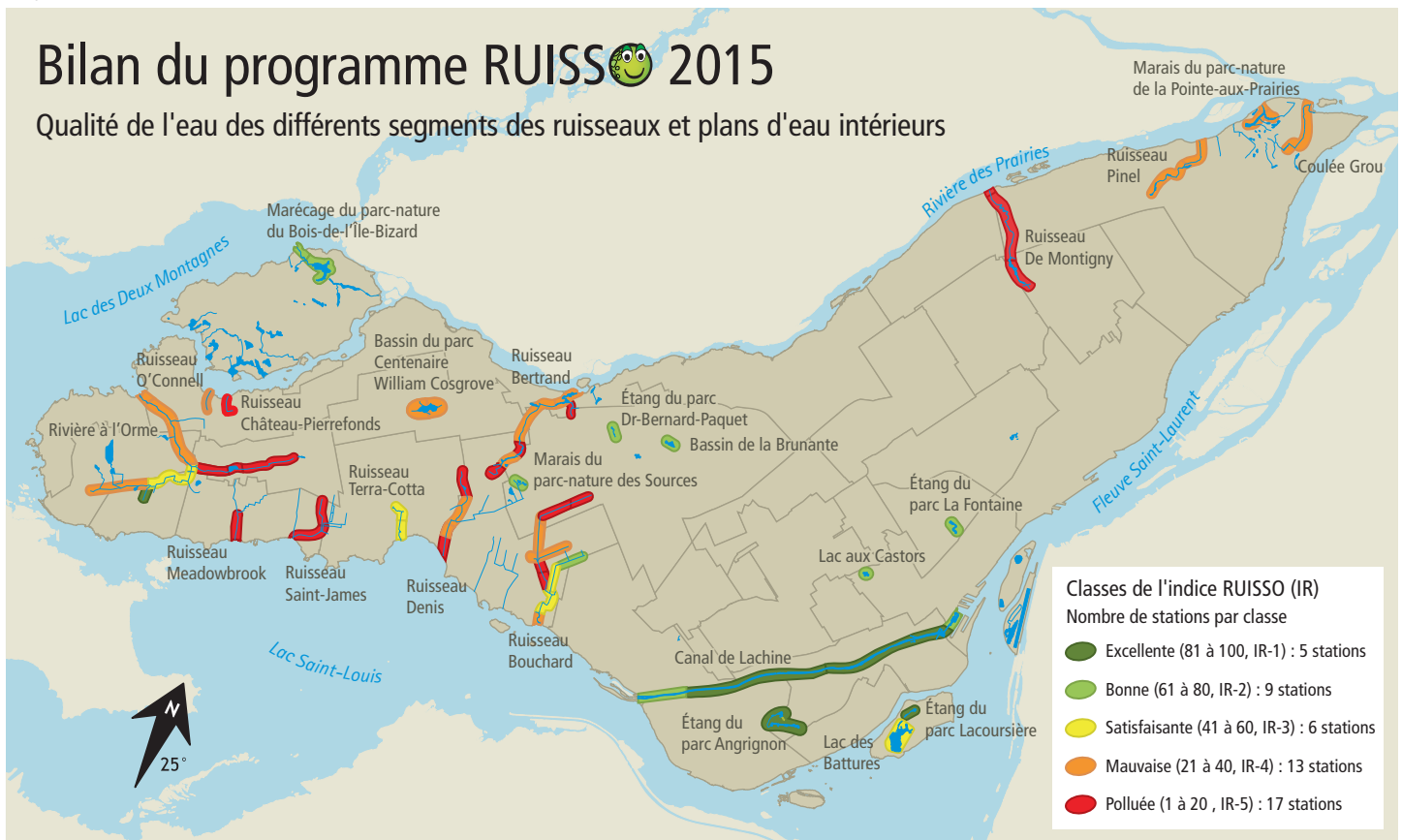
Évolution de la qualité de l'eau des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs



Comme c'est le cas chaque année, les plans d'eau alimentés par un réseau d'aqueduc, des puits artésiens ou les eaux du fleuve sont généralement de bonne qualité. Ainsi, les étangs des parcs Lacoursière et Angrignon obtiennent l'IR-1, soit le plus élevé (eau qualifiée « excellente »), et sept plans d'eau obtiennent des IR-2, soit une eau qualifiée de « bonne », notamment les étangs urbains ainsi que certains marais et marécages.

Bilan du programme RUISSO 2015

Qualité de l'eau des différents segments des ruisseaux et plans d'eau intérieurs



Deux plans d'eau se retrouvent dans la catégorie « satisfaisante » (classe 3), soit le lac des Battures et la rivière à l'Orme. L'eau du lac des Battures s'est légèrement améliorée (évolution de 10 points). Dans le cas de la rivière à l'Orme, l'échantillonnage des affluents provenant de Baie-D'Urfé et de Sainte-Anne-de-Bellevue a repris, comme avant 2011. Les résultats démontrent que l'eau en provenance de Baie-D'Urfé est d'excellente qualité tandis que celle de l'autre affluent indique, au contraire, un enrichissement par le phosphore. D'autres mauvais résultats sont aussi obtenus plus en aval, à la hauteur d'un affluent alimenté par les eaux pluviales provenant de secteurs résidentiels de Kirkland. Les fortes valeurs de coliformes fécaux (moyenne de près de 9 000) indiquent la persistance probable de raccords inversés malgré les corrections effectuées.

Les ruisseaux et les plans d'eau intérieurs avec un IR-4, soit une eau qualifiée de « mauvaise », sont généralement affectés par des problèmes de pollution, de sorte que les IR calculés sont plus ou moins stables au fil des ans. Des raccords inversés sont présents dans plusieurs des collecteurs qui les alimentent. Il en est ainsi des ruisseaux Bertrand, Pinel, Bouchard et O'Connell ainsi que du bassin du parc Centenaire William Cosgrove. Par ailleurs, la qualité globale des eaux du ruisseau Bouchard s'est maintenue depuis l'an dernier. Des teneurs parfois élevées en matières en suspension ont été mesurées aux stations aux abords de l'aéroport. De façon générale, dans tous les ruisseaux et plans d'eau intérieurs, les teneurs en azote ammoniacal mesurées ont été moins élevées que par les années passées. En effet, les valeurs maximales mesurées ont diminué d'un peu plus de la moitié, passant de 950 à 450 µg/L. Toutefois, certains plans d'eau dans cette catégorie souffrent d'une déficience chronique ou occasionnelle de leur alimentation en eau. C'est le cas notamment du marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et de la coulée Grou, qui ont néanmoins connu une meilleure année qu'en 2014.

La qualité de l'eau des ruisseaux Saint-James, Denis et De Montigny s'est dégradée en 2015 avec une baisse de l'IR de 5 à 10 points. Les ruisseaux Meadowbrook et Château-Pierrefonds viennent compléter le groupe de plans d'eau avec un IR-5, soit une eau qualifiée de « polluée ». Les eaux du ruisseau De Montigny, lequel est alimenté par les eaux de drainage du secteur industriel d'Anjou, sont particulièrement mauvaises en 2015 (coliformes fécaux, cuivre, plomb et phosphore total). Quant aux eaux du ruisseau Château-Pierrefonds, elles se retrouvent, encore cette année, au bas du classement en raison notamment de problèmes de contamination bactérienne (au moins deux valeurs > 60 000 coliformes fécaux), de l'influence néfaste des eaux de fonte provenant du dépôt à neige de Pierrefonds-Roxboro et des nombreux travaux en cours dans son voisinage.

Le tableau ci-dessous révèle une amélioration de plus de cinq points (Évolution : +) de l'IR à 8 des 24 ruisseaux et plans d'eau intérieurs et une détérioration de plus de cinq points (Évolution : -) de l'IR à 10 plans d'eau.

Évolution du classement des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs selon l'indice RUISSO*

Ruisseaux et plans d'eau intérieurs	Déficience en eau	IR 2015	IR 2014	Évolution **
Étang du parc Lacoursière		1	2	+
Étang du parc Angrignon		1	2	+
Canal de Lachine		2	2	+
Marais du parc-nature des Sources		2		
Lac aux Castors		2		
Marécage du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard		2	2	+
Étang du parc La Fontaine		2	2	-
Étang du parc Dr-Bernard-Paquet		2	2	-
Bassin de La Brunante		2	2	=
Rivière à l'Orme	Rare	3	3	=
Lac des Battures		3	4	+
Ruisseau Terra-Cotta		4	4	+
Ruisseau Pinel	Occasionnelle	4	2	-
Ruisseau Bouchard		4	4	=
Marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies	Occasionnelle	4	5	+
Ruisseau O'Connell		4	3	-
Bassin du parc Centenaire William Cosgrove		4	4	-
Ruisseau Bertrand	Rare	4	3	-
Coulée Grou	Chronique	4	5	+
Ruisseau Saint-James		5	4	-
Ruisseau Meadowbrook		5	5	=
Ruisseau Denis		5	4	-
Ruisseau De Montigny		5	4	-
Ruisseau Château-Pierrefonds		5	5	-

* Tenant compte de l'ensemble des paramètres, l'IR détermine la classe de qualité de l'eau à chacune des stations. La classe du plan d'eau est déterminée en calculant la moyenne de l'IR obtenu à toutes les stations de ce plan d'eau.

** L'évolution a été caractérisée comme stable (Évolution : =) lorsque la lecture de l'IR d'une année à l'autre révèle un écart de moins de 5 points, sauf s'il change de classe. Ainsi, un plan d'eau peut conserver la même classe de qualité de l'IR (20 points par classe) tout en ayant évolué de plus de cinq points, comme c'est le cas du canal de Lachine.

PLUVIO : un premier portrait des réseaux pluviaux

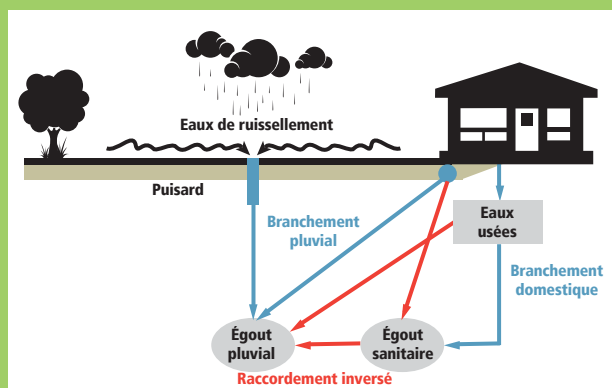
Le programme PLUVIO a été mis en place en 2007 afin d'identifier, de localiser et de corriger les problèmes de raccordements inversés (Ri) sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Tous les réseaux pluviaux ont maintenant été étudiés. Ceux-ci desservent une superficie d'environ 107 km² qui compte quelque 71 000 adresses municipales localisées essentiellement aux deux extrémités de l'île de Montréal, sur l'île des Sœurs et sur l'île Bizard. Ces secteurs sont desservis par des réseaux d'égouts séparatifs, à savoir un réseau pluvial qui évacue les eaux de ruissellement pluvial directement vers les plans d'eau et un réseau sanitaire qui capte et dirige les eaux usées vers la station d'épuration. Ce n'est que dans les secteurs desservis par des réseaux d'égouts séparatifs qu'il est possible de retrouver des Ri.

État de la situation des réseaux pluviaux

En 2015, l'échantillonnage des exutoires des 97 derniers réseaux pluviaux, qui n'avaient pas encore été diagnostiqués depuis le début du programme PLUVIO, a permis au RSMA de compléter l'échantillonnage de tous les réseaux pluviaux du territoire. Le RSMA estime à 587 le nombre de réseaux d'égouts pluviaux, à l'exclusion toutefois de la zone portuaire. Près du tiers de ces 587 réseaux, soit 190, sont contaminés (> 400 COLI ou coliformes fécaux par 100 mL) à leur exutoire dans un ruisseau ou un cours d'eau. C'est donc dire que les 397 autres réseaux n'étaient pas susceptibles d'être affectés par des Ri.

Raccordement inversé

Un raccordement inversé (Ri) est un branchement ou une défectuosité qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau pluvial, le sol, un fossé ou un cours d'eau, à l'exception des fosses septiques.



Statut des 587 réseaux pluviaux 2015

Réseaux non problématiques	397
Réseaux problématiques	190
Détails des 190 réseaux pluviaux	
Pas de raccordement inversé (Ri)	82
Corrigés	12
Corrections à valider	12
En attente de corrections	54
En attente de dépistages	30

La recherche de l'origine de la contamination dans les 39 derniers réseaux problématiques effectuée en 2015 a permis de compléter l'analyse de ces 190 réseaux. Près de la moitié se sont avérés exempts de Ri, soit que la contamination observée était d'origine diffuse ou animale (82), soit que les Ri ont été corrigés (12). Ce portrait complet de l'origine de la contamination a été établi sur la base de la recherche d'indices de contamination sanitaire (papier, fèces, etc.) et au moyen des dénombrements bactériens.

Quant aux 96 autres réseaux, certaines corrections (12) restent encore à valider par le RSMA. Les 84 autres (54 + 30) sont en attente de corrections et de dépistages (test à fumée et traçage de confirmation au colorant) par les autorités locales.

Le territoire de Baie-D'Urfé, desservi par des fosses septiques, a également fait l'objet d'une étude détaillée en 2015 afin de mesurer leurs impacts sur la qualité des eaux pluviales. Bien qu'il ne s'agisse pas de Ri, des efforts doivent être consentis afin d'en améliorer la performance.

Poursuite du programme PLUVIO

Au terme des travaux réalisés en 2015 par le Service de l'eau, les arrondissements, les villes reconstituées et le RSMA, on estime que quelque 1 500 adresses municipales, réparties dans 30 réseaux, sont en attente d'un dépistage détaillé par les autorités locales afin d'identifier les adresses mal raccordées. Par ailleurs, 17 540 adresses ont déjà fait l'objet de dépistage. De celles-ci, quelque 16 110 se sont avérées conformes, tandis que 920 comportaient des Ri, 510 restent à confirmer et pas moins de 343 Ri ont déjà été corrigées. Au cours des prochaines années, le RSMA poursuivra ses efforts de vérification et d'approbation des réseaux pluviaux corrigés afin de s'assurer qu'ils sont totalement réhabilités ou s'il persiste encore des secteurs problématiques.



POUR PLUS D'INFORMATION

Le lecteur se référera au site Web du RSMA à l'adresse rsma.qc.ca et à celui des données ouvertes de la Ville de Montréal à l'adresse donnees.ville.montreal.qc.ca.

Travaux dans l'intercepteur Sud-Est : des impacts localisés et de courte durée

Des travaux d'entretien et de réfection dans l'intercepteur Sud-Est du réseau d'assainissement des eaux usées de la Ville de Montréal ont eu lieu du 11 au 14 novembre 2015. Durant cette période, la Division du contrôle des rejets industriels a effectué un programme de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et une surveillance intensifiée des rejets industriels auprès d'établissements ciblés. Le programme de suivi, qui a été élaboré par le RSMA, avait pour but de documenter l'impact du déversement exceptionnel d'eaux usées non traitées directement dans le fleuve via 27 émissaires associés à 24 structures de régulation et de raccordement à l'intercepteur Sud-Est, et ce, avant, pendant et après les travaux. Ces deux programmes spéciaux ont nécessité plus de 9 000 analyses microbiologiques et physico-chimiques.



Les résultats aux 69 stations ont révélé des impacts localisés et de courte durée durant le déversement. Entre le 11 et le 16 novembre, une forte augmentation de la quantité de coliformes fécaux a été observée particulièrement aux stations riveraines. Les analyses bactériologiques ont aussi montré que 42 stations étaient influencées par le déversement. Quant aux analyses chimiques, elles ont révélé qu'à peine cinq stations situées près des ouvrages de surverse, notamment aux quatre structures déversant les plus grands volumes, présentaient des dépassements très occasionnels (moins de 1 %) des critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les eaux de

surface en ce qui concerne l'azote ammoniacal, le cuivre, le phosphore et les matières en suspension. Il n'y a pas eu d'enrichissement significatif pour les métaux. Dès le 18 novembre, les valeurs mesurées sont revenues aux niveaux antérieurs aux rejets et il n'y a pas eu d'indication d'effets persistants.

VILLE DE MONTRÉAL

PRODUCTION

Service de l'environnement
Division du contrôle des rejets industriels
Réseau de suivi du milieu aquatique

RENSEIGNEMENTS

Guy Deschamps, biologiste
guydeschamps@ville.montreal.qc.ca

PHOTOGRAPHIE

Réseau de suivi du milieu aquatique
Ville de Montréal

MONTAGE GRAPHIQUE

Rachel Mallet

COUVERTURE

Bain de soleil de tortues géographiques
dans l'étang du parc Lacoursière
sur l'île des Soeurs

2^e trimestre 2016

ISSN 1925-6574 (imprimé)

ISSN 1925-6582 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives Canada, 2016





Dossier # : 1164390001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Il est recommandé au conseil d'agglomération de :
Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 07:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1164390001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine. Cette tâche s'inscrit dans le mandat de surveillance environnementale du réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'air.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0372- 15 juin 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

DESCRIPTION

Ce rapport, qui est produit annuellement par le Service de l'environnement, dresse le bilan de la qualité de l'air à Montréal et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de surveillance de la qualité de l'air. Ce bilan fait état de la caractérisation du milieu, identifie les problématiques et permet de les corriger à la source dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

JUSTIFICATION

Les objectifs visés par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'air dans l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du réseau, RSQA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement et plus particulièrement en permettant la réalisation des objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport pourrait être présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Le rapport sera distribué lors de la rencontre annuelle des gestionnaires du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier en regard des politiques, des règlements et des encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BOULET
Chimiste

Tél : 514 280-4365
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2016-05-26

Bilan environnemental 2015

QUALITÉ DE L'AIR À MONTRÉAL

Service de l'environnement

Montréal 

Faits saillants

PORTRAIT DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- La qualité de l'air s'améliore à Montréal
- Le nombre de jours de smog diminue
- Les concentrations de particules fines ($PM_{2,5}$) sont à la baisse

AMÉLIORATIONS SUR LE RÉSEAU

- Bâtiment plus sécuritaire et plus grand pour la station de l'échangeur Décarie (28)
- Fermeture de la station Verdun (68) et relocalisation des appareils
- Réfection du toit de la station Saint-Joseph (80)

PROJET TURCOT

- Signature d'une entente de sept années avec le ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Installation et rodage de quatre stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

CHAUFFAGE AU BOIS

- Règlement final adopté en août



Le Réseau

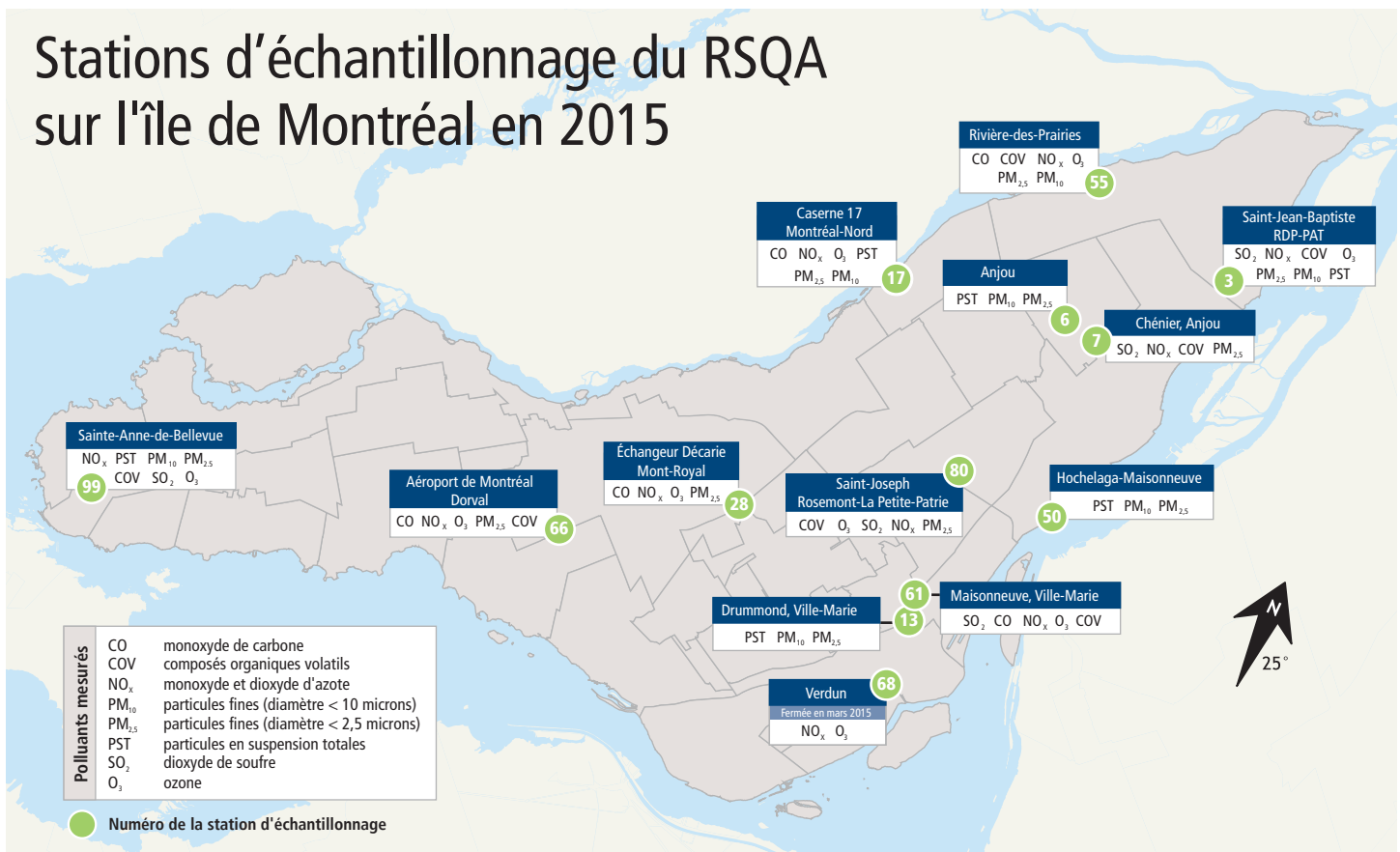
Encore cette année, le réseau comprend 13 stations d'échantillonnage équipées d'analyseurs mesurant en continu les concentrations de polluants tels que l'ozone, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et les particules fines. D'autres mesures et analyses, effectuées selon le calendrier d'échantillonnage du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique, servent à colliger de l'information sur, entre autres, les composés organiques volatils et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Les résultats ainsi obtenus permettent de dresser un portrait annuel et de suivre, depuis plusieurs années, l'évolution de la situation de ces polluants à Montréal.

Dans le cadre de la mise à jour des lignes directrices sur l'assurance et le contrôle de la qualité du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique, un audit des opérations du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) a été effectué par une firme indépendante mandatée par Environnement Canada. L'excellent résultat obtenu par le RSQA lors de cet audit est venu récompenser les efforts soutenus de toute l'équipe afin de maintenir un réseau performant. Cette inspection a aussi rendu possible l'amélioration de certaines pratiques.

Annoncé l'année dernière, le remplacement des analyseurs de particules fines TEOM-FDMS par des analyseurs SHARP 5030 ne s'est pas concrétisé en 2015. Les tests de performance sur les nouveaux analyseurs se sont donc poursuivis toute l'année afin d'accumuler des données sur le comportement de ces analyseurs selon les différentes conditions météorologiques. De plus, des contraintes au niveau de l'installation de ces appareils, de même que la rénovation de certaines stations, ont forcé l'équipe technique à se surpasser et ont retardé le déploiement des nouveaux analyseurs à l'année 2016.

Cela n'a toutefois pas empêché le RSQA, fidèle à sa tâche, de mesurer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de l'agglomération montréalaise, 24 heures sur 24 durant toute la dernière année. Les mesures effectuées permettent de calculer un indice de la qualité de l'air en temps réel. Cet indice, ainsi que de nombreuses informations sur la qualité de l'air à Montréal, sont disponibles en tout temps sur le site Web rsqa.qc.ca.

Stations d'échantillonnage du RSQA sur l'île de Montréal en 2015



Portrait de la qualité de l'air

En 2015, 64 jours de mauvaise qualité de l'air ont été comptabilisés, dont 7 jours de smog. Ceci constitue 3 jours de smog de moins qu'en 2014, malgré un nombre de jours de mauvaise qualité de l'air similaire. Les polluants responsables de ces jours de mauvaise qualité de l'air sont les particules fines (63) et l'ozone (1).

Les jours de smog ont été observés en janvier et en février alors que les températures avaient chuté bien en deçà des normales saisonnières. À l'opposé, la mauvaise qualité de l'air due à l'ozone s'est produite en mai, lorsque le mercure a atteint un sommet plutôt inhabituel pour cette période de l'année, en frôlant les 30 °C.

Les feux d'artifice sont responsables de la mauvaise qualité de l'air enregistrée dans les soirées des 4-5 et 29-30 juillet. En général, les concentrations de particules fines augmentent pendant le spectacle pour ne redescendre qu'après minuit, ce qui explique le compte de deux jours pour chacun des événements. Tous ces cas ont en commun la stagnation des polluants due à l'absence de circulation des masses d'air.



Feux d'artifice au-dessus du pont Jacques-Cartier

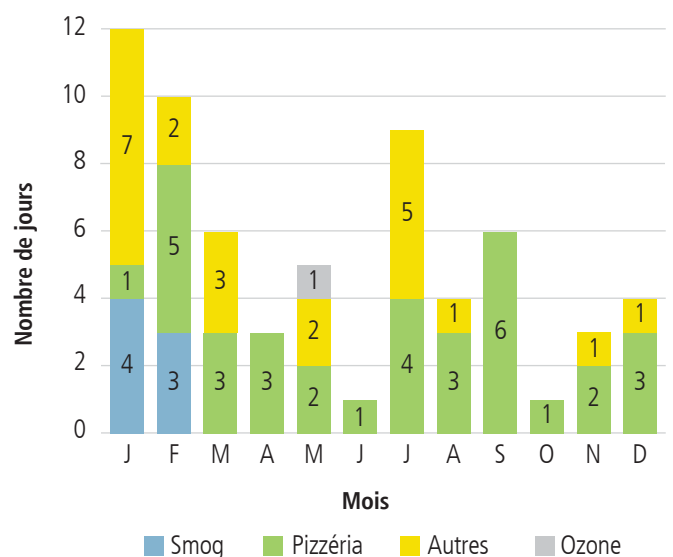
Qu'est-ce qu'un jour de mauvaise qualité de l'air?

Selon les critères établis, dès que les concentrations de particules fines sont supérieures à 35 µg/m³ pendant au moins trois heures pour une station, la journée est considérée mauvaise. Pour qu'un jour de mauvaise qualité de l'air soit étiqueté comme un jour de smog, les concentrations de PM_{2,5} supérieures à 35 µg/m³ doivent être mesurées pendant au moins 3 heures sur plus de 75 % du territoire de l'agglomération montréalaise. En général, lors d'un jour de smog, les concentrations de particules fines demeurent élevées pendant 24 heures et parfois plus longtemps.

En résumé, outre les jours de smog, les événements responsables des jours de mauvaise qualité de l'air sont :

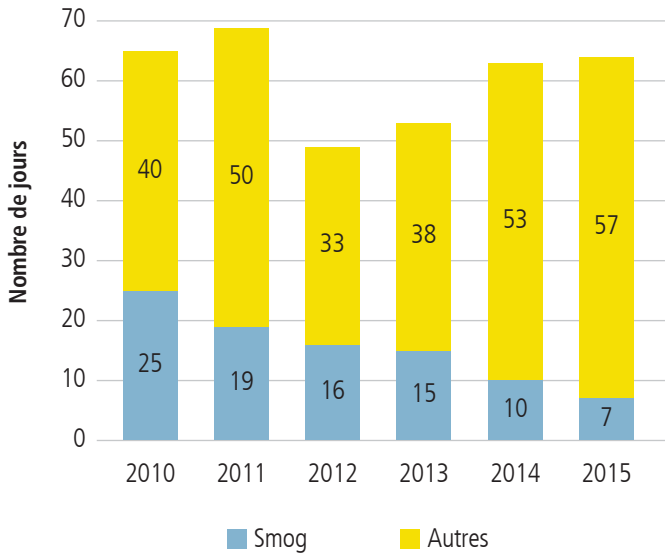
- la présence d'un four à bois cuisant de la pizza (34 jours, station 13);
- les feux d'artifice Loto-Québec (4 jours, station 50);
- d'autres activités humaines ayant une portée locale (19 jours, toutes les stations).

Jours de mauvaise qualité de l'air à Montréal en 2015



L'analyse des résultats obtenus depuis 2010 démontre que, bon an mal an, le nombre de jours de smog est à la baisse, ce qui est une bonne nouvelle.

Jours de mauvaise qualité de l'air depuis 2010



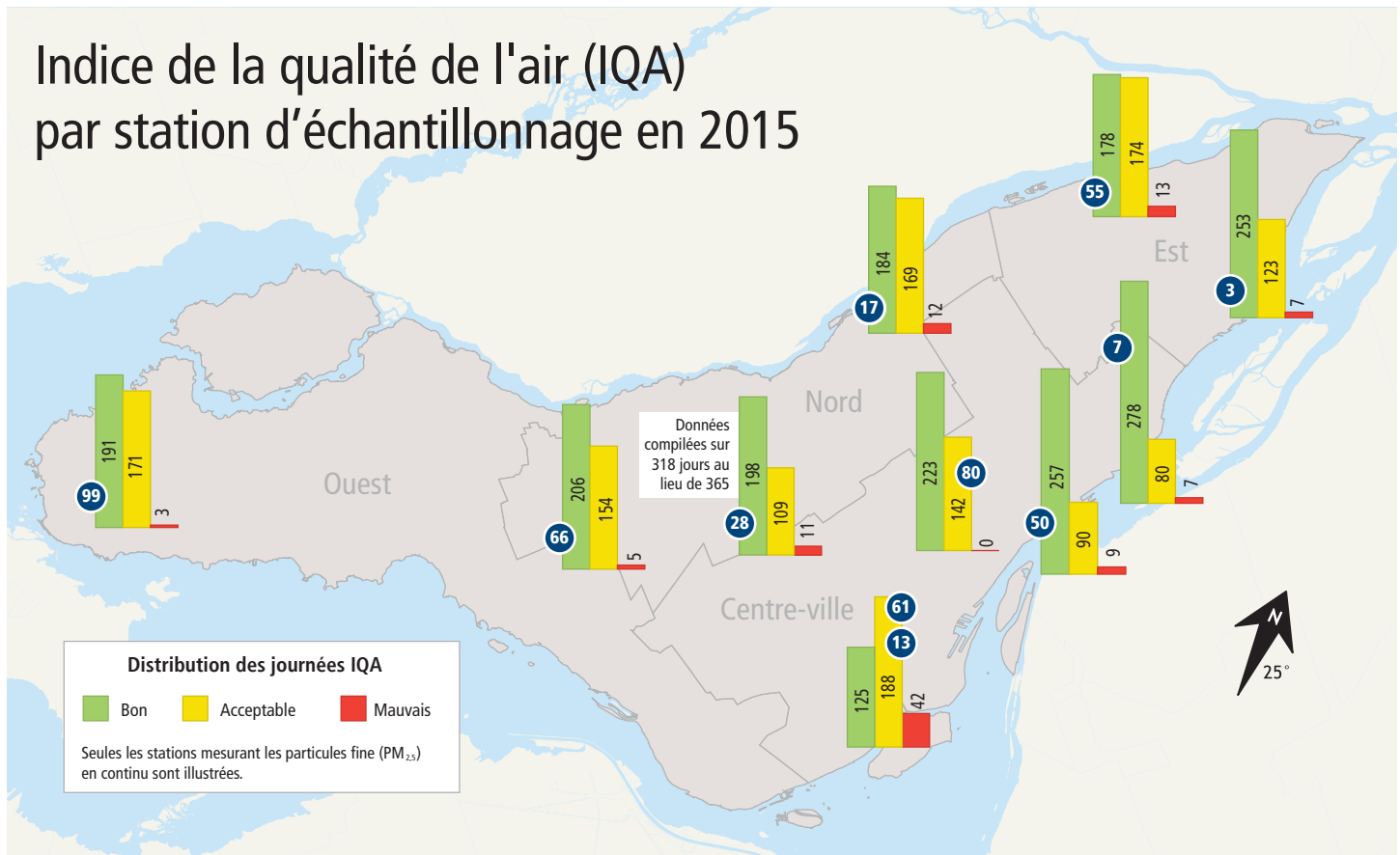
De plus, la comparaison des concentrations de particules fines obtenues avec les nouvelles normes de qualité de l'air ambiant confirme une diminution. Ce constat est très significatif, car les particules fines sont associées à plusieurs problèmes de santé. On peut donc affirmer que la qualité de l'air dans la région montréalaise s'améliore.

Comparaison entre les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) et les concentrations de particules fines mesurées à Montréal en µg/m³

Moyenne triennale du 98 ^e centile annuel des concentrations moyennes quotidiennes sur 24 heures				
Standard = 28 en 2015 Standard = 27 en 2020				
2009-2011	2010-2012	2011-2013	2012-2014	2013-2015
29	28	26	25	24

Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles				
Standard = 10 en 2015 Standard = 8,8 en 2020				
2009-2011	2010-2012	2011-2013	2012-2014	2013-2015
10,6	9,9	9,7	9,6	9,4

Indice de la qualité de l'air (IQA) par station d'échantillonnage en 2015



Améliorations sur le réseau

La station de l'échangeur Décarie (28) située dans la ville de Mont-Royal, l'une des plus vieilles stations du réseau, a subi une cure de rajeunissement. En effet, un nouveau bâtiment à toit plat a remplacé la maisonnette arborant un graffiti que certains habitués de l'échangeur Décarie pourraient avoir remarqué. Cette transformation était nécessaire afin de respecter les normes de sécurité et d'agrandir l'espace de travail requis pour l'installation future de moniteurs plus performants. La célérité avec laquelle les travaux ont été réalisés, au mois de novembre, a permis de minimiser le nombre de jours au cours desquels la station n'a pas été en service.

Certains auront peut-être observé sur notre site Web que l'affichage des données de certaines stations a été interrompu, laissant apparaître, épisodiquement, un point blanc. Ce fut le cas pour la station Saint-Joseph (80) en début d'année, alors que sa toiture a été refaite. Ces travaux ont occasionné un arrêt temporaire des mesures qui ont repris le 22 janvier 2015. Depuis, tout se déroule comme à l'habitude.

La station Verdun (68) a, quant à elle, cessé complètement de transmettre ses données en mars. Le local situé dans l'usine de production d'eau potable Atwater ne répondant plus à certains critères d'installation, les équipements de mesure ont été déployés dans une autre station située à proximité, sur la rue de Roberval. L'ajout d'un analyseur de particules fines à cette station constitue une amélioration majeure, puisqu'il n'y en avait pas dans le secteur. Cette dernière est entrée en service en octobre et sera représentée sur le site Web en 2016 lorsque la période de rodage sera terminée.



Remplacement de la station de l'échangeur Décarie (28)

Stations d'échantillonnage du projet Turcot



Projet Turcot

Bonne nouvelle! Le programme de surveillance de la qualité de l'air, pendant le réaménagement de l'échangeur Turcot, sera assuré par le Réseau de surveillance de la qualité de l'air. En effet, une entente à ce sujet a été conclue entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec, responsable des travaux. Le programme comprend l'installation de quatre stations d'échantillonnage stratégiquement situées de part et d'autre des principaux chantiers. Le rodage des équipements de mesure s'est terminé en décembre 2015. Le programme de mesure, qui doit s'échelonner sur sept années, débutera en janvier 2016.

Règlement sur l'utilisation des poêles et foyers au bois maintenant en vigueur

C'est fait! Le **règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide (15-069)** est entré en vigueur le 24 août 2015.

Une campagne visant à faire la promotion de ce nouveau règlement a été lancée dès l'adoption du règlement par le conseil municipal. Cette campagne s'est déclinée en plusieurs volets durant tout l'automne. Plusieurs plateformes ont été utilisées afin de diffuser les messages au public.

Parmi les actions qui ont été réalisées, notons :

- l'envoi ciblé d'une lettre d'information, d'un formulaire de déclaration de même qu'une brochure explicative à environ 50 000 résidents présumés être propriétaires d'un appareil à combustible solide;
- l'utilisation des médias sociaux;
- la diffusion de publicités à la radio, sur le Web et dans les médias écrits;
- la diffusion de bulletins sur les écrans de Métrovision et du ministère des Transports du Québec (MTQ); et
- la diffusion d'une infolettre.

De plus, des outils tels qu'un formulaire de déclaration en ligne, une ligne téléphonique dédiée, une adresse courriel, un site Web et une foire aux questions ont été mis à la disposition du public afin de faciliter la déclaration de leur appareil ou foyer de même que leur quête d'information. À la fin 2015, plus de 40 000 formulaires avaient été reçus.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site sur le chauffage au bois à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/chauffageaubeis.



Le règlement en bref

Vous possédez un tel appareil? Voici ce que vous devez faire :

1. cesser de l'utiliser durant les avertissements de smog, et ce, dès maintenant;
2. le déclarer au cours des 120 jours suivant l'adoption du règlement, soit jusqu'au 22 décembre 2015. Vous pouvez remplir le formulaire de déclaration en ligne et vous trouverez du coup toute l'information relative au règlement et à son application;
3. cesser de l'utiliser dès le 1^{er} octobre 2018, sauf si votre appareil faisait l'objet d'une certification confirmant qu'il n'émet pas plus de 2,5 g/h de particules fines dans l'atmosphère.

« Exceptionnellement, l'utilisation de tous les appareils à combustible solide est permise lors de pannes d'électricité d'une durée de plus de trois heures. »

VILLE DE MONTRÉAL

PRODUCTION

Service de l'environnement
Division de la planification et
du suivi environnemental
Réseau de surveillance
de la qualité de l'air (RSQA)

RENSEIGNEMENTS

Diane Boulet, chimiste
dianeboulet@ville.montreal.qc.ca

PHOTOGRAPHIE

Ville de Montréal
sauf si indiqué autrement

MONTAGE GRAPHIQUE

Rachel Mallet

2^e trimestre 2016

ISSN 1925-6558 (imprimé)

ISSN 1925-6566 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives Canada, 2016



2015 Environmental Assessment Report

AIR QUALITY IN MONTRÉAL

Service de l'environnement



Montréal 

Highlights

PORTRAIT OF THE AIR QUALITY

- Air quality is improving in Montréal
- The number of smog days is lower
- Concentrations of fine particles (PM_{2,5}) are on the wane

NETWORK IMPROVEMENTS

- A safer and bigger building for the Décarie Interchange station (28)
- Closing of the Verdun station (68) and relocation of its equipment
- Re-roofing of the Saint-Joseph station (80)

TURCOT PROJECT

- Conclusion of a seven-year agreement with the *Ministère des Transports du Québec* (MTQ)
- Installation and breaking-in of four air quality monitoring stations

WOOD BURNING

- Final bylaw adopted in August



The Network

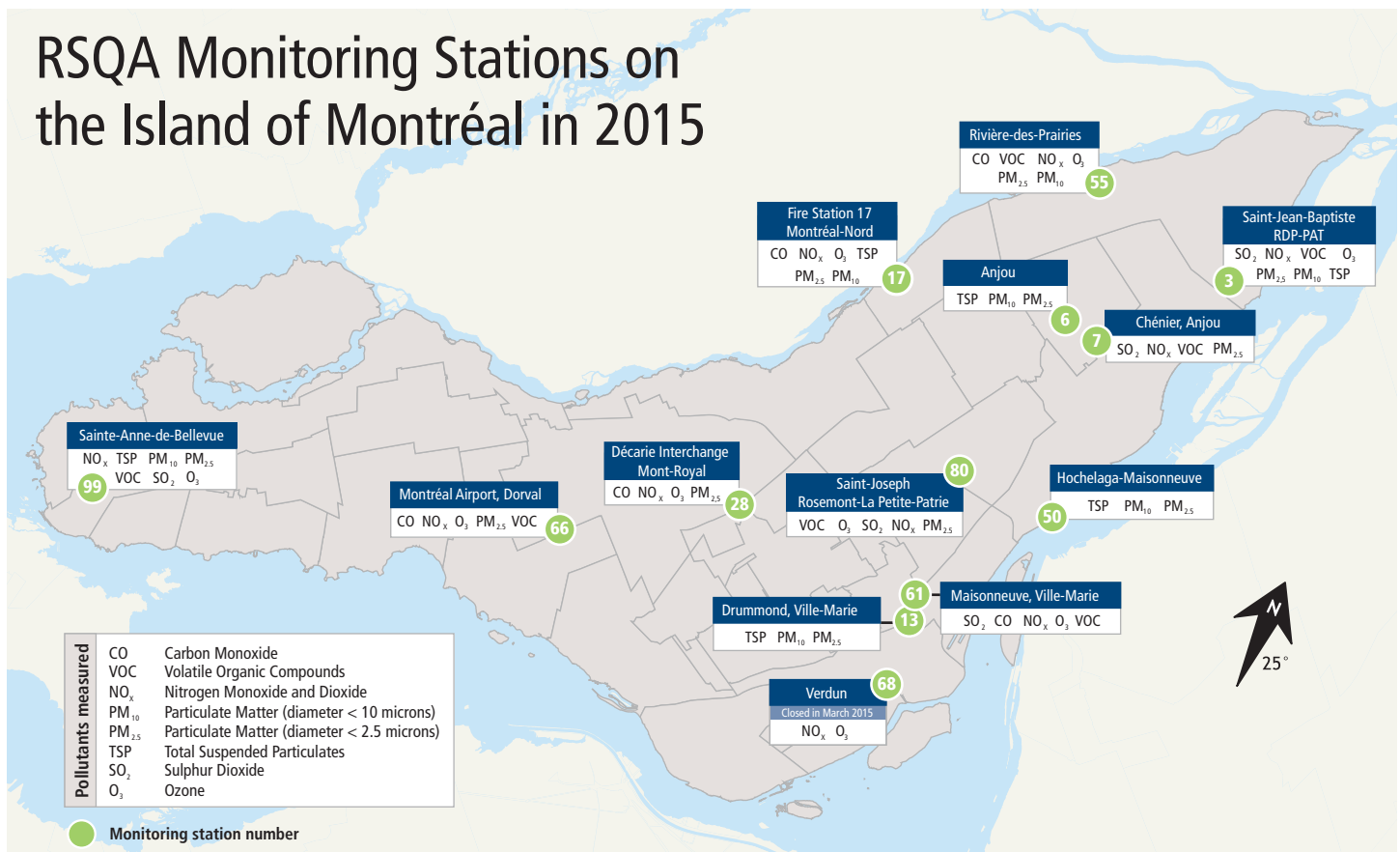
Again this year, the network is comprised of 13 monitoring stations equipped with monitors which continuously measure concentrations of pollutants such as ozone, carbon monoxide, sulphur dioxide, nitrogen oxides and fine particles. Other measures and analyses, conducted according to the sampling calendar established by the National Air Pollution Surveillance (NAPS) network, aim to collect information on, among others, volatile organic compounds and polycyclic aromatic hydrocarbons. The results thus obtained allow for the preparation of an annual snapshot and the monitoring, over many years, of the situation of these pollutants in Montréal.

Within the updating of the guidelines on quality assurance and control of the National Air Pollution Surveillance network, an audit of the activities of the *Réseau de surveillance de la qualité de l'air* (RSQA) was performed by an independent firm mandated by Environment Canada. The excellent results obtained by the RSQA during this audit are a welcome reward for the sustained efforts by all team members to maintain a high performing network. The inspection also allowed for the improvement of certain practices.

Announced last year, the replacement of the TEOM-FDMS fine particle analysers by SHARP 5030 analysers was not implemented in 2015. The performance trials of the new analysers were pursued throughout the year in order to accumulate data on the behavior of these analysers in different weather conditions. Also, constraints related to the installation of these apparatus and the renovation of certain stations spurred the technical team to surpass itself and delayed the deployment of these analysers until 2016.

However, this situation did not prevent the RSQA, true to its mission, to measure the overall air quality throughout the territory of the agglomeration of Montréal, 24 /7 in the past year. The measures conducted allow for the calculation of a real-time air quality index. This index and the many information on air quality in Montréal are available at all times on the Web site at rsqa.qc.ca.

RSQA Monitoring Stations on the Island of Montréal in 2015



Portrait of the air quality

In 2015, 64 days of poor air quality were recorded, of which 7 were smog days. This is 3 less smog days than in 2014, despite a similar total of poor air quality days. The pollutants responsible for these poor air quality days were fine particles (63) and ozone (1).

The smog days were observed in January and February when the temperatures fell far below the seasonal averages. The opposite is true of poor air quality days due to ozone, as the one occurrence was observed in May, when the temperature almost reached an unseasonal high of 30 °C that day.

Fireworks were responsible for the poor air quality episodes recorded in the evenings of July 4-5 and 29-30. The concentrations of fine particles generally increase during the fireworks and then decrease after midnight, which explains the two-day count for each of these events. Both occurrences have in common the stagnation of pollutants due to the absence of circulation of air masses.



Fireworks above Jacques-Cartier Bridge

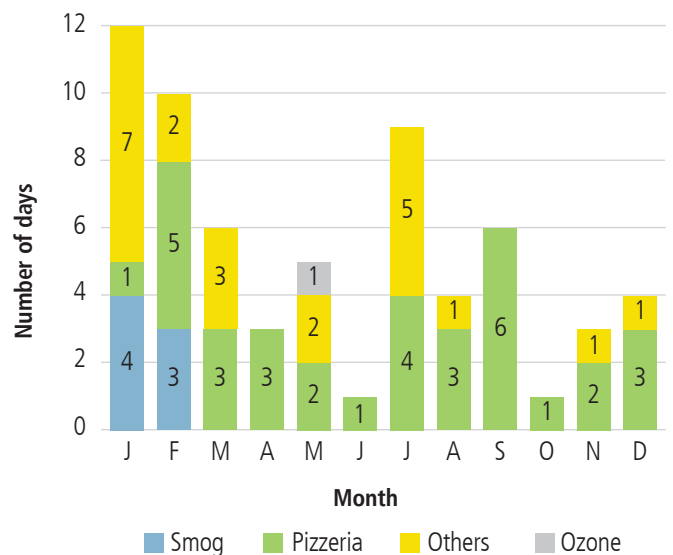
What is a poor air quality day?

According to established criteria, as soon as concentrations of fine particles are superior to 35 µg/m³ during at least three hours for a station, the day is deemed poor in terms of air quality. For a poor air quality day to be characterized as a smog day, concentrations of PM_{2.5} greater than 35 ug/m³ must be measured during at least three hours over 75% of the territory of the agglomeration of Montréal. During a smog day, the concentrations of fine particles generally remain high for at least 24 hours and sometimes more.

In short, in addition to smog days, the events responsible for poor air quality days were:

- the presence of a wood-burning pizza oven (34 days, station 13);
- Loto-Québec's fireworks (4 days, station 50); and
- other human activities with a local impact (19 days, all stations).

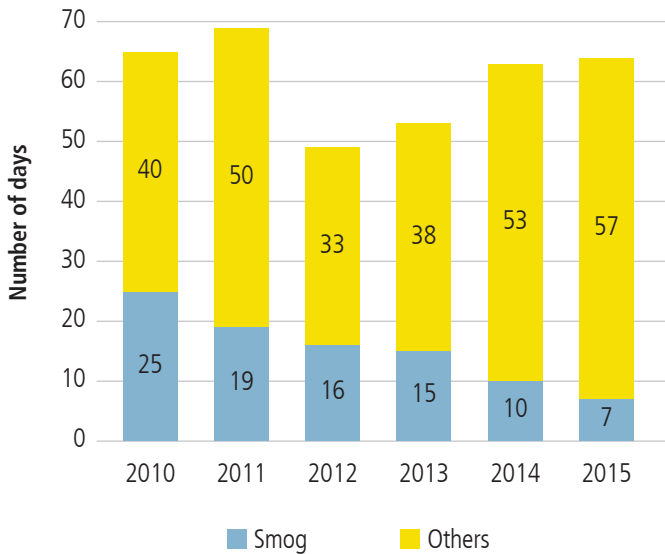
Poor air quality days in Montréal in 2015



An analysis of the results obtained since 2010 show that, year after year, the number of smog days is declining, which is good news.

Furthermore, a comparison of the concentrations of fine particles obtained with the new ambient air quality standards confirms such a decrease. This observation is very significant, given that fine particles are associated with many health problems. We can thus assert that the air quality in the Montréal region is improving.

Poor air quality days since 2010

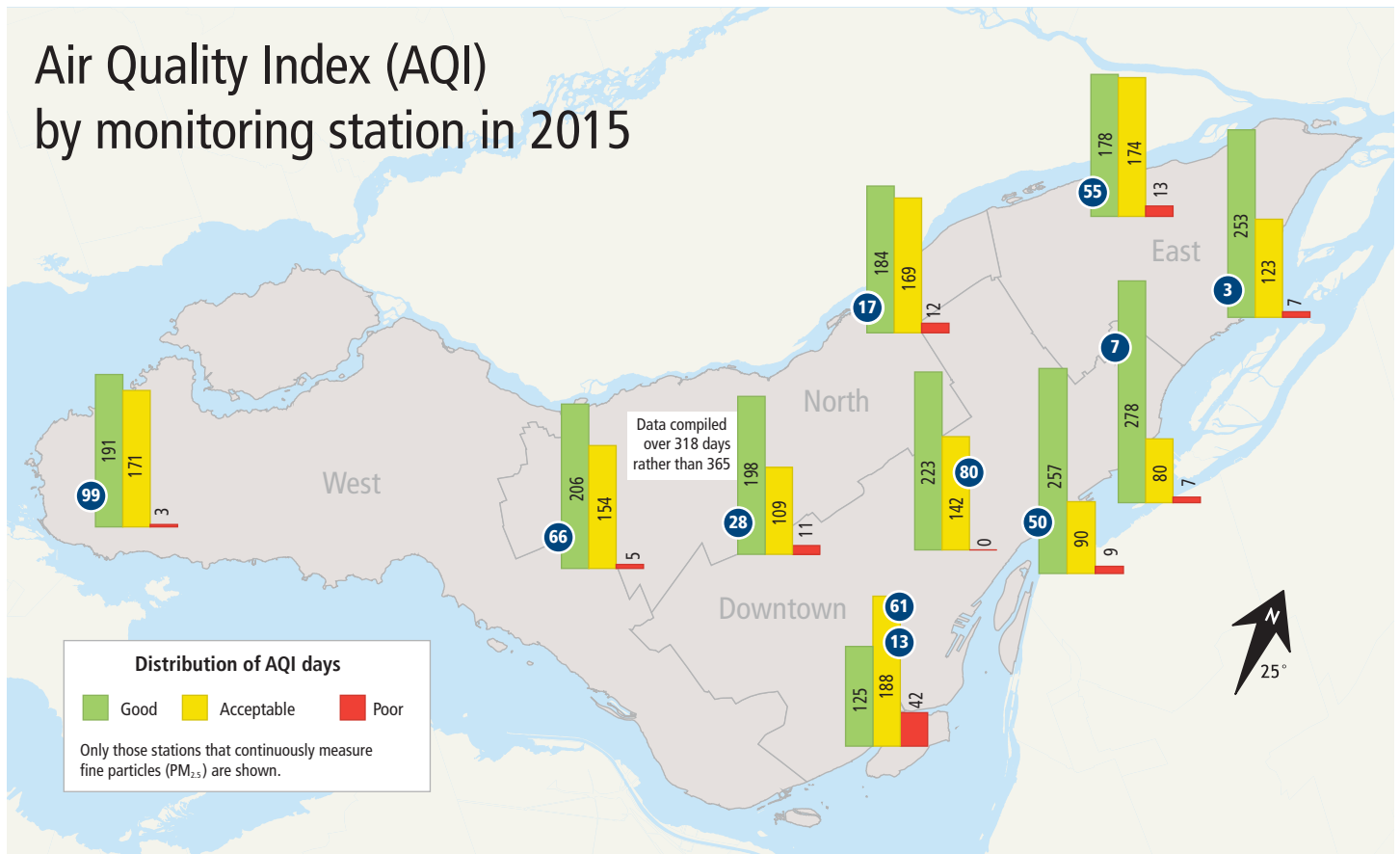


Comparison between Canadian Ambient Air Quality Standards (CAAQS) and fine particle concentrations measured in Montreal in $\mu\text{g}/\text{m}^3$

The 3-year average of the annual 98 th percentile of the daily 24-hour average concentrations				
Standard = 28 in 2015 Standard = 27 in 2020				
2009-2011	2010-2012	2011-2013	2012-2014	2013-2015
29	28	26	25	24

The 3-year average of the annual average concentrations				
Standard = 10 in 2015 Standard = 8.8 in 2020				
2009-2011	2010-2012	2011-2013	2012-2014	2013-2015
10.6	9.9	9.7	9.6	9.4

Air Quality Index (AQI) by monitoring station in 2015



Network improvements

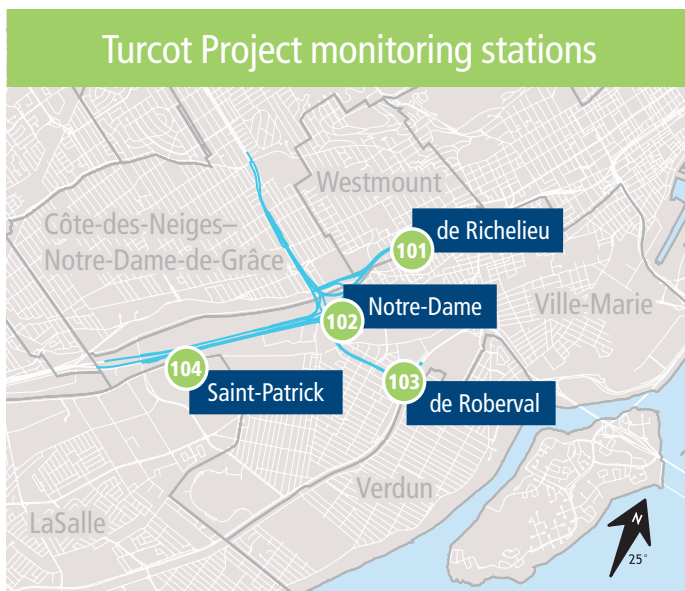
The Décarie Interchange station (28) located in Town of Mount-Royal, one of the oldest stations in the network, underwent a rejuvenation. Indeed, a new flat roof building replaced the small cabana adorned with the graffiti that many users of the Décarie Interchange may have noticed. This transformation was necessary to comply with safety standards and enlarge the workspace required for the future installation of better performing monitors. The speed with which the work was conducted in November minimized the number of days during which the station was not in service.

Some of you may have noticed on our website that the presentation of data for certain stations sometimes showed a white dot. This was the case of the Saint-Joseph station (80) at the beginning of the year, when the station was re-roofed. The roofing work resulted in a temporary suspension of the measures that resumed January 22, 2015. Since then, the station has been operating normally.

Meanwhile, the Verdun station (68) completely ceased transmitting its data in March. The station, located in the Atwater drinking water treatment plant, no longer met certain installation criteria. The monitoring equipment was thus deployed in another station located nearby, on de Roberval Street. The addition of a fine particle analyser in this station is a major improvement, since no such analyser was present in this sector. The relocated station was commissioned in October and will be represented on the website in 2016 once the breaking-in period will have concluded successfully.



Replacement of the Décarie Interchange station (28)



Turcot Project

Good news! The air quality monitoring program, during the Turcot Interchange works, will be ensured by the Réseau de surveillance de la qualité de l'air. An agreement to that effect was concluded between Ville of Montréal and the Ministère des Transports du Québec, responsible for the works. The program includes the installation of four monitoring stations strategically located on each side of the key worksites. Breaking-in of the monitoring equipment was terminated in December 2015. The monitoring program, which will be conducted over a seven-year timeframe, will begin in January 2016.

Bylaw concerning the use of wood-burning stoves and fireplaces now in force

It's done! The **Bylaw concerning solid-fuel-burning devices and fireplaces (15-069)** came into force August 24, 2015.

A campaign promoting the new Bylaw was launched upon the enactment of the Bylaw by the municipal council. This multipronged campaign was deployed last fall. Many platforms were used to disseminate key messages to the public.

Among the initiatives that were conducted, it is worthwhile mentioning:

- the selective posting of an information letter, of a declaration form as well as of an explanatory brochure to some 50,000 residents presumed to own a solid fuel device;
- the use of social media;
- advertising broadcast on the radio, the Web and in print media;
- the broadcast of bulletins on Métrovision and the *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) screens; and,
- the dissemination of a newsletter.

Also, tools such as an online declaration form, a dedicated telephone line, an email address, a website and a Q&A were made available to the public to facilitate declaring the device or fireplace and the quest for information. More than 40,000 forms were received at the end of 2015.

For further information, please consult the website on wood burning at the following address: ville.montreal.qc.ca/woodburning.



Outline of the Bylaw

Do you own such a device? If so, you'll need to:

1. stop using it during a smog advisory, and this, immediately;
2. declare it in the 120-day period following the enactment of the bylaw, that is to say by December 22, 2015. You can complete the declaration form online and thereby find all of the information relative to the bylaw and its application;
3. stop using it by October 1, 2018, except if your device is certified as emitting no more than 2.5 g/hr of fine particles in the atmosphere.

"Exceptionally, the use of all solid-fuel-burning devices during electricity outages that last more than three hours is allowed."

VILLE DE MONTRÉAL

PRODUCTION

Service de l'environnement
Division de la planification et
du suivi environnemental
Réseau de surveillance
de la qualité de l'air (RSQA)

INFORMATION

Diane Boulet, chemist
dianeboulet@ville.montreal.qc.ca

PHOTOGRAPHY

Ville de Montréal except
if otherwise indicated

GRAPHIC DESIGN

Rachel Mallet

2nd quarter 2016

ISSN 1925-685x (print)

ISSN 1925-6868 (PDF)

Legal deposit – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2016

Legal deposit – Library and
Archives Canada, 2016





Dossier # : 1161654004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Dépôt du Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-27 15:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION


Dossier # :1161654004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (Plan) a été adopté le 25 novembre 2010. Tous les deux ans, un bilan devait être produit. C'est le troisième et dernier bilan.

Montréal durable 2016-2020, le troisième plan de développement durable de Montréal, chemine dans un sommaire décisionnel distinct (1160696001 ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 0712 - 20 avril 2005 - Adoption du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG07 0135 - 26 avril 2007 - Adoption du plan d'action 2007-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG10 0172 - 20 mai 2010 - Dépôt du Bilan 2009 et du Bilan synthèse 2005-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* .

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 -2015* et le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015* .

CG12 0176 - 21 juin 2012 - Dépôt du Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

CG14 0275 - 26 juin 2014 - Dépôt du Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

DESCRIPTION

Le Bilan 2014-2015 présente le suivi des 9 objectifs et des 37 actions du Plan, ainsi que l'avancement du Plan corporatif de Montréal en développement durable. Il porte aussi sur les plans locaux de développement durable des arrondissements et des villes liées. Le contenu du bilan s'appuie sur le tableau de bord du plan et sur un questionnaire envoyé aux services corporatifs municipaux à la fin de 2015, ainsi que sur le bilan des projets de développement durable réalisés par les partenaires pendant la période 2007-2015.

En plus du Bilan 2014-2015 dans sa version intégrale, un document sommaire qui en résume les informations en six pages est produit.

Le bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 indique que la majorité des actions et des engagements municipaux a été réalisée ou est en voie de l'être. Cependant, certains engagements n'ont pu être mis en œuvre de la manière escomptée initialement. Cela s'explique par des modifications de mandats ou par des réallocations de ressources. Des précisions figurent dans le bilan détaillé en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 prévoyait que la division du développement durable rapporte, aux deux ans, la progression vers l'atteinte des objectifs du Plan et l'avancement des actions qui y sont prévues. Le bilan 2014-2015 fait donc état des résultats des cinquième et sixième années de mise en œuvre du Plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bilan rend compte des réalisations des partenaires et de l'administration municipale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bilan permet de constater les avancées de l'administration municipale en développement durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour information au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification

Tél : 514 872-7979
Télécop. : 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Danielle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514 872-4526
Télécop. : 514 872-8146

économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société



BILAN

2014 | 2015

**Le plan de
développement
durable de la
collectivité
montréalaise**
2010 | 2015

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Montréal 



MOTS DES ÉLUS



Depuis plus de 10 ans, Montréal, ses services centraux, ses arrondissements et ses villes liées se sont engagés dans une démarche collective de développement durable avec aujourd'hui à leur côté près de 230 organisations partenaires (entreprises privées, organisations non gouvernementales, entreprises d'économie sociale). Nous sommes persuadés que les efforts de tous façonnent cette métropole qui nous est si chère.

Le bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 est l'occasion de rendre compte des progrès accomplis ces deux dernières années, non seulement dans nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, gérer de manière responsable nos ressources, progresser vers une économie plus verte, mais aussi pour mettre en œuvre des actions solidaires.

Cette année, le lancement de la mouture 2016-2020 du plan de développement durable est l'occasion de réitérer une troisième fois notre engagement. Les prochaines cinq années seront notamment jalonnées en 2017 par les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, date charnière pour la réalisation de nombreux legs qui nous permettront de poursuivre la transformation de Montréal en la métropole durable à laquelle nous aspirons. Poursuivons ensemble nos efforts!

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre'. The signature is stylized and somewhat cursive.

Denis Coderre



La démarche montréalaise de développement durable est singulière, car elle regroupe des dizaines d'acteurs clés du développement durable dans la métropole.

À l'origine, 48 partenaires s'étaient lancés dans l'aventure. Aujourd'hui, nous en comptons près de 230. Un chiffre qui témoigne avec éloquence de l'engagement et de la participation croissante des partenaires pour le développement durable, à chacune des étapes de réalisation et de mise en œuvre du Plan.

Collectivement, nous avons mis de l'avant une multitude d'initiatives de toutes sortes. Le moment est maintenant venu de dresser un troisième portrait de nos réalisations pour la période 2014-2015.

Je veux remercier tous les partenaires qui ont tenu leurs engagements et ont bien voulu en rendre compte, à travers les actions et les projets qu'ils ont réalisés dans leur secteur d'activité. Grâce à vous, nous pouvons saisir la diversité des projets mis en place par la collectivité montréalaise afin de faire de notre ville une métropole durable.

La troisième édition du plan de développement durable sera l'occasion d'aller encore plus loin au chapitre de la qualité de vie et faire de notre métropole un milieu responsable pour les générations en devenir et les personnes les plus vulnérables, une ville à la mesure de nos aspirations collectives.

Le responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Réal Ménard'. The signature is very stylized and cursive.

Réal Ménard

TABLE DES MATIÈRES

Mots des élus	3
Sommaire	6
Introduction	14
Mise en contexte: l'approche de Montréal.....	15
Méthodologie.....	15
Suivi des actions municipales	16
1 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	17
Action 1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.....	18
Action 2 Réduire la dépendance à l'automobile.....	19
Action 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments.....	22
Action 4 Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels.....	24
Action 5 Encourager l'électrification des transports.....	25
Action 6 Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques.....	25
Action 7 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain.....	26
Action 8 Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux.....	27
Action 9 Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune.....	28
Action 10 Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air.....	29
Action 11 Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments.....	29
2 ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS.....	31
Action 12 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique.....	32
Action 13 Aménager des quartiers durables.....	34
Action 14 Apaiser la circulation.....	36
Action 15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.....	36
Action 16 Valoriser Montréal comme milieu de vie familial.....	38
3 PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES.....	41
Action 17 Réduire les fuites d'eau et les usages illicites.....	42
Action 18 Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité.....	43
Action 19 Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.....	44
Action 20 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.....	45
Action 21 Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.....	48
Action 22 Planter des mesures de réduction à la source.....	52
Action 23 Planter des mesures de récupération et de valorisation.....	53
Action 24 Tenir des événements écoresponsables.....	55

4	ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES, LES INSTITUTIONS ET LES COMMERCES	57
	Action 25 Appuyer le développement du secteur des technologies propres.....	59
	Action 26 Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts.....	60
	Action 27 Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable	61
	Action 28 Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable.....	62
	Action 29 Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification	63
	Action 30 Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux	63
5	AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS.....	65
	Action 31 Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.....	66
	Action 32 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.....	68
	Action 33 Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation	69
	Action 34 Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais	70
	VOLET SOCIAL.....	71
	Action 35 Être solidaire.....	72
	Action 36 Être équitable	73
	Action 37 Assurer la relève.....	74
	Suivi des réalisations du Plan corporatif de Montréal en développement durable	76
	Le Réseau des partenaires du Plan	83
	Rencontres thématiques et autres événements	83
	Le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal	84
	Des projets dignes de mention	85
	Annexe I	
	Liste des partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 en date du 31 décembre 2013.....	87
	Annexe II	
	Plans de développement durable des administrations locales.....	90
	Annexe III	
	Progrès accomplis par l'administration municipale en matière d'agriculture urbaine	91
	Annexe IV	
	Liste des personnes consultées	93
	Annexe V	
	L'équipe.....	94



SOMMAIRE



SUIVI DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS – 2010-2015

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 contient neuf objectifs, dont sept chiffrés. Les progrès vers l'atteinte de ces objectifs sont résumés ici.

- 1 RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990**

 - Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.

Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2013, « il a été évalué que l'atteinte de toutes les cibles de réduction quantifiables présentées dans ce plan permettra d'atteindre une réduction globale de 22 % des émissions de GES de la collectivité pour la période 1990-2020 ».

De plus, « en guise de suivi de ce plan de réduction des émissions de GES, l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise sera réalisé en 2017 afin de mesurer la portion du chemin parcouru et les efforts restant à accomplir. De nouvelles pistes de solution pourront également s'ajouter en fonction, par exemple, de nouvelles connaissances ou options technologiques facilitant la réduction des émissions de GES ».
- 2 ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 µg/m³) D'ICI 2020**

 - Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 sont en dessous du standard pancanadien de 30 µg/m³.
- 3 RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉLAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE**

 - Les résultats pour cet objectif arrivé à échéance en 2012 indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % entre 2006 et 2011, passant de -24 188 habitants (2006-2007) à -20 675 habitants (2010-2011). La période 2013-2014, avec un solde de -14 717 personnes, présente une nouvelle réduction du solde migratoire. Ainsi, le solde migratoire a diminué de 39 % entre 2006 et 2014.
- 4 RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000**

 - Entre 2000 et 2015, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 17,6 %.
 - L'objectif a été atteint. En 2015, chaque Montréalais a consommé en moyenne 823 litres d'eau par jour, alors qu'en 2000, sa consommation quotidienne était de 1 088 litres.
- 5 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU**

 - Objectif non chiffré.
- 6 RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD), DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

 - En 2014, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal était de 38 %.
 - Le taux de récupération ventilé par types de matières se présente ainsi :
 - Matières recyclables : 58,3 %;
 - Matières organiques : 14 %;
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants : 60,2 %;
 - Résidus domestiques dangereux : 59 %;
 - La quantité d'ordures ménagères éliminées a diminué de 12 % entre 2010 et 2014.

7 FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

Objectif non chiffré.

8 AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

■ Les certifications « témoins » nommées dans le Plan de développement durable 2010-2015 ont vu leur nombre soit augmenter soit diminuer entre 2010 et 2015 (objectif global de +30 % d'ici 2020) :

- BOMA BEST : +35 %;
- LEED : +461 %;
- Établissement vert Bruntland : +7 %;
- Ici on recycle! : -11 %;
- Norme ISO 14001 : les données ne sont plus colligées.

Le pourcentage d'accroissement total du nombre de certifications entre 2010 et 2015 est de 14 % (ce pourcentage inclut toutefois les données de la norme ISO 14001, qui ne sont plus comptabilisées, car il n'y a plus de registre global au Québec permettant de tracer un bilan des certifications ISO 14001).

9 AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

■ L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé sur la base de photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera de nouveau mesurée en 2017.

SUIVI DE LA RÉALISATION DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

La Ville de Montréal s'est engagée à mettre en œuvre 117 engagements répartis entre les 37 actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (le Plan). Pour chaque orientation du Plan, les progrès accomplis se présentent comme suit : les barres de progression illustrent le degré d'avancement moyen des engagements municipaux; les graphiques permettent de juger d'un seul coup d'œil du statut de ces engagements. Le calcul ne tient pas compte des actions dont la progression est en continu. Il comprend cependant les actions partiellement réalisées parce que le mandat a été modifié.

ORIENTATION 1

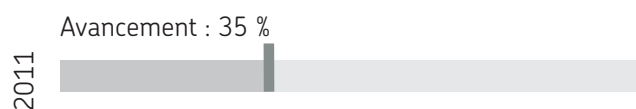
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ACTIONS

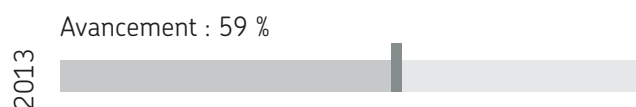
- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2 Réduire la dépendance à l'automobile 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments 4 Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels 5 Encourager l'électrification des transports 6 Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques | <ol style="list-style-type: none"> 7 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain 8 Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux 9 Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune 10 Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air 11 Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments |
|--|---|

11 actions comprenant 31 engagements

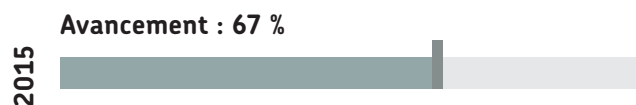
Statut des engagements municipaux



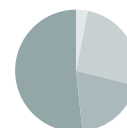
À venir - 1
En cours - 12
Réalisés - 2
En continu - 16



À venir - 1
En cours - 10
Réalisés - 4
En continu - 16



À venir¹ - 1
En cours - 8
Réalisés - 6
En continu - 16



¹ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

ORIENTATION 2

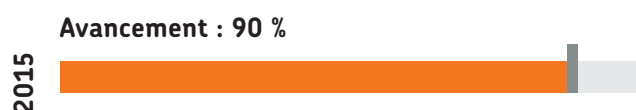
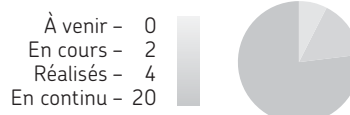
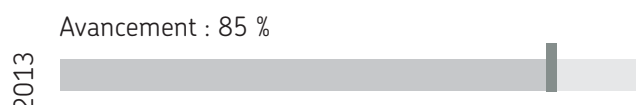
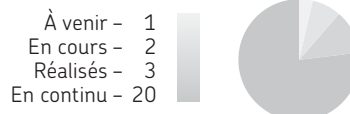
ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

ACTIONS

- 12 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique
- 13 Aménager des quartiers durables
- 14 Apaiser la circulation
- 15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur
- 16 Valoriser Montréal comme milieu de vie familial

5 actions comprenant 26 engagements

Statut des engagements municipaux



ORIENTATION 3

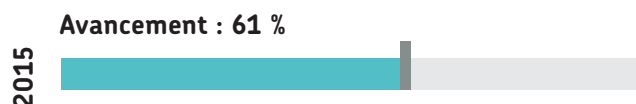
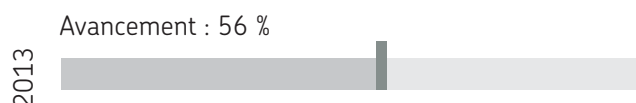
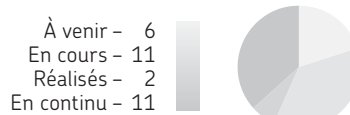
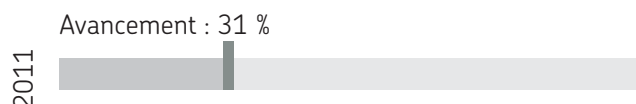
PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

ACTIONS

- 17 Réduire les fuites d'eau et les usages illicites
- 18 Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité
- 19 Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable
- 20 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source
- 21 Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial
- 22 Implanter des mesures de réduction à la source
- 23 Implanter des mesures de récupération et de valorisation
- 24 Tenir des événements écoresponsables

8 actions comprenant 30 engagements

Statut des engagements municipaux



²Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

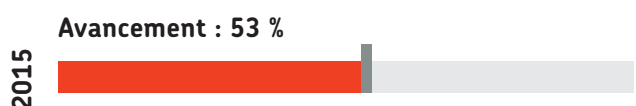
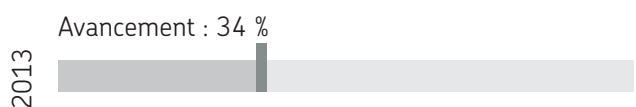
ORIENTATION 4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS

ACTIONS

- 25 Appuyer le développement du secteur des technologies propres
- 26 Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts
- 27 Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable
- 28 Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable
- 29 Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification
- 30 Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux

6 actions comprenant 12 engagements



Statut des engagements municipaux

À venir - 4
En cours - 2
Réalisés - 1
En continu - 5



À venir - 3
En cours - 3
Réalisés - 1
En continu - 5



À venir³ - 2
En cours - 2
Réalisés - 3
En continu - 5



³Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

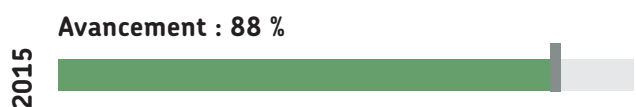
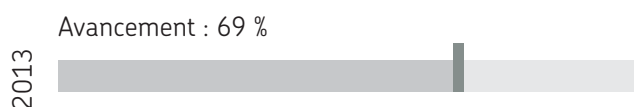
ORIENTATION 5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

ACTIONS

- 31 Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité
- 32 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain
- 33 Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation
- 34 Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

4 actions comprenant 9 engagements



Statut des engagements municipaux

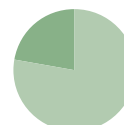
À venir - 0
En cours - 9
Réalisés - 0
En continu - 0



À venir - 0
En cours - 9
Réalisés - 0
En continu - 0



À venir - 0
En cours - 7
Réalisés - 2
En continu - 0



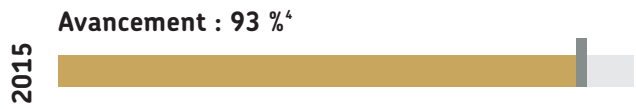
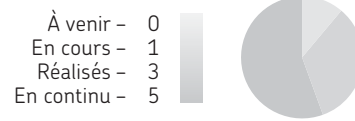
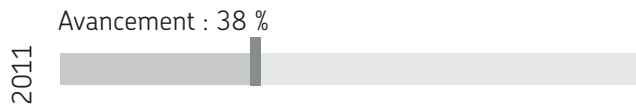
VOLET SOCIAL

ACTIONS

- 35 Être solidaire
- 36 Être équitable
- 37 Assurer la relève

3 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux

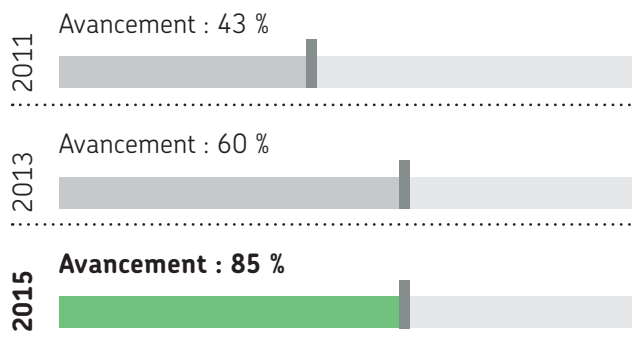


⁴ La modification du mandat lié au Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre explique le recul du taux d'avancement des réalisations de cet engagement.

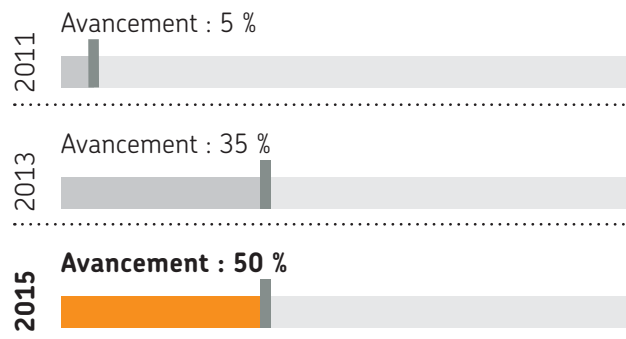
PLAN CORPORATIF DE MONTRÉAL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les barres d'avancement ci-dessous illustrent la progression vers l'atteinte des résultats prévus dans la feuille de route du Plan corporatif de Montréal en développement durable. Certains dossiers n'ont pas été poursuivis suite à une décision de l'administration, car d'autres dossiers ont été jugés prioritaires (l'agriculture urbaine). Cela peut affecter l'avancement de certaines actions en 2015.

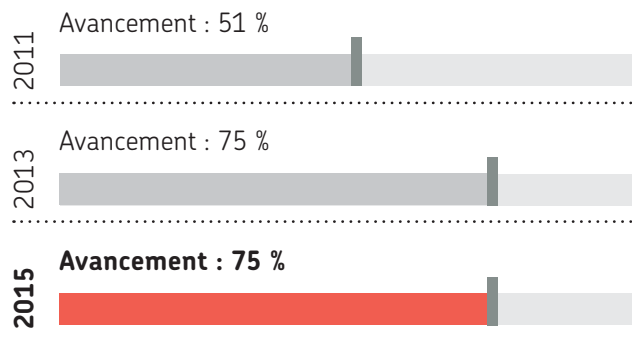
1 Intégrer le développement durable dans les plans, politiques, programmes et grands projets menés par l'administration municipale montréalaise.



3 Intégrer le développement durable dans la mesure des performances environnementales, sociales et économiques de l'administration municipale montréalaise.



2 Intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion, par des initiatives écoresponsables.



PLANS DES ADMINISTRATIONS LOCALES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, 18 des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ont adopté un plan local de développement durable.

En 2015, 7 des 14 villes liées de l'agglomération de Montréal ont adopté un plan local de développement durable.

La liste des plans locaux est disponible au http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70795582&_dad=portal&_schema=PORTAL.



INTRODUCTION



LE PRÉSENT DOCUMENT
FAIT LE BILAN, POUR
LES ANNÉES 2014-2015,
DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ
MONTRÉLAISE 2010-2015
(LE PLAN).

MISE EN CONTEXTE : L'APPROCHE DE MONTRÉAL

Depuis la signature, en 2003, de la Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable, la Ville de Montréal travaille en partenariat avec de nombreuses organisations qui ont relevé le défi du développement durable. En adhérant à cette démarche, ces dernières se sont engagées à réaliser des actions concrètes et à rendre compte de leur degré d'avancement.

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 comprend 37 actions qui se déclinent en de nombreux engagements spécifiques. Les unités municipales responsables de la mise en œuvre des engagements pris par la Ville rendent compte des progrès accomplis tous les six mois. En 2010-2011 et 2012-2013, les partenaires du Plan ont rempli un questionnaire annuel. Pour 2014-2015, les projets des partenaires sont mis en valeur. L'ensemble de ces données est comptabilisé en vue de produire et publier un bilan tous les deux ans.

Ce document présente :

- la progression vers l'atteinte des objectifs chiffrés du Plan ainsi que le degré de réalisation des actions entreprises par la Ville;
- l'avancement des démarches d'adoption des plans locaux de développement durable par les administrations locales;
- les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015;
- de nombreux projets réalisés par les partenaires pendant la période 2007-2015;
- les progrès effectués par la Ville de Montréal dans le domaine de l'agriculture urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Les services corporatifs de la Ville de Montréal ont pris 117 engagements concrets répartis entre les 37 actions du Plan. L'information décrivant le chemin parcouru pour chacune de ces actions a été fournie par les unités responsables de leur application.

Dans la plupart des cas, le degré d'avancement constaté est indiqué par une barre de progression. Toutefois, les efforts associés à certains engagements sont déployés de manière régulière, sans début ni fin précise; la mention « en continu » remplace alors la barre de progression. Les engagements qui impliquent une action continue ne sont pas pris en compte dans le calcul du degré d'avancement. Un court texte décrit les réalisations de la Ville en lien avec ses engagements et présente, quand ils sont disponibles, les chiffres les plus significatifs.

SUIVI DES ACTIONS MUNICIPALES



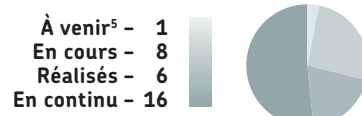
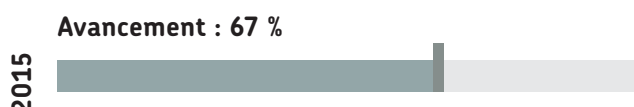
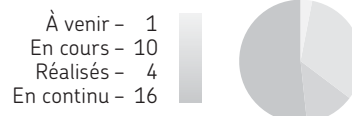
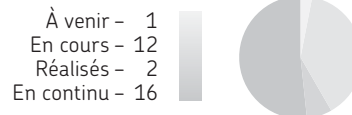
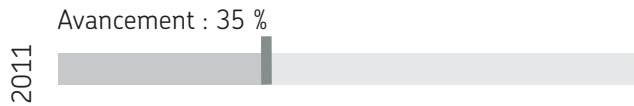
ORIENTATION 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

11 actions comprenant 31 engagements

Statut des engagements municipaux



⁵ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

OBJECTIF LIÉ :

RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

- Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.

Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2013, « il a été évalué que l'atteinte de toutes les cibles de réduction quantifiables présentées dans ce plan permettra d'atteindre une réduction globale de 22 % des émissions de GES de la collectivité pour la période 1990-2020 ».

De plus, « en guise de suivi de ce plan de réduction des émissions de GES, l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise sera réalisé en 2017 afin de mesurer la portion du chemin parcouru et les efforts restant à accomplir. De nouvelles pistes de solution pourront également s'ajouter en fonction, par exemple, de nouvelles connaissances ou options technologiques facilitant la réduction des émissions de GES ».

ACTION 1

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE

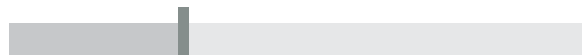
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise comprenant un inventaire des émissions de GES et des mesures quantifiables de réduction des émissions de GES de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATION

- L'engagement a été réalisé : le Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020 ainsi que le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 ont été publiés en septembre 2013.

ACTION 2

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

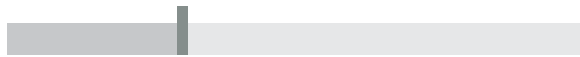
ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre les projets structurants prévus au Plan de transport tels que :

- Implanter le réseau de tramway, les services rapides d'autobus en site propre et les mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs artères.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 60 %



Avancement 2015 : 70 %



- Doubler le réseau cyclable en sept ans.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 91 %



- Soutenir le plan d'amélioration des services.

En continu

Poursuivre les démarches entamées en vue d'obtenir un financement dédié adéquat en transport, en particulier pour les projets de transports actifs et collectifs du Plan de transport et du prochain Plan stratégique 2010-2020 de la Société de transport de Montréal (STM).

En continu

RÉALISATIONS

- En tenant compte de l'ajout annuel de kilomètres de mesures préférentielles, la Ville de Montréal a dépassé sa cible pour 2015 et devrait atteindre sans encombre 240 km en 2017, tel que le prévoit le Plan de transport de 2008.

- Au terme de l'année 2015, le réseau cyclable montréalais totalisait 730 km, ce qui correspond à 91 % de l'objectif initial figurant au Plan de transport de 2008. Toutefois, le plan du réseau cyclable actuel et projeté, tel qu'il figure dans le Plan de transport de 2008, a fait l'objet d'une révision en janvier 2015. Désormais, l'objectif à atteindre au cours des prochaines années est de 1 280 km de voies cyclables. Ainsi, au terme de l'année 2015, le réseau cyclable montréalais correspondait à 57 % de ce nouvel objectif.

- En 2015, la Ville de Montréal a contribué au financement de la Société de transport de Montréal à hauteur de 409,1 M\$, une hausse de 21,5 M\$ par rapport à 2014.

- La Ville prépare un plan de mobilité qui correspond à une révision du Plan de transport, alors que la STM travaille à la révision de son plan stratégique.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Ajouter de nouveaux services de taxis collectifs pour desservir les parcs industriels ou d'autres secteurs de faible densité.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Poursuivre l'implantation de mesures incitatives de transport durable dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements d'affaires des employés de la Ville (programme *Allégo* par exemple).

En continu

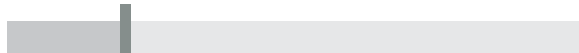
RÉALISATIONS

- L'objectif a été atteint : à la fin de l'année 2014, 14 secteurs à faible densité de population bénéficiaient d'un service de taxi collectif.

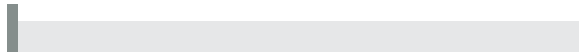
- Le programme *Allégo* est suivi par certaines directions de la Ville de Montréal, qui offrent le tirage de cartes Opus mensuelles.
- Certaines unités mettent une clé du service de partage de vélos BIXI à la disposition de leurs employés pour les déplacements d'affaires.
- En 2014, la Commission sur le transport et les travaux publics a amorcé des travaux visant à déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives destinées à accroître l'utilisation des transports collectifs et actifs par les employés municipaux.

Favoriser un libre accès au transport collectif pour les étudiants universitaires en incluant l'abonnement au transport collectif dans les frais de scolarité durant les huit mois de l'année scolaire.

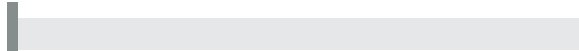
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



- L'Université de Montréal a mené un projet pilote en 2011-2012. Ce projet a été suspendu en 2012-2013 en raison du conflit étudiant de 2012. Depuis, des discussions sont en cours avec la STM pour définir de nouvelles modalités.

Augmenter le nombre de vélos en libre-service BIXI en fonction de la croissance de son utilisation.

En continu

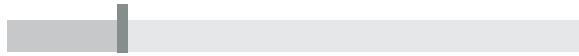
- Le réseau, qui s'étend sur le territoire montréalais, comprend 5 200 vélos et 460 stations.
- En date du 15 novembre 2015, plus de 181 000 clients, membres ou occasionnels, ont effectué 3,5 millions de déplacements avec un vélo BIXI. Pour le nombre de déplacements, il s'agit d'une hausse de 9,4 % comparativement à 2014.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Élaborer un nouveau plan de développement urbain misant, entre autres, sur la densification, la revitalisation des quartiers centraux et le développement en fonction des transports collectifs et actifs.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



S'assurer que les grands projets de développement et les secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière de densification, de mixité des fonctions, de réduction de l'offre en stationnement, d'aménagement du domaine public qui favorise l'utilisation du transport collectif et les modes actifs, d'espaces réservés pour les vélos, les vélos en libre-service et l'autopartage, etc.

En continu 

RÉALISATIONS

■ L'engagement a été réalisé : le plan de développement a servi à l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, lequel a ensuite été adopté en 2015 par le conseil d'agglomération.

■ La planification des grands secteurs stratégiques et la mise en œuvre des projets urbains se poursuivent en incluant des démarches visant à réduire la dépendance à l'automobile. Mentionnons notamment les sites du campus Outremont et de ses abords, de Griffintown et de Namur-De la Savane, les abords du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de l'autoroute Ville-Marie ainsi que des zones de Pierrefonds-Ouest, du Havre, de l'Assomption, de Lachine-Est et du pôle d'Anjou.

ACTION 3

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET DES NOUVEAUX BÂTIMENTS

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE, SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

S'assurer que les grands projets de développement soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière d'efficacité énergétique (utilisation de l'énergie passive et de matériaux de fabrication locale ou certifiés, isolation et performance énergétique supérieure, etc.) et de mise en valeur et de protection de milieux naturels et d'éléments paysagers.

En continu 

Renforcer les exigences des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielle (logements sociaux et privés) relativement à l'efficacité énergétique.

En continu 

Accroître le maillage entre les programmes municipaux d'aide à l'habitation et l'aide financière des gouvernements et des fournisseurs d'énergie, par des ententes formelles.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- La planification des grands secteurs stratégiques et la mise en œuvre des projets urbains se poursuivent en incluant des démarches destinées à réduire les émissions de GES des bâtiments. Mentionnons notamment les sites du campus Outremont et de ses abords, de Griffintown et de Namur-De la Savane, les abords du CUSM et de l'autoroute Ville-Marie ainsi que des zones de Pierrefonds-Ouest, du Havre, de l'Assomption, de Lachine-Est et du pôle d'Anjou.

- Deux programmes ont été mis en œuvre : le programme *Rénovation à la carte*, pour lequel des forfaits favorisant le verdissement des cours et la pose de toitures réfléchissantes ont été ajoutés en 2010, et le programme *Rénovation majeure*, qui favorise notamment l'utilisation de fenêtres écoénergétiques, de toilettes à petit réservoir et d'autres écomesures.

- Une entente, valide du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2016, a été signée avec Hydro-Québec concernant des ristournes accordées par Hydro-Québec pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique lors de travaux de rénovation (*Rénovation majeure* et *Rénovation à la carte*).

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre les mesures sur l'énergie de la politique de développement durable dans les édifices municipaux, notamment en exigeant les critères LEED-OR lors de la construction d'un bâtiment neuf de plus de 500 m² et selon les critères LEED-Argent lors de rénovations majeures.

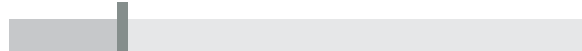
En continu 

RÉALISATIONS

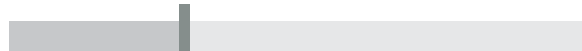
- La Ville de Montréal progresse quant à l'obtention de certifications environnementales pour ses bâtiments.
- Selon l'inventaire des projets municipaux, plus de 57 projets planifient l'obtention d'une telle certification. (La Ville prévoit 2 projets LEED EB Or, 2 projets LEED EB ou IC, 1 projet LEED EB Argent, 15 projets LEED Argent, 4 projets équivalant à LEED Argent, 22 projets LEED Or, 5 projets LEED de base, 2 projets LEED Platine, 3 projets LEED EB et 1 projet dont la certification n'est pas encore définie.)

Éliminer graduellement les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas.

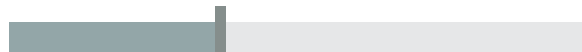
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 38 %



- En 2015, trois projets de mise aux normes de systèmes de réfrigération ont été terminés, dans le cadre du *Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux*. Sur la base d'une moyenne de 1 600 lb de réfrigérant HCFC-22 pour chaque système de réfrigération d'aréna, c'est quelque 4 800 livres de réfrigérant HCFC-22 qui ont été retirées des systèmes de réfrigération des arénas de la Ville, puis remises à des recycleurs homologués pour être éliminées de façon sécuritaire. Cette quantité éliminée, qui équivaut à 4 300 tonnes de CO₂, est autant de HCFC-22 qui ne se retrouvent pas dans l'atmosphère. Dans les faits, quelque 400 lb de réfrigérant HCFC-22 en moyenne fuient des systèmes de réfrigération des arénas chaque année. Donc, en 2015, les fuites de HCFC-22 ont été réduites de quelque 1 200 lb, soit l'équivalent d'environ 1 100 tonnes de CO₂.
 - Depuis le début de la mise en œuvre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas, 13 systèmes de réfrigération fonctionnant au HCFC-22 ont été remplacés par des systèmes fonctionnant à l'ammoniac (R-717), ce qui représente près de 40 % des systèmes de réfrigération devant être remplacés (13/34). La Ville a donc réduit sa consommation de HCFC-22 de quelque 20 800 lb, ce qui équivaut à quelque 18 800 tonnes de CO₂.
-

ACTION 4

AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE VÉHICULES CONVENTIONNELS

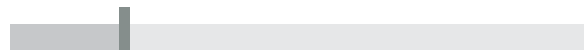
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Remplacer 300 automobiles sous-compactes de la Ville qui auront atteint leur durée de vie utile de 10 ans d'ici 2015 par des véhicules écoénergétiques ou utilisant des carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 40 %

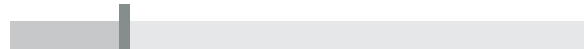


Avancement 2015 : 69 %



Substituer la moitié des fourgonnettes de grand format à moteur à essence 8 cylindres par des fourgonnettes de grand format de type européen à moteur diesel 6 cylindres, soit l'équivalent de quelque 65 véhicules d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



Intégrer la technologie de pointe aux véhicules existants dont l'efficacité est reconnue.

En continu

Former les chauffeurs à la conduite écologique au moyen notamment d'un simulateur de conduite.

En continu

RÉALISATIONS

- Depuis 2010, 208 automobiles sous-compactes ont été remplacées par des véhicules écoénergétiques. Cela représente un peu plus de la moitié de l'objectif fixé pour 2010-2015.

- Depuis 2010, 98 fourgonnettes à moteur 8 cylindres ont été remplacées par des fourgonnettes de type européen à moteur diesel 6 cylindres. L'objectif de 65 véhicules a donc été substantiellement dépassé.

- Depuis 2010, 117 coupe-moteurs automatiques ont été installés sur des véhicules municipaux.

- Depuis 2010, plus de 100 chauffeurs ont été formés à la conduite écologique. Cette action demeure un défi, notamment à cause de l'entretien requis par le simulateur.

ACTION 5

ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS,
SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Acquérir des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En continu 

Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics ou sur la voirie publique.

En continu 

RÉALISATIONS

- Depuis 2010, 24 véhicules hybrides rechargeables ou électriques ont été acquis par la Ville de Montréal. Le bilan de la Politique verte du matériel roulant fait état d'un inventaire de plus de 225 équipements électriques, en mai 2015, ce qui inclut, par exemple, les surfaceuses de patinoire.
- En 2013, la Ville de Montréal a adhéré au réseau de recharge Circuit électrique et a confirmé l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, devant être installées sur le territoire montréalais.
- Au 31 décembre 2015, le circuit électrique du territoire montréalais comprenait 130 bornes de recharge.
- À elle seule, la Ville de Montréal comptait 56 bornes de recharge en service au 31 décembre 2015, dont 52 se trouvent dans les stationnements des bâtiments municipaux et 4 (2 doubles), sur rue.
- En janvier 2016, la Ville de Montréal a mis en service 8 nouvelles bornes doubles (soit 16 points de recharge) sur la rue Saint-Antoine.

ACTION 6

PARTICIPER À DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES COMMUNICATIONS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type *Défi Climat* auprès des employés et atteindre une participation d'au moins 1 000 employés.

En continu 

Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques.

En continu 

RÉALISATIONS

- Depuis 2010, la Ville de Montréal a sensibilisé tout près de 1 000 de ses employés aux changements climatiques, au moyen du programme *Défi Climat*.
- Les employés ont été invités de différentes façons à consulter un site intranet sur les économies d'énergie.



OBJECTIF LIÉ :

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) D'ICI 2020

- Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 sont en dessous du standard pancanadien de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

ACTION 7

RÉDUIRE L'UTILISATION DU CHAUFFAGE AU BOIS EN MILIEU URBAIN

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mener des campagnes d'information sur les effets sur la santé du chauffage au bois auprès des citoyens montréalais.

En continu 

RÉALISATIONS

- En 2015, la Ville a adopté un règlement qui vise à réduire l'impact de l'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide à Montréal. Ce règlement intègre des solutions de rechange moins polluantes et offre une période d'adaptation de trois ans aux citoyens. Voir dans la banque d'information 311 « Chauffage au bois : règlement sur les appareils et les foyers à combustible solide ».

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Favoriser la mise en place de programmes de remplacement.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Depuis la fin du programme *FeuVert*, en 2013, aucun autre programme n'a vu le jour.
- Depuis son lancement, la promotion du programme *Feu vert* s'est faite en collaboration avec l'organisme Équiterre, notamment à l'occasion de conférences présentant le bilan de la qualité de l'air à Montréal.

ACTION 8

EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT AUX ABRASIFS MINÉRAUX

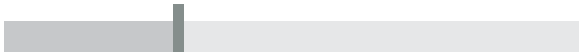
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

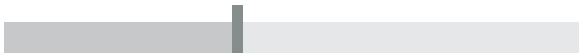
ENGAGEMENT

Réaliser un projet-pilote d'utilisation d'un substitut écologique aux fondants et abrasifs minéraux afin d'en évaluer l'efficacité.

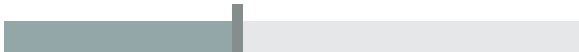
Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 40 %



Avancement 2015 : 40 %



RÉALISATIONS

- Le sel prétraité représentait 14,2 % du volume total de sel de voirie acheté par l'agglomération de Montréal en 2014, et 18,7 %, en 2015. Ce type de fondants est plus efficace et demande moins de volume de sel lors de son utilisation. En 2016, une étude permettra d'évaluer les coûts et bénéfices de cette pratique. Les particules fines sont le principal polluant responsable des journées de smog à Montréal. Elles ont un effet important sur la santé en augmentant les symptômes liés aux maladies cardiovasculaires et respiratoires.
- Sous certaines conditions météorologiques, les abrasifs et les sels de voirie demeurant au sol peuvent constituer la principale source de particules fines. L'utilisation efficace des fondants et abrasifs, telle qu'elle est proposée dans la Politique de déneigement adoptée en 2015, permet d'atténuer ce problème.

ACTION 9

AFFINER LES CONNAISSANCES SUR LES SOURCES DE PARTICULES FINES ET LES QUANTITÉS ÉMISES POUR CHACUNE

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Cartographier les sources prédominantes par secteur géographique afin d'orienter les interventions.

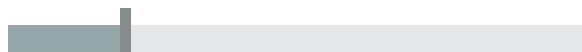
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 20 %

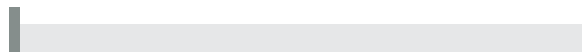


Avancement 2015 : 20 %

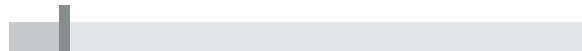


Établir un programme d'échantillonnage industriel à la source priorisant certains types d'industries

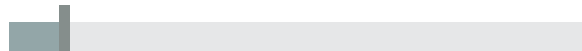
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 10 %



Avancement 2015 : 10 %



RÉALISATIONS

- Une estimation de la quantité de particules fines émises par les pizzerias a été réalisée.
 - Les ressources municipales ont été réorientées vers le traitement des émissions, plutôt que vers la recherche.
-
- Les ressources municipales ont été réorientées vers l'échantillonnage des sources industrielles assujetties au règlement, plutôt que vers la recherche sur des polluants non réglementés à ce jour.

ACTION 10

INFLUENCER LES ORIENTATIONS DU COMITÉ DU CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVEMENT À LA QUALITÉ DE L'AIR

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Participer aux rencontres du comité du CCME et faire valoir les enjeux et préoccupations de la Ville de Montréal.

En continu 

RÉALISATION

- La Ville de Montréal a participé aux discussions, de même qu'à la préparation de documents internes comparant les données municipales de qualités de l'air (Réseau de surveillance de la qualité de l'air de la ville de Montréal - RSQA) avec les futures normes de SO₂.

ACTION 11

RÉDUIRE L'UTILISATION DU MAZOUT DANS LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

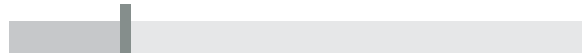
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

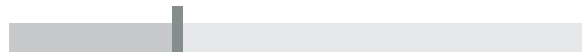
ENGAGEMENT

Éliminer graduellement le mazout léger pour le chauffage des bâtiments municipaux.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 73 %



RÉALISATIONS

- En 2010, la Ville comptait 48 installations utilisant le chauffage au mazout. Au début de 2015, il restait 33 bâtiments chauffés au mazout. Deux ont été fermés et 18 ont été convertis au cours de l'année.
- Il reste 13 bâtiments à convertir :
 - 7 sont à l'étape de la planification des travaux;
 - 3 sont en cours de conversion;
 - 2 seront démolis;
 - 1 bâtiment, situé sur le mont Royal, fait l'objet d'une réflexion quant à sa conversion.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Communauto – Auto-mobile : le libre-service sans réservation durable, électrique et hybride](#)
- [Communauto – La plus grande flotte de véhicules 100 % électriques et hybrides en libre-service au Canada](#)
- [Hydro-Québec – Favoriser le transport durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre](#)
- [Société de transport de Montréal \(STM\) – Introduction du biodiesel](#)
- [Carrefour financier solidaire – Le système CarboPOINT](#)
- [Groupe interministériel fédéral sur le développement durable du conseil fédéral du Québec – Adhésion à la démarche Allégo](#)
- [Aéroports de Montréal \(ADM\) – Programme Écono-écolo-pratique](#)
- [Polytechnique Montréal – Construction d'un nouveau bâtiment aux standards LEED Or](#)
- [Agence de la santé et des services sociaux de Montréal \(ASSM – Des actions concrètes de développement durable et d'efficacité énergétique](#)
- [Groupe de recherche appliquée en macroécologie \(GRAME\) – Bâtiment durable du Regroupement de Lachine](#)
- [Tour de la Banque Nationale : efficacité énergétique et diminution des gaz à effet de serre](#)
- [Ville de Montréal – Direction des immeubles – Patinoires durables](#)
- [Ville de Montréal – Direction de l'habitation – Mesures concrètes en matière de rénovation écoénergétique](#)
- [Travaux de réfection du siège social de Gaz Métro](#)



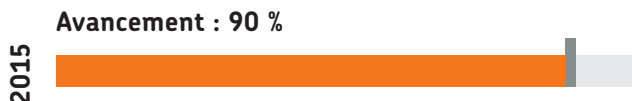
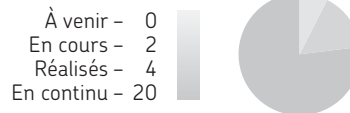
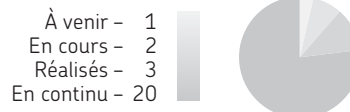
ORIENTATION 2

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

5 actions comprenant 26 engagements

Statut des engagements municipaux



OBJECTIF LIÉ :

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

- Les derniers résultats liés à cet objectif, arrivé à échéance en 2012, indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % entre 2006 et 2011, étant passé de -24 188 habitants (2006-2007) à -20 675 habitants (2010-2011). La période 2013-2014, avec un solde de -14 717 personnes, présente une nouvelle réduction du solde migratoire. Ainsi, le solde migratoire a diminué de 39 % entre 2006 et 2014.

ACTION 12

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES QUI SOIT ABORDABLE, SAIN ET ÉCOLOGIQUE

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles (cible de 2 220 logements de 3 chambres à coucher ou plus pour la période 2010-2013).

En continu 

Aider les familles à accéder à la propriété, par des mesures bonifiées pour les ménages avec enfants (cible de 3 500 interventions pour la période 2010-2013).

En continu 

RÉALISATIONS

- La cible a été atteinte à hauteur de 80 % (1 757 unités), ce qui représente, dans un marché au ralenti et toujours dominé par les petites unités, un apport substantiel à l'offre résidentielle destinée aux familles. D'autant plus qu'à ces 1 757 grands logements s'ajoutent plusieurs centaines de logements pour les petites familles (2 chambres). Il faut aussi signaler l'adoption, en 2013, du Plan de fidélisation des familles, qui prévoit un ensemble de mesures pour améliorer la situation résidentielle des familles.

- La cible a été largement atteinte, malgré le retrait de la Société d'habitation du Québec du financement du programme-cadre Rénovation Québec. Dans les programmes de remplacement créés par la Ville à compter d'août 2014, l'aide a été fortement axée sur les familles : celles-ci représentaient, en 2015, 63 % des bénéficiaires du programme.

- Au total, depuis janvier 2010, 3 287 familles (pour 2 125 logements neufs et 1 162 propriétés existantes) ont bénéficié de l'aide à l'acquisition d'une propriété.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Maintenir une offre résidentielle équilibrée, garante de la mixité sociale des quartiers, visant l'équité territoriale et la réponse aux besoins.

En continu 

Poursuivre les interventions concertées, avec les partenaires et les arrondissements, pour la revitalisation et le maintien en bon état du parc résidentiel.

En continu 

Aider les ménages familiaux qui achètent et rénovent des immeubles existants.

En continu 

Renforcer les exigences des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielles (logements sociaux et privés) relativement à l'efficacité énergétique, à la réduction de la consommation d'eau, à l'aménagement extérieur, à la récupération des matériaux, etc.

En continu 

Soutenir des projets pilotes novateurs.

En continu 

RÉALISATIONS

■ Un objectif en ce sens a été formellement intégré au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, entré en vigueur en 2015 : « Stimuler le développement d'une offre résidentielle équilibrée et capable de répondre à toutes les étapes du cycle de vie des ménages, en concentrant les efforts sur le comblement des lacunes observées. »

■ Depuis janvier 2010, la poursuite des programmes d'aide à la rénovation a permis que 846 logements bénéficient d'une aide aux rénovations majeures et 5 052 logements, d'une aide aux rénovations « à la carte ».

■ En matière de salubrité, 10 450 logements ont été inspectés, de janvier 2010 à décembre 2015.

■ Des mesures facilitantes sont maintenant offertes aux familles qui souhaitent rénover après avoir acheté leur propriété. Le délai pour bénéficier de ces mesures est passé de 3 à 5 ans après l'achat.

■ Diverses mesures sont maintenant intégrées aux programmes de rénovation pour favoriser le recours aux fenêtres écoénergétiques, aux robinets à faible débit, etc., ainsi que le verdissement des cours. Une entente a été signée avec Hydro-Québec concernant une aide financière supplémentaire lorsque l'efficacité énergétique du bâtiment est améliorée.

■ Au cours de la période, plusieurs projets de nature et d'ampleur variées ont été déposés par des promoteurs sociaux ou privés. Certains s'approchent de la certification *LEED for Neighborhood*, notamment par la présence de familles dans des milieux urbains relativement denses.

ACTION 13

AMÉNAGER DES QUARTIERS DURABLES

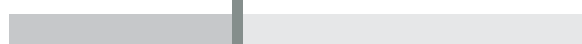
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Financer 20 projets de quartiers durables d'ici 2015 par le biais du programme *Quartiers 21*, en portant une attention particulière aux quartiers défavorisés.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 100 %



Mettre en œuvre les principes inscrits dans la Charte des milieux de vie montréalais du Plan d'urbanisme dans le cadre des grands projets de développement et la planification des secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée.

En continu

Favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.).

En continu

Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle.

En continu

RÉALISATIONS

■ Depuis 2010, 21 projets ont été financés par le programme *Quartiers 21*; la Ville de Montréal dépasse donc son objectif.

■ La planification des grands secteurs stratégiques se poursuit et les projets urbains sont progressivement mis en œuvre, notamment pour les sites du campus Outremont et de ses abords, de Griffintown et de Namur-De la Savane, les abords du CUSM et de l'autoroute Ville-Marie, ainsi que des zones de Pierrefonds-Ouest, du Havre, de l'Assomption, du pôle d'Anjou et de Lachine-Est.

■ Le projet amorcé à Montréal-Nord se poursuit. Une initiative d'animation de milieu avec l'organisme Parole d'Exclues est en voie d'être implantée dans un projet de 79 logements (achetés et rénovés par un OBNL d'habitation, dans le cadre du programme *AccèsLogis*).

■ Le bilan de 2014 et un nouveau plan d'action 2015-2018 ont été adoptés en 2015.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre dans les quartiers des mesures et des aménagements visant la réduction de la circulation afin de favoriser un transfert modal vers les modes de déplacements actifs et collectifs.

En continu 

Promouvoir le développement durable auprès des 28 tables locales de concertation financées par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

En continu 

Bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture et en art public.

En continu 

S'assurer que 25 % de la programmation du réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Assurer le déploiement territorial de l'offre de diffusion municipale pour les spectacles et les expositions et améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion.

En continu 

RÉALISATIONS

- Un premier fascicule du *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* a été publié.
- Des travaux ont été réalisés dans le Quartier vert Maisonneuve (seuils d'entrée sur Pie-IX, Hochelaga et Viau; réaménagement de Viau et Saint-Clément).
- Un nouveau programme de piétonnisation des rues a été mis en œuvre.

- La promotion se poursuit et l'adoption d'un nouveau cadre de référence est en cours.

- Plusieurs œuvres d'art public ont été restaurées, des concours d'intégration d'œuvres d'art ont été organisés et tous les arrondissements ont adopté, à leur conseil d'arrondissement, la déclaration « Montréal engagée pour la culture. Pour des quartiers culturels durables ».
- La Ville de Montréal a participé à la plénière sur la culture, la citoyenneté et le développement durable du Sommet international Culture de CGLU, qui a eu lieu à Bilbao en mars 2014.
- La trousse d'accompagnement pour le réseau Accès culture « Vers des quartiers culturels durables » a été diffusée.

- La Ville atteint son objectif et offre plus de 25 % de spectacles jeune public dans le réseau Accès culture.

- Le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture a été mis en œuvre.

ACTION 14

APAISER LA CIRCULATION

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation dans les quartiers.

En continu 

Intégrer des mesures d'apaisement de la circulation, des aménagements favorisant les déplacements actifs, ainsi que des mesures de verdissement lors d'interventions sur le réseau routier.

En continu 

RÉALISATIONS

- Tous les arrondissements implantent progressivement des mesures d'apaisement de la circulation dans les endroits critiques. Depuis 2010, plus de 155 carrefours ont été sécurisés sur le réseau artériel de Montréal. Cela représente un peu plus de la moitié de la cible pour 2015.
- Une démarche de planification intégrée a été entreprise par le service auprès des arrondissements afin de profiter des travaux d'infrastructures prévus pour intégrer des mesures de sécurisation et d'apaisement.

ACTION 15

CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR

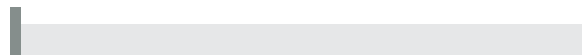
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL

ADMINISTRATION MUNICIPALE

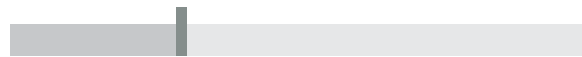
ENGAGEMENTS

Adopter et mettre en œuvre une stratégie de biodiversité et de verdissement pour Montréal.

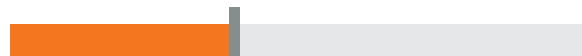
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 40 %



RÉALISATIONS

- Près de 13 000 arbres ont été plantés en 2015 sur les domaines public et privé, dans le cadre du programme de renforcement de la canopée.
- Une réflexion sur le processus à mettre en place concernant la stratégie de biodiversité est en cours. Un document interne a été produit et les propositions qu'il comprend font actuellement l'objet d'une analyse.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Adapter les outils réglementaires et critères d'aménagement de manière à maximiser le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur, principalement pour les nouveaux projets d'aménagement et de développement qui seraient applicables, par exemple, aux aires de stationnement, aux toits et terrasses, aux nouveaux lotissements, aux domaines public et privé.

En continu 

Mettre en valeur les milieux naturels existants en les intégrant au sein des projets urbains et aménager de nouveaux espaces verts en nombre suffisant.

En continu 

En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine.

En continu 

RÉALISATIONS

- Le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal comprend des dispositions réglementaires visant à favoriser le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur.

 - Les nouveaux aménagements du parc-nature du Bois-de-Saraguay sont presque terminés (ouverture du parc prévue en 2016). L'aménagement du secteur Outremont du parc du Mont-Royal est achevé. Des études ont été lancées concernant l'aménagement de l'île Lapierre (mesures de compensation liées à la construction du pont Champlain).

 - Le Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise a poursuivi ses travaux et a participé notamment à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), adopté en 2015.

 - Le travail se poursuit pour le développement de l'agriculture à L'Île-Bizard, en accord avec le concept de paysage humanisé.

 - Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est en vigueur depuis 2015. Parmi ses objectifs, ce document vise à soutenir l'agriculture urbaine en dotant la Ville d'outils réglementaires qui favorisent et encadrent le développement de l'agriculture urbaine, tout en évitant les effets négatifs de cette activité sur le voisinage.

 - La Ville de Montréal participe au projet *Cultiver l'espoir*, du Regroupement des Magasins-Partage. La remise en culture des terres a débuté en 2015.

 - En 2015, il y a eu échange d'expertise sur la biodiversité en milieu urbain entre Paris et Montréal, dans le cadre du projet *Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation*, comprenant un volet sur l'agriculture urbaine.

 - Pour plus de détails sur l'agriculture urbaine, voir l'annexe II de ce bilan.
-

ACTION 16

VALORISER MONTRÉAL COMME MILIEU DE VIE FAMILIAL

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE,
SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

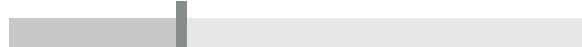
ENGAGEMENTS

Poursuivre le plan de marketing *Habiter Montréal*, en collaboration avec plusieurs grands partenaires.

En continu 

Planter au moins 75 haltes familles dans les immeubles municipaux d'ici 2015.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Promouvoir la programmation culturelle jeune public du réseau Accès culture en renouvelant le portail Web de manière à y inclure la programmation des arrondissements d'ici 2011.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- La Ville de Montréal, en collaboration avec une dizaine d'établissements de santé ainsi que l'Office municipal d'habitation de Montréal, mène des activités de promotion auprès des employés.
- Elle poursuit aussi des collaborations avec 11 institutions publiques.
- Les modifications apportées en 2012 aux modalités du Programme certifié qualité famille ont permis une plus grande adhésion des arrondissements.
- Dans les 19 arrondissements, 232 bâtiments ont ainsi été certifiés. De plus, 14 bâtiments déjà certifiés ont reçu de l'équipement adapté supplémentaire.
- La certification « qualité famille » a bénéficié d'une campagne promotionnelle; des outils de signalisation intérieurs et extérieurs ont été conçus et une carte Internet présentant les bâtiments certifiés dans les quartiers a été mise en ligne.
- En 2013, une campagne de communication sur la programmation jeune public a été lancée.
- Le dévoilement de la programmation estivale gratuite dans les parcs s'est fait dans le cadre d'un événement spécial (première représentation de La Roulotte, avec Hanse et Gretel). Plus de 800 personnes, principalement venues en famille, y ont participé.
- Le lancement de la saison 2013-2014 du réseau Accès culture et la mise en valeur de la programmation jeunesse ont été faits sur le blogue Accès culture.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Améliorer la promotion des activités familiales : doter le site Internet www.accesculture.com d'une section famille (pour 2011) pour faire la promotion des sorties.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Un blogue Accès culture est créé pour seconder le site Internet; il met notamment en vedette les sorties en famille.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Aménagement de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles](#)
- [Arrondissement de Ville-Marie – Quartier 21 Peter-McGill – Mon îlot vert en ville](#)
- [Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Modifications au règlement d’urbanisme pour la lutte aux îlots de chaleur](#)
- [Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman – C-Vert](#)
- [Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Création d’un lien vert sur l’emprise d’une ancienne voie ferrée](#)
- [Éco-quartier Saint-Jacques – Effet de terre aux Habitations Jeanne-Mance \(HJM\)](#)
- [Office municipal d’habitation de Montréal \(OMHM\) – Les Pouces verts des HLM](#)
- [Ville de Montréal – Service de la mise en valeur du territoire – Programme particulier d’urbanisme \(PPU\) – secteur Griffintown](#)
- [Arrondissement de Montréal-Nord – Revitalisation commerciale et verdissement des places Le Pascal et Del Sol](#)
- [Centre d’écologie urbaine de Montréal \(CEUM\) – Îlot de fraîcheur Milton Parc](#)
- [Équiterre – Épluche ta ville](#)
- [Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable \(CRAPAUD\) – École d’été sur l’agriculture urbaine](#)
- [École d’architecture de l’Université McGill – Making the Edible Campus](#)
- [Les fermes LUFA – Des fermes sur les toits à Montréal](#)
- [Maison de la culture de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce \(CDN-NDG\) – Implantation d’un toit vert](#)
- [Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale – Verdissement et aménagement de potagers urbains](#)
- [Fairmont Le Reine Elizabeth – Agriculture entre ciel et terre](#)
- [Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – Piste cyclable gourmande](#)
- [Sentier urbain – Circuit jardins](#)
- [Groupe de recherche appliquée en macroécologie \(GRAME\) – Bâtiment durable du Regroupement de Lachine](#)

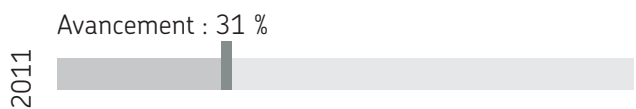


ORIENTATION 3

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

8 actions comprenant 30 engagements

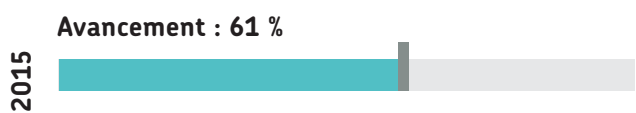


Statut des engagements municipaux

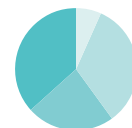
À venir - 6
En cours - 11
Réalisés - 2
En continu - 11



À venir - 2
En cours - 11
Réalisés - 6
En continu - 11



À venir⁶ - 2
En cours - 10
Réalisés - 7
En continu - 11



⁶ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

OBJECTIF LIÉ :

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

- Entre 2000 et 2015, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 17,6 %.

ACTION 17

RÉDUIRE LES FUITES D'EAU ET LES USAGES ILLICITES

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'EAU

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Dépister et réparer systématiquement les fuites sur l'ensemble du territoire.

En continu 

Renouveler 1 % du réseau d'aqueduc par année.

En continu 

Contrôler les usages illicites de l'eau.

En continu 

RÉALISATIONS

- Une campagne d'auscultation sur les conduites primaires en béton précontraint à cylindre d'acier continu a été menée.
- Réseau secondaire : 270 fuites ont été localisées en 2014 et 450, en 2015.
- Une équipe a été créée au Service de l'eau, en 2012, afin d'assurer les activités de recherche de fuites sur l'ensemble du réseau secondaire de la Ville de Montréal. Celle-ci est devenue pleinement opérationnelle à l'été 2014.
- Le taux moyen annuel de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc était de 1 % entre 2010 et 2015.
- Ce taux a été de 1,5 % en 2014 et de 1,3 % en 2015.
- Pendant la période estivale des années 2013 à 2015, cinq arrondissements ont appliqué le règlement 13-023 sur les usages de l'eau. Plus de 730 avis ont été remis aux occupants pour des infractions relatives à l'arrosage extérieur.
- Plus de 3 000 dépliants d'information ont été distribués en 2015 dans les industries, commerces et institutions (ICI) en vue de les informer de la nécessité et de l'obligation de remplacer d'ici 2018 les appareils de refroidissement utilisant de l'eau potable sans boucle de recirculation.

ACTION 18

RÉPERTORIER LA CONSOMMATION D'EAU PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'EAU

ADMINISTRATION MUNICIPALE

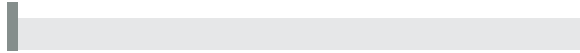
ENGAGEMENTS

Colliger et analyser les consommations rapportées par les partenaires, complétées par les données de compteurs compilées par l'administration municipale.

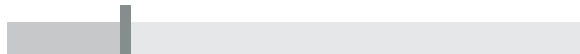
En continu 

Établir, à partir de ces données, des cibles de consommation efficace par secteur d'activité.

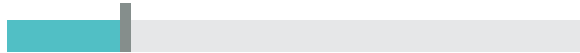
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 20 %



Avancement 2015 : 20 %



RÉALISATIONS

■ En raison de l'absence des partenaires participants, ces engagements n'ont pas pu être réalisés. Ce constat est en lien avec l'arrêt de l'implantation des compteurs d'eau.

■ En raison de l'absence des partenaires participants, ces engagements n'ont pas pu être réalisés. Ce constat est en lien avec l'arrêt de l'implantation des compteurs d'eau.

ACTION 19

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'USAGE DE L'EAU POTABLE

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Négocier et élaborer, avec les secteurs de la distribution, de la construction et de la gestion immobilière, des ententes volontaires privilégiant la vente et l'installation d'appareils à faible consommation d'eau.

Avancement 2011 : 80 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial, institutionnel), notamment dans le cadre d'un accord de développement, à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable.

En continu

Mettre en place une patrouille bleue afin de sensibiliser les citoyens.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Soutenir le programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement.

En continu

RÉALISATIONS

- Un règlement de plomberie de la Régie du bâtiment du Québec rend obligatoire l'installation d'appareils à faible consommation d'eau sur tout le territoire du Québec.

- Depuis 2013, deux règlements sur l'usage de l'eau proscrivent l'utilisation de certains appareils consommant une grande quantité d'eau dans les secteurs résidentiels et ICI.

- Plus de 52 000 citoyens ont été sensibilisés par la Patrouille bleue, entre 2010 et 2015.

- Un soutien financier a été accordé au *Programme d'économie d'eau potable* (PEEP) de Réseau Environnement : 17 246 \$ en 2012 et 11 500 \$ en 2013, 2014 et 2015.



OBJECTIF LIÉ :

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

- Objectif non chiffré.

ACTION 20

FAVORISER LE CAPTAGE, LA RÉTENTION ET L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES: DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SERVICE DE L'EAU, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement, incluant sur rue.

En continu 

RÉALISATIONS

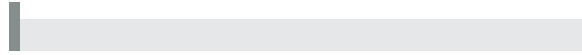
- Plusieurs dizaines de projets d'aménagement qui intègrent des mesures de captage des eaux pluviales ont été réalisés, sur le domaine tant public que privé.
- Le Service de l'eau a produit un guide sur les critères d'implantation d'infrastructures vertes pour les professionnels souhaitant intégrer des infrastructures vertes dans des projets d'aménagement.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

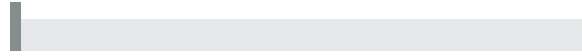
ENGAGEMENTS

Évaluer la pertinence d'investir dans des équipements de traitement des eaux de pluie lorsque les conditions le justifient.

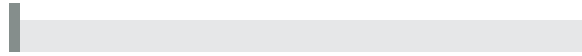
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



Sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (débranchement de gouttières, utilisation de barils de récupération des eaux de pluie, etc.).

En continu 

RÉALISATIONS

- Le diagnostic de la qualité des eaux de ruissellement à l'exutoire des réseaux pluviaux par temps sec est terminé.
- Au cours des prochaines années, la Ville prévoit effectuer aussi cette analyse en temps de pluie afin de mieux évaluer l'impact de la gestion des eaux pluviales sur les cours d'eau et, s'il y a lieu, proposer des mesures correctives.

- En 2011 et 2012, 1 500 barils ont été distribués dans le cadre d'un programme mené conjointement avec le Regroupement des éco-quartiers.
- Plus de 6 500 résidences ayant des gouttières mal orientées ont été inspectées par la Patrouille bleue, en 2015, afin de diriger l'eau vers une surface perméable.
- Depuis novembre 2010, plus de 4 700 inspections ont été effectuées en arrondissement en vue de la protection des bâtiments contre les refoulements.
- Dix-huit arrondissements appliquent le règlement 11-010 sur la protection contre les refoulements.

Étudier la faisabilité du débranchement des drains centraux des bâtiments à toit plat.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



- La Régie du bâtiment du Québec a produit un guide sur l'évacuation des eaux pluviales des toits plats. Le Service de l'eau a participé au comité d'élaboration de ce guide.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

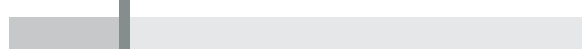
Adapter les outils réglementaires et les critères d'aménagement et intégrer au prochain plan de développement urbain des mesures rendant obligatoires, selon le milieu, l'aménagement d'espaces libres autour des bâtiments par lesquels l'eau de pluie pourrait être interceptée et infiltrée par le couvert végétal.

En continu 

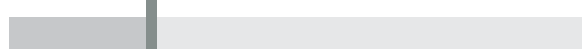
RÉALISATIONS

- Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en 2015, vise à réduire la quantité d'eau et à améliorer la qualité des eaux de ruissellement, tout en proposant plusieurs interventions en ce sens.
 - Des mesures réglementaires visant à proscrire certains types de bâtis et usages vulnérables dans les zones de points bas topographiques, sujettes à des inondations de surface, restent à être adoptées. Un mandat est en cours d'exécution à cet effet, à la Direction de l'urbanisme.
 - Le Service de l'eau a proposé une disposition réglementaire sur le débranchement des gouttières extérieures qui pourrait être ajoutée au règlement sur la construction de la Ville.
 - Le Service de l'eau propose l'aménagement d'infrastructures multifonctionnelles inondables (ex. : terrain sportif, espace vert) afin que ces espaces puissent servir de bassins de rétention de surface temporaires et à moindre coût, lors de pluies intenses.
-
- Établir un plan directeur complet du réseau d'égouts permettant d'identifier les infrastructures de captage à mettre à niveau.
- En 2015, une division a été créée pour gérer l'ensemble des activités menant à la réalisation du plan directeur, sous la gestion d'un chargé de projet.
 - La portée du plan directeur a considérablement évolué : la Ville y a inclus les nombreux défis liés au contrôle des débordements. Un nouveau plan d'étude est ainsi mis en application en vue de terminer le projet en 2019.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 25 %



Avancement 2015 : 35 %



ACTION 21

PRÉVENIR ET CORRIGER LES RACCORDEMENTS INVERSÉS CONTAMINANT LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

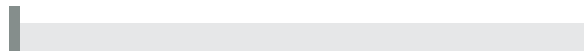
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

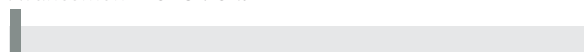
ENGAGEMENTS

Effectuer un suivi régulier de la qualité des eaux des exutoires du réseau d'égout pluvial.

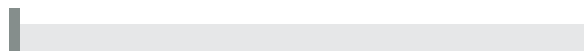
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



Inspecter 2 500 bâtiments afin d'y dépister les raccordements inversés.

Avancement 2011 : 90 %



Avancement 2013 : 100 %

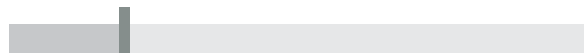


Avancement 2015 : 100 %



Corriger 125 situations de raccordements inversés d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ La réalisation de cet engagement débutera lorsque l'inventaire complet des réseaux pluviaux sera terminé (voir action 20).

■ Depuis le début du programme, quelque 10 000 dépistages ont été effectués, ce qui dépasse largement l'objectif établi pour 2015.

■ Depuis le début du programme, quelque 140 corrections ont été effectuées, ce qui dépasse l'objectif établi de 12 %.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre le dépistage dans les 120 réseaux qui n'ont pas encore été étudiés.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 80 %

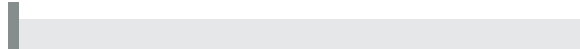


Avancement 2015 : 100 %

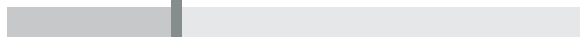


Préparer un plan de prévention des raccordements inversés aux réseaux publics d'ici 2015.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 80 %

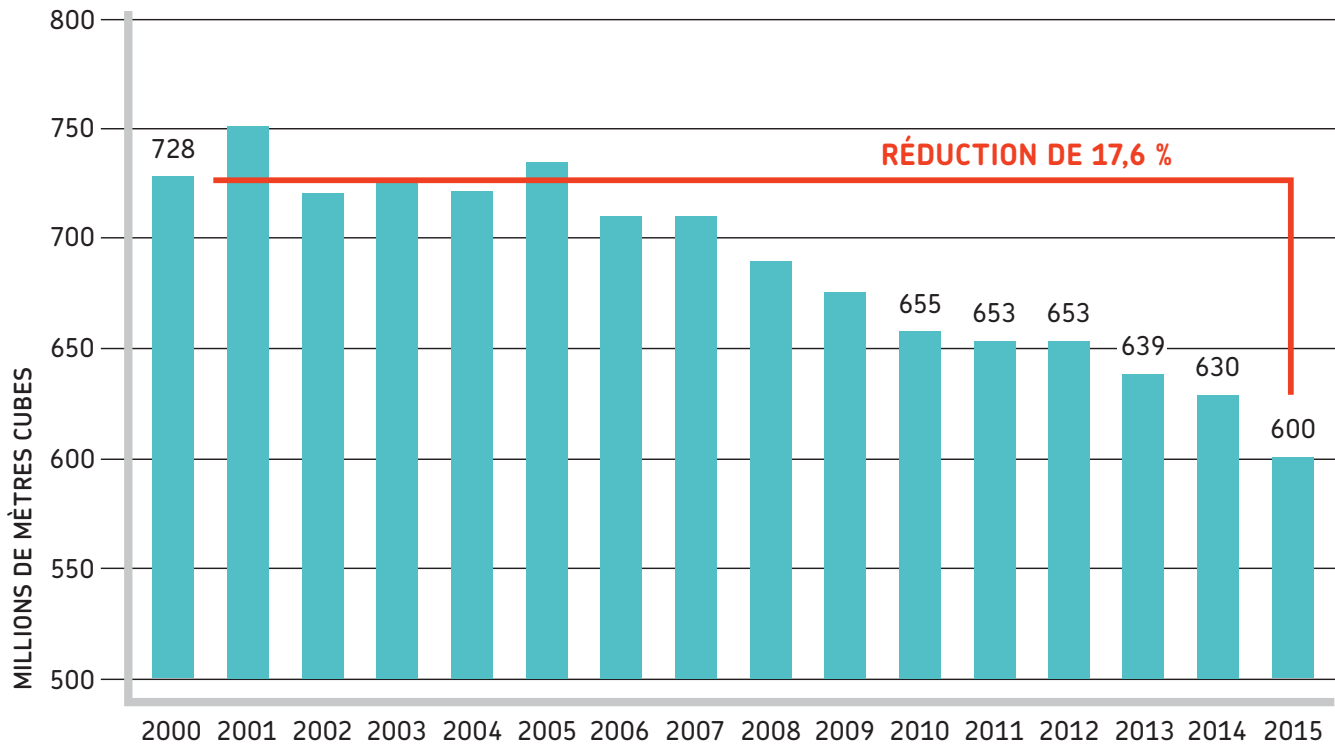


RÉALISATIONS

- Le programme *PLUVIO 2015* a permis de terminer l'échantillonnage des 188 réseaux pluviaux contaminés de l'agglomération montréalaise.
- En plus de l'étude des derniers réseaux pluviaux contaminés repérés sur la base de l'inventaire réalisé en 2007 et 2008, une centaine de nouveaux réseaux, détectés grâce à l'utilisation d'outils géomatiques, ont aussi été étudiés en 2015, de sorte que tous les réseaux pluviaux contaminés du territoire ont été étudiés une première fois.
- En 2016, la Ville prévoit accentuer les phases de vérification et d'approbation des réseaux pluviaux où les raccordements inversés ont été corrigés en tout ou en partie.
- En 2015, le comité exécutif s'est montré favorable au développement et à la mise en place d'un projet de délivrance de certificat de conformité obligatoire pour les branchements au réseau public, les entrées de service en plomb et la protection contre les refoulements.
- Une étude de faisabilité et un projet-pilote sont actuellement évalués par le Service des affaires juridiques et le Service de l'eau.

L'OBJECTIF DU PLAN DE RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU ENTRE 2000 ET 2015 A ÉTÉ DÉPASSÉ.

PRODUCTION D'EAU POTABLE 2000-2015 | AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL



FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Polytechnique Montréal - Construction d'un nouveau bâtiment aux standards LEED Or](#)
- [Travaux de réfection du siège social de Gaz Métro](#)
- [Arrondissement de Saint-Léonard - Bassins de rétention du Domaine Chartier](#)
- [Éco-quartier Saint-Jacques - Effet de terre aux Habitations Jeanne-Mance \(HJM\)](#)
- [Cégep de Saint-Laurent - Nos étudiants au service de l'eau!](#)
- [Brasserie Labatt - Récupération d'eau de refroidissement des pasteurisateurs](#)



OBJECTIF LIÉ :

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD), DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- En 2014, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal est de 38 %.
- Le taux de récupération ventilé par types de matières se présente ainsi :
 - Matières recyclables : 58,3 %
 - Matières organiques : 14 %
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants : 60,2 %
 - Résidus domestiques dangereux : 59 %
- La quantité d'ordures ménagères éliminées a diminué de 12 % entre 2010 et 2014.

ACTION 22

IMPLANTER DES MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

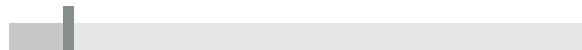
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

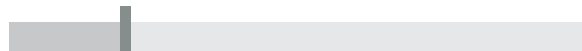
ENGAGEMENTS

Bannir les bouteilles d'eau à usage unique des édifices municipaux, utiliser des verres réutilisables et des pichets d'eau plutôt que de l'eau embouteillée et s'assurer que des fontaines d'eau potable sont en place aux endroits adéquats.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 20 %

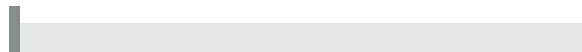


Avancement 2015 : 50 %

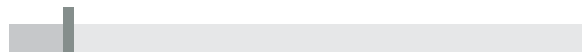


Remplacer le plastique n° 6 dans les comptoirs alimentaires qui sont régis par la Ville.

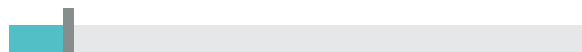
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 10 %



Avancement 2015 : 10 %



RÉALISATIONS

- Dix-sept territoires sur 33 ont mis en place des mesures de réduction ou de bannissement des bouteilles d'eau à usage unique pour les bâtiments municipaux, les réunions ou les événements publics.

- Quatre territoires ont mis en place des mesures de remplacement des contenants en plastique n° 6 par des contenants réutilisables pour les bâtiments municipaux ou des événements.

ACTION 23

IMPLANTER DES MESURES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION

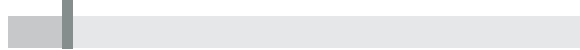
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

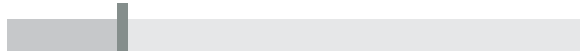
ENGAGEMENTS

Offrir la collecte des matières organiques aux citoyens (huit logements et moins).

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 20 %

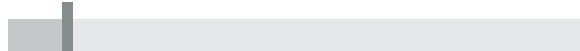


Avancement 2015 : 44 %

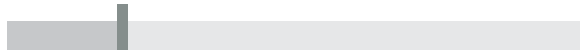


Construire deux centres de digestion anaérobie, deux centres de compostage et un centre pilote de prétraitement.

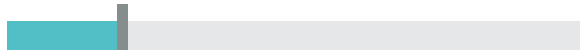
Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 20 %



Avancement 2015 : 20 %



Détourner les résidus CRD de l'élimination et les acheminer vers des centres de traitement.

En continu

RÉALISATIONS

- En 2015, la collecte des résidus alimentaires et des résidus mélangés (alimentaires et verts) est offerte à 234 989 foyers, sur un potentiel de 536 533 (immeubles de huit logements et moins), soit 44 % des foyers.
- L'ensemble des sites a été déterminé. Les documents d'appel d'offres pour la première phase du projet sont presque terminés. Un site de remplacement, à la suite de la perte du site du CEM, a été trouvé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et les instances ont confirmé ce site en mars 2015.
- On estime que 40 % des matières envoyées aux centres de traitement sont détournées de l'enfouissement. Entre 2010 et 2014, ce sont plus de 157 000 tonnes qui ont été acheminées vers des centres de traitement pour être recyclées.
- Trente territoires acheminent les résidus CRD de leur cour de voirie vers un centre de traitement.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Offrir une seule collecte de déchets par semaine.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 70 %

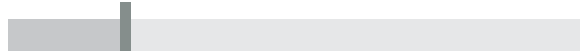


Avancement 2015 : 73 %

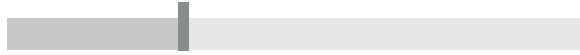


Accroître le réseau des écocentres.

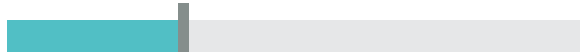
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 30 %



RÉALISATIONS

■ En 2014, 24 des 33 territoires n'offraient plus qu'une collecte de déchets ménagers par semaine. Parmi ces territoires, huit modulent leurs collectes en fonction de la clientèle ou des saisons. La construction de centres de compostage et de biométhanisation permettra de nouveaux progrès.

■ Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (PDGMR) prévoit l'ajout de huit écocentres supplémentaires. Celui de LaSalle a ouvert ses portes en 2011. Un appel d'offres a été lancé en 2013 pour la construction d'un écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent. L'ouverture de l'écocentre est prévue au cours de l'été 2016.

ACTION 24

TENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

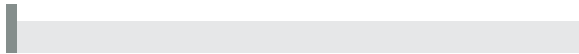
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Obtenir la certification en gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253/2010) d'ici 2011 pour la Direction de l'environnement.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %

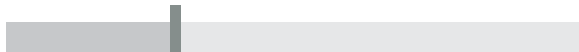


Sensibiliser les promoteurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion responsable d'événements.

En continu

Adopter des critères de développement durable pour les festivals et événements montréalais en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ Quatorze événements ont été certifiés entre 2010 et 2014. Les ressources allouées à la certification seront affectées à des projets d'envergure comme le 375^e anniversaire de Montréal.

■ La promotion continue. La maison de la culture de Pointe-aux-Trembles a obtenu son accréditation comme scène écoresponsable.

■ Certains des critères d'évaluation des demandes d'aide financière pour les festivals et événements tiennent compte du développement durable (Jeux du Québec 2016, 375^e anniversaire de Montréal en 2017, etc.).

■ Des critères de développement durable ont été inscrits aux cahiers des charges de 30 promoteurs pour l'organisation d'événements ou de festivals.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Musée des beaux-arts de Montréal \(MBAM\) – Ruelle du réemploi](#)
- [Fondation CSN – Implantation de la phase 1 du Plan de gestion des matières résiduelles de l'édifice du Carrefour financier solidaire](#)
- [Société de développement Angus – Mise en place d'un Plan de gestion intégrée des matières résiduelles](#)
- [Éco-quartier Saint-Jacques – Vers une gestion intégrée des matières résiduelles dans les immeubles à vocation multiple du Vieux-Montréal](#)
- [Centre Eaton – Les Journées sans sacs](#)
- [Société des alcools du Québec \(SAQ\) – Retrait des sacs à usage unique dans les succursales](#)
- [Centre universitaire de santé McGill \(CUSM\) – Programme de récupération des équipements électroniques et électriques « E-déchets »](#)
- [Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord \(CROSSAM-N\) – Obtention du niveau 3 Performance du programme ICI ON RECYCLE!](#)
- [Électrobac : Faciliter la récupération de déchets électroniques auprès des citoyens](#)
- [Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\) – Déménagement écologique](#)
- [Aéroports de Montréal \(ADM\) – Implantation de la collecte des matières organiques à l'aéroport Montréal-Trudeau](#)
- [Ville de Côte Saint-Luc – Service des travaux publics – Collecte des matières organiques](#)
- [Université Concordia – R4 COMPOST](#)
- [Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – Recyclage des matériaux d'excavation](#)
- [Insertech Angus – DÉDUIRe : pour une consommation responsable des TIC!](#)
- [Les valoristes, coopérative de solidarité – Dépôt temporaire pour contenants de boisson consignés – Été 2014](#)
- [Le réseau québécois des femmes en environnement – Encourager l'organisation d'événements écoresponsables](#)
- [Loto-Québec – Organiser des événements qui respectent les principes de l'écoresponsabilité](#)
- [Loto-Québec – Intégration de critères de développement durable dans l'attribution des commandites](#)



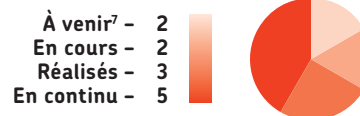
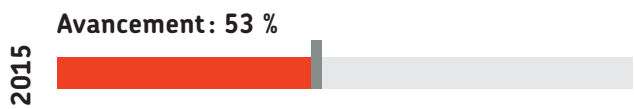
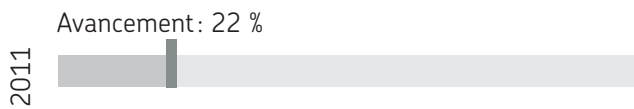
ORIENTATION 4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES, LES INSTITUTIONS ET LES COMMERCES

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

6 actions comprenant 12 engagements

Statut des engagements municipaux



⁷Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.



OBJECTIF LIÉ :

FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

- Objectif non chiffré.

AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

- Les certifications « témoins » nommées dans le Plan 2010-2015 ont vu leur nombre soit augmenter soit diminuer entre 2010 et 2015 (objectif global de +30 % d'ici 2020) :
 - BOMA BEST : +35 %;
 - LEED : +461 %;
 - Établissement vert Bruntland : +7 %;
 - Ici on recycle : -11 %;
 - ISO 14001 : les données ne sont plus colligées.

Le pourcentage d'accroissement total du nombre de certifications entre 2010 et 2015 est de 14 % (ce pourcentage inclut toutefois les données de la norme ISO 14001, qui ne sont plus comptabilisées en 2015).

ACTION 25

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

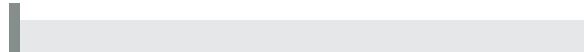
ENGAGEMENTS

Soutenir le rayonnement d'Écotech Québec et la mise en œuvre de son plan d'action, notamment la création d'une vitrine des technologies propres.

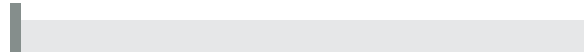
En continu 

Inclure les entreprises en technologies propres dans les secteurs prioritaires d'investissement des organismes de développement économique local de Montréal.

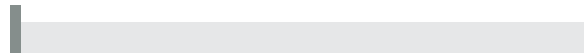
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



Proposer, de concert avec les gouvernements, des outils réglementaires et fiscaux visant à accélérer le développement d'une industrie locale montréalaise, concurrentielle sur les marchés mondiaux.

En continu 

Contribuer à la mise en place d'un marché du carbone et assurer le maintien de la Bourse du carbone à Montréal en collaboration, notamment, avec Réseau Environnement et Écotech Québec, le Conseil patronal de l'environnement et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

En continu 

RÉALISATIONS

- Le lancement d'Écotech est bien amorcé et son autonomie est dorénavant assurée.

- Les organismes de développement locaux ont été remplacés par PME Montréal en 2015. Les entreprises de technologies propres sont admissibles aux différents fonds disponibles.

- En juin 2011, le chantier Cadre réglementaire et fiscal d'Écotech Québec a déposé aux gouvernements fédéral et provincial une proposition concernant de nouvelles dispositions législatives visant l'introduction d'un crédit d'impôt favorisant la commercialisation de nouvelles technologies. Cette proposition a été réitérée en 2013.

- Le gouvernement du Québec a adopté le règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, en décembre 2011.

ACTION 26

STIMULER LA DEMANDE DE TECHNOLOGIES, DE PRODUITS ET DE SERVICES VERTS

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT,
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Adopter une politique d'approvisionnement responsable qui tient compte de l'impact environnemental et social des acquisitions de biens et services de l'administration municipale, et ce, tout au long de leur cycle de vie.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %

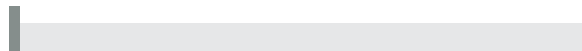


Avancement 2015 : 100 %

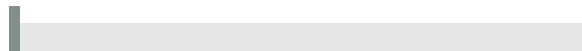


Proposer l'adoption d'une réglementation pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergies vertes (éoliennes, panneaux solaires et autres).

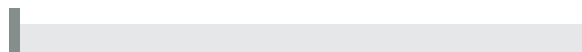
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



RÉALISATIONS

- La politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal a été adoptée le 27 octobre 2011. Plusieurs points de cette politique sont en lien avec le développement durable.
- En 2014, la Ville de Montréal a conclu deux ententes-cadres d'une durée de deux ans chacune, avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes écoénergétiques. Ces ententes visent le remplacement de véhicules plus énergivores à la fin de leur durée de vie utile.
- Aucune réglementation n'a été préparée à cet effet, mais certains projets immobiliers proposent des aménagements en ce sens (sous la responsabilité de chaque arrondissement).

ACTION 27

AIDER LES ENTREPRISES MONTRÉALAISES À ADOPTER DE MEILLEURES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

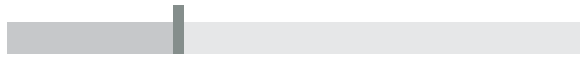
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

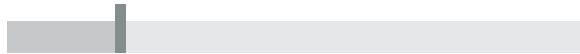
ENGAGEMENTS

Implanter sur le territoire montréalais un concept d'écoparc industriel pour encourager les entreprises à amorcer individuellement et collectivement un virage vert dans les parcs et espaces industriels.

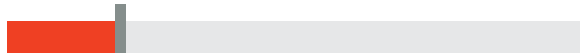
Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 20 %

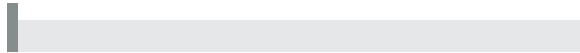


Avancement 2015 : 20 %

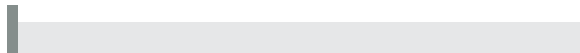


Intégrer un volet vert et des incitatifs à la certification environnementale dans les programmes d'aide existants, si possible, et futurs destinés aux entreprises montréalaises.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Le projet a été suspendu, faute de financement des gouvernements fédéral et provincial.

- Depuis octobre 2013, pour être admissible au Programme réussir@Montréal (PR@M)-Industrie, un bâtiment doit obtenir une des certifications suivantes : BOMA BEST, LEED, Living Building Challenge, ou encore une subvention d'Hydro-Québec en efficacité énergétique. De plus, une prime est accordée pour une certification LEED. L'engagement a été réalisé en 2013. Sur les 161 projets réalisés à ce jour dans le cadre du PR@M-Industrie, 21 ont obtenu une certification LEED.

ACTION 28

ADOPTER UN SYSTÈME DE GESTION, UNE RÉGLEMENTATION OU UNE POLITIQUE QUI PERMETTE D'OBTENIR DES CERTIFICATIONS INTÉGRANT DES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

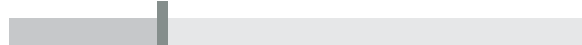
**UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT,
SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

ADMINISTRATION MUNICIPALE

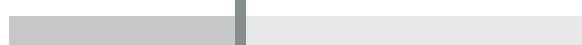
ENGAGEMENTS

Mettre en place un système de gestion environnementale dans au moins 4 unités d'affaires.

Avancement 2011 : 25 %



Avancement 2013 : 40 %



Avancement 2015 : 50 %



Promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus verts selon des normes reconnues (LEED, BOMA BEST et autres) sur le territoire et préparer à moyen terme une réglementation visant une certification obligatoire.

En continu

RÉALISATIONS

- Le Service de l'environnement a mis sur pied un système de gestion environnemental (SGE) en 2006.
- En 2012, 89 % des projets prévus au SGE étaient implantés ou en cours de réalisation.
- Un second audit de conformité environnementale (ACE) a été effectué au sein du service en incluant les activités des sept écocentres – cet exercice s'inscrit dans le déploiement du 3^e cycle de mise en œuvre du SGE.
- L'arrondissement de Saint-Laurent a implanté un SGE et obtenu la certification ISO 14001 en août 2013.
- En 2012, un groupe de travail a été formé pour examiner la possibilité de « verdir » le règlement de construction. Le *Guide technique pour préparer une solution de rechange en vue de la construction de toits végétalisés* a été produit à partir des travaux de ce groupe de travail.
- Le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en 2015, comprend des dispositions réglementaires visant à favoriser la construction et la rénovation de bâtiments durables.

ACTION 29

RÉVISER LES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE SOUTIEN DE MANIÈRE À STIMULER LA CERTIFICATION

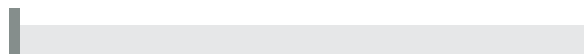
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Réviser les programmes municipaux de soutien financier de la Ville et y intégrer des incitatifs à la certification environnementale.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Depuis octobre 2013, pour être admissible au PR@M-Industrie, un bâtiment doit obtenir une des certifications suivantes : BOMA BEST, LEED, Living Building Challenge, ou encore une subvention d'Hydro-Québec en efficacité énergétique. De plus, une prime est accordée pour une certification LEED. L'engagement a été réalisé en 2013. Sur les 161 projets réalisés à ce jour dans le cadre du PR@M-Industrie, 21 ont obtenu une certification LEED.

ACTION 30

PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FORMATION SUR LA CERTIFICATION ET LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Participer à l'organisation de rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.

En continu 

RÉALISATION

- Depuis 2010, trois formations portant sur les certifications ou programmes environnementaux ont été organisées dans le cadre des activités du Réseau des partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Arrondissement de Saint-Laurent – Première organisation municipale certifiée ISO 14001 au Québec](#)
- [5N PLUS INC. – Cycle de vie du tellurure de cadmium \(CdTe\)](#)
- [KPMG – L'employé, leader dans la communauté montréalaise](#)
- [Société de transport de montréal \(STM\) – Partenariat avec la Société de développement social de Ville-Marie \(SDSVM\) pour le pôle de services en itinérance](#)
- [Société de transport de montréal \(STM\) – Démarche d'approvisionnement responsable](#)
- [Ville de Montréal – Direction des stratégies et transactions immobilières – Certification LEED CI Argent pour l'édifice Louis-Charland](#)
- [Corporation de développement économique et communautaire \(CEDEC\) de Rosemont-Petite-Patrie – Des PME montréalaises durables](#)
- [Environnement jeunesse \(ENJEU\) – Cégep Vert du Québec : une certification en gestion durable](#)
- [Maison du développement durable \(MDD\) – Programmation 2013 de la Maison du développement durable](#)



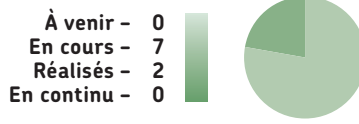
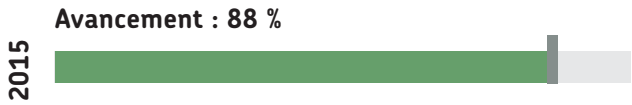
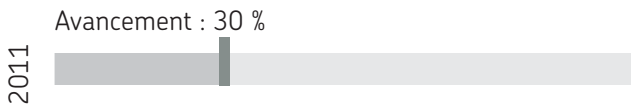
ORIENTATION 5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

4 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux



OBJECTIF LIÉ :

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

- L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé sur la base de photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera de nouveau mesurée en 2017.

ACTION 31

ÉTABLIR UN CADRE DE COLLABORATION POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR DES TERRITOIRES RICHES EN BIODIVERSITÉ

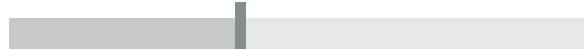
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Élaborer un cadre de collaboration avec les intervenants œuvrant dans la mise en valeur de la biodiversité à Montréal, d'ici 2013.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 70 %



Avancement 2015 : 95 %



Atteindre l'objectif de 6 % de protection du territoire terrestre montréalais.

Avancement 2011 : 90 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

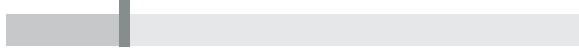
- La Ville de Montréal a collaboré et participé à la Journée d'échange 2015 sur la biodiversité pour les acteurs municipaux, tenue à Montréal et organisée par le Conseil québécois des municipalités pour la biodiversité de Réseau environnement. L'événement a réuni 45 experts de diverses municipalités du Québec pour échanger sur les meilleures pratiques et les défis associés à la protection de la biodiversité en milieu urbain.
- La Ville a participé au développement du Pôle international d'excellence en biodiversité urbaine de Montréal, un projet de Concertation Montréal et du Fonds mondial pour la nature (WWF) qui vise à réunir les principaux acteurs de la biodiversité à Montréal pour faciliter les échanges et promouvoir l'action en faveur de la biodiversité.
- Avec l'acquisition de terrains dans les écoterritoires des rapides du Cheval Blanc, du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et du corridor écoforestier de l'île Bizard, la Ville de Montréal a atteint son objectif de protéger 6 % du territoire à l'intérieur des terres.
- Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en vigueur depuis avril 2015, ajuste maintenant la cible de protection à 10 %.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Confirmer la protection des sites visés par l'objectif de 6 % de protection du territoire montréalais par leur inscription au Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 60 %

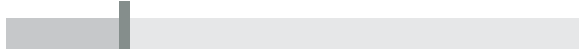


Avancement 2015 : 70 %

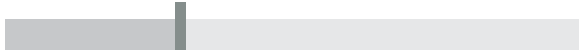


Création d'un paysage humanisé, tel que le définit la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur des terres agricoles.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 55 %

**RÉALISATIONS**

- Poursuite de la révision du programme de gestion écologique et révision subséquente des modalités de gestion des sites à inscrire au Répertoire des milieux naturels protégés.

- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a émis, en septembre 2015, un avis confirmant que le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard correspond à ses exigences pour se qualifier comme paysage humanisé. Le Ministère invite maintenant la Ville à déposer le plan de conservation et de mise en valeur du projet en tenant compte des recommandations du gouvernement. Ce document est en cours d'élaboration.
-

ACTION 32

TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LEURS SERVICES ÉCOLOGIQUES EN MILIEU URBAIN

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL

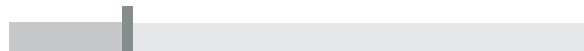
ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Adopter et mettre en œuvre avec les partenaires une stratégie de biodiversité et de verdissement :

- Développer les modalités de gestion consacrées aux différents habitats (bois, rives, friches, milieux humides);
- Assurer la protection des milieux humides d'intérêt.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 80 %

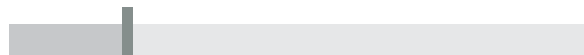


Avancement 2015 : 85 %



Élaborer une nouvelle programmation visant la création de promenades vertes qui traversent les secteurs plus densément peuplés de l'agglomération de Montréal.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 50 %

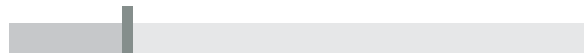


Avancement 2015 : 100 %



Évaluer les besoins d'investissements à plus long terme dans le domaine de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Une réflexion sur le processus à mettre en place concernant la stratégie de biodiversité est en cours. Un document interne a été produit et les propositions qu'il comprend font actuellement l'objet d'une analyse.
- Une réflexion sur la mise à jour de la gestion écologique en milieu naturel est en cours, dans la perspective de renouveler les modalités de gestion des différents habitats. Pour l'instant, la gestion s'effectue selon les orientations du *Programme de gestion des écosystèmes*, toujours en vigueur.
- Premier projet - Promenade Fleuve-Montagne : 70 % des plans et devis des tronçons situés au nord de l'avenue McGill College sont faits. L'avant-projet définitif pour les tronçons situés au sud de la rue Sherbrooke est terminé.
- Une consultation, menée sous forme de marketing expérientiel favorisant l'implication citoyenne et visant l'évaluation de la demande dans trois grands parcs montréalais, a été effectuée en 2015 : parc La Fontaine, parc Angrignon et parc-nature du Cap-Saint-Jacques.
- Un grand nombre d'utilisateurs, 16 040 au total, se sont prêtés à l'exercice en participant à un sondage individuellement ou en groupe, ce qui a permis de recueillir 5 033 questionnaires remplis.

ACTION 33

DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ AFIN DE SENSIBILISER LE PUBLIC ET DE L'INCITER À AGIR POUR SA PRÉSERVATION

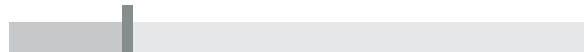
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL, SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre une plateforme commune d'information relative à la biodiversité, d'ici 2012, en collaboration avec les partenaires spécialisés dans ce domaine.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 95 %



RÉALISATIONS

- L'importante bonification de la section « Biodiversité » du site Internet du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal est en cours depuis juillet 2015. Une mise à jour de la section a été effectuée et une nouvelle page Internet a été créée afin de présenter aux citoyens la surprenante biodiversité floristique et faunique présente à Montréal.
- En 2016, il est prévu de poursuivre le travail en ajoutant de nombreuses pages qui traiteront notamment des grands enjeux en milieu urbain et des meilleures pratiques à mettre en place pour favoriser une cohabitation harmonieuse avec la nature urbaine. La Ville a participé au développement du Pôle international d'excellence en biodiversité urbaine de Montréal, un projet de Concertation Montréal et du Fonds mondial pour la nature (WWF) qui vise à réunir les principaux acteurs de la biodiversité à Montréal pour faciliter les échanges et promouvoir l'action en faveur de la biodiversité.
- Il y a eu échange d'expertise sur la biodiversité en milieu urbain entre Paris et Montréal, dans le cadre du projet *Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation*.

ACTION 34

RENFORCER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

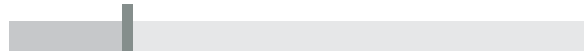
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Établir le portrait des actions en gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais en vue de l'élaboration d'un programme d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 60 %



Avancement 2015 : 90 %



RÉALISATIONS

- Le Règlement sur l'utilisation des pesticides a été modifié afin de permettre l'utilisation d'un ingrédient actif visant le contrôle de l'agrile du frêne dans les zones sensibles.
- La Ville de Montréal a annoncé, lors de la séance du comité exécutif du 9 décembre 2015, l'adoption prochaine du Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides, visant à interdire l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'île de Montréal. Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} février 2016.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Arrondissement de Ville-Marie – Quartier 21 Peter-McGill – Mon îlot vert en ville](#)
- [Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Le Plan bleu vert : une étape déterminante pour la plage de l'Est](#)
- [Fédération canadienne de la faune \(FCF\) – Défi Habitat – Pollinisateurs](#)
- [Comité ZIP Ville-Marie – Route bleue du Grand Montréal](#)
- [Société écocitoyenne de Montréal – Sainte-Marie, de ruelle en ruelle](#)
- [Ville de Montréal – Direction des grands parcs et de la nature en ville – Actions en faveur de la protection des milieux naturels](#)
- [Bureau du Mont-Royal – Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain](#)
- [Les amis de la montagne – Le programme d'intendance environnementale du mont Royal la communauté en action](#)
- [Espace pour la vie – Mon jardin Espace pour la vie](#)

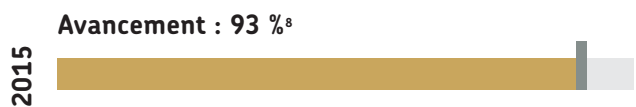
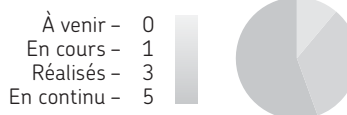
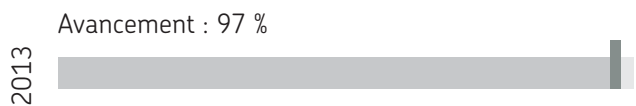


VOLET SOCIAL

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

3 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux



^s La modification du mandat concernant le *Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre* explique le recul de la progression de l'engagement.

ACTION 35

ÊTRE SOLIDAIRE

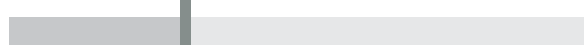
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES,
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Développer, en collaboration avec les différentes instances visées, des projets en environnement et de développement durable, notamment à Port-au-Prince (Haïti) d'ici 2015.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Encourager la réalisation et la participation d'employés à des missions de solidarité internationale court terme (partage d'expertise).

En continu

Promouvoir l'économie sociale selon le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

En continu

RÉALISATIONS

■ Depuis 2010, près d'une cinquantaine de missions ont été réalisées en Haïti par des employés municipaux.

■ Depuis 2010, près de 15 employés municipaux ont participé au programme *Congé solidaire*. Merci à ces personnes engagées! Ce programme sera renforcé au cours des années à venir et la Ville s'en réjouit.

■ En 2013, la Ville de Montréal a signé la Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale, une initiative du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

■ La Ville de Montréal participe à la mise en place d'une plateforme de commerce électronique pour les entreprises d'économie sociale. Elle participe aussi à la stratégie concertée de marketing de l'économie sociale de la région de Montréal : le projet pilote *L'économie sociale, j'achète!*

■ En 2014, près de 90 entreprises d'économie sociale ont conclu un ou plusieurs contrats avec la Ville de Montréal, pour une valeur totale de plus de 6,2 millions de dollars (M\$). En 2015, 68 entreprises d'économie sociale agissaient à titre de fournisseur de la Ville, pour des contrats d'une valeur de près de 6,5 M\$.

■ Le PR@M-Économie sociale a engagé un total de 3,2 M\$, destinés à des projets immobiliers collectifs du secteur de l'économie sociale (aux étapes de conception, de planification et de construction).

ACTION 36

ÊTRE ÉQUITABLE

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS,
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

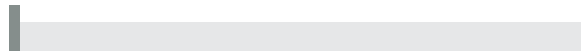
En continu 

Collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

En continu 

Réviser le plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi.

Avancement 2011 : 0%



Avancement 2013 : 100%



Avancement 2015 : 100%



RÉALISATIONS

- Dans le cadre de l'entente Ville-MESS, 532 projets de 317 organismes ont été soutenus, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Pour les projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI), soulignons le démarrage de 11 projets structurants, soutenus par l'enveloppe liée à la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Au total, il existe 12 démarches RUI (1,7 M\$).
- De nombreuses actions ont été menées, telles que l'animation d'un kiosque et de deux ateliers sur l'emploi, une entrevue au Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, ainsi que l'offre d'un module de formation en gestion de la diversité pour les cadres de la Ville de Montréal.
- Créé en 2006 en partenariat avec Emploi-Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le *Programme de parrainage professionnel* offre des stages rémunérés de 27 semaines. Il s'inscrit dans l'engagement de la Ville à poser des actions pour répondre notamment aux problèmes d'intégration en emploi des personnes immigrantes. Il aura permis jusqu'ici à 355 stagiaires de développer leurs compétences et de vivre une première expérience de travail significative au Québec.
- L'engagement a été réalisé.

ACTION 37

ASSURER LA RELÈVE

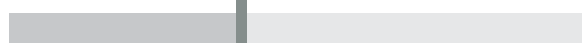
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,
SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre le Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 70 %



Encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement (embauche de 160 jeunes annuellement).

En continu

Augmenter la part de la relève dans la programmation culturelle (réseau Accès culture) afin de la faire passer de 12 à 20% d'ici 2014.

Avancement 2011 : 80 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ L'objectif de ce mandat a été modifié, puisqu'il vise non seulement à planifier la relève, mais aussi à attirer, retenir et former les employés actuels et futurs au sein de deux fonctions (contremaître et inspecteur des bâtiments). Ainsi, cette approche systémique implique des travaux qui s'échelonneront sur plusieurs années. La modification du mandat explique le recul de la progression de l'engagement.

■ En moyenne, 118 jeunes ont été embauchés par année.

■ Globalement, depuis 2010, la part occupée par la relève dans la programmation du réseau Accès culture a plus que doublé. L'objectif a donc été largement dépassé.





**SUIVI DES
RÉALISATIONS DU
PLAN CORPORATIF
DE MONTRÉAL
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



L'administration municipale s'est dotée d'un plan interne pour inscrire le développement durable au cœur de son fonctionnement. Le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 complète donc le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Il comprend, entre autres, une « feuille de route » qui propose des mesures à mettre en œuvre pour y parvenir :

- dans les plans, politiques, programmes et grands projets menés par l'administration municipale montréalaise;
- dans les pratiques de gestion, par des initiatives écoresponsables;
- dans la mesure des performances environnementales, sociales et économiques de l'administration municipale montréalaise.

Mentionnons que certaines actions prévues au plan corporatif n'ont pas été réalisées en raison de la réorientation de certains mandats.

PLANS, POLITIQUES, PROGRAMMES ET GRANDS PROJETS

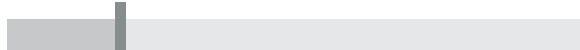
RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2014 ET 2015

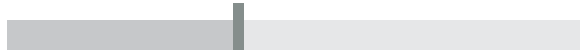
INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉLABORATION OU À LA RÉVISION D'UN PLAN OU D'UNE POLITIQUE

Révision du Plan d'urbanisme, de la Stratégie de développement économique, de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, etc.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 40 %



Avancement 2015 : 70 %

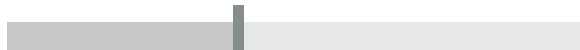


- L'approche du développement durable est progressivement intégrée aux outils de planification adoptés.
- Le développement durable a été intégré au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, aux discussions du Forum social en vue d'une politique sur le développement social, au Plan d'action régional Montréal physiquement active et à la stratégie d'électrification des transports.

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉLABORATION OU À LA RÉVISION D'UN PROGRAMME

Révision des programmes reliés aux thèmes des quartiers durables et de l'économie verte en fonction de l'audit.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 50 %



Avancement 2015 : 85 %



- L'audit sur le thème des quartiers durables a été effectué. Cinq programmes municipaux reliés à ce thème ont été analysés.
- La mise sur pied du projet pilote *Quartier intégré* (Qi) a découlé de cet audit.
- L'audit sur l'économie verte n'a pas été réalisé.
- Un projet *Quartier intégré* (Qi) a été créé en 2015 dans trois quartiers triplement vulnérables, soit sur le plan environnemental, social et économique. Un budget total de 4,05 M\$ pour la période 2016-2018 permettra la poursuite des interventions et l'intégration progressive des objectifs de cinq programmes (*Quartiers 21, Quartiers culturels, Quartiers verts, Promenades urbaines et Revitalisation urbaine intégrée*) au sein du programme *Quartier intégré*.

RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2014 ET 2015

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA GESTION D'UN GRAND PROJET

Outils d'évaluation en développement durable pour les grands projets.

Avancement 2011 : 70 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



- Une grille d'accompagnement en développement durable a été réalisée pour les grands projets d'aménagement. Une phase d'essai a eu lieu en 2012 et 2013, puis des améliorations ont été apportées à cet outil.
- Des plans d'action qui découlent de cette grille ont été élaborés pour différents projets d'envergure.

INITIATIVES ÉCORESPONSABLES

RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Formation des élus et des hauts dirigeants.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 50 %



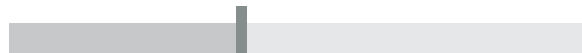
Avancement 2015 : 50 %



- Quinze élus ont participé à une formation sur le développement durable, le 31 janvier 2012 et le 30 septembre 2014.
- La formation destinée aux hauts dirigeants est reportée, tel que cela est décrit dans le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335. Ce dossier décisionnel est relié à l'agriculture urbaine.

Stratégies de communications internes et campagnes de sensibilisation sur le site intranet.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 70 %



Avancement 2015 : 70 %



- La Ville a réalisé à l'interne des campagnes en lien avec le développement durable (ex. : *Défi Climat*, campagne sur l'économie d'énergie, etc.).
- Une section «WikiVille» sur le développement durable a été créée.

RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA PRISE DE DÉCISION

Section sur le développement durable dans les dossiers décisionnels des instances.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %

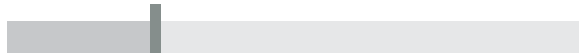


- Une rubrique sur le développement durable a été ajoutée aux sommaires décisionnels. Les décisions du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal s'appuient sur ces sommaires décisionnels.

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA GESTION DES ACTIVITÉS

Quatre directions du Service du développement et des opérations adoptant un système de gestion environnementale.

Avancement 2011 : 25 %



Avancement 2013 : 50 %



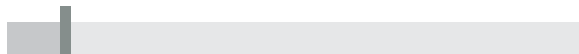
Avancement 2015 : 50 %



- La Direction de l'environnement a mis sur pied un SGE en 2006. En 2012, 89 % des projets prévus au SGE étaient implantés ou en cours de réalisation.
- Le 21 août 2013, l'Arrondissement de Saint-Laurent est devenu la première instance municipale du Québec à recevoir la certification internationale ISO 14001 en environnement, pour son Système de gestion environnementale.

Guide de bonnes pratiques en développement durable.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



- Une section «WikiVille» sur le développement durable a été créée et des exemples de bonnes pratiques liées à divers thèmes peuvent y être déposés par les employés.

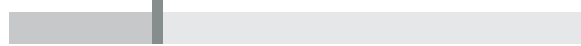
RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA GESTION DES ACTIVITÉS

Quatre directions du Service du développement et des opérations adoptant un système de gestion environnementale.

Avancement 2011 : 25 %



Avancement 2013 : 50 %

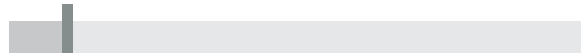


Avancement 2013 : 50 %



Guide de bonnes pratiques en développement durable.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Déplacements carboneutres et fonds en développement durable.

Avancement 2011 : 80 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 80 %



- La Direction de l'environnement a mis sur pied un SGE en 2006. En 2012, 89 % des projets prévus au SGE étaient implantés ou en cours de réalisation.
- Le 21 août 2013, l'Arrondissement de Saint-Laurent est devenu la première instance municipale du Québec à recevoir la certification internationale ISO 14001 en environnement, pour son Système de gestion environnementale.

- Une section «WikiVille» sur le développement durable a été créée et des exemples de bonnes pratiques liées à divers thèmes peuvent y être déposés par les employés.

- Un mécanisme financier interne visant à favoriser l'achat de véhicules verts pour le parc automobile municipal est en vigueur. Au moyen de ce mécanisme, en 2015, le Fonds véhicules verts a reçu un montant de 30 722,50 \$ en compensation carbone et a octroyé des subventions totales de 25 248,95 \$ en vue de l'acquisition de six véhicules 100 % électriques ou hybrides.
- La création d'un fonds en développement durable est reportée, tel que cela est décrit dans le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335. Ce dossier décisionnel est relié à l'agriculture urbaine.
- Une stratégie d'électrification des transports a été annoncée en 2015. Elle comprend l'électrification d'une partie du parc automobile municipal.

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

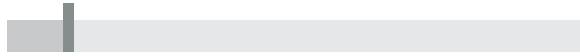
RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA PRODUCTION D'UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de développement durable.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 70 %



Avancement 2015 : 100 %

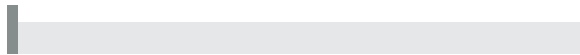


- Un premier [Rapport de développement durable pour Montréal](#) est disponible en ligne.

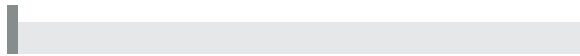
INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PERSONNEL CADRE

Objectif de développement durable dans le rapport de gestion de la performance des directeurs des services centraux.

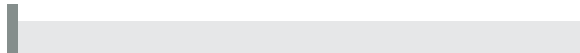
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



- L'intégration du développement durable à l'évaluation de la performance du personnel cadre est reportée, tel que cela est décrit dans le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335. Cet engagement a été modifié et ce dossier décisionnel est relié à l'agriculture urbaine.



LE RÉSEAU DES PARTENAIRES DU PLAN

Espace privilégié de communication et d'échanges, le Réseau des partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 a pour mission de mobiliser les partenaires engagés dans l'atteinte des objectifs du Plan et de favoriser le rayonnement de celui-ci à l'échelle de la collectivité montréalaise. Il est animé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Concertation Montréal et la Division du développement durable – Direction générale, de la Ville de Montréal.

Au cours des deux dernières années, le Réseau des partenaires a poursuivi ses activités de mobilisation, notamment l'organisation de rencontres thématiques et la tenue du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

RENCONTRES THÉMATIQUES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS

Entre 2010 et 2015, plus d'une trentaine de rencontres thématiques et autres événements ont été organisés. Ils ont permis aux partenaires de mieux s'informer sur des thématiques en lien avec les actions du Plan et, aussi, d'échanger de l'information avec des experts et entre eux.

Le détail des présentations des [déjeuners-causeries](#) est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Parmi les thèmes des déjeuners-causeries présentés en 2014-2015 figurent :

- Le Système alimentaire montréalais (SAM), tout un menu de possibilités!;
- Exemples inspirants et outils pour la gestion des matières organiques;
- Approvisionnement responsable;
- Forêt urbaine durable : chaque arbre compte!;
- L'état de l'eau à Montréal;
- Verdir les zones industrielles et commerciales;
- Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.



**LE GALA DE
RECONNAISSANCE
EN ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE
MONTREAL**



Chaque année, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal est l'occasion de souligner et de promouvoir les initiatives novatrices de plusieurs partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Ce gala est organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, avec la collaboration de la Ville de Montréal et Concertation Montréal. Il rassemble annuellement près de 500 acteurs montréalais issus des milieux municipal, corporatif, institutionnel et communautaire.

De 2007 à 2016, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal a permis de faire connaître des projets novateurs et inspirants, réalisés au cours de ces dix années par les partenaires du Plan. Ainsi, près de 400 projets ont été soumis au Gala. Les finalistes et les gagnants ont été déterminés par des comités de sélection indépendants. Un répertoire complet des projets a été élaboré en 2015; il comprend une fiche par projet et une carte interactive pour localiser les projets sur le territoire. Dans certains cas, il est possible de regarder des capsules vidéo illustrant les projets lauréats.

DES PROJETS DIGNES DE MENTION

Portrait des projets nommés et lauréats au Gala (2007-2015)

<http://gala.cremtl.qc.ca/pdd>



ANNEXE 1

LISTE DES PARTENAIRES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE 2010-2015, en date du 31 décembre 2015

5N Plus
Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie
Aedifica
Aéroports de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal)
Agence métropolitaine de transport
Alcoa Canada
Alouettes de Montréal
Andrée Marsot Design
AQME - Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
Aqua Climax inc.
Association de la construction du Québec
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
Association québécoise de vérification environnementale
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
Atelier TAUTEM
Baléco inc.
Banque Nationale du Canada
Bell Canada
Biomimétisme Québec
BLANK
Bleu Innovation
BQAM
Brasserie Labatt du Canada
Caisse d'économie solidaire Desjardins car2go
Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville
CDEC Ahuntsic-Cartierville
CDEC Centre-Nord
CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal
CDEC Rosemont-Petite-Patrie
Cégep de Saint-Laurent
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Marie-Victorin
Cent pour Cent Condo et Immo
Centraide du Grand Montréal
Centre d'aide à la réussite et au développement
Centre d'écologie urbaine de Montréal
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre international de solidarité ouvrière
Centre international Unisfera
Centre universitaire de santé McGill
Chambre de commerce de l'Est de Montréal
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
CIBL 101,5 Radio-Montréal
Cirque du Soleil
Cofely services inc. - GDF Suez
Collectif de recherche sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable (CRAPAUD)
Collège Ahuntsic
Collège Rosemont
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent
Comité écologique du Grand Montréal
Comité ZIP Jacques-Cartier
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de Montréal
Communauto
Compost Montréal
Concordia University - Art and Science Federation of Associations
Concertation Montréal
Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Conseil des entreprises de services environnementaux
Conseil des partenaires (Parc-Extension)
Conseil fédéral du Québec
Conseil jeunesse de Montréal
Conseil patronal de l'environnement
Conseil régional de l'environnement de Montréal
Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Construction D.J.L. (Région de Montréal)
Coopérative d'Habitation l'Union du Paradis
Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard
CRITERIA Conseil

CSSS du Cœur-de-l'Île
 CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord
 CSSS de la Montagne
 CSSS de la Pointe-de-l'Île
 CSSS Jeanne-Mance
 CSSS Lucille-Teasdale
 Culture Montréal
 C-Vert (Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman)
 CyberCap
 Cyclo Nord-Sud
 Deloitte
 Dessau
 Développement économique Saint-Laurent
 Dunsky Expertise en énergie
 Éco de la Pointe-aux-Prairies
 École de technologie supérieure (ETS)
 École polytechnique de Montréal
 École St-Georges de Montréal
 Écologistik
 Éco-quartier du Centre YMCA
 Pointe-Saint-Charles
 Éco-quartier NDG
 Éco-quartier Peter-McGill
 Éco-quartier Pierrefonds-Roxboro
 Éco-quartier Sainte-Marie
 Éco-quartier Saint-Jacques de l'ASCCS
 Écotech Québec
 Électrobac
 Ellio
 Énergie Solaire Québec
 EnRacine / Taking Root
 ENvironnement JEUnesse
 Équiterre
 Ethiquette
 Fairmont Le Reine Elizabeth
 FÉCHIMM (Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain)
 Fédération canadienne de la faune
 FEM International
 Fondation CSN
 Fondation David Suzuki
 Fondation des jeunes pour un développement durable
 Fondation dominicaine-canadienne
 Fondation québécoise en environnement
 Forum jeunesse de l'île de Montréal
 FPInnovations
 Gaz Métro
 GESTION LI-AN
 Groupe AGECO
 Groupe de recherche appliquée en macroécologie
 Groupe de ressources techniques
 Bâtir son quartier
 Groupe IBI/DAA inc.
 Groupe Pages Jaunes
 Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)
 Hôpital Sacré-Cœur de Montréal
 Hydro-Québec
 Ici & Là
 Inerjys Ventures
 Insertech Angus
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
 Institut du Nouveau Monde
 InTerreArt
 Jeune Chambre de commerce de Montréal
 JpDL International
 KPMG
 La boîte à faire
 La Vitrine culturelle de Montréal
 Lange Bleu
 Le Centre Eaton de Montréal
 Le Centre Sheraton Montréal
 Le Projet de la Réalité Climatique Canada
 Le SERIC (Services environnementaux et développement industriel)
 Le Sentier Urbain
 Les amis de la montagne
 Les Amis du Parc Meadowbrook
 Les Fermes Lufa
 Les Valoristes, coopérative de solidarité
 Loto-Québec
 Maillon Vert
 Maison du développement durable
 Marché solidaire Frontenac
 Martin Roy et Associés inc.
 Miel Montréal

Ministère du Développement Durable,
 de l'Environnement et de la Lutte contre
 les changements climatiques - Direction régionale
 de l'analyse et de l'expertise de Montréal,
 de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
 Mouvement Créatif
 MTS Allstream
 MU
 Musée des beaux-arts de Montréal
 National Ecocredit
 Nature-Action Québec
 Novae
 Office municipal d'habitation de Montréal
 Ozone
 P3 Permaculture
 PARI Saint-Michel (Éco-quartier Saint-Michel /
 François-Perrault)
 Péristyle Nomade
 Philips Lumec
 Place Montréal Trust
 Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire
 de Montréal
 PricewaterhouseCoopers
 Projet Saint-Laurent / Jour de la Terre Québec
 Québec Cinéma
 Recyc-Ordi
 RECYC-QUÉBEC
 Régis Côté et associés
 Regroupement des éco-quartiers
 Réseau-Bureautique
 Réseau des femmes en environnement
 Ronald Jean-Gilles
 ROSE architecture
 SDC du Village
 Sierra-Club Québec
 Société canadienne du cancer (Division du Québec)
 Société de développement Angus
 Société de développement de l'Avenue
 du Mont-Royal
 Société de développement environnemental
 de Rosemont (SODER)
 Société de transport de Montréal
 Société de vélo en libre service (BIXI Montréal)
 Société des arts technologiques
 Société du Palais des congrès de Montréal
 Société du parc Jean-Drapeau
 Société en commandite Stationnement de Montréal
 Société environnementale de Côte-des-Neiges
 (SOCENV)
 Société Logique
 Société de la Place des Arts de Montréal
 SODEC RDP • PAT • ME
 Solutions de reconnaissance Rideau inc.
 Solutions Well Green
 SOVERDI
 Stantec Experts-Conseils Itée
 Studio MMA, atelier d'architecture
 Suncor Énergie
 Synergie Santé Environnement
 Système de stationnement pour vélos Urban
 Takt-etik
 Technoparc Montréal
 Tennis Canada
 Them concept
 TOHU, Cité des arts du cirque
 Tourisme Montréal
 TRAME-VERTE (Tremblay et Tremblay, SENC)
 Trigonix
 Troc-tes-Trucs
 Ubisoft
 Uinterre Conférences
 Université de Montréal
 Université du Québec à Montréal
 Université McGill
 v2com.ca
 Vanier College
 Vélo Urbain Consultants
 Vélo-Québec
 Vert Toit Mtl
 VertCité
 Ville en vert | Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville
 Vinci consultants
 Vivre en Ville
 Voyagez Futé
 Vrac Environnement – Éco-quartier Parc-Extension
 Webtv.coop
 Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur – Éco-quartiers
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
 Zoo Écomuseum

ANNEXE II

PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ADMINISTRATIONS LOCALES

Afin de déployer de manière cohérente l'ensemble des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 au sein de l'agglomération, les administrations locales ont été invitées à élaborer un plan local de développement durable.

La liste suivante comprend des hyperliens vers chacun des documents.

ARRONDISSEMENTS :

- [Anjou – Le plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [Ahuntsic-Cartierville – Plan d'action de développement durable 2010-2015](#)
- [Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce – Plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève – Le Plan local de développement durable 2010-2015](#)
- [Lachine – Plan d'action de Lachine – Le développement durable 2011-2015](#)
- [LaSalle – Le Pacte vert – Plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [Le Plateau-Mont-Royal – Plan stratégique de développement durable 2010-2015](#)
- [Le Sud-Ouest – Plan local de développement durable 2013-2015](#)
- [Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Montréal-Nord – Plan d'action en environnement 2011-2015](#)
- [Outremont – Le plan local de développement durable 2013-2015](#)
- [Pierrefonds-Roxboro – Plan stratégique de développement durable](#)
- [Pierrefonds-Roxboro – Plan stratégique de développement durable \[Bilan\]](#)
- [Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Plan local de développement durable 2013-2015 \(révision 2015\)](#)
- [Saint-Laurent – Le plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Saint-Léonard – Plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Saint-Léonard – Plan local de développement durable 2011-2015 \[Bilan\]](#)
- [Verdun – Le plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Ville-Marie – Plan d'action de développement durable 2010-2015](#)
- [Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – Plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – Plan local de développement durable 2011-2015 \[Bilan\]](#)

VILLES LIÉES :

- [Baie-d'Urfé – Plan d'action de développement durable 2010-2015](#)
- [Beaconsfield – Plan de développement durable de la Ville de Beaconsfield 2010-2015](#)
- [Kirkland – Plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [Montréal-Est – Plan local de développement durable de la Ville de Montréal-Est 2013-2015](#)
- [Mont-Royal – Plan local de développement durable de la Ville de Mont-Royal 2010-2015](#)
- [Sainte-Anne-de-Bellevue – Vers un avenir durable 2012-2020](#)
- [Westmount – Plan d'action du développement durable](#)

ANNEXE III

AVANCÉES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE EN AGRICULTURE URBAINE

Le 15 novembre 2011, une pétition comptant près de 30 000 signatures a été déposée à la Direction du greffe de la Ville de Montréal pour demander la tenue d'une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal. Les dispositions sur le droit d'initiative étant respectées (annexe B du Règlement 05-056 sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative), le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une telle consultation. Le rapport de l'OCPM a été rendu public le 17 octobre 2012 et déposé au conseil municipal le 17 décembre 2012.

En mars 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté la résolution CE13 0335 qui :

- mandate la Division du développement durable (aujourd'hui à la Direction générale) pour être l'interlocutrice, à la Ville de Montréal, de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine avec les directions mandatées et des intervenants extérieurs;
- mandate spécifiquement les directions des Grands parcs et du Verdissement, de la Diversité sociale, de l'Espace pour la vie, de l'Urbanisme et du Développement économique, des Communications, des services regroupés aux arrondissements et du budget pour participer à la mise en œuvre des recommandations selon leurs compétences respectives.

Six priorités ont été établies par la Ville de Montréal pour entreprendre des actions dès 2013. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335 prévoit que le suivi des réalisations en agriculture urbaine soit intégré aux bilans du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, ce qui explique l'ajout de cette annexe.

SUIVI DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE 2013 SUR L'AGRICULTURE URBAINE

PRIORITÉ DE 2013

EN AGRICULTURE URBAINE

ACTIONS RÉALISÉES DE 2013 À 2015

Coordination et concertation

- La Division du développement durable – Direction générale, a été désignée responsable du suivi et de la coordination du dossier de l'agriculture urbaine pour l'administration montréalaise.
- Le Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine réunit les différents acteurs de l'agriculture urbaine et conseille l'administration montréalaise :
 - Le comité a tenu deux rencontres de travail ainsi qu'un 5 à 7 de réseautage. Ce comité fait le lien avec les acteurs locaux et prend en compte les travaux liés au Plan de développement du Système alimentaire montréalais (SAM);
 - Le comité s'est fixé pour objectif de favoriser l'accès à la pratique de l'agriculture urbaine sur le domaine privé et le domaine public;
 - Les membres du comité ont été invités à participer à l'élaboration du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020;
 - En 2015, trois priorités ont été établies : l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'apiculture, les serres et la vente directe, ainsi que les arbres fruitiers.

**PRIORITÉ DE 2013
EN AGRICULTURE URBAINE**

ACTIONS RÉALISÉES DE 2013 À 2015

Information et communication

- Une section consacrée à l'agriculture urbaine a été créée sur le site Internet de la Ville de Montréal (<http://ville.montreal.qc.ca/agriculture>).
- Un sondage a été réalisé auprès de la population montréalaise sur la pratique de l'agriculture urbaine.
- Une banque d'images a été créée sur l'agriculture urbaine, libre de droits et disponible sur Flickr (<http://www.flickr.com/photos/115085225@N05>).
- Une fiche d'information sur l'agriculture urbaine a été intégrée à la banque d'information 311 (<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/agriculture-urbaine-%C3%A0-montr%C3%A9al/>).

Planification et réglementation

- Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en vigueur depuis 2015, comprend un objectif lié à l'agriculture urbaine.
- La Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 contient des pistes d'action reliées à l'agriculture urbaine.
- Des travaux ont été entrepris en 2015 pour définir un cadre réglementaire destiné à mieux coordonner le développement de l'apiculture urbaine.
- Certains arrondissements commencent à intégrer l'agriculture urbaine à leur réglementation (Rosemont-La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce).
- Deux arrondissements permettent l'élevage des poules à des fins éducatives (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie).

Mise en valeur de la zone agricole permanente

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été adopté en 2015.
- Des démarches sont en cours pour la création d'une aire protégée au statut de paysage humanisé à l'île Bizard, en arrimage avec le PDZA.
- La remise en culture de terres au parc-agricole du Bois-de-la-Roche a débuté en 2015.

Biodiversité, verdissement, trame verte et bleue

- Le Plan d'action canopée 2012-2021 est en vigueur depuis 2012 et une réflexion concernant l'intégration des arbres fruitiers dans ce plan est en cours.
- En 2015, il y a eu échange d'expertise sur la biodiversité en milieu urbain entre Paris et Montréal, dans le cadre du projet *Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation*, comprenant un volet sur l'agriculture urbaine.

Arrimage avec la démarche de la Conférence régionale des élus (CRÉ) – Aujourd'hui Concertation Montréal

- La Ville de Montréal participe à la mise en œuvre du plan de développement du Système alimentaire montréalais (SAM) et soutient des projets comme *1000 visages*, *Une agriculture urbaine*, *L'école d'été sur l'agriculture urbaine* et *Cultiver Montréal*, événement de promotion de l'agriculture urbaine qui se tient dans les quartiers montréalais.

ANNEXE IV

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Patrice Allard, Service de la diversité sociale et des sports
Seynabou Amy Ka, Direction générale, Bureau des affaires internationales
Michel Bédard, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Éric Blain, Service de l'environnement
Stéphane Brice, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire
Émilie Charbonneau, Service de l'environnement
Nicolas Dedovic, Service de l'environnement
Guy Deschamps, Service de l'environnement
Michel Frenette, Service de la concertation des arrondissements
Pierre Gatineau, Service de l'approvisionnement
Alain Gauvreau, Service du matériel roulant et des ateliers
Nancy Giguère, Service de l'environnement
Normand Girard, Service de la gestion et de la planification immobilière
Rémi Haf, Service de l'eau
Suzanne Laferrière, Direction de l'habitation
Marie-Claude Lalonde, Service de la culture
Marc-André Lavigne, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Johanne Lavoie, Service du développement économique
Annie Laurin, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire
Joëlle Roy LeFrançois, Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Patrice Leroux, Service de la gestion et de la planification immobilière
Johanne Martin, Service de la gestion et de la planification immobilière
Julie Tellier, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

ANNEXE V

L'ÉQUIPE

SUPERVISION

Danielle Lussier, chef de division
Division du développement durable

RÉDACTION ET COORDINATION

Monique Côté, conseillère en planification
Division du développement durable

COLLECTE DE DONNÉES

Natacha Beauchesne, conseillère en planification
Monique Côté, conseillère en planification
Catherine Philibert, conseillère en planification
Mélina Planchenault, conseillère en planification
Yann Vergriete, conseiller en planification
Division du développement durable

PRODUCTION GRAPHIQUE

Isabelle Naël, chargée de communication
Service des communications –
Division des communications corporatives

CONCEPTION GRAPHIQUE

Fig. communication graphique

RÉVISION LINGUISTIQUE

Jocelyne Hébert

La Division du développement durable – Direction générale de la
Ville de Montréal remercie tous les collaborateurs
qui ont permis la publication de ce bilan.

ISBN 978-2-7647-1437-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-7647-1438-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Imprimé au Canada

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société





SUIVI DE LA RÉALISATION DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

La Ville de Montréal s'est engagée à mettre en œuvre 117 engagements répartis entre les 37 actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (le Plan). Pour chaque orientation du Plan, les progrès accomplis se présentent comme suit : les barres de progression illustrent le degré d'avancement moyen des engagements municipaux; les graphiques permettent de juger d'un seul coup d'œil du statut de ces engagements. Le calcul ne tient pas compte des actions dont la progression est en continu. Il comprend cependant les actions partiellement réalisées parce que le mandat a été modifié.



ORIENTATION 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

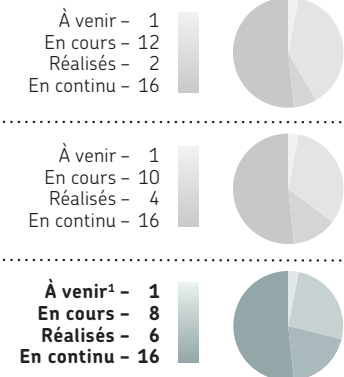
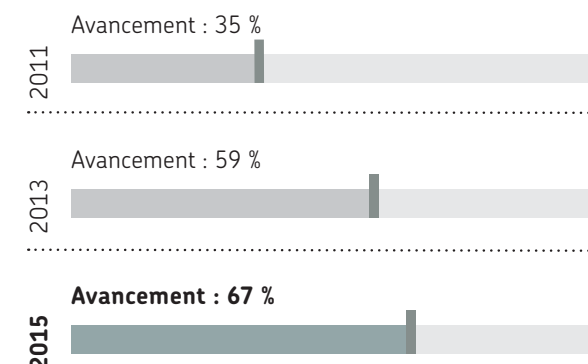
ACTIONS

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise
- Réduire la dépendance à l'automobile
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments
- Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels
- Encourager l'électrification des transports

- Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques
- Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain
- Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux
- Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune
- Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air
- Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments

11 actions comprenant 31 engagements

Statut des engagements municipaux



¹ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

ORIENTATION 2

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

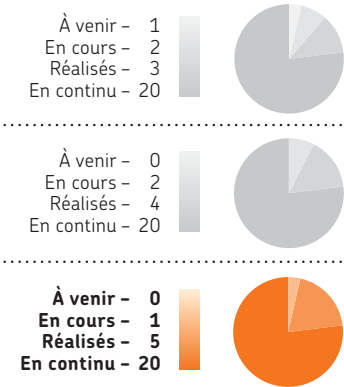
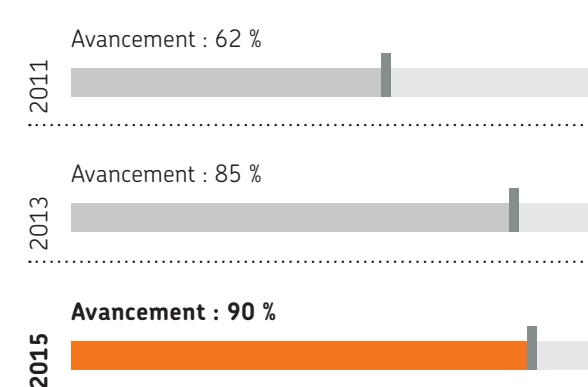
ACTIONS

- Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique
- Aménager des quartiers durables

- Apaiser la circulation
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur
- Valoriser Montréal comme milieu de vie familial

5 actions comprenant 26 engagements

Statut des engagements municipaux



ORIENTATION 3

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

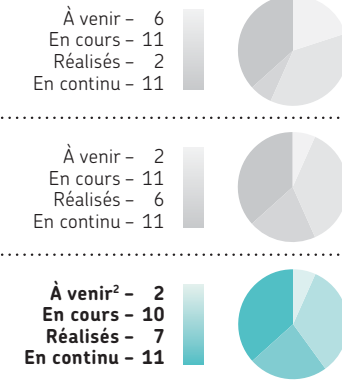
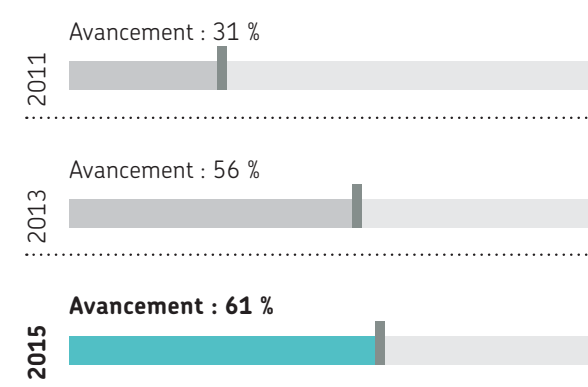
ACTIONS

- Réduire les fuites d'eau et les usages illicites
- Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité
- Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source

- Prévenir et corriger les raccords inversés contaminant le réseau d'égout pluvial
- Implanter des mesures de réduction à la source
- Implanter des mesures de récupération et de valorisation
- Tenir des événements écoresponsables

8 actions comprenant 30 engagements

Statut des engagements municipaux



² Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

ORIENTATION 4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS

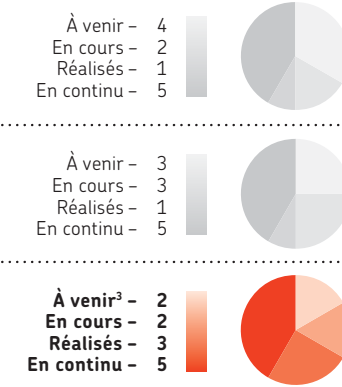
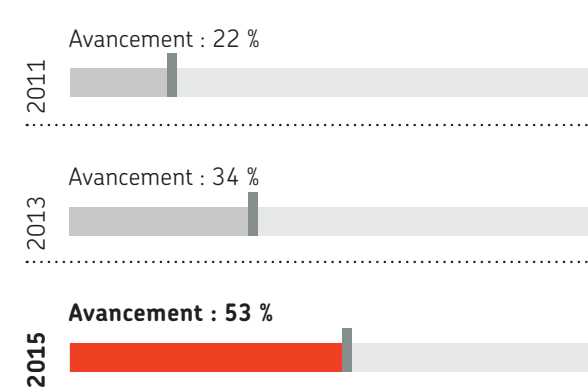
ACTIONS

- Appuyer le développement du secteur des technologies propres
- Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts
- Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable

- Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable
- Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification
- Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux

6 actions comprenant 12 engagements

Statut des engagements municipaux



³ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

ORIENTATION 5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

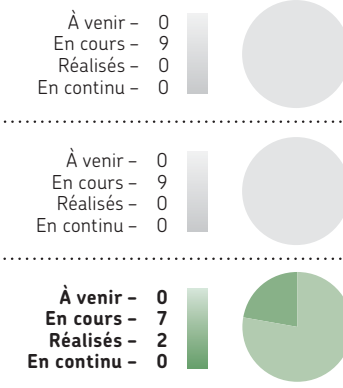
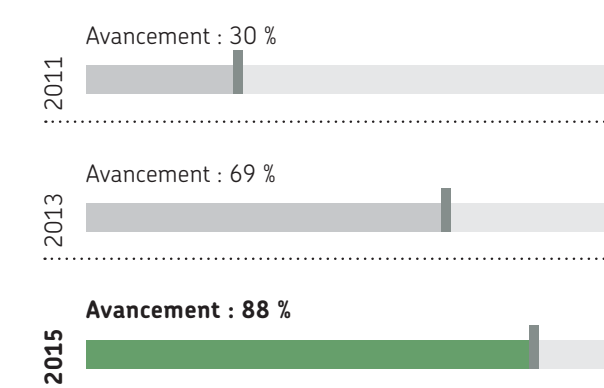
ACTIONS

- Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité
- Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain

- Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation
- Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

4 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux



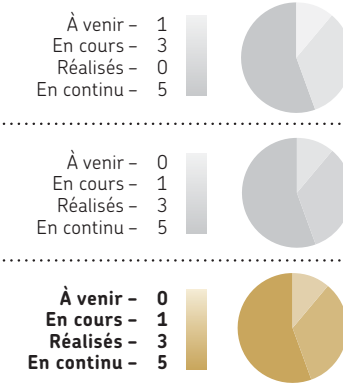
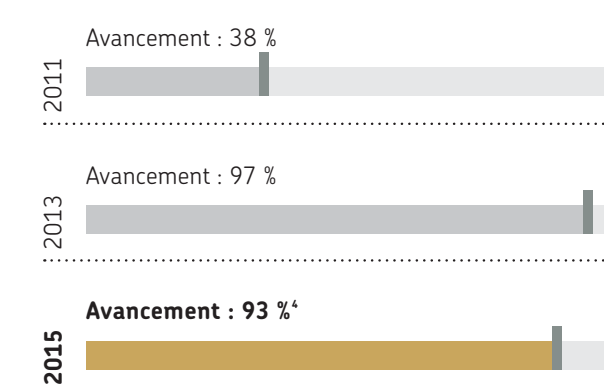
VOLET SOCIAL

ACTIONS

- Être solidaire
- Être équitable
- Assurer la relève

3 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux



⁴ La modification du mandat lié au Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre explique le recul du taux d'avancement des réalisations de cet engagement.



SUIVI DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS – 2010-2015

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 contient neuf objectifs, dont sept chiffrés. Les progrès vers l'atteinte de ces objectifs sont résumés ici.

1 RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

- Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.

Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2013, « il a été évalué que l'atteinte de toutes les cibles de réduction quantifiables présentées dans ce plan permettra d'atteindre une réduction globale de 22 % des émissions de GES de la collectivité pour la période 1990-2020 ». De plus, « en guise de suivi de ce plan de réduction des émissions de GES, l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise sera réalisé en 2017 afin de mesurer la portion du chemin parcouru et les efforts restant à accomplir. De nouvelles pistes de solution pourront également s'ajouter en fonction, par exemple, de nouvelles connaissances ou options technologiques facilitant la réduction des émissions de GES ».

2 ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 µg/m³) D'ICI 2020

- Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 sont en dessous du standard pancanadien de 30 µg/m³.

3 RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉLAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

- Les résultats pour cet objectif arrivé à échéance en 2012 indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % entre 2006 et 2011, passant de -24 188 habitants (2006-2007) à -20 675 habitants (2010-2011). La période 2013-2014, avec un solde de -14 717 personnes, présente une nouvelle réduction du solde migratoire. Ainsi, le solde migratoire a diminué de 39 % entre 2006 et 2014.

4 RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

- Entre 2000 et 2015, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 17,6 %.
- L'objectif a été atteint. En 2015, chaque Montréalais a consommé en moyenne 823 litres d'eau par jour, alors qu'en 2000, sa consommation quotidienne était de 1 088 litres.

5 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

- Objectif non chiffré.

6 RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD), DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- En 2014, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal était de 38 %.
- Le taux de récupération ventilé par types de matières se présente ainsi :
 - Matières recyclables : 58,3 %;
 - Matières organiques : 14 %;
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants : 60,2 %;
 - Résidus domestiques dangereux : 59 %;
- La quantité d'ordures ménagères éliminées a diminué de 12 % entre 2010 et 2014.

7 FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

- Objectif non chiffré.

8 AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

- Les certifications « témoins » nommées dans le Plan de développement durable 2010-2015 ont vu leur nombre soit augmenter soit diminuer entre 2010 et 2015 (objectif global de +30 % d'ici 2020) :
 - BOMA BEST : +35 %;
 - LEED : +461 %;
 - Établissement vert Bruntland : +7 %;
 - Ici on recycle! : -11 %;
 - Norme ISO 14001 : les données ne sont plus colligées.

Le pourcentage d'accroissement total du nombre de certifications entre 2010 et 2015 est de 14 % (ce pourcentage inclut toutefois les données de la norme ISO 14001, qui ne sont plus comptabilisées, car Il n'y a plus de registre global au Québec permettant de tracer un bilan des certifications ISO 14001).

9 AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

- L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé sur la base de photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera de nouveau mesurée en 2017.



L'APPROCHE DE MONTRÉAL

Depuis la signature, en 2003, de la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*, la Ville de Montréal travaille en partenariat avec de nombreuses organisations qui ont relevé le défi du développement durable. À la fin de 2013, le Plan comptait 215 partenaires.

Le Plan comprend 37 actions principales qui se déclinent en de nombreux engagements. La Ville et ses partenaires rendent compte de leurs progrès tous les deux ans, en produisant un bilan.

PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU PLAN À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

En adhérant au Plan, les organisations partenaires se sont engagées à réaliser des actions concrètes. Pour le présent bilan, seule l'information relative aux gaz à effet de serre (GES) a été recueillie.

Les partenaires ont réalisé des initiatives concrètes pour réduire les émissions de GES, et 16% de ceux-ci se sont dotés d'un plan de réduction.

LE RÉSEAU DES PARTENAIRES DU PLAN

Espace privilégié de communication et d'échanges, le Réseau des partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 a pour mission de mobiliser les partenaires engagés dans l'atteinte des objectifs du Plan et de favoriser le rayonnement de celui-ci à l'échelle de la collectivité montréalaise. Il est animé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Concertation Montréal et la Division du développement durable – Direction générale, de la Ville de Montréal.

Au cours des deux dernières années, le Réseau des partenaires a poursuivi ses activités de mobilisation, notamment l'organisation de rencontres thématiques et la tenue du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

PLANS DES ADMINISTRATIONS LOCALES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, 18 des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ont adopté un plan local de développement durable.

En 2015, 7 des 14 villes liées de l'agglomération de Montréal ont adopté un plan local de développement durable.

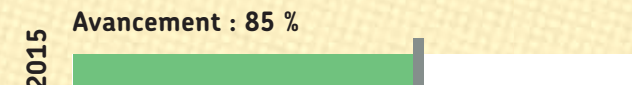
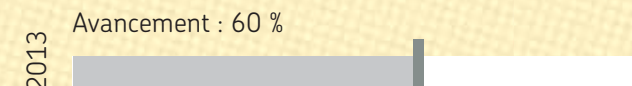
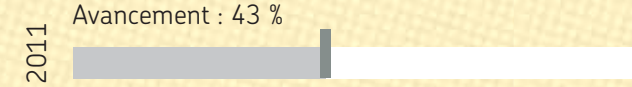
La liste des plans locaux est disponible au http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70795582&_dad=portal&_schema=PORTAL.

PLAN CORPORATIF DE MONTRÉAL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

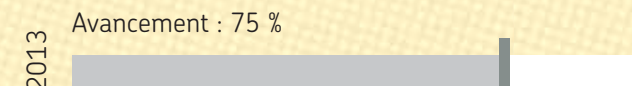
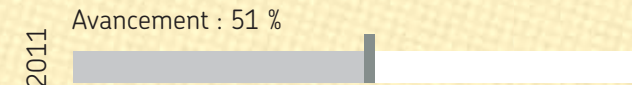
Les barres d'avancement ci-dessous illustrent la progression vers l'atteinte des résultats prévus dans la feuille de route du Plan corporatif de Montréal en développement durable. Certains dossiers n'ont pas été poursuivis suite à une décision de l'administration, car d'autres dossiers ont été jugés prioritaires (l'agriculture urbaine). Cela peut affecter l'avancement de certaines actions en 2015.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

1 Intégrer le développement durable dans les plans, politiques, programmes et grands projets menés par l'administration municipale montréalaise.



2 Intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion, par des initiatives écoresponsables.



3 Intégrer le développement durable dans la mesure des performances environnementales, sociales et économiques de l'administration municipale montréalaise.



SOMMAIRE

BILAN 2014 | 2015

Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Montréal



RAPPORT ANNUEL 2015

Article 7.06

MTL
bureau
taximontréal

À PROPOS DU BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

Le Bureau du taxi a été créé en 1986 et est issu d'une volonté du gouvernement du Québec de décentraliser les responsabilités reliées au contrôle de l'industrie du taxi.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) constitue une société para municipale de la Ville de Montréal et dispose d'un conseil d'administration dont les membres votants représentent à la fois les membres de l'industrie et l'ensemble de sa clientèle.

Le Bureau du taxi est responsable de l'application du *Règlement sur le transport par taxi* de la Ville de Montréal ainsi que du développement de cette industrie. Il fait passer les examens, émet et renouvelle les permis de travail de taxis et de limousines.

À titre d'organisme régulateur, le BTM reçoit et traite les plaintes du public et de l'industrie du taxi. Enfin, il est responsable de l'implantation de la *Politique sur l'industrie du taxi* de la Ville de Montréal. Dans ce cadre, il détient le mandat de rehausser les services de transport par taxi de la métropole en améliorant notamment les compétences des chauffeurs, leur sécurité ainsi que celle des usagers.

Le BTM a le mandat d'encadrer les activités de remorquage sur le territoire de l'île de Montréal. Il délivre les permis d'opération aux différentes entreprises de remorquage de même qu'aux chauffeurs. De plus, il gère la performance des contrats exclusifs des services de remorquage et de remisage des véhicules de délits.

Enfin, le Bureau offre des services de renouvellement des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules dans le cadre d'une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

SOMMAIRE

À PROPOS DU BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	4
MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	5
FAITS SAILLANTS	6
ACTIVITÉS DU BUREAU DU TAXI	
CENTRE DE SERVICES	10
INSPECTIONS ET ENQUÊTES	15
LE PLAN D'ACTION 2015-2017 DU BUREAU DU TAXI	19
BILAN	
LE TRANSPORT ILLÉGAL	21
LES OPÉRATIONS SPÉCIALES	21
TRANSACTIONS EN LIGNE	22
PLAN DE COMMUNICATION	23
FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR L'INDUSTRIE DU TAXI	24
DES COMITÉS DE TRAVAIL POUR AGIR ENSEMBLE	25
SERVICE À LA CLIENTÈLE	30
SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS ET DES CLIENTS	33
INNOVATION TECHNOLOGIQUE	34
DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES NOVATRICE	35
RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL	37
ÉTATS FINANCIERS	
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	38
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	39
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	40
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ	41
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	42
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	43
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU DU TAXI	57
ÉQUIPE DU BUREAU DU TAXI - ORGANIGRAMME 2016	58
REMERCIEMENTS	59



MARS 2016

Éditrice : Linda Marchand
Rédaction : Marie-Hélène Giguère
Révision linguistique : Traductions méMOTS
Design graphique et mise en page : Camilahgo. studio créatif
Photographies : Denis Labine et Caroline Durocher
Impression : Une pensée pour Aline

Publication du Bureau du taxi de Montréal
4949, rue Molson
Montréal, Québec H1Y 3H6
Tél. : 514 280-6600 Téléc. : 514 280-6596
Courriel : bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca
Site Web : mtltaxi.com

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Si j'osais faire une allégorie, je dirais qu'en 2015, le Bureau du taxi a dressé la table.

Avec l'arrivée de Mme Linda Marchand à la direction générale en juin, nous avons trouvé un chef. Elle s'est empressée de compléter sa brigade et surtout, de proposer un menu — soit un plan d'action pour la mise en œuvre de la *Politique sur l'industrie du taxi*.

Les défis sont nombreux et l'échéancier serré. Nous savons que la feuille de route est ambitieuse, mais nous demeurons convaincus de la pertinence de notre objectif : revitaliser l'industrie du taxi et faire de ses entreprises des modèles compétitifs, reconnus pour leurs services sécuritaires, rapides et efficaces.

La mise en place de comités de travail du conseil d'administration, auxquels participent les représentants de l'industrie et ses partenaires, constitue un pivot majeur pour l'avancement des travaux. Ce n'est qu'en travaillant ensemble, de manière concertée, que nous réaliserons la *Politique*.

De nombreux chantiers ont été ouverts et le resteront encore au courant de 2016. Il faudra faire preuve de patience, tout en gardant le cap. Tout de même, je souligne l'entrée en vigueur — en octobre — du paiement électronique obligatoire et l'étroite



collaboration du BTM avec le ministère des Transports pour la mise sur pied de projets pilotes pour l'électrification des véhicules de taxis. Ce sont des changements concrets qui font la différence auprès de la clientèle.

Le Bureau du taxi, en 2015, a battu des records inouïs au chapitre de la lutte au transport illégal, avec un total de 585 saisies. Tel que vous le constaterez à la lecture de ce rapport annuel, cet enjeu — nouveau dans son ampleur — n'a toutefois pas été gagné au détriment de l'encadrement de l'industrie. À l'an deux de la vie de société para municipale du Bureau du taxi, je suis fier du travail accompli et je suis optimiste quant à l'avenir de l'industrie dans notre métropole.

En terminant, je remercie chacun des membres du conseil pour leur implication et leur dévouement. Je vous souhaite une bonne lecture.

AREF SALEM

Président du conseil d'administration et responsable du transport au comité exécutif de la Ville de Montréal

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avec un environnement complexe et décentralisé qui concentre plus de 10 000 travailleurs autonomes, dont 4500 propriétaires de véhicules, seize intermédiaires en services et plus d'une dizaine de regroupements ou associations pour les représenter, il n'est pas évident pour les taxis de Montréal de s'asseoir autour d'une même table.

Pourtant, en prenant mes fonctions à la direction générale du Bureau du taxi, en juin 2015, j'ai tout de suite compris que le succès de l'industrie résiderait dans sa capacité à se concerter. Il était clair pour moi que le Bureau du taxi devait, à cet égard, donner l'exemple.

Le mandat de « développement de l'industrie » du Bureau du taxi est encore nouveau et méconnu. J'y crois fermement. Mais je suis encore plus convaincue que pour avancer, ce moteur doit être piloté que par l'ensemble des membres de l'industrie et l'équipe du BTM.

L'année 2015 aura été l'occasion de préparer cette concertation. Ma priorité fut de produire un plan d'action pour mettre en œuvre la *Politique sur l'industrie du taxi*, publiée en août 2014. Il s'agit d'une ambitieuse feuille de route qui nous mènera, courant 2017, à des services de taxi sécuritaires, rapides, efficaces et agréables.

Avec l'aval du président et grâce à l'implication des membres du conseil d'administration, trois grands comités de travail — ainsi que des sous-comités — ont entrepris leurs travaux dès l'automne. Ces groupes de travail réunissent des experts, des partenaires et des membres de l'industrie.



J'ai aussi complété l'équipe permanente du Bureau du taxi, notamment avec l'embauche d'un directeur du développement des affaires. Un important chemin a été parcouru dans la mise sur pied du Fonds de développement pour l'industrie du taxi, ce qui nous permettra, dès 2016, de soutenir les membres dans les différents projets de modernisation inscrits au plan d'action.

Afin de tenir chacun des membres de l'industrie au courant des projets du Bureau du taxi, un plan de communication a également été développé. Conformément à ce plan, *Taxi le Journal*, auparavant envoyé uniquement aux propriétaires de taxis, est désormais publioposté à l'adresse personnelle de tous les chauffeurs de taxi de la métropole. Notre équipe a aussi travaillé à développer d'autres canaux de communication, comme une infolettre électronique.

Enfin, je ne peux passer sous silence les efforts colossaux que les inspecteurs du Bureau du taxi ont déployés dans la lutte au transport illégal. Nous avons bouclé l'année avec 585 saisies, un véritable record.

Si 2015 a été une année particulièrement occupée, je peux vous assurer que l'équipe du Bureau du taxi se retousse déjà les manches pour attaquer 2016 et continuer de livrer les projets du plan d'action. Bonne lecture !

LINDA MARCHAND

Directrice générale du Bureau du taxi

FAITS SAILLANTS

01/01

VÉRIFICATION SYSTÉMATIQUE DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR LE RENOUELEMENT DES PERMIS DE CHAUFFEURS DE TAXI

Annoncé en novembre 2014 par le ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, et le maire de la Ville de Montréal, M. Denis Coderre, le mécanisme de vérification des antécédents judiciaires des aspirants chauffeurs de taxi a été mis en place dès le 1^{er} décembre 2014. À partir du 1^{er} janvier 2015, la vérification systématique des antécédents judiciaires a également été imposée à tous les chauffeurs qui souhaitent renouveler leur permis.

01/06

LINDA MARCHAND EST NOMMÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE DU BUREAU DU TAXI

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, et le responsable du transport au comité exécutif et président du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, M. Aref Salem, ont annoncé la nomination de Mme Linda Marchand à titre de directrice générale du Bureau du taxi de Montréal le 20 mai 2015.

Mme Marchand cumule 25 années d'expérience comme gestionnaire. Elle a occupé les fonctions de directrice générale à l'Association patronale des entreprises en construction du Québec, aux Services de traçabilité agricole du Canada ainsi que chez Agri-traçabilité Québec. Mme Marchand est reconnue pour son leadership participatif et est aguerrie à la gestion du changement et au développement des affaires. Elle est entrée en poste le 1^{er} juin.

04-18
/06

ÉLECTIONS AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections pour un mandat de deux ans des postes de représentants élus par leurs pairs se sont tenues les 4 et 18 juin 2015 parmi les titulaires de permis de chauffeurs (M. Julcius Jules Séide), les titulaires de permis de propriétaire de taxi (M. Wilson Jean-Paul), de limousine (M. Claude Boulet) et les intermédiaires en services de taxi (M. Benoît Vallée).

12/06

LA VILLE DE MONTRÉAL APPUIE L'INITIATIVE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFIN QUE LE MINISTRE DES TRANSPORTS PUISSE AUTORISER DES PROJETS PILOTES INNOVANTS POUR L'INDUSTRIE DU TAXI

Du 12 mai au 12 juin 2015, la Commission des transports et de l'environnement du Québec a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n°36 : *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le transport collectif*.

La Ville de Montréal avait déposé un mémoire pour appuyer l'initiative du gouvernement et assurer son soutien envers les projets pilotes qui se déroulent dans le respect des règles encadrant l'industrie du taxi.

Sanctionnée le 12 juin 2015, cette loi permet notamment au ministre des Transports d'autoriser par arrêté la mise en œuvre de projets pilotes visant à expérimenter ou à innover en matière de services de transport par taxi ou à étudier, à améliorer ou à définir des normes applicables en telle matière. Ces projets pilotes sont établis pour un maximum de deux ans et le ministre peut les prolonger d'au plus un an. Le ministre peut, en tout temps, modifier un projet pilote ou y mettre fin.

08/07

LE BUREAU DU TAXI ASSISTE À LA JOURNÉE DE CONSULTATION SUR L'INDUSTRIE DU TAXI ORGANISÉE PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le 8 juillet dernier, le ministre Poëti a convié l'ensemble des membres de l'industrie du taxi à une importante journée de consultation, au Palais des congrès de Montréal. Objectif : parler « innovation », « opportunité » et « avenir ».

Pour le ministre Poëti, l'objectif ultime de la journée était de « pouvoir offrir un meilleur service à la population et de fidéliser la clientèle ». À cet effet, il a demandé aux partenaires qui le souhaitent de lui transmettre par mémoire leurs propositions pour la modernisation de l'industrie d'ici le 14 août 2015.

Présents à la table, Linda Marchand et Alain Rochon, respectivement directrice générale et conseiller spécial du Bureau du taxi, ont profité de cette journée du 8 juillet 2015 pour écouter attentivement l'industrie.

Une vingtaine d'organisations, dont des représentants d'entreprises de taxi, des aéroports et des partis politiques à l'Assemblée nationale ont participé à la rencontre.



20/08

LE MAIRE DE MONTRÉAL, M. DENIS CODERRE, PRÉSENTE PUBLIQUEMENT LE PLAN D'ACTION 2015-2017 DU BUREAU DU TAXI

Presque une année jour pour jour après la publication de la *Politique sur l'industrie du taxi*, le maire de Montréal, M. Denis Coderre — accompagné de M. Aref Salem, responsable du transport au comité exécutif et président du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal ainsi que de Mme Linda Marchand, directrice générale — a présenté le plan d'action 2015-2017 du Bureau du taxi lors d'une conférence de presse, le 20 août 2015.

L'objectif du plan d'action est de faire du taxi un modèle de performance et d'efficacité au cœur de l'offre de service de transport collectif de la métropole et de favoriser le dynamisme de l'industrie en orientant ses actions vers le service à la clientèle.

11/09

LANCEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE DANS TOUS LES TAXIS

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires pour la sélection d'une solution de surveillance pour les taxis, le Bureau du taxi a procédé à un appel à manifestation d'intérêt du 20 août au 11 septembre 2015. Cet exercice a permis au BTM de vérifier ce qui existait sur le marché et de cibler les bons coups à reproduire comme les écueils à éviter pour l'installation de caméras de surveillance dans tous les taxis de la métropole.

15/09

LE BTM AJOUTE QUATRE INSPECTEURS À SON ÉQUIPE ET AUGMENTE LA PRESSION SUR LE TRANSPORT ILLÉGAL

L'équipe du Bureau du taxi dédiée à l'encadrement du transport par taxi et à la lutte au transport illégal est passée de 10 à 14 personnes au début de l'automne 2015. Ces embauches supplémentaires ont permis au Bureau du taxi de maintenir et d'augmenter la pression sur les transporteurs illégaux. Les opérations de saisies ont d'ailleurs atteint le chiffre record de 585 au 31 décembre 2015. C'est 19 fois plus que l'année précédente, quand on considère qu'en 2014, le Bureau du taxi avait procédé à 34 saisies.

27-30
/09

MONTRÉAL ACCUEILLE LE CONGRÈS ANNUEL DE L'INTERNATIONAL ASSOCIATION OF TRANSPORTATION REGULATORS (IATR)

Le Bureau du taxi a été l'hôte de la grand-messe annuelle des régulateurs de transport d'Europe et d'Amérique. Tous se sont donné rendez-vous au Marriot Château Champlain, du 27 au 30 septembre dernier. Cette édition a d'ailleurs battu un record de participation avec plus de 200 inscrits. Le programme bien chargé a permis aux intervenants d'aborder des sujets majeurs comme l'autoréglementation de l'industrie, l'avenir technologique des véhicules, les pratiques en termes de vérification des antécédents judiciaires des chauffeurs, l'actualisation des outils réglementaires et législatifs encadrant les applications mobiles, les applications mobiles globales, les enjeux réglementaires de la collecte et l'analyse de données par les régulateurs et, bien sûr, l'avenir des services universellement accessibles en transport.

Michel Trudel, consultant chez Kéroul, a été honoré par l'IATR, lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès le dimanche 27 septembre 2015. En effet, M. Trudel fait partie des membres fondateurs de l'association en 1992.

15/10

LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DEVIENT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES TAXIS DE MONTRÉAL

Première d'une série de modifications réglementaires visant à améliorer la qualité du service à la clientèle, le paiement électronique — par carte de débit ou de crédit — devient obligatoire pour tous les propriétaires et chauffeurs de taxi de la Ville de Montréal le 15 octobre 2015. Dorénavant, le titulaire d'un permis de propriétaire de taxi en services réguliers ou en services restreints ne peut exploiter, permettre ou tolérer que soit exploité un taxi à moins qu'il ne soit muni d'un équipement de paiement électronique en bon état de fonctionnement permettant l'émission d'un reçu de transaction. Le chauffeur, de son côté, doit accepter le paiement électronique et ne peut refuser un client parce que ce dernier requiert la possibilité d'utiliser une carte de débit ou une carte de crédit comme mode de paiement.

CENTRE DE SERVICES

LES TRANSACTIONS

Chaque année, le Bureau du taxi reçoit plus de 60 000 visiteurs à son Centre de services. Membres de l'industrie du taxi, du remorquage ou encore clients du comptoir de la Société de l'assurance automobile du Québec viennent renouveler leurs permis, leurs immatriculations, ou même leurs cartes d'assurance-maladie.

En 2015, le Bureau a effectué un total de 129 433 transactions, incluant les demandes d'information. Il s'agit d'une diminution d'environ 11 % par rapport à l'année précédente, qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs comme la diminution du nombre de titulaires de permis de propriétaires et de chauffeurs de taxi, ainsi que par l'offre grandissante d'opérations pouvant être effectuées en ligne auprès de la SAAQ et de la RAMQ.

NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR TYPE	2014	2015
Demandes d'information	13 206	14 110
Transactions – TAXI	78 230	69 644
Transactions - Remorquage	4 523	3 888
Transactions SAAQ	49 402	41 791
TOTAL	145 361	129 433

LA GESTION DES PERMIS

FORMATIONS ET EXAMENS

Le Bureau du taxi fait passer un examen de qualification à tous les candidats qui souhaitent devenir titulaires d'un permis de chauffeur de taxi dans la Ville de Montréal. En 2015, le Bureau a enregistré 669 inscriptions à l'examen et le taux de réussite se situait à 46 %, comparativement à 901 inscriptions l'année précédente pour un taux de réussite de près de 42 %. La note de passage pour cet examen est fixée à 75 %.

Ces candidats doivent avoir préalablement suivi une formation dans une école reconnue par le ministère des Transports du Québec. Cette formation porte sur la connaissance du territoire (toponymie), la réglementation en vigueur ainsi que différents aspects liés au service à la clientèle. Les candidats au permis de chauffeur de limousine doivent quant à eux placer une demande pour groupes privés auprès des écoles afin de pouvoir suivre la formation de 60 heures.

PERMIS DE CHAUFFEURS DE TAXI

Les transactions liées au taxi constituent plus de la moitié (54 %) de toutes celles effectuées par le Bureau du taxi. La gestion des permis de chauffeurs de taxi représente une importante part des demandes traitées, incluant les émissions de nouveaux permis et les renouvellements.

Afin d'obtenir leur permis — mieux connu sous l'appellation de *pocket* — les chauffeurs de taxi de la Ville de Montréal doivent entre autres détenir un permis de conduire valide de classe 4C.

En 2015, le nombre d'émissions de nouveaux permis est demeuré assez stable comparativement à l'année précédente. Toutefois, le nombre de renouvellements a diminué de près de 11 %. Il est encore tôt pour poser un diagnostic, mais cette diminution pourrait être attribuable au cycle de renouvellement des permis, qui dure 24 mois, mais également à l'impact que l'augmentation fulgurante du transport illégal a eu sur le chiffre d'affaires des chauffeurs de taxi de la métropole.

Au 31 décembre 2015, le Bureau du taxi comptait un total de 10 353 chauffeurs de taxi, soit près de 6 % de moins que l'année précédente.

Ces permis se classent en quatre catégories :

- les permis de chauffeurs en services réguliers, permettant de conduire tout type de taxi ;
- les permis de chauffeurs ambassadeurs, permettant de conduire tout type de taxi, mais octroyés seulement aux chauffeurs ayant suivi une formation spéciale sur le service à la clientèle et les attraits touristiques offerte par Tourisme Montréal ;
- les permis de chauffeurs de limousine restreints (une catégorie appelée à disparaître puisque depuis 2008, aucun nouveau permis n'a été délivré) ;
- les permis de chauffeurs de limousine, permettant de conduire une limousine ou une limousine grand luxe seulement.

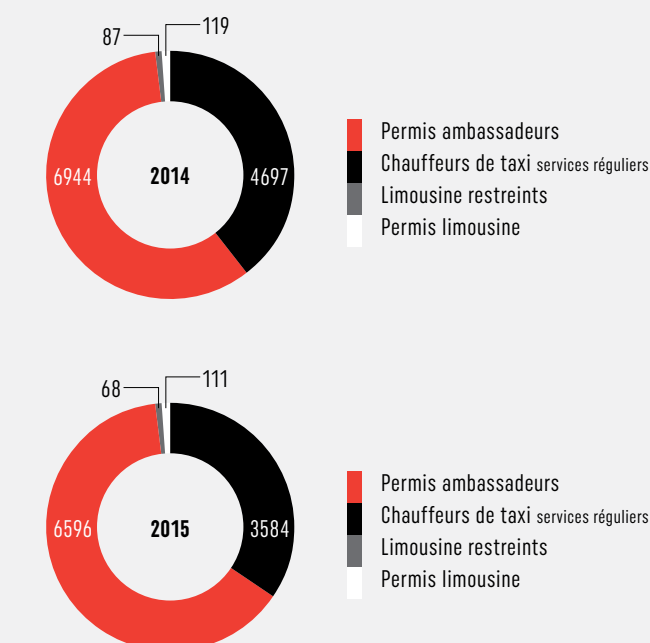
NOMBRE DE NOUVEAUX PERMIS DE CHAUFFEUR DE TAXI

2014	2015
380	386

NOMBRE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE CHAUFFEUR DE TAXI

2014	2015
4474	3992

NOMBRE DE PERMIS PAR CATÉGORIE



PERMIS DE PROPRIÉTAIRES DE TAXI

Afin d'exploiter un véhicule taxi, une personne physique ou une personne morale doit être détentrice d'un permis de propriétaire de taxi délivré par la Commission des transports du Québec (CTQ). Cette personne peut exploiter elle-même son véhicule ou le louer à un chauffeur de taxi par le moyen d'une convention de garde.

En 2015, on dénombrait 4782 permis d'exploitation de taxi régulier sur le territoire de la Ville de Montréal. Il faut ajouter à ce nombre les permis de limousine grand luxe, les permis de limousine berline, les permis réguliers convertis en limousine (taxi limousine) ainsi que les permis restreints, valides uniquement pour le transport de personnes à mobilité réduite sous contrat corporatif, pour un total de 5301 permis.

TYPES DE PERMIS DE TRANSPORT	2015
Réguliers	4782
Limousine grand luxe	100
Limousine berline	58
Taxi limousine	88
Restreints	273
TOTAL	5301

PERMIS DE TAXI RÉGULIERS PAR AGGLOMÉRATIONS

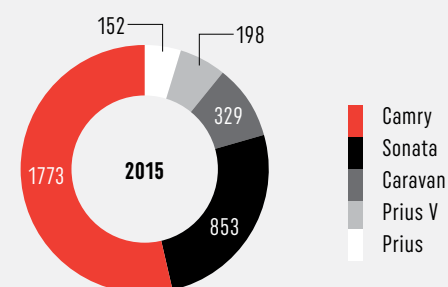
A.05	320
A.11	3854
A.12	266

PERMIS DE TAXI RESTREINTS PAR AGGLOMÉRATIONS

A.05	12
A.11	172
A.12	7

Comme prescrit par la *Loi concernant les services de transport par taxi*, la Ville de Montréal est divisée en trois agglomérations, soit A.05 (est de Montréal), A.11 (Montréal) et A.12 (ouest de Montréal).

VÉHICULES TAXIS LES PLUS POPULAIRES EN 2015



Les cinq types de véhicules taxis les plus représentatifs du parc de taxis englobent 3305 véhicules. Ils comptent pour près de 75 % de tout le parc de véhicules, excluant la limousine grand luxe.

PERMIS D'INTERMÉDIAIRES EN SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI

Les intermédiaires en services de transport par taxi sont communément appelés les « compagnies de taxi ». Ce sont des entreprises qui effectuent de la répartition et mettent en contact des clients et des chauffeurs.

Tout intermédiaire en services opérant sur le territoire de la Ville de Montréal doit détenir le permis approprié selon le type de service qu'il offre, lequel est délivré par le Bureau du taxi.

Le titulaire d'un permis d'intermédiaire en services doit procéder efficacement à la répartition des courses, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Il existe trois types de permis d'intermédiaire en services :

- intermédiaire en services réguliers, regroupant les propriétaires de permis de taxis réguliers selon leur agglomération ;
- intermédiaire en services restreints, dont les membres doivent soit :

1) être titulaire d'un permis de propriétaire de taxi en services restreints leur permettant d'exploiter leur permis dans n'importe quelle agglomération de Montréal ; ou

2) être titulaire d'un permis de propriétaire de taxi en services réguliers avec un véhicule qui a été modifié de façon à pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite (taxis adaptés) ;

Le nombre maximal de membres d'un intermédiaire en services restreints est fixé à 60 ;

- intermédiaire en services de limousine, regroupant les propriétaires de permis de limousine.

NOMBRE DE PERMIS D'INTERMÉDIAIRES EN SERVICES	2015
Services réguliers – A.11	14
A.12	2
A.05	2
Services restreints	6
Services de limousine	0
TOTAL	24

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Bureau du taxi procède à la vérification des antécédents judiciaires de tous les demandeurs de nouveaux permis ou au moment du renouvellement de celui-ci. Les enquêtes sont menées par les corps de police municipaux ou provincial selon les dispositions de la *Loi*.

En 2015, ce sont 4020 vérifications d'antécédents judiciaires qui ont été effectuées, soit 39 % du nombre total de chauffeurs. Considérant que les renouvellements s'effectuent tous les 24 mois, la totalité des chauffeurs auront été enquêtés d'ici le 31 décembre 2016.

Seulement 126 dossiers ont échoué et se sont vus refuser la délivrance ou le renouvellement de leur permis pour cause de non-conformité, soit environ 3,2 % du nombre total de demandeurs. Une révision de la décision a été demandée par 98 d'entre eux. De ce nombre, 11 n'ont finalement pas pu obtenir ou renouveler leur permis.

LE PERMIS DE TRAVAIL EN REMORQUAGE

Pour effectuer une opération de remorquage sur l'île de Montréal, le chauffeur d'une dépanneuse doit détenir un permis de travail délivré par le Bureau du taxi, sauf si l'origine ou la destination du véhicule remorqué est située à l'extérieur de l'île de Montréal.

En 2015, le Bureau du taxi a délivré 212 permis de ce type, portant à 4605 le nombre total des chauffeurs de dépanneuses à Montréal.

NOMBRE DE NOUVEAUX PERMIS DE CHAUFFEUR DE DÉPANNEUSE

2014	2015
272	212

NOMBRE DE RENOUELEMENTS DE PERMIS DE CHAUFFEUR DE TAXI

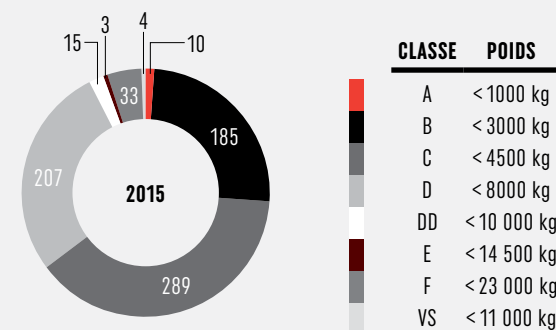
2014	2015
343	320

LES DÉPANNEUSES

En 2015, on dénombrait 746 dépanneuses sur le territoire de l'île de Montréal, comparativement à 727 en 2014.

Le graphique ci-contre montre le nombre de dépanneuses qui étaient en circulation à Montréal selon les différentes classes.

RÉPARTITION DES VÉHICULES DE REMORQUAGE PAR CLASSES



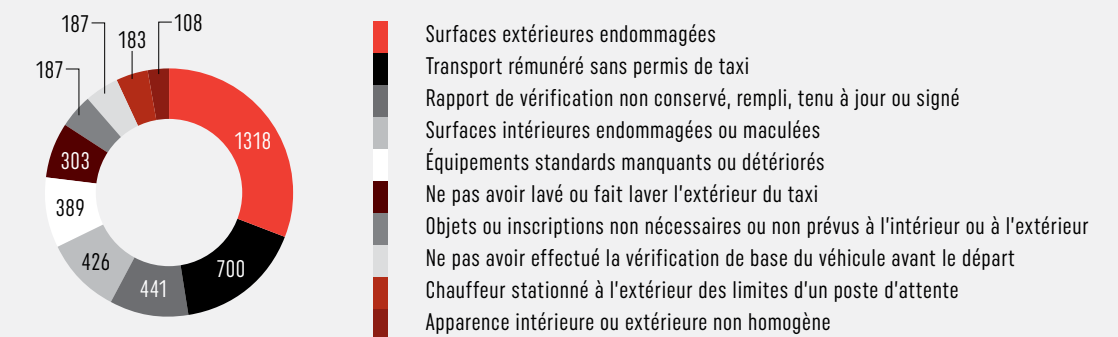
INSPECTIONS ET ENQUÊTES SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS RÉGLÉMENTÉES

L'INSPECTION DES VÉHICULES

INDUSTRIE DU TAXI

En 2015, les inspecteurs du Bureau du taxi ont rédigé 6233 fiches d'inspection à l'endroit de propriétaires de taxi.

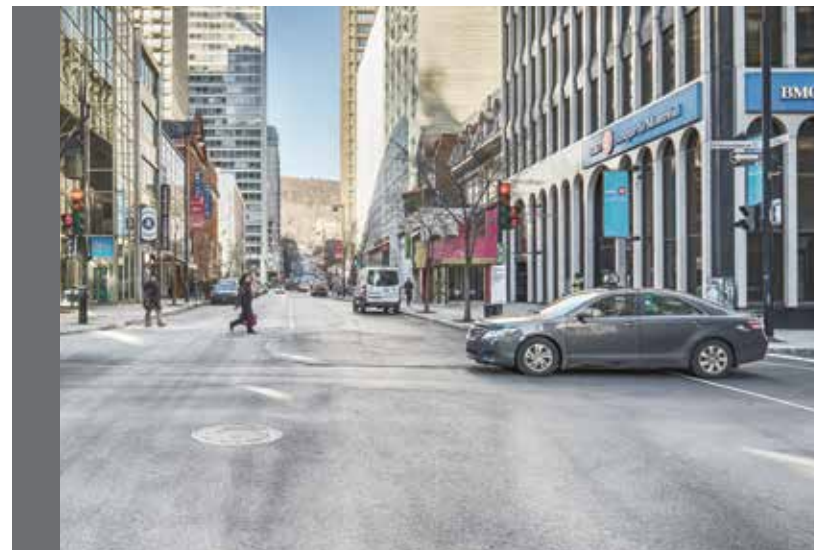
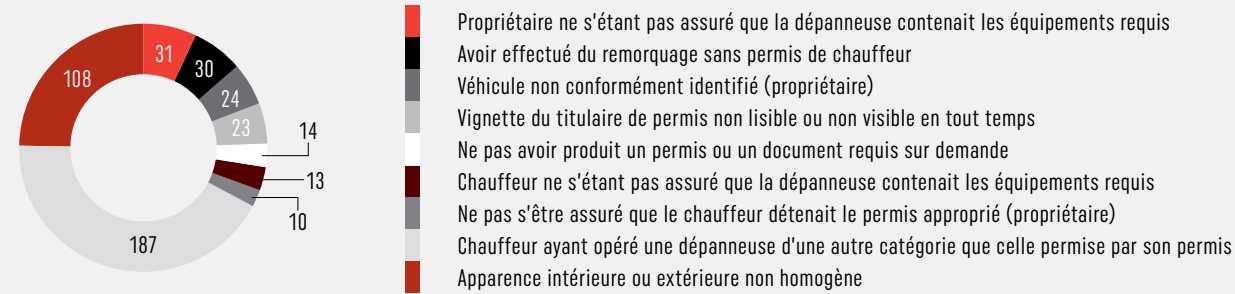
LES 10 PRINCIPALES INFRACTIONS DE NON-CONFORMITÉ



INDUSTRIE DU REMORQUAGE

En 2011, les inspecteurs du Bureau du taxi ont effectué 224 inspections et ont émis 169 fiches avec infractions.

LES 10 PRINCIPALES INFRACTIONS DE NON-CONFORMITÉ



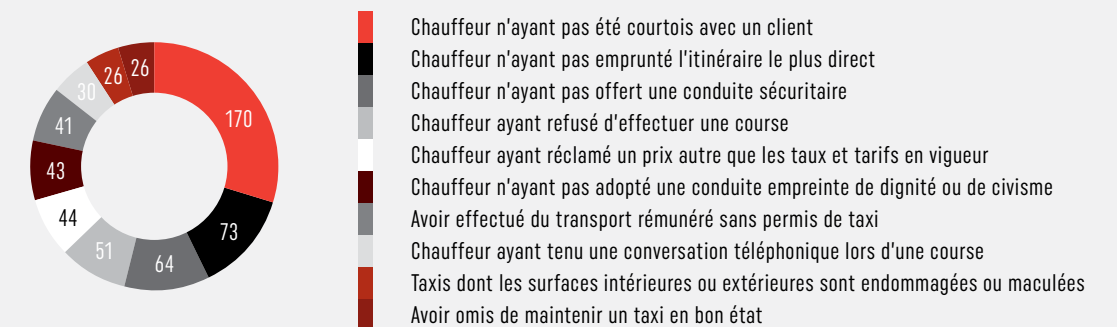
INDUSTRIE DU TAXI

Au cours de l'année 2015, le Bureau du taxi a enregistré un total de 810 infractions contre des chauffeurs, des propriétaires ou des intermédiaires en service de taxi, dont 648 provenaient du public. Ces 810 plaintes ont permis de cerner 1313 infractions distinctes.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES

INFRACTIONS VISANT :	NOMBRE D'INFRACTIONS EN 2015
Chauffeurs	982
Propriétaires	152
Intermédiaires en services ou autres	179
TOTAL	1313

LES PRINCIPALES INFRACTIONS DÉCOULANT D'UNE PLAINTÉ



INDUSTRIE DU REMORQUAGE

En 2011, 58 plaintes ont été enregistrées contre les propriétaires et les chauffeurs de dépanneuse. Ces plaintes ont permis de cerner 94 infractions distinctes.

INFRACTIONS VISANT :	NOMBRE D'INFRACTIONS EN 2015
Chauffeurs	13
Propriétaires	52
Autres	33
TOTAL	98

CONCLUSIONS À LA SUITE DES ENQUÊTES SUR LES PLAINTES	NOMBRE D'INFRACTIONS EN 2015
Fondées avec procédures intentées	10
Fondées sans procédures	74
Non fondées	14
TOTAL	98

LE PLAN D'ACTION 2015-2017 DU BUREAU DU TAXI: UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, accompagné de M. Aref Salem, responsable du transport au comité exécutif et président du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, et de Mme Linda Marchand, directrice générale du Bureau du taxi de Montréal (BTM), a présenté le jeudi 20 août 2015 le plan d'action du Bureau du taxi, lors d'une conférence de presse à l'hôtel de ville de Montréal.

Un an après la publication de la première *Politique sur l'industrie du taxi*, cette dernière est en profonde

mutation. Dans ce contexte, l'objectif de la Ville de Montréal demeure de faire du taxi un modèle de performance et d'efficacité au cœur de l'offre de service de transport collectif de la métropole, et de favoriser le dynamisme de l'industrie en orientant les actions vers le service à la clientèle.

Voici les grandes lignes de ce plan d'action, qui guidera la mise en œuvre de la *Politique sur l'industrie du taxi*.

PRIORITÉ 1 : SERVICE À LA CLIENTÈLE	ÉCHÉANCIER : 2015-2016
<p>PROJETS : Programme d'assurance qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une mesure continue de la satisfaction de la clientèle • Optimiser le système de la gestion des plaintes • Adapter la formation continue • Instaurer une norme professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - code de bonne conduite - guide du chauffeur - programme de reconnaissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une solution pour une application mobile universelle en concertation avec l'industrie

PRIORITÉ 2 : SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS	ÉCHÉANCIER : 2015-2016
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement électronique obligatoire (en vigueur au 15 octobre 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> • Caméras de surveillance à bord des véhicules

**PRIORITÉ 3 :
INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

ÉCHÉANCIER :
2015-2016-2017

- Ordinateurs de bord
 - Géolocalisation et bouton d'urgence, géorépartition, taximètres, collecte de données
- Modules de publicité et d'information pour le client

**PRIORITÉ 4 :
OFFRE DE SERVICES NOVATRICE**

ÉCHÉANCIER :
2015-2016-2017

- Taxis écologiques
 - Adaptation du cadre réglementaire pour les projets pilotes des taxis électriques
- Taxis accessibles
 - Développer une offre de services pour les personnes à mobilité réduite

**PRIORITÉ 5 :
RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

ÉCHÉANCIER :
2015-2016-2017

- Renouvellement de l'image de marque de l'industrie du taxi
- Code vestimentaire professionnel
- Poste d'attente bonifiés

AUTRES PROJETS

- Maintenir, voire augmenter la lutte contre le transport illégal (2015-2016)
- Mise sur pied d'un Fonds de développement pour soutenir la modernisation de l'industrie du taxi montréalaise (2015-2016)
- Développer un service de transactions en ligne pour les propriétaires de taxi (2015-2016)
- Élaborer un plan de communication pour accompagner l'industrie dans le changement (2015-2016)
- Poursuivre la recherche sur l'arrimage de l'offre à la demande avec la Polytechnique (2015-2016-2017)

LE TRANSPORT ILLÉGAL

Il est illégal d'offrir ou d'effectuer un transport rémunéré de personnes sans détenir un permis de propriétaire de taxi.

L'identification des transporteurs illégaux est une tâche importante pour les inspecteurs du Bureau du taxi, puisque les conséquences sur l'industrie sont préoccupantes. En effet, le transport illégal met en péril la sécurité des clients, affecte la valeur des permis de transport et contribue à une baisse des revenus des chauffeurs détenant un permis valide.

Nos inspecteurs demeurent extrêmement vigilants et effectuent de nombreuses enquêtes, souvent à partir de plaintes ou d'informations provenant du public ou de l'industrie.

En septembre 2015, quatre nouveaux inspecteurs ont été embauchés pour venir prêter main-forte à la Direction des inspections et enquêtes du BTM, menant leur nombre total à quatorze.

Au total, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, les inspecteurs du BTM ont émis 645 constats pour transport illégal et effectué 585 saisies de véhicules pour cette même infraction.

LES OPÉRATIONS SPÉCIALES

En 2015, le BTM a mené des opérations spéciales impliquant différents partenaires, tels :

- le SPVM ;
- la Commission des transports du Québec (CTQ) ;
- Contrôle routier Québec ;

En 2015, 44 opérations ont été menées. La plupart d'entre elles avaient pour but d'augmenter la visibilité et l'accessibilité des taxis lors des événements spéciaux et d'envergure.

C'est ainsi que l'aménagement d'un poste temporaire pour le Grand Prix a été un franc succès, tout comme pour le Igloofest et le Black & Blue.

D'autres opérations spéciales du Bureau du taxi ont été entreprises dans le cadre :

- du suivi des problématiques des postes d'attente ;
- de la sécurité routière ;
- du remorquage sur des terrains privés ;
- des transports illégaux ;
- d'opérations de refus de course ;

TRANSACTIONS EN LIGNE

DES TRANSACTIONS EN LIGNE SERONT DISPONIBLES DÈS LE MOIS DE MARS 2016 POUR LES PROPRIÉTAIRES DE TAXI

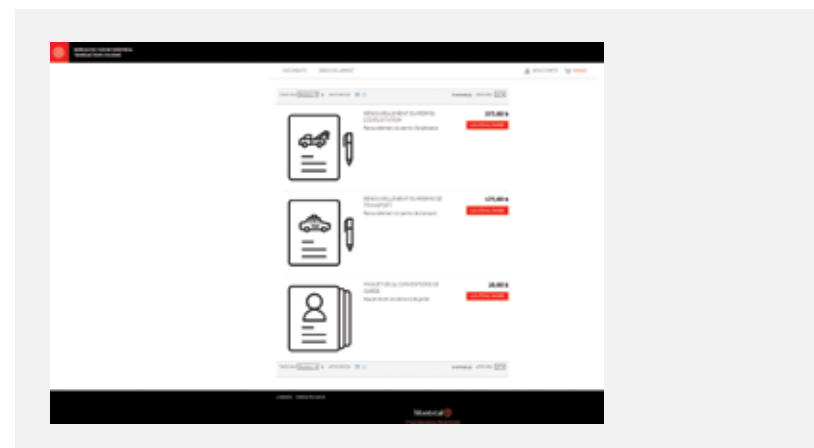
Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) a travaillé tout au cours de 2015 au développement d'un service de transactions en ligne qui sera en vigueur dès la première semaine de mars 2016.

Grâce au soutien du Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal, les propriétaires et les chauffeurs pourront bientôt réaliser un certain nombre de transactions par l'entremise d'une interface Desjardins de paiement en ligne, directement reliée au site Internet du BTM. Celle-ci permettra, entre autres, aux propriétaires d'acquitter les frais annuels de permis de transport qui viennent à échéance le 31 mars prochain.

En permettant aux propriétaires de renouveler leur permis de transport en ligne dans le confort de leur foyer ou de leur bureau, ce nouveau système réduira de façon considérable le temps d'attente au Centre de services du BTM. Non seulement les propriétaires n'auront plus à se déplacer au Centre de services, mais ils pourront aussi payer par carte de crédit. Un mode de paiement qui, pour l'instant, n'est pas offerte au comptoir du BTM.

FACILE À UTILISER

Pour payer en ligne, les propriétaires n'auront qu'à remplir le formulaire de paiement avec les informations exigées et à numériser les pièces justificatives : certificat de taximètre ainsi que de vérification mécanique (en format PDF, JPG ou PNG). Enfin, il ne leur restera plus qu'à payer par carte de crédit. Une confirmation de réception sera alors envoyée par courriel. Une fois la transaction complétée, un reçu sera envoyé à l'adresse courriel du propriétaire. Si, pour une quelconque raison, la transaction devait être annulée (pièces numérisées illisibles, problèmes avec la carte de crédit, etc.), un courriel sera envoyé au client lui expliquant la situation.



PLAN DE COMMUNICATION

Le Bureau du taxi a élaboré un plan de communication pour accompagner l'implantation de la *Politique sur l'industrie* et, donc, le déploiement de son plan d'action 2015-2017.

Plusieurs éléments de ce plan d'action ont été réalisés avant la fin de 2015, notamment :

REFONTE DU TAXI LE JOURNAL

Auparavant imprimé à 5000 exemplaires et distribué uniquement aux propriétaires de taxi, *Taxi le Journal* a plus que doublé son tirage depuis août 2015, et est dorénavant publi-posté aux adresses personnelles des 11 000 chauffeurs de taxi de la Ville de Montréal. Le magazine a également revampé sa maquette afin d'améliorer l'expérience de lecture.

Enfin, des espaces sont maintenant dédiés aux partenaires clés de l'industrie tels que : Aéroports de Montréal, Tourisme Montréal, la Société de transport de Montréal (STM), l'Association des hôtels du Grand Montréal (AHGM) ou encore le Comité croisières de Montréal.

Taxi le Journal est publié quatre fois par année.



INFOLETTRE TAXI LE FIL

Dans l'objectif de lancer une première édition dès le début de 2016, le Bureau du taxi a travaillé sur l'élaboration d'une infolettre électronique. Un bouton d'inscription a été intégré à la page d'accueil du BTM, conformément à la *Loi canadienne antipourriel*.

Taxi le Fil constitue un outil pratique et rapide pour informer presque en temps réel les membres de l'industrie du taxi sur tout ce qui les touche directement, qu'il s'agisse de modifications réglementaires ou encore d'occasions d'affaires.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR L'INDUSTRIE DU TAXI

En juin 2014, la Commission sur le transport et les travaux publics avait recommandé, dans son rapport sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi ainsi que le service du transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, de mettre en œuvre un fonds de développement. Ce dernier devait servir à alléger le fardeau financier de l'industrie en la soutenant financièrement dans l'implantation des différents projets.

Avec l'adoption de la *Politique* et le déploiement du plan d'action du Bureau du taxi, le Fonds de développement est devenu la pierre angulaire de la réussite de la modernisation de l'industrie du taxi de notre métropole.

Ainsi, dès l'automne 2015, le Bureau du taxi a confié la mise sur pied du Fonds à son nouveau directeur du développement des affaires. Celui-ci, appuyé par la firme Masia, a procédé à l'analyse des différentes formes que pourrait prendre le fonds : organisme à but non lucratif, société en commandite, etc.

L'équipe du BTM a également étudié les hypothèses de rendement et de revenus du Fonds, afin d'évaluer notamment dans quelle mesure il serait possible de soutenir l'industrie.

Enfin, différentes pistes de financement ont été étudiées avec plusieurs partenaires.

Une fois ce travail de recherche et d'analyse effectué, le Bureau du taxi a entamé les démarches administratives afin de mettre le Fonds sur pied dans la première moitié de 2016.

DES COMITÉS DE TRAVAIL POUR AGIR ENSEMBLE

Le plan d'action 2015-2017 du BTM contient de très nombreux projets et des échéanciers serrés. Ce plan induit également d'importants changements de pratiques, notamment en termes de service à la clientèle. Afin de piloter cette réforme efficacement, le Bureau du taxi est d'avis qu'il doit travailler en concertation avec toutes les parties prenantes, c'est-à-dire des experts, les clientèles, les partenaires et les membres de l'industrie.

Ainsi, des comités de travail ont été mis sur pied dès l'automne 2015. Placés sous la présidence de membres du conseil d'administration du BTM, ces groupes réunissent des intervenants clés et des membres du personnel du Bureau du taxi. Leur mandat est de faire des recommandations au conseil d'administration en fonction des livrables déterminés dans le plan d'action de la *Politique sur l'industrie du taxi*, adoptée par la Ville de Montréal le 14 août 2014. Pour des raisons d'optimisation de leur force de travail, certains comités ont été divisés en sous-comités. Ces derniers adressent alors leurs recommandations à leur comité principal.

COMITÉ « VÉRIFICATION »

Le comité « Vérification » joue un rôle essentiel dans la bonne gouvernance du Bureau, notamment au chapitre de la surveillance de ses normes d'intégrité, de la communication de l'information financière, de la gestion des risques et des contrôles internes. Il fait le lien entre le Vérificateur général et le conseil d'administration et recommande à ce dernier l'approbation des états financiers du Bureau. Il a aussi le mandat d'examiner le processus d'octroi de contrats et d'assurer un suivi des contrats octroyés. Le comité exerce tout autre mandat spécial que pourrait lui confier le conseil d'administration.

MEMBRES DE CE COMITÉ :

- **WILSON JEAN PAUL**, administrateur et président du comité
Représentant des titulaires de permis de propriétaires
- **CHANTALE COUTURE**, CPA, CA,
Demers Beaulne
- **RAOUL CYR**, CPA, CA directeur de la comptabilité et des informations financières, Ville de Montréal

COMITÉ « INNOVATION TECHNOLOGIQUE »

Le comité « Innovation technologique » débat des enjeux technologiques et veille à ce que les nouvelles technologies soient intégrées en cohésion avec les différents partenaires.

Sous-comité :

- Application mobile parapluie « Taxi Montréal »
- Application mobile unique pour les clients
- Caméras de sécurité à bord des véhicules
- Géolocalisation des véhicules
- Bouton d'urgence relié à une centrale
- Module d'information et de publicité pour les clients
- Ordinateur de bord
- Module de gestion de la flotte regroupant les données de géolocalisation
- Paiement électronique

MEMBRES DE CE COMITÉ ET DE SES SOUS-COMITÉS :

- **RENÉE AMILCAR**, administratrice et présidente du comité
Représentante de la clientèle corporative - Société de transport de Montréal (STM)
- **ALAIN ROCHON** et **LUC LAMONTAGNE**,
Société de transport de Montréal (STM)
- **ÉRIC MÉNARD**, Agence du revenu du Québec
- **SYLVAIN HÉBERT** et **MARTIN LEFEBVRE**,
Service des technologies de l'information,
Ville de Montréal
- **YANNICK ROY**, Service des transports intelligents, direction des transports, Ville de Montréal
- **STÉPHANE GUIDOIN**, Bureau de la Ville intelligente, Ville de Montréal
- **LUC CHARBONNEAU**, directeur stationnements et transport terrestre, Aéroports de Montréal
- **LINDA MARCHAND**, **KIM THIBAUT**,
SYLVAIN TOUSIGNANT et **DOMINIQUE GERVAIS**,
Bureau du taxi de Montréal

COMITÉ « SERVICE À LA CLIENTÈLE »

Le comité a pour objet de mettre en place le programme d'assurance qualité ainsi que les éléments du plan d'action liés au rayonnement de la Ville de Montréal en concertation avec les partenaires de l'industrie.

- Programme d'assurance qualité
 - Analyser et instaurer une mesure continue de la satisfaction de la clientèle
 - Optimiser le système de la gestion des plaintes
 - Adapter la formation continue
 - Instaurer une norme professionnelle (Code de bonne conduite, guide du chauffeur / Reconnaissance des meilleurs chauffeurs, etc.)
 - Rayonnement de la Ville de Montréal
 - Renouveler l'image de marque de l'industrie du taxi et la doter d'une identité visuelle forte et distinctive
- Sous-comités :
- Satisfaction de la clientèle
 - Formation
 - Image de marque

MEMBRES DE CE COMITÉ ET DE SES SOUS-COMITÉS :

- **LUCY MUNGIOVI**, CMP, administratrice et présidente du comité
Représentante de la clientèle touristique - Tourisme Montréal
- **ÈVE PARÉ** et **KIM CADIEUX**, Association des hôtels du Grand Montréal (AHGM)
- **ANNE MARCOTTE, STÉPHANE BOUDRIAS** et **LUC CHARBONNEAU**, Aéroports de Montréal
- **CLAUDIA DI IORIO**, administratrice du BTM
Représentante de la clientèle régulière – Cool taxi
- **CHANEL MONGEON**, Les Clefs d'Or Canada
- **NATHALIE GAUDET**, Comité croisières Montréal
- **KAREN BISONNETTE, MICHEL HÉBERT**, Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec
- **SÉBASTIEN ROY, NORMAND ST-CYR** et **MÉLANIE BOUCHARD**, Centre de formation en transport routier (CFTR)
- **MARIO SABOURIN, DANIELLE SANSOUCY**, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier au Québec (Camo-route)
- **ANNIE HOTTIN**, Regroupement des usagers du transport de Montréal (RUTA)
- **GEORGES TANNOUS, DANIELLE CYR** et **DOMINIC ROY**, Comité provincial de concertation et de développement pour l'industrie du taxi (CPCDIT)
- **MARIO GAGNON**, Société de transport de Montréal (STM)
- **LINDA MARCHAND, CAROLINE ROUSSEAU, SYLVAIN TOUSIGNANT** et **MARIE-HÉLÈNE GIGUÈRE**, Bureau du taxi

COMITÉ « ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE »

Ce comité, qui existe par ailleurs déjà depuis janvier 2015, a pour objet de débattre des questions de l'offre et de la demande de services en matière de transport par taxi des personnes handicapées, à mobilité réduite, ou bénéficiaires du réseau de la santé dont, la sécurité des usagers, la disponibilité et l'état des véhicules, les horaires, la tarification, les communications et la formation des chauffeurs.

Sous-comité :

- Norme de service

MEMBRES DE CE COMITÉ ET DE SES SOUS-COMITÉS :

- **ANDRÉ LECLERC**, administrateur et président du comité
Représentant de la clientèle à mobilité réduite - KÉROUL
- **ÉRIKA DUSCHESNE**, administratrice
Conseillère municipale, Ville de Montréal
- **MICHEL TRUDEL**, KÉROUL
- **JOANNE ST-LAURENT**, Commission des transports du Québec
- **CHRISTIAN BISSON** et **KARINE SROSATI**, Ministère des Transports du Québec
- **VALÉRY THIBAUT**, Office des personnes handicapées du Québec
- **ANNIE HOTTIN**, Regroupement des usagers du transport adapté de Montréal (RUTA)
- **CHANTAL FORTIER**, Société de transport de Montréal (STM)
- **BENOIT VALLÉE, MOHAMED TAIBI, DORY SALIBA, YUNG CUONG** et **SERGE LEBLANC**, Intermédiaires en services de transport par taxi
- **MAËLLE PLOUGANOU**, Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
- **LINDA MARCHAND** et **DOMINIQUE GERVAIS**, Bureau du taxi

SERVICE À LA CLIENTÈLE

La *Politique sur l'industrie du taxi* place clairement le client au cœur de toutes ses orientations : « Prix concurrentiel, fiabilité, rapidité, facilité, simplicité, courtoisie, service personnalisé : tels sont les attributs recherchés par le client du taxi. Le virage de la modernisation passe nécessairement par une approche orientée vers le client ».¹

LE BUREAU DU TAXI AYANT ENTENDU LES DEMANDES ET LES COMMENTAIRES DE LA CLIENTÈLE, QUATRE MESURES CONCRÈTES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE RAPIDEMENT EN 2015 POUR UNE AMÉLIORATION RAPIDE DE LA QUALITÉ DU SERVICE :

Entrée en vigueur au 15 octobre 2015

- Paiement électronique – carte de débit ou crédit – obligatoire et sans surcharge pour tous les taxis de Montréal

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016

- Ouverture obligatoire des portières lorsque le taxi est commandé par téléphone ou application mobile
- Ajustement du code vestimentaire du chauffeur
- Rajeunissement des véhicules de taxis entre 3 et 8 ans au lieu de 5 à 10 ans

Ensuite, l'implantation d'un programme d'assurance qualité s'est imposée d'elle-même. Pendant l'année 2015, plusieurs volets de ce programme ont été lancés et se poursuivront au cours de 2016.

PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ INSTAURANT UNE MESURE CONTINUE DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Le Bureau du taxi a procédé à un sondage de satisfaction de la clientèle auprès de plus de 1000 répondants et à 150 évaluations de clients-mystères entre les mois de septembre et de décembre 2015. L'objectif était d'obtenir un portrait fiable de la situation et de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de transport par taxi offerts dans la métropole.

Les éléments évalués par les répondants au sondage et les clients-mystères étaient les suivants :

COMMANDE DU TAXI

- Courtoisie des employés lors de la commande par téléphone
- Temps d'attente

MONTÉE À BORD

- Accueil courtois (contact visuel, sourire, salutation, etc.)
- Assistance (ouverture des portières, cueillette des bagages, aide avec la poussette, aide aux personnes à mobilité réduite)

PENDANT LA COURSE

- État du véhicule (propreté, état mécanique)
- Conduite sécuritaire et confortable (vitesse adéquate, sans freinage ou virage brusque)
- Choix de l'itinéraire en fonction de la demande du client, de la circulation et des chantiers
- Comportement du chauffeur
- Entregent, politesse, courtoisie, langage approprié

PAIEMENT ET DESCENTE DU VÉHICULE

- Paiement électronique disponible
- Remise de la monnaie exacte
- Remise d'un reçu conforme
- Courtoisie (remerciement, salutation)
- Descente à un endroit sécuritaire, assistance (ouverture des portières, dépôt des bagages sur le trottoir, etc.)

Les évaluations de clients-mystères se poursuivront de manière continue et permettront de mesurer l'évolution de la satisfaction de la clientèle dans le temps. Les résultats serviront également d'indicateurs de performance des actions contenues au plan 2015-2017.

Le projet de mesure continue de la satisfaction de la clientèle sera déployé en 2016 avec l'aide d'une firme spécialisée, sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation. Pas moins de 600 évaluations seront effectuées chaque année, et un rapport annuel sera produit et présenté au conseil d'administration.

OPTIMISER LE SYSTÈME DE LA GESTION DES PLAINTES

Le système actuel de gestion des plaintes du Bureau du taxi est-il efficace ?

Permet-il aux inspecteurs d'agir promptement pour la protection du public ?

Incite-t-il les membres de l'industrie du taxi à se conformer à la réglementation en vigueur ?

Encourage-t-il les plaignants à poursuivre leur démarche jusqu'au bout ?

Ces questions importantes ont été posées à l'équipe du Bureau du taxi au cours de l'automne 2015, et ont fait ressortir plusieurs éléments à améliorer dans le système de traitement des plaintes qui existe actuellement.

La Direction des inspections et enquêtes a travaillé sur une proposition de traitement disciplinaire des plaintes, qui pourrait fonctionner de manière complémentaire à la procédure pénale.

Certaines infractions — principalement celles liées au comportement du chauffeur — pourraient ainsi être traitées par un comité de discipline plutôt que par la Cour municipale. Les sanctions, quant à elles, pourraient être adaptées en fonction du besoin plutôt que de consister uniquement à des amendes. L'objectif est également d'éviter aux plaignants d'avoir à se présenter systématiquement devant la Cour municipale.

Déjà bien avancé, ce projet fera l'objet d'une proposition au courant du printemps 2016.

¹ *Politique sur l'industrie du taxi*, p.6.



ADAPTER LA FORMATION CONTINUE

En collaboration avec le Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec et le Centre de formation pour le transport routier, le Bureau du taxi a procédé en octobre et en novembre derniers à un audit de tous les cours de formation continue actuellement offerts aux membres de l'industrie du taxi. L'objectif est de poser un diagnostic de la formation continue et de réfléchir au meilleur moyen de l'améliorer et de s'assurer qu'elle répond réellement aux besoins d'aujourd'hui. Un sous-comité a été créé à partir du comité de travail « service à la clientèle ». La première réunion est prévue pour le début 2016. L'objectif est d'offrir les formations continues revampées dès l'automne 2016.

INSTAURER UNE NORME PROFESSIONNELLE

L'instauration d'une norme professionnelle est une mesure qui émane de l'industrie elle-même. Les propriétaires et chauffeurs qui souhaitent voir implanter des standards de qualité en termes de service à la clientèle sont nombreux.

À l'image d'autres villes, le Bureau du taxi de Montréal a commencé à plancher sur un « Code de bonne conduite », qui sera affiché dans toutes les voitures. Explicitant les droits et les responsabilités des chauffeurs, mais aussi des clients, ce document sera d'abord apposé en format papier, mais fera office d'écran d'accueil et de veille aussitôt que les modules de publicité et d'information pour les clients seront installés dans les véhicules.

Sous l'égide du sous-comité de travail « satisfaction de la clientèle », un guide du bon chauffeur — outil de vulgarisation de la réglementation pour les chauffeurs — et un programme de reconnaissance de l'excellence seront aussi développés au courant de 2016.

SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS ET DES CLIENTS

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À BORD DES VÉHICULES

Au printemps 2014, la Commission sur le transport et les travaux publics de la Ville de Montréal a recommandé une série de mesures propres à améliorer la sécurité des chauffeurs et de leurs clients. Ces recommandations ont été intégrées à la *Politique sur l'industrie du taxi*, dont notamment celle de rendre obligatoire l'installation de caméra de surveillance dans toutes les voitures effectuant du transport par taxi. « Une étude du *National Institute for Occupational Safety and Health* (NIOSH) parue dans *l'American Journal of Preventive Medicine* en juillet 2013, démontre que le nombre d'homicides de chauffeurs de taxi était trois fois moindre dans les villes où les taxis étaient munis d'une caméra de sécurité ».²

Du 20 août au 11 septembre 2015, le Bureau du taxi a mené un appel à manifestation d'intérêt international, afin de se familiariser avec l'offre existante sur le marché.

Parallèlement à cela, un sondage a été mené auprès de quatre grandes villes du monde ayant récemment imposé des caméras de surveillance dans les voitures de taxis, soit Toronto, New York, Philadelphie et Melbourne.

Les résultats de ces deux démarches ont permis d'alimenter la réflexion de l'équipe du Bureau du taxi sur les modèles à utiliser et l'organisation logistique de l'installation dans les 4500 voitures de taxi de Montréal.

Une modification réglementaire a également été apportée au *Règlement sur le taxi* (10-009-3) pour faire en sorte qu'une fois prêt à procéder, le Conseil exécutif de la Ville de Montréal puisse préciser dans une ordonnance les spécificités concernant les fournisseurs, les installateurs, les modèles et les conditions d'entretien qui seront imposées pour les caméras de surveillance. Par ailleurs, à partir de l'adoption de cette ordonnance par le conseil exécutif, les propriétaires disposeront d'une année pour s'y conformer.

Enfin, le Bureau du taxi a travaillé au processus de récupération des données avec le Service de police de Montréal. En effet, les images tournées par les caméras de surveillance ne pourront être consultées que par les autorités policières et/ou judiciaires, et ce, dans le cas d'enquêtes criminelles seulement.

Le Bureau du taxi maintient le cap sur son objectif de commencer à équiper les véhicules courant 2016.

² *Politique sur l'industrie du taxi*, p.9.

INNOVATION TECHNOLOGIQUE

MODULES DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION POUR LE CLIENT

« L'industrie du taxi doit saisir toutes les occasions qui se présenteront à elle dans le but de se développer et de demeurer concurrentielle. [...] Répondre aux besoins du client est une stratégie d'affaires alimentée par l'innovation. Le développement du transport par taxi, au cours des prochaines années, passe inévitablement par l'intégration et l'utilisation des nouvelles technologies ». ³ Il est toutefois impératif de nous assurer que ces technologies répondent à un besoin réel et surtout, que les équipements sont utilisés de manière cohérente entre eux. Autrement dit, il faut éviter que les tableaux de bord des taxis de Montréal ressemblent à ceux des F-18.

APPLICATION MOBILE UNIVERSELLE

À l'automne 2015, le Bureau du taxi a confié un mandat de veille à une firme spécialisée afin qu'elle répertorie les solutions déjà existantes dans d'autres grandes villes et qu'elle dégage les avantages et les inconvénients liés à chacune. Les résultats seront disponibles en mars 2016.

Un appel d'offres a également été lancé pour le recrutement d'un architecte de solution qui sera chargé de travailler sur l'élaboration d'une application mobile parapluie ou sur l'adaptation d'une plateforme de partage de données déjà existante.

MODULES DE PUBLICITÉS ET D'INFORMATION

Le Bureau du taxi a poursuivi sa participation au projet Montréal à pied (MÀP) et s'est penché sur la possibilité de sceller un partenariat avec la Ville de Montréal pour la gestion du contenu des modules de publicités et d'information pour les clients.

L'objectif est de fournir un contenu informatif uniforme et de qualité ainsi que de générer un maximum de revenus publicitaires qui seront en partie investis dans le Fonds de développement de l'industrie pour le soutien de l'implantation de la *Politique*, mais aussi distribués aux propriétaires de taxis sous forme de redevances.

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES NOVATRICE

TAXIS ACCESSIBLES

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

« La Ville de Montréal souhaite que tous les utilisateurs, peu importe leurs capacités, puissent profiter, de manière comparable, des possibilités offertes par un bâtiment, un espace urbain, un programme, un service ou une formation. Le transport par taxi s'impose ici comme un service essentiel pour la population de Montréal. » ⁴

C'est sur cet extrait de la *Politique sur l'industrie du taxi* que s'appuie, entre autres, la volonté du Bureau du taxi à travailler en concertation avec l'industrie pour améliorer son offre en transport universellement accessible et adapté, et ce, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Le comité « Accessibilités universelle » travaille en concertation avec les parties prenantes afin de lancer, le plus rapidement possible en 2016, une norme de service. L'objectif est de rendre disponibles des services de transport par taxi pour les clientèles à mobilité réduite en dehors du transport organisé sous contrat corporatif par la Société de transport de Montréal (STM).

TAXIS ÉLECTRIQUES

ADAPTATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR PROJETS PILOTES

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le transport collectif*, le 12 juin dernier, le gouvernement du Québec est venu appuyer la Ville de Montréal dans sa volonté de « propulser l'industrie du taxi dans une position de chef de file des déplacements verts et propres ». ⁵

Parce que le cadre législatif et réglementaire n'était pas adapté à l'exploitation de taxis électriques, le ministre Robert Poëti a décrété des normes et des règles différentes de celles prévues par la loi afin de permettre aux projets pilotes de taxis électriques (projet porté par l'entreprise *Taxelco*) d'aller de l'avant dans l'électrification de sa flotte de véhicules, et ce, à compter du 21 novembre 2015.

Le Bureau du taxi avait préalablement collaboré étroitement avec les responsables du dossier au ministère des Transports, afin d'intégrer les « dérogations » au Règlement municipal à même l'arrêté ministériel. Cette façon de procéder permettait à tous les propriétaires de taxis électriques disposant de l'autorisation du ministre de bénéficier du même assouplissement réglementaire dans le cadre d'un projet pilote se déroulant sur le territoire de la Ville de Montréal, et ce, pour une période maximale de deux ans.

³ *Politique sur l'industrie du taxi*, p.5.

⁴ *Politique sur l'industrie du taxi*, p.6.

⁵ *Ibid.*, p. 8.

Les retombées seront énormes pour l'industrie du taxi, mais aussi pour le transport routier en général. À terme, ce type de projet pilote nous informera par exemple sur le comportement des véhicules 100 % électriques en hiver, sur les performances des différents modèles de batterie, des possibilités d'équipements supplémentaires comme les lanternes électroniques, etc.

Il est important de noter que pour la durée du présent projet pilote, le tarif établi par la Commission des transports du Québec peut faire l'objet d'un escompte, lorsqu'une course est commandée par une application mobile, et ce, *pour tous les intermédiaires en services de transport par taxi*. L'escompte peut prendre la forme d'un pourcentage de réduction, d'un montant de réduction, ou d'une somme forfaitaire pour une course entre deux lieux préétablis, si cette dernière est inférieure au tarif affiché par le taximètre sauf pour la desserte de l'aéroport international Montréal-Trudeau dont le tarif forfaitaire demeure celui fixé par la CTQ.

ÉTUDE AVEC POLYTECHNIQUE : ARRIMAGE DE L'OFFRE À LA DEMANDE

À ce chapitre, le Bureau du taxi a poursuivi tout au long de 2015 un projet de recherche sur l'arrimage de l'offre à la demande avec la Polytechnique. Sous la gouverne de la *Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport* et avec la participation indispensable de membres de l'industrie qui ont généreusement accepté de partager leurs données, ce projet permettra, à terme, de dresser un portrait détaillé de l'offre et de la demande pour l'industrie du taxi.

RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL



RENOUVELLEMENT DE L'IMAGE DE MARQUE DE L'INDUSTRIE DU TAXI

« Le visage de l'industrie est tributaire de chaque chauffeur de taxi qui est en quelque sorte un ambassadeur de la ville auprès de la clientèle touristique [...] Qui plus est, celle-ci se doit d'être aux premières loges du rendez-vous historique des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en 2017 et contribuer à la promotion de son caractère attractif ».⁶

Sans doute l'une des mesures de la Politique qui intrigue le plus grand public : les voitures de taxi de Montréal seront-elles toutes de la même couleur ? S'agira-t-il d'un modèle de véhicule unique ?

Quand on parle d'image de marque, on inclut une foule d'éléments qui sont bien plus que cosmétiques. En fait, l'image de marque d'une industrie commence à partir du moment où le client ressent le besoin d'y faire appel et est constituée de tous les points de contact avec le client qui s'ensuivent.

Afin de se faire accompagner dans cette tâche colossale, le Bureau du taxi a préparé la tenue d'un appel d'offres sur invitation. Celui-ci sera lancé lors du premier trimestre de 2016.

Le projet sera mené en deux phases. Tout d'abord le diagnostic de l'image actuelle de l'industrie, une proposition d'identité visuelle forte et distinctive ainsi qu'une stratégie de déploiement. Puis viendra ensuite l'étape de l'implantation de cette image renouvelée... juste à temps pour les fêtes du 375^e !

⁶ *Politique sur l'industrie du taxi*, p.10.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Au président et aux membres du conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du taxi de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du taxi de Montréal au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variations de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,

Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA
Montréal, 15 avril 2016

BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Notes	2015 \$	2014 retraité \$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie	4	2 005 378	1 629 232
Débiteurs	5	52 164	21 817
Montants à recevoir de la Ville de Montréal	3, 6	142 291	78 438
		2 199 833	1 729 487
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer		224 204	56 026
Revenus perçus d'avance	7	-	112 632
Montants dus à la Ville de Montréal	8	1 269 898	1 031 453
Passif découlant des immobilisations corporelles louées	9	11 157	13 934
		1 505 259	1 214 045
		694 574	515 442
ACTIFS FINANCIERS NETS			
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	10	105 698	120 127
Charges payées d'avance		4 581	28 213
		110 279	148 340
EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Engagement	16		
Passifs éventuels	14		
		804 853	663 782

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président du conseil d'administration,

Aref Salem

Le président du comité de vérification,

Wilson Jean Paul

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	Notes	Budget 2015	2015	2014 retraité
		\$	\$	\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		-	141 071	663 782
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisitions		-	(25 502)	(29 323)
Amortissement		-	36 695	41 944
Gratuités – Immobilisations cédées		-	-	(118 186)
		-	11 193	(105 565)
Variation des immobilisations corporelles louées				
Acquisitions		-	-	(16 180)
Amortissement		-	3 236	1 618
		-	3 236	(14 562)
Variation des charges payées d'avance		-	23 632	(28 213)
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS		-	179 132	515 442
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		-	491 314	
Redressement : correction des services rendus -client externe	3		24 128	
SOLDE REDRESSÉ			515 442	
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		-	694 574	515 442

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	Notes	Budget 2015	2015	2014 retraité
		\$	\$	\$
REVENUS				
Gestion d'un point de service, de l'application réglementaire, des mandats et contrats confiés par la Ville				
Services rendus – Agglomération de Montréal		3 542 369	3 187 825	2 340 200
Services rendus – Client externe	3	69 900	80 428	55 586
Contributions additionnelles – Agglomération de Montréal	11			779 791
		3 612 269	3 268 253	3 175 577
Gratuités – Agglomération de Montréal	11			
Frais des élections des membres du C.A.		-	128 470	148 579
Immobilisations cédées		-	-	118 186
Montant des services fournis		-	34 248	35 059
		-	162 718	301 824
Revenus de publicité		44 600	36 824	36 642
Revenus d'intérêts		-	26 867	11 512
		3 656 869	3 494 662	3 525 555
CHARGES				
Gestion d'un point de service, de l'application réglementaire et des mandats et contrats confiés par la Ville				
Frais des élections des membres du C.A.		3 599 160	3 168 619	2 645 870
Charges liées aux revenus de publicité		70 000	55 158	59 995
Frais financiers		1 000	228	329
Frais de règlement d'un litige		-	1 116	7 000
		3 670 160	3 353 591	2 861 773
Excédent de l'exercice	12	(13 291)	141 071	663 782
Excédent cumulé au début déjà établi		13 291	639 654	
Redressement : correction des services rendus – client externe	3		24 128	
Solde redressé de l'excédent cumulé au début			663 782	
Excédent de l'exercice			141 071	663 782
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		-	804 853	663 782

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	Notes	2015	2014 retraité
		\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent de l'exercice		141 071	663 782
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Gratuités – Immobilisations cédées		-	(118 186)
Amortissement des immobilisations corporelles		39 931	43 562
		181 002	589 158
Variation nette des éléments hors caisse	13	223 423	1 071 643
		404 425	1 660 801
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(25 502)	(29 323)
		(25 502)	(29 323)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement du passif découlant des immobilisations corporelles louées		(2 777)	(2 246)
		(2 777)	(2 246)
AUGMENTATION NETTE DE TRÉSORERIE		376 146	1 629 232
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		1 629 232	
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		2 005 378	1 629 232

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

1. CONSTITUTION, MISSION ET RESPONSABILITÉS

Bureau du taxi de Montréal (le « Bureau ») a été constituée en vertu de l'article 220.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., chapitre C-11.4) édicté par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (RLRQ. 2012, chapitre 21) le 28 novembre 2012 et a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2014. Le Bureau est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38).

Les présents états financiers ne présentent que l'actif, le passif, les revenus et les charges du Bureau, et ils n'incluent pas d'autres éléments d'actif, de passif, de revenus et de charges détenus par la Ville de Montréal. Le Bureau est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

MISSION

Le Bureau a pour mission de développer l'industrie du transport par taxi, d'offrir des services à l'industrie du taxi, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs sur le territoire de l'île de Montréal.

De plus, le Bureau a la responsabilité d'exercer, à la demande de la Ville, toute compétence, autre que réglementaire, que la Ville lui délègue parmi celles découlant de la sous-section 9 de la section II du chapitre III de sa Charte et du deuxième alinéa de l'article 13 de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (RLRQ, chapitre S-6.01).

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Bureau utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers du Bureau sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les comptes clients généraux irrécouvrables et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. De plus, la direction a établi l'âge et la valeur comptable des immobilisations cédées par la Ville de Montréal au Bureau au 1^{er} janvier 2014. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact à la fin de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs et les montants dus par la Ville de Montréal sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer, les montants dus à la Ville de Montréal et le passif découlant des immobilisations corporelles louées sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les frais perçus liés aux services rendus et les revenus de publicité sont comptabilisés à titre de revenus lorsque les services sont rendus.

Les revenus de contributions de l'agglomération de Montréal sont des paiements de transfert et sont constatés à l'état des résultats lorsque les contributions sont autorisées et que le Bureau a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les gratuités reçus de l'agglomération de Montréal représentent des opérations entre apparentées conclues hors du cours normal des activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur comptable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les espaces de bureaux fournis par la Ville de Montréal sont comptabilisés lorsqu'une estimation raisonnable des montants en cause est possible.

ACTIFS NON FINANCIERS

Le Bureau comptabilise les immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Matériel électronique	5 ans
Équipements informatiques	5 ans
Matériel roulant	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

3. REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Des revenus découlant de services rendus à des clients externes n'ont pas été constatés dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 bien que tous les critères de constatation des revenus étaient réunis lors de la mise au point définitive de ces derniers. Par conséquent, le Bureau a comptabilisé ces revenus ainsi que le compte client y afférent de manière rétroactive et a retraité ses états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 en conséquence. Cette comptabilisation rétroactive a eu les effets suivants sur les états financiers du Bureau au 31 décembre 2014 :

Augmentation des revenus de services rendus à des clients externes et de l'excédent de l'exercice de 24 128 \$;

Augmentation des montants à recevoir de la ville de Montréal, des actifs financiers nets et de l'excédent accumulé de 24 128 \$.

4. TRÉSORERIE

	2015	2014
	\$	\$
Fonds de petite caisse	2 518	750
Encaisse	64 562	117 052
Encaisse portant intérêts à un taux de 1,15 %	1 938 298	1 511 430
	2 005 378	1 629 232

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

5. DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Réclamations nettes de taxes aux gouvernements	29 521	18 012
Comptes clients généraux	22 643	3 805
	52 164	21 817

6. MONTANTS À RECEVOIR DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Tous les revenus de l'ancien bureau du taxi et du remorquage encaissés par le Bureau doivent être remis à la Ville de Montréal. Tous les revenus du Bureau encaissés par la Ville de Montréal doivent être remis au Bureau.

7. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2015	2014
	\$	\$
Client externe	-	25 632
Contribution additionnelle de l'agglomération de Montréal ¹	-	87 000
	-	112 632

¹Ce montant de contribution était rattaché au paiement des taxes foncières de 2014. Cependant, la Ville de Montréal n'avait pas facturé celles-ci au Bureau.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

8. MONTANTS DUS À LA VILLE DE MONTRÉAL

	2015	2014
	\$	\$
Employés prêtés par la Ville de Montréal	674 286	633 446
Employés du Bureau payés par la Ville de Montréal	115 862	48 722
Contribution additionnelle de l'agglomération de Montréal ¹	329 675	223 478
Factures et services payés par la Ville	158 388	160 866
Services fournis facturés par la Ville et payés par le Bureau ²	(8 313)	(35 059)
	1 269 898	1 031 453

¹ Revenu Québec a accordé au Bureau le statut de « municipalité » aux fins de la taxe sur les produits et services (« TPS ») et de la taxe de vente du Québec (« TVQ »), à compter du 1^{er} janvier 2014. À compter du moment où le Bureau obtient un tel statut, cette contribution de la Ville est diminuée d'un montant égal à ceux de la TPS et de la TVQ qui auraient été autrement payables.

² Selon l'entente cadre signée entre la Ville et le Bureau, la Ville s'est engagé à fournir gratuitement tous les services mentionnés à la note 15 au Bureau.

9. PASSIF DÉCOULANT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES

	2015	2014
	\$	\$
Passif découlant des immobilisations corporelles louées relatif aux équipements informatiques loués, 5,3 %, remboursable par versements trimestriels de 809 \$, échéant en 2019	11 157	13 934

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

9. PASSIF DÉCOULANT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES (SUITE)

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu du contrat de location-acquisition et le solde de l'obligation s'établissent comme suit :

	2015
	\$
EXERCICES SE TERMINANT LES 31 DÉCEMBRE	
2016	2 676
2017	2 815
2018	2 962
2019	2 704
Total des paiements minimums exigibles en vertu des contrats des immobilisations corporelles louées	11 157
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	1 380
	12 537

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Acquisitions / augmentation	Cessions / radiations	Solde au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$
COÛT				
Matériel électronique	52 988	1 248	-	54 236
Équipements informatiques	74 178	5 882	-	80 060
Matériel roulant	128 545	18 372	-	146 917
	255 711	25 502	-	281 213
Équipements informatiques loués	16 180			16 180
	271 891	25 502	-	297 393

	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Acquisitions / augmentation	Cessions / radiations	Solde au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Matériel électronique	31 170	7 935	-	39 105
Équipements informatiques	25 386	15 346	-	40 732
Matériel roulant	93 590	13 414	-	107 004
	150 146	36 695	-	186 841
Équipements informatiques loués	1 618	3 236	-	4 854
	151 764	39 931	-	191 695
	120 127		-	105 698

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

11. CONTRIBUTIONS ET GRATUITÉS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

En vertu de l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau approuvée le 26 septembre 2013 par le conseil d'agglomération de Montréal. La Ville de Montréal a convenu de verser des contributions et de fournir des services à titre gratuit au Bureau afin qu'il effectue ses responsabilités présentés à la note 1 et d'autres mandats confiés par la Ville de Montréal.

12. CHARGES PAR OBJET

	Budget 2015	2015	2014
	\$	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 749 400	2 571 051	2 276 408
Honoraires pour services professionnels	26 000	184 205	94 414
Honoraires pour services techniques et frais de cotisations professionnelles	225 000	54 268	69 949
Fournitures et autres biens non durables	126 900	123 516	64 102
Frais de communication	62 600	53 754	48 556
Frais de promotion et de publicités	53 200	50 097	64 933
Location, entretien et réparation	58 980	45 579	31 645
Transport et frais de déplacements	32 300	7 251	12 296
Autres frais administratifs	334 780	94 125	
	3 669 160	3 183 846	2 662 303
Frais des élections des membres du C.A.		128 470	148 579
Amortissement des immobilisations corporelles		36 695	41 944
Amortissement des immobilisations corporelles louées		3 236	1 618
Frais financiers	1 000	228	329
Frais de règlement d'un litige		1 116	7 000
	3 670 160	3 353 591	2 861 773

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

13. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE

	2015	2014 retraité
	\$	\$
Débiteurs	(30 347)	(21 817)
Montant à recevoir de la Ville de Montréal	(63 853)	(78 438)
Créditeurs et charges à payer	168 178	56 026
Revenus perçus d'avance	(112 632)	112 632
Montants dus à la Ville de Montréal	238 445	1 031 453
Charges payées d'avance	23 632	(28 213)
	223 423	1 071 643

14. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités et des mandats confiés par la Ville de Montréal, le Bureau est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. Le Bureau a le devoir de renseigner la Ville de ses dossiers. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations conclues dans le cours normal de ses activités entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les opérations conclues autrement que dans le cours normal de ses activités entre apparentés sont comptabilisées à la valeur comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

TRANSACTIONS ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE BUREAU

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal de ses activités. Les principales opérations effectuées avec la Ville se détaillent comme suit, à l'exception de celles qui sont présentées distinctement dans les états financiers:

	2015	2014
	\$	\$
CHARGES		
Rémunération et cotisations de l'employeur :		
Prêt d'employés de la Ville ¹	2 187 685	2 062 532
Employé de la Ville sous contrat	59 530	109 608
Frais de communication	34 248	35 059
	2 281 463	2 207 199

¹Ce montant inclut tous les employés de la Ville prêtés au Bureau. Les employés engagés par le Bureau sont des employés du Bureau.

Ces opérations ont été évaluées à la valeur d'échange.

SERVICES RENDUS À TITRE GRATUIT PAR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Les services administratifs et opérationnels notamment, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informatiques et de téléphonie, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de services juridiques, sous réserve de conflits d'intérêts, d'immobilier, de communications et de gestion des documents.

La Ville fournit également au Bureau les services d'évolution des systèmes fournis par le Service des technologies de l'information à la hauteur de 68 000 \$.

Les services requis pour la tenue des élections de membres du conseil d'administration du Bureau.

Les applications et les systèmes informatiques et de gestion utilisés par la Ville.

Ces opérations ont été conclues hors du cours normal des activités puisque le Bureau n'a versé aucune contrepartie en échange des services reçus. Ces opérations ont été évaluées à la valeur comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

ESPACES DE BUREAUX FOURNIS PAR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

La Ville fournit sans frais au Bureau les lieux prêtés d'une superficie nette minimale de 12 152 pieds carrés et dont l'aménagement répond aux normes en usage à la Ville, comportant, notamment, un local pour le service à la clientèle respectant les dispositions d'un point de service de la SAAQ ainsi que des espaces de stationnement.

La Ville assume les coûts de déménagement, d'aménagement, de chauffage, d'électricité, d'entretien ménager, de sécurité et autres charges relatives aux lieux prêtés.

Ces opérations ne sont pas constatées aux états financiers.

16. ENGAGEMENT

Le Bureau s'est engagé avec Revenu Québec à verser à parts égales en vertu d'un contrat de services chacun un montant de 42 525 \$ à la Corporation de l'École polytechnique de Montréal pour réaliser un projet de recherche. Ce contrat s'échelonne jusqu'en mars 2017.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Bureau, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition du Bureau aux risques à la date de clôture des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Bureau est attribuable à l'encaisse portant intérêt à taux fixe. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés relativement à cet élément. L'effet net, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt aurait augmenté (réduit) les revenus d'intérêts de 6 663 \$.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Bureau ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Le Bureau est exposée à ce risque au regard des crédettes et charges à payer, des montants dus à la Ville de Montréal et du passif découlant des immobilisations corporelles louées.

Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Le Bureau est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2015. Tous les passifs financiers du Bureau ont une échéance inférieure à un an. Ainsi, le Bureau est peu exposé au risque de liquidité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. Le Bureau est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients généraux. Le Bureau évalue périodiquement les pertes probables sur ses autres débiteurs et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Bureau au risque de crédit.

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 décembre 2015 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

18. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'existence économique du Bureau est tributaire des revenus provenant de l'agglomération de Montréal.

19. BUDGET 2015

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation des actifs financiers nets, ont été approuvées par le conseil d'administration du Bureau le 19 novembre 2014 et le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 12 décembre 2014.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU DU TAXI

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

AREF SALEM, président
Élu responsable du transport au comité exécutif
de la Ville de Montréal

LUCY MUNGIOVI, CMP, vice-présidente,
directrice aux congrès chez Tourisme Montréal

Représentante de la clientèle touristique

RENÉE AMILCAR
Directrice exécutive – Bus à la Société de
transport de Montréal

Représentante de la clientèle corporative

ANDRÉ LECLERC
Président-directeur général et fondateur de Kéroul,
Représentant de la clientèle à mobilité réduite

CLAUDIA DI IORIO
Fondatrice de l'initiative Cool taxi,
Représentante de la clientèle régulière

ÉRIKA DUSCHESNE
Conseillère municipale

ELSIE LEFEBVRE
Conseillère municipale

ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LEURS PAIRS

WILSON JEAN PAUL
Représentant des titulaires de permis de
propriétaire de taxi

JULCIUS (JULES) SÉIDE
Représentant des titulaires de permis de chauffeur
de taxi

CLAUDE BOULET
Représentant des titulaires de permis de propriétaire
de limousine

BENOÎT VALLÉE
Représentant des titulaires de permis d'intermédiaire
en services de transport par taxi

MEMBRE NON VOTANT

LINDA MARCHAND
Directrice générale du Bureau du taxi

*Le Bureau du taxi tient à remercier les administrateurs sortants **TONY DI TULLIO** (représentant des titulaires de permis de propriétaire de limousine) et **DENISE VAILLANCOURT** (représentante de la clientèle corporative) pour leur implication et leur dévouement.*

ÉQUIPE DU BUREAU DU TAXI

ORGANIGRAMME 2016

DIRECTION GÉNÉRALE

LINDA MARCHAND
directrice générale

- Secrétaire de direction
- Chargée de communication

ADMINISTRATION

DENIS LAROCQUE
directeur

- Conseiller en gestion financière
- Secrétaire recherchiste
- Agent de bureau

DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES

SYLVAIN TOUSIGNANT
directeur

- Conseillère en planification
- Conseillère expertise clients

INSPECTION ET ENQUÊTES

CHELÈNE COULANGES
directrice

- Inspecteur principal
- Inspecteurs
- Agent de bureau - plaintes

CENTRE DE SERVICES

DAVID DEMERS
directeur

- Agent de bureau
- Préposés à l'immatriculation des véhicules

SERVICES DE SOUTIEN IMPARTIS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

COMMUNICATIONS | SERVICES JURIDIQUES | GREFFE | RESSOURCES HUMAINES
RESSOURCES FINANCIÈRES | RESSOURCES MATÉRIELLES | SERVICE INFORMATIQUE

MERCI À CHACUN DE VOUS !

LE BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL TIENT À REMERCIER TOUT PARTICULIÈREMENT LES GROUPES DE PERSONNES ET PERSONNES SUIVANTES POUR LEUR IMPLICATION ET LEUR SI PRÉCIEUSE COLLABORATION :

- Tous les services de la Ville de Montréal et leurs équipes
- Tous les partenaires du Bureau du taxi et de l'industrie
- Tous les membres des comités et sous-comités de travail du conseil d'administration cités en pages 22 à 25
- Tous les représentants de regroupements et d'associations d'intermédiaires, de propriétaires et de chauffeurs de taxi
- Un merci tout spécial aussi à M. Alain Rochon de la Société de transport de Montréal, qui a assumé l'intérim à la direction générale du Bureau.







Dossier # : 1162645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 746 039.15 \$ taxes incluses pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément au contrat accordé à Maxi-Métail inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec l'option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité en 2016 (CG12 0349)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 746 039.15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément au contrat accordé à Maxi-Métail inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec l'option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité en 2016 (CG12 0-349) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-27 16:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1162645003**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 746 039.15 \$ taxes incluses pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément au contrat accordé à Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec l'option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité en 2016 (CG12 0349)

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a fait l'acquisition de trois unités de sauvetage lourd pour les équipes spécialisées localisées dans 3 casernes pour assurer la couverture de risques. Ce contrat prévoyait une option d'acquisition en 2016 d'une quatrième unité de sauvetage pour le remplacement de l'unité de sauvetage de réserve qui a atteint 19 année de durée de vie en 2016. L'unité de réserve est utilisée lors des inspections, de l'entretien ou de bris des trois unités en service. Le remplacement de l'unité de sauvetage de réserve s'inscrit dans la continuité de la réalisation du programme de remplacement des véhicules, de la standardisation du parc de véhicules et de l'optimisation de la gestion du parc de véhicules (maintien des coûts d'entretien et des temps d'immobilisation optimaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0349 - Le 27 septembre 2012 - Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016 - Dépense totale de 1 912 180,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12169 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le SIM dispose de trois unités de sauvetage lourd en service en caserne et d'une quatrième unité de réserve pour assurer la couverture de risques des équipes spécialisés lors de bris, des inspections et de l'entretien des unités de sauvetage en service. Les unités de sauvetage lourd servent au transport du personnel et des équipements requis par les équipes spécialisées pour effectuer leur mission.

Ces équipes spécialisées sont formées pour intervenir auprès de victimes dans différentes

situations : sauvetage en espace clos, sauvetage en effondrement de structure, sauvetage en excavation et en tranchées et sauvetage en hauteur.

JUSTIFICATION

Le contrat octroyé en 2012 prévoit une option pour l'acquisition d'une quatrième unité en 2016 au prix soumis au contrat ajusté de la variation du taux de change. L'exercice de l'option d'acquisition de la quatrième unité de sauvetage, permet d'assurer le remplacement de l'unité de réserve par une unité identique aux unités en service. Cette standardisation est favorable pour les utilisateurs, les mécaniciens et l'approvisionnement en pièces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 746 039.15 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 681 234 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 15-015) destiné au remplacement de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense totale de 746 039,15 \$ inclut des contingences de 173 303,75 \$, dont 5 078 \$ sont prévus pour des modifications suite à la rencontre de préfabrication et 168 225,75 \$ sont prévus pour ajuster les prix en fonction de la variation du taux de change. Cet ajustement du taux de change est appliqué par rapport à la variation du taux de change de référence, soit à l'ouverture des soumissions du 23 juillet 2012 (1,1072 USD/CAD), et le taux de change lors de l'émission du bon de commande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce camion permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Plus écologique dans la consommation de carburant;
- Muni d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocifs pour l'environnement;
- Muni de filtres qui empêchent l'émission dans l'environnement de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de l'unité de sauvetage de réserve permettra :

- d'assurer la fiabilité de l'unité de sauvetage de réserve
- d'assurer la couverture de risques pour les équipes spécialisées
- de réduire les coûts d'entretien et le temps d'immobilisation de l'unité de réserve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande au fournisseur : Mai 2016

Délai de fabrication : 270 jours

Réception du véhicule : Février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 26 avril 2016
Lucie MC CUTCHEON, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations 155

Tél : 514 872-8281
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

Le : 2016-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2016-04-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2016-04-27

Devis: 38412A11

Description: Fourniture d'une unité d'intervention rapide pour équipes spécialisées avec châssis à cabine avancée et surbaissée (type custom) et carrosserie en aluminium de 20 pieds avec compartimentation accessible de l'extérieur (type walk-around).

Marque / Modèle du châssis de camion: Spartan, Metrostar LFD

Marque / Modèle de la carrosserie: MaxiIncendie, Mtl-Uies

Appel d'offres public : 12-12169 (3 soum.)

Adjudicataire : Maxi-Métal inc.

Client : SIM

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Unité d'intervention rapide	475 567,00 \$	1	475 567,00 \$	
Contingence - Préfabrication	5 078,00 \$	1	5 078,00 \$	
				480 645,00 \$
Taux de change Estimation de la variation du taux de change: 35 %			- \$	168 225,75 \$
				168 225,75 \$
			Total :	648 870,75 \$
	5,000%		TPS:	32 443,54 \$
	9,975%		TVQ :	64 724,86 \$
			Total + Taxes :	746 039,15 \$
			Ristourne TPS (100%):	(32 443,54) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(32 362,43) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	681 233,18 \$

Dossier # : 1162645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Autoriser une dépense totale de 746 039.15 \$ taxes incluses pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément au contrat accordé à Maxi-Métail inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec l'option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité en 2016 (CG12 0349)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1162645003 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-25

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources
financières - c/e
Tél : 514 872-0470
**Division : Service des finances - Point de
service HDV**



Dossier # : 1166135006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Ten 4 Body Armor inc., pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal (CE14 1053). Montant estimé pour la prolongation : 344 899,14 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Ten 4 Body Armor inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques, pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 14-13358 (CE14 1053);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-10 10:38

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1166135006**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Ten 4 Body Armor inc., pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal (CE14 1053). Montant estimé pour la prolongation : 344 899,14 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 2 juillet 2014, d'une valeur totale de 399 865,80 \$, taxes incluses, prendra fin le 1^{er} juillet 2016.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir d'une option de prolongation de douze (12) mois, à partir du 1^{er} juillet 2016, aux mêmes conditions de l'appel d'offres 14-13358.

L'adjudicataire du contrat Ten 4 Body Armor inc. a confirmé son intérêt par écrit, la lettre se retrouvant en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1053 du 2 juillet 2014 - Conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec Ten 4 Body Armor inc. pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour les vestes pare-balles du Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13358. Montant total de l'entente : 399 865,80 \$, taxes incluses.

CG09 0199 du 18 juin 2009 - Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois avec Ten 4 Body Armor inc. pour la confection et la fourniture de panneaux balistiques standardisés pour les vestes pare-balles, conformément à l'appel d'offres public 09-10937. Montant total de l'entente-cadre : 953 009,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Selon la convention collective des policiers et policières, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniforme et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre permettra la constance et la facilité d'approvisionnement tout en assurant une disponibilité permanente de panneaux balistiques pour le SPVM.

Les quantités prévues pour la période de prolongation (chiffrées à 1 818 panneaux balistiques et 600 plaquettes) sont plus élevées que celles estimées à l'appel d'offres. Elles serviront pour :

- finaliser le remplacement massif de panneaux balistiques achetés en 2005 et 2006 qui sont arrivés à échéance (période de garantie de 10 ans);
- couvrir les embauches de 2016 et 2017;
- garder un stock de sécurité afin de couvrir les besoins et les délais de livraison du fournisseur.

Le renouvellement de cette entente permettra :

- à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres; aucune augmentation de prix n'est pas prévue pour cette prolongation;
- au SPVM de valider et consolider ses besoins;
- au Service de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché en 2017.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

La production des panneaux balistiques est faite au Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé pour cette prolongation est :

299 977,50 \$ + 14 998,88 \$ (TPS) + 29 922,76 \$ (TVQ) = 344 899,14 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et d'augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario FRAPPIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Mario FRAPPIER, 10 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET

Le : 2016-04-26

Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717
Télécop. : 514 872-9693

Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027
Télécop. : 514 872-2519

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-05-09

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 25 avril 2016

Monsieur André Beaudoin
Directeur Général
TEN4 BODY ARMOR INC.
515, av. Provencher
Laurierville (Québec) G0S 1P0

Courriel : abeaudoin@ten4bodyarmor.com

**Objet : Prolongation du contrat - Appel d'offres n° 14-13358
SPVM - PANNEAUX BALISTIQUES STANDARDISÉS**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13358. Cette prolongation serait pour la période de 12 mois, à compter du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Cette option est définie à la clause 4 des «clauses particulières» de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat et l'émission de nouvelles ententes serait effective pour la période de 12 mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 17 mars 2014 dans le cadre de l'appel d'offres n° 14-13358.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 28 avril 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

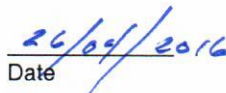
Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717
Télec. : 514 872-9693

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13358 pour la période de 12 mois, à compter du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.



Nom en lettres moulées et signature

Date



Monsieur André Beaudoin
Directeur Général
Ten4 Body Armor Inc.

RRO/hm



Dossier # : 1160206002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 82,2% par l'agglomération, pour un montant de 187 387,25 \$ (taxes incluses) et à 17,8% par la ville centrale, pour un montant de 40 577,77 \$ (taxes incluses).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-19 14:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160206002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) utilise des technologies modernes (informatique et télécommunication) pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction à la Ville de Montréal.

En 2007, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a octroyé à la firme Groupe Techna inc. un contrat pour la fourniture et l'entretien du SÉCI suite à un appel d'offre public (07-10329). La portion d'entretien du contrat couvre les volets logiciel et matériel et se renouvelle automatiquement d'année en année.

En 2009, l'addenda 2 (CG09 0436 - 24 septembre 2009) au contrat a été effectué pour réaliser la phase 2 du SÉCI pour informatiser l'émission des constats pour les règlements de stationnement pour les agents de sécurité publique de plusieurs arrondissements et villes reconstituées. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement.

En 2012, l'addenda 3 (CG13 0173 - 30 mai 2013) au contrat a été fait. Ce dernier permet à la Ville de Montréal d'utiliser le SÉCI pour fournir à la Ville de Laval le permis d'émettre des constats informatisés. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement. Il est à noter, par ailleurs, que la Ville de Laval remboursera intégralement les coûts engagés par la Ville de Montréal dans ce dossier.

En 2013, le SPVM a renouvelé le contrat avec Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du SÉCI (CG13 0451). Ce renouvellement est d'une durée de 12

mois et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2014.

En 2014, le SPVM a renouvelé le contrat avec Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du SÉCI (CG14 0513). Ce renouvellement est d'une durée de 12 mois et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2015.

En 2015, le SPVM a renouvelé le contrat avec Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du SÉCI (CG15 0622). Ce renouvellement est d'une durée de 12 mois et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Le 21 janvier 2016, Groupe Techna inc. a été acquis par ACCEO Solutions inc., chef de file canadien dans le domaine des technologies informatiques et des solutions d'affaires et financières. Groupe Techna inc. est devenu une filiale d'ACCEO Solutions inc. mais garde sa raison sociale. Le SPVM continue de transiger avec Groupe Techna inc. et les termes du contrat actuel sont respectés intégralement. La facturation des services demeure au nom de Groupe Techna inc.

L'objet du présent dossier est d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel SÉCI, pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0622 - 29 octobre 2015 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 29 mai 2015.

CG13 0451 - 28 novembre 2013 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

CG13 0173 - 30 mai 2013 - Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

CG09 0436 - 24 septembre 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 \$ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna inc. et la Ville de Montréal (CG07 0102).

CG07 0235 - 21 juin 2007 - Approuver la nouvelle répartition de la dépense de 7 269 188 \$, incluant la TVQ, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (CG07 0102).

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif 7 269 188 \$, taxes incluses, appels d'offres public 07-10329.

DESCRIPTION

Ce renouvellement va s'étendre du 1 janvier au 31 décembre 2017 pour un montant de 227 965,02 \$, taxes incluses.

Le contrat original attaché au présent dossier a été visé par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal et fait partie du dossier décisionnel 1071798001.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du contrat d'entretien avec la firme Groupe Techna inc. est essentiel afin d'assurer la continuité des services fournis par le SÉCI.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Groupe Techna inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Groupe Techna inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 227 965,02 \$, taxes incluses au Groupe Techna inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien logiciel du SÉCI pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 du contrat 2007 (CG07 0102). Conformément à cet article, Groupe Techna inc. peut augmenter le coût d'entretien de 3% par année, et ce, après la quatrième année d'entretien, soit à compter de 2013.

Par ailleurs, un logiciel comme celui gérant les constats d'infraction a une durée de vie d'une dizaine d'années. Or, nous n'en sommes qu'à huit ans d'utilisation. Si nous voulons absorber les coûts d'implantation d'une telle solution, nous ne pouvons pas changer d'outils trop fréquemment. De plus, vouloir changer de solutions est un projet d'au moins un an et qui requiert un financement en conséquence en PTI.

La valeur du contrat de 2016 est de 221 325,26 \$, taxes incluses. Comme entendu selon les termes du contrat d'origine, une augmentation de 3% est notée soit 6 639,76 \$. Le renouvellement pour l'entretien du logiciel SÉCI en 2017 s'élève donc à 227 965,02 \$, taxes incluses (221 325,26 \$ + 6 639,76 \$).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense sera partiellement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne en partie et ce, tel que précédemment spécifié, la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans renouvellement du contrat d'entretien, le SÉCI ne pourra pas fonctionner comme il se doit et les ressources qui l'utilisent ne pourront pas émettre de contraventions, ce qui entraînerait une perte de revenus importants à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

Octroi du contrat : juin 2016

Période d'entretien : janvier 2017 à décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mary PETTI, Service des technologies de l'information

Lecture :

Mary PETTI, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 244-2519

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-03

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

Tél : 514 602-3404

Télécop. : 514 280-3451

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES

Directeur adjoint - Police

Tél : 514 280-6959

Approuvé le : 2016-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET

Directeur

Tél : 514 280-2005

Approuvé le : 2016-05-19

SOLUTIONS INFORMATIQUE MOBILE

8550, Cote de Liesse #100
 Montreal, QC, H4T 1H2
 Phone 514-953-9898
 Fax 514-387-6220
www.gtechna.com

DATE: 31 mars, 2016
Soumission # : MC-31032016-spvm-support-V1
No. Client: VILLE DE MONTRÉAL
Préparée par: Michel Cousineau

Soumission pour:

Service de police de Montréal
 Diane Charron
 Chef développement des technologies
 2620, boul. Saint-Joseph Est, 2ième étage
 Montréal, H1Y 2A4
 Canada
diane.charron@spvm.qc.ca

Description:

Soumission de renouvellement de contrat de maintenance et de support du système d'émission de constats informatisés (SÉCI)

Période visée: 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

QTÉ	DESCRIPTION	COÛT ANNUEL	TOTAL
1	<p align="center">SUPPORT</p> <p>Service de maintenance et support du SÉCI (durée 1 année)</p> <p>En référence à l'article 15,2 du contrat d'acquisition en regard du renouvellement automatique d'année en année.</p>	\$ 198,273.55	\$ 198,273.55
SOUS TOTAL			\$ 198,273.55
TPS			\$ 9,913.68
TVQ			\$ 19,777.79
TOTAL			\$ 227,965.02

Bon de commande:	
Nom: _____	No. BC: _____
Signature: _____	Date: _____

Dossier # : 1160206002

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles

Objet :

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Code financier GDD 1160206002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller en gestion des ressources
financières
Tél : 514-280-2930

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Line DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E
Tél : 514 280-2192
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1160598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10193;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-10 16:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, la relocalisation des câbles électriques de puissance et de fibres optiques pour la télécommunication est nécessaire et préalable à la construction du bâtiment. L'emplacement actuel du massif existant, contenant les câbles, est situé à l'intérieur du périmètre choisi pour la construction du nouvel édifice et doit être déplacé par la Commission des services électriques de Montréal dans le cadre d'un projet préalable. Les raccordements électriques et de télécommunication existants ont été construits afin d'alimenter l'usine Charles-J.-Des Baillets en cas d'urgence à partir de la sous-station électrique d'urgence située au nord-ouest du site Atwater.

Conséquemment, l'installation de nouveaux câbles de puissance et de fibres optiques empruntant un nouveau tracé est requise, afin de permettre de maintenir le lien souterrain construit pour l'alimentation électrique d'urgence de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets ainsi que son réseau de télécommunication relié à partir de la sous-station électrique de l'usine Atwater.

L'appel d'offres 10193 a été publié sur le SÉAO et dans le journal «Le Devoir» le 15 mars 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2016 au Service du greffe. La durée de la publication a été de quarante (40) jours. Les soumissions sont valides durant (150) jours, soit jusqu'au 22 septembre 2016.

Trois (3) addenda ont été publiés:

Addenda #1 - 11 avril 2016 - Plans révisés indiquant une modification du cheminement des câbles de fibres optiques ainsi qu'une modification au niveau d'un article des clauses techniques spéciales des fibres optiques concernant le type de conduit à utiliser à l'intérieur des bâtiments.

Addenda #2 - 12 avril 2016 - Remplacer la page 8 de 8 du formulaire de soumission afin de retirer une référence à un document inexistant et au niveau des clauses techniques spéciales, procéder à un changement des spécifications du type de câbles de fibres optiques à fournir et installer.

Addenda # 3 - 20 avril 2016 - Réponses à des questions provenant de preneurs de cahier des charges relativement aux spécifications des câbles de 28 kV et leurs accessoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0158 - 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux.

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi qu'en architecture de paysage aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ondel inc., pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater. Ce contrat comprend, entre autres :

- l'achat, l'installation et le raccordement de 9 câbles de puissance de 28 kV d'une longueur de 500 mètres chacun pour l'alimentation électrique de l'usine Charles-J.-DesBailleurs en cas d'urgence;
- l'achat et l'installation d'un nouveau câble de communication entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBailleurs. Le nouveau câble assurera la synchronisation des protections électriques du réseau d'urgence, la communication pour le système de supervision de l'alimentation d'urgence en plus des autres besoins de télécommunication entre les usines;
- le retrait et la disposition des vieux câbles.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit 50 343,98 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier. Cinq (5) entreprises n'ont pas déposé

d'offre en évoquant les motifs suivants:

2 preneurs du cahier des charges fournissent des prix à titre de sous-traitants;

2 preneurs ont indiqué ne pas rencontrer les spécifications demandées;

1 preneur a indiqué que son carnet des commandes est complet.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les quatre (4) soumissionnaires sont conformes et que la firme Ondel inc. a présenté la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences)	Total
Ondel inc.	503 439,81 \$	50 343,98 \$	553 783,80 \$
La Cie Électrique Britton Ltée	535 783,50 \$	53 578,35 \$	589 361,85 \$
Telecon inc.	561 521,59 \$	56 152,16 \$	617 673,74 \$
Entrepreneur de construction Dawco inc.	688 802,58 \$	68 880,26 \$	757 682,84 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	707 604,73 \$	70 760,47 \$	778 365,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			629 625,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			203 899,04 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			36,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-224 581,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-28,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			35 578,05 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,4 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 28,9 % (224 581,40 \$) par rapport à l'estimation. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau qui ont été surévalués, en se basant sur la fluctuation des coûts du cuivre concernant les items se retrouvant sous l'article 1 et d'estimations provenant d'un consultant externe, basé sur le prix de fournisseurs de fibres optiques, pour ceux se retrouvant sous l'article 2.

Article	Description	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart (\$)	Écart (%)
1.1	Câble de cuivre	342 050,63 \$	261 625,61 \$	- 80 425,01 \$	- 24 %
1.3	Épissures	31 043,25\$	24 310,28 \$	- 6 732,97 \$	- 22 %

1.4	Retrait et recyclage des anciens câbles	19 068,32 \$	5 582,04 \$	- 13 486,28 \$	- 71 %
2.1	Câbles fibres optiques	291 297,79 \$	191 317,25 \$	- 99 980,54 \$	- 34 %

Les validations requises indiquent que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la compagnie Ondel inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 26 avril 2016, portant le numéro 2700016746.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 553 783,80 \$ taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération.

La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation des câbles est préalable au début des travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater. Tout délai dans l'exécution de ces travaux entraînera un retard pour la construction du nouveau bâtiment industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2016
Réunion de démarrage : Juin 2016
Début des travaux : Juillet 2016
Fin des travaux : Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TROTTIER
Ingénieur-électricité

Tél : 514 872-3451
Télécop. : 514 872-2898

Annie Carrière
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-04

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

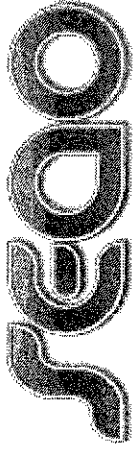
Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-3411
Approuvé le : 2016-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-05-10



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructio pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10193

Numéro de référence : 963828

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence usine atwater et remplacement du câble de fibre optiques entre usines Atwater et Desbaillets

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Bell Canada 930 rue d'Aiguillon 5ième étage Est Québec, QC, G1R 5M9	Madame Sylvie Proulx Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-0227	Commande : (1088873) 2016-03-16 8 h 38 Transmission : 2016-03-16 8 h 40	2577610 - Addenda 1 - devis 2016-04-11 7 h 58 - Courriel 2577612 - Addenda 1 2016-04-11 7 h 58 - Courriel 2577614 - Addenda 1 - plans 2016-04-11 22 h 09 - Messagerie 2578740 - Addenda # 2 2016-04-12 14 h 54 - Courriel 2582823 - Addenda # 3 2016-04-20 8 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
C3F Télécom Inc. 3330, Francis-Hugues, bureau 101 Laval, QC, H7L 5A7 http://www.c3f.ca	Madame Sylvie Belair Téléphone : 450 696-1010 Télécopieur : 450 967-4164	Commande : (1089356) 2016-03-16 13 h 30 Transmission : 2016-03-16 16 h 28	2577610 - Addenda 1 - devis 2016-04-11 7 h 58 - Courriel 2577612 - Addenda 1 2016-04-11 7 h 58 - Courriel 2577614 - Addenda 1 - plans 2016-04-11 14 h 44 - Courriel 2578740 - Addenda # 2 2016-04-12 14 h 54 - Courriel 2582823 - Addenda # 3 2016-04-20 8 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DAWCO INC. 8315 chemin Devonshire Arr. Mont-Royal Montréal, QC, H4P 2L1 http://www.dawco.ca	Madame Rosa Paredes Téléphone : 514 738-3033 Télécopieur : 514 343-3636	Commande : (1093095) 2016-03-22 14 h 15 Transmission : 2016-03-22 14 h 15	2577610 - Addenda 1 - devis 2016-04-11 7 h 58 - Courriel 2577612 - Addenda 1 2016-04-11 7 h 58 - Courriel 2577614 - Addenda 1 - plans 2016-04-11 14 h 44 - Courriel 2578740 - Addenda # 2 2016-04-12 14 h 54 - Courriel 2582823 - Addenda # 3

2016-04-20 8 h 12 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Fibrenoire inc.
 550, Ave Beaumont
 suite 320
 Montréal, QC, H3N 1V1

Monsieur Mathieu
 Allard
 Téléphone : 514 217-
 3843
 Télécopieur :

Commande : (1089582)
 2016-03-16 15 h 46
Transmission :
 2016-03-16 15 h 46

2577610 - Addenda 1 - devis
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577612 - Addenda 1
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577614 - Addenda 1 - plans
 2016-04-11 14 h 44 - Courriel
 2578740 - Addenda # 2
 2016-04-12 14 h 54 - Courriel
 2582823 - Addenda # 3
 2016-04-20 8 h 12 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

La Cie électrique Britton Ltée.
 8555 chemin Devonshire
 Montréal, QC, H4P 2L3
<http://www.britton.ca>

Monsieur André
 Gagnon
 Téléphone : 514 342-
 5520
 Télécopieur : 514 342-
 5108

Commande : (1091949)
 2016-03-21 10 h 56
Transmission :
 2016-03-21 10 h 56

2577610 - Addenda 1 - devis
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577612 - Addenda 1
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577614 - Addenda 1 - plans
 2016-04-11 14 h 44 - Courriel
 2578740 - Addenda # 2
 2016-04-12 14 h 54 - Courriel
 2582823 - Addenda # 3
 2016-04-20 8 h 12 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Ondel Inc.
 415 rue Adanac
 Québec, QC, G1C 6B9
<http://www.ondel.ca>

Madame Soumission
 Ondel
 Téléphone : 418 664-
 1066
 Télécopieur : 418 664-
 1688

Commande : (1090735)
 2016-03-18 8 h 48
Transmission :
 2016-03-18 8 h 48

2577610 - Addenda 1 - devis
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577612 - Addenda 1
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577614 - Addenda 1 - plans
 2016-04-11 14 h 44 - Courriel
 2578740 - Addenda # 2
 2016-04-12 14 h 54 - Courriel
 2582823 - Addenda # 3
 2016-04-20 8 h 12 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

optic point com
 1044 lajeunesse
 Saint-Jérôme, QC, J5J1t5

Monsieur stephane
 Giroux
 Téléphone : 450 530-
 6984
 Télécopieur :

Commande : (1095588)
 2016-03-28 10 h 43
Transmission :
 2016-03-28 14 h 24

2577610 - Addenda 1 - devis
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577612 - Addenda 1
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577614 - Addenda 1 - plans
 2016-04-11 14 h 44 - Courriel
 2578740 - Addenda # 2
 2016-04-12 14 h 54 - Courriel

2582823 - Addenda # 3
 2016-04-20 8 h 12 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Télécon Inc
 13500 Boul Métropolitain Est
 Montréal, QC, H1A 3W1

Monsieur Martin
Grégoire
 Téléphone : 514 644-
 2333
 Télécopieur : 514 644-
 0649

Commande : (1089855)
 2016-03-17 8 h 56
Transmission :
 2016-03-17 8 h 56

2577610 - Addenda 1 - devis
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577612 - Addenda 1
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577614 - Addenda 1 - plans
 2016-04-11 14 h 44 - Courriel
 2578740 - Addenda # 2
 2016-04-12 14 h 54 - Courriel
 2582823 - Addenda # 3
 2016-04-20 8 h 12 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Teltech Télécommunication inc
 345-D rue Marion
 Repentigny, QC, J5Z 4W8

Madame Caroline
Pérusse
 Téléphone : 450 657-
 2000
 Télécopieur : 450 657-
 2727

Commande : (1089276)
 2016-03-16 12 h 12
Transmission :
 2016-03-16 12 h 12

2577610 - Addenda 1 - devis
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577612 - Addenda 1
 2016-04-11 7 h 58 - Courriel
 2577614 - Addenda 1 - plans
 2016-04-11 14 h 44 - Courriel
 2578740 - Addenda # 2
 2016-04-12 14 h 54 - Courriel
 2582823 - Addenda # 3
 2016-04-20 8 h 12 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1160598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info Comptable DEP 1160598001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-09

Sylvie L GOUPIL
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-1025

Division : Conseil et soutien financier - PS
EAU Environnement



Dossier # : 1164956003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnement de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15145 - Trois soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel;
2. d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir, à la Ville de Montréal, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15145 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-05 18:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnement de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15145 - Trois soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares qui est en voie de transformation pour devenir un parc métropolitain. Il devrait être complété d'ici 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement du secteur Papineau Sud et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

En vue des échéances de 2017 et, tout particulièrement de 2023, plusieurs projets d'aménagement seront entrepris avec une ampleur, une variété et des durées très variables. Ces projets d'aménagement seront développés à l'interne par l'équipe du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et également par des firmes spécialisées mandatées par le SGPVMR. Il est donc entendu que des expertises spécifiques en ingénierie et en architecture de paysage seront requises afin d'appuyer positivement le développement et la mise en oeuvre des projets.

La Ville de Montréal avait déjà conclu une entente-cadre en ingénierie afin de recevoir ces services professionnels spécifiques (CG14 0357) pour le CESM. Toutefois, il a été nécessaire que le contrat liant la firme retenue à la Ville soit résilié en raison du défaut de cette firme à respecter ses obligations contractuelles. Cette situation demande maintenant qu'une

nouvelle entente-cadre soit conclue. Il a été convenu d'y prévoir aussi des services spécifiques en architecture de paysage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement en vue de poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), tel qu'il est décrit au plan d'action joint au présent dossier ; de procéder, en collaboration avec la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement du futur parc en réaffectant le personnel qualifié en place et habilité à effectuer des tâches; de mettre en place une table de concertation des partenaires du CESM et d'évaluer les modes de gestion et d'entretien du parc du CESM, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la Tohu, en vue de faire une proposition au comité exécutif

CG14 0289 - 19 juin 2014 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin Inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 14-13589 - 5 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CG14 0357 - 21 août 2014 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec la firme CONSULTANTS S.M. inc pour la réalisation de services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 14-13674 - 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CG16 0110 - 25 février 2016 - Résilier le contrat de 631 385,21 \$, taxes incluses, accordé à Les Consultants S.M. inc. (CG14 0357) relativement à une entente-cadre pour des services de génie-conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel

DESCRIPTION

Ce dossier concerne la conclusion d'une entente-cadre qui doit permettre au SGPVMR d'obtenir des services professionnels en ingénierie (civile, électricité, mécanique, structure, hydrologie, etc.) et en architecture de paysage qui seront utiles à la planification, au développement et à l'aménagement à des fins de parc du CESM. Il s'agira de services variés en termes d'ampleur qui seront octroyés de façon ponctuelle, et ce, de la conception jusqu'aux plans et devis et du suivi du chantier. Ces services doivent permettre à la Ville de Montréal de régler des situations particulières, d'acquérir des connaissances et de se documenter afin d'entreprendre, par la suite, d'autres tâches qui requièrent ces données et ces informations.

JUSTIFICATION

Sous la supervision du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public publié dans le journal La Presse et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a débuté le 2 mars 2016 pour se terminer 28 jours plus tard, soit le 30 mars 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 30 mars 2016, à 14h00.

Il y a eu douze preneurs de cahier des charges et trois soumissions ont été déposées (25 % du total des preneurs). Sur les neuf preneurs qui n'ont pas déposé de soumission, un preneur a mentionné un devis trop spécialisé et un autre a dit s'être procuré les documents pour fins d'information. Les sept autres preneurs n'ont pas donné de réponse. On peut d'ailleurs noter qu'une MRC s'est procurée les documents. Il est certain toutefois que le devis est très spécialisé puisqu'il vise à la fois des services en ingénierie (dans plusieurs champs d'expertise) et en architecture de paysage et que ces services doivent être rendus à

l'intérieur de délais assez courts.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- AECOM Consultants inc.
- Arup Canada inc.
- AXOR Experts Conseils inc.
- BC2 Groupe Conseil inc.
- Groupe SNC-Lavalin inc.
- Les Services EXP inc.
- MRC de Roussillon
- Norda Stelo inc.
- Projet Paysage inc.
- Services intégrés Lemay et associés inc.
- Stantec Experts-conseils Itée
- WSP Canada inc.

Un addenda a été émis le 17 mars 2016 afin d'apporter des précisions aux documents d'appels d'offres, de répondre aux questions des soumissionnaires et de reporter l'ouverture des soumissions au 30 mars 2016. Le report de l'ouverture visait bien sûr à accorder plus de temps aux soumissionnaires et de s'assurer ainsi de ne pas limiter le nombre de propositions déposées. Le délai de validité de la soumission est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de trois membres auquel s'ajoute le secrétaire du comité. Le comité a évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Un soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire de moins de 70 %, ce qui a mené au rejet de sa soumission.

Les heures prévisionnelles inscrites au tableau de calcul des honoraires, faisant partie du bordereau de soumission, pour chacune des catégories de professionnels, sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées afin de déterminer la meilleure proposition de prix. Le contrat avec la firme adjudicataire sera valide jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire maximale ou jusqu'à la fin des travaux d'aménagement prévus au CESH, selon la première des deux éventualités.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix incluant taxes	Imprévus incluant taxes	Total incluant taxes
WSP Canada inc.	74,3	1,34	927 503,33 \$	s/o	927 503,33 \$
Groupe SNC-Lavalin inc.	76,7	1,29	980 771,24 \$	s/o	980 771,24 \$
Les Services EXP inc.	66,8	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			900 599,18 \$	s/o	900 599,18 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>					26 904,15 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					2,99 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					53 267,92 \$
					5,74 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)
 $((2e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$

Le montant total des honoraires professionnels accordés à WSP Canada inc. est de 927 503,33 \$, taxes incluses. Dans le contexte particulier d'une entente-cadre où les services sont rendus à la demande, le projet n'inclut pas de montant pour imprévus.

L'écart entre le montant soumis par l'adjudicataire recommandé et la dernière estimation réalisée à l'interne est de 2,99 %, en plus, ce qui peut être considéré acceptable.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La conclusion de cette entente-cadre permettra d'assurer, par le biais des services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage, que les meilleures solutions d'aménagement soient développées pour le CESM.

Tel qu'il est précisé plus haut à la rubrique Contexte, la Ville de Montréal avait déjà conclu une entente-cadre pour des services en ingénierie. Cette entente-cadre qui a dû être résiliée (CG16 0110) se chiffrait à 631 385,21 \$, taxes incluses. Sur ce montant, la Ville a encouru une dépense de 56 009,06 \$, incluant les taxes, pour certains services rendus par le Contractant, soit moins de 9 % du contrat. Les crédits inutilisés (575 376,15 \$) ont été retournés dans le compte de provenance.

Il est important d'indiquer que le contrat recommandé est plus important que le contrat qui a été résilié, 927 503,33 \$ au lieu de 631 385,21 \$. Cette différence se justifie par le fait que la nouvelle entente-cadre prévoit maintenant des services en architecture de paysage pour des besoins spécifiques et que le nombre d'heures de services à rendre a été augmenté de 22 %. Il faut également considérer que l'entente-cadre recommandée présente des taux horaires indexés pour 2016 (en comparaison avec 2014). De plus, nous constatons que les taux horaires soumis dans les propositions de l'appel d'offres sont un peu plus élevés (en plus de la considération de leur indexation), ce que nous pouvons attribuer à l'effervescence du marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 927 503,33 \$ taxes incluses sera assumées comme suit :

Un montant maximal de 846 935,00 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération : RCG 15-020 - Parc Complexe Environnemental St-Michel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense sera répartie approximativement comme suit:

2016 : 84 693,50 \$ (10%)
2017 : 190 560,38 \$ (22,5%)
2018 : 190 560,38 \$ (22,5%)
2019 : 190 560,38 \$ (22,5%)
2020 : 190 560,38 \$ (22,5%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit à l'intérieur du parc du CESH qui contribue à l'atteinte des objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est requis de conclure dès que possible cette entente-cadre afin d'être en mesure d'obtenir l'appui positif escompté et nécessaire au développement du CESH dans son ensemble ainsi qu'à la réalisation optimale des projets inscrits comme legs à la population soulignant le 375^e anniversaire de Montréal en 2017. Il est entendu que ces projets pour 2017 pourraient bénéficier de l'appui de l'entente-cadre pour pallier à des situations imprévues jusqu'ici.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, et ce, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (entente-cadre) : juin 2016

Attribution des mandats : lorsque requis, à la suite de l'octroi.

Fin du contrat : tel que spécifié à la section «Justification», à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire maximale ou à la fin des travaux d'aménagement prévus au CESH.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc BORNAIS, Service de l'environnement

Lecture :

Luc BORNAIS, 25 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-25

Martin GUAY
architecte paysagiste

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du
375e
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de
la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q.,
chapitre C-11.4), je désigne M. Clément
Arnaud, chef du Bureau du CESH et legs du
375e, pour me remplacer du 21 au 29 avril
2016 inclusivement dans l'exercice de mes
fonctions de chef de la Division des grands
parcs métropolitains, et exercer tous les
pouvoirs rattachés à mes fonctions. J'ai
signé : Pierre-Paul Savignac

Tél : 514 872-8624
Télécop. : 514-872-1458

Tél : 514 872-0945
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-05-03

Dossier # : 1164956003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnement de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15145 - Trois soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[int. octroi 16-15145.pdf](#)[tableau 16-15145.pdf](#)[15145 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-27

Claude HOULE
Chef de Section
Tél : 514 872-5282
Division : acquisitions biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
WSP Canada	927 503,32	X	
SNC Lavalin	980 771,24		

Information additionnelle

Des neuf preneurs restants, un s'est désisté mentionnant un devis trop spécialisé et un s'est procuré les documents pour plus de détails. Pas de réponse des autres preneurs.

Préparé par : Le - -

16-15145 - Services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	15%	20%	10%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	
SNC Lavalin	3,67	13,00	14,33	5,33	20,67	19,67	76,7	980 771,24 \$	1,29	2	Heure	lundi 11-04-2016
WSP Canada	3,67	12,00	15,00	6,00	20,33	17,33	74,3	927 503,32 \$	1,34	1	Lieu	801 Brennan, salle 4104
Les Services EXP	3,67	10,67	13,33	8,33	15,00	15,83	66,8			Non conforme		
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

> Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-15145

Numéro de référence : 959017

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 287-8500 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1081792) 2016-03-03 14 h 25 Transmission : 2016-03-03 14 h 25	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arup Canada Inc 600 blvd de Maisonneuve O Bureau 750 Montréal, QC, H3A 3J2 NEQ : 0000448613	Madame Kirsten Warren Téléphone : 647 260-3436 Télécopieur :	Commande : (1081551) 2016-03-03 10 h 54 Transmission : 2016-03-03 10 h 54	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperpts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-	Commande : (1081564) 2016-03-03 10 h 59 Transmission : 2016-03-03 10 h 59	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan)


	4005		: Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 296, rue Saint-Paul Ouest suite 200 Montréal, QC, H2Y 2A3 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507- 3600 Télécopieur : 514 507- 3601	Commande : (1082554) 2016-03-04 17 h 10 Transmission : 2016-03-04 17 h 10	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed Serkhane Téléphone : 514 393- 8000 Télécopieur : 514 390- 6534	Commande : (1082157) 2016-03-04 9 h 32 Transmission : 2016-03-04 9 h 32	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 425, boulevard de Maisonnette Ouest Bureau 1001 Montréal, QC, H3A 3G5 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1081599) 2016-03-03 11 h 24 Transmission : 2016-03-03 11 h 24	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MRC de Roussillon. 260, rue Saint-Pierre Bureau 200 Saint-Constant, QC, J5A 2A5 NEQ :	Madame Mélanie De Vaux Téléphone : 450 638- 1221 Télécopieur : 450 638- 4499	Commande : (1080897) 2016-03-02 13 h 27 Transmission : 2016-03-02 13 h 27	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Madame Josée Laberge Téléphone : 418 654- 9600 Télécopieur :	Commande : (1081944) 2016-03-03 16 h 41 Transmission : 2016-03-03 16 h 41	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Projet Paysage inc. 24, Mont-Royal Ouest, bureau 801 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.projetpaysage.com NEQ : 1148825186	Monsieur Serge Gallant Téléphone : 514 849- 7700 Télécopieur	Commande : (1080776) 2016-03-02 11 h 30 Transmission : 2016-03-02	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

	: 514 849-2027	11 h 30	Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services intégrés Lemay et associés inc. 780, ave Brewster, 4e étage Montréal, QC, H4C 2K1 http://www.lemayonline.com NEQ : 1149007115	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 787-3322 Télécopieur : 514 935-8137	Commande : (1081323) 2016-03-03 9 h 03 Transmission : 2016-03-03 9 h 03	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1083762) 2016-03-08 11 h 59 Transmission : 2016-03-08 11 h 59	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Tout le Québec) 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1080861) 2016-03-02 12 h 40 Transmission : 2016-03-02 12 h 40	2565910 - 16-15145 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-17 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2016 Tous droits réservés

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET : **WSP Canada inc.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 16^e étage, Montréal, H3H 1P9, agissant et représentée par Gaétan Demers, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 29 mars 2016;

No d'inscription T.P.S. : 140150269 RT0001

No d'inscription T.V.Q. : 1017504041 TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE LE « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- | | | |
|-----|------------------------------------|--|
| 1.1 | « Directeur » : | le directeur (la directrice) du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie ou son représentant dûment autorisé; |
| 1.2 | « Architecte » : | un membre de l'Ordre des architectes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre; |
| 1.3 | « Architecte paysagiste » : | un membre en règle de l'Association des architectes paysagistes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cette association qui, dans la pratique privée, exerce cette profession; |
| 1.4 | « Ingénieur » : | un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie conseil; |
| 1.5 | « Coordonnateur » : | l'Ingénieur, sous réserve des droits et obligations dévolus exclusivement à l'ingénieur ou à l'architecte, qui assume la coordination des plans, du cahier des charges et des addenda pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation de l'ouvrage; |
| 1.6 | « Projet » : | services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel; |
| 1.7 | « Annexe 1 » : | le devis descriptif pour services professionnels, en date du 2 mars 2016, relatif au Projet; |
| 1.8 | « Annexe 2 » : | l'offre de services présentée par le Contractant le 30 mars 2016; |
| 1.9 | « Annexe 3 » : | la répartition des coûts de services. |

ARTICLE 2 **OBJET**

- 2.1 La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à réaliser le Projet conformément aux termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3. L'annexe 3 est jointe aux présentes, tandis que les annexes 1 et 2 en font partie intégrante sans qu'il soit nécessaire de les annexer physiquement.
- 2.2 Le Contractant s'engage en outre à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant au Coordonnateur un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur ou de l'Architecte.
- 2.3 Sous réserve de la responsabilité solidaire stipulée aux articles 2118 à 2121 du *Code civil du Québec*, le fait de mentionner collectivement les Ingénieurs, dans le cas où plusieurs firmes sont impliquées, ne doit pas être interprété comme obligeant l'une des firmes d'ingénieurs à fournir les services d'ingénieurs de l'autre firme.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 3 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville, notamment en matière de confidentialité.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Coordonnateur les documents, relevés, plans, tel que prévu à l'Annexe 1, le Contractant devant s'assurer de leur exactitude et signaler sans délai au Directeur toute erreur ou inexactitude qu'ils pourraient contenir;
- 5.3 communiquer avec diligence au Coordonnateur la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Coordonnateur s'engage à :

- 6.1 assurer la coordination de tous les professionnels ou spécialistes dont les services sont requis par la Ville pour compléter l'ouvrage. De plus, il doit concilier et coordonner tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits;
- 6.2 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant les travaux visés à l'article 2 (« Objet ») et le transmettre au Directeur selon les modalités qu'il lui indique;

Le Contractant s'engage à :

- 6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.4 collaborer entièrement avec la Ville et le Directeur, de même qu'avec les personnes, sociétés ou corporations désignées par ceux-ci;
- 6.5 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui sont remis par la Ville ou ses représentants, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.6 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 6.7 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit du Directeur;
- 6.8 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution de ses services, s'abstenir de les utiliser à d'autres fins, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.9 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire direct ou indirect dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction des ouvrages ou l'exécution des travaux visés par la présente convention; la possession de moins de un pour cent (1 %) des actions d'une compagnie dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'étant toutefois pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 6.10 fournir, à ses frais, sur support informatique (disques compacts) les plans, le cahier des charges et les rapports selon les spécifications de l'Annexe 1;
- 6.11 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des présentes;
- 6.12 suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et tout autre document nécessaire;
- 6.13 conserver pendant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités et les paiements aux entrepreneurs ou les modifications à apporter aux plans et devis;
- 6.14 voir à ce que tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains, le Contractant étant responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers;
- 6.15 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des véhicules et le déplacement des piétons lors des travaux;
- 6.16 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur;

- 6.17 tenir compte de toutes les instructions ou recommandations du Directeur sur la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;
- 6.18 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.19 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 6.20 dans le cas où la Ville les a spécifiquement chargé d'obtenir des documents ou de procéder à un relevé nécessaire à l'exécution des présentes, assumer tous les coûts supplémentaires encourus pour la réalisation de l'ouvrage découlant de l'inexactitude de ces documents ou relevés;
- 6.21 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant celle-ci à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 6.22 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.23 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée quant à l'application de la convention et des Annexes;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports qu'il juge insatisfaisants ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ses travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier;
- 7.5 exiger du Contractant qu'il reprenne, en tout ou en partie, à ses frais, les plans et le cahier des charges lorsque, à la suite de l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme excède le coût estimé des travaux tel que prévu lors du dépôt des plans et devis finaux.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à verser un montant maximal de neuf cent vingt-sept mille cinq cent trois dollars et trente-trois cents (927 503,33 \$) couvrant tous les services rendus aux termes de la présente convention notamment tous les honoraires ainsi que toutes les dépenses et taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les imprévus, s'il y a lieu.
- 8.2 Cette somme est payable suivant la répartition des coûts figurant en Annexe 3.
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Aucuns honoraires ne seront versés au Contractant pour les services qu'il pourrait avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission d'un des membres de l'équipe du Contractant mandatée au Projet, du personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

ARTICLE 9
SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

- 9.1 Si la Ville requiert du Contractant des services supplémentaires, le Directeur fixe une somme forfaitaire à être payée par la Ville pour l'exécution de ces services, en tenant compte, entre autres, des taux horaires mentionnés à l'Annexe 2 et du temps qu'elle estime raisonnablement requis à cette fin.
- 9.2 La somme ainsi fixée inclut les dépenses du Contractant et les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ), et ne peut excéder les sommes visées à la rubrique « Imprévus » de l'Annexe 3 (le cas échéant).
- 9.3 Le Contractant ne doit entreprendre l'exécution d'aucun service supplémentaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur.
- 9.4 La Ville ne versera au Contractant aucune somme excédant la somme forfaitaire préalablement déterminée par le Directeur pour l'exécution d'un service supplémentaire.

ARTICLE 10
MODALITÉS DE PAIEMENT

- 10.1 Le Contractant est payé dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de ses comptes et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard.
- 10.2 Pour des raisons administratives et de coordination de l'ensemble du projet dont les responsabilités relèvent du Coordonnateur, les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre du Contractant. Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville au Contractant et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard du Contractant. Le Contractant renonce par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.
- 10.3 Le Contractant doit soumettre ses comptes après chacune des étapes prévues pour la réalisation des présentes une fois que ses services auront été rendus.
- 10.4 Les comptes doivent préciser le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les numéros d'inscription du Contractant attribués par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 10.5 Tout compte présenté par le Coordonnateur au nom du Contractant doit être accompagné de toutes les pièces justificatives afférentes et comporter toutes les informations relatives à la TPS et à la TVQ, à défaut de quoi, il sera retourné au Coordonnateur pour correction.

ARTICLE 11
ABANDON OU SUSPENSION DES TRAVAUX

- 11.1 Si les travaux visés par la présente convention sont abandonnés ou suspendus en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services effectivement rendus en date de cet abandon ou de cette suspension, selon les termes et conditions de la présente convention.
- 11.3 Tous les documents, plans et études alors réalisés devront être remis au Directeur sans délai.
- 11.4 Le Contractant doit cesser immédiatement l'exécution de la convention, en attendant la décision de la Ville, lorsque le Directeur avise le Coordonnateur de son intention de recommander l'abandon ou la suspension des travaux.
- 11.5 L'abandon ou la suspension des travaux ne donne pas droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de tel abandon ou de telle suspension.

- 11.6 Lorsque la Ville demande au Coordonnateur de reprendre ses services après une suspension, le Contractant doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

ARTICLE 12 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder la somme maximale prévue à l'article 8 (« Honoraires »).

ARTICLE 13 **ASSURANCES**

- 13.1 Le Contractant doit démontrer qu'il est assuré, en matière de responsabilité civile générale et de responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, par des polices d'assurance.

Pour le Contractant, les polices d'assurance doivent comporter une protection d'au moins :

- 13.1.1 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et
- 13.1.2 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, le Contractant doit remettre à la Ville une attestation de ces polices d'assurance ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de celles-ci. Par la suite, le Contractant doit soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à sa frais.

- 13.2 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais du Contractant à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du *Code civil du Québec* pour l'assurance responsabilité professionnelle.
- 13.3 Chaque police d'assurance doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.
- 13.4 La Ville doit être désignée comme coassurée du Contractant sur les polices des responsabilités civiles générales qui ne doivent compter aucune franchise applicable à la Ville.

ARTICLE 14 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 14.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 14.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.3 s'engage à obtenir de tous ses sous-traitants les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et autres documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

- 14.4 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 15 **RÉSILIATION**

- 15.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 15.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 15.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 16 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

16.1 VÉRIFICATION

Le Directeur peut vérifier les pièces, relevés et registres relatifs aux montants qui lui sont facturés et en prendre copie. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux du Contractant et ce dernier doit prendre toute mesure nécessaire pour faciliter cette vérification.

16.2 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

16.3 AYANTS DROIT

La présente convention lie les ayants droit des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

16.4 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

Si une modification aux termes de cette présente convention ne concerne les travaux réalisés que par un seul signataire, la Ville conviendra par écrit de la modification avec ce dernier sans que les autres signataires soient impliqués.

16.5 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.6 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

WSP Canada inc.

Par : _____
Gaétan Demers, vice-président Infrastructures

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2016 (Résolution C.....).



Dossier # : 1160640001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Attendu la mise en place, par la Société d'habitation du Québec, du Programme de supplément au loyer - Marché privé - SL1, dont la gestion sur le territoire de l'Agglomération a été confiée à l'Office municipal d'habitation de Montréal;
Attendu que la Société d'habitation du Québec demande aux municipalités et aux offices municipaux de signer des ententes tripartites afin de mettre en oeuvre ce programme;

Je recommande :
D'approuver la signature de l'entente tripartite soumise par la Société d'habitation du Québec pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - marché privé - SL1

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-22 14:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160640001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

CONTENU

CONTEXTE

Les suppléments au loyer (PSL) sont des aides financières permettant à leurs bénéficiaires d'habiter un logement sur le marché locatif, mais à des conditions semblables à celles d'une habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer comble la différence entre le loyer inscrit au bail et la part de loyer payable par le locataire. Cette part équivaut à 25% des revenus totaux du ménage, conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La Ville de Montréal participe aux différents programmes de suppléments au loyer, à la hauteur de 10 % de leurs coûts. Cette contribution municipale est depuis 2001 remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal à même le mécanisme de partage régional des coûts municipaux du logement social. Le reste du financement provient des gouvernements du Canada et du Québec.

Dans son budget 2015, le gouvernement du Québec annonçait la création d'un nouveau programme de suppléments au loyer (PSL). Une première allocation de 1000 unités a été annoncée en décembre 2015 (effective au 1er janvier 2016), et il est prévu que s'ajouteront 1 200 unités par année pour les quatre années suivantes, pour un total de 5 800 unités attribuées de 2015 à 2019.

La SHQ a confié aux offices municipaux la gestion de ces allocations. À Montréal, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a reçu 355 unités qui doivent être attribuées aux ménages bénéficiaires préférentiellement avant le 31 mars 2016.

Par ailleurs, en marge de l'entente, les directives de la SHQ imposent à l'OMHM de réserver au moins 10 % de ces PSL pour des clientèles itinérantes ; ceci comprend les personnes sans adresse fixe, ou ayant des problèmes de santé mentale, ou victimes de violence conjugale, ou des jeunes en difficulté, ainsi que des personnes alcooliques, toxicomanes ou ex-détenues.

Le présent sommaire propose de signer les conventions requises par la Société d'habitation du Québec pour la mise en oeuvre du nouveau programme PSL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les décisions antérieures concernant les divers types de programmes PSL en vigueur :
CG 15 0482 - 20 août 2015 : Approbation d'une entente tripartite par laquelle la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal mandatent l'Office municipal de gérer les suppléments des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes de supplément au loyer.

CG08 0517 - 28 octobre 2008. Approbation de quatre projets d'entente et un addenda par lesquels la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal renouvellent le mandat de l'Office municipal d'habitation de Montréal de gérer en leur nom les subventions de supplément au loyer dans le cadre de différents programmes d'aide en habitation sociale dont celui des Programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005.

CG07 0408 - 25 octobre 2007. Approbation de quatre projets d'entente et deux addenda par lesquels la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal renouvellent le mandat de l'Office municipal d'habitation de Montréal de gérer en leur nom les subventions de supplément au loyer dans le cadre de différents programmes d'aide en habitation sociale dont celui des Programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005.

CM05 0428 - 20 juin 2005. Approbation de quatre projets d'entente de supplément au loyer dont celui des Programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005.

DESCRIPTION

L'entente établit le rôle de l'OMHM dans la gestion du programme PSL-marché privé - SL1. L'entente établit les modalités administratives de gestion des PSL (tels le calcul de la somme à verser, le mode de paiement, les informations requises des propriétaires sous convention et des locataires bénéficiaires, etc.). L'entente prévoit que la Ville s'engage à payer 10% des coûts de ces PSL.

JUSTIFICATION

L'entente permettra à court terme d'ajouter 355 unités subventionnées à l'offre de logements sociaux et abordables à Montréal. Il s'agit d'une mesure utile alors que la liste d'attente de l'OMHM pour son parc HLM compte actuellement 25 000 ménages (plus de 30 000 personnes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

De façon indicative, le coût moyen d'un PSL pourrait représenter environ 5 000 \$ par ménage, par année : les coûts de ce programme dépendront toutefois de la taille et des coûts de loyer des logements subventionnés. La réglementation de la SHQ définit la typologie de logement admissible et les loyers maximums selon la taille et diverses autres caractéristiques des ménages bénéficiaires.

La part municipale annuelle des 355 unités accordées en 2015 devrait donc se situer autour de 175 000 \$ (soit 10% du total des coûts). La quote-part de la Ville (10%) dans ce programme est la même que pour les autres programmes PSL en vigueur gérés par l'OMHM et est également remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) La Société d'habitation du Québec a confirmé à la CMM que les coûts de ces PSL sont intégrés

aux débours des offices municipaux qui les gèrent et, à ce titre, sont donc inclus dans les dépenses à rembourser aux municipalités en vertu de la loi habilitante de la CMM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation de la Ville dans le programme PSL- Marché privé - SL1 s'inscrit dans un ensemble de mesures et d'investissements en habitation visant à assurer des réponses aux besoins des ménages démunis et à assurer le maintien d'une société inclusive. Il s'agit d'une dimension importante d'un développement urbain durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'entente est requise pour que l'OMHM puisse utiliser les 355 unités de PSL accordées à Montréal en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication concernant le programme PSL relèvent de la Société d'habitation du Québec. L'Office municipal informera les propriétaires et les locataires concernés sur une base individuelle, en lien avec les spécificités de leur situation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE

ENDOSSÉ PAR

Lucie BÉDARD_URB

Le : 2016-04-22

Conseillère au développement de l'habitation

C/s programmes volet social

Tél : 872-5897

Télécop. : 872-3883

Tél : 514 872-0550

Télécop. : 514 872-3883

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation

Tél : 514 872-3882

Approuvé le : 2016-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Danielle CÉCILE

Directrice -SMVT - remplacement

Tél : 514 872-3882

Approuvé le : 2016-04-22

Cent soixante sixième assemblée du Conseil d'administration de
l'Office municipal d'habitation de Montréal,
tenue le jeudi 21 janvier 2016 à 14 h
au 415, rue Saint-Antoine Ouest à Montréal

Résolution numéro 3024

*Programme de supplément au loyer (SL1)
Nouvelle entente tripartite – SHQ / Ville / OMHM*

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CONCLURE avec la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal une entente qui confie à l'Office municipal d'habitation de Montréal la responsabilité de gérer en leur nom les unités additionnelles de supplément au loyer («programme SL1») allouées à ce jour, ainsi que celles qui s'y ajouteront;

D'AUTORISER la directrice du Service des programmes de supplément au loyer et la directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer à signer ladite entente au nom de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

La directrice du Secrétariat général,



Ginette Michel

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ – SL1

ENTENTE PASSÉE EN TROIS (3) EXEMPLAIRES

ENTRE : La Société d'habitation du Québec, organisme public constitué en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8) dont le siège est au 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 5E7, ici représentée par _____, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du *Règlement sur la délégation des pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8, r. 6), ci-après appelée :

« LA SOCIÉTÉ »

ET : La Corporation municipale de la VILLE DE MONTREAL, corps politique dûment constitué, ici représentée par Me Yves Saindon, greffier et par _____, dûment autorisés(es) aux fins des présentes par une résolution de ladite corporation en date du 23 janvier 2006 (CG06 0006) et ci-après appelée :

« LA MUNICIPALITÉ »

ET : L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), dûment constitué en vertu de l'article 57 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), ici représenté par Mme Gina Houle, directrice du Service des programmes de supplément au loyer et par Mme Patricia Bouchard, directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer, dûment autorisé(e)s aux fins des présentes par une résolution de son conseil d'administration adoptée lors d'une assemblée légalement tenue le 21 janvier 2016, portant le numéro 3024 et annexée aux présentes, ci-après appelé :

« L'OFFICE »

- 2 -

.../3

ATTENDU QUE le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), la Société d'habitation du Québec, ci-après appelée la Société, a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1);

ATTENDU QUE la Municipalité, par une résolution datée du _____, a autorisé l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer et s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

« Unité de logement désignée »

Logement (chambre, studio ou logement) mentionnée à l'Annexe A ou à l'Annexe D de la présente entente, pour laquelle la Société verse des sommes à titre de supplément au loyer.

« Loyer médian »

Prix médian du loyer, tel que déterminé par la Société en fonction de la typologie du logement ainsi que de la nature des services qui sont fournis.

« Loyer reconnu »

Montant mensuel fixé par le propriétaire et stipulé dans un bail pour la location d'une unité de logement désignée.

Toutefois, lorsque le propriétaire est une coopérative ou un organisme sans but lucratif, le montant du loyer reconnu doit tenir compte des déductions à faire pour tous les montants non considérés ainsi que pour les ajustements prévus au *Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique* (RLRQ, chapitre S-8, r. 3), ci-après le « Règlement sur les conditions », et ce loyer doit permettre de respecter toutes les normes budgétaires établies par la Société sans générer de profit (surplus) ni engendrer de perte (déficit).

Il est entendu que le montant du loyer reconnu ne peut dépasser 110% du loyer médian au moment de l'engagement original du logement par l'Office.

« Montants non considérés »

Montants non inclus dans le calcul du loyer reconnu, dont les montants prévus au Règlement sur les conditions, et plus précisément, mais non limitativement, à son article 16.

« Ménage »

Une ou plusieurs personnes qui occupent un logement.

« Ménage admissible »

Ménage répondant aux conditions d'admissibilité prévues aux normes du programme.

« Part du ménage »

Partie du loyer assumée par le ménage et calculée selon les dispositions du Règlement sur les conditions.

« Programme »

Programme de supplément au loyer – Marché privé

« Révocation d'unité »

Décision de la Société à l'effet de ne plus considérer une unité de logement comme étant désignée aux fins de la présente entente.

« Supplément au loyer »

Subvention versée aux termes du programme et dont le montant vise à combler l'écart entre le loyer reconnu d'une unité de logement désignée et la part du ménage.

« Entente Office-Propriétaire »

Convention signée entre l'Office et un propriétaire pour l'application d'une subvention dans le cadre du programme, pour un ménage occupant une unité de logement désignée.

2. OBJET DE L'ENTENTE

La Société et la Municipalité confient à l'Office la responsabilité de gérer en leur nom toutes les unités de logement désignées qui lui seront allouées dans le cadre du programme. L'Office ne peut déléguer cette gestion sans le consentement écrit préalable de la Société et de la Municipalité.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

Sous réserve de l'article 11.1, la présente entente est d'une durée de cinq (5) ans à compter du . Toutefois, les parties conviennent que la présente entente demeurera en vigueur tant et aussi longtemps qu'au moins une entente Office-Propriétaire sera en vigueur avec un propriétaire pour une unité de logement désignée de chacune des programmations du programme, sous réserve de l'article 7.11.

La durée maximale de la subvention de supplément au loyer est d'une durée de cinq (5) ans.

Cette entente se termine au plus tard le 31 mars 2025.

4. ADMISSIBILITÉ DES LOGEMENTS**4.1 Prix des loyers**

L'Office doit s'assurer que le loyer des unités de logement désignées est semblable au loyer des logements non subventionnés comparables dans un même ensemble immobilier.

4.2 Sélection des immeubles

L'Office sélectionne les logements selon les règles établies par la Société. Les logements retenus doivent être de qualité

standard et offerts à un coût ne dépassant pas, selon la typologie (nombre de chambres), 110% du loyer médian.

4.3 Admissibilité

N'est pas admissible aux fins du programme, un logement impropre à l'habitation, c'est-à-dire dont l'état constitue une menace sérieuse pour la santé et la sécurité de ses occupants ou du public, ou celui qui a été déclaré tel par le tribunal ou l'autorité compétente.

4.4 Relation avec les ménages

L'Office avise les propriétaires qu'ils doivent accorder aux ménages bénéficiaires du supplément au loyer les mêmes droits et privilèges qu'aux autres ménages habitant le même ensemble immobilier.

5. ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

5.1 Sélection des ménages

L'Office est responsable de l'application des normes du programme, et ce, conformément aux directives émises par la Société. C'est notamment lui qui prend formellement la décision d'octroyer le supplément au loyer à un ménage, qui l'en avise et qui assure, à ses frais, la défense de ses décisions.

5.2 Densité d'occupation

Le nombre de chambres à coucher requis par un ménage pour fins d'occupation d'un logement est établi conformément au *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique* (RLRQ, chapitre S-8, r. 1), ci-après le « Règlement sur l'attribution ».

6. BAIL ET CALCUL DE LA SUBVENTION

6.1 Vérification des revenus et de la composition du ménage

L'Office doit procéder à la vérification des revenus du ménage et de sa composition avant la signature du bail, avant chaque renouvellement du bail et à chaque fois que la Société l'exige, et ce, sur le formulaire fourni par la Société. Cette vérification doit être faite de la manière prévue au Règlement sur les conditions. Les pièces justificatives et tout document concernant cette

déclaration doivent être conservés par l'Office pendant une période minimale de sept (7) ans, conformément aux prescriptions de l'article 13.5.

6.2 Forme du bail

Un bail doit être signé pour toutes les unités de logement désignées. Le formulaire de bail utilisé doit être conforme à celui prescrit par la Régie du logement.

6.3 Calcul du supplément au loyer

Le formulaire **Calcul de la subvention** fourni par la Société doit être utilisé pour calculer la part du ménage et le montant du supplément au loyer, tels qu'ils ont été calculés en fonction du loyer reconnu, et doit transmettre au ménage ainsi qu'au propriétaire le montant du supplément au loyer ainsi calculé.

6.4 Informations au bail

De même, le bail doit indiquer tous les services qui sont fournis au ménage par le propriétaire du logement désigné, ainsi que le montant du supplément au loyer s'y rattachant.

6.5 Perception

Les propriétaires ne perçoivent des ménages bénéficiant du supplément au loyer que le montant inscrit au bail comme étant la part du ménage ainsi que les montants des services inclus au bail.

6.6 Durée du bail

Le bail est d'une durée d'un (1) an, mais il peut être d'une durée inférieure si les circonstances le justifient. La durée du bail peut aussi être équivalente à la période résiduelle de la présente entente.

6.7 Renouvellement du bail

Aucune modification du loyer reconnu ne peut être effectuée à moins d'avoir été préalablement autorisée par la Société.

Si des renouvellements de baux sont effectués en cours d'entente, l'augmentation du loyer doit être inférieure ou égale au pourcentage d'augmentation fixé annuellement par la Régie du logement et confirmé par la Société.

Une hausse supérieure à ce taux peut être acceptée à la suite de l'autorisation écrite de l'Office et doit correspondre au

pourcentage d'augmentation fixé selon le document de calcul de la Régie du logement.

Les modifications au bail doivent, sous réserve de situations jugées particulières par la Société, être identiques pour toutes les unités de logement d'un même ensemble immobilier, qu'elles soient désignées ou non.

Lorsque la subvention vient à échéance avant la fin du bail, l'Office doit aviser le ménage et le propriétaire de cette situation, en l'indiquant au formulaire **Calcul de la subvention**. Le ménage doit par conséquent assumer le montant total du loyer au bail pour la période restante du bail.

Au moins trois (3) mois avant le renouvellement du bail, le propriétaire doit aviser l'Office de toute modification qu'il a l'intention d'apporter au bail.

L'Office doit aviser le propriétaire, dans un délai d'un (1) mois de la réception de l'avis du propriétaire, de sa décision d'accepter ou de refuser les modifications proposées.

6.8 Cession ou sous-location

Un ménage bénéficiaire du supplément au loyer ne peut sous-louer son logement ou céder son bail.

7. PAIEMENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER

7.1 Versement de la subvention

La Société paie à l'Office, le premier de chaque mois, le montant correspondant à 90% du supplément au loyer que celui-ci doit verser en vertu des ententes qu'il a prises avec les propriétaires.

7.2 Modification de la subvention

Malgré la diminution du revenu du ménage, la Société n'effectue aucune modification des montants de subvention en cours de période du bail, à moins que l'Office n'en démontre la nécessité à la satisfaction de la Société, étant toutefois entendu que l'Office peut réclamer le manque à gagner à la fin de la période de bail.

7.3 Frais de gestion

La Société peut verser à l'Office une rétribution pour l'administration du programme.

7.4 Logement vacant

Lorsqu'une unité de logement désignée devient vacante, l'Office verse le loyer reconnu pour une période maximale de trois (3) mois suivant le mois où la vacance prend effet ou pour une période inférieure si le logement est loué de nouveau, selon la plus rapprochée des deux dates.

Cependant, si le propriétaire néglige d'informer l'Office dans un délai de deux semaines de sa réception d'un avis de résiliation du bail ou de sa propre découverte de l'abandon des lieux par un ménage, l'Office n'est pas tenu de payer d'autres montants que le supplément au loyer, et ce, pour une période maximale de trois mois suivant la date de résiliation du bail ou suivant la date de l'abandon des lieux par un ménage ou pour une période inférieure si le logement est loué de nouveau, selon la plus rapprochée des deux dates.

7.5 Occupation retardée

Il est entendu que, pour les ententes Office-Propriétaire qui sont signées par l'Office dans le cadre de la présente entente, l'Office ne paie le supplément au loyer qu'à partir du moment où l'unité de logement désignée est disponible pour les fins d'occupation par un ménage admissible.

7.6 Dommages causés au logement

Lors du départ d'un ménage, s'il est, de l'avis de l'Office, nécessaire de rénover l'intérieur d'une unité de logement désignée dû à des dommages causés par le fait ou la faute du ménage bénéficiant du supplément au loyer ou par des personnes à qui le ménage a permis l'accès à l'unité de logement désignée, l'Office rembourse au propriétaire tous les frais raisonnables engagés pour réparer ces dommages à condition que:

- une entente Office-Propriétaire a été signée;
- ces dommages ne résultent pas d'un risque contre lequel un propriétaire prudent s'assurerait généralement, et
- tous les efforts nécessaires soient faits, en vain, par le propriétaire pour obtenir du ménage bénéficiant du supplément au loyer le remboursement des frais de réparation des dommages.

7.7 Disponibilité du logement

L'Office a seul le pouvoir de décider si, en regard des conditions d'habitabilité, un logement est disponible ou non.

7.8 Logement inoccupé

Si, à la date de désignation d'un logement mentionnée à l'Annexe A, celui-ci est disponible mais n'est pas occupé par un ménage, l'Office paie le loyer reconnu de ce logement jusqu'à ce que le logement soit occupé par un ménage, et ce, pour un maximum de trois mois à compter de la date de désignation mentionnée à l'annexe A.

7.9 Responsabilité financière de la Société

La Société n'est pas responsable des manquements ou défauts d'un ménage de respecter les conditions du bail qu'il a signé avec le propriétaire, y compris l'obligation d'effectuer le paiement de la part du ménage et des montants des services inclus au bail.

La seule responsabilité financière de la Société consiste à verser à l'Office 90 % du montant de supplément au loyer et, le cas échéant, les frais de gestion prévus à l'article 7.3.

7.10 Responsabilité financière de la Municipalité

La Municipalité s'engage à verser à l'Office un montant égal à 10 % des paiements indiqués à la section 7 de la présente entente. Ce montant est versé mensuellement. De plus, la Municipalité s'engage à défrayer tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office.

7.11 Transfert ou révocation de la désignation d'un logement

L'Office doit informer la Société, à l'aide d'un formulaire fourni par cette dernière, de toute révocation ou de tout transfert de la désignation d'une unité de logement, et ce, dans les trente (30) jours suivant cette révocation ou ce transfert.

8. ENTENTE OFFICE-PROPRIÉTAIRE

8.1 Entente Office-Propriétaire

L'Office doit signer une entente Office-Propriétaire avec le propriétaire d'une unité de logement désignée, et ce, sur un document prévu à cette fin par la Société.

8.2 Vérification

Dans le cadre de l'application de la présente entente ainsi que de chacune des ententes Office-Propriétaire, l'Office doit, à l'aide de tous les moyens d'inspection ou de contrôle qui sont mis à sa disposition, s'assurer du respect intégral de la présente entente ainsi que de chacune des ententes Office-Propriétaire.

9. RAPPORT ET INSPECTION

9.1 Tenue de livres

L'Office doit tenir une comptabilité distincte pour l'administration du programme.

9.2 Rapports et états financiers

L'Office doit transmettre à la Société, selon le calendrier suggéré par la Société, les informations relatives aux unités de logement désignées qui sont sous sa gestion en vertu de la présente entente sur un formulaire approuvé par la Société (Annexe D ou transfert électronique de données).

L'Office doit soumettre à la Société, dans les trois (3) mois suivant la fin de son exercice financier, un état certifié sur l'utilisation des subventions conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6) selon les modalités déterminées par la Société.

L'Office transmet à la Société un rapport sur les modifications affectant les unités de logement désignées qui sont sous sa gestion en vertu de la présente entente (départs, composition des ménages, etc.) dans les trente (30) jours suivant lesdites modifications sur le formulaire fourni par la Société.

9.3 Transfert des droits

L'Office doit aviser la Société de tout transfert de droits dans un immeuble visé par l'entente Office-Propriétaire dans les trente (30) jours qui suivent la date de ce transfert.

De plus, comme le prévoit l'entente Office-Propriétaire, la personne qui acquiert les droits dans un immeuble visé par une telle entente doit s'engager à respecter les normes du programme et à signer toute entente requise à cet effet.

9.4 Inspection et vérification

La Société peut, en tout temps, moyennant le même avis donné conformément au bail, d'inspecter une unité de logement désignée et l'immeuble visé par la présente entente, ainsi que les livres, registres, données et autres documents relatifs au programme. La Société peut, dans ce cadre, exiger que l'Office lui fasse parvenir tout document qu'elle juge à propos de vérifier. La Société et la Municipalité doivent se faire rapport de toutes les anomalies décelées dans la gestion du programme par l'Office et, le cas échéant, des mesures que doit prendre l'Office pour régulariser la situation.

10. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

10.1 Erreur de calcul

Si elle constate une erreur dans le calcul du supplément au loyer, la Société peut, en tout temps et sans avis préalable, apporter les corrections nécessaires à l'Annexe D et compenser, s'il y a lieu, le remboursement de toute somme payée en trop à même le supplément au loyer à être versé à l'Office. La Société s'engage alors à faire parvenir à l'Office une copie de l'Annexe D, telle que modifiée.

10.2 Ajustement

Lors du paiement mensuel de l'aide prévue à la section 7 de la présente entente, la Société et la Municipalité peuvent procéder à l'ajustement du montant d'aide versé en trop en vertu du présent programme.

11. DÉFAUT DE L'OFFICE

11.1 Avis de défaut

Lorsqu'elle le constate, la Société avise l'Office de son défaut de respecter la présente entente, en lui faisant parvenir un avis indiquant ledit défaut et, le cas échéant, la façon d'y remédier ainsi que le délai pour ce faire.

Si, au terme du délai fixé, l'Office n'a pas remédié au défaut, la Société peut, à son choix, prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- la suspension, sans possibilité de remboursement, du paiement du supplément au loyer jusqu'au moment où

l'Office aura remédié au défaut à la satisfaction de la Société;

- la résiliation de l'entente;
- si le défaut de l'Office est relatif au non-paiement d'une somme d'argent due à la Société aux termes de la présente entente, la Société peut retenir les sommes du supplément au loyer et affecter les montants ainsi retenus au remboursement des sommes dues, jusqu'à parfait paiement;
- si le défaut de l'Office consiste en une attribution de logement non conforme aux normes du programme, la Société peut, à son choix, révoquer la désignation du logement, récupérer, même rétroactivement à la date de l'attribution et sans possibilité de remboursement, le montant de supplément au loyer pour ce logement ou mettre fin à la présente entente.

11.2 Gestion des ententes

Si la Société constate des erreurs de calcul ou d'interprétation de la part de l'Office, dans le cadre de l'application des ententes Office-Propriétaire, elle peut de plein droit effectuer auprès du propriétaire concerné les ajustements financiers nécessaires et par la suite exiger de l'Office le remboursement des sommes versées ou procéder par compensation.

12. MODIFICATION DE L'ENTENTE

12.1 Modification aux modalités de l'entente

La Société peut, en tout temps, modifier la présente entente; elle doit aviser l'Office de son intention en lui faisant parvenir un projet de modification de l'entente. L'Office a un délai de 2 mois pour accepter la modification.

En cas de refus, la Société pourra mettre fin à la présente entente le 1^{er} juillet suivant la réception par l'Office d'un avis d'au moins six (6) mois à cet effet.

12.2 Modification au nombre d'unités de logements désignées

La Société peut, en tout temps et sur un avis de trente (30) jours, révoquer la désignation d'une unité de logement ou modifier le nombre d'unités de logement désignées dont l'Office a la gestion pour son territoire.

13. DISPOSITIONS DIVERSES

13.1 Effet de la présente entente

La présente entente lie les parties et leurs ayants droit. Toutes les annexes et tous les addenda à cette entente en font partie intégrante et lient les parties tant qu'ils ne sont pas remplacés ou abrogés.

13.2 Avis et procédures

Une copie de tout avis ou procédure que l'Office reçoit d'un propriétaire ou d'un ménage, et qui est hors du cours normal des affaires et concerne directement l'application de la présente entente, doit être expédiée à la Société sans délai.

Une copie de tout avis ou procédure que l'Office fait parvenir à un propriétaire ou à un ménage, et qui est hors du cours normal des affaires de l'Office et concerne directement l'application de la présente entente, doit être expédiée à la Société sans délai.

Tout avis ou procédure doit, pour être valide et lier les parties, être écrit et transmis à l'adresse de leur siège respectif, par l'un ou l'autre des modes suivants :

- 1° par courrier certifié ou recommandé;
- 2° par l'entremise d'une agence de messagerie;
- 3° par signification par huissier ou par télécopieur.

13.3 Adresses des parties

À la date de conclusion de la présente entente, l'adresse de chacune des parties est la suivante :

La Société :

1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5E7

La Municipalité :

L'Office :

13.4 Publicité

Toute forme d'information se rapportant au programme, incluant entre autres les dépliants et avis publics, doit confirmer la contribution de la Société.

13.5 Conservation des documents

L'Office doit conserver tous les documents, fiches, registres, comptes et pièces justificatives concernant la gestion du programme aussi longtemps qu'il est nécessaire pour se conformer aux délais de prescription et, dans tous les cas, pour une période minimale de sept (7) ans.



Dossier # : 1160679011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15h30./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension./ Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$.

Il est recommandé :

Au comité exécutif

1. D'autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15 h 15.
2. D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.
3. D'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:

Durant l'exécution des travaux de peinture :

- une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
- la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;

Cette autorisation est valable du 19 septembre au 7 octobre 2016 ;

À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée ;

Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Au conseil d'agglomération

4. D'approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-10 11:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15h30./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension./ Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Festival de la Santé inc., organisme sans but lucratif, organisera la 26e édition du Marathon Oasis de Montréal qui se tiendra le 25 septembre 2016. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et le parcours est certifié par Athlétisme Canada selon les normes de l'IAAF/FAIMS. Le temps réalisé par les participants au Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est accepté comme temps de qualification pour le Marathon de Boston.

Cet événement attire l'élite internationale ainsi que les amateurs de ce sport. Il a également pour objectif de promouvoir la santé par l'activité physique et oriente sa programmation en fonction d'une participation familiale. Les participants peuvent pratiquer l'activité de leur choix: la course ou la marche et choisir leur épreuve : Marathon, demi-marathon, 10km, 5km ou 1 km.

L'événement croît depuis quelques années : 24 000 inscriptions aux activités du Marathon Oasis de Montréal en 2011, 27 000 en 2012, 32 000 en 2013, 35 000 en 2014 et 2015. En 2015, c'est plus de 75 000 personnes qui ont encouragé les coureurs le long du parcours. En 2015, des représentants de 48 pays ont participé au marathon.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Marathon: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite Patrie et Villeray-St-Michel-Parc Extension de même que La Ronde et le parc Jean-Drapeau. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0452 - 20 août 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015

- CG14 0306 - 19 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2014, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 28 septembre 2014.
- CE14 0959 - 11 juin 2014 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.
- CG13 0234 - 20 juin 2013 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2013, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 22 septembre 2013.
- CE13 0891 - 12 juin 2013 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

DESCRIPTION

Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public et obtenir une visibilité internationale, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien technique et logistique. Ce soutien se définit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès de chaque arrondissement interpellé par le parcours et les différents services de la ville impliqués. La Ville offre notamment son soutien par des effectifs policiers, par le prêt de matériels divers tels que: barricades, électricité, scènes mobiles, tables à pique-nique, poubelles, etc. ainsi que par le traçage de la ligne bleue sur tout le parcours. La reconduction du protocole d'entente pour l'année 2016 montre la volonté de la Ville à accueillir le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal sur son territoire. La Division des événements publics a toujours coordonné la réalisation de cet événement auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés, les services publics et parapublics.

Cet événement invite la population à pratiquer ou à s'entraîner régulièrement à la marche ou la course à pied. Plus précisément, les activités se répartissent comme suit : Marathon (42,195 km), demi-marathon (21 km), marche/course (5 et 10 km) et course (1 km) pour les enfants de 3 à 12 ans. Certaines épreuves (marathon et demi-marathon) s'adressent aussi à des coureurs d'élite mondiale (des coureurs en provenance d'une trentaine de pays, plus de 40 états américains et 10 provinces canadiennes en 2014). Le descriptif des activités et l'itinéraire des participants sont joints en annexe. Une animation est prévue à tous les 2 km sur le parcours. Près de 35 000 \$ en bourses seront distribués pour les épreuves du marathon, du demi-marathon et du 10 km. En après-midi, une programmation culturelle et des activités accessibles à tous gratuitement auront lieu au parc La Fontaine (spectacle, amuseurs publics, jeux animés, etc.).

L'engagement de l'organisme sera assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Toute la population est invitée à participer à l'événement et aux activités parallèles. Cet événement sportif s'adresse à une clientèle de tout âge et encourage les saines habitudes de vie. Il est en lien avec le plan d'action régional Montréal, physiquement active qui vise, entre autres, la valorisation de la pratique sportive et de ses événements. De plus, cet événement fait partie du plus important réseau de course à pied au monde. L'intérêt que suscite toujours cet événement international ne se dément pas et le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est maintenant bien positionné sur l'échiquier mondial. L'édition 2015 du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal affichait complet et devient le deuxième plus gros événement de course au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal se finance grâce à ses commanditaires, des subventions et les frais d'inscription. L'événement est appuyé d'un plan médiatique majeur d'une valeur de plus de 250 000 \$.

L'organisme a obtenu une contribution financière de 15 000 \$ du Programme de soutien financier aux événements sportifs géré par le Service de la diversité sociale et des sports.

Le soutien logistique et technique offert par la Ville, par l'intermédiaire de la Division des événements publics, est évalué à environ 350 000 \$ pour l'ensemble des activités du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal pour 2015. En 2015, une contribution financière de 15 000 \$, gérée par le Service de la diversité sociale et des sports, a été versée au Festival de la Santé dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Pour 2016, le promoteur devrait bénéficier de la même somme dans le même programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, le Festival de la Santé inc. encourage la pratique de saines habitudes de vie qu'il définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique. L'organisme engage Consortium Éco-Logique pour assurer la gestion des matières recyclables.

L'organisme est très impliqué socialement. Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal a remis un montant total de 301 905 \$ à la Fondation Tel-Jeunes depuis 2003 dont plus 32 000\$ en 2015. Le marathon a également remis 20 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme pour soutenir et favoriser le développement de la course à pieds au Québec. Il a offert gratuitement des espaces et des infrastructures à 13 organismes caritatifs pour leurs permettre se sensibiliser les coureurs, familles et amis. Les vêtements récupérés sont remis à la société St-Vincent de Paul et Renaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre une visibilité importante pour la Ville ;

- Événement significatif dans le paysage festivalier et reconnu comme l'événement de course à pied le plus populaire au Québec ;
- Événement demeure l'une des vingt plus importantes courses en Amérique du Nord ;
- Nombre de participants significatif ;
- Événement qui encourage la pratique d'activités physiques et les saines habitudes de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Annexe A « Communications et visibilité corporative », qui assure la visibilité de la Ville, est jointe au protocole d'entente.

- Le Festival de la Santé assure tous les aspects de communication et de relations publiques (publicité, marketing, outils promotionnels, média et média électronique: info@marathondemontreal.com), relativement à sa programmation et aux différents services qui sont offerts aux citoyens de l'agglomération.
- Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est présent dans les revues spécialisées telles que: Revue Kmag (Québec), revue sportive « Canadian Running » (Canada), revue sportive « Boston Marathon official program » (États-Unis), magazine sportif « Get out there » (Canada), magazine no 1 aux États-Unis « Runners World », l'agence internationale de voyages « Thomas Cook », etc.
- La grande majorité des réseaux sont toujours au rendez-vous lors de la rencontre de presse prévue quelques jours avant l'événement.
- La couverture médiatique lors de la présentation de l'événement a retenu l'intérêt de tous les médias parlés, écrits et télévisés. Étaient présents, en 2014, à la ligne de départ sur le pont Jacques-Cartier et durant la journée: V télé, SRC, TVA, RDS, RDI, LCN, CFCE, CTV, CBC ainsi que les radios et journaux.
- Le site Internet de l'événement est en lien avec celui de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin : dépôt du cahier des charges et adoption du parcours et du protocole d'entente

Août : rencontre de sécurité

Septembre : montage, réalisation de l'événement et démontage

Novembre : rencontre de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cet événement est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne un événement sportif d'envergure métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chris ADAMOPOULOS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
 Yves D GIRARD, Rosemont - La Petite-Patrie
 Pascal DARVEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
 Denis ALLARD, Service des infrastructures_voirie et transports
 Élisabeth HARVEY, Service des infrastructures_voirie et transports
 Alain BEAUDET, Service des infrastructures_voirie et transports
 Ngoc Thao DUONG, Service des infrastructures_voirie et transports
 Éric Augusto LOTKE, Ville-Marie
 Jessica BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie
 Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
 Audrey BRAEN, Service des infrastructures_voirie et transports
 Julian ROJAS, Service des infrastructures_voirie et transports
 Jérémie - Ext CARRIÈRE, Service des infrastructures_voirie et transports
 Lyse RENAUD, Service des infrastructures_voirie et transports
 Marc FLEURY, Ville-Marie
 Richard P. CÔTÉ, Service de l'eau
 Sylvie DICAIRE, Rosemont - La Petite-Patrie
 Soraya MIRANDA, Ville-Marie
 Youssef ZEROUALI CHAKIR, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Ngoc Thao DUONG, 9 mai 2016
 Éric Augusto LOTKE, 6 mai 2016
 Lyse RENAUD, 6 mai 2016
 Nathalie SAINDON, 5 mai 2016
 Sylvie DICAIRE, 4 mai 2016
 Chris ADAMOPOULOS, 4 mai 2016
 Alain BEAUDET, 4 mai 2016
 Son Thu LÊ, 4 mai 2016
 Yves D GIRARD, 4 mai 2016
 Denis ALLARD, 4 mai 2016
 Soraya MIRANDA, 4 mai 2016
 Audrey BRAEN, 4 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
 Agente de développement culturel

Tél : 872-5089
Télécop. : 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
 Chef de division

Tél : 872-5189
Télécop. :

Le : 2016-05-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
 Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2016-05-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
 Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-05-05

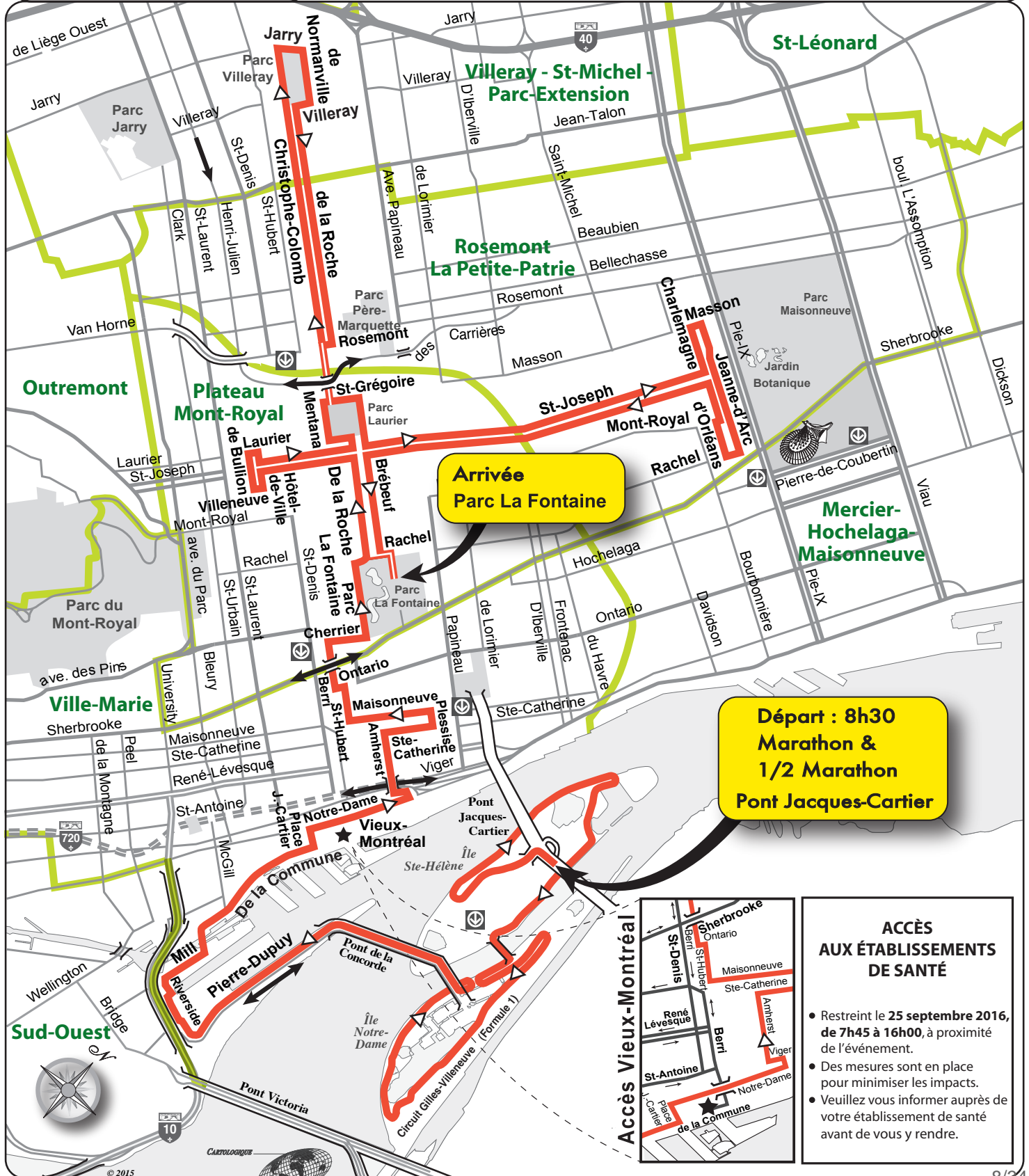


Dimanche 25 septembre 2016

PONT JACQUES-CARTIER
Fermé de 4h00 à 12h00

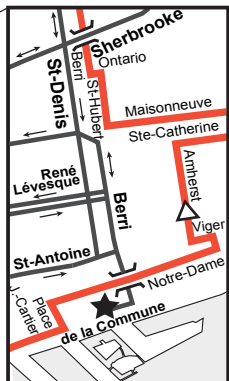
RUES DU PARCOURS
Fermées de 7h00 à 16h00

- PARCOURS RUES FERMÉES
— Rues fermées
 CIRCULATION AUTOMOBILE
 — Permanente
 ↔ Permanente
 ARRONDISSEMENT
— Limite



**Départ : 8h30
Marathon &
1/2 Marathon
Pont Jacques-Cartier**

**Arrivée
Parc La Fontaine**



- ACCÈS
AUX ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ**
- Restreint le 25 septembre 2016, de 7h45 à 16h00, à proximité de l'événement.
 - Des mesures sont en place pour minimiser les impacts.
 - Veuillez vous informer auprès de votre établissement de santé avant de vous y rendre.

PARCOURS
MARATHON OASIS DE MONTRÉAL
ITINÉRAIRE DES PARTICIPANTS
Dimanche 25 septembre 2016

Fermeture

Ouverture

PONT JACQUES-CARTIER

Pont Jacques-Cartier et ses voies d'accès	4h00	12h00
---	------	-------

PARC JEAN-DRAPEAU ET LA RONDE

Chemin Tour de l'Île (du pont au chemin de Contour à la guérite du "stationnement de la Ronde") Île Ste-Hélène (PJD)	7h00	10h55
Ch. de Contour, Stationnement Cap-sur-Mer, Ch. des Montagnes russes jusqu'à guérite sécurité (barrière 12) Île St-Hélène (LA RONDE)	7h00	10h55
Ch. McDonald (barrière 12 au pont du Cosmos) Île Ste-Hélène (PJD)	7h00	10h55
Pont du Cosmos (du ch. McDonald au Ch. du Chenal Lemoyne) Île Notre-Dame (PJD)	7h00	11h00
Ch. du Chenal Lemoyne ouest (du pont du Cosmos au circuit Gilles Villeneuve) Île Notre-Dame (PJD)	7h00	11h50
Circuit Gilles Villeneuve, (du Ch. du Chenal Lemoyne au pont des Îles) Île Notre-Dame (PJD)	7h00	11h50

ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE

Pont de la Concorde (piste cyclable) (de Île Notre-Dame circuit Gilles Villeneuve à Pierre Dupuy)	7h45	12h25
Pierre Dupuy (2 voies côté nord du pont de la Concorde à chemin des Moulins)	7h45	12h25
Chemin des Moulins (de Pierre-Dupuy à Riverside)	7h45	12h35
Riverside (de chemin des Moulins à Mill)	7h45	12h35
Mill (de Riverside à de la Commune)	7h45	12h45
De la Commune (de Mill à Place Jacques-Cartier, voie côté est)	7h45	12h55
Place Jacques-Cartier côté est (de de la Commune à Notre-Dame)	7h45	13h00
Notre-Dame (de Place Jacques-Cartier à Montcalm)	7h45	13h05
Montcalm (de Notre-Dame à St-Antoine)	7h45	13h10
St-Antoine (de Montcalm à Amherst)	7h45	13h10
Amherst (de St-Antoine à Ste-Catherine)	7h45	13h15
Ste-Catherine (de Amherst à Plessis)	7h45	13h20
Plessis (de Ste-Catherine à Maisonneuve)	7h45	13h20
Maisonneuve (de Plessis à St-Hubert)	7h45	13h30
St-Hubert (de Maisonneuve à Ontario)	7h45	13h30
Ontario (de St-Hubert à Berri côté ouest)	7h45	13h30
Berri côté ouest (de Ontario à Cherrier)	7h45	13h35

ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL

Cherrier (de Berri à Parc Lafontaine)	7h45	13h40
Parc Lafontaine côté est (de Cherrier à Rachel) : Départ 1 km	7h45	15h00
Rachel (de De La Roche à Calixa-Lavallée) : Arrivée	5h00	16h00
Émile-Duployé (de Rachel à Sherbrooke) : Autobus Dépôt des sacs	6h00	17h00
De La Roche (de Rachel à St-Joseph côté sud)	7h45	15h55
St-Joseph côté sud (de De La Roche à St-Denis)	7h45	14h35
St-Joseph côté sud (de St-Denis à Hôtel de Ville)	7h45	13h50
Hôtel de Ville (de St-Joseph à Villeneuve)	7h45	13h50
Villeneuve (de Hôtel de Ville à De Bullion)	7h45	13h50
De Bullion (de Villeneuve à Laurier)	7h45	13h50
Laurier (de De Bullion à Hôtel de Ville)	7h45	13h50
Hôtel de Ville (de Laurier à St-Joseph nord)	7h45	13h50
St-Joseph côté nord (de Hôtel de Ville à St-Denis)	7h45	13h50
St-Joseph côté nord (de St-Denis à De La Roche)	7h45	14h35
De la Roche (de St-Joseph à Laurier)	7h45	14h35
Laurier (de De la Roche à Mentana)	7h45	14h35
Mentana (de Laurier à St-Grégoire)	7h45	14h35
St-Grégoire (de Mentana à Christophe-Colomb)	7h45	14h35

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE

Christophe-Colomb côté ouest (de St-Grégoire à Rosemont)	7h45	14h30
Christophe-Colomb (de Rosemont à Jean-Talon)	7h45	14h30

ARRONDISSEMENT VILLERAY-ST-MICHEL-PARC-EXTENSION

Christophe-Colomb (de Jean-Talon à Jarry)	7h45	14h30
Jarry (de Christophe-Colomb à Normanville)	7h45	14h30
Normanville (de Jarry à Villeray)	7h45	14h30
Villeray (de Normanville à De la Roche)	7h45	14h30
De la Roche (de Villeray à Jean-Talon)	7h45	14h30

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE

De la Roche (de Jean-Talon à Rosemont)	7h45	14h30
Rosemont (de De la Roche à Christophe-Colomb)	7h45	14h30
Christophe-Colomb côté est (de Rosemont à St-Grégoire)	7h45	14h30

ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL

St-Grégoire (de Christophe-Colomb à De Brébeuf)	7h45	14h35
De Brébeuf (de St-Grégoire à St-Joseph nord) : Départ 10 km	6h00	14h35
St-Joseph nord (de De Brébeuf à d'Iberville)	7h45	15h50

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE

St-Joseph côté nord (de d'Iberville à Charlemagne)	7h45	15h50
Charlemagne (de St-Joseph à Masson)	7h45	15h25
Masson (de Charlemagne à Jeanne D'Arc)	7h45	15h25
Jeanne D'Arc (de Masson à Mont-Royal)	7h45	15h25
Jeanne D'Arc (de Mont-Royal à Rachel) : Départ 5 km	6h00	15h25
Rachel (de Jeanne D'Arc à D'Orléans) : Départ 5 km	6h00	15h25
D'Orléans (de Rachel à Mont-Royal)	7h45	15h25
Mont-Royal (de D'Orléans à Charlemagne)	7h45	15h25
Charlemagne(de Mont-Royal à St-Joseph côté sud)	7h45	15h25
St-Joseph côté sud (de Charlemagne à d'Iberville)	7h45	15h50

ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL

St-Joseph côté sud (de d'Iberville à de Brébeuf)	7h45	15h50
De Brébeuf (de St-Joseph à Rachel)	7h45	15h55
Rachel (de de Brébeuf à Calixa-Lavallée) : Arrivée	5h00	16h05
Calixa-Lavallée (de Rachel au parc Lafontaine) (vend.23 au 25 sept.)	7h30	22h30
Calixa-Lavallée (de Sherbrooke au parc Lafontaine)	5h00	18h00

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LE MARATHON OASIS DE MONTRÉAL

18-19-20 SEPTEMBRE 2015



LE MARATHON OASIS ROCK 'N' ROLL DE MONTRÉAL

18-19-20 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 20 septembre dernier était présentée à Montréal la vingt-cinquième édition du Marathon Oasis de Montréal. Cet événement multi-événementiel regroupaient des milliers de participants qui pratiquent l'activité de leur choix et se retrouvent tous ensemble au site d'arrivée, le parc La Fontaine.

L'édition 2015 du Marathon Oasis de Montréal constitue l'événement de course à pied le plus important au Québec, avec près de 35 000 participants inscrits, le deuxième au Canada et l'un des vingt plus importants en Amérique du Nord. Une participation record de 48 pays a été enregistrée en 2015.

L'événement attire la foule

Le Marathon Oasis de Montréal, non seulement, un événement populaire familial de masse mais également un rendez-vous pour tous et toutes au fil d'arrivée. Les familles et accompagnateurs sont invités à se joindre aux milliers de participants et continuer cette fête de la santé et cela tout à fait gratuitement où l'on retrouve diverses activités : jeux gonflables, maquillage, clowns et spectacle d'envergure.

Près de trente-cinq mille (35 000) coureurs se sont présentés aux différents départs (42 km, 21 km, 10 km, 5 km et 1 km). Le registre des inscriptions dénombre une participation de 46% d'hommes et 54% de femmes. En 2015, 30% des participants étaient âgés de 29 ans et moins, 30% de 30 à 39 ans et 40% de 40 ans et plus.

Par un temps ensoleillé, la foule le long du parcours et plus particulièrement sur les derniers kilomètres et à l'arrivée était présente, encourageant les coureurs dans leurs derniers kilomètres et à l'arrivée. Vingt-deux (22) groupes musicaux positionnés sur le parcours ont animé et encouragé les participants durant leur activité. Des milliers d'accompagnateurs se sont donné rendez-vous au parc La Fontaine afin d'accueillir et encourager les proches participant aux différentes activités et plus particulièrement sur marathon et demi-marathon. La foule en grand nombre était un peu partout sur le parcours cette année. Dès le début de l'événement, les gradins positionnés à la ligne d'arrivée étaient remplis et ce jusqu'à la fin du marathon. Plus de 79 388 personnes étaient présentes sur le parcours et au parc La Fontaine, site d'arrivée du Marathon Oasis de Montréal. Une époustouflante prestation du groupe populaire Hedley sur la scène Oasis a contribué à la belle affluence au site d'arrivée du Marathon. L'événement a généré un achalandage total de 118 073 personnes pour les trois jours de sa programmation.

Le Marathon et son implication communautaire

Le Marathon de Montréal est bien engagé dans la communauté locale de par son support à la Fondation Tel-jeunes depuis 2003. L'événement a remis un montant de 32 390 \$ lors de l'édition 2015. Depuis son association avec la Fondation Tel-jeunes, le Marathon a remis un montant total de 301 905 \$. Également, le Marathon a remis un montant de 20 000 \$ à la Fédération québécoise d'Athlétisme pour soutenir et favoriser le développement de la course à pied au Québec. Nous avons offert gratuitement l'espace et les infrastructures à 13 œuvres caritatives lors de l'événement leur permettant un contact direct avec notre clientèle. (Institut de Cardiologie de Montréal, Montreal Children Hospital, Fondation des maladies du cœur, Fondation Tel-jeunes, Société Leucémie & Lymphome du Canada, AMDI, Fondation RDM, Fonds Jason, Courir pour la Vie, Mira, RIVO, AAFQ, Leucan).

Lors du Marathon de Montréal, des milliers de vêtements sont récupérés après le marathon et sont distribués à deux organismes communautaires, soit la Société St-Vincent de Paul et Renaissance.

Plan promotionnel majeur

Le Marathon Oasis de Montréal avait un représentant promotionnel lors de 54 événements (Expo-Marathon) répartis dans 13 pays et nous étions présents dans 22 villes américaines (voir Annexe I). Cette activité de marketing a porté ses fruits puisque des représentants de quarante-huit (48) pays étaient présents à l'édition 2015 du Marathon.

Un total de 39 pages promotionnelles de la Série Rock « n » Roll Marathon incluant le Marathon Oasis de Montréal ont été publiées dans les publications suivantes : Runners World, Running USA, Competitor National, Women's Running, Canadian Running, Chicago Marathon, New York Marathon, Blue Ridge Outdoor, Chicago Athlete, Boston Marathon, Marathon and Beyond, New York Runner, La Presse, KMAG, Journal Métro et Montreal Blog.

Ce plan promotionnel majeur a une valeur de plus de 400 000 \$.

Les médias au Marathon Oasis de Montréal

La couverture médiatique de l'événement a retenu l'intérêt de tous les médias, parlés, écrits et télévisés avec d'imposantes retombées regroupant plus de 347 clips répertoriés. (Annexe II)

La grande majorité des réseaux étaient au rendez-vous lors de la rencontre de presse ainsi que la journée de l'événement, soit Radio-Canada TV, TVA, RDI, CTV, CBC, Global, RDS, PBS, LCN, TVA Sports, Météomédia, Télé-Mag, Agence QMI, La Presse canadienne, Journal de Montréal, La Presse, The Gazette, Le Devoir, Le Huffington Post, 24 Heures Montréal, le Journal Métro, Énergie 94.3, CKOI, 98.5. CJAD, 91.9 Sport, Mistral Média, Courir.org, Corer Pelo Mundo (Europe), Canadian Running Magazine, Fédération québécoise d'Athlétisme.

Le P'tit Marathon

Cet événement prometteur de la future relève est en constante progression et fut, encore une fois, un énorme succès. Près de 2000 jeunes de 3 ans à 11 ans ont pris le départ de cette septième édition.

Dans son souci de créer une relève élitique, le Marathon Oasis de Montréal organise également, depuis 2008, un championnat provincial, niveau 11 ans et moins. Ces jeunes qui ont gravi les plus hautes marches du podium sont nos élites en devenir et nous devons leur apporter le support qu'ils méritent.

Retombées économiques et tourisme

Véritables « globe-trotteurs », les adeptes de la course à pied participent généralement à quatre ou cinq événements de course par année. Les destinations touristiques internationales en sont leur premier choix tels, Paris, Boston, New York, Montréal, etc.

Plusieurs groupes de coureurs en provenance de l'Europe et des États-Unis se donnent maintenant rendez-vous à Montréal. La présence physique du Marathon Oasis de Montréal aux différentes expos sportives étrangères (Annexe I) ainsi que la promotion dans les grandes revues sportives internationales ont contribué à la présence de 25 627 visiteurs de l'extérieur de la grande région de Montréal à l'événement 2015.

Le Marathon Oasis de Montréal se positionne de plus en plus comme un important levier économique, avec des retombées économiques de 11 547 442 \$ en 2015. Un total de 5124 nuitées a été généré lors de l'événement où 10 207 touristes

ont séjourné à Montréal pour une durée moyenne de 2,60 jours Une augmentation de 9 % de touristes en provenance de l'extérieur du Canada a été constatée.

Le Marathon de Montréal a conclu un partenariat pour l'édition 2015 avec deux voyagistes de France, soit Coureurs sans frontière et V02 Max Voyage qui offraient un forfait clé en main à la clientèle française désirant participer au Marathon de Montréal. Pour l'événement 2016, deux forfaits seront offerts par ces deux voyagistes, soit un forfait de sept jours incluant cinq nuitées dans un hôtel de Montréal avec transport aérien (départ de Paris) et un forfait de six jours incluant cinq nuitées avec le transport aérien (départ de Paris).

Pour les éditions 2015 et 2016, des ententes de partenariats avec 12 hôteliers de la région de Montréal ont été négociées offrant des tarifs préférentiels aux participants et accompagnateurs du Marathon de Montréal. Le quartier général du Marathon de Montréal est le Hyatt Regency et les autres hôtels partenaires sont le Westin, Delta Montréal, Embassy suites Montréal, Gouverneur Place Dupuis, Holiday Inn Select, Travelodge Centre Sheraton, Marriott Château Champlain, Omni Mont-Royal, Renaissance Montréal et le Sandman Montréal. Les réservations se font directement via le site Internet du Marathon de Montréal.

Le Marathon de Montréal et l'international

La course à pied à Montréal retrouve de plus en plus la place qu'elle occupait dans les années 80, une participation populaire régionale, provinciale et internationale.

Représentation internationale en 2015 (48 pays) :

Afrique du Sud (ZA)	Espagne (ES)	Norvège (NO)
Algérie (DZ)	États-Unis (US)	Nouvelle-Zélande (NX)
Allemagne (DE)	Éthiopie (ET)	Panama (PA)
Antilles Néerlandaises (AN)	France (FR)	Pays-Bas (NL)
Argentine (AR)	France Métropolitaine (FX)	Pérou (PE)
Australie (AU)	Grande-Bretagne (GB)	Polynésie française (PF)
Autriche (AT)	Guadeloupe (GP)	Porto-Rico (PR)
Belgique (BE)	Haïti (HT)	Portugal (PT)
Brésil (BR)	Hong Kong (HK)	République dominicaine (DO)
Cameroun (CM)	Hongrie (HU)	Russie (RU)
Canada (CA)	Italie (IT)	Salvador (SV)
Chine (CN)	Japon (JP)	Suède (SE)
Colombie (CO)	Kenya (KE)	Suisse (CH)
Congo (CG)	Maroc (MA)	Taiwan (TW)
Costa-Rica (CR)	Mexique (MX)	Tunisie (TN)
Danemark (DK)	Monaco (MC)	Vénézuéla (VE)

Competitor Group et la Fédération québécoise d'athlétisme

Au-delà du soutien financier à la Fédération québécoise d'athlétisme et au développement de l'athlétisme au Québec, dans le cadre du programme « Placements Sports », Competitor Group et le Marathon Oasis de Montréal témoignent de leur confiance envers la vision que nous avons de l'athlétisme, c'est-à-dire celle du premier sport olympique et d'une discipline qui pousse des milliers de Québécois à rechercher le dépassement et réaliser leur potentiel athlétique.

Le soutien financier de 80 000 \$, au cours des trois dernières années, du Marathon Oasis de Montréal procure une plus grande capacité d'agir de la Fédération québécoise d'athlétisme dans son fonctionnement, dans le développement de ses programmes et des services qu'elle pourra offrir à ses organisations et à l'ensemble de ses membres.

Avec un soutien financier de 28 000 \$ en 2013, de 32 000 \$ en 2014 et de 20 000 \$ en 2015, Competitor Group et le Marathon Oasis de Montréal affichent leur leadership pour le soutien et le développement de la course sur route au Québec.

Le Circuit provincial Sports Experts/Intersport

Le Marathon a créé, en 2006, avec la collaboration de Sports Experts et Intersport, un nouveau circuit provincial de course à pied au Québec. Quinze événements de course à pied couvrant l'ensemble des régions du Québec y ont adhéré. Ce circuit non seulement récompense les performances des athlètes québécois sur un classement général et par catégories mais également vient en aide financièrement aux organisateurs de ces événements afin de les supporter dans leur effort d'améliorer les services aux coureurs et par le fait même, la participation à travers tout le Québec. Le circuit a connu une augmentation depuis 2009 passant de 20 000 participants à un nombre record de 61 000 en 2015.

Étudiants dans la course

Étudiants dans la course est un programme initié en 2009 par la Fondation du Dr Julien, avec la collaboration du Marathon Oasis de Montréal.

Ce programme est destiné à des jeunes étudiants issus de milieux à risque et défavorisés de Montréal dont l'objectif est de compléter le Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal. Le projet vise à promouvoir l'activité physique, la saine alimentation et la discipline afin d'encourager le dépassement et une meilleure estime de soi chez des jeunes vulnérables. Entourés de mentors et entraîneurs bénévoles, les jeunes d'*Étudiants dans la course* se soumettent à un entraînement rigoureux de dix mois pour se préparer à atteindre l'objectif ultime de franchir le fil d'arrivée d'une épreuve de 42,2 km.

Les jeunes qui participent au programme sont âgés de 15 à 18 ans et fréquentent tous une école secondaire de Montréal.

Soutenus par des mentors tout au long de l'année, les jeunes ont également bénéficié de vêtements et de chaussures appropriés, du soutien d'un entraîneur, d'une nutritionniste et d'une équipe de professionnels de la santé. Pour les soutenir dans leur développement futur, *Étudiants dans la course* remettra à tous les jeunes qui termineront le programme avec succès une bourse pour les aider à poursuivre leurs études ou une formation professionnelle. Ces bourses seront décernées lors d'un Gala qui se tiendra à Montréal en octobre.

Participation globale

Concernant la participation générale, une augmentation constante se remarque. Vingt-sept mille (27 000) participants en 2012; trente-deux mille (32 000) en 2013 et une participation record de près de trente-cinq mille (35 000) participants a été enregistrée en 2014 et 2015. Le Marathon Oasis de Montréal demeure le plus important événement de course au Québec et devient le deuxième plus gros événement participatif de course sur route au Canada et l'un des vingt plus importants en Amérique du Nord. Près de 20 000 \$ de bourses et prix ont été distribués aux épreuves de marathon, demi-marathon, 10 km, 5 km et 1 km. Ce montant sera reconduit pour l'édition 2016.

Le Marathon et le développement durable

Le Marathon Oasis de Montréal a retenu les services du Groupe Consortium Echo-Logique avec une entente clé en main de la gestion des matières résiduelles pour l'événement 2015. Le Groupe Consortium Echo-Logique a pris en charge le volet de la gestion intégrée des matières résiduelles incluant la gestion des matières recyclables, des résidus ultimes et la présence de son équipe verte tout au long de l'événement.

Le Marathon Oasis de Montréal a utilisé des matières recyclables pour ses 14 stations de services aux coureurs sur le parcours ainsi qu'à la ligne d'arrivée au parc La Fontaine. En l'occurrence des contenants de plastique de gros formats ont été utilisés pour l'eau et la boisson sportive et des verres en carton uniquement ont été offerts aux participants. Toutes ces matières sur le parcours et au parc La Fontaine ont été récupérées et recyclées. Au total plus de 9450 kg de matière (plastique, verre, métal et carton) ont été récupérés en 2015.

De façon à réduire l'utilisation des véhicules à essence (gaz à effet de serre), le Marathon Oasis de Montréal a distribué à tous les participants inscrits à l'événement en 2015 un titre de transport de la société de transport de Montréal (STM) valide pour la journée de l'événement permettant de se déplacer par métro et par autobus de la STM. Un montant de 120 000 \$ a été déboursé par le Marathon Oasis de Montréal à la STM pour ce service. Pour l'édition 2016, ces ententes avec Le Groupe Consortium Echo-Logique et la société de transport de Montréal (STM) seront renouvelées.

L'Expo-Marathon

L'Expo-Marathon est un autre volet important de l'événement. Présenté à l'occasion du Marathon Oasis de Montréal, l'Expo-Marathon a accueilli plus de 70 intervenants reliés à l'activité physique et à la santé.

L'Expo-Marathon a été présentée les 18 et 19 septembre 2015 à la Place Bonaventure, reconnue comme l'un des centres par excellence à Montréal. L'Expo-Marathon a accueilli plus de 38 685 personnes en 2015. L'Expo-Marathon est accessible à tous gratuitement et nécessite plus de 100 000 pieds carrés pour accueillir les visiteurs. Dans le cadre de l'édition 2016, l'Expo-Marathon sera présentée les 23 et 24 septembre 2016.

Partenaires

Le succès de la dernière édition est la résultante d'un effort collectif et nous aimerions profiter de l'occasion afin de remercier tous les partenaires qui ont largement contribué au succès de cette vingt-cinquième édition du Marathon Oasis de Montréal.

Merci à :

Action Sport Physio	Moving Comfort	Liberté
Arctic Gardens	La Presse	Marathon Foto
Bell	La Ronde	Maui Jim
Biosphère, musée de l'environnement	Le Service de police de la Ville de Montréal	Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.
Brooks	Tel-jeunes	Nature Path
Canon	Tourisme Montréal	Oasis
A. Lassonde inc.	Hyatt Regency	La Fédération québécoise d'athlétisme
CEP	Turbana	Parc Jean-Drapeau
Fond Memories Graphics	VH Sauce	Powerbar
Garmin	Via Route	Société de transport de Montréal
Gouvernement du Québec	Ville de Montréal	Sports Experts
GU	Westin	Subway

CONCLUSION

Cette vingt-cinquième édition du Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal se sera encore une fois fait remarquer sur Montréal dans le domaine de la course à pied avec un taux de participation de près de 35 000 coureurs.

Un nombre record de quarante-huit (48) pays étaient représentés, cette année, sur Montréal et un achalandage record de 118 073 personnes a été engendré pour les trois jours de la programmation de l'événement. Des retombées économiques de 11 547 442 \$ ont été générées dans le cadre du Marathon Oasis de Montréal 2015.

L'ajout d'événements dans l'événement confirme cette diversité. Le Circuit provincial avec 17 courses au Québec, le P'tit Marathon (2000 participants) et évidemment « Étudiants dans la course ».

Les résultats nous démontrent une constante augmentation de participation à la compétition des **5 à 15 ans**, ce qui ne peut qu'être sain pour toute société et de bon augure pour la pérennité de l'événement.

Un succès unique en 2015 avec une participation de près de 35 000 participants. Ce succès se partage avec tous les partenaires, les participants et les bénévoles.

La vingt-sixième édition du Marathon de Montréal sera présentée le dimanche 25 septembre 2016 et un maximum de 38 000 coureurs sera accepté aux épreuves du marathon, demi-marathon, 10 km, 5 km et 1 km.

Vingt-deux (22) groupes musicaux positionnés à tous les deux kilomètres animeront et encourageront le passage des coureurs sur le parcours et le groupe populaire Our Lady Peace offrira un spectacle gratuit sur la scène principale au parc La Fontaine, site d'arrivée de toutes les activités.

ANNEXE I

PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT PROMOTIONNEL DU MARATHON DE MONTRÉAL LORS DE DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS

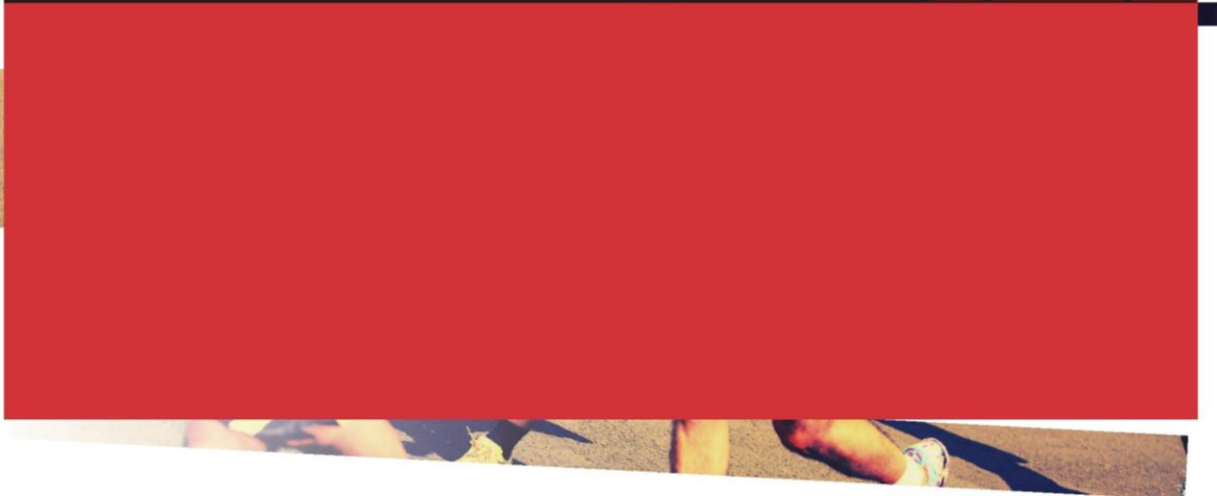
ÉVÉNEMENT	VILLE	DATE
Rock 'n' Roll Lisbon Marathon	Lisbon, Portugal	Octobre 2014
Munich Marathon	Munich, Germany	Octobre 2014
Chicago Marathon	Chicago, IL	Octobre 2014
Marine Corps Marathon	Washington D.C.	Octobre 2014
Amsterdam Marathon	Amsterdam, Holland	Octobre 2014
Vancouver Marathon	Vancouver, Canada	Octobre 2014
Half New York	New York, NY	Octobre 2014
Denver RnR Marathon	Denver, CO	Octobre 2014
St. Louis, MO Marathon	St. Louis, MO	Octobre 2014
Los Angeles RnR Half	Los Angeles, CA	Octobre 2014
Rock 'n' Roll Oslo Merida Half Marathon	Merida, Mexico	Octobre 2014
Frankfurt Marathon	Frankfurt, Germany	Octobre 2014
Dublin Marathon	Dublin, Ireland	Octobre 2014
Marseille-Cassis	France	Octobre 2014
NYC Marathon	New York, NY	Novembre 2014
Savannah RnR Marathon	Savannah, GA	Novembre 2014
Las Vegas RnR Marathon	Las Vegas, NV	Novembre 2014
O porto Marathon	Porto, Portugal	Novembre 2014
Valencia Marathon	Valencia, Spain	Novembre 2014
Marathon de la Rochelle	La Rochelle, France	Novembre 2014
San Antonio RnR Marathon	San Antonio, TX	Décembre 2014
San Silvestre	Madrid, Spain	Décembre 2014
Arizona RnR Marathon	Phoenix, AZ	Janvier 2015
Santa Pola Intl	Santa Pola, Spain	Janvier 2015
La Prom Classique	Nice, France	Janvier 2015
New Orleans RnR Marathon	New Orleans, LA	Février 2015
Sevilla Marathon	Sevilla, Spain	Février 2015
USA RnR Marathon	Washington D.C.	Mars 2015
Dallas RnR Half Marathon	Dallas, TX	Mars 2015
Paris Half Marathon	Paris, France	Mars 2015

ÉVÉNEMENT	VILLE	DATE
Rock 'n' Roll Mexico City Half	Mexico, Mexico	Mars 2015
Rome Marathon	Rome, Italy	Mars 2015
Barcelona Marathon	Barcelona, Spain	Mars 2015
Los Angeles Marathon	Los Angeles, CA	Mars 2015
Boston Marathon	Boston, MA	Avril 2015
San Fransisco RnR Half Marathon	San Fransisco, CA	Avril 2015
Raleigh RnR Marathon	Raleigh, NC	Avril 2015
Country Music Marathon	Nashville, TN	Avril 2015
Paris Marathon	Paris, France	Avril 2015
Rotterdam Marathon	Rotterdam, Holland	Avril 2015
London Marathon	London, UK	Avril 2015
Rock 'n' Roll Madrid Marathon & 1/2	Madrid, Spain	Avril 2015
Brighton Marathon	Brighton, UK	Avril 2015
Nice Semi-marathon	Nice, France	Avril 2015
Portland RnR Half Marathon	Portland, OR	Mai 2015
Ottawa Marathon	Ottawa, ON	Mai 2015
San Diego RnR Marathon	San Diego, CA	Mai 2015
Rock 'n' Roll Liverpool Marathon & 1/2	Liverpool, England	Juin 2015
Seattle RnR Marathon	Seattle, WA	Juin 2015
Chicago RnR Half Marathon	Chicago, IL	Juillet 2015
Rock 'n' Roll Dublin Half Marathon	Dublin, Ireland	Août 2015
San Jose RnR Half Marathon	San Jose, CA	Septembre 2015
Virginia Beach RnR Half Marathon	Virginia Beach, VA	Septembre 2015
Philadelphia Distance Race	Philadelphia, PA	Septembre 2015

ANNEXE II



REVUE DE PRESSE





SOMMAIRE DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE

EUREKA						
	Date de référence	PAPIER	WEB	RADIO	TV	MÉDIAS SOCIAUX
	7 au 19 sept	20	25	1	2	
	20 au 30 sep	49	16	1		
TOTAL		69	41	2	2	0
						114

CNW						
	Date de référence	PAPIER	WEB	RADIO	TV	MÉDIAS SOCIAUX
	6 au 19 sept	0		4	13	50
	20 au 30 sep	2		12	30	
TOTAL		2	140	16	43	14
						215

TOURNÉE MEDIATIQUE						
	Date de référence	PAPIER	WEB	RADIO	TV	MÉDIAS SOCIAUX
	6 au 19 sept			1	5	50
	20 au 30 sep				12	
TOTAL		0		1	17	14
						32

SOMMAIRE DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE - TOTAL						
	Date de référence	PAPIER	WEB	RADIO	TV	MÉDIAS SOCIAUX
	6 au 19 sept					50
	20 au 30 sep					
TOTAL		71	181	19	62	14
						347

CONVENTION – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissante et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **FESTIVAL DE LA SANTÉ INC.**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 992 rue Joliette, Longueuil, Québec, J4K 4V9, agissant et représentée par M. Mario Blain, coordonnateur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 26 janvier 2016 ;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, le 25 septembre 2016, le « Marathon de Montréal » (ci-après appelé l' « Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Responsable** » : la Directrice du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé de la Division des événements publics
- 1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville;
- 1.3 « **Annexe A** » : le plan de visibilité.

Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante de la présente convention. Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

- 2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;
- 2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;
- 2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;
- 2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;
- 2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

- 3.1.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention;
- 3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;
- 3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;
- 3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce

- dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les trois jours suivant la fin de l'Événement;
- 3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);
 - 3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, selon le montant des dommages établis par la Ville;
 - 3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement trois mois avant la présentation de l'Événement;
 - 3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;
 - 3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;
 - 3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);
 - 3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, à l'affichage et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;
 - 3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;
 - 3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;
 - 3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;
 - 3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

- 3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;
- 3.17 mettre en application un plan de visibilité approuvé par le Responsable conformément à l'annexe A qui fait partie intégrante de la présente convention;
- 3.18 transmettre au Responsable, trente (30) jours ouvrables après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4 **DÉFAUT**

- 4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :
 - 4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations souscrites aux termes de la présente convention;
 - 4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.
- 4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier la présente convention sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention, à son entière discrétion.
- 4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5 **RÉSILIATION**

- 5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.
- 5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

- 6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 6.2 qu'il est le propriétaire ou l'utilisateur autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de l'Événement.

ARTICLE 7 INDEMNISATION ET ASSURANCES

- 7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.
- 7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions (5 000 000\$) de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.
- 7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :
 - 7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;
 - 7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.
- 7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

- 8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.
- 8.2 La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.
- 8.3 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 8.4 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.
- 8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
- 8.6 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.
- 8.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 8.8 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.
- 8.9 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.
- 8.10 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.
- 8.11 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

**ARTICLE 9
ÉLECTION DE DOMICILE**

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 L'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 992 rue Joliette, Longueuil, province de Québec, J4K 4V9 et tout avis doit être adressé à l'attention du monsieur Mario Blain. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, L'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 La Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, CONVENTION À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016....

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le 3^e jour de mai 2016

FESTIVAL DE LA SANTÉ INC.

Par :  _____
Mario Blain, directeur des opérations

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération) de la Ville de Montréal, le^e jour de 2016 (Résolution).

ANNEXE A

Plan de visibilité de la Ville

1. Normes d'utilisation du logo de la Ville de Montréal

- 1.1 Placer le logo de la Ville de Montréal sur tous les outils de communication produits pour le projet ou l'événement soutenu.
- 1.2 Respecter l'application des normes du logo de la Ville de Montréal.

Pour télécharger les différents formats du logo de la Ville de Montréal : ville.montreal.qc.ca/logo

2. Dossiers de presse - Lancement

Inclure un communiqué de la Ville de Montréal dans la pochette de presse

- 2.1 **21 jours** avant la conférence de presse, adresser les demandes de communiqués:

Il est important de préciser la date de réception souhaitée du communiqué, le nombre d'exemplaires requis et si une version anglaise est requise

- 2.2 Mentionner le partenariat avec la Ville de Montréal dans le communiqué officiel du projet ou de l'événement. Le libellé peut prendre l'une des formes suivantes :
 - *Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la Ville de Montréal;*
 - *Ce projet bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal.*

3. Messages officiels de la mairie

- 3.1 Réserver une page pour un message du maire dans le catalogue ou le cahier de programmation de l'événement, s'il y a lieu.
- 3.2 La demande de message doit être adressée **30 jours** avant publication.

Il est important de transmettre les informations relatives à la programmation, préciser la date de réception souhaitée du message ainsi que les spécifications techniques selon lesquelles ce message doit être acheminé

4. Mention du soutien de la Ville de Montréal par le promoteur de l'Événement

- 4.1 Mentionner, lors d'activités publiques, que l'Événement est rendu possible grâce à la participation de la Ville de Montréal.
- 4.2 Remercier la Ville de Montréal pour son soutien à la réalisation de l'Événement lors d'entrevues médiatiques et d'événements de presse (lorsque possible).
- 4.3 Ajouter la Ville de Montréal, et/ou son logo, sur le panneau de remerciements des partenaires lors des événements médiatiques et promotionnels.

4.4 Positionner stratégiquement le logo de la Ville de Montréal lors des événements de presse.

5 Publicité

5.1 Mentionner le partenariat avec la Ville de Montréal dans les publicités (radio – télévision – Internet – médias écrits - etc.).

5.2 Placer le logo de la Ville de Montréal sur toutes les publicités imprimées et visuelles (les normes d'utilisation du logo doivent être respectées, voir point 1).

5.3 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville de Montréal (ville.montreal.qc.ca/culture) sur le site Internet de l'événement.

5.4 Faire approuver les publicités avant toute impression ou diffusion.

6 Présence de la Ville de Montréal à l'inauguration

6.1 Inviter élus et représentants de la Ville de Montréal aux activités importantes de l'Événement (conférence de presse, lancement, etc.) et ce, **au minimum 15 jours ouvrables avant l'Événement.**

6.2 Prévoir au scénario de l'Événement une brève allocution de l'élu(e) (si pertinent) et en faire la demande lors de l'invitation.

7 Normes d'écriture de la Ville de Montréal

7.1 Les outils de communication doivent obligatoirement être en français.

7.2 Désigner « Ville de Montréal » en français lorsque l'expression réfère à l'administration municipale (la personne morale), même dans des documents produits en d'autres langues.

7.3 Employer les noms des voies de circulation en français conformément aux règles de la toponymie.

8 Photographies

8.1 Remettre quelques photographies de l'Événement à la Ville de Montréal, libres de droits par licence (document ci-joint), qui pourront être utilisées pour la promotion de l'Événement, dans les outils imprimés de la Ville ainsi que sur ses sites Internet tel qu'indiqué au protocole de soutien financier que vous avez signé avec la Ville.

Pour télécharger les licences de crédits photos :
ville.montreal.qc.ca/culture/photos



Dossier # : 1164435004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Cavendish
Objet :	Approuver la résolution du Comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7671-01

Il est recommandé :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-15 10:38

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164435004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Cavendish
Objet :	Approuver la résolution du Comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7671-01

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du comité exécutif du 20 avril 2016, il a été résolu de décréter un avis de réserve aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec appartenant à Développement Olymbec inc. Suite à cette résolution, le Service des affaires juridiques de la Ville a entrepris les procédures requises à cette fin et a publié, le 28 avril 2016, sous le numéro 22 267 731, l'avis de réserve au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Tel que mentionné à l'article 142 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, une fois que le comité exécutif a décrété l'imposition d'une réserve pour fins publiques, celui-ci doit le soumettre au conseil de la ville pour approbation à la première assemblée qui suit le soixantième jour de son adoption. De ce fait, suivant la résolution CE16 0629, le présent sommaire est donc soumis au conseil d'agglomération.

Le projet Cavendish vise à compléter le réseau routier artériel du secteur centre-ouest de l'île de Montréal, au bénéfice de l'agglomération montréalaise. Plus spécifiquement, le projet consiste à raccorder la section nord du boulevard Cavendish dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à la section sud présente dans la Ville de Côte Saint-Luc, ce qui permettra d'y raccorder aussi des liens d'est en ouest, de Cavendish à Décarie. Ce projet concerne les arrondissements de Saint-Laurent et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, de même que les villes de Mont-Royal, Côte Saint-Luc et indirectement Hampstead.

Le projet Cavendish fait partie des priorités de l'Administration montréalaise. Ce projet est identifié au Plan de transport et au Plan d'urbanisme de Montréal et s'inscrit également dans la liste des projets Montréal 2025 ainsi que dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal 2015.

Présentement, la trame urbaine de ce secteur est interrompue par la présence de la cour de triage Taschereau, propriété du Canadien National (le « CN ») et de la cour de triage Saint-

Luc, propriété du Canadien Pacifique (le « CP »). Un des objectifs de ce projet consiste à désenclaver ce secteur en y offrant une meilleure accessibilité par tous les modes de transport. La planification du tracé affecte en grande partie les terrains du CN et du CP. Toutefois, des propriétés privées sont également visées pour la réalisation de ce projet.

Au courant du mois de mars 2016, la Ville de Mont-Royal a avisé la Ville de Montréal à l'effet qu'une demande de permis a été déposée par Développement Olymbec inc. pour un projet de construction de deux bâtiments sur les lots 2 090 312 et 2 030 319 du cadastre du Québec. Considérant la planification du tracé projeté, il se trouve qu'une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec pourrait être localisée dans l'emprise prévue pour le raccordement du projet Cavendish.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0629 - 20 avril 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve, aux fins du prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de l'évaluation et du courtage immobilier/sécurité, Section des transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

CE 15 1971 - 4 novembre 2015 - Approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish.

CG 150091 - 26 février 2015 - Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal.

CG 130419 - 26 septembre 2013 - Autoriser un virement de crédit de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'approuver la résolution du Comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, tel que montré au plan D-1 Ville Mont-Royal, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, minute 1671, dont copie est en pièce jointe.

- La partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec est un terrain vague situé dans la Ville de Mont-Royal. La superficie requise est estimée à 2 448 m².
- Le lot 3 179 357 du cadastre du Québec est un terrain vague situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent. La superficie requise, soit 14 504,1 m², correspond à la totalité du lot.

Le propriétaire de ces lots est Développement Olymbec inc.

JUSTIFICATION

Les terrains, décrits ci-dessus, sont nécessaires dans le cadre des travaux du raccordement du boulevard Cavendish. En attendant de poursuivre les démarches d'acquisition de ces

lots, l'imposition d'une réserve foncière sur les terrains visés permettra de sécuriser leur valeur en empêchant l'émission de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation de bâtiment.

Les résolutions adoptées en février 2015 viennent renforcer la présente décision. Celles-ci ont été adoptées par Montréal et par les arrondissements et villes liées concernés, puis par le CG, afin de démontrer la volonté de réaliser le projet Cavendish, structurant pour le développement et l'économie de Montréal.

L'article 118.85 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* donne la compétence au conseil d'agglomération de faire des travaux visant le prolongement du boulevard Cavendish.

De plus, selon les articles 53 et 142 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, une réserve imposée par une décision du comité exécutif a pour effet de suspendre l'émission des permis de construction. Cette résolution est valide jusqu'à la première assemblée du conseil de la ville qui suit le soixantième jour de la décision du comité exécutif. Il est donc requis que le conseil d'agglomération impose une réserve sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec aux fins de travaux et du prolongement du boulevard Cavendish.

L'article 142 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal a permis au comité exécutif d'imposer la réserve plus rapidement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fait d'imposer une réserve foncière ne nécessite aucune réserve financière. Cependant, un recours en dommages demeure possible advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le raccordement du boulevard Cavendish dans ce secteur permettra de créer un lien nord-sud et un lien est-ouest ce qui favorisera les déplacements d'une manière efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de réserve laisserait la possibilité au propriétaire d'obtenir un permis de construction susceptible d'augmenter les coûts d'acquisition, le cas échéant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des démarches seront entreprises par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier de gré à gré l'acquisition du site requis.

La réserve foncière est valide pour une période de deux ans, à partir de la date de publication, et peut être renouvelée une seule fois pour une autre période de deux ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric PAQUET, Saint-Laurent
Francine LEDUC, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Francine LEDUC, 5 mai 2016
Éric PAQUET, 4 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-0070
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-13

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD : 1164435004 / Mandat 16-0163-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Approuver la résolution (CE16 0629) décrétant l'avis de réserve
- Endroit : Côté ouest du chemin Dalton, au sud du boulevard Cavendish
- Lots : Ptie 2 090 312 du cadastre du Québec (Ville de Mont-Royal)
3 179 357 du cadastre du Québec (arrondissement de St-Laurent)
- Superficie : Ptie 2 090 312 – 2 448 m²
3 179 357 - 14 504,1 m²
- Particularités : Le projet Cavendish fait partie des priorités de l'Administration montréalaise.

Propriétaire : Développement Olymbec inc.

Acquéreur : Ville de Montréal

Prix de vente : Ne s'applique pas

Valeur marchande : Le fait d'imposer une réserve foncière ne requiert pas l'identification d'un budget à cette fin. Cependant, un recours en dommages demeure possible advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

Valeur au rôle foncier 2014 : Ptie 2 090 312 Terrain : 200 736 \$ (82,00 \$/m²)
Lot 3 179 357 Terrain : 797 700 \$ (55,00 \$/m²)

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

Raison du prix de vente : Les terrains décrits ci-dessus sont nécessaires dans le cadre des travaux de raccordement du boulevard Cavendish. En attendant de poursuivre les démarches d'acquisition de ces lots, l'imposition d'une réserve sur les terrains visés permettra de sécuriser la valeur en empêchant l'émission de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation de bâtiment.

Préparé par :	INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Dany Laroche	Téléphone : 2-0070	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____



Extrait du rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Mont-Royal**

En vigueur pour les exercices financiers 2014-2015-2016

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	Chemin Dalton, LOT
Arrondissement :	
Numéro de lot :	2090312
Numéro de matricule :	9038-64-6892-1-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (sauf l'exploitation non commerciale de la forêt)
Numéro d'unité de voisinage :	184
Numéro de dossier :	13 - F13002150

2. Propriétaire

Nom :	DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne morale
Adresse postale :	333 BOUL DECARIE 5E, SAINT-LAURENT QUEBEC, H4N 3M9
Date d'inscription au rôle :	16-12-2011

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	
Superficie :	13 183,50 m ²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	
Année de construction :	
Aire d'étages :	
Genre de construction :	
Lien physique :	
Nombre de logements :	
Nombre de locaux non résidentiels :	
Nombre de chambres locatives :	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Rôle courant

Date de référence au marché :	01-07-2012
Valeur du terrain :	1 081 000 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	1 081 000 \$

Rôle antérieur

Date de référence au marché :	01-07-2009
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	972 900 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Terrain vague desservi
Valeur imposable de l'immeuble :	1 081 000 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Les informations présentées dans ce rapport sont en date du : 25-03-2016

Date du rapport : 29-03-2016



Extrait du rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Montréal**

En vigueur pour les exercices financiers 2014-2015-2016

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	Boulevard Cavendish, LOT
Arrondissement :	Arrondissement de Saint-Laurent
Numéro de lot :	3179357
Numéro de matricule :	9038-64-3010-3-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (sauf l'exploitation non commerciale de la forêt)
Numéro d'unité de voisinage :	1422
Numéro de dossier :	25 - F00200230

2. Propriétaire

Nom :	DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne morale
Adresse postale :	333 BOUL DECARIE, 5E ETAGE, SAINT-LAURENT QUEBEC, H4N 3M9
Date d'inscription au rôle :	16-12-2011

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	
Superficie :	14 504,10 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	
Année de construction :	
Aire d'étages :	
Genre de construction :	
Lien physique :	
Nombre de logements :	
Nombre de locaux non résidentiels :	
Nombre de chambres locatives :	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Rôle courant

Date de référence au marché :	01-07-2012
Valeur du terrain :	797 700 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	797 700 \$

Rôle antérieur

Date de référence au marché :	01-07-2009
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	718 000 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :		Résiduelle	
Valeur imposable de l'immeuble :	797 700 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Les informations présentées dans ce rapport sont en date du : **25-03-2016**

Date du rapport : **29-03-2016**

22 267 731

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
QUÉBEC

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU

Section des affaires immobilières
Division de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6

Plan D-1 Ville Mont-Royal

Réservante,

Articles 1 et 2

-VS-

DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC., compagnie constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 333, boulevard Décarie, 5^e étage, à Montréal, province de Québec, H4N 3M9 ;

Réservée.

AVIS DE RÉSERVE

1. Par résolution de son comité exécutif, portant le numéro CE16 0629, la Ville de Montréal a, le 20 avril 2016, décrété l'imposition d'une réserve, pour une période de deux (2) ans à compter de la publication du présent avis, contre une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Ville de Mont-Royal et contre le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement Saint-Laurent, dont vous êtes propriétaire et ci-après décrits :

« 1.- Une partie du lot DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT DOUZE (2 090 312 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière ;

bornée vers le nord, par la partie restante du lot 2 090 312, vers le sud-est par le lot 2 090 321, vers le sud-ouest par les lots 3 179 356 et 3 179 357,

mesurant vers le nord, cent trente mètres et cinq centièmes (130,05 m) mesuré le long d'un arc de cercle ayant un rayon de deux cent soixante-neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (269,87 m), vers le sud-est, cinquante-trois mètres et dix centièmes (53,10 m) et vers le sud-ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et quarante-quatre centièmes (97,44 m) ;

contenant en superficie deux mille quatre cent quarante-huit mètres carrés (2 448,0 m²).

2.- le lot TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT (3 179 357) dudit cadastre :

de figure irrégulière ;

contenant en superficie quatorze mille cinq cent quarante mètres carrés et un dixième (14 504,1 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Systèmes International (SI).

2. Les immeubles réservés sont requis par la réservante aux fins de prolongement du boulevard Cavendish ;
3. Vous devez déclarer à la réservante, par écrit, dans un délai de quinze (15) jours de la signification du présent avis, les noms et les adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux ;
4. Vous pouvez aussi, dans les trente (30) jours de la signification du présent avis de réserve, contester, devant la Cour supérieure, le droit de la réservante de procéder à cette réserve ;
5. La réservante vous prie de prendre connaissance du texte suivant contenu à l'Annexe I de la Loi sur l'expropriation :

"
ANNEXE I

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à la réservante, dans les 15 jours de la réception du présent document, les noms et les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.

2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures de réserve ont été entreprises contre votre propriété.


4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit des dommages. "

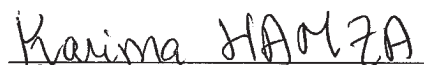
POUR CES MOTIFS, la réservante demande à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, d'inscrire le présent avis de réserve contre les immeubles mentionnés au paragraphe 1 du présent avis.

MONTREAL, le 26 avril 2016

DAGENAIS, GAGNIER, BIRON
Procureurs de la réservante.

Par: 
CASSANDRE LOUIS, avocate


TÉMOIN

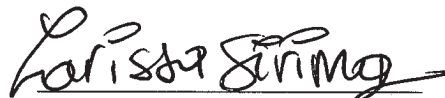

TÉMOIN

DÉCLARATION SOLENNELLE

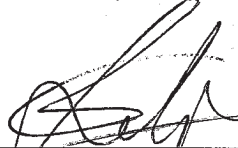
Je soussignée, LARISSA SIRIMA, secrétaire, ayant élu domicile au 775, rue Gosford, 4^o étage, dans les cité et district de Montréal, déclare solennellement ce qui suit:


1. Je suis l'un des témoins mentionnés à l'Avis de réserve ci-dessus;
2. Le présent Avis de réserve a été signé par Me Cassandre Louis pour Dagenais, Gagnier, Biron, les avocats de la Ville de Montréal, en ma présence et en présence de l'autre témoin;
3. Ladite Cassandre Louis est habile à pratiquer et l'autre témoin et moi-même sommes majeurs et capables.

ET J'AI SIGNÉ:


LARISSA SIRIMA

DÉCLARÉ solennellement devant moi
à Montréal, ce 26 avril 2016


FLAVIA SALAJAN
Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal.



DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE : MONTRÉAL
CADASTRE : QUÉBEC
LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 2 090 312 ET
LE LOT 3 179 357
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds, situé au sud-ouest du chemin Dalton et au sud-est du boulevard Cavendish, est identifié par les lettres ABCDEFGA sur le plan D-1 Ville Mont-Royal préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 31 mars 2016.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Une partie du lot DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT DOUZE (2 090 312 ptie), dudit cadastre :

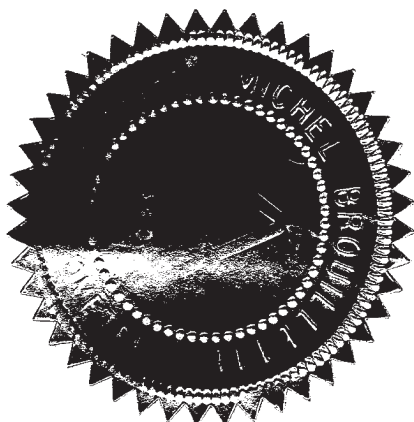
de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord, par la partie restante du lot 2 090 312;
- Vers le sud-est, par le lot 2 090 321;
- Vers le sud-ouest, par les lots 3 179 356 et 3 179 357;

MESURANT :

- Vers le nord, cent trente mètres et cinq centièmes (130,05 m);



/2

- Vers le sud-est, cinquante-trois mètres et dix centièmes (53,10 m) mesuré le long d'un arc de cercle ayant un rayon de deux cent soixante-neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (269,87 m);
- Vers le sud-ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et quarante-quatre centièmes (97,44 m);

contenant en superficie deux mille quatre cent quarante-huit mètres carrés (2 448,0 m²).

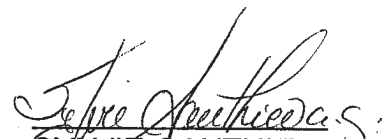
2.- Le lot TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT (3 179 357), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatorze mille cinq cent quatre mètres carrés et un dixième (14 504,1 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le trente et unième jour du mois de mars de l'an deux mille seize sous le numéro 1671 de mes minutes au dossier 22136 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.


SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

/cc

Dossier : 22136

Copie conforme à l'original

Montréal, le 8 avril 2016



Arpenteur(e)-géomètre

GARDIEN DU GREFFE COMMUN

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 20 avril 2016

Résolution: CE16 0629

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité, Section transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164435003

/pl

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)


Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE


GREFFIER DE LA VILLE



NO.: .

VILLE DE MONTREAL
PARTIE RESERVANTE
DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
PARTIE RESERVEE

Mes Dagenais, Gagnier, Biron, avocats *
*ME CASSANDRE LOUIS
V.D.: 16-000977

Date présent. :

Personne Ress.: CAROLE CHARRON MARJOLAINE SIMARD
Notre dossier : 3978711-01 * MSI

- RAPPORT DE SIGNIFICATION -

Je, soussigné(e), DAVID LORTIE, HUISSIER DE JUSTICE du Québec, ayant un bureau d'affaires au 249, boul. Ste-Rose, bureau 109, Laval (450-662-0955) certifie sous mon serment d'office que:

LE 26ième jour d' avril 2016 à 15:30 heures

J'ai signifié, à l'intention de son destinataire, la COPIE CERTIFIEE CONFORME de l'acte de procédure suivant AVIS DE RESERVE, DECLARATION SOLENNELLE, RESERVES (OU RENOUELEMENT DE RESERVE) POUR FINS PUBLIQUES, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN à:

**DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
333 BOULEVARD DECARIE, 5E ETAGE, MONTREAL**

EN LAISSANT A SON ETABLISSEMENT D'ENTREPRISE, EN M'ADRESSANT A UNE PERSONNE RAISONNABLE QUI EN A LA GARDE ET QUI PARAIT ETRE EN MESURE DE LA REMETTRE A UN DIRIGEANT, A UN ADMINISTRATEUR OU A L'UN DE SES AGENTS, LAQUELLE S'ETANT NOMMEE COMME ETANT MME FAIMMY.

J'ai noté sous ma signature, au verso de l'acte de procédure, la date et l'heure de la signification.

Laval, ce 26ième jour d' avril 2016

DAVID LORTIE, HUISSIER DE JUSTICE

Frais taxables

SIGNIFICATION 9.00
Routes 015km 22.35

TPS: 1.57
TVQ: 3.13
SOUS-TOTAL: 36.05

Frais extra-judiciaires

SERV.URGENCE EJ 45.50

TPS: 2.28
TVQ: 4.54
SOUS-TOTAL: 52.32

Honoraires	76.85
Débourcé(s)	
Sous-total	76.85
TPS (836365403)	3.85
TVQ (1217079124)	7.67
Total	88.37

Saulnier Robillard Lortie Inc., 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 700, Montréal (Québec), H2Y 2Y5
Tél.: (514) 878-3143 Téléc.: (514) 954-9981 Site: www.huissier.qc.ca Courriel: info@huissier.qc.ca
Bureau de Laval: 249, Boul. Ste-Rose, bureau 109, Laval (Québec), H7L 1L8, Tél.: (450) 662-0955

ORIGINAL

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 20 avril 2016

Résolution: CE16 0629

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité, Section transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164435003
/pl

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

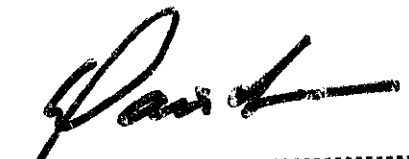
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

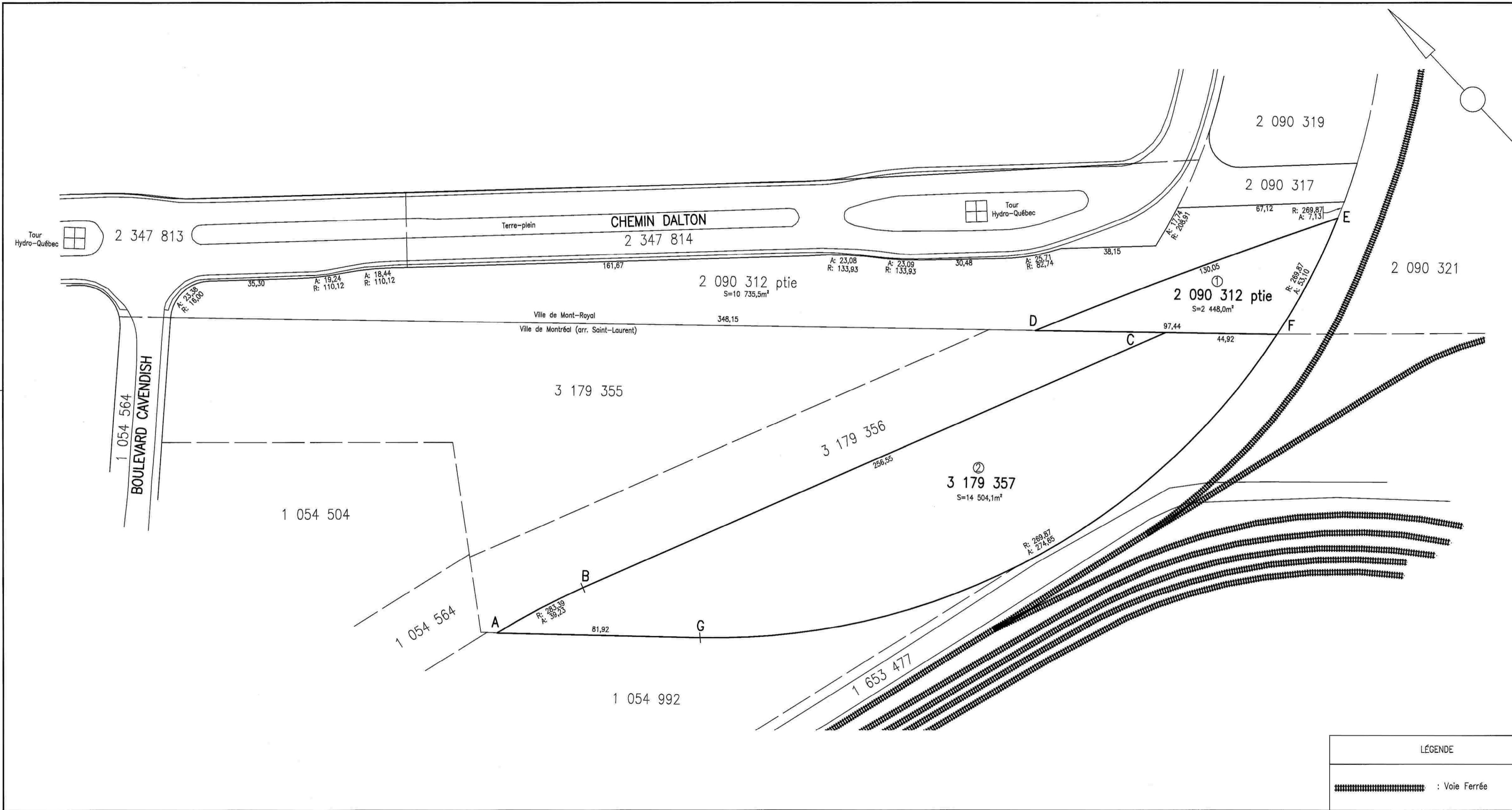


Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE



code du microfilm | B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Echelle: 1: 1000

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)
 Une partie du lot 2 090 312 et le lot 3 179 357.

EMPLACEMENT:
 Bien-fonds situé au sud-ouest du CHEMIN DALTON et au sud-est du BOULEVARD CAVENDISH

FINIS DU DOCUMENT:
 AVIS DE RÉSERVE POUR DES FINS DE TRAVAUX ET DE PROLONGEMENT DU BOULEVARD CAVENDISH

NOTES: 1- Le bien-fonds faisant l'objet de l'avis de réserve est indiqué par les lettres ABCDEFGA (articles 1 et 2).
 2- Les éléments topographiques de ce plan ont été produits à partir des données numériques de la cartographie réalisée à l'aide de photographies aériennes.
 3- Les mesures et les superficies indiquées au plan sont fournies à titre d'information. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.
 4- Les lignes de lot montrées sur ce plan sont issues des données du cadastre rénové. Un arpentage particulier devra être fait afin d'établir les limites du bien-fonds.
 5- Ce plan n'est produit que pour illustrer le lot et la partie du lot faisant l'objet de l'avis de réserve.
 6- La limite DE provient du fichier "Acquisition Proposition Tracé Cavendish_20150915.dwg" reçu le 12 novembre 2015 de la division des Grands Projets.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 31 mars 2016

Préparé par: *Sylvie Gauthier*
 Sylvie Gauthier
 Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 Montréal, le _____

 Arpenteur(e)-géomètre

Minute N° 1671 | Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H05-005-7651
 31H05-005-7652 (31H05-010-3826) Dessin: E.Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Ridul Beauvais*

DOSSIER N° 22136 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: _____

DOSSIER DE LA VILLE:
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
 Saint-Laurent et Ville de Mont-Royal

PLAN N° D-1 VILLE MONT-ROYAL

LÉGENDE

▨ : Voie Ferrée



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-03-29 13:44:34

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1167026526
Nom	DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
Version du nom dans une autre langue	OLYMBEC DEVELOPMENT INC.

Adresse du domicile

Adresse	333, BOULEVARD DÉCARIE, 5E ÉTAGE MONTRÉAL (QUÉBEC) H4N3M9
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2010-12-23
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2010-12-23
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2010-12-17 Constitution

Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-02-04
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-02-04 2014
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7599
Activité	Autres exploitants immobiliers
Précisions (facultatives)	EXPLOITANTS IMMOBILIERS (AUTRES N.C.A.)

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	OLYMBEC INVESTMENTS INC.
Adresse	333, BOULEVARD DÉCARIE, 5E ÉTAGE SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4N3M9

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	STERN, DEREK
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	21, CHEMIN LYNCROFT HAMPSTEAD (QUÉBEC) H3X3E3

Nom	STERN, RICHARD
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	11 crois. Kilburn Hampstead (Québec) H3X3B8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-02-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-02-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-02-19
Déclaration de mise à jour de correction	2012-02-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-11-25
Déclaration modificative	2011-01-20
Déclaration d'immatriculation	2010-12-23

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2011-01-20

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	OLYMBEC DEVELOPMENT INC.	2011-01-20		En vigueur
7661835 CANADA INC.		2010-12-17	2011-01-20	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

© Revenu Québec, 2015

Dossier # : 1164435004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Approuver la résolution du Comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7671-01

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La fin pour laquelle la réserve est imposée est conforme à la loi. Pour que la réserve conserve sa validité, la résolution du comité exécutif ayant décrété l'imposition de la réserve doit être approuvée par le conseil d'agglomération.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cassandra LOUIS
Avocate

Tél : 514-872-2675

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Annie GERBEAU
Avocate et Chef de division, Droit fiscal,
évaluation et transaction financière

Tél : 514-872-3093

Division :



Dossier # : 1163220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-28 17:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait d'une année l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015), de 9 M\$ auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

En décembre 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le MTESS portant sur la modification de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2016). Le projet d'Entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année, est doté d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent également répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Avoir pour objectif la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- S'assurer que l'aide financière accordée ne se substitue pas aux programmes réguliers des ministères ou organismes. Elle peut toutefois contribuer à bonifier ces programmes;
- S'assurer que les organismes admissibles à une aide financière sont des personnes morales et des organismes à but non lucratif.

Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG15 0402 du 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ pour l'année 2015, à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », dans le cadre de la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CG14 0305 du 19 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG13 0072 du 21 mars 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 -

2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

La mission de Fondation de la Visite consiste à prévenir les abus et la négligence à l'égard des enfants en privilégiant une bonne relation parent-enfant et en s'assurant que chaque nouveau-né profite d'un milieu familial accueillant et stimulant. L'organisme offre un service gratuit de soutien à domicile et d'accompagnement aux femmes enceintes et aux parents (mères et pères) de nouveau-nés des territoires visés par le projet. Trois objectifs guident son action préventive : briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs, accroître les habiletés parentales et améliorer la relation parent-enfant. De manière hebdomadaire, des mères-visiteuses et des pères-visiteurs rencontrent les familles ciblées et les accompagnent vers les ressources institutionnelles, communautaires et municipales de leur quartier. Ces intervenants, non professionnels, sont disponibles en tout temps, sept jours sur sept, et peuvent ainsi répondre aux situations d'urgence. Ils parlent, entre autres, le français, l'anglais, le créole, l'espagnol, le mandarin ou l'arabe. Ainsi, en 2014 - 2015, 319 familles comptant 623 enfants ont pu bénéficier de leurs services.

Fondation de la Visite travaille en partenariat avec les organismes du milieu et des cinq arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Nord.

Le projet financé dans le cadre de cette entente a pour objectifs :

1. de faire connaître les services et les ressources municipales existantes aux familles ainsi que leur faire découvrir les infrastructures culturelles et de loisirs de Montréal;
2. d'améliorer la relation parent-enfant et de favoriser l'engagement parental par le soutien d'une mère-visiteuse ou d'un père-visiteur, créant ainsi un lien d'attachement avec l'enfant;
3. de briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs en encourageant les relations interculturelles à travers des activités de regroupement et de loisirs;
4. de sensibiliser les pères aux valeurs de la société québécoise grâce à l'intervention de pères-visiteurs comme l'égalité homme-femme; et,
5. de stimuler et encourager les pères à s'investir dans les soins à apporter aux nouveau-nés.

Globalement, ce projet permet un échange interculturel établi par des réseaux d'entraide, fait connaître les ressources disponibles et les rend accessibles aux parents en plus de favoriser leur intégration à la communauté montréalaise.

JUSTIFICATION

Les familles desservies par ce projet vivent une précarité financière ainsi qu'un isolement social et affectif. Selon l'organisme, ce dernier point constitue le principal facteur concourant à la négligence envers les enfants. Il se traduit par un manque de soutien, une absence de réseau social et familial, une ignorance des ressources ou une réticence de la part des parents à les utiliser. De plus, la majorité des familles rejointes par Fondation de la Visite sont issues de communautés culturelles, dont bon nombre sont nouvellement arrivées au Québec. Pour elles, le choc des valeurs, l'adaptation au pays, les problèmes liés à la langue, la méconnaissance des façons de faire et des codes culturels de la société d'accueil exacerbent leur isolement. Les mères-visiteuses et les pères-visiteurs suppléent au réseau familial absent et deviennent des personnes-ressources de première ligne.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que le projet déposé dans ce sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du

Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé 2016	Projet	Soutien financier MTESS p/r au projet global
	2013	2014	2015			
Fondation de la visite	62 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	« La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles »	10,7 %

Le soutien financier de la Ville à ce projet qui a débuté le 1er avril est complémentaire à d'autres sources de financement provenant notamment du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion et l'Agence de santé publique du Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lie comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les mères-visiteuses et les pères-visiteurs, par le caractère naturel de leur intervention et à titre de « bons voisins », ont accès à des milieux généralement fermés aux professionnels de la santé et des services sociaux. Fondation de la Visite travaille activement à améliorer la qualité de vie des familles en difficulté et des nouveau-nés en leur offrant une présence régulière, une écoute non jugeante, des réponses à leurs questions, des conseils, des références et de l'accompagnement à des services professionnels, communautaires ou d'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention entre les parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 présentation au comité exécutif

Juin 2016 présentation pour approbation au conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie TAILLON, Service de la diversité sociale et des sports
Mustapha TRARI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

Tél : (514) 872-7254
Télécop. : (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274
Télécop. : 514 872-9848

Le : 2016-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-04-27

Suivi budgétaire 2016

Répartition budgétaire de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale(Ville-MTESS 2016-2017)

Données au 29 février 2016

Description des Budgets	Budget modifié	Dépenses réelles	Engagements	Total Engagements + Dépenses réelles	Disponibilité budgétaire sur budget modifié
Direction- Diversité sociale	78 230,16	0,00	0,00	0,00	78 230,16
Ressources humaines et administration	397 921,56	30 533,23	9 638,00	40 171,23	357 750,33
Développement des connaissances et évaluation	216 234,98	1 346,23	21 226,08	22 572,31	193 662,67
Villes liées	151 939,50	-17 966,00	17 966,00	0,00	151 939,50
Arrondissements	5 064 772,15	258 795,23	1 506 271,14	1 765 066,37	3 299 705,78
Clientèles vulnérables (1)	1 018 122,73	-58 067,90	142 857,63	84 789,73	933 333,00
Fonds d'insertion socioprofessionnelle pour immigrants et jeunes	576 281,00	-26 000,00	26 000,00	0,00	576 281,00
Table des quartiers	497 932,00	0,00	6 552,00	6 552,00	491 380,00
Fonds de solidarité sociale : Itinérance	595 000,00	0,00	0,00	0,00	595 000,00
Fonds de solidarité sociale : Sécurité alimentaire	645 000,00	-160 600,00	160 600,00	0,00	645 000,00
Accompagnement en loisir	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Itinérance	330 000,00	-41 116,52	71 116,52	30 000,00	300 000,00
T O T A L G É N É R A L	9 621 434,08	-13 075,73	1 962 227,37	1 949 151,64	7 672 282,44

(1) Clientèles vulnérables : Projets jeunesse, Égalité Homme-Femme, Famille et petite enfance, Anés, Sécurité urbaine et Autochtones

Dossier # : 1163220001

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1163220001 - Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposé au budget

Tél : 514-872-2188

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-08

Habib NOUARI
Agent de gestion en ressources financières et matérielles

Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Convention de contribution financière Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité

GDD 116 3220 001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FONDATION DE LA VISITE**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 11832, avenue Bellevois, Montréal, Québec, H1H 3G1, agissant et représentée par Mme Denise Landry, directrice générale, dûment autorisée à cette fin par une résolution de son conseil d'administration en date du 24 février 2016.

N° d'inscription TPS : 107391567RT001
N° d'inscription TVQ : 1006483492DQ001
N° d'inscription d'organisme de charité : 107391567RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également ou collectivement désignés aux présentes comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont conclu une Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 (ci-après : « l'**Entente** »), laquelle a été amendée le 4 août 2015, notamment pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après : le « **Ministre** ») et la Ville ont convenu de prolonger l'Entente, jusqu'au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre d'un projet d'intervention à cet égard;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation de ce projet d'intervention;

ATTENDU QUE la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter le projet d'intervention conformément à la présente convention, aux Annexes A et B et au Projet d'intervention qui en font partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « **Directeur** » : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé
- 2.2 « **Annexe A** » : le formulaire de demande de soutien financier déposé par l'Organisme.
- 2.3 « **Annexe B** » : le protocole de communication publique joint à la présente convention.
- 2.4 « **Projet d'intervention** » : l'Annexe A approuvée par le Directeur, conformément à l'article 4.1 des présentes.
- 2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention.
- 2.6 « **Rapports d'étape** » : les rapports prévus au Projet d'intervention, le cas échéant, lesquels doivent être remis au Directeur aux dates qui y sont déterminées.

- 2.7 « **Rapport final** » : le rapport prévu au Projet d'intervention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B et du Projet d'intervention qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte du Projet d'intervention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

4.1 Projet d'intervention

Soumet l'Annexe A pour approbation par le Directeur au plus tard, dix (10) jours après la signature de la présente convention par les Parties, cette annexe décrivant les activités, actions et interventions proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités.

4.2 Réalisation du projet

Réalise son Projet d'intervention en conformité avec les dispositions de la présente convention.

4.3 Rapports d'étape et final

Dépose, auprès du Directeur, les Rapports d'étape, le cas échéant, ainsi que le Rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels, non limitativement, la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet d'intervention sur le milieu ou auprès des clientèles concernées.

4.4 Autorisations et permis

Obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Respect des lois

Se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs.

4.6 **Promotion et publicité**

- 4.6.1 Met en évidence la contribution de la Ville et du Ministre dans tous les documents, communications, rapports et activités entourant la promotion et la diffusion publique du Projet d'intervention.
- 4.6.2 Respecte les termes et conditions de l'Annexe B, plus particulièrement en ce qui a trait à l'annonce publique du Projet d'intervention.

4.7 **Aspects financiers**

- 4.7.1 Dépose les Rapports d'étape, le cas échéant, auprès du Directeur, ainsi que le Rapport final. En cas de résiliation de la présente convention, le Rapport final doit être transmis au Directeur dans les trente (30) jours de la date de résiliation.
- 4.7.2 Tient une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.
- 4.7.3 Autorise le Directeur du Service des finances de la Ville et le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie.
- 4.7.4 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés ainsi que le Rapport annuel, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.
- 4.7.5 Remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités du Projet d'intervention dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet.
- 4.7.6 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.8 **Responsabilité**

Prend fait et cause pour la Ville et le Ministre dans toute poursuite dirigée contre ces derniers par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et les tient indemnes de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

4.9 **Lettres patentes**

Fournit, à la signature de la convention, une copie de ses Lettres Patentes.

4.10 **Communications**

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au Ministre, toute information ou tout document concernant la présente convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 **Renouvellement**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, à l'Annexe B et au Projet d'intervention, la Ville pourrait renouveler la présente convention pour une durée additionnelle maximale de deux (2) ans, suite à l'approbation, par le Directeur, des Rapports d'étape déposés par l'Organisme, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations requises par les instances municipales compétentes en temps utile et du versement des crédits nécessaires par le Ministre.

5.2 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **SOIXANTE-CINQ MILLE dollars (65 000 \$)**.

5.3 **Versements**

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.3.1 Soixante pourcent (60 %), soit un montant de **TRENTE-NEUF MILLE dollars (39 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les Parties.

5.3.2 Trente pourcent (30 %), soit un montant de **DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (19 500 \$)** dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur d'un Rapport d'étape comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 30 novembre 2016.

- 5.3.3 Le solde de dix pourcent (10 %), soit un montant de **SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (6 500 \$)** dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du Rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 31 janvier 2017.

5.4 **Annulation**

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités du Projet d'intervention ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de son Projet d'intervention.

5.5 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à la présente convention et au Projet d'intervention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins du Projet d'intervention, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ou à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :

- I) Si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- II) Si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

III) si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

IV) s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif.

- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe II), III) et IV) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet d'intervention reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **ASSURANCES**

- 9.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par accident ou événement, une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 9.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

- 9.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10

DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7.2, 7.3 et 8 de la présente convention, le **31 décembre 2016**.

ARTICLE 11

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des Parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 11832, avenue Bellavois, à Montréal, province de Québec, H1H 3G1 et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Denise Landry, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, L'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

JOINDRE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE À JOUR

Ainsi que les Annexes A et B



Dossier # : 1165008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour l'implantation de la plateforme de sociofinancement La Ruche Montréal pour la période 2016 à 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique d'un montant non récurrent de 77 610 \$ en 2017, de 118 460 \$ en 2018 et de 44 480 \$ en 2019. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-31 09:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ruche Montréal est une plateforme de sociofinancement assortie d'un service d'accompagnement offert par des professionnels bénévoles sélectionnés pour leur réseau d'affaires. La plateforme vise à réaliser des campagnes de levée de fonds de moins de 100 000 \$, s'adresse à toutes les formes d'organisations et à tous les secteurs (activités scolaires, sportives, culturelles, communautaires) et à tous les types d'entreprises, à but lucratif ou sans but lucratif.

La Ruche entend soutenir un vaste mouvement en faveur de l'engagement citoyen pour le développement des communautés. Elle souhaite favoriser l'émergence d'une culture entrepreneuriale proactive valorisant l'initiative individuelle et collective, ainsi que l'implication citoyenne. Elle vise principalement des projets de petite envergure issus de la communauté (projet de quartier, scolaire, sportif, artistique, etc.) ou encore des projets portés par de petites entreprises ou des petites entreprises en démarrage.

La Ruche Montréal est une initiative du mouvement Ça bouge! un organisme à but non lucratif qui a vu le jour à Québec et qui veut déployer son modèle de sociofinancement dans plusieurs régions du Québec. La gestion des plateformes régionales, dont Montréal, est centralisée à Québec. Des comités régionaux composé de 5 à 10 professionnels bénévoles impliqués agiront à titre de comité directeur régional. Deux représentants du comité montréalais deviendront membres du conseil d'administration de Ça bouge! au mois de juin 2016. Il s'agit de messieurs Guillaume Mercier (Directeur chez Lune Rouge, une entreprise créée par Guy Laliberté pour développer de nouvelles approches des rites funéraires) et d'Hubert Sibre (associé au cabinet d'avocats d'affaires DLA Piper).

L'organisme Ça bouge! demande à la Ville de Montréal une contribution triennale de 140 000\$, 130 000\$ et 120 000\$ pour l'implantation de La Ruche Montréal (2016 à 2018). L'organisme n'a jamais reçu d'aide financière de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 (21 mai 2014) Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approbation des règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'octroyer une contribution de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge pour les quatre premières années d'opération de La Ruche Montréal (2016 à 2019). Au cours de la période 2016-2019, La Ruche Montréal a pour objectif d'atteindre 2,1 M\$ en sociofinancement pour les projets de la communauté. À cette fin, elle organisera plusieurs «cellules» qui sont des occasions de maillage entre ses professionnels bénévoles et les promoteurs de projets dans le but de renforcer les compétences de ces derniers. Ces cellules approuveront les projets prêts à s'afficher sur la plateforme de sociofinancement. Ce sera aussi l'occasion où les promoteurs seront conseillés par les professionnels bénévoles. La Ruche prév également des activités et de la promotion (ateliers de formation, représentation dans les événements, salons, conférences, etc.). Enfin, elle est aussi responsable de développer des partenariats d'affaires avec les organismes montréalais (Jeune chambre de commerce de Montréal, institutions d'enseignement supérieur, Je Fais Montréal, etc.).

De concert avec la stratégie du Mouvement Desjardins, un premier soutien financier de 127 000 \$ pour l'année 2016 assorti de certaines conditions inscrites à la convention le liant à la Ville de Montréal permet de s'assurer du succès de l'entreprise. Pour les années 2017, 2018 et 2019, il est proposé un soutien financier de respectivement 77 610 \$, 118 460 \$ et 44 480 \$. Ces sommes assurent un équilibre du budget déposé. Les modalités de versement de la contribution financières sont précisées au projet d'entente.

Le soutien total de 367 550 \$ de la Ville de Montréal devra servir aux activités de promotion (marketing, relations publiques, frais de représentation), à la tenue d'activités locales (cellules et ateliers), à la plateforme de sociofinancement (frais de développement technologique pour adaptation au nouveau marché montréalais), à un poste de coordination pour La Ruche Montréal et, finalement, à divers frais administratifs (téléphonie, fournitures de bureau, etc.).

La gestion du projet sera entièrement réalisée par Ça bouge! qui sera imputable des fonds octroyés par la Ville de Montréal.

Le tableau qui suit présente, pour les années 2016 à 2018, les sources de financement de Ça bouge! pour le projet La Ruche Montréal.

	2016		2017		2018		2019
	\$		\$		\$		\$
Campagne de sociofinancement (7%)	33 600	10%	50 400	25%	63 000	25%	à venir
Campagne de sociofinancement (prêts)			10 000	5%	10 000	4%	à venir
Ville de Montréal (enveloppe de 175 M \$)	127 000	40%					à venir
Ville de Montréal (autre)			77 610	39%	118 460	48%	44 480
Mouvement Desjardins	150 000	47%	50 000	25%	50 000	20%	à venir
Commandite							à venir
Partenaires utilisateurs (contrats de service)	10 000	3%	10 000	5%	7 500	3%	à venir
TOTAL	320 600		198 010		248 960		44 480

* L'année financière de Ça bouge! est de juin à mai.

JUSTIFICATION

Le projet La Ruche Montréal s'inscrit dans la vision à long terme que la Ville de Montréal a exprimée dans le document *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* et par laquelle elle souhaite « offrir à sa population un milieu de vie agréable et stimulant où chacun trouve les conditions propices à son épanouissement ».

Le projet répond à une priorité clairement énoncée dans les différentes politiques de la Ville de Montréal et dans *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* de faire de Montréal une ville prospère et inclusive reposant sur une communauté vibrante. La Ruche Montréal s'inscrit dans l'axe Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation d'*Imaginer - Réaliser Montréal 2025* par le soutien qu'il entend apporter aux citoyens montréalais dans leur projet de contribution à la communauté.

Dans le cadre de l'entente de 175 M\$ conclue avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal, le Service du développement économique souhaite contribuer aux projets qui sont en lien avec le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique 2011-2017 ». La Ruche Montréal s'inscrit plus précisément dans les préoccupations du Plan d'action 2015-2017 du Service de développement économique en proposant d'agir sur l'augmentation de l'indice d'entrepreneuriat en soutenant la créativité et l'innovation ainsi que l'initiative privée des individus et des entreprises.

La Ruche Montréal a obtenu l'engagement de 70 professionnels bénévoles prêts à s'investir dans des activités d'accompagnement de campagne de levée de fonds. L'implication des professionnels bénévoles crée un environnement propice à l'atteinte des objectifs de financement en plus de contribuer au renforcement des capacités des initiateurs de projets.

Le projet reçoit l'appui du Mouvement Desjardins qui est prêt à investir 150 000 \$ pour une année pilote. Je Fais Montréal accueille très favorablement la venue d'une plateforme de sociofinancement qui serait subventionnée par la Ville de Montréal. Enfin, le réseau PME MTL, comme plusieurs experts d'ailleurs, reconnaît l'apport très utile du sociofinancement dans l'évaluation rapide de la valeur d'une idée d'affaires.

Cette contribution vient également soutenir le déploiement d'une entreprise d'économie sociale dans le secteur des technologies de l'information, un secteur d'activités jusqu'à présent encore trop peu investi par celles-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 127 000 \$ de la Ville de Montréal au projet La Ruche Montréal pour l'année 2016 sera puisée dans le fond dédié aux projets structurants de la programmation de l'entente de 175 M\$ conclue avec le Gouvernement du Québec. Les crédits sont prévus au budget du Service du développement économique.

Pour les années 2017, 2018 et 2019, la contribution financière de 240 550 \$ nécessitera des ajustements non récurrents de la base budgétaire du Service de développement économique au montant de 77 610 \$, 118 460 \$ et 44 480 \$ respectivement. Ces ajustements sont nécessaires puisque, pour ces trois années, aucun crédit n'est disponible au budget du Service du développement économique. Ce projet aura donc un impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal de 2017, 2018 et 2019.

Le tableau qui suit présente une récapitulation des sources budgétaires :

	2016	2017	2018	2019	Total
Entente de 175 M\$	127 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	127 000 \$
Ajustement budgétaire - Service du développement économique	0 \$	77 610 \$	118 460 \$	44 480 \$	240 550 \$
TOTAL	127 000 \$	77 610 \$	118 460 \$	44 480 \$	367 550 \$

L'aide financière demandée représente 45 % du budget de La Ruche Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal permet à La Ruche Montréal de compléter son montage financier et ainsi répondre aux conditions du Mouvement Desjardins de trouver des sources complémentaires de financement. Enfin, sans cette contribution de la Ville de Montréal, le projet ne pourrait se déployer à Montréal et cela mettrait fin au projet d'expansion de la plateforme de sociofinancement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications. Par ailleurs, l'organisme doit respecter les obligations en matière de visibilité convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement public : 1^{er} juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications
Marthe LAWRENCE, Service des communications
Chloé ROUMAGÈRE, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire - développement économique

Tél : 514 872-9434
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2016-05-25

LA RUCHE QUÉBEC

PLAN D'AFFAIRES

DÉPLOIEMENT DE LA RUCHE À MONTRÉAL

Présenté au

Ville de Montréal



Table des matières

Section 1 – Mise en contexte	1
Historique	1
Mission	1
Vision	1
Objectifs	1
<hr/>	
Section 2 – Gouvernance	3
Forme juridique	3
Conseil d’administration	3
SM40	3
Cellule	3
Comités régionaux	4
Obligations des administrateurs	4
<hr/>	
Section 3 – Fonctionnement, réalisation, budget d’opération	5
Fonctionnement	5
Réalizations	6
Partenariat	6
Budget d’opération	7
<hr/>	
Section 4 – Déploiement sur le territoire de la Ville de Montréal	8
Contexte	8
Objectifs du projet pilote	8
Gouvernance	8
Les SM40 Montréal	9
Fonctionnement	10
Estimations	12
Concurrence	12
Partenariats et promotion du projet-pilote	15
Budget du projet pilote	15
Échéancier préliminaire	16
Évaluation de la performance	16
Conclusion	17

Section 5 – Autres projets de développement	18
Amélioration de la plateforme Web	18
Déploiement dans d'autres régions au Québec	18
Développement de la ruche en équité	19
Mise en place d'un fonds des ambassadeurs	19
Programme pédagogique la Ruche Académie 2016	19
<hr/>	
Section 6 – Conclusion	20
<hr/>	
Annexe 1 – Liste des SM40 de la région de la Capitale-Nationale	21
<hr/>	
Annexe 2 – Projets financés dans la région de la Capitale-Nationale	23
<hr/>	
Annexe 3 – Résultats de recherches	25
<hr/>	
Annexe 4 – Budget prévisionnel – Montréal et La Ruche Provinciale	37
<hr/>	

Section 1 – Mise en contexte

QU’EST-CE QUE LA RUCHE?

La Ruche est un modèle unique au monde. Cette plateforme Web innove par des caractéristiques inexistantes sur les autres sites de financement participatif (crowdfunding) de par sa forme juridique et sa gouvernance, mais aussi en regard des projets qui y sont présentés. Ils doivent obligatoirement laisser une empreinte sociale, économique ou culturelle dans une région précise.

Par ailleurs, comme La Ruche est un outil de développement des collectivités et de proximité qui s’adresse à un territoire précis, c’est un sentiment d’appartenance qui se crée auprès de la population, qui a alors une forte impression de faire la différence dans sa communauté et de prendre part concrètement à la réalisation de projets.

HISTORIQUE

La Ruche est un projet initié par le Mouvement Ça bouge!, organisme à but non lucratif (OBNL) qui a été créé à la suite de l’effervescence des Fêtes du 400^e de Québec en 2010. Ça bouge! est l’initiative d’une centaine de gens d’affaires de la région qui ont apprécié les retombées économiques de cette période et formulé le désir qu’elles se prolongent. Le Mouvement Ça bouge! a contribué à la réalisation de plusieurs événements (Moulin à image, Chemins invisibles du Cirque du Soleil, Grand Prix Cycliste, et autres) par un apport financier privé de 1,2 M\$.

En avril 2013, le Mouvement Ça bouge! crée une nouvelle initiative : La Ruche Québec. En 2015, le Mouvement Ça bouge! met fin à ses activités de financement d’événements et se concentre exclusivement sur le développement de La Ruche.

MISSION

La Ruche est un organisme à but non lucratif qui amasse et distribue des fonds, afin de favoriser l’émergence de projets stimulant le rayonnement et la vitalité d’une région. Par l’entremise de sa plateforme de sociofinancement et de son programme de financement direct, elle contribue concrètement au développement des régions du Québec.

VISION

La Ruche compte devenir LA référence incontournable pour faire naître des projets ponctuels concrets de moins de 100 000\$; LA vitrine des initiatives entrepreneuriales ou autres au Québec et une référence en matière d’initiatives proactives et d’implication citoyenne, tout en devenant une force économique capable d’entreprendre ses propres projets.

OBJECTIFS

La Ruche a pour objectifs :

- d’offrir à la population un outil collectif, simple, accessible et participatif pour faciliter le développement entrepreneurial;

- de démocratiser l'entrepreneuriat en facilitant et simplifiant le processus de création, de lancement et de gestion de nouveaux projets;
- de favoriser l'émergence d'une culture entrepreneuriale proactive valorisant l'initiative individuelle et collective, ainsi que l'implication citoyenne;
- d'encourager l'échange d'idées et de ressources entre promoteurs, leaders et l'ensemble de la communauté;
- de favoriser l'émergence de nouveaux projets;
- de dynamiser l'économie locale et régionale;
- de susciter directement la participation de la population et l'impliquer dans la vitalité de son milieu;
- de servir de levier pour obtenir un financement auprès des bailleurs de fonds publics ou privés;
- de contribuer à freiner l'exode des jeunes en milieu rural, en leur permettant de créer leur propre projet, leur propre emploi, dans leur milieu.

Section 2 – Gouvernance

FORME JURIDIQUE

La Ruche (Mouvement Ça Bouge !) est constituée selon la partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C. C-38). La Ruche est une initiative réalisée par l'OBNL Ça bouge! L'organisme en soi s'appelle toujours le Mouvement Ça bouge! même si ses activités sont maintenant exclusivement celles de La Ruche.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 12 personnes issues des communications, du tourisme, de l'hôtellerie, des finances et autres secteurs. Il est appuyé par des comités régionaux et par les SM40.

- Charles Mony – Village Monde & Creaform (Fondateur)
- Erwan Franchet – Hôtel le Piori
- David Bélanger (C.E) – Mallette
- Jean-François Dufour – Gestion immobilière Dufour Cinq-Mars
- Jacques de Varennes (C.E) – Ig2
- Martin Berthiaume – Telus
- Marie-Line Fournier – Groupe Voyage-Québec
- Michel Bellavance – Nourcy Traiteur
- Nicolas Bouchard – DuProprio (Fondateur)
- Simon Poitras (C.E) – Cossette
- Vincent Bergeron (C.E) – ROBIC

SM40

Les SM40 sont des ambassadeurs (liste des SM40 de la Capitale-Nationale à l'annexe 1), des leaders d'innovations et de collaborations. Ils agissent comme des anges-conseils auprès des promoteurs-utilisateurs de la plateforme de La Ruche. Cette alliance rallie des personnalités en vue de chaque région, s'étant déjà réalisée dans leur travail et étant soucieuse de faire bouger leur milieu. Ces ambassadeurs proviennent de différents secteurs d'activités. Ils ont le mandat suivant:

- être ambassadeur de la plateforme dans leur quotidien, faire la promotion de La Ruche (+ la Cellule) et référer des projets;
- parrainer des promoteurs;
- participer aux Cellules mensuelles (pour approbation des projets et conseiller les promoteurs) au moins 2 fois par année. Entre 8-10 SM40 doivent être présents à chaque Cellule;
- participer aux Confréries régionales de La Ruche;
- contribuer à la réussite des campagnes de financement participatif.

CELLULE

La Cellule est une activité mensuelle où 8 à 10 membres des SM40 jouent un rôle-conseil auprès des promoteurs. La Cellule accueille entre 6 et 10 promoteurs qui viennent présenter leurs projets d'affaires et leur campagne de financement. Ceux-ci ont 30 minutes pour présenter leur projet et profitent de conseils de leaders ce qui augmente les chances de réussite de leur projet.

COMITÉS RÉGIONAUX

Chaque région aura son comité régional, constitué de 5 à 10 SM40. Le Comité aura comme rôle:

- d'assurer le bon fonctionnement et le développement de l'utilisation de la plateforme;
- de rechercher du financement;
- d'agir à titre d'ambassadeur, davantage impliqué dans les décisions locales
- d'organiser des événements locaux (Confrérie, Cellule, etc.);
- de mobiliser la communauté entrepreneuriale locale;
- de contribuer à la diffusion de La Ruche dans sa région;
- de rechercher des projets porteurs pour alimenter la plateforme;
- d'assurer la réussite des campagnes de sociofinancement;
- d'agir à titre de collègue électoral pour proposer un membre au conseil d'administration de La Ruche Provinciale.

Le Comité régional de la Capitale-Nationale est composé des personnes suivantes:

- Annie Fernandez – Fernandez Communication
- Charles Gaudreau – La Cavalerie
- James Eaves – Faculté des Sciences de l'Administration Université Laval
- Jean-Philippe Villemaire - 32mars
- Lise-Andrée Roy – Laurier Québec
- Nicolas Bouchard – DuProprio
- Vincent Bergeron – ROBIC

OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS (RÈGLES D'ÉTHIQUE)

Les obligations des administrateurs sont les suivantes :

- faire abstraction de toute partisanerie politique dans leurs discussions concernant un dossier, une activité ou une décision du CA;
- faire valoir les intérêts de La Ruche et non leurs intérêts personnels;
- faire rapport fidèlement des activités de leur comité afin que le conseil d'administration puisse prendre des décisions justes, éclairées et équitables;
- voir à ce que les activités du comité qu'ils dirigent fonctionnent bien et motivent les troupes;
- s'efforcer d'être présents à toutes les réunions et activités de La Ruche;
- obtenir le consentement du président et/ou du CA avant :
 - D'entreprendre toute démarche officielle;
 - De faire une déclaration publique;
 - D'engager des sommes d'argent.

Section 3 – Fonctionnement, réalisations, budget d’opération

FONCTIONNEMENT

La Ruche est une plateforme Web de financement participatif, concept voulant qu’un projet bénéficiant de l’appui d’une communauté puisse voir le jour grâce à une grande quantité de petits dons. La règle d’or du financement participatif, en général, est que le promoteur doit atteindre la totalité du montant demandé pour que les contributeurs soient débités. Si le promoteur atteint son objectif de financement, il laissera 7 % de cette transaction à La Ruche, ce qui constitue son modèle d’affaires. Dans le cas contraire, comme les contributeurs ne font qu’une promesse de don, aucune trace de la transaction n’apparaît sur le relevé du contributeur.

Le fonctionnement de La Ruche est actuellement assuré par deux ressources. Celles-ci assurent les opérations, le développement, la coordination des Cellules, les représentations publiques, la formation sur le financement participatif, les partenariats, la recherche de financement, etc.

Plus concrètement, voici les étapes détaillées qui mènent au financement d’un projet :



La Ruche organise aussi d’autres activités dont *La Ruche Académie* qui est un « festival de la créativité entrepreneuriale » de quatre jours consécutifs. Cet événement formateur a pour mission de démocratiser et de rendre accessible l’entrepreneuriat. Regroupant conférences, coaching, ateliers pratiques, services-conseils et activités originales de réseautage, ce festival de la créativité entrepreneurial permet d’accélérer la mise en place et le lancement de projets. À la fin du programme, les participants présentent leur projet devant un jury. Le meilleur projet remporte une bourse.

RÉALISATIONS

Lancée en juin 2013, la plateforme avait déjà dépassé plusieurs attentes inscrites au plan d'affaires initial avec 86 projets qui ont atteint leur objectif de financement et un taux de réussite des campagnes de financement de 60 %. Ce résultat dépasse largement le taux de succès obtenus par le géant américain Kickstarter ($\pm 40\%$)¹ de même que la moyenne au niveau mondial des campagnes de financement participatif (50 %)².

Depuis son lancement, 200 projets ont été parrainés et ont franchi l'étape de la Cellule mensuelle. De ce nombre, 164 ont lancé une campagne de financement participatif et 90 ont pu être financés grâce à 6901 contributeurs-citoyens ce qui a permis d'amasser un peu plus de 780 628\$ et ce, exclusivement à Québec. Voici un résumé des retombées et des performances de La Ruche pendant cette période :

- plus de **1700** heures d'accompagnement bénévole auprès de **525** promoteurs;
- 30 rencontres de la Cellule;
- les deux éditions de La Ruche Académie ont rejoint directement **500** personnes et indirectement plus de **100 000** personnes notamment par les réseaux sociaux;
- **200** projets parrainés ont franchi l'étape de la Cellule;
- les promoteurs de **174** projets ont lancé une campagne de financement participatif;
- **92** projets ont atteint leurs objectifs de financement à 100% + 5 projets ont été financés en campagne UL;
- **805 628 \$** ont été investis grâce à **7051** contributeurs-citoyens;
- de **10-15** projets actifs sur la plateforme en tout temps;
- un minimum de **500** visites par jour sur la plateforme;
- **2970** abonnés à l'infolettre et **5942** « J'aime » sur Facebook.

Par ailleurs, les projets soumis et financés (liste des projets à l'annexe 2) sont de tous les types et explorent des champs d'intérêt très vastes qui vont du lancement d'un album musical à celui de la création d'un nouvel événement, ou encore la mise sur pied d'une pizzeria, pour ne nommer que ceux-ci. De façon assez équilibrée, un tiers des projets provient d'organismes à but non lucratif, un autre tiers provient de projets d'entreprises et le dernier tiers est issu de projets culturels, sportifs, étudiants ou autres.

L'implication de la communauté est telle que la vaste majorité des projets financés obtient un montant supérieur à leur objectif initial. À titre d'exemple, le projet « Prix du public Devtech 50 » a récolté 299% de son objectif !

À la lumière des résultats obtenus, nous pouvons conclure que La Ruche connaît un grand succès.

PARTENARIAT

À l'automne 2015, la Fondation de l'Université Laval a conclu une entente de partenariat avec La Ruche Québec afin d'utiliser sa plateforme de financement participatif, mais avec certaines caractéristiques distinctes de l'Université Laval.

Des négociations sont en cours en vue de la conclusion d'ententes avec d'autres organisations institutionnelles, mais également avec des organismes de développement économique.

¹ https://www.kickstarter.com/help/stats?ref=about_subnav

² http://crowdfunding.cmf-fmc.ca/fr/facts_and_stats/how-likely-is-your-crowdfunding-campaign-to-succeed

BUDGET D'OPÉRATION

Le développement technologique de la plateforme et le développement du modèle d'affaires ont été réalisés en partenariat avec les entreprises du milieu et les organismes publics.

Comme vu précédemment, La Ruche est un **outil collectif de développement économique**. Les décideurs de la Ville de Québec ont bien compris l'importance de soutenir cet outil et ont investi dans le fonctionnement de La Ruche. Par ailleurs, une partie du fonctionnement est assurée par le retour de 7 % sur les projets et par des partenariats. Voici le budget d'opération pour l'année financière 2015-2016 :

Budget 2015-2016 (1 ^{er} juin 2015 - 31mai 2016)	Capitale-Nationale
Total argent recueilli pour les projets	280 000
Nombre de projets	35
REVENUS	
Contributions	
<i>Contributions 7%</i>	19 600
<i>Villes ou municipalités</i>	115 000
<i>Commanditaires privés (déjà reçu)</i>	50 000
<i>Promesse de commandite (Desjardins)</i>	55 000
<i>Partenaires utilisateurs (Université Laval)</i>	14 000
<i>Fonds des Ambassadeurs</i>	30 000
REVENUS TOTAUX	283,600
DÉPENSES	
Promotion et communication	
<i>Dépenses et gestion du marketing & publicité</i>	5,000
<i>Relations publiques</i>	0
<i>Frais de représentation et développement</i>	8 000
Sous-total promotion et communication	13,000
Activités et événements	
<i>Organisation et dépenses des événements (incluant La Ruche Académie 20K\$)</i>	28,000
Sous-total activités et événements	28,000
Plateforme	
<i>*Contribution ponctuelle (50k\$ frais développement de la plateforme Ruche interrégionale)</i>	70,000
Sous-total plateforme	70,000
Frais administratifs et autres	
<i>*Ressource attirée à La Ruche provinciale (Montréal et autres régions)</i>	100,000
<i>Ressources attirées à la Ruche régionale</i>	50,000
<i>Frais professionnel légal</i>	15,000
<i>Service comptable</i>	7,500
<i>Assurance</i>	2,000
<i>Autres frais administratifs</i>	1,000
Sous-total frais administratif et autres	175,500
DÉPENSES TOTALES	286,500
Surplus (déficit)	(2, 900)

*Dépenses projet Montréal et l'aventure interrégionale

Section 4 – Déploiement sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTEXTE

La Ruche, le Mouvement Desjardins et la Ville de Montréal ont entrepris des démarches afin de collaborer au déploiement du modèle d'affaires de La Ruche sur le territoire de la Ville de Montréal. Ainsi, ce sera le premier territoire à bénéficier de l'expertise qui a été développée par La Ruche dans la région de la Capitale-Nationale.

OBJECTIFS DU PROJET-PILOTE

Le principal objectif du projet-pilote est d'implanter le modèle d'affaires de La Ruche en vue de faire bénéficier la population de la Ville de Montréal et les promoteurs de son modèle unique de financement participatif de proximité. Plus spécifiquement, les objectifs du projet-pilote sont de :

- démontrer que le modèle d'affaires développé par La Ruche est exportable dans d'autres territoires;
- susciter l'adhésion des partenaires locaux;
- développer des collaborations durables et pérennes;
- assurer le fonctionnement du projet à court, moyen et long termes.

GOVERNANCE

Le conseil d'administration de La Ruche sera l'administrateur du projet-pilote et sera imputable des fonds octroyés pour son déploiement sur le territoire de la Ville de Montréal. Toutefois, il pourra compter sur un comité régional composé de personnes ayant des expertises variées et qui sont des leaders dans leur milieu.

Rôle de La Ruche Provinciale

La Ruche Provinciale sera responsable :

- de maintenir à jour la plateforme Web et le développement technologique;
- d'assurer tout le soutien administratif nécessaire au bon fonctionnement de La Ruche Montréal;
- d'assurer l'administration comptable des projets en campagne de financement;
- de gérer le service à la clientèle des contributeurs et des promoteurs et faire le lien vers La Ruche Montréal lorsque nécessaire;
- de communiquer tous les projets et les bons coups de chaque région;
- d'assurer les communications à l'échelle de la province;
- d'encadrer et accompagner le ou les responsables de La Ruche Montréal;
- de gérer, au niveau provincial, les relations gouvernementales, les partenariats, le financement et les commandites.

Comité régional

Le Comité régional est constitué de SM40 et agira à titre d'«exécutif». Il sera essentiel que le Mouvement Desjardins participe au Comité régional et/ou à titre d'observateur au conseil d'administration.

Un comité régional fondateur est déjà à l'œuvre et sera la base à la constitution des SM40 pour la Ville de Montréal. Il est composé des personnes suivantes :

- Adrian Popovici – Dorais Popovici Avocats
- Alexandre Forgues – District Atwater

- André Boisclair – COMEX
- Bisma Ansari – Mattel
- Daphné Mailloux-Rousseau – L’Ancre des jeunes
- Dominic Bécotte – XPND
- Gabriel Bran Lopez – Fusion Jeunesse
- Guillaume Mercier – Lune Rouge
- Hubert Sibre – DLA Piper
- Lyne Breton – Lyne Breton, CPA
- JS Cournoyer – Real Ventures + Notman House
- Nicolas Rubbo – McCarthy Thétrault
- Rémi-Pierre Paquin– Comédien + Le Trèfle
- Serge Postigo– Comédien + 375^e Ville de Montréal
- Stéphane Morency – Fondation

SM40 DE MONTRÉAL

Les SM40 de Montréal nommeront un représentant. Celui-ci agira à titre de chef d’équipe, de représentant et de porte-parole des SM40 de La Ruche Montréal. Il sera nommé pour une période maximale de deux ans. Ce responsable devra produire un rapport des activités locales au conseil d’administration de La Ruche Provinciale, à chacune de leur rencontre mensuelle. C’est aussi lui qui fera le lien entre la ressource de coordination locale, les promoteurs et les parrains de projets. Ce responsable sera le seul signataire autorisé dans la région. Pour la première année, les SM40 Montréal ont nommé deux SM40 responsables; Alexandre Forgues et Daphnée Mailloux-Rousseau. De plus, 2-3 membres du comité régional siègeront sur le conseil d’administration de La Ruche. Voici la liste des SM40 qui ont confirmé leur participation :

PRÉNOM ET NOM	ENTREPRISE
Adrian Popovici – Comité fondateur MTL	Popovici Avocats - Lawyers
Alex Bibeau	Parti Libéral
Alexandre Besner	Ballroom, Écurie, Rachel Rachel, etc
Alexandre Forgues – Comité fondateur MTL	District Atwater
Alexandre Borduas	MERN
Alexis Pinard	Cossette
André Boisclair – Comité fondateur MTL	COMEX
Bisma Ansari – Comité fondateur MTL	Mattel
Cadleen Désir	Declic
Carla Beauvais	Groupe Style Communication
Christian Bélair	Crédo + La Gare
Daphné Mailloux – Comité fondateur MTL	L'Ancre des Jeunes
Dominic Bécotte – Comité fondateur MTL	XPND Capital
Eric Phaneuf	Walter Capital
Fabrice Vil	3 Points
Felipe St-Laurent	Ils en Fument du bons
Guillaume Lavoie	Conseiller municipale
Guillaume Mercier – Comité fondateur MTL	Lune Rouge
Harout Chitilian	Conseiller à l’Exécutif ville Montréal
Hubert Sibre – Comité fondateur MTL	DLA Piper

Isabelle St-Germain	Équiterre
JS Cournoyer – Comité fondateur MTL	Notman House + Real Ventures
Jean-Martin Aussant	Chantier de l'économie sociale
Jérôme Coté	Régis Coté et associés, architectes
Josée Maillette	Atedra
Julien Saulgrain	Blue HF
Karim Benabdallah	PaymentPin
Liette Lamonde	Fondation Montréal inca
Louis-Philippe Maurice	Busbud + La Gare
Lyne Breton – Comité fondateur MTL	Lyne Breton, CPA
Marilou Hainault	Phaneuf
Martin-Luc Archambault	AmpMe + ange investisseur & dragon
Mathieu Roy	Ig2
Matthieu Dugal	La sphère, Radio-Canada
Maude Sabbagh	Réalisatrice
Maxime Desjardins	Atelier
Mélanie Joly	Ministre du Patrimoine Canadien
Michel-Alexandre Lessard	Cossette
Nathalie Goodwin	Agence Goodwin
Nicolas Rubbo – Comité fondateur MTL	McCarthy Tétrault
Odrey Robillard	Caisse de dépôt et placement du Québec
Olivier Gamache	Groupe Investissement Responsable
Philippe Lamarre	Urbania
Pierre-Antoine Fradet	Atedra
Pol Brisset	Red Bull
Remi-Pierre Paquin – Comité fondateur MTL	Comédien
Richard Laberge	Transport Laberge
Richard Speers – Comité fondateur MTL	Attraction Média
Samuel Baril	Entrepreneur & Développement
Serge Postigo – Comité fondateur MTL	Comédien
Simon Robert	Loto-Quebec
Sophie Reis	Videotron
Stephan Morency – Comité fondateur MTL	Fondaction
Véronique Mercier	Québecor (Groupe TVA)

FONCTIONNEMENT

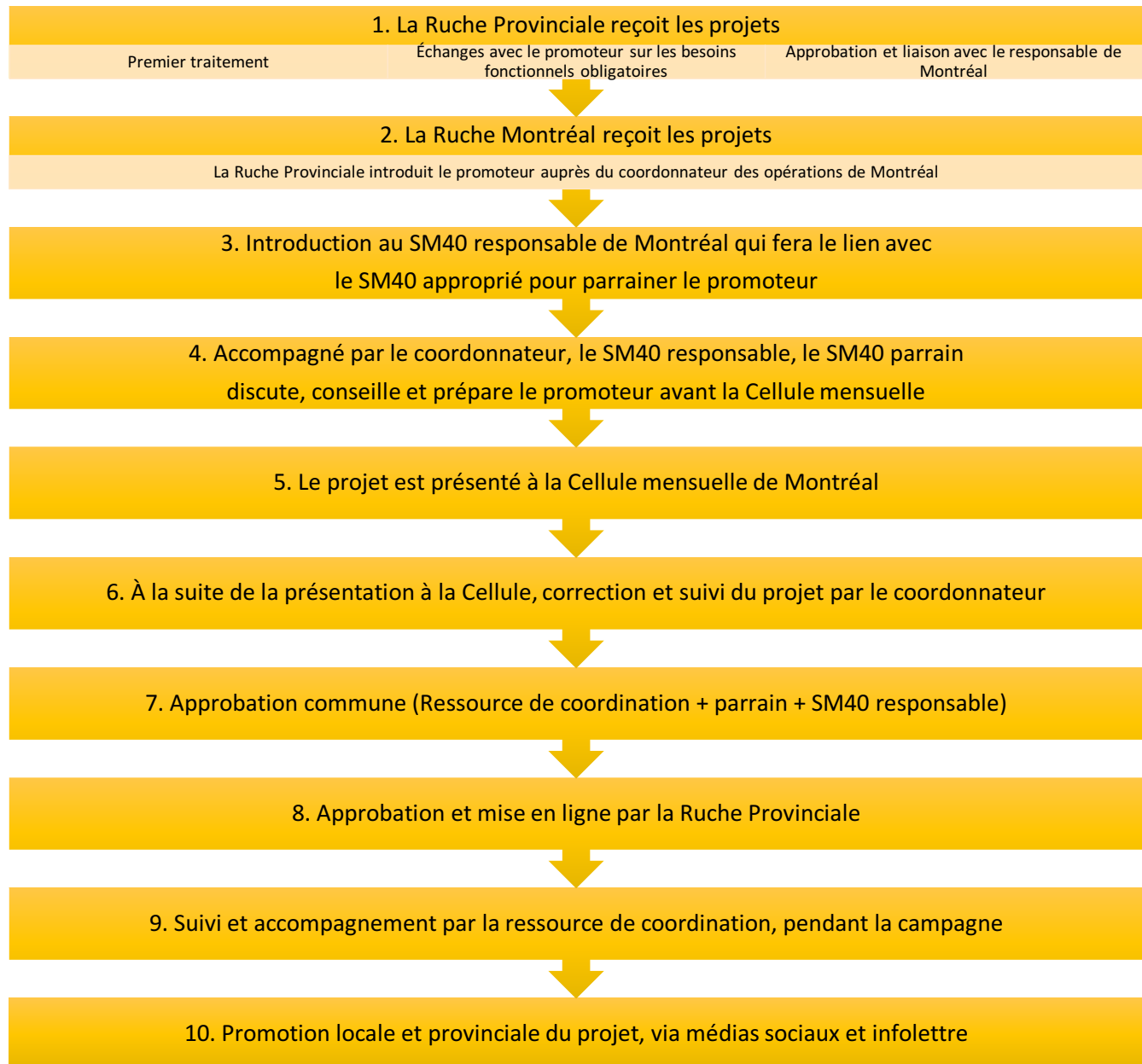
Ressources humaines

Au moins une ressource sera nécessaire pour assurer la coordination des opérations de La Ruche pour la Ville de Montréal. Cette ressource sera à l'emploi de La Ruche Provinciale. Elle sera hébergée dans les bureaux de PME Montréal. Bien évidemment, les ressources de La Ruche Provinciale seront en appuies à celle de Montréal. Le mandat de la ressource sera:

- d'assurer un soutien administratif et logistique (gestion des Cellules, planification des rencontres, gestion budgétaire, etc.);
- de réaliser des représentations publiques (ateliers de formation, représentation dans les événements, salons, conférences, etc.);
- de soutenir les promoteurs et effectuer les liens avec le SM40 responsable;

- d'être le lien direct avec La Ruche Provinciale;
- d'assurer le marketing et les communications (médias sociaux, publicités, etc.);
- d'organiser des événements (Confréries ou autres);
- de rapporter de façon hebdomadaire les tâches accomplies, à la Ruche Provinciale.

Processus de gestion d'un projet et liens avec la Ruche Provinciale



ESTIMATION DU NOMBRE DE PROJETS ET DES MONTANTS QUI POURRAIENT ÊTRE OCTROYÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Comme vu précédemment, 86 projets ont atteint leur objectif de financement grâce à l'apport financier de 6 749 personnes pour un montant total de 769 133\$ sur une période d'un peu plus de deux ans. Le tableau suivant présente une projection de la clientèle et du volume potentiels en regard de la population de la RMR de Québec et de celle de Montréal en 2015.

	Québec + de 2 ans Réel	Montréal 2 ans Estimation	Montréal 1 an
Population 2015	806 400	4 060 700	
Nombre de projets présentés à la Cellule	200	1 000	500
Nombre de projets sur la plateforme	164	820	410
Nombre de projets financés	86	430	215
Contributeurs	6 901	34 505	17 252
Montant octroyé	780 628 \$	3 903 140 \$	1 951 570 \$

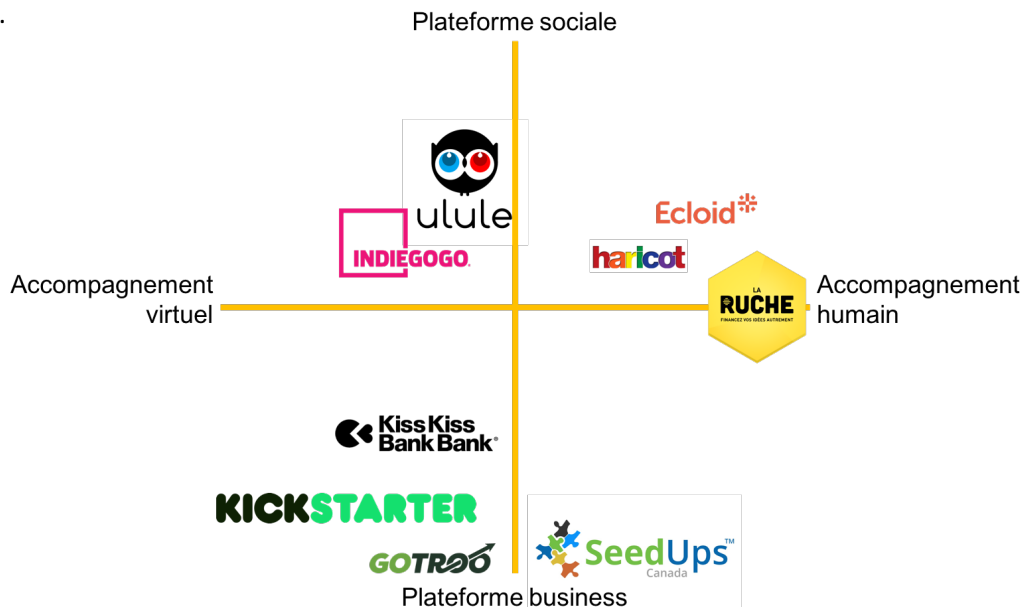
Ainsi, on constate que la clientèle pourrait être 5 fois plus importante à Montréal qu'à Québec uniquement en regard de la population et que pour un an le montant qui pourrait être accordé avoisinerait 2 M\$.

En se basant sur le rapport annuel 2013-2014 de *SAJE accompagnateur d'entrepreneur* dont le mandat couvre le territoire de la Ville de Montréal, 12 002 personnes ont reçu un service, 714 entrepreneurs ont démarré leur projet d'entreprise, 318 entrepreneurs ont été accompagnés dans leur croissance pour des investissements de plus de 8 M\$. À titre comparatif, pour la même année, 888 projets ont été accompagnés par le CLD de Québec pour des investissements de 7,9 M\$. On peut donc affirmer que le volume est 13 fois plus important pour Montréal que pour Québec. Toutefois, les investissements totaux sont sensiblement les mêmes.

En regard de ces données, on peut supposer de manière prudente que le volume de projets et les montants qui pourraient être octroyés seraient deux fois plus importants que la première année à Québec. Concrètement, nous estimons que 60 projets pourraient se voir octroyer 480 000 \$.

CONCURRENCE (plus de détail à l'annexe 3)

Tel que vu précédemment, le modèle d'affaires de La Ruche se démarque de façon importante de ses concurrents. La Ruche n'est pas qu'une plateforme, mais aussi un processus où les promoteurs sont accompagnés étroitement pendant la durée du processus. Voici le positionnement de La Ruche en regard de la concurrence.



Ainsi, en regard des autres plateformes existantes, **La Ruche** est LA plateforme de financement participatif, ouverte à **tous les types de projets**, qui offre un **niveau très élevé d’accompagnement**. Cet encadrement permet d’assurer un meilleur contrôle et un meilleur soutien des campagnes pour en assurer leur réussite et c’est ce qui démarque La Ruche de la concurrence.

Bien que nous sommes persuadés qu’il n’y ait pas d’autres plateformes de financement participatif ayant un modèle d’affaires s’apparentant à La Ruche, nous avons effectué plusieurs recherches afin de bien connaître le fonctionnement des autres plateformes de financement participatif et de nous positionner sur le marché de Montréal. Le fruit de nos recherches se retrouve à l’annexe 3.

PARTENARIATS ET PROMOTION DU PROJET-PILOTE

Par l’ensemble de nos partenariats, nous nous assurerons d’utiliser les réseaux de ceux-ci pour maximiser nos efforts de communication. Parmi ces partenaires ou SM40, plusieurs travaillent dans les secteurs de la publicité, des communications, des relations publiques et des médias. Ces individus seront des acteurs clés dans nos actions et seront des relayeurs de premier plan pour faire connaître La Ruche Montréal.

Comme nous sommes une plateforme en ligne, nous axerons une grande partie de nos communications via différents médias sociaux, dont principalement Facebook et Instagram. Twitter et LinkedIn seront secondaires. De plus, une infolettre sera envoyée de façon bimensuelle. Par ailleurs, chaque campagne de financement participatif sera, en soi, une campagne de publicité. La Ruche se fait principalement connaître un projet financé à la fois.

Comme le concept du financement participatif est encore méconnu, nous passerons beaucoup de temps à faire des représentations publiques, conférences et ateliers de formations pour éduquer la population sur le sujet et ainsi convertir ceux-ci en potentiel promoteur sur La Ruche. Nous nous assurerons également que les intervenants en entrepreneuriat et en financement soient bien informés sur le fonctionnement pour être en mesure de proposer cette alternative plus instinctivement.

La Ruche entend travailler de concert avec des organisations solidement implantées sur le territoire de la Ville de Montréal qui seront des partenaires, mais également des relayeurs, ayant eux-mêmes des besoins en financement pour leurs clients-promoteurs. Voici une liste sommaire de ces organisations : Ville de Montréal – Développement économique; Je fais Montréal; 375^e; SAJE accompagnateur d’entrepreneurs; Chambre de commerce du Montréal métropolitain; Jeune Chambre de commerce de Montréal; Parcours innovation PME Montréal, HEC, Inno-Cité; Fondation Montréal inc.; Go Troo; La Gare; autres. Voici des exemples de types de collaborations en développement:

Organisations	Types de collaborations
PME MTL	Discussion en vue d’offrir un espace de travail pour recevoir la ressource de coordination locale, ce partenaire utilisateur aura sa propre page sur La Ruche à ses couleurs pour ses projets souhaitant organiser une campagne de sociofinancement. Les subventions à ces projets pourront être illustrées à même la page de ces derniers.
Mouvement Desjardins	Partenaire financier et stratégique pour le déploiement de La Ruche à Montréal. La Ruche pourrait être un outil de gestion du risque en regard des projets soutenus par La Ruche.

	Coopération mutuelle et complémentaire pour le financement de projets. Possibilité d'utiliser la plateforme de paiement de Desjardins qui sera développer pour servir le modèle particulier de <i>crowdfunding</i> .
Jeune Chambre de Commerce de Montréal	Partenaire utilisateur avec sa propre page pour ses projets, souhaitant organiser une campagne de sociofinancement. Discussion en vue de mettre en place un fonds de microfinancement : le Fonds JCCM des Ambassadeurs.
HEC	Partenariat du même type que celui avec l'Université Laval : une page pour les projets de la communauté universitaire.
Ville de Montréal & Je Fais Montréal	Partenaire financier pour le déploiement de La Ruche à Montréal. Promotion de La Ruche dans les outils de communications de la Ville de Montréal. Partenaire utilisateur pour les projets Je Fais Montréal.
Fondation Montréal inc.	Partenaire utilisateur avec sa propre page pour ses projets, souhaitant organiser une campagne de sociofinancement. Les subventions à ces projets pourront être illustrées à même la page de ces derniers.
Go Troo	Partenaire en Équité : La Ruche deviendrait potentiellement le volet don et prévente sur Go Troo pour les projets désirant bonifier leur campagne d'équité. Les récompenses mèneraient sur le projet en page de La Ruche. Et vice versa, Go Troo devient l'option « en équité » pour les projets de La Ruche souhaitant vendre des parts de leur entreprise.

BUDGET POUR L'IMPLANTATION DU PROJET PILOTE

Voici le budget de fonctionnement pour l'implantation du projet-pilote à Montréal. Le budget consolidé de La Ruche Provinciale, Capitale-Nationale et Montréal pour trois ans se retrouvent à l'annexe 4.

Coût du projet pilot (du 1^{er} février 2016 au 30 janvier 2017)		Montréal
Total argent recueilli pour les projets		480 000
Nombre de projets		60
REVENUS		
<i>Contributions 7%</i>		33 600
<i>Villes Montréal</i>		140 000
<i>Commanditaires privés (Desjardins)</i>		150 000
<i>Partenaires utilisateurs (exemple : HEC)</i>		10 000
REVENUS TOTAUX		333 600
DÉPENSES		
Promotion et communications		
<i>*Dépenses et gestion du Marketing & Publicité</i>		30 000
<i>*Relations publiques</i>		15 000
<i>Frais de représentation et Développement</i>		12 500
Sous-total promotion et communication		57 500
Activités et événements		
<i>*Organisation et dépenses des événements (2016)</i>		20 000
Sous-total activités et événements		20 000
Plateforme		
<i>Frais d'administration de la Ruche provinciale</i>		37 895
<i>Frais développement et arrimage technologique de la Ruche Interrégionale (Contribution ponctuelle (dont 50k\$ La Ruche provinciale 2015-16)</i>		70 000
Sous-total plateforme		107 895
Frais administratifs et autres		
		100 000
<i>*Ressource attirée à la Ruche régionale (non embauché)</i>		
<i>** Ressource Ruche Provinciale (attribué à La Ruche Montréal)</i>		40 000
<i>Autres frais administratifs (déplacement, téléphone, accès internet, location de salle, fournitures)</i>		7 500
Sous-total frais administratif et autres		107 500
DÉPENSES TOTALES		332 895
Surplus (déficit)		705

* Dépenses flexibles selon les revenus à percevoir,

** Une ressource La Ruche provinciale est imputé au cout à 4/10 du salaire (100 000\$) pour la mise en place (2015-16) et le développement de La Ruche Montréal (2016-2017),

ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE (du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017)

Dates	Activité
Février 2016	Amorce des démarches pour constituer le Comité régional et pour trouver des partenaires financiers
30 mars 2016	Première rencontre des SM40 (Notman House)
1 ^{er} avril 2016	Canular pour mousser La Ruche Montréal – Les Expos de Québec 2022
Mai 2016	Lancement La Ruche Montréal (avec 4-5 projets en ligne)
	Annonce du partenariat avec la Ville de Montréal
	Annonce du partenariat avec le Mouvement Desjardins
	Entente pour la localisation de la ressource
	Embauche de la ressource
	Première rencontre de la Cellule
8 au 11 juin 2016	Ruche Académie

Un calendrier détaillé des rencontres de la Cellule et des autres activités sera proposé une fois le projet démarré.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET-PILOTE

Nous proposons les éléments suivants afin d'évaluer la performance du projet-pilote et la pertinence de poursuivre les activités sur le territoire de la Ville de Montréal. Toutefois, nous sommes réceptifs à des ajouts d'indicateurs de performance dans la mesure de nos ressources et de notre disponibilité financière:

Quantitatif

- Nombre de projets inscrits
- Nombre de projets financés
- Taux de réussite
- Nombre de projets actifs
- Nombre de contributeurs
- Nombre de visite sur le site Web
- Nombre de SM40
- Nombre d'ententes de collaboration
- Nombre de rencontres de la Cellule
- Nombre d'abonnés à l'infolettre
- Nombre de «j'aime» sur Facebook
- Financement pour poursuivre les opérations à Montréal (pérennité)
- Nombre d'activités où le logo du Mouvement Desjardins était affiché
- Nombre de référencements des promoteurs au Mouvement Desjardins pour compléter leur montage financier pour la réalisation des projets

Qualitatif

- Présence de projets de grande notoriété
- Implication des SM40
- Implication des partenaires
- Type d'ententes de collaboration
- Notoriété du projet-pilote à Montréal
- Présence dans les médias
- Visibilité du logo du Mouvement Desjardins

CONCLUSION DU PROJET PILOTE

- Depuis l'été dernier la permanence de La Ruche a déployé beaucoup d'énergie pour répondre à la demande de plusieurs personnalités en vue de Montréal afin qu'ils s'offrent, eux aussi, une plateforme de financement participatif sous le modèle de La Ruche :
 - Mise en place d'un comité fondateur (comité régional);
 - Constitution des SM40 Montréal (80);
 - Réflexion sur le modèle et la gouvernance entre les régions;
 - Rédaction d'un plan d'affaires;
 - Développement de partenariats stratégiques ayant des projets aux besoins de financement;
 - Recherche de financement;
 - Refonte, déploiement, traduction et amélioration de la plateforme technologique;
 - Etc.
- Suite à l'annonce du partenariat avec le Mouvement Desjardins, par Mme Pauline D'Amboise, devant tous les SM40 de Québec, en juin dernier, le conseil d'administration et ses partenaires de la Ville de Montréal se sont activée pour mettre en place La Ruche Montréal;
- Le déploiement de La Ruche à Montréal contribuera à atteindre une masse critique de projets et de contributeurs permettant de valider si un tel projet se réplique hors Québec et confirme la pérennité financière du modèle;
- La crowdfunding de proximité mis de l'avant par La Ruche Québec promet dans une ville aussi peuplée que Montréal, où les gens souhaitent s'impliquer dans le développement économique de leur région. L'implication financière et stratégique d'un collaborateur financier à l'ADN du Mouvement Desjardins est tout aussi naturelle qu'essentielle à la réussite du projet pilote. Il donne une crédibilité et des ressources au projet. Inversement La Ruche permet aux Mouvements de se rapprocher de ses membres actuels et futurs, et de coopérer pour créer l'avenir du Québec via un outil novateur et mobilisateur, créant de la fierté et de la richesse économique, sociale et culturelle.

Section 5 – Autres projets de développement

AMÉLIORATION DE LA PLATEFORME WEB

Deux années d'expérience offrent suffisamment de contenu pour améliorer le site Web de La Ruche afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Voici quelques-unes des améliorations majeures en cours ou qui seront apportées :

Bonifier l'expérience sur le site

Améliorer la page des usagers, qu'ils soient contributeurs ou promoteurs, pour qu'elle soit plus conviviale et offre davantage de fonctions. La création de comptes sera simplifiée, le processus de paiement aussi ;

Offrir une place aux entreprises locales

Créer une section qui permettra à ces entreprises de supporter les projets en démarrage, soit financièrement ou soit en offrant une contribution sous forme de services (comptabilité, juridique, publicité, etc.). Inspirée des modèles du Crowd Sourcing, cette nouvelle option aura pour effet d'augmenter le nombre de portefeuilles disponibles pour investir dans la relève entrepreneuriale de la région. Avec les projets endossés, ces entreprises se définiront une « personnalité de projet » et bénéficieront d'une visibilité en tant que bon citoyen corporatif. L'objectif est d'utiliser toutes les ressources disponibles (argent, temps, services, matériels, etc.) pour bonifier une idée et mener un projet à terme.

Assurer un suivi des projets

Créer une section qui permettra de suivre l'évolution des projets lorsqu'ils ont complété avec succès leur campagne de financement par l'intermédiaire de vidéos et d'une section dialogue avec le promoteur.

Offrir l'option « campagne flexible » / « levée de fonds »

À l'heure actuelle, La Ruche ne permet qu'exclusivement les projets ayant un objectif financier fixe. Ainsi, un projet qui n'atteint pas son objectif ne reçoit aucune contribution. Plusieurs autres plateformes de sociofinancement telles qu'Indiegogo et Haricot offrent la possibilité de faire des campagnes de levée de fonds, ainsi, chaque dollar amassé va directement au promoteur, sans qu'il ait à atteindre un objectif précis. La Ruche désire développer cette fonction avec des spécificités bien à elle qui obligera le promoteur à déterminer, dès le départ le type de campagne choisit. Ainsi, La Ruche élargit son spectre de services, suit la tendance mondiale et vient répondre à la demande des organismes locaux n'ayant pas d'objectif fixe, mais plutôt un besoin global de financement. Naturellement, les organismes se qualifiant pour ce volet auront des modalités bien différentes que les campagnes fixes et seront approuvés par les SM40.

DÉPLOIEMENT DANS D'AUTRES RÉGIONS AU QUÉBEC

Pourquoi?

- Pour devenir une référence incontournable dans la sphère du financement participatif à l'échelle locale et régionale;
- Pour être un outil de gestion du risque qui valide les projets pré-approuvés par les différents programmes de subventions et d'aide financière à l'émergence de projets, tout en leur donnant une vitrine proche de la population;
- Pour revoir le rôle du citoyen dans le développement socioéconomique de son milieu en démocratisant le financement traditionnel;
- Pour contrer l'exode rural par des moyens qui prône la prise en charge collective. Faire de chaque région un lieu par excellence pour les investisseurs, les visiteurs, la relève et les citoyens.

Dans quelles régions?

Dans la dernière année, six régions et leurs organismes locaux ont approché La Ruche pour se doter d'une plateforme semblable. La Ruche entretient d'étroites discussions avec ces régions afin d'établir un modèle de « Licence », d'entente et de financement pour compter, au total, quatre régions incluant Québec, Montréal, Estrie et Mauricie, d'ici la fin 2017.

Le déploiement dans ces régions permettra d'augmenter le nombre de contributeurs potentiels pour chacun des projets, influencera directement le nombre de projets financés et, ultimement, augmentera l'apport financier à La Ruche pour stabiliser son modèle d'affaires et sa pérennité financière. Une entente de collaboration avec l'École d'Entrepreneurship de Beauce a été conclue. Ayant, à même leur cohorte, plusieurs entrepreneurs importants de différentes régions du Québec, ceux-ci seront les pionniers de cet essaimage et établiront les premiers contacts avec les fonctionnaires et élus des régions, en plus de dénicher les futurs SM40 dans les régions.

MISE EN PLACE D'UN FONDS DES AMBASSADEURS

Les ambassadeurs (SM40) unissent leurs forces et allient leurs réseaux de contacts afin de mettre sur pied un fonds de contribution pour les projets de La Ruche. À Québec, les 60 ambassadeurs doivent trouver 5 contributeurs (ils peuvent aussi s'inclure) qui s'engageront, pour une période de 3 ans, à verser la somme de 1 500\$ par an. Cela représente donc un potentiel de 300 contributeurs pour un montant annuel global de 450 000\$. De plus, 10 grands bâtisseurs ont été approchés pour une somme de 10 000\$ par an. La contribution sera divisée de la manière suivante :

- 750\$ en don qui servira directement aux opérations et au développement de La Ruche Québec;
- 750\$ en don qui servira de leviers financiers directement sur les projets se retrouvant sur La Ruche Québec.

*** Le Fonds des ambassadeurs ne sera pas obligatoire dans chacune des régions. Ce sera à celles-ci de déterminer si elles veulent se lancer dans cette démarche de financement, au lieu de la rechercher de commandites privées traditionnelles.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE LA RUCHE ACADEMIE 2016

Après deux premières éditions réussies, La Ruche Académie revient en force en 2016. La formule continuera d'offrir une semaine de formation académique, d'exercices pratiques, de conférences par des entrepreneurs expérimentés, le tout sous le couvert d'un « festival de créativité et de startup » où se rencontrera la communauté entrepreneuriale. Ce boot-camp entrepreneurial servira de plus en plus au développement des entrepreneurs.

Section 6 – Conclusion

La Ruche c'est le miroir d'une population qui s'exprime et qui prend en charge la vitalité économique, culturelle et sociale de sa région. En plaçant le citoyen comme l'acteur principal, La Ruche démocratise l'entrepreneuriat et favorise l'émergence d'une culture qui se prend en main. C'est déjà 7000 contributeurs qui parlent de 86 projets dans leur communauté en se disant « il y a un peu de moi là-dedans ! ». Ce sentiment d'appartenance est essentiel pour construire des communautés ! Cette colle, c'est la fierté.

Dans un contexte de rationalisation de l'aide financière gouvernementale pour la réalisation de projets collectifs et privées, le modèle d'affaires de financement participatif de La Ruche devient un outil démocratique de développement économique local qui ne peut qu'être bénéfique pour la réalisation des collectivités. C'est le parvis de l'église virtuel ; là où les citoyens se rencontrent, se mobilisent, créent, collaborent, s'entraident, entreprennent, rêvent et bâtissent une société à leur image. La Ruche est le projet des projets. Elle offre un encadrement et une scène où tous projets trouvent échos, puisque seuls les projets aux promoteurs motivés et solides passent à travers le filtre du financement de foule. La Ruche complète le financement traditionnel. En effet, c'est un outil de gestion de risque vivant et démocratique.

En conclusion, La Ruche a besoin de partenaires stratégiques solides pour l'élever à son plein potentiel. La pérennité de La Ruche passe par le déploiement de son modèle dans d'autres territoires afin d'atteindre un volume critique de projets et de contributeurs pour sensibiliser les gens sur un modèle de financement encore méconnu. En plaçant le promoteur, ses clients et son réseau d'influence au centre du modèle, on ne peut pas se tromper.

Annexe 1 – Liste des SM40 de la région de la Capitale-Nationale

PRÉNOM ET NOM	ENTREPRISE
Alain Têtu	Prime Marketing
Albert Dang-Vu	Mirego
Alex Caron	Projet Y Producteur d'Événements
Annie Fernandez	Fernandez Communications
Carl-frederic De Celle - FONDATEUR	iXmedia
Carole-Anne Dugré	Raymond Chabot Grant Thornton
Catherine Lavoie	NRG & Rouge FM
Chantale Lachance	Gestev
Charles Auger	Chocolats Favoris
Charles Gaudreau	Cavalerie Productions
Charles Mony	Village Monde / Creaform
Dominic Brown	Chocolats Favoris
Denis Doré	Squeeze Studio
François Lapointe	Quebecomm
Frederic Campbell	Fokus Productions
Frederic Dubois	Théâtre Périscope
Frederic Dugré	H2O Innovations
Frederic Matte	Yuzu
Frederic Poitras	Équipe Labeaume
Genevieve Filteau	Honco
Guido Griffin	Studio Party Time
Helene Michel	Mallette
Hugo Germain	Alt & Groupe Germain
Hugo Langlois	Radio NRJ
Ichrak Zahar	Journal de Québec
James Eaves	FSA ULaval
Jean-Baptiste Cantin	FEQ
Jacques De Varennes - FONDATEUR	LG2
Jean-François Dugal	Studio Element
Jean-François Welch	Welch Bussièrès Avocats
Jean-Philippe Villemaire	32 MARS
Jean-Sébastien Noel - FONDATEUR	uGene - Intelligence Urbaine
Jérôme Jolicoeur	Groupe AMT
Julie Pelletier	Caisse de placement et dépôt du Québec
Karine Girard	CHU St-François d'Assise
Lincoln Anderson	Sport Radical
Lise-Andrée Roy	Laurier Québec
Louis Latulippe	Magasin latulippe
Louis-Philippe Noël	Innvue
Marc-Vincent Bobée	Ernst & Young
Marie Albertson	Cabinet du Maire de Québec
Marie-Ève Lavoie	Copies de la Capitale
Marie-Ève Leclerc	Équiterre
Marieme Ndiaye	Artiste & chroniqueuse
Martin Bernier	Brad

Martin Berthiaume	Groupe Enode - TELUS
Martin Chouinard	Solotech
Martin Gravel	Agence Gravel
Maryse Cléro-Nobréga - FONDATEUR	Artiste photographe
Maxime Dion	MS Solutions
Melissa Cauchon	Mademoizelle Fizz Stylisme
Michel Bellavance	Nourcy Comptoir & Traiteur
Nicolas Bouchard	DuProprio
Olivier Dufour - FONDATEUR	Dufour Images & Spectacles
Philippe Dancause	Dancause Conseils
Patrick Caux	Musée National des Beaux-Arts
Philippe Labbé	Laiterie de Charlevoix
Pierre-Yves Lord	CKOI & BOIRE
Raymond Boisvert	Quebec Scope
Simon Poitras - FONDATEUR	Cossette
Simon Chevalier-Racine - FONDATEUR	Exposio Technologies inca
Stéphanie Allard	EcoGestion Solutions
Steve Couture	Frima Studio
Vincent Beaulieu	Vincent Beaulieu Productions
Vincent Bergeron - FONDATEUR	Robic, cabinet d'avocats
Yann Latouche	Eventouch
Yves Cinq-Mars	Quebecor

Annexe 2 – Projets financés dans la région de la Capitale-Nationale

NOM DU PROJET	MONTANT AMASSÉ	NOMBRE DE CONTRIBUTEURS
1 Lunettes soleil Chic Choc	10 726\$	84
2 Apiculture Fillion & Filles	7 195\$	110
3 World Hip-Hop Championship	10 285\$	76
4 Tavantegarage.com	4 015\$	23
5 Spectacle Bénéfice Imagine	1 530\$	17
6 Le Phare du Petit Blanchon	13 605\$	134
7 Stolen Heights	2 140\$	49
8 In the 10s en livre	5 100\$	116
9 Coupe du monde de Karaté Chili 2013	4 570\$	93
10 Huit Femmes	3 345\$	66
11 La folle fourchette	4 485\$	100
12 Bicyclette film festival à Québec	3 350\$	79
13 Anticode	5 065\$	55
14 Heroes Cards	12 140\$	162
15 Coupe du monde de kickboxing, Italie 2013	2 265\$	31
16 Aidez à la survie de Limoilou en vrac	5 205\$	62
17 Prix du public DevTech 50	2 995\$	29
18 KPLR - Premier album	3 080\$	40
19 Pour toit	80 150\$	396
20 Biathlon des neiges - Beauport	2 020\$	15
21 Massothérapie le Dauphin Bleu	3 460\$	39
22 Festival du nord - Haute-Saint-Charles	1 700\$	7
23 Le Carnaval tout en danse - Sainte-Foy	1 560\$	13
24 Flashmob - Charlesbourg	2 040\$	31
25 Fahrenheit - Les Rivières	1 510\$	19
26 La grande fresque hivernale - Cité Limoilou	2 600\$	24
27 Un premier videoclip pour My Hidden Side	4 150\$	67
28 Nina Pizza Napolitaine	8 695\$	101
29 La guerre des ducs	9 915\$	130
30 La plus longue coulée de tôle - Lévis	1 717\$	25
31 Production culturelle	1 125\$	62
32 Trick or treat	4 050\$	39
33 Des visites dansées pour les personnes en CHSLD	4 475\$	65
34 La fromagerie du campus	10 115\$	187
35 Le banc: espaces publics et interventions urbaines	4 375\$	78
36 Marie: Vivre ou exister (film étudiant)	1 755\$	28
37 10e anniversaire Fête Arc-en-ciel	5 245\$	82
38 Marché Public de Limoilou	7 210\$	168
39 Luz	4 275\$	50
40 La famille se crée en copulant	2 066\$	20
41 La patente, atelier coopératif	11 860\$	114
42 La buanderie: Café, lavoir, art	6 565\$	106
43 Congrès mondial JCI 2016 à Québec	207 755\$	150

44	Faire l'amour à Québec	1 605\$	19
45	Cadence ORL- CCF - UL	3 510\$	27
46	Aidez-nous à passer de 2 à 4 roues électriques	5 400\$	51
47	L'Accroché - Centre d'escalade	9 380\$	68
48	La génératrice	3 805\$	65
49	Programme vivacité	2 040\$	42
50	Marilou Toutou	2 825\$	71
51	Le mur insolite	2 040\$	33
52	Les écureuils aussi veulent être photographiés	2 705\$	58
53	Café culturel intercambio	7 597\$	127
54	L'Open de la ligue universitaire d'impro	1 185\$	32
55	Shareapass.com	10 095\$	133
56	Le triplex suspendu	7 625\$	178
57	Cendrine - Fondeuse	2 885\$	28
58	Production Culturelle	1 000\$	41
59	#ARV2015	2 400\$	36
60	Les bois dans la tête	5 160\$	62
61	Alexis, l'étoile du match rêves d'enfants	12 538\$	142
62	La méduse et l'ambition	580\$	17
63	Madame Labriski	8 190\$	234
64	SPOT: Sympathique place à tous	10 360\$	192
65	Paysage en chantier	1 552\$	39
66	Masso Physio Sport: 10 ans d'activité	5 080\$	33
67	Griendel: Brasserie Artisanale	20 490\$	373
68	The Robert's Creek Saloon "All in"	5 660\$	61
69	La Baconnerie	3 285\$	41
70	Fermette les semeurs d'espoir	15 180\$	87
71	Fête Arc-en-ciel Québec 2015	5 845\$	65
72	Moment de coaching Cafés-Restos-Terrasses	8 795\$	35
73	Feuilles Mortes	10 383\$	179
74	Au bout du rang	3 581\$	65
75	Tête-à-tête avec vous même	5 012\$	51
76	Méditation en ligne pour les jeunes anxieux	1 500\$	21
77	Atelier St-Elme	3 000\$	72
78	MonGymTonik.com	8 235\$	90
79	La Pièce	30 160\$	196
80	Jeunes entrepreneurs d'un jour	10 129\$	34
81	Ensemble un but/Together one goal	15 741\$	48
82	Les p'tits grands voyageurs	3 126\$	84
83	Boxer comme une fille	9 035\$	129
84	CADENCE ORL CCF 2015 (NON RÉUSSI)	7 135\$	35
85	Omnium Financier	1 800\$	13
86	SIAM: Sciences infirmières autour du monde	515\$	19
87	Festival de théâtre de l'Université Laval	1 185\$	25
88	Salon des communications	325\$	10
89	Ski de fond R&O au Yukon	2 005\$	30
90	Soirée JE suis...	7 465\$	68

Annexe 3 – Résultats de recherches

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le concept de financement participatif n'est pas nouveau, pensons simplement à la musique de Mozart au 18^e siècle et à la Statut de la Liberté au 19^e siècle. Le mécénat est pratiqué depuis des millénaires et les plateformes Web permettant la diffusion de projets en recherche de financement existent depuis plusieurs années déjà en Europe et aux États-Unis. On a toutefois vu une explosion de l'intérêt pour ce mode de financement au cours des dernières années. Mentionnons, entre autres, le site américain Kickstarter, fondé en 2008, qui gérait durant son premier mois d'activité 9000 \$ de transactions. Quatre ans plus tard, en juillet 2011, il gérait environ 9.5 millions de dollars de transactions³ et aujourd'hui on parle de milliard de dollars.

La tendance se répand lentement chez les jeunes du Canada et du Québec, mais l'intérêt y est grandissant, principalement dans les domaines créatifs tels les arts, les jeux et la technologie— citons à titre d'exemple le succès de la campagne de financement de Nine Dots Studio, une jeune entreprise de Québec en développement de jeux vidéo, qui a recueilli par le site Rocket Hub entre octobre 2011 et février 2012 la somme non négligeable de 16 700 \$ pour financer le développement du jeu Brand, excédant de 1700 \$ le montant demandé pour leur projet⁴. Le modèle peut aussi être utilisé pour les projets de démarrage d'entreprise ou pour des initiatives humanitaires. Ce ne sont ni les projets à appuyer ni l'intérêt de le faire qui manquent — il n'y a qu'à prendre l'exemple de la très controversée campagne de sensibilisation et de financement KONY 2012, vue et partagée par des millions d'internautes.⁵

Depuis 2011, on remarque une croissance exponentielle des activités de financement participatif dans le monde entier, mais une nette prédominance du marché nord-américain. Entre 2014 et 2015, exclusivement en Amérique du Nord, le Rapport Massolution 2015 sur l'industrie du crowdfunding dénote une croissance du marché du crowdfunding de 145%, ce qui représente 9,46 billions de dollars amassés via le financement participatif.⁶ Pour 2020, les prévisions de croissance semblent exagérément optimistes. Le magazine Forbes estime le potentiel du sociofinancement à 1 000 milliards de dollars en 2020 ce qui proposerait une croissance d'environ 18500% par rapport à 2013.⁷

Les types de plateformes de crowdfunding peuvent varier. Principalement, elles sont soit spécialisées, axées sur les activités ou générales. Sur ces trois types de plateformes, on peut retrouver deux modèles, soit le modèle « tout ou rien » ou la campagne flexible. Le modèle « tout ou rien » implique que seuls les projets ayant atteint ou dépasser leur objectif de financement auront l'argent. Si le projet n'atteint pas cet objectif, le promoteur ne recevra rien. La campagne flexible quant à elle permet de garder tout l'argent reçu, un peu comme le principe d'une levée de fonds. L'objectif de financement est plutôt symbolique et les fonds vont au projet, peu importe que cet objectif soit atteint ou non. Certaines plateformes n'utilisent qu'un seul de ces modèles d'allocation de fonds tandis que d'autres offrent un choix entre les deux.

³ Morgan Campbell, «How we can virtually fund the arts; New 'micropatronage' websites help creative community find donors», Toronto Star, Toronto, 18 août 2011. p. B.3.

⁴ «Brand by Nine Dots Studio», Rocket Hub, En ligne, <http://www.rockethub.com/projects/3824-brand-by-nine-dots-studio>

⁵ Adventurer Robert Young Pelton uses crowdfunding to hunt Joseph Kony, <http://metro.co.uk/2013/10/29/adventurer-robert-young-pelton-uses-crowdfunding-to-hunt-joseph-kony-4165481/>

⁶ Article résumant les faits saillants du « 2015 Massolution Crowdfunding Industry Report », <http://ncfacanada.org/2015-massolution-report-released-crowdfunding-market-grows-167-in-2014-crowdfunding-platforms-raise-16-2-billion/>

⁷ <http://www.cm-economics.com/wp-content/uploads/2015/08/140214-Rapport-PME-Finance-CM-Economics-Kramer-Lewin-Le-financement-participatif-des-entreprises.pdf>, PAGE 10

Il existe aussi cinq différentes formes de finance participative⁸ :

1. Le don (croissance de 45% entre 2014 et 2015)
2. La contrepartie non-monnaire / récompense (croissance de 84% entre 2014 et 2015)
3. L'investissement en capital, en équité (croissance de 182% entre 2014 et 2015)
4. Le prêt (croissance de 223% entre 2014 et 2015)
5. Le co-investissement en immobilier

**Des plateformes offrent souvent des formules hybrides. (croissance de 290% entre 2014 et 2015)

En tout et partout on dénombre 1250 plateformes actives dans le monde⁹ :

- 375 plateformes en Amérique du Nord, dont 118 au Canada et 17 au Québec¹⁰ (bien que d'autres plateformes internationales desservent également la province)
- 50 plateformes en Amérique Centrale
- 600 plateformes en Europe
- 19 plateformes en Afrique
- 37 plateformes en Océanie
- 169 plateformes en Asie

Ainsi, si le financement participatif est encore méconnu au Québec, il nous semble que ce n'est que par manque de campagnes de promotions efficaces et de connaissance du sujet.

ENVIRONNEMENT EXTERNE

La Ruche n'est ni avantagée ni désavantagée par aucune loi ni aucun règlement qui puisse influencer son domaine d'activité. Toutefois, la situation économique actuelle est idéale pour son développement.

En effet, la crise économique a laissé beaucoup de gens sans emploi. De leur nombre émergent des gens proactifs et entreprenants, désireux de ne plus être à la merci d'un employeur et souhaitant prendre contrôle de leur destin en lançant leurs propres entreprises. En effet, la perte d'emploi et la difficulté à réintégrer le marché du travail sont, d'après Gasse et D'amours, auteurs du livre Profession entrepreneur, des déclencheurs de l'entrepreneuriat¹¹. La crise laisse aussi derrière elle beaucoup de promoteurs avec peu de fonds à investir dans leurs projets, réduisant du même coup leur capacité d'obtenir du financement. De plus, bien que les taux d'intérêt soient actuellement très bas, il est de plus en plus difficile d'obtenir du crédit. Les institutions financières ont maintenant des critères plus stricts et elles demandent une plus grande quantité d'actifs et de garanties¹², critères auxquels il est parfois difficile de répondre pour un nouvel entrepreneur. Avec la fermeture de plusieurs organismes publics tels que les CLD, pour ne nommer que ceux-là, le développement et la connaissance du sociofinancement sont d'autant plus pertinents.

Le financement participatif constitue donc pour ces promoteurs une avenue fort intéressante, puisqu'elle leur offre un mode de financement viable qui ne nécessite aucune mise de fonds et pour lequel ils ne se font charger aucun intérêt. La reprise économique signifie aussi que les consommateurs auront maintenant plus d'argent à investir dans les causes qui leur sont chères et, moyennant une bonne mise en valeur de ce modèle de

⁸ <http://ncfacanada.org/2015-massolution-report-released-crowdfunding-market-grows-167-in-2014-crowdfunding-platforms-raise-16-2-billion/>

⁹ <https://www.alptis.org/assurance/esprit-alptis/mediatheque-alptis/infographie-assurance/?platform=hootsuite>

¹⁰ <http://ncfacanada.org/canadian-crowdfunding-directory/>

¹¹ Notes de cours, Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir (Ent-1000, Université Laval), hiver 2012

¹² Obtenir un prêt de démarrage d'entreprise de votre banque ou de votre caisse, Réseau Entreprise Canada, en ligne : <http://www.entreprisescanada.ca/fra/blogue/entree/3946/>

développement économique et une communication efficace des initiatives correspondant à leurs intérêts, qu'ils seront maintenant plus ouverts à l'idée de donner.

Au Québec, les structures de développement socioéconomique sont en pleine transformation, et jamais l'entrepreneuriat n'a trouvé autant grâce aux yeux de tous les chefs et acteurs politiques et économiques. Jamais, auparavant, le lien entre l'entrepreneuriat et la prospérité du Québec n'avait apparu aussi évident et aussi présent. Ainsi, la poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets, de création ou de reprise d'entreprise s'avère indispensable. Alors que l'enjeu est d'envergure nationale, c'est sur le terrain que tout prend forme et où chaque région peut apporter ses solutions.¹³ Le concept de La Ruche arrive juste à point.

La Ruche est aussi avantagée du point de vue sociodémographique. On observe en effet un accroissement des intentions entrepreneuriales sur les territoires québécois¹⁴ et une préoccupation grandissante pour les questions environnementales. De plus, l'âge moyen de notre société est à la hausse et la population est de plus en plus éduquée. Non seulement le consommateur moyen est-il donc mieux nanti, mais selon les résultats de l'Enquête sociale générale et son volet « Le bénévolat et les dons de bienfaisance au Canada », on observe une plus grande quantité de dons chez les gens âgés de 55 ans et plus et chez les gens mieux éduqués, ainsi que des dons de montants de plus en plus élevés,¹⁵ Enfin, au cours des 40 dernières années, les Canadiens sont devenus de plus en plus critiques envers les dirigeants politiques et les institutions gouvernementales. Ils déclarent souvent qu'ils ont moins confiance en eux et qu'ils en sont moins satisfaits¹⁶, tendance pouvant favoriser la volonté d'initiatives indépendantes.

Sur le plan technologique, le succès de La Ruche ne sera pas à la merci des tendances du marché, son produit étant un service d'intermédiaire pouvant prendre de nombreuses formes, mais elle devra demeurer informée des préférences de ses clients en matière de moyens de communication et de méthodes pour effectuer leurs transactions afin de pouvoir s'y adapter. Les tendances actuelles sont toutefois avantageuses pour nous, vu le choix d'une plateforme Web pour lancer notre service, puisque la moyenne des travailleurs est maintenant plus familière avec l'utilisation d'Internet. Les gens sont aussi maintenant plus enclins à effectuer des transactions par voie électronique¹⁷ et un nombre grandissant de personnes, atteignant maintenant 52,3 % des Québécois adultes, ont un téléphone intelligent. Enfin, ils sont aussi maintenant plus nombreux à utiliser Internet comme première source d'information¹⁸ et 74 % des Québécois se disent influencés par au moins un des médias sociaux, alors que 67,4 % d'entre eux disent utiliser les médias sociaux pour s'informer avant de faire un achat important¹⁹, ce qui en fait un outil puissant pour de petits promoteurs souhaitant faire connaître leurs projets.

Finalement, bien que La Ruche se doit de demeurer informée des dernières normes en matière de respect de l'environnement afin d'ajuster au besoin ses critères d'acceptation des projets souhaitant s'afficher comme rencontrant les standards du développement durable, lesdites normes n'influenceront en rien sa rentabilité.

13 http://www.entrepreneurship.qc.ca/sites/default/files/docs/IEQ2015_web.pdf, PAGE 12

14 Indice entrepreneurial Québécois, en ligne, http://www.entrepreneurship.qc.ca/sites/default/files/docs/IEQ2015_web.pdf

15 L'Enquête sociale générale et son volet « Le bénévolat et les dons de bienfaisance au Canada », en ligne :

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015001-fra.pdf>

16 « La confiance et le rôle des organismes parlementaires indépendants, Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada, en ligne : <http://psic-ispc.gc.ca/fra/contenu/dr-paul-thomas-document>

17 Le commerce électronique en pleine croissance au Québec, <http://www.cefrio.qc.ca/netendances/commerce-electronique-croissance-quebec/>

18 La mobilité au Québec en 2014, <http://www.cefrio.qc.ca/salle-presse/communiqués/mobilite-quebec-2014-plus-75-des-18-44-ans-disposent-telephone-intelligent/>

19 http://www.branchez-vous.com/techno/actualite/2010/10/cefrio-utilisation_reseaux_sociaux-quebec-blogue-microblogue-facebook-twitter-linkedin.html

MARCHÉ CIBLE ET POTENTIEL

Marché visé

La Ruche a pour mission de voir au rayonnement et à la vitalité des régions de la province de Québec. Ainsi, elle s'adresse aux citoyens du Québec. En démocratisant l'entrepreneuriat, La Ruche n'a pas d'âge ni de genre ; elle s'adresse à tous Québécois ayant un projet ou désirant participer à l'effervescence de sa région en contribuant à des projets qui s'y retrouvent.

Clientèle cible

Chaque plateforme de financement participatif doit cibler deux segments de clientèles. Premièrement les promoteurs, ceux qui ont des projets, qui font vivre la plateforme et sans qui celle-ci n'aurait aucune raison d'être. Et, deuxièmement, les contributeurs, ceux qui font vivre les projets en contribuant financièrement, à la hauteur de leur moyen, aux projets qu'ils désirent encourager et voir se réaliser, et ce, pour différentes raisons.

Segment 1 : les promoteurs

Tel que précisé, une plateforme de sociofinancement ne serait pas ce qu'elle est sans projet. C'est pourquoi notre première cible sera le citoyen ou la citoyenne ayant un projet susceptible de contribuer à l'empreinte sociale, économique, culturelle ou environnementale d'une région du Québec. Comme le spectre est très large, nous concentrerons nos efforts sur les citoyens ayant le désir de démarrer leur entreprise ou de bonifier une entreprise existante, puisque le potentiel est plus important. Indirectement, par nos communications, nos efforts toucheront également les citoyens aux projets personnels, sportifs, culturels, communautaires ou autre.

Bien que notre clientèle n'ait pas d'âge ni de genre, on dénote qu'une plus grande proportion des 18 à 34 ans ont l'intention ou sont en démarches de lancer leur entreprise, comparativement au 35-64²⁰. On remarque aussi une plus grande propension des hommes à entreprendre, par rapport aux femmes.

La Fondation de l'entrepreneurship présente, depuis 2009, le rapport de l'Indice Entrepreneurial Québécois (IEQ). En 2015, son rapport s'articule autour des différentes régions en ayant pour titre « Entreprendre : partout pareil au Québec? ». Les données présentées ci-dessous seront directement tirées de ce rapport.²¹

En 2015, pour l'ensemble de la population adulte du Québec, le taux d'intentions entrepreneuriales est de 20,1%, comparativement à 19,1% en 2014. Pour ce même ensemble, le désir de créer sa propre nouvelle entreprise est de 78,2%. 52,7% des répondants à l'étude ont dit penser commencer à entreprendre des démarches de lancement d'entreprises dans un espace-temps de moins de trois ans. Les répondants les plus déterminés viennent de la Mauricie (71,9%), du Centre-du-Québec (67,7%) et de Laval (61,2%). Près de 70% des répondants désirent développer ou reprendre une entreprise dans leur région de domicile. Les répondants de la Montérégie (82,2 %) et des Laurentides (81,2 %) sont les plus enclins à rester dans leurs régions respectives.

Pour l'ensemble de la province, c'est le manque d'argent (32,9 %) qui est le principal obstacle à se lancer en affaires. Les variations interrégionales, entre les obstacles, sont plutôt importantes : le manque d'argent étant le plus grand frein pour presque la moitié des répondants du Bas-Saint-Laurent (49,8 %), de Chaudière-Appalaches (48,8 %) et de l'Outaouais (47,4 %). Au Centre-du-Québec (32,1 %) et à Montréal (21,9 %), être aux études est plus important qu'entreprendre, tandis que le manque de temps est le plus souvent mentionné en Montérégie (22,3%) et au Saguenay (16,9%). Les obstacles liés au financement varient d'une personne à une autre. Ce peut être soit par manque d'économies (20,9 %), financement public insuffisant ou inadéquat (10,2%) ou difficulté à obtenir du financement privé (7,9%). Pour un peu plus d'un quart des répondants déjà en démarche, des montants aussi petits que 5 000\$ suffiraient pour démarrer. Des investissements de plus de 100 000 \$ sont

²⁰ http://www.entrepreneurship.qc.ca/sites/default/files/docs/IEQ2015_web.pdf, PAGE 14

²¹ http://www.entrepreneurship.qc.ca/sites/default/files/docs/IEQ2015_web.pdf

seulement envisagés par 20% des répondants, dans l'ensemble du Québec. De façon générale, les démarcheurs comptent principalement sur leurs économies personnelles (50,1 %) pour se lancer. Les sources de financement traditionnel (prêts) constituent la deuxième source de financement envisagée (32,3%), suivi par le « love money » (13,9 %).

Les conditions locales « objectives » influencent les perceptions des individus et, fort probablement, leur intérêt pour une carrière à leur compte. Le soutien des institutions locales, les services, les occasions d'affaires et les ressources (financières, humaines, degré d'isolement) qui font toute la différence. Les régions du Québec se distinguent selon plusieurs indicateurs sociodémographiques, économiques et culturels: tailles et structures démographiques, superficie, taux de chômage, revenu disponible par habitant, tissu économique local, concentration d'établissements d'enseignement supérieur, facilitent l'accès au marché international, fonctionnement des institutions locales, etc. Les régions de Montréal et de Laval, aussi connu sous le nom de grande région métropolitaine de Montréal, constituent les deux pôles régionaux les plus dynamiques en matière d'intentions entrepreneuriales au Québec. Ce taux d'intention entrepreneuriale plus élevé est facilement explicable par leur poids démographique et économique, leur contexte culturel et éducationnel et l'effet de masse critique créant un potentiel élevé d'occasions d'affaires.

Le rapport de l'IEQ2015 a présenté, dans un tableau, les variations du dynamisme entrepreneurial par rapport au degré d'urbanité. En voici un aperçu :

	Intentions	Démarches	Propriétaires
Métropoles	24,2 %	11,6 %	7,5 %
Grandes villes	17,5 %	7,1 %	6,5 %
Villes moyennes	17,2 %	8,3 %	7,1 %
Petites villes	18,2 %	11,7 %	11,6 %
Villages	13,8 %	11,1 %	10,2 %
Total	20,1 %	10,2 %	7,9 %

Il est très intéressant d'apercevoir que les indices de dynamisme entrepreneurial sont élevés dans les petites villes et villages. Cela n'est pas tant surprenant, considérant que depuis quelques années, nous pouvons constater que les dirigeants des plus petits territoires prennent de plus en plus en charge leur développement en mettant de l'avant l'entrepreneuriat dans leurs préoccupations. Entre autres, des mesures pour stimuler leur dynamisme entrepreneurial sont mises en place par le recensement de leurs pratiques en entrepreneuriat, par l'établissement d'objectifs et de plans d'action communs.

Également du côté de la culture entrepreneuriale, les villages et petites villes se démarquent par leur meilleure perception du rôle et de l'implication que jouent les entrepreneurs dans leur communauté. Les intervenants scolaires de ces régions moins urbaines y jouent aussi un rôle plus positif dans la sensibilisation à l'entrepreneuriat, si on compare à la moyenne provinciale.

On peut donc déduire de toutes ces observations que les raisons qui justifient le financement participatif dans les grandes comme les petites régions sont différentes. Dans les grandes villes et les métropoles, c'est principalement en raison de la plus grande intention d'entreprendre considérant leur environnement social, économique et culturel qui est plus propice aux nouvelles occasions d'affaires. Pour ce qui est des plus petites régions, c'est principalement la prise en charge du développement de leur région qui les pousse à entreprendre et pour qui le sociofinancement s'avère plus que pertinent, en raison du fort sentiment d'appartenance.

Segment 2 : les contributeurs

Étant donné que les projets soumis par les promoteurs peuvent être de toute nature et qu'il est possible pour le donateur de voir son geste comme un acte charitable, comme un investissement lui permettant d'obtenir un produit ou service désiré, ou même comme un achat s'il contribue afin d'obtenir une récompense offerte, les potentiels donateurs sont tout aussi variés.

Nous pouvons tout de même établir que la moyenne des utilisateurs est constituée d'internautes habitués aux transactions en ligne. Ceux-ci représentent actuellement 49,4% des Québécois adultes, soit 49 % des internautes âgés entre 18 et 24 ans, 74% des internautes de 25 à 34 ans et 70% des internautes âgés entre 35 et 44 ans, pour ne nommer que ceux-ci²². On constate également que les hommes dépensent en moyenne significativement plus que les femmes sur Internet, tout comme les cyberacheteurs de 25 à 34 ans dépensent habituellement plus que les autres. C'est aussi le cas de ceux dont le revenu familial annuel est supérieur à 80 000 \$²³. Il est aussi important de noter que les femmes font en moyenne plus de dons que les hommes, tout comme les personnes vivant actuellement en couple et ceux ayant atteint un plus haut degré d'éducation.²⁴ Enfin, nos sondages démontrent que les 18-34 ans sont les plus favorables à l'idée et qu'ils sont initialement plus nombreux à donner, bien que la valeur de leurs dons soit souvent moins élevée.

Ce segment sera principalement rejoint par les campagnes de sociofinancement, car chacune d'entre elles représente une campagne de relations publiques. La clientèle des contributeurs se bâtira une campagne de financement participatif à la fois, puisque chaque promoteur a le devoir de faire, aussi, lui-même, la promotion de sa campagne pour en assurer la réussite. C'est pourquoi, il rejoindra normalement au départ ses amis et sa famille. Ensuite viendront les amis d'amis, puis les étrangers touchés et/ou intéressés par le projet en soi, sans nécessairement avoir un lien affectif avec le promoteur. Chaque campagne agrandira ainsi à chaque fois le segment des contributeurs. Déjà, sur notre plateforme, nous remarquons que la communauté d'utilisateur de La Ruche contribue de façon récurrente. Près de 33% des contributeurs ont contribué à plus d'un projet. Plus de 14% des contributeurs ont contribué à 3 projets et plus. Pour ne comparer qu'avec Kickstarter, qui démontre publiquement ses résultats, un peu plus de 30% de leurs contributeurs ont financé plus d'un projet. Nous pouvons donc déduire que plus il y aura de projets, plus il y aura de contributeurs et que plusieurs demeureront fidèles. De plus, certains de ceux-ci pourront certainement se transformer en promoteurs et ainsi élargir le premier segment de clientèle. À noter aussi que sans avoir de statistiques précises, plusieurs de nos promoteurs contribuent également à d'autres projets.

²² http://www.cefrio.qc.ca/media/uploader/Fascicule-Commercelectronique_Versionfinale.pdf

²³ http://www.cefrio.qc.ca/media/uploader/Fascicule-Commercelectronique_Versionfinale.pdf

²⁴ <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-542-x/71-542-x2009001-fra.pdf>

LA CONCURRENCE

Concurrence directe (plateformes les plus populaires)

Plateformes	Provenance et caractéristiques	Nombre de projets financés/ Nombre de projets lancés	Argent total amassé pour financer les projets
Kickstarter	États-Unis <ul style="list-style-type: none"> • Modèle tout ou rien; • Plateforme axée sur les activités : exclusives aux projets créatifs et innovants (art, technologie, mode, alimentation), exclusive au 18 ans et plus; • Grande notoriété; • Beaucoup d'histoires à succès; • Vidéo non-obligatoire; • Transparence dans les statistiques; • Plateforme traduite en 4 langues, facile d'utilisation; • Inscription facile via Facebook; • Peu pertinente pour les projets de plus petites envergures; • Création de contenu (blogue); • Assistance virtuelle seulement. 	100 668 projets financés sur 284 172 projets lancés (35,4%)	2 216 836 520 \$
Indiegogo (et Generosity par Indiegogo)	Etats-Unis <ul style="list-style-type: none"> • Modèle hybride (tout ou rien et campagne flexible); • Plateforme axée sur les activités : projets créatifs et sociaux; peu restrictive, exclusive au 18 ans et plus; • Grande notoriété; • Plusieurs histoires à succès; • Plateforme traduite en 4 langues; • Inscription facile via Facebook; • Facile de se perdre sur la plateforme; • Peu d'information disponible concernant la performance de la plateforme; • Création de contenu (blogue); • Assistance virtuelle seulement. 	Données non-disponibles	± 800 000 000\$

Ulule	France <ul style="list-style-type: none"> • Première plateforme en Europe; • Modèle tout ou rien (objectif financier précis ou nombre minimum de préventes); • Plateforme axée sur les activités : projets créatifs, artistiques, solidaires ou ayant une portée citoyenne, réservée au 18 ans et plus; • Grande notoriété; • Plateforme traduite en 7 langues, mais principalement adressée à une clientèle francophone; • Facile d'utilisation; • Beaucoup d'histoires à succès; • Transparence dans les statistiques; • Inscription facile via Facebook; • Création de contenu (blogue); • Assistance virtuelle seulement. 	11 669 projets financés sur 18 354 projets lancés (63,6%)	51 626 388 \$
Haricot	Montréal (QC) <ul style="list-style-type: none"> • Première plateforme au Québec; • Plateforme générale – ouverte à tous, 18 ans et plus, ciblé province de Québec; • Modèle hybride (tout ou rien et campagne flexible); • Faible notoriété; • Plateforme bilingue; • Inscription facile via Facebook et Twitter; • Assistance principalement virtuelle, mais plus facilement accessible (service de chat en ligne); • Peu d'information disponible concernant la performance de la plateforme; • Difficile de naviguer sur la plateforme; • Peu d'histoires à succès. 	196 projets financés / Données non-disponibles	434 140\$

KissKiss BankBank	France <ul style="list-style-type: none"> • Modèle tout ou rien; • Plateforme axée sur les activités : exclusives aux projets créatifs et innovants, pas de projets personnels, exclusive aux promoteurs de 18 ans et plus; • Bonne notoriété; • Plateforme traduite en 6 langues, mais principalement adressée à une clientèle francophone; • Plusieurs histoires à succès; • Transparence dans les statistiques; • Facile d'utilisation; • Inscription facile via Facebook; • Création de contenu (blogue); • Assistance virtuelle seulement. 	10 128 projets financés sur 19 393 projets lancés (52,2%)	68 667 840\$
Ecloid*	Gatineau (QC) <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme générale – ouverte à tous, 18 ans et plus, ciblée province de Québec; • Modèle tout ou rien; • Faible notoriété; • Plateforme francophone; • Assistance virtuelle et humaine – accompagnement via différents acteurs régionaux en entrepreneuriat; • Peu d'information disponible concernant la performance de la plateforme; • Création de contenu (blogue); • Pas d'histoire à succès. 	31 projets financés / Données non-disponibles	82 024\$
SeedUps Canada	Calgary (Alberta) <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de financement participatif en capital, ciblée Ontario, Québec, Colombie Britannique et Alberta; • Modèle tout ou rien; • Notoriété croissante; • Plateforme anglophone; • Assistance virtuelle et humaine – accompagnement pour les investisseurs et les entreprises; • Peu d'information disponible concernant la performance de la plateforme; • Création de contenu (blogue); • Considérant la nouveauté du sociofinancement en équité, plateforme et règles complexes; • Pas d'histoire à succès. 	Données non-disponibles	Données non-disponibles

GoTroo	Montréal (QC) <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de financement participatif en capital, ciblée Québec; • Modèle tout ou rien; • Notoriété croissante; • Plateforme bilingue; • Peu d'accompagnement; • Peu d'information disponible concernant la performance de la plateforme; • Considérant la nouveauté du sociofinancement en équité, plateforme et règles complexes; • Beaucoup d'information disponible sur le sociofinancement en équité et son fonctionnement (glossaire); • Un seul projet financé mais une histoire à succès. 	1 projet financé sur 3 projets lancés	133 000\$
---------------	---	---------------------------------------	-----------

Concurrence directe/indirecte (plateformes étrangères, moins connues ou spécialisées)

Fundo, Make A Champ (plateforme sportive), GoFundMe, Plateformes universitaires (Seeds of change – McGill, FuturFunder – Carleton, USEED - Alberta), Underdog, MécènESS, YoyoMolo, RocketHub, PledgeMusic, Experiment, etc.

Pour l'ensemble des plateformes canadiennes :

<http://ncfacanada.org/canadian-crowdfunding-directory/>

Pour l'ensemble des plateformes mondiales :

http://reports.crowdsourcing.org/index.php?route=product/product&product_id=54#oid=1001_23_banner_38

Concurrence indirecte

Anges financiers

+ Pouvoir financier et notoriété

- Très sélectifs, besoin d'une grande planification, risque élevé, nécessité de croissance rapide, nécessité de transaction de valeurs mobilières, perte de contrôle

Plateforme d'organisme de bienfaisance

+ Réputation, intervenants nombreux, émission de reçus de charité

- Résultats moins concrets, grands besoins financiers, lents à agir, ne favorise pas le développement local, implication impersonnelle de la part des donateurs

Love Money

+ Aucuns frais, aucun intervenant, aucune lourdeur administrative, pas de récompense à donner

- Limité au premier cercle de contribution, confiance plus difficile à établir pour le contributeur, rien en échange, plus petits montants, plus difficile à trouver

Financement traditionnel (institution financière, subventions, prêts)

+ Pouvoir financier, notoriété, accompagnement

- Plus restrictifs, intérêts à rembourser et/ou comptes à rendre, lourdeur administrative

ANALYSE FFOM DE LA RUCHE

<p style="text-align: center;">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aspect régional; • Innovante : première plateforme régionale; • Accompagnement virtuel et humain très présent et très accessible dans le modèle; • Sa forme d'OBNL (saine gouvernance, appartient à la population); • Force du SM40 (réseau, expérience, accompagnement); • Beaucoup de partenariats avec des entreprises privées de divers secteurs d'activité (comptabilité, publicité, relation publique, établissement d'enseignement, légal, etc.); • Complémentarité, passion et dévouement de l'équipe de travail; • Réseau et expérience du directeur général; • Ouverte à tous (types de projets, âge, genre); • Facile d'utilisation; • Parfait mélange de social et business. 	<p style="text-align: center;">POINTS À AMÉLIORER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans une seule région; • Peu de ressources (humaines, financières); • Peu de gros projets; • Exclusivement en français; • Offrir le Crowdfunding en campagne flexible, sans l'obligation d'attendre le 100 %; • Inscription impossible via les médias sociaux; • Peu d'information disponible concernant la performance de la plateforme; • Faible notoriété.
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intention entrepreneuriale en croissance au Québec; • Forte intention d'entreprendre dans la grande région métropolitaine de Montréal; • Dynamisme entrepreneurial important dans les plus petites régions; • Mobilisation des instances politiques dans les sujets touchant l'entrepreneuriat et le développement économique; • La plateforme La Ruche est déjà en demande dans d'autres régions du Québec; • Peu d'accompagnement offert par les plateformes de sociofinancement, en général; • Sociofinancement en équité et prêt; • Commerce électronique en croissance; • Croissance de la conscience philanthropique. 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du concept de financement participatif; • Forte concurrence; • Capacité d'investissement limité des donateurs; • Les gens pensent souvent que le crowdfunding est une recette miracle; • Impondérables en regard des projets financés (ex : Pebble n'a pu suffire à la demande).

Annexe 4 – Budget prévisionnel – Montréal et Ruche Provinciale

Budget La Ruche Montréal 2016-2019 (du 1 ^e juin au 31 mai de l'année suivante)	MTL 2016-2017	Provinciale 2016-2017	MTL 2017- 2018	Provinciale 2017-2018	MTL 2018-2019	Provinciale 2018-2019
RUCHES RÉGIONALES		2		7		8
Total argent recueilli pour les projets	480 000	760 000	720 000	1 790 000	900 000	2 437 500
Nombre de projets	60	95	90	224	113	305
REVENUS						
Contributions						
<i>Contributions 7%</i>	33 600	\$ aux régions	50 400	\$ aux régions	63 000	\$ aux régions
<i>Revenus de prêts</i>			10 000		10 000	
<i>Villes ou municipalités</i>	140 000		130 000		120 000	
<i>Commanditaires privés (Desjardins et autres)</i>	75 000	150 000 dont 95k\$ entente 2015-16	50 000	250 000	50 000	250 000
<i>Partenaires utilisateurs (UL, HEC, Fonds d'emprunt...)</i>	10 000		10 000		7 500	
<i>Fonds des Ambassadeurs</i>						
<i>Contribution des Ruches Régionales</i>		60 000		75 000		105 000
<i>*Fonds Publics MESI</i>		150 000		90 000		80 000
REVENUS TOTAUX	258 600	360 000	250 400	415 000	250 500	435 000
DÉPENSES						
Promotion et communication						
<i>*Dépenses et gestion du marketing & publicité</i>	30 000	25 000	40 000	35 000	30 000	40 000
<i>*Relations publiques</i>	15 000	10 000	25 000	15 000	15 000	10 000
<i>Frais de représentation et développement</i>	12 500	15 000	15 000	15 000	10 000	10 000
Sous-total promotion et communication	57 500	50 000	80 000	65 000	55 000	60 000
Activités et événements						
<i>*Organisation et dépenses des événements</i>	25 000	27 500	35 000	30 000	35 000	32 000
Sous-total activités et événements	25 000	27 500	35 000	30 000	35 000	32 000
Plateforme						
<i>Frais d'administration de la Ruche Provinciale</i>	37 895		30 168		38 769	
<i>*Hébergement, création et animation du contenu et développement de la plateforme</i>		75 000		70 000		70 000
<i>Contribution ponctuelle : frais développement technologique de la Ruche Interrégionale (50k\$ déjà engagé en 2015-2016)</i>	20 000		0		0	
Sous-total plateforme	57 895	75 000	30 168	70 000	38 769	70 000
Frais administratifs et autres						
<i>*Ressources attitrées à la Ruche régionale/provinciale</i>	100 000	160 000	100 000	180 000	110 000	200 000
<i>Autres frais administratifs</i>	7 500	41 000	5 500	50 000	6 000	47 000
Sous-total frais administratif et autres	107 500	201 000	105 500	230 000	116 000	247 000
DÉPENSES TOTALES	247 895	353 500	245 668	395 000	244 769	409 000
Surplus (déficit)	10 705	6 500	4 732	20 000	5 731	26 000
<i>Contributions au fonds de prévoyance</i>	10 705	6 500	4 732	20 000	5 731	26 000

* Dépenses flexibles selon les revenus à percevoir

Dossier # : 1165008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165008002 - Mouvement Ça Bouge - La Ruche Montréal.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Preposée au budget
Tél : (514) 872-3752

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630
Division :

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **ÇA BOUGE!**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 200-3075 ch. des Quatre-Bourgeois, Québec (Québec) G1W 5C4, agissant et représentée par Simon Poitras, président du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 27 mai 2016, dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription TPS : S/O
N° d'inscription TVQ : S/O
N° d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE les fonds nécessaires au support financier octroyé à l'Organisme en vertu de la présente convention proviennent en partie du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales, le 4 juillet 2012, (le « Protocole »);

ATTENDU QUE le Protocole établit les modalités de l'octroi par le ministre des Affaires municipales à la Ville d'une aide financière en vue de lui permettre de réaliser, selon son choix, des projets qui s'inscrivent dans les cinq (5) axes identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* et qui respectent les objectifs de développement de la Ville, tels que précisés dans ses politiques, stratégies et plans;

ATTENDU QUE le Décret 990-2012, pris par le gouvernement du Québec le 31 octobre 2012, confère au ministre responsable de la Région de Montréal (le « Ministre ») la responsabilité de l'application de la section IV.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, ainsi que celle des effectifs et des crédits afférents à ces fonctions;

ATTENDU QUE le Protocole entend maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets soutenus ainsi que susciter notamment des investissements privés;

ATTENDU QUE le Projet qu'entend réaliser l'Organisme s'inscrit dans un de ces cinq (5) axes du Protocole;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme peut recevoir des contributions de différents ministères autres que la subvention provenant du Ministre;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projet;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Exigences relatives au dépôt du projet détaillé ou de la mise à jour des projets se réalisant sur plus d'une année »;
- 1.5 « **Annexe 5** » : le document intitulé « Autorisation de signatures »
- 1.6 « **Directeur** » : le Directeur du Service du développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé;
- 1.7 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 4, et 5 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'Annexe 1.

ARTICLE 2
OBJET

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 3.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présentes, en considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention et conditionnellement à la disponibilité des crédits en provenance du Ministre, couvrant toute la durée de l'entente, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois cent soixante-sept mille cinq cent-cinquante dollars (367 550 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme comme suit :
- Pour l'année 2016 :
- 3.2.1 une somme de trente mille dollars (30 000,00 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 1;
- 3.2.2 une somme de quarante mille dollars (40 000,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 2;
- 3.2.3 une somme de cinquante-sept mille dollars (57 000,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 3;
- 3.3 Pour l'année 2017 :
- 3.3.1 une somme de trente-huit mille huit cent cinq dollars (38 805,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 4;
- 3.3.2 une somme de trente-huit mille huit cent cinq dollars (38 805,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 5;
- 3.4 Pour l'année 2018 :
- 3.4.1 une somme de trente-huit mille huit cent cinq dollars (38 805,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 6;
- 3.4.2 une somme de quarante-six mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars

(46 295,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 7;

3.4.3 une somme de trente-trois mille trois cent soixante dollars (33 360,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 8;

3.5 Pour l'année 2019

3.5.1 une somme de trente-trois mille trois cent soixante dollars (33 360,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 9;

3.5.2 une somme de onze mille cent vingt dollars (11 120,00 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 10

3.6 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.

3.7 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme ne démontre pas, à la satisfaction du Directeur, que le financement global du Projet est assuré.

3.8 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.

3.9 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

3.10 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme doit des sommes à la Ville.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que les sommes versées ne peuvent être employées pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;

4.2 transmettre au Directeur, pour approbation, une description détaillée des activités du Projet, au plus tard le 31 août 2016 et, lorsque le Projet se réalise sur plus d'une année, transmettre au Directeur, au plus tard le 30 juin de chaque année subséquente de la convention, une mise à jour annuelle de la description détaillée des activités, selon les directives prévues à l'Annexe 4;

4.3 transmettre au Directeur pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à ses échéanciers ou à tout autre élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature de cette

- convention ou l'approbation par le Directeur prévue à l'article 4.2;
- 4.4 réaliser le Projet selon le calendrier convenu;
 - 4.5 transmettre au Directeur, au plus tard le 30 juin 2017, 2018 et 2019, un bilan faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée; le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :
 - Nombre de participants aux activités (professionnels et porteurs de projets);
 - Nombre de partenariats réalisés, financiers et collaboratifs;
 - Nombre de professionnels bénévoles recrutés (ex. : mentorat, comité de sélection);
 - Couverture médiatique;
 - l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.
 - 4.6 transmettre au Directeur, au plus tard le 30 juin 2017, 2018 et 2019, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
 - 4.7 transmettre au Directeur, au plus tard le 1^{er} mars de chaque année de la présente convention, les prévisions budgétaires du projet pour l'année suivante lorsque le Projet se réalise sur plus d'une année; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues;
 - 4.8 informer le Directeur, dans les plus brefs délais, en cours d'année, de toute nouvelle subvention reçue d'un ministère ou d'une agence du Gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation de la présente convention et l'aviser de toute nouvelle demande de subvention faite par l'Organisme dans le cours de celle-ci;
 - 4.9 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
 - 4.10 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de celui-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
 - 4.11 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles au Directeur et au Ministre, durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux. L'Organisme collabore avec le Directeur et le Ministre et leur laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents que ceux-ci demandent. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;

- 4.12 transmettre, pour chaque année de la présente convention, ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, au Directeur ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal (Québec) H3A 3P1), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues pour la réalisation du projet, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, ainsi qu'une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiqués à l'annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers vérifiés, transmettre, en plus des états financiers vérifiés, un état des revenus et dépenses vérifié du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent article;
- 4.13 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.14 constituer, à la demande du Directeur, un comité de suivi du Projet, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et du Directeur, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.15 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation du programme;
- 4.16 transmettre au Directeur les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;
- 4.17 transmettre au Directeur tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.18 transmettre sans délai au Directeur, lorsqu'il en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.19 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;
- 4.20 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;
- 4.21 inviter le Directeur à prendre part à toutes les séances du conseil

d'administration de l'Organisme à titre d'observateur et ce, pour la durée de la convention.

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et de celle du Ministre, conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le Ministre par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Directeur et par le Ministre avant diffusion.
- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville, le Ministre et le Secrétariat à la Région de Montréal (le « Secrétariat ») aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis du Directeur l'enjoignant de remédier à son défaut;
 - 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
 - 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.

- 6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.
- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8 **DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

ARTICLE 9 **DÉONTOLOGIE**

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au

moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$), par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 11.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

- 11.2 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service du développement
économique
À l'attention du Directeur
M. Serge Guérin
303, rue Notre-Dame Est,
6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

POUR L'ORGANISME :

Ça bouge!
À l'attention du Président
M. Simon Poitras
200-3075 ch. des Quatre-Bourgeois,
Québec (Québec) G1W 5C4

- 11.3 Cession

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

- 11.4 Absence de mandat

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, RESPECTIVEMENT À MONTRÉAL ET À QUÉBEC, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le^e jour de 2016

Ça bouge!

Par : _____
Simon Poitras
Président

Cette convention a été approuvée par lede la Ville de Montréal, le^e jour du mois de 2016 (Résolution).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

La Ruche Montréal

Le projet consiste à implanter à Montréal le modèle de sociofinancement de Ça bouge! et atteindre 2,1M\$ de levée de fonds par des campagnes de sociofinancement après 3 années d'opérations.

Les activités que La Ruche Montréal doit réaliser sont les suivantes :

- Développer un programme de formation sur mesure pour les professionnels bénévoles (Ambassadeurs SM40);
- Recruter des professionnels bénévoles et maintenir un minimum de 50 professionnels bénévoles actifs;
- Former les professionnels bénévoles à l'accompagnement des porteurs de projets de sociofinancement;
- Maintenir la participation active des professionnels bénévoles aux différentes activités de La Ruche Montréal, notamment les «cellules» et l'accompagnement de porteurs de projets;
- Tenir un registre du taux de participation des professionnels bénévoles et promoteurs aux différentes activités;
- Organiser un minimum de 10 « cellules » pour l'année 2016 et réviser le nombre à la hausse pour les années suivantes;
- Assurer la promotion de la plateforme de sociofinancement par le biais d'ententes établies avec des firmes spécialisées en marketing, communications et relations publiques de Montréal;
- Représenter La Ruche Montréal dans différents événements se déroulant à Montréal et susceptibles de rejoindre les publics visés (professionnels bénévoles ou porteurs de projets de sociofinancement);
- Convoquer au moins 10 rencontres du comité régional au cours d'une année et transmettre les procès-verbaux au Directeur;
- Concevoir et mettre en application un plan d'action annuel approuvé par le Directeur;
- Proposer annuellement un plan de développement visant le marché montréalais et ce à l'intérieur du budget prévu au plan d'affaires déposé;
- Conclure au moins 3 ententes de partenariat avec des organismes montréalais pour l'atteinte des objectifs des campagnes de sociofinancement;
- Organiser la logistique des activités prévues au plan d'action annuel;
- Tenir un registre détaillé des participants de toutes les activités;
- Établir un plan de ressource humaine y compris une description des postes de La Ruche Montréal, l'échelle salariale, les bénéfices marginaux, la politique salariale, etc.);

- Procéder à l'embauche du (de la) coordonnateur (-trice) de La Ruche Montréal;
- Maintenir une comptabilité pour La Ruche Montréal distincte de celle de Ça bouge!;
- Maintenir le poste budgétaire « Autres frais (déplacement, tél, internet, location de salles, fournitures) » prévu au plan d'affaires déposé à 10% et moins du budget annuel;

(Suite de l'Annexe 1 : voir Prévisions budgétaires triennales 2016-2018 page suivante)

Suite Annexe 1

Prévisions budgétaires triennales La Ruche Montréal*	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Total \$ recueilli pour les projets	480 000	720 000	900 000
nombre de projets	60	90	113
REVENU			
Contribution des levées de fonds 7%	33 600	50 400	63 000
Revenu de prêts		10 000	10 000
Ville de Montréal	127 000	129 350	111 200
Ville de Québec			
Commandites privées - Desjardins	150 000		
Commandites privées - autres		50 000	50 000
Fonds des ambassadeurs			
Contributions R-régionales			
Subventions (MESI?)			
Partenaires utilisateurs (HEC?)	10 000	10 000	7 500
	320 600	249 750	241 700
DÉPENSES			
Remise des contributions			
Promotions			
Marketing - gestion et frais directs	30 000	40 000	30 000
Relations publiques et frais directs	15 000	25 000	15 000
Frais de représentation et développement	12 500	15 000	10 000
Activités			
Organisations et frais directs	25 000	35 000	35 000
Plateforme			
Frais d'administration R-Prov	37 895	30 168	38 769
Frais dév. techno de la R-Prov	20 000		
Frais dév. techno de la R-Prov-Desjardins	75 000		
Frais administration			
RH- Ruche prov et rég (Coordonnateur de Mtl seulement)	100 000	100 000	110 000
autres frais (déplacement, tél, internet, location de salles, fournitures)	7 500	5 500	6 000
	322 895	250 668	244 769
Surplus/Déficit	(2 295)	(918)	(3 069)

*en bleu : dépenses admissibles

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les coûts engagés avant l'entrée en vigueur de la présente entente;
- les coûts engagés après le 31 décembre 2019;
- les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques;
- les coûts des travaux réalisés avant la signature de la présente convention;
- les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire;
- la rémunération du personnel, à l'exception de 50% du salaire du coordonnateur de La Ruche Montréal basé à Montréal en 2016-2017, de 45% en 2017-2018 et de 40% en 2018-2019.
- les frais d'administration, à l'exception de 10% des frais d'administration du budget annuel.
- Les dépenses reliées au marketing (gestion et frais directs), aux relations publiques et leurs frais directs, à la représentation et au développement ainsi qu'au développement technologique de La Ruche interrégionale à l'exception de 70% de ces frais.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME ÇA BOUGE!

A - VILLE DE MONTRÉAL

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre au directeur pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.
 - Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
 - Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
 - Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.
- 2.2. Relations publiques et médias
 - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le projet ou l'activité.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : communications@ville.montreal.qc.ca du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca. Il est important de préciser que le projet est subventionné par le biais de l'entente du 175 M\$ lorsque vous communiquez avec le cabinet.

<p>B. VISIBILITÉ -MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET SECRÉTARIAT</p>

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au gouvernement du Québec et à cet égard, il doit :

- Faire en sorte que la présence du MINISTRE, notamment son nom et son image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à son statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente.
- Offrir au MINISTRE ou à un de ses représentants de participer à toute annonce ou toute cérémonie officielle concernant les projets liés au présent protocole d'entente.
- Aviser le MINISTRE, par écrit, au moins trois semaines avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.
- Apposer la signature du gouvernement du Québec dans l'ensemble des outils de communication imprimés ou de format électronique produits dans le cadre des

projets liés au présent protocole d'entente, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les communiqués de presse, les infolettres.

- Apposer la signature du gouvernement du Québec sur les outils de communication qui seront diffusés hors Québec.
- Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Mentionner le partenariat du Secrétariat dans les communiqués de presse;
- Offrir au Secrétariat d'insérer un communiqué dans les pochettes remises lors des événements de presse et lors du bilan.
- Offrir au Secrétariat ou au gouvernement du Québec un espace publicitaire dans le programme officiel de l'événement, si de tels espaces sont offerts gratuitement aux partenaires publics.
- Offrir d'insérer un message du MINISTRE dans le programme officiel ou, selon le cas, un message gouvernemental conjoint avec les signatures des ministres concernés.
- Offrir au Secrétariat des invitations pour assister aux activités officielles liées au projet, telles que les conférences de presse, lancements, etc.
- Offrir au Secrétariat d'installer un panneau ou une bannière gouvernementale à l'occasion des conférences de presse ainsi que dans les principaux lieux où se déroulera l'événement, si le contexte s'y prête.
- Positionner la signature du gouvernement du Québec dans le respect des normes d'utilisation de la signature gouvernementale disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite>.
- Aviser le Secrétariat, en s'adressant à la direction des communications (communication.srm@mce.gouv.qc.ca), dès que possible ou au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de la tenue des activités publiques relatives au projet et des dates de tombées des documents à fournir: message, communiqué ou autre.
- Faire approuver les éléments de visibilité où apparaissent la signature ou la dénomination du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec par la Direction des communications du Secrétariat avant leur diffusion auprès du public, et ce, dans un délai minimum de 5 jours ouvrables avant leur impression.
- Ne pas utiliser le nom ou la signature du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec sans avoir préalablement obtenu le consentement de la Direction des communications du Secrétariat.

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec la Direction des communications au Secrétariat à l'adresse suivante : communication.srm@mce.gouv.qc.ca

ANNEXE 4

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

Afin d'assurer le versement de la contribution financière de la Ville, l'Organisme lui transmettra les documents précisés ci-dessous selon l'échéancier associé :

Versement	Document ou information à transmettre	Date d'échéance
Versement 1	Preuve d'assurances (art. 10.1)	30 juin 2016
Versement 2	Bilan préliminaire - 1er juillet au 31 août 2016 (art. 4.5) Plan d'action préliminaire 2016-2017 (art. 4.2)	31 août 2016
Versement 3	Bilan préliminaire - 1er sept au 31 déc 2016 (art. 4.5)	15 nov. 2016
Versement 4	Plan d'action préliminaire 2017-2018 (art. 4.2) Bilan annuel 2016-2017 (art. 4.5) Bilan visibilité 2016-2017 (art. 4.6) Plan d'action 2017-2018 adopté (art. 4.2)	30 juin 2017
Versement 5	États financiers audités 2016-2017 (art.4.12) Bilan préliminaire - 1er juin au 31 déc 2017 (art. 4.5)	15 nov. 2017
Versement 6	Prévisions budgétaires - 2018-2019 (art. 4.7)	28 févr. 2018
Versement 7	Preuve d'assurances (art. 10.1) Plan d'action préliminaire 2018-2019 (art. 4.2) Bilan annuel 2017-2018 (art. 4.5) Bilan visibilité 2017-2018 (art. 4.6) Plan d'action 2018-2019 adopté (art. 4.2)	30 juin 2018
Versement 8	États financiers audités 2017-2018 (art.4.12) Bilan préliminaire - 1er juin au 31 déc. 2018 (art. 4.5)	15 nov. 2018
Versement 9	Prévisions budgétaires - 2019-2020 (art. 4.7)	28 févr. 2019

Versement	Document ou information à transmettre	Date d'échéance
Versement 10	Preuve d'assurances (art. 10.1) Plan d'action préliminaire 2019-2020 (art. 4.2) Bilan annuel 2018-2019 (art. 4.5) Bilan visibilité 2018-2019 (art. 4.6) Plan d'action 2019-2020 adopté (art. 4.2) Bilan final 2016-2019 (art. 4.2, 4.5, 4.12) États financiers audités 2018-2019 (art. 4.12)	31 août 2019

ANNEXE 5

AUTORISATION DE SIGNATURE

ÇA BOUGE!

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE l'entreprise a présenté au Développement Économique de la Ville de Montréal, des demandes d'aides financières visant la réalisation de son projet LA RUCHE tel que décrit dans son plan d'affaires de même que par tout autre document transmis aux collaborateurs à cet effet;

IL EST RÉSOLU :

1. Que Simon Poitras, soit autorisé, pour et au nom de l'entreprise, à agir à titre de répondant pour ÇA BOUGE!, à signer tout document y afférent.

CERTIFICAT

Le soussigné, président du Mouvement Ça Bouge! certifie que ce qui précède est une copie conforme d'une résolution dûment adoptée par son conseil d'administration le 27 mai 2016 et que cette résolution est demeurée en vigueur depuis, sans modification.

Signé à Québec (Québec), le 27 mai 2016

Le Président,


Simon Poitras



Dossier # : 1163838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (appel d'offres public 12-11986) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé de la dépense supplémentaire de 167 312,79 \$ incluant les taxes).

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat avec Les textiles Mercedes limitée pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, appel d'offres public 12-11986, pour une période de douze (12) mois, selon les prix soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 167 312,79 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-16 13:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (appel d'offres public 12-11986) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé de la dépense supplémentaire de 167 312,79 \$ incluant les taxes).

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, une entente-cadre a été conclue avec Les textiles Mercedes pour une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de tuyaux d'incendie pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant approximatif de 751 238,62 \$. Cette entente-cadre prévoit deux options de renouvellement d'une durée de douze (12) mois pour un montant additionnel de 465 538,64 \$. Le montant total des acquisitions prévues à l'entente-cadre incluant les années de prolongation est de 1 216 777,26 \$ (incluant les taxes). L'option de prolongation pour la première année a été exercée en 2015 pour une dépense approximative de 232 769,32 \$. Depuis 2012, le SIM a poursuivi son programme de remplacement de tuyaux et a procédé au remplacement de 4 346 tuyaux pour 35 casernes pour une somme de 1 013 034,77 \$.

Le présent dossier a pour objet d'exercer la deuxième année d'option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11986, pour un montant approximatif de 167 312,79 \$. Le SIM poursuivra son programme de remplacement de tuyaux pour le remplacement de 2 665 tuyaux dans 21 casernes.

La validité de la première option de prolongation se termine le 21 juin 2016. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11986 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, le respect des délais de livraison prévus à l'appel d'offres, ainsi que les différents éléments propres à la spécification du produit et son emballage.

La firme Les textiles Mercedes limitée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de douze (12) mois, soit jusqu'au 20 juin 2017. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0381 - 18 juin 2015

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal.

CG12 0187 - 21 juin 2012

Conclure avec Les textiles Mercedes limitée, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, plus 2 années en option de prolongation de contrat, pour la fourniture de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM - Appel d'offres public 12-11986 - (2 soum. - 1 conforme).

CE12 0436 - 4 avril 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour établir une entente-cadre de 3 ans, plus 2 années d'option, pour l'achat de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM.

DG113838006 - 20 septembre 2011

Accorder un contrat à la firme Les textiles Mercedes limitée, pour la fourniture de 300 boyaux d'attaque d'incendie, au prix total approximatif de 89 408.34 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 11-11770 - 3 soumissionnaires.

CG06 0473 - 30 novembre 2006

Conclure une entente d'achat de 5 ans avec la firme Emergency One, suite à la recommandation du comité d'évaluation, pour la fourniture sur demande de camions-échelles (30), camions autopompes (40) et des équipements et accessoires requis pour combat d'incendie (soumission publique 06-10167), (6 soumissionnaires), au montant approximatif de 53 360 869,04 \$. Accorder une première commande pour l'acquisition de 32 véhicules et des équipements et accessoires requis dont : six (6) camions-échelles et huit (8) camions autopompes en 2007 et dix (10) camions-échelles et huit (8) camions autopompes en 2008 au montant de 23 794 865,80 \$, taxes incluses.

CE04 2251 - 24 novembre 2004

Octroyer un contrat de cinq (5) ans à la compagnie Textiles Mercedes Limitée pour l'achat de boyaux d'incendie pour le SSIM pour une somme de 2 604 971,18\$ (taxes incluses). Appel d'offres: 04-8172.

CE04 1704 - 1^{er} septembre 2004

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le programme de remplacement des boyaux d'incendie et des accessoires s'y rattachant. Ce programme s'étale sur une période de 5 ans et prévoit des dépenses approximatives de 600 000 \$ pour l'année 2004 et de 200 000 \$ par année pour les quatre années subséquentes.

DESCRIPTION

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de tuyaux d'incendie pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Ces tuyaux doivent répondre à la norme NFPA 1962 applicable pour les équipements de protection incendie.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente sera prolongée pour une période de douze (12) mois, selon la clause 3 des clauses particulières de l'appel d'offres 12-11986.

JUSTIFICATION

La présente entente d'acquisitions permettra le remplacement de tuyaux qui, selon le cas, ont atteint leur durée de vie utile, ont subi un bris lors d'intervention et qui ne réussissent pas les tests de performance annuels requis par la norme NFPA 1962. De plus, l'acquisition

de tuyaux permettra de poursuivre le plan de remplacement des tuyaux pour répondre aux besoins de l'organisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, 167 312,79 \$ est prévu au Service de sécurité incendie de Montréal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant le remplacement des tuyaux ayant atteint leur limite de durabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SIM procède annuellement aux remplacements de tuyaux suite à des bris lors d'intervention ou suite aux résultats des tests de performance annuels requis par la norme NFPA 1962. De plus, l'âge des tuyaux est aussi pris en compte dans le plan de remplacement puisque qu'elle influence leur durabilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente jusqu'au 20 juin 2017, suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Dana Roxana RACASAN OANCEA, 27 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LECOURS
Chef aux opérations

Tél : 514 872-4730
Télécop. : 514 872-7443

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-6894

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2016-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2016-05-16

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 26 avril 2016

Monsieur Robert Richardson
LES TEXTILES MERCEDES LTÉE
5838, rue Cypihot
Saint-Laurent (Québec) H4S 1Y5

Courriel : bobr@mercedestextiles.com

**Objet : Rappel - Prolongation du contrat - Appel d'offres n° 12-11986
Tuyaux d'incendie**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°12-11986. Cette prolongation serait pour une période de douze (12) mois à compter du 22 juin 2016 au 21 juin 2017. Cette option est définie à la clause 3 des « clauses administratives particulières » de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat et l'émission de nouvelles ententes serait effective pour une période de 12 mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 14 mai 2012 dans le cadre de l'appel d'offres 12-11986.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 27 avril 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II
Tél. : 514 872-6717
Télec. : 514 872-9693

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°12-11986, pour la période supplémentaire du 22 juin 2016 au 21 juin 2017.

VICTOR MELO


Nom en lettres moulées et signature

26/4/2016

Date

Monsieur Robert Richardson
LES TEXTILES MERCEDES LTÉE

RRO/hm



Par courriel

vendredi, 15 avril 2016

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II
Service de l'approvisionnement
Direction generale adjointe-Services institutionels
9515, rue Saint-Hubert
Montreal (Quebec) H2M 1Z4

Objet: Prolongation du contrat –Appel d'offres no 12-11986

Madame,

Suite à votre lettre du 14 avril 2016 je tiens à vous informer que nous acceptons votre demande de prolongation du contrat mentionné plus haut en objet avec les dérogations suivantes.

La première livraison de produit fini prendrait place 14 semaines (ou mieux) après réception du bon de commande de la ville. Suivi d'une livraison à chaque 2 semaines jusqu'à ce que la commande soit complètement livrée.

Une livraison signifie 74 longueurs de boyau 3 pouces par 50pieds de long et 40 longueurs de boyau 1 ¼ par 50 pieds de long.

Ces délais de livraison sont valides jusqu'au 15 mai 2016 et devront être réévalué si une commande est reçu après cette date.

Tel que nous avons discuté par téléphone l'application de l'étiquette avec code à barres avec protection d'époxy est une opération supplémentaire qui n'est pas couverte par le contrat.
Le prix pour cet item supplémentaire sera facture à \$7.50 par boyau.

Bien à vous,

Victor Melo
LES TEXTILES MERCEDES LTÉE





Dossier # : 1163438002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, comprenant une réserve pour la variation du taux de change, le cas échéant ;
2. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, fournisseur unique, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 2016-05-06 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1163438002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau utilise plusieurs systèmes informatiques afin contrôler et gérer la production d'eau potable et le traitement des eaux usées. Parmi ces systèmes, on compte le progiciel Plant Information (PI) de l'éditeur Osisoft LLC, qui fournit une infrastructure intégrée d'historique et des données de procédé en temps réel pour plus de 60 000 capteurs dans l'ensemble du réseau montréalais.

Ces logiciels PI sont utilisés essentiellement pour assurer la maîtrise, la collecte et le maintien de l'historique des données provenant des usines de production de l'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds ainsi que de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.

Le présent dossier vise à renouveler l'entente avec l'éditeur de PI, afin d'assurer la continuité opérationnelle des procédés reliés à la production de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées ainsi que de répondre aux besoins des projets en cours.

Le présent dossier vise à accorder un contrat consolidé de gré à gré à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0711 - 28 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft, LLC pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant information) pour une période d'un an, au montant total de 60 747.97 \$ CDN. taxes incluses.

Fournisseur exclusif

CE15 1271 - 30 juin 2015 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSISOFT, LLC, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de

mise à jour du logiciel PI (Plant Information), utilisé pour faire un suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable, pour la somme maximale de 51 042,93 \$CAN, taxes incluses

Bon de commande 932818 – approuvé le 26 février 2014 autorisant l'octroi un d'contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, au montant total de 53 436,82 \$ CAN.

Bon de commande DEP4980 – Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, au montant total de 37 026,28 \$ US.

Bon de commande DEU4673 – approuvé le 27 mars 2013 et autorisant l'octroi un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, au montant total de 47 766,88 \$ CAN.

CG12 0385 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC. pour l'acquisition d'une licence additionnelle du logiciel PI-HA (version Haute Disponibilité) et l'entretien annuel de cette licence, pour une somme maximale de 62 432,85 \$, taxes incluses, portant la valeur cumulée des contrats à 254 697,03 \$, taxes incluses (Fournisseur unique)

DESCRIPTION

Le renouvellement du contrat de service du logiciel PI va permettre d'obtenir:

- les dernières mises à jour et améliorations apportées au logiciel;
- le remplacement des interfaces obsolètes;
- un support 24/7.

Le renouvellement va aussi permettre l'acquisition des licences supplémentaires nécessaires pour suivre la croissance de l'utilisation du logiciel PI suite à l'intégration des usines Pierrefonds, Dorval, Point-Claire et Lachine, ainsi que les projets majeurs du Service de l'eau pour la remise en service du réservoir Rosemont et la construction d'une unité de désinfection à l'ozone des eaux usées traitées.

Finalement, les services techniques spécialisés permettront au Service des TI d'obtenir un accompagnement lors de la préparation et de l'installation des nouvelles licences.

JUSTIFICATION

Les données opérationnelles recueillies sont essentielles et permettent de :

- prendre des décisions éclairées en temps réel des points stratégiques le long des réseaux;
- faciliter les études d'optimisation et de planification;
- effectuer des simulations ainsi que des calculs sur les indicateurs de performance opérationnelle.

Ce contrat s'intègre aux objectifs du Service de l'eau visant notamment à assurer la continuité des opérations dans un contexte de mise à niveau des équipements et de poursuivre les efforts dans le cadre du programme d'excellence en production d'eau potable et en traitement des eaux usées du territoire au meilleur coût d'acquisition possible en conformité avec les normes et les règlements.

Ce contrat est conforme à l'article 573.3 (alinéa 6(B) de la LCV : " dont l'objectif découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, des brevets ou des licences exclusives ");

La compagnie OSIsoft LLC, localisée à San Leandro en Californie, est propriétaire du logiciel PI (Plant Information). Elle est la seule compagnie autorisée à faire les mises à jour et à modifier les codes sources du logiciel pour en améliorer la performance. Le logiciel PI est utilisé à tous les niveaux autant par les ingénieurs, les gestionnaires, les opérateurs et le personnel de l'entretien pour avoir une vue en temps réel sur le procédé, pour faire de l'optimisation en se servant des données historiques et pour retracer les événements opérationnels importants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 685 010,58 \$ CAD taxes incluses, est calculée sur le prix des soumissions de 88 000,00 \$ CAD (avant taxes) pour les services techniques et 350 648,00 \$ US (avant taxes) pour la maintenance et l'acquisition de licences en y appliquant un taux de change moyen de 31.65% ainsi qu'une réserve pour la variation de ce taux. Cette dépense sera imputée comme suit :

	2016 (taxes incl.)	2017 (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Direction de l'épuration des eaux usées			
Frais de maintenance annuelle	94 020,11 \$	65 820,89 \$	159 841,00 \$
Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	9 402,01 \$	6 582,09 \$	15 984,10 \$
Sous-Total Maintenance (BF)	103 422,12 \$	72 402,98 \$	175 825,10 \$
Services techniques	22 995,00 \$	27 594,00 \$	50 589,00 \$
Acquisition de licences	93 997,41 \$	- \$	93 997,41 \$
Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	9 399,74 \$	- \$	9 399,74 \$
Sous-Total Évolutions (PTI)	126 392,15 \$	27 594,00 \$	153 986,15 \$
Total DEEU	229 814,27 \$	99 996,98 \$	329 811,25 \$
Direction de l'eau potable			
Frais de maintenance annuelle	93 613,70 \$	55 174,66 \$	148 788,36 \$
Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	9 361,37 \$	5 517,47 \$	14 878,84 \$
Sous-Total Maintenance (BF)	102 975,07 \$	60 692,13 \$	163 667,20 \$
Services techniques	22 995,00 \$	27 594,00 \$	50 589,00 \$
Acquisition de licences	128 130,12 \$	- \$	128 130,12 \$

Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	12 813,01 \$	- \$	12 813,01 \$
Sous-Total Évolutions (PTI)	163 938,13 \$	27 594,00 \$	191 532,13 \$
Total DEP	266 913,20 \$	88 286,13 \$	355 199,33 \$
Grand total (DEEU+DEP)	496 727,47 \$	188 283,11 \$	685 010,58 \$

Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)

Maintenance logiciel (BF)

La dépense de maximale 175 825,10 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'épuration des eaux usées.

Évolutions (PTI)

La dépense de maximale 153 986,15 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2016-2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées.

La dépense de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant maximal de 329 811,25 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Direction de l'eau potable (DEP)

Maintenance logiciel (BF)

La dépense maximale de 163 667,20 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Évolutions (PTI)

La dépense maximale de 191 532,13 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2016-2018 de la Direction de l'eau potable.

La dépense de la Direction de l'eau potable au montant maximal de 355 199,33 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Tableau comparatif des années antérieures (sur une base comparative de 12 mois):

Frais de maintenance			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses (USD)	Différence \$	Différence %
2010-2011	28 721,67 \$	- \$	- %
2011-2012	31 304,90 \$	2 583,23 \$	8,99 %
2012-2013	57 272,12 \$	25 967,22 \$	82,95 %
2013-2014	74 424,30 \$	17 152,18 \$	29,95 %

2014-2015	76 831,50 \$	2 407,20 \$	3,23 %
2015-2016	77 581,50 \$	750,00 \$	0,98 %
2016-2017	123 961,50 \$	46 380,00 \$	59,78 %
2017-2018	79 936,50 \$	44 025,00 \$	-35,52 %

L'augmentation globale de 82,95% pour 2012-2013 et de 29.95% pour 2013-2014 était attribuable à :

- L'installation de 15 000 points de Plant Information (PI) à la Direction de l'eau potable;
- L'ajout de 5 000 points de Plant informatique (PI) à la Direction des eaux usées.

En ce qui concerne 2016-2017, l'augmentation globale de l'entente est de 46 380,00 \$ et représente une hausse de 59,78 % par rapport à l'ancien contrat. Cette hausse est attribuable en partie à l'ajout de nouvelles licences OSI (croissance de 60 000 à 80 000 points) ainsi que la maintenance des acquisitions qui se fait en 2016 pour la durée du contrat, ce qui explique la baisse de (35,52%) en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente d'entretien et de mise à jour continue du logiciel PI permettra au Service de l'eau d'obtenir le support requis lors de pannes et d'éviter la perte de données essentielles au bon fonctionnement des opérations des usines d'eau potable, de la Station d'épuration et des intercepteurs.

L'entente permettra aussi d'obtenir les mises à niveau logiciel requises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 8 juin 2016
 Approbation du dossier au CM – 20 juin 2016
 Approbation du dossier au CG – 22 juin 2016
 Octroi du contrat – 15 juillet 2016
 Début des travaux – 1er août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy ARNOULD
C/D solutions gestion de l'eau

Tél : 514 280-4414
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Marc CAMPEAU
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du territoire

Tél : 514-872-8887
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514-280-6970
Approuvé le : 2016-05-27



OSIsoft Canada ULC
1155 Robert-Bourassa, Suite 612
Montreal (Québec) H3B 3A7
Tel. : 514-493-8320, Fax :514-493-0980
<http://www.osisoft.com>

March 18, 2016

Mr. Guy Arnould
Ville de Montréal
12001 Boul. Maurice Duplessis
Montréal, QC H1C 1V3

O/Ref. : S75-05

Dear Mr. Guy Arnould,

We wish to confirm, in writing, that OSIsoft, LLC and its wholly owned subsidiaries are the sole provider of annual technical support services (what we call OSIsoft's Software Reliance Program ("SRP")) for our proprietary enterprise software products in Canada. Thank you.

Sincerely,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Gervais".

Daniel Gervais
Territory Account Manager
OSIsoft Canada ULC

Dossier # : 1163438002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt DEEU 1163438002.xlsx](#)[InfoCompt DEP 1163438002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU -
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Francis REID
Chef de section - conseil et soutien financiers

Tél : 514 280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1165271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Graymont (Qc) inc, une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 - (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 1 095 136,88 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15324 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 16:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165271001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Graymont (Qc) inc, une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 - (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 1 095 136,88 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval sont dotées de système de correction du pH de l'eau distribuée . Tout au long du processus de potabilisation, les changements des propriétés de l'eau rendent celle-ci plus corrosive. Il s'ensuit une baisse marquée du pH et de certaines composantes favorisant la corrosion des composés métalliques des tuyaux de distribution. Sans ajout d'un correcteur de pH, les métaux se dissolvent dans l'eau donnant à celle-ci une coloration jaunâtre. De plus, ceci augmente l'effet de corrosion qui est à la source des perforations de conduites causant des fuites d'eau potable.

Aux usines Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval, la correction du pH se fait à l'aide de chaux hydratée. L'usage de ce produit chimique est sécuritaire et offre un rendement adéquat. La correction du pH assure également le respect des seuils réglementaires édictés par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le pH de l'eau distribuée.

Mentionnons qu'un bon contrôle de la corrosion permet des économies liées à l'entretien et à la réfection du réseau de distribution. De plus, la réduction des pertes d'eau associées aux fuites permet une gestion financière rigoureuse de nos installations en réduisant les quantités de produits chimiques et la consommation d'électricité liée à la potabilisation et à la distribution de l'eau aux usagers.

L'actuelle entente-cadre pour l'approvisionnement en chaux hydratée vient à échéance le 4 juin 2016. Un appel d'offres a été lancé le 2 mai 2016 dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu de 18 mai 2016. La durée de publication a été de quinze (15) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les Cités et Villes. La soumission est valide pendant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 15 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0171- 30 mai 2013 - Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire, suite à l'appel d'offres public # 13-12743 (1 soum.) (Montant estimé: 1 042 804,85 \$).
 CG10 0327 - 23 septembre 2010 - Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de filtration et de production d'eau potable, suite à l'appel d'offres public # 10-11285 (1 soum.) (Montant estimé: 889 590,45 \$).

CG10 0229 - 17 juin 2010 - Conclure 8 ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production - Appel d'offres public 10-11186 (8 soum.) (Montant estimé à 4 721 216,83 \$).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente d'achat contractuelle avec la firme Graymont (Qc) inc. pour une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac, selon les besoins des usines d'eau potable. Les quantités estimées pour cet appel d'offres sont basées sur l'historique de consommation des usines Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval.

Afin de faire correspondre la fin de cette entente-cadre avec celles liées aux autres produits chimiques, la durée de ce contrat est exceptionnellement de quarante (40) mois au lieu de 36 mois.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de cette entente d'achat. La formule de prix applicable est calculée selon la formule du prix unitaire spécifié dans le bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 16-15324, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une (1) soumission a été déposée. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement sont indiqués dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après analyse des soumissions, il s'avère que la firme Graymont (Qc) inc. est conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Graymont (Qc) inc.	1 095 136,88 \$	0 \$	1 095 136,88 \$
Dernière estimation réalisée	1 158 660,56 \$	0 \$	1 158 660,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			N/A

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 63 523,68 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 5,48 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart de - 5.48 % (- 63 523,68 \$) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne.

Ce fournisseur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La compagnie Graymont (Qc) inc. ne détient pas une telle attestation obtenue dans le cadre d'un autre contrat.

Il est à noter que Graymont (Qc) inc. est le seul fabricant de chaux hydratée au Québec. Les autres fournisseurs sont à plus de 800 Km de la Ville de Montréal, ce qui rend difficile pour eux de soumettre un prix compétitif comparativement à Graymont. Ce qui explique qu'il y ait un seul soumissionnaire d'un appel d'offres à l'autre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue aux budgets de fonctionnement 2016 de la Direction de l'eau potable et sera priorisé au budget 2017.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 095 136,88 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 000 005,93 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

Chaux hydratée	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Pointe-Claire	58 099,56 \$	116 199,13 \$	116 199,13 \$	96 832,61 \$	387 330,42 \$
Pierrefonds	71 853,55 \$	143 707,09 \$	143 707,09 \$	119 755,91 \$	479 023,64 \$
Dorval	12 921,89 \$	25 843,78 \$	25 843,78 \$	21 536,49 \$	86 145,94 \$
Total	142 875,00 \$	285 750,00 \$	285 750,00 \$	238 125,00 \$	952 500,00 \$
taxes comprises	164 270,53 \$	328 541,06 \$	328 541,06 \$	273 784,22 \$	1 095 136,88 \$
taxes nettes	150 000,89 \$	300 001,78 \$	300 001,78 \$	250 001,48 \$	1 000 005,93 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce produit chimique est essentiel aux opérations des usines de production d'eau potable. Ce contrat permettra d'assurer la constance et la facilité d'acquisition du produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2016
Livraison des produits : Juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

André CAZA
Resp. des operations (service de l'eau)

ENDOSSÉ PAR

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

Le : 2016-05-20

Tél : 514 872-3893
Télécop. : 514 872-8623

Tél : 514 872-5090
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-3411
Approuvé le : 2016-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-05-24

Dossier # : 1165271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Conclure avec Graymont (Qc) inc, une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 - (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 1 095 136,88 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[AO 16-15324 Tableau prix.pdf](#)[16-15324 Det Cah Final.pdf](#)[AO16-15324 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-4907

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Graymont (Qc) Inc.	1 095 136,88 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	


Information additionnelle

Lors des vérifications administratives de la soumission reçue, la proposition de la firme Graymont (Qc) Inc, ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 19 mai 2016.

Désistement (1): Produit ou service non offert.

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Francesca Raby 
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de chaux hydratée pour les usines d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	16-15324
5	Préposée au secrétariat	Catherine Desmeules (19 mai 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	18-05-2016
8	Service requérant	Service de l'eau
9	Requérant	André Caza

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	Graymont (QC) inc.		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	17958

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15324	Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de chaux hydratée pour les usines d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire		
Francesca Raby				Graymont (QC) inc.					
No	Articles	Terme	Qté prév pour 40 mois	Coût unitaire (T.M.)	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
1	Chaux hydratée en vrac selon les spécifications du devis technique	1	2500	381,00 \$	952 500,00 \$				
				Total	952 500,00 \$	Total		Total	

TPS	47 625,00 \$	TPS	TPS
TVQ	95 011,88 \$	TVQ	TVQ
TOTAL	<u>1 095 136,88 \$</u>	TOTAL	<u>TOTAL</u>

Soumissionnaire le moins cher au total								
Graymont (QC) inc.		952 500,00 \$	+ TPS	47 625,00 \$	+ TVQ	95 011,88 \$	=	1 095 136,88 \$

Agent d'approvisionnement		No de l'appel d'offres		16-15324		Titre de l'appel d'offres		Fourniture de chaux hydratée pour les usines d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire	
Francesca Raby				Graymont (QC) inc.					
No	Articles	Terme	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
1	Chaux hydratée en vrac selon les spécifications	1	2500	381,00 \$	952 500,00 \$				
2									
3									
4									
5					0,00 \$		0,00 \$		0,00 \$
				Total	952 500,00 \$	Total		Total	
				TPS	47 625,00 \$	TPS		TPS	
				TVQ	95 011,88 \$	TVQ		TVQ	
				TOTAL	1 095 136,88 \$	TOTAL		TOTAL	
Total des fournisseurs		952 500,00 \$		+ TPS	47 625,00 \$	+ TVQ	95 011,88 \$	=	1 095 136,88 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15324

Numéro de référence : 977108

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture chaux hydratée pour usines eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Graymont (Qc) Inc. 25 De Lauzon Boucherville, QC, J4B 1E7 NEQ : 1141839135	Madame Marie-Line Rhéaume Téléphone : 450 645-2446 Télécopieur : 450 449-2256	Commande : (1117103) 2016-05-02 13 h 06 Transmission : 2016-05-02 13 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Produits Chimiques CCC 9999 route Transcanadienne Montréal, QC, H4S 1V1 NEQ : 1148367296	Madame Francine Duhamel Téléphone : 514 338-2302 Télécopieur : 514 331-9206	Commande : (1117541) 2016-05-03 7 h 52 Transmission : 2016-05-03 7 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)


[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1165271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Conclure avec Graymont (Qc) inc, une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 - (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 1 095 136,88 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP1165271001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS Eau-
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Kalina RYKOWSKA
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-7598

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164700002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, pour les besoins reliés au projet SÉRAM, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) ;
2. d'imputer la dépense capitalisable conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,7 % par l'agglomération, pour un montant de 1 323 199,67 \$;
3. d'imputer la dépense non capitalisable conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-31 18:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1164700002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal, dénommé ci-après «*SÉRAM* », vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous.

Le projet est composé de trois phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase 1** : Acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. L'infrastructure du *SÉRAM* est présentement opérationnelle.
- **Phase 2** : Acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires. Le présent sommaire décisionnel vise à ajouter des items et à modifier les quantités de certains items au bordereau pour 4 lots du contrat octroyé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239, CG14 0188, CG15 0143 et CG15 0279).
- **Phase 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal. Le réseau souterrain est intimement lié à la phase 1 (infrastructure) et est actuellement opérationnel depuis le 12 septembre 2014.

Voici pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville et les étapes à autoriser dans le présent dossier :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
Phase 1 : Accorder un contrat à CASSIDIAN	Août 2012	Novembre 2028

<p>Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses.</p>		
<p>Phase 2 : Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er niveau et de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses.</p>	<p>Juin 2013</p>	<p>Avril 2024</p>
<p>Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812.</p>	<p>Avril 2015</p>	<p>Mars 2025</p>
<p>Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses.</p>	<p>Juin 2015</p>	<p>Décembre 2026</p>
<p>Phase 3 : Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM.</p>	<p>Juin 2013</p>	<p>Mai 2023</p>

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<p>Phase 2 : Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses.</p>	<p>Juin 2016</p>	<p>Mai 2023</p>

La présentation du présent sommaire décisionnel est requise en raison des énoncés suivants:

1. Un nombre de radios mobiles et de postes fixes doit être installé pour la sécurité publique, les arrondissements et les services centraux. En effet, des analyses subséquentes, réalisées pour la sécurité publique, les arrondissements et les services centraux, ont permis d'identifier des besoins additionnels, d'où l'acquisition et l'installation de radios portatives et mobiles et de postes fixes. Un contrat de maintenance de 2e niveau est nécessaire pour ces radios et postes fixes;
2. Les installations des radios mobiles et des postes fixes avaient initialement été effectuées dans les locaux de l'adjudicataire, alors que ces installations devront dorénavant être effectuées dans les locaux de la Ville d'où l'ajout de frais additionnels de déplacement;
3. La complexité des installations de chacune des catégories de radios mobiles et des postes fixes n'avait pas été prise en compte, alors que ces installations sont différentes en fonction des caractéristiques techniques & fonctionnelles et des spécifications techniques de chacune des catégories de radio mobiles et des postes fixes (services passés et nouvelles installations);
4. La durée des acquisitions devait se terminer en juin 2016 alors que celle-ci devra se prolonger pour une période de dix-huit (18) mois additionnels, d'où l'ajout de frais liés au déploiement;
5. Cette demande permet de couvrir également les services passés qui n'avaient pas été prévus initialement dans le devis:
 - Les frais supplémentaires incluant les déplacements pour l'installation de radios mobiles dans les arrondissements;
 - La modifications de la programmation des radios mobiles;
 - La mise à jour des radios mobiles afin d'ajouter des nouvelles fonctionnalités;
 - Les frais de gestion de projets liés à la coordination des activités additionnelles et non prévues dans le devis initial;

Le Service des technologies de l'information (TI) recommande l'autorisation d'une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0386 – 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), afin d'ajouter des éléments compatibles aux équipements prévus au projet SERAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses.

CG15 0279 - 30 avril 2015 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)

CG15 0143 - 26 mars 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

CG14 0188 - 1er mai 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 210 696,98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4 du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er niveau et de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Ce dossier vise principalement à ajouter des équipements et à modifier les quantités de certains items prévus au bordereau de soumission. Ces ajustements sont nécessaires en raison des travaux d'analyse relatifs au déploiement des terminaux des 19 arrondissements, des services centraux de la Ville et des services de sécurité publique.

Les besoins pour les arrondissements et services centraux sont :

- Lot 4 : Ce lot comprend les radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la maintenance de 2e niveau.
- Lot 6 : Ce lot comprend les radios mobiles et postes fixes et leurs accessoires, ainsi que les coûts liés à l'installation et à la maintenance de 2e niveau. S'ajoutent aux coûts liés à ce lot :
 - les installations d'un nombre de radios mobiles et de postes fixes qui restent à installer;
 - les coûts de préparation des sites pour les postes fixes;
 - les coûts pour le déplacement des équipes d'installation ainsi que des frais de déploiement.

Les besoins pour les services de sécurité publique sont :

- Lot 3 : Ce lot comprend les radios portatives ainsi que les coûts liés à la maintenance de 2e niveau.

- Lot 5 : Ce lot comprend les radios mobiles et postes fixes et leurs accessoires ainsi que les coûts liés à l'installation et à la maintenance de 2e niveau. En plus de la sécurité publique, ce lot comprend les besoins du Bureau du taxi (organisme de la Ville de Montréal qui était rattaché lors de l'appel d'offres initial au SPVM et qui est devenu une paramunicipale en 2014) et de la Sécurité Ville. S'ajoutent aux coûts liés à ce lot :
 - les installations d'un nombre de radios mobiles et de postes fixes qui n'a pu être installé jusqu'à maintenant;
 - les coûts pour le déplacement des équipes d'installation ainsi que des frais de déploiement.

Pour plus de détails concernant l'ajustement des lots 3, 4, 5 et 6, veuillez vous référer aux pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Depuis le début du déploiement, certains services ont identifié des besoins supplémentaires d'où l'acquisition et l'installation de radios portatives, mobiles et de postes fixes pour la sécurité publique, les arrondissements et les services centraux. Un contrat de maintenance de 2e niveau est également nécessaire pour ces radios et postes fixes.

La complexité de certaines installations a causé des délais dans le calendrier de déploiement. Des travaux doivent être réalisés pour finaliser les installations prévues. De plus, afin de mitiger l'impact potentiel de cette complexité sur les opérations, les installations des radios mobiles, qui avaient lieu dans les locaux de l'adjudicataire, seront désormais réalisées dans les locaux de la Ville, d'où l'ajout de frais additionnels de déplacement.

Pour finaliser toutes ces installations, une prolongation de dix-huit (18) mois est nécessaire, d'où l'ajout de frais de déploiement liés à la gestion de projet et à l'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle au contrat est de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, et sera assumée :

- au PTI du projet SÉRAM (No Investi : 68008) pour un montant de 3 028 284,57 \$, taxes incluses, incluant les équipements, installations et services passés;
- au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information pour un montant de 84 385,63 \$, taxes incluses, pour la maintenance du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023.

Ajustement	Lot no 3	Lot no 4	Lot no 5	Lot no 6	Total
Équipements et installations (PTI)	188 854,84 \$	66 759,07 \$	956 137,09 \$	1 398 469,95 \$	2 610 220,95 \$
Services passés (PTI)	0,00 \$	0,00 \$	161 620,91 \$	256 442,71 \$	418 063,62 \$
Sous-Total (PTI)	188 854,84 \$	66 759,07 \$	1 117 758,00 \$	1 654 912,66 \$	3 028 284,57 \$
Maintenance 1er janvier	5 841,10 \$	7 151,95 \$	12 996,91 \$	58 395,67 \$	84 385,63 \$

2018 au 31 décembre 2023 (BF)					
Total de la dépense additionnelle (PTI+BF)	194 695,94 \$	73 911,02 \$	1 130 754,91 \$	1 713 308,33 \$	3 112 670,20 \$

La dépense additionnelle incluant le montant maximal demandé découlant de ce dossier représente 12,88 % de la valeur initiale du contrat.

Dépenses capitalisables (PTI) :

Le coût total maximal de la portion PTI de ce contrat de 3 028 284,57 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 705 084,90 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-044 Acq. équip.et serv. prof infor et un montant maximal de 1 323 199,67 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12-002 Système de radiocommunication vocale. Le projet 68008 - SERAM a un règlement d'emprunt spécifique au montant de 87 M\$ qui est entièrement de compétence de l'agglomération (CG12 0025). Les dépenses de compétence de la Ville centre dans ce projet seront financées via le règlement d'emprunt parapluie 13-044. La nouvelle répartition n'aura aucun impact sur le coût total du projet tel que défini dans la décision CG12 0025.

Cette dépense sera assumée à 56,3% par la ville centre et 43,7% par l'agglomération.

Dépenses non capitalisables :

La dépense de 84 385,63 \$, taxes incluses, pour la maintenance des équipements acquis sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI à partir de la fin de la période de la garantie et jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Service des TI dégagera les crédits nécessaires afin d'assumer ces frais de maintenance.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette partie de la dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le Services des TI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipements tombés en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent sommaire permettra de :

- Finaliser le déploiement de SÉRAM avec des besoins actualisés;
- Standardiser les radios portatives et mobiles et les postes fixes de la sécurité publique, des arrondissements et des services centraux utilisant le réseau SÉRAM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation, et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du système évolué de radiocommunication vocale (SÉRAM) pour l'ensemble de la clientèle visée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-joint le calendrier prévisionnel des étapes subséquentes :

- Approbation de la dépense additionnelle par le CG - 22 Juin 2016;
- Ajustement des ententes contractuelles et des bons de commande - Fin juin 2016;
- Commande des TDU auprès de Motorola - Fin juin à décembre 2016;
- Réception, programmation et installation/déploiement des TDU - Juillet 2016 à décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Omar MERCADO
controleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Gianina MOCANU
gestionnaire de projets majeurs - ti

Le : 2016-05-24

Tél : 514 872-8701
Télécop. :

Tél : 514-280-8521
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 514-280-6544
Approuvé le : 2016-05-27

Projet SÉRAM : Tableaux financiers

La dépense additionnelle au contrat qui est de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, sera assumée au PTI pour un montant de 3 028 284,57 \$, taxes incluses, incluant les équipements, installations et services passés, et au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information pour un montant de 84 385,63 \$ jusqu'en décembre 2023, taxes incluses. Un montant de 28 802,92 \$, taxes incluses, sera assumée par une para municipale.

# Lot	Équipements et installations (PTI)	Services passés (PTI)	Maintenance (BF)	Total
Ajustements du lot #3	188 854,84 \$	0,00 \$	5 841,10 \$	194 695,94 \$
Ajustements du lot #4	66 759,07 \$	0,00 \$	7 151,95 \$	73 911,02 \$
Ajustements du lot #5	956 137,09 \$	161 620,91 \$	12 996,91 \$	1 130 754,91 \$
Ajustements du lot #6	1 398 469,95 \$	256 442,71 \$	58 395,67 \$	1 713 308,33 \$
Total de la dépense additionnelle :	2 610 220,95 \$	418 063,62 \$	84 385,63 \$	3 112 670,20 \$

La dépense additionnelle incluant le montant maximal demandé découlant de ce dossier représente 12,88 % de la valeur initiale

Les dépenses récurrentes pour la maintenance (support de niveau 2) relatives aux lots 3, 4, 5 et 6 sur une période de dix ans, incluant l'année de garantie du manufacturier, se résument comme suit :

Maintenance 2e niveau des TDU du 1er janvier au 31 décembre	Écart Lot 3 (Toutes taxes)	Écart Lot 4 (Toutes taxes)	Écart Lot 5 (Toutes taxes)	Écart Lot 6 (Toutes taxes)	Totaux
2017	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
2018	926,19 \$	1 132,32 \$	2 055,20 \$	9 227,71 \$	13 341,42 \$
2019	946,47 \$	1 153,57 \$	2 105,84 \$	9 427,21 \$	13 633,09 \$
2020	966,76 \$	1 182,68 \$	2 144,74 \$	9 675,15 \$	13 969,33 \$
2021	980,28 \$	1 203,93 \$	2 183,65 \$	9 874,65 \$	14 242,51 \$
2022	1 000,56 \$	1 225,17 \$	2 234,29 \$	9 971,51 \$	14 431,53 \$
2023	1 020,84 \$	1 254,28 \$	2 273,19 \$	10 219,44 \$	14 767,75 \$
Totaux par lot :	5 841,10 \$	7 151,95 \$	12 996,91 \$	58 395,67 \$	84 385,63 \$

L'écart PTI et BF par lot se détaille comme suit :

# Lot (Équipements et installations)	Écart (PTI) (Toutes taxes)	Écart (BF) (Toutes taxes)	Écart (PTI + BF) (Toutes taxes)
Ajustements du lot #3	188 854,84 \$	5 841,10 \$	194 695,94 \$
Ajustements du lot #4	66 759,07 \$	7 151,95 \$	73 911,02 \$
Ajustements du lot #5	956 137,09 \$	12 996,91 \$	969 134,00 \$
Ajustements du lot #6	1 398 469,95 \$	58 395,67 \$	1 456 865,62 \$
Total de la dépense additionnelle :	2 610 220,95 \$	84 385,63 \$	2 694 606,58 \$

La répartition par lot en terme d'agglomération et de corporatif du PTI est la suivante :

# Lot (Équipements et installations)	Écart (PTI) (Toutes taxes)	Dépense AGGLO	Dépense CORPO
Ajustements du lot #3	188 854,84 \$	188 854,84 \$	0,00 \$
Ajustements du lot #4	66 759,07 \$	0,00 \$	66 759,07 \$
Ajustements du lot #5	956 137,09 \$	932 796,63 \$	23 340,46 \$
Ajustements du lot #6	1 398 469,95 \$	39 927,29 \$	1 358 542,66 \$
Total de la dépense additionnelle :	2 610 220,95 \$	1 161 578,76 \$	1 448 642,19 \$

Pour services passés, la répartition de ladite dépense est la suivante pour chacun des lots en tenant compte des taux de répartition par unité d'affaires :

# Lot (Services passés)	Écart (PTI) (Toutes taxes)	Dépense AGGLO	Dépense CORPO
Ajustements du lot #3	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Ajustements du lot #4	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Ajustements du lot #5	161 620,91 \$	161 620,91 \$	0,00 \$
Ajustements du lot #6	256 442,71 \$	0,00 \$	256 442,71 \$
Total de la dépense additionnelle :	418 063,62 \$	161 620,91 \$	256 442,71 \$

Dossier # : 1164700002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

En vertu de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature. Selon les informations fournies par le Service, nous sommes d'avis que les modifications au contrat proposés dans le présent sommaire décisionnel sont accessoires et ne changent pas la nature du contrat. La totalité des modifications engendre une majoration d'environ 12.88 % du contrat initial, ce qui demeure accessoire en valeur.

Nous approuvons la validité et la forme de l'addenda ci-joint.

FICHIERS JOINTS

[Addenda No.1 - Convention Motorola - Version visée.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

William Kronstrom RICHARD
Avocat
Tél : 514 872 2733

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514 872 8323
Division : Droit contractuel

ADDENDA No. 1
CONTRAT RELATIF À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE
DE TERMINAUX D'UTILISATEURS DE RADIOCOMMUNICATIONS VOCALES
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC.**, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 300-715 rue du Square-Victoria, Montréal, Québec, H2Y 2H7, agissant et représentée par John Petrou, son Directeur Strategic Projects, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution de son conseil d'administration datée du 18 mars 2013 et par le « project authorization » daté du 26 septembre 2013;

N° d'inscription T.P.S. : 12199 6425 RT002
N° d'inscription T.V.Q. : 1010510712 TQ0001

Ci-après appelée « **Motorola** »

ATTENDU QUE la Ville a octroyé à Motorola un contrat d'acquisition, d'installation et de maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications suite à une résolution du Conseil d'agglomération du 20 juin 2013 (CG13 0239) (le « Contrat initial »);

ATTENDU QUE des radios portatives et mobiles ainsi que des postes fixes (ci-après « TDU ») additionnels sont nécessaires pour répondre à l'accroissement des besoins de la sécurité publique, des arrondissements et des services centraux;

ATTENDU QUE le deuxième paragraphe de l'article 3 du cahier des Clauses administratives particulières prévoit que la Ville peut acquérir les articles des lots 1 à 7 pour une période de trois (3) ans à partir de la date de l'autorisation d'octroi, soit jusqu'au 20 juin 2016;

ATTENDU QUE la période d'acquisition doit être prolongée afin que la Ville puisse acquérir les articles additionnels après le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les parties s'entendent pour prolonger de dix-huit (18) mois la période d'acquisition des articles d'installation des lots 1 à 7 et de prolonger de six (6) mois la période d'acquisition des articles des lots 1 à 7;

ATTENDU QUE les TDU additionnels doivent être installés;

ATTENDU QUE l'installation de certains TDU qui, en vertu du Contrat initial, devait se faire chez Motorola, doit plutôt se faire dans les locaux de la Ville;

ATTENDU QUE les conditions des lieux d'installation diffèrent de ce qui était prévu au Contrat initial, chacun d'entre eux présentant des niveaux d'intervention différents;

ATTENDU QUE chacune des catégories de TDU a ses propres caractéristiques techniques et fonctionnelles et spécifications techniques et que cela a un impact sur leur installation;

ATTENDU QUE le coût de l'installation des TDU en fonction des catégories doit être déterminé pour la prolongation de dix-huit (18) mois de la période d'acquisition des articles des lots 1 à 7;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2

2.1 Dans la section III « Clauses administratives particulières », le deuxième paragraphe de l'article 3 « Durée du contrat » est remplacé par le suivant:

« Les articles des lots 1 à 7 inclusivement pourront être acquis pendant une période de trois (3) ans et six (6) mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi, à l'exception des articles d'installation des lots 1 à 7 inclusivement, qui pourront être acquis pendant une période de quatre (4) ans et six (6) mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi du contrat. Quant aux articles Location de TDU et Catalogue (incluant les TDU qui y sont prévus), ils pourront être acquis pendant toute la durée du contrat. La portion du contrat de maintenance débute à la date de livraison des terminaux d'utilisateurs et de leurs accessoires et se termine dix (10) ans après la date d'autorisation d'octroi du contrat. »

- 2.2 Dans la section III « Clauses administratives particulières », l'article 21 « Article retiré » est remplacé par le nouvel article 21 suivant:

« 21. Période des dix-huit (18) derniers mois de la période d'acquisition pour les articles d'installation des lots 1 à 7

Des frais fixes d'administration et de gestion de projet seront payables à l'Adjudicataire pendant les dix-huit (18) derniers mois de la période d'acquisition des articles d'installation des lots 1 à 7 mentionnée au deuxième paragraphe l'article 3 des Clauses administratives particulières. Ces frais fixes d'administration et de gestion sont détaillés dans le tableau suivant :

Lot	Description des biens et services	Prix unitaire
5	Frais fixes d'administration et de gestion de projet pour 18 mois additionnels	91 082,48 \$
6	Frais fixes d'administration et de gestion de projet pour 18 mois additionnels	274 656,86 \$

- 2.3 Dans la section V « Cahier de charges techniques », ajouter, après le premier paragraphe de l'article 10.3 « Installation des radios mobiles », le paragraphe suivant :

« Pendant les dix-huit (18) derniers mois de la période d'acquisition des articles d'installation des lots 1 à 7 mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 3 des Clauses administratives particulières, la majorité des installations seront effectuées dans les locaux de la Ville de Montréal et exceptionnellement elles pourront avoir lieu dans les locaux de l'Adjudicataire ou son dépositaire selon la disponibilité des locaux. Pour les installations effectuées dans les locaux de la Ville, des frais de déplacement par visite seront payables, lorsque requis. Ces frais de déplacement seront de 145 \$. Si plusieurs installations sont effectuées au même emplacement, ou à des emplacements à proximité, pendant la même journée, il doit être considéré qu'une seule visite a été faite.»

- 2.4 Dans la section V « Cahier de charges techniques », ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 10.3.1.3. « Services centraux et Arrondissements » :

« Pendant les dix-huit (18) derniers mois de la période d'acquisition des articles d'installation des lots 1 à 7 mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 3 des clauses administratives particulières, l'Adjudicataire considèrera une proportion de 95% de radios mobiles à montage avant et de 5% de radios mobiles à montages arrière. »

- 2.5 Dans la section V « Cahier de charges techniques », ajouter, à la suite de l'article 10.3.7., le nouvel article 10.3.8 « Complexité des installations de radios mobiles » :

« L'installation de chacune des catégories de radios mobiles est différente en fonction de ses propres caractéristiques techniques et fonctionnelles et spécifications techniques. Pendant les dix-huit (18) derniers mois de la période d'acquisition des articles d'installation des lots 1 à 7 mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 3 des clauses administratives particulières, le coût d'installation est établi en fonction de la catégorie de radio, tel que détaillé dans le tableau suivant :

Lot	Description des biens et services	Prix unitaire
5	Installations existantes pour SPVM-m-1	296,10 \$
5	Nouvelles installations pour SPVM-m-1	546,10 \$
5	Installations existantes pour SPVM-m-2	673,10 \$
5	Nouvelles installations pour SPVM-m-2	923,10 \$
5	Installations existantes pour SPVM-m-3	480,63 \$
5	Nouvelles installations pour SPVM-m-3	730,63 \$
5	Installations existantes pour SPVM-m-4	708,25 \$
5	Nouvelles installations pour SPVM-m-4	958,25 \$
6	Installations existantes pour ML-M-1	175,60 \$
6	Nouvelles installations pour ML-M-1	425,60 \$
6	Installations existantes pour ML-M-2	175,60 \$
6	Nouvelles installations pour ML-M-2	425,60 \$
6	Installations existantes pour SCA-M-1	175,60 \$
6	Nouvelles installations pour SCA-M-1	425,60 \$
6	Installations existantes pour SCA-M-2	175,60 \$
6	Nouvelles installations pour SCA-M-2	425,60 \$

».

- 2.6 Dans la section V « Cahier de charges techniques », ajouter, à la suite de l'article 10.4.4. le nouvel article 10.4.5 « Complexité des installations de postes fixes » :

« L'installation de chacune des catégories de postes fixes est différente en fonction de ses propres caractéristiques techniques et fonctionnelles et spécifications techniques. Pendant les dix-huit (18) derniers mois de la période d'acquisition des articles d'installation des lots 1 à 7 mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 3 des clauses administratives particulières, le coût d'installation est établi en fonction de la catégorie de poste fixe, tel que détaillé dans le tableau suivant :

Lot	Description des biens et services	Prix unitaire
5	Installations existantes pour SPVM-pf-1	881,25 \$
5	Nouvelles installations pour SPVM-pf-1	2 381,25 \$

5	Installations existantes pour SPVM-pf-2	881,25 \$
5	Nouvelles installations pour SPVM-pf-2	2 381,25 \$
5	Installations existantes pour SPVM-pf-3	881,25 \$
5	Nouvelles installations pour SPVM-pf-3	2 381,25 \$
6	Installations existantes pour ML-PF-3	1 092,75 \$
6	Nouvelles installations pour ML-PF-3	2 592,75 \$
6	Installations existantes pour SCA-PF-1	881,25 \$
6	Nouvelles installations pour SCA-PF-1	2 381,25 \$

».

- 2.7 Dans la section V « Cahier de charges techniques », ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 14.2 « Garantie » :

« Nonobstant le premier paragraphe du présent article, la période minimale de garantie pour tous les TDU et Équipements de réserves acquis pendant les six (6) derniers mois de la période d'acquisition prévue au deuxième paragraphe de l'article 3 des clauses administratives particulières débute à la date de leur installation. Toutefois, la période de garantie débutera le 1^{er} janvier 2017 si l'installation est effectuée après cette date. »

ARTICLE 3

Les autres dispositions du Contrat initial demeurent inchangées.

Dossier # : 1164700002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164700002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposée au budget
Tél : 514-872-2188

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166261001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 – 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14818;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 11:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166261001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 – 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifiés est la mesure de la distribution de l'eau et la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable. Cette deuxième fonction, soit la stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites et des entrées de services, de réduire le volume de fuites, et d'augmenter la durée de vie utile des conduites, ce qui amène des économies substantielles. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. D'ici 2024, le Service de l'eau aura en fonction plus de 330 sites de mesure, incluant près de 130 sites de régulation pour une quarantaine de secteurs de régulation de la pression (SRP).

La pérennité des chambres et de leurs équipements (instruments de mesure, équipements de régulation, équipements électriques) ainsi que des panneaux de commandes et télécommunication situés à l'extérieur demande un entretien périodique. Ce dernier se doit d'être effectué par du personnel qualifié.

Le présent dossier concerne un contrat de biens et services généraux pour l'entretien des chambres de régulation et de mesure, ainsi que le dépannage des équipements et le suivi de l'état fonctionnel du système, le tout pour une durée de trois ans.

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir le 6 avril 2016. Il s'agit d'un appel d'offre à deux enveloppes

soit avec comité de sélection. La réception des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 18 mai 2016, soit 6 semaines après le lancement. La date initiale était le 6 mai mais suite à une demande de la part d'un soumissionnaire de prolonger la période de soumission de 3 semaines, deux semaines supplémentaires ont été accordées.

Une visite des lieux a été demandée par un soumissionnaire et a eu lieu le 25 avril 2016 en présence de l'agent d'approvisionnement responsable du dossier à cette date. Il n'y a pas eu de questions nécessitant un addenda à la suite de cette visite. Deux addenda ont toutefois été émis pendant l'appel d'offres. Le premier a été émis le 28 avril 2016 afin d'annoncer la prolongation de deux semaines de la période de soumission, d'apporter des précisions (essentiellement au devis technique) et de transmettre les plans de localisation disponibles à cette date pour l'évaluation du besoin de signalisation lors des interventions. Le deuxième addenda a été émis le 4 mai pour une précision supplémentaire au devis technique.

La validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 14 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CE14 1111 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Centris Technologies inc. pour la programmation des chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13359 - 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour l'entretien et la mise en service des chambres de régulation et de mesure des secteurs de régulation de la pression construits entre 2014 et 2018, soit pour 71 sites de régulation (dont 15 sites d'urgence) et 79 sites de mesure de débit et de pression.

Le projet SOR (Suivi et Optimisation du Réseau) de la Division Optimisation du réseau de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau est en cours de réalisation et d'implantation. Dans ce projet sont construits des sites de mesure de débit, de pression et de régulation de la pression sur son réseau de distribution d'eau potable. Ces sites sont équipés d'instruments et d'équipements dédiés à l'optimisation de la gestion du réseau de distribution d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Le système de supervision central permet, selon les sites, d'assurer la mesure, la visualisation, l'archivage, la commande et la transmission des valeurs de débit et de pression. Il permet aussi de surveiller les équipements de mécanique de procédé, l'environnement des chambres ainsi que de commander à distance les consignes des équipements de régulation.

La Division Optimisation du réseau prend en charge l'exploitation de ces sites, mais doit confier la portion entretien et dépannage à un fournisseur de services externes. Les interventions visées par le présent devis technique sont :

- l'entretien préventif;
- la supervision de l'état fonctionnel;
- l'inspection des vannes limitrophes;
- le dépannage des instruments, des accessoires d'automatisation, des équipements et de l'appareillage électrique ainsi que de la mécanique de procédé des chambres de mesure et de régulation ;
- l'assistance aux mises en service des instruments, des accessoires d'automatisation, des équipements et de l'appareillage électrique ainsi que de la mécanique de procédé de nouvelles chambres de mesure et de régulation ;
- l'assistance à l'optimisation des programmes des systèmes de commande et de télémesure des chambres de mesure et de régulation existantes ;
- la modification des installations des chambres de mesure et de régulation incluant les instruments, les accessoires d'automatisation, les équipements et l'appareillage électrique ainsi que la mécanique de procédé ;
- d'autres services connexes, notamment l'entreposage des pièces de rechange et l'organisation de la circulation routière durant les interventions.

L'entretien préventif d'une chambre devra être effectué deux fois par an. Il comprendra l'inspection de l'état général mais également divers étalonnages ou tests de fonctionnement des équipements (régulateur, transmetteur de position, transmetteur de pression, débitmètre et robinet papillon).

La supervision de l'état fonctionnel aura pour but d'informer la Ville de toute anomalie dans le système.

L'inspection des vannes limitrophes (vannes qui permettent qu'un secteur de régulation soit isolé) sera effectuée une fois pendant le contrat pour les six premiers secteurs construits. Le dépannage concernera tous les éléments installés dans les chambres et les panneaux électriques et de télémesure.

L'assistance aux mises en service consistera en la vérification de la conformité et du fonctionnement de tous les éléments liés au contrat (mécanique, instrumentation et contrôle, électricité) avant de donner la réception provisoire à l'entrepreneur général en construction.

Il n'y a pas de contingences inscrites au bordereau. Toutefois, une enveloppe budgétaire

pour l'achat d'équipements directement par l'adjudicataire au montant de 60 000 \$ avant taxes est prévue au présent contrat.

JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, un (1) soumissionnaire a déposé une soumission, ce qui représente 25 % des preneurs de documents. Les trois (3) qui n'ont pas déposé d'offre ont mentionné ne pas offrir ce type de services.

La soumission a été jugée conforme, l'analyse peut être consultée dans l'intervention du service de l'approvisionnement.

Le tableau suivant présente le prix proposé par le soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses) (0%)	Total (Taxes incluses)
Simo Management inc.	918 230,59 \$	0,00 \$	918 230,59 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 125 715,63 \$	0,00 \$	1 125 715,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 207 485,04 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 18,4 %

L'analyse de la soumission a permis de constater qu'elle était conforme. Elle présente un écart favorable de 18,4% par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. Cet écart est essentiellement dû à des taux horaires estimés plus élevés que ceux soumis.

La validation requise à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) a été faite.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public non assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1). Toutefois, l'adjudicataire recommandé, Simo Management inc., détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût relatif au contrat à octroyer est de 918 230,59 \$ taxes incluses.

La ventilation des dépenses selon les années est estimée comme suit:

Année	Montant estimé (Taxes incluses)
2016	137 734,59 \$
2017	275 469,18 \$
2018	367 292,23 \$
2019	137 734,59 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipale dans certaines agglomérations». Signalons qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 14 novembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, l'unique soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Le report ou le rejet de l'octroi du contrat, générera un déficit d'entretien, risquant ainsi d'accélérer la dégradation des installations et d'accroître le risque de défaillances. De plus les vérifications réglementaires des débitmètres servant à la facturation (exemple Ville de Côte-Saint-Luc) exigées par le MAMOT ne pourront être réalisées. Des installations en mauvais état retarderont voire compromettent les bénéfices résultant de la réduction du gaspillage de l'eau potable et la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

L'Adjudicataire transmettra à la Ville la planification de ses interventions et la tiendra informée de toute intervention d'urgence afin de pouvoir en aviser arrondissements et villes liées concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : juin 2016

Période de transition initiale : 2 mois après la date d'octroi (fin août 2016)

Début des interventions : 1 mois après la date d'octroi (fin juillet 2016)

Période de transition finale : 2 semaines avant fin du contrat

Fin des travaux : fin juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CAJA
ingenieur(e)

Tél : 514 872-3996
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-26

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

Tél : 514.872.7476
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2016-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-05-30

Dossier # : 1166261001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau

Objet : Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 – 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[14818 Intervention VF.pdf](#)[16- 14818 Comité de sélection.pdf](#)[16-14818 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 872-5282
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Simo Management inc,	918 230,59	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Autorisation d'aller en appel d'offres: approbation de la grille : 2166261002 en date du 30-03-2016
Une relance pour les avis de désistement a été effectué, Les trois (3) firmes mentionnent ne pas offrir le service.

Préparé par : Le - -

16-14818 - Entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	15%	10%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Simo Management inc.	4,00	10,33	6,33	15,33	22,33	15,67	74,0	918 230,59 \$	1,35	1	Heure	jeudi 26-05-2016 13 h 30
0							-		-		Lieu	1555 rue Carrie-Derick - Salle l'Eau potable
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Bernard Boucher											
												Multiplicateur d'ajustement
												10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-14818

Numéro de référence : 968570

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable



<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Av-Tech INC.. 8002 Jarry Est Montréal, QC, H1J 1H5 NEQ : 1143543099	Monsieur Luis De Pablo Téléphone : 514 493-1162 Télécopieur : 514 493-8788	Commande : (1109490) 2016-04-19 11 h 26 Transmission : 2016-04-19 11 h 26	2587949 - 16-14818 Addenda N° 1 - Report de date 2016-04-28 13 h 20 - Messagerie 2591168 - 16-14818 Addenda No 2 2016-05-04 13 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordikeau inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3 NEQ : 1146107272	Madame Linda Lafontaine Téléphone : 450 756-6227 Télécopieur : 450 756-8313	Commande : (1117848) 2016-05-03 11 h 05 Transmission : 2016-05-03 11 h 05	2587949 - 16-14818 Addenda N° 1 - Report de date 2016-05-03 11 h 05 - Téléchargement 2591168 - 16-14818 Addenda No 2 2016-05-04 14 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordmec Construction inc.	Monsieur Yanick	Commande : (1104733)	2587949 - 16-14818 Addenda N° 1 - Report de

390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	2016-04-12 9 h 32 Transmission : 2016-04-12 14 h 42	date 2016-04-28 13 h 20 - Messagerie 2591168 - 16-14818 Addenda No 2 2016-05-04 13 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Simo Management Inc 101, boulevard Roland-Therrien Bureau 110 Longueuil, QC, J4H 4B9 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Monsieur Jean- Guy Cadorette Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832	Commande : (1102925) 2016-04-08 9 h 08 Transmission : 2016-04-08 9 h 08	2587949 - 16-14818 Addenda N° 1 - Report de date 2016-04-28 13 h 21 - Messagerie 2591168 - 16-14818 Addenda No 2 2016-05-04 13 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1166261001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Objet :	Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 – 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1166261001 Info comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Preposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

André PANI
Conseiller en gestion ressources financières
Tél : 514-872-4880
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165954003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de l'entente de services contractuels No 436976 avec TELUS d'un montant additionnel de 4 213 261 \$, taxes incluses, portant la valeur du contrat de 56,9 M\$ à 60,7 M\$ (avec taxes) et ce afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition des services de location de circuits , dans le cadre de l'entente de services contractuels No 436976 avec TELUS ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-30 12:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165954003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de l'entente de services contractuels No 436976 avec TELUS d'un montant additionnel de 4 213 261 \$, taxes incluses, portant la valeur du contrat de 56,9 M\$ à 60,7 M\$ (avec taxes) et ce afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition.

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, la Ville de Montréal (Ville) octroyait à la société TELUS un contrat pour la location de circuits (CG08 0026). L'échéance initiale de ce contrat était jusqu'à la fin de l'année 2018.

Au début de l'année 2015, il a été établi que les crédits de l'entente seraient épuisés dès 2016 au lieu de 2018. Par conséquent, le Service des TI a lancé un appel d'offres public qui s'est soldé, le 25 février 2016, par la conclusion de huit ententes-cadres pour la location de circuits de transmission de données (CG16 0115), soit sept ententes avec la firme Bell Canada et une entente avec TELUS pour l'internet redondant de la Ville.

Plusieurs facteurs expliquent la consommation accélérée de l'enveloppe budgétaire réservée. En effet, les hypothèses de départ qui ont servi à l'élaboration du bordereau d'octroi ne reflétaient pas la réalité de la Ville en termes de volumétrie et de faisabilité d'application de la solution souhaitée (services à la prise) à toutes les clientèles.

Les principaux besoins non couverts dans le devis original de 2008 et ajoutés au contrat en cours de route, sont les suivants:

- L'ajout de 8000 prises pour répondre aux besoins non couverts dans le devis initial, qui s'ajoutent aux 9 000 prises actives prévues au contrat (incluant les frais récurrents et de prise en charge), pour un total de 17 000 prises;
- L'introduction d'un modèle à la carte pour le SPVM, pour lequel le service à la prise ne pouvait être déployé, et qui a mené à l'acquisition et la maintenance des équipements de réseautique SPVM, en supplément;
- L'acquisition d'une solution de WiFi sécurisée, non prévue au devis. Seule une solution de WiFi d'appoint non sécurisée était incluse au contrat;
- L'acquisition d'infrastructures de télécommunication pour le Service de l'eau et le SIM;

- Des frais de modifications et de changements (MAC) dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat de téléphonie, des activités de configuration ainsi que des frais dans le cadre du déploiement et de la transition de la nouvelle solution de téléphonie IP.

À cet effet, une reddition de compte a d'ailleurs été effectuée au comité exécutif (CE) le 3 juin 2015, afin de présenter un portrait global des coûts en télécommunications et aussi les faiblesses du modèle « à la prise ».

En effet, le modèle de transmission de données "à la prise" ne répond plus aux besoins de la Ville et un nouveau modèle de gestion des services de transmission de données est devenu nécessaire pour :

- Répondre à la croissance exponentielle de la demande pour l'exploitation d'un réseau à un coût acceptable, afin de profiter des avancées technologiques et d'en faire bénéficier les citoyens;
- Assurer l'intégration des initiatives de la Ville intelligente (WiFi, mobilité intelligente, etc.) intimement liées à la transmission de données;
- Gagner de l'agilité pour déployer des services en fonction des besoins actuels, futurs et optimiser les services en télécommunications offerts aux services et arrondissements de la Ville.

Un des éléments de la Stratégie de la Ville intelligente et numérique, présentée en 2015, est d'ailleurs le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit capable de supporter les niveaux de services requis pour les services de hautes technologies, tel le WiFi public, la mobilité intelligente ou encore l'internet des objets.

Ainsi, le Bureau de la ville intelligente et numérique conjointement avec le service des TI ont présenté le 23 septembre 2015 au CE, un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données capable de supporter les besoins de la Ville intelligente. Ce modèle inclut les éléments suivants :

- Le déploiement, par phases, d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville;
- L'ouverture des marchés pour la location de circuits et de liens Internet;
- Des ententes-cadres pour l'acquisition d'équipements en télécommunication, incluant le volet de WiFi public.

Les estimations reliées au nouveau modèle d'affaires permettent d'anticiper des économies, pour la Ville, de 9,8M\$ au cours des 5 prochaines années.

La mise en place de ce modèle s'appuie sur le rapatriement de la maîtrise d'œuvre à la Ville et lorsque requis, la migration de la location de circuits vers le nouvel adjudicataire sur une période de 6 mois. Le présent dossier vise à augmenter la valeur de l'entente de services contractuels No 436976 afin d'effectuer cette transition des services vers le nouvel adjudicataire Bell Canada, sur une période de 6 mois et d'adresser les besoins spécifiques associés à la prise en charge des sites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0115 - 25 février 2016 - Conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, avec un possibilité de prolongation de deux ans, avec Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres

public 15-14657 (4 soum.)

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en œuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$) 07-10382 /, Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$ 07-10420 et Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$ 07-10421 /).

DESCRIPTION

Cette augmentation de valeur du contrat servira principalement pour maintenir les services de location de circuits, pour la période cible de transition de 180 jours. Une portion de l'enveloppe budgétaire sera aussi utilisée pour les frais de préparation de la transition. La prise en charge des sites gérés par TELUS (430 sites) sera progressive durant la période de transition de 180 jours. Cette période permettra aussi de mettre en place le centre d'opération du réseau (COR) au Service des TI afin d'intégrer l'ensemble des ressources liées aux opérations du réseau. Cette équipe permettra :

- D'assurer la maîtrise d'œuvre complète du réseau à la fin de la transition;
- De coordonner l'ensemble des activités de migration en lien avec la location de circuits;
- D'effectuer une surveillance continue tout au long de la transition;
- D'effectuer l'ensemble des activités de gestion du réseau après la transition.

JUSTIFICATION

L'objectif principal de ce dossier est d'augmenter l'enveloppe budgétaire afin de permettre la transition des services de location de circuits tout en minimisant les impacts opérationnels pour la Ville et les clients qu'elle dessert. Les services couvrent l'ensemble des domaines de la Ville et touchent à la sécurité publique.

La cédule de livraison des nouveaux circuits indique que le remplacement des circuits de TELUS devrait se terminer vers la fin de l'année 2016.

Il est à noter que la consommation des services TELUS décroîtra progressivement tout au long de la période de transition vers le nouveau fournisseur Bell Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses anticipées pour la période de transition jusqu'à la fin de l'année 2016 sont de 4 213 261 \$ ce qui permettra d'assurer le maintien des services durant la migration (location de circuits, contrats de maintenance, achats d'équipements, frais de déménagement, etc.)

La valeur initiale du contrat octroyé en 2008 pour la location de circuits se chiffrait à 56 979 940,34 \$, taxes incluses, avec la provision pour les besoins additionnels. L'augmentation demandée de 4 213 261 \$, taxes incluses, constitue des frais accessoires au contrat associés à la migration vers le nouveau contrat de location de circuits et représente une croissance de la valeur du contrat de 7,4 %. Il est à noter qu'aucune demande d'accroissement de l'enveloppe budgétaire n'a été requise depuis l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation de la valeur de l'entente permettra au Service des TI, durant la période de transition, de:

- Poursuivre les démarches requises à la mise en place du nouveau modèle de gestion des télécommunications;
- Garantir la prise en charge séquentielle des sites de la Ville;
- Maintenir la continuité opérationnelle des unités de la Ville;
- Fournir un véhicule contractuel pour le paiement des factures mensuelles de TELUS, par les unités de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à la réception de la résolution des instances, le Centre de services communiquera, aux coordonnateurs des unités de la Ville, la continuité de l'entente de services contractuels No 436976.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes subséquentes sont les suivantes :

- Présentation du dossier au CE 8 juin 2016;
- Annonce de la période de transition à TELUS (début de la période de 180 jours) (juin 2016);
- Décision des instances – Autorisation de dépenses pendant la période de transition;
- Pilote qui consiste en la migration d'un site à la prise et d'un à la carte (juin 2016);
- Prise en charge d'un premier site;
- Réalisation des prises en charge des 430 sites – période de transition (juillet 2016 à la fin de l'année 2016).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc SICOTTE
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4104
Télécop. : 514 280-9104

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-26

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

Tél : 514.206.6432
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2016-05-27

Dossier # : 1165954003

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs

Objet :

Autoriser l'augmentation de l'entente de services contractuels No 436976 avec TELUS d'un montant additionnel de 4 213 261 \$, taxes incluses, portant la valeur du contrat de 56,9 M\$ à 60,7 M\$ (avec taxes) et ce afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis que l'augmentation des coûts pour le maintien des services durant la période de transition, constitue une modification accessoire à la convention. Cette modification ne change pas la nature de la convention quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel

Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, droit contractuel , Service des affaires juridiques

Tél : 514-872-8323

Division :



Dossier # : 1167297003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$ taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout- Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.) - (Montant estimé de l'entente : 4 380 531,74 \$ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de **pièces pour aqueduc et égout ;**
2. d'accorder aux firmes **Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. et Wolseley Canada inc.** plus bas soumissionnaire conforme chacun dans un groupe d'articles déterminé, un contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public **16-14938** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 10:28

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1167297003**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$ taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout- Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.) - (Montant estimé de l'entente : 4 380 531,74 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de trois (3) ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, afin d'assurer l'approvisionnement en pièces pour aqueduc et égout. Ces marchandises sont tenues en inventaire au Centre de distribution de Montréal et sont accessibles, sur demande, pour l'ensemble des arrondissements et services corporatifs de la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement gère les ententes-cadres relatives à la fourniture de ces produits et assure la coordination des appels d'offres et la gestion contractuelle.

Avant 2016, le Service de l'approvisionnement a conclu plusieurs ententes-cadres pour l'acquisition de différentes pièces pour permettre l'entretien et la gestion du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal. Celles-ci incluaient des pièces de rechange pour aqueduc et égout, des robinets vannes, des tuyaux en fonte ductile, des accessoires en cuivre et en laiton pour la distribution d'eau potable, etc.

En 2016, il a été décidé de faire un appel d'offres en mettant l'accent sur le regroupement de la majorité des produits requis pour le réseau secondaire, en plus d'y inclure le renouvellement de trois ententes qui arrivaient à échéance. Cet appel d'offres a permis aussi de mettre sous entente plus de 250 nouveaux produits, achetés antérieurement à la pièce.

L'appel d'offres publique 16-14938 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal le Devoir. La publication s'est

faite sur une période de (29) jours calendriers, soit du 9 mars 2016 au 6 avril 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendrier, soit jusqu'au 3 octobre 2016.

L'octroi est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des groupes en fonction des prix unitaires soumis.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois addenda ont été émis :

- 16 mars 2016: Pour modifications aux clauses du cahier des charges;
- 22 mars 2016: Pour report de date et réponses aux questions de fournisseurs;
- 31 mars 2016: Pour réponses aux questions de fournisseurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0392: 25 octobre 2012, octroyer des contrats pour une période de vingt-quatre (24) mois avec Albert Viau division Emco Corporation et St-Germain Égouts & Aqueducs inc. pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile à la suite de l'appel d'offres # 12-12318, 1 935 671,96 \$ (6 soums.).

CG11 0044: 17 février 2011, octroyer des contrats pour une période de soixante (60) mois à St-Germain Égouts & Aqueduc inc. et Wolseley Canada inc. pour la fourniture de pièces pour aqueduc et égout ainsi que des accessoires en cuivre et en laiton pour la distribution d'eau potable à la suite de l'appel d'offres # 10-11256, 3 254 614,70 \$ (4 soums.).

CG07 0005: 25 janvier 2007, octroyer des contrats pour une période de trente-six (36) mois à Albert Viau division Emco Corporation, Wolseley Canada inc. et à Réal Huot inc. pour la fourniture de pièces d'aqueduc et égout à la suite de l'appel d'offres # 10 11256, 3 670 873,55 \$ (3 soums.).

DESCRIPTION

Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueducs et d'égouts de la Ville. L'appel d'offres a été réalisé en collaboration avec la division logistique du Service de l'approvisionnement ainsi que les contremaîtres de l'équipe du projet Maxim'eau (Service de l'eau). Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs du Service de l'eau - Direction de l'eau potable et des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Ces dernières sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles seront déterminées en fonction, notamment, de la dégradation du réseau d'aqueduc et d'égout et de la quantité de pièces à remplacer.

Une garantie d'exécution équivalente à 10 % du montant de la valeur annuelle moyenne du contrat est exigée. Avant la fin de l'échéance de la garantie d'exécution, il est de la responsabilité de l'adjudicataire d'en faire le renouvellement annuellement.

JUSTIFICATION

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public : 16-14938

Titre : Pièces pour aqueduc et égout

Date de lancement : 9 mars 2016

Date d'ouverture : 6 avril 2016

Preneurs du cahier des charges : (6)

Albert Viau division Emco Corporation
Mueller Canada
Réal Huot inc.
RepcO inc.
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.
Wolseley Canada inc.

Soumissionnaires : (4)

Albert Viau division Emco Corporation
Réal Huot inc.
St- Germain Égouts et Aqueducs inc.
Wolseley Canada inc.

Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi du contrat est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des groupes.

Le résultat de l'analyse désigne :

- **Albert Viau division Emco Corporation** plus bas soumissionnaire pour les groupes (1, 3 et 10);
- **St-Germain Égouts & Aqueducs inc.** plus bas soumissionnaire pour les groupes (2, 4, 5, 7, 9, 12 et 13);
- **Wolseley Canada inc.** plus bas soumissionnaire pour les groupes (6, 8 et 11).

Étant donné qu'ils sont conformes aux exigences du document d'appel d'offres, nous les recommandons comme adjudicataires.

Le fournisseur Réal Huot est déclaré non conforme dans plusieurs groupes pour non-respect du bordereau à utiliser pour soumissionner. En effet, ce fournisseur a présenté sa soumission sur la première version du bordereau publié en date du 9 mars 2016 et non sur la version publiée lors de l'addenda du 22 mars 2016.

Montant estimé des contrats pour trente-six (36) mois :

*(avant l'indexation annuelle et sans les contingences) :

Contrat 1 : octroyé à Albert Viau division Emco Corporation

Num de Groupe	Montant soumissionné
Groupe 1	219 078,82 \$
Groupe 3	569 103,68 \$
Groupe 10	469 589,12 \$
Sous-Total	1 257 771,62 \$
TPS 5%	62 888,58 \$
TVQ 9.975%	125 462,72 \$
Grand Total	1 446 122,92 \$

Contrat 2 : octroyé à St-Germain Égouts & Aqueducs inc.

Num de Groupe	Montant soumissionné
Groupe 2	56 005,22 \$
Groupe 4	108 075,00 \$
Groupe 5	1 167 134,82 \$
Groupe 7	274 611,25 \$
Groupe 9	531 441,50 \$
Groupe 12	38 111,37 \$
Groupe 13	64 356,87 \$
Sous-Total	2 239 736,03 \$
TPS 5%	111 986,80 \$
TVQ 9.975%	223 413,67 \$
Grand Total	2 575 136,50 \$

Contrat 3 : octroyé à Wolseley Canada inc.

Num de Groupe	Montant soumissionné
Groupe 6	244 623,57 \$
Groupe 8	30 244,24 \$
Groupe 11	37 610,83 \$
Sous-Total	312 478,64 \$
TPS 5%	15 623,93 \$
TVQ 9.975%	31 169,74 \$
Grand Total	359 272,32 \$

Montant total estimé des trois contrats pour les trente-six (36) mois :

***(avant l'indexation annuelle et sans les contingences) :**

1 446 122,91 \$ + 2 575 136,50 \$ + 359 272,32 \$ = 4 380 531,73 \$ taxes incluses

Adjudicataires recommandés :

Conclure avec les firmes **Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc.** des ententes-cadres collectives d'une période de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres public # 16-14938.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au RENA et sont conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 4 221 398,21 \$ taxes incluses pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les quantités consommées au cours des précédents contrats et de leurs prix unitaires indexés de 1,025 qui représente la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié sur le site de statistique Canada.

La valeur totale estimée d'octroi (4 380 531,73 \$ taxes incluses) enregistre une augmentation de 3,77 % par rapport à l'estimation réalisée par le Service de l'approvisionnement.

Pour le détail de l'analyse par contrat et par groupe, voir le fichier «Tableau d'analyse des aspects financiers» dans les pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les produits demandés dans cet appel d'offres répondent aux normes spécifiques actuellement en vigueur pour la qualité de l'eau potable (ex. : NSF 61, annexe G)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-conclusion de ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du dossier au conseil exécutif du 8 juin 2016;
Transmission du dossier au conseil Municipal du 20 juin 2016;
Transmission du dossier au conseil d'agglomération du 22 juin 2016;
Émission des ententes-cadres;
Début du contrat : 23 juin 2016;
Fin du contrat : 22 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEDDER
Agente d'approvisionnement II

Tél : 514 872-5514
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Richard DAGENAIS
c/s app.strat.en biens

Tél : 514 872-2608
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-05-27

Contrat 1 regroupant les groupes 1-3 et 10
Albert Viau division Emco Corporation est le plus bas soumissionnaire conforme pour ces groupes d'articles

Firmes soumissionnaires	Goupe 1	Goupe 3	Goupe 10
Albert Viau division Emco Corporation	251,885.87 \$	654,326.96 \$	539,910.09 \$
Wolseley canada inc.	256,116.37 \$	688,384.88 \$	761,195.52 \$
St-Germain Égouts & Aqueducs Inc.	269,653.95 \$	655,608.58 \$	627,413.00 \$
Réal huot inc.	Non conforme	767,544.41 \$	Non conforme
Dernière estimation réalisée (\$)	213,976.47 \$	633,736.35 \$	549,784.36 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	259,218.73 \$	691,466.21 \$	642,839.54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	2.91%	5.68%	19.1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	17,768.08 \$	113,217.45 \$	221,285.43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	7.05%	17.30%	40.99%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	37,909.40 \$	20,590.61 \$	(9,874.27) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	17.72%	3.25%	-1.80%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	4,230.50 \$	1,281.63 \$	87,502.91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	1.68%	0.20%	16.21%

Contrat 2 regroupant les groupes 2-4-5-7-9-12 et 13
St-Germain Égouts & Aqueducs inc. est le plus bas soumissionnaire pour ces groupes d'articles

Firmes soumissionnaires	Goupe 2	Goupe 4	Goupe 5	Goupe 7	Goupe 9	Goupe 12	Goupe 13
Albert Viau division Emco Corporation	- \$	150,858.70 \$	1,378,460.82 \$	- \$	742,868.23 \$	50,212.58 \$	79,822.69 \$
Wolseley canada inc.	80,950.96 \$	192,381.92 \$	1,434,605.76 \$	Non conforme	694,543.57 \$	48,149.98 \$	77,703.28 \$
St-Germain Égouts & Aqueducs Inc.	64,392.00 \$	124,259.23 \$	1,341,913.26 \$	315,734.28 \$	611,024.86 \$	43,818.55 \$	73,994.31 \$
Réal huot inc.	71,414.39 \$	168,244.26 \$	2,049,812.94 \$	Non conforme	706,224.64 \$	60,905.21 \$	82,867.94 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	87,412.66 \$	121,217.97 \$	1,141,925.05 \$	266,779.94 \$	680,118.48 \$	51,640.21 \$	78,224.53 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	72,252.45 \$	158,936.03 \$	1,551,198.20 \$	315,734.28 \$	688,665.32 \$	50,771.58 \$	78,597.05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	12.21%	27.91%	15.60%	0.00%	12.71%	15.87%	6.22%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	16,558.96 \$	68,122.69 \$	707,899.68 \$	- \$	131,843.36 \$	17,086.65 \$	8,873.63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	25.72%	54.82%	52.75%	0.00%	21.58%	38.99%	11.99%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(23,020.66) \$	3,041.26 \$	199,988.21 \$	48,954.34 \$	(69,093.61) \$	(7,821.65) \$	(4,230.22) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-26.34%	2.51%	17.51%	18.35%	-10.16%	-15.15%	-5.41%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	7,022.39 \$	26,599.47 \$	36,547.56 \$	- \$	83,518.70 \$	4,331.43 \$	3,708.97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	10.91%	21.41%	2.72%	0.00%	13.67%	9.88%	5.01%

Contrat 3 regroupant les groupes 6-8 et 11
Wolseley canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour ces groupes d'articles

Firmes soumissionnaires	Goupe 6	Goupe 8	Goupe 11
Wolseley canada inc.	281,255.94 \$	34,773.31 \$	43,243.05 \$
St-Germain Égouts & Aqueducs Inc.	287,500.85 \$	35,246.53 \$	44,532.96 \$
Albert Viau division Emco Corporation	293,265.38 \$	35,956.36 \$	45,273.51 \$
Réal huot inc.	331,697.00 \$	46,722.09 \$	Non conforme
Dernière estimation réalisée (\$)	321,425.04 \$	30,282.67 \$	44,874.48 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	298,429.79 \$	38,174.57 \$	44,349.84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	6.11%	9.78%	2.56%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	50,441.05 \$	11,948.77 \$	2,030.46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	17.93%	34.36%	4.70%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(40,169.09) \$	4,490.65 \$	(1,631.43) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-12.50%	14.83%	-3.64%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	6,244.90 \$	473.22 \$	1,289.90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	2.22%	1.36%	2.98%

Etude technique des soumissions

Destinataire Sonia Bedder, agent d'approvisionnement
Expéditeur Marc Lussier, préposé à la qualité
Date 11/05/2016
Objet 2016-14938 Pièces pour aqueduc et égout

Article 1 Raccords d'aqueduc en fonte ductile

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 1 est Albert Viau. Les produits proposés sont de marque STAR PIPE et ils répondent aux exigences notamment ANSI/AWWA C-153/A21.53 et ANSI/AWWA C104/03.

Article 2 Raccords de drain privés

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 2 est St-Germain. Les produits proposés sont de marque LAROCHE. Ces produits rencontrent les exigences de l'industrie et sont les mêmes que lors la dernière entente.

Article 3 Tuyaux de fonte

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 3 est Albert-Viau. Les produits proposés sont de marque CANADA PIPE et ils répondent aux exigences notamment ANSI/AWWA C150/A2.50, ANSI/AWWA C151/A21.51, joint de type TYTON, ANSI/AWWA C104/A21.4 et NSF 61.

Article 4 Col de cygne

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 4 est St-Germain. Les produits proposés sont de marque CINTUBE et ils répondent aux exigences notamment cuivre mou de type K et courbés selon le dessin MV-264. De plus ce sont les même que ceux de la dernière entente.

Article 5 Accessoires en cuivre et laiton distribution eau

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 5 est St-Germain. Les produits proposés sont de marques FORD METER BOX et MUELLER et ils répondent aux exigences notamment NSF 61. De plus, ce sont les même que ceux des dernières ententes.

Article 6 Manchons de perforation

Le plus bas soumissionnaire pour le groupe d'article 6 est Woseley. Les produits proposés sont de marque ROBAR et ils répondent aux exigences notamment ANSI/AWWA C213, ANSI/AWWA C207 classe D, MSS SP60, quincaillerie en inox 304 et NSF 61.

Article 7 Collets de retenu

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 7 est St-Germain. Les produits proposés sont de marque STAR PIPE et ils répondent aux exigences notamment ASTM A-536 classe 65-45-12.

Article 8 Joints d'étanchéité

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 8 est Wolseley. Les produits proposés sont de marque STAR PIPE. Ces produits rencontrent les exigences de l'industrie et sont les mêmes que la dernière entente.

Article 9 Boîtes de vanne

Le plus bas soumissionnaire pour le groupe d'article 9 est St-Germain. Les produits proposés sont de marque MUELLER, STAR PIPE et BIBBY STE-CROIX. Ils répondent aux exigences notamment BNQ 3321-500, ASTM-A126 et le dessin MV-263-B.


Direction de l'approvisionnement

Etude pour l'appel d'offres no :2016-14938

Article 10 Boîtes de service

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 10 est Albert Viau. Les produits proposés sont de marques CLOW et GAUDET & BALL et ils répondent aux exigences de l'industrie ainsi qu'au dessin MV 264-A.

Article 11 Produits de PVC

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 11 est Wolseley. Les produits proposés sont de marque IPEX et TUYAUX ROYAL et ils répondent aux exigences de l'industrie.

Article 12 Raccords flexibles

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 12 est St-Germain. Les produits proposés sont de marque MISSION RUBBER et répondent aux exigences de l'industrie notamment la norme ASTM C 1173.

Article 13 Manchons de transition

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe d'article 13 est St-Germain. Les produits proposés sont de marque FORD METER BOX et ils répondent aux exigences de l'industrie.



Dossier # : 1160890007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 7 396 846,59 \$ à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 et autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$ (appel d'offres public VMP -16-020 – 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$, comprenant les frais de contingence et d'incidence, le cas échéant, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 (appel d'offres public VMP-16-020 - 4 soumissionnaires);

D'accorder le contrat à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission en plus des frais de contingences, soit au prix total approximatif de 7 396 846,59 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-30 13:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1160890007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 7 396 846,59 \$ à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 et autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$ (appel d'offres public VMP -16-020 – 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface du Quartier des gares phase 1 constituent une première étape dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares.

La phase 1 vise les rues Drummond, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue des Canadiens, et de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine. Les interventions sur ces deux rues se résument comme suit :

rue Drummond :

- reconstruction de l'égout et de l'aqueduc;
- élargissement des trottoirs et pose de bordures en granit;
- plantation de nouveaux arbres de rue dans des fosses agrandies;
- installation de nouveau mobilier urbain incluant un nouveau système d'éclairage de rue.

rue de la Montagne :

- élargissement des trottoirs et pose de bordures en granit;
- plantation de nouveaux arbres de rue dans des fosses agrandies;
- installation de nouveau mobilier urbain incluant un nouveau système d'éclairage de rue.

La réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ont été confiées à la firme Exp.

Étapes antérieures :

- Rétention de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance de la phase 1 du Quartier des gares : septembre 2015 à printemps 2017

Étape à autoriser dans le présent dossier :

- Réalisation des travaux du Quartier des gares - phase 1 : été 2016 à printemps 2017

L'appel d'offres public a été lancé le 28 avril 2016. Après dix-neuf (19) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 17 mai 2016 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été supervisé par le Bureau de projets du centre-ville.

Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 6 mai 2016) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres
 - Addenda n°2 (émis le 11 mai 2016) : précisions techniques apportées aux plans et devis
 - Addenda n°3 (émis le 12 mai 2016) : précisions techniques apportées aux plans et devis et ajout de prescriptions en archéologie
 - Addenda n°4 (émis le 13 mai 2016) : précisions techniques apportées aux plans et devis

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0790 - 17 décembre 2015 : Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

CG15 0554 - 24 septembre 2015 : Autoriser une dépense de 646 614,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares

CA15 240413 - 3 septembre 2015 : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, la planification budgétaire 2016 du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie

CM15 0576 - 28 avril 2015 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier; Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Excavation Loiselle inc. en vue de réaliser les travaux d'aménagement du Quartier des gares - phase 1.
La valeur maximale du contrat est de 7 396 846,59 \$.

10% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres.

10% de dépenses incidentes sont applicables au présent projet. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de services professionnels en archéologie, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés, et la surveillance des travaux.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En plus, la bonification et le réaménagement de la géométrie de la rue Drummond justifient le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pour assurer la pérennité de ce projet.

L'arrondissement Ville-Marie agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 28 avril 2016.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les quatre offres de services reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Les quatre offres ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
Excavation Loiselle inc.	77,17	0,17	6 724 406,00 \$	672 440,59 \$	7 396 846,59 \$
Deric Construction	77,33	0,16	7 272 839,98 \$	727 284,00 \$	8 000 123,98 \$
Sade Canada	71,67	0,15	7 401 238,42 \$	740 123,84 \$	8 141 362,26 \$
Les entreprises Ventec inc.	75,17	0,15	7 617 393,83 \$	761 739,39 \$	8 379 133,22 \$
Dernière estimation réalisée			5 709 866,79 \$	570 986,68 \$	6 280 853,47 \$
Moyenne des prix reçus					7 979 366,51 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					1 115 993,12 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					17,77%

Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale – adjudicataire)	603 277,39 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	8,16%

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 17,77% (1 115 993,12 \$) plus haut que l'estimation faite conjointement par Exp et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui était de 6 280 853,47 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation est basée sur les plans et devis pour soumission élaborés par Exp et la CSEM.

La différence de 17,77% entre la dernière estimation réalisée et le prix d'Excavation Loiselle inc. s'explique principalement par les coûts associés à l'organisation de chantier, la gestion et le maintien de la circulation. En effet, la réalisation de travaux dans un secteur du centre-ville où la circulation piétonne, cycliste et automobile est dense et où des projets immobiliers sont en cours (Tour des Canadiens phase 1 et l'Avenue) pose de réels défis.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre d'Excavation Loiselle inc., puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Excavation Loiselle inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu au contrat est de 7 396 846,59 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 6 724 406,00 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 672 440,59 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 672 440,59 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser est de 8 069 287,19 \$. La DGSRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que les travaux du Quartier des gares - phase 1 soient complétés au printemps 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CG : 22 juin 2016
Début des travaux : juillet 2016
Fin des travaux : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sarah ELARABY, Service de l'eau
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Guy PELLERIN, 28 mai 2016
Kathy DAVID, 27 mai 2016
Sarah ELARABY, 26 mai 2016
Son Thu LÊ, 26 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

Tél : 514 872-2172
Télécop. : 514-872-5607

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-01

Louis-François MONET
Chef de division

Tél : 514-868-4395
Télécop. : 514-872-5607

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Tél : 514 872-0100

Approuvé le : 2016-05-27

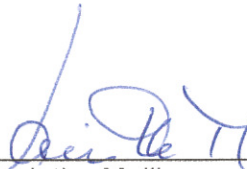
Travaux de réaménagement du Quartier des Gares – Phase 1
VMP-16-020


Procès-verbal d'une séance d'ouverture de soumissions tenue le 17 mai 2016, à 11 heures, au bureau d'arrondissement situé au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal.

Aux date, heure et lieu mentionnés dans l'avis d'appel d'offres publié le 28 avril 2016 dans *Le Devoir*, les soumissions reçues dans le délai requis sont ouvertes publiquement par madame Nathalie Deret, agente de recherche, et en présence de madame Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers, et de madame Cascendra Barthelot, préposée au contrôle des dossiers.

S'agissant de soumissions relatives à des travaux de construction dont le prix soumis doit, à cette étape, demeurer confidentiel, seules les informations qui suivent concernant le soumissionnaire sont déclarées à haute voix :

Soumissionnaire
Sade Canada inc.
Excavation Loiselle inc.
Les entreprises Ventec inc.
Deric construction inc.


 Jacinthe Meilleur 2016-05-17
 Analyste de dossiers date


 Cascendra Barthelot 2016-05-17
 Préposée au contrôle des dossiers date


 Nathalie Deret 2016/05/17
 Agente de recherche date

Québec, le 16 décembre 2013

Excavation Loiselles inc.
À l'attention de : Monsieur Sébastien Claveau
280, boul Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Excavation Loiselles inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0249 n° d'identification de l'Autorité : 2700004312**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la « LCOP »). Excavation Loiselles inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec :
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télec. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télec. : 514.873.3090

...2

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Directeur des contrats publics et
des entreprises de services monétaires,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a horizontal line extending to the right.

Louis Letellier



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : VMP-16-020

Numéro de référence : 976336

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'aménagement du Quartier des gares phase 1

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> ACQ Métropolitaine 7900 avenue Jean-Desprez Montréal, QC, H1K0H4 http://www.acq.org/region-metropolitaine.html NEQ :	Madame Sophie Quenneville Téléphone : 514 355-3245 Télécopieur :	Commande : (1119378) 2016-05-05 10 h 05 Transmission : 2016-05-05 10 h 05	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 9 h 12 - Courriel 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1120514) 2016-05-06 16 h 31 Transmission : 2016-05-06 16 h 31	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 16 h 31 - Téléchargement 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 16 h 31 - Téléchargement 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 16 h 31 - Téléchargement

2595084 - Addenda2 - VMP-16-020
 2016-05-11 11 h 21 - Courriel
 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020
 2016-05-12 9 h 12 - Courriel
 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3
 2016-05-12 15 h 47 - Courriel
 2597034 - Addenda - 4
 2016-05-13 15 h 50 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Bau-Québec Ltée.. 6952 Grande Allée Saint-Hubert, QC, J3Y 1C4 NEQ : 1142576959	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	Commande : (1118754) 2016-05-04 12 h 18 Transmission : 2016-05-04 18 h 48	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 13 h 58 - Messagerie 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	---	--	---

<input type="checkbox"/> Bordures Polycor Inc 139 rue St-Pierre Québec, QC, G1K 8B9 http://www.polycor.com NEQ : 1143280379	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	Commande : (1120152) 2016-05-06 10 h 32 Transmission : 2016-05-06 10 h 32	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 10 h 32 - Téléchargement 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 10 h 32 - Téléchargement 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 10 h 32 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel
---	---	--	---

2595088 - Addenda 2 - plan -
VMP-16-020
2016-05-12 9 h 12 - Courriel
2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Courriel
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Construction Deric Inc 975, Boulevard Champlain Québec, QC, G1K 4J9 http://www.grouperideric.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Daniel Cormier Téléphone : 514 260-2942 Télécopieur :	Commande : (1116321) 2016-04-29 13 h 28 Transmission : 2016-05-02 8 h 34	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16- 020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 13 h 57 - Messagerie 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Nathalie Côté Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	Commande : (1119086) 2016-05-04 17 h 26 Transmission : 2016-05-05 7 h 40	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16- 020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 13 h 53 - Messagerie

2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Courriel
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1116635) 2016-05-02 7 h 42 Transmission : 2016-05-02 12 h 41	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16- 020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 14 h - Messagerie 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Louise Genest Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1117940) 2016-05-03 12 h 39 Transmission : 2016-05-03 12 h 39	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16- 020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 9 h 12 - Courriel 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel

2597034 - Addenda - 4
 2016-05-13 15 h 50 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Excavation Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Michel Laberge Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1117288) 2016-05-02 15 h 03 Transmission : 2016-05-02 15 h 03	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 23 - Télécopie 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 47 - Télécopie 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 22 - Télécopie 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 13 h 57 - Messagerie 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Télécopie 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Groupe Nicky 9771 rue Waverly Montréal, QC, H3L 2V7 NEQ : 1141894387	Monsieur Nick Luongo Téléphone : 514 381-2986 Télécopieur : 514 381-0567	Commande : (1117284) 2016-05-02 15 h 01 Transmission : 2016-05-03 10 h 37	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 23 - Télécopie 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 47 - Télécopie 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 22 - Télécopie 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 13 h 57 - Messagerie 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 48 - Télécopie 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Lanco Aménagement INC. 1110 Place Verner Laval, QC, H7E 4P2 http://www.lancoamenagement.com NEQ : 1143790237	Monsieur Kevin Langlois Téléphone : 450 661-4444 Télécopieur : 450 664-4555	Commande : (1118415) 2016-05-04 8 h 28 Transmission : 2016-05-04 11 h 18	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 13 h 59 - Messagerie 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	---	---

<input type="checkbox"/> L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1145052065	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1117045) 2016-05-02 11 h 50 Transmission : 2016-05-02 11 h 50	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 9 h 12 - Courriel 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	---

Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
5181 Amiens, suite 202
Montréal, QC, H1G 6N9
NEQ : 1145922051

[Monsieur Richard
Morin](#)
Téléphone : 514
327-5454
Télécopieur : 514
327-4198

Commande : (1115813)
2016-04-29 7 h 46
Transmission :
2016-04-29 9 h 45

2592578 - VMP-16-020 -
Addenda 1
2016-05-06 9 h 22 - Courriel
2592580 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(devis)
2016-05-06 9 h 46 - Courriel
2592581 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(bordereau)
2016-05-06 9 h 46 -
Téléchargement
2595084 - Addenda2 - VMP-16-
020
2016-05-11 11 h 21 - Courriel
2595088 - Addenda 2 - plan -
VMP-16-020
2016-05-12 13 h 59 - Messagerie
2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Courriel
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Les Constructions Hydrospec Inc.
424, Boulevard Raymond
Québec, QC, G1C8K9
NEQ : 1162364278

[Monsieur Jean
Frederic Garneau](#)
Téléphone : 418
661-7226
Télécopieur : 418
661-1177

Commande : (1122830)
2016-05-11 13 h 39
Transmission :
2016-05-11 18 h 28

2592578 - VMP-16-020 -
Addenda 1
2016-05-11 13 h 39 - Messagerie
2592580 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(devis)
2016-05-11 13 h 39 - Messagerie
2592581 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(bordereau)
2016-05-11 13 h 39 -
Téléchargement
2595084 - Addenda2 - VMP-16-
020
2016-05-11 13 h 39 - Messagerie
2595088 - Addenda 2 - plan -
VMP-16-020
2016-05-12 13 h 58 - Messagerie
2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Télécopie
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 51 - Télécopie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Les Entreprises Ventec Inc
5600 rue Notre-Dame O Bureau 104
Montréal, QC, H4C 1V1
NEQ : 1145668878

[Monsieur Gino
Ventura](#)
Téléphone : 514
932-5600

Commande : (1115843)
2016-04-29 8 h 11
Transmission :
2016-04-29 9 h 04

2592578 - VMP-16-020 -
Addenda 1
2016-05-06 9 h 23 - Télécopie

Télécopieur : 514
932-8972

2592580 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(devis)
2016-05-06 9 h 47 - Télécopie
2592581 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(bordereau)
2016-05-06 9 h 46 -
Téléchargement
2595084 - Addenda2 - VMP-16-
020
2016-05-11 11 h 22 - Télécopie
2595088 - Addenda 2 - plan -
VMP-16-020
2016-05-12 13 h 56 - Messagerie
2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Télécopie
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 51 - Télécopie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Neolect Inc.
104 boul Montcalm Nord
Candiac, QC, J5R 3L8
NEQ : 1166302126

[Madame
Marjolaine Émond](#)
Téléphone : 450
659-5457
Télécopieur : 450
659-9265

Commande : (1115669)
2016-04-28 15 h 51
Transmission :
2016-04-29 4 h

2592578 - VMP-16-020 -
Addenda 1
2016-05-06 9 h 22 - Courriel
2592580 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(devis)
2016-05-06 9 h 46 - Courriel
2592581 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(bordereau)
2016-05-06 9 h 46 -
Téléchargement
2595084 - Addenda2 - VMP-16-
020
2016-05-11 11 h 21 - Courriel
2595088 - Addenda 2 - plan -
VMP-16-020
2016-05-12 13 h 54 - Messagerie
2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Courriel
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Pomerleau Inc...
500, rue St-Jacques, 11e étage
Montréal, QC, H2Y 0A2
NEQ : 1142005934

[Madame Nancy
Lazure](#)
Téléphone : 514
789-2728
Télécopieur : 514
789-2288

Commande : (1116839)
2016-05-02 9 h 48
Transmission :
2016-05-02 9 h 48

2592578 - VMP-16-020 -
Addenda 1
2016-05-06 9 h 22 - Courriel
2592580 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(devis)
2016-05-06 9 h 46 - Courriel

2592581 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(bordereau)
2016-05-06 9 h 46 -
Téléchargement
2595084 - Addenda2 - VMP-16-
020
2016-05-11 11 h 21 - Courriel
2595088 - Addenda 2 - plan -
VMP-16-020
2016-05-12 9 h 12 - Courriel
2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Courriel
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Sade Canada Inc.
1564, rue Ampère
Québec, QC, G1P 4B9
NEQ : 1169540235

[Madame Guylaine
Fortin](#)
Téléphone : 581
300-7233
Télécopieur : 581
300-7234

Commande : (1116001)
2016-04-29 9 h 49
Transmission :
2016-04-29 18 h 33

2592578 - VMP-16-020 -
Addenda 1
2016-05-06 9 h 22 - Courriel
2592580 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(devis)
2016-05-06 9 h 46 - Courriel
2592581 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(bordereau)
2016-05-06 9 h 46 -
Téléchargement
2595084 - Addenda2 - VMP-16-
020
2016-05-11 11 h 21 - Courriel
2595088 - Addenda 2 - plan -
VMP-16-020
2016-05-12 13 h 54 - Messagerie
2596082 - VMP-16-020 -
Addenda 3
2016-05-12 15 h 47 - Courriel
2597034 - Addenda - 4
2016-05-13 15 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Super Excavation Inc.
5900 Saint-Jacques Ouest
Montréal, QC, H4A 2E9
NEQ : 1142493619

[Monsieur Natalino
Cappello](#)
Téléphone : 514
488-6883
Télécopieur : 514
488-1791

Commande : (1116488)
2016-04-29 15 h 54
Transmission :
2016-05-02 10 h 47

2592578 - VMP-16-020 -
Addenda 1
2016-05-06 9 h 23 - Télécopie
2592580 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(devis)
2016-05-06 9 h 47 - Télécopie
2592581 - VMP-16-020 -
formulaire de soumission Excel
(bordereau)
2016-05-06 9 h 46 -
Téléchargement

2595084 - Addenda2 - VMP-16-020
 2016-05-11 11 h 22 - Télécopie
 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020
 2016-05-12 14 h - Messagerie
 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3
 2016-05-12 15 h 47 - Télécopie
 2597034 - Addenda - 4
 2016-05-13 15 h 51 - Télécopie
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 8345 Pascal Gagnon Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y5 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1121147) 2016-05-09 13 h 27 Transmission : 2016-05-09 13 h 27	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-09 13 h 27 - Téléchargement 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-09 13 h 27 - Téléchargement 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-09 13 h 27 - Téléchargement 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020 2016-05-11 11 h 21 - Courriel 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020 2016-05-12 9 h 12 - Courriel 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3 2016-05-12 15 h 47 - Courriel 2597034 - Addenda - 4 2016-05-13 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

<input type="checkbox"/> Télécon Inc 13500 Boul Métropolitain Est Montréal, QC, H1A 3W1 http://Telecon.ca NEQ : 1167837492	Madame Isabelle Bissonnette Téléphone : 514 644-2333 Télécopieur : 514 644-9236	Commande : (1115826) 2016-04-29 7 h 58 Transmission : 2016-04-29 8 h 18	2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1 2016-05-06 9 h 22 - Courriel 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis) 2016-05-06 9 h 46 - Courriel 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau) 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement
---	---	--	--

2595084 - Addenda2 - VMP-16-020
 2016-05-11 11 h 21 - Courriel
 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020
 2016-05-12 9 h 12 - Courriel
 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3
 2016-05-12 15 h 47 - Courriel
 2597034 - Addenda - 4
 2016-05-13 15 h 50 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Terrassement Multi-Paysages
 1355 rue Lépine
 Joliette, QC, J6E 4B7
 NEQ : 1140382590

[Monsieur Stéphane Valois](#)
 Téléphone : 450 756-1074
 Télécopieur : 450 756-8997

Commande : (1116256)
 2016-04-29 11 h 53
Transmission :
 2016-04-29 11 h 53

2592578 - VMP-16-020 - Addenda 1
 2016-05-06 9 h 22 - Courriel
 2592580 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (devis)
 2016-05-06 9 h 46 - Courriel
 2592581 - VMP-16-020 - formulaire de soumission Excel (bordereau)
 2016-05-06 9 h 46 - Téléchargement
 2595084 - Addenda2 - VMP-16-020
 2016-05-11 11 h 21 - Courriel
 2595088 - Addenda 2 - plan - VMP-16-020
 2016-05-12 9 h 12 - Courriel
 2596082 - VMP-16-020 - Addenda 3
 2016-05-12 15 h 47 - Courriel
 2597034 - Addenda - 4
 2016-05-13 15 h 50 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1160890007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat de 7 396 846,59 \$ à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 et autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$ (appel d'offres public VMP-16-020 – 4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD no 1160890007.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514 868-4567

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles

Tél : 514 872-2995

Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1160890007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat de 7 396 846,59 \$ à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 et autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$ (appel d'offres public VMP-16-020 – 4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info comptable 1160890007.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Preposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion ressources financières
Tél : 514 872-6052
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167231015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield. Dépense totale de 1 609 292,16 \$ (contrat: 1 478 292,16 \$ + incidences: 131 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 310701 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 609 292,16 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 478 292,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-10 16:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167231015**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield. Dépense totale de 1 609 292,16 \$ (contrat: 1 478 292,16 \$ + incidences: 131 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 310701 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Une de ces mesures vise plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables supplémentaires dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable à quelques 730 kilomètres.

La construction de la piste cyclable du présent dossier constitue le prolongement de la piste se terminant présentement à Montrose Drive, jusqu'à la gare Beaconsfield. Il est prévu que cet aménagement se raccordera à une piste sur Amherst Road dans une phase subséquente au développement du réseau.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 29 mars au 20 avril 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 23 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 18 août 2016.

Un (1) addenda a été publié le 15 avril 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications mineures à la formule de soumission et des clarifications au devis technique Voirie (cahier V). Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en un aménagement cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, plus précisément:

- construction d'une nouvelle piste cyclable,
- construction de bordures et d'îlots en béton,
- reconstruction partielle de la chaussée,
- travaux correctifs de drainage,
- et la construction d'une passerelle métallique.

Les travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 2,3 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à la ville de Beaconsfield et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte. De plus, le Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield a approuvé les plans concepts du projet ainsi que la réalisation des travaux par la Ville de Montréal (voir résolution no. 2016-02-071 du 22 février 2016 en pièce jointe).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 134 390,19 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 310701 s'est terminé le 20 avril 2016. Sur dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 50-50 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 343 901,97 \$	134 390,19 \$	1 478 292,16 \$
2	Pavages D'Amour inc.	1 357 176,86 \$	135 717,68 \$	1 492 894,54 \$
3	Socomec Industriels inc.	1 386 337,51 \$	138 633,75 \$	1 524 971,26 \$
4	4042077 Canada inc.(Aménagement De Sousa)	1 392 788,41 \$	139 278,84 \$	1 532 067,25 \$
5	Pavage des Moulins inc.	1 415 968,86 \$	141 596,89 \$	1 557 565,75 \$
6	Les Excavations Super inc.	1 443 004,02 \$	144 300,41 \$	1 587 304,43 \$
7	9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	1 515 550,83 \$	157 697,16 \$	1 673 247,99 \$
8	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 534 525,34 \$	153 452,53 \$	1 687 977,87 \$
9	9114-5698 Québec inc. (Aménagements Sud-Ouest)	1 633 651,03 \$	163 365,10 \$	1 797 016,13 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	1 375 331,53 \$	137 533,15 \$	1 512 864,68 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	1 592 370,82 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	7,7 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	318 723,97 \$ 21,6 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-34 572,52 \$ -2,3 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	14 602,38 \$ 1,0 %

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Une correction importante a été appliquée à la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. en raison d'une erreur dans le report du montant total du sous-projet 1645000016 au résumé du bordereau de soumission. Le montant total de sa soumission est passé de 1 222 054,27 \$ à 1 687 977,87 \$. La correction engendre un changement dans le rang du soumissionnaire qui est passé du 1^{er} au 8^e rang.

Également, le montant de la soumission du Groupe Vespo inc. est passé de 1 667 247,46 \$ à 1 673 247,99 \$, suite à des erreurs de calcul des montants totaux de divers items au niveau des trois sous-projets.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart de -34 572,52 \$ (-2,3 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 609 292,16 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 131 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 1 469 498,24 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 11-030 « Travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables ».

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 18 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 4 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-5983
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-03

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

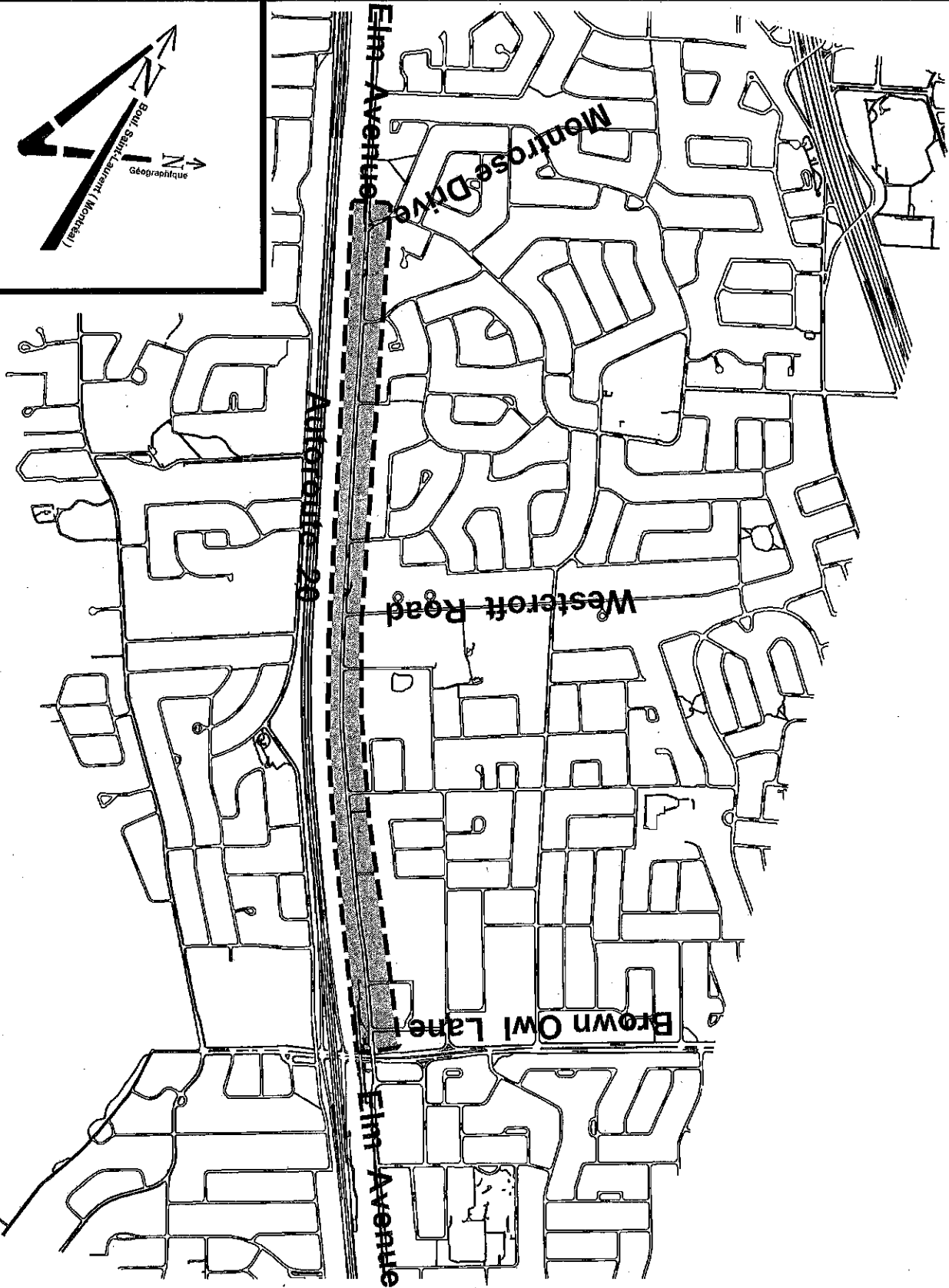
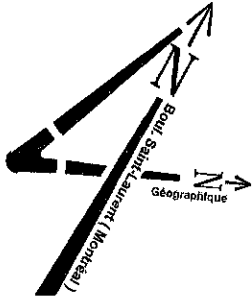
**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-05-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-10

Plan de localisation



Actifs visés par le projet

Soumission: 310701

Titre: Construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl

Arrondissement: Agglomération

Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de piste cyclable	6600	m ²	Longueur des tronçons: ± 2300 mètre linéaire
	Reconstruction de chaussée flexible	4510	m ²	
Trottoir, Bordure et Mail	Bordure de béton	2280	m	

Egout / Aqueduc				
	Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
			m	
			m	
			m	
			m	
			m	
			m	

Eclairage / Feux				
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
			unité	
			unité	
			m lin.	
			m	
			intersection	

Préparé par: Alain Beaudet, ing.

Date: 2016-05-03

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Avenue Elm	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux sont répartis en une seule phase : <ul style="list-style-type: none"> - PHASE 1 : Aménagement cyclable sur l'avenue Elm entre Montrose Drive et Brown Owl; - L'entrepreneur est autorisé à entraver partiellement la direction Est de l'avenue Elm pendant les heures de travail tant qu'il maintient une circulation en alternance (voie de 3,5 m); - L'entrepreneur peut entraver au maximum 300 mètres de longueur sur l'avenue Elm à la fois; - L'entrepreneur est autorisé à entraver le Nord du stationnement de l'AMT, mais pas plus de 18 cases de stationnement à la fois; - L'entrepreneur doit maintenir les accès au stationnement de l'AMT et ne pas entraver plus d'un accès à la fois; - Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Maintenir, en tout temps, les trottoirs et les passages piétonniers libres de tout obstacle. Si un trottoir ou un passage piétonnier est entravé, l'entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et les cyclistes puissent contourner l'obstacle de façon sécuritaire ou être détournés à l'aide des barricades décrites à l'article 6,11 du CCNMC; - L'entrepreneur doit protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes afin d'éviter l'intrusion de piétons ou cyclistes; - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs pour assurer les mouvements sécuritaires de la machinerie et des camions de livraison, ainsi que la gestion des entrées et sorties du chantier, y compris une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent à la zone des travaux. Les signaleurs pourraient également assurer la gestion sécuritaire des piétons et des cyclistes aux abords des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, aux approches du chantier de construction, de deux (2) panneaux d'information générale (900X1200mm) pour informer les usagers que des travaux auront lieu; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents et les commerçants, seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation; - Coordination avec la STM; - Coordination avec l'AMT (Gare Beaconsfield).



BEACONSFIELD

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 22 février 2016 à 20 h

EXTRACT from the minutes of the City of Beaconsfield's regular Municipal Council meeting, held at City Hall, 303 Beaconsfield Boulevard, Beaconsfield, Quebec, on Monday, February 22, 2016, at 8:00 p.m.

RÉSOLUTION NO 2016-02-071

RESOLUTION NO. 2016-02-071

Approbation des plans concepts ainsi que de la réalisation des travaux de construction d'une piste cyclable sur Elm, entre Montrose et Brown Owl Lane - #2016-02-04952

Approval of the conceptual plans and construction of a bike path along Elm, from Montrose to Brown Owl Lane - #2016-02-04952

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a soumis des plans concepts en vue de la réalisation des travaux de construction d'une piste cyclable sur Elm, entre Montrose et Brown Owl Lane;

WHEREAS the City of Montreal has submitted conceptual plans for the construction of a bike path along Elm, from Montrose to Brown Owl Lane;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal souhaite réaliser les travaux de construction en 2016;

WHEREAS the City of Montreal wishes to build the bike path in 2016;

QUE la Ville de Beaconsfield approuve les plans concepts tel que soumis par la Ville de Montréal concernant les travaux de construction d'une piste cyclable sur Elm, entre Montrose et Brown Owl Lane;

THAT the City of Beaconsfield approves the conceptual plans as submitted by the City of Montreal with regard to the construction of a bike path along Elm, from Montrose to Brown Owl Lane;

QUE la Ville de Beaconsfield accepte que les travaux près de la gare Beaconsfield soient réalisés durant les fins de semaine compte tenu de la nature des opérations du site.

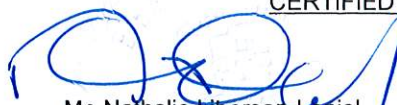
THAT the City of Beaconsfield allows the work near the Beaconsfield train station to be carried out on weekends due to the nature of the site.

Il est proposé par le conseiller R. Moss, appuyé par la conseillère P. Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver des plans concepts ainsi que de la réalisation des travaux de construction d'une piste cyclable sur Elm, entre Montrose et Brown Owl Lane.

It is moved by Councillor R. Moss, seconded by Councillor P. Alexopoulos and UNANIMOUSLY RESOLVED to approve of the conceptual plans and construction of a bike path along Elm, from Montrose to Brown Owl Lane.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CERTIFIED TRUE EXTRACT



Me Nathalie Libersan-Laniel
Greffière / City Clerk

Le 16 décembre 2013

LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
À l'attention de : Monsieur Joseph Carola
5181, RUE D'AMIENS, 202
MONTRÉAL-NORD (QC) H1G 6N9

N° de décision : 2013-CPSM-1030008
N° de client : 2700008381

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

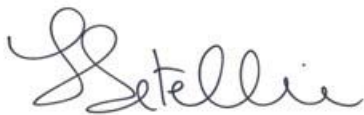
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 310701

Numéro de référence : 966341

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE DANS L'AV. ELM, DE LA PROMENADE MONTROSE À L'ALLÉE BROWN OWL

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1108071) 2016-04-15 16 h 13 Transmission : 2016-04-18 4 h 53	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 16 h 13 - Téléchargement 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 16 h 13 - Téléchargement 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 16 h 13 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Aménagement De Sousa 1865 #C rue fortin Laval, QC, H7S1P1 NEQ : 1160862596	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	Commande : (1097576) 2016-03-30 18 h 03 Transmission : 2016-03-30 22 h 07	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Aménagements Sud-Ouest 320 boul Pierre-Boursier Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1160680998	Monsieur Alain Provost Téléphone : 450 699-1368 Télécopieur : 450 699-4847	Commande : (1096380) 2016-03-29 13 h 42 Transmission : 2016-03-29 15 h 53	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 43 - Télécopie 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 14 h 27 - Télécopie 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Camara 1041-5, route Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 http://constructioncamara.ca NEQ : 1164339989	<u>Monsieur</u> <u>Alexandre Dubé</u> Téléphone : 450 455-9726 Télécopieur : 450 455-4165	Commande : (1096938) 2016-03-30 9 h 40 Transmission : 2016-03-30 9 h 48	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3 NEQ : 1169491884	<u>Madame</u> <u>Ghislaine</u> <u>Dujmovic</u> Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	Commande : (1100669) 2016-04-05 13 h 14 Transmission : 2016-04-05 13 h 14	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Lavigne Excavation inc 1049 chemin saint-philippe Saint-Polycarpe, QC, J0P1X0 NEQ : 1168019496	<u>Madame Elizabeth</u> <u>Lavigne</u> Téléphone : 450 265-3588 Télécopieur : 450 265-3405	Commande : (1102486) 2016-04-07 14 h 26 Transmission : 2016-04-07 21 h 41	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Le Groupe Vespo 17, boul. Saint-Joseph Lachine Montréal, QC, H8S 2K9 NEQ : 1146928206	<u>Monsieur John</u> <u>Vannicola</u> Téléphone : 514 933-5057 Télécopieur :	Commande : (1103886) 2016-04-11 10 h 11 Transmission : 2016-04-11 10 h 11	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1145052065	<u>Monsieur David</u> <u>Guay</u> Téléphone : 450 454-3928	Commande : (1097347) 2016-03-30 14 h 26 Transmission : 2016-03-30 14 h 26	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel

		Télécopieur : 450 454-7254		2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1145922051	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1097273) 2016-03-30 13 h 34 Transmission : 2016-03-30 13 h 47	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les Constructions P.R.V. inc. 1003, rue Valois Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1146548491	Monsieur Paul Robillard Téléphone : 450 424-1600 Télécopieur : 450 424-1626	Commande : (1096894) 2016-03-30 9 h 17 Transmission : 2016-03-30 9 h 17	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1099789) 2016-04-04 13 h 14 Transmission : 2016-04-04 13 h 14	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 43 - Télécopie 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 15 h 56 - Télécopie 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1097535) 2016-03-30 16 h 36 Transmission : 2016-03-30 20 h 32	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 43 - Télécopie 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 15 h 56 - Télécopie 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau)

				2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com NEQ : 1142398818	<u>Madame Viviana Meija</u> Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1099307) 2016-04-04 8 h 04 Transmission : 2016-04-04 10 h 52	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 43 - Télécopie 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 13 h 16 - Télécopie 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Pavage Des Moulins Inc. 1036 rue Nationale Terrebonne, QC, J6W 6B4 NEQ : 1143122118	<u>Monsieur André Marchand</u> Téléphone : 450 961-3636 Télécopieur : 450 961-3737	Commande : (1102371) 2016-04-07 13 h 02 Transmission : 2016-04-07 13 h 10	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 13 h 47 - Télécopie 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 13 h 16 - Télécopie 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Pavage Des Moulins Inc. 1036 rue Nationale Terrebonne, QC, J6W 6B4 NEQ : 1143122118	<u>Monsieur André Marchand</u> Téléphone : 450 961-3636 Télécopieur : 450 961-3737	Commande : (1102413) 2016-04-07 13 h 39 Transmission : 2016-04-07 20 h 33	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 14 h 18 - Télécopie 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 45 - Télécopie 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	<u>Monsieur Yvon Théoret</u> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1098235) 2016-03-31 14 h 46 Transmission : 2016-03-31 14 h 46	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3 NEQ : 1160102480	Madame Josée Arseneault Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	Commande : (1101327) 2016-04-06 10 h 48 Transmission : 2016-04-06 10 h 48	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 42 - Courriel 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 12 h 44 - Courriel 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1098095) 2016-03-31 13 h 11 Transmission : 2016-03-31 16 h 46	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-15 12 h 43 - Télécopie 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-15 13 h 51 - Télécopie 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-15 12 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Urbex construction inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com NEQ : 1161557807	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	Commande : (1108410) 2016-04-18 10 h 04 Transmission : 2016-04-18 10 h 04	2581103 - 310701_Addenda 1 2016-04-18 10 h 04 - Téléchargement 2581108 - 310701_Formulaire de soumission (devis) 2016-04-18 10 h 04 - Téléchargement 2581109 - 310701_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-04-18 10 h 04 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1167231015

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat aux Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield. Dépense totale de 1 609 292,16 \$ (contrat: 1 478 292,16 \$ + incidences: 131 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 310701 - 9 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1167231015.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposée au budget
Tél : 514-872-9547

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-05

Stéphanie MORAN
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163775002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loisel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 319 249,05 \$, taxes incluses, pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loisel inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 486,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10195;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163775002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifié est la mesure du débit véhiculé par les conduites principales sur le territoire de l'agglomération de Montréal et en secteurs restreints sur le réseau secondaire. Cette mesure permet d'établir des bilans de consommation et d'ainsi mieux cibler les interventions en priorisant les zones problématiques.

La réhabilitation des chambres de compteurs existants utilisés pour la facturation et les bilans des villes liées a été intégrée à ce projet majeur de mesure du débit. La restauration consiste à réparer ou remplacer les équipements désuets. La mise à niveau permettra d'intégrer et centraliser les données ce qui facilitera le suivi pour la facturation. La mise à niveau prévoit également l'installation d'équipements qui permettront de valider les lectures obtenues des débitmètres. Le ministère des affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT) exige que cette validation soit faite sur une base annuelle pour tous les appareils servant à la vente.

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la restauration et la mise à niveau des chambres de mesure du débit alimentant la ville de Montréal-Est. Quatre de ces chambres sont sur le réseau de conduites principales, elles serviront donc dans l'établissement des bilans du secteur. Toutes les chambres seront conçues pour une lecture à distance et pour permettre la validation annuelle du débitmètre. Le projet inclut également la construction d'une chambre de vérification sur la conduite alimentant la ville de Charlemagne.

L'appel d'offres a été publié le 6 avril dans le quotidien Le Devoir, ainsi que le 5 avril sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 4 mai 2016, soit 4 semaines après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications techniques mineures.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 1er septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CE14 1111 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Centris Technologies inc. pour la programmation des chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13359 - 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction du secteur de suivi du débit de Montréal-Est.

Ces travaux visent la mise à niveau de chambres de mesure du débit :

- 4 chambres de mesure du débit sur conduite principale;
- 3 chambres de mesure du débit sur conduite secondaire;
- 1 chambre de mesure du débit à désaffecter.

Les quatre chambres sur le réseau principal, les deux chambres sur le réseau secondaire ainsi que la chambre à désaffecter desservent la ville de Montréal-Est. La dernière chambre sur le réseau secondaire alimente la ville de Charlemagne.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 108 135,17 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Des frais incidents de 129 762,20\$, taxes incluses, soit 12 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :

- Activités de communications;
- Déplacement d'utilités publiques;
- Contrôle qualitatif des matériaux (32 400 \$, taxes incluses soit 3%).

JUSTIFICATION

Il y a eu douze (12) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) soumissionnaires ont déposé des soumissions, ce qui représente 33 % des preneurs de documents. Parmi les huit (8) qui n'ont pas déposé d'offre, cinq (5) étaient des sous-traitants, un (1) était un fournisseur et un (1) était une compagnie de services. Enfin, le dernier preneur n'a pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi il n'a pas déposé d'offre. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes.

L'analyse de conformité n'a révélé aucune erreur de calcul, le tableau ci-dessous présente les montants tels que soumis. Les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, les non-conformités identifiées étant jugées mineures. Cette analyse peut être consultée en pièces jointes.

Le tableau suivant présente des prix proposés par les soumissionnaires.

	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (10%) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Excavation Loiselle	1 081 351,68 \$	108 135,17 \$	1 189 486,85 \$
Excavations Super	1 325 304,18 \$	132 530,42 \$	1 457 834,60 \$
Groupe TNT	1 576 814,14 \$	157 681,41 \$	1 734 495,55 \$
Socomec Industriel	1 833 770,77 \$	183 377,08 \$	2 017 147,84 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 458 455,70 \$	145 845,57 \$	1 604 301,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 599 741,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			34,50%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			827 660,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			69,60%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(414 814,42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-25,90%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			268 347,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			22,60%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 25,9 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'estimation concorde bien avec les montants présentés par les autres soumissionnaires, c'est la plus basse qui se démarque par un fort écart avec tous les autres prix. L'entrepreneur avait soumissionné sur le projet de régulation 2016, mais il s'est classé avant dernier sur un total de 7 soumissionnaires. Ce projet étant de plus petite envergure, nous croyons que l'entrepreneur a fait un effort supplémentaire afin de se familiariser avec les projets préparés par notre division.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Excavation Loiselle inc., détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette

attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

L'entrepreneur Excavation Loisselle inc. s'avère le plus bas soumissionnaire conforme. La DGSRE recommande de lui octroyer le contrat au montant de sa soumission.

Les deux arrondissements touchés par les travaux ainsi que la Direction de l'eau potable ont été avisés comme parties prenantes. Copie du sommaire a également été transmis aux représentants des villes de Montréal-Est et de Charlemagne. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-trembles et les représentants de Montréal-Est et de Charlemagne nous ont signifié leur accord alors que les autres n'ont pas émis de commentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût relatif au contrat à octroyer est de 1 319 249,05 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 129 762,20 \$ taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipale dans certaines agglomérations».

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 456 780,68 \$ net des ristournes de taxes au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités). La portion non subventionnée de 747 869,54 \$ sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mesure du débit pour la vente de l'eau aux villes de Montréal-Est et Charlemagne est essentielle afin de facturer de façon équitable. La présence de débitmètre à différents points sur le réseau permet également d'établir les bilans de consommation et d'assurer ainsi une meilleure gestion de l'eau potable. Finalement, le point de mesure supplémentaire pour valider annuellement les lectures des débitmètres est une exigence du MAMOT.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1^{er} septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré. Les mesures de mitigation aux automobilistes et aux résidents ont été intégrées à l'appel d'offres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016

Début des travaux : août 2016

Fin des travaux : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
Stéphanie FRANKLIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Soraya CALVO, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Soraya CALVO, 12 mai 2016
Babak HERISCHI, 11 mai 2016
Stéphanie FRANKLIN, 11 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

Tél : 514-872-9402
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

Tél : 514.872.7476
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2016-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-05-30

**PROJET: Régulation de la pression - travaux de construction -
Secteur de suivi du débit de Montréal-Est**
Chargé de projet: Jean-François Côté ing.

**Contrat : OP16379
Soumission : 10195
Ouverture : 2016-05-04**

	Excavation Loiselle	Excavations Super	Groupe TNT	Socomec Industriel
Visite facultative				
Présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Formule des soumission				
Nom et adresse	OK	OK	OK	OK
Prix dactylographié	OK	OK	OK	OK
Cautionnement ou chèque visé	CAUTIONNEMENT	CAUTIONNEMENT	CAUTIONNEMENT	CAUTIONNEMENT
Signature et initiale	OK	OK	OK	OK
Bordereau de prix				
<i>Prix à chaque point</i>	OUI	OUI	OUI	OUI
<i>Exactitude mathématique</i>	OUI	OUI	OUI	OUI
	<i>INCLUS, mais ne respecte pas certaines exigences du devis</i>	<i>INCLUS, mais ne respecte pas certaines exigences du devis</i>	<i>INCLUS, mais ne respecte pas certaines exigences du devis</i>	
Échéancier	<i>(suspension hivernale, chambres conduites majeures au printemps 2017)</i>	<i>(suspension hivernale, chambres conduites majeures au printemps 2017)</i>	<i>(suspension hivernale, chambres conduites majeures au printemps 2017) et incomplet</i>	OUI
Acusé de réception addenda 1	OUI	OUI	OUI	OUI
Acusé de réception addenda 2	OUI	OUI	OUI	OUI
Acusé de réception addenda 3	OUI	OUI	OUI	OUI

**PROJET: Régulation de la pression - travaux de construction -
Secteur de suivi du débit de Montréal-Est**
Chargé de projet: Jean-François Côté ing.

**Contrat : OP16379
Soumission : 10195
Ouverture : 2016-05-04**

	Excavation Loiselle	Excavations Super	Groupe TNT	Socomec Industriel
Qualification du soumissionnaire				
Liste de travaux similaires	NON	OUI	NON	NON
Pertinence des travaux présentés	N/A	liste générique	N/A	N/A
Curriculum du chargé de projet	NON	NON	NON	NON
Sous-traitants				
Nom	OUI	OUI	OUI	OUI
personnel identifié	NON	NON	NON	NON
Liste de réalisations des 5 dernières années	NON	NON	NON	NON
Résolution de la compagnie :				
Signature	OK	OK	OK	OK
Date	2016-05-04	2016-04-29	2016-05-04	2016-01-09
Attestation de validité	NON	OUI	OUI	OUI
Certificat d'attestation / de conformité				
certificat	attestation QC	attestation QC	attestation QC	attestation QC
date	2015-07-06	2016-02-22	2019-01-05	2019-05-05
Licence de la régie des entreprises en construction du QC				
numéro	1211-9046-37	1473-5732-44	8276-8086-40	8104-3846-33
validité	OK	OK	OK	OK

**PROJET: Régulation de la pression - travaux de construction -
Secteur de suivi du débit de Montréal-Est**
Chargé de projet: Jean-François Côté ing.

**Contrat : OP16379
Soumission : 10195
Ouverture : 2016-05-04**

	Excavation Loiselle	Excavations Super	Groupe TNT	Socomec Industriel
Attestation TPS et TVQ inclus				
Attestation	À demander			
Cautionnement de soumission				
Prix exact	OK (10%)	OK (10%)	OK (10%)	OK (10%)
Titre de projet exact	OK	OK	OK	OK
Signature assureur	OK	OK	OK	OK
Signature entrepreneur	OK	OK	OK	OK
Lettre d'engagement - formulaire 2	OK	OK	OK	OK
Déclarations				
Liens d'affaires et de parenté	OK, aucun	OK, aucun	OK, aucun	OK, aucun
Conflits d'intérêts (Formulaire 11)	OK, aucun	OK, aucun	OK, aucun	OK, aucun
Attestation de revenu Québec				
Fournie	OUI	OUI	OUI	OUI
validité	OK	OK	OK	OK
Attestation AMF				
Fournie	OUI	OUI	OUI	OUI
validité	OK	OK	OK	OK

Québec, le 16 décembre 2013

Excavation Loiselle inc.
À l'attention de : Monsieur Sébastien Claveau
280, boul Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Excavation Loiselle inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0249 n° d'identification de l'Autorité : 2700004312**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Excavation Loiselle inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Directeur des contrats publics et
des entreprises de services monétaires,



Louis Letellier





LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10195

Numéro de référence : 969335

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Régulation de la pression – travaux de construction – Secteur de suivi du débit de Montréal-Est

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	<u>Madame Adjointe aux soumissions</u> Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1101993) 2016-04-07 9 h 19 Transmission : 2016-04-07 9 h 19	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 59 - Messagerie 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 43 - Télécopie 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	<u>Monsieur Michel Laberge</u> Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1107892) 2016-04-15 13 h 59 Transmission : 2016-04-15 13 h 59	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-15 13 h 59 - Téléchargement 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	<u>Madame Christine Gauthier</u> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	Commande : (1102193) 2016-04-07 10 h 58 Transmission : 2016-04-07 16 h 33	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 49 - Courriel 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200 Boisbriand, QC, J7e4H5 http://www.groupepnt.com	<u>Madame Line Proulx</u> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 420-0414	Commande : (1102869) 2016-04-08 8 h 39 Transmission : 2016-04-08 9 h 41	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 49 - Courriel 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupeuml.ca	<u>Madame Nancy Ross</u> Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	Commande : (1102277) 2016-04-07 11 h 30 Transmission : 2016-04-07 11 h 30	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 49 - Courriel 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	<u>Monsieur David Guay</u> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1104012) 2016-04-11 11 h 16 Transmission : 2016-04-11 11 h 16	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 49 - Courriel 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 11560 Boul Rivières-des-Prairies Bur 300 Montréal, QC, H1C 1P9	<u>Monsieur Carlo Rivera</u> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	Commande : (1101471) 2016-04-06 12 h 50 Transmission : 2016-04-06 18 h 14	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 49 - Courriel 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	<u>Monsieur Yanick Gougeon</u> Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1104733) 2016-04-12 9 h 32 Transmission : 2016-04-12 14 h 42	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 49 - Courriel 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3	<u>Madame Josée Arseneault</u> Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	Commande : (1102961) 2016-04-08 9 h 25 Transmission : 2016-04-08 9 h 25	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 49 - Courriel 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	<u>Monsieur Natalino Cappello</u> Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1103245) 2016-04-08 12 h 57 Transmission : 2016-04-08 18 h 47	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 11 h - Messagerie 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 43 - Télécopie 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Turcotte (1989) Inc.. 1311, rue Arthur-Dupéré Québec, QC, G1C0M1	<u>Madame Marilyse Gendreau</u> Téléphone : 418 661-3726 Télécopieur : 418 661-9637	Commande : (1102257) 2016-04-07 11 h 23 Transmission : 2016-04-07 17 h 36	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 10 h 58 - Messagerie 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 43 - Télécopie 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3	<u>Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau</u> Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-2574	Commande : (1106235) 2016-04-13 14 h 02 Transmission : 2016-04-13 14 h 02	2579206 - 10195 Addenda 1 2016-04-13 14 h 02 - Téléchargement 2584233 - 10195 Addenda 2 2016-04-21 14 h 42 - Courriel 2586024 - 10195 Addenda 3 2016-04-26 7 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1163775002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1163775002 Info Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-6052

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016). Dépense totale de 2 893 212,87 \$ (contrat: 2 730 212,87 \$ \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324008 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 893 212,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 730 212,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324008 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19,9 % par l'agglomération, pour un montant de 575 740,07 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-20 10:48

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016). Dépense totale de 2 893 212,87 \$ (contrat: 2 730 212,87 \$ \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324008 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 4 au 27 avril 2016, dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 25 août 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie (PCPR 2016), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 6,4 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 248 201,17 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 80 % et 20 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Pavages Métropolitain inc.	2 482 011,70 \$	248 201,17 \$	2 730 212,87 \$
2	Eurovia Québec construction inc.	2 553 283,40 \$	255 328,34 \$	2 808 611,74 \$

3	Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	2 761 758,48 \$	276 175,85 \$	3 037 934,33 \$
4	Les pavages Chenail inc.	3 013 563,16 \$	301 356,32 \$	3 314 919,48 \$
5	Construction Soter inc.	3 119 615,53 \$	311 961,55 \$	3 431 577,08 \$
6	Les constructions et pavage Jeskar inc.	3 121 948,36 \$	312 194,84 \$	3 434 143,20 \$
7	Construction Bau-Val inc.	3 163 859,17 \$	316 385,92 \$	3 480 245,09 \$
8	Les entrepreneurs Bucaro inc.	3 496 495,41 \$	349 649,54 \$	3 846 144,95 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		3 026 685,73 \$	302 668,57 \$	3 329 354,30 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	3 260 473,59
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	\$ 19,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes			(\$)	1 115 932,07
			(%)	\$ 40,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-599 141,42
			(%)	\$ -18,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes			(\$)	78 398,86 \$
			(%)	2,9 %

***Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Le montant total de la soumission des Construction et pavage Jeskar inc. est passé de 3 587 807,29 \$ à 3 434 143,20 \$, suite à une erreur de calcul du montant des travaux contingents. La correction a engendré un changement dans son rang qui est passé du 7^e au 6^e.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de huit (8) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux et dans le maintien de la circulation. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 18%, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière

de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 893 212,87 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 163 000,00 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 80,1 % par la ville centre pour un montant de 2 317 472,80 \$ taxes incluses et à 19,9 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 575 740,07 \$ taxes incluses pour les travaux dans l'arrondissement Ville-Marie, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations. La dépense totale représente un coût net de 2 641 888,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est financé, pour un montant de 2 116 161,55 \$ par le Règlement d'emprunt # 16-010 de compétence locale « Travaux de réfection du réseau routier » pour la partie corporative, et financée par le règlement d'emprunt RCG 16-006 « Travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville. » pour un montant de 525 727,43 \$, pour la partie agglomération.

Les travaux relatifs au contrat, à l'exception des incidences, sont admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 148 840,72 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2016

Fin des travaux : novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy LAROCQUE, Verdun

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Louis-François MONET, Ville-Marie

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Guy LAROCQUE, 17 mai 2016

Jean CARRIER, 13 mai 2016

Stéphane CARON, 12 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-05-12

Tél : 514 872-8285
Télécop. : 514 872-2874

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-19

324008- Liste de rues par arrondissement

Travaux de voirie dans les arrondissements Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie. (PCPR 2016)

Arrondissement : Le Sud-Ouest

1. Rue Allard, du boulevard de La Vérendrye à la rue Laurendeau;
2. Rue Angers, de la rue Saint-Patrick à la rue Cabot;
3. Rue Bourget, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine Ouest;
4. Rue Butler, de la rue de Reading à la rue D'Argenson;
5. Rue Charon, de la rue Dick-Irvin à la rue Le Ber;
6. Rue Chatham, de la rue Hunter à la rue Notre-Dame Ouest;
7. Rue de la Congrégation, de la rue Le Ber à la rue Wellington;
8. Boulevard des Trinitaires, du boulevard De La Vérendrye à la rue Jogues;
9. Avenue Greene, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine Ouest;
10. Rue Richardson, de la rue De Condé à la rue De Montmorency;
11. Rue Saint-Antoine Ouest, du boulevard Georges-Vanier à la rue Vinet;

Arrondissement : Verdun

1. Rue Beurling, de la rue Manning à la rue Stephens;
2. Rue de l'Église, de la rue Ross au boulevard LaSalle;
3. Rue de Rushbrooke, du boulevard LaSalle à la rue Gilberte-Dubé;
4. Rue Dupuis, de la rue Claude à la rue Bannantyne;
5. Boulevard Île-des-Sœurs, de la rue Elgar à la rue Corot.

Arrondissement : Ville-Marie

1. Rue Berri, de la rue de la Commune à la rue du Champ-de-Mars;
2. Rue Cartier, du boulevard René-Lévesque Est à la rue Sainte-Rose;
3. Rue Logan, de l'avenue De Lorimier à la rue Parthenais;
4. Rue Metcalfe, de la place Mount-Royal à la rue Sherbrooke Ouest et du boulevard René-Lévesque Ouest à la rue du Square-Dorchester;
5. Rue Sainte-Élisabeth, du boulevard René-Lévesque Est à la rue Sainte-Catherine Est.

Actifs visés par le projet

Soumission: 324008

Titre: Travaux de voirie dans les arrondissements de Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie. (PCPR 2016)

Arrondissement: Plusieurs

Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (50 mm à 85 mm)	64555	m ²	Longueur des tronçons: ± 6439 mètre lineaire
Trottoir, Bordure et Mail	Réfection de trottoir	2010	m ²	
	Réfection de bordure	15	m	

Égout / Aqueduc				
	Type d'intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
			m	
			m	
			m	
			m	
			m	
			m	

Éclairage / Feux				
	Type d'intervention	Quantité	Unité	Commentaires
	Nouvelle base de béton	0	unité	
			unité	
	Conduits (1 et 2)	0	m lin.	
			m	
	Mise aux normes	0	intersection	

Préparé par: Djamel Chabane, ing.

Date: 05-05-2016

324008 – Travaux de voirie aux arrondissements du Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie

Travaux de planage et revêtement bitumineux et de reconstructions ponctuelles de trottoirs sur la rue Allard, la rue Angers, la rue Bourget, la rue Butler, la rue Charon, la rue Chatham, la rue de la Congrégation, le boulevard des Trinitaires, l'avenue Greene, la rue Richardson et la rue Saint-Antoine au Sud-Ouest, la rue Beurling, la rue de l'Église, boulevard de l'île-des-Sœurs, la rue de Rushbrooke et la rue Dupuis à Verdun, la rue Berri, la rue Cartier, la rue Logan, les rues Metcalfe et la rue Sainte-Élizabeth à Ville-Marie.

Tronçons	Entraves et enjeux de circulation
<ul style="list-style-type: none"> - Rue Allard - Rue Angers - Rue Bourget - Rue Butler - Rue Charon - Rue Chatham - Rue de la Congrégation - Boulevard des Trinitaires - Avenue Greene - Rue Richardson - Rue Saint-Antoine - Rue Beurling - Rue de l'Église - Boulevard de l'île-des-Sœurs - Rue de Rushbrooke - Rue Dupuis - Rue Berri - Rue Cartier - Rue Logan - Rues Metcalfe - Rue Sainte-Élizabeth 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors des phases 1 et 2, l'Entrepreneur ne peut fermer complètement les voies et/ou les intersections que pendant les heures de travaux. À la fin de chaque journée de travail, l'Entrepreneur doit rouvrir les voies et/ou les intersections à la circulation. - Lors des travaux sur le boulevard des Trinitaires, la rue Saint-Antoine et le boulevard de l'île-des-Sœurs, l'Entrepreneur doit annoncer les travaux à l'aide de PMVM. - Les travaux sur la rue Saint-Antoine doivent être exécutés en dehors des heures de pointe de l'après-midi (entre 7h et 15h30) et les travaux sur les rues Metcalfe sont prévus de nuit (entre 22h et 5h, sujet à l'approbation de l'arrondissement). - Lors des travaux sur le boulevard des Trinitaires et la rue Saint-Antoine, un minimum d'une (1) voie de circulation sera maintenue en tout temps. - Sur le boulevard de l'île-des-Sœurs, une entrave partielle est prévue lors des travaux de planage et d'ajustement de structures et une entrave complète est prévue lors des travaux de pavage. Les entraves se font en dehors de la période de pointe matinale. - Sur certaines artères, la circulation doit être relocalisée sur une seule voie, dans les deux sens. Aucune fermeture complète n'est permise sur les artères principales. - La plage horaire des travaux sur l'ensemble des rues, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, est de 7h à 19h. Toutefois, la plage horaire des travaux à l'arrondissement de Verdun est de 7h à 21h. - Les travaux sur des tronçons desservant des écoles doivent être exécutés durant la période de vacances scolaires; - L'Entrepreneur doit installer un panneau d'information générale, dix jours avant le début des travaux, afin d'aviser les cyclistes de la fermeture des voies cyclables. - Conserver, en tout temps, les trottoirs et passages piétonniers libres d'obstacles et les accès aux propriétés fonctionnels. Si un trottoir ou passage piétonnier est entravé dans une direction, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin de détourner les piétons et/ou cyclistes de l'autre côté de la rue. - Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux. - Maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3.1m sur les rues transversales lors des travaux aux intersections. - L'Entrepreneur doit maintenir et sécuriser les arrêts d'autobus de la S.T.M. Une coordination doit être faite entre le Directeur, l'Entrepreneur et la S.T.M.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à l'ensemble du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les zones des travaux, pouvant avoir des impacts sur les résidents, des panneaux d'affichage 1200mm x 1800 mm ont été prévus; - L'utilisation des PMVM est prévue sur les artères principales. - Pendant toute la durée des travaux, les résidents seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

Le 5 mars 2014

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. ✓
A/S MONSIEUR JEAN CHAGNON
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 6T1

N° de décision : 2014-CPSM-1013434

N° de client : 3000157721

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN
- RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN - BÉTON, ASPHALTE, PIERRES, GRAVIER, TERRE VÉGÉTALE

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 324008

Numéro de référence : 968319

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs dans les arrond. Le Sud-Ouest -Verdun- Ville-Marie.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	<u>Madame France Laverdure</u> Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1101247) 2016-04-06 9 h 55 Transmission : 2016-04-06 15 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Soter Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5 http://www.soter.com	<u>Madame Mylène Poulin</u> Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur :	Commande : (1100694) 2016-04-05 13 h 35 Transmission : 2016-04-05 18 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	<u>Madame Ghislaine Dujmovic</u> Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	Commande : (1102154) 2016-04-07 10 h 36 Transmission : 2016-04-07 10 h 36	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200 Boisbriand, QC, J7e4H5 http://www.groupepnt.com	<u>Madame Line Proulx</u> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 420-0414	Commande : (1100209) 2016-04-05 7 h 59 Transmission : 2016-04-05 9 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	<u>Monsieur Richard Morin</u> Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1100223) 2016-04-05 8 h 16 Transmission : 2016-04-05 9 h 57	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	<u>Monsieur Andrea Bucaro</u> Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1103902) 2016-04-11 10 h 18 Transmission : 2016-04-11 10 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
MRC Papineau. 266, rue Viger Papineauville, QC, J0V 1L0	<u>Madame Nirisoa Raherinaina</u> Téléphone : 819 427-6243 Télécopieur : 819 427-8318	Commande : (1099915) 2016-04-04 14 h 23 Transmission : 2016-04-04 14 h 23	Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir

Pavage Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	<u>Madame Nathalie Emond</u> Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	Commande : (1100563) 2016-04-05 11 h 26 Transmission : 2016-04-05 16 h 39	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	<u>Madame Julie Milon</u> Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1877 292-2237	Commande : (1100745) 2016-04-05 14 h 18 Transmission : 2016-04-05 19 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) 9975, rue de Chateaufort, local B Brossard, QC, J4Z3V6	<u>Madame Laetitia Carnevale</u> Téléphone : 450 638-0172 Télécopieur : 450 638-2909	Commande : (1101286) 2016-04-06 10 h 19 Transmission : 2016-04-06 16 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1167231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016). Dépense totale de 2 893 212,87 \$ (contrat: 2 730 212,87 \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324008 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1167231018.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-16

Stéphanie MORAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 116700001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Nahtac construction Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, incluant taxes et incidences - Appel d'offres public no 313501 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Nahtac construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313501;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 16 % par l'agglomération et à 84 % par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:49

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167000001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Nahtac construction Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, incluant taxes et incidences - Appel d'offres public no 313501 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Jacques-Bizard (81-3302) a été construit en 1965 afin d’assurer une liaison entre l’Île de Montréal et l’Île Bizard. Ce pont assure le seul et unique lien entre l’Île de Montréal et l’Île Bizard (voir localisation en pièce jointe).

Ce pont, sur lequel passe le boulevard Jacques-Bizard, enjambe la rivière des Prairies afin de permettre l'accès à l'île Bizard à partir de l'île de Montréal dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Le pont comporte 3 voies de circulation dont une est en alternance aux heures de pointe. Il contient également un trottoir du côté ouest et une passerelle cyclable du côté est. Le pont sert également de support pour différentes utilités publiques telles que les lignes électriques à haute tension, le réseau d’aqueduc, les lignes téléphoniques, etc.

L’indice d’état de cette structure selon l'inspection générale du 23 novembre 2013 est de 1. Une structure ayant un indice d’état de 1 présente les caractéristiques suivantes : plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels et une intervention à court terme est généralement nécessaire. Dans le cas du pont Jacques-Bizard, des fissures ont été relevées au niveau de plusieurs assemblages soudés des poutres. Également, certains raidisseurs d’appui sont dans un état de détérioration avancée.

La présence de fissures ainsi que la détérioration des raidisseurs d’appui sont des défauts qui peuvent affecter la capacité portante de l’ouvrage. Des investigations et des analyses plus approfondies ont permis d'identifier la cause de ces défauts et leur impact sur la capacité portante de la structure. Le niveau d'avancement de la détérioration du pont existant a conduit à la recommandation de construire un nouveau pont puisque les travaux requis nécessiteraient un investissement trop important et occasionneraient des impacts majeurs sur la mobilité. Considérant un délai qui pourrait s'étaler sur une dizaine d'années pour la construction du nouveau pont, des travaux permettant de prolonger la durée de vie du pont existant sont nécessaires. À partir de ce constat, des plans et devis ont été produits afin d'effectuer des travaux visant à corriger la situation et conserver la fonctionnalité de la

structure pour une durée envisagée de 10 ans. Ainsi, les travaux proposés au présent contrat permettront d'assurer le lien entre l'île de Montréal et l'île-bizard, jusqu'à la mise en service du nouveau pont.

La présente demande d'octroi de contrat s'inscrit dans le cadre du projet de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard dont voici les principales étapes :

Étape terminée:

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Services professionnels pour l'élaboration du projet	299 831,81 \$	janvier 2015	mars 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Remplacement des contreventements	1 379 008,14 \$	août 2016	décembre 2016

Étape à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Surveillance des travaux	N/D	juillet- août 2016	décembre 2016

Pour la réalisation des travaux, un appel d'offres public a été mené par la Direction des infrastructures afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres porte le numéro 313501 et a été publié, du 17 mars au 11 avril 2016, dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEA0. La durée de la publication était de 26 jours au calendrier. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent cinquante jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Deux (2) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 17 mars 2016: l'ajout de la formule de soumission à l'appel d'offres;
- Addenda 2 émis le 28 mars 2016: changement de l'étendue des travaux (ajout des nouveaux axes de contreventements boulonnés) et, par conséquent, des délais de réalisation. De plus, ajout de clauses environnementales pour la gestion des résidus contenant du plomb. Finalement, report de l'ouverture des soumissions au 11 avril 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0510 -27 novembre 2014 (dossier 1140541012) - Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada Inc. pour l'investigation et la conception (projet 14-08) de la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard (81-3302) pour une somme maximale de 671 966,51 \$, taxes incluses (services professionnels et déboursés: 662 600,93 \$, taxes incluses + incidences: 9 365,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 14-13677 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de

convention à cette fin.

CE14 1272 -13 août 2014 (dossier 1140541005)- Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc. pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 481 136,68 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 458 702,94\$ + incidences techniques: 11 216,87 \$, taxes incluses + incidences professionnelles: 11 216,87 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-13094 - 3 soumissionnaires

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Nahtac Construction inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard. Il est prévu que les travaux débutent en août 2016 et seront achevés en décembre de la même année. Cela représente un total de 18 semaines de travaux.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- la signalisation et le maintien de la circulation;
- le maintien de la navigation et la signalisation des travaux sur la rivière des Prairies;
- le respect des exigences environnementales;
- l'installation d'une plateforme de travail (plateforme de travail fixée sous le tablier ou utilisation de barges) sous le pont pour la réalisation des travaux;
- l'enlèvement et le remplacement des contreventements (incluant les entretoises en « X » et les diagonales sous le trottoir et la piste cyclable) entre les poutres principales de la charpente métallique;
- l'ajout de nouveaux axes de contreventements boulonnés;
- la fourniture et la mise en œuvre des supports temporaires pour l'enlèvement et le remplacement des diagonales localisées sous le trottoir et la piste cyclable;
- la réparation des raidisseurs intermédiaires présentant des fissures;
- la réparation en surface et en profondeur de certaines zones de la dalle de béton du tablier;
- le nettoyage des assises des deux culées;
- le remplacement de poteaux de la glissière de sécurité en acier du côté amont;
- la réparation du chasse-roue du côté amont.

Également, tous les travaux connexes nécessaires pour la réalisation des travaux.

La Ville de Montréal et le mandataire ayant réalisé les plans et devis assureront le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire sous la supervision de la direction des infrastructures.

Un montant de contingences de 15 % du coût des travaux a été ajouté au présent contrat afin de pallier les imprévus de chantier. La contingence a été fixée à 15 % étant donné la complexité des travaux prévus aux éléments de la charpente d'acier. De plus, lors du chantier ce montant pourra servir à corriger certains éléments étant apparus depuis la production des plans et devis.

Un montant de 122 331,76 \$ en incidences, avant taxes, a été prévu pour le présent contrat. Ce montant couvre les activités incidentes suivantes : Opération de communication et contrôle qualitatif du laboratoire.

Ce projet de construction ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, des réunions de coordination ont eu lieu tout au long du processus de réalisation des plans et devis afin que les demandes de l'arrondissement soient prises en compte. Ce processus de coordination, auprès de l'arrondissement, continuera durant la réalisation des travaux par l'entremise des réunions de chantier bi-hebdomadaires. Lors de ces réunions, les représentants de l'arrondissement seront convoqués.

JUSTIFICATION

Le pont Jacques-Bizard est considéré parmi les plus importants ponts de la Ville de Montréal. Il est le seul axe routier qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal et permet de desservir les 30 000 habitants de l'île Bizard. Étant donnée son importance, le maintien de cette structure constitue un enjeu principal de la Division de la gestion d'actifs- Ponts et tunnels. La réalisation des travaux de réfection permettra de maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel ainsi que d'assurer la sécurité des usagers pour une période suffisante à la construction d'un nouveau pont.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Nahtac Constructions inc. (Licence RBQ # 8305-2795-18) (Attestation Revenu Québec délivrée le 10 février 2016)	1 199 137,51 \$	179 870,63 \$	1 379 008,14 \$
2	Constructions ConCreate Ltée	1 596 312,90 \$	239 446,94 \$	1 835 759,84 \$
3	Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	2 529 335,03 \$	379 400,25 \$	2 908 735,28 \$
Estimation des professionnels externes WSP inc.		2 406 426,75 \$	360 964,01 \$	2 767 390,76 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				2 041 167,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				48,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	1 529 727,14 \$
			(%)	110,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-1 388 382,62 \$
			(%)	-50,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	456 751,70 \$
			(%)	33,1%

Lors de l'appel d'offres public 313501, sur six (6) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé, ce qui représente un ratio de 50 %. La liste des preneurs de cahier des charges est en pièce jointe.

Les prix de soumission et les documents fournis lors du dépôt furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la

Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par le mandataire retenu pour la réalisation des plans et devis, laquelle s'élevait à 2 767 390,76 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 1 388 382,62 \$, soit 50,2 %, ce qui représente un écart très important. Une analyse réalisée par la division gestion des actifs a montré que l'ingénieur responsable de l'estimation de la firme WSP Canada inc. a surévalué les travaux d'acier compte tenu que son estimation est basée sur des contrats antérieurs dont le prix de l'acier était plus élevé que le prix actuel. En plus, l'estimation de la plateforme est vraisemblablement surévaluée puisque le coût peut varier d'un entrepreneur à un autre dépendamment de la méthode utilisée pour réaliser les travaux. Ces deux éléments combinés comptent pour 72 % de l'écart. Compte tenu de ce qui précède et vu que l'écart est favorable à la ville, nous recommandons l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Nahtac Construction inc. détient une attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 08 octobre 2013.

Les validations requises, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été effectuées. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 8305-2795-18.

Une attestation valide délivrée, le 10 février 2016, par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Nahtac Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements s'élève à un montant maximal de 1 519 659,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Il se détaille comme suit :

Description	Montant Avant taxes	Montant Taxes incluses	Montant Net de ristournes
Prix de base des travaux	1 042 955,00	1 199 137,51	1 094 972,38
Contingences	156 443,25	179 870,63	164 245,86
Incidences techniques	37 331,76	42 922,19	39 193,68
Incidences professionnelles	85 000,00	97 728,75	89 239,38
Total	1 321 730,01	1 519 659,08	1 387 651,30

La dépense totale s'élève à 1 519 659,08 \$ taxes incluses, soit 1 387,651,30 \$ net de ristournes. Les contingences représentent 15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage a été déterminé en fonction de la nature du projet et la complexité des travaux à effectuer.

La dépense sera financée au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au Programme de réfection des structures routières (46000). Elle sera assumée à 16 % par l'agglomération et à 84 % par la Ville centre. La portion financée par l'agglomération représente la partie des travaux effectués sur la piste cyclable du pont Jacques-Bizard.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Les travaux seront entièrement réalisés en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard permettra de maintenir les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais. Par ailleurs, le pont Jacques-Bizard comporte une passerelle cyclable et permet le passage des autobus de la Ville. De ce fait, il favorise le transport actif et collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée ou refusée, le projet de remplacement des contreventements devra être reporté et dans ce cas-ci le risque d'évolution des fissures dans les poutres principales est considérable.

De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 8 septembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

Impact durant les travaux :

Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement sur les voies de circulation en fonction des besoins de l'entrepreneur. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications (voir en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier;

Début des travaux: Août 2016;

Fin des travaux: Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Marc SARRAZIN, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

Tél : 514 872-7271
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-13

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

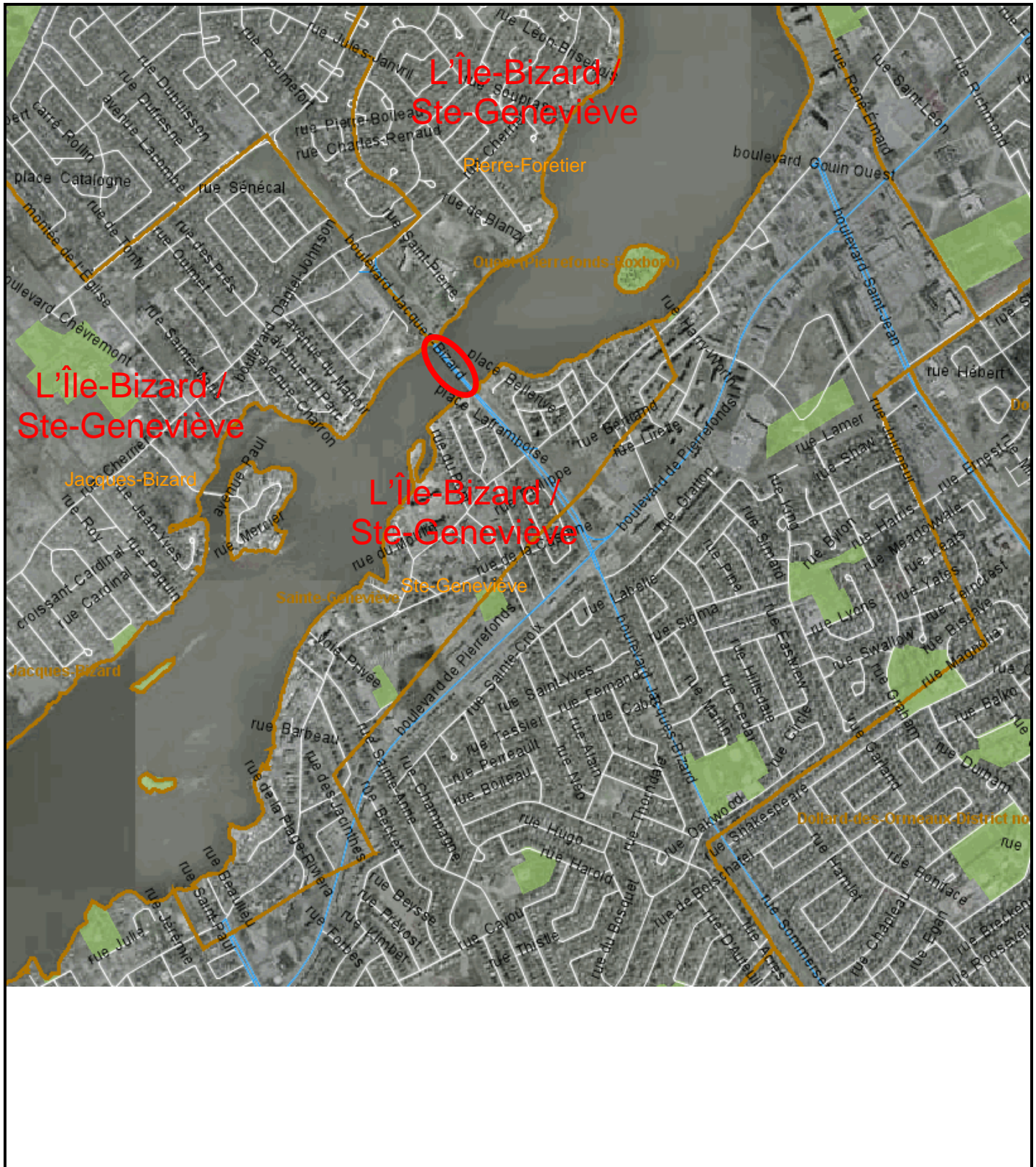
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-30

Structure no :	81-3302	Nom :	P.O. Pont Jacques-Bizard / Rivière des Prairies
Préparé par :	Gérald Dufort	Date :	2009-11-23



RÉSULTATS DE SOUMISSION

SOUMISSION NO 313501
 ANNONCE NO 10
 DATE D'OUVERTURE 2016-04-11
 DÉCRET 1049-2013
 CHARGÉ DE PROJET: Hamza Jaber
 DATE DE L'ANNONCE: 2016-03-17

TITRE: 14-08 Remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard
 au-dessus de la Rivière-des-Prairies
 (81-3302)

PRÉPARÉ PAR: Annita Mbambu

DATE DE TRAITEMENT: 13-avr-16

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Nahtac Constructions inc. (Licence RBQ # 8305-2795-18) (Attestation Revenu Québec délivrée le 10 février 2016)	1 199 137,51 \$	179 870,63 \$	1 379 008,14 \$
2 Constructions ConCreate Ltée	1 596 312,90 \$	239 446,94 \$	1 835 759,84 \$
3 Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	2 529 335,03 \$	379 400,25 \$	2 908 735,28 \$
Estimation des professionnels externes WSP inc.	2 406 426,75 \$	360 964,01 \$	2 767 390,76 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			2 041 167,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			48,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	1 529 727,14 \$
		(%)	110,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-1 388 382,62 \$
		(%)	-50,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	456 751,70 \$
		(%)	33,1%

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1			
2			
3			

Notes de correction

Suite à une de calcul, le montant total de la soumission de Nahtac Constructions inc. est passé de 1 368 932,88 \$ à 1 379 008,14 \$.

Caution | Conforme

Coûts globaux du contrat 313501

		Année 2016	
		Global	
<u>Prix des travaux (plus bas soumissionnaire) :</u>		\$	1 042 955,00
<u>Travaux contingents</u>	15 %	\$	156 443,25
<i>(pourcentage du coût des travaux)</i>			
<u>Incidences</u>			
	Marquage chaussée	\$	-
	Maintien de la circulation et gestion des impacts	\$	-
	Communication	\$	37 331,76
	Contrôle qualitatif	\$	85 000,00
	Gaz, Bell, H-Q, CSEM etc	\$	-
	Acquisition et servitudes	\$	-
	Plantations et mobilier urbain	\$	-
	Expertises particulières	\$	-
	Déplacement services publics	\$	-
	Total incidences	\$	122 331,76
<u>Déboursés</u>			
	Reproductions de plans et devis	\$	-
	Déplacements et stationnement	\$	-
	Expertise professionnelle	\$	-
	Déboursés		
	Sous-total	\$	1 321 730,01
	TPS (5%) de sous-total	\$	66 086,50
	TVQ (9,975%) de sous-total	\$	131 842,57
	Total:	\$	1 519 659,08

Afin de minimiser l'impact des travaux sur la fluidité de la circulation, ceux-ci doivent être réalisés selon une séquence spécifique. Les travaux qui n'apparaissent pas de façon spécifique ci-après doivent être insérés dans la séquence de réalisation des travaux de façon à minimiser l'impact qu'ils ont sur la fluidité de la circulation. Le Directeur peut refuser les combinaisons de travaux qui pénalisent indûment les usagers quand d'autres alternatives existent.

L'inaction sur les voies de circulation fermées n'est pas tolérée. L'Entrepreneur doit planifier et exécuter les travaux de sorte que les travaux sur les voies fermées soient exécutés sans arrêt, à défaut de quoi, le Directeur exigera l'ouverture et/ou la révocation du permis d'occupation du domaine public.

Le maintien de la circulation nécessaire à la réalisation du présent mandat se divise en trois (3) phases de travaux et les principes de gestion de la circulation applicable à chacune d'entre elles sont définis au tableau A – Principes de gestion de la circulation du présent document.

Phase 1 : Remplacement des contreventements;

Phase 2 : Réparations de dalle sur poutres;

Phase 3 : Remplacement et/ou réparation de la glissière de sécurité et du chasse-roue du côté amont du pont.

TABLEAU A – PRINCIPES DE GESTION DE LA CIRCULATION

N° Phase	Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Toutes	Boulevard Jacques Bizard / Pont Jacques-Bizard, entre la rue Cherrier et le boul. Gouin O.		<ul style="list-style-type: none"> - Ajuster la signalisation existante; - Pendant toute la durée des travaux, de part et d'autre du pont Jacques-Bizard, fermer le trottoir piéton côté amont du pont Jacques-Bizard et mettre en place un détour piéton par la piste cyclable, situé du côté aval du pont, le tout selon le croquis présenté à l'annexe C1 du présent document; - Si l'entrepreneur doit procéder à la fermeture complète de la piste cyclable pour effectuer des travaux, le trottoir situé du côté amont du pont doit demeurer ouvert. Il doit alors mettre en place un itinéraire de détour tel que présenté à l'annexe C2 du présent document; - Modifier la signalisation de la piste cyclable pour indiquer aux cyclistes et aux piétons l'obligation de circuler ensemble sur la piste cyclable (panneau P-120-11) et que les cyclistes ont l'obligation de descendre de leur bicyclette (panneau P-125);

N° Phase	Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Toutes			<ul style="list-style-type: none"> - En présence d'une voie unique de circulation, maintenir, en tout temps, une voie circulaire de 4.6 m de largeur minimum pour assurer le passage des véhicules d'urgences; - Sur le pont Jacques-Bizard, les repères visuels devront être espacés d'au plus 5 m c/c; - Gérer les accès chantier à l'aide de signaleurs; - La dimension des panneaux doit respecter les exigences des « Normes – Ouvrages routiers, tome V, Signalisation routière » du Ministère des Transports du Québec; - Abaissement de la vitesse à 30 km/h pour toute la durée des travaux; - Installation de deux (2) panneaux complémentaires portant la mention « Travaux sous le pont » pour chaque direction; - Aucune fermeture complète du boulevard Jacques-Bizard en direction Nord ou en direction Sud n'est autorisée; - Gestion des feux de voies;
1	Boulevard Jacques-Bizard / Pont Jacques-Bizard, entre la rue Cherrier et le boul. Gouin O.	<p>Aucune fermeture de voie n'est autorisée pour la réalisation des travaux</p> <p>Horaire des travaux : 7 h 00 à 20 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de droite direction Sud, selon le DN-V-4-TLUDU 010 adapté; - Canalisation de la bretelle d'accès de la rue Cherrier direction Est vers le boul. Jacques-Bizard direction Sud; - La fermeture de la voie de gauche en direction Nord, selon le DN-V-4-TLUDU 011 adapté; - Le balisage sur toute la longueur du pont afin de séparer les deux directions de la circulation;

N° Phase	Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
1		<p><u>Direction Sud</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de droite en direction sud et circulation vers le Sud dans la voie centrale (Travaux de mobilisation, de démobilitation et de déplacement des plateformes de travail et livraison de matériaux et équipements) ; <p><u>Direction Nord</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de gauche (voie centrale) en direction nord; <p><u>Horaire des fermetures de voies :</u></p> <p>Du lundi au vendredi : 21h 00 à 5 h 00</p> <p>Du vendredi au lundi : 23 h 00 à 5 h 00</p>	

N° Phase	Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
2	Boulevard Jacques-Bizard / Pont Jacques-Bizard, entre la rue Cherrier et le boul. Gouin O.	<p><u>Travaux côté amont (Ouest) du pont :</u></p> <p><u>Direction Sud</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture complète des voies en direction Sud (voie de droite et voie centrale alternée), circulation en alternance gérée par des signaleurs dans la voie direction Nord; <p><u>Direction Nord</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de gauche en direction Nord, circulation en alternance gérée par des signaleurs. <p><u>Horaire des travaux et des fermetures de voies :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Du lundi au vendredi : 21h 00 à 5 h 00</p> <p style="padding-left: 40px;">Du vendredi au lundi : 23 h 00 à 5 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fermer la voie de droite de la direction Sud, selon le DN-V-4-TLUDU 010 adapté; - Canaliser la bretelle d'accès de la rue Cherrier direction Est, vers le boul. Jacques-Bizard direction Sud; - La fermeture de la voie de gauche en direction Nord, selon le DN-V-4-TLUDU 011 adapté; - Mise en place d'une circulation en alternance selon le DN-V-4-TLUDU 005A adapté; - Gérer la circulation en alternance avec l'utilisation de signaleurs pour dévier les usagers dans la voie de droite de la direction Nord; - Le balisage sur toute la longueur du pont afin de séparer l'aire de travail de la voie circulaire;

N° Phase	Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
2	Boulevard Jacques-Bizard / Pont Jacques-Bizard	<p><u>Travaux côté aval (Est) du pont</u> <u>Direction Nord</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture complète des voies direction Nord (droite et voie centrale alternée), circulation en alternance gérée par des signaleurs dans la voie direction Sud; <p><u>Direction Sud</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de gauche en direction Sud, circulation en alternance gérée par des signaleurs. <p><u>Horaire des travaux et des fermetures de voies :</u></p> <p style="text-align: center;">Du lundi au vendredi : 21h 00 à 5 h 00</p> <p style="text-align: center;">Du vendredi au lundi : 23 h 00 à 5 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fermer la voie de droite de la direction Nord, selon le DN-V-4-TLDU 010 adapté; - La fermeture de la voie de gauche en direction Sud, selon le DN-V-4-TLDU 011 adapté; - Mise en place d'une circulation en alternance selon le DN-V-4-TLDU 005A adapté; - Gérer la circulation en alternance avec l'utilisation de signaleurs pour dévier les usagers dans la voie de droite de la direction Sud; - Le balisage sur toute la longueur du pont afin de séparer l'aire de travail de la voie circulaire;

N° Phase	Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
3	Boulevard Jacques-Bizard / Pont Jacques-Bizard entre la rue Cherrier et le boul. Gouin O.	<p><u>Direction Sud :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de droite direction Sud, circulation vers le Sud dans la voie centrale. <p><u>Direction Nord :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de gauche (voie centrale alternée) <p><u>Horaire des travaux et des fermetures de voies :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Du lundi au vendredi : 21h 00 à 5 h 00</p> <p style="padding-left: 40px;">Du vendredi au lundi : 23 h 00 à 5 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la voie de droite direction Sud, selon le DN-V-4-TLUD 010 adapté; - La fermeture de la voie de gauche en direction Nord, selon le DN-V-4-TLUD 011 adapté; - Le balisage sur toute la longueur du pont afin de séparer les deux directions de la circulation;

A Ygi fY'XY[Ygh]cb`XYg`ja dUWg"

Wj^Á..} q} ÁG f{i} aaj} Á^i aá i* a ..Á aÁ•Á..ãã} o Á Á^&c~ |Áãã} oÁk} ^ ÁÁ•Áãã} eÈ

Ò) Á |• ÁÁ•Á&| { { ~} aãã} •Á•^||^ ÉÁ•Á a} ^æ cÁG f{i} aaj} Á oÁ•ÁÚT XT Á^i{ } oÁ • aá ..Áe

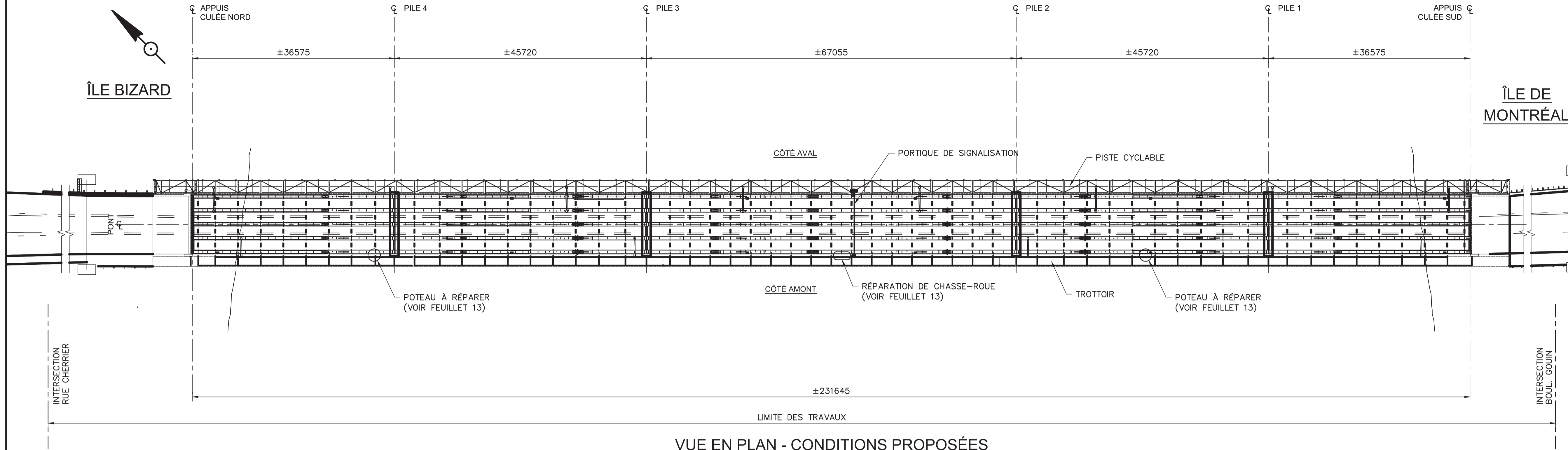
{ [q • ÁãÁj~ |Áãã} oÁk} ^ ÁÁ•Áãã} eÈ

Ú^} aã oÁ ~ c ÁÁÁ ~ |..ÁÁ•Áãã} eÈ Á•Á..ãã} o Á^i{ } oÁ f{i} { ..Ée ÁÁ•[q ÉÁ•ÁÁ• d aã} • Áã} |ãã} Á

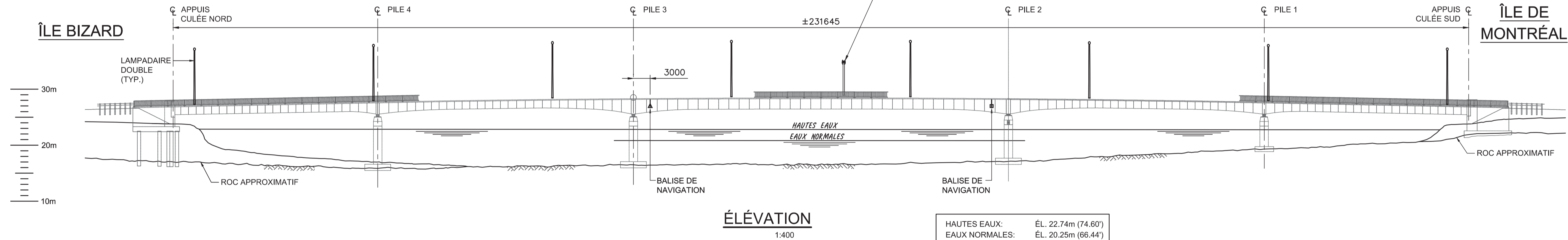
eÁã&ã |ãã} ÉÁ

ÎLE BIZARD

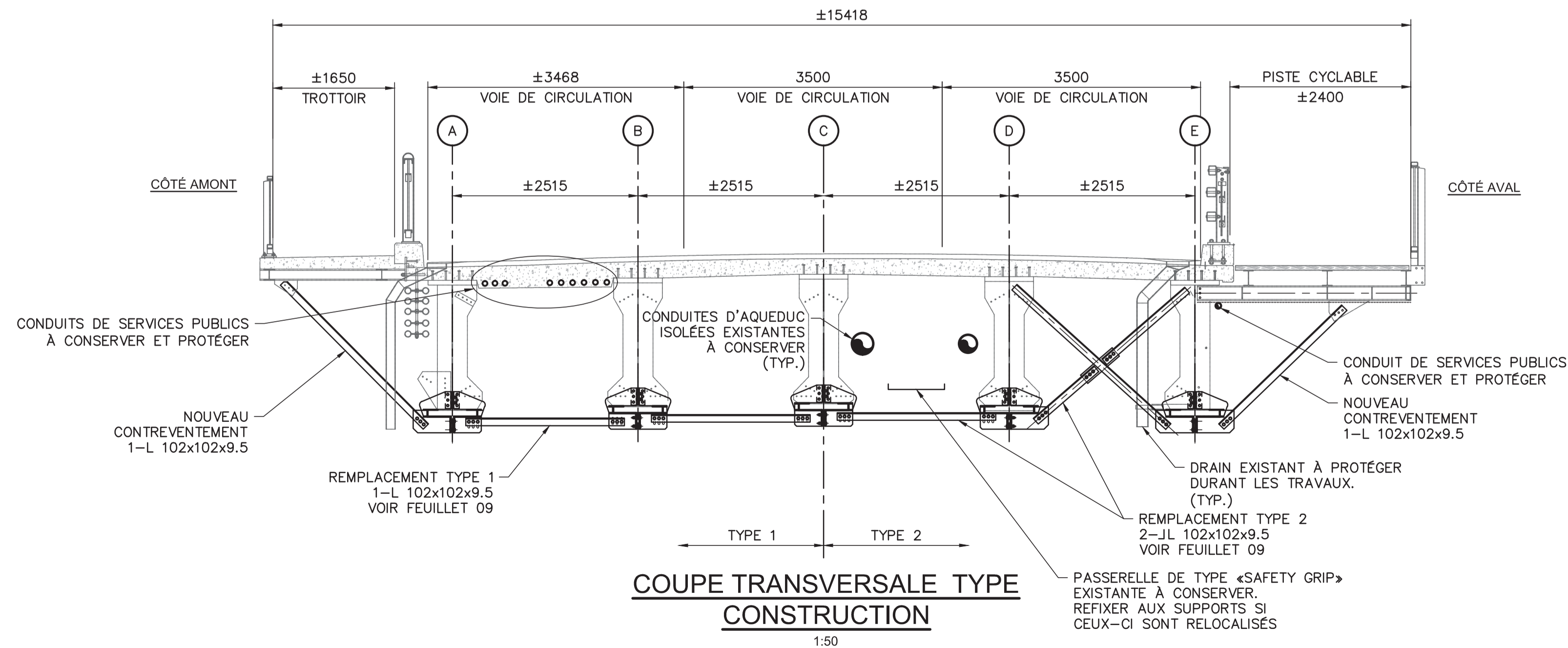
ÎLE DE MONTRÉAL



VUE EN PLAN - CONDITIONS PROPOSÉES
PONT JACQUES-BIZARD



ÉLÉVATION



NOTES

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À DES FINS DE CONSTRUCTION

2016-03-17 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES C.G.
AAAA-MM-JJ NATURE OU MODIFICATIONS PAR

CONCEPTEUR:

816, BOULEVARD GUMOND
LONGUEUIL (QUEBEC) CANADA J4G 1T5
TEL.: 1-454-448-6000 | TELEC.: 1-454-448-6386 | WWW.WSPGROUP.COM

SCEAU

CHRISTINE LACASSE, ing.

VERIFICATEUR

CAROLINE GIROUX, ing.

ÉQUIPE TECHNIQUE

SYLVAIN VERVILLE
JEAN-JACQUES BRIENT

Montréal

Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:

81-03302
PONT JACQUES-BIZARD

PROJET:

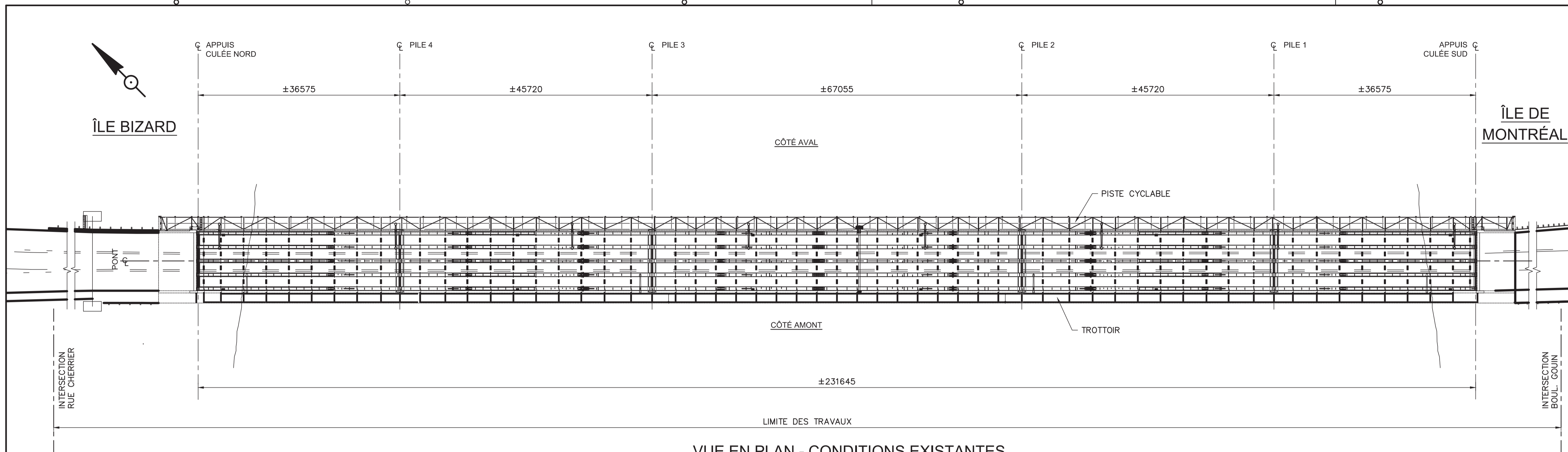
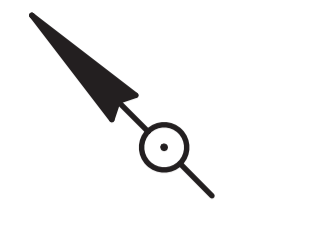
REMPACEMENT DES CONTREVENTEMENTS DU PONT JACQUES-BIZARD

TITRE DU PLAN:

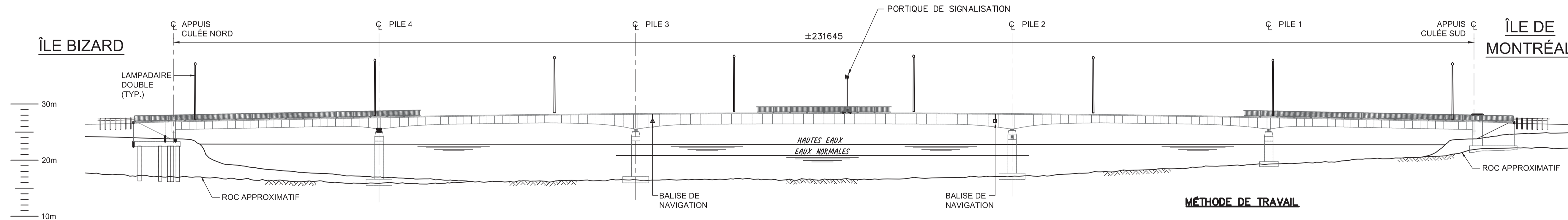
CONSTRUCTION ENVERGURE DES TRAVAUX

No. PROJET: 14-08 | SOUMISSION No.: 313501

IDENTIFICATION DU PLAN: 3302-2016-PO-1 | 03 / 13

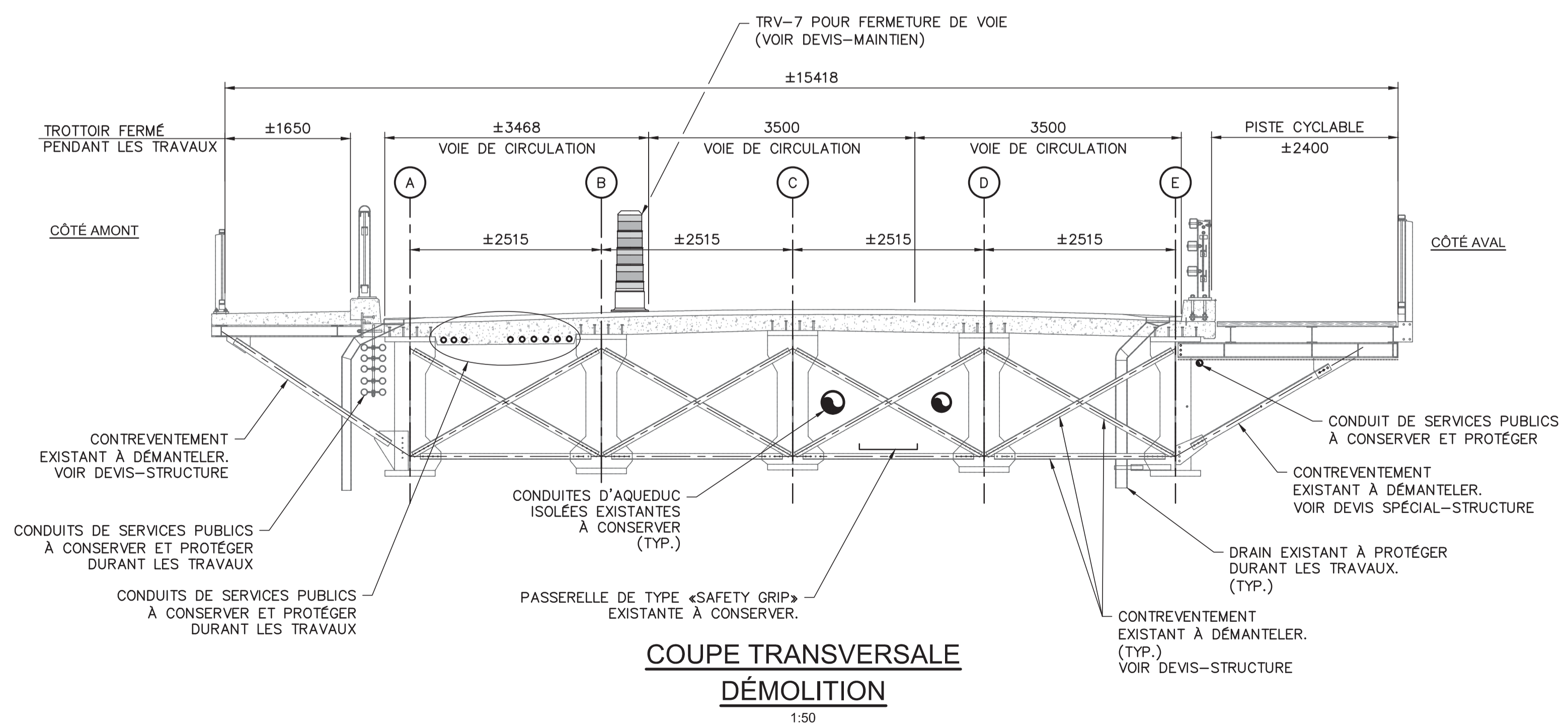


VUE EN PLAN - CONDITIONS EXISTANTES
PONT JACQUES-BIZARD
1:400



ÉLEVATION
1:400

HAUTES EAUX: ÉL. 22.74m (74.60')
EAUX NORMALES: ÉL. 20.25m (66.44')



COUPE TRANSVERSALE
DÉMOLITION
1:50

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER UNE PLATEFORME DE TRAVAIL FIXÉE SOUS LE PONT OU UTILISER UNE BARGE OU AUTRES INSTALLATIONS FLOTTANTES.
2. LES CONTREVENTEMENTS ENTRE LES POUTRES "A" À "E" AINSI QUE CEUX SOUS LE TROTTOIR ET LA PISTE CYCLABLE DOIVENT ÊTRE DÉMANTÉLÉS UN À LA FOIS, SUR UN AXE À LA FOIS ET REMPLACÉS AVANT DE DÉMANTÉLER LE SUIVANT.
3. UNE LIMITATION DE VITESSE À 30 KM/H DOIT ÊTRE IMPOSÉE DURANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONTREVENTEMENTS.
4. AVANT L'ENLÈVEMENT DES CONTREVENTEMENTS EXISTANTS SOUS LE TROTTOIR ET LA PISTE CYCLABLE, DES SUPPORTS TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE MIS EN PLACE.
5. LA PISTE CYCLABLE DOIT ÊTRE MAINTENUE OUVERTE EN TOUT TEMPS DURANT LES TRAVAUX. LE TROTTOIR SERA FERMÉ DURANT LES TRAVAUX.

NOTES:

1. LA MÉTHODE DE TRAVAIL ET L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE SA MÉTHODE DE TRAVAIL ET DE L'ORDONNANCEMENT. LES RESTRICTIONS DONNÉES AUX DEVIS-STRUCTURE ET MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET SIGNALISATION DES TRAVAUX DOIVENT CEPENDANT ÊTRE RESPECTÉES. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU SURVEILLANT SA MÉTHODE DE TRAVAIL POUR VÉRIFICATION AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
2. LES PLATEFORMES DE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE SUFFISAMMENT RÉSISTANTES POUR REPRENDRE LE POIDS DES ÉQUIPEMENTS, DES DÉBRIS DE DÉMOLITION, DES ÉLÉMENTS D'ACIER À INSTALLER ET DES OUVRIERS.
3. LORS DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES MESURES REQUISES AFIN QU'AUCUN DÉBRIS PROVENANT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET AUCUN OBJET NE TOMBE DANS LA VOIE NAVIGABLE SOUS LE PONT.
4. AUCUN ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX N'EST PERMIS SUR LE PONT, INCLUANT LE TROTTOIR ET LA PISTE CYCLABLE.
5. LORS DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ÉVITER D'ENDOMMAGER LES CONDUITS DE SERVICES PUBLICS, CONDUITES D'AQUEDUC, PASSERELLE ET ÉLÉMENTS DE STRUCTURE EXISTANTS À CONSERVER.
6. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS REQUISES POUR LA FABRICATION DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE CONTREVENTEMENT EN ACIER AU CHANTIER. À CET EFFET, L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER DES RELEVÉS AFIN DE VALIDER LES DIMENSIONS ET LA LOCALISATION DES ÉLÉMENTS EXISTANTS MONTRÉS AUX PLANS. TOUTE DIVERGENCE DOIT ÊTRE SIGNALÉE À L'INGÉNIEUR.
7. LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.

NOTES

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À DES FINS DE CONSTRUCTION

2016-03-17 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES C.G.
AAAA-MM-JJ NATURE OU MODIFICATIONS PAR

CONCEPTEUR:

816, BOULEVARD GUMOND
LONGUEUIL (QUÉBEC) CANADA J4G 1T5
TEL.: 1-454-448-6000 | TÉLÉC.: 1-454-448-6386 | WWW.WSPGROUP.COM

VERIFIÉ PAR:

CHRISTINE LACASSE, Ing.

VERIFICATEUR:

CAROLINE GIROUX, Ing.

ÉQUIPE TECHNIQUE:

SYLVAIN VERVILLE
JEAN-JACQUES BRIENT

Montréal

Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
81-03302
PONT JACQUES-BIZARD

PROJET:
REEMPLACEMENT DES CONTREVENTEMENTS
DU PONT JACQUES-BIZARD

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION
ENVERGURE DES TRAVAUX

No. PROJET: 14-08 | SOUMISSION No.: 313501

IDENTIFICATION DU PLAN: 3302-2016-PO-1 | 02 / 13



TABLE DES MATIÈRES

FEUILLET	DESCRIPTION
01-	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
02-	DÉMOLITION – ENVERGURE DES TRAVAUX
03-	CONSTRUCTION – ENVERGURE DES TRAVAUX
04-	VUE EN PLAN ET ÉLÉVATION TRAVÉE 5
05-	VUE EN PLAN ET ÉLÉVATION TRAVÉE 4
06-	VUE EN PLAN ET ÉLÉVATION TRAVÉE 3
07-	VUE EN PLAN ET ÉLÉVATION TRAVÉE 2
08-	VUE EN PLAN ET ÉLÉVATION TRAVÉE 1
09-	DÉTAILS DES ASSEMBLAGES – 1 DE 2
10-	DÉTAILS DES ASSEMBLAGES – 2 DE 2
11-	DÉTAILS AUX ÉPISURES – COUPES ET DÉTAILS
12-	DÉTAIL DE POSITIONNEMENT DES SABOTS
13-	AUTRES TRAVAUX – COUPES ET DÉTAILS

ARRONDISSEMENTS:
ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

REMPLACEMENT DES CONTREVENTEMENTS DU PONT JACQUES-BIZARD AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

STRUCTURE No : 81-03302
No PROJET VILLE : 14-08



2016-03-17 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES C.G.
AAAA-MM-JJ NATURE OU MODIFICATIONS PAR

CONCEPTEUR:

815, BOULEVARD GUMOND
LONGUEUIL (QUEBEC) CANADA J4G 1T5
TEL.: 1-454-448-6000 / TELÉC.: 1-454-448-6386 / WWW.WSPGROUP.COM

ÉQUIPE TECHNIQUE
Ingénieur(s)
CAROLINE GIROUX, ing.
CHRISTINE LACASSE, ing, Ph.D.
Technicien(s)
SYLVAIN VERVILLE
JEAN-JACQUES BRIENT

SCEAU


Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
81-03302
PONT JACQUES-BIZARD

PROJET:
REMPLACEMENT DES CONTREVENTEMENTS
DU PONT JACQUES-BIZARD

TITRE DU PLAN:
LOCALISATION ET
DESCRIPTION GÉNÉRALE

No. PROJET: 14-08 | SOUMISSION No.: 313501

IDENTIFICATION DU PLAN: 3302-2016-PO-1 | 01 / 13

Québec, le 8 octobre 2013 ✓

Nahtac Constructions inc. ✓
À l'attention de : Monsieur Lester La Haye Jr. ✓
42, rue des Menuisiers
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0H 1H0

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Nahtac Constructions inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0225 n° d'identification de l'Autorité : 2700032684 ✓**

Monsieur,

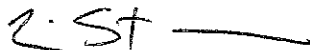
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la « LCOP »). Nahtac Constructions inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 octobre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

RÉSULTATS DE SOUMISSION # 313501

Date d'ouverture : 11-avr-16

GDD:1167000001

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES		Soumissionnaire	Désistement
1	Construction Carbo Inc.		X
2	Construction Interlag Inc.		X
3	Construction Concreate Ltée	X	
4	Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	X	
5	Nahtac Construction Inc.	X	
6	Stellaire Construction Inc.		X
		3	3
		6	6
		50%	50%
		100%	100%

MOTIFS DE DÉSISTEMENT												
Fournisseur est sous-traitant ou fournit des prix en sous-traitance	Devis technique trop spécialisé	Délais de la soumission insuffisants	Période de soumission ne convient pas au fournisseur	Longs délais d'octroi de la Ville	Spécialisations demandées non rencontrées	Délais de livraison hors d'attente	Manufactures ne peuvent garantir la livraison au moment voulu	Carnet des commandes du fournisseur est complet	Garantie de soumission ou d'exécution trop élevée	Difficulté à obtenir la garantie requise	AUCUNE RÉPONSE	
											X	
											X	
											X	
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	

Dossier # : 1167000001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

Objet :

Accorder un contrat à Nahtac construction Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, incluant taxes et incidences - Appel d'offres public no 313501 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1167000001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514-872-0721

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-17

Stéphanie MORAN
Conseillère en gestion ressources financières
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163456003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71 (3115), 5500, Chemin de Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5842 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 267 644,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement à la caserne de pompiers n° 71 située au 5500, chemin du Bois-Franc, arrondissement Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Corporation de Construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 627 402,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5842);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 10:08

Signataire : Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163456003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71 (3115), 5500, Chemin de Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5842 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 71 a été construite en 1969 et est située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement Saint-Laurent. Depuis sa construction, le bâtiment et son site ont subi peu d'interventions. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est l'unique occupant.

Un centre de formation pour desservir l'ouest de l'Île est identifié au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. À la suite d'une recherche de site, il en ressort que l'emplacement de la caserne de pompiers n° 71 est le meilleur choix pour offrir les activités de formation. La superficie du site permet d'y aménager les différents plateaux de formation requis pour les activités d'apprentissage et de maintien des compétences des pompiers.

Au début de 2015, une première série de travaux a permis d'aménager une partie du bâtiment afin d'offrir la formation d'auto sauvetage d'un pompier en situation de détresse (RIC 2). À la fin de la même année, les travaux pour l'aménagement d'une cour de pratique ont commencé. Ces derniers seront achevés en juin 2016.

En 2009, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 71 a un indice de vétusté de 61,8 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques importants de bris et de perturbation d'activités des pompiers.

Un appel d'offres public pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment a été publié le 1er mars 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 avril 2016. Sept addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-03-15	Ajouts aux plans d'architecture, modification aux travaux en structure, inclusion de l'étude géotechnique, de l'étiquette pour l'enveloppe de soumission
2	2016-03-17	Clarification aux documents de mécanique, d'électricité et de structure
3	2016-03-23	Report de la date d'ouverture
4	2016-03-31	Modifications aux documents de civil, de structure et d'électricité et clarifications au devis d'architecture
5	2016-03-31	Ajouts aux plans d'architecture et des documents de civil et de mécanique
6	2016-04-01	Report de la date d'ouverture
7	2016-04-07	Clarifications aux documents d'architecture et d'électricité

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 7 au jeudi 10 mars 2016.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0473 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CG15 0070 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets.

CE15 0167 - 4 février 2015 - Autoriser une dépense de 243 077,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de locaux de formation à la caserne de pompiers n° 71.

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu vingt-quatre (24) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et huit (8) ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission figurent trois (3) associations patronales représentant des entrepreneurs, cinq (5) entreprises fournisseurs d'équipements et de services d'entretien. Les huit (8) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas de disponibilité ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels pour la réalisation des travaux.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Corporation de Construction Germano, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation et agrandissement à la caserne de pompiers n° 71.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- démolir les aménagements existants en condition d'amiante, lorsque requis;
- construire de nouveaux espaces dédiées à la formation;
- aménager l'ensemble du bâtiment pour y loger les aires de caserne, les aires

- de formation, les locaux techniques et les garages;
- installer des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment;
 - reconstruire la structure de la tour à boyaux;
 - refaire l'enveloppe du bâtiment existant;
 - refaire les accès des camions au garage et les stationnements;
 - mettre en place des installations temporaires pour assurer la continuité des opérations du SIM.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Les huit (8) soumissions reçues sont conformes. La plus basse soumission conforme comportait une erreur de calcul mineure, corrigée par la Ville. Cette correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Corporation de construction Germano	8 371 653,98 \$	1 255 748,10 \$	9 627 402,08 \$
Groupe Axino inc	8 457 259,77 \$	1 268 588,97 \$	9 725 848,74 \$
ANJALEC Construction inc.	8 532 300,50 \$	1 279 845,08 \$	9 812 145,58 \$
Quadrax & associés EG	8 771 000,00 \$	1 315 650,00 \$	10 086 650,00 \$
Céleb Construction Ltée	8 777 191,50 \$	1 316 578,73 \$	10 093 770,23 \$
Les entreprises QMD inc.	9 138 442,95 \$	1 370 766,44 \$	10 509 209,39 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	9 197 232,32 \$	1 379 584,85 \$	10 576 817,17 \$
Compagnie de construction Edilbec inc.	9 507 283,00 \$	1 426 092,45 \$	10 933 375,45 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	9 364 390,00 \$	1 404 658,50 \$	10 769 048,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			10 170 652,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			5,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 305 973,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			13,57 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-1 141 646,42 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			- 10,60 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			1 207 526,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			11,04 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 10 769 048,50 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 1 141 646,42 \$ (-10,60 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dû au marché compétitif et à la manière avec laquelle les soumissionnaires ont subdivisé les sous-contrats. Dans le chapitre 01 « Clauses administratives » et le chapitre 02 « Charges générales et clauses particulières » l'écart de -20 % est une résultante du marché très compétitif. Cela s'observe également dans plusieurs autres chapitres. Toutefois, le chapitre 10 « produits spéciaux », il est possible que le soumissionnaire a distribué différemment les sous-contrats liés à ce chapitre dans d'autres chapitres. Finalement, le chapitre 15 « Mécanique » a probablement été surévalué par les professionnels.

Le coût moyen des soumissionnaires est de 10 170 652,33 \$ ce qui représente un écart de 5,64 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 305 973,37 \$, soit 13,57 %.

Toutefois, si l'on compare l'estimation des professionnels à la moyenne des soumissionnaires, l'écart est de - 5,56 %. Cet écart est considéré comme étant acceptable.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Corporation de Construction Germano est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Corporation de Construction Germano, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Corporation de Construction Germano, doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF. Toutefois, cette autorisation doit être renouvelée d'ici le 20 juin 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 9 627 402,08 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 640 242,19 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de télécommunication, de mobilier premier et de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 10 267 644,27 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Un montant maximal de 10 267 644,27 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-019 du règlement – Réfection des casernes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le montant nécessaire pour l'entretien annuel suite à la rénovation et à l'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, estimé à 79 785 \$, sera puisé à même le budget prévu au

SGPI pour financer les impacts des projets PTI sur le budget de fonctionnement. Le projet ne devrait pas engendrer des frais énergétiques supplémentaires, notamment, grâce à la géothermie.

Ces dépenses sont assumées à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise l'obtention d'une certification LEED – NC argent. L'entrepreneur aura, notamment, la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et élimination des déchets de construction/démolition. La gestion des sols d'excavation et l'enlèvement d'un réservoir de mazout souterrain seront réalisés conformément aux règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce projet comporte parmi ses objectifs d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, car la caserne a atteint un indice de vétusté élevé. L'agrandissement permettra au SIM de mieux répondre aux besoins de formation de l'ouest de l'île. Tout retard dans ce dossier pourrait mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13693 - Mandat : 15211-2-006

Octroi du contrat au CG :	juin 2016
Réalisation des travaux :	juillet 2016 à novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal
François BUTEAU, Saint-Laurent

Lecture :

Carole GUÉRIN, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-8634
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration immobilière
- agglomération
Tél. : 514-872-7977

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-27

Bâtiment : 3115

Année de construction : 1969

Description : Caserne 71

**Adresse : 5500, chemin du Bois-Franc,
Arrondissement de Saint-Laurent**



RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT - CASERNE 71



NO TE ILLUSTRATION NON CONTRACTUELLE

Montréal, le 22 avril 2016

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

1255, boul. Robert-Bourassa, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 3W1

À l'attention de M. Hugo Rivero

Projet: **RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT - CASERNE 71**
5500 chemin du Bois Franc, Saint-Laurent
Bâtiment No : **3115**
Mandat Ville : **15211-2-006**
Contrat d'entrepreneur : **13693**

Objet: Analyse des soumissions et recommandations

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des soumissions présentées pour le projet en titre et avons procédé à une analyse des résultats. Nous vous présentons ci-dessous cette analyse et nos recommandations.

1. Appel d'offre public

Suite au lancement de l'appel d'offres public le 1^{er} mars dernier, des copies des documents ont été transmises aux soumissionnaires par l'entremise du site SE@O. Selon les informations disponibles sur le site du SE@O, vingt-quatre (24) entreprises ou associations ont commandés des documents. Pendant l'appel d'offres, sept (7) addenda ont été émis et transmis aux soumissionnaires.

Lors de l'ouverture des soumissions, le 13 avril, huit (8) soumissions ont été déposées.

2. Analyse des soumissions

2.1. Recevabilité et conformité des soumissions

Notre analyse des soumissions est basée sur les copies du formulaire de soumission qui nous ont été remises. L'examen des originaux des pièces présentées est effectué par les services de la Ville.

De façon générale, les soumissions étaient accompagnées des documents exigés. Toutefois, la deuxième soumission la plus basse n'incluait pas la deuxième page du *Cautionnement de soumission* (formulaire 1), la *Déclaration relative aux conflits d'intérêts* (formulaire 11), le *Certificat d'attestation prévu par la Loi sur la publicité légale des entreprises*, l'autorisation de conclure un contrat/sous-contrat avec un organisme public étaient aussi manquants pour certaines soumissions. La vérification des documents accompagnants les soumissions est présentée sur le tableau joint en annexe.

La soumission la plus basse conforme, selon les documents qui nous ont été remis, est celle de la compagnie **Corporation de Construction Germano** au montant de **9 627 402,00\$** (taxes et contingences incluses).

archipel
architecture

3.2. Validité des prix soumis

Cohérence des prix présentés

Les prix présentés se répartissent de 7 281 282 \$ à 8 269 000 \$ (avant taxes et contingences) ce qui représente un écart total de 13 %. Toutefois, cet écart est réduit à moins de 5 % pour les cinq plus bas et à 2% pour les trois plus bas prix. Cette répartition nous paraît normale et cohérente pour ce type d'ouvrage et permet de penser que la portée générale des travaux a été comprise de la même façon par les soumissionnaires.

Écart avec les prix estimés

Globalement, notre estimation est 10% plus élevée que le prix du plus bas soumissionnaire. Cet écart varie sensiblement entre les différents chapitres du bordereau ventilé, ce qui s'explique principalement par l'imprécision dans la répartition des sommes aux différents chapitres. Cette imprécision se reflète aussi dans les variations entre prix des différents soumissionnaires pour chacun des chapitres du bordereau.

L'écart global entre les prix soumis et l'estimation semble dû à un marché compétitif et des prix généralement bas. De façon générale, l'écart entre le prix estimé et les prix soumis nous semble normal.

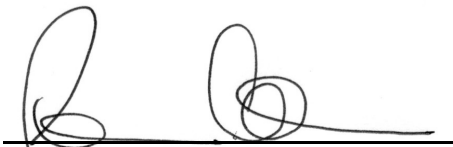
Validité des soumissions

Nous ne notons aucune irrégularité qui pourrait justifier le rejet des soumissions sur la base des prix soumis, ni d'erreur significative dans la soumission la plus basse. Les prix soumis semblent bien refléter la valeur des travaux et la soumission la plus basse correspond à un bas prix du marché.

4. Recommandations

En conséquence, nous recommandons de retenir la soumission la plus basse, soit celle présentée par la compagnie **Corporation de Construction Germano** au montant de **9 627 402,00\$** (taxes et contingences incluses).

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous présentons, M. Rivero, nos meilleures salutations.



Pierre Delisle, architecte

PJ Tableau des soumissions

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONS

Date (a-m-j) : 11 - 05 - 2016

Contrat :	Mandat :	Bâtiment :
13693	15211-2006	3115
Titre		
Rénovation et agrandissement - Caserne 71		

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Corporation de Construction Germano	9 627 402.08 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
2	Groupe Axino inc.	9 725 848.74 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input checked="" type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Montant forfaitaire non indiqué en lettres, cautionnement de soumission incomplet (verso manquant dans la version transmise par courriel, à confirmer si inclus au document original)			
3	Anjalec Construction Inc	9 812 145.58 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Certificat d'attestation sur la publicité légale des entreprises manquant			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Quadrax et Associés EG	10 086 650 \$	CONFORME
DÉFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Certificat d'attestation sur la publicité légale des entreprises manquant			
5	Céleb Construction Itée	10 093 770.23 \$	CONFORME
DÉFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
6	Les Entreprises QMD inc.	10 509 209.39 \$	CONFORME
DÉFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
+	2 autres soumissions, au-delà des 6 premières	10 933 375.45 \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 1 non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure : 1			

Signature

Firme : Archipel architecture

Fonction : Architecte

nom : PIERRE DEUSLE

Tableau des coûts du projet

Projet :	Rénovation et agrandissement Caserne 71 (3115), 5500 chemin du Bois-Franc, arrondissement Saint-Laurent	Mandat :	15211-2-006		
Date :	11-mai-16	Contrat :	13693		
Étape :	Octroi du contrat				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	Rénovation et agrandissement		7 281 282,00		
	Sous-total :	100,0%	7 281 282,00	364 064,10	726 307,88
	Contingences de construction	15,0%	1 092 192,30	54 609,62	108 946,18
	Total - Contrat :		8 373 474,30	418 673,72	835 254,06
Incidences :					
	Total - Incidences :	6,7%	556 853,39	27 842,67	55 546,13
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		8 930 327,69	446 516,38	890 800,19
	Tps	100,00%		446 516,38	446 516,38
	Tvq	50,0%			445 400,10
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		8 930 327,69	445 400,09	9 375 727,78

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 35 % en 2016 et à 65 % en 2017.

Québec, le 21 juin 2013

Corporation de construction Germano
À l'attention de : Monsieur Richard Germano
2160, boulevard des Laurentides
Laval (Québec) H7M 2Y6

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à
Corporation de construction Germano
Autorisation n° 2013-CPSM-0109 n° d'identification de l'Autorité : 2700018726**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous

- GERMANO CONSTRUCTION CORPORATION
- CONSTRUCTION GERMANO
- CORPORATION GERMANO
- GERMANO
- GERMANO CONSTRUCTION

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Corporation de construction Germano est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525 0337
ligne sans frais : 877 525 0337
télééc : 418 525 9512

Montréal ☐
800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395 0337
ligne sans frais : 877 525 0337
télééc : 514 873 3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,


Eric Stevenson



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5842

Numéro de référence : 959817

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Rénovation et agrandissement de la caserne 71

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> 9158-8293 Québec Inc. 3325, rue Hochelaga Montréal, QC, H1W 1h2 NEQ : 1163139562	Monsieur Claude Bourret Téléphone : 514 849-9988 Télécopieur : 514 849-9792	Commande : (1086549) 2016-03-11 14 h Transmission : 2016-03-11 15 h 02	2558829 - Report de date 2016-03-11 14 h - Messagerie 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 34 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 34 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 17 h 22 - Messagerie 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 16 h 45 - Messagerie 2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 11 - Télécopie 2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 11 h 08 - Messagerie 2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 10 - Messagerie 2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel 2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 15 - Messagerie 2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> ACQ Métropolitaine 7900 avenue Jean-Desprez Montréal, QC, H1K0H4 http://www.acq.org/region-metropolitaine.html NEQ :	Madame Sophie Quenneville Téléphone : 514 355-3245 Télécopieur :	Commande : (1084452) 2016-03-09 10 h 07 Transmission : 2016-03-09 10 h 07	2558829 - Report de date 2016-03-09 10 h 07 - Téléchargement 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 39 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 39 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 13 h 36 - Courriel 2568585 - Report de date 2016-03-23 11 h 22 - Messagerie 2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 18 - Messagerie 2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel 2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 20 - Messagerie 2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel 2575641 - ADD-7 2016-04-07 7 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Anjalec Construction inc. 1159 rue Lévis	Madame Emilie Cartier Téléphone : 450	Commande : (1083319) 2016-03-07 21 h 33	2558829 - Report de date 2016-03-07 21 h 33 - Téléchargement

Terrebonne, QC, J6W 0A9
NEQ : 1146549275

961-9191 **Transmission :**
Télécopieur : 450 2016-03-07 21 h 36
961-2367

2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 44 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 44 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel
2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-17 18 h 21 -
Messagerie
2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-17 16 h 38 -
Messagerie
2568585 - Report de date
2016-03-23 10 h 11 -
Télécopie
2571512 - ADD-A4
(devis)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 11 h 09 -
Messagerie
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 20 -
Messagerie
2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 02 -
Courriel
2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 07 -
Messagerie
2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel
2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Armatures Bois-Francis Inc (ABF)
249 boul de la Bonaventure
Victoriaville, QC, G6T 1V5
<http://www.abf-inc.com> NEQ : 1143798842

[Madame](#)
[Geneviève](#)
[Beaudoin](#)
Téléphone : 819
758-7501
Télécopieur : 819
758-7629

Commande : (1081211)
2016-03-03 7 h 34
Transmission :
2016-03-03 7 h 34

2558829 - Report de date
2016-03-03 14 h 29 -
Courriel
2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 31 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 31 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel

2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel

2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-17 13 h 36 -
Courriel

2568585 - Report de date
2016-03-23 12 h 49 -
Télécopie

2571512 - ADD-A4
(devis)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel

2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel

2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 08 -
Messagerie

2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel

2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 14 -
Messagerie

2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) 5930, boul. Louis-H.-La Fontaine (Anjou) Montréal, QC, H1M1S7 NEQ :	Monsieur Sylvain Lamontagne Téléphone : 514 353-9960 Télécopieur : 514 353-4825	Commande : (1080205) 2016-03-01 14 h 40 Transmission : 2016-03-01 14 h 40	2558829 - Report de date 2016-03-03 14 h 29 - Courriel 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 39 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 39 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 13 h 36 - Courriel 2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 23 - Télécopie 2571512 - ADD-A4 (devis)
---	---	--	--

2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 17 -
Messagerie
2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel
2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 20 -
Messagerie
2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel
2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) 6550, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal, QC, H4T 1E3 http://www.apecq.org NEQ :	Monsieur Andy Cimelli Téléphone : 514 739-2381 Télécopieur : 514 341-9514	Commande : (1085775) 2016-03-10 14 h 41 Transmission : 2016-03-10 14 h 41	2558829 - Report de date 2016-03-10 14 h 41 - Téléchargement 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 41 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 41 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 13 h 36 - Courriel 2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 18 - Télécopie 2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 19 - Messagerie
---	---	--	--

2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel

2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 21 -
Messagerie

2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	<p>Carrières St-Dominique 700 rue Principale Saint-Dominique, QC, J0H 1L0 http://carrieresstdominique.com NEQ : 1142167122</p>	<p>Monsieur David Jodoin Téléphone : 450 774-2591 Télécopieur : 450 773-9447</p>	<p>Commande : (1096065) 2016-03-29 10 h 21</p> <p>Transmission : 2016-03-29 10 h 21</p>	<p>2558829 - Report de date 2016-03-29 10 h 21 - Téléchargement</p> <p>2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-29 10 h 21 - Téléchargement</p> <p>2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-29 10 h 21 - Téléchargement</p> <p>2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-29 10 h 21 - Téléchargement</p> <p>2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-29 10 h 21 - Téléchargement</p> <p>2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-29 10 h 21 - Téléchargement</p> <p>2568585 - Report de date 2016-03-29 10 h 21 - Téléchargement</p> <p>2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel</p> <p>2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel</p> <p>2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 16 - Messagerie</p> <p>2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel</p> <p>2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 18 - Messagerie</p> <p>2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel</p>
--------------------------	--	--	---	---

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Celeb Construction Ltée 100-3850, Place De Java Brossard, QC, J4Y 0C4 NEQ : 1142063123	Monsieur Stéfann Belec Téléphone : 450 659-9608 Télécopieur : 450 659-4296	Commande : (1083223) 2016-03-07 15 h 06 Transmission : 2016-03-07 15 h 07	<p>2558829 - Report de date 2016-03-07 15 h 06 - Téléchargement</p> <p>2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 30 - Messagerie</p> <p>2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 30 - Messagerie</p> <p>2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel</p> <p>2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel</p> <p>2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 13 h 36 - Courriel</p> <p>2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 13 - Télécopie</p> <p>2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel</p> <p>2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel</p> <p>2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 06 - Messagerie</p> <p>2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel</p> <p>2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 11 - Messagerie</p> <p>2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel</p> <p>2575641 - ADD-7 2016-04-07 7 h 21 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/> Charex 14940 rue Louis M Taillon	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450	Commande : (1082646) 2016-03-07 7 h 20	<p>2558829 - Report de date 2016-03-07 7 h 20 - Téléchargement</p>

Mirabel, QC, J7N 2K4
NEQ : 1167167742

475-1135
Télécopieur : 450
475-1137

Transmission :
2016-03-07 7 h 20

2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 37 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 37 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel
2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel
2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-17 13 h 36 -
Courriel
2568585 - Report de date
2016-03-23 10 h 22 -
Télécopie
2571512 - ADD-A4
(devis)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 14 -
Messagerie
2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel
2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 17 -
Messagerie
2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel
2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

CONSTRUCTION BALZAC INC
10441 Ave. Balzac
Montréal, QC, H1H 3L6
NEQ : 1161856688

[Monsieur AREF
ZERBÉ](#)
Téléphone : 514
668-7215
Télécopieur :

Commande : (1082315)
2016-03-04 11 h 26
Transmission :
2016-03-04 11 h 55

2558829 - Report de date
2016-03-04 11 h 26 -
Téléchargement
2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 35 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 35 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel

2565665 - ADD-2 (plan)
 2016-03-17 13 h 34 -
 Courriel

2565667 - ADD-2 PStruc
 2016-03-17 13 h 36 -
 Courriel

2568585 - Report de date
 2016-03-23 11 h 20 -
 Messagerie

2571512 - ADD-A4
 (devis)
 2016-03-31 9 h 22 -
 Courriel

2571513 - ADD-A4 (plan)
 2016-03-31 9 h 22 -
 Courriel

2571516 - ADD-A4
 PStruc
 2016-03-31 10 h 11 -
 Messagerie

2571660 - ADD-5 (devis)
 2016-03-31 13 h 03 -
 Courriel

2571661 - ADD-5 (plan)
 2016-03-31 16 h 16 -
 Messagerie

2573077 - Report de date
 2016-04-01 9 h 26 -
 Courriel

2575641 - ADD-7
 2016-04-07 7 h 21 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Construction Sojo Inc.
 5181 Rue Amiens, Bureau#402
 Montréal, QC, H1G 6N9
 NEQ : 1167437079

[Monsieur
 Rodolphe ocsay](#)
 Téléphone : 514
 327-3392
 Télécopieur :

Commande : (1080831)
 2016-03-02 11 h 58
Transmission :
 2016-03-02 13 h 34

2558829 - Report de date
 2016-03-03 14 h 29 -
 Courriel

2564187 - ADD-1 (devis)
 2016-03-15 14 h 28 -
 Messagerie

2564188 - ADD-1 (plan)
 2016-03-15 14 h 28 -
 Messagerie

2565664 - ADD-2 (devis)
 2016-03-17 13 h 34 -
 Courriel

2565665 - ADD-2 (plan)
 2016-03-17 17 h 08 -
 Messagerie

2565667 - ADD-2 PStruc
 2016-03-17 16 h 41 -
 Messagerie

2568585 - Report de date
 2016-03-23 11 h 19 -
 Messagerie

2571512 - ADD-A4
 (devis)

2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 11 h 06 -
Messagerie
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 05 -
Messagerie
2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel
2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 09 -
Messagerie
2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel
2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Corporation de Construction Germano
2160 boul des Laurentides
LAVAL, QC, H7M 2Y6
NEQ : 1146850632

[Monsieur Richard Germano](#)
Téléphone : 450
668-7807
Télécopieur : 450
668-5002

Commande : (1082812)
2016-03-07 9 h 57
Transmission :
2016-03-07 10 h 32

2558829 - Report de date
2016-03-07 9 h 57 -
Messagerie
2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 33 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 33 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel
2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-17 17 h 21 -
Messagerie
2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-17 16 h 44 -
Messagerie
2568585 - Report de date
2016-03-23 10 h 15 -
Télécopie
2571512 - ADD-A4
(devis)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 11 h 07 -
Messagerie
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 09 -
Messagerie

2571660 - ADD-5 (devis)
 2016-03-31 13 h 03 -
 Courriel
 2571661 - ADD-5 (plan)
 2016-03-31 16 h 14 -
 Messagerie
 2573077 - Report de date
 2016-04-01 9 h 26 -
 Courriel
 2575641 - ADD-7
 2016-04-07 7 h 21 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Corporation de Construction Germano 2160 boul des Laurentides LAVAL, QC, H7M 2Y6 NEQ : 1146850632	Monsieur Richard Germano Téléphone : 450 668-7807 Télécopieur : 450 668-5002	Commande : (1086093) 2016-03-11 8 h 46 Transmission : 2016-03-11 8 h 46	2558829 - Report de date 2016-03-11 8 h 46 - Téléchargement 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 35 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 35 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 17 h 23 - Messagerie 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 16 h 46 - Messagerie 2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 19 - Télécopie 2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 11 h 08 - Messagerie 2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 10 - Messagerie 2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel 2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 15 - Messagerie 2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel
---	--	--	---

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Edilbec Construction inc. 3577 rue Jean-Talon est Montréal, QC, H2A 1X4 NEQ : 1143661172	Monsieur Domenico Savo Téléphone : 514 725-2436 Télécopieur : 514 725-7918	Commande : (1086229) 2016-03-11 9 h 52 Transmission : 2016-03-11 11 h 05	<p>2558829 - Report de date 2016-03-11 9 h 52 - Messagerie</p> <p>2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 36 - Messagerie</p> <p>2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 36 - Messagerie</p> <p>2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel</p> <p>2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 17 h 24 - Messagerie</p> <p>2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 16 h 46 - Messagerie</p> <p>2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 11 - Télécopie</p> <p>2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel</p> <p>2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 11 h 09 - Messagerie</p> <p>2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 11 - Messagerie</p> <p>2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel</p> <p>2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 17 - Messagerie</p> <p>2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel</p> <p>2575641 - ADD-7 2016-04-07 7 h 21 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick	Madame Ghislaine Dujmovic	Commande : (1081534) 2016-03-03 10 h 44	<p>2558829 - Report de date 2016-03-03 14 h 29 - Courriel</p>

Montréal, QC, H4E1b3
NEQ : 1169491884

Téléphone : 514 766-2550
Télécopieur :

Transmission :
2016-03-03 10 h 44

2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 44 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 44 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel
2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel
2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-17 13 h 36 -
Courriel
2568585 - Report de date
2016-03-23 11 h 23 -
Messagerie
2571512 - ADD-A4
(devis)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 21 -
Messagerie
2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel
2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 23 -
Messagerie
2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel
2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Gesmonde Ltée
3600 boul Industriel Suite 400
Montréal, QC, H1H 2Y4
NEQ : 3031245851

[Monsieur Rodrigo
Herrera](#)
Téléphone : 514
325-3311
Télécopieur : 514
322-1833

Commande : (1085934)
2016-03-10 16 h 36
Transmission :
2016-03-10 17 h 49

2558829 - Report de date
2016-03-10 16 h 36 -
Messagerie
2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 29 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 29 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Télécopie

2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-17 17 h 17 -
Messagerie

2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-17 16 h 43 -
Messagerie

2568585 - Report de date
2016-03-23 10 h 11 -
Télécopie

2571512 - ADD-A4
(devis)
2016-03-31 11 h 05 -
Messagerie

2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 11 h 05 -
Messagerie

2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 06 -
Messagerie

2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Télécopie

2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 09 -
Messagerie

2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Télécopie

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 22 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Gilles & Fils Électrique Inc
774 rue Principale
Laval, QC, H7X 1E6
NEQ : 1144184455

[Monsieur Jean](#)
[Boullanger](#)
Téléphone : 450
689-4677
Télécopieur : 450
969-0106

Commande : (1082307)
2016-03-04 11 h 21
Transmission :
2016-03-04 11 h 21

2558829 - Report de date
2016-03-04 11 h 21 -
Téléchargement

2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 40 -
Messagerie

2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 40 -
Messagerie

2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel

2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel

2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-17 13 h 36 -
Courriel

2568585 - Report de date
2016-03-23 10 h 42 -
Télécopie

2571512 - ADD-A4
(devis)

2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 19 -
Messagerie
2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel
2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 20 -
Messagerie
2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel
2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Groupe Axino inc. 8600, Samuel-Hatt Chambly, QC, J3L 6W4 NEQ : 1166787185	Monsieur Julien Brunet Téléphone : 450 658-1838 Télécopieur : 450 658-1188	Commande : (1082442) 2016-03-04 14 h 09 Transmission : 2016-03-04 14 h 40	2558829 - Report de date 2016-03-04 14 h 09 - Messagerie 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 27 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 27 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 17 h 08 - Messagerie 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 16 h 41 - Messagerie 2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 13 - Télécopie 2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 11 h 06 - Messagerie 2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 04 - Messagerie
---	--	--	--

2571660 - ADD-5 (devis)
 2016-03-31 13 h 02 -
 Courriel
 2571661 - ADD-5 (plan)
 2016-03-31 16 h 08 -
 Messagerie
 2573077 - Report de date
 2016-04-01 9 h 26 -
 Courriel
 2575641 - ADD-7
 2016-04-07 7 h 21 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Le Groupe Master inc. 451, boul. Lebeau Montréal-Ouest, QC, H4N1S2 http://www.master.ca NEQ : 1169851384	Monsieur Simon Paquet Téléphone : 514 787-1531 Télécopieur : 514 788-1773	Commande : (1081128) 2016-03-02 16 h 28 Transmission : 2016-03-02 16 h 28	2558829 - Report de date 2016-03-03 14 h 29 - Courriel 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 38 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 38 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 13 h 36 - Courriel 2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 42 - Télécopie 2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 17 - Messagerie 2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel 2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 19 - Messagerie 2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel
---	---	--	---

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1145052065	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1082498) 2016-03-04 15 h 28 Transmission : 2016-03-04 15 h 28	<p>2558829 - Report de date 2016-03-04 15 h 28 - Téléchargement</p> <p>2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 42 - Messagerie</p> <p>2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 42 - Messagerie</p> <p>2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel</p> <p>2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel</p> <p>2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 13 h 36 - Courriel</p> <p>2568585 - Report de date 2016-03-23 10 h 23 - Télécopie</p> <p>2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel</p> <p>2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel</p> <p>2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 20 - Messagerie</p> <p>2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel</p> <p>2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 23 - Messagerie</p> <p>2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel</p> <p>2575641 - ADD-7 2016-04-07 7 h 21 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/> Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514	Commande : (1096954) 2016-03-30 9 h 49	<p>2558829 - Report de date 2016-03-30 9 h 49 - Téléchargement</p>

Montréal, QC, H1G 6N9
NEQ : 1145922051

327-5454
Télécopieur : 514 327-4198
Transmission :
2016-03-30 9 h 49

2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-30 9 h 49 -
Téléchargement
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-30 9 h 49 -
Téléchargement
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-30 9 h 49 -
Téléchargement
2565665 - ADD-2 (plan)
2016-03-30 9 h 49 -
Téléchargement
2565667 - ADD-2 PStruc
2016-03-30 9 h 49 -
Téléchargement
2568585 - Report de date
2016-03-30 9 h 49 -
Téléchargement
2571512 - ADD-A4
(devis)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571513 - ADD-A4 (plan)
2016-03-31 9 h 22 -
Courriel
2571516 - ADD-A4
PStruc
2016-03-31 10 h 16 -
Messagerie
2571660 - ADD-5 (devis)
2016-03-31 13 h 03 -
Courriel
2571661 - ADD-5 (plan)
2016-03-31 16 h 18 -
Messagerie
2573077 - Report de date
2016-04-01 9 h 26 -
Courriel
2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Entreprises QMD inc..
200-990, Notre-Dame Ouest
Montréal, QC, H3C 1K1
<http://www.entqmd.com> NEQ : 1163241574

[Madame Mélanie Bolduc](#)
Téléphone : 514 875-4356
Télécopieur : 514 875-2020
Commande : (1080800)
2016-03-02 11 h 40
Transmission :
2016-03-02 11 h 40

2558829 - Report de date
2016-03-03 14 h 29 -
Courriel
2564187 - ADD-1 (devis)
2016-03-15 14 h 30 -
Messagerie
2564188 - ADD-1 (plan)
2016-03-15 14 h 30 -
Messagerie
2565664 - ADD-2 (devis)
2016-03-17 13 h 34 -
Courriel

2565665 - ADD-2 (plan)
 2016-03-17 13 h 34 -
 Courriel

2565667 - ADD-2 PStruc
 2016-03-17 13 h 36 -
 Courriel

2568585 - Report de date
 2016-03-23 10 h 11 -
 Télécopie

2571512 - ADD-A4
 (devis)
 2016-03-31 9 h 22 -
 Courriel

2571513 - ADD-A4 (plan)
 2016-03-31 9 h 22 -
 Courriel

2571516 - ADD-A4
 PStruc
 2016-03-31 10 h 07 -
 Messagerie

2571660 - ADD-5 (devis)
 2016-03-31 13 h 03 -
 Courriel

2571661 - ADD-5 (plan)
 2016-03-31 16 h 13 -
 Messagerie

2573077 - Report de date
 2016-04-01 9 h 26 -
 Courriel

2575641 - ADD-7
 2016-04-07 7 h 21 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Quadrax et associés E.G.
 1875 rue gutenber
 Laval, QC, H7S 1A1
<http://www.quadrax.com> NEQ : 1165339939

[Monsieur Mario
 Valiquette](#)
 Téléphone : 514
 714-2396
 Télécopieur :

Commande : (1089424)
 2016-03-16 14 h 15
Transmission :
 2016-03-16 14 h 15

2558829 - Report de date
 2016-03-16 14 h 15 -
 Téléchargement

2564187 - ADD-1 (devis)
 2016-03-16 14 h 15 -
 Téléchargement

2564188 - ADD-1 (plan)
 2016-03-16 14 h 15 -
 Téléchargement

2565664 - ADD-2 (devis)
 2016-03-17 13 h 34 -
 Courriel

2565665 - ADD-2 (plan)
 2016-03-17 13 h 34 -
 Courriel

2565667 - ADD-2 PStruc
 2016-03-17 13 h 36 -
 Courriel

2568585 - Report de date
 2016-03-23 11 h 19 -
 Messagerie

2571512 - ADD-A4
 (devis)

2016-03-31 9 h 22 -
 Courriel
 2571513 - ADD-A4 (plan)
 2016-03-31 9 h 22 -
 Courriel
 2571516 - ADD-A4
 PStruc
 2016-03-31 10 h 04 -
 Messagerie
 2571660 - ADD-5 (devis)
 2016-03-31 13 h 02 -
 Courriel
 2571661 - ADD-5 (plan)
 2016-03-31 16 h 08 -
 Messagerie
 2573077 - Report de date
 2016-04-01 9 h 26 -
 Courriel
 2575641 - ADD-7
 2016-04-07 7 h 21 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Saint-Denis Thompson Inc.
 1215 rue Hickson
 Montréal, QC, H4G 2L6
<http://www.stdenisthompson.com> NEQ :
 1144491694

[Monsieur Serge
 Marchand](#)
 Téléphone : 514
 523-6162
 Télécopieur : 514
 528-1880

Commande : (1081113)
 2016-03-02 16 h 15
Transmission :
 2016-03-02 16 h 52

2558829 - Report de date
 2016-03-03 14 h 29 -
 Courriel
 2564187 - ADD-1 (devis)
 2016-03-15 14 h 31 -
 Messagerie
 2564188 - ADD-1 (plan)
 2016-03-15 14 h 31 -
 Messagerie
 2565664 - ADD-2 (devis)
 2016-03-17 13 h 34 -
 Courriel
 2565665 - ADD-2 (plan)
 2016-03-17 17 h 18 -
 Messagerie
 2565667 - ADD-2 PStruc
 2016-03-17 16 h 43 -
 Messagerie
 2568585 - Report de date
 2016-03-23 10 h 14 -
 Télécopie
 2571512 - ADD-A4
 (devis)
 2016-03-31 9 h 22 -
 Courriel
 2571513 - ADD-A4 (plan)
 2016-03-31 11 h 07 -
 Messagerie
 2571516 - ADD-A4
 PStruc
 2016-03-31 10 h 08 -
 Messagerie

2571660 - ADD-5 (devis)
 2016-03-31 13 h 03 -
 Courriel

2571661 - ADD-5 (plan)
 2016-03-31 16 h 13 -
 Messagerie

2573077 - Report de date
 2016-04-01 9 h 26 -
 Courriel

2575641 - ADD-7
 2016-04-07 7 h 21 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Sellig PGC inc 672 St-Jean Longueuil, QC, J4H 2Y4 http://www.selligpgc.ca NEQ : 1163094981	Monsieur Gilles Ouellet Téléphone : 450 332-9111 Télécopieur : 450 332-9114	Commande : (1083285) 2016-03-07 17 h 10 Transmission : 2016-03-07 17 h 57	2558829 - Report de date 2016-03-07 17 h 10 - Messagerie 2564187 - ADD-1 (devis) 2016-03-15 14 h 42 - Messagerie 2564188 - ADD-1 (plan) 2016-03-15 14 h 42 - Messagerie 2565664 - ADD-2 (devis) 2016-03-17 13 h 34 - Courriel 2565665 - ADD-2 (plan) 2016-03-17 17 h 25 - Messagerie 2565667 - ADD-2 PStruc 2016-03-17 16 h 47 - Messagerie 2568585 - Report de date 2016-03-23 13 h 02 - Télécopie 2571512 - ADD-A4 (devis) 2016-03-31 9 h 22 - Courriel 2571513 - ADD-A4 (plan) 2016-03-31 11 h 09 - Messagerie 2571516 - ADD-A4 PStruc 2016-03-31 10 h 19 - Messagerie 2571660 - ADD-5 (devis) 2016-03-31 13 h 03 - Courriel 2571661 - ADD-5 (plan) 2016-03-31 16 h 22 - Messagerie 2573077 - Report de date 2016-04-01 9 h 26 - Courriel
--	--	--	--

2575641 - ADD-7
2016-04-07 7 h 21 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1163456003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Objet :	Accorder un contrat à la firme Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71 (3115), 5500, Chemin de Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5842 (8 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1163456003 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
Co-auteur
Abdelkodous YAHYAQUI
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service HDV
Tél 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources financières - c/e
Tél : 514 872-0470

Division : Finances - Point de service HDV



Dossier # : 1160749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55 avenue Lilas, Dorval – Dépense totale de 912 929,56 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5844 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 912 929.56 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55 avenue Lilas, Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Couvertures St-Léonard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 877 816,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5844 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 07:50

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160749001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55 avenue Lilas, Dorval – Dépense totale de 912 929,56 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5844 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable de Dorval dessert la population de la ville de Dorval, L'Île-Dorval et les installations aéroportuaires Montréal-Trudeau, avec une production moyenne d'eau potable de 30 000 m³ par jour. Elle a été construite en 1956 et a besoin d'investissements en capitaux pour combler les déficits d'investissement, en préserver la pérennité et assurer sa mission.

Des infiltrations ont été observées dans l'usine et des expertises ont révélé que trois (3) bassins de toiture ont leurs composantes imbibées d'eau ainsi que l'enveloppe de l'édicule au toit. Ces bassins ainsi que l'enveloppe de l'édicule doivent être refaits à neuf.

Un appel d'offres public a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant vingt-trois (23) jours du 12 avril au 4 mai 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. Un (1) addenda a été émis le 22 avril et concernait des questions techniques.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
---------	-----------------	--------	----------------------------------

1	2016-04-22	Précisions plans et devis	Aucune
---	------------	---------------------------	--------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0022 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes TLÄ Architectes inc. et Les Services exp inc. pour les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) dans le cadre du projet de réfection partielle de la toiture et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Dorval, pour une somme maximale de 297 033,45 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14699 – (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et deux (2) ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, un (1) est une association qui n'a pas les licences pour réaliser des projets. Les six (6) entrepreneurs qui n'ont pas déposé avaient un carnet de commandes trop chargé ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux visant la réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013), notamment :

- La réfection de trois (3) bassins de toiture.
- La réfection de l'enveloppe de l'édicule au toit.

Les travaux de réfection se feront sur une période approximative de dix (10) semaines, d'août à octobre inclusivement, pour être entièrement réalisés en 2016. La surveillance en résidence des travaux de toiture se fera par les firmes Les Services exp inc. et TLÄ Architectes inc.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les deux (2) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Couvertures St-Léonard Inc.	763 319,03 \$	114 497,85 \$	877 816,88 \$
Couverture Montréal Nord Ltée	855 980,83 \$	128 397,12 \$	984 377,95 \$
Estimation des professionnels (\$)	567 194,67 \$	85 079,20 \$	652 273,87 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			931 097,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$) <i>(la moyenne – la plus basse)</i>			53 280,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,07%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute – la plus basse)</i>			106 561,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			12,14%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation des professionnels)</i>			225 543,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) <i>((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation) x 100</i>			34,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			106 561,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			12,14%

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation des professionnels est effectuée par TLÄ Architectes inc. et Les Services exp inc.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 652 273,87 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 225 543,01 \$ (34,58 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 931 097,42 \$, ce qui représente un écart de 6,07 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 106 561,07 \$, soit de 12,14 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux similaires réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une sous-estimation des coûts dans le chapitre 0 - "Charges générales" et le chapitre 7 - "Isolant thermique et étanchéité". Cependant, le chapitre 6 - "Bois" semble avoir été surestimé par le sous-traitant en toiture.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Les Couvertures St-Léonard Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe de l'édicule au toit de l'usine de production d'eau potable de Dorval à cette firme.

La compagnie Les Couvertures St-Léonard Inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie Les Couvertures St-Léonard Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 877 816,88 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 114 497,85 \$. De plus, un montant de 35 112,68 \$ (4 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de réaliser les travaux dès que possible et avant les conditions d'hiver. Ce projet doit être réalisé pour enrayer les infiltrations dans l'usine par la toiture et l'édicule au toit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14652 - Mandat : 17587-2-003

Octroi du contrat au CE : Juin 2016

Réalisation des travaux : Août à octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
André MARSAN, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7827
Télécop. : 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section
Gestion immobilière -
Agglomération
Tél. 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514 872-2619
Approuvé le : 2016-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-26



TLA - SIÈGE SOCIAL

2372, Boul. St-Martin Est, 2^{ème} étage, Laval (Québec) Canada H7E 5A4
T. : 450 629-9992 | 877 629-9996

WWW.TLA-ARCHITECTES.COM

F. : 450 629-9994

Le 11 mai 2016

DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

DIVISION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

303 rue Notre-Dame Est, 3^e étage

Montréal (Québec) CANADA H2Y 3Y8

À l'attention de : Mme Claire Duval, architecte, gestionnaire de projet

Sujet: **Recommandation sur les soumissions déposées**
Projet: **Réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe**
Usine Dorval (3013),
Montréal (Québec)

Dossier TLA : **15-472**
Mandat : **17587-2-003**
Contrat : **14652**

Monsieur, dans le cadre des travaux de réfection précités, nous vous transmettons par la présente notre analyse et notre recommandation suite à l'ouverture des soumissions.

Nous avons reçu deux (2) soumissions qui ont été retenues pour fins d'analyse. Vous trouverez en pièce jointe le tableau des prix, les statistiques et l'analyse comparative.

Recommandation :

TLA a pris connaissance des soumissions présentées par les entrepreneurs pour le projet cité en rubrique.

La plus basse soumission est celle de « Couverture Saint-Léonard » et est supérieure à l'estimé budgétaire de 225 543.01\$. Nous vous recommandons donc la soumission de Couverture Saint-Léonard au montant de 877 816.88\$.

Le 2^e plus bas soumissionnaire est également conforme.

Comparaison des prix :

Voir notre analyse des prix par chapitre :

Chapitre 00 – Charges générales – Nous avons prévu 52000\$ et les prix sont plus élevés, soit 107 600\$ et 113 500\$. Il semble que nous ayons sous-estimé les charges générales ou alors que les entrepreneurs aient réparti leur soumission différemment.

Chapitre 01 – Nous avons prévu 42 500\$ et les prix sont moins élevés, soit 21700\$ et 6000\$. Donc nous avons surévalué ce montant ou alors les entrepreneurs ont réparti les montants dans les charges générales. Le total des 2 items est plus représentatif. Nous avons prévu 94 500\$ et le plus bas a un total des 2 chapitres de 129 300\$.

Chapitre 02 – Nous avons prévu 72 000\$ en démolition et ce montant incluait les mesures de protection. Donc en prenant le chiffre de l'entrepreneur à 22 200\$ + les prix séparés, nous arrivons à 64 950\$ donc le tout est comparable. Nous pensons que l'entrepreneur a placé le montant des prix séparés à un autre endroit.

Chapitre 06 – Nous avons prévu 20 000\$. Le plus bas est à 105 000\$. Nous croyons que le couvreur a surestimé le montant des travaux, toutefois, il se peut également que le bois utilisé pour les plateformes temporaires soit inclus à ce montant car il y a des poutrelles ajourées pour couvrir les bassins.

Chapitre 07 – Nous avons prévu 255 000\$. Le plus bas est à 354 700\$ et la différence est principalement dans le coût de l'isolation en fibre de verre que nous avons probablement sous-évalué. Le coût de la couverture est presque pareil.

Chapitre 08 – Nous avons prévu 3 500\$ et le plus bas est à 4800\$. Cela semble correct.

Chapitre 09 – Nous avons prévu 9500\$, mais le plus bas est à 13 800\$. Considérant que le général est un couvreur et qu'il sous-traite des travaux qu'il n'a pas l'habitude de gérer, nous pensons que ce montant est réaliste.

Chapitre 15 – Nous avons prévu 30 600\$. Les prix varient de 25 300\$ à 134 250\$. Cet écart de prix démontre que l'estimé était réaliste, mais que le 2^e plus bas a mal compris la portée des travaux.

Chapitre 16 – Nous avons 8220\$ et notre estimé incluait le chapitre 23. Les prix des chapitres 16 et 23 varient de 8800\$ à 9400\$. Donc nous pensons que l'estimé est réaliste.

Espérant le tout selon vos attentes, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Préparé par : TLA ARCHITECTES INC.



Benoît Lalonde, architecte associé

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO :5844

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 05 - 11

Contrat : 14652 Mandat : 17587-2-003 Bâtiment : 3013

Titre
Réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Couvertures Saint-Léonard	877,816.88 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Aucun			
2	Couvertures Montréal-Nord	984,377.95 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Aucun			
3		\$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut																																								
4		_____ \$	CONFORME																																								
DÉFAUT																																											
<table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> soumission non signée</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> garantie de soumission</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> attestation fiscale</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> erreur de calcul</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table> <p>Commentaire :</p>				<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																																									
<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																																								
<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																																								
<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
5		_____ \$	CONFORME																																								
DÉFAUT																																											
<table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> soumission non signée</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> garantie de soumission</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> attestation fiscale</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> erreur de calcul</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table> <p>Commentaire :</p>				<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																																									
<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																																								
<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																																								
<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
6		_____ \$	CONFORME																																								
DÉFAUT																																											
<table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> soumission non signée</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> garantie de soumission</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> attestation fiscale</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> erreur de calcul</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table> <p>Commentaire :</p>				<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																																									
<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																																								
<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																																								
<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	_____ \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après																																								
<p>conformes : non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure :</p>																																											

Signature 

Firme : TLA architectes Inc.

Fonction : Architecte nom : Benoît Lalonde

Tableau des coûts du projet

Projet :	Réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe Usine de production d'eau potable de Dorval (3013), 55 avenue Lilas, Dorval			Mandat :	17587-2-003
Date :	9 mai 2016			Contrat :	14652
Étape :	Octroi de contrat - travaux				
		Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Travaux :	Travaux forfaitaires	%	\$		
	Travaux et conditions générales *		663 900,00 \$	33 195,00 \$	66 224,03 \$
	Contingences	15,0%	99 585,00 \$	4 979,25 \$	9 933,60 \$
	Total - Contrat :		763 485,00 \$	38 174,25 \$	76 157,63 \$
Incidences :	Expertise et laboratoire	4,0%	30 539,40 \$	1 526,97 \$	3 046,31 \$
	Total - Incidences :		30 539,40 \$	1 526,97 \$	3 046,31 \$
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		794 024,40 \$	39 701,22 \$	79 203,94 \$
Ristournes :	TPS	100,00%		39 701,22 \$	39 701,22 \$
	TVQ	50,0%			39 601,97 \$
	Coût après ristournes (Montant à emprunter)		794 024,40 \$	- \$	39 601,97 \$

Notes :

* Prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 100% en 2016.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5844

Numéro de référence : 970282

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe usine d'eau potable de Dorval

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Beacon Roofing Supplies 13145, Prince-Arthur Montréal, QC, H1A1A9 NEQ : 1148679104	Madame Chantal Globensky Téléphone : 514 498-3967 Télécopieur : 514 498-7045	Commande : (1118273) 2016-05-03 16 h 48 Transmission : 2016-05-03 16 h 48	2585013 - ADD-1 2016-05-03 16 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Constructions Valrive inc. 536 Gaetan Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6s 0a7 http://www.valrive.com NEQ : 1144099760	Monsieur jean-Francois Beaulieu Téléphone : 450 371-1560 Télécopieur : 450 371-1990	Commande : (1105576) 2016-04-13 8 h 54 Transmission : 2016-04-13 8 h 54	2585013 - ADD-1 2016-04-22 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Couverture Montréal-Nord Ltée 8200 rue Lafrenaie Montréal, QC, H1P 2A9 NEQ : 1168317445	Monsieur Stéphane Lajoie Téléphone : 514 324-8300 Télécopieur : 514 324-9150	Commande : (1116320) 2016-04-29 13 h 28 Transmission : 2016-04-29 13 h 28	2585013 - ADD-1 2016-04-29 13 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Couvreur Verdun Inc 12168 rue April Montréal, QC, H1B 5N5 NEQ : 1142143255	Monsieur Daniel Poulin Téléphone : 514 640-8787 Télécopieur : 514 645-3456	Commande : (1108512) 2016-04-18 10 h 57 Transmission : 2016-04-18 18 h 27	2585013 - ADD-1 2016-04-22 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Couvertures St-Léonard Inc 11,365 - 55ième Avenue Montréal, QC, H1E 2R2 NEQ : 1623669742	Monsieur Marc Caissie Téléphone : 514 648-1118 Télécopieur : 514 648-3171	Commande : (1105482) 2016-04-13 8 h 06 Transmission : 2016-04-13 8 h 06	2585013 - ADD-1 2016-04-22 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée 11,600 Philippe Panneton Montréal, QC, H1E 4G4 NEQ : 1143021229	Monsieur Serge Lord Téléphone : 514 648-1595 Télécopieur : 514 648-1631	Commande : (1105774) 2016-04-13 10 h 10 Transmission : 2016-04-13 16 h 59	2585013 - ADD-1 2016-04-22 15 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Les Toitures Techni Toit (9165-1364 Québec Inc) 4530 boul. St-Joseph Drummondville, QC, J2C 1B2 NEQ : 1163484521	Monsieur Jessy Lacharité Téléphone : 819 479-8296 Télécopieur : 819 479-7801	Commande : (1107686) 2016-04-15 10 h 43 Transmission : 2016-04-15 15 h 32	2585013 - ADD-1 2016-04-22 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Société générale de construction BPF inc. 2075 Industriel Chambly, QC, J3L 4C5 NEQ : 1164726003	Monsieur Éric Beaumier Téléphone : 450 435-8383 Télécopieur : 450 437-3232	Commande : (1115531) 2016-04-28 13 h 58 Transmission : 2016-04-28 16 h 41	2585013 - ADD-1 2016-04-28 13 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Toitures Trois Étoiles Inc. 7550 rue Saint-Patrick Montréal, QC, H8N 1V1 http://www.toiturestroisetoiles.com NEQ : 1142111666	Madame Cynthia Laplante Téléphone : 514 365-6600 Télécopieur : 514 365-8252	Commande : (1106976) 2016-04-14 13 h 09 Transmission : 2016-04-14 18 h 54	2585013 - ADD-1 2016-04-22 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1160749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Objet :	Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55 avenue Lilas, Dorval – Dépense totale de 912 929,56 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5844 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1160749001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU -
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Sylvie L GOUPIL
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164956007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6865). - Trois soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6865) ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-27 17:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6865). - Trois soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des Escales découvertes, désigné comme un legs du 375^e anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le but principal de ce projet est effectivement d'offrir aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses multiples joyaux, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts. Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux du lot 3A, celui-ci regroupant l'ensemble des interventions projetées dans le cadre du troisième volet du projet.

Il est à noter qu'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, tous les travaux à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), avant le début de ceux-ci. Dans le cas du présent lot de travaux, cette demande d'autorisation est en cours, par l'entremise de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet des Escales découvertes est inscrit, pour 2015-2016, dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal, liant la Ville et le MCCQ. Il devrait normalement l'être également dans l'Entente à venir pour 2016-2017.

Le processus de sollicitation utilisé pour le lot 3A a été un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Cet appel d'offres a débuté le 7 avril 2016 et s'est terminé 18 jours plus tard. Les soumissions ont été ouvertes le 25 avril 2016 à 14h00. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, ainsi que sur le site internet de la Ville et celui du SEAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Un seul addenda a été produit au cours de la période de l'appel d'offres; celui-ci a été émis le 20 avril 2016 et concernait essentiellement le remplacement d'un détail de construction d'une structure en béton par sa version révisée.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 22 octobre 2016.

Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre de ce projet :

Étapes déjà autorisées ou en cours d'autorisation

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels pour la planification, la conception et la réalisation du projet des Escales découvertes	670 850 \$	Octobre 2014	Septembre 2017
Contrat d'exécution de l'oeuvre d'art mural (lié au volet 2)	315 000 \$	Mars 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1A (lié au volet 1)	3 523 368 \$	Mai 2016	Mai 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 3A (lié au volet 3)	Juin 2016	Mai 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2A (lié au volet 2)	Août 2016	Mai 2017

Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1B (lié au volet 1)	Septembre 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2B (lié au volet 2)	Octobre 2016	Mai 2017
Ententes entre la Ville et les quatre partenaires	Janvier 2016	Septembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0190 - 24 mars 2016 - Approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une œuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escaliers découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

DESCRIPTION

Le lot de travaux visé par le présent octroi de contrat, soit le lot 3A, concerne l'aménagement d'aires spécifiques sur la montagne. Étant complémentaires à celles des volets 1 et 2 du projet, les interventions du volet 3 visent, entre autres, à consolider le lien entre les trois sommets du mont Royal, à améliorer l'accessibilité de certains secteurs et à favoriser la découverte d'une partie méconnue du site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Plus précisément, le lot 3A comprend les trois secteurs de travaux suivants :

- **Secteur 1 - Rue Summit Crescent** : Ce premier secteur, situé sur le territoire de la Ville de Westmount, concerne la bonification du lien piéton existant entre le sommet Westmount et la propriété de l'Oratoire Saint-Joseph. Les travaux consistent à transformer le tronçon de l'actuelle rue Summit Crescent qui traverse la réserve naturelle du Père-Louis-Trempe en un sentier à caractère piéton.
- **Secteur 2 - Oratoire Saint-Joseph** : Les travaux de ce deuxième secteur, en continuité avec le premier, visent à matérialiser le parcours piéton privilégié dans "les hauteurs" de l'Oratoire Saint-Joseph, à mettre en valeur la chapelle du Frère-André en lui aménageant un parvis, ainsi qu'à ponctuer le parcours d'interventions paysagères mineures, jusqu'à l'entrée du chemin de croix.
- **Secteur 3 - Chemin de la Côte-des-Neiges** : Ce troisième secteur, en lien avec le volet 2 du projet, se rapporte à l'aménagement de trois placettes adjacentes au chemin de la Côte-des-Neiges et au chemin de ceinture du Mont-Royal, de façon à mettre en valeur des vues significatives, notamment vers la plaine du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Toutes les interventions prévues à l'intérieur de ce lot 3A ont été développées en concertation avec les propriétaires concernés. Pour l'exécution des travaux du secteur 1, une entente avec la Ville de Westmount est requise; celle-ci est en cours d'approbation par

les instances de Westmount. Aux fins de l'exécution des travaux du secteur 2, les représentants de l'Oratoire Saint-Joseph ont approuvé la dernière version du projet d'entente soumis par la Ville de Montréal. L'approbation de cette entente par les instances municipales fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (no 1164956008), qui sera également soumis au conseil d'agglomération du 22 juin 2016. Le secteur 3 est situé sur la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, mais à l'intérieur d'une servitude existante en faveur de la Ville de Montréal, créée lors de l'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %, soit une valeur usuelle pour ce type de travaux.

Le montant prévu pour les incidences est de 39 000 \$, taxes incluses, ceci représentant environ 4,2 % du montant total du contrat. Ce montant sera affecté au contrôle qualitatif des matériaux et aux opérations de communication durant le chantier.

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de huit entrepreneurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, trois entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Malgré quelques défauts mineurs, les trois soumissions sont considérées conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

Entrepreneurs généraux :

- Aménagement Côté Jardin inc.
- Aménagements Sud-Ouest
- Environnement routier NRJ inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
- Les Constructions Hydrospec inc.
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Super Excavation inc.

Sous-traitants :

Aucun.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des huit entrepreneurs généraux, trois ont déposé une soumission conforme. Ainsi, 38 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Aménagements Sud-Ouest	846 957,59 \$	84 695,76 \$	931 653,35 \$
Les Constructions Hydrospec inc.	849 726,47 \$	84 972,63 \$	934 699,10 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 057 333,09 \$	105 733,31 \$	1 163 066,40 \$
Dernière estimation réalisée par la firme externe	1 262 097,82 \$	126 209,78 \$	1 388 307,60 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 009 806,28 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	231 413,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	24,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 456 654,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 32,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	3 045,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,3 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 32,9 % à la dernière estimation réalisée par la firme externe conceptrice des aménagements. Après analyse, la presque totalité de l'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire et l'estimation est attribuable aux coûts de trois éléments : les conditions générales, les surfaces en pavés de béton préfabriqués et toutes les composantes de granite. L'explication d'écart quant à ce dernier élément (granite), s'explique par le fait que lors de la réception des soumissions pour le lot 1A du projet (mars 2016), les prix des composantes de granite étaient beaucoup plus élevés que ceux estimés. Afin ce refléter cette situation, la firme externe a donc rehaussé les prix des composantes de granite dans son estimation du lot 3A. Or, les prix indiqués par le plus bas soumissionnaire pour les différentes composantes de granite du lot 3A sont inférieurs à ces prix révisés et ressemblent davantage aux prix habituellement fournis pour ces types d'ouvrages.

Le numéro de client du plus bas soumissionnaire conforme, émis par l'Autorité des marchés financiers, est le suivant : 3000200461.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de base du contrat est de 846 957,59 \$, taxes incluses. Les contingences sont de 84 695,76 \$, taxes incluses, et les incidences sont de 39 000 \$, taxes incluses. Le coût total maximal de ce lot 3A, soit 970 653,35 \$, contingences, incidences et taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 208 510,43 \$, net de ristournes, incluant les contingences, pour les dépenses capitalisables du projet, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG15-019 - Parcours découverte Mont-Royal. Les incidences financées par ce règlement d'emprunt seront de 8 724,99 \$, net de ristournes.

Un montant maximal de 642 213,26 \$, net de ristournes, incluant les contingences, pour les dépenses non capitalisables du projet, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG16-035 - Entente développement culturel. Les incidences financées par ce règlement d'emprunt seront de 26 887,21 \$, net de ristournes.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Conditionnellement à l'acceptation

éventuelle, par les instances, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2016-2017, ainsi que celle pour 2017-2018, ces dépenses devraient être subventionnées à 50 % par le MCCQ.

Il est à noter que l'enveloppe budgétaire globale pour le projet des Escales découvertes est de 8,26 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte des trois collines du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à leurs richesses naturelles et culturelles, le projet des Escales découvertes contribue à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel.

Les travaux d'aménagement inclus dans ce lot 3A ont été planifiés dans le respect des environnements existants. Le choix des matériaux a été fait avec le souci de la pérennité. De plus, les travaux du secteur 1 (rue Summit Crescent) permettent de réduire les superficies imperméables et d'agrandir la superficie boisée existante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet des Escales découvertes du mont Royal, bien qu'il soit constitué d'interventions discrètes, représente néanmoins un legs significatif pour le 375^e anniversaire de la ville, car il invite les Montréalais et les touristes à parcourir les trois sommets de la montagne, à découvrir des joyaux et des lieux moins connus du Site patrimonial du Mont-Royal. Si la décision d'octroyer ce contrat n'avait pas lieu à la réunion du conseil d'agglomération du 22 juin 2016, le calendrier du lot 3A serait reporté d'autant et les travaux pourraient ne pas être terminés en mai 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour le lot 3A uniquement, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Demande d'autorisation au MCCQ : avril 2016 à juin 2016
- Demandes des permis de construction : avril 2016 à juin 2016
- Octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 22 juin 2016
- Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, par résolution du conseil d'agglomération : 22 juin 2016
- Début du contrat de l'entrepreneur : 4 juillet 2016
- Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, par résolution du conseil d'agglomération : 25 août 2016
- Fin des travaux : 19 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Joanne POIRIER, Ville de Westmount
Andrée BLAIS, Service des affaires juridiques
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Louis BRUNET, 24 mai 2016
Andrée BLAIS, 24 mai 2016
Nike LANGEVIN, 20 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-0870
Télécop. : 514-872-1458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Tél : 514 872-4046
Télécop. : 514-872-9818

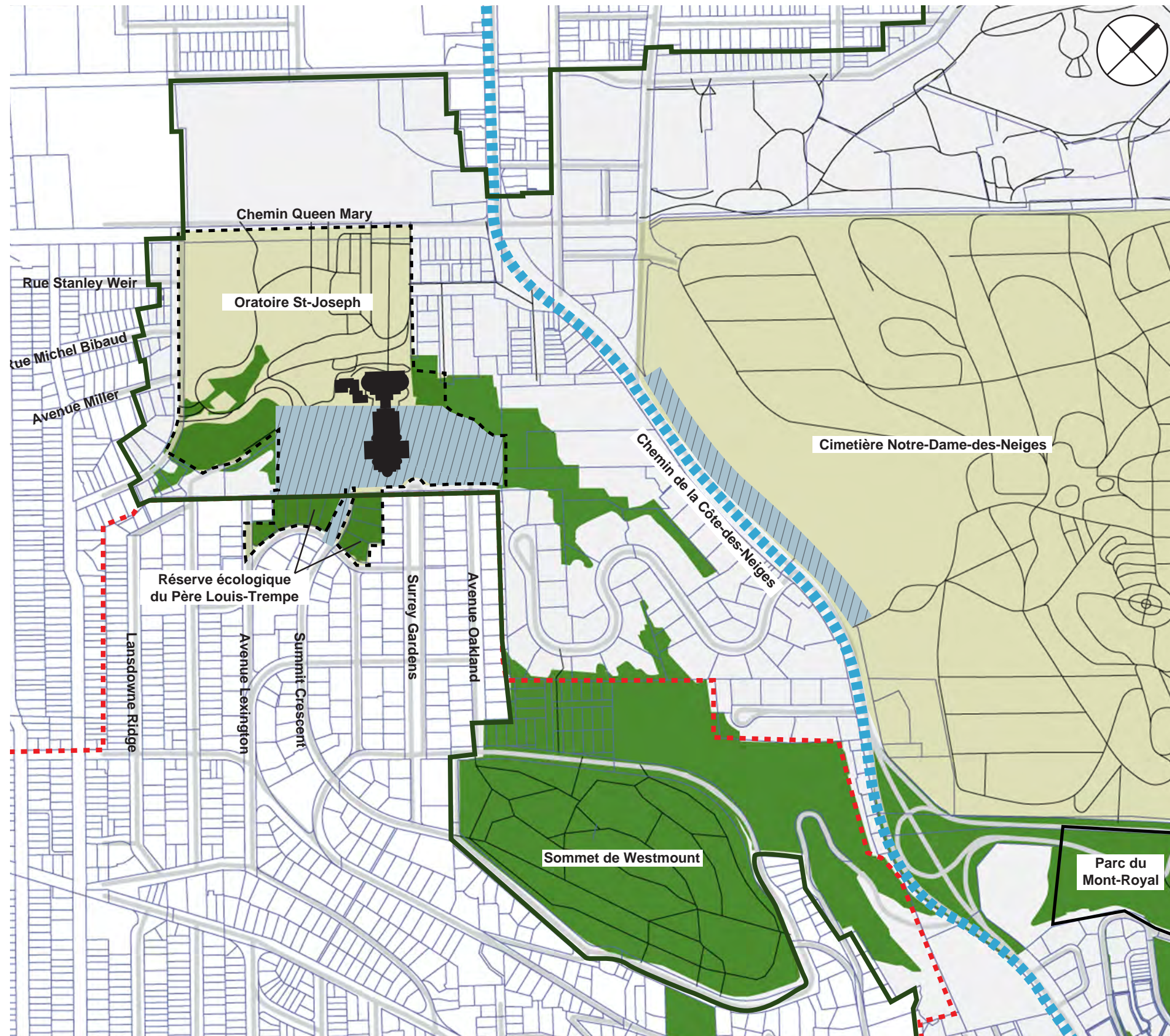
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-05-27

VOLET 3 : AMÉNAGEMENT D'AIRES SPÉCIFIQUES





SECTION 1 : PARCOURS DE LA CÔTE-DES-NEIGES



PLAN GLOBAL D'IMPLANTATION DES PLACETTES ET PHOTOS DES CONDITIONS EXISTANTES





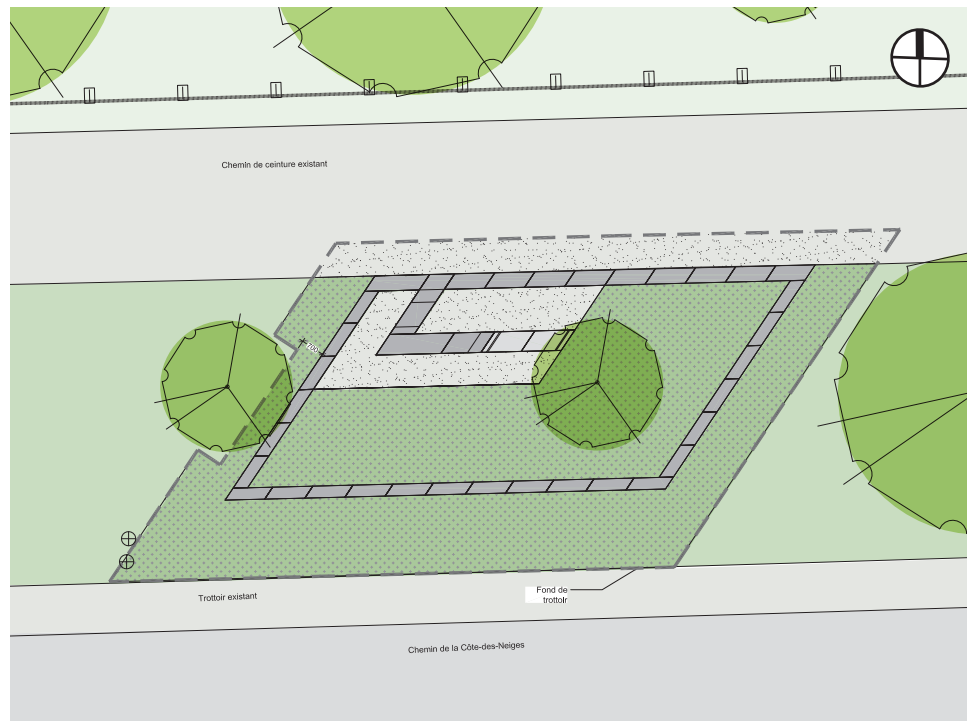
1 Emplacement prévue pour la placette 1



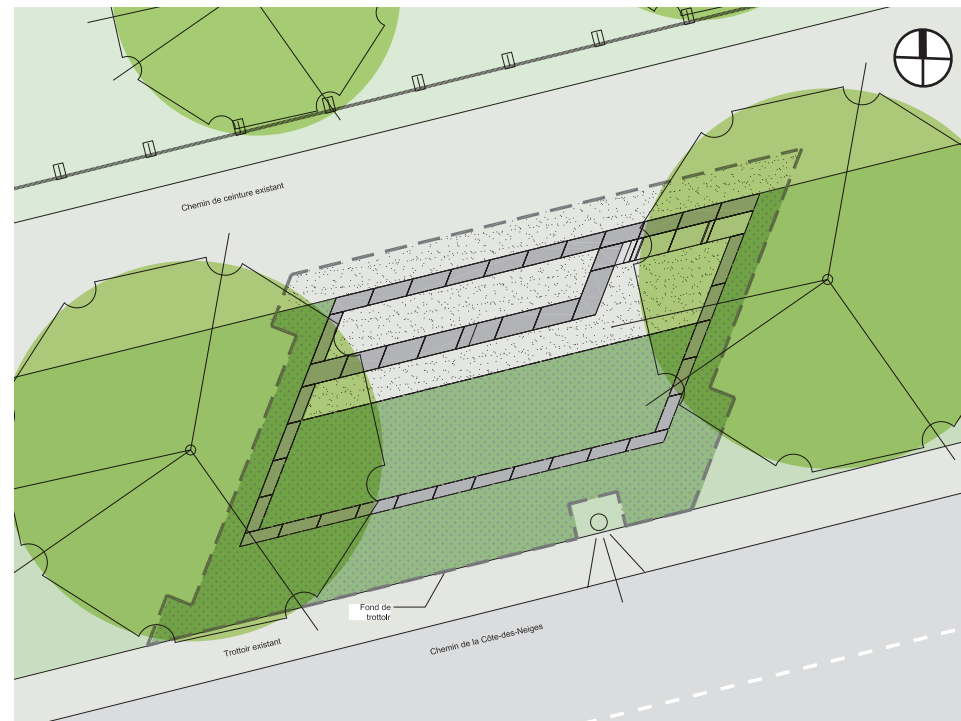
2 Emplacement prévue pour la placette 2



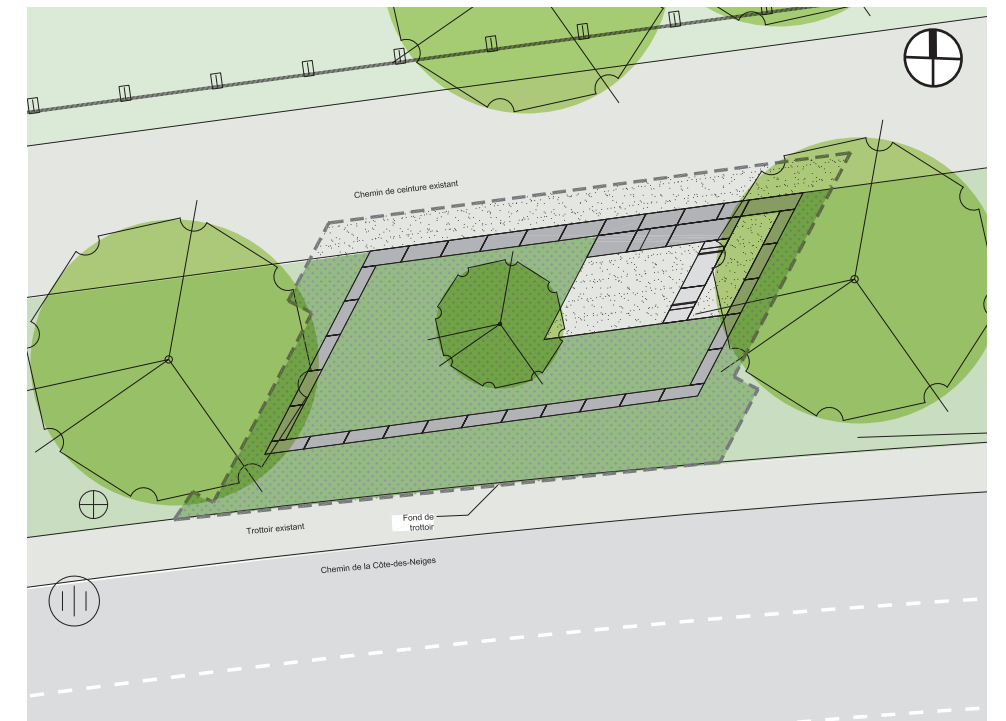
3 Emplacement prévue pour la placette 3



Placette 1, polarité visuelle vers le nord-ouest et le sud-est



Placette 2, polarité visuelle vers le nord

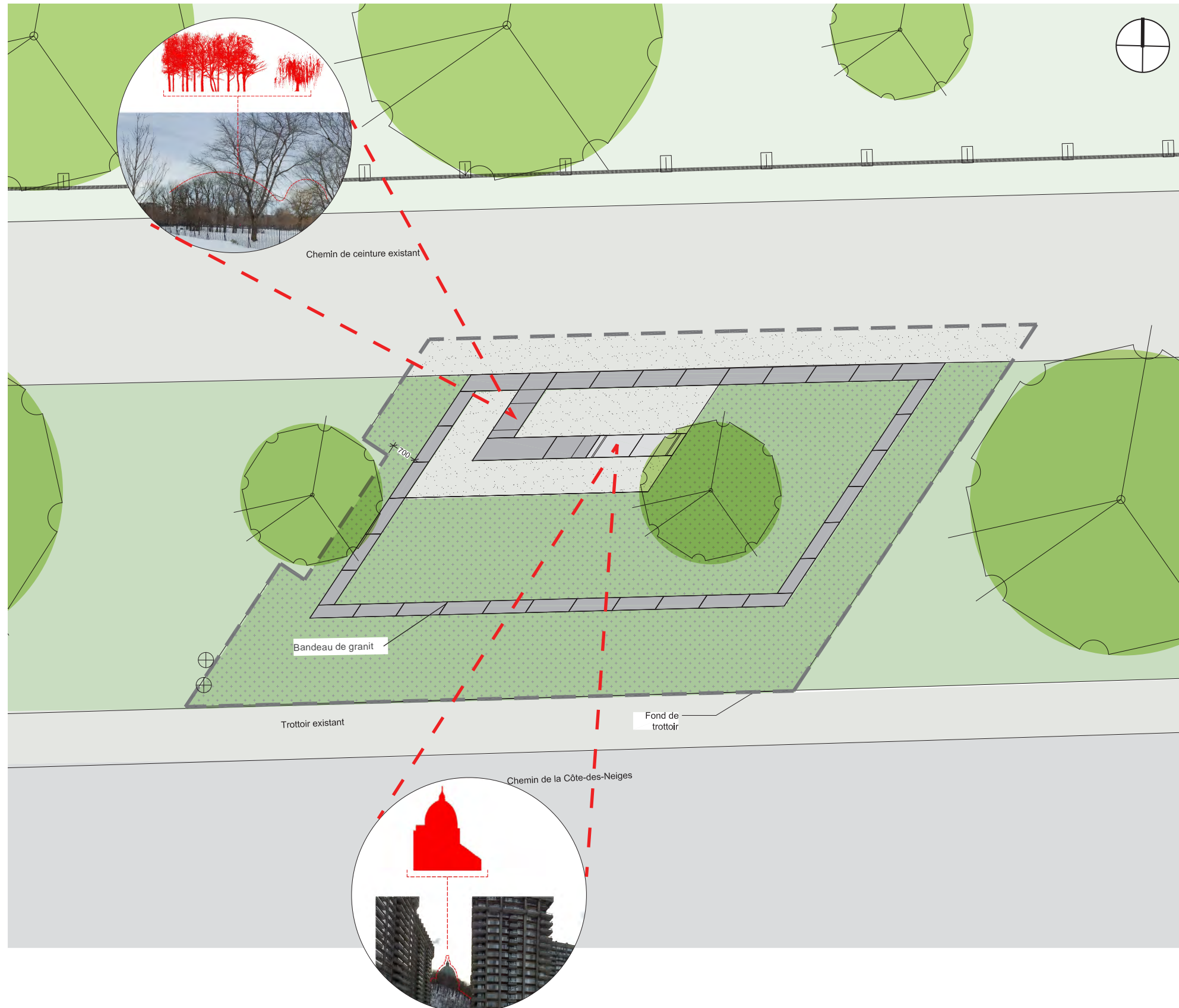


Placette 3, polarité visuelle vers le sud-ouest et l'est

1-3 Source: Vlan



PLACETTE 1 / PLAN D'AMÉNAGEMENT



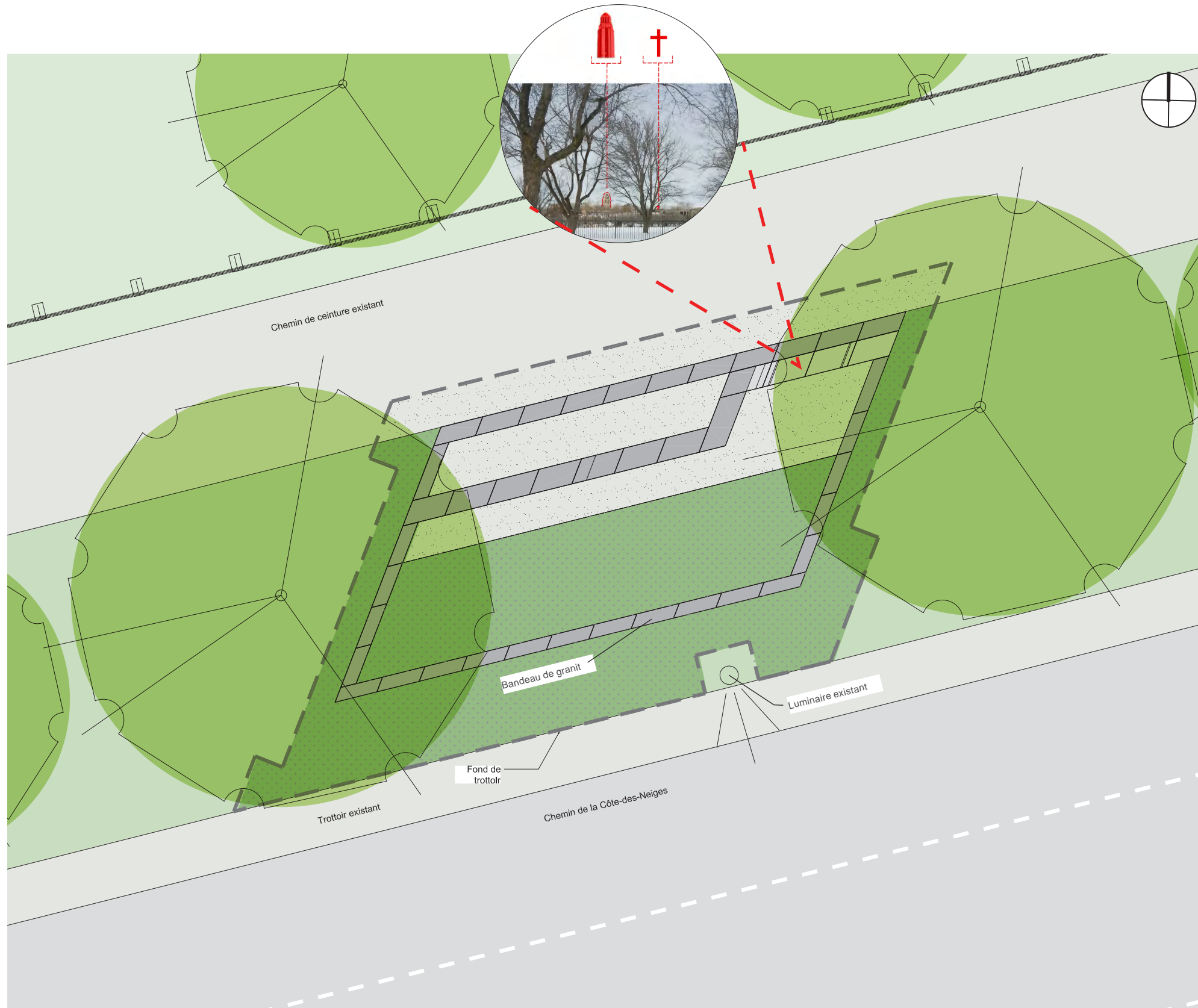
Les trois placettes sont implantées entre l'avenue Decelles et le portail de l'entrée principale du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans la bande gazonnée comprise entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin de ceinture du Mont-Royal. Elles sont localisées sur le terrain appartenant au cimetière, à l'intérieur d'une servitude créée en faveur de la Ville de Montréal lors de la construction du chemin de ceinture. Les placettes sont situées aux endroits où les vues offrent un potentiel de découverte intéressant. C'est en réponse à l'affluence prédominante des piétons sur le chemin de ceinture que les placettes s'y greffent alors que leur détachement du trottoir préserve la continuité et l'intégrité visuelle du monticule vert depuis le chemin de la Côte-des-Neiges. Un bandeau de granit délimite les placettes, leur donnant une envergure visuelle plus importante tout en limitant les interventions construites sur le site. Le bandeau vient circonscrire une zone gazonnée et des arbres existants. Il permet de gérer les changements de niveaux. Cette stratégie fait écho aux haltes proposées dans le parc du Mont-Royal. La longueur des placettes est directement relative à l'alignement avec les éléments adjacents et l'emplacement des arbres existants. Les bancs forment un relief de hauteurs variables. Ils permettent aux usagers de s'y asseoir et d'y monter pour observer la plaine du cimetière tout en ayant le moins d'interférence visuelle possible avec la clôture (vue frontale et vue au dessus de la clôture).






Plus précisément, pour la placette 1, l'implantation du banc se fait en lien avec les deux vues prédominantes; la première sur le dôme de l'Oratoire Saint-Joseph et la deuxième sur les traces du ruisseau Rimbault. La modulation du banc est aussi pensée en fonction des vues et permet de s'asseoir ou de grimper selon la volonté de l'utilisateur. Tout comme les haltes du mont Royal du volet 1, un bloc de granit blanc se glisse à travers les blocs de granit noirs. Le design du mobilier emprunte le même langage formel. L'implantation de la surface minérale favorise l'accessibilité. Les jeunes arbres sont intégrés à l'aménagement.

-  Arbre existant
-  Sentier et trottoir existants
-  Gazon existant
-  Bloc de granit
-  Banc / promontoire proposé
-  Criblure de pierre proposée
-  Gazon proposé

PLACETTE 2 / PLAN D'AMÉNAGEMENT

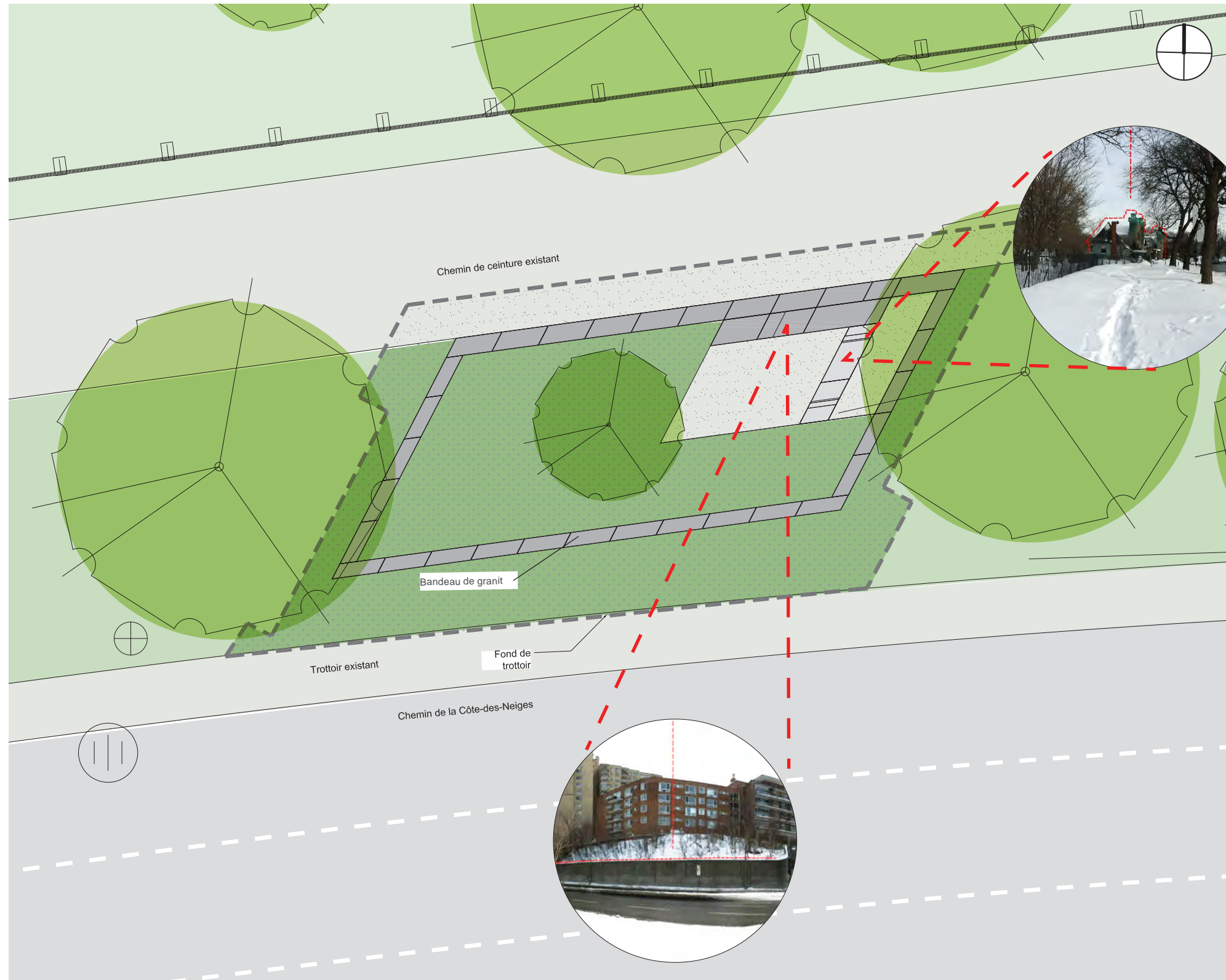
La placette 2 donne une grande ouverture visuelle sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Depuis cette zone, on peut apercevoir la tour de l'Université de Montréal et la croix du mausolée du cimetière. La surface minérale est linéaire tout comme le banc qui couvre entièrement la longueur de la placette. Sur le manchon ouest du banc, un mobilier incitatif est intégré (voir volet 2). Encore ici, un bloc de granit blanc diffère des autres blocs noirs.



-  Arbre existant
-  Sentier et trottoir existants
-  Gazon existant
-  Bloc de granit
Banc / promontoire proposé
-  Criblure de pierre proposée
-  Gazon proposé

PLACETTE 3 / PLAN D'AMÉNAGEMENT

La placette 3 offre deux vues principales. La première donne sur le portail d'entrée du cimetière et la deuxième sur une future oeuvre murale pour le 375e anniversaire de la Ville de Montréal. Un bloc de granit blanc sur la portion est du banc. Le jeune arbre existant est intégré à l'aménagement de la placette.

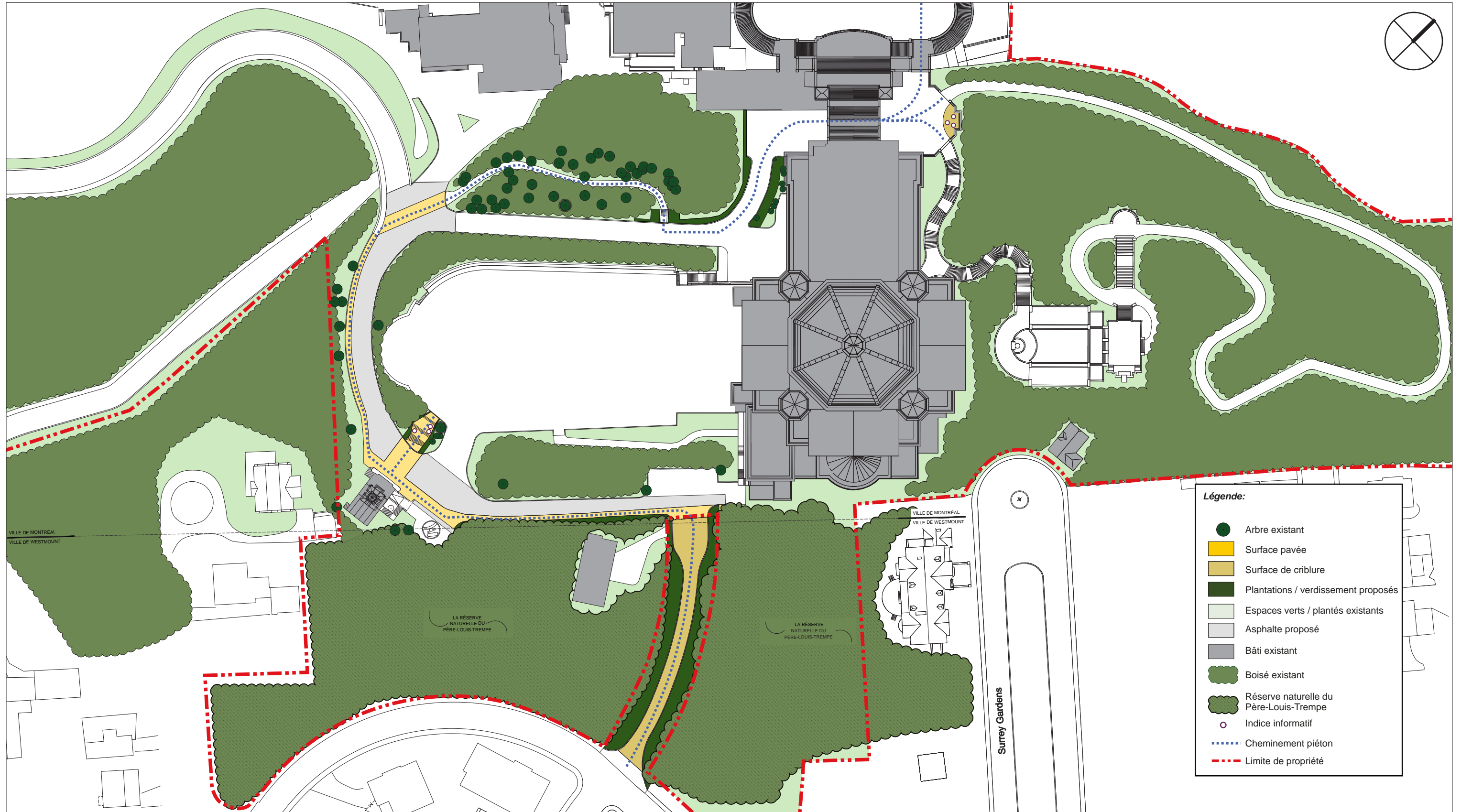


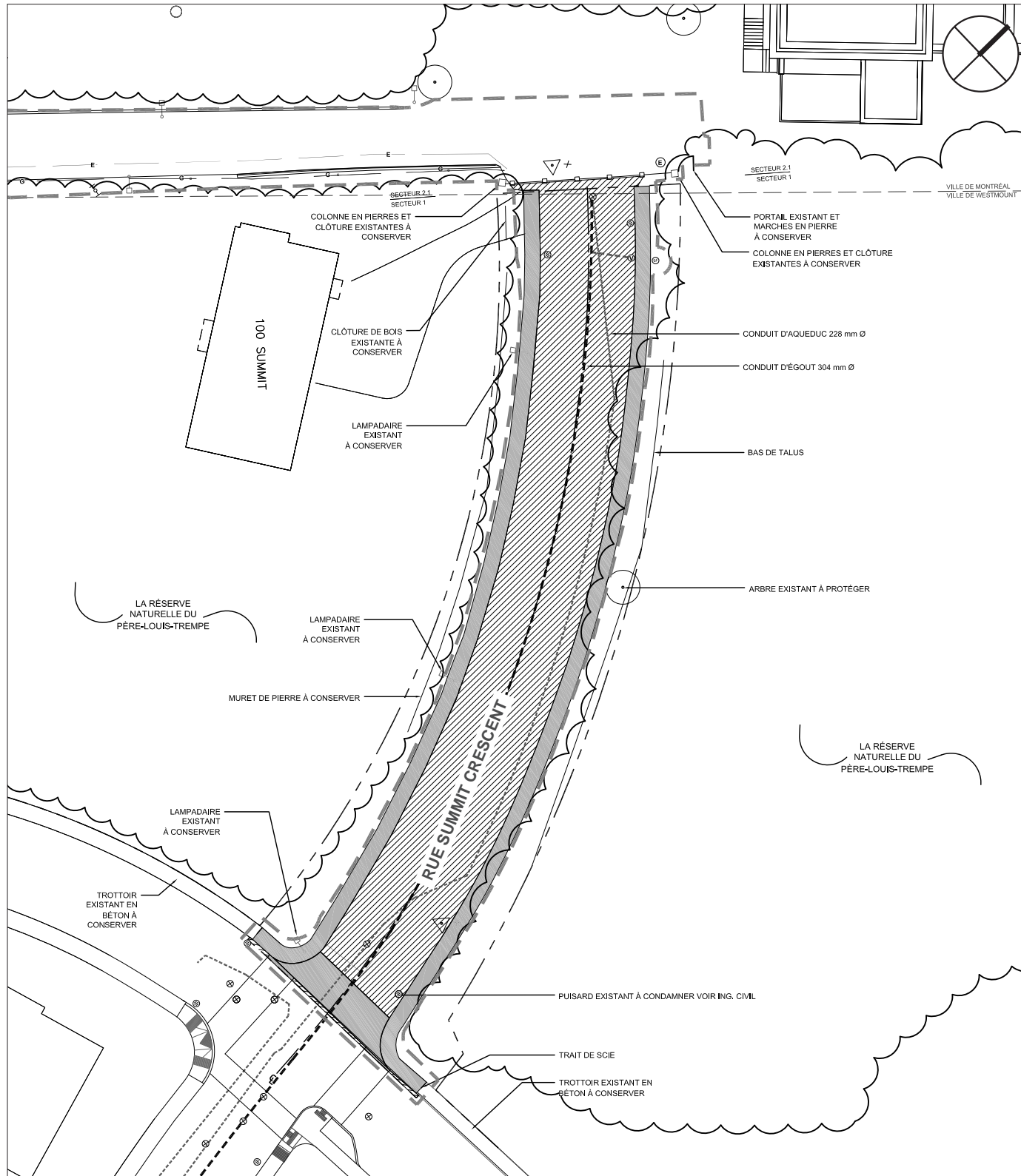
-  Arbre existant
-  Sentier et trottoir existants
-  Gazon existant
-  Bloc de granit
Banc / promontoire proposé
-  Criblure de pierre proposée
-  Gazon proposé

SECTION 2 : ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL

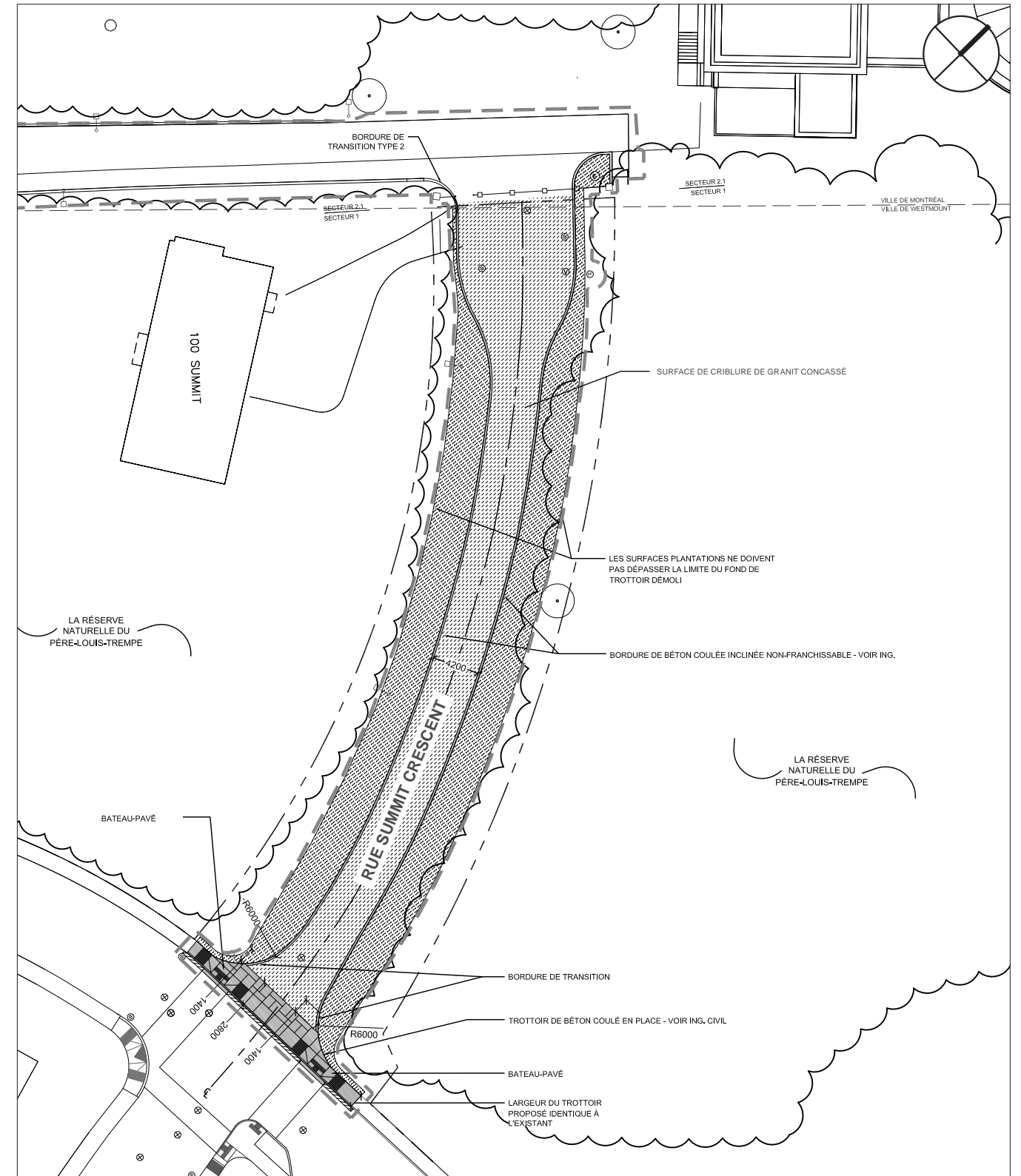


Source: Vlan





Plan des conditions existantes et démolition
échelle 1:500

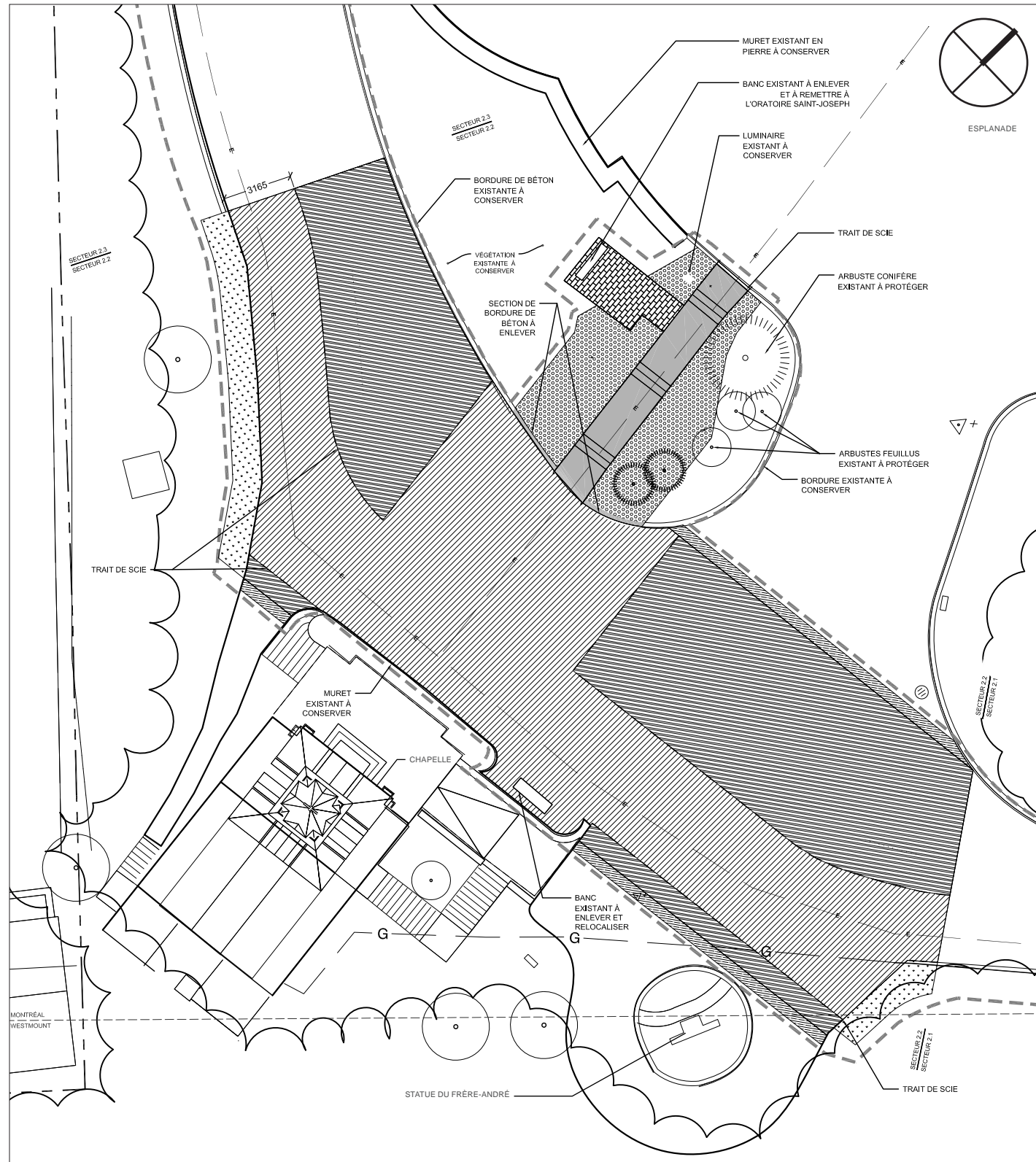


Plan de description des travaux
échelle 1:500

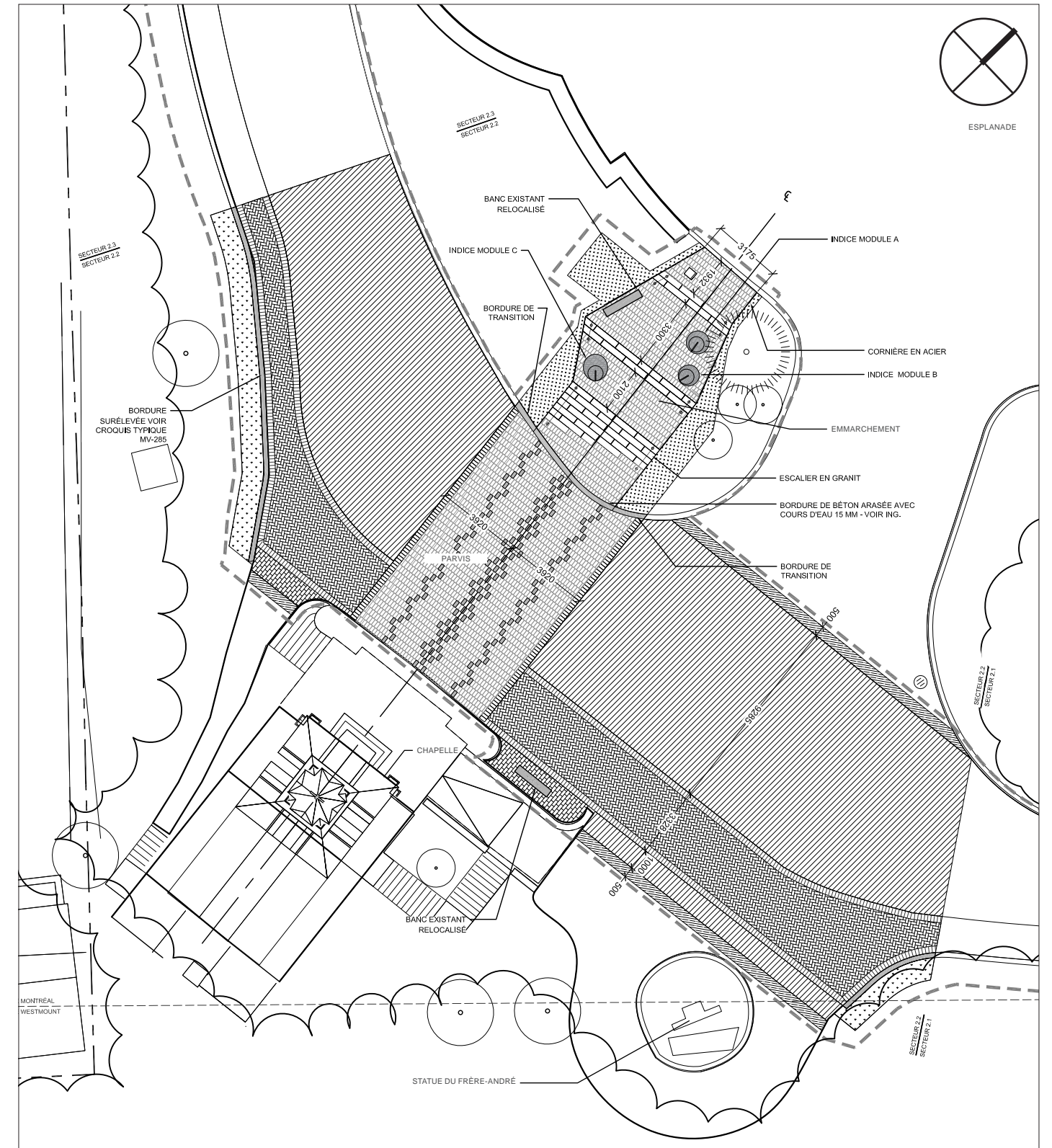


1 Source: Vlan

Note: Le réaménagement du parvis à la sortie de la chapelle ne fait pas partie du projet et est illustré à titre indicatif seulement.



Plan des conditions existantes et démolition
échelle 1:250



Plan de description des travaux
échelle 1:250

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 23 OCTOBRE 2015.
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Escales découvertes

A15-SC-09

Localisation :	Mont Royal
Reconnaissance municipale :	Écoterritoire des sommets et flancs du mont Royal Site patrimonial du Mont-Royal (cité)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), le projet étant situé dans un site patrimonial cité et dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet est basé sur deux grands axes d'intervention. Il consiste à aménager, sur le mont Royal et aux abords, des lieux de découverte et de repos, dont des parcours et des haltes, afin de favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles du lieu. Il vise également à améliorer l'accessibilité du mont Royal en développant des ressources d'orientation spatiale intégrant un système de repérage et de reconnaissance des lieux. Le projet est composé de trois volets : découverte de lieux moins connus sur la montagne (volet 1), marquage du tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges (volet 2) et aménagement de certaines aires spécifiques sur la propriété de l'oratoire Saint-Joseph et du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (volet 3).

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet doit recevoir l'aval du ministère de la Culture et des Communications puisqu'il est situé dans un site patrimonial déclaré.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Jusque vers 1800, les flancs du mont Royal demeurent boisés ou sont exploités à des fins agricoles. À partir du début du 19^e siècle, certains Montréalais fortunés construisent leurs résidences cossues dans le cadre verdoyant de la montagne. Vers 1850, deux cimetières y sont aménagés. C'est à cette époque que la Ville de Montréal commence à acheter plusieurs terrains que détient la bourgeoisie de l'époque et, en 1874, elle confie à l'architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted le mandat de concevoir un grand parc sur le mont Royal. Le parc est inauguré en 1876. Sa superficie de 220 hectares en fait l'un des plus importants parcs urbains au Canada. Il est doté de plusieurs sentiers, dont le chemin Olmsted qui serpente jusqu'au sommet, et de belvédères qui offrent plusieurs points de vue sur la ville. Plusieurs autres aménagements sont réalisés subséquemment, plus ou moins en continuité avec le plan original d'Olmsted¹.

Situé sur le flanc ouest de la montagne, le chemin de la Côte-des-Neiges est la première voie carrossable la traversant d'un bout à l'autre. Il est créé en 1862 à partir des tracés du chemin principal traversant la côte des Neiges et du chemin traversant l'ancien domaine de la Montagne des Sulpiciens². Aux abords du chemin, l'oratoire Saint-Joseph ouvre ses portes en 1924.

CONTEXTE DU PROJET

Ce projet est un legs pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. Il a fait l'objet d'une première présentation devant le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 29 mai 2015, au cours de laquelle les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ainsi que les représentants des firmes externes ont exposé les concepts d'aménagements des trois volets des Escales découvertes, alors nommées « Parcours découverte » du Mont-Royal. Le quorum n'ayant pas été atteint pour la tenue de cette réunion, la présentation a donné lieu à un commentaire du CPM (11 juin 2015).

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du SGPVMR et des firmes externes chargées du mandat lors de sa réunion du 23 octobre 2015. Les représentants du SGPVMR ont d'abord énoncé le concept du projet, puis les représentants des firmes externes ont ensuite exposé les orientations et partis pris d'aménagement des Escales découvertes. D'emblée, le CPM tient à souligner son appréciation de la qualité du travail ainsi que la très grande sensibilité qui a guidé le projet. Il formule dans les paragraphes suivants quelques questionnements et recommandations pouvant servir à enrichir le projet.

¹ Ville de Montréal, *Grand répertoire du patrimoine bâti*, « Mont Royal », <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca>

² L'Enclume, Atelier de développement territorial, *Évolution historique et analyse des éléments d'intérêt historique, patrimonial et paysager du chemin de la Côte-des-Neiges*, Montréal, mars 2015, p. 39.

Haltes sur la montagne

La qualité du projet se reflète dans le travail de réflexion et la sobriété de l'approche et le CPM croit que le grand souci de délicatesse et cette sobriété devraient se poursuivre dans les interventions. En effet, l'ajout de plusieurs nouveaux éléments dans le parc du Mont-Royal permettra certes aux visiteurs de découvrir des endroits méconnus de la montagne, mais, tel qu'il l'avait formulé précédemment, le CPM réitère sa crainte que l'ajout d'objets supplémentaires sur la montagne ne résulte en un effet de surcharge par rapport à ce qui est déjà présent et à venir. Notamment, le CPM est quelque peu sceptique à l'égard des haltes et bancs prévus dans le volet 1. Bien qu'il soit tout à fait justifié de prévoir des lieux pour s'asseoir et contempler à certains endroits sur la montagne, les haltes sont prévues dans les endroits où aucun aménagement ne se trouve ; par conséquent, n'est-il pas souhaitable de conserver certains lieux non aménagés, où le visiteur peut découvrir les lieux à son aise ? De plus, la montagne, par sa nature et les orientations d'aménagement d'Olmsted, ne devrait-elle pas être le moins aménagée possible de manière également à éviter d'altérer son potentiel archéologique ?

Par ailleurs, il serait souhaitable d'altérer le moins possible la topographie de la montagne. Pour le CPM, le fait de la modifier, bien que de manière très subtile, pour créer des bancs apparaît problématique. L'approche topographique, c'est-à-dire en réalisant des aménagements qui épousent la topographie de la montagne et s'y assujettissent, serait plus porteuse. Le CPM croit que la sobriété qui caractérise l'ensemble de la démarche mériterait de guider aussi les interventions et que le concept des haltes fonctionnerait très bien même en étant extrêmement sobre. Il soutient que le design des bancs devrait se fondre le plus possible à la topographie du site.

Il est également prévu d'alléger les interventions matérielles en réalisant des interventions numériques dans une phase ultérieure du projet. Pour le CPM, il est regrettable que le volet d'outils de communications soit relégué à une autre étape. Il croit que le numérique devrait faire partie intégrante du projet et qu'il devrait y être intégré maintenant, en profitant par exemple de l'intention d'utiliser les abribus pour diffuser du contenu culturel.

Enfin, tel qu'il l'avait mentionné précédemment, le CPM éprouve un certain malaise par rapport aux haltes prévues dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, compte tenu de l'identité du lieu. Pour lui, un cimetière n'appelle pas à de tels aménagements paysagers à la manière de parcs. Il croit que le caractère des haltes dans le cimetière devrait être revu et adapté afin de respecter la solennité des lieux.

Signalisation et interventions sur le chemin de la Côte-des-Neiges

Le volet 2 du projet prévoit d'utiliser les 80 lampadaires existants afin de marquer le tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, notamment par l'ajout de pictogrammes illustrant chacun un des huit thèmes retenus pour évoquer l'histoire du chemin. Le CPM salue la décision d'ajouter la présence amérindienne aux thèmes historiques. Il prend également acte du fait que le pavoiement prévu remplacera les oriflammes existantes sur les lampadaires, limitant ainsi la surcharge d'éléments. Toutefois, concernant l'ajout prévu de pictogrammes sur les lampadaires pour désigner les thématiques historiques, le CPM est d'avis qu'il y a trop de symboles différents, contribuant de ce fait à une certaine surcharge dans la signalétique. Il serait souhaitable de miser sur une approche plus sobre et minimale, qui serait bénéfique tant pour la compréhension du promeneur que pour la délicatesse des interventions. Le CPM réitère à cet égard son attente de recevoir un relevé des lampadaires existants de manière à illustrer que les ajouts prévus ne surchargeront pas les lampadaires.

Le CPM appuie par ailleurs l'intention d'afficher du contenu culturel en remplacement des publicités figurant dans les abribus de la Société de transport de Montréal sur le parcours du chemin de la Côte-des-Neiges et encourage les représentants externes dans leurs démarches à ce sujet.

Interface des propriétés institutionnelles

Le troisième volet vise l'aménagement des interfaces entre le domaine public et les propriétés institutionnelles sur la montagne, plus particulièrement le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'oratoire Saint-Joseph. Plus précisément, il vise notamment la création de trois placettes le long du chemin de la Côte-des-Neiges, comprenant des bancs et des aménagements paysagers. De manière générale, le CPM a de plus grandes réserves concernant ce volet des Escalles découvertes. Bien qu'il soit favorable à la mise en valeur de vues sur des éléments significatifs du paysage ainsi qu'à l'ajout de places pour s'asseoir, le CPM se questionne sur les besoins d'usage par rapport à l'ajout de bancs à cet endroit. De plus, l'aménagement de telles placettes entraîne une minéralisation supplémentaire sur un parcours qui longe une route où il y a beaucoup de trafic et qui paraît peu agréable et invitante pour les passants. Cela risque de plus d'altérer le potentiel archéologique du site. Il convient de réfléchir sur la pertinence de leur localisation et sur la manière d'insérer ces placettes de manière harmonieuse avec l'existant, tout en prenant en compte le caractère du lieu. Le CPM croit qu'une minéralisation en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges n'est pas souhaitable.

Entretien et pérennité

De manière générale, le CPM se préoccupe de la pérennité des interventions prévues dans les trois volets du projet. Il salue à cet effet le souci de qualité dans la conception de la signalisation sur le chemin de la Côte-des-Neiges, réalisée de manière à pouvoir s'adapter à de nouveaux ajouts sur les lampadaires. Le CPM apprécie également l'ajout de maquettes en bronze du mont Royal, sous la forme de cartes en trois dimensions, qui permettront aux visiteurs de bien se situer et comprendre la montagne. Toutefois, il considère regrettable que ces cartes, de même que les indices, qui ont été conçus avec un si grand souci de qualité, ne seront pas visibles durant toute une partie de l'année. Il aurait été souhaitable que les aménagements soient conçus de manière à pouvoir être visibles et utilisables également durant l'hiver, lorsqu'il y aura quantité de neige.

Enfin, le CPM s'inquiète tout particulièrement du déploiement de lacets de pierre sur gazon dans l'aménagement de haltes (volet 1). Bien qu'il soit tout à fait en faveur de l'insertion de citations littéraires dans ces objets, le CPM se questionne sur la pérennité de tels objets. Un bandeau de pierre gravé de bronze est susceptible de vieillir très mal et prématurément, à l'image de certains aménagements en pierre récents dans d'autres espaces publics de Montréal. Le CPM est plutôt en faveur d'interventions minimalistes sur la montagne.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet d'Escalles découvertes sur le mont Royal. Il formule toutefois les recommandations suivantes afin de bonifier leur aménagement :

- veiller à aménager les haltes et bancs du volet 1 avec un grand souci de sobriété, notamment en assujettissant leur aménagement à la topographie de la montagne ;
- intégrer le volet numérique dans la phase d'aménagement ;

- veiller à respecter le caractère du cimetière Notre-Dame-des-Neiges lors de l'aménagement de haltes à cet endroit ;
- diminuer le nombre de pictogrammes prévus dans le pavoiement du chemin de la Côte-des-Neiges et fournir un relevé des lampadaires existants montrant la signalisation prévue ;
- envisager une réduction de la minéralisation des placettes du volet 3 le long du chemin de la Côte-des-Neiges ;
- veiller à assurer un entretien et la pérennité des objets et aménagements, dont les maquettes en bronze, et reconsidérer la présence des lacets de pierre dans les haltes ;
- veiller à ce que les aménagements soient le plus légers possible en sous-sol dans les secteurs à potentiel archéologique.

Le vice-président,

Original signé

Pierre Gauthier

Le 12 novembre 2015

Dossier # : 1164956007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Objet :	Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6865). - Trois soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1164956007.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Préposée au budget
Tél : 514-872-8100

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167271003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Excava-tech inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 998 486,60 \$ (contrat : 6 818 486,60 \$ + incidences: 180 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres 10197 - 03 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 998 486,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Excava-tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 818 486,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10197 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 89,87 % par la Ville centre et par 1,13% par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167271003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Excava-tech inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 998 486,60 \$ (contrat : 6 818 486,60 \$ + incidences: 180 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres 10197 - 03 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, le 27 février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161). La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité Exécutif le 16 septembre 2015.

Parmi ces recommandations, l'accélération du programme de remplacement de la section publique des entrées de service en plomb a été approuvée, selon les approches suivantes:

- programme accéléré (sur 5 ans) de remplacement dans les secteurs Wartime (ces secteurs sont jugés les plus sensibles au plomb compte tenu de la configuration particulière des maisons, qui présentent une longue entrée de service de faible diamètre, ce qui engendre des concentrations de plomb dans l'eau du robinet plus importantes que dans les autres types de maisons)
- programme de remplacement de la section publique de l'entrée de service en plomb à la demande des citoyens ayant fait remplacer la section privée au préalable.

Le Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a procédé à un appel

d'offres pour le remplacement d'environ 700 entrées de service en plomb (sur le domaine public) dans des secteurs Wartime et pour répondre à des demandes de citoyens ayant fait le remplacement de la section privée de leur entrée de service en plomb.

L'appel d'offres du présent dossier a été publié du 5 mai 2016 au 25 mai 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 septembre 2016

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis le 19 mai 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications dans les clauses administratives particulières (section V) et dans le devis technique du cahier O (informations sur les types de chaussées existantes). Les précisions ou modifications apportées dans cet addenda n'ont pas eu impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM15 1033 - (21 septembre 2015) - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais;

- CE15 1722 - (16 septembre 2015) - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais ;

- CE15 0103 - (14 janvier 2015) - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

Les travaux du contrat 10197 sont des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes.

La répartition de ces travaux est comme suit :

- 300 branchements identifiés pour les secteurs Wartime (Partie A), la liste des adresses est en pièce jointe.

- 400 branchements non identifiés pour des demandes de citoyens (Partie B)

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 681 848,66 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 180 000,00 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale.

Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et huit (8) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 27 % et 73 %. En ce

qui concerne les motifs de désistement, cinq (5) firmes ont communiqué les raisons qui se résument comme suit:

- le devis technique est trop spécialisé (2 firmes);
- le fournisseur est sous-traitant;
- le fournisseur a plusieurs soumissions en même temps;
- la difficulté d'obtenir un cautionnement de soumission.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Excava-tech inc.	6 136 637,94 \$	681 848,66 \$	6 818 486,60 \$
2	Les Entreprises Michaudville inc.	6 623 370,00 \$	735 930,00 \$	7 359 900,00 \$
3	Socomec Industriel inc.	6 791 006,24 \$	754 556,25 \$	7 545 562,49 \$
Estimation des professionnels externes (\$)		6 875 856,82 \$	763 984,09 \$	7 639 840,91 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	7 241 316,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	6,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes			(\$)	727 075,89 \$
			(%)	10,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-821 354,31 \$
			(%)	-10,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes			(\$)	541 413,40 \$
			(%)	7,9 %

Les prix de soumission et les documents relatifs aux trois (3) soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels externes par la firme Axor est établie, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux similaires tout en tenant compte de la complexité particulière du contrat (adresses inconnues pour la partie B). Il s'agit du premier contrat de cette nature à la ville de Montréal avec des quantités aussi importantes de remplacement d'entrées de service en plomb, dont 400 adresses non identifiées pour la partie B.

L'écart de -821 354,89 \$ (-10,8 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels externes étant favorable à la Ville de Montréal, la DGSRE recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excava-tech inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle était en vigueur depuis le 10 avril 2013 pour 3 ans. Une demande de renouvellement a été déposée au niveau de l'AMF en janvier 2016. Les vérifications faites auprès de l'AMF, nous confirment que l'attestation demeure valide

jusqu'au moment où l'AMF procède à son renouvellement et que le soumissionnaire est autorisé à conclure de nouveaux contrats. Une copie de cette attestation et la preuve de la demande de renouvellement se trouvent en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 998 486,60 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 180 000 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 98.87% par la ville centre pour un montant de 6 919 404,74 \$ taxes incluses.
- 1.13% par l'agglomération pour un montant de 79 081,86 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations».

Cette dépense sera en partie financée par la réserve de l'eau locale pour un montant de 6 919 404,74 \$ net des ristournes de taxes et par la réserve de l'eau d'agglomération pour un montant de 72 212,28 \$ net des ristournes de taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de retarder le programme accéléré (sur 5 ans) de remplacement des entrées de service en plomb dans les secteurs Wartime et de ne pas pouvoir répondre aux demandes de citoyens ayant fait remplacer la section privée au préalable. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Les travaux planifiés pour la partie A seront exécutés principalement entre juillet 2016 et juillet 2017.
Les travaux ponctuels pour la partie B seront exécutés selon le rythme des demandes des citoyens jusqu'à l'épuisement des quantités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe LAWRENCE, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alicia BANNIER
Ingénieure

Tél : (514) 872-2732

Télécop. : (514) 872-6856

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Abdelwahid BEKKOUCHE
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

Tél : 514 872-2575

Télécop. : 514 872-6856

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Tél : 514 872-4023

Approuvé le : 2016-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2016-05-30

Arrondissement	Numéro civique	Rue	Année de construction
Ahuntsic-Cartierville	9677	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9701	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9733	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9781	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9860	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9872	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9888	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9900	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9922	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9938	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9952	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9961	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9962	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9975	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9976	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9987	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9988	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	9999	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10000	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10015	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10020	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10029	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10037	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10044	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10051	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10060	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10067	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10072	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	10090	Berri	1946
Ahuntsic-Cartierville	8875	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8881	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8895	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8941	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8953	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8965	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8977	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8985	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8991	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	8995	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	9075	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	9150	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	9224	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	9225	Clark	1946
Ahuntsic-Cartierville	9230	Clark	1946
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5105	West Broadway	1950
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5115	West Broadway	1951
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5120	West Broadway	1957
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5185	West Broadway	1950
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5186	West Broadway	1965
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5194	West Broadway	1950
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5195	West Broadway	1950
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5210	West Broadway	1950
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5219	West Broadway	1951
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5220	West Broadway	1953
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5226	West Broadway	1965
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5232	West Broadway	1965
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5280	West Broadway	1950
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5290	West Broadway	1950
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6550	Coolbrook	1947
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6625	Coolbrook	1946
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6640	Coolbrook	1946
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6645	Coolbrook	1946
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6660	Coolbrook	1946
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6661	Coolbrook	1946
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6701	Coolbrook	1946
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6702	Coolbrook	1947
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6710	Coolbrook	1954
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6711	Coolbrook	1946
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	11900	La Gauchetière	1940
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	11918	La Gauchetière	1948

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	11930	La Gauchetière	1950
Rosemont-La-Petite-Patrie	5550	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5555	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5600	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5620	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5650	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5675	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5700	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5701	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5720	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5731	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5740	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5755	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5765	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5800	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5801	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5821	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5830	Des Cèdres	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5650	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5700	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5701	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5730	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5731	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5745	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5760	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5761	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5775	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5780	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5791	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5800	Des Chènes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5601	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5650	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5655	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5665	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5700	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5725	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5730	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5750	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5760	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5775	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5780	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5785	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5800	Des Épinettes	1945
Rosemont-La-Petite-Patrie	5500	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5520	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5550	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5570	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5571	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5580	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5581	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5600	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5601	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5620	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5650	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5700	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5720	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5730	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5731	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5741	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5750	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5761	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5770	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5800	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5801	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5821	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5841	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5870	Des Plaines	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	4985	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	4990	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	4995	Des Sorbiers	1944

Rosemont-La-Petite-Patrie	5000	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5015	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5020	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5035	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5040	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5060	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5070	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5085	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5090	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5120	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5130	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5135	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5145	Des Sorbiers	1944
Rosemont-La-Petite-Patrie	5680	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5700	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5701	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5720	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5721	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5741	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5760	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5761	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5780	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5781	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5800	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5820	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5821	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5840	Maronniers	1942
Rosemont-La-Petite-Patrie	5841	Maronniers	1942
Verdun	1312	Brown	1948
Verdun	1306	Brown	1948
Verdun	1315	Brown	1948
Verdun	1318	Brown	1948
Verdun	1321	Brown	1948
Verdun	1324	Brown	1948
Verdun	1327	Brown	1948
Verdun	1330	Brown	1948
Verdun	1333	Brown	1948
Verdun	1336	Brown	1948
Verdun	1342	Brown	1948
Verdun	1348	Brown	1948
Verdun	1354	Brown	1948
Verdun	1360	Brown	1948
Verdun	1366	Brown	1948
Verdun	1372	Brown	1948
Verdun	1378	Brown	1948
Verdun	1384	Brown	1948
Verdun	1390	Brown	1948
Verdun	1396	Brown	1948
Verdun	1399	Brown	1948
Verdun	1402	Brown	1948
Verdun	1405	Brown	1948
Verdun	1408	Brown	1948
Verdun	1411	Brown	1948
Verdun	1310	Moffat	1948
Verdun	1316	Moffat	1948
Verdun	1322	Moffat	1948
Verdun	1328	Moffat	1948
Verdun	1334	Moffat	1948
Verdun	1340	Moffat	1948
Verdun	1346	Moffat	1948
Verdun	1352	Moffat	1948
Verdun	1358	Moffat	1948
Verdun	1364	Moffat	1948
Verdun	1370	Moffat	1948
Verdun	5748	Champlain	1948
Verdun	5772	Champlain	1946
Verdun	5816	Champlain	1948
Verdun	7220	Champlain	1947
Verdun	7234	Champlain	1947
Verdun	7248	Champlain	1947
Verdun	7262	Champlain	1947
Verdun	7276	Champlain	1947

Verdun	7290	Champlain	1947
Verdun	7304	Champlain	1947
Verdun	7318	Champlain	1947
Verdun	7332	Champlain	1947
Verdun	7346	Champlain	1947
Verdun	7360	Champlain	1947
Verdun	7374	Champlain	1947
Verdun	7460	Champlain	1947
Verdun	7466	Champlain	1947
Verdun	7470	Champlain	1947
Verdun	1390	Manning	1948
Verdun	1311	Manning	1948
Verdun	1312	Manning	1948
Verdun	1317	Manning	1948
Verdun	1318	Manning	1948
Verdun	1323	Manning	1948
Verdun	1324	Manning	1948
Verdun	1329	Manning	1948
Verdun	1330	Manning	1948
Verdun	1335	Manning	1948
Verdun	1336	Manning	1948
Verdun	1341	Manning	1948
Verdun	1342	Manning	1948
Verdun	1347	Manning	1948
Verdun	1348	Manning	1948
Verdun	1353	Manning	1948
Verdun	1359	Manning	1948
Verdun	1365	Manning	1948
Verdun	1371	Manning	1948
Verdun	1377	Manning	1948
Verdun	1383	Manning	1948
Verdun	1389	Manning	1948
Verdun	1396	Manning	1948
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8615	Bloomfield	1968
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8644	Bloomfield	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8650	Bloomfield	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8672	Bloomfield	1970
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8680	Bloomfield	1970
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7450	Cartier	1965
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7455	Cartier	1965
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7460	Cartier	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7481	Cartier	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7484	Cartier	1967
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7496	Cartier	1970
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7507	Cartier	1963
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7532	Cartier	1963
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7566	Cartier	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8509	Champagneur	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8537	Champagneur	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8550	Champagneur	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8589	Champagneur	1965
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8593	Champagneur	1962
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8595	Champagneur	1962
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8597	Champagneur	1962
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8599	Champagneur	1962
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8615	Champagneur	1961
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8620	Champagneur	1963
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8630	Champagneur	1961
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8631	Champagneur	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8641	Champagneur	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8680	Champagneur	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7914	De Lanaudière	1951
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7955	De Lanaudière	1951
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7983	De Lanaudière	1951
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7951	Garnier	1951
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7416	Marquette	1962
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7466	Marquette	1962
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7480	Marquette	1966
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7486	Marquette	1965
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7500	Marquette	1967
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7560	Marquette	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7580	Marquette	1964

Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7600	Marquette	1965
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7640	Marquette	1995
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6977	Outremont	1968
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6991	Outremont	1965
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6990	Stuart	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6995	Stuart	1963
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7000	Stuart	1963
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6955	Wiseman	1968
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6970	Wiseman	1967
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8570	De l'Épée	1971
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8582	De l'Épée	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8596	De l'Épée	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8620	De l'Épée	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8630	De l'Épée	1970
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8636	De l'Épée	1968
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8644	De l'Épée	1968
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8654	De l'Épée	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8660	De l'Épée	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8664	De l'Épée	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8670	De l'Épée	1967
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8676	De l'Épée	1968
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8682	De l'Épée	1967
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8690	De l'Épée	1970
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6940	Birnam	1964
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7065	Birnam	1969
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7077	Birnam	1969

Québec, le 11 avril 2013

Excava-tech inc.
À l'attention de : Gilbert Roy
20, rue Paiement
L'Île-Bizard (Québec) H9C 2H8

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Excava-tech inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0029 n° d'identification de l'Autorité : 2700003331**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Excava-Tech inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires

Renouvellement en cours (depuis janvier)


Gilbert Roy, Directeur général

Code d'identification : 2700003331 [Aide](#) | [Déconnexion](#)

SERVICES EN LIGNE DE L'AUTORITÉ

1 877 525-0337

[Accueil](#) | [Dossier client](#) | [Contrats publics](#) | [Autres](#)

Suivi des demandes

Carte de crédit – Pour des raisons de sécurité, n'indiquez pas de numéro de carte de crédit dans un document électronique que vous transmettez à l'Autorité. Utilisez plutôt l'onglet État de compte/Paiement de votre dossier client ou procédez par la poste pour effectuer votre paiement.

La colonne « statut » indique l'état actuel de votre demande. Pour plus de détails sur les différents statuts possibles, veuillez consulter l'aide en ligne.

Titre des demandes

Département Afficher

Date	N° de demande	Type de demande	Statut	Date statut	Formulaire soumis	Ajout de document
2016-04-15	1631052033	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En analyse à l'Autorité	2016-04-26		
2016-01-13	1630954249	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En attente d'un avis de l'UPAC	2016-01-14		
2016-01-11	1530858827	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'Autorité	2016-01-14		
2015-12-23	1530898045	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2016-01-12		

Afficher les items 1 - 4 de 4

[Retour au menu](#)© 2013 Autorité des marchés financiers | [Conditions d'utilisation](#)



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10197

Numéro de référence : 978377

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1121576) 2016-05-10 7 h 51 Transmission : 2016-05-10 7 h 51	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
EXCAVA-TECH INC. 20, rue Paiement L'Île-Bizard Montréal, QC, H9C 2H8	<u>Monsieur Marc Blanchet</u> Téléphone : 514 624-2496 Télécopieur :	Commande : (1119523) 2016-05-05 11 h 35 Transmission : 2016-05-05 11 h 35	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	<u>Monsieur Richard Morin</u> Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1124408) 2016-05-13 14 h 04 Transmission : 2016-05-13 16 h 15	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Cogenex Inc. 11560 Boul Rivières-des-Prairies Bur 300 Montréal, QC, H1C 1P9	<u>Monsieur Carlo Rivera</u> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	Commande : (1119354) 2016-05-05 9 h 53 Transmission : 2016-05-05 9 h 53	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	<u>Monsieur Sylvain Phaneuf</u> Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1120727) 2016-05-09 9 h 09 Transmission : 2016-05-09 9 h 09	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	<u>Monsieur Gino Ventura</u> Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1121038) 2016-05-09 11 h 45 Transmission : 2016-05-09 11 h 48	2599954 - Addenda 1_AO-public 10197 2016-05-19 22 h 57 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	<u>Madame Viviana Meija</u> Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1120455) 2016-05-06 15 h 16 Transmission : 2016-05-06 16 h 26	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Manorex Inc 1555 Chicoinc Vaudreuil-Dorion, QC, J7V8P2	<u>Monsieur Luc Charbonneau</u> Téléphone : 514 977-2688 Télécopieur :	Commande : (1124717) 2016-05-16 8 h 08 Transmission : 2016-05-16 8 h 08	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4z3v4 http://www.sanexen.com	<u>Madame Andrée Houle</u> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	Commande : (1119528) 2016-05-05 11 h 39 Transmission : 2016-05-05 11 h 39	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Infraspéc inc 1900 rue Cunard Laval, QC, H7S2B2	<u>Monsieur Eric Bellemare</u> Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	Commande : (1122189) 2016-05-10 15 h 38 Transmission : 2016-05-10 15 h 38	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3	<u>Madame Josée Arseneault</u> Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	Commande : (1125251) 2016-05-16 13 h 39 Transmission : 2016-05-16 13 h 39	2599954 - Addenda 1_AO public 10197 2016-05-19 22 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1167271003

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction

Objet : Accorder un contrat à la compagnie Excava-tech inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 998 486,60 \$ (contrat : 6 818 486,60 \$ + incidences: 180 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres 10197 - 03 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1167271003 Info comptable DGSRE.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Preposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion ressources financières
Tél : 514 872-6052
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1166352002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder deux (2) contributions financières non récurrentes totalisant la somme maximale de 125 616 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel	25 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$

2. d'approuver deux (2) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 14:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166352002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 afin de soutenir des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

La somme accordée par projet peut varier de 25 000 \$ à 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement des organismes. Aussi, la contribution de la Ville, des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du budget des projets soutenus. Les projets répondant aux critères d'admissibilité sont soumis à un jury d'experts issus du milieu.

Voici un résumé des appels de projets PRAM-Est qui se sont déroulés jusqu'à présent :

Appels de projets	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers financés	Montant total accordé
Automne 2013	23	5	292 363 \$
Printemps 2014	12	4	597 200 \$
Été 2014	7	3	463 435 \$
Hiver 2015	13	2	213 435 \$
Été 2015	10	3	378 403 \$
Hiver 2016	6	4	327 575 \$

Les organismes étaient invités à déposer leurs projets à trois (3) reprises en 2016 dont le 25 avril 2016. L'appel de projets a été diffusé sur le site Internet de la Ville, dans l'infolettre de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, sur les réseaux sociaux, chez les

partenaires, les relayeurs ainsi qu'auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0131 (20 janvier 2016) : Octroi d'une contribution non récurrent de 25 000 \$ au CIBÎM pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire.

- CE14 1129 (30 juillet 2014) : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 50 000 \$ au CIBÎM pour la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CE13 1081 (31 juillet 2013) : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 45 000 \$ au CIBÎM pour la mise en place et la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CE12 1430 – 29 août 2012 : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ au CIBÎM, à même le budget de fonctionnement, afin de préparer un plan d'action dans le cadre d'une démarche de mise en place du Réseau bioalimentaire de Montréal.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Dans un premier temps, chacun des projets a été étudié en fonction des critères d'admissibilité et des objectifs contenus dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » mis en pièce jointes.

Sur les cinq (5) projets reçus lors de l'appel de projets, trois (3) ont été jugés admissibles au programme et ont été soumis au jury. Celui-ci les a analysés en fonction de la grille d'évaluation qui se trouve également en pièce jointe. Les projets ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % sont présentés aux instances pour approbation.

Des trois (3) projets retenus, deux (2) font l'objet du présent sommaire. Le troisième, étant

de compétence locale, fait l'objet d'un sommaire distinct (1166352003).

Organisme	Projet	Montant PRAM-Est	Budget total du projet	Part de la contribution de la Ville (Maximum 60%)
Conseil des Industries Bioalimentaire de l'Île de Montréal (CIBÎM)	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel.	25 000 \$	93 950 \$	27 %
Description du projet	Le projet vise à répertorier les entreprises de services traiteurs qui effectuent de l'achat local ou encore les sensibiliser à cet aspect et les accompagner entre autres par des activités de maillage pour leur faire connaître l'offre locale disponible que ce soit les entreprises de transformation alimentaire de l'Est de Montréal ou des producteurs agricoles. Et ensuite, promouvoir les entreprises de traiteurs auprès des institutions.			
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$	224 149 \$	45 %
Description du projet	Mise sur pied d'un système alimentaire durable qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité.			

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les modalités de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues et permettent une juste répartition des sommes tout au cours des projets afin de ne pas entraver leur réalisation.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé par un jury indépendant conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. La dépense totale de 125 616 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les sources budgétaires de chacun des organismes admissibles sont les suivantes :

Conseil des Industries Bioalimentaire de l'Île de Montréal

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'à l'été 2017

Partenaires financiers	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	21 950 \$	8 050 \$	30 000 \$
Autres partenaires	25 050 \$	13 900 \$	38 950 \$
Total	67 000 \$	26 950 \$	93 950 \$

Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'en novembre 2017

Partenaires financiers	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	60 000 \$	40 616 \$	100 616 \$
Direction de la santé publique	12 540 \$	15 048 \$	27 588 \$
Organisme	20 000 \$	28 713 \$	48 713 \$
Autres	0 \$	47 242 \$	47 242 \$
Total	92 540 \$	131 619 \$	224 159 \$

Pour 2016, les crédits nécessaires à la réalisation des projets sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Pour l'année 2017, les crédits sont déjà prévus à la programmation de l'entente. Conséquemment, ces projets n'auront aucun impact sur le cadre financier de l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir la relance de l'Est de Montréal par des contributions destinées à appuyer la réalisation de projets portés par le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication et de visibilité prévues respecteront les obligations convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets soutenus selon l'échéancier convenu dans chacune des conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

Tél : 514-872-3656
Télécop. : 514-872-6249

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-05-27

Critères d'évaluation PRAM-Est, appel de projets printemps 2016

Pour se qualifier, les candidats doivent obtenir une note de passage supérieure à 70 %. En fonction des sommes dont nous disposons, les projets ayant plus de 70 % et ayant obtenu les meilleures notes seront recommandés aux instances décisionnelles de la Ville.

Titre du projet : _____ Porteur du projet : _____

Pertinence du projet	
Le projet répond à une problématique ou à un besoin non comblé de l'Est de Montréal	/5
Le projet répond de façon réaliste aux objectifs du PRAM-Est et du Plan de l'Est	/5
La portée du projet est large ou a un bon potentiel de déploiement sur l'ensemble du territoire visé par le programme	/5
Sous-total	/15
Commentaires	
Impacts attendus sur le développement économique de l'Est (en prenant en considération le montant demandé versus les retombées)	
Le projet a le potentiel de créer des impacts à moyen et à long terme dans son environnement	/5
Le projet aura des retombées importantes pour l'Est de Montréal, notamment en terme de création de richesse, d'emplois, de renforcement du savoir, de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire	/20
La faisabilité du projet est démontré ainsi que sa capacité à avoir un impact économique dans le milieu	/5
Sous-total	/30
Commentaires	
Dimension innovante du projet	
Le projet favorise l'innovation, la créativité et la compétitivité dans les entreprises et organismes de l'Est de Montréal et/ou offre un réel rayonnement au territoire	/20
Le projet permet d'offrir un nouveau service/produit/modèle non déployé dans l'Est de Montréal. Il ne crée pas de concurrence avec d'autres services déjà offerts	/5
Sous-total	/25
Commentaires	
Plan de travail, budget et viabilité financière	
Viabilité financière du projet (budget réaliste à chaque étape, postes budgétaires détaillés, diversification des revenus)	/8
Clarté et réalisme des étapes du projet et des besoins associés à chacune d'elle	/5
Capacité du promoteur / organisme à mener à bien le projet	/7
Sous-total	/20
Commentaires	
Capacité du projet à s'inscrire sur le territoire ou à mobiliser les partenaires	
Qualité et degré d'implication des partenaires dans le projet	/5
Effet de levier du projet	/5
Sous-total	/10
Commentaires	
Note générale	
/100	
Commentaires généraux	

Appel de projets, 2016

Objectifs, admissibilité et procédures

1 PRÉAMBULE

Le PRAM-Est fonctionne sur la base d'appels de projets évalués par un jury d'experts. Il est doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour les années 2014 à 2017 afin de soutenir des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement économique de l'Est de Montréal.

Le présent document énonce les objectifs, critères d'admissibilité et procédures du PRAM-Est afin d'assurer la clarté et la transparence du processus d'appel de projets.

2 OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME

L'objectif du PRAM-Est est de provoquer des occasions de développement liées aux enjeux énoncés dans le plan d'action *Entreprendre – Collaborer – Réussir dans l'Est de Montréal* en soutenant des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement de l'Est de Montréal.

Le projet doit être nouveau pour l'organisme et répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants :

- La revitalisation des zones et parcs industriels de l'Est
- L'exploitation du potentiel de développement des terrains vacants ou sous-utilisés de l'Est
- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises de l'Est
- L'attraction et la rétention des entreprises de l'Est
- Le renforcement du savoir et de l'innovation
- L'adoption par les entreprises de l'Est de Montréal de pratiques s'inscrivant dans une démarche de développement durable
- La promotion et l'amélioration de l'image de l'Est
- La valorisation de l'entrepreneuriat et la maximisation des chances de succès de l'entrepreneur
- La valorisation et le renforcement de l'économie sociale
- Le développement de l'offre touristique de l'Est de Montréal
- Le renforcement d'un secteur économique porteur de l'Est (logistique, sciences de la vie, technologies propres, métallurgie, chimie et plasturgie, bioalimentaire, etc.)

3 MODALITÉ DE FINANCEMENT

- Les contributions financières de la Ville octroyées dans le cadre de ce programme sont d'un minimum de 25 000 \$ et peuvent atteindre 250 000 \$. Il s'agit d'un financement non récurrent.
- La part de financement de la Ville de Montréal et des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux ne peut excéder 60 % de la totalité du budget du projet.

- Les aspects financiers du projet doivent répondre aux Règles des contributions *financières* présentées à l'Annexe 1 du présent document.
- Le financement octroyé dans le cadre du PRAM-Est doit servir exclusivement à financer les dépenses directement liées à la réalisation du projet qui ne doit pas avoir débuté avant la signature de l'entente par les représentants des parties.

4 PROCÉDURES ET DATES

Les candidats peuvent remplir en tout temps le formulaire d'inscription (disponible sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/affaires) afin d'obtenir le dossier de candidature.

La Ville fera suivre le dossier de candidature et communiquera avec l'organisme quant à l'admissibilité de son dossier dans les 10 jours ouvrables au dépôt du formulaire d'inscription. La Ville ou ses partenaires pourraient offrir un accompagnement aux porteurs de projets.

Le formulaire d'inscription doit être envoyé à l'adresse courriel suivante :

1. pram.est@ville.montreal.qc.ca

Les dépositaires auront la possibilité de déposer leurs projets finaux pour évaluation à 3 reprises en 2016 soit :

- Le 1^{er} février 2016
- Le 25 avril 2016
- Le 26 septembre 2016

Une période de 3 à 4 mois est nécessaire entre le dépôt du dossier et son acceptation par la Ville. Aucun projet ne peut débuter avant son acceptation. **La part de financement de la Ville de Montréal doit être octroyée avant le 31 décembre 2017.**

Le dossier de candidature, accompagné de tous les documents requis, doit être transmis par courrier et par courriel (version PDF – un seul document) aux adresses suivantes :

2. PRAM-Est
À l'attention de Valérie St-Jean
Ville de Montréal
Service du développement économique
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

3. pram.est@ville.montreal.qc.ca

Les dossiers papier ET électronique doivent être reçus par la Ville avant les dates et heures limites de dépôts sinon ils seront évalués à la période suivante.

Chaque dossier de candidature doit être dûment complété, signé et accompagné de :

- les revenus et dépenses liés au projet;

- la preuve que l'organisme qui présente le dossier est à but non lucratif (OBNL) (lettre patente, copie du registre des entreprises, etc.)
- la liste des membres du conseil d'administration de l'OBNL;
- la résolution du conseil d'administration qui autorise un représentant de l'OBNL à signer les documents liés à la demande;
- les états financiers des deux dernières années (lorsqu'applicable).

Pour les projets prévoyant des activités commerciales :

- un plan d'affaires;
- des prévisions financières.

Le demandeur peut également accompagner son dossier de candidature :

- de lettres d'appui;
- de tout autre document pertinent à la demande.

Un projet n'ayant pas été retenu lors d'une étape peut être déposé à nouveau s'il répond aux critères d'admissibilité du programme.

5 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet proposé doit être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal qui comprend tout le territoire situé à l'est du boulevard Pie-IX (incluant Pie-IX).
 - Le projet doit être porté par un organisme sans but lucratif ayant un établissement à Montréal.
 - Le projet doit être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale, eu égard aux compétences de la Ville de Montréal.
 - Le dossier doit démontrer que le projet respecte l'objectif général, les objectifs spécifiques, les modalités générales et de financement du programme.
 - Aucun projet ne peut être financé s'il a débuté avant son approbation par l'instance compétente de la Ville.
- Les projets retenus dans le cadre du PRAM-Est doivent être complémentaires aux stratégies de la Ville de Montréal en vigueur ou en préparation. Un projet proposé peut donc être refusé ou recadré s'il ne répond pas aux stratégies de la Ville. Nous vous invitons donc à soumettre votre formulaire d'inscription dans les plus brefs délais afin d'obtenir rapidement un avis.

6 ÉVALUATION DES PROJETS PAR LE JURY

Composition du jury

Le jury est composé de sept (7) membres nommés par le Service du développement économique et qui sont des experts reconnus par leur communauté, dont :

- un représentant du capital de risque;
- un représentant de l'économie sociale;
- un représentant d'un ordre professionnel;
- un représentant du milieu privé;
- un représentant du milieu académique;
- un représentant du milieu des affaires;
- un représentant du Comité de développement de l'Est de Montréal (CDEM).

Quatre (4) membres non-votants peuvent être présents lors des délibérations du jury. Il s'agit de représentants de la Ville de Montréal, du Secrétariat à la région métropolitaine, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et de Développement économique Canada. Les délibérations sont animées par un représentant de la Ville de Montréal.

Le processus d'évaluation

- Le Service du développement économique de la Ville de Montréal évalue l'admissibilité des projets au programme. Les projets qui respectent les exigences mentionnées dans le présent document et qui répondent aux stratégies en cours ou en préparation sont jugés admissibles et sont présentés au jury.
- Le Service de développement économique peut communiquer avec les arrondissements ou services de la Ville pour vérifier si le projet s'inscrit à l'intérieur d'orientations qui leurs sont spécifiques. Cette information sera transmise au jury.
- Les projets admissibles sont évalués par le jury d'experts, en fonction de l'objectif général et des objectifs spécifiques du programme et des critères de la grille d'évaluation.
- S'il le juge opportun, le jury peut demander aux candidats de venir présenter leur projet ou de fournir par écrit des compléments d'information.
- Le jury peut recommander une contribution financière d'un montant différent de celui inscrit au dossier de candidature, s'il le juge opportun.
- Les projets recommandés par le jury sont soumis à l'instance compétente de la Ville pour approbation.

Grille d'évaluation

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères pondérés suivants et le jury note les projets en considérant les retombées attendues compte tenu de la cotisation demandée :

- Pertinence du projet par rapport aux objectifs du programme (15 %)
- Impact attendu du projet sur le développement économique de l'Est (30 %)
- Qualité innovante du projet (25 %)
- Plan de travail et budget (20 %)
- Capacité du projet à s'inscrire dans le territoire ou à mobiliser des partenaires (10 %)

Les projets ayant un impact substantiel sur le développement de l'Est de Montréal et qui répondent à un besoin affirmé non comblé pour l'Est de Montréal sont privilégiés.

Pour être retenu, un dossier de candidature doit obtenir plus de 70 %. En fonction des sommes disponibles, les projets ayant obtenu les meilleures notes sont soumis pour approbation à l'instance compétente de la Ville de Montréal.

Dans tous les cas, la Ville de Montréal conserve la décision finale concernant les projets présentés.

7 CONVENTION

Une convention sera rédigée pour chaque projet retenu. Elle précisera la durée du projet, le montant de la contribution, les modalités de versement ainsi que les autres obligations du bénéficiaire et de la Ville de Montréal.

Aucune dépense ne peut être effectuée avant l'approbation de la convention par l'instance compétente de la Ville.

8 RENSEIGNEMENT SUR L'APPEL DE PROJETS

Nous vous invitons à transmettre vos questions concernant le PRAM-Est, au représentant de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : pram.est@ville.montreal.qc.ca

9 REJET D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

L'OBNL et ses représentants doivent éviter toute situation qui mettrait en conflit leur intérêt personnel et celui de la Ville. Si une telle situation se présente, ceux-ci doivent immédiatement en informer le directeur du Service du développement économique qui pourra émettre une directive leur indiquant comment remédier à ce conflit d'intérêts.

Une fausse déclaration ou le non-respect total ou partiel des exigences de l'appel de projets entraînera le rejet immédiat du dossier de candidature en cause.

ANNEXE 1

RÈGLES DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les dépenses admissibles dans le cadre de l'appel de projets :

Les dépenses admissibles sont celles qui sont DIRECTEMENT liées à la réalisation du projet. Ces dépenses peuvent comprendre, par exemple :

- Le salaire d'un nouvel employé dédié au projet (le salaire horaire devra être précisé);
- Le salaire d'un employé dédié en partie ou en totalité à la réalisation du projet en fonction des heures qu'il y consacre (le salaire horaire devra être précisé);
- Les honoraires professionnels;
- Les frais de location ou d'acquisition de matériel informatique ou d'équipements, si ceux-ci sont nécessaires à la réalisation du projet;
- Les dépenses reliées à la réalisation et à la promotion du projet.

Les frais réguliers de fonctionnement de l'organisme NE SONT PAS admissibles. Toutefois, les dépenses liées à la gestion et aux services administratifs seront admissibles, SEULEMENT SI JUSTIFIÉS, jusqu'à concurrence de 20 % du coût total du projet.

Aussi, les frais suivants ne sont pas admissibles :

- Les coûts engendrés avant la signature par les deux parties de la convention liant l'organisme à la Ville;
- Les frais liés à la création et à la gouvernance d'un nouvel organisme;
- Les achats d'immeuble, de terrains et de servitudes à l'exception d'immeubles, de terrains et de servitudes destinés spécifiquement à l'usage de la collectivité et répondant à certaines conditions;
- Les frais juridiques;
- Les frais de financement temporaire;
- Les coûts de réparation et de maintenance généraux ou périodiques;
- Les frais de réception pour les réunions auxquelles seuls le personnel et les partenaires assistent;
- La rémunération des membres du conseil d'administration;
- Les indemnités de départs discrétionnaires ou forfaitaires.

Contributions en biens et services :

Une contribution en biens et services (équivalente à un montant en espèces) est un bien ou un service qui a une valeur monétaire, qui représente une dépense supplémentaire que le contributeur n'aurait pas autrement engagée et qui aurait été payée à l'aide des fonds du requérant si le contributeur n'avait pas fait ce don. Les contributions en biens et services doivent être pertinentes et essentielles pour le projet, représenter des dépenses admissibles selon les règles du programme et être présentées en respectant les lignes directrices suivantes :

Lignes directrices :

- La nature et la valeur de la contribution en biens et services doivent être détaillées. Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce qu'un cadre comptable approprié soit créé pour assurer que la valeur déclarée pour tous les éléments est raisonnable. Ces montants devront se retrouver dans les états financiers annuels qui seront remis à la Ville de Montréal.
- Les contributions en biens et services reçues par le requérant devront être appuyées par des factures indiquant le coût des contributions ou les rabais appliqués.

Tableau de calcul

Le tableau ci-dessous comprend une liste non exhaustive de contributions en biens et services, ainsi que des indications sur la façon de calculer leur valeur. Nous vous invitons à communiquer avec la Ville en cas de doute.

Catégorie	Calcul de la contribution reconnue	Contributions inadmissibles
Accès à des bases de données	<ul style="list-style-type: none"> Coût supplémentaire de l'accès (ex. achat d'une licence supplémentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de création ou de mise à jour de la base de données
Équipement et appareillage	Don (d'occasion) <ul style="list-style-type: none"> valeur marchande raisonnable valeur selon l'inventaire de l'entreprise Don (neuf) <ul style="list-style-type: none"> prix de vente au client le plus favorisé (si l'article est en stock) coût de fabrication (si l'article est unique) Prêt <ul style="list-style-type: none"> équivalent de location fondé sur la dépréciation 	<ul style="list-style-type: none"> Prix courant ou prix de rabais courant Équivalents de location excédant les valeurs acceptées si l'appareillage a été donné ou vendu Frais de mise au point
Événement	<ul style="list-style-type: none"> Coût réel 	<ul style="list-style-type: none"> Boissons alcoolisées
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> Coût unitaire de fabrication de produits commerciaux Prix de vente au client le plus privilégié Coût de production de prototypes et d'échantillons 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise au point
Salaires	<ul style="list-style-type: none"> Salaires réels des équivalents temps plein incluant les avantages sociaux, le cas échéant selon le nombre d'heures mis sur le projet 	<ul style="list-style-type: none"> À l'exception des employés dédiés au projet <ul style="list-style-type: none"> Rémunération pour une participation à des comités directeurs Rencontre ponctuelle
Logiciels	<ul style="list-style-type: none"> Coût d'une licence par progiciel pour le client le plus privilégié Coût d'un produit commercial équivalent (si un logiciel pouvant être obtenu par don n'est pas disponible sur le marché) 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise au point
Utilisation des installations	<ul style="list-style-type: none"> Coût d'accès à l'installation 	
Contrats de services professionnels et techniques	<ul style="list-style-type: none"> Coût au client le plus favorisé 	
Utilités publiques	<ul style="list-style-type: none"> Coût supplémentaire d'accès 	
Promotion et marketing	<ul style="list-style-type: none"> Coût au client le plus favorisé 	<ul style="list-style-type: none"> Publicité à coût nul, telle qu'une mention dans une infolettre

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
1^{er} appel de projets, automne 2013			
Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard (CG14 0133)	Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.	74 423 \$	142 826 \$
Description du projet	Planification et mise en oeuvre du plan d'action afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles au sein des entreprises léonardoises. Préconiser une approche d'information (auprès de 500 entreprises), de sensibilisation (60 visites) et d'éducation afin d'augmenter la collecte des matières résiduelles et encourager la collaboration entre les entreprises. Mise en place d'outils afin de faciliter la collecte.		
Comité musique Maisonneuve (CG14 0133)	Montréal côté cours.	65 000 \$	109 000 \$
Description du projet	Mettre en valeur des lieux inédits ou oubliés de l'Est de Montréal en y associant des artistes montréalais dans 20 vidéoclips qui seront diffusés sur Internet / Créer une plateforme web afin de rassembler tous les événements culturels ayant lieu à l'est de Pie-IX, notamment par un calendrier interactif.		
Société Château Dufresne inc. (CG14 0133)	Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri.	60 000 \$	100 000 \$
Description du projet	Promotion à l'échelle québécoise, canadienne et américaine du nouveau complexe muséal (Studio de vitrail Nincheri / Château Dufresne) et consolidation du partenariat avec les acteurs du Parc olympique.		
S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité (CG14 0133)	Forum de développement durable, Est de Montréal.	50 940 \$	84 900 \$
Description du projet	Réalisation d'un événement majeur qui réunira 150 acteurs de l'Est de Montréal autour des enjeux et des défis mondiaux en matière de développement durable. Maillage, promotion des pratiques en développement durable, création d'une plateforme centralisée où les organisations se rassembleront pour obtenir des informations, outils et accompagnement pour se conformer aux nouvelles normes du marché local, régional, national et mondial.		
2^e appel de projets, printemps 2014			
SODEC (CG14 0461)	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 \$	546 018 \$
Description du projet	Création de synergies entre les entreprises pour renforcer le développement des filières industrielles via l'écologie industrielle (utilisation des rebuts) tout en assurant l'attractivité des parcs et zones industriels du territoire.		
Vestechpro (CG14 0461)	Étude de faisabilité pour l'implantation d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et textile intelligent.	60 000 \$	113 100 \$
Description du projet	Étude de faisabilité pour la création d'un incubateur d'entreprises à développement technologique sur le vêtement et le textile intelligent réunissant des experts de différentes disciplines. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large d'implantation de laboratoire et d'un cursus scolaire lié au vêtement intelligent.		
Écotech Québec (CE14 1572)	Atelier de maillage pour les technologies propres.	37 200 \$	62 000 \$
Description du projet	Organisation de trois ateliers de maillage pour mettre en relation des entreprises de l'Est et les développeurs de technologies propres du Québec.		

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
CHU Sainte-Justine (CG15 0422)	Technopôle en réadaptation pédiatrique	250 000 \$	425 000 \$
Description du projet	Réalisation d'études stratégiques afin de faciliter la création d'un technopôle en réadaptation pédiatrique sur le terrain du Centre de réadaptation Marie Enfant du CHUSJ, dans l'Est de Montréal. Le Technopôle représenterait un premier investissement d'environ 60 millions de dollars permettant de doter l'Est de Montréal d'une infrastructure scientifique de calibre mondial dont la mission serait de révolutionner les soins et l'intégration sociale en réadaptation pédiatrique, de soutenir l'innovation médicale dans ce domaine et d'accélérer la concrétisation des résultats de recherche vers les enfants et leur famille		
3^e appel de projets, été 2014			
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve (CG14 0527)	Fab Lab iMusée.	140 046 \$	317 981 \$
Description du projet	Ouverture du premier Fab Lab dans l'Est de Montréal. Le projet, qui débute par une phase d'appropriation grâce à un FabLab mobile et une exposition au Imusée, se concrétisera pour l'ouverture d'un FabLab permanent. Catalyseur de changement en agissant comme un incubateur de projets et d'innovation en collaboration avec les acteurs de développement économique de l'Est de Montréal.		
Journal de la Rue (CG14 0527)	Autofinancement du monde communautaire	50 020 \$	99 020 \$
Description du projet	Aider les organismes communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve à s'autofinancer pour être autonome et créer de l'emploi. Axé autour d'un service de collecte de fonds du Bistro Le Ste-Cath, le projet vise à appuyer les organismes en créant des événements pour récolter des fonds de façon ponctuelle (avec des levées) ou à long terme (ex. produits dérivés). Le modèle permet également de lever des fonds sur des événements créés par d'autres organismes. Il permet aussi l'enrichissement culturel du quartier.		
4^e appel de projets, hiver 2015			
Branchons les PME (CG15 0262)	Branchons les PME de l'Est de Montréal	89 910 \$	149 910 \$
Description du projet	Accompagnement, formation et assistance technique à 400 entreprises de l'Est de Montréal pour qu'elles se dotent d'une boutique transactionnelle en ligne		
S.E.R.I.C. : Services environnementaux et récupération industrielle en collectif (CG15 0262)	Innovation écoénergétique dans le secteur industriel de l'Est de Montréal	123 525 \$	206 658 \$
Description du projet	Service de coaching éco-énergétique personnalisé des industriels de l'Est de Montréal en collaboration avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie. Investissement technologique innovant visant une rentabilité accrue, une plus forte valeur ajoutée, une plus grande compétitivité et une réduction de l'empreinte environnementale des entreprises de l'Est.		

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
Skying Montréal (CG15 0398)	Le pré-événement test de « SKYING MONTRÉAL »	250 000 \$	625 810 \$
Description du projet	Préparation et test technique en 2016 afin d'assurer le succès de l'événement récurrent d'envergure internationale Skying Montréal : 25 skieurs élités descendant la tour olympique, un village hivernal avec activités sportives et culturelles dont la grande première aura lieu en 2017.		
5^e appel de projets, été 2015			
Cargo M (CG15 0706)	Analyse du réseau routier de l'Est et validation de l'application mobile.	83 896 \$	139 826 \$
Description du projet	Collecte et analyse de données récoltées avec des enregistreurs placés sur une flotte de camions appartenant à des entreprises et organismes œuvrant dans l'Est de Montréal afin d'identifier les principales zones de congestion, d'analyser les émissions de GES et de valider l'utilisation d'une application mobile qui permet d'améliorer les déplacements routiers.		
Escale Famille le Triolet (CG15 0706)	Escale pour Toit	144 507 \$	288 310 \$
Description du projet	Projet pilote, en partenariat avec les organismes du milieu, visant à soutenir la réintégration de femmes monoparentales avec des enfants d'âge préscolaire, au marché du travail à court et à moyen terme. Ce projet vient supporter la réalisation de la construction d'un bâtiment de 21 unités de logement transitoire (investissement de 5 M\$) réalisé grâce au programme AccèsLogis. Le projet financé par le PRAM-Est permettra d'aménager les locaux de l'organisme, d'offrir de nouvelles activités de support aux femmes et de créer un partenariat avec les organismes du milieu afin de devenir un réel pôle d'aide aux femmes monoparentales dans le quartier.		
Association des restaurateurs de rue du Québec (CG15 0706)	Premiers Vendredis Montréal - offre bonifiée en partenariat avec des acteurs de l'Est	150 000 \$	446 200 \$
Description du projet	Profiter de la popularité des Premiers Vendredis en tant que plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue au Canada, afin de créer des partenariats avec des acteurs de l'industrie culturelle (principalement de l'Est) et faire rayonner l'Est de Montréal en tant que véritable pôle culturel. Le projet inclut, notamment, l'agrandissement du site occupé par les Premiers Vendredis, des aménagements et, possiblement, l'extension de l'événement sur deux jours. Ce projet vise également à supporter l'organisme dans sa recherche de partenaires culturels, principalement de l'Est, afin que ceux-ci soient présents lors des événements et puissent faire la promotion de leurs offres respectives, de façon ludique et intéressante. Ce projet favorise également la pérennisation des Premiers Vendredis grâce à une offre bonifiée de services.		
6^e appel de projets, hiver 2016 (à approuver)			
Mobilisons Montréal	Mobilison local	83 000 \$	151 320 \$
Description du projet	Campagne d'idées et de projets sur la plateforme Web collaborative Mobilisons local permettant de stimuler et d'accompagner l'émergence d'idées novatrices qui conduiront potentiellement au démarrage de nouvelles entreprises et de nouveaux projets d'économie sociale dans les quartiers de l'Est de Montréal.		

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
Pépinières & Collaborateurs	Post-olympique	80 000 \$	478 000 \$
Description du projet	Projet d'urbanisme autogéré et participatif qui vise à favoriser une réappropriation quotidienne de l'Esplanade du Parc Olympique, autant pour la population locale que pour les touristes. Le verdissage du site, la grande terrasse et les zones d'ombres dessineront un nouveau lieu de rassemblement privilégié, un lieu de rendez-vous culturels, d'activités familiales, sportives, de projections et de 5 à 7.		
Centre culturel Espace 7000 inc.	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$	179 325 \$
Description du projet	Développement et mise en oeuvre d'une programmation afin de permettre à la salle Désilets, la plus grande salle de spectacles de l'Est de Montréal, de devenir un diffuseur reconnu en proposant des spectacles grand public dans l'Est de Montréal.		
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Vivre l'Est !	82 050 \$	136 750 \$
Description du projet	Production de contenu pour valoriser les attraits touristiques et les événements culturels de l'Est sur le web et les médias sociaux.		

Dossier # : 1166352002

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction
Entrepreneuriat

Objet :

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166352002 - Printemps 2016 PRAM-Est.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3752

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Pascal-Bernard DUCHARME
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CONSEIL DES INDUSTRIES BIOALIMENTAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 5600 rue Hochelaga, bureau 130, Montréal (Québec), H1N 3L7 agissant et représentée par Chantal Vézina, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 5 novembre 2015, dont l'extrait est annexé aux présentes pour en attester;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE les fonds nécessaires au soutien financier octroyé à l'Organisme en vertu de la présente convention proviennent en partie du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales, le 4 juillet 2012, (le « Protocole »);

ATTENDU QUE le Protocole établit les modalités de l'octroi par le ministre des Affaires municipales à la Ville d'une aide financière en vue de lui permettre de réaliser, selon son choix, des projets qui s'inscrivent dans les cinq (5) axes identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* et qui respectent les objectifs de développement de la Ville, tels que précisés dans ses politiques, stratégies et plans;

ATTENDU QUE le Décret 990-2012, pris par le Gouvernement du Québec le 31 octobre 2012, confère au ministre responsable de la Région de Montréal (le « Ministre ») la responsabilité de l'application de la section IV.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, ainsi que celle des effectifs et des crédits afférents à ces fonctions;

ATTENDU QUE le Protocole entend maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets soutenus ainsi que susciter notamment des investissements privés;

ATTENDU QUE le Projet qu'entend réaliser l'Organisme s'inscrit dans un de ces cinq (5) axes du Protocole;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme peut recevoir des contributions de différents ministères autres que la subvention provenant du Ministre;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projet;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Autorisation de signature »;
- 1.5 « **Directeur** » : le Directeur du Service de développement économique de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 1.6 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'Annexe 1.

ARTICLE 2 **OBJET**

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 3.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présentes, en considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention et conditionnellement à la disponibilité des crédits en provenance du Ministre, couvrant toute la durée de l'entente, la Ville s'engage à lui verser une contribution financière maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme en deux (2) versements comme suit :
- 3.2.1 vingt mille dollars (20 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;
- 3.2.2 cinq mille dollars (5 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan final du projet.
- 3.3 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 3.4 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme ne démontre pas, à la satisfaction du Directeur, que le financement global du Projet est assuré.
- 3.5 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.
- 3.6 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 3.7 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme doit des sommes à la Ville.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que les sommes versées ne peuvent être employées pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;
- 4.2 transmettre au Directeur pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à ses échéanciers ou à tout autre élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature de la présente convention;
- 4.3 réaliser le Projet selon le calendrier convenu;

- 4.4 transmettre au Directeur avant le deuxième versement, le bilan financier et le bilan final du Projet; les bilans doivent comprendre, notamment, le descriptif des activités entreprises et les bénéfices ou retombées obtenus en se basant sur les activités décrites à l'Annexe 1.
- 4.5 transmettre au Directeur, avec le bilan final du Projet, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
- 4.6 informer le Directeur, dans les plus brefs délais, en cours d'année, de toute nouvelle subvention reçue d'un ministère ou d'une agence du Gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation de la présente convention et l'aviser de toute nouvelle demande de subvention faite par l'Organisme dans le cours de celle-ci;
- 4.7 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
- 4.8 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de celui-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
- 4.9 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles au Directeur et au Ministre, durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux. L'Organisme collabore avec le Directeur et le Ministre et leur laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents que ceux-ci demandent. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;
- 4.10 transmettre au Directeur, pour chaque année de la présente convention des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, et une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiqués à l'annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, au lieu des états financiers, un état des revenus et dépenses accompagné d'un rapport de mission d'examen du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent article;
- 4.11 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

- 4.12 constituer, à la demande du Directeur, un comité de suivi du Projet, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et du Directeur, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.13 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation du programme;
- 4.14 transmettre au Directeur les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;
- 4.15 transmettre au Directeur tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.16 transmettre sans délai au Directeur, lorsqu'il en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.17 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et de celle du Ministre, conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le Ministre par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Directeur et par le Ministre avant diffusion.
- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville, le Ministre et le Secrétariat à la Région de Montréal (le « Secrétariat ») aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
 - 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis du Directeur l'enjoignant de remédier à son défaut;

- 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
- 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.
- 6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.
- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7

DÉCLARATION ET GARANTIES

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8

DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 31 juillet 2018.

ARTICLE 9

DÉONTOLOGIE

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

CONDITIONS GÉNÉRALES

11.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service du développement
économique
À l'attention du directeur
M. Serge Guérin
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage,
Montréal (Québec), H2Y 3Y8

POUR L'ORGANISME :

Conseil des industries
bioalimentaires de l'île de Montréal
À l'attention de la directrice général
M^{me} Chantal Vézina
5600 rue Hochelaga, bureau 130,
Montréal (Québec), H1N 3L7

11.3 Cession

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 Absence de mandat

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 12 **RÉSILIATION**

- 12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

**CONSEIL DES INDUSTRIES BIOALIMENTAIRES
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

Par : _____
Chantal Vézina, directrice générale

Cette convention a été approuvée par lede la Ville de Montréal, le^e jour du mois de 2016 (Résolution).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à répertorier les entreprises de services traiteurs qui effectuent de l'achat local ou encore les sensibiliser à cet aspect et les accompagner entre autres par des activités de maillage pour leur faire connaître l'offre locale disponible que ce soit les entreprises de transformation alimentaire de l'Est de Montréal ou des producteurs agricoles. Et ensuite, promouvoir les entreprises de traiteurs auprès des institutions.

Étapes	Description	Échéancier
1- Ressource humaine	Embauche d'un chargé de projet	Août 2016
2- Table des partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Recruter les participants du milieu institutionnel;• Adhésion des partenaires du milieu	Août et septembre 2016
3- Infolettre	<ul style="list-style-type: none">• Préparer une liste de diffusion• Recruter les contacts et les autorisations requises• Concevoir un gabarit et un contenu• Envoi aux 2 mois.	Été 2016 - Été 2017
4- Charte pour l'achat local	<ul style="list-style-type: none">• Répertorier les critères des chartes en vigueur au Québec;• Définir les critères du projet et arrimage avec les autres chartes;• Présentation et adhésion par les membres de la Table des partenaires	Septembre - novembre 2016
5- Répertoire des services traiteurs et entreprises bioalimentaire de l'Est afin de favoriser l'achat local par les institutions	<ul style="list-style-type: none">• Dresser la liste des traiteurs et entreprises bioalimentaires de l'Est• Préparer un questionnaire• Sondage et compilation des données	Septembre - décembre 2016
	<ul style="list-style-type: none">• Organisation d'une activité de maillage• Production d'un outil virtuel• Lancement et promotion auprès des institutions et grandes entreprises	Février – mars 2017 Été 2017
6- Bilan du projet et futur plan d'action	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer les retombées du projet;• Élaboration d'un prochain plan d'action.	Été 2017

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les coûts engagés après le 31 décembre 2017;
- les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques;
- les coûts des travaux réalisés avant la signature de la présente convention;
- les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME CONSEIL DES INDUSTRIES BIOALIMENTAIRES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

A - VILLE DE MONTRÉAL

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre au directeur pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.
 - Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
 - Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
 - Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.
- 2.2. Relations publiques et médias
 - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres

contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le projet ou l'activité.

23. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

24. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

25. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : communications@ville.montreal.qc.ca du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca. Il est important de préciser que le projet est subventionné par le biais de l'entente de 175 M\$ lorsque vous communiquez avec le cabinet.

B. VISIBILITÉ -MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET SECRÉTARIAT
--

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au Gouvernement du Québec et à cet égard, il doit :

- Faire en sorte que la présence du MINISTRE, notamment son nom et son image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à son statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente.
- Offrir au MINISTRE ou à un de ses représentants de participer à toute annonce ou toute cérémonie officielle concernant les projets liés au présent protocole d'entente.
- Aviser le MINISTRE, par écrit, au moins trois semaines avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.
- Apposer la signature du Gouvernement du Québec dans l'ensemble des outils de communication imprimés ou de format électronique produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les communiqués de presse, les infolettres.

- Apposer la signature du Gouvernement du Québec sur les outils de communication qui seront diffusés hors Québec.
- Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Mentionner le partenariat du Secrétariat dans les communiqués de presse;
- Offrir au Secrétariat d'insérer un communiqué dans les pochettes remises lors des événements de presse et lors du bilan.
- Offrir au Secrétariat ou au Gouvernement du Québec un espace publicitaire dans le programme officiel de l'événement, si de tels espaces sont offerts gratuitement aux partenaires publics.
- Offrir d'insérer un message du MINISTRE dans le programme officiel ou, selon le cas, un message gouvernemental conjoint avec les signatures des ministres concernés.
- Offrir au Secrétariat des invitations pour assister aux activités officielles liées au projet, telles que les conférences de presse, lancements, etc.
- Offrir au Secrétariat d'installer un panneau ou une bannière gouvernementale à l'occasion des conférences de presse ainsi que dans les principaux lieux où se déroulera l'événement, si le contexte s'y prête.
- Positionner la signature du Gouvernement du Québec dans le respect des normes d'utilisation de la signature gouvernementale disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite>.
- Aviser le Secrétariat, en s'adressant à la direction des communications (communication.srm@mce.gouv.qc.ca), dès que possible ou au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de la tenue des activités publiques relatives au projet et des dates de tombées des documents à fournir: message, communiqué ou autre.
- Faire approuver les éléments de visibilité où apparaissent la signature ou la dénomination du MINISTRE, du Secrétariat ou du Gouvernement du Québec par la Direction des communications du Secrétariat avant leur diffusion auprès du public, et ce, dans un délai minimum de 5 jours ouvrables avant leur impression.
- Ne pas utiliser le nom ou la signature du MINISTRE, du Secrétariat ou du Gouvernement du Québec sans avoir préalablement obtenu le consentement de la Direction des communications du Secrétariat.

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec la Direction des communications au Secrétariat à l'adresse suivante : communication.srm@mce.gouv.qc.ca

ANNEXE 4

AUTORISATION DE SIGNATURE



5600 rue Hochelaga – Bureau 130 – Montréal (Québec) – H1N 3L7
Téléphone : (514) 256-6330 – Télécopieur : (514) 256-7033 – www.cibim.org

Extrait du procès-verbal de la réunion
des membres du conseil d'administration du 5 novembre 2015

2. Résolution 5-11-15

Sur une motion dûment proposée par Monsieur Pierre Robert et appuyée par Monsieur Éric de Grave, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Chantal Vézina à signer toute entente administrative approuvée par les membres du conseil d'administration et de négocier toutes autres ententes futures avec différents ministères.



Éric de Grave
Président

16 novembre 2015
Date

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 8626, rue Hochelaga, Montréal (Québec), H1N 2M4 agissant et représentée par Pauline Picotin, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 3 décembre 2015, dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE les fonds nécessaires au support financier octroyé à l'Organisme en vertu de la présente convention proviennent en partie du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales, le 4 juillet 2012, (le « Protocole »);

ATTENDU QUE le Protocole établit les modalités de l'octroi par le ministre des Affaires municipales à la Ville d'une aide financière en vue de lui permettre de réaliser, selon son choix, des projets qui s'inscrivent dans les cinq (5) axes identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* et qui respectent les objectifs de développement de la Ville, tels que précisés dans ses politiques, stratégies et plans;

ATTENDU QUE le Décret 990-2012, pris par le Gouvernement du Québec le 31 octobre 2012, confère au ministre responsable de la Région de Montréal (le « Ministre ») la responsabilité de l'application de la section IV.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, ainsi que celle des effectifs et des crédits afférents à ces fonctions;

ATTENDU QUE le Protocole entend maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets soutenus ainsi que susciter notamment des investissements privés;

ATTENDU QUE le Projet qu'entend réaliser l'Organisme s'inscrit dans un de ces cinq (5) axes du Protocole;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme peut recevoir des contributions de différents ministères autres que la subvention provenant du Ministre;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projet;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Autorisation de signature »;
- 1.5 « **Directeur** » : le Directeur du Service de développement économique de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 1.6 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'Annexe 1.

ARTICLE 2 **OBJET**

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 3.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présentes, en considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention et conditionnellement à la disponibilité des crédits en provenance du Ministre, couvrant toute la durée de l'entente, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent mille six cent seize dollars (100 616 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme comme suit :
- 3.2.1 une somme de soixante mille dollars (60 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;
- 3.2.2 une somme de trente-trois mille dollars (33 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan mi-mandat du projet;
- 3.2.3 le solde de sept mille six cent seize dollars (7 616 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan final du projet.
- 3.3 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 3.4 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme ne démontre pas, à la satisfaction du Directeur, que le financement global du Projet est assuré.
- 3.5 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.
- 3.6 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 3.7 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme doit des sommes à la Ville.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que les sommes versées ne peuvent être employées pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;
- 4.2 transmettre au Directeur pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à ses échéanciers ou à tout autre

- élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature de la présente convention;
- 4.3 réaliser le Projet selon le calendrier convenu;
 - 4.4 transmettre au Directeur avant le deuxième versement, le bilan de mi-mandat et avant le dernier versement, le bilan financier et le bilan final du Projet; les bilans doivent comprendre, notamment, le descriptif des activités entreprises et les bénéfiques ou retombées obtenus en se basant sur les activités décrites à l'Annexe 1.
 - 4.5 transmettre au Directeur, avec le bilan final du Projet, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
 - 4.6 informer le Directeur, dans les plus brefs délais, en cours d'année, de toute nouvelle subvention reçue d'un ministère ou d'une agence du Gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation de la présente convention et l'aviser de toute nouvelle demande de subvention faite par l'Organisme dans le cours de celle-ci;
 - 4.7 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
 - 4.8 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de celui-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
 - 4.9 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles au Directeur et au Ministre, durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux. L'Organisme collabore avec le Directeur et le Ministre et leur laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents que ceux-ci demandent. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;
 - 4.10 dans la mesure où l'Organisme reçoit annuellement plus de cent mille dollars (100 000,00 \$) en contributions financières de la Ville, transmettre, pour chaque année de la présente convention, ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, au Directeur ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal (Québec) H3A 3P1), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues pour la réalisation du Projet, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, ainsi qu'une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiqués à l'annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états

financiers vérifiés, transmettre, en plus des états financiers vérifiés, un état des revenus et dépenses vérifié du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent article

OU

dans la mesure où l'Organisme reçoit annuellement moins de cent mille dollars (100 000,00 \$) en contributions financières de la Ville: transmettre au Directeur, des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, et une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiqués à l'annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, au lieu des états financiers, un état des revenus et dépenses accompagné d'un rapport de mission d'examen du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent article;

- 4.11 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.12 constituer, à la demande du Directeur, un comité de suivi du Projet, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et du Directeur, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.13 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation du programme;
- 4.14 transmettre au Directeur les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;
- 4.15 transmettre au Directeur tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.16 transmettre sans délai au Directeur, lorsqu'il en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.17 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et de celle du Ministre, conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le Ministre par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Directeur et par le Ministre avant diffusion.
- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville, le Ministre et le Secrétariat à la Région de Montréal (le « Secrétariat ») aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis du Directeur l'enjoignant de remédier à son défaut;
 - 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
 - 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.
- 6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.

- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8 **DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 31 juillet 2018.

ARTICLE 9 **DÉONTOLOGIE**

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé

ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

11.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service du développement
économique
À l'attention du directeur
M. Serge Guérin
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage,
Montréal (Québec), H2Y 3Y8

POUR L'ORGANISME :

Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur
À l'attention de la directrice générale
M^{me} Pauline Picotin
le 8626, rue Hochelaga, Montréal
(Québec), H1N 2M4

11.3 Cession

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 Absence de mandat

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**ARTICLE 12
RÉSILIATION**

12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

Par : _____
M^{me} Pauline Picotin, directrice générale

Cette convention a été approuvée par lede la Ville de Montréal, le^e jour du mois de 2016 (Résolution).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'un système alimentaire durable qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires et la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité.

Étape	Échéancier	Détails
Communication	Juillet 2016 à novembre 2017	Création d'une image associée à la production maraîchère et de micro-pousses de YQQ. Diffusion et promotion du projet dans nos réseaux et à l'extérieur de nos réseaux standard.
Logistique des marchés	Juillet 2016 à novembre 2017	Mise en marché de la production maraîchère, liens entre les fruits et légumes produits et les initiatives de marchés, entreposage et transport des produits, réduction des pertes et inventaires
Production Maraîchère	Juillet 2016 à Novembre 2016 et mai 2017 à novembre 2017	Développement des sites de production SAQ, Rousselot, Mont-Saint-Antoine et Solidaire, Maximiser la production pour la superficie disponible, approvisionnement des entreprises agro-alimentaires et marchés
Vente aux entreprises	Juillet 2016 à novembre 2017	Vente de micro-pousses et de production maraîchère aux entreprises agro-alimentaires de l'arrondissement (restaurants, pâtisseries, transformation, etc.)
Bilans	Hiver 2016 Automne 2017	Bilan de mi-mandat et plan d'action 2017 Bilan final, financier et de visibilité

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les coûts engagés après le 31 décembre 2017;
- les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques;
- les coûts des travaux réalisés avant la signature de la présente convention;
- les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR

A - VILLE DE MONTRÉAL

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre au directeur pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.
 - Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
 - Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
 - Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.
- 2.2. Relations publiques et médias
 - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres

contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le projet ou l'activité.

23. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

24. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

25. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : communications@ville.montreal.qc.ca du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca. Il est important de préciser que le projet est subventionné par le biais de l'entente de 175 M\$ lorsque vous communiquez avec le cabinet.

B. VISIBILITÉ -MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET SECRÉTARIAT
--

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au Gouvernement du Québec et à cet égard, il doit :

- Faire en sorte que la présence du MINISTRE, notamment son nom et son image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à son statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente.
- Offrir au MINISTRE ou à un de ses représentants de participer à toute annonce ou toute cérémonie officielle concernant les projets liés au présent protocole d'entente.
- Aviser le MINISTRE, par écrit, au moins trois semaines avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.
- Apposer la signature du Gouvernement du Québec dans l'ensemble des outils de communication imprimés ou de format électronique produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les communiqués de presse, les infolettres.

- Apposer la signature du Gouvernement du Québec sur les outils de communication qui seront diffusés hors Québec.
- Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Mentionner le partenariat du Secrétariat dans les communiqués de presse;
- Offrir au Secrétariat d'insérer un communiqué dans les pochettes remises lors des événements de presse et lors du bilan.
- Offrir au Secrétariat ou au Gouvernement du Québec un espace publicitaire dans le programme officiel de l'événement, si de tels espaces sont offerts gratuitement aux partenaires publics.
- Offrir d'insérer un message du MINISTRE dans le programme officiel ou, selon le cas, un message gouvernemental conjoint avec les signatures des ministres concernés.
- Offrir au Secrétariat des invitations pour assister aux activités officielles liées au projet, telles que les conférences de presse, lancements, etc.
- Offrir au Secrétariat d'installer un panneau ou une bannière gouvernementale à l'occasion des conférences de presse ainsi que dans les principaux lieux où se déroulera l'événement, si le contexte s'y prête.
- Positionner la signature du Gouvernement du Québec dans le respect des normes d'utilisation de la signature gouvernementale disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite>.
- Aviser le Secrétariat, en s'adressant à la direction des communications (communication.srm@mce.gouv.qc.ca), dès que possible ou au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de la tenue des activités publiques relatives au projet et des dates de tombées des documents à fournir: message, communiqué ou autre.
- Faire approuver les éléments de visibilité où apparaissent la signature ou la dénomination du MINISTRE, du Secrétariat ou du Gouvernement du Québec par la Direction des communications du Secrétariat avant leur diffusion auprès du public, et ce, dans un délai minimum de 5 jours ouvrables avant leur impression.
- Ne pas utiliser le nom ou la signature du MINISTRE, du Secrétariat ou du Gouvernement du Québec sans avoir préalablement obtenu le consentement de la Direction des communications du Secrétariat.

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec la Direction des communications au Secrétariat à l'adresse suivante : communication.srm@mce.gouv.qc.ca

ANNEXE 4

AUTORISATION DE SIGNATURE



Résolution

Montréal, le 3 décembre 2015

Autorisation de la directrice générale à être désignée pour la corporation au dossier de la demande de soutien financier pour le projet de Paysage Solidaire : Produire pour Nourrir au programme PRAM-EST.

Il est proposé par Virginie Bonneau, appuyé par Jérôme Daoust, que Pauline Picotin directrice générale, soit désignée comme personne-ressource et comme signataire au programme PRAM-EST pour le compte de la corporation *Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur*.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres.

Extrait certifié conforme d'une résolution du conseil d'administration de *Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur inc.* Adopté à l'unanimité lors du conseil d'administration de la corporation tenue vendredi le 3 décembre 2015.


Virginie Bonneau


Jérôme Daoust

Signature lors du conseil d'administration du 3 décembre 2015, tenu au 3100, rue Arcand, bureau 206, Montréal, Québec



Dossier # : 1162961002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Sud-Ouest au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 2 979 241,24 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5833 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 979 241,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 708 401,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5833;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-26 16:11

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1162961002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Sud-Ouest au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 2 979 241,24 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5833 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, la relocalisation du chemin d'accès à l'usine Siemens sera nécessaire et préalable à la construction du nouvel ouvrage. L'emplacement du chemin d'accès actuel est situé à l'intérieur du périmètre choisi pour la construction du nouvel édifice et doit être déplacé afin de permettre sa construction. Étant donné la configuration et la dimension du site, aucun autre emplacement n'était possible pour la construction de ce nouvel accès.

La construction du nouveau chemin d'accès Siemens comprendra l'aménagement d'une voie d'accès asphalté indépendant de l'accès au site de l'usine Atwater. Ce nouvel accès comprendra tous les services nécessaires au bon fonctionnement de l'usine Siemens tels que le gaz, l'électricité, l'aqueduc, etc. Ce projet permettra de séparer l'accès commun des deux sites, soient celui de l'usine Siemens et celui du site de l'usine Atwater.

Conséquemment, la construction de ce nouvel accès permettra de sécuriser l'accès au site du complexe Atwater, tel que souhaité par la Direction de l'eau potable (DEP) et le Vérificateur général.

Le 22 avril 2015, le comité exécutif octroyait un contrat de services professionnels à une firme d'ingénierie, Beaudoin Hurens, en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de construction d'un nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater.

Un appel d'offres public pour la construction de ce chemin d'accès a été publié dans le

Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 25 jours du 21 avril au 16 mai 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Deux (2) addenda ont été émis les 4 et 6 mai 2016, et ceux-ci concernaient des questions techniques ainsi qu'un report de date.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-05-04	Précisions plans et devis	Aucune
2	2016-05-06	Précisions plans et devis et report de date	Report de 5 jours

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 2, 3 et 4 mai 2016.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt jours (180) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
 CG15 0612 – 29 octobre 2015 - Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens - site du complexe Atwater (0883) pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès pour la somme de 280 628,40 \$, contingences et taxes incluses qui sera ajustée aux coûts réels des travaux de reconstruction du réseau gazier, exécutés par Gaz Métro - fournisseur exclusif. Dépense totale de 303 623,40 taxes incluses;

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Un total de deux (2) entrepreneurs ont déposé leurs soumissions. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, quatre (4) firmes étaient des entrepreneurs spécialisés (sous-traitants). Les cinq (5) entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de

soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater. Les travaux de construction comprendront notamment :

- La construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens incluant tous les services nécessaires souterrains au bon fonctionnement de l'usine;
- La construction d'un mur de soutènement entre le chemin d'accès et le clos de voirie Verdun;
- L'éclairage le long du nouveau chemin d'accès.

La surveillance des travaux sera effectuée par les firmes mandataires des plans et devis, Beaudoin Hurens ingénieur civil.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, les deux (2) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incl. Tx)	Contingences	Total (incl. Tx)
Les pavages Chenail inc.	2 355 131,41	353 269,71	2 708 401,12
Charex inc.	2 597 304,35	389 595,65	2 986 900,00
Estimation des professionnels externes (\$)	2 498 018,71	374 702,81	2 872 721,52
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 847 650,56
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			5,14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			278 498,88
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			10,28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-164 320,40
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-5,72%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			-278 498,88
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-10,28%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 2 872 721,52 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à - 164 320,40 \$ (- 5,72 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 2 847 650,56 \$, ce qui représente un écart de 5,14 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 278 498,88 \$, soit de 10,28 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des projets similaires réalisés au cours des années 2014 et 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire n'est pas très significatif

mais cette différence peut tout de même être associée à un marché favorable présentement. Étant donné que l'ensemble des prix unitaires de l'entrepreneur sont relativement bas, les professionnels porteront une attention particulière lors de la réalisation des travaux afin d'assurer la qualité d'exécution tel que prescrit aux plans et devis ainsi qu'aux normes et réglementation en vigueur.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Les Pavages Chenail inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de construction du nouveau chemin d'accès Siemens à cette firme.

La compagnie, Les Pavages Chenail inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ. Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie, Les Pavages Chenail inc. doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). La compagnie détient une autorisation de l'AMF depuis le 16 avril 2013 (voir pièce jointe). Une lettre de confirmation de Pavages Chenail inc. atteste qu'elle détient toujours une autorisation de l'AMF par la fiche de l'entrepreneur généré à partir du site internet de l'organisme (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 2 708 401,12 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 353 269,71 \$. De plus, un montant de 270 840,11 \$ (10 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (référence au tableau des coûts en pièce jointe)

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 40 % en 2016, et 60 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Les Pavages Chenail inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible permettant ainsi de finaliser la première étape de la construction du chemin à l'automne 2016. Également, la construction du nouveau chemin d'accès doit débiter afin de permettre les différentes étapes de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le même site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14837
Mandat : 17617-2-001

Octroi du contrat au CG : Juin 2016
Réalisation des travaux

- première étape: Août à novembre 2016
- deuxième étape : Mai à juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
André MARSAN, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

Alain DUBUC, 26 mai 2016
Babak HERISCHI, 25 mai 2016
André MARSAN, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel-Louis CYR
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0949
Télécop. : 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section
Gestion immobilière -
Agglomération
Tél: 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514 280-3597

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice - Gestion de projets - développement
et maintien d'actifs

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2016-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-05-26

Étude des coûts

Projet :	Construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater			Mandat :	17617-2-001
Date :	2016-05-17			Contrat :	14837
Étape :	Octroi de contrat de construction				
		Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Travaux :	%	\$			
Incidences : travaux					
Ristournes :					

Notes :

- L'estimation des travaux provient du bordereau de soumission rempli par le plus bas soumissionnaire.
- Rythme des déboursés : Si les travaux débutent août 2016, il est attendu que 40 % du budget soit dépensé en 2016 et 60 % en 2017.

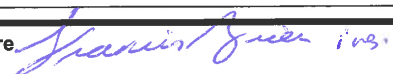
Contrat :	Mandat :	Bâtiment :
14837	17617-2-001	n/a

Titre
Construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Les pavages Chenail inc.	2 708 401,12 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
2	Charex inc.	2 986 900,00 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Certificat d'attestation (Loi sur la publicité légale) manquant. Soumission jugée conforme.			
3			CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4		_____ \$	CONFORME
DEFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
5		_____ \$	CONFORME
DEFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Résolution de signature manquante			
6		_____ \$	CONFORME
DEFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	_____ \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 2 non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure :			

Signature 
 Firme : Beaudoin Hurens
 Fonction : Ingénieur nom : Francis Brien

Montréal, le 17 mai 2016

Monsieur Michel-Louis Cyr, arch. M. Sc. MBA
Gestionnaire immobilier
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal Québec H2Y 3Y8

☎ 514 872-0949
✉ michel-louis.cyr@ville.montreal.qc.ca

VILLE/CLIENT : Ville de Montréal
PROJET : Construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater
OBJET : Ouverture des soumissions
DOSSIER : P10605-00 / 17617-2-001
CONTRAT : 14837
NO SOUMISSION : 5833

Monsieur

En référence à l'ouverture des soumissions en date du 16 mai 2016 concernant les travaux ci-haut mentionnés, deux (2) soumissions ont été ouvertes. Après vérification des formules de soumission, aucune erreur de calcul n'a été décelée. Par contre, le soumissionnaire « Charex inc. » a omis de joindre à sa soumission le certificat d'attestation prévu par la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, tel que spécifié au Cahier des clauses administratives générales. Cependant, cet élément manquant ne constitue pas une non-conformité et la soumission de l'entrepreneur « Charex inc. » est jugée conforme.

Nous vous recommandons l'acceptation de la soumission de l'entrepreneur « Les pavages Chenail inc. » qui est le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis au montant de 2 708 401,12 \$ (incluant taxes et contingences).

Voici les résultats de la soumission :

ENTREPRENEURS	MONTANT DE LA SOUMISSION (taxes et contingences inclus)	COMMENTAIRES
1. Les pavages Chenail inc.	2 708 401,12 \$	Conforme
2. Charex inc.	2 986 900,00 \$	Conforme

Selon notre estimation finale révisée du 11 mai 2016, le coût des travaux était évalué à 2 872 721,52 \$ (taxes et contingences inclus).

Nous observons que la moyenne des soumissions est de 2 847 650,56 \$, soit 0,87 % plus bas que l'estimation finale révisée.

Le montant du plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation finale révisée de 164 320,40 \$, et représente un écart d'environ 5,72 % par rapport au montant estimé.

Concernant le plus bas soumissionnaire, l'ensemble de ses prix unitaires est relativement bas en comparaison avec les prix unitaires estimés. Ses prix suivent la tendance d'un marché favorable observé en ce début de saison estivale. Une attention particulière devra être apportée lors de la réalisation des travaux afin d'en assurer la qualité, et ce, tel que prescrit aux plans et devis, normes et réglementations en vigueur.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Beaudoin Hurens



2016-05-17

Francis Brien, ing.

/lg

p.j. Tableau de vérification
Tableau comparatif

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Dossier : P10605-00 / 17617-2-001
Contrat : 14837
No soumission : 5833
Client : Ville de Montréal / Services institutionnels – Gestion et planification immobilière
Description : Construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater
Date d'ouverture : 16 mai 2016 / 15h00

Rang	Compagnie	Montant (\$) (taxes et contingences incluses)	Montant révisé(\$) (taxes et contingences incluses)	Formulaire de soumission	Addenda (1 et 2)	Formulaire 1	Formulaire 2	Formulaire 11	Autorisation AMF	Licence RBQ	Certificat d'attestation (Loi sur la publicité légale)	Attestation RQ	Résolution de compagnie
1.	Les pavages Chenail inc.	2 708 401,12 \$	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.	Charex inc.	2 986 900,00 \$	-	X	X	X	X	X	X	X	manquant	X	X

Représentant de Beaudoin Hurens : Francis Brien, ing.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : dimanche, 15 mai 2016 à 19:30

Fiche de l'entreprise

Nom : LES PAVAGES CHENAIL INC.

Adresse du siège social : 104, BOUL SAINT-RÉMI, CASE POSTALE 3220, SAINT-RÉMI,
QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700004376

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142533042

Autres noms d'affaires

- CHENAIL

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Québec, le 16 avril 2013

Les Pavages Chenail inc.
À l'attention de : Monsieur Yvon Varin
104, boul. Saint-Rémi
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Les Pavages Chenail inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0030 n° d'identification de l'Autorité : 2700004376**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous Chenail, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Les Pavages Chenail inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires



Saint-Rémi, le 17 mai 2016

Monsieur Michel-Louis Cyr
Gestionnaire immobilier
Service de Gestion et planification immobilière
303, Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**Objet : Autorisation de l'Autorité des marchés financiers
Construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, complexe Atwater
Soumission no 5388 – Contrat no 14837**

Monsieur Cyr,

Dans le cadre du projet en titre, nous vous avons joint lors du dépôt de notre soumission notre autorisation de conclure des contrats et sous-contrats publics délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La période de validité de notre autorisation est venue à échéance le 15 avril 2016. Bien que nous ayons entrepris les démarches pour son renouvellement avant son terme, actuellement, l'Autorité n'émet plus aucune confirmation écrite à cet effet.

Il en résulte donc que le seul moyen fiable pour les entrepreneurs de prouver qu'ils sont toujours autorisés est de soumettre un document provenant d'une recherche effectuée dans le registre des entreprises autorisées sur le site internet de l'AMF à l'adresse suivante : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-lcop-conso.html>. Le résultat de cette recherche correspond au document remis avec notre soumission. Conformément à la loi, la date d'expiration d'une autorisation ne peut se retrouver sur ce registre. Et tel qu'expliqué par l'Autorité sous l'onglet « Foire aux questions », ce registre est un registre positif et par conséquent lorsqu'une entreprise y est inscrite cela confirme au moment de la recherche qu'elle est autorisée. Inversement, si l'entreprise ne s'y retrouve pas, elle ne détient pas cette autorisation.

Présentement, ce registre est le moyen le plus sûr et précis car il permet en temps réel de s'assurer qu'une entreprise soit toujours valide à soumissionner. Ainsi, bien qu'une lettre d'autorisation soit émise pour une durée de 3 ans pour une entreprise, elle peut être révoquée à tout moment suite à une décision de l'Autorité. Cette révocation ne paraissant pas sur la lettre émise à l'origine, la présence d'un entrepreneur sur le registre est donc la seule certitude pour le donneur d'ouvrage que cet entrepreneur soit autorisé.

Recevez, Monsieur Cyr, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Desrochers, ing.
Vice-présidente Travaux Génie Civil

N.B. : Nous vous invitons à consulter les articles de la FAQ sur le site de l'AMF via le lien suivant :
<http://www.lautorite.qc.ca/fr/faq-cp.html>

LES PAVAGES CHENAIL INC.
104, boul. St-Rémi, C.P. 3220, St-Rémi (Qc) J0L 2L0
Tél. : 450.454.0000 • Fax : 450.454.5219
www.pavageschenail.com



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5833

Numéro de référence : 974122

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Charex 14940 rue Louis M Taillon Mirabel, QC, J7N 2K4 NEQ : 1167167742	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1114762) 2016-04-27 13 h 53 Transmission : 2016-04-27 13 h 53	2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Nathalie Côté Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	Commande : (1114102) 2016-04-26 15 h 31 Transmission : 2016-04-26 19 h 03	2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 22 h 30 - Messagerie 2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) 1734 St-Henri Mascouche, QC, J7K 3C3 NEQ : 1142076406	Monsieur Claude Dubois Téléphone : 450 325-2328 Télécopieur : 450 477-5023	Commande : (1111311) 2016-04-21 12 h 53 Transmission : 2016-04-21 17 h 17	2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Louise Genest Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1113342) 2016-04-25 16 h 54 Transmission : 2016-04-25 16 h 54	2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel

			2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Le Groupe Vespo 17, boul. Saint-Joseph Lachine Montréal, QC, H8S 2K9 NEQ : 1146928206	Monsieur John Vannicola Téléphone : 514 933-5057 Télécopieur :	Commande : (1111489) 2016-04-21 14 h 51 Transmission : 2016-04-21 14 h 51 2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1145052065	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1113249) 2016-04-25 15 h 49 Transmission : 2016-04-25 15 h 49 2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1145922051	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1112592) 2016-04-25 8 h 19 Transmission : 2016-04-25 8 h 28 2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 22 h 32 - Messagerie 2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1111109) 2016-04-21 10 h 36 Transmission : 2016-04-21 14 h 28 2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 16 h 22 - Télécopie 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 22 h 31 - Messagerie 2592846 - Addenda 2 - report de date et autres 2016-05-06 12 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Nahtac Construction Inc. 42, rue des Menuisiers Sainte-Anne-des-Plaines, QC, J0N 1H0 NEQ : 1161499679	Monsieur Lester La Haye Téléphone : 450 838-9041	Commande : (1113379) 2016-04-25 20 h 01 Transmission : 2016-04-25 20 h 01 2591809 - Addenda 1 (devis) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel 2591810 - Addenda 1 (plan) 2016-05-05 15 h 42 - Courriel

Télécopieur : 450
838-9042

2592846 - Addenda 2 - report de
date et autres
2016-05-06 12 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Neolect Inc.
104 boul Montcalm Nord
Candiac, QC, J5R 3L8
NEQ : 1166302126

[Madame Marjolaine
Émond](#)

Téléphone : 450 659-
5457
Télécopieur : 450
659-9265

Commande : (1110987)

2016-04-21 9 h 43

Transmission :

2016-04-21 12 h 26

2591809 - Addenda 1 (devis)
2016-05-05 15 h 42 - Courriel
2591810 - Addenda 1 (plan)
2016-05-05 22 h 29 - Messagerie
2592846 - Addenda 2 - report de
date et autres
2016-05-06 12 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Pavage Chenail
104, St-Rémi, C.P. 3220
Saint-Rémi, QC, J0L2L0
NEQ : 1142533042

[Madame Christine
Barbeau](#)

Téléphone : 450 454-
0000
Télécopieur : 450
454-5219

Commande : (1112203)

2016-04-22 13 h 53

Transmission :

2016-04-22 13 h 53

2591809 - Addenda 1 (devis)
2016-05-05 15 h 43 - Télécopie
2591810 - Addenda 1 (plan)
2016-05-05 22 h 30 - Messagerie
2592846 - Addenda 2 - report de
date et autres
2016-05-06 12 h 55 - Télécopie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1162961002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Sud-Ouest au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 2 979 241,24 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5833 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1162961002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU -
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Sylvie L GOUPIL
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction Ltée, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs (CG15 0159), afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses;
2. d'accorder ce surplus contractuel à Celeb Construction Ltée (CG15 0159) afin de compléter les travaux de modernisation au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166019001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction ltée, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs (CG15 0159), afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 mars 2015, la Direction de l'eau potable (DEP) a accordé un contrat à l'entreprise Céleb Construction ltée au montant de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux (architecture, électricité, ventilation) au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (CG15 0159). Ce montant de 9 074 401,88 \$ comprenait un montant de 8 249 456,25 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux et un montant de 824 945,63 \$, taxes incluses, pour les contingences, soit 10% du coût des travaux.

L'ordre de débiter les travaux a été donné le 8 juin 2015 et l'entrepreneur doit terminer les travaux 15 mois plus tard, soit le 8 septembre 2016. Entre les mois de juin 2015 et mai 2016, plusieurs directives de changement approuvées par la Ville ont été émises relativement à des travaux imprévus mais requis en architecture, électricité et mécanique du bâtiment. Tenant compte des montants déjà dépensés et des directives de changement déjà identifiées et sachant que les travaux doivent se poursuivre jusqu'en septembre 2016, il appert que le montant initial des contingences alloué au contrat risque d'être insuffisant et que le montant total du contrat de l'entrepreneur général doit être augmenté. Cette demande ne change pas la dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, qui avait été autorisée par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 mars 2015.

Les honoraires associés à la production des avis de changements supplémentaires d'ici la fin

du projet seront payés à même l'enveloppe déjà accordée à SNC Lavalin dans le cadre du CG11 0211 (22 juin 2011).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0159 - 26 mars 2015 - Octroyer un contrat pour l'exécution de travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs, à l'entreprise Céleb Construction Itée - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, dont une somme maximale contractuelle de 9 074 401,88 \$ et des dépenses incidentes de 412 472,81 \$.

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents afin de réaliser des travaux supplémentaires imprévus au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction Itée (CG 15 0159), majorant ainsi le montant du contrat de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

L'extension budgétaire du contrat servira à compléter les travaux imprévus de la mécanique du bâtiment (plomberie, ventilation et système de contrôle) et d'architecture (cloisons, finis de murs et plancher).

JUSTIFICATION

Les contingences du contrat ont été initialement établies à 10 % (824 945,63 \$, taxes incluses). De plus, un montant de 412 472,81 \$, taxes incluses, a été prévu pour les incidences.

Les avis de changement complétés à ce jour et ceux actuellement en préparation totalisent 685 992,86 \$, taxes incluses, soit 83 % du montant des contingences pour un avancement de projet d'environ 68 %. La nature des travaux contingents déjà réalisés est principalement reliée à des infrastructures inaccessibles au moment de la conception ainsi qu'à des travaux de sécurisation du site demandées par le Service incendie de Montréal ou par l'exploitant.

Voici quelques exemples :

- Modification de la tuyauterie, des équipements électriques et d'éclairage en interférence avec des infrastructures existantes non accessibles au moment de la conception;
- Obturation des orifices existants découverts lors de l'enlèvement des enveloppes pour respecter les normes incendies;
- Ancrage et renforcement de certains murs de bloc non ancrés au plancher ou au plafond;
- Réparation des planchers en béton suite à la découverte de délaminations majeures;
- Travaux supplémentaires de désamiantage à risque élevé.

Puisque le solde des contingences est actuellement de 138 952,77 \$, soit moins de 2% de la valeur du contrat, nous estimons qu'il est préférable de bonifier le poste des contingences

au cas où se présenteraient effectivement des travaux de cette nature d'ici à la fin du contrat.

Considérant les travaux à être réalisés, les professionnels de la DEP ont estimé qu'il serait prudent de bonifier les contingences d'un montant de 361 047,23 \$ pour ainsi disposer de 500 000,00 \$ d'ici la fin du projet. Il est utile de rappeler que si les contingences ne sont pas utilisées, celles-ci retourneront à la Ville à la fin du projet.

Le montant ainsi majoré des dépenses contingentes (1 185 992,86 \$, taxes incluses) équivaut à 14,4 % de la valeur allouée pour l'exécution des travaux (8 249 456,25 \$, taxes incluses). Ce pourcentage ajusté est légèrement inférieur aux contingences de 15% actuellement réservées par le SGPI pour des projets de rénovation majeure dans un bâtiment existant.

Il est à noter que ce transfert des crédits n'aura aucun impact sur la dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, qui a été autorisée par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 mars 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle correspondant à l'augmentation du contrat de 361 047,23 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux supplémentaires au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs.

Le transfert de ce montant du poste des dépenses incidentes aura pour effet, si l'ensemble des contingences sont utilisées, de faire passer la valeur du contrat de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

Dans le cadre du contrat, le montant des contingences a été établi à 824 945,63 \$, taxes incluses et un montant de 412 472,81 \$, taxes incluses, était prévu pour les incidences liées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Les crédits requis pour amender le contrat sont disponibles au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de la Direction de l'eau potable (DEP) et seront assumés entièrement par l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*» .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus, les travaux contingents identifiés devront être effectués dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, ce qui engendra des délais d'au moins 6 mois pour compléter les travaux. Des coûts additionnels liés à la mobilisation d'un nouvel entrepreneur sont à prévoir. Ce délai compromettra vraisemblablement la date de retour des employés dans les locaux administratifs et occasionnera des frais supplémentaires de location de locaux temporaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le CG : 22 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingénieur

Tél : 514-868-3587
Télécop. : 514-872-2898

Sylvie Bouchard
C/s Projets d'usines
Tél. : 514-868-5144

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

Tél : 514 872-4631
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-3411
Approuvé le : 2016-05-27

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-05-30

Dossier # : 1166019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction Ltée, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs (CG15 0159), afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Pour la réalisation des travaux octroyés à Céleb Construction Ltée suite à l'appel d'offres public 10105, le montant pour les contingences avait été établi à 824 945,63 \$, taxes incluses, ce qui correspondait à 10% de la valeur des travaux à réaliser.

La modification demandée vise à augmenter le montant des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses.

Dans l'éventualité où les contingences sont toutes utilisées pour des travaux imprévus et nécessaires au projet, le contrat de l'entrepreneur passera de 8 249 456,25 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 14.4% par rapport au contrat initial.

Nous sommes donc d'avis que les modifications demandées peuvent être qualifiées d'accessoires au contrat au sens de la Loi quant à la valeur, étant entendu par ailleurs que ces modifications ne changent pas la nature du contrat.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michel S SIMARD
Avocat - Droit contractuel
Tél : 872-4582

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 872-8323
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1166019001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine

Objet :

Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction ltée, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs (CG15 0159), afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1166019001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Sylvie L GOUPIL
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 201604 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70% par l'agglomération, pour un montant total de 499 836,63\$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 07:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 201604 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La mise en valeur du secteur des anciens ateliers municipaux Rosemont et du métro Rosemont est dans la mire de la Ville depuis plus de 30 ans déjà. Il s'agit du secteur délimité par la rue des Carrières, Saint-Denis, Saint-Hubert et le boulevard Rosemont. La première intervention dans le secteur fut la construction, en 1992, d'un projet d'habitation à loyer modique (HLM Les habitations Saint-Vallier) de 148 logements. Par la suite, dans le cadre de la relocalisation des ateliers municipaux, la Ville a entrepris un vaste chantier ayant comme objectif la mise en valeur de l'ensemble du site occupé par les ateliers et les garages. Ce chantier a débuté par la démolition des bâtiments en 2005 suivi de la décontamination des terrains et de la redéfinition de l'utilisation du sol par la construction de nouvelles rues, de quelque 500 nouveaux logements (dont 155 logements sociaux et communautaires), de la bibliothèque Marc-Favreau, de la Place Raymond-Plante et du parc Luc-Durand. Actuellement, mis à part un bâtiment de 24 logements sociaux et communautaires pour familles qui sera construit bientôt sur la rue Saint-Vallier, il ne reste que l'îlot du métro Rosemont à mettre en valeur.

En septembre 2013, le comité exécutif de la Ville a adopté une résolution afin de réserver, pour une période de 30 mois, le terrain de l'îlot du métro Rosemont (lot 2 333 647) en vue de sa vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la construction d'un projet de 193 logements pour personnes âgées et l'implantation de son siège social. Cette volonté de la Ville a été confirmée de nouveau le 23 mars dernier par la résolution CE16 0464.

Le projet de l'OMHM sera construit en partie au-dessus de la boucle de virage des autobus utilisée par la Société de transport de Montréal (STM) et un stationnement sera construit en dessous de cette boucle. Pour que ce site puisse être développé, des travaux d'infrastructures sont requis puisque le projet de l'OMHM nécessite d'abandonner une conduite d'aqueduc de 8 pouces et un égout combiné qui traversent actuellement la boucle d'autobus. Mentionnons que les conduites à être abandonnées (par l'OMHM lors de ses travaux d'excavation) assurent actuellement un bouclage du réseau d'eau du secteur des anciens ateliers municipaux ainsi que la desserte de l'édicule de métro. Pour pallier à l'abandon de ces conduites, des travaux seront donc nécessaires (objet du présent dossier décisionnel) dans la rue Saint-Denis pour remplacer une section de conduite d'aqueduc dont le diamètre est insuffisant et assurer une protection incendie adéquate du secteur ainsi que dans le boulevard Rosemont pour y relocaliser les branchements de services de l'édicule de métro. Des travaux connexes de déplacement et d'ajout de bornes-fontaines sont aussi prévus dans le cadre de ces travaux. Étant donné que l'édicule du métro Rosemont est actuellement branché sur l'aqueduc et l'égout à être abandonnés, des travaux devront aussi être réalisés à l'intérieur de l'édicule afin de réorienter les branchements de service vers le boulevard Rosemont. Ces derniers travaux exécutés par la STM sont actuellement en chantier et une autorisation de dépense a été approuvée par le comité exécutif de la Ville le 11 mai dernier (CE16 0823) pour défrayer leurs coûts.

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La conception des travaux du présent dossier décisionnel a été réalisée par la firme externe EXP en vertu d'une entente cadre de la Ville. Par la suite, un appel d'offres a été publié du 18 avril au 11 mai 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Un (1) addenda fut émis le 5 mai 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications mineures à la formule de soumission et clarification sur la date de réalisation des travaux. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0823 - Le 11 mai 2016 - Approuver une dépense estimée au montant de 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal. N/Réf. : 31H12-005-1065-01

CE16 0464 - Le 23 mars 2016 - Prolonger pour une période de 30 mois la réservation d'un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent principalement en la reconstruction d'environ 148 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm, la reconstruction là où requis de trottoirs, de bordures et de la chaussée dans la rue Saint-

Denis d'un point au sud du boulevard Rosemont jusqu'à la rue des Carrières, ainsi que de nouveaux branchements dans le boulevard Rosemont pour la desserte de l'édicule de métro Rosemont. Le déplacement et l'ajout de bornes-fontaines sont aussi prévus ainsi qu'une intervention ponctuelle à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes, notamment la STM, avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de l'eau et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 59 084,04 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux incluant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 201604 s'est terminé le 11 mai 2016. Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 36 % qui ont déposé et de 64 % qui n'ont pas déposé. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Pavages D'Amour inc.	590 840,43 \$	59 084,04 \$	649 924,47 \$
2 Groupe Damiano inc.	671 740,29 \$	67 174,03 \$	738 914,32 \$
3 Excavation Loiselle inc.	692 067,84 \$	69 206,80 \$	761 274,64 \$
4 Quantum Travaux Civils inc.	800 131,72 \$	80 013,17 \$	880 144,89 \$
Estimation des professionnels préparée par Division Gestion de Projets et Économie de la Construction	445 803,62 \$	44 580,36 \$	490 383,98 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	757 564,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	16,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	230 220,42 \$ 35,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	159 540,49 \$ 32,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	88 989,85 \$ 13,7 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent**

vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

*** Suite aux erreurs de calculs dans 2 sous-projets (1640157100: un item sans montant total et 1648007101: mauvaise transcription du sous-total avant taxes), veuillez noter que le montant de la soumission du Groupe Damiano inc. est passé de 487 053,59 \$ à 738 914,32 \$. La correction a engendré un changement de rang, il est passé du 1^{er} au 2^e plus bas.**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues qui sont toutes supérieures à l'estimation de soumission. Après comparaison des prix reçus, elle a constaté que la majorité de l'écart entre la plus basse soumission reçue et l'estimation de soumission (32,5 %) se situe dans les articles de conduite d'eau 200 mm, chambre de vanne, raccord de type « croix », revêtement bitumineux-couche de surface et maintien de la circulation.

La simulation faite par l'EEC pendant son analyse, principalement dans la productivité des équipes, a montré que les prix de l'estimation de soumission sont représentatifs du marché et que l'écart se maintient au-dessus de 25 %. De plus, l'examen des prix unitaires de tous les soumissionnaires a montré que pour ces articles, à l'exception de celui de la conduite d'eau (dont l'écart représente 6,5 %), il y a toujours parmi les quatre prix soumis un qui est proche, sinon en dessous, du prix de la DGPEC. Cette constatation confirme que les prix de l'estimation sont justes et que les prix reçus pour cet appel d'offres sont au-dessus de ceux du marché.

Compte tenu de ce qui précède, l'écart est défavorable à la Ville.

Dans le cas présent, même si l'écart entre la dernière estimation et le montant de la soumission représente plus de 10 %, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, qui finance les travaux, recommande d'aller de l'avant avec ce contrat. La Direction de l'habitation est consciente que, contrairement à ce qui se produit en début d'année, les prix des soumissions peuvent être supérieurs aux prix du marché puisque les carnets de commandes des entrepreneurs sont habituellement complets. Conséquemment, reprendre immédiatement le processus d'appel d'offres ne constituerait aucune garantie d'obtenir de meilleurs prix.

Aussi, tel que mentionné à la rubrique des impacts majeurs ci-après, il n'est pas souhaitable de retarder ou de reporter les présents travaux compte tenu des conséquences que cela pourrait engendrer sur le calendrier de réalisation du projet de l'OMHM. Les budgets sont disponibles en 2016 pour assumer leurs coûts et une analyse financière (VAN) réalisée par le Service des finances de la Ville en mai 2016 démontre que les investissements municipaux seront rapidement rentabilisés et récupérés via les taxes foncières annuelles qui seront générées par le projet de l'OMHM.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavage D'Amour inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 715 324,47 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 65 400,00 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 30% par la ville centre pour un montant de 215 487,84 \$ taxes incluses et à 70 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 499 836,63 \$ taxes incluses étant donné qu'il s'agit d'un projet ayant pour but de permettre le développement de logements sociaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

Un montant de 456 417,47 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 12-009 «Travaux d'infrastructures, d'aménagement et réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires».

Un montant de 196 769,12 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif # 15-096 «Travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers».

Cette dépense est prévue à 70% au PTI 48007 de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire et à 30% au PTI 40130.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de la mise en valeur du territoire nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux selon l'échéancier prévu, pourrait engendrer des conséquences non souhaitables sur le calendrier de réalisation du projet de l'OMHM.

Actuellement, le projet de l'OMHM est très avancé et les plans sont terminés à 90 %. Le 4 avril 2016, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été adopté par le conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la demande de permis est à l'étude. La vente de l'emplacement municipal à l'OMHM est prévue en mars 2017 et le début de la construction au printemps 2017. Un décalage du calendrier pourrait engendrer, pour l'OMHM, des frais supplémentaires dus au renouvellement des baux de location pour les bureaux et de possibles hausses des coûts de construction.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications. Des moyens de communication locaux seront mis en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2016

Fin des travaux : septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Danielle CÉCILE, 27 mai 2016

Abdelwahid BEKKOUCHE, 26 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Guillaume LABRIE
Ingénieur

Tél : 514 872-6413
Télécop. :

Mario DUGUAY
chef de section

Tél : 514 872-8976
Télécop. : 514 872-2874

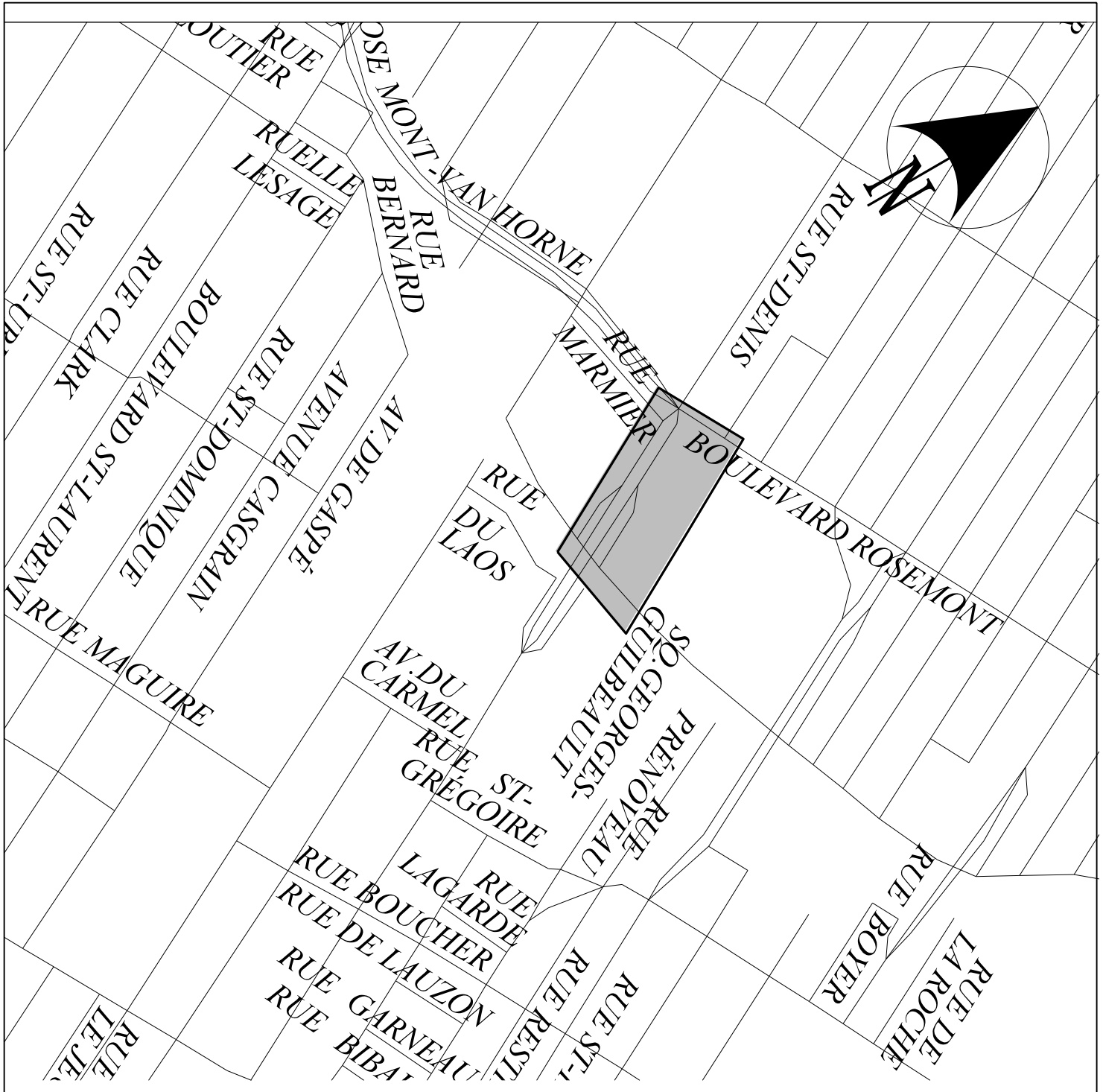
**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-31

Plan de localisation



Division de la conception des travaux
Actifs visés par le projet

Soumission: 201604
 Titre: Travaux de conduite d'eau et de branchements de services dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont
 Arrondissement: Rosemont Petite-Patrie

Voirie				
Type d'Item	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Chaussée Mixte	790	m.ca	133 m.l. 26 m.l.
	Chaussée Flexible	142	m.ca	
Sous total Chaussée			-	\$
Trottoir, Bordure et Mail	Trottoir monolithe en béton	50	m.ca.	
	Trottoir boulevard en béton	65	m.ca	
	Bordure de béton	23	m	
Sous total Trottoir				
TOTAL VOIRIE				

Égout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc 150 mm diam.	6	m	
Aqueduc 200 mm diam.	142	m	
TOTAL ÉGOUT / AQUEDUC			

m			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
TOTAL ÉCLAIRAGE / FEUX			

Préparé par: Guillaume Labrie, ing.

Soumission 201604- TRAVAUX DE CONDUITE D'EAU ET DE BRANCHEMENTS DE SERVICES D'EAU DANS LA RUE ST-DENIS, DE LA RUE DES CARRIÈRES AU BOULEVARD ROSEMONT

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Rue des Carrières Rue Saint-Denis Boulevard Rosemont	<p>Les travaux sont répartis en 7 phases distinctes décrites et illustrées au cahier C.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1a : Travaux de remplacement de conduite d'eau, de chambre de vanne et de borne-fontaine sur la rue des Carrières; - Phase 1b : Travaux de remplacement de conduite d'eau sur la rue des Carrières; - Phase 2 : Travaux de remplacement de conduite d'eau, de chambre de vanne, de borne-fontaine sur la bretelle des Carrières vers la rue St-Denis direction nord ; - Phase 3 : Travaux de remplacement de conduite d'eau sur la rue St-Denis direction nord; - Phase 4 : Travaux de remplacement de conduite d'eau et démolition du terreplein centrale sur la rue St-Denis; - Phase 5 : Travaux de remplacement de conduite d'eau sur la rue St-Denis direction sud; - Phase 6 : Travaux de remplacement d'une croix de conduite d'eau à l'intersection boulevard Rosemont / St-Denis, de branchement sur la rue Rosemont et de déplacement d'une borne fontaine dans la boucle de la STM; - Phase 7 : Travaux de pavage final sur la rue St-Denis et le boulevard Rosemont; - Pour les phases 1a et 1b, des fermetures complètes avec circulation locale seulement sont prévues sur la rue des Carrières. - Pour les phases 1b et 2, une largeur de 3,5m minimum sera maintenues dans la bretelle rue des Carrières vers la rue Saint-Denis direction nord, - Pour la phase 3, une fermeture complète de la rue Saint-Denis direction nord, une circulation locale sera maintenue jusqu'à la rue Hélène Baillargeon pour desservir les résidents; - Pour la phase 5, une fermeture de la rue Saint-Denis direction sud avec déviation sur la chaussée opposé en maintenant 1 voies de 3,2m par direction sur la rue Saint-Denis : - Pour la phase 6, fermeture complète du boulevard Rosemont direction Est ainsi que la fermeture complète de la rue Saint-Denis direction sud avec chemin de détour; - Des glissières de sécurité délimitant l'aire de travail de l'entrepreneur des voies de circulation sur la rue des Carrières et sur la rue Saint-Denis doivent être installées lors des travaux; - Voir le cahier C pour les exigences à respecter quant à la piste cyclable sur la rue Bellerive et à la bande cyclable sur le boulevard Pierre-Bernard lors des travaux. - Interdire le stationnement à la hauteur des travaux de l'entrepreneur, ainsi qu'en amont et en aval de l'aire de travail; - Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes; - Prévoir l'utilisation de flèches lumineuses à la place des panneaux T-D-130 pour toute entrave sur la rue Saint-Denis et le boulevard Rosemont;

	<ul style="list-style-type: none"> - En l'absence de travaux, l'entreposage des dispositifs de signalisation doit se faire de façon à maintenir les voies de circulation et les trottoirs libres de tout obstacle; - Maintenir en tout temps les nombres de voies de circulation, par phase, décrite au cahier C; - Maintenir en tout temps, d'une façon sécuritaire, tous les mouvements permis aux intersections à moins d'indication contraire; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou passage piéton est entravé dans une direction, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle ou qu'ils soient détournés sur le trottoir opposé; - Enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés; - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes. - Deux (2) PMVM sont prévus au devis pour informer des entraves sur la rue Saint-Denis; - Maintenir l'accès en tout temps au service d'urgences santé, au service de sécurité incendie de Montréal et à la SPVM. - L'entrepreneur doit noter qu'une coordination entre son chantier et les chantiers dans le même secteur que ses travaux pourrait être nécessaire. Les chemins de détour et/ou les itinéraires facultatifs pourraient être modifiés.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Durant les travaux, s'il y a deux entrées menant à un même stationnement, au moins une entrée doit demeurer accessible. Si seulement une entrée est disponible, les travaux doivent être phasés de manière à maintenir l'accès en tout temps ou à la fin de son quart de travail, chaque jour, redonner l'accès aux stationnements et maintenir l'accessibilité aux stationnements privés. - La S.T.M. doit être avisée de la date et de la nature des entraves au moins 30 jours à l'avance lors des travaux sur la des Carrières. Rue Saint-Denis et le boulevard Rosemont; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents et les commerçants devront être informés, des restrictions applicables à la circulation. - Suivant certaines phases de travaux, certains feux de circulation devront être reprogrammés en fonction des nouvelles configurations temporaires. La principale intersection est la rue St-Denis / boul. Rosemont. Préalablement à la reprogrammation des feux, l'Entrepreneur doit demander la modification de la programmation des feux de circulation auprès de la Ville de Montréal. - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu.



DÉCISION N° : 2013-CPSM-0035

Québec, le 18 avril 2013

Pavages D'Amour inc. /
À l'attention de : Monsieur Stéphane D'Amour
1635, Newman Crescent
Dorval (Québec) H9P 2R6

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Pavages D'Amour inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0035 n° d'identification de l'Autorité : 2700001841**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Pavages D'Amour inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **17 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires

Québec
Boulevard de l'Énergie
2650, boulevard de l'Énergie
Québec (Québec)
G1K 3K1
tél. : 514 395-0311
télé. sans frais : 1 877 313-3247
télé. TTS : 1 877 313-3247

Montréal
852, Square Victoria, 11^e étage
C.P. 246, rue de la Bourne
Montréal (Québec)
H4Z 1C2
tél. : 514 395-0311
télé. sans frais : 1 877 313-3247
tél. : 514 395-0399

4.1 b



À QUI DE DROIT

Nous vous informons que notre renouvellement du certificat avec l'AMF pour conclure des contrats ou sous-contrats avec des organismes publics est en procédure depuis le 11 décembre 2015. Voir copie ci-jointe.

Pour toute question, vous pouvez contacter M. Benoit, coordonateur de l'AMF au 1-877-525-0337 poste 4866, qui sera en mesure de vous offrir de l'information concernant à notre dossier.



1635 NEWMAN CRESCENT, DORVAL, QUÉBEC H9P 2R6
☎ 514-631-4570 📠 514-631-6002 ✉ info@pavagesdamour.com

Dossier client		
----------------	--	--

Suivi des demandes

Carte de crédit – Pour des raisons de sécurité, n'indiquez pas de numéro de carte de crédit dans un document électronique que vous transmettez à l'Autorité. Utilisez plutôt l'onglet État de compte/Paiement de votre dossier client ou procédez par la poste pour effectuer votre paiement.

La colonne « statut » indique l'état actuel de votre demande. Pour plus de détails sur les différents statuts possibles, veuillez consulter l'aide en ligne.

Filtre des demandes						
Département ▼						
2015-12-11	1530864697	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'Autorité	2015-12-18		
2015-12-11	1530889568	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En attente d'un avis de l'UPAC	2015-12-18		
2015-08-18	1530780096	Demande d'information générale	Demande traitée	2015-08-18		
1						Afficher les items 1 - 3 de 3

[Retour au menu](#)



À QUI DE DROIT

Nous vous informons que notre renouvellement du certificat avec l'AMF pour conclure des contrats ou sous-contrats avec des organismes publics est en procédure depuis le 11 décembre 2015. Voir copie ci-jointe.

Pour toute question, vous pouvez contacter M. Benoit, coordonateur de l'AMF au 1-877-525-0337 poste 4866, qui sera en mesure de vous offrir de l'information concernant à notre dossier.

Le 11 décembre 2015

PAVAGES D'AMOUR INC.
1635, CROIS NEWMAN
DORVAL QC H9P 2R6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700001841
N° de demande : 1530864697
N° de confirmation de paiement : 000179977132

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 201604

Numéro de référence : 972531

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue Des Carrières au Boulevard Rosemont

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	Monsieur Stephane Chaumont Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	Commande : (1109289) 2016-04-19 9 h 30 Transmission : 2016-04-19 9 h 30	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-05 12 h 26 - Courriel 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-05 12 h 29 - Courriel 2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-05 14 h 02 - Courriel 2591901 - Annexe O2 2016-05-05 14 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Excavation Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Michel Laberge Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1120052) 2016-05-06 9 h 27 Transmission : 2016-05-06 9 h 27	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-06 9 h 27 - Téléchargement 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-06 9 h 27 - Téléchargement 2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-06 9 h 27 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-06 9 h 27 - Téléchargement 2591901 - Annexe O2 2016-05-06 9 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Damiano Inc. 11560 boul de la Rivière-Des-Prairies Montréal, QC, H1C 1P9	Monsieur Tony Damiano Téléphone : 514 881-7702 Télécopieur : 514 881-7939	Commande : (1121120) 2016-05-09 13 h 08 Transmission : 2016-05-09 18 h 32	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-09 13 h 08 - Téléchargement 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-09 13 h 08 - Téléchargement

			2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-09 13 h 08 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-09 13 h 08 - Téléchargement 2591901 - Annexe O2 2016-05-09 13 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	<u>Monsieur David Guay</u> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1112222) 2016-04-22 14 h 08 Transmission : 2016-04-22 14 h 08	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-05 12 h 26 - Courriel 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-05 12 h 29 - Courriel 2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-05 14 h 02 - Courriel 2591901 - Annexe O2 2016-05-05 14 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	<u>Monsieur Richard Morin</u> Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1108421) 2016-04-18 10 h 09 Transmission : 2016-04-18 13 h 27	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-05 12 h 26 - Courriel 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-05 12 h 29 - Courriel 2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-05 14 h 02 - Courriel 2591901 - Annexe O2 2016-05-05 14 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1	<u>Madame Guylaine Despins</u> Téléphone : 450 773-5515 Télécopieur : 888 729-2760	Commande : (1108797) 2016-04-18 14 h 01 Transmission : 2016-04-18 20 h 27	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-05 12 h 26 - Courriel 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-05 12 h 29 - Courriel 2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-05 14 h 02 - Courriel 2591901 - Annexe O2 2016-05-05 14 h 03 - Courriel

Les Entreprises Cogenex Inc. 11560 Boul Rivières-des-Prairies Bur 300 Montréal, QC, H1C 1P9	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	Commande : (1115428) 2016-04-28 12 h 15 Transmission : 2016-04-28 18 h 40	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1109373) 2016-04-19 10 h 21 Transmission : 2016-04-19 10 h 21	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-05 12 h 26 - Courriel 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-05 12 h 29 - Courriel 2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-05 14 h 02 - Courriel 2591901 - Annexe O2 2016-05-05 14 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1109378) 2016-04-19 10 h 24 Transmission : 2016-04-19 16 h 44	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-05 12 h 27 - Télécopie 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-05 13 h 37 - Télécopie 2591897 - 201604_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement 2591900 - Annexe O1 2016-05-05 14 h 28 - Messagerie 2591901 - Annexe O2 2016-05-05 14 h 30 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Quantum Travaux Civils Inc. 8656 Boulevard St Laurent, Suite#201 Montréal, QC, H2S 3C7	Monsieur Paolo Catania Téléphone : 514 821-3119 Télécopieur :	Commande : (1112449) 2016-04-22 20 h 20 Transmission : 2016-04-22 20 h 20	2591895 - 201604_Addenda 1 2016-05-05 12 h 26 - Courriel 2591896 - 201604_Formulaires de soumission (devis) 2016-05-05 12 h 29 - Courriel

2591897 - 201604_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement
2591900 - Annexe O1
2016-05-05 14 h 02 - Courriel
2591901 - Annexe O2
2016-05-05 14 h 03 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Super Excavation Inc.
5900 Saint-Jacques Ouest
Montréal, QC, H4A 2E9

Monsieur Natalino
Cappello
Téléphone : 514 488-
6883
Télécopieur : 514
488-1791

Commande : (1109204)
2016-04-19 8 h 33
Transmission :
2016-04-19 10 h 04

2591895 - 201604_Addenda 1
2016-05-05 12 h 27 - Télécopie
2591896 - 201604_Formulaires de
soumission (devis)
2016-05-05 13 h 37 - Télécopie
2591897 - 201604_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-05-05 12 h 29 - Téléchargement
2591900 - Annexe O1
2016-05-05 14 h 28 - Messagerie
2591901 - Annexe O2
2016-05-05 14 h 29 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Dossier # : 1167231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 201604 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SMVT - 1167231029.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières - Point Ser. Développement
Tél : (514) 872-3238

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Camille TROUDE
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Point Ser. Développement



(1)

Dossier # : 1165367001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale située au 775, rue Gosford (0002) - Dépense totale de 9 907 004,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5815 (7 soumissionnaires) .

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford (0002), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 763 888,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5815;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération à 88,55 % et par la ville centre à 11,45 %.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 14:31

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1165367001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale située au 775, rue Gosford (0002) - Dépense totale de 9 907 004,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5815 (7 soumissionnaires) .

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble du 775, rue Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la cour municipale. Il loge principalement une part importante du Service des affaires juridiques, la magistrature de la cour municipale et le service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le Service des affaires juridiques regroupe les Affaires civiles, la Direction des poursuites pénales et criminelles et la Direction des services judiciaires. Cette dernière est composée de plusieurs divisions permettant d'offrir des services en matière pénale et criminelle à la population, soit la division du greffe de la cour municipale et la division de la perception et des services connexes à la clientèle. Elle est aussi responsable des différentes salles d'audience qui se trouvent dans l'édifice. Le service aux cours du SPVM doit, pour sa part, administrer les procédures de comparution et voir à l'exécution des demandes et ordonnances de la cour.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a débuté un programme de réfection en rénovant certains des étages composant l'immeuble. Un grand projet de rénovation et de mise à niveau de l'ensemble de l'immeuble a été amorcé à l'automne 2011. En parallèle au présent mandat, un contrat de construction a été octroyé en janvier 2016 par la réalisation d'une première phase de travaux qui consiste à la réfection des 8 ascenseurs et des 2 plates-formes élévatrices desservant le bâtiment; ce projet est actuellement en cours.

La Ville de Montréal souhaite poursuivre ce programme de réfection majeure du 775, rue Gosford par une deuxième phase de travaux en s'attaquant, entre autres, au tunnel technique situé sous la rue Saint-Louis, aux apprentis mécaniques, aux travaux de toiture, ainsi qu'à une portion du système de sécurité incendie. D'importants travaux aux systèmes électromécaniques doivent, par ailleurs, être entrepris, puisque plusieurs équipements ont atteint, voir dépassé, leur durée de vie utile. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie.

Un contrat de services professionnels a donc été accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour préparer les plans et devis relatifs aux travaux requis pour la réfection du tunnel

technique situé sous la rue Saint-Louis, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale, ainsi que pour assurer la surveillance des travaux tout au long du chantier.

L'appel d'offres public a été publié le 10 février 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes au greffe de la Ville le 23 mars 2016. Les soumissionnaires ont disposé de 43 jours calendrier pour préparer leurs soumissions. Quatre addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres:

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	08 mars 2016	Report de date d'ouverture des soumissions du 16 au 21 mars 2016.
2	09 mars 2016	Précisions et modifications en architecture, en mécanique, en électricité, en structure et en génie civil, en réponse aux questions des preneurs des documents.
3	15 mars 2016	Précisions et modifications en architecture, en mécanique, en électricité, en structure et en génie civil, en réponse aux questions des preneurs des documents.
4	15 mars 2016	Report de date d'ouverture des soumissions du 21 au 23 mars 2016.

Les visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 17, 19, 22, 23, 26 et 29 février 2016.

La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, afin de tenir compte des délais d'enquête.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0467 - 3 novembre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des apprentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG11 0327 - 28 septembre 2011 - Autoriser une dépense de 2 455 111,66 \$, taxes incluses, pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy + Associés et DESSAU inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 289 920,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-11547, selon les termes et conditions stipulées au projet de convention; imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnels.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les entreprises QMD inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection du tunnel technique, des apprentis mécaniques ainsi que la réfection de la toiture du chef lieu de la cour municipale situé au 775, rue Gosford.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- travaux de dégarnissage et de préparation des lieux avec enlèvement d'amiante à risque élevé;
- démolition et reconstruction partielle du tunnel technique et du trottoir situé sous la rue St-Louis;
- démolition et remplacement de l'ensemble des composantes électromécaniques contenues aux apprentis mécaniques;
- remplacement de la toiture et réhabilitation des puits de lumière;
- divers travaux de réfection en architecture, en électricité, en plomberie et en ventilation.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier (voir le tableau des coûts du projet, placé en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 19 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir liste en pièce jointe) et 7 d'entre eux ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, quatre firmes n'ont pas les licences adéquates pour réaliser le projet. Les 5 entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent ils n'ont pas déposé de soumissions.

Les 7 soumissions reçues sont conformes exception faite de certaines dérogations. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité placé en pièce jointe, ainsi qu'au tableau ci-dessous.

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxes (Prix vérifié)	Contingences avec taxes (Prix vérifié)	Total avec taxes (Prix vérifié)
Les entreprises QMD inc.	7 620 772,95 \$	1 143 115,94 \$	8 763 888,89 \$
Procova inc.	7 694 127,00 \$	1 154 119,05 \$	8 848 246,05 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	7 872 013,28 \$	1 180 801,99 \$	9 052 815,28 \$
Développement Atrium inc.	7 990 086,94 \$	1 198 513,04 \$	9 188 599,98 \$
Devcor (1994)	8 099 999,99 \$	1 215 000,00 \$	9 314 999,99 \$
Société générale de construction BPF inc.	8 407 445,70 \$	1 261 116,85 \$	9 668 562,55 \$
Socomec Industriel inc.	9 364 261,90 \$	1 404 639,28 \$	10 768 901,18 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPI	8 692 833,18 \$	1 303 924,98 \$	9 996 758,17 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			9 372 287,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,94 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 005 012,29 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	22,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-1 232 869,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 12,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	84 357,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,96 %

Note: tous les prix incluent les taxes.

La dernière estimation des professionnels externes, établie lors de l'appel d'offres, était de 9 996 758,17 \$ (taxes et contingences incluses). Cette estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Elle est supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de -1 232 869,28 \$ (-12,33 %). Toutefois, l'estimation des professionnels est près de la moyenne des soumissions avec un écart de -6,25 %.

Comme le notent les professionnels dans leur lettre de recommandation (voir document en pièce jointe), les prix présentés représente un écart global de 21 %. Toutefois, cet écart est réduit à 6% pour les cinq plus bas et à 3 % pour les trois plus bas prix. Cette répartition paraît normale et cohérente pour ce type d'ouvrage et permet de penser que la portée générale des travaux a été comprise de la même façon par les soumissionnaires les plus bas. Globalement, l'estimation est 12,33 % plus élevée que le prix du plus bas soumissionnaire. Cet écart semble dû à un marché très compétitif et des prix généralement bas. Plus spécifiquement, un écart important est notable entre les prix soumis et les prix estimés en électricité. Il peut s'agir d'une imprécision de l'estimation ou d'un prix exceptionnellement bas pour cette portion des travaux.

L'écart entre la moyenne des soumissions et le plus bas soumissionnaire est de 6,94 %. Par ailleurs, la différence entre le deuxième soumissionnaire et le plus bas s'élève à 84 357,16 \$, soit un écart de 0,96 %, ce qui confirme que le prix déposé du plus bas soumissionnaire, Les entreprises QMD inc., est dans les prix du marché. Le coût moyen des soumissions est de 9 372 287,70 \$ ce qui représente un écart de 6,94 % avec la plus basse soumission conforme. Par conséquent, on peut conclure que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché.

L'analyse des soumissions démontre que Les entreprises QMD inc. est le plus bas soumissionnaire conforme (voir document en pièce jointe). De plus, il possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les entreprises QMD inc.

Les entreprises QMD inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises QMD inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF et une demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public a été acheminée à l'AMF dans les délais prescrits.

Par ailleurs, Les entreprises QMD inc. a été approuvé par le SPVM, à la suite de l'enquête de réputation à laquelle l'entreprise a été soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 8 763 888,89 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 1 143 115,94 \$ (15 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de relocalisation temporaire de certaines fonctions durant les travaux, de déménagement des équipements, ainsi que de protections temporaires et de mise en place de mesures de sécurité compensatoires.

Le coût total maximal de ce dossier de 9 907 004,84 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 8 772 652,77 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-022 - «Rénovation cour municipale».

Un montant maximal de 1 134 352,07 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-010 - «Travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale».

Cette dépense sera assumée à 88,55 % par l'agglomération, et à 11,45 % par la ville centre, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les Services d'agglomération dans l'édifice.

Le coût des travaux est prévu au budget du programme triennal d'immobilisation (PTI 2016 -2018) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le rythme des déboursés sera de 30 % en 2016, 60% en 2017 et 10% en 2018. Pour plus de détails, voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection seront réalisés dans un bâtiment à caractère patrimonial, implanté dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal. De ce fait, ils contribueront à la protection du patrimoine bâti de la Ville de Montréal

Par ailleurs, les travaux respecteront les critères rattachés à la certification LEED visée ainsi qu'à la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices, ainsi que les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement, la gestion des déchets de construction et l'économie d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il importe que le contrat soit octroyé dans les meilleurs délais afin de procéder à court terme à des travaux prioritaires, dont l'enlèvement d'amiante dans les appentis et les salles mécaniques des étages inférieurs et la mise aux normes des systèmes mécaniques. En outre, la réalisation du projet favorisera une optimisation des espaces existants et améliorera le confort des occupants. Cela va permettre également d'assurer la préservation de l'actif immobilier de la Ville et de dégager des économies d'énergie.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ce qui aurait pour conséquence d'amplifier et de prolonger les problèmes d'inconfort reliés à la désuétude des composantes électromécaniques et pourrait accroître les risques d'arrêt de services des appareils, ce qui entrave le fonctionnement des activités régulières de la cour municipale. De plus, l'état de délabrement de la structure du tunnel technique situé sous la rue Saint-Louis motive une prise d'actions rapide afin de contrer tous risques

d'effondrement qui pourrait éventuellement survenir.

Si l'octroi de contrat est retardé, l'usure des installations et les problèmes qui y sont rattachés s'amplifieront, ce qui générera une augmentation du coût d'entretien et des coûts des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis le début du processus, les occupants et les principaux intervenants dans ce projet ont été informés et consultés au sujet de réalisation des travaux.

À chaque étape, le Service des affaires juridiques adressera des communiqués aux occupants du bâtiment et aux différents partenaires afin de les informer des éléments qui seront susceptibles d'interférer sur leur environnement de travail.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat: 14722 Mandat: 17413-2-001

Octroi du contrat au CG :	Juin 2016
Réalisation des travaux :	De juillet 2016 à février 2018

Il importe de préciser que des ajustements pourront être apportés au calendrier des travaux en fonction des contraintes reliées au phasage du grand projet ainsi qu'aux enquêtes de sécurité des sous-entrepreneurs et employés du chantier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal
Yves BRIAND, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Geneviève DESMEULES
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-3735
Télécop. : 514-280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration immobilière
-
agglomération
Tél. : 514 872-7977

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-30

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO : 5815

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 04 - 04

Contrat : 14-297 Mandat : 17413-1-001 Bâtiment : 0002

Titre : Travaux de réfection du tunnel, des appentis et de la toiture au 775 Gosford

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Les Entreprises QMD inc. 990, rue Notre-Dame ouest, Bureau 200 Montréal (QC) H3C 1K1	8 763 999.89 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
2	Procova inc. 1924, rue Vallières, Laval (QC) H7M 3B3	8 848 246.05 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
3	Constructions et pavages Jeskar inc. 5181, rue d'Amiens, Bureau 202 Montréal-Nord (QC) H1G 6N9	9 052 815.28 \$	DÉROGATION MAJEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input checked="" type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Montant (avant taxes et contingences) inscrit à la Soumission 0.33 \$ plus élevé que le total des Chapitres			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Développement Atrium inc. 25, Chemin de Lavaltrie, Lavaltrie (QC) J5T 2H3	9 188 599.98 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
5	DEVCOR (1994) 229, Boulevard Maisonneuve, Saint-Jérôme (QC) J5L 0A1	9 314 999.99 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
6	SGC BPF 2075 Industriel Chambly (QC) J3L 4O5	9 668 562.55 \$	DÉROGATION MAJEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input checked="" type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input checked="" type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input checked="" type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input checked="" type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Montant (avant taxes et contingences) inscrit à la Soumission, inférieur de \$ 730 au total des Chapitres			
+	1 autres soumissions, au-delà des 6 premières	10 768 901.18 \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 5 non conformes : 0 en dérogation majeure : 2 en dérogation mineure : 0			

Signature



Firme : Archipel Architecture

Fonction : Technicien senior nom : Sylvain Charland

Montréal, le 25 mars 2016

Ville de Montréal

Division de la gestion immobilière

303, rue Notre-Dame est, 3^e étage

Montréal, Québec, H2Y 3Y8

À l'attention de Mme Geneviève Desmeules, Bacc. arch.& urb.

Appel d'offres No : **5815**

Projet: **TRAVAUX DE RÉFECTION DU TUNNEL, DES APPENTIS ET DE LA TOITURE
AU 775 GOSFORD**

Objet: **Analyse des soumissions et recommandation**

Madame,

Nous avons pris connaissance des soumissions que vous nous avez transmises pour le projet en titre et avons procédé à une analyse des résultats.

Nous vous présentons ci-dessous cette analyse et notre recommandation.

1. Appel d'offres public

Suite au lancement de l'appel d'offres public le 9 février 2016, des copies des documents de soumissions ont été transmises aux entrepreneurs intéressés via le site SÉAO.

Des visites du site ont été faites par les soumissionnaires qui en ont fait la demande. Les addendas suivants ont été émis :

- Addenda 1, émis le 8 mars reportant la date d'ouverture au 21 mars
- Addenda 2, émis le 9 mars
- Addenda 3, émis le 15 mars
- Addenda 4, émis le 15 mars reportant la date d'ouverture au 23 mars

2. Ouverture des soumissions

Sept (7) soumissionnaires ont présenté une soumission le 23 mars. Les soumissions reçues, incluant taxes et contingences, sont :

Les Entreprises QMD inc.	8 763 888,89 \$
Procova inc.	8 848 246,05 \$
Constructions et pavages JESKAR inc.	9 052 815,28 \$
Développement Atrium inc.	9 188 599,98 \$
DEVCOR (1994)	9 314 999,99 \$
SGC BPF	9 668 562,55 \$
SOCOMECH INDUSTRIEL INC.	10 768 901,18 \$

3. Analyse des soumissions

3.1. Recevabilité et conformité des soumissions

Notre analyse des soumissions est basée sur les copies des formulaires de soumission qui nous ont été transmises. L'examen des originaux des pièces présentées est effectué par les services de la Ville.

Les soumissions étaient complètes, conformes et accompagnées des documents exigés, à l'exception de deux soumissionnaires qui ont omis certains documents, tel qu'indiqué au tableau comparatif joint en annexe. Selon les informations dont nous disposons, **la plus basse soumission conforme est celle présentée par Les Entreprises QMD inc.**

3.2. Validité des prix soumis

Cohérence des prix présentés

Les prix présentés se répartissent de 6 628 200 \$ à 8 144 607 \$ (avant taxes et contingences) ce qui représente un écart total de 21%. Toutefois, cet écart est réduit à 6% pour les cinq plus bas et à 3% pour les trois plus bas prix. Cette répartition nous paraît normale et cohérente pour ce type d'ouvrage et permet de penser que la portée générale des travaux a été comprise de la même façon par les soumissionnaires les plus bas.

Écart avec les prix estimés

Globalement, notre estimation est 12% plus élevée que le prix du plus bas soumissionnaire. Cet écart varie sensiblement entre les différents chapitres du bordereau ventilé, ce qui s'explique généralement par l'imprécision de la ventilation des prix attribuables à plusieurs chapitres. Les prix soumis en électricité doivent être ajustés pour inclure l'entrée électrique temporaire qui est comptabilisée au chapitre 1 du bordereau de soumission, mais au chapitre 16 de l'estimation. Cet item compte pour plus de 100 000 \$ pour la plupart des soumissionnaires.

L'écart global entre les prix soumis et l'estimation semble dû à un marché très compétitif et des prix généralement bas. Un écart important est notable entre les prix soumis et les prix estimés en électricité, même en considérant le montant attribué à l'entrée électrique temporaire. L'absence d'information sur les autres soumissions déposées au BSDQ à ce chapitre empêche de vérifier les raisons possibles de cet écart. Il peut s'agir d'une imprécision de l'estimation ou d'un prix exceptionnellement bas pour ces travaux.

De façon générale, l'écart entre le prix estimé et les prix soumis nous semble normal.

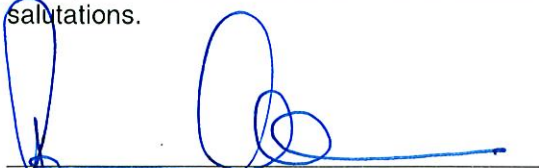
Validité des soumissions

En résumé, nous ne notons aucune irrégularité qui pourrait justifier le rejet des soumissions sur la base des prix soumis, ni d'erreur significative dans la soumission la plus basse. Les prix soumis semblent bien refléter la valeur des travaux et la soumission la plus basse correspond à un bas prix du marché.

4. Recommandations

En conséquence, nous recommandons de retenir la soumission présentée par **Les Entreprises QMD inc.** au montant de **8 763 888,89 \$**.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous présentons, Mme Desmeules, nos meilleures salutations.



Pierre Delisle, architecte

PJ/ Tableau comparatif des soumissions

Tableau des coûts du projet
Appel d'offres 5815

Projet : Réfection du tunnel, des appentis et de la toiture au 775 Gosford (0002)		Contrat : 14722			
Adresse : 775, rue Gosford		Mandat : 17413-2-001			
Date : 29 mars 2015					
Étape : Autorisation d'octroi de contrat					
		Montant	Tps	Tvq	Total
			5,0%	9,975%	
		\$			
Contrat	Travaux forfaitaires*	6 628 200,00			
	Sous-total :	100,0%	6 628 200,00	331 410,00	661 162,95
	Contingences de construction	15,0%	994 230,00	49 711,50	99 174,44
	Total contrat		7 622 430,00	381 121,50	760 337,39
Incidences :					
	Incidences générales	10%	662 820,00		
	Expertises particulières	5%	331 410,00		
	Total incidences :	15,0%	994 230,00	49 711,50	99 174,44
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		8 616 660,00	430 833,00	859 511,84
Ristournes :	TPS	100,00%	430 833,00		
	TVQ	50,0%		429 755,92	
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		8 616 660,00	429 755,92	9 046 415,92

Notes :

* Prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires, et s'expliquent comme suit :
- 15% pour les imprévus inhérents aux travaux de construction, qui plus est, dans un bâtiment existant;

Rythme des déboursés : les travaux seront réalisés à 100% en février 2018.

Québec, le 8 mai 2013

Les Entreprises QMD inc.
À l'attention de : Madame Sonia Pelletier
990, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3C 1K1

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Les Entreprises QMD inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0057 n° d'identification de l'Autorité : 2700007809**

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65-1 (la « LCOP »). Les Entreprises QMD inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 7 mai 2016 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

De : [Roxane Tremblay](#)
A : [Melanie Bolduc](#); [Claudia Bilodeau](#)
Objet : Preuve d'autorisation pendant le renouvellement AMF
Date : 28 avril 2016 09:18:28

De : Direction LCOP-ESM [<mailto:Direction-LCOP-ESM@lautorite.qc.ca>]
Envoyé : 30 mars 2016 16:52
A : Sonia Pelletier
Objet : Preuve d'autorisation pendant le renouvellement

Bonjour madame Pelletier,

Je réponds par la présente à votre questionnement au sujet de la pièce justificative que vous souhaitez présenter aux donneurs d'ouvrage pendant le traitement de votre demande de renouvellement à l'UPAC.

Voici ce que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) prévoit :

« 21.41. Une autorisation est valide pour une durée de trois ans.

Une entreprise doit faire une demande de renouvellement afin de demeurer autorisée. La demande de renouvellement doit être présentée à l'Autorité au moins 90 jours avant le terme de la durée de cette autorisation.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, si la demande de renouvellement est présentée dans ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande. Les conditions et les modalités applicables pour une demande d'autorisation s'appliquent au renouvellement de celle-ci.

Malgré l'article 21.18, l'entreprise qui n'est plus autorisée en raison du seul fait qu'elle n'a pas fait sa demande de renouvellement dans le délai requis en application du deuxième alinéa peut, malgré la date d'expiration de l'autorisation, continuer les contrats publics ou les sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité relative au renouvellement de l'autorisation. »

Idéalement, les donneurs d'ouvrages devraient simplement se référer au Registre des entreprises autorisées disponible sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers (Autorité), pour vérifier si l'autorisation d'un fournisseur est valide. Mais généralement, une preuve écrite de l'autorisation est demandée.

Ainsi, nous vous invitons à consulter les documents déposés via le Service en ligne de l'Autorité dans votre dossier. Vous y trouverez un accusé réception confirmant la réception de votre demande de renouvellement à l'Autorité le 5 février 2016, soit plus de 90 jours avant la date anniversaire de votre autorisation. Ce document pourrait être transmis aux donneurs d'ouvrage à titre de preuve, si requise. Vous pourriez aussi faire référence à l'article 21.41 de la LCOP au besoin.

Espérant que ceci répond à votre questionnement.

Cordialement,

Sandra
Agente d'autorisation aux contrats publics
Direction des contrats publics et des entreprises
de services monétaires

Autorité des marchés financiers

2640, boul. Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337, poste 4867
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4867
www.lautorite.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : mardi, 31 mai 2016 à 19:30

Fiche de l'entreprise

Nom : LES ENTREPRISES QMD INC.

Adresse du siège social : 990, RUE NOTRE-DAME O, 200, MONTRÉAL, QC, H3C 1K1, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700007809

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1163241574

Autres noms d'affaires

- Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Dossier # : 1165367001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale située au 775, rue Gosford (0002) - Dépense totale de 9 907 004,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5815 (7 soumissionnaires) .

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165367001 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
Co-auteur
Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste
Finances - Point de service HDV
514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources financières - c/e
Tél : 514 872-0470

Division : Finances - Point de service HDV



Dossier # : 1167231030

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 4 297 521,39 \$ (contrat: 3 767 021,39 \$ + incidences: 530 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284001 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 297 521,39 \$, taxes incluses, pour des travaux conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 021,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 99 % par la ville centrale et à 1 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 06:49

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231030

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 4 297 521,39 \$ (contrat: 3 767 021,39 \$ + incidences: 530 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284001 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections et considérant son historique de bris (10 bris) et son taux de bris élevé (3.35 bris//km/an), la conduite d'eau a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - Unité Nord à reconstruire.

La reconstruction de la chaussée dans le boulevard de Pierrefonds entre les boulevards Gouin et des Sources a été l'occasion de réaménager ce tronçon afin de :

- répondre à la demande de l'arrondissement de sécuriser la circulation des véhicules dans la courbe du boulevard de Pierrefonds par l'ajout d'un mail central;
- répondre à la demande de la Société de transport de Montréal de mettre en place des mesures préférentielles pour bus;
- améliorer la sécurité des passages pour piétons à l'intersection des boulevards de Pierrefonds et Gouin.

Par ailleurs, la Direction des transports du Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile. Par conséquent, des travaux de reconstruction du système d'éclairage ont été intégrés au projet en plus de la mise aux normes des feux de circulation aux intersections de Pierrefonds/des Sources et de Pierrefonds/Gouin.

Le Service de l'eau et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 18 avril 2016 au 11 mai 2016 dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Un (1) addenda fut publié le 6 mai 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges que des modifications mineures ont été apportées au bordereau des prix, n'ayant aucun impact significatif sur les prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat auront lieu dans les boulevards de Pierrefonds et Gouin Ouest, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et consistent en :

- la reconstruction d'environ 440 mètres de conduite d'eau de 150 mm à 250 mm de diamètre;
- le remplacement de deux vannes et l'étanchéisation de deux chambres de vanne, sur conduite d'eau principale;
- la reconstruction complète de la chaussée, de trottoirs, de bordures et d'îlots, et la construction de mails centraux;
- des travaux de remplacement du système d'éclairage;
- des travaux de mise aux normes des feux de circulation.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'œuvre a été incluse au cahier des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 15).

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 359 149,06 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,5 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de reconstruction des bases et conduits pour l'éclairage et pour la signalisation lumineuse, de même que pour les travaux d'éclairage qui est de 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1658002010, 1659002007 et 1658002011).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de relocalisation de deux (2) poteaux de Bell, de travaux d'aménagement paysager (horticulture et plaques odonymiques), d'achat de mobilier de feux de circulation, de frais de raccordement pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 284001 s'est terminé le 11 mai 2016. Sur dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 42 % et 58 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Ali Excavation inc.	3 407 872,33 \$	359 149,06 \$	3 767 021,39 \$
2 Pavages D'Amour inc.	3 623 598,09 \$	388 421,54 \$	4 012 019,63 \$
3 Roxboro Excavation inc.	3 778 571,15 \$	404 153,18 \$	4 182 724,33 \$

4	Construction Bau-Val inc.	3 789 493,79 \$	406 013,07 \$	4 195 506,86 \$
5	Gérald Théorêt inc.	4 064 926,21 \$	434 009,53 \$	4 498 935,74 \$
6	Sade Canada inc.	6 516 181,68 \$	676 647,59 \$	7 192 829,27 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 514 505,56 \$	373 532,87 \$	3 888 038,43 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	4 641 506,20
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 23,2 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	3 425 807,88
			(%)	\$ 90,9 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-121 017,04 \$
			(%)	-3,1 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	244 998,24 \$
			(%)	6,5 %

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES			PRIX TOTAL
1	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.		3 777 260,74 \$
2	Deric Construction inc.		4 059 842,41 \$

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

Les entrepreneurs Excavations Gilbert Théorêt inc. et Deric Constructions inc. sont déclarés non conformes, en raison du fait qu'ils n'ont pas tenu compte de l'addenda # 1 dans son intégralité. Par conséquent, leur soumission a été rejetée.

Le montant total de la soumission de Roxboro Excavation inc. est passé de 4 182 715,77\$ à 4 182 724,33 \$, suite à une erreur de calcul du montant des travaux contingents pour le sous-projet 1655845043. Ceci ne change aucunement le rang des soumissionnaires.

Le montant total de Sade Canada inc. est passé de 7 192 879,32 \$ à 7 192 829,27 \$ en raison d'une erreur de transcription lors du report du total du résumé du bordereau de soumission sur la formule de soumission. Ceci ne change aucunement le rang des soumissionnaires.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc. L'écart de -121 017,04 \$ (-3,1 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Ali Excavation inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 mars 2016. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au

moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 297 521,39 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 530 500,00 \$ (taxes incluses).

La dépense est assumée à 99 % par la ville centrale et à 1 % par l'agglomération. Elle est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services :

- 73 % est prévu au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 3 129 198,99 \$, taxes incluses;
- 26 % est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 134 566,24 \$, taxes incluses;
- 1 % est prévu au PTI de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau pour un montant de 33 756,16 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 4 297 521,39 \$ représente un coût net de 3 924 209,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivant:

- # 16-004 Acquisition de mobilier d'éclairage
- # 16-005 Réaménagement géométrique réseau routier local
- # 16-006 Trav. réfection routière réseau artériel
- # 16-019 Achat équip. feux circul. et gestion trafic
- # 16-026 PG Renouv. Rés. second. AQ et ÉG
- # RCG 16 032 PG Const. réhab. cond. prim. AQ

Par ailleurs, l'ensemble des travaux de la DGSRE est admissible à une subvention estimée à 1 036 010,20 \$ dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) ce qui ne laisse aucune charge aux contribuables. Les autres travaux laissent un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 2 888 199,65 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépitant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2017

Fin des travaux : Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Marc RICARD, Service des infrastructures_voirie et transports

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Sylvain MARCOUX, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Marc RICARD, 30 mai 2016

Jean CARRIER, 25 mai 2016

Mathieu-Pierre LABERGE, 24 mai 2016

Sylvain MARCOUX, 24 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Martin GAUDETTE
C/s conception & réalisation des projets
d'ingenierie

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

Tél : 514 872-5622
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc RICARD
C/d Gestion de projets et économie de la
construction
En remplacement de Chantal aylwin, Directrice
des infrastructures

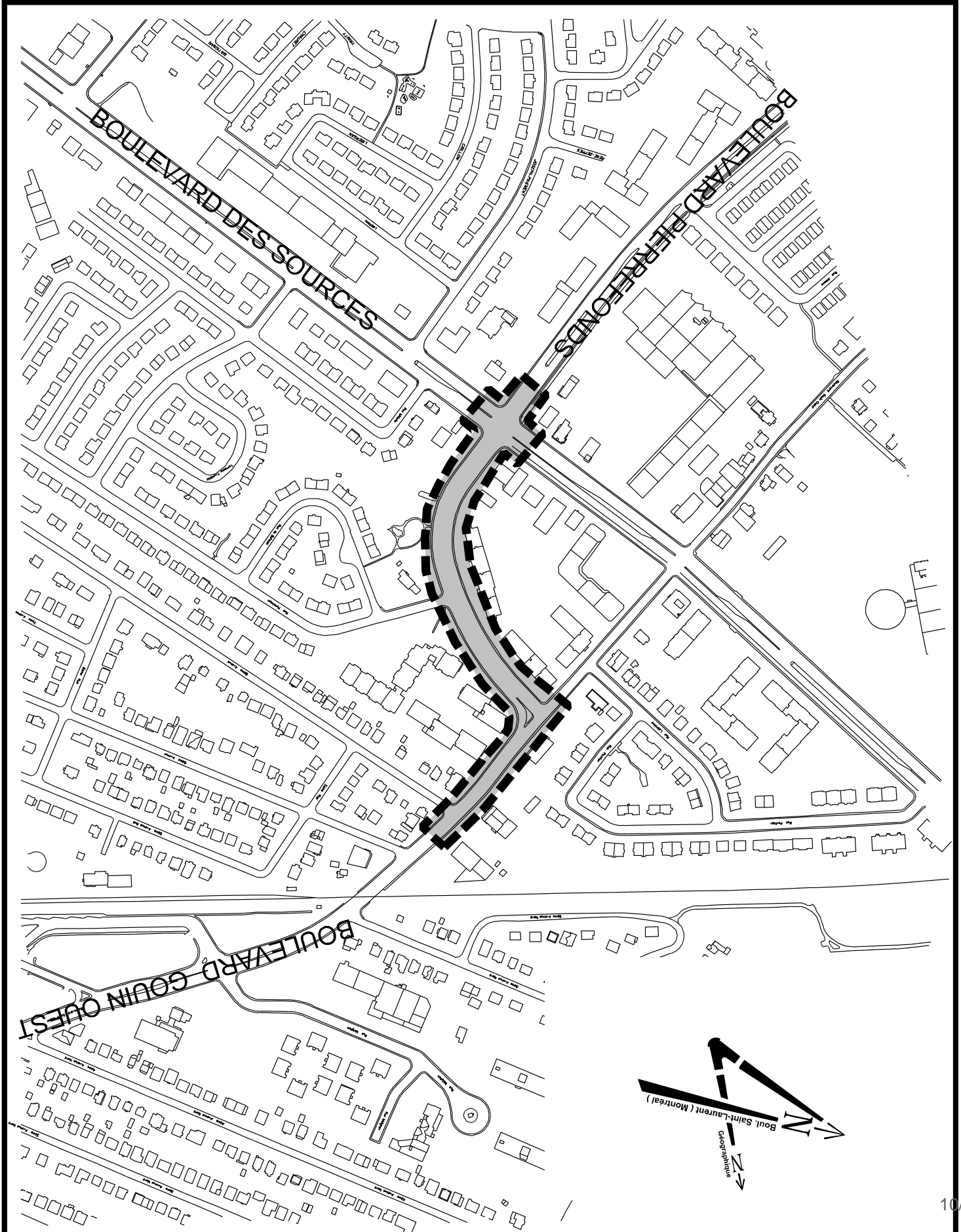
Tél : 514 872-0264
Approuvé le : 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-30

Plan de localisation



Actifs visés par le projet

Soumission: 284001

Titre: Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin ouest.

Arrondissement: Pierrefonds - Roxboro

Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de chaussée flexible	12025	m ²	Longueur des tronçons: ± 570 mètres lineaires
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	1700	m ²	
	Reconstruction de trottoir boulevard en béton	6	m ²	
	Bordure de béton	380	m	
	Îlots de béton	25	m ²	
	Mail central	395	m ²	

Égout / Aqueduc				
Type d'Intervention et Diamètre		Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc hors tranchée 150 mm		12	m	
Aqueduc hors tranchée 200 mm		400	m	
Aqueduc hors tranchée 250 mm		26	m	
Égout 250 mm		45	m	
Égout 375 mm		50	m	

Éclairage / Feux				
Type d'Intervention		Quantité	Unité	Commentaires
Lampadaire fonctionnel type A et B		31	unité	
Nouvelle base de béton		53	unité	
Conduit (1, 2 et 3)		1360	m lin.	
Mise aux norme des feux		2	intersection	

Préparé par: Annie Desparois, ing.

Date: 2016-05-26

Soumission 284001- Travaux de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard de Pierrefonds entre le boulevard des Sources et le boulevard Gouin Ouest

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Boulevards des Sources, de Pierrefonds et Gouin Ouest	<p>Les travaux sont répartis en 8 phases distinctes décrites et illustrés au cahier C.</p> <ul style="list-style-type: none"> - PHASE PRÉPARATOIRE A : Démolition du terre-plein central et pavage temporaire sur le boulevard des Sources entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Millette et reconstruction d'une section de terre-plein central entre le boulevard de Pierrefonds et la rue Millette ainsi que de travaux de feux de circulation; - PHASE PRÉPARATOIRE B : Construction du mail central sur le boulevard de Pierrefonds à l'Ouest du boulevard des Sources; - PHASE 1 (A à D) : Travaux de reconstruction de chaussée, de feux de circulation et de construction du terre-plein central à l'intersection des boulevards de Pierrefonds et des Sources; - PHASE 2 : Travaux de trottoirs, de pose de réseaux d'eau temporaire sur le boulevard de Pierrefonds; - PHASE 3 : Travaux de conduite d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bases et conduits, d'éclairage et de construction du terre-plein central sur le boulevard de Pierrefonds; - PHASE 4 : Travaux de conduite d'eau secondaire et de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bases et conduits, d'éclairage sur le boulevard de Pierrefonds; - PHASE 5 : Travaux de remplacement de conduite d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bases et conduits, d'éclairage, la construction du terre-plein central et flot déviateur sur le boulevard de Pierrefonds entre la rue Parkinson et le boulevard Gouin Ouest et sur le boulevard Gouin Ouest; - PHASE 6 : Travaux de conduite d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bases et conduits, d'éclairage et de terre-plein central sur le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard de Pierrefonds et la 8e Avenue; - PHASE 7 : Travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bases et conduits, d'éclairage et de construction du terre-plein central sur le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard de Pierrefonds et la 8e Avenue; - PHASE 8 : Travaux de pavage et marquage final et reconstruction des mails centraux démolis en phase préparatoire A. - Lors des phases préparatoires A et B, tous les mouvements doivent être maintenus à l'intersection des Sources/de Pierrefonds; - Les travaux des phases 1A à 1C se réalisent de fin de semaine seulement. Des feux de circulation temporaires sont requis afin d'améliorer la visibilité des usagers lors de contresens sur le boulevard des Sources; - Lors de la phase des travaux des trottoirs et de l'installation du réseau d'eau temporaire, l'entrepreneur doit en tout temps maintenir un trottoir d'un côté libre aux piétons; - Lors de la phase 3, l'entrepreneur doit maintenir une voie sur le boulevard de Pierrefonds en direction nord-est de 5 mètres minimum; - Lors de la phase 4, l'entrepreneur est autorisé à fermer la direction Nord-est sur le boulevard de Pierrefonds ainsi que la rue Parkinson entre les boulevards des Sources et Gouin Ouest;

	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la phase 5, l'entrepreneur doit maintenir une voie de 4,5 mètres minimum sur le boulevard de Pierrefonds en direction sud-Ouest et doit assurer le virage des camions provenant du boulevard Gouin en direction Ouest vers le boulevard de Pierrefonds; - Lors de la phase 6, l'entrepreneur doit maintenir une voie dans chaque direction sur le boulevard Gouin Ouest et se poursuivant sur le boulevard de Pierrefonds. Il est autorisé à fermer le boulevard Gouin Ouest avec circulation locale à partir du boulevard des Sources jusqu'au boulevard de Pierrefonds; - Lors de la phase 7, l'entrepreneur doit maintenir une voie dans chaque direction sur le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard de Pierrefonds et la 8^e Avenue; - Lors de la phase 8, l'entrepreneur est autorisé à fermer, au niveau de l'intersection des boulevards des sources et de Pierrefonds, une direction à la fois sur le boulevard des Sources et ce, de nuit seulement; - Installation des chemins de détour et la mise en fonction avant la mise en place des entraves; - Maintenir, en tout temps, les trottoirs et les passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou un passage piétonnier est entravé dans une direction, l'entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin de détourner les piétons et/ou cyclistes sur le trottoir opposé; - Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes; - Séparer les aires de travail des voies de circulation à la de glissières de sécurité pour chantier; - Maintenir en tout temps les nombres de voies de circulation, par phase, décrite au cahier C; - Maintenir en tout temps, d'une façon sécuritaire, tous les mouvements permis aux intersections à moins d'indication contraire; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou passage piéton est entravé dans une direction, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle; - Enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés; - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Durant les travaux, s'il n'y a que deux entrées menant à un même stationnement, au moins une entrée doit demeurer accessible. - La S.T.M. doit être avisée de la date et de la nature des entraves au moins 30 jours à l'avance à l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Lors de mouvements interdit pour les camions à l'intersection des boulevards des Sources et de Pierrefonds, des itinéraires facultatifs doivent être mis en place ainsi que des PMVM; - Installation, à l'approche du chantier de construction, d'un panneau d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu. - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite. - La garderie «Les bouts de choux de Marie Inc.» située au 11575 boulevard de Pierrefonds doit être avisée de la date et nature des entraves au moins 5 jours à l'avance (personne-ressource : Karen McCormick, tél. : 514-684-4264);

Le 30 mars 2016

ALI EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR MARC-ANDRÉ LOISELLE
760, BOUL DES ÉRABLES
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6T 6G4

N° de décision : 2016-CPSM-1020117

N° de client : 2700025521

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

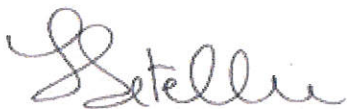
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ALI EXCAVATION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 mars 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Coninar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 284001

Numéro de référence : 972549

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boul. de Pierrefonds, du boul. des Sources au boul. Gouin Ouest

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9129-2201 Québec Inc Travaux Routiers Métropole 25 rue des Iris Blainville, QC, j7c6b1	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	Commande : (1109784) 2016-04-19 15 h 03 Transmission : 2016-04-19 19 h 09	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1110427) 2016-04-20 13 h 19 Transmission : 2016-04-20 20 h 11	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1109888) 2016-04-19 16 h 02 Transmission : 2016-04-19 20 h 41	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Deric Inc 975, Boulevard Champlain Québec, QC, G1K 4J9 http://www.grouperideric.ca	Monsieur Daniel Cormier Téléphone : 514 260-2942 Télécopieur :	Commande : (1109349) 2016-04-19 10 h 03 Transmission : 2016-04-19 16 h 35	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	Monsieur Stephane Chaumont Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	Commande : (1109293) 2016-04-19 9 h 32 Transmission : 2016-04-19 9 h 32	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Nathalie Côté Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	Commande : (1109013) 2016-04-18 16 h 16 Transmission : 2016-04-19 8 h 01	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 18 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gérald Théorêt Inc. 2 Boul. Maple Grove Beauharnois, QC, J6N 1K3	Monsieur Jean Théorêt Téléphone : 450 429-7051 Télécopieur : 450 691-1116	Commande : (1114598) 2016-04-27 11 h 28 Transmission : 2016-04-27 13 h 35	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Le Groupe Vespo 17, boul. Saint-Joseph Lachine Montréal, QC, H8S 2K9	Monsieur David Vespoli Téléphone : 514 933-5057 Télécopieur : 514 933-0324	Commande : (1111516) 2016-04-21 15 h 04 Transmission : 2016-04-21 15 h 04	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 18 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1112251) 2016-04-22 14 h 26 Transmission : 2016-04-22 14 h 26	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1108419) 2016-04-18 10 h 08 Transmission : 2016-04-18 13 h 24	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1109375) 2016-04-19 10 h 23 Transmission : 2016-04-19 10 h 23	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. 124 rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8	Monsieur David Hodgson Téléphone : 514 425-2600 Télécopieur : 514 425-4784	Commande : (1110604) 2016-04-20 15 h 31 Transmission : 2016-04-20 15 h 31	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 18 - Télécopie 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 53 - Télécopie 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570	Commande : (1109386) 2016-04-19 10 h 30 Transmission : 2016-04-19 16 h 52	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 18 - Télécopie 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 50 - Télécopie

	Télécopieur : 514 631-6002		2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1108223) 2016-04-18 8 h 09 Transmission : 2016-04-18 9 h 20	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 18 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pierre Brossard 1981 Ltée 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3	Monsieur Marc Desautels Téléphone : 450 659-9641 Télécopieur : 450 659-4068	Commande : (1116683) 2016-05-02 8 h 29 Transmission : 2016-05-02 8 h 29	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1108396) 2016-04-18 9 h 57 Transmission : 2016-04-18 9 h 57	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sade Canada Inc. 1564, rue Ampère Québec, QC, G1P 4B9	Madame Guylaine Fortin Téléphone : 581 300-7233 Télécopieur : 581 300-7234	Commande : (1112366) 2016-04-22 15 h 44 Transmission : 2016-04-22 21 h 56	2592263 - 284001_Addenda 1 2016-05-06 8 h 17 - Courriel 2592266 - 284001_Formulaire de soumission (devis) 2016-05-06 8 h 19 - Courriel 2592267 - 284001_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Super Excavation Inc.
5900 Saint-Jacques Ouest
Montréal, QC, H4A 2E9

[Monsieur Natalino
Cappello](#)
Téléphone : 514
488-6883
Télécopieur : 514
488-1791

Commande : (1109205)
2016-04-19 8 h 34
Transmission :
2016-04-19 10 h 07

2592263 - 284001_Addenda 1
2016-05-06 8 h 18 - Télécopie
2592266 - 284001_Formulaire de
soumission (devis)
2016-05-06 8 h 54 - Télécopie
2592267 - 284001_Formulaire de
soumission (bordereau)
2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Télécon Inc
13500 Boul Métropolitain Est
Montréal, QC, H1A 3W1
<http://Telecon.ca>

[Madame Isabelle
Bissonnette](#)
Téléphone : 514
644-2333
Télécopieur : 514
644-9236

Commande : (1109727)
2016-04-19 14 h 31
Transmission :
2016-04-19 14 h 31

2592263 - 284001_Addenda 1
2016-05-06 8 h 18 - Courriel
2592266 - 284001_Formulaire de
soumission (devis)
2016-05-06 8 h 19 - Courriel
2592267 - 284001_Formulaire de
soumission (bordereau)
2016-05-06 8 h 19 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Dossier # : 1167231030

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet : Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 4 297 521,39 \$ (contrat: 3 767 021,39 \$ + incidences: 530 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284001 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[DEP - 1167231030.xlsx](#)[DGSRE - 1167231030.xlsx](#)[SIVT - 1167231030.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GOUBOUT
Préposée au budget
Tél : 514-872-0721

Co-auteure :
Ghizlane Koulila
514 872-8464

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Stéphanie MORAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1165260003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500\$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel ;
2. d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 1 147 910,40 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165260003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500\$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement

CONTENU

CONTEXTE

L'administration des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ainsi que celle des régimes de retraite harmonisés est déléguée au Bureau des régimes de retraite, qui relève de la Direction de la gestion financière du Service des finances. En effet, chaque commission et comité de retraite a adopté une délégation de pouvoirs et de responsabilités mandatant la Ville de Montréal (Ville), pour le soutien administratif, la tenue à jour des dossiers, le calcul des prestations payables, etc. Le Bureau des régimes de retraite de Montréal agit en tant que délégataire pour six régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal (cadres, contremaîtres syndiqués, employés manuels, fonctionnaires, professionnels et pompiers) et des deux régimes de la CUM (cadres et employés syndiqués).

À titre de délégataire, la Ville de Montréal s'est dotée, en 2011 (CE11 0326), d'un système d'administration de régimes de retraite performant afin de s'acquitter de son mandat. Actuellement, le progiciel ARIEL de la firme d'actuaire Morneau Shepell supporte l'administration des régimes de retraite pour environ 40 000 participants.

Pour tous les régimes municipaux, la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (« Loi RRSM ») a introduit :

- L'obligation de scinder les régimes de retraite en deux volets:
 1. Le premier pour la période se terminant au 31 décembre 2013;
 2. Le second pour les années subséquentes à compter du 1er janvier 2014.
- L'obligation de constituer un fonds de stabilisation;

- La restructuration des régimes d'ici février 2017, selon certains critères indiqués.

Le progiciel ARIEL génère les calculs de prestations, de relevés d'événements ainsi que l'information nécessaire à la comptabilité des régimes de retraite. L'intégration des deux volets aura des impacts notables sur toutes les activités reliées à la production de relevés de prestations et les rapports pour la comptabilité.

Le Bureau des régimes de retraite, de concert avec le service des TI, ont entamé un projet de révision du progiciel ARIEL afin de se conformer à la loi RRSM en ajoutant le volet post-2013 au progiciel ARIEL.

Ce projet permettra également des gains d'efficience et de productivité en lien avec l'automatisation des deux volets dans ARIEL, tant au niveau de l'exécution et de la vérification, et permettra de plus, de diminuer les risques associés aux traitements manuels qui se font actuellement.

Ce projet qui vise l'implantation des modifications pour 5 régimes de retraite, sera réalisé d'ici la fin 2016.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel ARIEL à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses. Il vise à approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cet ajustement jusqu'en 2020 inclusivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0417 - 16 mars 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses.

CE12 2033 - 12 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.

CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltée pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362) avec un seul soumissionnaire.

DESCRIPTION

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la « Loi RRSM»), les changements au progiciel ARIEL suivants devront être entrepris :

- L'introduction d'un 2^e volet aux régimes, ce qui nécessite des changements majeurs au niveau de la base de données, des rapports, des interfaces de données et des documents relatifs à l'administration du régime (relevés d'événements, relevés annuels, etc.);
- La comptabilisation du 2^e volet doit se faire distinctement dans le cadre de la production des états financiers des différents régimes de retraite de la

Ville. Cette nouvelle obligation de divulgation et de présentation entraîne une complexité importante dans le processus de préparation des résultats financiers. Plusieurs nouveaux rapports sont nécessaires à la réalisation des états financiers des régimes de retraite en conformité avec la nouvelle loi;

- Des changements au système d'administration ainsi que des reprises de calculs rétroactifs au 1^{er} janvier 2014 (automatisation des reprises de calcul).

Ce dossier permettra aussi au Bureau des régimes de retraite d'assurer l'amélioration continue des processus de production notamment :

- Le développement d'un outil permettant la production en lot de calculs;
- L'optimisation des transferts d'information entre les différentes divisions du Bureau et de la Ville (création de nouveaux rapports/interfaces);
- L'optimisation de la production de chèques en cas de remboursement ou de transfert de droits.

JUSTIFICATION

Ce projet vise principalement à appliquer la loi RRSM et les changements au progiciel que cela implique.

Présentement, l'administration et la comptabilisation des deux volets des régimes de retraite sont effectuées manuellement en parallèle au progiciel ARIEL. L'implantation des deux volets dans ARIEL a été effectuée avec succès pour l'un des 6 régimes de la Ville, soit celui des cols bleus. L'objectif du projet consiste donc à intégrer aux paramètres du progiciel ARIEL, l'administration des deux volets prescrits par la Loi RRSM pour 5 des 6 régimes de la Ville (professionnels, fonctionnaires, contremaîtres, cadres et pompiers), afin que la Division de la gestion des rentes du Service des finances s'acquitte de son mandat de délégué.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Morneau Shepell a obtenu son accréditation le 8 mai 2015 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 242 012,50 \$ taxes incluses et sera réparti comme suit :

Type de services	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Services professionnels capitalisables	804 825,00 \$	574 875,00 \$				1 379 700,00 \$
Services professionnels non capitalisables	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	862 312,50 \$
Total	977 287,50 \$	747 337,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	2 242 012,50 \$

Dépenses capitalisables :

Un montant maximal de 1 379 700\$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt

de compétence locale 15-044 Équipement/Services Pro. Informatique CM15 0567 et par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 Équipement/Services Pro. Informatique CG15 0304.

Cette dépense sera assumée à 48.8 % par la ville centre et 51.2% par l'agglomération.

La dépense de 1 379 700 \$ taxes incluses permettra d'intégrer les 5 régimes de retraite restants.

Dépenses non capitalisables :

Pour 2016, la dépense associée au contrat de Morneau Shepell sera assumée à même les crédits rattachés au budget original du Service des finances. Pour les années 2017 à 2020, un ajustement à la base budgétaire du Service des finances de 157 500\$ NET sera requis, ce montant équivaut à une somme de 172 462,50 \$ toutes taxes comprises.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération, (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact sur le cadre financier pour les années 2017 à 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet vise à permettre à la Ville de se conformer à la loi RRSM dans les délais requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 8 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe CLOUTIER
Conseiller(ere) en systemes de gestion

Tél : 514 280-3698
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-04

Daniel A LAVOIE
chef de division - solutions d'affaires -
systemes corporatifs

Tél : 514 868-4565
Télécop. : 514 280-4128

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :
Approuvé le : 2016-05-27

CONFIDENTIEL

Le 15 avril, 2016

CONFIDENTIEL

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2& 1C6

Objet : Fournisseur Unique du Progiciel d'Administration Ariel pour les Régimes de Retraite de la Ville de Montréal

Madame/Monsieur,

Cette lettre est en réponse à votre demande d'information concernant le progiciel Ariel. La présente est pour confirmer que Morneau Shepell Ltée est le développeur et fournisseur unique du progiciel Ariel. Morneau Shepell Ltée est le propriétaire d'Ariel et détient les marques et les droits d'auteur s'y rapportant.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez s'il-vous-plait me contacter.

Cordialement,



David Soulière
Directeur
Morneau Shepell
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900
Montréal, QC H3B 4V3
Canada

Le 8 mai 2015

MORNEAU SHEPELL LTD
A/S MONSIEUR PIERRE CHAMBERLAND
800, CP 211 SUCC TOUR D/L BOURSE
SUITE 4000
MONTRÉAL (QC) H4Z 0A4

N° de décision : 2015-CPSM-1027696

N° de client : 2000901810

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AEKILIBRUS GROUPE CONSEIL
- GROUPE AST
- MORNEAU SHEPELL
- SHEPELL.FGI
- MORNEAU SOBECO

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). MORNEAU SHEPELL LTD est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 mai 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Letellier', with a light blue circular stamp or watermark behind it.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1165260003

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSB et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500\$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1165260003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposé au budget
Tél : 514-872-2188

Co-auteur
Pierre Blanchard
Conseiller en gestion des ressources financières
Point de service - Hôtel de ville
Tél.: 514-872-6714

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7174

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par le greffier Yves Saindon dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

SOCIÉTÉ : **MORNEAU SHEPELL**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 800, rue du Square-Victoria, bureau 4000, C.P. 211, Montréal, Québec, H4Z 0A4, représentée aux présentes par son vice-président exécutif, monsieur Julien Ponce, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 11480 7559
N° d'inscription T.V.Q. : 1202670853

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des finances ou son représentant dûment autorisé (Yves Courchesne Directeur service des finances et trésorier);
- 1.2 « **Annexe 1** » : le formulaire de demande de changements qui comporte la liste des livrables;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 jointe aux présentes, à modifier Ariel suite à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (la « Loi RRSM ») pour les clientèles des cadres, des fonctionnaires, des contremaîtres, des pompiers et des professionnels. La Ville pourra également retenir les services du contractant pour modifier Ariel selon les demandes de changement formulées par écrit par la Ville pour l'évolution du progiciel.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;
- 5.4 payer le prix indiqué à l'article 8 de la présente convention pour tous les services rendus et les biens fournis.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage envers la Ville à :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter les échéanciers convenus entre les parties, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte de l'état d'avancement des travaux inclus dans la présente convention et précisant le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence convenues, un rapport faisant état de l'avancement des travaux, en regard notamment au respect du calendrier et de la performance générale des activités.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et de l'Annexe 1;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou de l'Annexe 1;
- 7.4 si ce refus est justifié et ne découle pas d'un changement subséquent apporté à la Loi RRSM par Retraite Québec, exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux millions deux cent quarante-deux mille douze et cinquante – 2 242 012,50 \$ incluant toutes les taxes applicables, couvrant tous les honoraires aux services du Contractant. Ce montant sera applicable ainsi :

1) Pour la modification d'Ariel, la somme maximale payable sera de un million trois cent soixante-dix-neuf mille sept cents – 1 379 700 \$ incluant toutes les taxes applicables. La portion de cette somme pour chaque clientèle visée par la présente convention sera payable comme suit :

- 1er mois d'exécution des travaux : 25 % des frais reliés à cette clientèle
- 2e mois d'exécution des travaux : 25 % des frais reliés à cette clientèle
- 3e mois d'exécution des travaux : 25 % des frais reliés à cette clientèle
- Mois pendant lequel les travaux sont terminés et livrés : 25 % des frais reliés à cette clientèle

2) Pour les autres modifications / demandes de changement, la somme maximale sera de huit cent soixante-deux mille trois cent douze et cinquante – 862 312,50 \$ pour la période de cinq années se terminant le 31 mars 2021. Ces modifications seront à hauteur de cent soixante-douze mille quatre cent soixante-deux et cinquante - 172 462,50 \$ par année, incluant toutes les taxes applicables, pour les 5 prochaines années, et le paiement se fera après l'exécution des travaux suite à une demande de changement.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 20

MORNEAU SHEPELL

Par : _____
Julien Ponce, vice-président

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

1. INFORMATION SUR LA DEMANDE DE CHANGEMENT (DDC)

Nom du projet

Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal
 Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
 Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal
 Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal
 Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Modifications à Ariel suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la « Loi RRSM »)

Nom du client Ville de Montréal DDC #26

Date d'ouverture 2015-10-16 **Date de livraison requise** À déterminer

Date des estimations 2015-12-18 **Date de livraison proposée** À déterminer

Description du changement: Fichier joint Oui Non

Modifications à Ariel concernant la Loi RRSM pour les régimes de retraite de la Ville de Montréal mentionnés ci-haut.

2. ANALYSE DES IMPACTS / RISQUES

Impact sur les délais Oui Non

- Impact sur le calcul des prestations payables à compter du 1^{er} janvier 2014;
- Impact sur le calcul de l'intérêt pré/post 2014 pour les cotisations régulières et les cotisations de stabilisation;
- Impact sur le stockage des prestations dans Ariel;
- Impact sur tous les relevés de prestations, relevés annuels et relevé de rachat;
- Impact sur le module d'indexation;
- Impact sur le module de rachat et de la gestion du solde à recevoir;
- Impact sur les interfaces intrant et extrant concernant les cotisations de rachat;
- Impact sur le module de gestion de la solvabilité;
- Impact sur les changements rétroactifs aux données.

3. DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES CHANGEMENTS SERONT APPLIQUÉS

Analyse et documentation :

- Analyser les modifications à la paramétrisation des calculs et des relevés d'événement pour l'administration des deux volets et la création du fonds de stabilisation;
- Ajuster tous les documents d'analyse afin d'y inclure les nouvelles dispositions (nouveau volet) ainsi que le fonds de stabilisation;
- Ajuster tous les chapitres d'implantation.

Grilles-Test :

- Déterminer les critères et les cas tests requis afin de valider tous les changements découlant des modifications de la présente demande;
- Déterminer les résultats attendus des cas tests;
- Vérifier les cas tests;
- Consolidation et ajustements aux tests de régression.

Paramétrisation d'Ariel :

- Fermer les rentes et services courants au 31 décembre 2013;
- Créer les rentes et services du nouveau volet;
- Créer une nouvelle époque au 1^{er} janvier 2014 ;
- Ajuster le calcul des cotisations excédentaires afin qu'elles soient maintenant calculées séparément par volet;
- Modifier les rentes payables pour tous les événements d'actifs (départ, retraite, etc);
- Configurer les 2 volets pour présentation des cotisations par époque dans Ariel pour l'ensemble des relevés de prestations;
- Paramétrer l'accumulation distincte des cotisations régulières par volet à compter de 2014 (les taux d'intérêts peuvent être différents pour ces types de cotisations);
- Paramétrer l'accumulation des cotisations du fonds de stabilisation;
- Ajustements aux calculs de prestations afin d'inclure les cotisations du fonds de stabilisation pour déterminer l'immobilisation;
- Ajustements aux calculs de prestations afin d'exclure les cotisations du fonds de stabilisation pour l'application de la limite de transfert en franchise d'impôt (8517) et pour le calcul des cotisations excédentaires;
- Paramétrisation pour avoir accès à la valeur pré/post 2014 pour présentation sur les différents relevés;
- Paramétrisation afin d'exclure le fonds de stabilisation des prestations partageables lors d'un calcul de divorce d'actif;
- Paramétrisation afin d'inclure le nouveau volet pour les divorces de retraités et de le présenter séparément;
- Modifier le module d'indexation afin d'inclure les rentes du nouveau volet;
- Modifier le stockage automatisé dans Ariel afin de tenir compte du nouveau volet;
- Définir des nouveaux contrats de rachat pour le deuxième volet et le fonds de stabilisation pour tous les types de rachat;
- Ajouter le coût du fonds de stabilisation au calcul du coût de rachat et à la gestion du solde à recevoir du module de rachat;
- Modifier l'extraction pour l'évaluation actuarielle afin d'y inclure les données de chacun des volets ainsi que les cotisations du fonds de stabilisation.

Relevés de prestations, relevés annuels et relevés de rachat:

- Modifier tous les types de relevés annuels et de prestations afin de présenter séparément le service, les cotisations régulières et celles du fonds de stabilisation, par volet;
- Modifier le relevé de prestations de retraite afin de présenter la section « État des droits acquis » séparément par volet;
- Modifier les relevés annuels d'actifs et de différés dans la section de prestation de départ afin de présenter les valeurs séparément par volet;
- Modifier les textes sur les relevés annuels et de prestations afin d'y inclure les messages explicatifs du nouveau volet et du fonds de stabilisation (section cotisations et indexation) et de présenter séparément les informations financières de l'ancien et du nouveau volet;
- Modifier les textes et l'affichage de la section bilan du relevé de rachat.

Note : Tous les changements aux relevés seront basés sur les modèles qui ont été développés en concert avec la Ville dans le passé pour les régimes à deux volets.

4. DÉPENDANCES ET HYPOTHÈSES

- Les taux d'intérêt sur les cotisations régulières attribuables aux périodes pré/post 2014 peuvent différer;
- Le taux d'intérêt sur les cotisations du fonds de stabilisation peut différer de celui des cotisations régulières;
- Les cotisations du fonds de stabilisation sont incluses pour déterminer l'immobilisation et exclues pour l'application de la limite de transfert en franchise d'impôt (8517) et le calcul des cotisations excédentaires post 2014;
- Les cotisations du fonds de stabilisation sont exclues du calcul de divorce d'actif;
- Il n'y a pas de changement dans la présentation des formes optionnelles en prestations de retraite;
- L'indexation découlant du fonds de stabilisation sera traitée de façon ad hoc et ceci n'est pas inclus dans la présente demande de changement;
- Le remboursement des cotisations du fonds de stabilisation se fait à l'évènement;
- Les cotisations au fonds de stabilisation ne seront pas ajoutées à la valeur dans la section État des droits acquis du relevé de retraite;

- Tout bloc de texte à ajouter aux relevés, découlant d'une spécificité du Régime des professionnels de la Ville de Montréal et/ou d'une demande spéciale, sera fourni par la Ville de Montréal et une analyse devra être faite pour déterminer si des coûts supplémentaires devront s'appliquer;
- La paramétrisation du module de gestion de la solvabilité afin de refléter les deux volets sera complétée dans le cadre de cette demande de changement mais les coûts reliés à celle-ci ne sont pas inclus dans la présente demande de changement et ils devront faire l'objet de pourparlers;
- La paramétrisation des calculs de retraites ajournées à deux volets est prévue pour être complétée en octobre 2016. Les coûts reliés à celle-ci ne sont pas inclus dans la présente demande de changement et ils devront faire l'objet de pourparlers;
- La modification de l'extraction pour l'évaluation actuarielle devra être approuvée par l'équipe de la Division *Actuariat et développement* de la Ville de Montréal pour en assurer sa conformité.

Note : Si, lors des tests, Morneau Shepell ou Ville de Montréal trouve une anomalie qui existe depuis l'installation (hors de la portée de cette demande de changements), la correction de celle-ci n'est pas incluse dans la présente demande de changement et fera partie d'une analyse ainsi que de pourparlers pour déterminer quand elle sera corrigée et le coût relié à cette correction.

5. SOMMAIRE DES COÛTS

Tâches	Coût (\$)
Gestion de projet	192 000
Analyse, estimation et mise à jour de la documentation	59 000
Préparation des grilles-test, des cas tests et des résultats attendus	33 000
Paramétrage Ariel	242 000
Modifications aux relevés	118 000
Autres modifications (ADES, interface INTRAN et extrait pour évaluation actuarielle)	13 000
Tests	524 000
Vérification et mise à jour des tests de régression	13 000
Mise en production	6 000

Total : 1 200 000 \$

6. APPROBATION

Majoration de l'étendue du projet - Chargeable

Majoration de l'étendue du projet – sans charges

Échange de fonctionnalités au sein du projet – sans charges

APPROUVÉE

REJETÉE

DIFFÉRÉE (EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET LES COÛTS SERONT RÉVISÉS À UNE DATE ULTÉRIEURE)

Signature: _____

Date: _____



Dossier # : 1163613001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel IBM Canada Ltée. s'engage à fournir à la Ville les services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2016-05-27 et, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1163613001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis mai 2000, le progiciel Maximo est l'outil utilisé pour gérer l'ensemble des activités de maintenance et d'inventaire à la Station d'épuration de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU).

En 2007, la Direction de l'eau potable (DEP) intégrait à son tour le progiciel Maximo dans la gestion des activités de maintenance reliées à la totalité des actifs de production de ses usines et du réseau de distribution primaire. Les fonctions de base du progiciel ont été implantées avec succès et Maximo est maintenant fonctionnel aux usines Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pierrefonds, Lachine, Pointe-Claire et sur le réseau primaire.

La gestion proactive des équipements utilisés par le Service de l'eau avec Maximo permet d'assurer la continuité opérationnelle des procédés reliés à la production de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées.

Par conséquent, plusieurs évolutions et mises à niveau doivent être apportées à Maximo afin de répondre aux besoins du Service de l'eau ainsi qu'aux besoins reliés au projet de Gestion des actifs qui vise l'intégration des actifs de l'eau en arrondissements.

Ces travaux seront réalisés en régie ou le seront par l'entremise de diverses ententes avec des firmes externes qui accompagneront les ressources internes afin d'effectuer les modifications requises au progiciel. Toutefois, certaines opérations requièrent des modifications importantes au code source qui ne pourront être réalisées que par l'éditeur du logiciel Maximo, soit IBM Canada Ltée. Ces modifications au code source sont normales dans le cadre opérationnel d'un organisme de la taille de la Ville.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Limitée, fournisseur unique, pour la fourniture de services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0552 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14568 (2 soum.)

Bon de commande DEU20946-0 – approuvé le 21 mars 2016 par la DÉEU de gré à gré à IBM Canada Limité pour la migration de Maximo 7.6, au montant total de 22 635,31 \$ CAN.

Bon de commande DEU15982-0 – approuvé le 7 avril 2015 par la DÉEU de gré à gré à IBM Canada Limité pour l'installation de composantes Maximo/Websphere pour l'installation du module Visual Planner, au montant total de 20 703,54 \$ CAN.

DESCRIPTION

Cette entente avec IBM permettra au Service des TI de recourir à des spécialistes Maximo afin de:

- Supporter l'équipe de projet de la Ville pour l'évolution et la mise à niveau du logiciel;
- Régler les problèmes de compatibilité et de configuration qui surviennent lors de l'installation de nouvelles composantes;
- Effectuer les modifications requises au code source;
- Avoir accès au processus d'escalade interne chez IBM pour la résolution de problématiques.

JUSTIFICATION

L'ensemble des logiciels IBM qu'utilise la Ville sont couverts par l'entremise d'un contrat d'entretien et de support Passeport Avantage (CG15 0552). Toutefois le service d'assistance technique n'est que de premier niveau et n'est pas suffisant pour les travaux requis dans les projets d'évolution de Maximo au Service de l'eau.

Le service proposé par IBM permettra d'obtenir les services de support technique et de déverminage de deuxième niveau sur l'ensemble des produits Maximo/Websphere utilisés dans la gestion des actifs de l'eau.

En effet, la mise à niveau et l'installation de nouvelles composantes exigent d'apporter des correctifs majeurs au code source des divers produits. IBM est la seule entreprise pouvant offrir ce type de service sur ses produits, puisqu'elle détient les droits exclusifs du code source.

L'attribution d'un contrat de services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018 permettra d'obtenir:

- Les services d'un conseiller fonctionnel/technique IBM qui aidera la Ville de Montréal avec les améliorations au progiciel Maximo telles que:
 1. Fournir le service aux évolutions Websphere et Maximo pour la mise en place de l'écosystème de la Gestion des actifs;
 2. Mise en place des écosystèmes Websphere et Maximo pour les environnements de développement, d'acceptation et de production pour le projet;
 3. Validation de la compatibilité des composants logiciels et matériels;
 4. Accès au processus de recours hiérarchique d'escalade au sein d'IBM lors de la mise en place des nouveaux environnements;

5. Vérification d'assistance pour la configuration de la Ville.
 Au besoin, ce conseiller aura accès à l'ensemble des documents ainsi qu'à l'équipe d'ingénieurs d'IBM afin d'effectuer les travaux requis.

- L'accompagnement d'un chargé de projet d'IBM afin de :
 1. Passer en revue la description du travail et les responsabilités contractuelles des deux parties, avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal;
 2. Maintenir les communications se rapportant au projet par l'intermédiaire du gestionnaire de projets de la Ville de Montréal;
 3. Coordonner la mise en place de l'environnement du projet;
 4. Établir les normes relatives à la documentation et aux procédures pour les articles livrables;
 5. Passer en revue les tâches, les calendriers et les ressources du projet et y apporter des modifications ou des ajouts au besoin;
 6. Passer en revue, avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal, le format de facture et la procédure de facturation standards d'IBM à utiliser dans le cadre du projet;
 7. Travailler avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal en vue d'identifier et de corriger les écarts par rapport à la description du travail;
 8. Appliquer la procédure de contrôle des modifications au projet avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal; et
 9. Coordonner et gérer les activités techniques du personnel IBM affectés au projet.
- L'entente de services techniques, permet également de bénéficier :
 1. De la base de connaissances d'IBM réunissant des articles techniques ainsi que des outils et des guides de dépannage pour la résolution d'incidents et de problèmes;
 2. D'un service d'accès de première ligne avec procédure d'escalade hiérarchique pour les demandes de support urgente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la répartition du contrat:

Montant	2016	2017	2018	Total
Avant taxes	60 025,00 \$	61 495,00 \$	63 210,00 \$	184 730,00 \$
Net - coût net pour l'agglomération	63 018,75 \$	64 562,06 \$	66 362,60 \$	193 943,41 \$
Taxes incluses	69 013,74 \$	70 703,88 \$	72 675,70 \$	212 393,32 \$

La dépense de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 212 393,32 \$, taxes incluses, représente un coût net de ristournes de taxes de 193 943,41 \$ et sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'évolution de la plateforme technologique et le maintien de la continuité opérationnelle de Maximo pour le Service de l'eau est vital pour assurer la continuité des services d'entretien des actifs de l'eau.

La mise à niveau de Maximo et de sa base de données permettra d'éviter des interruptions aux activités d'entretien et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 8 juin 2016
Approbation du dossier au CM – 20 juin 2016
Approbation du dossier au CG – 22 juin 2016
Octroi du contrat – 15 juillet 2016
Début des travaux – 1er août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard FONTAINE, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Guy ARNOULD
Chef de Division Solutions Gestion de l'eau

Tél : 280-4414
Télécop. :

Marc CAMPEAU
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du territoire

Tél : 514-872-8887
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2016-05-27



Description du travail relative aux services d'assistance à la mise en œuvre de projets

IBM est heureuse de vous compter parmi ses clients et de pouvoir répondre à vos besoins.

En signant ci-dessous, chacune des parties signifie son acceptation des modalités de cette page et des pages suivantes.

La présente Description du travail intervenue entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée («IBM»), et le Contrat intercompagnies indiqué constituent l'entente intégrale intervenue entre les parties relativement aux Services qu'IBM fournit à la Ville de Montréal pour soutenir votre projet de Services d'assistance Maximo. Ces documents remplacent tous les contrats antérieurs et toutes les autres communications échangées entre les parties à l'égard de ces Services.

Accepté pour :

Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5

Accepté pour :

IBM Canada Limitée
1360, Boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3G 2W6

Par :

Par :

Nom :
Titre :

Station d'épuration des eaux usées

Date :

Nom : François Laurin
Titre : Directeur, Groupe Solutions et
consultants principaux
Services d'affaires mondiaux

Date :

N° de Client : 254751

*N° de Contrat sur les produits et services :
254751*

Aux termes de la présente Description du travail, IBM fournira à la Ville de Montréal les Services qui sont décrits à l'article 1.1 des présentes intitulé «Responsabilités d'IBM».

1.0 Description du projet

La présente Description du travail décrit le projet, qui comprend les Articles devant être fournis par IBM, ainsi que les responsabilités d'IBM et les responsabilités de la Ville de Montréal y afférentes à remplir conformément aux modalités des présentes.

Les modifications à la présente Description du travail seront traitées conformément à la procédure décrite à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet. L'étude et la mise en œuvre des modifications pourraient entraîner une révision du Calendrier prévu, du montant des Frais et d'autres modalités de la présente Description du travail et du Contrat.

Les annexes suivantes sont incorporées à la présente Description du travail et en font partie intégrante :

- Annexe A – Procédures relatives au projet
- Annexe B – Articles

En cas de contradiction, d'incohérence ou d'ambiguïté entre les clauses du Contrat et celles de la présente Description du travail, ce sont ces dernières qui prévaudront. En signant la présente Description du travail, la Ville de Montréal convient de ne pas se fonder sur une déclaration faite par IBM ou en son nom, qui n'est pas mentionnée dans le Contrat ou la Description du travail, y compris, notamment, toute déclaration concernant la date d'achèvement réelle ou prévue, le nombre d'heures nécessaire pour fournir les Services, les frais exigibles ou les résultats des Services aux termes de la présente Description du travail. La présente Description du travail, les Annexes y afférentes et le Contrat constituent l'entente intégrale intervenue entre les parties à l'égard de l'objet des présentes et remplacent toutes les communications antérieures, verbales ou écrites, échangées entre les parties.

Aperçu de l'étendue du projet

La présente Description du travail vise à couvrir les honoraires d'un conseiller fonctionnel/technique Maximo qui exécutera les Services d'assistance Maximo conformément à la demande.

1.1 Responsabilités d'IBM

Aux termes de la présente Description du travail, IBM s'occupera des activités suivantes :

1.1.1 Gestion continue du projet

IBM s'occupera de la gestion continue du projet pour les responsabilités qui lui incombent dans la présente Description du travail. L'objectif de cette activité consiste à diriger sur le plan technique et à surveiller le personnel d'IBM affecté au projet, de même qu'à fournir un cadre de travail pour la planification, les communications, les comptes rendus, les procédures et les activités contractuelles se rapportant au projet. Cette activité comporte les tâches suivantes :

- a. Passer en revue la Description du travail et les responsabilités contractuelles des deux parties, avec le Directeur de projet de la Ville de Montréal;
- b. Maintenir les communications se rapportant au projet par l'intermédiaire du Directeur de projet de la Ville de Montréal;
- c. Coordonner la mise en place de l'environnement du projet;
- d. Établir les normes relatives à la documentation et aux procédures pour les Articles livrables;
- e. Passer en revue les tâches, les calendriers et les ressources du projet, et y apporter des modifications ou des ajouts au besoin;

- f. Passer en revue, avec le Directeur de projet de la Ville de Montréal, le format de facture et la procédure de facturation standards d'IBM à utiliser dans le cadre du projet;
- g. Travailler avec Directeur de projet de la Ville de Montréal en vue d'identifier et de corriger les écarts par rapport à la Description du travail;
- h. Appliquer la Procédure de contrôle des modifications au projet avec le Directeur de projet de la Ville de Montréal; et
- i. Coordonner et gérer les activités techniques du personnel IBM affecté au projet.

1.1.2 Services d'assistance Maximo

Un conseiller fonctionnel/technique IBM aidera la Ville de Montréal avec le soutien et les améliorations telles que demandé pour le nombre d'heures indiqué à l'article 1.7 de ce document.

1.2 Responsabilités de la Ville de Montréal ou de son Remplaçant désigné

La réussite de la mobilisation des ressources d'IBM décrite ci-dessus repose sur la pleine participation et l'engagement entier des membres de la direction et du personnel de la Ville de Montréal.

Les responsabilités énumérées ci-après s'ajoutent à celles énoncées dans le Contrat et doivent être assumées sans frais pour IBM. La prestation d'IBM est tributaire de la capacité de la Ville de Montréal de s'acquitter des responsabilités suivantes comme prévu dans le plan de projet. Les retards dans l'exécution de ces responsabilités pourraient entraîner des coûts supplémentaires et/ou des retards dans la réalisation du projet, et seront traités conformément à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet.

1.2.1 Directeur de projet de la Ville de Montréal

Avant le début de la présente Description du travail, la Ville de Montréal désignera une personne (le «Directeur de projet») qui agira comme agent de liaison pour les communications d'IBM relatives à ce projet et qui sera habilitée à agir au nom de la Ville de Montréal pour toutes les questions concernant ce projet. Le Directeur de projet de la Ville de Montréal s'acquittera des responsabilités suivantes :

- 1) Gérer le personnel et les responsabilités de la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet;
- 2) Servir d'intermédiaire entre IBM et tous les services de la Ville de Montréal qui participent au projet;
- 3) Appliquer la Procédure de contrôle des modifications au projet avec l'Ingénieur d'infrastructure Maximo d'IBM;
- 4) Participer aux réunions sur l'état d'avancement du projet;
- 5) Obtenir et fournir l'information, les données et les décisions requises dans les meilleurs délais;
- 6) Corriger les écarts par rapport au calendrier prévu, qui pourraient être causés par la Ville de Montréal ;
- 7) Aider à résoudre les problèmes et/ou les transmettre aux échelons supérieurs de la Ville de Montréal, s'il y a lieu; et
- 8) Élaborer, avec la participation de l'Ingénieur d'infrastructure Maximo d'IBM, un calendrier réaliste pour les activités à accomplir dans le cadre de la présente Description du travail.

1.2.2 Autres responsabilités de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal convient de :

- 1) S'assurer que le personnel informatique et Maximo de la Ville de Montréal est disponible pour fournir à IBM l'assistance dont elle a raisonnablement besoin, et qu'IBM a un accès raisonnable aux cadres supérieurs de la Ville de Montréal et à tout membre de son personnel pour lui permettre de fournir les Services, s'il y a lieu. La Ville de Montréal s'assurera que son personnel possède les compétences et l'expérience appropriées. Si l'un des membres du personnel de la Ville de Montréal ne s'acquitte pas de ses fonctions comme il faut, la Ville de Montréal mettra à disposition du personnel qualifié supplémentaire ou substitut.
- 2) Fournir toute l'information et tous les documents raisonnablement requis pour permettre à IBM de fournir les Services. La Ville de Montréal convient que tous les renseignements divulgués ou à divulguer à IBM sont véridiques et exacts, et qu'ils ne prêtent à confusion sur aucun point important. IBM ne pourra être tenue responsable des pertes, dommages ou défauts à l'égard des Services, le cas échéant, qui découlent de renseignements et de documents inexacts, incomplets ou autrement imparfaits fournis par la Ville de Montréal.
- 3) Fournir tout le matériel et les logiciels nécessaires qui seront utilisés au cours de l'exécution de la présente Description du travail.
- 4) Fournir à l'Ingénieur d'IBM une ID de connexion réseau avec un accès de superviseur, d'administrateur local ou l'équivalent au réseau et aux serveurs Maximo, (ou) s'assurer qu'un administrateur système sera à la disposition de l'ingénieur pour permettre ou superviser ce type d'accès au besoin.
- 5) Fournir à l'Ingénieur d'IBM un accès de haut niveau à la base de données lorsque c'est nécessaire ou s'assurer que l'administrateur de base de données de la Ville de Montréal est disponible pour fournir l'information requise. Les accès suivants seront requis :

Oracle : système, Maximo	SQLServer : administrateur de système, Maximo	DB2: db2admin, Maximo
--------------------------	---	-----------------------

1.2.3 Lois et règlements

La Ville de Montréal assume la responsabilité de l'identification, de l'interprétation et du respect des lois et règlements applicables qui touchent ses applications ou ses affaires.

1.2.4 Contenu et sécurité des fichiers de données

La Ville de Montréal assume seule la responsabilité du contenu réel des fichiers de données, du choix et de la mise en œuvre des mesures de contrôle pour y accéder et les utiliser, et de la sécurité des données qui y sont stockées.

1.2.5 Installations

La Ville de Montréal fournira à IBM et à son personnel des installations dont IBM peut raisonnablement avoir besoin pour fournir les Services, en particulier, des fournitures, du mobilier, du matériel informatique, un téléphone, un télécopieur, des lignes analogiques et un accès à large bande par le biais d'une connectivité réseau, ainsi que d'autres installations pendant qu'IBM travaille sur ce projet. L'équipe de projet IBM sera située à proximité des experts de domaine et du personnel technique de la Ville de Montréal, et tous les laissez-passer de sécurité et les autorisations nécessaires seront fournis pour permettre l'accès à cet endroit. Un classeur verrouillable sera fourni au personnel d'IBM, conformément à la politique de sécurité de la Ville de Montréal. Il incombe à la Ville de Montréal de s'assurer d'avoir en place des procédures appropriées de sauvegarde, de sécurité et de détection de virus pour les installations informatiques qu'elle fournit ou qui sont susceptibles d'être touchées par les Services.

1.3 Hypothèses

La présente Description du travail et les estimations d'IBM sont fondées sur les hypothèses clés suivantes, et sur celles qui sont énumérées dans les activités à la l'article 1.1 Responsabilités

d'IBM. Les écarts survenant durant le projet proposé seront gérés selon la procédure décrite à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet, et peuvent entraîner des modifications à l'Étendue du projet, au Calendrier prévu, aux Frais et à d'autres modalités. Ces modifications peuvent inclure des frais pour des pièces et de la main-d'œuvre, selon les taux standards d'IBM alors en vigueur, pour les travaux supplémentaires ou le temps d'attente qui en résultent. Si un écart par rapport à une hypothèse n'est pas réglé par la Procédure de contrôle des modifications au projet décrite à l'Annexe A-1 dans les trente (30) jours, il sera alors résolu en suivant la Procédure de signalisation progressive à l'Annexe A-3.

- 1) Les travaux prévus aux termes de la présente Description du travail seront effectués dans vos locaux, sauf pour les activités liées au projet qu'il serait préférable de réaliser à distance, selon ce que détermine IBM ou la Ville de Montréal afin de s'acquitter de ses obligations et responsabilités aux termes des présentes. Toutes ces activités seront facturables à la Ville de Montréal.
- 2) IBM fournira les Services prévus aux termes de la présente Description du travail pendant les heures d'ouverture habituelles (de 8 h à 18 h, heure locale, du lundi au vendredi), sauf les jours fériés. Au besoin, la Ville de Montréal permettra l'accès à son environnement au personnel d'IBM après les heures d'ouverture. Le personnel provenant de l'extérieur pourrait travailler en dehors des heures d'ouverture habituelles pour tenir compte de ses déplacements.
- 3) La Ville de Montréal remplira et soumettra un Formulaire de configuration de système Maximo IBM pour examen par IBM avant le début des travaux (voir l'Annexe B - Articles).
- 4) IBM n'apportera pas de modifications invasives ou pratiques à l'environnement Maximo de la Ville de Montréal dans le cadre de la présente Description du travail. L'Ingénieur d'IBM travaillera en étroite collaboration avec le personnel informatique de la Ville de Montréal afin de passer en revue et d'analyser les performances et la stabilité de Maximo, et de faire des recommandations pour y apporter des améliorations. Toutes les modifications recommandées par IBM seront effectuées par le personnel informatique de la Ville de Montréal.
 - (a) IBM mettra à profit des techniques et outils natifs (système d'exploitation, base de données, J2EE et Application Maximo) pour analyser et surveiller les performances et la stabilité du système Maximo. IBM n'apportera, n'installera ni ne configurera aucun outil extérieur pour la surveillance des performances dans le cadre de la présente Description du travail.

Les outils mis à profit seront limités à ce qui suit :

- Outils d'interface utilisateur graphique (GUI) et de lignes de commande de système d'exploitation natif (Windows, UNIX, Linux)
 - Console et ligne de commande J2EE (IBM WebSphere ou BEA WebLogic) (journalisation)
 - Outils de journalisation d'applications Maximo natives (GUI, ligne de commande)
 - Outils de base de données standards fournis avec Oracle, SQLServer ou DB2
 - Outil de surveillance réseau par ligne de commande (ping, tracert)
- 5) On ne pourra s'attendre à ce qu'IBM ait des connaissances spécialisées sur les Outils de surveillance des performances fournis par la Ville de Montréal et provenant d'un tiers, et qui pourraient être cités en référence lors de l'exécution de travaux.
 - 6) En ce qui concerne les articles livrables écrits (documentation) devant être fournis par IBM dans le cadre de ce mandat :

IBM estime que le contenu de toute documentation qu'elle vous fournit dans le cadre de ce mandat est d'une grande valeur et que cela pourrait nuire à son entreprise s'il est révélé à ses concurrents. En conséquence, toute la documentation vous sera remise en toute

confiance. Les données qui y sont présentées peuvent contenir des secrets commerciaux et/ou des renseignements privilégiés ou confidentiels. Vous avez le droit d'utiliser ou de divulguer les données qui y sont contenues dans la mesure prévue dans le Contrat. Les renseignements fournis par IBM serviront de directives aux fins de dépannage et/ou d'estimation seulement. Les exigences relatives aux dimensions, les méthodes de dépannage et les techniques d'optimisation des performances de Maximo peuvent changer en fonction de multiples variables telles que les versions et éditions logicielles de Maximo, le code, la personnalisation de l'écran ou des rapports, les bogues, les correctifs, la future expérience empirique d'IBM sur le terrain, le matériel sous-jacent, les mécanismes de stockage, la largeur de bande et la latence du réseau, la qualité des données, le nombre d'utilisateurs, ainsi que la qualité globale et le niveau de maintenance du système. Les recommandations contenues dans la documentation fournie par IBM pour ce projet sont données de bonne foi et seront fondées sur les renseignements fournis par la Ville de Montréal au moment d'être faites.

Avis de non-responsabilité concernant les Logiciels libres

Les Logiciels libres qu'IBM peut installer, mettre à jour ou utiliser autrement pour vous aux termes de la présente Description du travail vous sont autorisés sous licence et distribués par les distributeurs de Logiciels libres et/ou les titulaires respectifs de droits d'auteur et d'autres droits (les «Titulaires de droits») aux termes des modalités des Titulaires de droits. IBM n'est ni partie aux modalités des Titulaires de droits, ni un distributeur des Logiciels libres, et exécute les travaux décrits dans la présente Description du travail en votre nom et selon vos indications. IBM ne fait aucune déclaration et décline toute garantie expresse ou implicite à l'égard des Logiciels libres, et ne vous indemnise pas contre toute réclamation selon laquelle les Logiciels libres violent un droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Vous ne recevez aucun brevet exprès ou implicite ou autre licence d'IBM à l'égard de tout Logiciel libre. IBM NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES DÉCOULANT DE VOTRE UTILISATION DES LOGICIELS LIBRES.

1.5 Calendrier prévu

Les Services seront fournis entre une date de début qui sera déterminée par les deux parties, et qui est actuellement estimée au 1^{er} janvier 2016 (la «Date de début»), et une date de fin estimée au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Date de fin»), ou à d'autres dates mutuellement convenues.

1.6 Critères d'Achèvement et conditions relatives à la poursuite ou à l'annulation du projet

IBM se sera acquitté de ses obligations aux termes de la présente Description du travail à la première des éventualités suivantes :

- 1) IBM aura accompli les activités IBM décrites à l'article 1.1 - Responsabilités d'IBM, y compris la livraison, à la Ville de Montréal, des Articles livrables décrites à l'Annexe B - Article, s'il y a lieu;
- 2) IBM aura fourni le nombre estimatif d'heures de Services indiqué à l'article 1.7 - Frais ou dans toute Autorisation de modification subséquente;
- 3) la Date de fin a été atteinte;
- 4) la Ville de Montréal signe une Demande de modification au projet pour prolonger les services actuels ou pour fournir des services différents conformément à la procédure décrite à l'Annexe A-1; ou
- 5) L'une des parties met fin au projet conformément aux dispositions du Contrat.

1.7 Frais

IBM fournira les ressources suivantes moyennant un tarif Pièces et main-d'œuvre. IBM fournira le nombre estimatif d'heures pour les Services comme indiqué dans le tableau suivant:

Description de la ressource	Année	Nombre estimatif d'heures par année	Taux horaire	Frais estimatifs
<i>Directeur de projet</i>		25	Inclus	- \$
<i>Conseiller fonctionnel/technique Maximo</i>	2016	245	245,00 \$	60 025,00 \$
<i>Conseiller fonctionnel/technique Maximo</i>	2017	245	251,00 \$	61 495,00 \$
<i>Conseiller fonctionnel/technique Maximo</i>	2018	245	258,00 \$	63 210,00 \$
Total		735		184 730,00 \$

Les frais estimatifs pour les services professionnels décrits dans la présente Description du travail s'élèvent à 184 730,00 \$ et ne comprennent pas les frais de déplacement et de séjour, ainsi que les autres dépenses raisonnables engagées dans le cadre de la prestation des Services, ni les taxes applicables. Toute estimation des frais fournie par IBM, que ce soit aux fins de planification ou à toute autre fin, n'est qu'une estimation. Comme il s'agit ici de montants estimatifs, les frais réels peuvent différer. Les modifications qui dépassent le nombre d'heures indiqué devront faire l'objet d'une Demande de modification au projet. Aucun déplacement n'aura lieu sans entente/approbation relative au prix de la part du Directeur de projet de la Ville de Montréal.

Pour le personnel d'IBM qui est affecté au projet pendant plus d'un an ou qui fournit des services dans des pays autres que celui où il est affecté en permanence, ou dans certaines autres situations limitées, il pourrait y avoir une augmentation du fardeau fiscal conformément aux lois sur l'impôt du pays de résidence ou de travail. La Ville de Montréal assumera la responsabilité et le paiement des charges accrues liées à l'assistance fiscale fournie par IBM au personnel concerné pour les taxes fédérales, d'État et locales, ainsi que les coûts fiscaux et d'observation accrus engagés par le personnel d'IBM. IBM déterminera les règles fiscales appropriées à appliquer. Les frais seront facturés, lorsqu'approprié, avec les frais de déplacement et de séjour concernés et engagés lors de la prestation des Services indiqués dans la présente Description du travail. Dans le cas des Services fournis à l'extérieur du pays dans lequel une personne travaille en permanence, le programme des affectations internationales pourrait entraîner l'application de frais supplémentaires. Advenant que la Ville de Montréal soit tenue de retenir ou de déduire une quelconque partie des paiements dus à IBM, en vertu d'une loi ou d'un règlement d'une entité ou d'une autorité gouvernementale nationale ou étrangère, la somme payable à IBM devra alors être majorée selon

le montant nécessaire pour verser à IBM un montant équivalent à la somme qu'elle aurait reçue si aucune retenue ou déduction n'avait été faite.

Sous réserve de l'approbation écrite préalable, IBM facturera à la Ville de Montréal les frais de déplacement et de séjour réels évalués à quinze pour cent (15 %) des frais de services professionnels.

IBM facturera mensuellement à la Ville de Montréal les heures de Services réellement fournies (que le nombre d'heures soit supérieur ou inférieur à l'estimation), les taxes applicables, les frais de déplacement et de séjour et les autres dépenses raisonnables engagées en lien avec les Services. Le paiement est exigible dès la réception de la facture et sera réglé dans un délai de trente (30) jours. La Ville de Montréal convient de payer par transfert électronique de fonds ou par un autre moyen acceptable pour IBM dans un compte désigné par IBM. En cas de retard de paiement, IBM se réserve le droit de suspendre la prestation des Services et de facturer des intérêts sur les montants en souffrance.

Vous convenez de ne pas divulguer les prix ou les modalités contenus dans ce Document à des tiers sans le consentement écrit d'IBM, sauf à des fins de financement ou à moins que la loi l'exige.

Modalités supplémentaires

Résiliation

L'une des parties peut résilier la présente Description du travail en remettant à l'autre partie un préavis écrit d'au moins trente (30) jours. Dès la résiliation, la Ville de Montréal paiera à IBM 1) les frais pour tous les Services qu'IBM aura fournis et les produits et Articles livrables qu'elle aura livrés jusqu'à la résiliation; 2) toutes les dépenses qu'IBM aura engagées jusqu'à la résiliation; et 3) les frais qu'IBM aura engagés pour mettre fin aux Services.

Consentements requis

Si la Ville de Montréal met à la disposition d'IBM des installations, des logiciels, du matériel ou d'autres ressources dans le cadre de la prestation des Services par IBM, elle convient d'obtenir les licences ou les approbations liées à ces ressources, dont IBM peut avoir besoin pour exécuter les Services et développer les Articles. IBM sera libérée de ses obligations sur lesquelles se répercute de manière défavorable le défaut de la Ville de Montréal d'obtenir sans délai de telles licences ou approbations. La Ville de Montréal convient de rembourser à IBM les frais et autres montants raisonnables qu'IBM pourrait engager en raison du défaut de la Ville de Montréal d'obtenir ces licences ou ces approbations.

1.8 Fin anticipée des Services liés au projet

Vous pouvez immédiatement mettre fin aux Services et les frais restants seront calculés comme indiqué à l'article 1.7 Frais.

1.9 Renseignements d'ordre administratif

Nom du projet : Services d'assistance Maximo
Numéro du projet : à déterminer
Date de début : 1^{er} janvier 2016
Date de fin : 31 décembre 2018



Annexe A : Procédures relatives au projet

A - 1: Procédures de contrôle des modifications au projet

Si une modification de la présente Description du travail s'impose, la procédure ci-dessous sera suivie.

- Les parties conviennent d'utiliser un formulaire de Demande de modification au projet pour communiquer tout changement. La demande doit décrire la modification, le motif la justifiant et son incidence sur le projet.
- Le Directeur de projet désigné de la partie présentant la demande passera en revue le changement proposé et décidera de présenter ou non la demande à l'autre partie.
- Les Directeurs de projet des deux parties étudieront la modification proposée et accepteront de la mettre en œuvre, recommanderont une étude approfondie ou la refuseront. Le cas échéant, IBM précisera les frais afférents à une étude approfondie. La demande doit être signée par les représentants autorisés des deux parties afin d'autoriser une étude approfondie des modifications recommandées. IBM facturera à la Ville de Montréal les frais afférents à une étude approfondie. L'étude approfondie permettra de déterminer l'incidence de la mise en œuvre de la modification demandée sur le prix, le calendrier et les autres modalités de la présente Description du travail et du Contrat.
- Une autorisation de modification écrite ou une Demande de modification au projet doit être signée par les représentants autorisés des deux parties pour autoriser la mise en œuvre des modifications étudiées. Jusqu'à ce que les modifications demandées soient acceptées par écrit, les parties continueront d'agir conformément à la version la plus récente de la Description du travail.

A - 2: Procédure d'acceptation des Articles

Chacun des Articles définis à l'Annexe B - Articles sera vérifié et accepté conformément à la procédure suivante :

- Une (1) version préliminaire imprimée de l'Article sera remise au Directeur de projet de la Ville de Montréal. Il appartiendra à celui-ci d'en faire des copies et de les distribuer aux autres réviseurs.
- Dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception, le Directeur de projet de la Ville de Montréal acceptera l'Article ou remettra par écrit au Directeur de projet d'IBM la liste des modifications demandées. Si IBM ne reçoit aucune réponse du Directeur de projet de la Ville de Montréal dans les deux (2) jours ouvrables, l'Article sera réputé avoir été accepté.
- Le Directeur de projet d'IBM examinera la demande de modification, le cas échéant, que la Ville de Montréal a transmis dans les délais, et ce, dans le cadre des obligations d'IBM énoncées à l'Annexe B - Articles.
- IBM apportera les modifications demandées qu'elle a acceptées et soumettra de nouveau au Directeur de projet de la Ville de Montréal l'Article, qui sera alors considéré comme accepté.
- Les modifications demandées par la Ville de Montréal auxquelles IBM n'aura pas donné son accord seront gérées conformément à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet.
- Tout conflit découlant de la Procédure d'acceptation des Articles sera résolu conformément à la Procédure de signalisation progressive décrite à l'Annexe A-3.

A - 3: Procédure de signalisation progressive

La procédure ci-dessous sera suivie pour résoudre un conflit survenant au cours de l'exécution de la présente Description du travail.

- En cas de conflit entre la Ville de Montréal et IBM, le ou les membres de l'équipe de projet tenteront dans un premier temps de régler le problème de façon interne. Cela comprend un

conflit à l'égard d'une ressource IBM. IBM fera de son mieux pour affecter une ressource ayant les compétences requises pour s'acquitter de la tâche qui lui est confiée dans le cadre du projet. S'il advient un problème avec une ressource, IBM fera de son mieux pour remplacer la ressource par une autre dont ont convenu les parties.

- Niveau 1 : Si l'équipe de projet ne peut résoudre le conflit en l'espace de deux (2) jours ouvrables, le Directeur de projet de la Ville de Montréal et le Directeur de projet d'IBM se réuniront afin de régler la question.
- Niveau 2 : Si le conflit n'est toujours pas résolu dans les trois (3) jours ouvrables suivant le recours aux supérieurs hiérarchiques de Niveau 1, le membre de la direction responsable de la Ville de Montréal rencontrera le Directeur exécutif de projet d'IBM pour régler la question.
- Si le conflit est résolu après recours aux intervenants de l'un ou l'autre niveau précité, la solution sera mise en œuvre conformément à la Procédure de contrôle des modifications au projet décrite à l'Annexe A-1.
- Si le conflit persiste après le recours aux intervenants de Niveau 2, l'une ou l'autre des parties pourra résilier la présente Description du travail. Si le conflit se règle par une résiliation, la Ville de Montréal convient de payer à IBM a) les frais pour tous les Services qu'IBM aura fournis et les produits et Articles qu'elle aura livrés jusqu'à la résiliation; et b) toutes les dépenses qu'IBM aura engagées jusqu'à la résiliation; et c) les frais qu'IBM aura engagés pour mettre fin aux Services.
- Au cours de la résolution de tout conflit, IBM convient de fournir les Services portant sur des éléments ne faisant pas l'objet d'un différend, dans la mesure du possible, en attendant la résolution du conflit. La Ville de Montréal convient de payer les factures conformément aux dispositions de la présente Description du travail et du Contrat.



Annexe B : Articles

Aucun article livrable n'est prévu dans le cadre de ce projet. Il y a seulement les services d'assistance Maximo.



Date : 14 décembre,2015

Ville de Montréal
Section automatisation & Informatique
Ville de Montréal - Station d'épuration des eaux usées
12001, boul. Maurice-Duplessis - Montréal (Québec) H1C 1V3

Objet : Maximo

Madame Anka Stoykova,

Monsieur Guy Arnould

Pour clarifier le rôle d'IBM dans l'évolution du logiciel Maximo, il est bon de préciser les points suivants :

1. IBM est le propriétaire et l'éditeur exclusif de Maximo.
2. IBM détient tous les droits de commercialisation, de modification et d'évolution du logiciel.
3. IBM donne un droit d'utilisation à sa clientèle mais garde la propriété intellectuelle du logiciel.
4. IBM est propriétaire exclusif du code source de Maximo.
5. IBM a une équipe de développement spécialisée qui code les nouvelles fonctionnalités du logiciel qui feront partie des différentes versions commercialisées selon la feuille de route du logiciel.
6. La feuille de route du logiciel est maintenue à jour par IBM et est gardée secrète jusqu'aux annonces publiques de la disponibilité des nouvelles fonctionnalités.
7. Pour alimenter la feuille de route de Maximo, IBM tient des sessions de travail avec certains clients et partenaires d'affaires pour s'assurer que la feuille de route réponde correctement aux besoins du marché. La priorisation de nouvelles fonctionnalités est sous la responsabilité complète d'IBM
8. Le service d'entretien logiciel IBM a pour responsabilité première de corriger les erreurs de fonctionnement du produit, de distribuer ces correctifs à sa clientèle et de distribuer les nouvelles versions de Maximo. Tous les clients et partenaires IBM peuvent utiliser ce service, mais seul IBM est en mesure de développer des rustines pour corriger les erreurs du code.
9. IBM peut décider à tout moment de retirer de la fonctionnalité dans le logiciel pour des fins commerciales propres à elle.
10. L'équipe de développement du logiciel n'est accessible à personne sauf aux conseillers IBM travaillant sur le logiciel que ce soit du côté IBM services ou du côté IBM software labs services.
11. Les conseillers des centres d'expertise IBM services peuvent développer des outils exclusifs pour faciliter leurs tâches dans le cadre d'implantation ou de reconfiguration de Maximo. Ces outils sont développés conjointement avec l'équipe de développeurs du code Maximo pour s'assurer de la cohérence entre les outils et le code Maximo et ne sont pas disponibles à sa clientèle ou aux partenaires d'affaires.

La collaboration entre toutes les organisations internes IBM permet à celle-ci d'offrir une expertise et des services uniques dans la marché pour mieux servir sa clientèle.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

François Laurin
Directeur Groupe Solutions et conseillers principaux en gestion
T : 514-964-0887
C : flaurin@ca.ibm.com



Dossier # : 1163613001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[document visé_ibm.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline DUHAIME
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division - droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division : Affaires civiles

Description du travail relative aux services d'assistance à la mise en œuvre de projets

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
27 MAI 2018
M. Yves Saindon
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a acquis le progiciel Maximo pour la gestion de l'ensemble des activités de maintenance et d'inventaire à la station d'épuration de la Direction de l'épuration des eaux usées et à la Direction de l'eau potable;

ATTENDU QUE IBM Canada Ltée (« IBM ») est la seule entreprise pouvant offrir le service de support technique et de déverminage sur l'ensemble des produits Maximo puisque ces services exigent souvent d'apporter des correctifs au code source et qu'IBM détient les droits exclusifs du code source sur les produits Maximo;

ATTENDU QUE ces correctifs pourraient requérir de modifier le code source du progiciel;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à IBM.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

IBM est heureuse de vous compter parmi ses clients et de pouvoir répondre à vos besoins.

En signant ci-dessous, chacune des parties signifie son acceptation des modalités de cette page et des pages suivantes.

La présente Description du travail intervenue entre la Ville de Montréal et IBM constitue l'entente intégrale intervenue entre les parties relativement aux Services qu'IBM fournit à la Ville de Montréal pour soutenir votre projet de Services d'assistance Maximo. Ces documents remplacent tous les contrats antérieurs et toutes les autres communications échangées entre les parties à l'égard de ces Services.

Accepté pour :

Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Par :

Accepté pour :

IBM Canada Limitée
1360, Boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3G 2W6
Par :

Nom : Me Yves Saindon
Titre : Greffier

Nom : François Laurin
Titre : Directeur, Groupe Solutions et
consultants principaux
Services d'affaires mondiaux

Date :

Date :

N° de Client : 254751

N° de Contrat sur les produits et services :
254751

La présente convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le^e jour de 20..... (Résolution CG.....).

Aux termes de la présente Description du travail, IBM fournira à la Ville de Montréal les Services qui sont décrits à l'article 1.1 des présentes intitulé «Responsabilités d'IBM».

1.0 Description du projet

La présente Description du travail décrit le projet, qui comprend, s'il y a lieu, les Articles devant être fournis par IBM, ainsi que les responsabilités d'IBM et les responsabilités de la Ville de Montréal y afférentes à remplir conformément aux modalités des présentes.

Les modifications à la présente Description du travail seront traitées conformément à la procédure décrite à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet. L'étude et la mise en œuvre des modifications pourraient entraîner une révision du Calendrier prévu, du montant des Frais et d'autres modalités de la présente Description du travail.

Les annexes suivantes sont incorporées à la présente Description du travail et en font partie intégrante :

- Annexe A – Procédures relatives au projet
- Annexe B – Articles

En cas de contradiction, d'incohérence ou d'ambiguïté entre les clauses des Annexes et celles de la présente Description du travail, ce sont ces dernières qui prévaudront. En signant la présente Description du travail, la Ville de Montréal convient de ne pas se fonder sur une déclaration faite par IBM ou en son nom, qui n'est pas mentionnée dans la Description du travail, y compris, notamment, toute déclaration concernant la date d'achèvement réelle ou prévue, le nombre d'heures nécessaire pour fournir les Services, les frais exigibles ou les résultats des Services aux termes de la présente Description du travail. La présente Description du travail et les Annexes y afférentes constituent l'entente intégrale intervenue entre les parties à l'égard de l'objet des présentes et remplacent toutes les communications antérieures, verbales ou écrites, échangées entre les parties.

Aperçu de l'étendue du projet

La présente Description du travail vise à couvrir les honoraires d'un conseiller fonctionnel/technique Maximo qui exécutera les Services d'assistance Maximo conformément à la demande.

1.1 Responsabilités d'IBM

Aux termes de la présente Description du travail, IBM s'occupera des activités suivantes :

1.1.1 Gestion continue du projet

IBM s'occupera de la gestion continue du projet pour les responsabilités qui lui incombent dans la présente Description du travail. L'objectif de cette activité consiste à diriger sur le plan technique et à surveiller le personnel d'IBM affecté au projet, de même qu'à fournir un cadre de travail pour la planification, les communications, les comptes rendus, les procédures et les activités contractuelles se rapportant au projet. Cette activité comporte les tâches suivantes :

- a. Passer en revue la Description du travail et les responsabilités contractuelles des deux parties, avec le Directeur de projet de la Ville de Montréal;
- b. Maintenir les communications se rapportant au projet par l'intermédiaire du Directeur de projet de la Ville de Montréal;
- c. Coordonner la mise en place de l'environnement du projet;
- d. Établir les normes relatives à la documentation et aux procédures pour les Articles livrables;
- e. Passer en revue les tâches, les calendriers et les ressources du projet, et y apporter des modifications ou des ajouts au besoin;

- f. Passer en revue, avec le Directeur de projet de la Ville de Montréal, le format de facture et la procédure de facturation standards d'IBM à utiliser dans le cadre du projet;
- g. Travailler avec le Directeur de projet de la Ville de Montréal en vue d'identifier et de corriger les écarts par rapport à la Description du travail;
- h. Appliquer la Procédure de contrôle des modifications au projet avec le Directeur de projet de la Ville de Montréal; et
- i. Coordonner et gérer les activités techniques du personnel IBM affecté au projet.

1.1.2 Services d'assistance Maximo

Un conseiller fonctionnel/technique IBM aidera la Ville de Montréal avec le soutien et les améliorations telles que demandé pour le nombre d'heures indiqué à l'article 1.7 de ce document.

1.2 Responsabilités de la Ville de Montréal ou de son Remplaçant désigné

La réussite de la mobilisation des ressources d'IBM décrite ci-dessus repose sur la pleine participation et l'engagement entier des membres de la direction et du personnel de la Ville de Montréal.

Les responsabilités énumérées ci-après doivent être assumées sans frais pour IBM. La prestation d'IBM est tributaire de la capacité de la Ville de Montréal de s'acquitter des responsabilités suivantes comme prévu dans le plan de projet. Les retards dans l'exécution de ces responsabilités pourraient entraîner des coûts supplémentaires et/ou des retards dans la réalisation du projet, et seront traités conformément à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet.

1.2.1 Directeur de projet de la Ville de Montréal

Avant le début de la présente Description du travail, la Ville de Montréal désignera une personne (le «Directeur de projet») qui agira comme agent de liaison pour les communications d'IBM relatives à ce projet et qui sera habilitée à agir au nom de la Ville de Montréal, dans les limites de ses fonctions, pour toutes les questions concernant ce projet. Le Directeur de projet de la Ville de Montréal s'acquittera des responsabilités suivantes :

- 1) Gérer le personnel et les responsabilités de la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet;
- 2) Servir d'intermédiaire entre IBM et tous les services de la Ville de Montréal qui participent au projet;
- 3) Appliquer la Procédure de contrôle des modifications au projet avec l'Ingénieur d'infrastructure Maximo d'IBM;
- 4) Participer aux réunions sur l'état d'avancement du projet;
- 5) Obtenir et fournir l'information, les données et les décisions requises dans les meilleurs délais;
- 6) Corriger les écarts par rapport au calendrier prévu, qui pourraient être causés par la Ville de Montréal ;
- 7) Aider à résoudre les problèmes et/ou les transmettre aux échelons supérieurs de la Ville de Montréal, s'il y a lieu; et
- 8) Élaborer, avec la participation de l'Ingénieur d'infrastructure Maximo d'IBM, un calendrier réaliste pour les activités à accomplir dans le cadre de la présente Description du travail.

1.2.2 Autres responsabilités de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal convient de :

- 1) S'assurer que le personnel informatique de la Ville de Montréal est disponible pour fournir à IBM l'assistance dont elle a raisonnablement besoin, et qu'IBM a un accès raisonnable au

Directeur de projet de la Ville de Montréal pour lui permettre de fournir les Services, s'il y a lieu. La Ville de Montréal s'assurera que son personnel possède les compétences et l'expérience appropriées. Si l'un des membres du personnel de la Ville de Montréal ne s'acquitte pas de ses fonctions comme il faut, la Ville de Montréal mettra à disposition du personnel qualifié supplémentaire ou substitut.

- 2) Fournir toute l'information et tous les documents raisonnablement requis pour permettre à IBM de fournir les Services. La Ville de Montréal convient qu'au meilleur de sa connaissance, tous les renseignements divulgués ou à divulguer à IBM sont véridiques et exacts, et qu'ils ne prêtent à confusion sur aucun point important. IBM ne pourra être tenue responsable des pertes, dommages ou défauts à l'égard des Services, le cas échéant, qui découlent de renseignements et de documents inexacts, incomplets ou autrement imparfaits fournis par la Ville de Montréal.
- 3) Fournir tout le matériel et les logiciels nécessaires qui seront utilisés au cours de l'exécution de la présente Description du travail.
- 4) Fournir à l'Ingénieur d'IBM une ID de connexion réseau avec un accès de superviseur, d'administrateur local ou l'équivalent au réseau et aux serveurs Maximo, (ou) s'assurer qu'un administrateur système sera à la disposition de l'ingénieur pour permettre ou superviser ce type d'accès au besoin.
- 5) Fournir à l'Ingénieur d'IBM un accès de haut niveau à la base de données lorsque c'est nécessaire ou s'assurer que l'administrateur de base de données de la Ville de Montréal est disponible pour fournir l'information requise. Les accès suivants seront requis :

Oracle : système, Maximo

SQLServer : administrateur
de système, Maximo

DB2: db2admin, Maximo

1.2.3 Lois et règlements

La Ville de Montréal assume la responsabilité de l'identification, de l'interprétation et du respect des lois et règlements applicables qui touchent ses applications ou ses affaires.

1.2.4 Contenu et sécurité des fichiers de données

La Ville de Montréal assume seule la responsabilité du contenu réel des fichiers de données, du choix et de la mise en œuvre des mesures de contrôle pour y accéder et les utiliser, et de la sécurité des données qui y sont stockées.

1.2.5 Installations

La Ville de Montréal fournira à IBM et à son personnel des installations dont IBM peut raisonnablement avoir besoin pour fournir les Services, en particulier, des fournitures, du mobilier, du matériel informatique, un téléphone, un télécopieur, des lignes analogiques et un accès à large bande par le biais d'une connectivité réseau, ainsi que d'autres installations pendant qu'IBM travaille sur ce projet. L'équipe de projet IBM sera située à proximité des experts de domaine et du personnel technique de la Ville de Montréal, et tous les laissez-passer de sécurité et les autorisations nécessaires seront fournis pour permettre l'accès à cet endroit. Un classeur verrouillable sera fourni au personnel d'IBM, conformément à la politique de sécurité de la Ville de Montréal. Il incombe à la Ville de Montréal de s'assurer d'avoir en place des procédures appropriées de sauvegarde, de sécurité et de détection de virus pour les installations informatiques qu'elle fournit ou qui sont susceptibles d'être touchées par les Services.

1.3 Hypothèses

La présente Description du travail et les estimations d'IBM sont fondées sur les hypothèses clés suivantes, et sur celles qui sont énumérées dans les activités à l'article 1.1 Responsabilités d'IBM. Les écarts survenant durant le projet proposé seront gérés selon la procédure décrite à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet, et peuvent entraîner des modifications à

l'Étendue du projet, au Calendrier prévu, aux Frais et à d'autres modalités. Ces modifications peuvent inclure des frais pour des pièces et de la main-d'œuvre, selon les taux standards d'IBM alors en vigueur, pour les travaux supplémentaires ou le temps d'attente qui en résultent. Si un écart par rapport à une hypothèse n'est pas réglé par la Procédure de contrôle des modifications au projet décrite à l'Annexe A-1 dans les trente (30) jours, il sera alors résolu en suivant la Procédure de signalisation progressive à l'Annexe A-3.

- 1) Les travaux prévus aux termes de la présente Description du travail seront effectués dans vos locaux, sauf pour les activités liées au projet qu'il serait préférable de réaliser à distance, selon ce que détermine IBM ou la Ville de Montréal afin de s'acquitter de ses obligations et responsabilités aux termes des présentes. Toutes ces activités seront facturables à la Ville de Montréal.
- 2) IBM fournira les Services prévus aux termes de la présente Description du travail pendant les heures d'ouverture habituelles (de 8 h à 18 h, heure locale, du lundi au vendredi), sauf les jours fériés. Au besoin, la Ville de Montréal permettra l'accès à son environnement au personnel d'IBM après les heures d'ouverture. Le personnel provenant de l'extérieur pourrait travailler en dehors des heures d'ouverture habituelles pour tenir compte de ses déplacements.
- 3) IBM n'apportera pas de modifications invasives ou pratiques à l'environnement Maximo de la Ville de Montréal dans le cadre de la présente Description du travail. L'ingénieur d'IBM travaillera en étroite collaboration avec le personnel informatique de la Ville de Montréal afin de passer en revue et d'analyser les performances et la stabilité de Maximo, et de faire des recommandations pour y apporter des améliorations. Toutes les modifications recommandées par IBM seront effectuées par le personnel informatique de la Ville de Montréal.
 - (a) IBM mettra à profit des techniques et outils natifs (système d'exploitation, base de données, J2EE et Application Maximo) pour analyser et surveiller les performances et la stabilité du système Maximo. IBM n'apportera, n'installera ni ne configurera aucun outil extérieur pour la surveillance des performances dans le cadre de la présente Description du travail.

Les outils mis à profit seront limités à ce qui suit :

- Outils d'interface utilisateur graphique (GUI) et de lignes de commande de système d'exploitation natif (Windows, UNIX, Linux)
 - Console et ligne de commande J2EE (IBM WebSphere ou BEA WebLogic) (journalisation)
 - Outils de journalisation d'applications Maximo natives (GUI, ligne de commande)
 - Outils de base de données standards fournis avec Oracle, SQLServer ou DB2
 - Outil de surveillance réseau par ligne de commande (ping, tracert)
- 4) On ne pourra s'attendre à ce qu'IBM ait des connaissances spécialisées sur les Outils de surveillance des performances fournis par la Ville de Montréal et provenant d'un tiers, et qui pourraient être cités en référence lors de l'exécution de travaux.
 - 5) En ce qui concerne les articles livrables écrits (documentation) devant être fournis par IBM dans le cadre de ce mandat :

IBM estime que le contenu de toute documentation qu'elle vous fournit dans le cadre de ce mandat est d'une grande valeur et que cela pourrait nuire à son entreprise s'il est révélé à ses concurrents. En conséquence, toute la documentation vous sera remise en toute confiance. Les données qui y sont présentées peuvent contenir des secrets commerciaux et/ou des renseignements privilégiés ou confidentiels. Vous avez le droit d'utiliser ou de divulguer les données qui y sont contenues dans la mesure prévue dans la présente Description du travail. Les renseignements fournis par IBM serviront de directives aux fins

de dépannage et/ou d'estimation seulement. Les exigences relatives aux dimensions, les méthodes de dépannage et les techniques d'optimisation des performances de Maximo peuvent changer en fonction de multiples variables telles que les versions et éditions logicielles de Maximo, le code, la personnalisation de l'écran ou des rapports, les bogues, les correctifs, la future expérience empirique d'IBM sur le terrain, le matériel sous-jacent, les mécanismes de stockage, la largeur de bande et la latence du réseau, la qualité des données, le nombre d'utilisateurs, ainsi que la qualité globale et le niveau de maintenance du système. Les recommandations contenues dans la documentation fournie par IBM pour ce projet sont données de bonne foi et seront fondées sur les renseignements fournis par la Ville de Montréal au moment d'être faites.

Avis de non-responsabilité concernant les Logiciels libres

Les Logiciels libres qu'IBM peut installer, mettre à jour ou utiliser autrement pour vous aux termes de la présente Description du travail vous sont autorisés sous licence et distribués par les distributeurs de Logiciels libres et/ou les titulaires respectifs de droits d'auteur et d'autres droits (les «Titulaires de droits») aux termes des modalités des Titulaires de droits. IBM n'est ni partie aux modalités des Titulaires de droits, ni un distributeur des Logiciels libres, et exécute les travaux décrits dans la présente Description du travail en votre nom et selon vos indications. IBM ne fait aucune déclaration et décline toute garantie expresse ou implicite à l'égard des Logiciels libres, et ne vous indemnise pas contre toute réclamation selon laquelle les Logiciels libres violent un droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Vous ne recevez aucun brevet exprès ou implicite ou autre licence d'IBM à l'égard de tout Logiciel libre. **IBM NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES DÉCOULANT DE VOTRE UTILISATION DES LOGICIELS LIBRES.**

1.5 Calendrier prévu

Les Services seront fournis entre une date de début qui sera déterminée par les deux parties, et qui est actuellement estimée à la date de signature du contrat par les parties (la «Date de début»), et une date de fin estimée au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Date de fin»), ou à d'autres dates mutuellement convenues.

1.6 Critères d'Achèvement et conditions relatives à la poursuite ou à l'annulation du projet

IBM se sera acquitté de ses obligations aux termes de la présente Description du travail à la première des éventualités suivantes :

- 1) IBM aura accompli les activités IBM décrites à l'article 1.1 - Responsabilités d'IBM, y compris la livraison, à la Ville de Montréal, des Articles livrables décrites à l'Annexe B - Article, s'il y a lieu;
- 2) IBM aura fourni le nombre estimatif d'heures de Services indiqué à l'article 1.7 - Frais ou dans toute Autorisation de modification subséquente;
- 3) la Date de fin a été atteinte;
- 4) la Ville de Montréal signe une Demande de modification au projet pour prolonger les services actuels ou pour fournir des services différents conformément à la procédure décrite à l'Annexe A-1; ou
- 5) L'une des parties met fin au projet conformément aux dispositions de la présente Description du travail.

1.7 Frais

IBM fournira les ressources suivantes moyennant un tarif Pièces et main-d'œuvre. IBM fournira le nombre estimatif d'heures pour les Services comme indiqué dans le tableau suivant:

Description de la ressource	Année	Nombre estimatif d'heures par année	Taux horaire	Frais estimatifs
<i>Directeur de projet</i>		25	Inclus	- \$
<i>Conseiller fonctionnel/technique Maximo</i>	2016	245	245,00 \$	60 025,00 \$
<i>Conseiller fonctionnel/technique Maximo</i>	2017	245	251,00 \$	61 495,00 \$
<i>Conseiller fonctionnel/technique Maximo</i>	2018	245	258,00 \$	63 210,00 \$
Total		735		184 730,00 \$

Les frais estimatifs pour les services professionnels décrits dans la présente Description du travail s'élèvent à 184 730,00 \$ et ne comprennent pas les frais de déplacement et de séjour engagées dans le cadre de la prestation des Services, ni les taxes applicables. Toute estimation des frais fournie par IBM, que ce soit aux fins de planification ou à toute autre fin, n'est qu'une estimation. Comme il s'agit ici de montants estimatifs, les frais réels peuvent différer. Les modifications qui dépassent le nombre d'heures indiqué devront faire l'objet d'une Demande de modification au projet et être pré-approuvée par la Ville de Montréal. Aucun déplacement n'aura lieu sans entente/approbation relative au prix de la part du Directeur de projet de la Ville de Montréal.

Sous réserve de l'approbation écrite préalable de la Ville de Montréal, IBM facturera à la Ville de Montréal les frais de déplacement et de séjour réels. En tout temps, ces frais de déplacement et de séjour ne dépasseront pas quinze pour cent (15 %) des frais de services professionnels (excluant les taxes).

IBM facturera mensuellement à la Ville de Montréal les heures de Services réellement fournies (que le nombre d'heures soit supérieur ou inférieur à l'estimation), les taxes applicables et les frais de déplacement et de séjour engagées en lien avec les Services. Le paiement est exigible dès la réception d'une facture non contestée et sera réglé dans un délai de trente (30) jours. En cas de retard de paiement, IBM se réserve le droit de suspendre la prestation des Services.

Modalités supplémentaires

Résiliation

L'une des parties peut résilier la présente Description du travail en remettant à l'autre partie un préavis écrit d'au moins trente (30) jours. Dès la résiliation, la Ville de Montréal paiera à IBM 1) les frais pour tous les Services qu'IBM aura fournis et les produits et Articles livrables qu'elle aura livrés jusqu'à la résiliation; 2) toutes les dépenses mentionnées à l'article 1.7 du présent contrat, en lien avec l'objet du présent contrat et qu'IBM aura engagées jusqu'à la résiliation; et 3) les frais qu'IBM aura engagés pour mettre fin aux Services.

Consentements requis

Si la Ville de Montréal met à la disposition d'IBM des installations, des logiciels, du matériel ou d'autres ressources dans le cadre de la prestation des Services par IBM, elle convient d'obtenir les licences ou les approbations liées à ces ressources, dont IBM peut avoir besoin pour exécuter les Services et développer les Articles. IBM sera libérée de ses obligations sur lesquelles se répercute de manière défavorable le défaut de la Ville de Montréal d'obtenir sans délai de telles licences ou approbations. La Ville de Montréal convient de rembourser à IBM les frais et autres montants raisonnables qu'IBM pourrait engager en raison du défaut de la Ville de Montréal d'obtenir ces licences ou ces approbations.

1.8 Fin anticipée des Services liés au projet

Vous pouvez immédiatement mettre fin aux Services et les frais restants seront calculés comme indiqué à l'article 1.7 Frais.

1.9 Renseignements d'ordre administratif

Nom du projet : Services d'assistance Maximo

Numéro du projet : à déterminer

Date de début : Date de signature par toutes les parties du présent contrat

Date de fin : 31 décembre 2018

Annexe A : Procédures relatives au projet

A - 1: Procédures de contrôle des modifications au projet

Si une modification de la présente Description du travail s'impose, la procédure ci-dessous sera suivie.

- Les parties conviennent d'utiliser un formulaire de Demande de modification au projet pour communiquer tout changement. La demande doit décrire la modification, le motif la justifiant et son incidence sur le projet.
- Le Directeur de projet désigné de la partie présentant la demande passera en revue le changement proposé et décidera de présenter ou non la demande à l'autre partie.
- Les Directeurs de projet des deux parties étudieront la modification proposée et accepteront de la mettre en œuvre, recommanderont une étude approfondie ou la refuseront. Le cas échéant, IBM précisera les frais afférents à une étude approfondie. La demande doit être signée par les représentants autorisés des deux parties afin d'autoriser une étude approfondie des modifications recommandées. IBM facturera à la Ville de Montréal les frais afférents à une étude approfondie. L'étude approfondie permettra de déterminer l'incidence de la mise en œuvre de la modification demandée sur le prix, le calendrier et les autres modalités de la présente Description du travail et du Contrat.
- Une autorisation de modification écrite ou une Demande de modification au projet doit être signée par les représentants autorisés des deux parties pour autoriser la mise en œuvre des modifications étudiées. Jusqu'à ce que les modifications demandées soient acceptés par écrit, les parties continueront d'agir conformément à la version la plus récente de la Description du travail.

A - 2: Procédure d'acceptation des Articles

Chacun des Articles définis à l'Annexe B - Articles sera vérifié et accepté conformément à la procédure suivante :

- Une (1) version préliminaire imprimée de l'Article sera remise au Directeur de projet de la Ville de Montréal. Il appartiendra à celui-ci d'en faire des copies et de les distribuer aux autres réviseurs.
- Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception, le Directeur de projet de la Ville de Montréal acceptera l'Article ou remettra par écrit au Directeur de projet d'IBM la liste des modifications demandées. Si IBM ne reçoit aucune réponse du Directeur de projet de la Ville de Montréal dans les dix (10) jours ouvrables, l'Article sera réputé avoir été accepté.
- Le Directeur de projet d'IBM examinera la demande de modification, le cas échéant, que la Ville de Montréal a transmis dans les délais, et ce, dans le cadre des obligations d'IBM énoncées à l'Annexe B - Articles.
- IBM apportera les modifications demandées qu'elle a acceptées et soumettra de nouveau au Directeur de projet de la Ville de Montréal l'Article, qui sera alors considéré comme accepté.
- Les modifications demandées par la Ville de Montréal auxquelles IBM n'aura pas donné son accord seront gérées conformément à l'Annexe A-1 : Procédure de contrôle des modifications au projet.
- Tout conflit découlant de la Procédure d'acceptation des Articles sera résolu conformément à la Procédure de signalisation progressive décrite à l'Annexe A-3.

A - 3: Procédure de signalisation progressive

La procédure ci-dessous sera suivie pour résoudre un conflit survenant au cours de l'exécution de la présente Description du travail.

- En cas de conflit entre la Ville de Montréal et IBM, le ou les membres de l'équipe de projet tenteront dans un premier temps de régler le problème de façon interne. Cela comprend un conflit à l'égard d'une ressource IBM. IBM fera de son mieux pour affecter une ressource ayant les compétences requises pour s'acquitter de la tâche qui lui est confiée dans le cadre du projet. S'il advient un problème avec une ressource, IBM fera de son mieux pour remplacer la ressource par une autre dont ont convenu les parties.
- Niveau 1 : Si l'équipe de projet ne peut résoudre le conflit en l'espace de deux (2) jours ouvrables, le Directeur de projet de la Ville de Montréal et le Directeur de projet d'IBM se réuniront afin de régler la question.
- Niveau 2 : Si le conflit n'est toujours pas résolu dans les trois (3) jours ouvrables suivant le recours aux supérieurs hiérarchiques de Niveau 1, le membre de la direction responsable de la Ville de Montréal rencontrera le Directeur exécutif de projet d'IBM pour régler la question.
- Si le conflit est résolu après recours aux intervenants de l'un ou l'autre niveau précité, la solution sera mise en œuvre conformément à la Procédure de contrôle des modifications au projet décrite à l'Annexe A-1.
- Si le conflit persiste après le recours aux intervenants de Niveau 2, l'une ou l'autre des parties pourra résilier la présente Description du travail. Si le conflit se règle par une résiliation, la Ville de Montréal convient de payer à IBM a) les frais pour tous les Services qu'IBM aura fournis et les produits et Articles qu'elle aura livrés jusqu'à la résiliation; et b) toutes les dépenses mentionnées à l'article 1.7 du présent contrat, en lien avec l'objet du présent contrat et qu'IBM aura engagées jusqu'à la résiliation; et c) les frais qu'IBM aura engagés pour mettre fin aux Services.
- Au cours de la résolution de tout conflit, IBM convient de fournir les Services portant sur des éléments ne faisant pas l'objet d'un différend, dans la mesure du possible, en attendant la résolution du conflit. La Ville de Montréal convient de payer les factures conformément aux dispositions de la présente Description du travail.

Annexe B : Articles

Aucun article livrable n'est prévu dans le cadre de ce projet. Il y a seulement les services d'assistance Maximo.

Dossier # : 1163613001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt_DEEU_1163613001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Francis REID
Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1162748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Communication Michel Verret, pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15024 – 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Communication Michel Verret, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services de comédiens et cascadeurs pour des formations diverses au SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumé à 100% par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-27 10:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Communication Michel Verret, pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15024 – 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) requiert les services professionnels d'une firme pour la réalisation de divers scénarios de mises en situation dans le cadre d'intégration et de maintien de compétences de clientèles policières et civiles pour une durée de 36 mois.

Un appel d'offres public 16-15024 s'est tenu du 8 février au 29 février 2016. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours civils suite à l'ouverture des soumissions, le délai de validité a débuté le 29 février et se termine le 27 août 2016. Un addenda a été émis lors de la période d'affichage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à prix forfaitaire à la firme Communication Michel Verret pour l'acquisition des services professionnels de comédiens et cascadeurs dans le cadre de formations policières diverses.

La réalisation de diverses cascades (corps à corps) avec l'utilisation d'armes intermédiaires, des scènes de communication tactique (sans corps à corps) et d'emploi de la force (avec et sans corps à corps) dans le cadre de certains volets d'intégration des nouvelles recrues policières et de maintien de compétences de clientèles policières et civiles incluant la

requalification de l'utilisation d'armes intermédiaires.

Sous la gestion et coordination administrative de la Division formation du SPVM, la firme Communication Michel Verret devra offrir des services de comédiens et cascadeurs en tenant compte des canevas et scénarios de mises en situation se voulant aussi proches que possibles de la réalité.

Le SPVM fournira des équipements de protection aux cascadeurs ainsi qu'aux comédiens.

La valeur maximale du contrat est de 594 805,91 \$, taxes incluses et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire.

JUSTIFICATION

En 2015, la Division formation du SPVM entamait une réflexion quant à la méthode préconisée pour dispenser ce type de formation auprès des policiers. L'utilisation fréquente de policiers comme comédiens engendrait d'une part des frais supplémentaires au SPVM, et d'autre part, occasionnait des risques de blessures dans le cadre de scénarios. Les résultats de cette réflexion ont permis de privilégier les services professionnels d'une firme externe pour atteindre les objectifs de formation et permettre une meilleure gestion des ressources. Les services de comédiens et de cascadeurs professionnels aident à reproduire des situations mettant en relief les problèmes de souffrance psychique et de santé mentale souvent présents dans un environnement urbain de plus en plus complexe. La réalisation de mises en scène réalistes avec des émotions et des dialogues appropriés sont essentiels, et ce, pour maximiser l'apprentissage expérientiel.

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 29 février 2016. Deux firmes se sont procuré le cahier de charges et deux soumissions ont été déposées. Suite à l'analyse de conformité administrative effectuée par le Service de l'approvisionnement, une seule soumission s'est avérée conforme.

Firme soumissionnaire conforme	Prix de base (incluant les taxes)	Total
Communication Michel Verret	594 805,91 \$	594 805,91 \$
Dernière estimation réalisée	446 325,00 \$	446 325,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		148 480,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		33 %

L'estimation fut basée sur une approximation très prudente ne connaissant pas la valeur du marché actuel.

Le contrat mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Communication Michel Verret n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 594 805,91 \$ (taxes incluses) sera comptabiliser au budget du SPVM.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un délai quant à l'octroi de ce contrat pourrait avoir des impacts importants dans la cadre de la formation auprès des recrues policières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention et entrée en vigueur subséquente à compter de la date d'approbation par les instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPÉRÉ
Chef de division formation (spvm)

ENDOSSÉ PAR

Hélène CHARRON
Assistant-directeur
Direction des services corporatifs

Le : 2016-05-16

Tél : 514 280-3047
Télécop. : 514 280-3052

Tél : 514 280-7730
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs
Tél : 514 280-6959
Approuvé le : 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur
Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2016-05-27

Dossier # : 1162748002

Unité administrative responsable : Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -

Objet : Accorder un contrat de services professionnels à la firme Communication Michel Verret, pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 16-15024 – 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-15024 Det Cah Final.pdf](#) [octr01.xlstableau comité 16-15024.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Claude HOULE
Chef de Section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Michel Verret	594805.91	X	

Information additionnelle

Préparé par : Le - -

16-15024 - Services professionnels de comédiens et de cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité		
FIRME	5%	15%	20%	20%	10%	30%	100%	\$		Rang	Date		
Michel Verret	3,17	13,33	16,33	15,67	9,33	24,67	82,5	594 805,91 \$	22,28	1		Heure	8 h 30
Idéaliste inc.	4,67	9,50	13,67	12,00	5,00	20,33	65,2			Non conforme		Lieu	1441 St-Urbain salle 3-111
0							-		-				
0							-		-				
0							-		-				
Agent d'approvisionnement	Claude Houle												

Multiplicateur d'ajustement
100000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15024

Numéro de référence : 952381

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Communication Michel Verret 9273-5935 Québec inc 93 rue, Dequoy Saint-Gabriel, QC, J0K2N0 NEQ : 1168729946	Monsieur Michel Verret Téléphone : 450 803-5016 Télécopieur :	Commande : (1066519) 2016-02-08 11 h 44 Transmission : 2016-02-08 11 h 44	2553914 - 16-15024 Addenda No 1 2016-02-23 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IDÉEALISTE COMMUNICATION 164 CHEMIN ST-JEAN La Prairie, QC, J5R 6W7 NEQ : 1166322579	Monsieur Benoît Gagnon Téléphone : 450 659-2272 Télécopieur :	Commande : (1075056) 2016-02-22 20 h 27 Transmission : 2016-02-22 20 h 27	2553914 - 16-15024 Addenda No 1 2016-02-23 11 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1162748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Communication Michel Verret, pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 16-15024 – 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1162748002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France LESAGE
Conseillère en gestion des ressources
financières
Service des finances, Direction du conseil et du
soutien financier
point de service - Sécurité publique
Tél : 514 280-2944

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Line DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources
financières - c/e

Tél : 514 280-2192

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier
point de service - Sécurité publique

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la ville, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **Communication Michel Verret (9273-5935 Québec Inc.)**, société de comédiens, ayant sa principale place d'affaires au 93, rue Dequoy, Saint-Gabriel de Brandon, Québec, J0K 2N0, représenté par Michel Verret, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

Ci-après appelée le **Contractant**

N° d'inscription T.P.S. : 9.975% # 1219713939
N° d'inscription T.V.Q. : 5% # 83333 6845 RT 0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 23 mars 2016 relatifs à des services de comédiens et cascadeurs pour formation diverses pour le SPVM;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 23 mars 2016.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à réaliser divers scénarios dans le cadre de diverses cascades (corps à corps) avec l'utilisation d'armes intermédiaires, des scènes de communication tactique (sans corps à corps) et d'emploi de la force (avec et sans corps à corps) dans le cadre de certains volets d'intégration des nouvelles recrues policières et de maintien de compétences de clientèles policières et civiles incluant la requalification de l'utilisation d'armes intermédiaires.

(DESCRIPTION DES SERVICES)

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cinq cent quatre-vingt quatorze mille huit cent cinq dollars et soixante et un (594 805,61 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : à la fin de tous blocs ou programmes de formation planifiés dans le cadre de la planification annuelle.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de mai 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de mai 2016

(Communication Michel Verret)

Par : _____
(Michel Verret, président)

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.



Dossier # : 1151701018

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc, Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

Vu la résolution CG16 0028 du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 autorisant une dépense de 2 779, 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger;
Il est recommandé :

- 1- d'abroger le point 3 de la résolution CG16 0028,
- 2- d'approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc, Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., signataires de la convention de services professionnels ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-31 15:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 28 janvier 2016
Séance tenue le 28 janvier 2016

Résolution: CG16 0028

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger - Dépense totale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14832 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0123;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 779 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe de travail composée de NIPPAYSAGE inc., Provencher Roy associés architectes inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Dida Berku

20.24 1151701018
/lc

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 janvier 2016

IDENTIFICATION

Dossier # :1151701018

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc, Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

CONTENU

CONTEXTE

Lors du cheminement du dossier décisionnel # 1151701018 pour l'octroi du contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc., le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) accompagné par le Service de l'approvisionnement (SA) était en discussion avec le coordonnateur (NIPPAYSAGE inc.) afin de substituer certains membres de l'équipe de travail proposé dans l'offre de services.

En effet, suite au comité de sélection de l'appel d'offres public, le SGPVMR a pris connaissance de l'offre de services déposée par l'adjudicataire recommandé, soit NIPPAYSAGE inc. Après vérification de la composition globale de l'équipe de travail, le SGPVMR a remarqué que l'ensemble des membres du volet « ingénierie » provenait de la firme Les Consultants S.M. inc. Qui plus est, ces membres, qui devront être dédiés au projet de réaménagement du square Viger, identifié comme l'un des legs par l'Administration, travaillent actuellement à deux autres projets de legs, soit le réaménagement de la place Vauquelin et la promenade urbaine « fleuve-montagne ».

Soucieux d'assurer le respect de la capacité de production et de l'échéancier du projet dans les délais, le SGPVMR s'est prévalu de son droit de demander une substitution des membres de l'équipe tel que le stipule l'article 15 Sous-traitance de la section I – Instructions au soumissionnaire de l'appel d'offres public # 15-14832. En effet, au point 15.7, il est indiqué que : le Directeur peut, en tout temps, exiger de l'adjudicataire qu'il remplace un sous-traitant qui ne respecte pas les exigences du présent appel d'offres; un tel remplacement ne peut avoir pour effet de créer un lien contractuel entre la Ville et le sous-traitant et ne peut en aucun cas augmenter les obligations de la Ville aux

termes du contrat.

Accompagné par le Service de l'approvisionnement (SA), le SGPVMR a transmis, au total, trois lettres à la firme NIPPAYSAGE inc., permettant d'assurer une composition de l'équipe de travail entièrement dédiée au projet. Ces trois lettres figurent en pièces jointes du présent sommaire addenda.

Afin de permettre au SGPVMR d'analyser l'approbation des membres remplaçants, NIPPAYSAGE inc. a fourni le carnet de travail complet et respectif de chaque membre proposé, incluant :

- Curriculum vitae;
- Pourcentage d'avancement des projets;
- Étape de réalisation (planification, conception plans et cahier des charges, suivi et surveillance des travaux, etc.);
- Échéanciers;
- Budget;
- Client (prénom, nom, adresse courriel, téléphone (bureau et cellulaire)).

Le 1er février 2016, le SGPVMR a confirmé l'approbation, à NIPPAYSAGE inc., de l'ensemble des membres de l'équipe qui faisait l'objet d'une demande de substitution. Tout au long de cette négociation, le SGPVMR a pu compter sur le SA, afin d'assurer la conformité de ce processus.

Afin de ne pas retarder l'octroi du contrat pour ce projet sensible et attendu, le SGPVMR a fait cheminer le dossier aux Instances pour assurer l'octroi du contrat au Conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et ainsi entamer ce projet attendu.

Ainsi, le présent addenda vise l'approbation de la convention de services professionnels de l'ensemble des signataires. Cette convention révisée figure en document juridique du présent addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

514 872-1461

Tél :

Télécop. : 000-0000

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Cabinet de la directrice

801, rue Brennan – pavillon Duke, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 1^{er} février 2016

Madame Mélanie Mignault
Présidente
NIPPAYSAGE inc.
7468, rue Drolet
Montréal (Québec) H2R 2C4

Objet : Demande de substitution des membres de l'équipe

Madame,

Pour faire suite à votre lettre, du 28 janvier 2016, dans laquelle vous proposez le maintien de certains membres de votre équipe pour le projet intitulé « Réaménagement du square Viger » où votre firme a été retenue par le comité de sélection, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) souhaite vous communiquer les informations ci-dessous.

Le SGPVMR accepte le maintien des membres suivants :

1. Guy L'Heureux
2. Jessica Poirier
3. Gabriel Bernard
4. Tuong Phong Huynh
5. Serge Vézina
6. Eya-Wetu Talaki

Ainsi, le SGPVMR confirme l'approbation de l'ensemble des membres de votre équipe. M. Wade Berthal Eide, responsable du projet et conseiller en aménagement communiquera sous peu avec vous pour finaliser la convention de services professionnels.

Veillez recevoir, Madame Mignault, mes meilleures salutations.



Carole Paquette
Directrice

Téléphone : 514 872-1457

CP/js

- c. c. M. Matthieu Croteau, agent d'approvisionnement - SA
M. Mathieu Drapeau, chef de section – SGPVMR
M. Wade Eide, conseiller en aménagement et responsable du projet – SGPVMR
M. Jean-François Nadon, chef de division – SGPVMR

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Cabinet de la directrice

801, rue Brennan – pavillon Duke, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 18 janvier 2016

Madame Mélanie Migneault
Présidente
NIPPAYSAGE inc.
7468, rue Drolet
Montréal (Québec) H2R 2C4

Objet : Demande de substitution des membres de l'équipe

Madame,

Pour faire suite à la rencontre tenue le 15 janvier 2016 à laquelle vous avez été conviée, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) souhaite préciser certaines informations dans le cadre de l'appel d'offres public # 15-14832 pour l'acquisition de services professionnels pour le projet intitulé « Réaménagement du square Viger » où votre firme a été retenue par le comité de sélection.

Le SGPVMR confirme la demande de substitution de certains membres de l'équipe proposée dans votre offre de services, à savoir :

1. Marc Mousset - Ingénieur civil - responsable de la coordination en ingénierie - 30 ans
2. Guy L'Heureux - technicien génie civil - agent technique en chantier - 24 ans
3. Andrei Durlut - Ingénieur transport circulation - ingénieur circulation principal - 15 ans
4. Eya-Wetu Talaki - Ingénieur transport circulation - support en génie circulation - 8 ans
5. Tuong Phong Huynh - Ingénieur éclairage électricité - Ingénieur électrique principal - 25 ans
6. Gaby Khammar - Ingénieur mécanique ventilation - ingénieur mécanique principal - 24 ans
7. Rémi Drouot - ingénieur civil urbaniste - ingénieur civil principal - 12 ans
8. Serge Vézina - Ingénieur civil structure bâtiment - ingénieur structure principal - 37 ans
9. Jessica Poirier - Ingénieur structure bâtiment - support en génie structure - 4 ans
10. Jean Guérin - Technicien - surveillant de chantier - 35 ans
11. John Carroll - Technicien - surveillant de chantier - 36 ans
12. Francine Gagnon - Technicienne - surveillante de chantier - 6 ans
13. Gabriel Bernard - Technicien civil - surveillant de chantier - 6 ans

Après vérification, le SGPVMR attire votre attention sur l'article 15 *Sous-traitance* de la section I – Instructions au soumissionnaire de l'appel d'offres 15-14832. Au point 15.7, il est indiqué que :

/2...

Le Directeur peut, en tout temps, exiger de l'adjudicataire qu'il remplace un sous-traitant qui ne respecte pas les exigences du présent appel d'offres; un tel remplacement ne peut avoir pour effet de créer un lien contractuel entre la Ville et le sous-traitant et ne peut en aucun cas augmenter les obligations de la Ville aux termes du contrat.

Dans la lettre du 18 décembre 2015 vous étant adressée, le SGPVMR faisait plutôt mention de l'article 5 de la section III- Clauses administratives particulières de l'appel d'offres 15-14832. Après relecture de cette même lettre, nous convenons que cela portait à confusion.

Cela dit, afin d'approuver les substitutions demandées, vous devez fournir au SGPVMR les documents nécessaires à l'approbation des membres remplaçants, à savoir :

- Curriculum vitae;
- Carnet de travail des substituts proposés.

Nous vous rappelons que le prix forfaitaire de votre offre de services doit rester le même. En d'autres termes, les membres remplaçants doivent avoir la même fonction, la même expérience et ce, sans affecter le prix de votre offre.

Veillez recevoir, Madame Migneault, mes meilleures salutations.



Carole Paquette
Directrice

Téléphone : 514 872-1457

Télécopieur : 514 872-9818

CP/js

- c. c. M. Matthieu Croteau, agent d'approvisionnement - SA
M. Mathieu Drapeau, chef de section – SGPVMR
M. Wade Eide, conseiller en aménagement et responsable du projet – SGPVMR
M. Jean-François Nadon, chef de division – SGPVMR

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Cabinet de la directrice

801, rue Brennan – pavillon Duke, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 26 janvier 2016

Madame Mélanie Mignault
Présidente
NIPPAYSAGE inc.
7468, rue Drolet
Montréal (Québec) H2R 2C4

Objet : Demande de substitution des membres de l'équipe

Madame,

Pour faire suite à votre lettre, du 19 janvier 2016, dans laquelle vous proposez de nouveaux membres de pour le projet intitulé « Réaménagement du square Viger » où votre firme a été retenue par le comité de sélection, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) souhaite vous communiquer les informations ci-dessous.

Le SGPVMR accepte les substitutions proposées suivantes :

1. Marc Mousset par Louis Tremblay
2. Gaby Khammar par Daniel Fortin

Le SGPVMR accepte le maintien des membres suivants :

1. Adrei Durlut
2. Jean Guérin
3. John Carroll
4. Francine Gagnon

Le SGPVMR accepte le maintien de Rémi Drouot, à condition d'être secondé par M. Rodrigo Donoso-Torres et Li-Hua Yan, tel qu'indiqué dans votre proposition.

Le SGPVMR refuse les substitutions suivantes :

1. Guy L'Heureux par Gilles Robichaud
2. Eya-Wetu Talaki par Antoine Gerson
3. Tuong Phong Huynh par Isabelle Rivard
4. Serge Vézina par Philippe Lamothe
5. Jessica Poirier par Charles St-Martin
6. Gabriel Bernard par Baptiste Lages

La raison pour ce refus s'explique notamment par le fait que les membres proposés en substitutions travaillent actuellement au projet intitulé Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ». Comme ce projet est prioritaire pour l'Administration et qu'il est également l'un des legs dans le cadre des célébrations entourant le 375^e anniversaire de Montréal, le SGPVMR comprend que les membres proposés ne pourront être dédiés entièrement au projet Réaménagement du square Viger.

Cela dit, le SGPVMR est prêt à analyser l'acceptation des membres suivants :

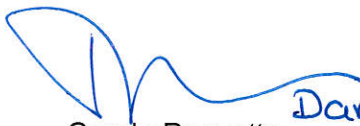
1. Guy L'Heureux
2. Eya-Wetu Talaki
3. Tuong Phong Huynh
4. Serge Vézina
5. Jessica Poirier
6. Gabriel Bernard

Afin de nous permettre cette analyse, veuillez fournir le carnet de travail complet et respectif de chaque membre proposé, incluant :

- pourcentage d'avancement;
- étape de réalisation (planification, conception, plans et cahier des charges, suivi et surveillance des travaux, etc.);
- échéanciers;
- budget;
- client (prénom, nom, adresse courriel, téléphone (bureau et cellulaire)).

Suite à la réception des informations complémentaires, le SGPVMR pourra donner son approbation ou son refus à la présente demande de substitution des membres de l'équipe. Une proposition écrite de votre part, avant vendredi le 29 janvier 2016 à 12 h serait grandement apprécié.

Veuillez recevoir, Madame Mignault, mes meilleures salutations.



Carole Paquette
Directrice

Daniel Hodder pour :

Téléphone : 514 872-1457

CP/js

- c. c. M. Matthieu Croteau, agent d'approvisionnement - SA
M. Mathieu Drapeau, chef de section – SGPVMR
M. Wade Eide, conseiller en aménagement et responsable du projet – SGPVMR
M. Jean-François Nadon, chef de division – SGPVMR

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représenté par Yves Saindon dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET : **NIPPAYSAGE INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 7468, rue Drolet, Montréal, Québec, H2R 2C4, agissant et représentée par Mélanie Mignault, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 825669047 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1219883800 TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **ARCHITECTE PAYSAGISTE** »

ET : **LES CONSULTANTS S.M. INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 433, rue Chabanel ouest, 12^e étage, Montréal, Québec, H2N 2J8, agissant et représentée par Marc Mousset, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 119914166 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1001247324TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

ET : **NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 233, boulevard Sainte-Rose, suite 420, Laval, Québec, H7L 1L7, agissant et représentée par Luc Nadeau, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 835496936RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1219829473TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR FORESTIER** »

ET : **PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 276, rue Saint-Jacques, bureau 700, Montréal, Québec, H2Y 1N3, agissant et représentée par Claude Bourbeau, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : R104335294
N° d'inscription T.V.Q. : 1001979376

CI-APRÈS APPELÉE L' « **ARCHITECTE** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Direction générale adjointe à la qualité de vie ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Architecte** » : un membre de l'Ordre des architectes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre;
- 1.3 « **Architecte paysagiste** » : un membre en règle de l'Association des architectes paysagistes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cette association qui, dans la pratique privée, exerce cette profession;
- 1.4 « **Coordonnateur** » : L'Architecte paysagiste, sous réserve des droits et obligations dévolus exclusivement à l'ingénieur ou à l'architecte, qui assume la coordination des plans, du cahier des charges et des addenda pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation de l'ouvrage;
- 1.5 « **Ingénieur** » : un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie conseil;
- 1.6 « **Projet** » : Réaménagement du square Viger;
- 1.7 « **Annexe 1** » : le cahier des charges pour services professionnels, en date du 21 octobre 2015, relatif au Projet, les addendas numéros 1 à 5 et la lettre du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en date du 12 février 2016;
- 1.8 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 23 novembre 2015;
- 1.9 « **Annexe 3** » : la répartition des coûts de services.

ARTICLE 2
OBJET

- 2.1 La Ville retient les services de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur qui s'engagent à réaliser le Projet conformément aux termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3. L'annexe 3 est jointe aux présentes, tandis que les annexes 1 et 2 en font partie intégrante sans qu'il soit nécessaire de les annexer physiquement.

- 2.2 **NIPPAYSAGE INC.** s'engage en outre à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant au Coordonnateur un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur ou de l'Architecte.
- 2.3 Sous réserve de la responsabilité solidaire stipulée aux articles 2118 à 2121 du *Code civil du Québec*, le fait de mentionner collectivement les Ingénieurs, dans le cas où plusieurs firmes sont impliquées, ne doit pas être interprété comme obligeant l'une des firmes d'ingénieurs à fournir les services d'ingénieurs de l'autre firme.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 3 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur ont complètement exécuté leurs services, ceux-ci demeurant tenus au respect de leurs autres obligations envers la Ville, notamment en matière de confidentialité.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Coordonnateur les documents, relevés, plans, tel que prévu à l'Annexe 1, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur devant s'assurer de leur exactitude et signaler sans délai au Directeur toute erreur ou inexactitude qu'ils pourraient contenir;
- 5.3 communiquer avec diligence au Coordonnateur la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Coordonnateur s'engage à :

- 6.1 assurer la coordination de tous les professionnels ou spécialistes dont les services sont requis par la Ville pour compléter l'ouvrage. De plus, il doit concilier et coordonner tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits;
- 6.2 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant les travaux visés à l'article 2 (« Objet ») et le transmettre au Directeur selon les modalités qu'il lui indique;

L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur s'engagent à :

- 6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.4 collaborer entièrement avec la Ville et le Directeur, de même qu'avec les personnes, sociétés ou corporations désignées par ceux-ci;
- 6.5 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui leur sont remis par la Ville ou ses représentants, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.6 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 6.7 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui leur sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit du Directeur;
- 6.8 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui leur seraient révélés à l'occasion de l'exécution de leurs services, s'abstenir de les utiliser à d'autres fins, à moins d'avoir obtenu, au préalable l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.9 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire direct ou indirect dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction des ouvrages ou l'exécution des travaux visés par la présente convention; la possession de moins de un pour cent (1 %) des actions d'une compagnie dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'étant toutefois pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 6.10 fournir, à leurs frais, sur support informatique (disques compacts) les plans, le cahier des charges et les rapports selon les spécifications de l'Annexe 1;
- 6.11 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des présentes;
- 6.12 suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et tout autre document nécessaire;
- 6.13 conserver pendant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités et les paiements aux entrepreneurs ou les modifications à apporter aux plans et devis;
- 6.14 voir à ce que tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur étant responsables des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers;

- 6.15 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des véhicules et le déplacement des piétons lors des travaux;
- 6.16 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur;
- 6.17 tenir compte de toutes les instructions ou recommandations du Directeur sur la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;
- 6.18 assumer leurs frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.19 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 6.20 dans le cas où la Ville les a spécifiquement chargé d'obtenir des documents ou de procéder à un relevé nécessaire à l'exécution des présentes, assumer tous les coûts supplémentaires encourus pour la réalisation de l'ouvrage découlant de l'inexactitude de ces documents ou relevés;
- 6.21 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant celle-ci à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 6.22 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.23 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée quant à l'application de la convention et des Annexes;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports qu'il juge insatisfaisants ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes;
- 7.4 exiger de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur la rectification et la correction de leurs travaux, recherches et rapports, aux frais de ces derniers;
- 7.5 exiger de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur qu'ils reprennent, en tout ou en partie, à leurs frais, les plans et le cahier des charges lorsque, à la suite de l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme excède le coût estimé des travaux tel que prévu lors du dépôt des plans et devis finaux.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur, la Ville s'engage à verser un montant maximal de **DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET DIX CENT (2 779 685,10 \$)** couvrant tous les services rendus aux termes de la présente convention notamment tous les honoraires ainsi que toutes les dépenses et taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les imprévus, s'il y a lieu.
- 8.2 Cette somme est payable suivant la répartition des coûts figurant en Annexe 3.
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par ceux-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Aucuns honoraires ne seront versés à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste ou à l'Ingénieur pour les services qu'ils pourraient avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission d'un des membres de l'équipe du Contractant mandatée au Projet, du personnel ou d'un tiers dont il retient les services. À titre d'exemple, et pour plus de clarté, aucuns honoraires ne seront versés à l'Architecte pour les services qu'il pourrait avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission de l'Ingénieur, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services, et inversement, aucuns honoraires ne seront versés à l'Ingénieur pour les services qu'il pourrait avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission de l'Architecte, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

ARTICLE 9 **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

- 9.1 Si la Ville requiert de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste ou de l'Ingénieur des services supplémentaires, le Directeur fixe une somme forfaitaire à être payée par la Ville pour l'exécution de ces services, en tenant compte, entre autres, des taux horaires mentionnés à l'Annexe 2 et du temps qu'elle estime raisonnablement requis à cette fin.
- 9.2 La somme ainsi fixée inclut les dépenses de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur et les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ), et ne peut excéder les sommes visées à la rubrique « Imprévus » de l'Annexe 3.
- 9.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur ne doivent entreprendre l'exécution d'aucun service supplémentaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur.
- 9.4 La Ville ne versera à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur aucune somme excédant la somme forfaitaire préalablement déterminée par le Directeur pour l'exécution d'un service supplémentaire.

ARTICLE 10 **MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 10.1 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur sont payés dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de leurs comptes et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard.

- 10.2 Pour des raisons administratives et de coordination de l'ensemble du projet dont les responsabilités relèvent du Coordonnateur, les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre de **NIPPAYSAGE INC.**. Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur. L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur renoncent par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.
- 10.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent soumettre leurs comptes après chacune des étapes prévues pour la réalisation des présentes une fois que leurs services auront été rendus.
- 10.4 Les comptes doivent préciser le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les numéros d'inscription de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur attribués par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 10.5 Tout compte présenté par le Coordonnateur au nom de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur doit être accompagné de toutes les pièces justificatives afférentes et comporter toutes les informations relatives à la TPS et à la TVQ, à défaut de quoi, il sera retourné au Coordonnateur pour correction.

ARTICLE 11 **ABANDON OU SUSPENSION DES TRAVAUX**

- 11.1 Si les travaux visés par la présente convention sont abandonnés ou suspendus en tout ou en partie par la Ville, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur seront payés pour les services effectivement rendus en date de cet abandon ou de cette suspension, selon les termes et conditions de la présente convention.
- 11.2 Si l'abandon ou la suspension des travaux ne touche qu'un des signataires, les prescriptions du présent article ne concerne que ce dernier et n'implique en rien les autres signataires.
- 11.3 Tous les documents, plans et études alors réalisés devront être remis au Directeur sans délai.
- 11.4 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent cesser immédiatement l'exécution de la convention, en attendant la décision de la Ville, lorsque le Directeur avise le Coordonnateur de son intention de recommander l'abandon ou la suspension des travaux.
- 11.5 L'abandon ou la suspension des travaux ne donne droit ni à l'Architecte, ni à l'Architecte paysagiste ni à l'Ingénieur à aucune compensation ou indemnité pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de tel abandon ou de telle suspension.
- 11.6 Lorsque la Ville demande au Coordonnateur de reprendre ses services après une suspension, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

ARTICLE 12 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder la somme maximale prévue à l'article 8 (« Honoraires »).

ARTICLE 13 **ASSURANCES**

13.1 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent démontrer individuellement qu'ils sont assurés, en matière de responsabilité civile générale et de responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, par des polices d'assurance.

Pour l'Architecte paysagiste, les polices d'assurance doivent comporter une protection d'au moins :

13.1.1 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et

13.1.2 un million de dollars (1 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Pour l'Architecte et l'Ingénieur, les polices d'assurance concernant chaque firme doivent comporter une protection d'au moins :

13.1.3 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et

13.1.4 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent remettre à la Ville une attestation de ces polices d'assurance ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de celles-ci. Par la suite, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur devront soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de certificat de renouvellement. À défaut par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à leurs frais.

13.2 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du *Code civil du Québec* pour l'assurance responsabilité professionnelle.

13.3 Chaque police d'assurance doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.

13.4 La Ville doit être désignée comme coassurée de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur sur les polices des responsabilités civiles générales qui ne doivent compter aucune franchise applicable à la Ville.

ARTICLE 14 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 8, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur :

- 14.1 cèdent à la Ville tous leurs droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 14.2 garantissent la Ville qu'ils sont les uniques propriétaires ou les usagers autorisés des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont ils se servent aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.3 s'engagent à obtenir de tous leurs sous-traitants les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et autres documents dont ils se servent aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.4 tiennent la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engagent à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 15 **RÉSILIATION**

- 15.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 15.2 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 15.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 16 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

16.1 VÉRIFICATION

Le Directeur peut vérifier les pièces, relevés et registres relatifs aux montants qui lui sont facturés et en prendre copie. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur et ces derniers doivent prendre toute mesure nécessaire pour faciliter cette vérification.

16.2 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

16.3 AYANTS DROIT

La présente convention lie les ayants droit des parties, étant toutefois entendue que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

16.4 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

Si une modification aux termes de cette présente convention ne concerne les travaux réalisés que par un seul signataire, la Ville conviendra par écrit de la modification avec ce dernier sans que les autres signataires soient impliqués.

16.5 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.6 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN SEPT EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 2016

NIPPAYSAGE INC.

Par : _____
Mélanie Mignault, présidente

Le ^e jour de 2016

LES CONSULTANTS S.M. INC.

Par : _____
Marc Mousset, vice-président, infrastructures

Le ^e jour de 2016

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.

Par : _____
Claude Bourbeau, architecte, associé principal

Le ^e jour de 2016

NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.

Par : _____
Luc Nadeau, président et directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2016 (Résolution CG16).



Dossier # : 1166923002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$. Les sommes indiquées incluent toutes les taxes. Appel d'offres public no 16-14947. Cinq soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no **16-14947** et selon les conditions stipulées aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 719 537,36 \$ toutes taxes incluses) : Les Consultants S.M. inc.

Contrat No 2: Enveloppe de 1 474 077.23 \$ toutes taxes incluses) : GHD Consultants Ltée

Contrat No 3: Enveloppe de 1 135 244.98 \$ toutes taxes incluses) : Groupe ABS inc

Contrat No 4: Enveloppe de 839 443.40 \$ toutes taxes incluses) : WSP Canada inc.

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-30 08:04

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166923002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$. Les sommes indiquées incluent toutes les taxes. Appel d'offres public no 16-14947. Cinq soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En raison des besoins de différents services de la Ville et des arrondissements, et sous la supervision de la Section des stratégies immobilières du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI), des mandats d'étude ou d'expertise, de plans et devis pour travaux de réhabilitation de sites en environnement, en géotechnique et en inventaire des matériaux réglementés doivent être réalisés par des firmes spécialisées.

Un appel d'offres de services professionnels, afin de retenir cinq firmes, pour un montant global de 5M \$, a été lancé le 23 mars 2016 sur le SEAO par la Direction de l'approvisionnement. Lors de l'ouverture des soumissions le 11 avril 2016, cinq soumissionnaires ont présenté des soumissions. Ceci a laissé un délai de 14 jours ouvrables aux soumissionnaires afin de présenter leur candidature.

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres, celui-ci ayant été réalisé avec l'utilisation d'une grille préapprouvée.

Le SGPI avait procédé à un appel d'offres semblable en mars 2014. Comme les sommes sont en voie d'être toutes dépensées dans chacune des enveloppes, et que plusieurs études ou expertises sont à prévoir dans le futur, il est requis de conclure de nouvelles ententes. En effet, la Ville de Montréal ne dispose pas de ressources à l'interne ayant les qualifications nécessaires pour effectuer ces types de mandats.

La totalité des mandats exécutés par chacune de ces firmes ne pourra excéder le montant maximum de l'enveloppe correspondant au contrat qui leur aura été octroyé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2078, 19 décembre 2012 :

Conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no **12-12408** et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Enveloppe de 400 000 \$: Inspec-Sol inc. (30765 - Équipe 1)

Enveloppe de 300 000 \$: Solmatech inc.

Enveloppe de 200 000 \$: Inspec-Sol inc. (30764 - Équipe 2)

CE14 1196, le 6 août 2014 :

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 3 : Enveloppe de 400 000 \$: Les Services EXP inc.

Contrat No 4 : Enveloppe de 300 000 \$: Groupe Qualitas (Équipe 1)

CG14 0359, le 21 août 2014 :

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$: Inspec-Sol inc.

Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$: WSP Canada inc.

DESCRIPTION

Les services professionnels demandés, sans s'y limiter, concernent les activités suivantes :

- La réalisation d'études d'évaluation environnementale de site de type Phase 1;
- La réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique;
- L'attestation des études de caractérisation environnementale et de résumés d'études par un expert;
- La rédaction d'avis de contamination, de décontamination et de restriction d'utilisation;
- L'estimation des coûts de réhabilitation environnementale des terrains;

- La préparation de plans de réhabilitation, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- La surveillance des travaux de réhabilitation environnementale.
- La réalisation d'inventaires et de caractérisations de matériaux et de substances préoccupantes et réglementées (amiante, plomb, BPC, etc.) ;
- L'élaboration de plans de démantèlement et de gestion des matériaux, la surveillance de travaux et leur attestation.

JUSTIFICATION

Il y a eu 14 preneurs de cahier de charges et 5 propositions techniques ont été évaluées par le comité de sélection. De ce nombre, 4 soumissionnaires ont été jugés conformes alors que une firme a été jugée non conforme, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %. Tous les soumissionnaires ont présenté une seule équipe pour les 5 contrats. Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges nous indique que trois (3) firmes ne peuvent offrir tous les services requis et qu'une (1) firme n'a pas de ressources disponible présentement. Les autres firmes ont été rejetées pour des motifs administratifs et/ou techniques. Pour le contrat No 1, quatre propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat No 2, trois propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat No 3, deux propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat No 4, une proposition financière a été analysée par le comité de sélection.

Il n'y a pas de recommandation pour le contrat 5, faute de soumission conforme.

Après l'analyse des soumissions par le Service de l'approvisionnement, le comité de sélection recommande d'octroyer un contrat de services professionnels de 1 719 537,36 \$ toutes taxes incluses à la firme Les Consultants S.M. inc., de 1 474 077,23 \$ toutes taxes incluses à la firme GHD Consultants Ltée, de 1 135 244,98 \$ toutes taxes incluses à la firme Groupe ABS inc. et de 839 443,40 \$ toutes taxes incluses à la firme WSP Canada inc.

CONTRAT no 1 - 1 719 537,36 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Les Consultants S.M. inc	70,0	0,70	1 719 537,36 \$	N/A	1 719 537,36 \$
GHD	76,0	0,69	1 822 911,38 \$	N/A	1 822 911,38 \$
ABS	70,2	0,67	1 799 039,12 \$	N/A	1 799 039,12 \$
WSP	74,8	0,64	1 948 264,02 \$	N/A	1 948 264,02 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme

Dernière estimation réalisée			1 492 427,24 \$	N/A	1 492 427,24 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					227 110,12 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					15,2%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					103 374,02 \$
(2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					6,0%
((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					

CONTRAT no 2 - 1 474 077,23 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
GHD	76	0,85	1 474 077,23 \$	N/A	1 474 077,23 \$
ABS	70,2	0,83	1 455 001,15 \$	N/A	1 455 001,15 \$
WSP	74,8	0,79	1 575 578,31 \$	N/A	1 575 578,31 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme
<hr/>					
Dernière estimation réalisée			1 245 952,59 \$	N/A	1 245 952,59 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					228 124,64 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					18,3%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					-19 076,08 \$
(2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					-1,3%
((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					

CONTRAT no 3 - 1 135 244,98 \$					

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
ABS	70,2	1,06	1 135 244,98 \$	N/A	1 135 244,98 \$
WSP	74,8	1,05	1 187 638,86 \$	N/A	1 187 638,86 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme
Dernière estimation réalisée			1 001 311,53 \$	N/A	1 001 311,53 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					133 933,45 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					13,4%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					52 393,88 \$
(2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					4,6%
((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					

CONTRAT no 4 - 1 474 077,23 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
WSP	74,8	1,49	839 443,40 \$	N/A	839 443,40 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme
Dernière estimation réalisée			748 458,51 \$	N/A	748 458,51 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					90 984,89 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					12,2%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N/A
(2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N/A
((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					

Pour les quatre contrats, les dernières estimations ont été préparées à partir de la moyenne

des taux soumis par les adjudicataires pour des contrats de services professionnels de même nature octroyés de 2009 à 2014.

Il est à noter qu'à l'examen des taux unitaires soumis par tous les adjudicataires dans le cadre du présent appel d'offres, on observe une tendance générale à la hausse des honoraires du personnel et des sondages (forages, tranchées, puits d'observation) et une tendance à la baisse pour certains types de dépenses (analyses chimiques), relativement à la moyenne des taux soumis depuis plus de 2 ans.

Pour les quatre contrats, il y a un écart de 12 % à 18 % entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée. La variation concernant les honoraires du personnel est comparable au taux d'inflation d'environ deux années. Par contre, les variations concernant les sondages sont beaucoup plus élevées et pourraient être dues aux exigences modifiées pour ces articles depuis les derniers contrats de même nature. Par exemple, l'arpentage et la production des rapports de sondages sont désormais inclus au prix unitaire des sondages. Ainsi, pour ces quatre contrats, un mandat devrait impliquer moins de charge d'honoraires professionnels que pour les contrats antérieurs.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Pour ce type de contrat, trois entreprises devaient fournir leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de contrats publics, puisque le contrat qui leur sera attribué est supérieur à 1M \$.

Le présent dossier est conforme aux politiques et directives du Service de l'approvisionnement pour un appel d'offres public, et il respecte la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de quatre ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville. Les services professionnels seront fournis sur demande. Les différents services de la Ville de même que les arrondissements pourront faire appel à cette entente.

L'enveloppe maximale attribuée à chacune des firmes permettra de couvrir plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des projets identifiés par chacun des requérants. La présente entente pourrait engager des dépenses d'agglomération. C'est la Section des stratégies immobilières qui s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires. Le SGPI prévoit un montant de 200 000 \$/année pour les trois prochaines années à même son budget de fonctionnement pour les projets priorités (600 000 \$ total). Les autres services et arrondissements détermineront leurs priorités et affectations budgétaires selon leurs besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les études fourniront l'information requise quant à la qualité des sols pour en permettre leur saine gestion, conformément à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services professionnels permettront de définir les conditions environnementales et géotechniques pour la mise en valeur des immeubles ou pour les transactions. Ils permettront de définir la nature et le coût des travaux de réhabilitation de site s'il y a présence de contamination et d'en assurer le suivi lors de la construction.

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, que les conditions du site soient connues lors de transactions immobilières ou pour la conception des projets et que ces derniers seront réalisés de façon sécuritaire, en limitant les risques de coûts imprévus, conformément aux lois règlements et politiques en vigueur concernant la réhabilitation des terrains contaminés et en respectant les échéanciers imposés par les différents projets touchés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : juin 2016

Exécution des travaux : juillet 2016 à juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilou PINARD
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-6069
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LUSSIER
Chef de section

Tél : 514 872-7909
Télécop. : 514 872-5279

Le : 2016-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien NADEAU
Directeur planification assurance qualité et
service clientèle

Tél : 514 872-3781

Approuvé le : 2016-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-05-27

Le 3 octobre 2014

GROUPE ABS INC.
A/S MONSIEUR DOMINIC STE-MARIE
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

N° de décision : 2014-CPSM-1051557

N° de client : 3000144512

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

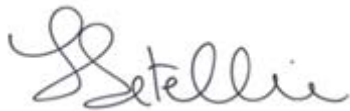
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LABORATOIRE A.B.S., LABORATOIRE ABS et SOLUTIONS OCRE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). GROUPE ABS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 5 octobre 2015

GHD CONSULTANTS LTÉE
A/S MONSIEUR SALVATORE OPPEDISANO
4600, DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1C7

N° de décision : 2015-CPSM-1024527

N° de client : 3000489917

Objet : Révision de la décision 2015-CPSM-1024527
Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

La présente fait suite au document déposé à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 juin 2015, nous informant de la fusion de l'entreprise INSPEC-SOL INC. avec l'une ou plusieurs de ses filiales ainsi que du nom de l'entreprise résultante, soit GHD CONSULTANTS LTÉE.

Dans cette correspondance, vous autorisez l'Autorité à effectuer le changement de raison sociale d'INSPEC-SOL INC., entreprise dument autorisée à contracter/sous-contracter avec un organisme public depuis le 30 avril 2015, pour GHD CONSULTANTS LTÉE.

De ce fait, l'Autorité accorde à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE, faisant également affaires sous :

- CONSULTANTS DURY
- DESI-TECH
- GÉNIGROUPE
- I & DESIGN (TM)
- LABORATOIRE D'ESSAIS LCQ
- LABORATOIRE GÉO
- LABORATOIRE SOLITECH
- GHD CONSULTANTS LTD

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GHD CONSULTANTS LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 avril 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772

N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Letellier'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1166923002








Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle

Objet : Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$. Les sommes indiquées incluent toutes les taxes. Appel d'offres public no 16-14947. Cinq soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [14947 Det Cah Final.pdf](#)
 -  [16-14947 tableau1.pdf](#)
 -  [16-14947 tableau2.pdf](#)
 -  [16-14947 tableau3.pdf](#)
 -  [16-14947 tableau4.pdf](#)
 -  [16-14947 tableau5.pdf](#)
 -  [16-14947 intervention.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
 Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 868-3709

ENDOSSÉ PAR

Claude HOULE
 Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Le : 2016-05-27

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

SNC-Lavalin GEM Québec inc	Contrat 1 pointage intérimaire inférieur à 70%
SNC-Lavalin GEM Québec inc	Contrat 2 pointage intérimaire inférieur à 70%
SNC-Lavalin GEM Québec inc	Contrat 3 pointage intérimaire inférieur à 70%
SNC-Lavalin GEM Québec inc	Contrat 4 pointage intérimaire inférieur à 70%
SNC-Lavalin GEM Québec inc	Contrat 5 pointage intérimaire inférieur à 70%
Les consultants S.M. inc.	Contrat 2 adjudicataire contrat 1
Les consultants S.M. inc.	Contrat 3 adjudicataire contrat 1
Les consultants S.M. inc.	Contrat 4 adjudicataire contrat 1
Les consultants S.M. inc.	Contrat 5 adjudicataire contrat 1
GHD Consultants Ltée	Contrat 3 adjudicataire contrat 2
GHD Consultants Ltée	Contrat 4 adjudicataire contrat 2
GHD Consultants Ltée	Contrat 5 adjudicataire contrat 2
Groupe ABS inc.	Contrat 4 adjudicataire contrat 3
Groupe ABS inc.	Contrat 5 adjudicataire contrat 3
WSP Canada inc.	Contrat 5 adjudicataire contrat 4

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les consultants S.M. inc.	1 719 537,36 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
GHD Consultants Ltée	1 822 911,38 \$	<input type="checkbox"/>	1
Groupe ABS inc.	1 799 039,12 \$	<input type="checkbox"/>	1
WSP Canada inc.	1 948 264,02 \$	<input type="checkbox"/>	1
GHD Consultants Ltée	1 474 077,23 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Groupe ABS inc.	1 455 001,15 \$	<input type="checkbox"/>	2
WSP Canada inc.	1 575 578,31 \$	<input type="checkbox"/>	2
Groupe ABS inc.	1 135 244,98 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
WSP Canada inc.	1 187 638,86 \$	<input type="checkbox"/>	3
WSP Canada inc.	839 443,40 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges nous indique que trois (3) firmes ne peuvent offrir tous les services requis et qu'une (1) firme n'a pas de ressources disponibles présentement.

Préparé par :

Le - -

16-14947 - Services professionnels pour études géotechniques et caractérisation environnementale et inventaire des matières préoccupantes

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience des chargés de projet</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 1</i>
FIRME	5%	10%	15%	25%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Les Consultants S.M. inc.	3,00	7,00	10,17	18,33	17,50	14,00	70,0	1 719 537,36 \$	0,70	1	Heure	6-05-2016
GHD Consultants Ltée	4,00	7,00	12,17	17,00	20,50	15,33	76,0	1 822 911,38 \$	0,69	2	Lieu	11 h 00
Groupe ABS inc.	3,67	8,00	10,50	16,83	17,17	14,00	70,2	1 799 039,12 \$	0,67	3		9515 St-Hubert
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,17	7,67	11,50	12,00	12,17	15,33	62,8			Non conforme		
WSP Canada inc.	4,00	7,67	10,83	17,00	22,33	13,00	74,8	1 948 264,02 \$	0,64	4		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											
											Multiplicateur d'ajustement	
											10000	

16-14947 - Services professionnels pour études géotechniques et caractérisation environnementale et inventaire des matières préoccupantes

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience des chargés de projet</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 2</i>	
FIRME	5%	10%	15%	25%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date		
Les Consultants S.M. inc.	3,00	7,00	10,17	18,33	17,50	14,00	70,0		-	non conforme adj. Contrat 1	Heure	6-05-2016 11 h 00	
GHD Consultants Ltée	4,00	7,00	12,17	17,00	20,50	15,33	76,0	1 474 077,23 \$	0,85	1	Lieu	9515 St-Hubert	
Groupe ABS inc.	3,67	8,00	10,50	16,83	17,17	14,00	70,2	1 455 001,15 \$	0,83	2			
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,17	7,67	11,50	12,00	12,17	15,33	62,8			Non conforme			
WSP Canada inc.	4,00	7,67	10,83	17,00	22,33	13,00	74,8	1 575 578,31 \$	0,79	3			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

16-14947 - Services professionnels pour études géotechniques et caractérisation environnementale et inventaire des matières préoccupantes

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience des chargés de projet</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTACT 3</i>
FIRME	5%	10%	15%	25%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	6-05-2016
Les Consultants S.M. inc.	3,00	7,00	10,17	18,33	17,50	14,00	70,0		-	non conforme adj. Contrat 1	Heure	11 h 00
GHD Consultants Ltée	4,00	7,00	12,17	17,00	20,50	15,33	76,0		-	non conforme adj. Contrat 2	Lieu	9515 St-Hubert
Groupe ABS inc.	3,67	8,00	10,50	16,83	17,17	14,00	70,2	1 135 244,98 \$	1,06	1		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,17	7,67	11,50	12,00	12,17	15,33	62,8			Non conforme	Multiplicateur d'ajustement	
WSP Canada inc.	4,00	7,67	10,83	17,00	22,33	13,00	74,8	1 187 638,86 \$	1,05	2		10000
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeu											

16-14947 - Services professionnels pour études géotechniques et caractérisation environnementale et inventaire des matières préoccupantes

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience des chargés de projet</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 4</i>
FIRME	5%	10%	15%	25%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Les Consultants S.M. inc.	3,00	7,00	10,17	18,33	17,50	14,00	70,0		-	non conforme adj. Contrat 1	Heure	6-05-2016 11 h 00
GHD Consultants Ltée	4,00	7,00	12,17	17,00	20,50	15,33	76,0		-	non conforme adj. Contrat 2	Lieu	9515 St-Hubert
Groupe ABS inc.	3,67	8,00	10,50	16,83	17,17	14,00	70,2		-	non conforme adj. Contrat 3		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,17	7,67	11,50	12,00	12,17	15,33	62,8			Non conforme		
WSP Canada inc.	4,00	7,67	10,83	17,00	22,33	13,00	74,8	839 443,40 \$	1,49	1		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											
											Multiplicateur d'ajustement	10000

16-14947 - Services professionnels pour études géotechniques et caractérisation environnementale et inventaire des matières préoccupantes

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience des chargés de projet</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 5</i>
FIRME	5%	10%	15%	25%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Les Consultants S.M. inc.	3,00	7,00	10,17	18,33	17,50	14,00	70,0		-	non conforme adj. Contrat 1	Heure	6-05-2016 11 h 00
GHD Consultants Ltée	4,00	7,00	12,17	17,00	20,50	15,33	76,0		-	non conforme adj. Contrat 2	Lieu	9515 St-Hubert
Groupe ABS inc.	3,67	8,00	10,50	16,83	17,17	14,00	70,2		-	non conforme adj. Contrat 3		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,17	7,67	11,50	12,00	12,17	15,33	62,8			Non conforme		Multiplicateur d'ajustement
WSP Canada inc.	4,00	7,67	10,83	17,00	22,33	13,00	74,8		-	non conforme adj. Contrat 4		10000
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											



Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-14947

Numéro de référence : 965092

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SP pour études géotechniques et caractérisation environnementale et inventaire des matières préoccupantes

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 287-8500 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1094928) 2016-03-24 13 h 53 Transmission : 2016-03-24 13 h 53	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BluMetric Environnement inc. 4-41 rue de Valcourt Gatineau, QC, J8T 8G9 http://www.blumetric.ca NEQ : 1169682672	Madame Alicia Bertrand Téléphone : 705 525-6075 Télécopieur : 705 525-6077	Commande : (1094619) 2016-03-24 10 h 29 Transmission : 2016-03-24 10 h 29	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Englobe 1080, Beaver Hall, bureau 200 Montréal, QC, H2Z 1S8 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173	Commande : (1095113) 2016-03-24 15 h 45 Transmission : :	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

	Télécopieur : 450 668- 5532	2016-03-24 15 h 45	électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EnviroServices inc.. 589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne, QC, J6W 4R2 http://www.enviroservices.qc.ca NEQ : 1160079159	Madame Annie Claude Breault Téléphone : 514 944- 4069 Télécopieur : 514 229- 8715	Commande : (1096987) 2016-03-30 10 h 06 Transmission : 2016-03-30 10 h 06	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 339- 0602 Télécopieur : 514 333- 4674	Commande : (1094420) 2016-03-24 8 h 33 Transmission : 2016-03-24 8 h 33	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Monsieur Levi Sokou Téléphone : 450 454- 5644 Télécopieur : 450 454- 5645	Commande : (1095302) 2016-03-25 9 h 24 Transmission : 2016-03-25 9 h 24	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Alphard inc. 5570, avenue Casgrain Bureau 101 Montréal, QC, H2T1X9 http://www.alphard.com NEQ : 1165625493	Madame Isabelle Levesque Téléphone : 514 543- 6580 Télécopieur : 514 543- 6580	Commande : (1094469) 2016-03-24 8 h 56 Transmission : 2016-03-24 8 h 56	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed Serkhane Téléphone : 514 393- 8000 Télécopieur : 514 390- 6534	Commande : (1094805) 2016-03-24 12 h 27 Transmission : 2016-03-24 12 h 27	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cynthia Fournier Téléphone : 450 651- 0981 Télécopieur : 450 651- 9542	Commande : (1094445) 2016-03-24 8 h 43 Transmission : 2016-03-24 8 h 43	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 8487, 19e Avenue Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1093942) 2016-03-23 13 h 11 Transmission : 2016-03-23 13 h 11	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 NEQ : 1145544798	Monsieur Éric Landreville Téléphone : 450 585- 8592 Télécopieur : 450 585- 5500	Commande : (1094485) 2016-03-24 9 h 04 Transmission : 2016-03-24 9 h 04	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	Commande : (1094489) 2016-03-24 9 h 06 Transmission : 2016-03-24 9 h 06	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terrapex Environnement Ltée. 3060, avenue Maricourt, Suite 100 Québec, QC, g1w 4w2 http://www.terrapex.ca NEQ : 1144175727	Monsieur Martin Lebel Téléphone : 418 573- 6311 Télécopieur :	Commande : (1097808) 2016-03-31 9 h 40 Transmission : 2016-03-31 9 h 40	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Tout le Québec) 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8	Madame Martine Gagnon Téléphone	Commande : (1094250) 2016-03-23 16 h 26	2576258 - 16-14947 Addenda No 1 2016-04-07 12 h 17 - Courriel

<http://www.wspgroup.com> NEQ : 418 623-2254
: 1148357057

Télécopieur : 418 624-1857

Transmission

:
2016-03-23
16 h 26

Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **GROUPE ABS INC.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 7950, Rue Vauban, Montréal (Québec) H1J 2X5, agissant et représentée par Erick Frigon dûment autorisé(e) aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration effective le 17 mai 2016.

CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"

No d'inscription T.P.S. : 81861 4026 RT 0001
No d'inscription T.V.Q. : 1215049210 TQ 0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 **"Directeur"**: le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 **"Annexe 1"**: les termes de référence pour services professionnels, en date du 23 mars 2016 relatifs à la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit de bâtiment sur des propriétés de la Ville de Montréal ou en voie d'acquisition;
- 1.3 **"Annexe 2"**: l'offre de services présentée par le Contractant le 11 avril 2016.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à

Réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

A l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour:

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **UN MILLION CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE ET QUATRE-VINGT DIX-HUIT CENTS (1 135 244,98\$)**, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : le paiement se fera selon les modalités décrites à l'article 1.6 du cahier des clauses administratives spéciales des termes de références (annexe 1)

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES A MONTRÉAL A LA DATE
INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de _____ 2016

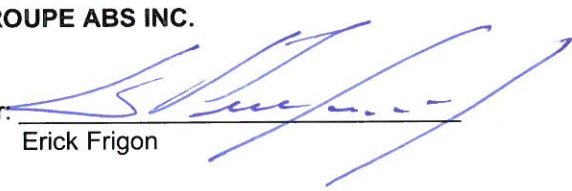
VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, Greffière adjointe de la Ville

Le 20 ième jour de mai 2016

GROUPE ABS INC.

Par: _____
Erick Frigon



Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET :

GHD CONSULTANTS LTÉE personne morale ayant sa principale place d'affaires au 4600, boul. de la Côte-Vertu, Montréal (Québec) H4S 1C7, agissant et représentée par Élias Massad dûment autorisé(e) aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration effective le 29 mars 2016.

CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"

No d'inscription T.P.S. : 102495223 RT0001
No d'inscription T.V.Q. : 1001076317 TQ0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 **"Directeur"**: le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 **"Annexe 1"**: les termes de référence pour services professionnels, en date du 23 mars 2016 relatifs à la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit de bâtiment sur des propriétés de la Ville de Montréal ou en voie d'acquisition;
- 1.3 **"Annexe 2"**: l'offre de services présentée par le Contractant le 11 avril 2016.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à

Réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

A l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour:

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE SOIXANTE DIX-SEPT ET VINGT-TROIS CENTS (1 474 077,23\$)**, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : le paiement se fera selon les modalités décrites à l'article 1.6 du cahier des clauses administratives spéciales des termes de références (annexe 1)

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES A MONTRÉAL A LA DATE
INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le _____ ième jour de _____ 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, Greffière adjointe de la Ville

Le 19 ième jour de mai 2016

GHD CONSULTANTS LTÉE

Par: _____
Elias Massad

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **LES CONSULTANTS S.M. INC** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 433, Rue Chabanel Ouest, Montréal (Québec) H2N 2J8, agissant et représentée par Manon Fortin dûment autorisé(e) aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration effective le 19 mai 2016.

CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"

No d'inscription T.P.S. : 119914166 RT 0001
No d'inscription T.V.Q. : 1001247324 TQ 0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 **"Directeur"**: le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 **"Annexe 1"**: les termes de référence pour services professionnels, en date du 23 mars 2016 relatifs à la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit de bâtiment sur des propriétés de la Ville de Montréal ou en voie d'acquisition;
- 1.3 **"Annexe 2"**: l'offre de services présentée par le Contractant le 11 avril 2016.



ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à

Réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6

MF

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

ARTICLE 7 PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

A l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour:

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.



ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **UN MILLION SEPT CENT DIX NEUF CINQ CENT TRENTE SEPT ET TRENTE-SIX CENTS (1 719 537,36\$)**, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : le paiement se fera selon les modalités décrites à l'article 1.6 du cahier des clauses administratives spéciales des termes de références (annexe 1)

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

MF

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES A MONTRÉAL A LA DATE
INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**


Le _____ ième jour de _____ 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, Greffière adjointe de la Ville

Le 20^{ième} jour de mai 2016

LES CONSULTANTS S.M. INC.

Par: 
Manon Fortin

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **WSP Canada inc.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 16^e étage, Montréal (Québec) H3H 1P9, agissant et représentée par Olivier Joyal dûment autorisé(e) aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration effective le 17 mai 2016.

CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"

No d'inscription T.P.S. : 140150269 RT 0001
No d'inscription T.V.Q. : 1017504041 TQ 0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 **"Directeur"**: le directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 **"Annexe 1"**: les termes de référence pour services professionnels, en date du 23 mars 2016 relatifs à la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit de bâtiment sur des propriétés de la Ville de Montréal **ou en voie d'acquisition**;
- 1.3 **"Annexe 2"**: l'offre de services présentée par le Contractant le 11 avril 2016.



ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à

Réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6



OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le **Directeur et tenir compte de toutes** ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les **modes de fonctionnement décrits** à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant **d'utiliser ces données et renseignements** à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

ARTICLE 7 PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

A l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour:

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.



ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **HUIT CENT TRENTE NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE TROIS ET QUARANTE CENTS (839 443,40\$)**, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : le paiement se fera selon les modalités décrites à l'article 1.6 du cahier des clauses administratives spéciales des termes de références (annexe 1)

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.



ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES A MONTRÉAL A LA DATE
INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le _____ ième jour de _____ 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, Greffière adjointe de la Ville

Le 19 ième jour de mai 2016

WSP Canada inc.

Par: _____
Olivier Joyal



Cette convention a été approuvée par la résolution _____.



Dossier # : 1161103004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles et retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Il est recommandé :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles.
- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1161103004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles et retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a conclu avec Quartier International de Montréal (maintenant connu sous le nom de Société AGIL OBNL) une convention de services professionnels, en avril 2008, pour la gestion de projet et la préparation des plans et devis d'aménagement, incluant la surveillance des travaux, du projet du Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, convention ayant été modifiée en août 2008 (CG08 0385), en décembre 2008 (CG08 0643), en juin 2009 (CG09 0236) et en octobre 2011 (CG11 0355).

Les quatre (4) phases d'aménagement du domaine public dans le pôle Place des Arts sont :

- Phase 1 – place des Festivals;
- Phase 2 – promenade des Artistes et Le Parterre;
- Phase 3 – rue Ste-Catherine;
- Phase 4 – esplanade Clark.

Les trois premières phases sont en grande partie complétées mais plusieurs interventions d'aménagement sont encore prévues pour finaliser le projet, notamment la réalisation de l'esplanade Clark. À ce jour, le projet est un succès à plusieurs égards : il a généré d'importantes retombées financières pour la Ville et il a remporté différentes distinctions en raison de ces aménagements de très grande qualité.

La gouvernance de mise en oeuvre du projet a toutefois été revue et il a été convenu que la Ville de Montréal allait assumer elle même la gestion du projet.

Le contrat conclu avec la Société AGIL OBNL doit donc être résilié, mettant également, de facto, fin au contrat des architectes Daoust-Lestage qui avaient été engagés par la Société pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux.

Une nouvelle équipe de professionnels (architecte et ingénieurs) sera engagée par la Ville (dossier 1163820001) pour compléter la dernière phase du Quartier des spectacles, l'esplanade Clark, avec les mêmes hauts standards de qualité que les phases précédentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0135 - 3 avril 2008 : Autoriser une dépense totale de 2 537 328 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux requis pour la phase préparatoire du projet du Quartier des spectacles, zones 1b, 2, 3 et 4 – et approuver la convention par laquelle QIM s'engage à fournir les services professionnels de gestion de projet, pour un montant maximal d'honoraires de 100 786 \$, taxes incluses, et aux termes duquel la Ville s'engage à remettre à QIM une somme de 2 436 542 \$, taxes incluses, aux fins du paiement des experts-conseils, entrepreneurs, fournisseurs et consultants.

CG08 0385 - 28 août 2008 : Approuver la convention modifiant la convention de gestion de projet intervenue entre la Ville et QIM pour la phase préparatoire du Quartier des spectacles et autoriser la dépense additionnelle de 22 840 083,68 \$, incluant les taxes

CG08 0643 - 18 décembre 2008 : Approuver la convention modifiant la convention de gestion de projet (modifiée) intervenue entre la Ville et QIM (CG08 0135 et CG08 0385) relativement à la réalisation de travaux pour la phase préparatoire du Quartier des spectacles et autoriser une dépense additionnelle de 6 600 192 \$, taxes incluses.

CG09 0236 - 18 juin 2009 : Approuver une convention de services professionnels confiant à QIM la conception des plans et devis d'aménagement et de gestion de projet des phases 1b, 2, 3 et 4 du projet de réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles (secteur de la Place des Arts) - honoraires pour un montant total de 15 677 546 \$.

CG11 0355 - 27 octobre 2011 : Modifier la convention de services professionnels, intervenue entre la Ville de Montréal et Quartier international de Montréal, relativement à la préparation des plans et devis d'aménagement des zones 1b, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles (Secteur de la Place des Arts) et à la gestion de projet aux fins de la réalisation de l'ensemble des travaux dans ces zones, pour étendre le mandat de QIM et réviser les honoraires en conséquence en les augmentant d'un montant de 4 550 189,22 \$ avant taxes, et autoriser, à cette fin, une dépense de 5 279 911,02 \$.

DESCRIPTION

La Ville a informé la Société AGIL OBNL de son intention de mettre fin à la convention de services professionnels par une lettre datée du 8 octobre 2015. La Société a remis tous les rapports, études, données, notes et autres documents qu'elle avait préparés dans le cadre de la Convention, conformément à celle-ci. La Société a également remis à la Ville le solde contractuel non utilisé de 2 103 481,42 \$ (taxes incluses) qui devait servir à payer des honoraires conformément à l'échéancier stipulé dans la Convention et ses modifications ultérieures.

Le présent dossier a pour objet d'approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles et retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$. La convention de quittance a été préparée en concertation avec le Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

La Ville avait payé la Société selon l'échéancier prévu à la Convention et ses modifications ultérieures et des sommes n'ont pas été utilisées puisque la Ville a décidé de résilier le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La résiliation de la convention n'implique aucune dépense. Le solde de 2 103 481,42 \$ (taxes incluses) résultant de la résiliation du contrat a été remis à la Ville. Un montant de 1 920 758,91 \$ net de ristourne sera versé au règlement d'emprunt RCG 09-007 Aménagement et réaménagement du domaine public - Quartier des spectacles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge R THIBAUT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Serge R THIBAUT, 26 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

Tél : 514 868-5929
Télécop. : 514 872-5588

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-05-28

Service de la culture

Bureau du directeur
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél : 514 872-4600
ville.montreal.qc.ca/culture

Montréal, le 8 octobre 2015

Monsieur Clément Demers
Directeur général
Quartier international de Montréal (QIM)
380, rue Saint-Antoine Ouest, Bureau 3220
Montréal (Québec) H2Y 3X7
cdemers@qimtl.qc.ca

Objet : Projet du Quartier des spectacles - Non renouvellement de votre convention

Monsieur le Directeur général,

La présente est pour vous confirmer que le comité exécutif de la Ville de Montréal a pris la décision de mettre fin au mandat de gestion de projet de votre société, Quartier international de Montréal (QIM), dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, secteur Place des arts.

La cessation finale de votre mandat sera effective le 31 décembre 2015. D'ici là, nous comptons poursuivre, avec votre collaboration, la fermeture du projet soit le règlement des différents dossiers en cours ainsi que la remise de l'information pertinente. QIM pourra utiliser les soldes non consommés dans le volet « plans et devis d'aménagement » afin de procéder à la fermeture des différents dossiers avec les professionnels concernés.

Par ailleurs, il est entendu que la Ville récupérera, d'ici le 31 décembre 2015, les soldes non consommés du mandat confié aux architectes par QIM.

Avant le terme du délai, nous souhaitons également que la Ville et QIM puissent signer une quittance mutuelle confirmant la libération des obligations de chacune.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur,



Jean-Robert Choquet

cc : Mme Chantal Gagnon, directrice générale adjointe – Qualité de vie – Ville de Montréal
M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint, directeur par intérim –Service de la gestion et de la planification immobilière – Ville de Montréal
M. Jean-François Houle, directeur général adjoint – QIM



QUITTANCE

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après la « **Ville** »

ET **SOCIÉTÉ AGIL OBNL (anciennement Quartier international de Montréal)**, organisme à but non lucratif, ayant sa principale place d'affaires au 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 3220, Montréal, Québec, H2Y 3X7, agissant et représentée par Clément Demers, directeur général, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du

Ci-après la « **Société** »

Ci-après les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville a conclu avec la Société une convention de services professionnels pour la gestion du projet, ainsi que pour la préparation des plans et devis d'aménagement, incluant la surveillance des travaux, (ci-après la « Convention »), laquelle a été modifiée comme suit :

- Avril 2008 : Convention originale
Contrat de services professionnels avec la Société pour la gestion de projet et pour le paiement des experts-conseils, entrepreneurs, fournisseurs et consultants pour la réalisation des travaux requis pour la phase préparatoire du projet du Quartier des spectacles, Phases 1B, 2, 3 et 4 (Réf. CG08 0135) :
 - Honoraires de la Société : 100 786,00 \$, taxes incluses;
 - Montant pour les entrepreneurs, fournisseurs et consultants : 2 436 542 \$, taxes incluses;

- Août 2008 : Modification 1
Modification de la convention de gestion de projet intervenue entre la Ville et la Société pour la phase préparatoire du Quartier des spectacles (Réf. CG08 0385) :
 - Nouveaux honoraires de la Société (gestion de projet, ainsi que plans et devis d'aménagement) : 14 501 243 \$, taxes incluses;
 - Honoraires cumulatifs de la Société : 14 602 029 \$, taxes incluses;
 - Montant additionnel pour les entrepreneurs, fournisseurs et consultants : 11 087 867 \$, taxes incluses;

- Décembre 2008 : Modification 2
Modification de la convention de gestion de projet (modifiée) intervenue entre la Ville et la Société relativement à la réalisation de travaux pour la phase préparatoire du Quartier des spectacles (Réf. CG08 0643) :
 - Nouveaux honoraires de la Société : 0 \$;
 - Honoraires cumulatifs de la Société : 14 602 029 \$, taxes incluses;
 - Montant additionnel pour les entrepreneurs, fournisseurs et sous-traitants : 6 600 192 \$, taxes incluses

h jp

▪ Juin 2009 : Modification 3

Modification de la convention de services professionnels confiant à la Société la conception des plans et devis d'aménagement et de gestion de projet des phases 1B, 2, 3 et 4 du projet de réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles (Réf. CG09 0236) :

Nouveaux honoraires de la Société (gestion de projet ainsi que plans et devis d'aménagement): 1 075 517 \$, taxes incluses;

Honoraires cumulatifs de la Société : 15 677 546 \$, taxes incluses;

▪ Octobre 2011 : Modification 4

Modification de la convention de services professionnels confiant à la Société la conception des plans et devis d'aménagement et de gestion de projet des phases 1B, 2, 3 et 4 du projet de réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles (Réf. CG11 0355) :

Nouveaux honoraires de la Société (gestion de projet ainsi que plans et devis d'aménagement) : 4 550 1896 \$ (avant taxes)

Honoraires cumulatifs de la Société : 18 439 488 \$ (avant taxes)

Nouveaux honoraires de la Société (implique différents ajustements de taxes) : 5 279 911,02 \$, taxes incluses;

Honoraires cumulatifs de la Société : 20 957 457,02 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la Société a remis à la Ville, suite à la signature de la Modification 3 de la Convention, la portion de la somme de sept millions quatre cent quarante mille six cent dix-huit dollars (7 440 618,00 \$), qui n'a pas été employée pour le paiement des entrepreneurs, fournisseurs et sous-traitants en date du 22 mai 2009;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de la culture a informé la Société de son intention de mettre fin à la Convention le 31 décembre 2015 par une lettre datée du 8 octobre 2015;

ATTENDU QU'en raison de la fin de la Convention et tel que stipulé dans la lettre du 8 octobre 2015, la Ville et la Société ont terminé la fermeture du projet et que la Société a rendu les services professionnels pour terminer le projet;

ATTENDU QUE la Société a remis tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés par la Société dans le cadre de la Convention, tel que prévu à l'article 12.2 de la Convention;

ATTENDU QUE la Ville avait payé la Société selon l'échéancier prévu à l'article 9 de la Convention et que des sommes n'ont pas été utilisées, étant donné la décision de la Ville de mettre un terme à la Convention et de retourner en appel d'offres pour la réalisation de la dernière phase du projet;

EN CONSÉQUENCE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1 Le préambule fait partie intégrale des présentes.
- 2 La Ville reconnaît avoir versé à la Société la somme de 18 439 488 \$, avant taxes, conformément à l'échéancier stipulé au paragraphe 9.2 de l'article 9 de la Convention. La Ville et la Société reconnaissent que l'ensemble des services prévus à la Convention n'ont pas été rendus et qu'une somme de 1 829 512 \$ avant taxes (2 103 481,42 \$ taxes incluses) n'a pas été utilisée par la Société. Les Parties conviennent que la Société déposera la somme en fidéicommis au bureau d'avocats Fasken Martineau au nom de la Ville de Montréal et que cette somme sera libérée et remise à la Ville dans les 24 heures de la signature de la présente quittance par les Parties. Tous les frais directs et indirects liés au dépôt de la somme en fidéicommis sont à la charge de la Société.
- 3 Les Parties se donnent mutuellement quittance complète, totale, finale et définitive pour toute action, réclamation, demande, dommage, droit ou droit d'action de quelque nature que ce soit qu'elles ont, ont pu avoir, auraient pu avoir ou pourraient avoir l'une contre l'autre ou contre leurs actionnaires, administrateurs,

dirigeants, employés, prédécesseurs, successeurs, ayants droit, mandataires, assurés, assureurs et subrogés, découlant directement ou indirectement de la Convention, du paiement des sommes dues par la Ville et des services rendus par la Société pour l'exécution de la Convention.

- 4 Les Parties renoncent à tout recours qu'elles pourraient avoir l'une contre l'autre en lien avec la Convention, les services rendus, les honoraires et frais.
- 5 La Société représente et garantit que tous ses sous-traitants et fournisseurs ayant participé aux travaux visés par la Convention ont été dûment payés et qu'il n'existe aucune réclamation de leur part directement ou indirectement en lien avec la Convention.
- 6 Les Parties reconnaissent que la présente transaction et quittance mutuelle constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*.
- 7 La présente transaction lie les Parties ainsi que leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, prédécesseurs, successeurs, ayants droit, mandataires, assurés, assureurs et subrogés.

Les Parties déclarent avoir lu la présente, l'avoir comprise, avoir eu l'opportunité de consulter un conseiller juridique et elles renoncent par conséquent à en demander l'annulation ou la résiliation pour quelque motif que ce soit, y compris l'erreur de faits ou de droit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

VILLE DE MONTRÉAL

Date

par : Yves Saindon, Greffier

SOCIÉTÉ AGIL OBNL

26 mai 2016

Date



par : Clément Demers, Directeur général

Dossier # : 1161103004

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles et retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1161103004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514-868-3203

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Brennan



Dossier # : 1164956008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver l'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal, pour permettre la réalisation d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville sur la propriété de L'Oratoire, dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal.

Il est recommandé:

- d'approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (ci-après "L'Oratoire") et la Ville de Montréal, relative à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le Projet Escales découvertes, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux conditions et stipulations mentionnées à ce document.
- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-25 16:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver l'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal, pour permettre la réalisation d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville sur la propriété de L'Oratoire, dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des Escales découvertes, désigné comme un legs du 375^e anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, son principal but est d'offrir aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts.

Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Les volets 1 et 3 du projet prévoient des interventions à la fois sur des propriétés appartenant à la Ville de Montréal, sur des grandes propriétés institutionnelles comme le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, l'Oratoire Saint-Joseph et l'Université de Montréal, ainsi que sur le domaine public de la Ville de Westmount.

Dans le cadre du volet 1, une famille d'objets, conçus au croisement du mobilier urbain, de la signalétique et de l'aménagement, sera déployée sur ces différentes propriétés publiques et privées, afin d'inciter la découverte des trois sommets du mont Royal, de mettre en valeur des vues vers son paysage intérieur, ainsi que de révéler des éléments significatifs du paysage et du patrimoine des lieux.

Dans le cadre du volet 3, des aménagements plus conventionnels seront réalisés dans certains secteurs du Site patrimonial du Mont-Royal, de façon à consolider le lien piéton entre les trois collines et à faire découvrir aux promeneurs des lieux moins connus de ce site exceptionnel. Les trois secteurs concernés par ce volet sont les suivants : la rue Summit Crescent à Westmount, le secteur des "hauteurs" de l'Oratoire Saint-Joseph et les abords du chemin de ceinture du Mont-Royal, le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Afin de pouvoir réaliser les travaux des différents lots associés aux volets 1 et 3 du projet, des ententes ont dû être négociées avec les quatre partenaires concernés. Le présent sommaire vise l'approbation de l'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph et la Ville de Montréal. Cette entente est la première à faire l'objet d'une approbation par les instances municipales.

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date prévue
Approbation de l'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal	CG du 22 juin 2016

Étapes à venir ultérieurement

	Date prévue
Approbation de l'acte de donation par la Ville de Montréal en faveur de la Ville de Westmount	CG du 25 août 2016
Approbation de l'entente entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal	CG du 25 août 2016
Approbation de la convention de subvention par la Ville de Montréal en faveur de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal	CG du 29 septembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les interventions prévues sur la propriété de l'Oratoire Saint-Joseph visent essentiellement à mettre en valeur la partie haute du site, ainsi qu'à matérialiser ou bonifier le parcours piéton dans ce secteur surnommé "les hauteurs", en lien avec le sommet Westmount. De façon plus concrète, les travaux d'aménagement projetés sont les suivants :

- À partir de la limite sud de la propriété, un sentier piéton sera aménagé dans la voie asphaltée, menant à la chapelle du Frère-André.
- Un grand parvis sera créé devant la chapelle du Frère-André, ainsi qu'un escalier dans son prolongement, liant le parvis à l'esplanade.
- Le sentier piéton se poursuivra au nord de la chapelle, afin de rejoindre un sentier existant dans la voie asphaltée.
- De là, le parcours piéton existant qui mène à l'entrée du chemin de croix et au grand belvédère sera bonifié par des interventions paysagères mineures.
- Deux indices informatifs, issus de la famille d'objets propre au projet des Escales découvertes, seront installés dans ce même secteur de la propriété.

Ces aménagements ont été développés en concertation avec les représentants de l'Oratoire Saint-Joseph. Ils n'entrent pas en conflit avec le grand projet de réaménagement planifié par cette institution et dont les travaux doivent débiter en 2017.

Il est à noter que l'octroi du contrat pour l'exécution des travaux mentionnés ci-haut, qui représentent une partie du lot 3A, fait l'objet du sommaire décisionnel no 1164956007.

Les grands principes de l'entente convenue entre l'Oratoire Saint-Joseph et la Ville de Montréal sont les suivants :

- La Ville de Montréal est responsable de la réalisation des travaux, conformément aux règles de l'art, et aux plans et devis approuvés par l'Oratoire.
- La Ville de Montréal assume tous les coûts de ces travaux.
- L'Oratoire Saint-Joseph demeurera propriétaire à perpétuité des aménagements et des objets signalétiques (indices informatifs) fournis par la Ville de Montréal.
- L'entretien des aménagements et des objets signalétiques est à la charge de l'Oratoire Saint-Joseph pour toute la durée de l'entente.
- En cas de bris majeur ou de vol de l'un ou l'autre des objets signalétiques, l'Oratoire Saint-Joseph pourra faire une demande à la Ville de Montréal, afin que cette dernière répare ou remplace l'objet, selon le cas.
- La durée de l'entente est de 25 ans; celle-ci prend donc fin au 400^e anniversaire de Montréal, soit le 17 mai 2042.

JUSTIFICATION

La naissance du projet des Escales découvertes est fondée sur l'accessibilité et la découverte du grand territoire du Site patrimonial du Mont-Royal et de tous ses joyaux. Afin de mettre en oeuvre ce projet, qui contribue au décloisonnement de la montagne, des démarches de planification participative et de concertation auprès des grands propriétaires du mont Royal ont été nécessaires. Ces démarches constituent la clé du succès de ce projet. Fruit de ce travail de concertation, l'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal est requise pour effectuer les travaux d'aménagement et d'installation des objets signalétiques sur la propriété de l'Oratoire, pour définir les modalités d'entretien et pour assurer la pérennité de ces aménagements et de ces objets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire décisionnel n'a pas d'implication financière directe.

À titre indicatif, la valeur totale des travaux sur la propriété de l'Oratoire Saint-Joseph (partie des lots 1A et 3A) est d'environ 684 000 \$, contingences et taxes incluses.

À titre de rappel, l'enveloppe budgétaire globale pour le projet des Escales découvertes est

de 8,26 millions de dollars. Conditionnellement à l'acceptation éventuelle, par les instances, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2016-2017, ainsi que celle pour 2017-2018, les dépenses engagées pour ce projet en 2016 et en 2017 devraient être subventionnées à 50 % par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à ses richesses naturelles et culturelles, le projet des Escales découvertes contribue à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel. De plus, en impliquant activement les grands propriétaires institutionnels du site, dont l'Oratoire Saint-Joseph, la Ville de Montréal démontre son souci envers l'acceptabilité sociale du projet et s'assure de sa pérennité à long terme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les interventions prévues à l'Oratoire Saint-Joseph, qui visent à la fois l'amélioration de l'accessibilité et la découverte de ce secteur méconnu au sud de la propriété, constituent un réel legs pour le 375^e anniversaire de Montréal. Ces interventions viennent compléter le déploiement de la famille d'objets à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal. Si la décision d'approuver cette entente n'avait pas lieu au conseil d'agglomération du 22 juin 2016, les travaux sur la propriété de l'Oratoire Saint-Joseph (lot 3A) ne pourraient débuter en juillet. Ceux-ci ne pourraient donc pas être terminés en décembre 2016, tel que souhaité par les représentants de l'Oratoire afin d'éviter tout conflit avec leurs propres travaux prévus en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour les travaux du lot 3A, une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal : 22 juin 2016

- Signature de l'entente par les deux parties : juillet 2016
- Début du contrat de l'entrepreneur pour le lot 3A : 4 juillet 2016
- Fin des travaux sur la propriété de l'Oratoire Saint-Joseph : 15 décembre 2016
- Fin de l'entente : 17 mai 2042

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Louis BRUNET, 24 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-0870
Télécop. : 514-872-1458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Tél : 514 872-4046
Télécop. : 514-872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-05-25

Dossier # : 1164956008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Objet :	Approuver l'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal, pour permettre la réalisation d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville sur la propriété de L'Oratoire, dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'entente que nous avons préparé selon les directives du Service demandeur. Ce document a été vu et approuvé par les représentants de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, lesquels ont autorisé le recteur et le vice-recteur à signer pour elle.

Une fois que ce document aura été approuvé par les autorités compétentes, le Service devra voir à sa signature par les représentants désignés.

FICHIERS JOINTS



[Entente 5 - L'Oratoire \(intervention\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 2-2363
Division : Droit contractuel

ENTENTE

ENTRE :

L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal* (L.Q. 1916, c. C-90), le seize (16) mars mil neuf cent seize (1916), continuée sous la *Loi sur les corporations religieuses* (RLRQ, c. C-71), dont le siège est situé au numéro 3800, chemin Queen-Mary, à Montréal, province de Québec, H3V 1H6, agissant et représentée par Claude Grou, recteur, et Denis Poirier, vice-recteur, Planification, administration et ressources, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son conseil d'administration, le onze (11) avril deux mille seize (2016), dont copie certifiée est annexée aux présentes;

Ci-après nommée « **L'Oratoire** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) (ci-après la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006);
et

b) de la résolution numéro CG16 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du

dont copie certifiée de ces résolutions est annexée aux présentes.

Ci-après nommée la « **Ville** »

L'Oratoire et la Ville sont ci-après désignées collectivement comme les « **Parties** ».

**LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À L'ENTENTE
QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :**

ATTENDU qu'en l'an 2017, ce sera le 375^e anniversaire de Montréal et que, pour célébrer cet événement, plusieurs projets ont été élaborés pour mettre en valeur le mont Royal, notamment le « Projet Escaliers découvertes » (ci-après appelé le « Projet »);

ATTENDU que le Projet a comme objectif de sensibiliser les visiteurs aux trois sommets et aux différentes facettes du mont Royal, à la diversité de ses paysages, à certains de ses points de vue particuliers et d'améliorer son accessibilité en mettant en valeur le réseau de circulation existant et en y implantant certains objets signalétiques, permettant ainsi la connaissance de tous les secteurs de la montagne;

ATTENDU que le Projet sera destiné aux piétons et s'exercera sur des sentiers qui existent déjà, non seulement dans le parc du Mont-Royal, mais sur l'ensemble du site patrimonial du Mont-Royal;

ATTENDU que, la Ville n'étant pas propriétaire de tout le site patrimonial du Mont-Royal, elle a sollicité la participation des autres propriétaires, aux fins de la mise en œuvre du Projet;

ATTENDU que la Ville a requis la collaboration de L'Oratoire, afin que, de concert, ils puissent élaborer un plan de mise en valeur et de bonification de l'accès piétonnier dans le secteur sud de la propriété de ce dernier et convenir des travaux qui seront nécessaires pour ce faire.

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES
ONT CONVENU DES OBLIGATIONS SUIVANTES, AUX FINS DE LA
RÉALISATION DU PROJET ESCALES DÉCOUVERTES :**

TRAVAUX À EXÉCUTER

1. **MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

Pour bonifier l'accès et les déplacements des piétons sur la propriété de L'Oratoire (ci-après nommée la « Propriété »), la Ville procédera à des travaux de marquage de la chaussée du chemin de la montée depuis Summit Crescent jusqu'à l'extrémité du sentier existant dans la portion plus au nord, tel qu'il appert au plan, dont copie est annexée aux présentes.

Telle démarcation sera faite par l'insertion, dans la chaussée, de pavés de béton préfabriqués de couleur, forme et modèle identiques ou équivalents à ceux des pavés existants. Le corridor piétonnier aura la même largeur que celui qui est déjà en place, dans la portion nord du chemin de la montée.

2. PARVIS

La Ville, afin de mettre en valeur la chapelle du Frère-André, réaménagera la surface asphaltée située en façade de l'entrée principale de cette dernière. Ce nouveau traitement du seuil s'harmonisera davantage avec le bâtiment et permettra la création d'un parvis, en continuité avec le sentier piétonnier décrit précédemment. Ce nouvel aménagement en façade de la chapelle implique notamment de changer la surface asphaltée pour une surface en pavés et de construire un escalier menant à l'esplanade adjacente.

3. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Afin de mettre en relief le parcours, la Ville s'engage à exécuter des travaux d'aménagement paysager sur la Propriété, notamment à l'extrémité est du sentier des visiteurs.

4. OBJETS SIGNALÉTIQUES

La Ville pourra installer sur la Propriété, selon le nombre requis, les objets signalétiques qu'elle jugera approprié d'y placer, tels des indices en pierre, et ce, après avoir obtenu préalablement l'autorisation de L'Oratoire, savoir :

- un indice, composé de trois cônes en pierre, situé sur la place octogonale adjacente au jardin du chemin de croix;
- un indice, également composé de trois cônes en pierre, situé devant la chapelle du Frère-André, dans le nouvel escalier menant à l'esplanade;

tel qu'il appert au plan déjà annexé aux présentes.

5. ENTRETIEN

Une fois que la Ville aura complété tous les travaux lui résultant des présentes, cette dernière n'assumera aucune responsabilité, quant à l'entretien des biens qu'elle aura installés et ceux les composant ou pour toute autre raison. L'Oratoire verra à l'entretien des nouveaux aménagements, des

objets signalétiques et des nouvelles plantations pendant toute la durée de l'entente.

6. REPLACEMENT

En cas de bris majeur de l'un ou l'autre des objets signalétiques installés par la Ville, L'Oratoire pourra faire une demande à la Ville, afin de réparer la pièce, si possible, ou, dans la négative, la remplacer par une nouvelle, et ce, avec diligence. Si la Ville ne s'exécute pas dans le délai convenu, L'Oratoire pourra retirer le bien brisé de son installation et s'en défaire, à ses frais.

EXÉCUTION DES TRAVAUX

1. ACCÈS POUR TRAVAUX

La Ville, ses employés, agents, préposés ou entrepreneurs auront le droit d'aller et venir, soit à pied ou en véhicule, sur la Propriété pour l'exécution des travaux qui font l'objet de la présente entente, à l'extérieur, toutefois, des limites des boisés de la réserve naturelle du Père-Louis-Trempe.

La Ville devra obtenir l'autorisation préalable de L'Oratoire, par écrit, au moins cinq (5) jours ouvrables avant d'entreprendre tous travaux sur la Propriété.

2. COÛT DES TRAVAUX

La Ville prend à sa charge le coût de tous les travaux relatifs à la présente entente et assume tous les frais qui y sont reliés, et ce, à la décharge complète de L'Oratoire.

3. REMISE EN ÉTAT

La Ville s'engage à remettre les lieux en bon état dans les trente (30) jours suivant ses travaux sur la propriété de L'Oratoire.

4. RESPONSABILITÉ

Malgré les autorisations, les contrôles et les approbations de la part de L'Oratoire, la Ville est l'unique responsable de tout dommage, toute perte ou tout préjudice, de quelque nature que ce soit, subi par L'Oratoire ou un tiers dans le cadre de l'exécution des travaux de la Ville, sauf si les

dommages ou pertes résultent d'une fausse représentation ou d'une faute lourde de L'Oratoire.

L'exécution de l'Entente, le budget, l'échéancier et les règles de l'art sont l'entière responsabilité de la Ville; cette dernière devra aviser L'Oratoire de toute omission, imprécision ou erreur qu'elle relèvera. Le contrôle assuré par L'Oratoire en rapport avec le respect de l'Entente et de l'échéancier ne limite aucunement la responsabilité, ni les obligations de la Ville. La Ville s'engage à prendre le fait et cause de L'Oratoire et à la tenir indemne, advenant tout recours, poursuite, réclamation ou demande relative aux travaux et services fournis en exécution de la présente entente.

Si une partie a connaissance d'une situation mettant en péril la sécurité du public ou si une réclamation ou une action est dirigée contre elle, relativement à la présente entente, celle-ci s'engage à aviser l'autre partie sans délai.

5. PROPRIÉTÉ DES AMÉNAGEMENTS ET DES OBJETS SIGNALÉTIQUES

L'Oratoire demeurera propriétaire à perpétuité des aménagements et des objets signalétiques installés dans les limites de la Propriété. Toutefois, si L'Oratoire décidait, après l'échéance des présentes, de disposer des objets signalétiques installés par la Ville à l'occasion des présentes, elle s'engage à les offrir à la Ville par écrit, préalablement à quiconque. La Ville aura quatre-vingt-dix (90) jours pour informer par écrit L'Oratoire de son intention. Si la Ville décidait de ne pas se prévaloir de cette offre, L'Oratoire pourra vendre ces biens à quiconque.

6. RESPECT DES LOIS

La Ville s'engage à respecter toute disposition législative et réglementaire édictée par les autorités fédérales, provinciales, municipales ou autres applicables à la présente entente.

7. HYPOTHÈQUE LÉGALE

La Ville devra obtenir la radiation de toute hypothèque légale de la construction inscrite contre L'Oratoire à l'occasion de travaux réalisés dans le cadre de la présente entente dans les trente (30) jours de son inscription au registre foncier, sauf si elle en conteste de bonne foi la validité, auquel cas cette obligation sera suspendue jusqu'au jugement final à intervenir.

8. ACTIVITÉS DE L'ORATOIRE

À l'occasion des travaux d'aménagement prévus et pendant toute la durée de la présente entente, la Ville devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas entraver les activités de L'Oratoire. À cette fin, pendant les travaux d'aménagement, la Ville s'engage à :

- Rendre sécuritaire le chantier et le rendre inaccessible au public ;
- Maintenir en tout temps un accès sécuritaire pour le public à la chapelle du Frère-André; et
- Conserver tous les matériaux et outils utilisés par ses entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants et ouvriers, en tout temps pendant la période des travaux, à l'intérieur des limites du chantier, de manière sécuritaire et inaccessible au public.

9. ACCÈS PIÉTONNIER

L'Oratoire devra maintenir ouverte en tout temps l'entrée piétonne adjacente à Summit Crescent.

10. PLANS ET DEVIS

Les plans et devis relatifs aux travaux prévus aux présentes devront être approuvés par L'Oratoire, préalablement au lancement de l'appel d'offres.

DURÉE

Les Parties conviennent que la présente entente les lie pour la période commençant à la date de signature de la présente entente et finissant le dix-sept (17) mai deux mille quarante-deux (2042).

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de cette politique à L'Oratoire.

ENTENTE COMPLÈTE

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par la présente entente qui annule toute entente précédente.

ÉLECTION DE DOMICILE

Chacune des Parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu de la présente entente devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de main à main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

- Pour L'Oratoire :

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
3800, chemin Queen-Mary
Montréal (Québec) H3V 1H6
Télécopieur : (514)
Adresse électronique :

- Pour la Ville :

Mme Carole Paquette, directrice
Service des grands parcs, du verdissage et du Mont-Royal
Ville de Montréal
801, rue Brennan, pavillon Duke, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Télécopieur : (514) 872-9818
Adresse électronique : cpaquette@ville.montreal.qc.ca

Les adresses ci-dessus indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Dans le cas de remise de main à main de cet avis, de sa signification par huissier ou de sa transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission, alors que tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, compagnies ou personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en quatre (4) exemplaires, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 201__

Le _____ 201__

**L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH
DU MONT-ROYAL**

VILLE DE MONTRÉAL

par : Claude Grou, recteur

par :

par : Denis Poirier, vice-recteur,
Planification, administration
et ressources

Résolution numéro _____



Dossier # : 1161658001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention entre la Ville et l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017, et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 12:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161658001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CONTENU

CONTEXTE

En 2007, la commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération procède à une consultation publique sur l'aide à l'élite sportive. En 2008, le comité exécutif répond favorablement à la recommandation de cette commission visant à créer une organisation pour assumer la coordination des interventions en sport de haut niveau à l'échelle de l'agglomération.

En 2009, un comité de pilotage dont la Ville fait partie, recommande la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL), car ce type d'organisation correspond le mieux au contexte du sport de haut niveau. La recommandation de la commission précisait également que l'OBNL serait lié au conseil d'agglomération par une convention qui préciserait ses mandats. En 2009-2010, des personnalités sportives reconnues amorcent des démarches auprès de bailleurs de fonds afin d'obtenir le financement nécessaire à la création d'un tel OBNL.

Suite à ces démarches en 2012, la Ville, la Conférence régionale des élus de Montréal, Tourisme Montréal et Tourisme Québec contribuent financièrement à la hauteur de 30 000 \$ chacun pour soutenir la création d'Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM). Ce soutien financier sert notamment à rédiger un plan d'affaires, effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place le conseil d'administration présidé par M. Richard W. Pound, toujours président aujourd'hui, et celles requises auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque pour faire reconnaître ESIM à titre de Centre régional d'entraînement multisport (CREM).

Effectivement, ESIM est intégré à un réseau de six autres organismes comparables, créés dans les plus grandes agglomérations du Québec et reconnus par l'actuel ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) pour offrir des services spécialisés aux athlètes de la relève dans leur région respective. Une pièce jointe présente les sept CREM au Québec dont ESIM.

C'est en mai 2013, pour appuyer le plan d'affaires d'ESIM et reconnaître notamment ce mandat de soutien aux athlètes de la relève montréalaise, que le conseil d'agglomération a accordé une contribution financière de 950 000 \$ sur 3 ans provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 (CG13 0177). Un addenda à cette convention a été apporté en 2015 (CG15 0346) afin d'assouplir les modalités de versement de la contribution financière à ESIM, sans changer la contribution à octroyer. Le présent dossier vise à renouveler cette entente venant à échéance le 30 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0346 28 mai 2015 Approuver un addenda à la convention entre la Ville et ESIM de façon à permettre à la Ville d'effectuer le 2^e versement, soit 120 000 \$, de sa contribution financière totale annuelle en 2015 et en 2016 dès que l'organisme aura obtenu, d'autres partenaires, une somme minimale de 200 000 \$ en argent et/ou biens/services.

CG13 0177 30 mai 2013 Accorder un soutien financier de 950 000 \$ à ESIM afin d'appuyer ses objectifs en matière de prospection d'événements sportifs majeurs, de soutien aux organisateurs d'événements et de coordination de services spécialisés pour les athlètes montréalais élite et relève, pour une durée de trois ans. Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

La convention 2013-2016 avec ESIM précisait que la Ville appuyait les éléments de mission de l'organisme, d'une part, le soutien à la prospection d'événements sportifs majeurs ainsi que l'accompagnement des organisateurs et d'autre part, l'offre des services aux athlètes montréalais de la relève et à leurs intervenants. Lors de sa création, ESIM prévoyait un budget de 1,9 M\$ pour 2015. La somme de 1,3 M\$ provenant de divers ministères des deux paliers de gouvernement et du secteur privé, qui était prévue, ne s'est pas concrétisée. Cette situation s'explique en partie parce que le MÉESR soutient financièrement le mandat des CREM créés avant 2010, soit les organismes à Québec, Sherbrooke, Gatineau et Trois-Rivières. En 2013, les compressions budgétaires au gouvernement du Québec ont privé du financement du MÉESR les trois autres CREM, soit ESIM et les nouveaux organismes de la région des Laurentides et de Laval. Toutefois, pour tenter de combler ce manque de soutien, en 2015-2016, l'Institut national du sport du Québec (Institut) dans le cadre de son mandat de coordination des CREM, a octroyé un soutien non récurrent de 150 000 \$ à ESIM ainsi qu'un soutien de moindre importance aux organismes des Laurentides et de Laval. Comme le soutien prévu de diverses sources est moindre que prévu, le budget de l'organisme pour 2016-2017, est de 600 000 \$, comprenant principalement la contribution de la Ville, celle de l'Institut et de Développement économique Canada (voir budget en pièce jointe).

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande d'approuver une entente d'une durée de 18 mois et d'octroyer une somme de 490 000 \$ pour cette période en demandant à ESIM de recentrer ses actions sur sa raison d'être en tant que CREM reconnu. Ainsi, le mandat prioritaire soutenu par la Ville serait l'offre de services spécialisés aux athlètes de la relève montréalaise, aux groupes d'entraînement de haut niveau, à leurs entraîneurs et autres intervenants gravitant autour de ces athlètes. Les services spécialisés

qui sont offerts aux athlètes sont identifiés en pièce jointe (Rapport d'activités Programmes et services aux athlètes). De plus, la contribution soutiendra deux autres projets d'ESIM décrits au plan d'action (pièce jointe).

JUSTIFICATION

Le soutien de la Ville à ESIM est cohérent avec le modèle d'intervention en sport de haut niveau au Québec dans lequel l'offre de services spécialisés aux athlètes, complémentaires à l'entraînement déjà offert par les clubs sportifs locaux, est conférée aux CREM, dont ESIM. D'ailleurs, en 2015-2016, ESIM a accrédité 48 groupes d'entraînement de haut niveau (GEHN) sur l'île qui ont accès à des services généraux tels un programme d'assurance pour couvrir les frais médicaux-sportifs de leurs athlètes. Des services directs sont également offerts aux GEHN tels des formations en nutrition sportive (350 athlètes) et des consultations par des spécialistes sportifs (100 athlètes). Le rapport d'activités sur les Programmes et services aux athlètes d'ESIM est en pièce jointe.

Le soutien de la Ville est essentiel à la reconnaissance d'ESIM par le MÉESR et par l'Institut à titre de CREM. Bien que le soutien financier de l'Institut était non-récurrent en 2015-2016, ESIM prévoit obtenir la même somme en 2016-2017. ESIM poursuit également des recherches de financement auprès du MÉESR et autres ministères du gouvernement du Québec et du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 490 000 \$ pour une période de 18 mois est un statu quo du soutien accordé à ESIM soit de 325 000 \$ pour l'année 2015-2016. Ainsi, une somme de 325 000 \$ couvrirait l'année financière d'ESIM s'échelonnant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et une somme de 165 000 \$ serait accordé pour les six derniers mois de l'année 2017.

Soutien recommandé par le présent dossier 2016-2017 - Total de 490 000 \$

Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	Du 1 ^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017
325 000 \$	165 000 \$

Soutien accordé - convention initiale 2013-2016 (échéance 30 juin) - Total de 950 000 \$

Du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	Du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	Du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016
300 000 \$	325 000 \$	325 000 \$

Les modalités de la convention prévoient cinq versements conditionnels à la remise, par l'organisme, des livrables identifiés à la convention à la satisfaction du SDSS.

Le total de la contribution financière de 490 000 \$ est entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Pour l'année 2016, les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont déjà prévus au chapitre des Dépenses communes. Pour l'année 2017, les crédits sont prévus à la programmation de l'entente. Conséquemment, le renouvellement de cette convention n'aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mandats d'ESIM se réalisent par la concertation et la participation de nombreux intervenants montréalais en provenance de tous les milieux (sportif, scolaire, touristique, économique et institutionnel) mettant ainsi la collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Principaux impacts à court terme :

- Offrir des services aux athlètes comparables aux autres agglomérations du Québec pour qu'ils puissent développer leur plein potentiel à Montréal sans devoir s'expatrier. Sans ce soutien, Montréal serait la seule agglomération d'importance au Québec à ne pas disposer d'un CREM;
- Favoriser l'effet de levier de la contribution de la Ville. L'accord de soutien de la Ville est exigé de la part des autres partenaires financiers ou en biens/services, notamment par l'Institut;
- Maintenir la reconnaissance d'ESIM à titre de CREM. Sans ce soutien, ESIM devrait fermer ses portes, ce qui transmettrait un message incohérent au MÉESR (lettre de reconnaissance ci-jointe).

Principaux impacts à long terme :

- Conserver le leadership de la métropole en nombre d'athlètes élite et relève. 505 athlètes de ces catégories sont identifiés par le ministère sur un total de 1894, ce qui représente 27 % des athlètes élite et relève au Québec;
- Générer des avantages et des retombées au plan sportif, médiatique et social ainsi que des legs engendrés par l'accueil d'événements majeurs à Montréal. Le soutien à ESIM pour créer un Plan de legs, pour les comités de candidature et les comités organisateurs montréalais, vise particulièrement à engendrer davantage de legs à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire (annexe 3 de la convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 juin 2016 : soumission du dossier au conseil d'agglomération pour approbation;

- Période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 : la somme maximale de 325 000 \$ sera octroyée en trois versements en fonction des livrables, du plan d'action et du respect par l'organisme des obligations identifiées dans la convention;
- Période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 : la somme maximale de 165 000 \$ sera octroyée en deux versements en fonction des livrables, du plan d'action et du respect par l'organisme des obligations identifiées dans la convention;
- Automne 2017 : négociation entre le Service de la diversité sociale et des sports et l'organisme pour le renouvellement de la convention à partir du 1^{er} janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Conseillère en planification

Tél : 872-1209
Télécop. : 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 872-9255

Le : 2016-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-05-28

Québec, le 6 décembre 2013

Monsieur Richard W. Pound
Président
Excellence sportive de l'île de Montréal
Conférence régionale des élus de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal (Québec) H3A 1X6

Monsieur le Président,

Bien qu'encore cette année la programmation budgétaire du Secteur du loisir et du sport 2013-2014 comprenait le montant prévu dans la convention d'aide financière de l'Institut national du sport du Québec, y intégrant aussi le soutien aux centres d'entraînement unisports et aux centres régionaux d'entraînement multisports, le Conseil du trésor a rendu la même décision qu'en 2012-2013.

Je vous informe donc qu'aucun soutien financier ne vous sera accordé en 2013-2014 pour soutenir la mise en place de votre Centre régional d'entraînement multisports.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) travaille présentement à l'écriture de la future Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique d'où découlera un plan d'action. Soyez assuré que le MELS continuera de reconnaître l'existence d'un Centre régional d'entraînement multisports dans votre région.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au loisir et au sport,



Luc Fournier

c. c. M. Marc Gélinas, président-directeur général de l'Institut national du sport du Québec

CENTRES RÉGIONAUX D'ENTRAÎNEMENT MULTISPORTS (CREM) AU QUÉBEC

AGGLOMÉRATION OU RÉGION ADMINISTRATIVE	ORGANISME RECONNU	ANNÉE DE CRÉATION	NOMBRE D'ATHLÈTES <i>ÉLITE ET RELÈVE – DONNÉES DU MEESR</i>	SOUTIEN DU MEESR POUR 2015-2016 <small>Soutien identique depuis la création des CREM</small>	SOUTIEN SPÉCIAL NON RÉCURRENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU SPORT DU QUÉBEC* 2015-2016
Québec <small>(agglomération de Québec et région de Chaudière-Appalaches)</small>	Conseil du sport de haut niveau de Québec	2000	336	150 000 \$	—
Sherbrooke <small>(agglomération de Sherbrooke)</small>	Excellence sportive Sherbrooke	2004	105	75 000 \$	—
Gatineau <small>(région de l'Outaouais)</small>	Centre de développement du sport de Gatineau	2010	106	50 000 \$	—
Trois-Rivières <small>(région de la Mauricie)</small>	Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie	2010	55	50 000 \$	—
Laurentides <small>(région)</small>	Conseil de développement Excellence sportive des Laurentides	2012	129	0 \$	75 000 \$
Laval (région)	Excellence Sports Laval	2013	98	0 \$	25 000 \$
Montréal <small>(agglomération de Montréal)</small>	Excellence sportive de l'île de Montréal	2013	505	0 \$	150 000 \$

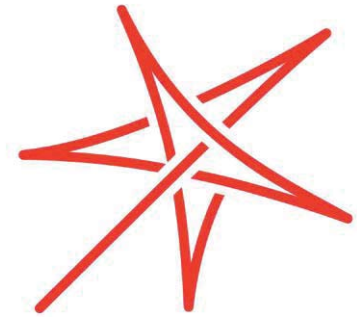
* L'Institut national du sport du Québec est soutenu financièrement par le MÉESR. Il reçoit le mandat de ce ministère, notamment de coordonner l'offre de services des CREM au Québec.

ANNEXE 1 : Description du projet – Plan d’actions
1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017 - Excellence sportive de l’île de Montréal (ESIM) – soutien de la Ville de Montréal

OBJECTIFS	ACTIONS/LIVRABLES	ÉCHÉANCES	INDICATEURS	CIBLES
<p>Offrir des services de qualité ayant un impact significatif sur les athlètes élite et relève, les GEHN, les entraîneurs et intervenants</p>	<p>Un panier de services qui réponde aux besoins des clientèles et qui génèrent des impacts/retombées significatifs.</p> <p>Un cadre de services clair en fonction des orientations de l’INSQ (en tenant compte des équipements et des autorisations accordées à ESIM) et du classement prioritaire des GEHN et des clientèles établies par ESIM.</p> <p>Évaluation de l’atteinte des cibles du plan d’action les :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^{er} décembre 2016 (rapport des services offerts et état d’avancement du plan d’action) 15 avril 2017 (rapport des services offerts, rapport de mesure d’impact et état d’avancement du plan d’action) 1^{er} juin 2017 (rapport des services offerts et état d’avancement du plan d’action) 1^{er} octobre 2017 (rapport des services offerts, rapport de mesure d’impact et état d’avancement du plan d’action). 	<p>Rapport de services bimensuels remis tous le 25^e jour des mois suivants : Août 2016, octobre 2016, décembre 2016, février 2017, avril 2017, juin 2017, août 2017, octobre 2017 et décembre 2017</p> <p>Un rapport de mesure d’impact* remis à la Ville le 15 avril 2017 et le 1^{er} octobre 2017.</p>	<p>n. de GEHN recevant au moins un service direct d’ESIM</p> <p>n. d’athlètes individuels de catégories relève ou élite (pas compris dans les GEHN) recevant au moins un service direct d’ESIM</p> <p>Ratio « effet multiplicateur»</p> <p>Niveau d’adéquation entre les services offerts et les besoins exprimés Niveau de satisfaction des clients par rapport aux services offerts</p> <p>Niveau d’adéquation entre le panier de services et les orientations de l’INSQ.</p> <p>Positionnement du niveau de service d’ESIM par rapport aux autres CREM au Québec.</p>	<p>De façon globale, desservir plus de 800 athlètes de haut niveau dont 300 athlètes (pour 1^{er} déc. 2016) par des services qui génèrent des impacts positifs selon la répartition suivante (services directs):</p> <p><u>n. de GEHN utilisateurs :</u></p> <p>30 GEHN au 1^{er} déc. 2016 (300 athlètes environ en services directs et 800 en services généraux) 40 GEHN au 15 avril 2017 (400 athlètes environ en services directs et 1 000 en services généraux) 50 GEHN au 1^{er} juin 2017 (500 athlètes environ en services directs et 1 100 en services généraux) 60 GEHN au 1^{er} oct. 2017 (600 athlètes environ en services directs et 1 200 en services généraux)</p> <p>En supplément des athlètes ci-haut</p> <p><u>n. d’athlètes affiliés ou non à un GEHN (services individualisés)</u></p> <p>15 athlètes individuels au 1^{er} déc. 2016 20 athlètes individuels au 15 avril 2017 22 athlètes individuels au 1^{er} juin 2017 25 athlètes individuels au 1^{er} oct. 2017</p> <p>Un effet multiplicateur positif est observé pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les services médico-sportifs ex. via le programme d’Assurances des athlètes du Canada (PAAC) ratio 1:10 Des taux préférentiels pour les athlètes ESIM permettant des réductions pouvant aller jusqu’à 15% ➤ l’accompagnement pour des initiatives de socio-financement à des GEHN et à des athlètes individuels (non-compris dans des GEHN ou pour des projets de socio-financement individuels) pour 10 GEHN et 25 athlètes individuels ayant permis d’amasser des sommes allant de 500\$ à 5 000\$ ➤ Une entente de partenariat avec une compagnie de services en préparation physique assurant un ratio 1 :2 <p>Les services offerts sont en adéquation à 75% avec les besoins exprimés auprès d’ESIM</p> <p>Les clients se disent satisfait ou très satisfait des services offerts dans une proportion de 75 %</p> <p>Le panier de services sera en adéquation à 100% avec les orientations de l’INSQ pour les athlètes élites et relève.</p> <p>Se positionner parmi les deux premiers CREM en termes de nombre d’athlètes desservis et en termes de nombre de GEHN desservis par rapport aux autres CREM au Québec.</p>

	Exploiter, de façon optimale, une salle d'entraînement au CSCR dédiée aux athlètes montréalais, en priorité les athlètes identifiés élite et relève (DLTA).	<p>Rapport de satisfaction de la clientèle remis aux dates suivantes* :</p> <p>1^{er} décembre 2016 15 avril 2017 1^{er} juin 2017 1^{er} octobre 2017</p> <p>*incluant un échantillonnage auprès de GEHN et d'athlètes non-utilisateurs de la salle pour évaluation d'accès et autres</p>	<p>n. de GEHN utilisateurs</p> <p>n. d'athlètes individuels utilisateurs (pas compris dans les GEHN)</p> <p>Adéquation des services offerts et des besoins de la clientèle</p>	<p>n. de GEHN utilisateurs :</p> <p>20 GEHN au 1^{er} déc. 2016 (200 athlètes environ) 22 GEHN au 15 avril 2017 (220 athlètes environ) 23 GEHN au 1^{er} juin 2017 (230 athlètes environ) 25 GEHN au 1^{er} sept 2017 (250 athlètes environ)</p> <p>n. d'athlètes utilisateurs affiliés ou non à un GEHN : (services individualisés)</p> <p>15 athlètes individuels au 1^{er} déc. 2016 20 athlètes individuels au 15 avril 2017 22 athlètes individuels au 1^{er} juin 2017 25 athlètes individuels au 1^{er} sept 2017</p> <p>niveau de satisfaction des utilisateurs indiqué à 80% quant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité de l'environnement (équipement, matériel, environnement général) • qualité des services offerts • qualité d'accès p/r aux demandes d'accès <p>Les services offerts sont en adéquation à 80 % avec les besoins exprimés et sont évalués aux dates suivantes :</p> <p>1^{er} déc. 2016, 15 avril 2017 1^{er} juin 2017 1^{er} octobre 2017</p>
Contribuer à augmenter les retombées sportives pour la communauté sportive montréalaise dans le cadre des événements sportifs majeurs.	<p>Tenir un Sommet en sport de haut niveau</p> <p>Recommander à la Ville un programme de legs à l'attention des promoteurs d'événements.</p>	<p>Tenue du sommet Novembre 2016</p> <p>Recommandation (programme de legs) 15 février 2017</p>	<p>Nombre de participants</p> <p>Taux de satisfaction des participants</p> <p>Coût des projets</p>	<p>200 personnes issues de 40 organisations différentes participent au Sommet.</p> <p>Les participants disent que le Sommet satisfait ou satisfait tout à fait leurs attentes dans une proportion de 75%</p> <p>Moins de 10% de la contribution financière de la Ville de Montréal est dédié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir un Sommet en sport de haut niveau • Recommander à la Ville un programme de legs à l'attention des promoteurs d'événements.

*Le rapport de services bimensuels et le rapport de mesure d'impact qui seront fournis à la Ville devront détailler les statistiques de prestation de services, sous un format à la satisfaction du Service de la diversité sociale et des sports.



ESIM Enrichir
l'expérience
sportive



**Rapport d'activités
Programmes et services aux athlètes
et intervenants sportifs de haut niveau
Présentation faite au conseil d'administration
le mardi 5 avril 2016**

PROJETS ESIM EN COURS

Automne
2015 -
hiver
2016

Intégration des listes d'athlètes et organisations dans notre nouvelle base de données ESIM

Salle d'entraînement pleinement opérationnelle – Rapports journaliers de fréquentations finalisés

Rencontre annuelle de nos 40 groupes accrédités et accréditation de nouveaux groupes d'entraînement de haut niveau (GEHN) – Les nouvelles accréditations mènent à l'activation des services à ces nouveaux groupes.

Soutien personnalisé auprès de 60 athlètes faisant partie du programme «étoiles montantes»

Lancement de la demande de soutien individuel pour les athlètes identifiés

Création des profils des intervenants et spécialistes accrédités par ESIM et participation au comité mis en place par l'INSQ

PHASE 2 – Déc 2015 –
MAI 2016

Implantation du système automatisé de réservation du plateau d'entraînement

Implantation de rapports de fréquentation dans la salle (par semaine, par jour, par groupe)

Implantation du système de tarification pour certains groupes et athlètes

Rajout de matériel et rencontre des responsables de groupe pour un suivi et sondage d'appréciation

Implantation d'un système de priorisation

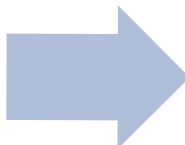
Implantation d'un système de contrôle d'accès à la piste omnisports pour nos athlètes accrédités

STATISTIQUES RÉCENTES

- Plus de 25 groupes de différentes disciplines utilisent la salle régulièrement
- Plus de 800 athlètes ont accès à la salle via leur groupe d'entraînement depuis octobre 2015
- Une centaine d'athlètes utilise la salle quotidiennement ou presque selon leur horaire d'entraînements ou de compétitions
- La salle d'entraînement est accessible de 6h30 à 20h30 les jours de semaine et est régulièrement ouverte le samedi et le dimanche selon les demandes d'accès

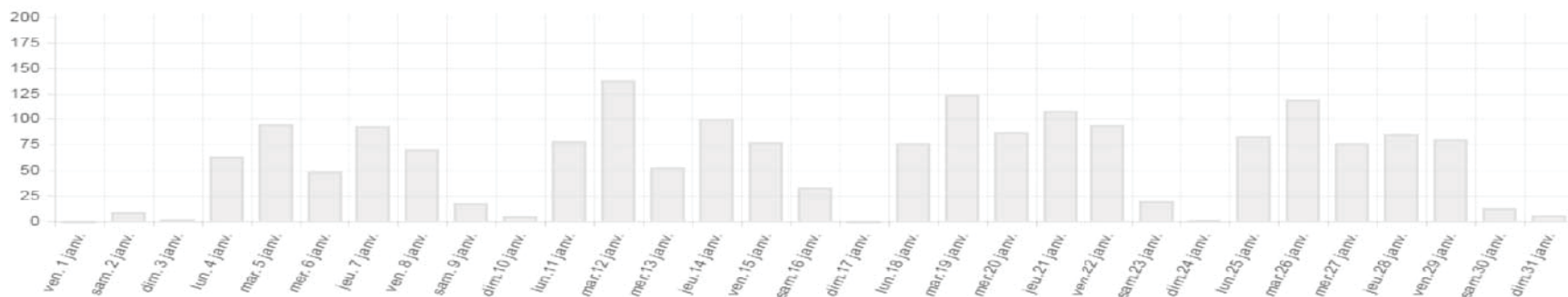
PHASE 2 – Déc 2015 – MARS 2016

- Implantation du contrôle d'accès à la salle
- Implantation de rapports automatisés de fréquentation par groupe et par période donnée
- Importation des listes d'athlètes et des organisations sportives



PHASE 3 – AVRIL 2016- SEPT 2016

- Exportation des données et création de rapports
- Implantation du système de reddition de comptes
- Importation des données des entraîneurs et intervenants œuvrant auprès des groupes



Le Rendez-vous des athlètes est un événement annuel (ou bi annuel à confirmer...) qui a pour but de permettre aux athlètes espoir, relève et élite montréalais de mesurer leur niveau de progression physique et leur niveau de connaissance à travers les années et de se comparer avec les meilleurs athlètes.

Une analyse des besoins des fédérations et des clubs de haut niveau est en cours afin de valider les objectifs, types de tests et la clientèle ciblée.



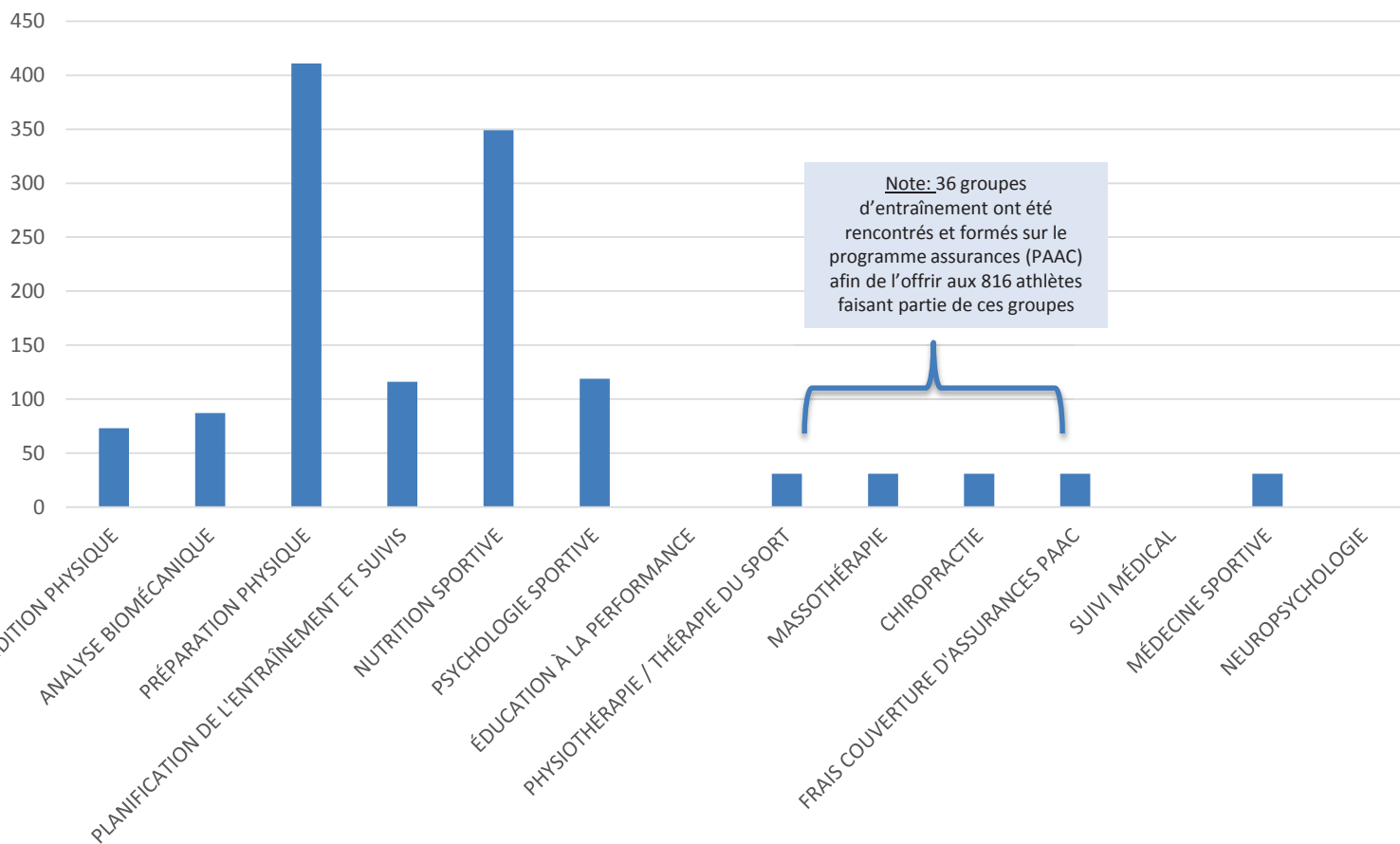
Date préliminaire retenue : le samedi 27 août 2016 au parc olympique

Pour les athlètes espoir, relève et élite de la région de Montréal

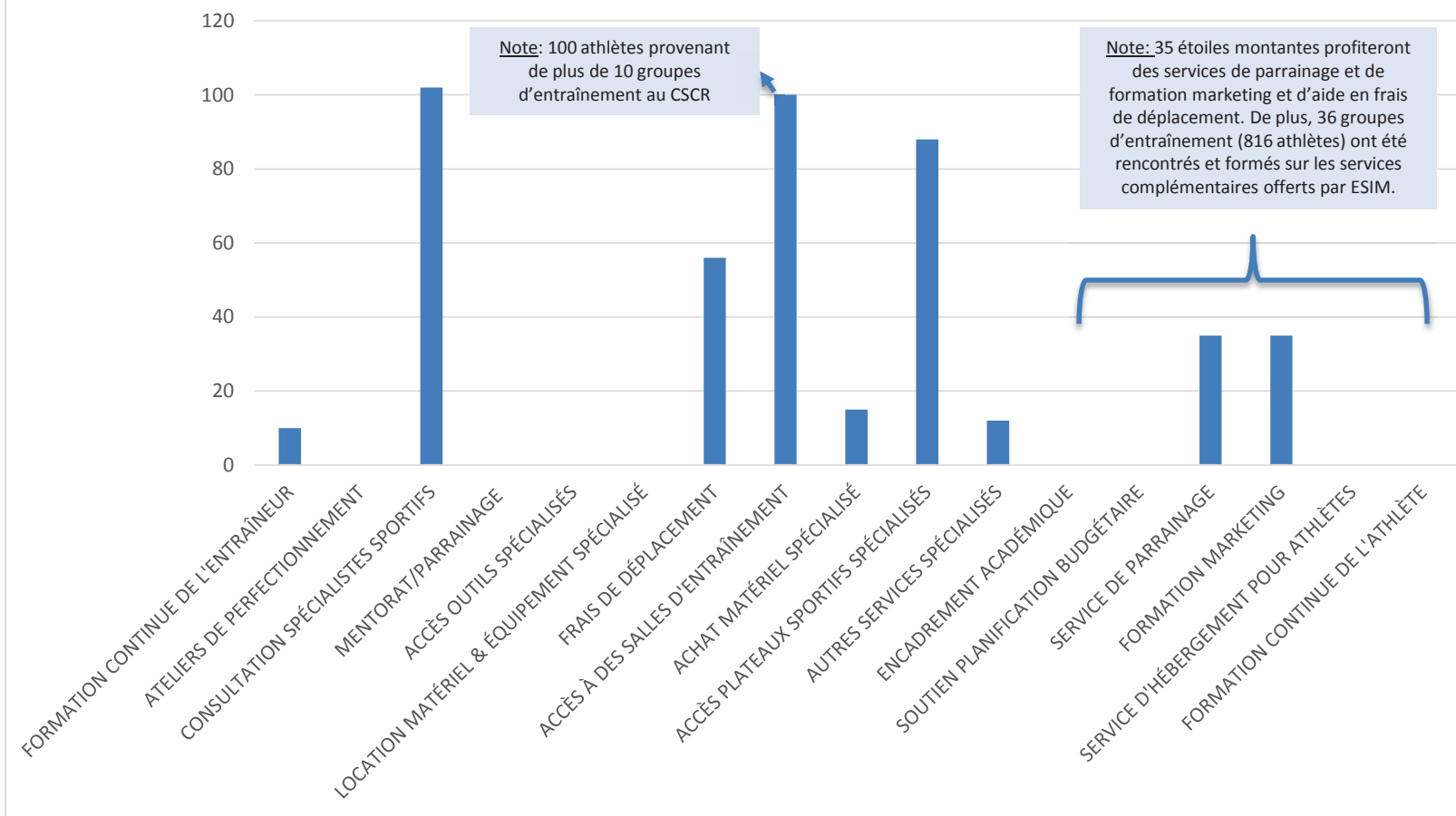
Liste des programmes et services offerts aux GEHN par catégorie de services ESIM

SCIENTES DE L'ENTRAÎNEMENT	SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX SPORTIFS	SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX SPORTIFS	SOUTIEN À L'ENTRAÎNEMENT ET AUX COMPÉTITIONS	SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE • ANALYSE BIOMÉCANIQUE • PRÉPARATION PHYSIQUE • PLANIFICATION DE L'ENTRAÎNEMENT ET SUIVIS • NUTRITION SPORTIVE • PSYCHOLOGIE SPORTIVE 	<ul style="list-style-type: none"> • ÉDUCATION À LA PERFORMANCE • PHYSIOTHÉRAPIE / THÉRAPIE DU SPORT • MASSOTHÉRAPIE • CHIROPRACTIE • SUIVI MÉDICAL • MÉDECINE SPORTIVE • NEUROPSYCHOLOGIE • FRAIS COUVERTURE D'ASSURANCES PAAC 	<ul style="list-style-type: none"> • FORMATION CONTINUE DE L'ENTRAÎNEUR • ATELIERS DE PERFECTIONNEMENT • CONSULTATION SPÉCIALISTES SPORTIFS • MENTORAT/PARRAINAGE • ACCÈS OUTILS SPÉCIALISÉS • LOCATION MATÉRIEL & ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ 	<ul style="list-style-type: none"> • FRAIS DE DÉPLACEMENT • ACCÈS À DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT • ACHAT MATÉRIEL SPÉCIALISÉ • ACCÈS PLATEAUX SPORTIFS SPÉCIALISÉS • AUTRES SERVICES SPÉCIALISÉS 	<ul style="list-style-type: none"> • ENCADREMENT ACADÉMIQUE • SOUTIEN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE • SERVICE DE PARRAINAGE • FORMATION MARKETING • SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR ATHLÈTES • FORMATION CONTINUE DE L'ATHLÈTE

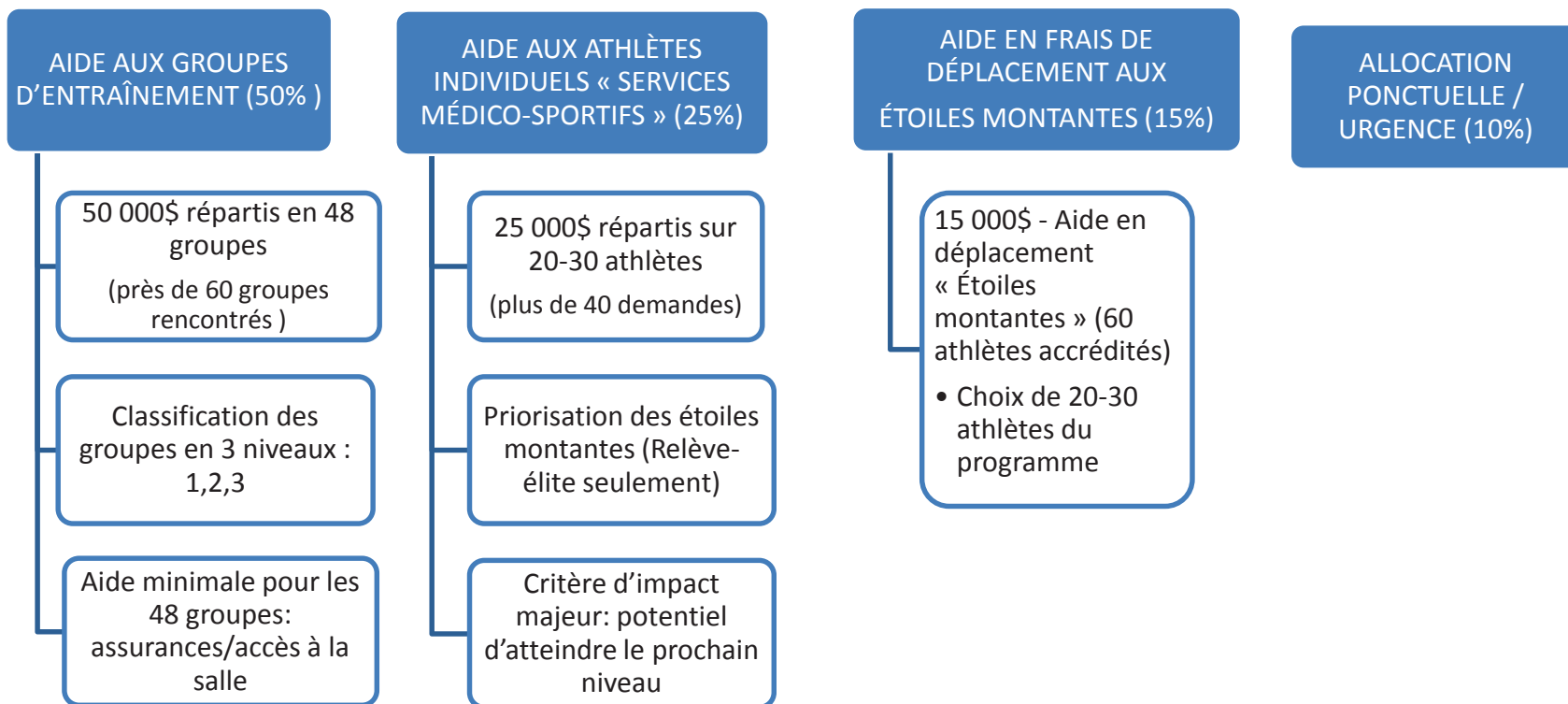
Nb d'athlètes par type de service fourni par ESIM vague2 (page 1)



Nb d'athlètes par type de service fourni par ESIM vague2 (page 2)



RÉPARTITION APPROXIMATIVE DU BUDGET DE 100 000\$



Finaliser la reddition de comptes 2015-2016 et les rapports d'activités

Finaliser la phase 3 du projet d'intégration dans la base données: rapport, reddition de comptes

Optimiser le contrôle d'accès à la salle d'entraînement ESIM et intégrer le système de réservation incluant une tarification au besoin

Préparer le RV des athlètes du mois d'août 2016

Activer le programme d'accompagnement et de suivi auprès des « étoiles montantes »

Créer les profils des entraîneurs de clubs

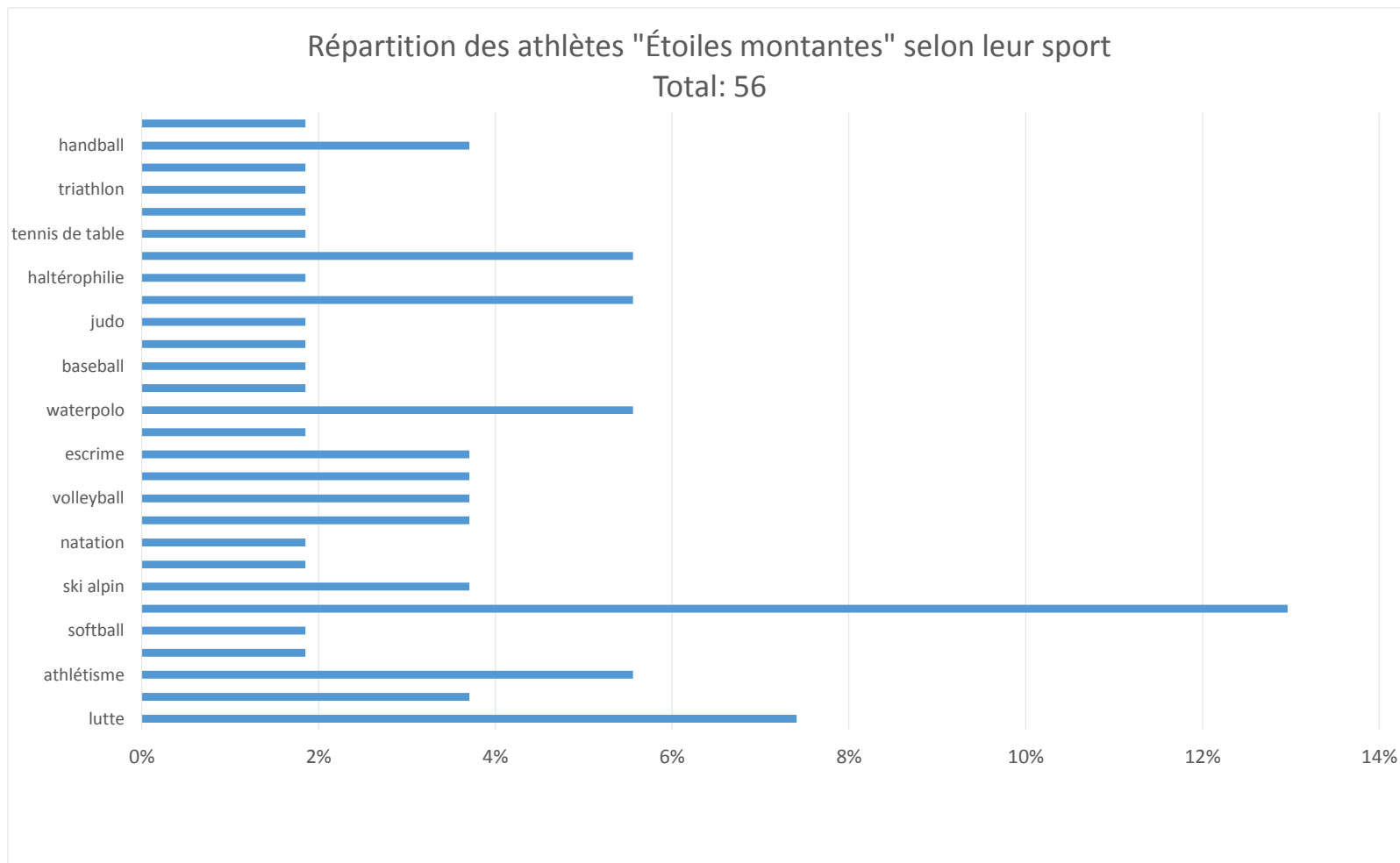
Identifier des GEHN qui bénéficieront du soutien financier ESIM

Identifier les athlètes individuels soutenus par ESIM

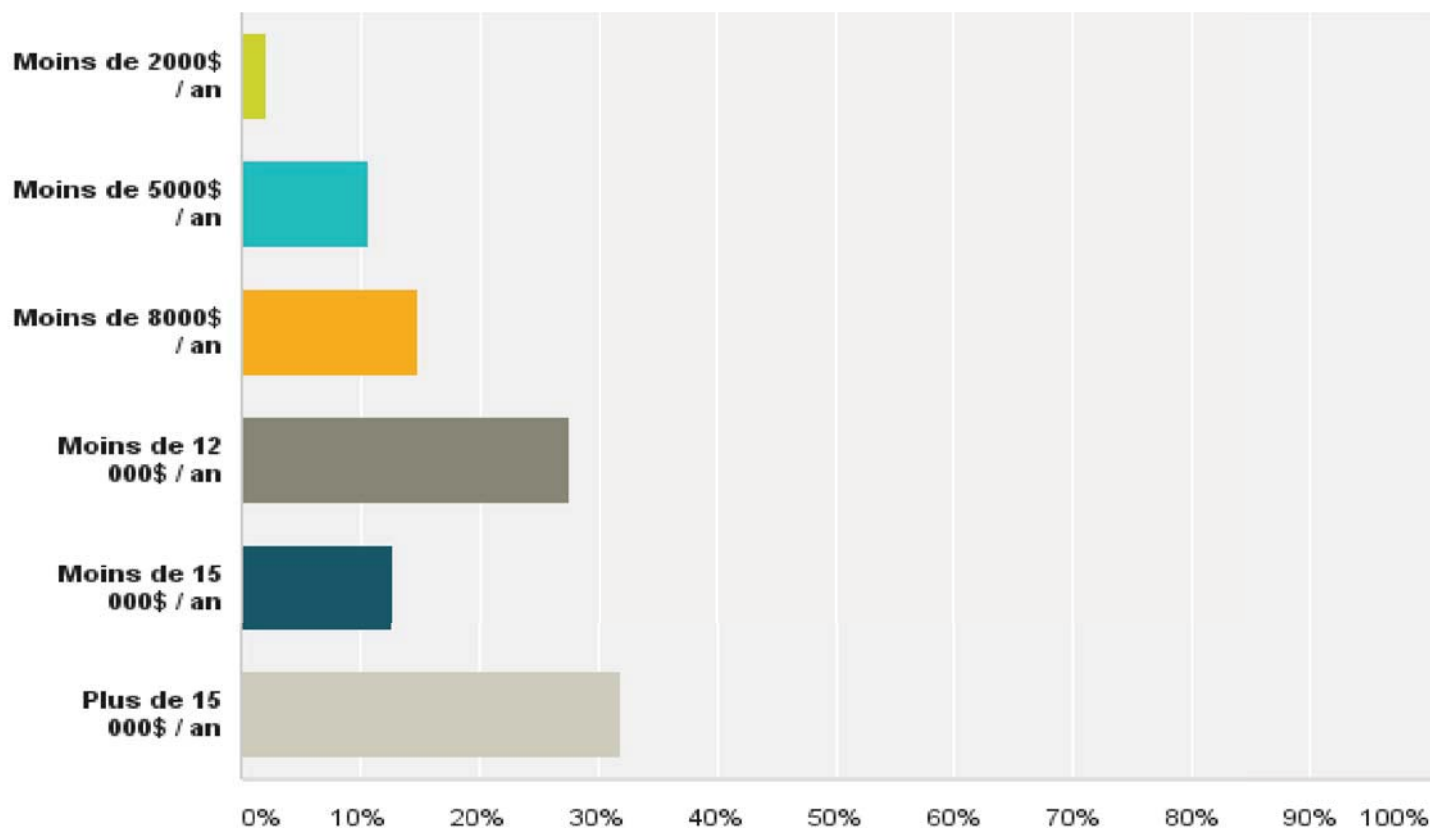
Finaliser les profils des intervenants sportifs et le système d'accréditation

Implanter un système d'accompagnement et de suivi des athlètes du programme «étoiles montantes »

Créer les profils des entraîneurs et groupes d'entraînement



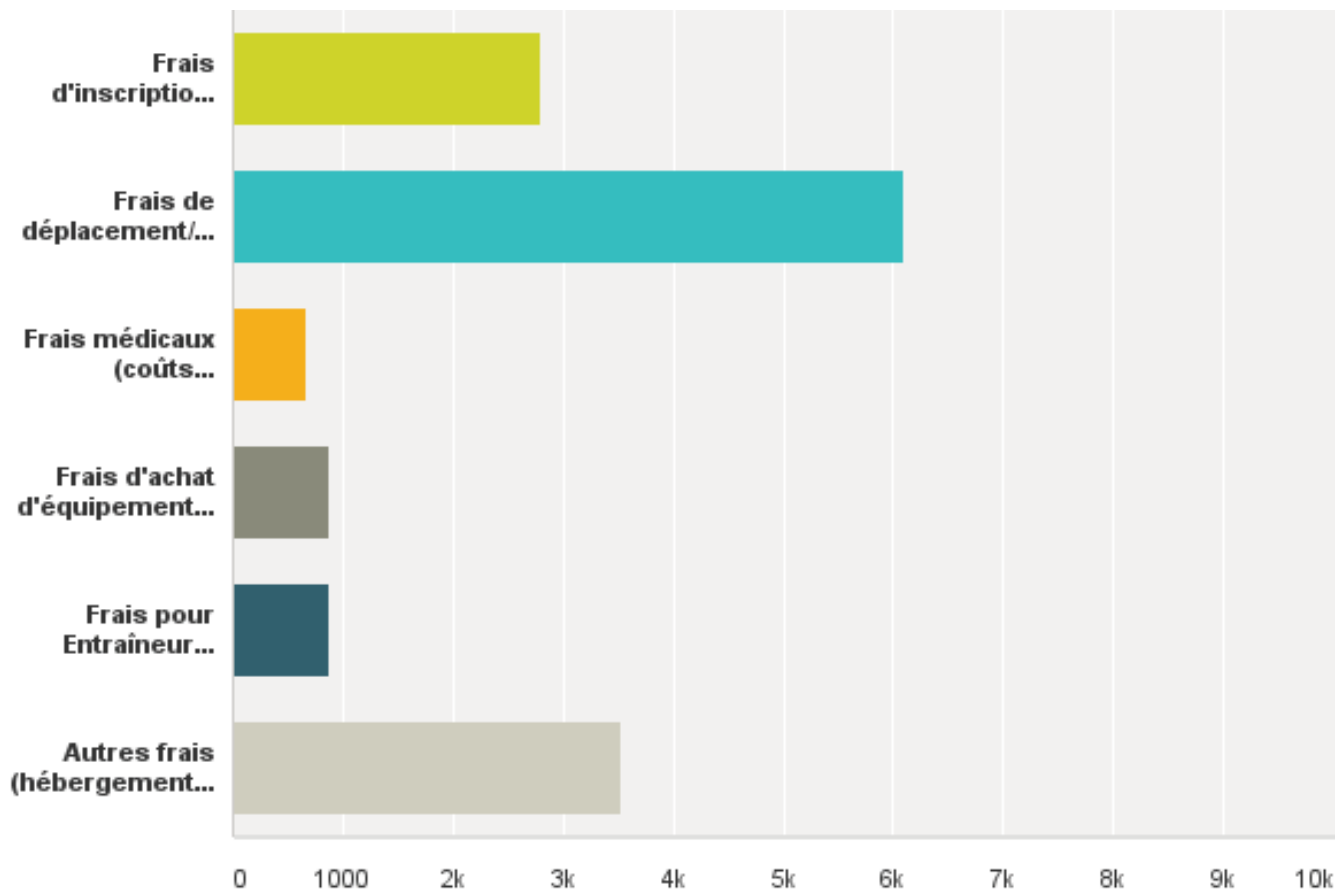
- Coût annuel de la pratique de son sport (Incluant frais de déplacement, membership, services médicaux sportifs, équipement...)



- Coût annuel de la pratique de son sport (Incluant frais de déplacement, membership, services médicaux sportifs, équipement...)

Choix de réponses	Réponses	
Moins de 2000\$ / an	2,13%	1
Moins de 5000\$ / an	10,64%	5
Moins de 8000\$ / an	14,89%	7
Moins de 12 000\$ / an	27,66%	13
Moins de 15 000\$ / an	12,77%	6
Plus de 15 000\$ / an	31,91%	15
Total		47

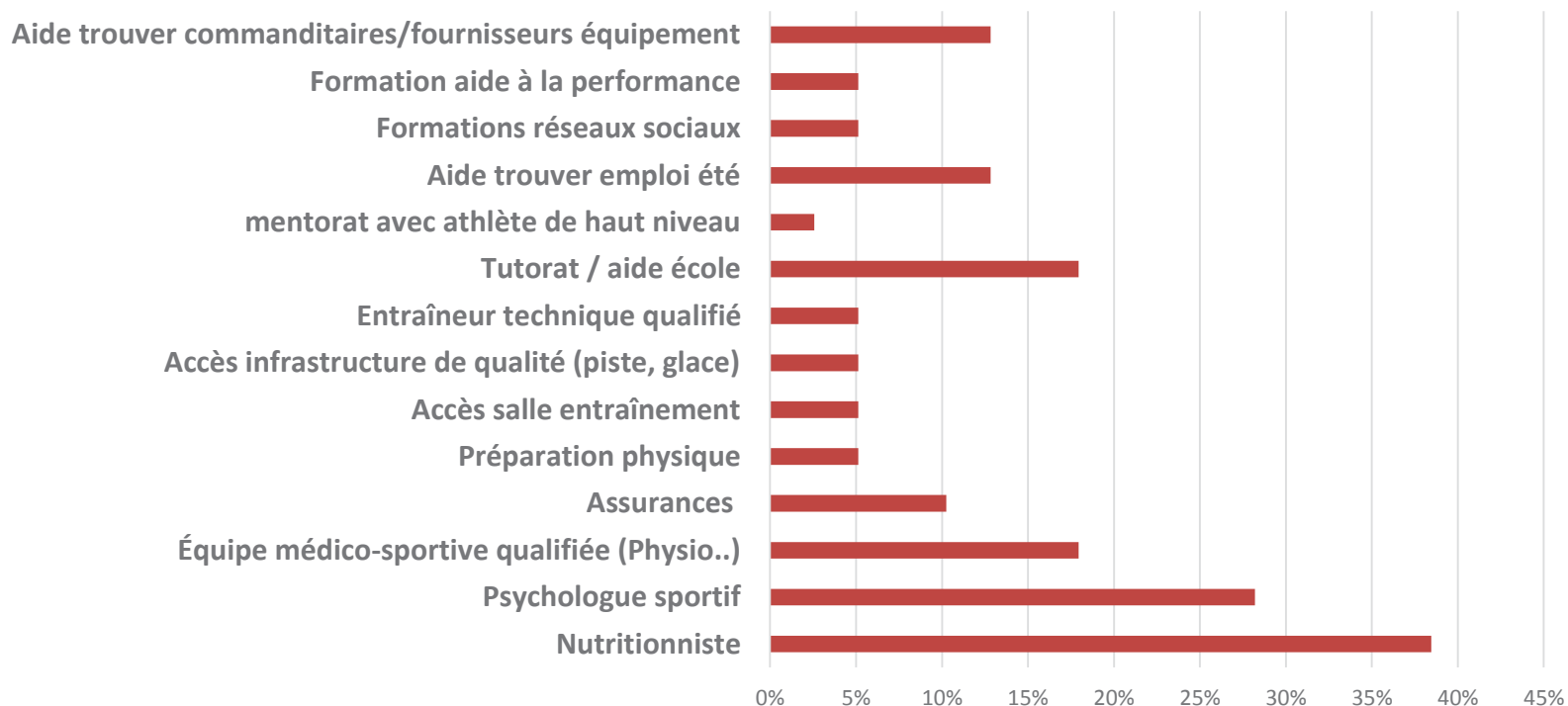
- Détails de la répartition des frais associés à la pratique du sport de l'athlète



- Détails de la répartition des frais associés à la pratique du sport de l'athlète

Choix de réponses	Moyenne	Total	Réponses
Frais d'inscription au club et ou membership (incluant affiliation à la fédération s'il y a lieu)	2 799	139 960	50
Frais de déplacement/hébergement pour les camps d'entraînement et compétitions	6 106	305 300	50
Frais médicaux (coûts assurance/évaluations médicales etc...)	662	17 205	26
Frais d'achat d'équipement et/ou matériel spécialisé	879	36 050	41
Frais pour Entraîneur spécialisé (kinésologue, nutritionniste, psychologue sportif etc...)	876	21 035	24
Autres frais (hébergement annuel, ...)	3 526	95 200	27
Nombre total de participants : 53			

Type d'aide demandée par les athlètes pour l'atteinte de leurs objectifs (réponses non-induites lors de l'entrevue)



Dossier # : 1161658001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Approuver la convention avec l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons la validité et la forme du document ci-joint.

FICHIERS JOINTS



[Convention ESIM 2016-2017 VISÉE.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

William Kronstrom RICHARD
Avocat
Tél : 514 872 2733

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514 872 8323
Division : Droit contractuel

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **EXCELLENCE SPORTIVE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1 000, avenue Émile-Journault, Montréal, Québec, H2M 2E7, agissant et représentée par Richard W. Pound, président et Raymond Côté, secrétaire-trésorier, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 20 mai 2016, dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription TPS : S/O
N° d'inscription TVQ : S/O
N° d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE les fonds nécessaires au support financier octroyé à l'Organisme en vertu de la présente convention proviennent du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (le « ministre des Affaires municipales »), le 4 juillet 2012, (le « Protocole »);

ATTENDU QUE le Protocole établit les modalités de l'octroi par le ministre des Affaires municipales à la Ville d'une aide financière en vue de lui permettre de réaliser, selon son choix, des projets qui s'inscrivent dans les cinq (5) axes identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* et qui respectent les objectifs de développement de la Ville, tels que précisés dans ses politiques, stratégies et plans;

ATTENDU QUE le Décret 378-2014, pris par le gouvernement du Québec le 24 avril 2014, confère au ministre responsable de la Région de Montréal (le « Ministre ») la responsabilité de l'application de la section IV.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires*

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que celle des effectifs et des crédits afférents à ces fonctions;

ATTENDU QUE le Protocole entend maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets soutenus ainsi que susciter notamment des investissements privés;

ATTENDU QUE le Projet qu'entend réaliser l'Organisme s'inscrit dans un de ces cinq (5) axes du Protocole;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme peut recevoir des contributions de différents ministères autres que la subvention provenant du Ministre;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet – Plan d'action »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projet;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Directrice** » : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 1.5 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des Annexes 1, 2 et 3.

ARTICLE 2

OBJET

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- 3.1 En considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention et conditionnellement à la disponibilité des crédits en provenance du Ministre, couvrant toute la durée de l'entente, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre cents quatre vingt dix mille dollars (490 000 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme comme suit :
- Pour la période de référence du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, la contribution financière de la Ville ne peut pas dépasser trois cents vingt cinq mille dollars (325 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant. Cette somme est versée à ESIM en trois versements comme suit :
- 3.2.1 un premier versement pour une somme de deux cents mille dollars (200 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;
- 3.2.2 un deuxième versement en janvier 2017, pour une somme maximale de soixante quinze mille dollars (75 000 \$) conditionnel à une première évaluation intermédiaire des résultats de l'Organisme à la satisfaction de la Directrice et dès que ESIM démontrera, à la satisfaction de la Directrice, qu'il détient des ententes avec d'autres partenaires financiers qui s'engagent à des contributions en argent ou en biens et services pour une somme minimale de 200 000 \$ pour l'année de référence du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
- 3.2.3 un troisième versement en mai 2017 pour une somme de cinquante mille dollars (50 000 \$) conditionnel à une évaluation annuelle des résultats de l'Organisme à la satisfaction de la Directrice.
- 3.3 Pour la période de référence du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017, la contribution financière ne peut pas dépasser cent soixante cinq mille dollars (165 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant. Cette somme est versée à ESIM en deux versements comme suit :
- 3.3.1 un premier versement en juillet 2017 pour une somme de cent mille dollars (100 000 \$) conditionnel à une deuxième évaluation intermédiaire des résultats de l'Organisme à la satisfaction de la Directrice et dès que ESIM démontrera, à la satisfaction de la Directrice, qu'il détient des

ententes avec d'autres partenaires financiers qui s'engagent à des contributions en argent ou en biens et services pour une somme minimale de 100 000 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017;

- 3.3.2 un deuxième versement en novembre 2017 pour une somme de soixante cinq mille dollars (65 000 \$) conditionnel à l'évaluation finale des résultats de l'Organisme à la satisfaction de la Directrice.
- 3.4 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 3.5 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme ne démontre pas, à la satisfaction de la Directrice, que le financement global du Projet est assuré.
- 3.6 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.
- 3.7 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 3.8 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme doit des sommes à la Ville.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que les sommes versées ne peuvent être employées pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;
- 4.2 transmettre à la Directrice, pour approbation, au plus tard le 15 avril 2017, une mise à jour annuelle du plan d'action visant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017. Le plan d'action doit comprendre notamment des objectifs mesurables ainsi que les livrables, les indicateurs et les cibles qui y sont associés;
- 4.3 transmettre à la Directrice pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à ses échéanciers ou à tout autre élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature de cette convention ou l'approbation par la Directrice prévue à l'article 4.2;
- 4.4 réaliser le Projet selon le calendrier convenu;
- 4.5 transmettre à la Directrice le 1^{er} décembre 2016, pour approbation, en prévision de la première évaluation intermédiaire des résultats de l'Organisme un rapport des services offerts et l'état d'avancement de la réalisation des cibles du plan d'action joint à la présente;

- 4.6 transmettre à la Directrice le 15 avril 2017, pour approbation, en prévision de l'évaluation annuelle des résultats de l'Organisme, un rapport des services offerts, un rapport de mesure d'impacts et l'état d'avancement de la réalisation des cibles du plan d'action joint à la présente;
- 4.7 transmettre à la Directrice le 1^{er} juin 2017, pour approbation, en prévision de la deuxième évaluation intermédiaire des résultats de l'Organisme un rapport des services offerts et l'état d'avancement de la réalisation des cibles du plan d'action joint à la présente;
- 4.8 transmettre à la Directrice le 1^{er} octobre 2017, pour approbation, en prévision de l'évaluation finale des résultats de l'Organisme, un rapport des services offerts, un rapport de mesure d'impacts et l'état d'avancement de la réalisation des cibles du plan d'action joint à la présente;
- 4.9 transmettre à la Directrice, au plus tard le 15 avril 2017, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
- 4.10 transmettre à la Directrice, au plus tard le 15 avril 2017, les prévisions budgétaires de l'Organisme et du projet pour l'année suivante lorsque le Projet se réalise sur plus d'une année; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues;
- 4.11 informer la Directrice, dans les plus brefs délais, en cours d'année, de toute nouvelle subvention reçue d'un ministère ou d'une agence du gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation de la présente convention et l'aviser de toute nouvelle demande de subvention faite par l'Organisme dans le cours de celle-ci;
- 4.12 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
- 4.13 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de celui-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
- 4.14 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles à la Directrice et au Ministre, durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux. L'Organisme collabore avec la Directrice et le Ministre et leur laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents que ceux-ci demandent. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;
- 4.15 transmettre, pour chaque année de la présente convention, ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, au

- Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal (Québec) H3A 3P1), ainsi qu'une copie à la Directrice, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues pour la réalisation du projet, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, ainsi qu'une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiqués à l'Annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers vérifiés, transmettre, en plus des états financiers vérifiés, un état des revenus et dépenses vérifié du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent article;
- 4.16 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.17 constituer, à la demande de la Directrice, un comité d'évaluation de la réalisation du plan d'action, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et de la Directrice, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs. Les rencontres du comité d'évaluation seront convoquées par la Directrice au moins deux fois par année et un compte rendu sera rédigé par celle-ci;
- 4.18 soumettre à la Directrice, pour avis, les orientations, les critères de priorisation des services et des clientèles, les outils d'analyse des services et autres documents exigés reliés au plan d'action avant de les soumettre à un groupe de travail ou au conseil d'administration;
- 4.19 transmettre à la Directrice tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.20 transmettre sans délai à la Directrice, lorsqu'elle en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.21 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;
- 4.22 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et de celle du Ministre, conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans

l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le Ministre par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par la Directrice et par le Ministre avant diffusion.

- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville, le Ministre et le Secrétariat à la Région de Montréal (le « Secrétariat ») aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis de la Directrice l'enjoignant de remédier à son défaut;
 - 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
 - 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés à l'articles 6.1.1, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.
- 6.3 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.2, 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.
- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier cette convention sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8 **DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2017.

ARTICLE 9 **DÉONTOLOGIE**

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$), par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, à la Directrice, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

11.1 Statut d'observateur

L'Organisme accorde à la Directrice, pendant toute la durée de la présente convention, un statut d'observateur à son assemblée générale et à toutes les assemblées de son conseil d'administration et l'Organisme doit aviser la Directrice de toute assemblée au moins cinq (5) jours à l'avance.

11.2 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.3 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service de la diversité sociale et
des sports
À l'attention de la Directrice
M^{me} Johanne Derome
801, rue Brennan
Montréal (Québec)
4^e étage
H3C 0G4

POUR L'ORGANISME :

Excellence sportive de l'île de
Montréal
À l'attention du président
M. Richard W. Pound
1000, Avenue Émile-Journault
Montréal (Québec)
H2M 2E7

11.4 Cession

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.5 Absence de mandat

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.6 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.7 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
M^e Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20

EXCELLENCE SPORTIVE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Richard W. Pound, président

Par : _____
Raymond Côté, secrétaire-trésorier

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour du mois de 2016 (Résolution).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

**Plan d'action du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017 – Excellence sportive
de l'île de Montréal**

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les coûts engagés après le 31 décembre 2017;
- les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques;
- les coûts des travaux réalisés avant la signature de la présente convention;
- les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire;
- les frais de déplacements des athlètes en compétition ou en camp d'entraînement.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME EXCELLENCE SPORTIVE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

A - VILLE DE MONTRÉAL

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre au directeur pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.
 - Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
 - Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
 - Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.
- 2.2. Relations publiques et médias
 - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres

contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le projet ou l'activité.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : **communications@ville.montreal.qc.ca** du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca. Il est important de préciser que le projet est subventionné par le biais de l'entente du 175 M\$ lorsque vous communiquez avec le cabinet.

<p>B. VISIBILITÉ -MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET SECRÉTARIAT</p>

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au gouvernement du Québec et à cet égard, il doit :

- Faire en sorte que la présence du MINISTRE, notamment son nom et son image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à son statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente.
- Offrir au MINISTRE ou à un de ses représentants de participer à toute annonce ou toute cérémonie officielle concernant les projets liés au présent protocole d'entente.

- Aviser le MINISTRE, par écrit, au moins trois semaines avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.
- Apposer la signature du gouvernement du Québec dans l'ensemble des outils de communication imprimés ou de format électronique produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les communiqués de presse, les infolettres.
- Apposer la signature du gouvernement du Québec sur les outils de communication qui seront diffusés hors Québec.
- Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Mentionner le partenariat du Secrétariat dans les communiqués de presse;
- Offrir au Secrétariat d'insérer un communiqué dans les pochettes remises lors des événements de presse et lors du bilan.
- Offrir au Secrétariat ou au gouvernement du Québec un espace publicitaire dans le programme officiel de l'événement, si de tels espaces sont offerts gratuitement aux partenaires publics.
- Offrir d'insérer un message du MINISTRE dans le programme officiel ou, selon le cas, un message gouvernemental conjoint avec les signatures des ministres concernés.
- Offrir au Secrétariat des invitations pour assister aux activités officielles liées au projet, telles que les conférences de presse, lancements, etc.
- Offrir au Secrétariat d'installer un panneau ou une bannière gouvernementale à l'occasion des conférences de presse ainsi que dans les principaux lieux où se déroulera l'événement, si le contexte s'y prête.
- Positionner la signature du gouvernement du Québec dans le respect des normes d'utilisation de la signature gouvernementale disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite>.
- Aviser le Secrétariat, en s'adressant à la direction des communications (communication.srm@mce.gouv.qc.ca), dès que possible ou au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de la tenue des activités publiques relatives au projet et des dates de tombées des documents à fournir: message, communiqué ou autre.
- Faire approuver les éléments de visibilité où apparaissent la signature ou la dénomination du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec par la Direction des communications du Secrétariat avant leur diffusion auprès du public, et ce, dans un délai minimum de 5 jours ouvrables avant leur impression.
- Ne pas utiliser le nom ou la signature du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec sans avoir préalablement obtenu le consentement de la Direction des communications du Secrétariat.

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec la Direction des communications au Secrétariat à l'adresse suivante : communication.srm@mce.gouv.qc.ca

Dossier # : 1161658001

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique

Objet :

Approuver la convention avec l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1161658001 - ESIM.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Roger VERREAULT
Conseiller économique
Tél : 872-8018

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire
Tél : 514 872-1293
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1167195004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 10 septembre le 16h à 19h./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce./ Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée./ Approuver le protocole de soutien technique estimé à 200 000 \$.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h ;

2. d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;

3. d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :

3.1.1 une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;

3.1.2 la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une

marque ou un signe au sol.

3.2 Cette autorisation est valable du 1er au 25 septembre 2016.

3.3 A l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.

3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

d'approuver le protocole de soutien technique.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-24 16:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167195004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 10 septembre le 16h à 19h./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce./ Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée./ Approuver le protocole de soutien technique estimé à 200 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les 10 et 11 septembre prochain, le prestigieux circuit UCI WorldTour fera un arrêt en Amérique, lors des Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal. Les meilleurs coureurs cyclistes de la planète s'attaqueront en moins de 48 heures aux circuits réputés de Québec et de Montréal sur des distances de plus de 200 km chacun. L'UCI WorldTour regroupe les plus belles courses cyclistes sur route du monde. On y retrouve aussi bien les plus grandes courses par étapes telles le Tour de France et le Giro d'Italia. Reflet du développement du cyclisme au niveau international, de nombreuses courses plus récentes en Océanie, en Amérique ou en Asie font maintenant partie de l'UCI WorldTour.

Événements GPCQM est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et créé le 1er juillet 2014. Il est le résultat de la fusion entre le Grand Prix Cycliste Pro-Tour, Événements sportifs challenge sprint et Gestion cyclo sportive Québec. L'organisme présentera la 7e édition du « Grand Prix cycliste de Montréal » (GPCM) le 11 septembre 2016.

Cet organisme demande les autorisations nécessaires pour la fermeture de rues pour le GPCM et l'autorisation de peindre sur la surface de la chaussée le logo de la Ville de Montréal ainsi que les lignes réglementaires afin de satisfaire aux critères de l'Union Cycliste

Internationale (UCI). Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils des arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1332, du 29 juillet 2015, autoriser, à la demande de « Événements GPCQM » la tenue du « Grand Prix cycliste de Montréal », le 13 septembre 2015 de 11 h à 17 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

- CG15 0273, du 30 avril 2015, CM15 0448 du 28 avril 2015 et CE15 0746 du 22 avril 2015, accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme.
- CE14 1073, du 2 juillet 2014, autoriser la cinquième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE13 1222, du 14 août 2013, autoriser la quatrième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 15 septembre 2013 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.

DESCRIPTION

Le GPCM se tiendra le dimanche 11 septembre 2016 autour du parc du Mont-Royal. Les cyclistes emprunteront le parcours de 12,1 km à 17 reprises pour une épreuve totale de 205,7 km. Le départ de la course sera lancé à 11 h et l'arrivée est prévue aux alentours de 16 h 45. Le parcours de 12.1 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/d'arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Chemin de la Côte Ste-Catherine, Voie Camilien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-Neiges côté Est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la Rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Édouard-Montpetit, rue Vincent-D'Indy, Chemin de la Côte Sainte-Catherine et retour au site d'arrivée.

Le marquage de la chaussée sera fait sur l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, sur la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

Le soutien technique tient compte du cahier des charges de l'UCI.

Comme en 2015, il y aura présentation d'un Critérium le samedi 10 septembre sur l'avenue du Parc. Cette course, sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC), sera présentée à compter de 16 h. Le trajet utilisé sera l'avenue du Parc, des deux côtés, entre le Chemin de la Côte Ste-Catherine et l'avenue Duluth. Ce Critérium sera ouvert aux catégories Junior et Sénior (17 à 29 ans) pour les cyclistes amateurs et professionnels, hommes et femmes. Le départ pour les femmes sera donné à 16 h et près de 60 cyclistes sont attendus pour parcourir 33 km, soit 30 tours du parcours pour une durée de 47 minutes. Dès 17 h, le départ du Critérium des hommes sera lancé avec près de 100 cyclistes qui se disputeront la victoire sur une distance de 50 km, soit 45 tours pour une durée approximative de 62 minutes.

JUSTIFICATION

L'organisation des Grands Prix Cyclistes Québec - Montréal a obtenu de l'UCI en 2009 les deux premières licences pour des épreuves du circuit UCI WorldTour en Amérique. Ces licences ont été renouvelées pour les années 2013 à 2016. L'organisme « Événements GPCQM » a besoin du consentement de la Ville de Montréal avant de pouvoir utiliser le domaine public et les lieux publics de la Ville pour tenir le GPCM sur le territoire de Montréal. L'autorisation de la Ville de Montréal est également exigée par l'UCI. Afin de répondre aux exigences de l'UCI, le traçage de la ligne de départ du GPCM ainsi que la ligne du Grand Prix sur la montagne y sont obligatoires. Le traçage de la ligne d'arrivée devra être effectué sur l'avenue du Parc, côté ouest, et une ligne blanche pour le passage du GPCM sur la montagne devra être tracée sur la Voie Camilien-Houde après le cap de roche au point le plus élevé du chemin. Le marquage sur la chaussée des logos de la Ville de Montréal fait partie du protocole d'entente avec le promoteur.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement lequel sera diffusé dans plus de 130 pays. Le GPCM offre une visibilité internationale à la Ville de Montréal et renforce le positionnement de Montréal comme ville d'événements sportifs d'envergure internationale. Par sa nature et le cadre télévisuel sur le déroulement des courses cyclistes, ce sport est un excellent véhicule pour promouvoir les aspects touristiques d'une ville hôte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2015, la valeur du soutien technique en biens et services de la Ville de Montréal a été estimée à 221 000\$. Pour les années 2015 à 2019, la Ville versera une contribution financière de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand prix Cycliste de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le GPCM permet aux citoyens d'assister gratuitement à un spectacle cycliste de haut calibre mettant en vedette les meilleurs cyclistes au monde. Ces athlètes de renommée internationale sont des modèles pour les jeunes et stimulent leur intérêt pour la compétition de haut niveau et pour la pratique du sport en général.

Depuis 2010, l'organisme organise des stages pour la formation de commissaires, en collaboration avec l'Association cycliste canadienne, développant ainsi une expertise au Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal s'est engagée à soutenir cet événement. Un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM a été signé pour les éditions 2015 à 2019. Il est donc impératif de respecter l'engagement de la Ville en donnant suite à ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur a la responsabilité de respecter les exigences en termes de communication et de visibilité indiquées dans son protocole d'entente. Il devra également mettre en place un plan de communication afin de soutenir la tenue et la notoriété des deux courses.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet: dépôt du cahier des charges;
Août : dérogations à la réglementation municipale;
5 septembre : début du montage;
11 septembre : réalisation du GPCM et début du démontage;
Novembre : rencontre de rétroaction;
Décembre : obtention du rapport d'activités et du bilan financier de l'édition 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian DUMONT, Outremont
Anne-Marie POITRAS, Outremont
Nadia MOHAMMED, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick YELLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Marc-Andre CHURCH, Service de sécurité incendie de Montréal
Soraya MIRANDA, Ville-Marie
Julie DASSYLVA, Ville-Marie
Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Isabelle GIRARD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Lucie J FERLAND, Ville-Marie
José PIERRE, Ville-Marie
Claude NICOL, Ville-Marie
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal
Ruy Paulo FERREIRA, Le Plateau-Mont-Royal
Valérie G GAGNON, Service des infrastructures_voirie et transports
Charles DESLONGCHAMPS, Le Plateau-Mont-Royal
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Martin GRENIER, Service de police de Montréal
Éric Augusto LOTKE, Ville-Marie

Lecture :

José PIERRE, 17 mai 2016
Charles DESLONGCHAMPS, 17 mai 2016

Christian DUMONT, 17 mai 2016
Nadia MOHAMMED, 17 mai 2016
Marie-Ève BOIVIN, 17 mai 2016
Soraya MIRANDA, 17 mai 2016
Patrick YELLE, 17 mai 2016
Pierre-Paul SAVIGNAC, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LACOSTE
agent(e) de projets

Tél : 514 872-6917
Télécop. : 514-872-1505

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1505

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-05-24

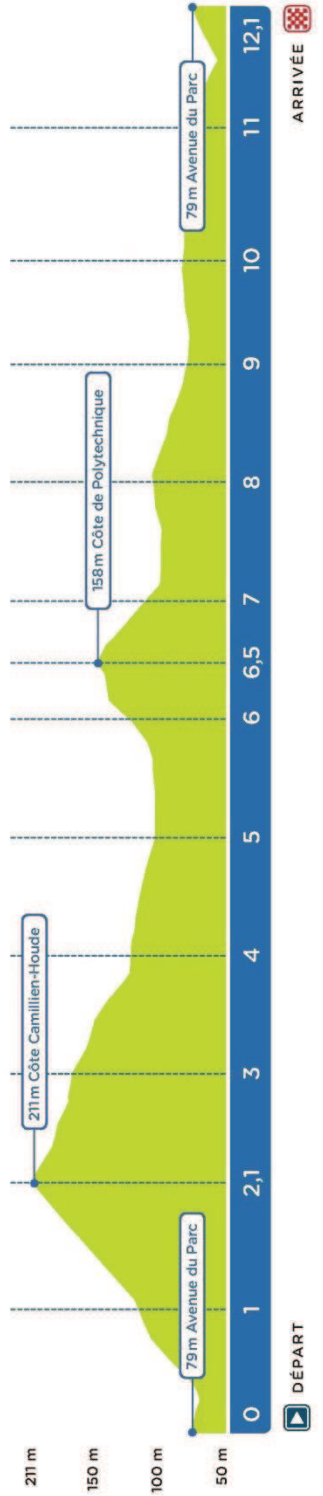


PARCOURS VILLE DE MONTRÉAL 11 SEPTEMBRE 2016

Les côtes
 Dénivelé du circuit : **229 m**
 Dénivelé de l'épreuve : **3893 m** (17 tours)
 KM 2 : Côte Camillien-Houde 1,8 km à 8% de moyenne
 KM 6 : Côte de Polytechnique 780 m à 6% de moyenne, incluant une montée de 200 m à 11%
 KM 11 : Avenue du Parc 560 m à 4% de moyenne

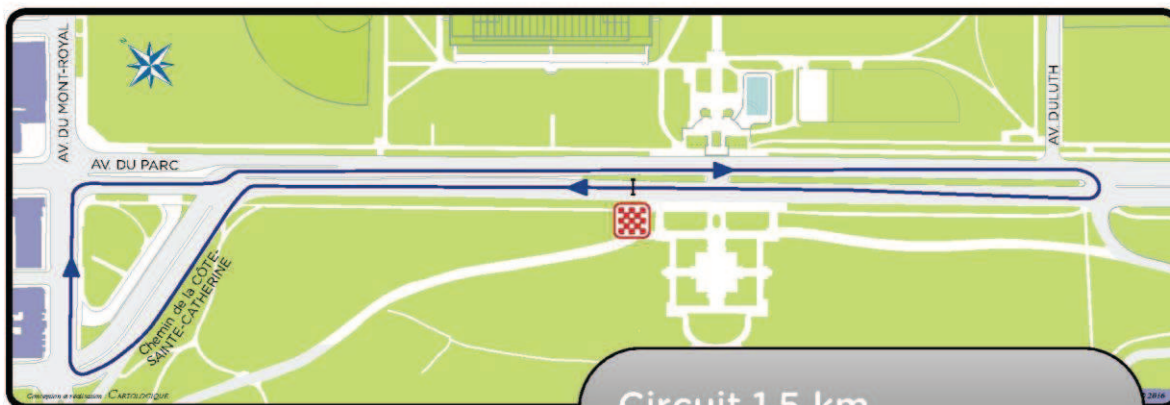


Départ / Arrivée
 Circuit : 12,1 km
 Total de l'épreuve : 205,7 km



© Grand Prix Cycliste Québec-Montréal, 2015

PARCOURS CRITÉRIUM NATIONAL MONTRÉAL - 10 SEPTEMBRE 2016



Circuit 1,5 km

Épreuve Hommes Maîtres :

15h30 - 20 tours

Épreuve Femmes Maîtres et Élites :

16h15 - 15 tours


Épreuve Hommes Élites :


17h00 - 25 tours





LÉGENDE

→ Accès au site

 Point de passage obligé

 Stationnement coureurs et espace Équipes

 Tente Organisation / Enregistrement

 Départ / Arrivée

CONVENTION – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **ÉVÉNEMENTS GPCQM**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* dont l'adresse principale est au 6 du boulevard Desaulniers – bureau 500 à St-Lambert, Québec J4P 1L3 agissant et représentée Serge Arsenault, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 21 janvier 2015;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, les 10 et 11 septembre prochain, « Le critérium et le Grand Prix Cycliste de Montréal » (ci-après appelé l' « Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Responsable** » : La Directrice du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé de la Division des événements publics
- 1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville;

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 2 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

- 2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;
- 2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;
- 2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;
- 2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;
- 2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

- 3.1.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention;
- 3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;
- 3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

- 3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les cinq (5) jours suivant la fin de l'Événement;
- 3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);
- 3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, selon le montant des dommages établis par la Ville;
- 3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis deux (2) mois avant la présentation de l'Événement;
- 3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;
- 3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;
- 3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);
- 3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, à l'affichage et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;
- 3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;
- 3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

- 3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;
- 3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.
- 3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

ARTICLE 4 **DÉFAUT**

- 4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :
 - 4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations souscrites aux termes de la présente convention;
 - 4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.
- 4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier la présente convention sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention, à son entière discrétion.
- 4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5 **RÉSILIATION**

- 5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.

- 5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

L'Organisme déclare et garantit :

- 6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 6.2 qu'il est le propriétaire ou l'utilisateur autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de l'Événement.

ARTICLE 7 **INDEMNISATION ET ASSURANCES**

- 7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.
- 7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de 5 millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.
- 7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :
- 7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

- 7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.
- 7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8

DISPOSITIONS FINALES

- 8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.
- 8.2 La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.
- 8.3 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 8.4 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.
- 8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
- 8.6 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.
- 8.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 8.8 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.
- 8.9 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.
- 8.10 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

- 8.11 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

ARTICLE 9 ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 L'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6 du boulevard Desaulniers – bureau 500 à St-Lambert, province de Québec, J4P 1L3 et tout avis doit être adressé à l'attention de Serge Arsenault. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, L'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 La Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, CONVENTION À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20....

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20....

ÉVÉNEMENTS GPCQM

Par : _____
Serge Arsenault

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2016..... (Résolution).



Dossier # : 1161368007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m ² situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m ² , situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$. N/Réf. : 31H12-005-6180-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m² connu et désigné comme étant les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m² connu et désigné comme étant les lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en arrière lot

- du terrain qui est vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte;
3. d'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 936 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net des ristournes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération de Montréal;
 4. d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-31 14:32

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1161368007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m ² situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m ² , situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$. N/Réf. : 31H12-005-6180-01

CONTENU

CONTEXTE

Investissements O.P.M. inc. (le « Promoteur ») est propriétaire de terrains vacants situés de part et d'autre de la 81e Avenue, au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Le Promoteur requiert de la Ville de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, de six lots adjacents aux lots dont il est propriétaire, connus et désignés comme étant les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 5 092,9 m² (collectivement l'« Immeuble Ville »), tel que présentés sur les plans A et P joints en annexe, afin de lui permettre de réaliser un projet immobilier à vocation résidentielle composé de quatre bâtiments de six étages. Une première phase de construction visant les bâtiments « A et B » est à l'étape de la demande de permis. Cette phase comporte un total d'environ 58 unités d'habitation par bâtiment comprenant chacun environ 61 cases de stationnement souterrain. L'ensemble des quatre bâtiments a un coût global évalué à environ 50 000 000 \$. À noter que le Promoteur est le seul propriétaire riverain à l'Immeuble Ville.

Parallèlement, depuis l'ouverture du mandat, la Ville a fait part au Promoteur de son intérêt à acquérir le terrain qui appartient à ce dernier, en arrière lot de l'Immeuble Ville, afin de permettre l'agrandissement du parc de la Coulée Grou. À noter qu'une partie de ce terrain est située dans une zone humide. Ce terrain, d'une superficie de 5 496,8 m², est connu et

désigné comme étant les lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec collectivement (l'« Immeuble Promoteur »).

Ainsi, le présent sommaire a pour but fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec et d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville vend l'Immeuble Ville au Promoteur afin de permettre la réalisation de son projet et le Promoteur vend à la Ville l'Immeuble Promoteur afin de permettre l'agrandissement du parc de la Coulée Grou.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0108 - 26 janvier 2016 - D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

CA15 3012 0426 - 18 décembre 2015 - D'autoriser la signature d'une entente avec Développement L'Estuaire inc., pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, à Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et autoriser sa signature par les personnes habiletés.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objectif de fermer et retirer l'Immeuble Ville, à l'exception du lot 5 211 891, du domaine public et de vendre l'Immeuble Ville au Promoteur afin de lui permettre de construire quatre bâtiments à vocation résidentielle, à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Le projet du Promoteur est présenté sommairement dans un document annexé dans les pièces jointes du présent sommaire et a obtenu toutes les autorisations requises de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Le Promoteur doit compléter les travaux pour desservir les terrains requis pour le projet en aqueduc et égout sanitaire. En effet, pour desservir ces terrains, des conduites doivent être branchées sur les conduites majeures existantes situées dans la rue Sherbrooke Est pour se diriger vers le nord tout au long de l'emprise du terrain à développer. La Ville tient à ce que le Promoteur aménage un système de filtration des eaux pluviales et un émissaire afin de déverser les eaux pluviales dans le ruisseau de la Coulée Grou. À noter que les surcoûts de construction au montant de 342 100 \$ ont été validés par les experts de la Ville, lesquels sont défalqués du prix de vente original. Ces surcoûts sont dus principalement par la présence de la Coulée Grou ainsi que par la construction d'infrastructures.

La vente de l'Immeuble au Promoteur est assortie d'une obligation pour ce dernier, celle d'assembler l'Immeuble Ville aux lots adjacents dont il est déjà propriétaire et de construire au moins deux des quatre bâtiments prévus dans un délai de six années suivant la signature de l'acte de vente, d'installer une clôture pour limiter les accès à la Coulée Grou et de créer une servitude de nonaccès au parc adjacent, incluant l'interdiction d'évacuer l'eau de toute piscine vers ce parc, afin de protéger le milieu naturel. L'obligation de construction ainsi que celle concernant l'érection d'une clôture seront garanties par une lettre de garantie bancaire au montant de 158 800 \$.

Enfin, l'Immeuble Ville a été retiré de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est et le Service de l'environnement a confirmé que l'état des sols de l'Immeuble Promoteur est satisfaisant pour l'usage que la Ville entend y faire.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cet échange pour les motifs suivants :

- il permet la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ces terrains situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- l'Immeuble Ville ne peut être vendu qu'au Promoteur, étant le seul propriétaire riverain et les lots composant l'Immeuble Ville ne peuvent être développés isolément;
- l'acquisition de l'Immeuble Promoteur permet l'agrandissement du parc local qui est situé dans un écoterritoire et il y a une intention d'adjoindre éventuellement l'Immeuble Promoteur au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
- il est appuyé par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- il est réalisé conformément à la valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds pour la Ville de 635 250 \$. Le Promoteur paiera la soulte à la signature de l'acte d'échange, soit la somme de 538 632,70 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville un dépôt de 96 617,30 \$.

À noter qu'une somme de 342 100 \$ a été considérée dans l'établissement du prix de vente de l'Immeuble Ville étant donné que des travaux d'infrastructure seront réalisés par le Promoteur pour la réalisation de son projet, notamment des travaux d'aqueduc, de drainage, de chaussée, de trottoirs, de piste cyclable et d'éclairage, en conformité avec un accord de développement signé par le Promoteur et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Le prix de vente net de l'Immeuble Ville établi à 1 315 670 \$ (258,33 \$/m² ou 24 \$/pi²) a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 17 septembre 2015. Quant au prix de vente de l'Immeuble Promoteur fixé à 680 420 \$ (123,78 \$/m² ou 11,50 \$/pi²), il est également conforme à la fourchette de valeur marchande établie par cette section à cette même date. Le budget de cette acquisition provient du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Ainsi, la soulte en faveur de la Ville est calculée comme suit :

Prix de vente net de l'Immeuble Ville = 1 315 670 \$

Moins prix de vente de l'Immeuble Promoteur acquis par la Ville = 680 420 \$

SOULTE = 635 250 \$

Cet échange est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par chacune des parties, en regard de l'immeuble respectivement acquis.

L'échange de ces terrains se fait avec soulte en faveur de la Ville. Néanmoins, la taxe sur les produits et service de même que la taxe de vente du Québec exigibles sur l'achat du terrain par la Ville s'élèvent à la somme de 101 892,90 \$, excluant les ristournes.

La valeur aux livres de l'Immeuble Ville pour fins comptables est de 0 \$ puisqu'il s'agit du domaine public et la valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 305 347 \$ pour l'Immeuble Ville et de 295 244 \$ pour l'Immeuble Promoteur.

La soulte sera comptabilisée au compte Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles du budget de fonctionnement du SGPI. Le montant payable pour les taxes exigibles de 33 935,95 \$ financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG-15-077 - Acquisition Terrains Écoterritoires.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Immeuble Promoteur acquis par la Ville permettra un agrandissement du parc de la Coulée Grou.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble Ville au promoteur permettra la réalisation du projet du Promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte d'échange en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Christiane DESJARDINS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sabin TREMBLAY, 17 mai 2016
Christiane DESJARDINS, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 872-6292
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-17

Denis SAUVÉ
Chef de section

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-31

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD : 1161368007 / Mandat 09-0268-T

Description de la transaction :

- **Endroit :** Terrains situés à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- **Lots cédés par la Ville :** 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec.
- **Lots cédés à la Ville :** 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec.
- **Superficies**
Lots cédés par la Ville : 5 092,9 m² (54 820 pi²)
Lots cédés à la Ville : 5 496,8 m² (59 167 pi²)
- **Zonage :** Habitation et commercial
- **Particularité :** Les coûts reliés aux travaux requis pour desservir les terrains concernés en aqueduc et égout sanitaire que l'acheteur devra compléter ont été estimés le 9 septembre 2015 à un montant de 342 100 \$ et sont défalqués du prix de vente.

Type de transaction : Échange de gré à gré avec soulte en faveur de la Ville

Acquéreur : Investissements O.P.M. inc.

Vendeur : Ville de Montréal

Soulte en faveur de la Ville : 635 250 \$, plus les taxes applicables, détaillée comme suit :

Prix de vente brut des terrains cédés par la Ville : 1 657 770 \$
(325,50 \$/m² ou 30,24 \$/pi²)

Moins surcoûts de construction : - 342 100 \$
(67,20 \$/m² ou 6,24 \$/pi²)

Prix de vente net des terrains cédés par la Ville : 1 315 670 \$
(258,33 \$/m² ou 24 \$/pi²)

Moins prix de vente des terrains acquis par la Ville : - 680 420 \$
(123,78 \$/m² ou 11,50 \$/pi²)

Soulte : 635 250 \$

Valeur marchande : **Prix de vente des terrains cédés par la Ville :**
Entre 1 260 849 \$ (247,57 \$/m² ou 23 \$/pi²) et 1 394 608 \$ (273,83 \$/m² ou 25,44 \$/pi²), pour une superficie de 5 092,9 m² (54 820 pi²)

Prix de vente des terrains acquis par la Ville :
Entre 636 639 \$ (115,82 \$/m² ou 10,76 \$/pi²) et 704 085 \$ (128,09 \$/m² ou 11,90 \$/pi²), pour une superficie de 5 496,8 m² (59 167 pi²)

- **En date du :** 17 septembre 2015

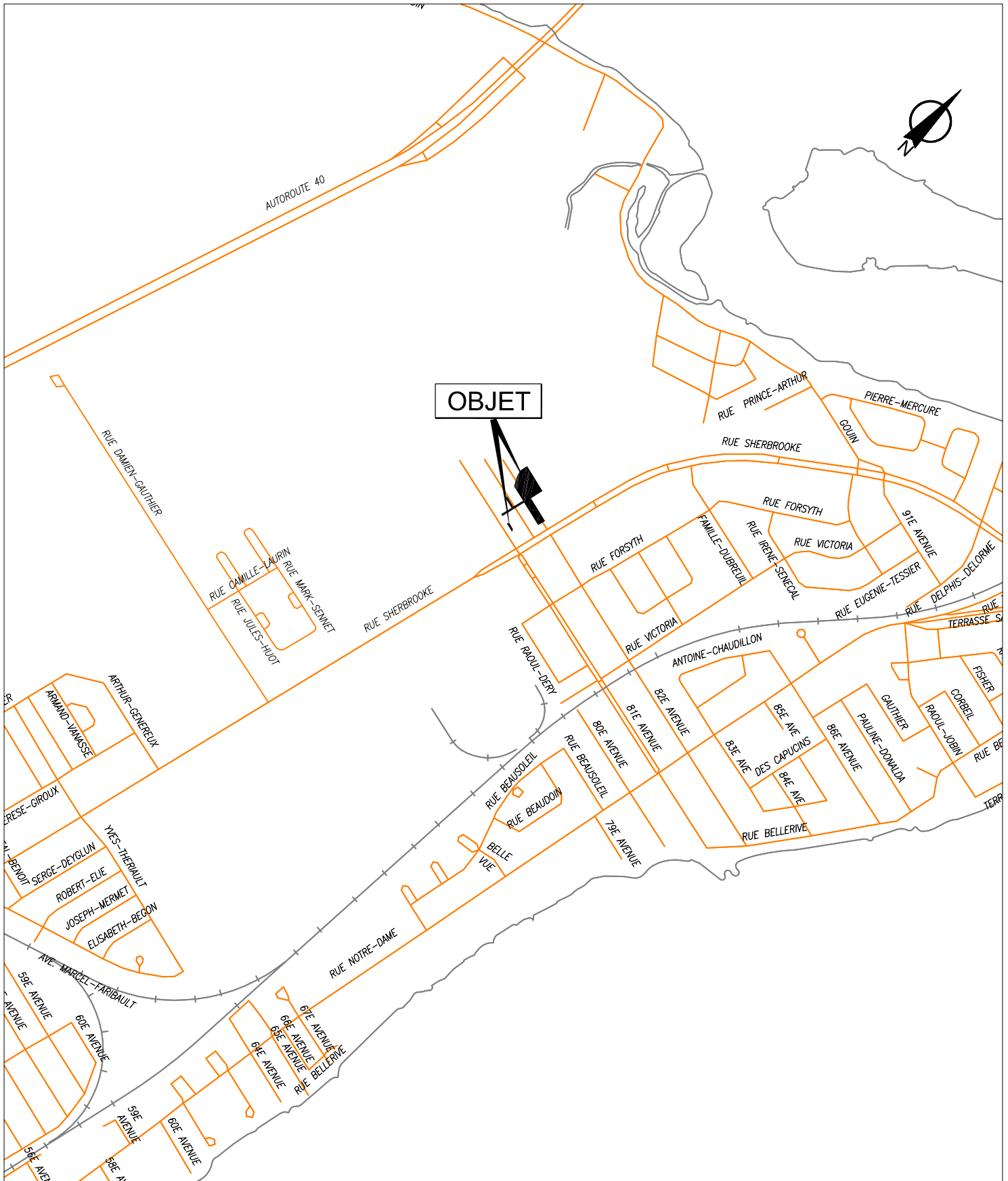
Valeur aux livres : 0 \$ (domaine public)

Valeur foncière : Lots cédés par la Ville : 305 347 \$ (59,95 \$/m² ou 5,57 \$/pi²)

Lots acquis par la Ville : 295 244 \$ (53,71 \$/m² ou 4,99 \$/pi²)

Raison du prix de vente : Selon la valeur marchande

Préparé par :	INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Suzie Desmarais	Téléphone : 2-6292 _____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125 _____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153 _____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049 _____	_____

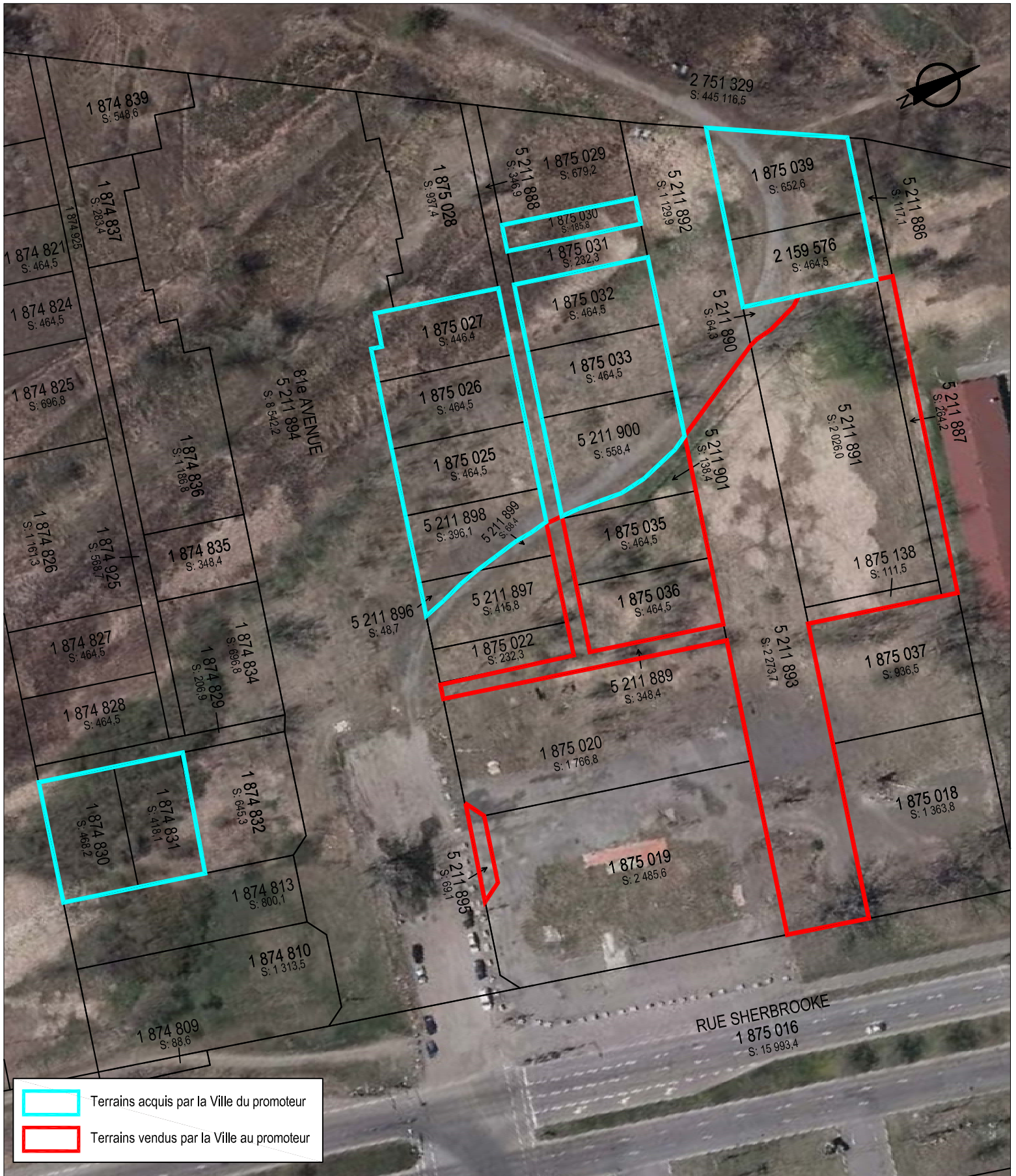


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
 Pointe-aux-Trembles



Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H12-005-6180-01
 Dessinateur : CL
 Échelle : -
 Date : 26-11-14

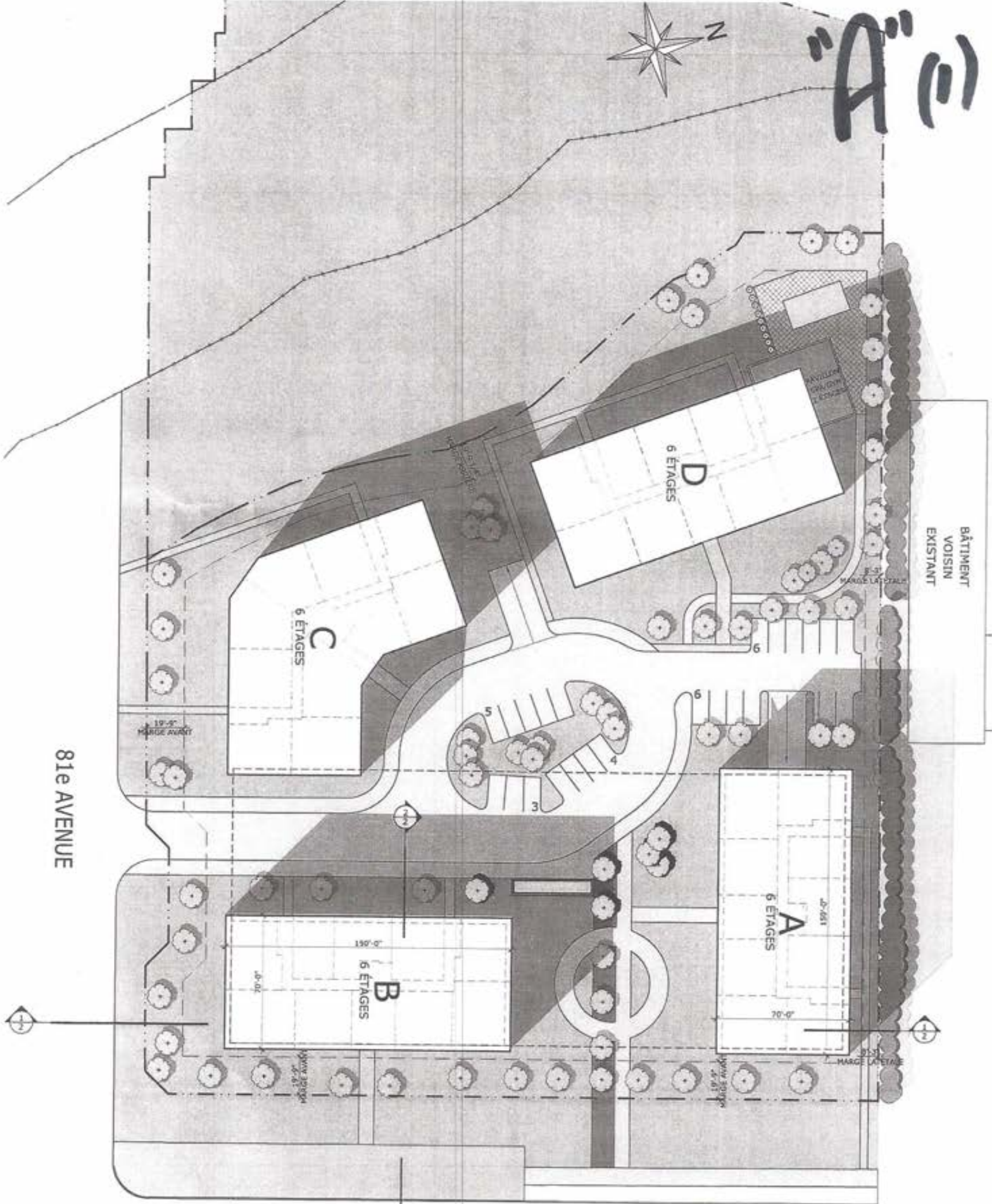


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA
 PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-6180-01
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:1100
 Date: 2016-05-19

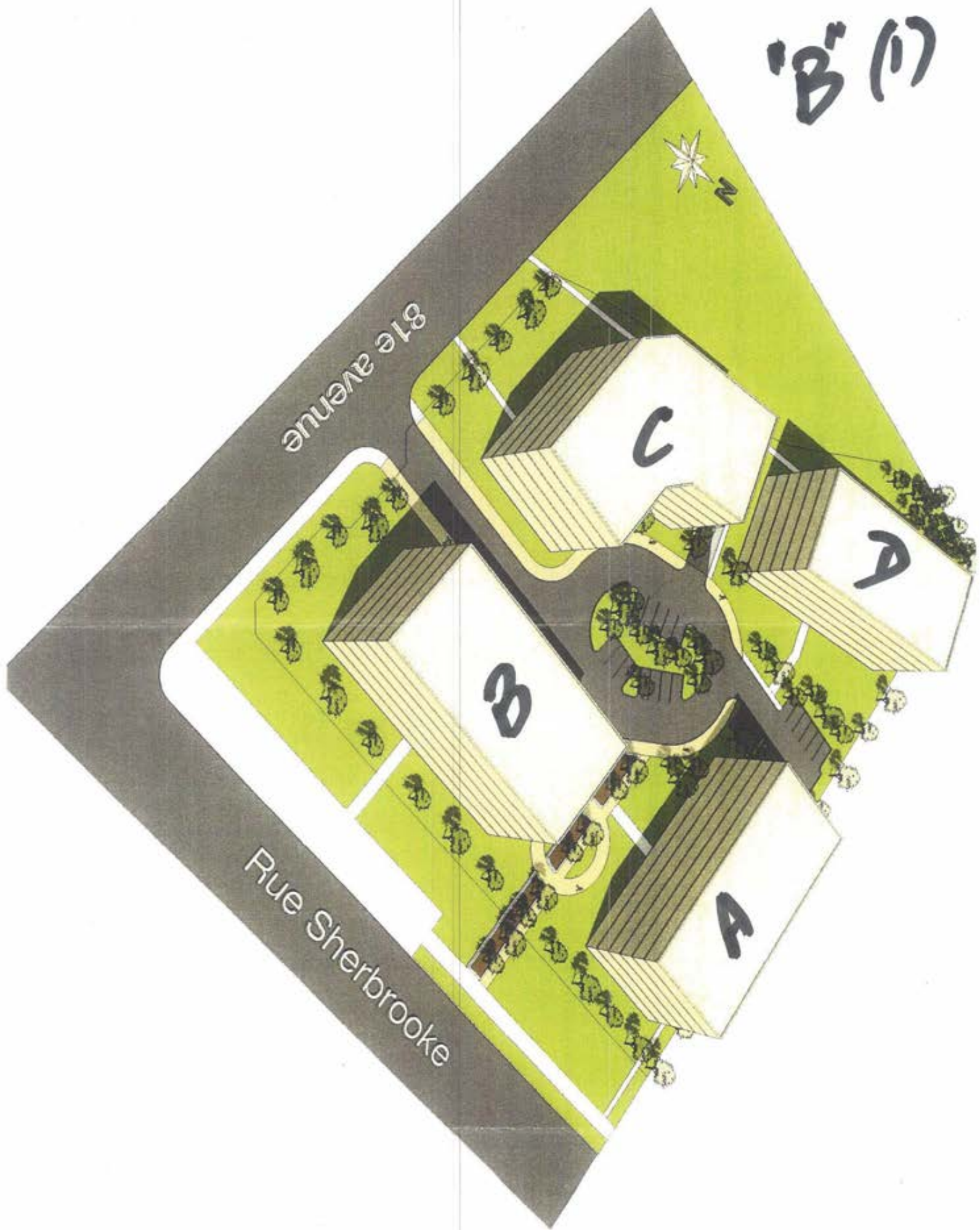
"A" (1)



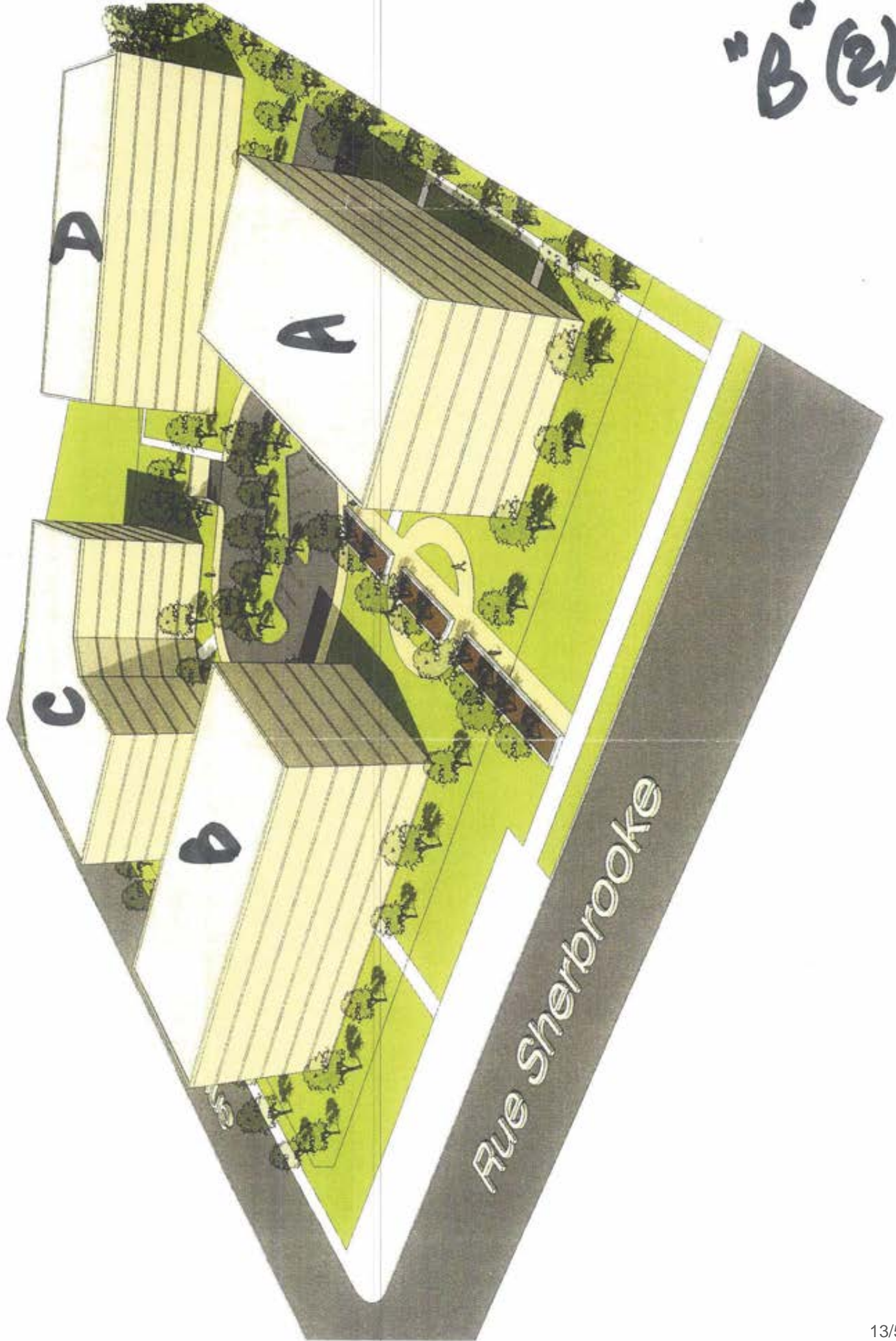
RUE SHERBROOKE

81e AVENUE

'B' (1)



"B" (2)

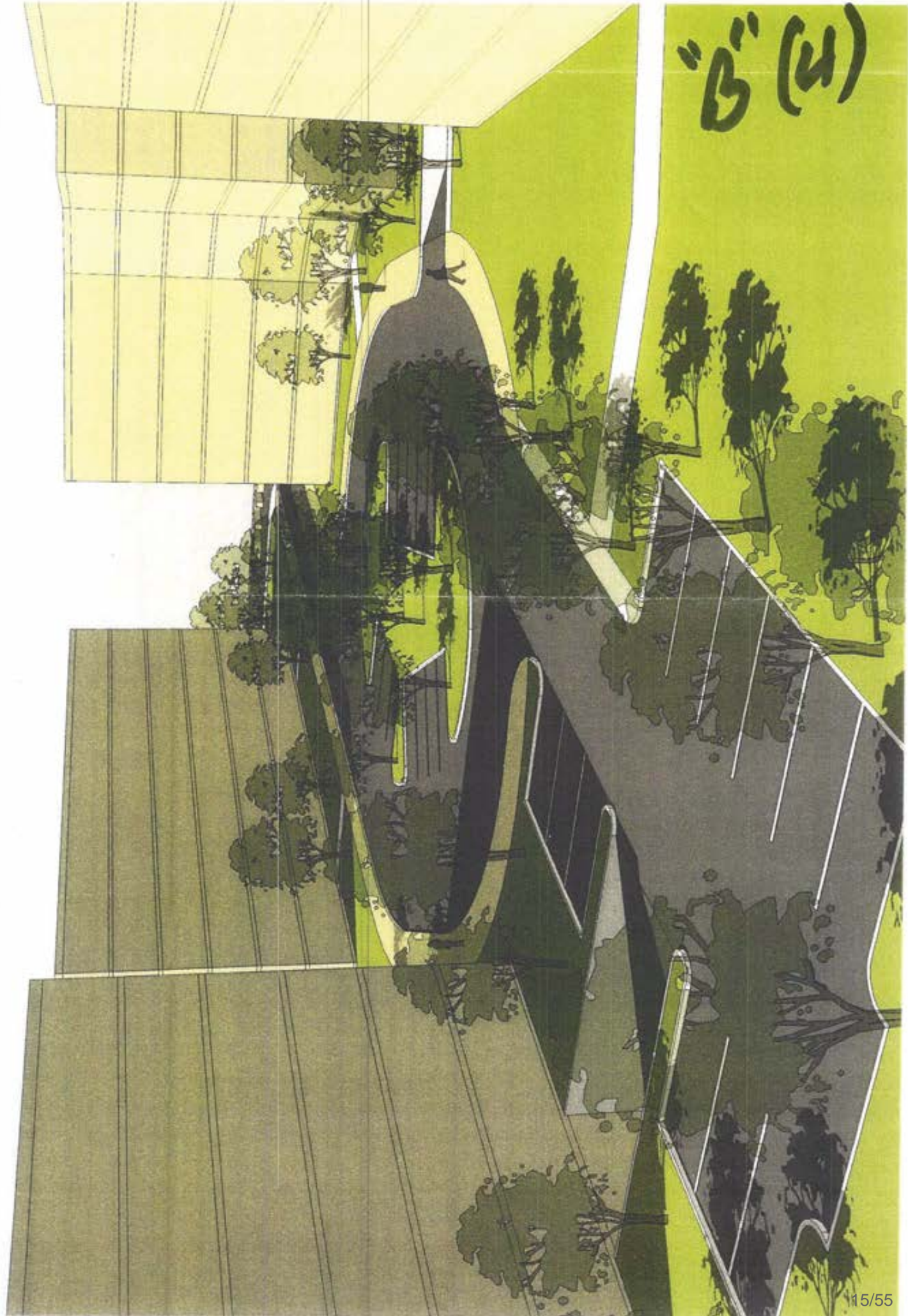


"B" (3)

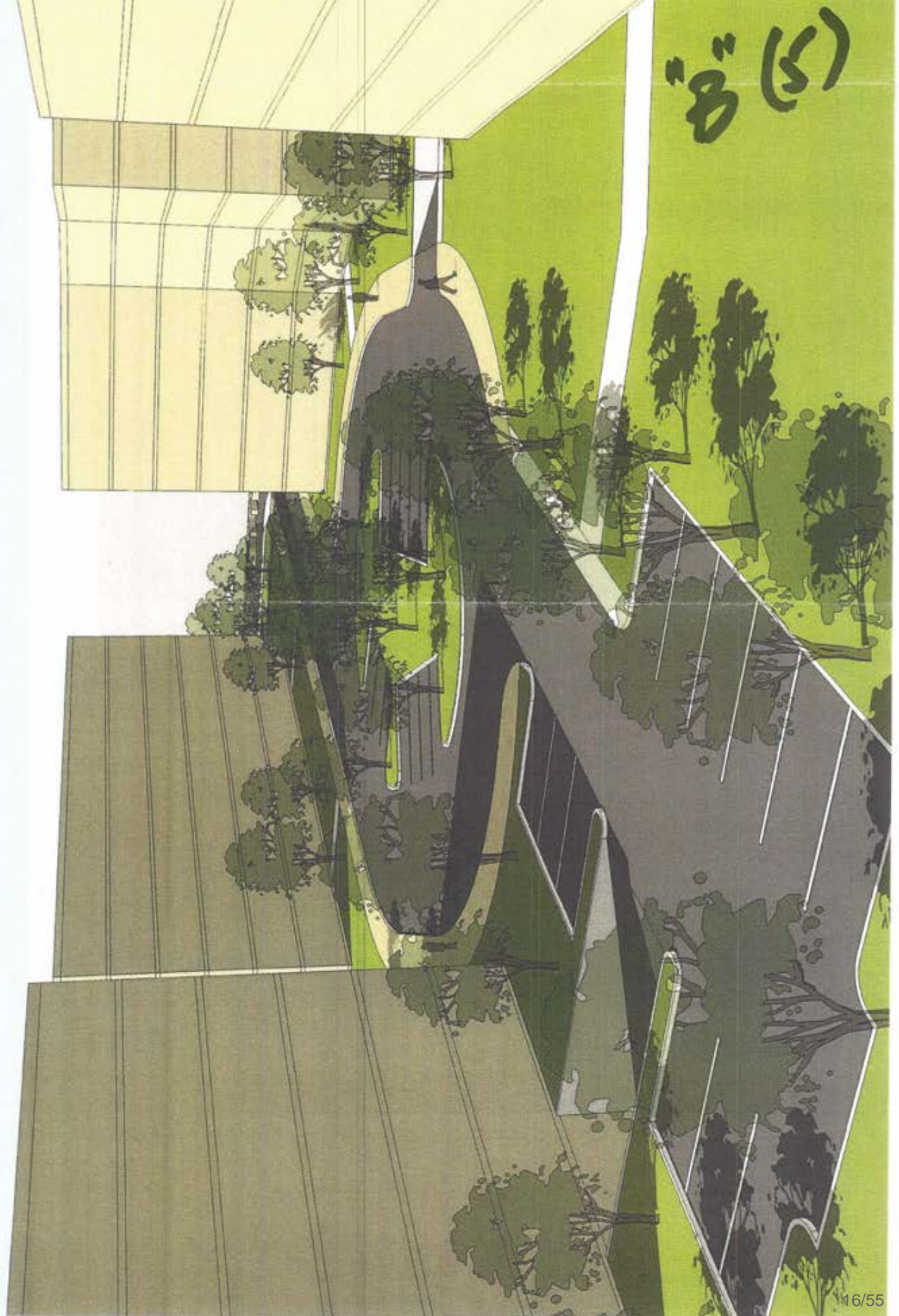
"B" (3)



"B" (4)



8 (5)



CALCULS D'IMPLANTATION

"C" (1)

DESCRIPTION	VALEUR
SUPERFICIE DU SITE LOTS: 1 875 018, 1 875 019, 1 875 020, 1 875 037, 1 875 022, 1 875 036, 1 875 035, 1 875 138, 5 211 891, 5 211 893, 5 211 901, 5 211 897, 5 211 899, 5 211 889, 5 211 887.	± 143 430 pi^2
COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS)	1.8
TAUX D'IMPLANTATION AU SOL	30%

CARACTÉRISTIQUES DES BÂTIMENTS

	DESCRIPTION	UNITÉ/ BÂTIMENT	NBR DE 3 1/2	NBR DE 4 1/2	NBR DE 5 1/2	SUPERFICIE AU SOL	SUPERFICIE TOTAL
PHASE 1	BÂTIMENT A	58 UNITÉS	10	22	26	10 500 pi^2	63 000 pi^2
	BÂTIMENT B	58 UNITÉS	10	22	26	10 500 pi^2	63 000 pi^2
PHASE 2	BÂTIMENT C	58 UNITÉS	10	22	26	11 620 pi^2	69 720 pi^2
	BÂTIMENT D	58 UNITÉS	10	22	26	10 500 pi^2	63 000 pi^2
	TOTAL	±232 UNITÉS	40	88	104	43 120 pi^2	258 720 pi^2

CALCULS DES STATIONNEMENTS

	DESCRIPTION	NBR TOT. D'UNITÉ	CASES INTÉRIEURS PROPOSÉES	CASES EXTÉRIEURS PROPOSÉES	CASES TOTALES PROPOSÉES	RATIO STAT.
PHASE 1	BÂTIMENT A	58	61 CASES	6 CASES	67 CASES	1.2
	BÂTIMENT B	58	61 CASES	6 CASES	67 CASES	1.2
PHASE 2	BÂTIMENT C	58	61 CASES	6 CASES	67 CASES	1.2
	BÂTIMENT D	58	61 CASES	6 CASES	67 CASES	1.2

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

INVESTISSEMENTS O.P.M. INC., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ 1985, c. C-38), le 5 mars 1997, et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1), ayant son siège au 930, rue Hills, à Montréal, province de Québec, H4M 2W7, agissant et représentée par M. Pierre Habib, président, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration en date du 5 février 2013, dont une copie est jointe à l'annexe A des présentes.

Ci-après désignée le « **Promettant-Acquéreur** »

LEQUEL promet d'acheter de la Ville de Montréal, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6. (ci-après la « **Ville** ») aux prix et conditions ci-dessous énoncés, l'immeuble décrit au paragraphe 2.7 des présentes.

Le Promettant-Acquéreur et la Ville sont ci-après désignés collectivement les « **Parties** ».

1. PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Promettant-Acquéreur est propriétaire de terrains situés au nord de la rue Sherbrooke Est, près de la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, décrits comme étant l'immeuble Promettant-Acquéreur et la Propriété, tel que définis respectivement aux paragraphes 2.6 et 2.8 ci-après:

ATTENDU QUE le Promettant-Acquéreur désire acquérir de la Ville l'immeuble Ville décrit au paragraphe 2.7 des présentes, afin de l'assembler à la Propriété définie au paragraphe 2.8 ci-après, permettant la réalisation d'un ensemble immobilier composé de quatre (4) bâtiments sur l'ensemble de ces lots assemblés (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir du Promettant-Acquéreur l'immeuble Promettant-Acquéreur défini au paragraphe 2.6 ci-après, afin de pouvoir agrandir la superficie d'un parc;

ATTENDU QUE le Promettant-Acquéreur a reçu copie de la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

LE PROMETTANT-ACQUÉREUR convient de ce qui suit :

2. DÉFINITIONS

2.1 **Assemblage** : Processus comportant une opération cadastrale ayant pour effet de regrouper l'immeuble Ville et la Propriété, permettant la construction de quatre (4) bâtisses, chacune d'elle devant comporter environ cinquante (50) unités d'habitation, dont le plan d'aménagement est montré à l'annexe B des présentes.

2.2 **Bâtiment** : Deux bâtiments comprenant chacun environ cinquante (50) unités d'habitation en copropriété divisée, avec garage souterrain commun, telle que représentées par les lettres A et B sur le plan joint à l'annexe B des présentes.

2.3 **Dépôt initial** : Le dépôt de QUATRE-VINGT SEIZE MILLE SIX CENT DIX-SEPT DOLLARS ET TRENTE CENTS (96 617,30 \$) mentionné au paragraphe 3.1.2.

2.4 **Dépôt en fidéicommiss** : Le dépôt de CINQ CENT TRENTE HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (538 632,70 \$) à être fait par le Promettant-acquéreur auprès de son Notaire selon le paragraphe 3.1.2.

2.5 **Fondations** : Les parties en béton du Bâtiment, en bonne proportion enfouies et destinées à supporter le poids du Bâtiment et à le répartir au sol pour assurer la stabilité de ce dernier.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

2.6

830

Immeuble Promettant-Acquéreur : Un immeuble constitué de terrains vagues appartenant au Promettant-Acquéreur, situé au nord de la rue Sherbrooke Est, près de la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, représenté par les trois (3) lots projetés 5 211 896 (pte du lot ~~1-874-8231~~, 5 211 898 (pte du lot 1 875 024) et 5 211 900 (pte du lot 1 875 034) ainsi que par les dix (10) lots 1 874 030, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039 et 2 159 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant une superficie totale de 5 496,8 mètres carrés (59 167 pieds carrés), tel que montré par un hachuré sur le plan qui est joint à l'annexe C des présentes.

1875023

2.7

Immeuble Ville : Un immeuble constitué de terrains vagues appartenant à la Ville, situés au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est de la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, représentés par les cinq (5) lots projetés 5 211 887 (pte du lot 1 875 137), 5 211 889 (pte du lot 1 875 136), 5 211 891 (pte du lot 1 875 038), 5 211 893 (Pte du lot 1 874 983) et 5 211 895 (Pte du lot 1 874 838) ainsi que le lot 1 875 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant une superficie totale de 5 092,9 mètres carrés (54 820 pieds carrés), tel que montré en jaune sur le plan qui est joint à l'annexe C des présentes.

2.8

5211901

Propriété : Un immeuble constitué de terrains vagues appartenant au Promettant-Acquéreur, situé au nord de la rue Sherbrooke Est, près de la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, représenté par les trois (3) lots projetés 5 211 897 (pte du lot 1 875 023), 5 211 899 (pte du lot 1 875 024) et ~~5-414-901~~ (pte du lot 1 875 034) ainsi que par les sept (7) lots 1 875 018, 1 875 019, 1 875 020, 1 875 022, 1 875 035, 1 875 036 et 1 875 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et possédant une superficie totale de 8 336,6 mètres carrés (89 734 pieds carrés), tel que montré en bleu sur le plan qui est joint à l'annexe C des présentes.

2.9

Représentante de la Ville :

Suzie Desmarais, conseillère en immobilier, chef d'équipe
303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage,
Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8
Téléphone : 514 872-6292
Télécopieur : 514 872-8350
Adresse courriel : suzie.desmarais@ville.montreal.qc.ca

3.

CONSIDÉRATION

3.1

Le Promettant-Acquéreur convient d'acquitter le prix correspondant à la valeur de l'immeuble Ville, tel qu'identifié au paragraphe 2.7 de la présente promesse, dont la valeur est établie à UN MILLION TROIS CENT QUINZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (1 315 670 \$), excluant les taxes de vente applicables, comme suit (en tenant compte des surcoûts de construction liés aux infrastructures, lesquels sont établis à TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE CENT DOLLARS (342 100 \$)) qui ont été déduits du prix de vente original de UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (1 657 770 \$) :

3.1.1 Par la cession et le transfert à la Ville de l'immeuble Promettant-Acquéreur, tel qu'identifié au paragraphe 2.6 de la présente promesse, dont la valeur est établie à SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS (680 420 \$), excluant les taxes applicables, et ce, aux conditions suivantes :

3.1.1.1 L'immeuble Promettant-Acquéreur sera libre de toute hypothèque, charge et droit de quelque nature que ce soit.

3.1.1.2. L'immeuble Promettant-Acquéreur sera cédé sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville;

3.1.1.3 Toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, auront été payées par le Promettant-Acquéreur.

3.1.1.4 Le cas échéant, le Promettant-Acquéreur autorise la Ville à accéder à l'immeuble Promettant-Acquéreur pour que soit faite, aux frais de cette dernière et sous son entière responsabilité, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des Sols conforme à la politique du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
<i>SP</i>	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

contre les changements climatiques (ci-après le « MDEDELCC ») pour une utilisation à des fins de parc. Les lieux devront être remis dans leur état initial par la Ville une fois son étude terminée, le cas échéant; et

3.1.2 Par la remise d'une somme de CINQ CENT TRENTE HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (538 632,70 \$), plus les taxes applicables, à la signature de l'acte, considérant que le Promettant-Acquéreur a déjà versé à la Ville la somme de QUATRE-VINGT SEIZE MILLE SIX CENT DIX-SEPT DOLLARS ET TRENTE CENTS (96 617,30 \$) à titre de Dépôt initial et vu le prix de vente net établi à SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (635 250 \$). Le Promettant-Acquéreur s'engage à remettre à son notaire, en fidéicommiss, préalablement à la présentation du projet d'acte faisant l'objet des présentes aux autorités compétentes de la Ville pour approbation, ladite somme de CINQ CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (538 632,70 \$). Le Promettant-Acquéreur se déclare avisé, par les présentes, que l'inscription ne sera pas faite à la séance de l'assemblée décisionnelle de la Ville, tant que la Représentante de la Ville n'aura pas reçu la confirmation écrite du notaire du Promettant-Acquéreur à l'effet qu'il détient cette somme dans son compte en fidéicommiss.

3.2 Sous réserve du paragraphe 3.3, la signature de la présente promesse par le Promettant-Acquéreur comporte ordre au notaire instrumentant de retenir la somme prévue au paragraphe 3.1.2 ci-dessus, jusqu'à ce que l'acte donnant suite aux présentes soit publié et porté sur l'index de l'immeuble Promettant-Acquéreur et de l'immeuble Ville au registre foncier, sans inscription préjudiciable aux droits du Promettant-Acquéreur.

3.3 Le Dépôt en fidéicommiss et le Dépôt initial devront être remis par la Ville au Promettant-Acquéreur (i) dans les situations prévues aux paragraphes 7.1 et 7.2 des présentes ou (ii) dans le cas où toute autorisation d'une autorité gouvernementale requise aux fins de donner effet aux présentes (incluant le MAMOT, le Conseil du Trésor et les autorités en matière environnementale) n'est pas obtenue au plus tard le 30 septembre 2016 ou (iii) si l'immeuble Ville fait partie du domaine public de la Ville et la Ville n'a pas retiré l'immeuble Ville de son domaine public au plus tard le 30 septembre 2016 ou (iv) dans le cas où les autorités compétentes de la Ville n'approuvent pas l'acte donnant suite à la présente promesse ou cet acte n'est pas signé pour tout motif autre qu'un défaut du Promettant-Acquéreur, et ce au plus tard le 30 septembre 2016. Dans tous les cas ci-haut où le Dépôt en fidéicommiss et le Dépôt initial doivent être libérés ou remis au Promettant-Acquéreur, les obligations de ce dernier en vertu de la présente promesse prendront fin.

4. POSSESSION

Le Promettant-Acquéreur deviendra propriétaire de l'immeuble Ville et en acquerra la possession à la date de la signature de l'acte d'échange.

5. GARANTIE

Le Promettant-Acquéreur acquiert l'immeuble Ville sans aucune garantie et à ses risques et périls

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'immeuble Ville, celui-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'il ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et sous-sol (ci-après les « Sols ») de l'immeuble Ville, incluant les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'immeuble Ville faisant l'objet de la présente promesse, le Promettant-Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celui-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols relativement à l'immeuble Ville, le cas échéant

Le Promettant-Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville et il renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'immeuble Ville, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit du Promettant-Acquéreur. En outre, le Promettant-Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de l'échange donnant suite à la présente promesse.

6. DOSSIER DE TITRES

Le Promettant-Acquéreur s'engage à n'exiger de la Ville aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, plan ou certificat de localisation à l'égard de l'immeuble Ville.

7. VÉRIFICATIONS DILIGENTES DU PROMETTANT-ACQUÉREUR

7.1 TITRES

Le Promettant-Acquéreur se réserve un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la signature de la présente promesse, pour dénoncer à la Représentante de la Ville, par écrit, tout vice ou irrégularité entachant les titres de propriété de l'immeuble Ville. Le Promettant-Acquéreur accorde à la Ville un délai de quarante-cinq (45) jours suivant cette dénonciation pour permettre à cette dernière de l'aviser par écrit :

7.1.1 De son choix de remédier, aux frais de la Ville, aux vices ou irrégularités, ou

7.1.2 Qu'elle ne pourra ou ne désire pas y remédier.

Suivant la réception par le Promettant-Acquéreur de tel avis de la Ville, à l'effet que la Ville a choisi de ne pas remédier aux vices ou irrégularités, il se réserve un délai additionnel de quinze (15) jours pour aviser la Représentante de la Ville, par écrit, qu'il choisit d'acheter l'immeuble Ville avec les vices ou irrégularités allégués ou qu'il décide de se retirer de la présente promesse, le tout sans encourir de la Ville quelque recours que ce soit.

Si la Ville choisit de remédier aux vices ou irrégularités et omet de compléter la remédiation dans les 60 jours de l'exercice de son choix ou si la Ville ne fournit au Promettant-Acquéreur aucune réponse quant à son choix dans les quarante-cinq (45) jours d'une dénonciation des vices ou irrégularités, le Promettant-Acquéreur pourra se retirer de la présente promesse auquel cas, le Promettant-Acquéreur ne s'expose à quelque recours que ce soit de la part de la Ville.

7.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DE L'IMMEUBLE VILLE

Le Promettant-Acquéreur se réserve un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la signature de la présente promesse pour faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale, conforme avec la politique du MDDDELCC pour une utilisation à des fins résidentielles.

Si les résultats de telle étude démontrent qu'il y a une incompatibilité entre la qualité des Sols et l'usage projeté de l'immeuble Ville, le Promettant-Acquéreur se réserve un délai additionnel de cinq (5) jours suivant l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu ci-dessus, pour aviser la Représentante de la Ville, par écrit, de son intention de retirer la présente promesse sans que le Promettant-Acquéreur ne s'expose à quelque recours que ce soit de la part de la Ville. Le Promettant-Acquéreur s'engage à remettre à la Représentante de la Ville, avec tel avis de retrait, une copie conforme de l'étude effectuée, le tout sans frais pour la Ville. Dans un tel cas, le Promettant-Acquéreur a l'obligation de remettre l'immeuble Ville en état.

Le cas échéant, la réhabilitation des Sols de l'immeuble Ville sera à l'entière responsabilité et aux frais du Promettant-Acquéreur et devra être complétée avant le début des travaux de construction sur l'immeuble Ville. Le Promettant-Acquéreur reconnaît qu'il sera aussi responsable de faire publier au registre foncier, à ses frais, un avis de contamination, avant le début des travaux de réhabilitation des Sols de l'immeuble Ville, et un avis de décontamination, à la fin de ceux-ci.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

7.3 FRAIS ENCOURUS PAR LE PROMETTANT-ACQUÉREUR

Le Promettant-Acquéreur s'engage à payer, à l'entière exonération de la Ville, les frais, honoraires et déboursés encourus par lui pour effectuer les vérifications diligentes prévues aux paragraphes 7.1 et 7.2 et, dans le cas où il procède à une étude géotechnique et de caractérisation des Sols de l'Immeuble Ville, à remettre ce dernier en état à ses frais, au plus tard, cinq (5) jours suivant l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu au paragraphe 7.2 de la présente promesse.

7.4 PRÉSUMPTION D'IRRÉVOCABILITÉ DE LA PROMESSE

À défaut de se prévaloir, dans les délais prescrits, des vérifications diligentes qu'il se réserve le droit d'effectuer relativement à l'immeuble Ville, la présente promesse sera réputée irrévocable. Le Promettant-Acquéreur déclare que dans les cas visés ci-après lui permettant d'exercer le droit de se retirer de la présente promesse, il sera réputé avoir renoncé à exercer ce droit de retrait si :

7.4.1 en cas de tout vice ou irrégularité entachant le titre de propriété de l'immeuble Ville, il fait défaut d'en faire la dénonciation à la Représentante de la Ville, dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la signature de la présente promesse; ou

7.4.2 les résultats de l'étude environnementale et de caractérisation des Sols qu'il a fait réaliser sur l'immeuble Ville démontrent une incompatibilité entre la qualité des Sols et l'usage projeté de l'immeuble Ville et il fait défaut d'en faire la dénonciation à la Représentante de la Ville, dans un délai d'au plus soixante-cinq (65) jours suivant la date de la signature de la présente promesse; ou

7.4.3 suivant réception, dans les délais prescrits, de la réponse de la Représentante de la Ville à l'effet que la Ville a choisi de ne pas remédier aux vices ou irrégularités eu égard à une dénonciation faite par le Promettant-Acquéreur en vertu du paragraphe 7.1, il fait défaut d'aviser la Représentante de la Ville par écrit, dans un délai de quinze (15) jours qu'il retire sa promesse.

Dans les cas où le Promettant-Acquéreur souhaite signer l'acte d'échange donnant suite à la présente promesse avant l'expiration des délais qu'il s'est réservé pour faire ses vérifications diligentes, il s'engage à renoncer à ces délais dans l'acte d'échange en question.

7.5 RETRAIT SANS MOTIF DE LA PROMESSE PAR LE PROMETTANT-ACQUÉREUR

Dans les cas où la présente promesse est réputée irrévocable et que le Promettant-Acquéreur refus ou néglige d'y donner suite, il déclare qu'il s'expose à des recours en dommages-intérêts, ainsi que dans les cas suivants :

7.5.1 Il retire sa promesse pour un motif autre que ceux prévus aux paragraphes 7.1 et 7.2 des présentes; ou

7.5.2 Il fait défaut de remettre l'immeuble Ville en état, suite à l'examen effectué en vertu du paragraphe 7.2 des présentes; ou

7.5.3 Il refuse de signer l'acte d'échange donnant suite à la présente promesse dûment approuvé par les autorités municipales compétentes, dans les dix (10) jours de la réception d'un avis écrit de la Représentante de la Ville lui enjoignant de signer l'acte.

8.


OPÉRATION CADASTRALE PRÉALABLE À L'ÉCHANGE

Le Promettant-Acquéreur devra mandater l'arpenteur-géomètre de son choix aux fins d'établir deux (2) plans d'opération cadastrale, soit :

- a) un plan de morcellement pour permettre le présent échange ;
- b) un plan pour réaliser l'Assemblage.

Ces plans devront être présentés ensemble, à l'arrondissement concerné et à la Division de la Géomatique de la Ville pour acceptation et approbation.

5

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

Tous les frais et honoraires pour ces deux (2) opérations cadastrales, incluant la préparation des plans, seront à la charge du Promettant-Acquéreur.

9. TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

Le Promettant-Acquéreur s'engage à prendre à sa charge, à compter de la date de l'acte d'échange donnant suite à la présente promesse, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur l'immeuble Ville.

10. ÉVALUATION MUNICIPALE

Le Promettant-Acquéreur s'engage à ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'immeuble Ville du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie par la Ville, le Promettant-Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation municipale pour tout autre motif.

11. RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC

Si l'immeuble Ville fait partie du domaine public de la Ville, la présente promesse est faite par le Promettant-Acquéreur, conditionnellement à ce que la Ville retire l'immeuble Ville de son domaine public. Le Promettant-Acquéreur s'engage, pour lui-même ainsi que pour ses ayants droits, dans le cas d'un tel retrait, à prendre fait et cause pour la Ville et à tenir cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature que découlant de la fermeture et du retrait de l'immeuble Ville du registre du domaine public et de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré lesdits retrait et fermeture. Le Promettant-Acquéreur, s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants-droits, renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retraits et fermeture.

12. DESTINATION DE L'IMMEUBLE VILLE

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la vérification auprès des autorités municipales compétentes, y compris la Ville, quant à la conformité avec les lois et règlements en vigueur de tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'immeuble Ville ou destination qu'il entend lui donner, relève de sa seule responsabilité.

13. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le Promettant-Acquéreur s'engage, à l'entière exonération de la Ville, à prendre à sa charge, le cas échéant, la TPS et la TVQ pour l'immeuble Ville et s'il est inscrit aux fins desdites taxes, il s'engage à fournir à la Représentante de la Ville, ces numéros d'inscription dans un délai de trente (30) jours suivant la signature des présentes.

14. OBLIGATIONS DU PROMETTANT-ACQUÉREUR

En sus des obligations auxquelles le Promettant-Acquéreur est tenu aux termes des présentes, il s'engage à respecter les obligations suivantes.

14.1 OBLIGATION DE CONSTRUIRE

Le Promettant-Acquéreur s'engage à construire le Bâtiment, en priorité à toute autre bâtiment devant être construit sur l'immeuble Ville et la Propriété, sur l'Assemblée, le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Le Promettant-Acquéreur s'engage à compléter tels travaux de construction dans un délai d'au plus six (6) ans suivant la signature de l'acte permettant de conclure la présente transaction par les Parties. Aux fins des présentes, les travaux sont considérés comme étant complétés lorsque les Fondations sont établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture sont installés sur le Bâtiment, le tout suivant les règles de l'art.

14.2 AUTRES OBLIGATIONS DU PROMETTANT-ACQUÉREUR

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

14.2.1 CLÔTURE

Le Promettant-Acquéreur s'engage à ériger, à ses frais, une clôture d'une hauteur minimale de quatre (4) pieds, entre l'immeuble Promettant-Acquéreur et les lots assemblés constituant l'immeuble Ville et la Propriété et ce, dans un délai d'au plus deux (2) ans suivant la signature de l'acte d'échange donnant suite à la présente promesse par les Parties.

14.2.2 SERVITUDES

14.2.2.1 Le Promettant-Acquéreur s'engage à créer, sans contrepartie, en faveur de la Ville et concurrentement à la signature de l'acte d'échange qui fait l'objet des présentes, une servitude de non accès au parc aménagé par la Ville sur l'immeuble Promettant-Acquéreur et d'autres lots adjacents, telle servitude comportant l'obligation d'assurer le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement au besoin de la clôture mentionnée au paragraphe précédent à être complétée par le Promettant-Acquéreur et ses successeurs, à ses frais.

14.2.2.2 Le Promettant-Acquéreur s'engage également à créer, sans contrepartie, en faveur de la Ville et concurrentement à la signature de l'acte d'échange qui fait l'objet des présentes, une servitude imposant l'évacuation des eaux de piscine, le cas échéant, dans le réseau sanitaire de la Ville afin de respecter et de protéger la vocation spécifique du parc situé à proximité.

14.3 GARANTIE LIÉE AUX OBLIGATIONS DU PROMETTANT-ACQUÉREUR

Afin de garantir l'obligation souscrite par le Promettant-Acquéreur en vertu des paragraphes 14.1 et 14.2.1 ci-dessus, il s'engage à remettre au Représentant de la Ville, préalablement à la signature de l'acte de vente, une lettre de garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable en faveur de la Ville, émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaires au Québec, pour un montant de CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (158 800 \$), encaissable sur le territoire de la ville de Montréal, à première demande, nonobstant tout litige entre le Promettant-Acquéreur et la Ville et indiquant que cette lettre de garantie bancaire est encaissable par la Ville si elle n'est pas renouvelée au moins soixante (60) jours avant son échéance.

Cette lettre de garantie bancaire devra être remise au Promettant-Acquéreur lorsque ce dernier aura rempli ses obligations prévues aux paragraphes 14.1 et 14.2.1, à la satisfaction de la Ville.

15. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la politique de gestion contractuelle de la Ville (la « **Politique** ») s'applique à l'acte de vente résultant de la présente promesse, sous réserve des adaptations nécessaires. À cet égard, le Promettant-Acquéreur déclare et atteste solennellement :

15.1 qu'il a pris connaissance de la Politique;

15.2 qu'il comprend les termes et la portée de la Politique;

15.3 que si des communications d'influence ont eu lieu à l'occasion de la soumission de la promesse, elles l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011), au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du commissaire au lobbyisme.

16. ACTE D'ÉCHANGE

L'acte d'échange sera rédigé par le notaire de la Ville et reçu devant lui. Les frais administratifs pour cet acte, le coût des copies et la publication seront aux frais de la Ville. Si le Promettant-Acquéreur fait défaut de signer le projet d'acte d'échange dans un délai de quinze (15) jours suivant un avis envoyé au Promettant-Acquéreur à l'effet que l'autorité municipale compétente a approuvé le projet d'acte qui lui a été soumis et que toutes les autorisations requises ont été données, la présente promesse pourra devenir nulle et de nul effet, au choix de la Ville.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

17.

ATTESTATIONS

Le Promettant-Acquéreur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

17.1 Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

17.2 Il prend les engagements souscrits aux termes des présentes, étant pleinement informé du fait que pendant la durée de validité de la promesse prévue à l'article 19 des présentes, il est le seul à y être lié et que la présente ne pourra produire d'effets à l'égard de la Ville tant que l'instance décisionnelle de cette dernière n'aura pas approuvé le projet d'acte d'échange ou les projets d'acte de vente, au choix de la Ville, donnant suite à la présente promesse;

17.3 les délais mentionnés dans la présente promesse sont de rigueur et sont calculés de la façon suivante :

17.3.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est, à moins qu'il s'agisse d'un jour non juridique tel que ce terme est défini à l'article 6 du *Code de procédure civile du Québec*;

17.3.2 les jours non juridiques sont comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non juridique, celle-ci est reportée au premier jour juridique suivant;

17.3.3 si la promesse fait référence à une date spécifique qui est un jour non juridique, l'échéance est reportée au premier jour juridique suivant cette date.

17.4 Il s'engage à assumer les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

18.

ENTENTE COMPLETE

L'acte d'échange constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente promesse.

19.

VALIDITÉ DE LA PROMESSE ET DE L'ACTE D'ÉCHANGE

Sous réserve des autres dispositions des présentes notamment quant au droit de retrait de la présente promesse dans certaines circonstances, la présente promesse constitue un engagement unilatéral et irrévocable du Promettant-Acquéreur jusqu'à 23 heures 59 le 30 septembre 2016. À défaut par l'instance décisionnelle compétente de la Ville d'approuver l'acte d'échange donnant suite à la présente promesse dans ce délai, cette promesse deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours de la part du promettant-Acquéreur ou de la Ville. Bien que le présent document ait été fourni par la Ville, le Promettant-Acquéreur reconnaît qu'il a eu l'opportunité d'en négocier librement les clauses et de consulter son conseiller juridique.

20.

SIGNATURE

Le Promettant-Acquéreur a signé cette promesse, en deux (2) exemplaires, après l'avoir lue et acceptée à Montréal, et ce, le 10 e jour du mois de DÉCEMBRE 2015

INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.

Par : M. Pierre Habib, président

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
PH	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

ANNEXE A

RÉSOLUTION DU PROMOTEUR

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE O.P.M. INVESTMENTS INC./INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.
(la 'Compagnie')
ADOPTÉE EN DATE DU 5 FÉVRIER 2013

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** la Compagnie, à l'égard de la Promesse d'échange d'immeubles avec la Ville de Montréal, soit autorisée de procéder à cet échange et d'exécuter tout document relatif à cette transaction d'échange de terrains de part et d'autre;
2. **QUE** Pierre Habib, Président et seul actionnaire de la Compagnie, soit et est par les présentes autorisé à signer ladite Promesse d'Échange d'Immeubles, ainsi que tout autre document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Je, soussigné, Pierre Habib, Président de la Compagnie, affirme que cette résolution du Conseil d'Administration de la Compagnie a été adoptée en date du 5 février 2013 et que cette résolution prend effet à cette date.

Montréal, le 5 février 2013

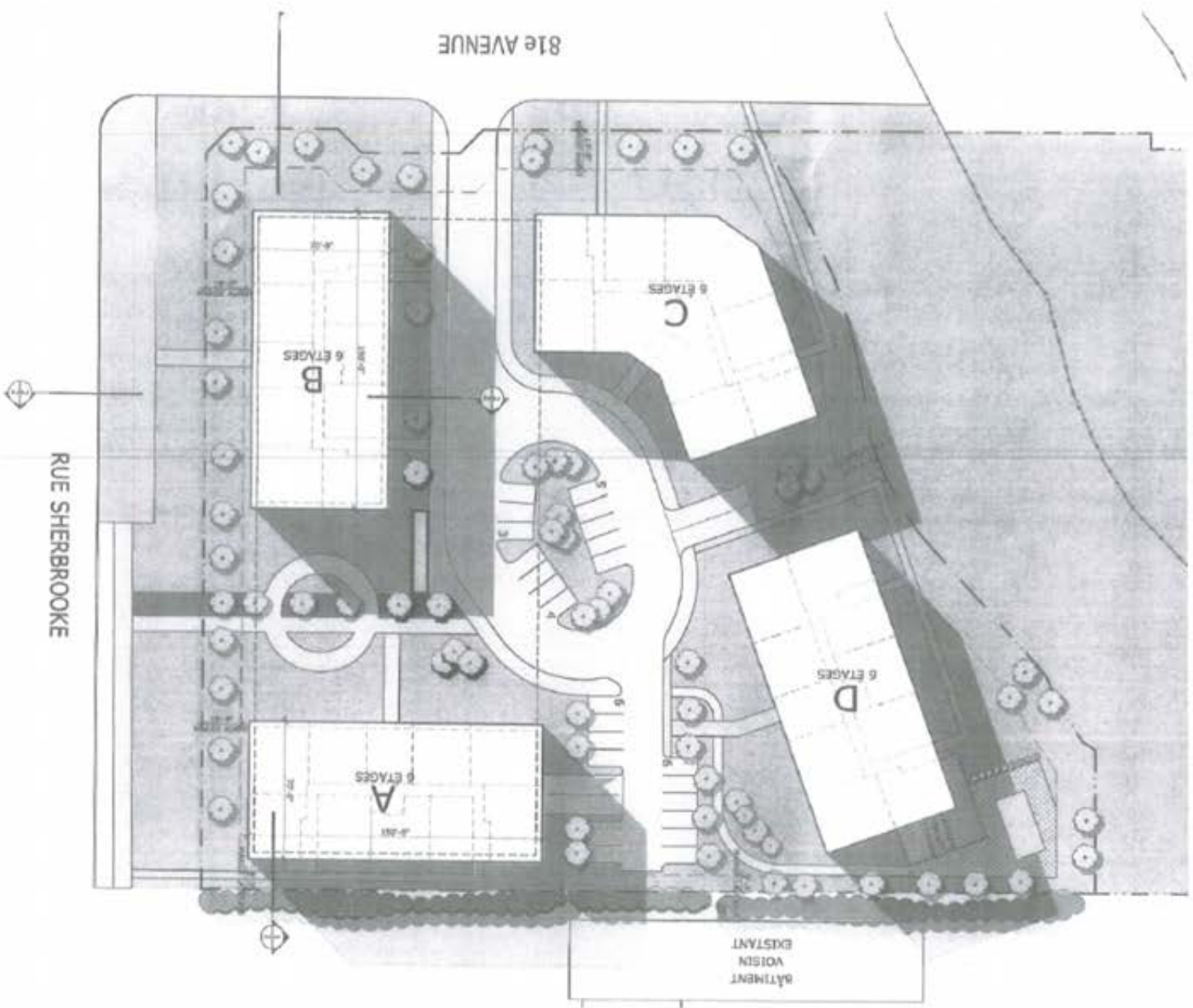

Pierre Habib/Président

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2015-12-10

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

ANNEXE B

PLAN D'AMÉNAGEMENT



INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
<i>PH</i>	<i>2015-12-10</i>

PROMESSE D'ÉCHANGE D'IMMEUBLES

ANNEXE C

**PLAN DE L'IMMEUBLE PROMETTANT-ACQUÉREUR, DE L'IMMEUBLE VILLE ET
DE LA PROPRIÉTÉ**

N.B. Les superficies ne sont pas précises



INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
<i>JP</i>	2015-12-10

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-05-09 15:45:45

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1146586707
Nom	INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.
Version du nom dans une autre langue	O.P.M. INVESTMENTS INC.

Adresse du domicile

Adresse	930 rue Hills Montréal (Québec) H4M2W7 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Habib
Prénom	Pierre

Adresse	930 rue Hills Montréal (Québec) H4M2W7 Canada
---------	---

Immatriculation

Date d'immatriculation	1997-03-05
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1997-03-05
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1997-03-01 Fusion
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2013-02-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-06-18 2014
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion ordinaire	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38	1997-03-01	INVESTISSEMENTS O.P.M. INC. 1280 rue Nobel Boucherville (Québec) J4B5H1 Canada	1141781113	1146586707
			2847-5374 QUEBEC INC. 1280 rue Nobel Boucherville (Québec) J4B5H1 Canada		1146586533
			HABIB-EXCEL INC. 5905 boul. Thimens Montréal (Québec) H4S1V8 Canada		1146586566

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)

Activité

Bureaux de conseillers en gestion

Précisions (facultatives)

CONSULTATIONS INVESTISSEMENTS

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

HABIB, PIERRE

Adresse

930 rue Hills Montréal (Québec) H4M2W7 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom

HABIB, NEMAT

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Autre

Adresse

930 rue Hills Montréal (Québec) H4M2W7 Canada

Nom

HABIB, PIERRE

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président, Secrétaire

Adresse

930 rue Hills Montréal (Québec) H4M2W7 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-04-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2013-02-20
Déclaration annuelle 2010	2013-02-20
Déclaration annuelle 2009	2010-04-26
État et déclaration de renseignements 2008	2009-02-19
État et déclaration de renseignements 2007	2008-05-22
État et déclaration de renseignements 2006	2007-06-30
Déclaration modificative	2007-04-30
Déclaration annuelle 2005	2006-02-08
Déclaration annuelle 2004	2004-10-22
Déclaration annuelle 2003	2004-10-04
Avis de défaut	2004-05-20
Déclaration annuelle 2002	2003-01-07
Déclaration annuelle 2001	2001-11-27
Certificat de modification	2001-08-09
Déclaration annuelle 2000	2000-12-13
Déclaration annuelle 1999	1999-12-01
Déclaration annuelle 1998	1999-01-21
Déclaration annuelle 1997	1998-01-26
Déclaration initiale	1997-05-08
Certificat de fusion	1997-03-05

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 1997-03-01

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.	O.P.M. INVESTMENTS INC.	1997-03-01		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

© Revenu Québec, 2015

Dossier # : 1161368007**Unité administrative responsable :**Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières**Objet :**

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m² situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m², situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$. N/Réf. : 31H12-005-6180-01

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet d'acte d'échange que nous avons préparé. Nous avons reçu une confirmation écrite de Me René Prince, notaire mandaté par Investissements O.P.M. inc., à l'effet que son client est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

L'hypothèque consentie par Investissements O.P.M. inc., en faveur de Pierre Habib, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 16 439 901, devra être radiée avant la signature de l'acte d'échange.

Le service-client devra avoir reçu du cocontractant l'original de la lettre de garantie bancaire prévue au projet d'acte d'échange, et ce, préalablement à la signature dudit acte.

Le pouvoir d'acquérir des terrains aux fins d'agrandissement d'un parc, lequel sera joint au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, relève de la compétence du conseil d'agglomération.

N/D 16-000782 (MÈS)

FICHIERS JOINTS[Échange 27-05-2016 \(V.5-propre\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrick FLUET
Notaire
Tél : (514) 872-2363

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-30

Patrick FLUET
Notaire
Tél : (514) 872-2363
Division : Droit contractuel

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

Le

DEVANT M^e Marie-Ève SWEENEY, notaire à Montréal, province de Québec

COMPARAISSENT :

INVESTISSEMENTS O.P.M. INC., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée sous le numéro 1146586707 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1), ayant son siège au 930, rue Hills, à Montréal, province de Québec, H4M 2W7, agissant et représentée par Pierre HABIB, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le seize (16) mai deux mille seize (2016) et dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Compagnie** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé en vertu de la Charte

et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), une copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original de la minute 5 122 de la notaire soussignée; et
- b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du ● copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée;

Ci-après nommée la « **Ville** »

La Compagnie et la Ville sont également collectivement désignées aux présentes comme étant les « **Parties** ».

Lesquelles Parties, pour en venir à l'échange faisant l'objet des présentes, déclarent d'abord ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 **ATTENDU QUE** la Compagnie est propriétaire de terrains situés au nord de la rue Sherbrooke Est, près de la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, connus et désignés comme étant les lots CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 211 896), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (5 211 898), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENTS (5 211 900), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE (1 874 830), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE-ET-UN (1 874 831), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-CINQ (1 875 025), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-SIX (1 875 026), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-SEPT (1 875 027), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE (1 875 030), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-DEUX (1 875 032), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-TROIS (1 875 033), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-NEUF (1 875 039) et DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (2 159 576) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 1.2 **ATTENDU QUE** la Ville est propriétaire de terrains connus et désignés comme étant les lots numéros CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 211 887), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF (5 211 889), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 211 891), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (5 211 893), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 211 895) et UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CENT TRENTE-HUIT (1 875 138) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 1.3 **ATTENDU QUE** la Compagnie désire acquérir de la Ville les terrains décrits au paragraphe 1.2, afin de les assembler aux terrains de sa propriété, connus est désignés comme étant les lots numéros CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 211 897), CINQ MILLIONS DEUX CENT

ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 211 899), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENT UN (5 211 901), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DIX-HUIT (1 875 018), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DIX-NEUF (1 875 019), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT (1 875 020), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-DEUX (1 875 022), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-CINQ (1 875 035), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-SIX (1 875 036) et UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-SEPT (1 875 037) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après la « **Propriété** »), permettant la réalisation d'un ensemble immobilier composé au total de quatre (4) bâtiments sur l'ensemble des lots assemblés.

- 1.4 **ATTENDU QUE** la Ville désire acquérir de la Compagnie les terrains décrits au paragraphe 1.1.
- 1.5 **ATTENDU QUE** les Parties désirent échanger leur immeuble respectif.

Ces faits étant établis, les Parties conviennent de ce qui suit :

DÉFINITIONS

Sujet aux définitions contenues aux présentes, les termes ci-dessous commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante :

Arrondissement : L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Assemblage : L'immeuble résultant de l'opération cadastrale ayant pour effet de regrouper en deux (2) lots l'immeuble désigné au paragraphe 3.1 des présentes et la Propriété;

Directeur : Le Directeur de la Direction Évaluation et courtage immobilier/Sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville;

Fondations : Les parties en béton du bâtiment, en bonnes proportions enfouies, destinées à supporter le poids du bâtiment et à le répartir au sol pour assurer la stabilité de ce dernier.

2. DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES

Les déclarations préliminaires mentionnées dans le préambule ci-dessus font partie intégrante du présent contrat.

3. OBJET DU CONTRAT

3.1 La Ville cède et transfère à la Compagnie qui accepte, à titre d'échange et à des fins d'assemblage, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Les lots numéros CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 211 887), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF (5 211 889), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 211 891), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (5 211 893), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 211 895) et UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CENT TRENTE-HUIT (1 875 138) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ci-après appelé l'« **Immeuble 1** ».

3.2 En échange, la Compagnie cède et transfère à la Ville qui accepte, pour des fins d'agrandissement du parc de la Coulée Grou, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Les lots CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 211 896), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (5 211 898), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENTS (5 211 900), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE (1 874 830), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT TRENTE-ET-UN (1 874 831), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-CINQ (1 875 025), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-SIX (1 875 026), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-SEPT (1 875 027), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE (1 875 030), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-DEUX (1 875 032), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-TROIS (1 875 033), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-NEUF (1 875 039) et DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (2 159 576) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ci-après appelé l'« **Immeuble 2** ».

4. ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

4.1 La Ville est le dernier titulaire du droit de propriété de l'immeuble 1 pour l'avoir acquis comme suit :

4.1.1 En vertu d'un certificat d'adjudication de vente pour taxes par La Ville Laval de Montréal en faveur de La Ville Laval de Montréal, reçu devant Me Joseph C.V. Roy, notaire, le 30 avril 1923, sous le numéro 3 365 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 12 juillet 1923, sous le numéro 23 510.

4.1.2 En vertu d'un acte de vente par Fortunat Dequoy à la Ville de Laval de Montréal, reçu par Me J. A. Henri Dequoy, notaire, le 9 janvier 1919, sous le numéro 3 708 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 avril 1925, sous le numéro 76 792.

4.1.3 En vertu d'un bordereau d'une vente par la Ville de la Pointe-aux-Trembles à la Commission métropolitaine de Montréal, en fiducie pour la Ville de la Pointe-aux-Trembles, reçu par Me Joseph Clément Victorien Roy, notaire, le 16 janvier 1930, sous le numéro 5 046 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 24 janvier 1930, sous le numéro 235 828.

4.1.4 En vertu d'un acte de rétrocession par La Corporation de Montréal Métropolitain à La Cité de la Pointe-aux-Trembles, reçu par Me Julien Roy, notaire, le 11 octobre 1961, sous le numéro 8 635 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 20 décembre 1961, sous le numéro 1 574 556.

4.1.5 En vertu d'un acte de vente par Paul G. De Tonnancour, Lucille De Tonnancour et Corinne De Tonnancour à la Ville de Montréal, reçu par Me Yvon Delorme, notaire, le 2 septembre 1977, sous le numéro 1971 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 9 septembre 1977, sous le numéro 2 813 759.

4.1.6 En vertu d'un acte de cession par Sa Majesté du chef du Québec à Ville de Pointe-aux-Trembles, reçu par Me J. Charles-E. Côté, notaire, le 4 décembre 1980, sous le numéro 7 687 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de

Montréal le 15 décembre 1980, sous le numéro 3 134 516.

Ville de Montréal est aux droits de la Ville de Pointe-aux-Trembles en vertu du règlement numéro 5851 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Montréal à sa séance du vingt-deux (22) mars mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), lequel règlement est entré en vigueur le dix-sept (17) juillet mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), date de publication dans la Gazette officielle du Québec de l'avis indiquant l'approbation du Ministre des affaires municipales.

Ladite Ville de Pointe-aux-Trembles était aux droits de Cité de la Pointe-aux-Trembles en vertu de lettres patentes publiées dans la Gazette officielle du Québec le trente et un (31) mai mil neuf cent quatre-vingt (1980).

La Cité de la Pointe-aux-Trembles était elle-même aux droits de la Ville de la Pointe-aux-Trembles par une Loi de la législature de Québec (6-7 Elizabeth II 1957-58), sanctionnée le six (6) février mil neuf cent cinquante-huit (1958), chapitre 78.

La Ville de la Pointe-aux-Trembles était aux droits de la Ville « Laval de Montréal » suite à l'annexion par règlement adopté le vingt-huit (28) novembre mil neuf cent vingt-quatre (1924).

La Ville « Laval de Montréal » était aux droits de la corporation de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles en vertu de la Loi constituant en ville la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles sous le nom de « Laval de Montréal » (6 George V, chapitre 58), sanctionnée le neuf (9) mars mil neuf cent seize (1916).

4.2 La Compagnie est le dernier titulaire du droit de propriété de l'Immeuble 2 pour l'avoir acquis comme suit :

4.2.1 En vertu d'un acte de vente par Roland Bruneau à Investissement O.P.M. inc., reçu par Me Sandor Steinberg, notaire, le 21 septembre 2006, sous le numéro 11 168 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 22 septembre 2006, sous le numéro 13 668 038.

4.2.2 En vertu d'un acte de vente par Ronald Trubiano à Investissement O.P.M. inc., reçu par Me Sandor Steinberg, notaire, le 22 septembre 2006, sous le numéro 11 174 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 25 septembre 2006, sous le numéro 13 672 688.

4.2.3 En vertu d'un acte de vente par Société de gestion Norderon inc. à Investissement O.P.M. inc., reçu par Me

Sandor Steinberg, notaire, le 22 septembre 2006, sous le numéro 11 175 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 27 septembre 2006, sous le numéro 13 678 452.

5. FERMETURE

La Ville déclare que les lots numéros CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 211 887), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF (5 211 889), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (5 211 893), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 211 895) et UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CENT TRENTE-HUIT (1 875 138) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ont été fermés et retirés de son domaine public en vertu de la résolution mentionnée en b) dans sa comparution.

Il est également convenu entre les Parties que la Compagnie, et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture des dits lots du cadastre du Québec comme rue ou ruelle, de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré ladite fermeture et de la présente vente. La Compagnie s'engageant pour elle-même ainsi que pour ses ayants droit et renonce à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

6. GARANTIE

6.1 Immeuble 1

L'Immeuble 1 est cédé en échange sans aucune garantie et aux risques et périls de la Compagnie. Notamment, la Compagnie reconnaît qu'elle ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Compagnie reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou

sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, la Compagnie l'achetant à ses seuls risques et périls qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, la Compagnie renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de la Compagnie. En outre, la Compagnie s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

6.2 Immeuble 2

L'Immeuble 2 est cédé en échange sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que la Compagnie n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, la Ville l'achetant à ses seuls risques et périls qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, la Ville renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Compagnie, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de la Ville. En outre, la Ville s'engage à tenir la Compagnie indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

7. POSSESSION

- 7.1 La Compagnie devient propriétaire de l'Immeuble 1 à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.
- 7.2 La Ville devient propriétaire de l'Immeuble 2 à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.

8. DOSSIER DE TITRES

Aucune des Parties n'est tenue de fournir à l'autre quelque titre, certificat de localisation, certificat de recherche, plan ou état certifié des droits que ce soit.

9. ATTESTATIONS DES PARTIES

9.1 Attestations de la Compagnie

La Compagnie déclare :

- 9.1.1 qu'elle est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (LRC 1985, chapitre 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- 9.1.2 que tous les impôts fonciers et les droits de mutation échus relatifs à l'Immeuble 2 ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;
- 9.1.3 qu'elle n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'Immeuble 2 n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur;
- 9.1.4 que l'Immeuble 2 :
 - 9.1.4.1 n'est grevé d'aucune servitude;
 - 9.1.4.2 est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;
 - 9.1.4.3 n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document et à laquelle la Ville pourrait être personnellement tenue;
 - 9.1.4.4 n'est pas un immeuble patrimonial classé ou cité et n'est pas situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité, ni dans une aire de protection au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, C. P-9.002);
 - 9.1.4.5 ne déroge pas aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement;
 - 9.1.4.6 il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville suite à

son acquisition, lequel est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

9.2 **Attestations de la Ville**

La Ville déclare :

9.2.1 qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC 1985, chapitre. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

9.2.2 qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de céder l'Immeuble 1 sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

10. **OBLIGATIONS DES PARTIES**

10.1 **Obligations de la Compagnie :**

La Compagnie s'oblige à :

10.1.1 prendre l'Immeuble 1 dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

10.1.2 vérifier elle-même, auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'elle entend réaliser sur l'Immeuble 1 ainsi que toute destination qu'elle entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

10.1.3 payer, le cas échéant, à compter des présentes, selon leur échéance respective, toutes taxes municipales et scolaires générales ou spéciales ou autres impôts pouvant affecter l'Immeuble 1;

10.1.4 ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble 1, du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, la Compagnie se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

10.1.5 procéder incessamment à toute opération cadastrale visant à assembler l'Immeuble 1 à la Propriété; et de payer tous les coûts afférents à ces opérations. À cet effet, lorsque l'intervention de la Ville sera nécessaire

pour compléter l'opération cadastrale, cette dernière s'engage à collaborer avec la Compagnie;

10.1.6 intégrer l'Immeuble 1 à sa Propriété connue et désignée comme étant les lots numéros CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 211 897), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 211 899), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENT UN (5 211 901), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DIX-HUIT (1 875 018), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DIX-NEUF (1 875 019), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT (1 875 020), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-DEUX (1 875 022), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-CINQ (1 875 035), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-SIX (1 875 036) et UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-SEPT (1 875 037) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'aménager en conséquence.

10.2 **Obligations de la Ville**

La Ville s'oblige à :

10.2.1 prendre l'Immeuble 2 dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

10.2.2 payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises pour les Parties.

11. **OBLIGATION DE CONSTRUIRE**

La Compagnie s'engage à construire sur l'Assemblage, en priorité à tout autre bâtiment devant être construit, deux (2) bâtiments comprenant chacun environ cinquante-huit (58) unités d'habitation en copropriété divisée avec garage souterrain commun incluant environ soixante et une (61) cases de stationnement intérieur ainsi que six (6) cases de stationnement extérieur par bâtiment, tels que représentés par les lettres A et B sur le plan annexé à l'original des présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée, et ce, en conformité avec les lois et règlements applicables.

Les travaux de construction de ces deux (2) bâtiments devront être complétés dans un délai de six (6) ans à compter de la date des présentes. Pour les fins de la présente disposition, les travaux de construction sont

réputés complétés lorsque les Fondations sont établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture sont installés, le tout suivant les règles de l'art.

12. OBLIGATION D'ÉRIGER UNE CLÔTURE

La Compagnie s'engage à ériger, à ses frais, une clôture (ci-après « la Clôture ») d'une hauteur minimale de quatre (4) pieds, entre l'Immeuble 2 et l'Assemblage.

L'installation devra être complétée dans un délai de deux (2) ans à compter de la date des présentes.

13. LETTRE DE GARANTIE BANCAIRE

Afin de garantir l'obligation de construire et l'obligation d'ériger une clôture prévues aux articles 11 et 12 des présentes, la Compagnie a remis, préalablement à la signature de l'acte d'échange, une lettre de garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable en faveur de la Ville, émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaires au Québec, pour un montant de CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (158 800,00 \$), encaissable sur le territoire de la ville de Montréal, à première demande, nonobstant tout litige entre la Compagnie et la Ville et indiquant que cette lettre de garantie bancaire est encaissable par la Ville, si elle n'est pas renouvelée au moins soixante (60) jours avant son échéance.

Au cas de défaut de la Compagnie de se conformer à l'obligation de construire ou à l'obligation d'ériger une clôture ou si elle fait défaut de renouveler la lettre de garantie bancaire ci-dessus au moins soixante (60) jours avant son échéance, la Ville pourra, si elle le juge à propos et sans préjudice à ses autres recours, encaisser ladite lettre de garantie bancaire. Cette lettre de garantie bancaire sera remise à la Compagnie à la date à laquelle l'obligation de construire et l'obligation d'ériger une clôture prévues aux articles 11 et 12 du présent acte auront été remplies à la satisfaction de la Ville.

14. RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera à la Compagnie, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop pour l'Immeuble 2 à compter de la date des présentes. Par ailleurs, le Comité de la gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera à la Compagnie, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, la Compagnie reconnaît que tout

remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant du présent échange.

15. CONSIDÉRATION

Pour les fins du présent acte, la valeur de l'Immeuble 1 s'élève à la somme de UN MILLION TROIS CENT QUINZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (1 315 670,00 \$) et celle de l'Immeuble 2 s'élève à la somme de SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS (680 420,00 \$). Il subsiste donc une soulte de SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (635 250,00 \$) qui est due par la Compagnie à la Ville et laquelle se détaille comme suit :

- la somme de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT DIX-SEPT DOLLARS ET TRENTE CENTS (96 617,30 \$) que la Compagnie a versé avant ce jour à la Ville à titre de dépôt; et

- la somme de CINQ CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (538 632,70 \$) que la Ville reconnaît avoir reçue de la Compagnie en date des présentes.

DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

16. RENONCIATION AU DROIT DE REPRISE

Chacune des Parties renonce au droit des co-échangistes de reprendre le terrain transféré, tel que prévu à l'article 1797 du *Code civil du Québec*, sous la réserve expresse de son droit de réclamer des dommages-intérêts selon ce même article, au cas où elle serait évincée du terrain reçu en échange.

17. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS

Par les présentes, la Compagnie constitue une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur l'immeuble ci-après décrit au paragraphe 17.1 comme Fonds Servant en faveur de l'immeuble appartenant à la Ville décrit ci-dessous au paragraphe 17.2 comme Fonds Dominant. Cette servitude de non-accès comprend notamment:

- a) l'obligation pour tout propriétaire ou occupant du Fonds Servant de maintenir en bon état, à ses frais et, au besoin, de réparer et remplacer, avec des matériaux de même type, qualité et caractéristiques, la Clôture érigée par la Compagnie sur le Fonds Servant;

- b) l'interdiction pour tout propriétaire ou occupant du Fonds Servant de modifier l'emplacement de la Clôture ou d'en modifier l'aspect, la hauteur ou la configuration autrement que selon les spécifications fournies par l'Arrondissement, le tout, en conformité des règlements de zonage ou d'urbanisme alors applicables pour le secteur ;
- c) l'interdiction pour tout propriétaire ou occupant du Fonds Servant de pratiquer des ouvertures ou des portes ou d'installer quelque mécanisme que ce soit permettant à la Clôture de donner accès au Fonds Dominant à partir du Fonds Servant ;
- d) l'interdiction pour tout propriétaire ou occupant du Fonds Servant d'évacuer sur le Fonds Dominant, l'eau de toute piscine localisée sur le Fonds Servant ; et
- e) en cas de contravention, le droit d'exiger de la faire cesser et d'obliger à remettre la Clôture et le terrain du Fonds Servant en état, le cas échéant, le tout en conformité avec les dispositions des présentes et avec les règlements de zonage ou d'urbanisme, selon les indications fournies par l'Arrondissement.

17.1 **DESCRIPTION DU FONDS SERVANT**

Le Fonds Servant de la servitude est constitué des lots numéros CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 211 887), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF (5 211 889), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 211 891), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (5 211 893), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 211 895), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CENT TRENTE-HUIT (1 875 138) CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 211 897), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 211 899), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENT UN (5 211 901), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DIX-HUIT (1 875 018), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DIX-NEUF (1 875 019), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT (1 875 020), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-DEUX (1 875 022), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-CINQ (1 875 035), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-SIX (1 875 036) et UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-SEPT (1 875 037) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

17.2 **DESCRIPTION DU FONDS DOMINANT**

Le Fonds Dominant de la servitude est constitué des lots numéros CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 211 896), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (5 211 898), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENTS (5 211 900), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-CINQ (1 875 025), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-SIX (1 875 026), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-SEPT (1 875 027), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE (1 875 030), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-DEUX (1 875 032), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-TROIS (1 875 033), UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TRENTE-NEUF (1 875 039), DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (2 159 576), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX (5 211 886), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (5 211 888), CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 211 890) et CINQ MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (5 211 892) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

18. **DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

- 18.1 En conséquence, si le présent échange est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), chapitre E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), chacune des Parties se chargera elle-même d'effectuer le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de l'autre partie.

Aux fins de l'application des lois fiscales mentionnées au présent titre :

18.1.1 La Ville déclare que ses numéros d'inscrit sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT0001

T.V.Q. : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

18.1.2 la Compagnie déclare que ses numéros d'inscrit sont les suivants :

T.P.S. : 869169094 TQ 0001

T.V.Q. : 1021558521

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

18.2 **T.P.S. et T.V.Q. RELATIVES À LA SERVITUDE**

Si la servitude créée aux termes des présentes est taxable selon les dispositions des lois mentionnées ci-dessus, la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Compagnie.

19. **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de cette politique à la Compagnie.

20. **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

21. **AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

21.1 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

21.1.1 la Ville de Montréal : à l'attention du Directeur, au 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8 (télécopieur : 514 872-8350), avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Province de Québec, H2Y 1C6;

21.1.2 La Compagnie à l'attention du président, au 930, rue Hills, à Montréal, province de Québec, H4M 2W7.

Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Compagnie fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieur pour le district de Montréal, chambre civile.

22. DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de la Compagnie en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par la Compagnie de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

23. CLAUSES INTERPRÉTATIVES

- 23.1 Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, compagnies ou corporations;
- 23.2 L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation;
- 23.3 Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

24. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (la Loi)

24.1 Immeuble 1

La Compagnie et la Ville déclarent ce qui suit, relativement à l'Immeuble 1 :

24.1.1 le nom du cédant, au sens de la Loi est : Ville de Montréal;

24.1.2 le nom du cessionnaire, au sens de la Loi est : INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.;

24.1.3 le siège du cédant est situé au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

24.1.4 le siège du cessionnaire est situé au 930, rue Hills, à Montréal, province de Québec, H4M 2W7;

24.1.5 l'Immeuble 1 est entièrement situé sur le territoire de la ville de Montréal;

24.1.6 le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble 1 est de : UN MILLION TROIS CENT QUINZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (1 315 670,00 \$);

24.1.7 le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'immeuble 1 est, selon le cédant et le cessionnaire, UN MILLION TROIS CENT QUINZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (1 315 670,00 \$);

24.1.8 le montant du droit de mutation est de VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (23 891,75 \$);

24.1.9 il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

24.2 L'Immeuble 2

La Compagnie et la Ville déclarent ce qui suit, relativement à l'immeuble 2 :

24.2.1 le nom du cédant, au sens de la Loi est INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.;

24.2.2 le nom du cessionnaire, au sens de la Loi est : Ville de Montréal;

24.2.3 le siège du cédant est situé au 930, rue Hills, à Montréal, province de Québec, H4M 2W7;

24.2.4 le siège du cessionnaire est situé au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

24.2.5 l'Immeuble 2 est entièrement situé sur le territoire de la ville de Montréal;

24.2.6 le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble 2 est de : SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS (680 420,00 \$);

24.2.7 le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'immeuble 2 est, selon le cédant et le cessionnaire, de SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS (680 420,00 \$);

24.2.8 le montant du droit de mutation est de NEUF MILLE SIX CENT HUIT DOLLARS ET QUARANTE CENTS (9 608,40\$);

24.2.9 la cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la Loi précitée et y bénéficie en conséquence de l'exonération du droit de mutation, conformément à l'article 17a) de la Loi;

24.2.10 il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro
des minutes de la notaire soussignée.

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville qui a expressément dispensé la notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

À Montréal, le •

INVESTISSEMENTS O.P.M. INC.

Par :

À Montréal, en date des présentes

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Marie-Ève SWEENEY, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Dossier # : 1161368007

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières

Objet :

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m² situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m², situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$. N/Réf. : 31H12-005-6180-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1161368007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Préposée au budget
Tél : 514-872-8100

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 4 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. La dépense totale de loyer est de 141 419,25 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4107.

Il est recommandé :

1. d'approuver la sixième (6^e) convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 141 419,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la sixième (6^e) convention de renouvellement ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-18 19:05

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1164565004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 4 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. La dépense totale de loyer est de 141 419,25 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4107.

CONTENU

CONTEXTE

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal détient, en location, plusieurs sites localisés sur le territoire de l'agglomération. Le site du présent dossier est actif depuis 1989.

Dans le cadre de l'implantation du nouveau Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (le « SÉRAM ») et bien que ce site n'ait pas été identifié parmi les sept endroits stratégiques permettant d'opérer ce système de radiocommunication unique sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, il reste toujours requis afin de pouvoir assurer les communications vocales du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») sur l'ancien système, et ce, jusqu'au déploiement complet du SÉRAM. Le Service des technologies de l'information (le « STI ») a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») de renouveler les baux jusqu'au 31 décembre 2017, soit le temps requis pour la mise en place d'une infrastructure pour les Enquêtes Filatures et le démantèlement des sites.

Le bail initial a été renouvelé à plusieurs reprises et le dernier renouvellement est échu depuis le 31 décembre 2015. Le SGPI a finalement convenu avec le bailleur de prolonger le bail pour une période de quatre ans en y incluant une clause de résiliation sans frais permettant à la Ville de mettre fin à l'occupation à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le bailleur.

La modification de l'échéancier du projet SÉRAM explique le retard dans la négociation avec le bailleur dans les délais prescrits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG12 0266 - 23 août 2012 - Approbation de la 5^e convention de renouvellement du bail pour une durée de 4 ans (1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015)

Résolution CE09 0261 - 25 février 2009 - Approbation de la 4^e convention de renouvellement du bail pour une durée de 4 ans (1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011)

Décision DB041641006 - 27 juillet 2004- Approbation du 3^e renouvellement du bail pour une durée de 4 ans (1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008)

Décision 5527 - 17 juin 1998 - Approbation du 2^e renouvellement de bail pour une durée de 5 ans (1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2003)

Décision 4913 - 15 décembre 2013 - Approbation du 1^{er} renouvellement de bail pour une durée de 5 ans (1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1998)

Décision 2877 - 19 avril 1989 - Approbation du bail initial pour une durée de 5 ans (1^{er} janvier 1989 au 31 décembre 1993)

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur Gestion 500 Place d'Armes inc., des espaces localisés sur le toit et à l'intérieur d'un immeuble situé à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2019 avec une option de résiliation sans frais valide du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Le bail est échu depuis le 31 décembre 2015 et il est nécessaire de le renouveler pour les besoins opérationnels de radiocommunication. La localisation géographique de l'antenne répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville.

Le loyer convenu dans l'option de renouvellement représente une augmentation d'environ 5 % par année. Le loyer est représentatif du marché de location pour les sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 24 000 \$ et 34 000 \$ annuellement, selon le type et le nombre d'installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer brut annuel excluant les taxes pour les cinq années du renouvellement se détaille comme suit :

Loyer brut actuel : 24 000 \$

Loyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 : 28 500 \$

Loyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : 30 000 \$

Loyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 : 31 500 \$

Loyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : 33 000 \$

	Loyer total pour 5 ans
Loyer brut total avant taxes	123 000,00 \$
TPS	6 150,00 \$
TVQ	12 269,25 \$
Loyer brut total incluant les taxes	141 419,25 \$
Ristourne de TPS (100%)	6 150,00 \$

Ristourne de TVQ (50%)	6 134,63 \$
Loyer total net	129 134,62 \$

Le loyer inclut tous les frais d'exploitation et les taxes municipales. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 141 419,25 \$

Le coût du loyer est assumé par le STI à même son budget de fonctionnement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du site d'antenne est essentiel aux opérations de la Ville jusqu'à ce que le nouveau site soit opérationnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gianina MOCANU, Service des technologies de l'information

Lecture :

Gianina MOCANU, 8 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-06

Nicole RODIER
Chef de section

Tél :

514 872-8726

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514 872-0153

Approuvé le : 2016-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-05-16

Dossier # : 1164565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Objet :	Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 4 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. La dépense totale de loyer est de 141 419,25 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4107.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1164565004.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposé au budget

Tél : 514-872-2188

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-09

Gilles BOUCHARD
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

SIXIÈME CONVENTION DE RENOUELEMENT DE BAIL

ENTRE **GESTION 500 PLACE D'ARMES INC.** société légalement constituée, en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions (régime fédéral)*, ayant son siège au 3488A, chemin Côte-des-Neiges, Montréal (Québec), H3H 2M6, représentée par Monsieur Stanley Zipkin, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare ;

(ci-après appelée le « Bailleur »)

ET **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;

(ci-après appelée le « Locataire »)

ATTENDU QU' Investissement Trizec Limitée, à titre du bailleur et la Communauté urbaine de Montréal à titre du locataire, ont conclu un contrat de bail en date du 28 février 1990 (le « Bail »), quant à la location d'une partie du toit d'un édifice, en la ville de Montréal (l'« Immeuble »), pour l'installation d'une antenne et ce pour un terme expirant le 31 décembre 1993;

ATTENDU QU' Investissement Trizec Limitée a changé sa dénomination sociale en celle de Propriétés Trizec Limitée par Certificat d'Amendement en date du 14 décembre 1990 en vertu de la *Nova Scotia Companies Act* ;

ATTENDU QUE le 10 janvier 1994, la Communauté urbaine de Montréal s'est prévaluée de son droit de renouvellement en conformité des dispositions de l'article 2 du bail initial et, conséquemment, les parties ont signé une convention de prolongation et d'amendement du bail pour prolonger le terme du bail jusqu'au 31 décembre 1998 (le « premier amendement »);

ATTENDU QUE la compagnie 9043-2485 Québec Inc. s'est portée acquéreur de l'Immeuble en date du 11 décembre 1996, tel que reflété dans les actes de vente passés devant Me André Bourassa, Notaire, et publiés le 12 décembre 1996, auprès du Bureau de la publicité foncière à Montréal, sous les numéros 4898154 et 4898155;

ATTENDU QUE 9043-2485 Québec Inc. et la Communauté urbaine de Montréal ont signé une deuxième convention de renouvellement du bail le 28 avril 1998 pour prolonger le terme du bail jusqu'au 31 décembre 2003 (le « deuxième amendement »);

ATTENDU QUE le 9 mars 2001, Société Immobilière 500 Place d'Armes S.A. s'est porté acquéreur de l'Immeuble de 9043-2485 Québec Inc., tel que reflété dans l'acte de vente passé devant Me Steve Collins, Notaire, et publié le 9 mars 2001, auprès du Bureau de la publicité foncière à Montréal, sous le numéro 5235317;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE 3847829 Canada Inc. s'est porté acquéreur de l'Immeuble de Société Immobilière 500 Place d'Armes S.A. en date du 5 avril 2007, tel que reflété dans l'acte de vente passé devant Me Mortimer Dolman, Notaire, et publié le 18 avril 2007, auprès du Bureau de la publicité foncière à Montréal, sous le numéro 14143545;

ATTENDU QUE le Bailleur et la Ville de Montréal ont signé une troisième convention de renouvellement de bail le 21 juillet 2004 pour prolonger le terme jusqu'au 31 décembre 2007 ;

INITIALES	
Locateur	Locataire

ATTENDU QUE 3847829 Canada Inc., par suite d'une fusion corporative, est devenue, le 1^{er} janvier 2009, Gestion 500 Place d'Armes Inc. ;

ATTENDU QUE le Bailleur et la Ville de Montréal ont signé une quatrième convention de renouvellement de bail le 19 février 2009 pour prolonger le terme jusqu'au 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique au cocontractant ;

ATTENDU QUE le Bailleur et la Ville de Montréal ont signé une cinquième convention de renouvellement de bail le 12 septembre 2012 pour prolonger le terme jusqu'au 31 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE Gestion 500 Place d'Armes Inc. et la Ville de Montréal désirent renouveler le bail pour un terme additionnel de 4 ans, sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du Bail.

2. Terme

Le présent Bail est prolongé pour une période de quatre (4) ans à compter du 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2019, à moins d'être autrement retardé, prolongé ou résilié, selon les dispositions qui y sont contenues.

3. Loyer

Le loyer annuel se détaille comme suit :

- Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le loyer est établi à vingt-huit mille cinq cent dollars (28 500 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;
- Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, le loyer est établi à trente mille dollars (30 000 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;
- Pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, le loyer est établi à trente et un mille cinq cent dollars (31 500 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;
- Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le loyer est établi à trente-trois mille dollars (33 000 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;

4. Droit de résiliation

Le Locataire pourra résilier le bail en tout temps à compter du 1^{er} janvier 2018 pourvu qu'il ait préalablement remis un avis écrit au Bailleur six (6) mois avant la date de résiliation.

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

INITIALES	
Locateur	Locataire

POUR LE BAILLEUR :

Le _____ e jour du mois de _____ 2016 à Montréal

Par _____
Stanley Zipkin

POUR LA LOCATAIRE :

Le _____ e jour du mois de _____ 2016 à Montréal

Par _____
Me Yves Saindon
Greffier

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération le _____

Résolution no _____

INITIALES	
Locateur	Locataire



(1)

Dossier # : 1164565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 5 ans, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2020. La dépense totale de loyer est de 146 593,13 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4097.

Il est recommandé :

1. d'approuver la septième (7^e) convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc. pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} novembre 2015, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 146 593,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la septième (7^e) convention de renouvellement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-18 19:07

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1164565003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 5 ans, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2020. La dépense totale de loyer est de 146 593,13 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4097.

CONTENU

CONTEXTE

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal détient, en location, plusieurs sites localisés sur le territoire de l'agglomération. Le site du présent dossier est actif depuis 1986.

Dans le cadre de l'implantation du nouveau Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (le « SÉRAM ») et bien que ce site n'ait pas été identifié parmi les sept endroits stratégiques permettant d'opérer ce système de radiocommunication unique sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, il reste toujours requis afin de pouvoir assurer les communications vocales du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») sur l'ancien système, et ce, jusqu'au déploiement complet du SÉRAM. Le Service des technologies de l'information (le « STI ») a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») de renouveler les baux jusqu'au 31 décembre 2017 soit, le temps requis pour la mise en place d'une infrastructure pour les Enquêtes Filatures et le démantèlement des sites.

Le bail initial a été renouvelé à plusieurs reprises et le dernier renouvellement est échu depuis le 31 octobre 2015. Le bail contient une option de renouvellement de 5 ans à un loyer déjà défini que la Ville souhaite exercer. Cependant, compte tenu du nouveau projet SÉRAM qui est en attente de livraison, il a été convenu avec le locateur d'ajouter une clause de résiliation sans frais permettant à la Ville de mettre fin à l'occupation en tout temps à partir du 1^{er} novembre 2017.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le bailleur.

La modification de l'échéancier du projet SÉRAM explique le retard dans la négociation avec le bailleur dans les délais prescrits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG12 0348 - 27 septembre 2012 - Approbation de la 6^e convention de renouvellement du bail pour une durée de 5 ans (1^{er} nov 2010 au 31 octobre 2015)
 Décision DB083778004 - 22 décembre 2008 - Approbation de la 5^e convention de renouvellement du bail pour une durée de 2 ans (1^{er} nov 2008 au 31 oct 2010)
 B.C. 46403 - 26 janvier 2007- Approbation du 4^e renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1^{er} nov 2006 au 31 oct 2008)
 Décision DB053778001 - 9 février 2005 - Approbation du 3^e renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1^{er} nov 2004 au 31 oct 2006)
 Décision DB021730007 - 7 novembre 2002 - Approbation du 2^e renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1^{er} nov 2002 au 31 oct 2004)
 Décision 5416 - 15 octobre 1997 Approbation du 1^{er} renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1^{er} nov 1997 au 31 oct 2002)
 Décision 2667 - 21 octobre 1992 - Approbation d'un nouveau bail pour une durée de 5 ans (1^{er} nov 1992 au 31 oct 1997)
 Décision 2288 - 20 août 1986 - Approbation du bail initial pour une durée de 6 ans et 2 mois (1^{er} sept 1986 au 31 oct 1992)

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur 4840 Côte St-Luc Holding inc., des espaces localisés sur le toit et à l'intérieur d'un immeuble situé à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2020 avec une option de résiliation sans frais valide du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Le bail est échu depuis le 31 octobre 2015 et il est nécessaire de le renouveler pour les besoins opérationnels de radiocommunication. La localisation géographique de l'antenne répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville.
 Le loyer convenu dans l'option de renouvellement représente une augmentation d'environ 2 % par année. Le loyer est représentatif du marché de location pour les sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 24 000 \$ et 34 000 \$ annuellement, selon le type et le nombre d'installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer brut annuel excluant les taxes pour les cinq années du renouvellement se détaille comme suit :

- Loyer brut actuel : 24 000 \$
- Loyer pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 : 24 500 \$
- Loyer pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 : 25 000 \$
- Loyer pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 : 25 500 \$
- Loyer pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 : 26 000 \$
- Loyer pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 : 26 500 \$

	Loyer total pour 5 ans
Loyer brut total avant taxes	127 500,00 \$
TPS	6 375,00 \$
TVQ	12 718,13 \$

Loyer brut total incluant les taxes	146 593,13 \$
Ristourne de TPS (100%)	6 375,00 \$
Ristourne de TVQ (50%)	6 359,06 \$
Loyer total net	133 859,07 \$

Le loyer inclut tous les frais d'exploitation et les taxes municipales. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 146 593,13 \$

Le coût du loyer est assumé par le STI à même son budget de fonctionnement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du site d'antenne est essentiel aux opérations de la Ville jusqu'à ce que le nouveau site soit opérationnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gianina MOCANU, Service des technologies de l'information

Lecture :

Gianina MOCANU, 8 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-06

Nicole RODIER
Chef de section

Tél :

514 872-8726

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514-872-0153

Approuvé le : 2016-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél :

514 872-1049

Approuvé le :

2016-05-16

Dossier # : 1164565003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section location

Objet :

Approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 5 ans, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2020. La dépense totale de loyer est de 146 593,13 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4097.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1164565003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposé au budget

Tél : 514-872-2188

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-09

Gilles BOUCHARD
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

SEPTIÈME CONVENTION DE RENOUVELLEMENT

ENTRE

4840 COTE ST-LUC HOLDING INC., corporation dûment constituée, autrefois connue sous la dénomination sociale **COTE ST-LUC MANAGEMENT INC.**, laquelle a été changée par certificat de modification en date du 26 janvier 1999, représentée aux présentes par l'entremise de son mandataire IMMOMARKETING Inc., personne morale ayant un bureau d'affaires au 273, Notre-Dame, Ville St-Lambert, province de Québec, J4P 2J9, ici représentée par monsieur Vincent Dionne, président de Immomarketing Inc., dûment autorisé, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée le «Locateur»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE 153169 Canada Inc a signé avec la Communauté urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelé le «Bail») le 4 novembre 1992, pour la location d'un espace situé sur le toit de l'immeuble, portant l'adresse 4840, chemin de la Côte Saint-Luc à Montréal, («l'Édifice») afin d'y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunications pour un terme commençant le 1^{er} novembre 1992 et se terminant le 31 octobre 1997;

ATTENDU QUE 153169 Canada Inc a signé avec la Communauté urbaine de Montréal une première convention de renouvellement de Bail (ci après appelée la « 1^{ère} Convention de renouvellement de bail ») le 2 décembre 1997, pour la période du 1^{er} novembre 1997 au 31 octobre 2002 ;

ATTENDU QUE le 21 décembre 1998, 153169 Canada Inc a vendu l'Édifice sis au 4840, chemin de la Côte Saint-Luc à Montréal à Côte St-Luc Management Inc en vertu de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 5 061 653;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE 4840 Côte St-Luc Holding Inc a signé avec la Ville de Montréal une deuxième convention de renouvellement de Bail (ci après appelée la « 2^e Convention de renouvellement de bail ») le 13 novembre 2002, pour la période du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2004 ;

ATTENDU QUE 4840 Côte St-Luc Holding Inc a signé avec la Ville de Montréal une troisième convention de renouvellement du Bail (ci après appelée la « 3^e Convention de renouvellement de bail ») le 8 février 2005, pour la période du 1^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2006 ;

ATTENDU QUE 4840 Côte St-Luc Holding Inc a signé avec la Ville de Montréal une quatrième convention de renouvellement du Bail (ci après appelée la « 4^e Convention de renouvellement de bail ») le 26 janvier 2007, pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE 4840 Côte St-Luc Holding Inc a signé avec la Ville de Montréal une cinquième convention de renouvellement du Bail (ci après appelée la « 5^e Convention de renouvellement de bail ») le 16 mars 2009, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2010 ;

ATTENDU QUE 4840 Côte St-Luc Holding Inc a signé avec la Ville de Montréal une sixième convention de renouvellement du Bail (ci après appelée la « 6^e Convention de renouvellement de bail ») le 5 septembre 2012, pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2015 ;

ATTENDU QUE le Locataire désire renouveler le bail pour une période de cinq ans ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1- Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2- Durée

Le Bail est prolongé pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} novembre 2015 pour se terminer le 31 octobre 2020.

2. Loyer

Le présent renouvellement de bail est fait en considération d'un loyer total de cent vingt-sept mille cinq cent dollars (127 500 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ, et se détaille comme suit :

- Pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, le loyer est établi à vingt-quatre mille cinq cent dollars (24 500 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;
- Pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le loyer est établi à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;
- Pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018, le loyer est établi à vingt-cinq mille cinq cent dollars (25 500 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;
- Pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, le loyer est établi à vingt-six mille dollars (26 000 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;
- Pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, le loyer est établi à vingt-six mille cinq cent dollars (26 500 \$), auquel s'ajoute la TPS et la TVQ ;

Le loyer est payable en cinq (5) versements annuels, soit le premier jour du mois de novembre de chaque année et inclut tous les frais d'exploitation et les taxes foncières.

3. Option de renouvellement

Le Locataire pourra renouveler le bail pour une durée additionnelle de trois (3) ans, à la seule condition d'en aviser par écrit le Locateur au plus tard le 31 juillet 2020. Le loyer pour l'option sera alors à négocier selon le taux du marché en vigueur.

4. Droit de résiliation

Le Locataire pourra résilier le bail en tout temps à compter du 1^{er} novembre 2017 pourvu qu'il ait préalablement remis un avis écrit au Locateur six (6) mois avant la date de résiliation.

Sous réserve des dispositions et engagements de cette septième convention de renouvellement, faisant partie intégrante du Bail, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

Pour le Locateur

Le ____e jour du mois de _____2016 à Montréal,

4840 CÔTE ST-LUC HOLDING INC

Par _____
Vincent Dionne
Président

Pour le Locataire

Le ____e jour du mois de _____2016 à Montréal,

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon
Greffier

Ce bail a été approuvé le _____

Résolution no _____



Dossier # : 1164338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 - Appel d'offres 12-12546 (Montant estimé 7 271 674 \$)

d'autoriser l'option de renouvellement annuel de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. pour la période se terminant le 31 octobre 2017, pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément à la clause 4 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 12-12546.

2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-03 09:47

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option visant la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 - Appel d'offres 12-12546 (Montant estimé 7 271 674 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Principale source d'énergie utilisée par la Ville de Montréal, le gaz naturel fait l'objet d'un regroupement piloté par le Service de l'approvisionnement depuis 2007. Le regroupement est composé des services corporatifs, des arrondissements montréalais, de neuf villes liées, d'organismes partenaires et d'un partenaire important, la Société de transport de Montréal (STM).

Le contrat faisant l'objet de cette demande de prolongation a été octroyé par le Conseil d'agglomération du 28 février 2013 pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015, avec possibilité de 2 prolongations d'une année. La valeur estimée de ce contrat était de l'ordre de 15 518 260,28 \$.

Le 26 février 2015, le Conseil d'agglomération autorisait l'exercice de la première option de prolongation d'une année, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Cette prolongation a fait l'objet d'une estimation portant sa valeur à 6 242 088,00 \$.

En date du 20 avril 2016, les quantités de gaz en inventaire aux États-Unis atteignaient 2 484 milliards de pieds cubes (Bcf), un niveau supérieur de 55 % à celui de l'an dernier à la même date, et de 49 % à ceux des cinq dernières années (Source: US Energy Information Administration, Natural Gas Weekly Update, 21 avril 2016). Ce niveau d'inventaire record résultant de la production de gaz de schistes et des températures douces de l'hiver dernier donne au regroupement de la Ville une opportunité de réaliser des économies pour la période couvrant la deuxième option de prolongation du contrat.

Le présent dossier a pour objet d'exercer la deuxième option de prolongation de l'entente conclue avec la firme Services de Gaz Naturel RBC inc.. Cette prolongation permettra d'assurer une stabilité d'approvisionnement de ce produit stratégique pour les participants du regroupement de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0069 du 26 février 2015: Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres public 12-12546.

CG13 0046 du 28 février 2013 : Conclure une entente-cadre avec Athena Energy Marketing inc. pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles- Appel d'offres 12-12546 (3 soum.) (Montant estimé entre 15M\$ et 17M\$).

CE12 2019 du 12 décembre 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de gaz naturel et des services et de gestion pour le regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles.

CG10 0366 du 28 octobre 2010 : Approuver la cession à Shell Énergie d'Amérique du Nord (Canada) inc. du contrat octroyé à Integrys Energy Services of Canada Corp. (CG07 0388) pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période se terminant le 30 novembre 2012.

CG07 0388 du 25 octobre 2007. Conclure une entente-cadre, d'une période de 5 ans, pour la fourniture de gaz en achat direct aux services de la Ville de Montréal, arrondissements, villes liées et sociétés paramunicipales qui participent au regroupement d'achats et octroyer à Integrys Energy Services of Canada corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin.

DESCRIPTION

Le regroupement d'achats de gaz naturel de la Ville de Montréal est composé de plusieurs services corporatifs et d'arrondissements, de certaines villes liées, d'organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM).

Le contrat actuel vise l'ensemble des activités de fourniture du gaz naturel ainsi que d'information et de gestion en matière d'approvisionnement gazier. Cette stratégie permet à la Ville d'obtenir des prix incluant la fourniture du gaz naturel, son transport ainsi que les services d'administration et d'information. Elle permet également à la Ville d'effectuer des achats lorsque les conditions du marché sont favorables en profitant des opportunités qui se présentent et d'optimiser la gestion du contrat. Il est à noter que le prix du gaz naturel se transige sur le parquet de Calgary (NGX) et peut donc être acheté en tout temps au cours de la durée du contrat. Cette approche facilite également le suivi financier de l'approvisionnement en gaz, permet une comparaison plus serrée des résultats et une prise de décision conséquente.

Les conditions de l'offre de l'adjudicataire du contrat, Services de Gaz Naturel RBC inc., inscrites dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres #12-12546, sont les suivantes :

- prix indiciel du gaz naturel : Indice quotidien NGX 5A – 0,02 \$/GJ
- frais de gestion : 0,0149 \$/GJ
- point de livraison : AECO NIT (Alberta)

La période ferme du contrat 12-12546 était de vingt-trois mois et arrivait à terme le 31 octobre 2015. La clause administrative particulière 4 de ce contrat permet l'exercice de deux prolongations de 12 mois chacune. Ces prolongations nécessitent le consentement de la Ville et de Services de Gaz Naturel RBC inc. Le 26 février 2015, le Conseil d'agglomération autorisait l'exercice de la première prolongation d'une année, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Le présent dossier décisionnel vise la deuxième option de prolongation, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

À noter que le changement de point de livraison du gaz sera effectif pour la période visée par la deuxième option de prolongation du contrat. En effet, depuis la dérèglementation du marché du gaz naturel, les utilisateurs de gaz naturel localisés dans la franchise de Gaz Métro devaient livrer les volumes acquis au moyen d'achats directs à Empress, un point de réception du gazoduc TransCanada Pipelines situé à la frontière de l'Alberta.

Gaz Métro utilisait la capacité de transport contractée auprès du transporteur afin d'acheminer le gaz naturel jusqu'à Montréal. Le distributeur facturait à chaque membre du regroupement d'achats de la Ville les coûts relatifs aux services suivants :

- le transport du gaz naturel par gazoduc, d'Empress à Montréal;
- la distribution jusqu'à ses installations.

À compter du 1^{er} novembre 2016, la Ville devra assurer le transport du gaz naturel acheté par les membres du regroupement depuis Empress jusqu'à Dawn, un point de livraison situé en Ontario.

JUSTIFICATION

La Ville dispose d'alternatives permettant d'assurer l'approvisionnement des membres du regroupement d'achats en gaz naturel à compter du 1 novembre 2016 :

- procéder à une sollicitation du marché au moyen d'un appel d'offres public;
- exercer l'option annuelle du contrat actuelle, permettant de prolonger l'entente du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, selon les conditions contractuelles en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2012.

Selon notre analyse des conditions actuelles du marché, la probabilité que la Ville bénéficie de l'escompte de 0,02 \$/GJ dont elle assure le maintien dans le cadre de l'exercice de l'option de prolonger le contrat actuel, à la suite d'une sollicitation du marché par un appel d'offres public, se révèle faible.

Également, considérant la période requise à compléter un processus d'appel d'offres, ainsi que la volatilité importante des prix dans le marché du gaz naturel, il est incertain que la Ville puisse, dans le cadre d'un nouveau contrat, réaliser le potentiel d'économies actuellement disponible dans le contexte des conditions de prix pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

De plus, Services de Gaz Naturel RBC inc. a confirmé son consentement à prolonger le contrat actuellement en vigueur, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, selon les conditions contractuelles en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2013.

L'analyse des deux alternatives nous démontre clairement que la stratégie de procéder à la prolongation du contrat actuel assure l'optimisation des conditions d'approvisionnement durant la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la prolongation d'une année (voir tableau). Cette estimation est basée sur les consommations estimées du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, de la moyenne des indices de prix et des frais fixes de gestion.

Prolongation 1 an

Description	Quantité GJ	Coût unitaire \$/GJ	Montant total \$
<i>Moyenne de l'indice NGX 5A en date du 29-04-2016 pour la période allant du 1^e novembre 2016 au 31 octobre 2017. Ce prix reflète uniquement le coût de la molécule de gaz naturel livrée à AECO.</i>	1 968 390	2.4493 \$	4 821 178 \$
<i>Coût de transport de AECO à DAWN. (au sud de l'Ontario).</i>	1 968 390	1.23 \$	2 421 120 \$
<i>Frais de gestion de l'adjudicataire</i>	1 968 390	0.0149 \$	29 329 \$
Montant total			7 271 674 \$

* référence publication NGX du 29 avril 2016+

La Ville ne pouvant contracter de capacité d'entreposage, elle ne peut donc pas acheter sur le marché quotidien (spot market), entreposer le gaz et l'utiliser lorsque requis. Elle doit se référer à des indices de prix couvrant des périodes déterminées pour effectuer ses achats. Ces indices faisant l'objet de la publication CGPR, la Ville peut ainsi faire une vigie des prix sur le marché, ce qui facilite la reddition des comptes. L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût du gaz naturel fluctue selon les conditions du marché. L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget des divers services, arrondissements, villes liées au fur et à mesure de leur utilisation.

L'écart entre les estimations de la première et de la deuxième option de prolongation s'explique par le changement de point de livraison du gaz naturel. Tel que décrit précédemment, la Ville devra assurer le transport du gaz naturel acheté par les membres du regroupement depuis Empress jusqu'à Dawn à compter du 1^{er} novembre 2016. Comme Gaz Métro mettra un terme à la facturation aux membres du regroupement des coûts de transport, la migration de cette tâche administrative n'engendrera aucun coût additionnel pour la Ville et les membres du regroupement relativement aux coûts de transport.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une nouvelle sollicitation du marché par un appel d'offres public pourrait entraîner la perte de l'escompte de 0,02 \$/Gj obtenue dans le contrat actuel. Le lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres n'assure pas à la Ville de réaliser le potentiel d'économies actuellement disponible sur le marché pour la période visée par l'autorisation de l'option de prolongation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le dossier approuvé, l'entente-cadre sera prolongée et communiquée aux usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite à la résolution :

- Émission de l'entente-cadre amendée;
- Envoi d'une communication aux usagers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-6777
Télécop. : 514 868-5984

ENDOSSÉ PAR

Claude HOULE
Chef de section

Tél : 514 872-5282
Télécop. :

Le : 2016-05-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1164139004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$ (contrat: 2 929 518,34 \$ + incidences: 419 790,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330002 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 3 349 308,39\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 929 518,34\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330002;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92,3% par l'agglomération et à 7,7% par la CSEM.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-29 11:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164139004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$ (contrat: 2 929 518,34 \$ + incidences: 419 790,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330002 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m² ainsi que son centre de recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m². Les travaux de construction du CRCHUM ont débuté à l'automne 2010 et ont été complétés en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonnent jusqu'en 2020. La Phase 1 du CHUM est prévue être livrée en 2016.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en huit (8) lots de travail distincts (voir pièce jointe), qui intègrent ces contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes

phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2021.

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux d'aménagement de surface de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que ceux du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet (lot D).

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

Étapes déjà réalisées ou en cours

	Coût	Date de début	Date de fin
· Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	Mars 2012	Mai 2012
· Lot A : Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 258 043 \$	Mai 2014	Mai 2015
· Lot B – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque	1 125 000 \$	Juin 2015	Septembre 2015
· Lot C – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger	1 984 000 \$	Mai 2016	Août 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
· Lot D – Travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et aménagement du trottoir nord de l'avenue Viger entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet	Juillet 2016	Mai 2017

Étapes à venir

	Date de début	Date de fin
· LOT E – Travaux de reconstruction de l'aqueduc et aménagement de la rue Sainte-Elizabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque	Août 2016	Novembre 2016
§ LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Juillet 2017	Août 2017
§ LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Denis et reconstruction du trottoir sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet	Printemps 2020	Automne 2020

§ LOT H – Travaux d'aménagement de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, du boulevard René-Lévesque entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis et de la rue Sanguinet entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Printemps 2021	Automne 2021
--	-------------------	-----------------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0179 - 24 mars 2016 (dossier 1164139001) - Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger (Lot C) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG15 0340 - 25 mars 2015 (dossier 1154139003) - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque (Lot B) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG14 0153 - 27 mars 2014 (dossier 1134002009) - Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CG08 0336 - 19 juin 2008 (dossier 1080904002) – Approuver le projet d'entente de principe entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM au 1000, rue Saint-Denis.

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René Lévesque ainsi que ceux du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet (Lot D). L'aménagement du tronçon de 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque est prévu au plus tôt à l'automne 2017, lorsque le tunnel de service, reliant l'hôpital Saint-Luc au pavillon Édouard Asselin aura été démolé par le Consortium Santé Montréal en charge de la construction du Nouveau CHUM.

De façon générale, les travaux comprennent :

- la démolition des trottoirs existants, pavage, dalle de béton et autres ouvrages existants à l'endroit des futurs trottoirs et de la chaussée;
- le déplacement de tous les puisards de la rue Sanguinet;
- l'élargissement des trottoirs de la rue Sanguinet;
- la construction de bordures de granite et de trottoirs en pavés de béton, avec fosses d'arbres et grilles;
- la construction de massifs de la CSEM, de bases d'éclairage et de feux de circulation;

- la construction et l'installation de l'éclairage et du mobilier urbain;
- la reconstruction de la chaussée;
- les travaux de marquage;
- les travaux de maintien de la circulation;
- et autres travaux connexes.

Le nouvel aménagement du domaine public est une poursuite de l'aménagement réalisé autour du Centre de Recherches du CHUM (CRCHUM) en 2014 (voir photos en pièces jointes) et s'inspire des aménagements réalisés dans le Quartier international de Montréal, en adaptant ce concept de manière à résoudre les défis d'entretien, de fonctionnalité et de mobilité des clientèles de l'hôpital. Cet aménagement comprend :

- la reconstruction des trottoirs en pavé de béton avec des bordures de granite, comprenant des fosses d'arbres plantées;
- une structure du trottoir alliant des éléments de béton préfabriqués et coulés en place pour permettre des fosses de plantation continues;
- un nouvel éclairage fonctionnel et adaptés aux piétons pour les rues Sanguinet et Viger
- des bateaux pavés aux traverses piétonnes munis de plaques podotactiles pour favoriser l'orientation des personnes à déficiences visuelles et assurer l'accessibilité universelle.

Afin de faire face à l'augmentation d'achalandage, les trottoirs de la rue Sanguinet seront élargis, passant de 3,2 mètres à 4,0 mètres et seront agrémentés de 25 arbres, espacés de 7,8 mètres des uns des autres.

L'appel d'offres a été publié du 16 mars au 6 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 31 mars 2016: modification au cahier des charges (ajout d'une pénalité pour dépassement d'un délai de réalisation d'une des phases des travaux et précision apportée sur l'expérience exigée du contremaître), modification de la formule de soumission (présentation de la formule de soumission selon un nouvel ordonnancement des articles au bordereau, mais sans changement des quantités), modification au devis technique Électricité et Éclairage (remplacement d'un dessin normalisé et ajout de précisions sur le coffret de contrôle), modification au devis technique Circulation (ajout d'une exigence sur la séquence des travaux devant les accès du Nouveau CHUM).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 275 697,89\$ (taxes incluses), soit 10,38 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Elles comprennent également le coût de fourniture et d'installation des feux de circulation aux intersections Sanguinet / Viger et Sanguinet / De La Gauchetière dont les travaux sont réalisés en régie

interne par l'atelier des feux de circulation de la Ville de Montréal. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe. Une enveloppe de 419 790,05 \$ est allouée aux incidences.

Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 42% et 58%. Quatre (4) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposés de soumission ont évoqués le fait qu'ils fournissaient un prix en tant que sous-traitant. Les autres n'ont pas fourni de raison. Un soumissionnaire a été déclaré non conforme (voir en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Les travaux reliés à la réalisation du CHUM, dont les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, sont parties intégrantes du projet "CHUM - infrastructures", répertorié dans le Programme triennal d'investissement (PTI) comme un projet de développement.

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre la dernière estimation de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public #330002:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCE	TOTAL
1 Socomec Industriels inc. (Licence RBQ # 8104-3846-33) (Attestation Revenu Québec délivrée le 21 mars 2016)	2 653 820,45 \$	275 697,89 \$	2 929 518,34 \$
2 Ceveco inc.	2 690 405,87 \$	281 211,85 \$	2 971 617,72 \$
3 Bau-Québec inc.	2 804 546,09 \$	291 535,78 \$	3 096 081,87 \$
4 Aménagement Coté Jardin inc.	2 822 898,22 \$	294 013,23 \$	3 116 911,45 \$
Estimation des professionnels externes Legico-CHP Inc.	2 837 564,86 \$	295 713,89 \$	3 133 278,75 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			3 028 532,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			187 393,11 \$
			6,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			-203 760,41 \$
			-6,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			42 099,38 \$
			1,4%

La firme externe Legico-CHP Inc. a été mandatée pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Legico-CHP est de 203 760,41\$ (-6,5%).

L'entreprise Socomec Industriel inc. possède l'autorisation valide de l'AMF en date du 18 juin 2013 de conclure un contrat public (voir en pièce jointe l'autorisation en date du 18 juin 2013 ainsi que l'accusé de réception de renouvellement de cette autorisation en date du 8 mars 2016), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Elle est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartition des coûts de travaux entre services requérants:

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 929 518,34 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 653 820,45 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 275 697,89 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 3 349 308,39 \$ (taxes incluses), ce qui comprend le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes de 419 790,05 \$ (taxes incluses), et sera assumée comme suit entre le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) :

- SMVT : le coût total des travaux à la charge du SMVT est de 3 131 095,24 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 256 418,85 \$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 381 514,53 \$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes. Un montant maximal de 2 859 107,30 \$ net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 08-005 – «Aménagement du pourtour du CHUM». Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 2 859 107,30 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

- CSEM: le coût total des travaux à la charge de la CSEM est de 218 213,15 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 23 379,98 \$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 38 275,52\$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances et de la CSEM.

Contribution du CHUM :

L'entente de 2008 aux articles 3.1 à 3.4, approuvée par le conseil d'agglomération (CG08 0336), prévoit une participation du CHUM au financement de la reconstruction des infrastructures souterraines (égouts et aqueducs) et de la chaussée aux pourtours des nouveaux bâtiments du centre hospitalier. Pour l'ensemble des travaux réalisés par la Ville qui se subdivisent en huit phases, la contribution du CHUM s'établit globalement à environ 3 374 000 \$ (taxes incluses).

Pour le présent contrat qui constitue la quatrième phase, un montant estimé à 456 204,27 \$ (taxes incluses) fait l'objet d'un financement partagé en vertu de l'entente de 2008. De ce montant 85% sont facturables au CHUM.

Ces travaux sont prévus dans l'entente signée entre la Ville de Montréal et le CHUM en 2008 (CG08 0336) et qui établit les conditions et les principes de partage du financement des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public requis par la venue du CHUM. L'entente prévoit en effet que le CHUM finance, en totalité ou en partie, en fonction du tronçon de rue et des interventions à réaliser, le coût des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs. Certains tronçons de rues autour du futur complexe hospitalier sont ainsi financés à 50%-50%, alors que d'autres sont financés à 100% par la Ville ou à 100% par le CHUM.

Lors de la conclusion de l'entente en 2008, la nature exacte des travaux d'aménagement n'était pas encore connue. L'aménagement étant à présent défini, les coûts estimés dans l'entente doivent faire l'objet d'une actualisation. Des discussions sont en cours avec le CHUM pour établir précisément le montant de l'aménagement du domaine public dont le

financement lui revient considérant cette actualisation. Une demande de remboursement sera adressée au CHUM suite à la réalisation des travaux, tel que le prévoit l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent à la réalisation du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du CHUM sont en cours et la livraison de la première phase du nouveau CHUM est prévue avant la fin 2016.

Les travaux de réaménagement de la rue Sanguinet et du trottoir nord de l'avenue Viger ne nécessitent pas d'entraves additionnelles à celles déjà en vigueur et qui sont requises par le chantier de construction du CHUM. La rue Sanguinet, qui est fermée à la circulation depuis 2012 entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que les deux voies du côté nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, qui sont fermées par le chantier du CHUM, demeureront entravées lors des travaux municipaux.

Les travaux municipaux prévus sur la rue Sanguinet et sur l'avenue Viger ont fait l'objet d'une coordination étroite avec:

- le Consortium Santé Montréal (CSM) en charge de la construction du Nouveau CHUM
- le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en charge des travaux de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
- l'arrondissement Ville-Marie, en charge des travaux de réaménagement de la rue de La Gauchetière, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Dominique
- le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, en charge des travaux de réaménagement du square Viger

Le chantier du CHUM a nécessité la démolition partielle ou complète des trottoirs bordant l'excavation. L'octroi du contrat par le Conseil d'agglomération du 22 juin 2016 permettrait de réaliser la plupart des travaux de reconstruction des trottoirs autour du Nouveau CHUM avant l'ouverture de celui-ci. Les travaux qui n'auront pu être complétés avant l'hiver 2016-2017 seront repris au printemps 2017. Tous les travaux prévus aux abords du CHUM font l'objet d'une coordination et d'une planification avec le CHUM ainsi qu'avec Consortium Santé Montréal, en charge de la construction du Nouveau CHUM.

Le report de l'octroi du contrat aurait des conséquences très importantes pour l'accessibilité du Nouveau CHUM puisque la rue Sanguinet sera, jusqu'en 2020, le seul point d'entrée de l'hôpital pour les différentes clientèles (patients, employés, livraisons, stationnement). Or, cette rue est devenue impraticable au fil des mois en raison du chantier de construction de l'hôpital, les trottoirs et la chaussée ayant été démolis lors de la construction des bâtiments. Sa reconstruction est donc indispensable d'ici la fin 2016 pour les activités du futur complexe hospitalier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'année 2016 sera marquée par une concentration de chantiers dans le secteur de construction du Nouveau CHUM, occasionnant plusieurs entraves à la circulation importantes. Des efforts de planification ont été faits pour concilier ces travaux dans le temps et une ressource a été spécifiquement dédiée pour déterminer et coordonner les mesures de mitigation requises.

Par ailleurs, le CHUM a mis sur pied des moyens de communication comprenant des bulletins d'information, des rencontres avec un forum de citoyens, comprenant les organismes du milieu et des rencontres d'information publiques tous les trois mois. Les communications de la Ville s'arrimeront également à ces outils.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet se décline selon les étapes suivantes pour les travaux de réaménagement de la rue Sanguinet ainsi que le trottoir nord de l'avenue Viger:

- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération: 22 juin 2016
- Travaux: de la mi-juillet 2016 à la fin mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Claude DUBOIS, 21 avril 2016
Claude LAURIN, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-04-20

Tél : 514 872 3365
Télécop. : 514 868 3232

Tél : 514-872-3683
Télécop. : 514 868 3232

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-04-27

RÉSULTATS DE SOUMISSION

SOUMISSION NO 330002
 ANNONCE NO 10 DATE DE L'ANNONCE: 3/17/2016
 DATE D'OUVERTURE 4/6/2016
 DÉCRET 1049-2013
 CHARGÉ DE PROJET: Sébastien Breton
 CHARGÉ DE CONFORMITÉ: Laurent Guignard

TITRE: Travaux de reconstruction de trottoirs en pavés de béton, de bordures en granit, de fosses d'arbres et d'éclairage, là où requis, sur la rue Sanguinet et sur l'avenue Viger (Lot D – Projet CHUM)
 Arrondissement: Ville-Marie

PRÉPARÉ PAR: DATE DE TRAITEMENT: 18-Apr-16

RÉSULTATS DE SOUMISSION (taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Socomec Industriels inc. (Licence RBQ # 8104-3846-33) (Attestation Revenu Québec délivrée le 21 mars 2016)	2,653,820.45 \$	275,697.89 \$	2,929,518.34 \$
2 Ceveco inc.	2,690,405.87 \$	281,211.85 \$	2,971,617.72 \$
3 Bau-Québec inc.	2,804,546.09 \$	291,535.78 \$	3,096,081.87 \$
4 Aménagement Coté Jardin inc.	2,822,898.22 \$	294,013.23 \$	3,116,911.45 \$
Estimation des professionnels externes Legico-CHP Inc.	2,837,564.86 \$	295,713.89 \$	3,133,278.75 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			3,028,532.35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3.4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	187,393.11 \$
		(%)	6.4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-203,760.41 \$
		(%)	-6.5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	42,099.38 \$
		(%)	1.4%

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX TOTAL
1 Les Entreprises Bucaro inc.	4,995,483.65 \$

Veuillez noter que le soumissionnaire Les Entreprises Bucaro inc. est déclaré non conforme étant donné que la clause 6.1: CV chargé de projet / contremaître et la clause 6.2: Expérience pose pavés de béton n'ont pas été respectées. Par conséquent, sa soumission a été rejetée.

Caution





TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET D'AMÉNAGEMENT DE SURFACE AUTOUR DU CHUM

DÉCOUPAGE DES TRAVAUX EN LOTS DE CONSTRUCTION

Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal, 19 octobre 2015

- LOT A – Travaux d'aménagement de surface au pourtour du CRCHUM, soit le trottoir nord de la rue Saint-Antoine, le trottoir sud de l'avenue Viger, le trottoir est de la bretelle Sanguinet et la rue Guy-Frégault
- LOT B – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque
- LOT C – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque et reconstruction de l'égout de l'aqueduc dans l'intersection Sanguinet / Viger
- LOT D – Travaux d'aménagement de surface de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et aménagement du trottoir nord de Viger
- LOT E – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc et aménagement de surface de la rue Sainte-Elizabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque
- LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque
- LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Denis et reconstruction du trottoir sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet
- LOT H – Travaux d'aménagement de surface de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, du boulevard René-Lévesque entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis et de la rue Sanguinet entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque

Québec, le 18 juin 2013

Socomec Industriels inc.
À l'attention de : Monsieur Alain Pelletier
3200, des Chantiers
Sorel-Tracy (Québec) J3R 0E2

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Socomec Industriels inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0108 n° d'identification de l'Autorité : 2700018209**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Socomec Industriels inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **17 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec
Place de la Cité, tour Central
2642, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418 525-9317
télé. sans frais : 1 877 335-1147
télé. : 418 525-9512

Montréal
570, square Victoria, 21^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H2Z 1X9
tél. : 514 398-2311
télé. sans frais : 1 877 335-1147
tél. : 514 398-2340

4.1 a



Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 8 mars 2016

SOCOMEK INDUSTRIELS INC.
3200, RUE DES CHANTIERS
SOREL-TRACY QC J3R 0E2

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700018209 /
N° de demande : 1630962832 /
N° de confirmation de paiement : 000183329512

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1164139004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$ (contrat: 2 929 518,34 \$ + incidences: 419 790,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330002 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Répartition des coûts VM-CSEM 1389.xls](#)[Intervention 1389 - GDD 1164139004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1164139004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$ (contrat: 2 929 518,34 \$ + incidences: 419 790,05 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330002 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164139004 Socomec Industriel inc.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Preposé au budget

Tél : (514) 872-3752

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-25

Camille TROUDE
Conseillère en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-3238

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier -
Point Ser. Développement



Dossier # : 1165965003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Gesmonde Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 544,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**5835**) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 12,46 % par l'agglomération, pour un montant de 199 908,11 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 15:46

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1165965003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La planification des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, prévus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), est débutée. La présente phase des travaux permettra de préparer l'hôtel de ville pour l'accueil des célébrations du 375e anniversaire de Montréal ainsi que de procéder à des travaux de réaménagement nécessaires à la suite des travaux de sécurité.

Les travaux incluent la restauration de l'éclairage du hall d'honneur et l'installation d'éclairage scénographique, l'ajout de rideaux pour une première étape d'amélioration de l'acoustique du hall d'honneur, le réaménagement de la cuisine du protocole dans la zone publique ainsi que des espaces adjacents et finalement quelques travaux d'accessibilité universelle.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie électromécanique et de charpente. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 22 avril 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 27 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 18 mai 2016. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1, 6 mai 2016 : Modifications aux plans et devis d'architecture et d'électromécanique (retrait des travaux de la salle de presse), ajout des fascicules sur les travaux en condition d'amiante, précisions aux clauses techniques en architecture et en électromécanique afin de répondre aux questions des soumissionnaires.
- Addenda 2, 12 mai 2016 : Report de date d'ouverture au 18 mai 2016. Correction du

bordereau de soumission. Modification du cahier des instructions aux soumissionnaires : ajout des clauses d'évaluation des fournisseurs et ajout de plages de visite pour les soumissionnaires. Précisions aux clauses particulières du contrat (ménage, bruit, contournement d'alarme incendie). Précisions aux plans d'architecture et d'électromécanique.

- Addenda 3, 16 mai 2016 : Correction du formulaire de soumission, ajout des clauses de sécurité aux clauses particulières au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville. Les preneurs de cahier de charges sont :

- Gesmonde Ltée
- Construction D.L.T. inc.
- ACQ Métropolitaine
- Celeb Construction Ltée
- Groupe DCR
- Info-logic E B M inc.
- Société générale de Construction BPF inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Gesmonde Ltée
- Construction D.L.T. inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 7 preneurs du cahier des charges et 2 ont remis une soumission.

2 preneurs de cahier des charges ont fait une erreur lors de l'achat des cahiers des charges. Ce projet n'est pas leur spécialité. Ils visaient un autre appel d'offres.

1 preneur de cahier de charges est une association patronale à cotisation volontaire qui fournit les cahiers de charges à ses membres. Elle ne soumissionne pas.

1 preneur de cahier de charges s'est désisté, car il lui manquait le prix d'un sous-entrepreneur.

1 preneur de cahier de charges, entrepreneur général, n'a pas retourné notre appel.

Les 2 soumissionnaires sont conformes : Gesmonde Ltée et Construction D.L.T. inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Gesmonde Ltée	1 268 299,57 \$	190 244,94 \$	1 458 544,51 \$
Construction D.L.T. inc.	1 295 652,17 \$	194 347,83 \$	1 490 000,00 \$
Dernière estimation réalisée (Affleck de la Riva architectes)	1 236 494,00 \$	185 474,10 \$	1 421 968,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 474 272,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			31 455,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			2,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			36 576,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			2,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			31 455,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,2 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016.

La différence de 2,6 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est tout à fait acceptable.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun de ces postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Gesmonde Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

Gesmonde Ltée n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Gesmonde Ltée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 7 mai 2018.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (190 244,94 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires.

Les incidences générales de 10 % (145 854,45 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 1 604 398,96 \$ sera assumé comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville est de 1 604 398,96 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 1 404 490,85 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 199 908,11 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 87,54 % par la ville centre et 12,46 % par l'agglomération.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra à la Ville de Montréal d'assurer la protection du bien patrimonial qu'est l'hôtel de ville.

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet. L'ensemble des travaux doit être réalisé avant décembre 2016 afin de laisser la place aux festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 180 jours calendrier.

Octroi au CG : Juin 2016

Démarrage : Juin 2016

Chantier : Juillet 2016 à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Mélanie GAGNÉ, Service des communications
Marthe LAWRENCE, Service des communications

Lecture :

Marthe LAWRENCE, 30 mai 2016
Mélanie GAGNÉ, 25 mai 2016
Marie-Eve BONNEAU, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7244
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514-280-3597

Rémy-Paul LAPORTE
(En remplacement de André
CAZELAIS
Chef de section
Gestion immobilière - Corporatif
pour la période du 24 au 27 mai
2016)
Tél. : 514-872-2419

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE

Directrice

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2016-05-30

Marie-Claude LAVOIE

Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-05-30

Le 24 mai 2016

Annie Longpré, architecte M.O.A.Q.
Gestionnaire immobilier, P.A. LEED® BD+C
Division de la Gestion Immobilière,
Section Gestion Immobilière / Corporatif
Ville de Montréal

303 Notre-Dame est, 3e étage
Montréal (Qc), H2Y 3Y8

OBJET : **Analyse des soumissions #5835**
Hôtel de ville de Montréal,
Mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et locaux supports

Madame Longpré,

Nous avons procédé à l'analyse des soumissions. Vous trouverez ci-dessous nos observations et recommandations.

Nombre et conformité de soumissions reçues :

Les documents témoignent que deux soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres. Nous avons reçu copie digitale des documents et bordereau complet de ces soumissions, c'est-à-dire de l'ensemble des pages comportant les prix ventilés et documents connexes. Notre examen porte sur ces documents.

L'évaluation de la conformité aux exigences administratives des deux soumissions détaillées est adressée dans le document ACS de la Ville. Les deux soumissions sont conformes.

Analyse des prix reçus:

Soumissionnaires	Total	
	Montant incluant contingences et taxes	
1. Gesmonde Ltée	1 458 544,41 \$	référence
2. Construction DLT (2014) inc.	1 490 000,00 \$	
La moyenne des soumissions (avec contingences de 15%)	1 474 272,25 \$	+ 1,1 %
Estimation des professionnels (avec contingences de 20%)	1 477 384,00 \$	+ 1,3 %

Observations générales :

Peu de prix ont été déposés. Ceci s'explique de diverses façons :

- Il s'agit cependant de travaux exigeants un savoir-faire spécialisé.
- Les exigences de travail en bâtiment occupé présentent des contraintes significatives (travaux qui dérangent limités en soirée ou nuit).
- Finalement, les restrictions d'accès à l'immeuble rendent les travaux prohibitifs pour certains entrepreneurs.

L'écart du prix le plus bas par rapport au 2^e prix ou à l'estimation des professionnels n'est pas significatif, et est en fait très faible.

L'évaluation comparative de la ventilation du montant est présentée au tableau ci-joint. Les coûts estimés en conditions générales sont beaucoup plus élevés, car nous y avons inclus une majoration sur la main d'œuvre pour les travaux de nuit ; il se peut que les entrepreneurs aient reporté cette majoration dans chacune des sections. Notons finalement que le montant de TVQ pour l'estimation des coûts par les professionnels a été corrigé sur ce tableau car au document original, il avait été calculé sur un montant incluant la TPS.

Notre entreprise d'architecture n'a pas eu l'opportunité de travailler avec Gesmonde ; notre seule expérience avec DLT remonte à 2004, et ne serait plus représentative de l'entreprise en place.

Finalement, nous annexons la correspondance de nos ingénieurs WSP à notre correspondance.

Recommandations :

Les divers documents étant jugés conformes, nous recommandons favorablement l'approbation de la soumission présentée par Gesmonde Ltée .

En espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons à votre disposition pour toute question.

Salutations distinguées,



Richard de la Riva, architecte

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO : 5835

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 05 - 19

Contrat :	Mandat :	Bâtiment :
14844	16864-2-029	0001
Titre		
Mise à niveau des infrastructures et locaux supports		

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut																								
1	Gesmonde Ltée	1 268 299,57 \$	CONFORME																								
<u>DÉFAUT</u>																											
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <table style="margin-left: 200px;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table>				<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																										
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
Commentaire : aucun																											
2	Construction D.L.T. (2014) inc.	1 295 652,17 \$	CONFORME																								
<u>DÉFAUT</u>																											
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <table style="margin-left: 200px;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table>				<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																										
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
Commentaire : aucun																											
3		\$	CONFORME																								
<u>DÉFAUT</u>																											
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <table style="margin-left: 200px;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table>				<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																										
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																									
<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																									
Commentaire :																											

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4		_____ \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
5		_____ \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
6		_____ \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	_____ \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 2 non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure :			

Signature 

Firme : AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES

Fonction : architectes nom : Richard de la Riva

Mise à niveau des infrastructures d'accueil, de protocole et de locaux supports

Contrat #14844, Mandat #16864-2-029, Bâtiment #0001

Projet AdIR 15-15, Lot 1BC

Tableau comparatif des soumissions

19 mai 2016

		<i>Estimation professionnelle corrigée</i>	<i>GESMONDE Ltée</i>	<i>CONSTRUCTION D.L.T.</i>
0	Charges générales			
	<i>Organisation, administration et profit</i>	114,729 \$	91,000.00 \$	28,000.00 \$
	<i>Cautionnements et assurances</i>	inclus cond. gén.	15,500.00 \$	13,499.04 \$
	<i>Clôture de chantier / chauffage/etc</i>	inclus	10,019.00 \$	1,500.00 \$
	TOTAL	114,729 \$	116,519.00 \$	42,999.04 \$
1	Conditions générales			
	<i>Conditions générales</i>	255,917 \$	97,500.00 \$	130,000.00 \$
	<i>Travaux en présence d'amiante</i>	15,000 \$	45,500.00 \$	40,000.00 \$
	TOTAL	270,917 \$	143,000.00 \$	170,000.00 \$
2	Démolition			
	<i>Démolition mobilier</i>	750 \$	5,699.00 \$	500.00 \$
	<i>Démolition murs</i>	11,050 \$	55,650.00 \$	5,000.00 \$
	<i>Démolition revêtement de plancher</i>	2,565 \$	9,500.00 \$	5,000.00 \$
	<i>Démolition ventilation</i>	inclus	1,500.00 \$	inclus
	<i>Démolition électrique</i>	inclus	9,500.00 \$	inclus
	TOTAL	14,365 \$	81,849.00 \$	10,500.00 \$
5	Métal façonné			
	<i>Annulé en Addenda 2</i>			35,000.00 \$
	TOTAL	- \$	- \$	35,000.00 \$
6	Menuiserie			
	<i>Menuiserie de finition</i>	137,800 \$	750.00 \$	40,000.00 \$
	<i>Laminés de matières plastiques</i>	- \$	42,500.00 \$	inclus
	TOTAL	137,800 \$	43,250.00 \$	40,000.00 \$
7	Thermique - humidité			
	<i>Isolant acoustique</i>	Inclus 9	650.00 \$	1,900.00 \$
	TOTAL	- \$	650.00 \$	1,900.00 \$
8	Portes et vitrage			
	<i>Portes et quincaillerie</i>	3,700 \$	1,425.00 \$	15,000.00 \$
	<i>Vitrage puits de lumière</i>	13,360 \$	35,825.00 \$	225,000.00 \$
	TOTAL	17,060 \$	37,250.00 \$	240,000.00 \$
9	Produits de finition			
	<i>Revêtement en plaque de plâtre</i>	34,200 \$	55,000.00 \$	50,000.00 \$
	<i>Ragréage des murs et plafonds</i>	15,500 \$	5,945.00 \$	5,000.00 \$
	<i>Réinstallation marbre</i>	7,000 \$	5,890.00 \$	15,000.00 \$
	<i>Revêtement de plancher linoleum</i>	11,750 \$	9,500.00 \$	22,000.00 \$
	<i>Revêtement de plancher tapis</i>	33,600 \$	10,500.00 \$	inclus
	<i>Peinture</i>	69,000 \$	9,500.00 \$	15,000.00 \$
	TOTAL	171,050 \$	96,335.00 \$	107,000.00 \$
10	Accessoires divers			
	<i>Acier inoxydable comptoir</i>	1,000 \$	15,500.00 \$	5,500.00 \$
	<i>Rideaux</i>	20,380 \$	18,500.00 \$	20,000.00 \$
	<i>Ponts roulants</i>	33,500 \$	51,250.00 \$	35,000.00 \$
	<i>Porteuse projecteurs</i>	3,400 \$		
	TOTAL	58,280 \$	85,250.00 \$	60,500.00 \$
15	Ventilation, climatisation			
	<i>Ventilation, climatisation et contrôle</i>	35,500 \$	123,206.00 \$	54,000.00 \$
	TOTAL	35,500 \$	123,206.00 \$	54,000.00 \$
16	Électricité			
	<i>Électricité</i>	251,100 \$	375,800.00 \$	365,000.00 \$
	TOTAL	251,100 \$	375,800.00 \$	365,000.00 \$

TOTAL AVANT TAXES ET CONTINGENCES	1,070,801 \$		1,103,109.00 \$	1,126,899.04 \$
<i>5.000%</i>	53,540 \$		55,155.45 \$	56,344.95 \$
<i>9.975%</i>	106,812 \$	N1	110,035.12 \$	112,408.18 \$
TOTAL AVEC TAXES	1,231,153 \$		1,268,299.57 \$	1,295,652.17 \$
Contingences maximales 15%			190,244.94 \$	194,347.83 \$
Contingences de l'estimation, 20%	246,231 \$			
GRAND TOTAL	1,477,384 \$		1,458,544.51 \$	1,490,000.00 \$

Notes sur erreurs de calculs:

N1 Erreur du montant de TVQ dans l'estimation, qui a été calculée sur un montant incluant la TPS.

Nom du projet :	Hôtel de ville de Montréal – Mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports	Date (JJ/MM/AA) :	19/05/2016
N° du projet :	151-07547-00/ Soumission #5835		
Adressé à:	Richard de la Riva , Architecte.		

Objet :

Analyse des soumissions d'entrepreneurs pour le projet de la mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'Hôtel de ville de Montréal

Description: Vous trouverez ici-bas notre analyse suite à la réception des soumissions pour le projet mentionné ci-haut.

Les deux (2) soumissions reçues présentent un écart minime de l'ordre de 2% sur leurs montants totaux et sont comparable à l'estimation totale du projet. Bien qu'il n'ait que 2 soumissionnaires, la proximité des montants soumis nous amène à croire que les entrepreneurs ont bien compris la portée générale des travaux. Le plus bas soumissionnaire est GESMONDE.


En mécanique, nous avons estimé l'envergure des travaux à environ 40 000\$. La soumission de Construction D.L.T. indique un montant de 54 000\$ en mécanique, tandis que la soumission de Gesmonde indique un montant de 124 000\$. Sans la ventilation des contrôles, de la ventilation et de la plomberie, il nous est impossible d'expliquer avec certitude la différence entre ces deux montants. Nous croyons par contre que les deux entrepreneurs auraient pu inclure une portion des conditions d'amiante dans leur estimation en mécanique ou gonfler volontairement le prix de cette ligne au bordereau.

En électricité, nous avons estimé l'envergure des travaux à 280 672\$. La soumission de Construction D.L.T. indique un montant de 365 000\$ en électricité, tandis que la soumission de Gesmonde indique un montant de 375 800\$. N'ayant pas la ventilation des entrepreneurs, il est très difficile d'identifier les différences. Voici tout de même quelques pistes pouvant expliquer la différence :

- Lors de nos estimations, nous avons considéré un prix normal, plus 15% pour l'aspect patrimonial du bâtiment. Il est fort possible que les entrepreneurs aient considéré un pourcentage plus élevé.
- À la fin de la période de conception, les appareils d'éclairage ont été remplacés par des luminaires beaucoup plus dispendieux, mais le temps d'installation n'avait pas été ajusté.
- Le prix de remplacement des panneaux a sûrement été majoré par les entrepreneurs ne sachant pas trop comment étaient installés les panneaux existants.

Ces trois éléments mis ensemble peuvent expliquer la différence de 80%. De plus, la faible différence entre les prix soumis montre une même compréhension de la part des deux entrepreneurs.

A P P R O B A T I O N

Alexandre Fortin, ing.		19-05-2016
Nom du responsable en lettre moulée	Signature	Date (JJ/MM/AA)

Projet : Hôtel de ville

Description : Mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et locaux supports

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	1 103 109,00			
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%	0,00			
	Divers - Autres trav.	0,0%				
	Sous-total :	100,0%	1 103 109,00	55 155,45	110 035,12	1 268 299,57
Contingences	15,0%	165 466,35	8 273,32	16 505,27	190 244,94	
Total - Contrat :		1 268 575,35	63 428,77	126 540,39	1 458 544,51	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	10,0%	126 857,54	6 342,88	12 654,04	145 854,45
Coût des travaux (Montant à autoriser)			1 395 432,89	69 771,64	139 194,43	1 604 398,96
Ristournes:	Tps	100,00%		69 771,64		69 771,64
	Tvq	50,0%			69 597,22	69 597,22
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			1 395 432,89	0,00	139 194,43

Dossier # : 1165965003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif

Objet :

Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165965003 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
Co-auteur
Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service HDV
Tél 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-0946

Division : Finances - Point de service HDV



Dossier # : 1165965002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 967 810,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **Groupe Atwill-Morin**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **879 828,10 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**5834**) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée à 12,46 % par l'agglomération, pour un montant de 110 621,24 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 15:43

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1165965002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La planification des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, prévus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), est débutée. Une première phase de travaux permettra de préparer l'hôtel de ville pour l'accueil des célébrations du 375e anniversaire de Montréal ainsi que de procéder à quelques travaux urgents de maçonnerie, de structure et d'étanchéité de la toiture. Pour 2016, cette première phase des travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment permettra la restauration de l'entrée principale incluant le démantèlement complet de l'escalier et des murets, la réparation de la structure, l'étanchéité des fondations, la restauration de la maçonnerie ainsi que la restauration de la porte et de son encadrement, des lampadaires et des mains courantes en bronze. De plus, des réparations urgentes à la structure et à la maçonnerie des cheminées seront exécutées ainsi que quelques réparations ponctuelles sur les toitures plates et les lanterneaux afin de régler les problèmes d'infiltration d'eau.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie électromécanique, civil et de charpente. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 21 avril 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 28 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 18 mai 2016. Quatre addenda ont été émis :

- Addenda 1, 6 mai 2016 : Modification à la ventilation des coûts du formulaire de soumission. Précision aux clauses techniques d'architecture et d'électricité.
- Addenda 2, 12 mai 2016 : Report de date d'ouverture au 18 mai 2016. Correction du

bordereau de soumission. Ajout aux instruction aux soumissionnaires de plages de visites pour les soumissionnaires, de la demande de preuve de compétence et des clauses d'évaluation des fournisseurs. Précisions aux clauses techniques en architecture et structure.

- Addenda 3, 12 mai 2016 : Ajout aux clauses particulières au contrat de la procédure de contournement incendie. Précisions aux clauses techniques en architecture.

- Addenda 4, 16 mai 2016 : Ajout d'un item dans le bordereau détaillé du formulaire de soumission. Ajout aux clauses particulières au contrat des clauses d'accès au bâtiment et d'enquête de sécurité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- ACQ Métropolitaine;
- Briquetal Ltée;
- Construction MB inc.;
- Groupe Atwill-Morin;
- Groupe DCR;
- Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- Magil Construction Corporation;
- St-Denis Thompson;
- Savite Construction inc.;
- Société générale de construction BPF

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Groupe Atwill-Morin;
- St-Denis Thompson;
- Maçonnerie Rainville et frères inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 10 preneurs du cahier des charges et 3 ont remis une soumission.

1 preneur de cahier des charges est une association patronale à cotisation volontaire qui fournit les cahiers de charges à ses membres. Elle ne soumissionne pas.

1 preneur de cahier des charges a complété son carnet de commande et s'est désisté.

3 preneurs de cahier des charges n'ont pas pris le temps de soumettre puisqu'il y avait beaucoup d'autres appels d'offres simultanément.

1 preneur de cahier des charges s'est désisté car il lui manquait le prix d'un sous-entrepreneur.

1 preneur de cahier des charges est arrivé en retard pour le dépôt de sa soumission.

Le plus bas soumissionnaire, Groupe Atwill-Morin, a une dérogation mineure concernant une erreur de calcul; la soumission a été corrigée à l'interne.

St-Denis Thompson est conforme.

Maçonnerie Rainville et frères n'a pas fourni la liste complète des addenda et a été déclaré non conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe Atwill-Morin	765 067,91 \$	114 760,19 \$	879 828,10 \$
St-Denis Thompson	799 969,61 \$	119 995,44 \$	919 965,05 \$
Dernière estimation réalisée (Affleck de la Riva architectes)	845 375,00 \$	169 075,00 \$	1 014 450,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			899 896,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			40 136,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-134 621,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-13,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			40 136,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,6 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016.

La différence de -13,3 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est principalement due au montant des contingences de design estimé à 20 % au départ mais qui n'a pas été réajusté lors de la dernière émission de l'estimation.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun des postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Groupe Atwill Morin est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

Groupe Atwill Morin n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Groupe Atwill Morin n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 17 août 2018.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 967 810,91 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (114 760,19 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires.

Les incidences générales de 10 % (87 982,81 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 967 810,91 \$ sera assumé comme suit :

Service de la mise en valeur du territoire :

La part du projet 36300 - Mise en valeur des immeubles patrimoniaux est de 80 000,00 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 70 032,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 14-032 - «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartient à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la Loi sur le Patrimoine culturel, dans le cadre de l'entente sur le fonds du patrimoine culturel Québécois».

Et un montant maximal de 9 968,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-027 - «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartient à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le Patrimoine culturel, dans le cadre de l'entente sur le fonds du patrimoine culturel Québécois».

Cette dépense sera assumée à 87,54 % par la ville centre et 12,46 % par l'agglomération.

La dépense de 80 000,00 \$ est subventionnée à 50 % par le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) (FPCQ) recommandation de crédit 13-01.03.06.01- 0230 (80 000 \$), ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 40 000,00 \$.

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville est de 887 810,91 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 777 189,67 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 110 621,24 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 87,54 % par la ville centre et 12,46 % par l'agglomération.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra à la Ville de Montréal d'assurer la protection du bien patrimonial qu'est l'hôtel de ville.

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet. L'ensemble des travaux doit être réalisé avant le 20 décembre 2016 afin de laisser la place aux festivités du 375e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 180 jours calendrier.

Octroi au CG : Juin 2016

Démarrage : Juin 2016

Chantier : Juillet 2016 à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Mélanie GAGNÉ, Service des communications

Lecture :

Mélanie GAGNÉ, 30 mai 2016
Liette CHARLAND, 25 mai 2016
Marie-Eve BONNEAU, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7244
Télécop. : 514-280-3597

Rémy-Paul LAPORTE
(En remplacement de André
CAZELAIS
Chef de section
Gestion immobilière - Corporatif
pour la période du 24 au 27 mai
2016)
Tél. : 514-872-2419

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-30

Le 24 mai 2016

Annie Longpré, architecte M.O.A.Q.
Gestionnaire immobilier, P.A. LEED® BD+C
Division de la Gestion Immobilière,
Section Gestion Immobilière / Corporatif
Ville de Montréal

303 Notre-Dame est, 3e étage
Montréal (Qc), H2Y 3Y8

**OBJET : Analyse des soumissions #5834
Hôtel de ville de Montréal, Restauration de l'enveloppe phase 1**

Madame Longpré,

Nous avons procédé à l'analyse des soumissions. Vous trouverez ci-dessous nos observations et recommandations.

Nombre et conformité de soumissions reçues :

Les documents témoignent que trois soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres. Nous avons reçu copie digitale des documents et bordereau complet de ces soumissions, c'est-à-dire de l'ensemble des pages comportant les prix ventilés et documents connexes. Notre examen porte sur ces documents.

L'évaluation de la conformité aux exigences administratives des trois soumissions est adressée dans le document ACS de la Ville ci-joint. Notons que le document concernant les preuves de compétences en restauration des métaux, exigé au fascicule 1.000, est manquant à la soumission du Groupe Atwill-Morin. Nous vous recommandons d'exiger ce document dûment rempli avant l'octroie du contrat. Notons également que la soumission de Maçonnerie Rainville est jugée non conforme car l'addenda 4 n'est pas mentionné dans la liste des addendas du formulaire de soumission.

Analyse des soumissions conformes reçues:

Soumissionnaires	Total	
	Montant incluant contingences et taxes	
1. Groupe Atwill Morin (avec corrections des erreurs de calcul)	879 828,10 \$	référence
2. St-Denis Thompson inc.	919 965,05 \$	
La moyenne des soumissions (avec contingences de 15%)	899 896,57 \$	+ 2,3 %
Estimation des professionnels (avec correction calcul TVQ et contingences de 20%)	1 010 067,00 \$	+ 14,8 %

Observations générales :

L'écart du prix le plus bas par rapport au deuxième prix n'est pas significatif, et est plutôt proche du montant estimé par les professionnels, qui lui inclut 20% de contingences de construction plutôt que 15% pour les prix soumis. En effet, les contingences avaient été augmentées pour l'estimation des coûts, afin de couvrir les risques

liés à la réfection des fenêtres, qui a finalement été retirée des travaux.

L'évaluation comparative de la ventilation du montant est présentée au tableau ci-joint. Il y a une disparité importante des coûts aux sections 02, 05, et 08, qui est essentiellement due à l'emplacement des coûts de la restauration des portes en bronze - voir la note en bas du tableau. Il y a aussi quelques erreurs de calcul, qui sont mineures et ne changent pas l'ordre des soumissionnaires, voir les notes au tableau.

Notons que nous avons eu l'occasion de travailler avec ces 3 entreprises lors de différents projets, et que l'expérience a été positive.

Finalement, nous annexons la correspondance de nos ingénieurs WSP à notre correspondance.

Recommandations :

Nous jugeons le processus des soumissions d'entrepreneur-général compétitif. Si l'entrepreneur au prix le plus bas, le Groupe Atwill-Morin, est en mesure de fournir au client le document manquant pour l'évaluation de son sous-entrepreneur responsable de la restauration de la porte de bronze, et que ce document est jugé conforme aux exigences de qualification, nous recommandons favorablement l'octroi du contrat à ce soumissionnaire. A défaut de la fourniture en bonne et due forme dudit document, notre recommandation ira au soumissionnaire suivant, soit St-Denis Thompson.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons à votre disposition pour toute question.

Salutations distinguées,



Richard de la Riva, architecte

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO : 5834

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 05 - 19

Contrat :	Mandat :	Bâtiment :
14843	16864-2-028	0001
Titre		
Restauration de l'enveloppe phase 1		

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Groupe Atwill-Morin	779 934,07 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Preuves de compétence entrepreneur général et en maçonnerie reçues Preuve de compétences en restauration des métaux exigée au fascicule 1.000 manquante. Voir tableau comparatif pour erreur de calcul; sans incidence sur l'ordre des soumissionnaires.			
2	St-Denis Thompson	799 969,69 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Preuves de compétence entrepreneur général, en maçonnerie et en restauration des métaux reçues.			
3	Maçonnerie Rainville et Frères	800 060,15 \$	NON CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input checked="" type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Addenda 4 émis le 16 mai manquant.			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4		_____ \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
5		_____ \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
6		_____ \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	_____ \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 2 non conformes : 1 en dérogation majeure : en dérogation mineure :			

Signature



Firme : AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES

Fonction : architectes nom : Richard de la Riva

Tableau comparatif des soumissions

24 mai 2016

		Estimation professionnelle	Montants corrigés		Montants corrigés		ST-DENIS-THOMPSON inc
0	Charges générales						
	Organisation, adm et profit	78,438 \$		60,508.00 \$			75,000.00 \$
	Cautionnements et assurances	inclus cond. gén.		8,330.00 \$			5,500.00 \$
	Clôture de chantier / chauffage/etc	inclus		2,000.00 \$			4,500.00 \$
	TOTAL	78,438 \$		70,838.00 \$			85,000.00 \$
1	Conditions générales						
	Conditions générales	59,423 \$		13,450.00 \$			55,897.00 \$
	Échafaudage et grue	82,500 \$		22,600.00 \$			50,000.00 \$
	Clôtures, toiles et affichage	2,200 \$		10,000.00 \$			8,000.00 \$
	TOTAL	144,123 \$		56,050.00 \$	46,050.00 \$ N1		113,897.00 \$
2	Démolition						
	Démolition partielle	6,220 \$		40,000.00 \$			18,000.00 \$
	Travaux d'ajustements aux services existants			110,200.00 \$			6,000.00 \$
	Remise en place de l'amén. paysager			20,500.00 \$			4,000.00 \$
	TOTAL	6,220 \$		170,700.00 \$			28,000.00 \$
3	Béton						
	Réparation du béton, escalier	51,850 \$		15,939.00 \$			45,000.00 \$
	Réparation du béton, SS2	21,600 \$		24,590.00 \$			20,000.00 \$
	TOTAL	73,450 \$		40,529.00 \$			65,000.00 \$
4	Maçonnerie						
	Travaux à l'escalier et à la façade	123,855 \$		104,968.10 \$			112,000.00 \$
	Travaux aux cheminées	61,310 \$		33,394.00 \$			35,250.00 \$
	Façade ouest	4,800 \$		14,025.00 \$			12,000.00 \$
	TOTAL	189,965 \$		152,387.10 \$			159,250.00 \$ N2
5	Métal façonné						
	Réparation gade-corps et garde-neige	5,900 \$		5,090.00 \$			105,000.00 \$
	TOTAL	5,900 \$		5,090.00 \$			105,000.00 \$
7	Thermique - humidité						
	Réfection toit	17,500 \$		12,500.00 \$			13,000.00 \$
	Étanchéité fondations	25,666 \$		15,225.00 \$			17,630.00 \$
	Cuivre	10,400 \$		3,055.00 \$			1,500.00 \$
	Calfeutrage lanterneaux	26,700 \$		13,202.00 \$			7,500.00 \$
	TOTAL	80,266 \$		43,982.00 \$			39,630.00 \$
8	Portes et fenêtre / Lanterneaux						
	Portes en bronze*	30,000 \$					
	Verre lanterneaux	60,000 \$		42,645.00 \$			20,000.00 \$
	TOTAL	90,000 \$		42,645.00 \$			20,000.00 \$
9	Peinture						
	Peinture	500 \$		300.00 \$			4,000.00 \$
	TOTAL	500 \$		300.00 \$			4,000.00 \$
15	Mécanique						
	Mécanique	3,200 \$		3,000.00 \$			5,000.00 \$
	TOTAL	3,200 \$		3,000.00 \$			5,000.00 \$
16	Électricité						
	Lampadaires	35,000 \$		78,000.00 \$			56,000.00 \$
	Autres travaux électriques	25,030 \$		11,900.00 \$			15,000.00 \$
	TOTAL	60,030 \$		89,900.00 \$			71,000.00 \$

TOTAL AVANT TAXES ET CONTINGENCES	732,092 \$			675,421.10 \$	665,421.10 \$		695,777.00 \$
5.000%	36,605 \$			33,771.06 \$	33,271.06 \$		34,788.85 \$
9.975%	76,677 \$	73,026 \$ N3		70,741.92 \$	66,375.75 \$ N3		69,403.76 \$
TOTAL AVEC TAXES	845,374 \$	841,723 \$		779,934.08 \$	765,067.91 \$		799,969.61 \$

Contingences des soumissions, 15%				116,990.11 \$	114,760.19 \$		119,995.44 \$
Contingences de l'estimation, 20%	169,075 \$	168,345 \$					
GRAND TOTAL	1,014,449 \$	1,010,067 \$		896,924.19 \$	879,828.10 \$		919,965.05 \$

* Ligne ne figurant pas à la ventilation des montants. Atwill-Morin: inclus dans 01 Démolition, St-Denis: inclus dans 05 Métaux

Notes sur erreurs de calculs:

N1 Erreur d'addition à la page 4 de la soumission, la somme inscrite est de 56 050\$ plutôt que 46 050\$.

N2 À la page 3 de la soumission, le montant de 159 450\$ est indiqué, mais le total à cette page est selon le montant de 159 250\$

N3 Erreur du montant de TVQ, qui a été calculée sur un montant incluant la TPS.

Nom du projet :	Hôtel de ville de Montréal – Restauration de l’enveloppe – Phase 1	Date (JJ/MM/AA) :	19/05/2016
N° du projet :	151-07547-00 /Soumission #5834		
Adressé à :	Richard de la Riva, Architecte.		

Objet :

Analyse des soumissions pour le projet de la restauration de l’enveloppe – Phase 1 de l’Hôtel de ville de Montréal

Description: Vous trouverez ici-bas notre analyse suite à la réception des soumissions pour le projet mentionné ci-haut.

Les trois (3) soumissions reçues présentent un écart minime de l’ordre de 3% sur leurs montants totaux. Cela nous amène à croire que les entrepreneurs ont bien compris la portée générale des travaux. Le plus bas soumissionnaire est Atwill-Morin.

En structure, nous avons estimé l’envergure des travaux à 76 950\$ (incluant la démolition). Dans sa soumission, Atwill-Morin a inscrit 40 529\$ pour le chapitre 3 + 40 000\$ en démolition, montant total comparable aux autres soumissions. Bien que l’entrepreneur semble avoir transféré une partie du montant du chapitre 3 vers la démolition, nous croyons que son prix en structure représente bien la portée des travaux.


En l’absence d’une ventilation des coûts pour les travaux en mécanique et électricité, il nous est difficile d’établir la raison de certain écart.

En mécanique, nous avons estimé l’envergure des travaux à 3200\$. Dans sa soumission, Atwill-Morin à inscrit 3000\$, montant comparable aux autres soumissions. Nous croyons donc que l’entrepreneur en mécanique à bien compris la portée des travaux.

En électricité, nous avons estimé l’envergure des travaux à 60 030\$. Dans sa soumission, Atwill-Morin à inscrit 89 900\$, montant environ 20% plus élevé que les autres soumissionnaires. La différence semble venir du prix pour la réfection des lampadaires, qui est plus élevé dans la soumission d’Atwill-Morin. Lors des soumissions, nous avons été informés que les prix pour la réfection des lampadaires seraient très variés selon le sous-traitant choisi. Nous croyons donc que l’entrepreneur en électricité à bien compris la portée des travaux.

Selon nous, les montants de la soumission d’Atwill-Morin représentent bien la portée des travaux en structure, mécanique et électricité.

A P P R O B A T I O N

Alexandre Fortin, ing.		19-05-2016
Nom du responsable en lettre moulée	Signature	Date (JJ/MM/AA)

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	665 421,10			
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%	0,00			
	Divers - Autres trav.	0,0%				
	Sous-total :	100,0%	665 421,10	33 271,06	66 375,75	765 067,91
Contingences	15,0%	99 813,17	4 990,66	9 956,36	114 760,19	
Total - Contrat :		765 234,27	38 261,71	76 332,12	879 828,10	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	10,0%	76 523,43	3 826,17	7 633,21	87 982,81
Coût des travaux (Montant à autoriser)			841 757,69	42 087,88	83 965,33	967 810,91
Ristournes:	Tps	100,00%		42 087,88		42 087,88
	Tvq	50,0%			41 982,66	41 982,66
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		841 757,69	0,00	83 965,33	883 740,36

Restauration de l'enveloppe phase 1

Contrat #14843, Mandat #16864-2-028, Bâtiment #0001

Projet AdIR 15-15, Lot 1A

SMVT
Div. Patrimoine

Coûts travaux restauration patrimoniale - Subvention à la restauration FPCQ

20 mai 2016

		Estimation professionnelle travaux restauration	GROUPE ATWILL- MORIN	Travaux admissible subvention FPCQ
0	Charges générales	12%	11,7%	11,7%
	<i>Organisation, administration et profit</i>	46 693,30 \$	46 190,09 \$	46 190,09 \$
	TOTAL	46 693,30 \$	46 190,09 \$	46 190,09 \$
1	Conditions générales			
	<i>Conditions générales</i>	59 423,00 \$	13 450,00 \$	13 450,00 \$
	<i>Échafaudage et grue</i>	82 500,00 \$	22 600,00 \$	22 600,00 \$
	<i>Clôtures, toiles et affichage</i>	2 200,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	TOTAL	144 123,00 \$	56 050,00 \$	56 050,00 \$
4	Maçonnerie			
	<i>Travaux à l'escalier et à la façade</i>	123 855,00 \$	104 968,10 \$	104 968,10 \$
	<i>Travaux aux cheminées</i>	61 310,00 \$	33 394,00 \$	33 394,00 \$
	<i>Façade ouest</i>	4 800,00 \$	14 025,00 \$	14 025,00 \$
	TOTAL	189 965,00 \$	152 387,10 \$	152 387,10 \$
8	Portes et fenêtre / Lanterneaux			
	<i>(restauration bronze) Portes en bronze</i>	30 000,00 \$	108 350,00 \$	108 350,00 \$
	TOTAL	30 000,00 \$	108 350,00 \$	108 350,00 \$
16	Électricité			
	<i>(restauration bronze) Lampadaires</i>	35 000,00 \$	78 000,00 \$	78 000,00 \$
	TOTAL	35 000,00 \$	78 000,00 \$	78 000,00 \$

TOTAL AVANT TAXES ET CONTINGENCES	445 781,30 \$	440 977,19 \$	440 977,19 \$
5,000%	22 289,06 \$	22 048,86 \$	22 048,86 \$
9,975%	44 466,68 \$	43 987,47 \$	43 987,47 \$
TOTAL AVEC TAXES	512 537,04 \$	507 013,52 \$	507 013,52 \$

Contingences maximales 15%		76 052,03 \$	76 052,03 \$
-----------------------------------	--	---------------------	---------------------

GRAND TOTAL		583 065,55 \$	583 065,55 \$
--------------------	--	----------------------	----------------------

FPCQ - SUBVENTION

Montant de la subvention = 66 2/3% (Maximum)	388 710,37 \$
Subvention = RC 13-1.3.6.1-230 =	80 000,00 \$

RÉPARTITION MCC / VILLE

Ville de Montréal (50%)	40 000,00 \$
ministère de la Culture et des communications (50%)	40 000,00 \$

ANNEXE 1

Confirmation de l'engagement

Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

Projet : Hôtel de Ville de Montréal
Restauration de divers projets à l'Hôtel-de-Ville

Adresse : 275, rue Notre-Dame Est

Responsabilités des parties

- A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :
1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
 - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
 - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
 - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
 - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
 - le nom du chargé de projet.
 2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);
 3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
 5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;
 6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;
 7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;
 8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :
 - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
 - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.
 9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).
- B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :
1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de 1 M\$, sous réserve des disponibilités budgétaires.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

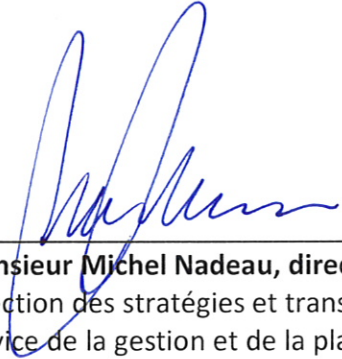
Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

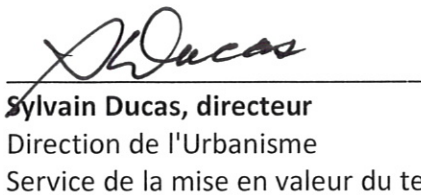
- une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
- la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
- l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
- l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).



Monsieur Michel Nadeau, directeur
Direction des stratégies et transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière

20150506
Date



Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

5 juin 2015
Date

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

Montréal 

**Culture
et Communications**
Québec 

ANNEXE 4

Informations supplémentaires Priorisation et admissibilité des projets

Subvention à la restauration FPCQ – Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

La priorisation des projets a été effectuée selon l'ordre suivant :

- Projets municipaux avec statut ou instrument d'urbanisme :
 - Les bâtiments avec un statut selon la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), soit :
 - les bâtiments classés;
 - les bâtiments cités ou
 - situés dans un secteur visé par la LPC.
- Projets dont le bâtiment est protégé par un instrument d'urbanisme (PIIA, PPU) selon :
 - l'état du bâtiment (édifice en péril);
 - la répartition sur le territoire;
 - l'importance de l'intérêt patrimonial;
 - la nature de l'intervention dans les projets municipaux d'intérêt patrimonial en rapport au type de restauration;
 - l'importance patrimoniale relative du projet et un minimum de 250 000 \$ de coûts de travaux de restauration.

Les travaux admissibles à l'aide financière pour la restauration d'un bâtiment à valeur patrimoniale sont, de manière non exhaustive :

- les travaux nécessaires à la remise en état des fondations et des charpentes;
- les travaux nécessaires à la conservation de l'aspect extérieur du bâtiment, tels que la réfection de portes, fenêtres, corniches, couvertures, toitures (à l'exception des toits plats et des bardeaux d'asphalte), vitrines et autres éléments ayant un aspect décoratif, ainsi que le ravalement de façades;

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

- les travaux de reconstitution d'éléments disparus, nécessaires à la mise en valeur patrimoniale de l'aspect extérieur du bâtiment;
- les travaux d'installation du système d'alarme incendie, du système de gicleurs et le réseau de canalisations d'incendie afin de protéger le bien patrimonial ou tel que requis par le Code du bâtiment et par les règlements applicables.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

Montréal 

**Culture
et Communications**
Québec 

ANNEXE B

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALE ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

En tant qu'organisme signataire d'une entente sur le développement culturel de 250 000 \$ ou plus, la VILLE s'engage à :

1. Rendre publics les principaux projets réalisés dans le cadre de l'entente;
2. Indiquer clairement, dans les contenus diffusés, l'apport de fonds publics consentis pour la réalisation des projets, tant pour les projets qu'elle aura réalisés et financés en totalité par l'entente que pour ceux qui bénéficient d'un apport financier en vertu de l'entente;
3. Faire appliquer les mêmes exigences en matière de communication et de visibilité aux projets réalisés par des organismes mandataires;
4. Faire connaître au MINISTRE, au moins trente (30) jours avant l'événement, la date des cérémonies officielles liées à un projet financé dans le cadre de l'entente;
5. Déterminer avec la Direction des communications et des affaires publiques, du Ministère, les projets spéciaux issus de l'entente qui devront faire l'objet d'un plan de communication spécifique.
6. Respecter le protocole de communication publique suivant :

PROCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE (ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE 250 000 \$ OU PLUS)

1. Le contexte

Le présent protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront la VILLE et le MINISTRE dans la mise en œuvre de l'entente.

2. Les principes directeurs

Tous les projets réalisés dans le cadre de cette entente doivent faire l'objet d'une communication publique.

La visibilité accordée au MINISTRE à la suite de sa participation financière à un projet découlant de l'entente doit refléter, de façon équitable, l'importance de sa contribution par rapport à celle des autres partenaires du projet.

Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

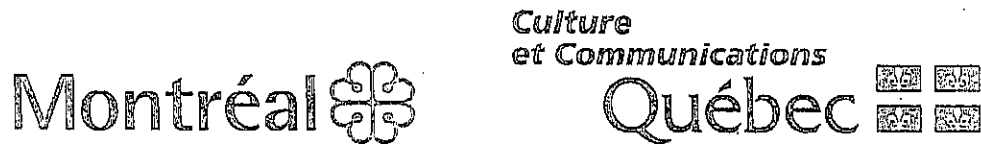
- a) le titre du programme,
- b) les partenaires,
- c) la contribution financière des partenaires,
- d) la nature du projet.

3. Signature commune

Tous les outils de communication relatifs à cette entente (communiqués, lettres d'annonce, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature tel qu'indiqué dans les documents suivants :

- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux arrondissements et services municipaux*
- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés:*

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL



Toute utilisation de la signature du Ministère doit être approuvée préalablement par le MINISTRE afin qu'elle soit conforme aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, disponible à l'adresse suivante : www.piv.gouv.qc.ca

Si elles le jugent pertinent, les parties peuvent aussi convenir ensemble d'une autre signature, notamment si certaines situations particulières l'exigent.

Étant donné la participation de plus en plus fréquente d'autres partenaires, notamment des arrondissements municipaux, on pourra joindre d'autres logos à la signature de l'entente, selon le modèle élaboré dans les documents :

- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux arrondissements et services municipaux*
- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés.*

4. Les modalités de communication

4.1 Annonce publique

L'annonce des projets réalisés par le ou les partenaires de cette entente est effectuée de façon conjointe par la VILLE et le MINISTRE ou par son représentant.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement ou par voie de communiqués conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre les parties au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

4.2 Outils et activités de communication

Faire mention de l'entente qui lie le MINISTRE et la VILLE ou les autres partenaires dans tous les outils et les activités de communication liés à l'entente (affiches, catalogues, brochures, dépliants, annonces publicitaires, site Web, matériel audiovisuel servant à la promotion de l'entente, cartons d'invitation, etc.). On fera usage prioritairement de la signature officielle de l'entente, ou si le format minimal ne peut être respecté, le libellé suivant sera utilisé :

« Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Ateliers d'artistes et Vitrine ».

4.3 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes visés. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune et être assortis des clauses de visibilité prévues au point 6.

4.4 Lettres d'annonce et remise de chèques

Toutes les annonces de subvention doivent être faites au nom du MINISTRE et de la VILLE.

Lorsque la remise d'un chèque à un organisme réalisant un projet financé dans le cadre de cette entente fait l'objet d'un événement, la VILLE doit en informer le MINISTRE au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance, de manière à lui permettre d'y déléguer un représentant.

4.5 La langue des communications

Les communications publiques de l'entente se font en français, en conformité avec la Charte de la langue française. Aucun document bilingue ne peut être produit. Si la production de document dans une autre langue est jugée souhaitable par les partenaires, ces documents seront produits sur des supports distincts.

5. Stratégie de communication

Certaines réalisations de l'entente peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées. À cet égard, les parties conviennent d'accorder une attention particulière aux projets les plus prometteurs et de mettre au point des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

La VILLE organisera, après la signature de l'entente, une rencontre de travail avec les chargés de communications des différents services municipaux concernés par l'entente ainsi que les responsables des projets à la VILLE et au Ministère afin de développer une vision commune des communications de l'entente et de convenir des principales orientations en termes de communication.

6. Clauses de visibilité liant les organismes subventionnés

Les lettres d'entente, les contrats et les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de l'entente doivent comporter une clause de visibilité agréée par la VILLE et le MINISTRE. La VILLE est responsable d'insérer cette clause de visibilité dans les lettres d'entente, les contrats et les protocoles qu'elle signe avec les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente.

Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

- 6.1 Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, ou rémunérés à la suite d'un contrat réalisé pour le compte de la VILLE et du MINISTRE, doivent mentionner sur les documents que celui-ci, ou le projet auquel ils font référence, a été réalisé grâce au soutien financier de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Ateliers d'artistes et Vitrine et faire mention des partenaires (Ministère et VILLE).
- 6.2 Lorsqu'il s'agit de documents promotionnels, (affiches, dépliants, brochures, publicités, stands, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la phrase suivante pourrait être utilisée :

« Cette, Cet, ou Ce (spectacle, exposition, publication, événement, etc.) bénéficie d'une aide financière versée conjointement par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, en vertu respectivement du programme « Aide aux initiatives de partenariat » et du fonds de 175 millions de dollars alloué par le gouvernement du Québec pour soutenir la stratégie *Imaginer-réaliser Montréal 2025*.
- 6.3 Lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MINISTRE et la VILLE doit également être accompagnée des logos des partenaires (Ministère et VILLE).
- 6.4 Si le projet d'un organisme donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier le MINISTRE et la VILLE à y participer, et ce, au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance.

7. Normes de visibilité et logos de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Ateliers d'artistes et Vitrine (Ministère ET VILLE)

7.1 Ministère

La clause de visibilité des organismes subventionnés indiquera que l'on peut obtenir les normes de visibilité et le logo du Ministère à l'adresse Internet suivante : www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1915

Disponible en plusieurs formats, en couleurs ou en noir et blanc, le logo du Ministère doit être utilisé tel quel et être apposé de préférence en bas à droite des documents. L'utilisation du logo du Ministère doit être approuvée par celui-ci. Sur la même page Web, on retrouve la liste des personnes à contacter.

Pour information ou pour approbation, vous pouvez communiquer avec :

Jocelyne Dorris
Agente d'information
Direction des communications et des affaires publiques
480, boul. Saint-Laurent, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
514 873-7710
jocelyne.dorris@mcccf.gouv.qc.ca

Ginette Desmarais
Conseillère principale
480, boul. Saint-Laurent, 6^e étage, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
514 864-8111
ginette.desmarais@mcc.gouv.qc.ca

7.2 Ville de Montréal

Pour identifier la Ville de Montréal dans les documents promotionnels, l'utilisation de la signature institutionnelle composée du mot « Montréal » et de la rosace est demandée. Ces deux éléments sont indissociables et doivent donc être utilisés tels quels. Les organismes sont également tenus de respecter les couleurs officielles.

Les normes d'utilisation et les différents formats d'utilisation se trouvent à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/culture

Compte tenu des normes d'utilisation à respecter, nous demandons de faire vérifier et approuver l'utilisation du logo de la Ville de Montréal avant la production d'un document.

Pour information ou pour approbation, vous pouvez communiquer avec :

Claire Rocher
Coordonnatrice des communications
Direction de la culture et du patrimoine
801, Brennan, bur. 5140.01
Montréal (Québec) H3C 0G4

8. Mécanismes de suivi et reddition de comptes

La VILLE s'engage à mettre en place, en collaboration avec la MINISTRE un mécanisme de suivi permettant de rendre compte annuellement des actions de communication réalisées dans le cadre de l'entente.

Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un comité de suivi. Dans tous les cas, un bilan de la visibilité accordée au Ministère devra être produit par la VILLE au plus tard les 30 juin de chaque année.

FICHE FINANCIERE
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2012-2015


Axe :	1	Mise en valeur du patrimoine- Arrondissement historique de Montréal
Programme ou mesure :	1.3.6.1	Fonds du patrimoine culturel québécois (Volet 1)
Projet :		Hôtel de ville -Restauration des éléments de bronze

RECOMMANDATION(S) DE CRÉDITS

Entente	No. de r.c.	Répartition				TOTAL	Date signature MCC
		MCC		Ville			
		Transfert	Dettes	Opération	Dettes		
2012-2015	13-1.3.6.1 -230		40 000,00 \$		40 000,00 \$	80 000,00 \$	2014-12-04
TOTAL			40 000,00 \$		40 000,00 \$	80 000,00 \$	

MODIFICATION(S) DE CRÉDITS

Entente	No. de r.c.	Répartition				TOTAL	Date signature MCC
		MCC		Ville			
		Transfert	Dettes	Opération	Dettes		



Jean-Robert Choquet
 Ville de Montréal



Hélène Binette
 Ministère de la Culture et des Communications

Date: 3 déc. 14

Hôtel de Ville – Restauration de l’enveloppe – phase 1**Service de la mise en valeur du territoire –
Direction de l’urbanisme – Division du patrimoine****INTERVENTION – Division du patrimoine**

Avis favorable avec commentaires :

Le conseil d’agglomération a approuvé le projet *d’Entente sur le développement culturel de Montréal* (2012-2015) avec la ministre de la Culture et des Communications. Parmi les investissements confirmés par cette entente, les partenaires créaient le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) (FPCQ) pour la conservation et la mise en valeur des immeubles municipaux d’intérêt patrimonial (CG 140020).

Pour les immeubles municipaux, dans le cadre du FPCQ, le 1/3 des coûts de restauration admissibles est assumé par le service ou l’arrondissement responsable de l’immeuble alors que les 2/3 des coûts restants sont assumés par le fonds dans les proportions prévues à l’Entente soit 50 % par le Ministère et 50 % par la Ville.

Le 16 avril 2014, en appui à la décision CG 140020, la Direction de la culture et du patrimoine a présenté au comité exécutif les orientations pour l’identification et la sélection des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti municipal. Cette sélection découle d’un appel de candidatures auprès des arrondissements, des villes liées et des services centraux. Au départ, une vingtaine de projets répondaient aux critères pour l’obtention d’un financement dont fait partie le projet de restauration à l’Hôtel de Ville.

La Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) a analysé et retenu ce projet pour l’admissibilité d’une subvention en raison de sa valeur historique, symbolique, architecturale, paysagère urbaine ainsi que l’effort de restauration de la composante patrimoniale et de sa localisation dans un site patrimonial déclaré - site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal). La restauration de fondation, de l’escalier principal en pierre et d’une cheminée ainsi que la restauration des portes et des lampadaires en bronze et divers travaux connexes, permettront de maintenir le bâtiment en bon état et contribuera à sa sauvegarde, ce qui répond à un des objectifs de la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

Intérêt patrimonial

Dans le cadre du projet de restauration de l’enveloppe - phase 1 (travaux sur la façade sud du bâtiment), nous retrouvons la restauration d’une partie des fondations, de l’escalier de l’entrée principal, des éléments en bronze (portes, chandeliers, rampes) et divers travaux connexes qui doivent se réaliser en 2016. Ces travaux de restauration peuvent être subventionnés dans le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ)

L’Hôtel de Ville de Montréal, est situé au 275, rue Notre-Dame Est et il a été construit entre 1872 et 1878 d’après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922 par les architectes de la Ville, Louis Parant d’abord puis L.J.D. Lafrenière, lesquels sont supervisés par une commission consultative d’architectes dirigée par Jean-Omer Marchand. L’intérêt patrimonial de l’Hôtel de Ville repose principalement sur ses valeurs symbolique et historique en tant que premier hôtel de ville monumental à vocation unique au Canada associé à de nombreux personnages et événements importants et témoignant de l’évolution de la démocratie municipale. Il repose également sur sa valeur artistique, notamment par la qualité de l’architecture extérieure d’origine d’inspiration Second Empire, la qualité des modifications de 1922 toujours d’inspiration française, mais davantage liée à l’école des Beaux-Arts.

Hôtel de Ville – Restauration de l’enveloppe – phase 1

Travaux de restauration

Le projet concerne des travaux de restauration et d’étanchéité d’une partie des fondations, de la restauration de l’escalier de l’entrée principal, de la restauration des éléments en bronze (portes, chandeliers, rampes) et divers travaux connexes qui doivent se réaliser en 2016 sur la façade de l’Hôtel de Ville. Les travaux comprennent de façon non limitative la restauration de fondations, notamment :

1. Restauration sur le mur de maçonnerie en pierre et en moellon, de la réfection et l’étanchéité de la voute des archives sous l’escalier;
2. Ouvrage historique de démontage d’ouvrage en maçonnerie et remontage de l’escalier principal en pierre;
3. Réparation et rejointoiement de la maçonnerie;
4. Restauration des portes, du cadre, des lampadaires en bronze;
5. Excavation et remblayage;
6. Divers travaux connexes.

Tel que décrit dans les documents d’appel d’offres- cahier des charges d’Affleck de la Riva architectes, datés du 21 avril 2016 « Restauration de l’enveloppe phase 1, comprenant les plans architecture, ingénieur, électrique, le devis pour soumission architecture (contrat 14843, mandat 16864-2-028) et les addendas 1 et 2.

Implication SMVT - SGPI

La Division du patrimoine du SMVT participera à l’ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et des critères d’admissibilité à l’aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d’effectuer le suivi des travaux de restauration et des paiements s’y rattachant- Annexe 1 Confirmation de l’engagement.

Le Service de la gestion et planification immobilière et les services occupants s’engagent à respecter les critères de restauration et les critères concernant la communication mentionnée au protocole de visibilité à l’annexe B de l’Entente.

Le montant des travaux de restauration admissibles est de 583 065,55 \$ qui pourrait être financé à 2/3 par le Fonds et basé sur la soumission du « Groupe Atwill-Morin », en date du 18 mai 2016. Le montant de la subvention pourrait être de 388 710,37 \$.

Une recommandation de crédits de 80 000 \$ est actuellement approuvée pour le projet et une seconde recommandation de crédits de 308 701,37 \$ est en processus d’approbation, mais elle n’a pu être complétée avant le ficelage du sommaire décisionnel. Un addenda sera préparé aussitôt que la recommandation de crédit sera approuvée.

La recommandation de crédits déjà approuvée est de 80 000 \$ se répartit à parts égales de 50% entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal. Voir la pièce jointe « Lot1A_Coûts patrimoniaux -1 RC subv 26 mai 2016 », elle décrit la liste des travaux et les montants admissibles. Ces montants ont été autorisés en vertu des recommandations de crédits du MCCQ numéros 13-1.3.6.1-0230.

<i>Total: Travaux admissibles</i>	583 065,55 \$
<i>Total: Subvention maximale possible</i>	388 701,37 \$
<u>RC 13-1.3.6.1-230</u>	<u>80 000,00 \$</u>
<i>Ville de Montréal :</i>	40 000 \$
<i>Ministère de la Culture et des Communications :</i>	40 000 \$

Dossier # : 1165965002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165965002 - information comptable.xlsx](#)[GDD 1165965002 -Groupe Atwill-Morin.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteurs: Christian Dicaire & Abdelkodous Yahyaoui

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-0946

Division : Finances - Point de service HDV



Dossier # : 1160191002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 1.3.1 - Développement économique local - Plan d'action en Développement économique local
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet "Capital Intelligent Mtl" pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville pour la réalisation du projet CAPITAL INTELLIGENT MTL pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec et suite à un ajustement budgétaire pour 2018 et 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
4. d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-06 10:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1160191002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 1.3.1 - Développement économique local - Plan d'action en Développement économique local
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet "Capital Intelligent Mtl" pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La première cible du Plan d'action 2015-2017 en développement économique vise améliorer l'indice entrepreneurial de Montréal. À cette fin, des actions doivent être prises pour soutenir des initiatives privées d'individus et d'entreprises et les transformer en succès. En parallèle, le créneau économique ville intelligente, du Plan d'action 2015-2017 Montréal ville intelligente et numérique, encourage la mise en oeuvre d'actions facilitant l'émergence d'entreprises du créneau susceptibles d'être à la source d'innovation permettant de résoudre des problématiques urbaines. Ces plans d'actions se rejoignent dans un grand objectif d'accélérer le développement économique de Montréal.

Appuyés sur ces prémisses, des échanges entre les représentants de la Ville - Bureau de la ville intelligente et numérique, de l'organisme partenaire PME MTL Centre-Ville ainsi que de sociétés de capital de risque se sont récemment déroulés. Ces échanges avaient pour objectif de trouver des mécanismes facilitant les échanges entre les sociétés de capital de risque et les entreprises développant des solutions urbaines innovantes en recherche de financement. Un constat avait été préalablement établi : les capitaux de risques sont disponibles et il existe des entreprises innovantes en recherche de financement. La difficulté réside dans le repérage des entreprises locales, nationales et internationales et des initiatives qui pourraient bénéficier des capitaux disponibles.

La poursuite de ces échanges a conduit à une proposition de création d'un groupe - Capital Intelligent Mtl - formé de représentants de sociétés de capital de risque et de fonds institutionnels et corporatifs susceptibles d'appuyer des entreprises et leurs projets. Ce

groupe, un rassemblement non formel de représentants de sociétés de capital de risque, se verrait présenter, dans un but d'appui financier, des projets et des entreprises ayant fait l'objet d'une évaluation préalable par un ou des spécialistes de l'entrepreneuriat.

À ce jour, les principaux organismes partenaires ayant confirmé leur participation au groupe sont :

- Parmi les sociétés de capital de risque : Theralys, Innovia, Cycle Capital Management, Emerillon Capital, Enertech Capital, McRock Capital, Interaction Ventures, Tandem, Novacap, Opentext Corp., Anges Québec, White Star Capital, Real Ventures, Bank and Clients, Claridge, Georgian Partners, RHO Ventures, Desjardins Entreprises.
- Parmi les fonds institutionnels : Caisse de dépôt et de placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Banque de développement du Canada, Fondation CSN.

D'autres partenaires désireux de faire partie de Capital Intelligent Mtl pourront s'ajouter.

PME MTL Centre-Ville, l'organisme mandaté par la Ville pour assumer le développement économique local sur le territoire du centre-ville, présente une connaissance approfondie du milieu de l'entreprise en recherche de fonds. Il a pris part aux échanges avec les sociétés de capital de risque et accepterait d'assumer la mise sur pied du groupe, sa gestion et son animation.

Le présent dossier concerne l'approbation d'une entente de contribution financière en soutien à ce mandat spécifique à PME MTL Centre-Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle.

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 : Approbation de la nouvelle Stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

L'objectif de l'initiative et de l'entente de contribution financière est de faciliter l'émergence et le développement d'entreprises développant des solutions urbaines innovantes sur le territoire de Montréal et d'engendrer des retombées économiques par le développement et la mise en marché d'innovations et la création d'emplois. Le groupe Capital Intelligent Mtl

suscitera et évaluera des projets d'investissement d'entreprises ayant un potentiel de croissance élevé. Ses membres rendront disponible le capital nécessaire aux meilleurs entrepreneurs, à chacune des étapes importantes du développement de leurs entreprises. Les fonds resteront propres à chaque société de capital de risque.

L'entente de contribution financière entre la Ville et PME MTL Centre-Ville précise notamment le mandat de ce dernier et les modalités de versement d'une somme de 400 000 \$ sur un peu plus de 3 années. Le mandat concerne la mise en place, l'animation et la gestion du groupe Capital Intelligent Mtl.

L'entente prévoit également les actions précises que doit poser PME MTL Centre-Ville dans le cadre de la réalisation de son mandat, notamment la recherche et le démarchage auprès d'entreprises montréalaises susceptibles de bénéficier de capitaux de risque. Des indicateurs de performances mesureront, année après année, l'effet des actions du comité sur l'injection de capital de risque dans ces entreprises.

La contribution financière de Montréal devra être essentiellement utilisée pour assurer le fonctionnement du groupe, soit le salaire du démarcheur d'entreprises ainsi que des dépenses visant à assurer le déploiement d'outils de communication en lien avec les objectifs de l'initiative.

Le projet d'entente prévoit que la contribution de la Ville est, avec les années, régressive, pour faire totalement place à l'apport des sociétés de capital de risque et des fonds institutionnels à compter du quatrième trimestre de 2019.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action 2015-2017 en développement économique ainsi que le Plan d'action 2015-2017, Montréal, ville intelligente et numérique proposent tous deux vers des actions en appui à des entreprises développant des solutions urbaines innovantes dans l'objectif :

- d'accroître le rythme de croissance des entreprises championnes en identifiant les entreprises en expansion et en facilitant leur accès au capital;
- de favoriser l'essor des entreprises du créneau ville intelligente.

La création de Capital Intelligent Mtl est un geste concret pour atteindre ces objectifs. Ses mécanismes de fonctionnement permettront de faciliter le contact entre les sociétés de capital de risque et les entrepreneurs innovants en :

- Livrant un message clair qu'il y a du capital disponible afin d'encourager les entrepreneurs à développer et à présenter leurs entreprises;
- Offrant un processus coordonné pour faciliter les présentations par des entrepreneurs aux investisseurs de ce groupe et ainsi économiser temps et énergie pour tous;
- Utilisant les forces et les connaissances de chaque membre du groupe pour mieux évaluer et aider les entrepreneurs.

Capital Intelligent Mtl se veut un levier de développement économique. Il viendrait contribuer à la création d'un environnement facilitant le développement d'entreprises et l'innovation et ainsi favoriser la création d'emplois et de richesse. Il veut faire la preuve que le milieu est capable de faire émerger des projets et des entreprises dans lesquels il est pertinent d'investir.

Capital Intelligent Mtl vient supporter l'objectif de faire de Montréal, d'ici la fin de 2017, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 400 000 \$ qui ferait l'objet de quatre versements répartis sur quatre (4) années.

Pour les années 2016 et 2017, les versements seraient de, respectivement, 200 000 \$ et 100 000 \$. Les crédits requis sont inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement serait entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Aucune modification au cadre financier n'est nécessaire.

Pour les années 2018 et 2019, les versements seraient de 80 000 \$ et 20 000 \$, pour un total de 100 000 \$. Les crédits requis seraient inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique suite à un ajustement non récurrent de sa base budgétaire du même montant. Cet ajustement est nécessaire puisque l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec se termine le 31 décembre 2017 et que le service ne dispose pas de crédits pour financer cette contribution.

Récapitulation de la contribution financière de 400 000 \$

	2016	2017	2018	2019
Entente de 175 M\$	200 000 \$	100 000 \$	0	0
Ajustement non récurrent à la base budgétaire du Service du développement économique			80 000 \$	20 000 \$

Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération parce que le développement économique local est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faciliter l'accès des entreprises montréalaises aux capitaux de risque.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2016 : mise en oeuvre de l'entente de contribution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane G GOYETTE, Direction générale
Jean RACICOT, Service des communications

Lecture :

Stéphane G GOYETTE, 8 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

Tél : 872-2374
Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-01-29

514 872-0068
514 872-0049

Dossier # : 1160191002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet "Capital Intelligent Mtl" pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le projet de convention entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville est un document pré-approuvé par notre Direction provenant de la banque de documents juridiques. Le Service du développement économique a modifié cette convention en ajoutant le paragraphe 4.21 à l'article 4. Notre Direction n'a vérifié que ce nouveau paragraphe.

Nous approuvons donc le paragraphe 4.21 ajouté à l'article 4 du projet de convention.

FICHIERS JOINTS



[VF JD Entente CI MTL.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-03

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **PME MTL Centre-ville**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 425, rue Sherbrooke Est, bureau 11, Montréal, Québec, H2L 1J9, agissant et représentée par Christian Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 20 novembre 2015, dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription TPS : S/O
N° d'inscription TVQ : S/O
N° d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelée l'« **ORGANISME** »

ATTENDU QUE les fonds nécessaires au support financier octroyé à l'Organisme en vertu de la présente convention proviennent en partie du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales, le 4 juillet 2012, (le « Protocole »);

ATTENDU QUE le Protocole établit les modalités de l'octroi par le ministre des Affaires municipales à la Ville d'une aide financière en vue de lui permettre de réaliser, selon son choix, des projets qui s'inscrivent dans les cinq (5) axes identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* et qui respectent les objectifs de développement de la Ville, tels que précisés dans ses politiques, stratégies et plans;

ATTENDU QUE le Décret 990-2012, pris par le gouvernement du Québec le 31 octobre 2012, confère au ministre responsable de la Région de Montréal (le « Ministre ») la responsabilité de l'application de la section IV.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, ainsi que celle des effectifs et des crédits afférents à ces fonctions;

ATTENDU QUE le Protocole entend maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets soutenus ainsi que susciter notamment des investissements privés;

ATTENDU QUE le projet qu'entend réaliser l'Organisme s'inscrit dans un de ces cinq (5) axes du Protocole;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme peut recevoir des contributions de différents ministères autres que la subvention provenant du Ministre;

ATTENDU QUE l'Organisme peut représenter et parler au nom du réseau PME MTL dans les communications liées au projet;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projet;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Résolution pour signature »;
- 1.5 « **Directeur** » : le Directeur du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;
- 1.6 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'Annexe 1.

ARTICLE 2

OBJET

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3

OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 3.1 En considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention et conditionnellement à la disponibilité des crédits en provenance du Ministre, couvrant toute la durée de l'entente, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre cent mille dollars (400 000 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme comme suit :
- Pour l'année 2016 :
- 3.2.1 une somme de deux cent mille dollars (200 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la présentation au Directeur d'un budget pro forma et d'une description détaillée des activités de la première année du projet;
- 3.3 Pour l'année 2017 :
- 3.3.1 une somme de cent mille dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur d'un bilan de l'utilisation de la somme versée en 2016 pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
- 3.4 Pour l'année 2018 :
- 3.4.1 une somme de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur d'un bilan de l'utilisation de la somme versée en 2017 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;
- 3.5 Pour l'année 2019 :
- 3.5.1 une somme de vingt mille dollars (20 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur d'un bilan de l'utilisation du premier versement reçu en 2018 pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et d'un bilan global du projet.
- 3.6 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 3.7 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme ne démontre pas, à la satisfaction du Directeur, que le financement global du Projet est assuré.

- 3.8 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.
- 3.9 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 3.10 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme doit des sommes à la Ville.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que les sommes versées ne peuvent être employées pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;
- 4.2 transmettre au Directeur, pour approbation, une description détaillée des activités du Projet :
- au plus tard le 1^{er} juillet 2016 pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
 - au plus tard le 15 mai 2017 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;
 - au plus tard le 15 mai 2018 pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019;
- 4.3 transmettre au Directeur pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à ses échéanciers ou à tout autre élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature de cette convention ou l'approbation par le Directeur prévue à l'article 4.2;
- 4.4 réaliser le Projet selon le calendrier convenu;
- 4.5 transmettre au Directeur,
- au plus tard le 1^{er} septembre 2017, un bilan de l'utilisation de la somme versée en 2016 pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
 - au plus tard le 1^{er} septembre 2018, un bilan de l'utilisation de la somme versée en 2017 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;
 - au plus tard le 1^{er} novembre 2019, un bilan de l'utilisation de la somme versée en 2018 pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ainsi qu'un bilan global du projet.

Les différents bilans doivent comprendre, notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

- nom et domaine d'affaires d'entreprises en recherche de financement rencontrés par l'ORGANISME (production d'une liste) ;
 - nom et domaine d'affaires d'entreprises pré-sélectionnées dont le dossier de financement a été présenté par l'ORGANISME au groupe formé de représentants de sociétés, de fonds institutionnels et de corporations intéressées par leur développement par l'injection de capital de risque (production d'une liste) ;
 - nom et domaine d'affaires d'entreprises sélectionnées par des membres du groupe (production d'une liste)
 - valeur du capital de risque investi par un ou des membres du groupe mentionné plus haut dans chacune des entreprises pré-sélectionnées par l'ORGANISME.
- 4.6 transmettre au Directeur, au plus tard les 1^{er} septembre 2017, 2018 et 2019, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
- 4.7 transmettre au Directeur, au plus tard les 15 mai 2017 et 2018 les prévisions budgétaires du projet pour l'année suivante; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues;
- 4.8 informer le Directeur, dans les plus brefs délais, en cours d'année, de toute nouvelle subvention reçue d'un ministère ou d'une agence du Gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation de la présente convention et l'aviser de toute nouvelle demande de subvention faite par l'Organisme dans le cours de celle-ci;
- 4.9 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
- 4.10 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de celui-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
- 4.11 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles au Directeur et au Ministre, durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux. L'Organisme collabore avec le Directeur et le Ministre et leur laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents que ceux-ci demandent. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;
- 4.12 transmettre, pour chaque année de la présente convention, ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, au

Directeur ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal (Québec) H3A 3P1), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues pour la réalisation du projet, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, ainsi qu'une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiqués à l'annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers vérifiés, transmettre, en plus des états financiers vérifiés, un état des revenus et dépenses vérifié du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent article;

- 4.13 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.14 constituer, à la demande du Directeur, un comité de suivi du Projet, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et du Directeur, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.15 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation du programme;
- 4.16 transmettre au Directeur les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;
- 4.17 transmettre au Directeur tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.18 transmettre sans délai au Directeur, lorsqu'il en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.19 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;
- 4.20 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;
- 4.21 dans l'éventualité où l'Organisme ne puisse présenter un budget équilibré conforme à l'article 4.7, il sera mis fin à l'entente à une date convenue par les parties, mais au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception d'une

lettre de l'Organisme en avisant formellement la Ville; les dispositions de l'article 6.2 relatives au remboursement des sommes versées s'appliqueront en faisant les adaptations nécessaires.

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et de celle du Ministre, conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le Ministre par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Directeur et par le Ministre avant diffusion.
- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville, le Ministre et le Secrétariat à la Région de Montréal (le « Secrétariat ») aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis du Directeur l'enjoignant de remédier à son défaut;
 - 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
 - 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.
- 6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée

de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.

- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8 **DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 15 octobre 2019.

ARTICLE 9 **DÉONTOLOGIE**

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au

moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$), par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

11.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service du développement
économique
À l'attention du directeur
M. Serge Guérin
303, rue Notre-Dame, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y9

POUR L'ORGANISME :

PME MTL Centre-ville
À l'attention du directeur général
M. Christian Perron
425, rue Sherbrooke Est, bureau 11
Montréal (Québec) H2L 1J9

11.3 Cession

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 Absence de mandat

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

PME MTL Centre-ville

Par : _____
Christian Perron, directeur général

Cette convention a été approuvée par lede la Ville de Montréal, le^e jour du mois de (Résolution).

ANNEXE 1

Description du projet

Capital Intelligent Mtl

- **Projet**

Mettre en place, animer et gérer un groupe d'évaluation de projets d'investissement formé de représentants de sociétés de capital de risque, de sociétés privées et de fonds institutionnels susceptibles d'appuyer des entreprises développant des solutions urbaines innovantes et leurs projets.

Objectifs

- Création d'un environnement facilitant l'éclosion et le développement d'un créneau économique « ville intelligente »;
- Émergence d'entreprises innovantes sur le territoire de Montréal;
- Retombées économiques par le développement d'entreprises créatrices d'emplois.

- **Actions requises**

- Mettre sur pied un groupe formé de représentants de sociétés de capital de risque et d'organismes institutionnels et corporatifs susceptibles d'appuyer des entreprises développant des solutions urbaines innovantes et leurs projets. La Ville de Montréal pourra déléguer deux (2) membres observateurs sur ce groupe. Le nom du groupe est Capital Intelligent Mtl.
- Développer et appliquer un Code de conduite des membres du groupe destiné à assurer la bonne marche de ses réunions et à garantir la bonne foi des participants.
- Recruter un responsable de l'animation du groupe et du démarchage auprès des entreprises et des entrepreneurs susceptibles de profiter de l'expertise et des fonds des membres du groupe.
- Présélectionner des entreprises innovantes, en recherche de capital, susceptibles d'intéresser des fonds de financement.
- Assurer la visibilité de Capital Intelligent Mtl, en association avec celle de PME MTL, auprès des entreprises et des entrepreneurs susceptibles de profiter de l'expertise et des fonds des membres du groupe. À cette fin, à compter de son embauche, le responsable de l'animation du groupe et du démarchage mettra à jour et animera le site Internet Capital Intelligent Mtl

qui présente le groupe, ses membres et ses réalisations et assurera la présence du groupe sur les réseaux sociaux.

- Utiliser le logo de Capital Intelligent Mtl, en respectant ses normes graphiques, dans toutes les opérations de visibilité :



- Animer le groupe Capital Intelligent Mtl :
 - présenter au groupe des entreprises en recherche de capital qui ont, dans le cadre de leur présélection, démontré un potentiel de développement;
 - structurer les présentations afin d'assurer la divulgation d'informations attendues des membres du groupe (succinctes, pertinentes et complètes) et permettre une prise de décision éclairée et rapide; au besoin, développer des outils de présentation;
 - tenir les rencontres du groupe au moins une fois par mois;
 - rédiger des procès-verbaux des réunions du groupe et les transmettre à ses membres dans un délai raisonnable.
- Mettre en place une structure d'autofinancement qui permettra à Capital Intelligent Mtl d'être indépendant et autosuffisant dès la quatrième année de son existence.
- Utilisation de la contribution financière
 - Utiliser la contribution financière reçue de la Ville aux seules fins suivantes :
 - salaire de la personne engagée par PME MTL Centre-ville pour assurer le démarchage auprès d'entreprises susceptibles de bénéficier de l'expertise et des fonds gérés par les membres du groupe Capital Intelligent Mtl;
 - développement, réalisation et mise à jour d'outils de communication en lien avec les activités du groupe Capital Intelligent Mtl;
 - autres services professionnels en lien avec les activités du groupe Capital Intelligent Mtl.

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques;
- les coûts des travaux réalisés avant la signature de la présente convention;
- les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME PME MTL CENTRE-VILLE

A - VILLE DE MONTRÉAL

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre au directeur pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.
 - Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
 - Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
 - Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.
- 2.2. Relations publiques et médias
 - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le projet ou l'activité.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : communications@ville.montreal.qc.ca du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca. Il est important de préciser que le projet est subventionné par le biais de l'entente du 175 M\$ lorsque vous communiquez avec le cabinet.

B. VISIBILITÉ -MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET SECRÉTARIAT

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au gouvernement du Québec et à cet égard, il doit :

- Faire en sorte que la présence du MINISTRE, notamment son nom et son image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à son statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente.
- Offrir au MINISTRE ou à un de ses représentants de participer à toute annonce ou toute cérémonie officielle concernant les projets liés au présent protocole d'entente.
- Aviser le MINISTRE, par écrit, au moins trois semaines avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.
- Apposer la signature du gouvernement du Québec dans l'ensemble des outils de communication imprimés ou de format électronique produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les communiqués de presse, les infolettres.

- Apposer la signature du gouvernement du Québec sur les outils de communication qui seront diffusés hors Québec.
- Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Mentionner le partenariat du Secrétariat dans les communiqués de presse;
- Offrir au Secrétariat d'insérer un communiqué dans les pochettes remises lors des événements de presse et lors du bilan.
- Offrir au Secrétariat ou au gouvernement du Québec un espace publicitaire dans le programme officiel de l'événement, si de tels espaces sont offerts gratuitement aux partenaires publics.
- Offrir d'insérer un message du MINISTRE dans le programme officiel ou, selon le cas, un message gouvernemental conjoint avec les signatures des ministres concernés.
- Offrir au Secrétariat des invitations pour assister aux activités officielles liées au projet, telles que les conférences de presse, lancements, etc.
- Offrir au Secrétariat d'installer un panneau ou une bannière gouvernementale à l'occasion des conférences de presse ainsi que dans les principaux lieux où se déroulera l'événement, si le contexte s'y prête.
- Positionner la signature du gouvernement du Québec dans le respect des normes d'utilisation de la signature gouvernementale disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite>.
- Aviser le Secrétariat, en s'adressant à la direction des communications (communication.srm@mce.gouv.qc.ca), dès que possible ou au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de la tenue des activités publiques relatives au projet et des dates de tombées des documents à fournir: message, communiqué ou autre.
- Faire approuver les éléments de visibilité où apparaissent la signature ou la dénomination du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec par la Direction des communications du Secrétariat avant leur diffusion auprès du public, et ce, dans un délai minimum de 5 jours ouvrables avant leur impression.
- Ne pas utiliser le nom ou la signature du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec sans avoir préalablement obtenu le consentement de la Direction des communications du Secrétariat.

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec la Direction des communications au Secrétariat à l'adresse suivante : communication.srm@mce.gouv.qc.ca

ANNEXE 4

RÉSOLUTION POUR SIGNATURE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
PME MTL CENTRE-VILLE, 20, RUE QUEEN MONTREAL (QUÉBEC),
VENDREDI, LE 20 NOVEMBRE 2015

RÉSOLUTION DÉLÉGUANT À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION, MADAME HÉLÈNE DESMARAIS ET/OU AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL, MONSIEUR CHRISTIAN PERRON LE POUVOIR DE
SIGNER DES CONTRATS, DE PROCÉDER À L'INSCRIPTION
D'HYPOTHÈQUES MOBILIÈRES, DE SIGNER DES CESSIONS DE RANGS ET
DE RADIATION AU RDPRM AINSI QUE D'EFFECTUER DES
MODIFICATIONS AU REQ AU NOM DE LA CORPORATION

Sont présents :

Les administrateurs, Mme Hélène Desmarais, Mme Geneviève Bouthillier, Mme Nicole Forbes, Mme Magda Popeanu, Mme Clarisse Monereau, M. Michael Simkin, Mme Catherine Jauzion, M. Ron Rayside, M. Pierre Beaucage, M. François Bergeron, M. Michel Gamelin, Mme Manon Desmarais M. Robert Archambault.

ATTENDU QUE tous les membres ayant été dûment convoqués au conseil d'administration et un quorum étant atteint, le conseil d'administration est déclaré régulièrement constitué;

Sur proposition de monsieur Robert Archambault, appuyé par monsieur François Bergeron, il est résolu déléguer le pouvoir de signer des contrats, de procéder à l'inscription d'hypothèques mobilières, de signer des cessions de rangs et de radiation au RDPRM ainsi que d'effectuer des modifications au REQ au nom de la corporation à madame Hélène Desmarais et monsieur Christian Perron

Considérant ce qui précède il est résolu d'autoriser la présidente du conseil d'administration de PME-MTL Centre-ville, Madame Hélène Desmarais, ou un membre du comité exécutif à signer ladite résolution. Adopté.

Résolution (RÉS 2015-11-20-11-CA)

Montréal, le 20 novembre 2015



Robert Archambault, Trésorier

Dossier # : 1160191002

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques

Objet :

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet "Capital Intelligent Mtl" pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1160191002 PME Mtl centre-ville.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget
Service des finances - point de service
Chaussegros-de-Léry
Tél : 514 872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorerie

Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances



(2)

Dossier # : 1166340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution maximale et non récurrente de 100 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
2. d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 75 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
3. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière et du soutien en biens et services;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-01 18:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'*International Triathlon Union* (ITU) est détenteur des droits des événements dans le circuit des Coupes du monde ITU. Pour l'année 2016, l'ITU a octroyé les droits à Triathlon Canada de tenir à Montréal un événement de la Coupe du monde. Cet événement, la Coupe du monde ITU Montréal 2016, se tiendra le 7 août 2016 dans le Vieux-Port de Montréal. L'ITU, via un protocole d'entente, a délégué l'organisation de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 à un organisme à but non lucratif ayant son siège social à Montréal, soit Triathlon International de Montréal (TIM). Conjointement avec la Coupe du monde ITU Montréal 2016, TIM organisera le même jour et sur le même parcours un triathlon populaire qui sera accessible à tous les Montréalais. TIM accueillera environ 2 000 athlètes amateurs pour cet événement qui est inscrit aux calendriers de compétitions de Triathlon Québec et de Triathlon Canada.

À sa séance du 4 mai 2016, le comité exécutif a donné un accord de principe (CE16 0696) à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ pour la tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016, et ce, sous le respect de certaines conditions. La valeur du soutien en biens et services avait été estimée sur la base d'informations préliminaires. Le comité exécutif mandatait également le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et TIM pour officialiser l'accord de principe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0696 4 mai 2016 Donner un accord de principe pour un soutien financier maximal de 100 000 \$ et en biens et en services pour une valeur maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, conditionnellement à l'obtention par TIM d'engagements en argent, en biens et en services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel et permettant d'assurer la réussite de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 sur les plans financier et organisationnel.

DESCRIPTION

Les participants de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 nageront dans le fleuve Saint-Laurent et les épreuves de bicyclette et de course à pied se tiendront sur le domaine public. Cet événement réunira plus de 150 athlètes élites et 2 000 athlètes amateurs, en plus d'officiels et d'accompagnateurs en provenance de plus de 25 pays. L'organisme collabore avec d'autres partenaires, notamment la Société du Vieux-Port de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal (Port de Montréal).

Soutien financier

Le présent dossier décisionnel recommande d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ devant être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites au protocole d'entente. Celles-ci comprennent notamment le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement, le coût du matériel promotionnel de l'événement et le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour sa tenue.

Soutien en biens et services

Considérant le cahier de charges reçu, le plan de site final et les besoins qui ont été précisés, l'évaluation de la valeur en biens et services a été révisée pour refléter les nouvelles informations disponibles. Conséquemment, la Division des événements publics (DEP) estime la valeur des biens et services à 75 000 \$. Cette valeur est calculée en fonction des coûts d'opération et des tarifications en vigueur pour la prestation des services publics qui doivent être rendus pour réaliser le cahier de charges de l'événement. Il est prévu que TIM assumerait les coûts au-delà d'une valeur de 75 000 \$, s'il y a lieu. La nature du soutien en biens et services offert par la Ville est détaillé dans la convention de contribution. Les coûts seraient assumés à même le budget de fonctionnement de la DEP. Ils comprennent notamment les frais d'entrave (permis d'occupation du domaine public), la perte de revenus des parcomètres engendrée par la tenue de l'événement sur le domaine public, et les services techniques nécessaires à la réalisation de l'événement, sous réserve de la disponibilité des ressources. La DEP assurerait la coordination des services offerts en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie, les services d'urgences, la Société du Vieux-Port de Montréal et Le Port de Montréal.

Tous les aspects de la mise en place du parcours, notamment les frais de signalisation, de remorquage, de plans de détour et de location et pose des barricades seront assumés par le promoteur. Il est à noter qu'un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera mis en place.

Montage financier de l'événement

Le montage financier de l'événement a évolué depuis l'accord de principe. Notamment, comme demandé par le SDSS, l'organisme a effectué un exercice de compression budgétaire. Le nouveau budget prévisionnel de l'organisme permet de réaliser l'événement dans le respect des standards exigés par l'ITU. À ce jour, est confirmée, une somme de 459 000 \$ en provenance des autres bailleurs de fonds publics identifiés au budget prévisionnel en pièce jointe, soit 93 % de la valeur des subventions gouvernementales attendues dans le nouveau montage financier de l'organisme.

La contribution totale de la Ville, d'une valeur de 175 000 \$, représenterait 9 % du budget

prévisionnel de l'événement. Cette proportion est en adéquation avec les balises usuelles de la Ville pour le soutien financier aux événements sportifs organisés sur le territoire.

Comme 65 % des revenus de l'événement reposent sur des recettes d'inscriptions et d'autres sources de financement privées et commandites, un risque financier demeure présent. Toutefois, considérant la nature de l'événement, ses revenus évolueront jusqu'à sa tenue. Les projections sont basées sur des comparables avec d'autres événements similaires. D'autre part, la valeur monétaire du risque financier est légèrement moindre qu'elle l'était avant l'exercice de compression budgétaire. Par ailleurs, parmi ses obligations identifiées dans la convention de contribution, TIM s'engage à assumer tout dépassement de coût et tout déficit en lien avec l'organisation de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 (voir résolution en pièces jointes).

Le tableau suivant illustre le montage financier proposé par TIM en date du 20 mai 2016 :

Contributions municipales	
Ville hôtesse - Soutien financier	100 000 \$
Ville hôtesse - Biens et services	75 000 \$
Subventions gouvernementales	
Sport Canada (confirmé)	150 000 \$
Ministre de l'Éducation (confirmé)	200 000 \$
Secrétariat à la métropole (confirmé)	100 000 \$
Tourisme Québec	30 000 \$
Service Canada - Emploi d'été Canada 2016 (confirmé)	9 000 \$
Revenus autonomes	
Revenus autonomes (privés)	1 213 843 \$
Total revenus :	1 877 843 \$

JUSTIFICATION

Cet événement sportif est en accord avec la volonté d'augmenter le nombre et de diversifier le type d'activités qui permettent aux Montréalais de renouer avec le fleuve Saint-Laurent, tout en représentant très bien l'héritage sportif de la métropole. Montréal regorge d'événements en plein air pendant la période estivale, mais les événements internationaux se déroulant dans le fleuve Saint-Laurent sont rares. Cet événement procurera aux Montréalais la possibilité d'assister, et surtout de participer, à un événement à rayonnement international dans un lieu historique.

Retombées économiques

Selon une étude préliminaire, les retombées économiques estimées pour Montréal sont intéressantes, soit 3,9 M\$. La Coupe du monde ITU Montréal 2016 engendrera également des investissements non négligeables des gouvernements du Québec et du Canada.

Depuis 2001, la ville d'Edmonton est l'hôte d'un événement ITU qui connaît beaucoup de succès. En 2014, Edmonton a eu le privilège d'être la ville hôtesse pour les Championnats du monde de triathlon qui ont attiré au-delà de 3 000 participants et 100 000 spectateurs, tout en générant, selon les estimations, plus de 20 M\$ en impact économique pour la région.

Rayonnement et envergure

Vu la tenue de l'événement de triathlon des Jeux olympiques de Rio 2016 onze jours plus tard, plusieurs olympiens pourraient utiliser la Coupe du monde ITU Montréal 2016 comme étape préparatoire, et par conséquent, des médias internationaux pourraient être présents.

Triathlon Canada a l'intention de créer un événement récurrent à Montréal en utilisant le modèle ayant été un succès à Edmonton et, en plus, il espère obtenir pour 2017 et 2018 un événement de l'ITU.

Retombées sociales et sportives

Tel que convenu dans l'accord de principe, le soutien de la Ville est conditionnel à l'obtention d'un engagement formel de TIM à consentir un legs pour la population montréalaise. L'organisme a fourni un plan de legs comprenant des cibles et des indicateurs de performance à la satisfaction du SDSS. Ce plan est annexé au projet de convention de contribution. Il vise quatre objectifs principaux :

- Contribuer au développement des athlètes de la communauté du triathlon à Montréal;
- Offrir aux organisateurs d'événements sportifs de la région de Montréal des équipements permettant la tenue d'événements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux;
- Contribuer à la promotion d'un mode de vie physiquement actif;
- Promouvoir la qualité des eaux du fleuve St-Laurent pour la baignade.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 100 000 \$ sera comptabilisé au budget du SDSS. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015* de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé TIM à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En approuvant l'octroi non récurrent d'une contribution financière d'une valeur maximale de 100 000 \$ à TIM en soutien à l'organisation et la tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016, ainsi que la signature du protocole d'entente à intervenir avec TIM, la Ville officialise son accord de principe de mai 2016 et permet à TIM d'aller de l'avant avec la réalisation de son projet.

Si la Ville reporte ou refuse d'approuver le présent dossier décisionnel, elle :

- Pourrait mettre la situation financière de TIM dans une position précaire puisque la prochaine séance du conseil d'agglomération pour approuver l'octroi serait en août 2016, soit après l'événement;
- Risquerait de perdre la tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016, laquelle pourrait être déménagée ailleurs, et ainsi nuire à sa réputation de Ville d'événements sportifs majeurs;
- Risquerait que l'ITU et Triathlon Canada refusent à l'avenir de tenir des événements à Montréal.

Domaine public

Les différents trajets des courses impliqueront des fermetures mineures de rues le dimanche 7 août 2016 dans le Vieux-Port de Montréal. Afin de minimiser l'impact sur les résidents du secteur et les autres visiteurs, un plan de détour sera communiqué avant la tenue de l'événement. Ce plan et sa mise en œuvre seront supervisés par la DEP et assurés par une firme externe spécialisée au choix et aux frais du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Juin à août 2016 : suivi du respect des obligations assumées par chaque partie.
- 7 août 2016 : tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016.
- Été/Automne 2016 : remise du legs à la communauté sportive montréalaise par la TIM.
- Automne 2016 : remise du rapport final à la Ville.
- Début 2017 : remise des états financiers vérifiés à la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Nicole BASTIEN, Service des communications
Louise M TREMBLAY, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Kevin DONNELLY, 19 mai 2016
Nicole BASTIEN, 18 mai 2016
Guy CHARBONNEAU, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-05-17

Tél : 514-872-0734
Télécop. :

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 514-872-9255

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-01

Québec, le 6 mai 2016

Monsieur Benoît-Hugo St-Pierre
Président
Triathlon Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Monsieur le Président,

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a analysé votre demande d'aide financière pour l'organisation et la tenue de la Coupe du monde de triathlon ITU de Montréal 2016.

À la suite de cette analyse, je suis heureux de vous annoncer que j'accorde, pour le financement de cet événement, une aide maximale équivalant à 35 p. 100 des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 200 000 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.

Certaines précisions sur les dépenses admissibles sont présentées dans le document ci-joint. Cette subvention sera versée conformément aux modalités prévues à la convention d'aide financière qui sera conclue entre Triathlon Québec et le Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


SÉBASTIEN PROULX

Dépenses admissibles
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux
Nom du demandeur : Triathlon Québec
Nom du projet : Coupe du monde de triathlon ITU de Montréal 2016

Description	Dépenses soumises	Dépenses approuvées *
Coûts admissibles		
1- Administration	430 748 \$	418 685 \$ **
2- Programmation	502 122 \$	502 122 \$
3- Promotion, marketing et communications	52 300 \$	52 300 \$
4- Gestion du site et des installations	269 568 \$	269 568 \$
5- Legs	10 000 \$	10 000 \$
6- Commandites en produits et services	410 000 \$	0 \$
7- Coûts en lien avec les compétitions ouvertes au public	535 146 \$	0 \$
	2 209 884 \$	1 252 675 \$
Coûts non admissibles	0 \$	957 209 \$
	2 209 884 \$	2 209 884 \$
Aide accordée		200 000 \$

* Selon les règles et normes du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI), ces types de dépenses devront notamment être déduites des dépenses admissibles :

- les dépenses engagées plus de cinq mois avant et plus de trois mois après l'événement;
- les dépenses couvertes par des commandites en produits et services;
- les produits destinés à la revente;
- les frais bancaires et les frais juridiques;
- les achats d'équipement non sportif.

Pour une liste exhaustive, veuillez consulter la section 7.2 des règles et normes du PSESI.

Le montant de la subvention pourrait faire l'objet d'une révision lors de la vérification de la réclamation.

Seules les dépenses engagées pour une épreuve sanctionnée par une fédération internationale sont admissibles en vertu des règles et des normes du PSESI. Comme le budget transmis ne fait que très peu mention des dépenses qui seront engagées pour les autres épreuves au programme, le document présent peut sembler accepter certaines dépenses qui ne seront pas admissibles à la réclamation.

** Les catégories de dépenses suivantes sont limitées :

- 25 % - Administration et honoraires professionnels
- 5 % - Frais de représentation
- 5 % - Autres coûts

Pour plus de précisions, veuillez consulter la section 7.1 des règles et normes du PSESI.



MAR 08 2016

Mr. Tim Wilson
Chief Executive Officer
Triathlon Canada
121 – 1925 Blanshard Street
Victoria, British Columbia
V8T 4J2

Title of Project: 2016 Montreal ITU Triathlon World Cup

Dear Mr. Wilson: *Tim:*

On behalf of the Minister of Sport and Persons with Disabilities, it is my pleasure to inform you that your application for funding has been approved.

A contribution in the amount of \$150,000 will be awarded to help your organization carry out its activities, under the Hosting Program, International Single Sport Event Component. This funding will be allocated over one government fiscal year 2016-2017 and will be subject to certain terms and conditions, the appropriation of funds by Parliament, and the budget levels of the Program.

One of our program representatives will be in contact with you in the near future to review the terms and conditions related to this funding.

In closing, I would like to take this opportunity to wish you and the members of your organization the greatest success in your endeavours.

Sincerely,

Martin Boileau
Director General
Sport Canada





MONTREAL

Le 8 avril 2016

M. Patrice Brunet
Président – Directeur général
Triathlon International de Montréal
c/o Comité olympique canadienne
500 Boul. René-Lévesque O.
Montréal (Québec) H2Z 2A5

Envoyé par messagerie électronique à : patrice.brunet@triathlonmontreal.com

Monsieur Brunet,

Vous trouverez joint à cette lettre, comme précédemment convenu, le protocole d'entente pour le programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux. Il s'agit d'un document liant Triathlon International de Montréal pour la Coupe du monde de triathlon ITU 2016 avec Tourisme Montréal.

Notez que Tourisme Montréal exige, de la part des différents événements qui reçoivent du financement de Tourisme Montréal, un rapport de visibilité. Ce rapport doit être transmis dans un délai maximum de 90 jours après la tenue de l'événement. Veuillez vous référer à l'annexe A – 3.8.2 pour plus de détails.

Veuillez signer et retourner une copie du document à mon attention. Vous pouvez conserver la seconde copie pour vos dossiers.

Si vous avez des questions liées à ce protocole, je vous invite à communiquer avec Andrew Maggio, chargé de projets du marché sportif par courriel à amaggio@mtl.org ou par téléphone en composant le 514 844-6262.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.



Michel Bourdon
Vice-président- Ventes et Services aux congrès

PROTOCOLE D'ENTENTE

PROGRAMME D'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTREAL, dont le siège social est sis au 500 Boul. René-Lévesque O., Montréal (Québec) H2Z 2A5, ici représenté par Monsieur Patrice Brunet, Président – Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare (ci-après appelé collectivement, en incluant les organisateurs et l'équipe de gestion de l'événement, « Coupe du monde de triathlon ITU 2016 » ou « l'Événement »)

ET

L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC., dont le siège social est sis au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, ici représenté par monsieur Michel Bourdon, vice-président, ventes et services aux congrès, et monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, dûment autorisés aux fins des présentes, tels qu'ils le déclarent (ci-après appelé « Tourisme Montréal » ou « TOURISME MONTRÉAL »)

[L' « Événement » et « Tourisme Montréal » ci-après appelés collectivement les « Parties »]

ATTENDU QUE Tourisme Montréal est l'organisation responsable, à Montréal, en matière de démarchage, d'accueil, de promotion, de développement des marchés, des clientèles touristiques et offre un encadrement conformément aux besoins exprimés par les intervenants concernés;

ATTENDU QUE l'Événement a déposé dans les délais prescrits et selon la forme prescrite une demande d'aide financière (ci-après appelée la « Demande ») en vertu du Programme d'Accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux (ci-après appelé le « Programme ») de Tourisme Montréal;

ATTENDU QUE l'Événement répond aux critères d'admissibilité du programme (Annexe 1) de Tourisme Montréal;

ATTENDU QUE Tourisme Montréal souhaite apporter son soutien à l'Événement qui sera tenu le 7 août 2016.

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités et conditions financières en vertu du Programme (ci-après appelé le « Protocole »);

ATTENDU QUE, compte tenu de l'ampleur de l'Événement et des moyens dont il dispose, certaines clauses du présent Protocole pourraient ne pas s'appliquer, lesquelles, s'il y a lieu, sont décrites à l'annexe 7 dudit Protocole;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'Événement reconnaissent l'importance d'unifier les efforts promotionnels et publicitaires, d'augmenter le nombre de nuitées à Montréal et de mettre en commun les ressources requises pour accroître le rayonnement de la ville de Montréal;

ATTENDU QUE le montant de la contribution de Tourisme Montréal à l'égard du programme de soutien est accordé sur une base générale pour couvrir l'ensemble des dépenses admissibles liées à un événement, étant entendu que le montant de cette subvention ne devra pas excéder dix pourcent (10 %) des dépenses annuelles totales de l'Événement, selon la dernière année révolue et vérifiée au moment de la demande;

ATTENDU QUE le paiement se fera sur présentation d'une facture accompagnée de pièces justificatives admissibles selon l'annexe 2 pour une somme au moins équivalente à la contribution de Tourisme Montréal.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole a pour objet l'octroi, par Tourisme Montréal, d'une aide financière maximale de 25 000.00 \$CA (plus toute charge fiscale fédérale et provinciale applicable en matière de taxes si applicable) et un montant d'une valeur de 31 000.00 \$CA en biens et services à Triathlon International de Montréal, pour soutenir l'organisation et la tenue de Coupe du monde de triathlon ITU 2016, le 7 août 2016, dans le cadre du Programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux de Tourisme Montréal.

2. DURÉE

Sous réserve d'autres dispositions de la présente convention, le présent protocole prend effet à la date de signature par les parties, et prend fin lorsque les obligations des parties sont réalisées.

3. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Tourisme Montréal versera pour chaque chambre un montant de 10.00 \$CA par nuit d'occupation jusqu'à un maximum de 25 000.00 \$CA. Le paiement sera versé à L'Événement après analyse des rapports du bloc de chambres réservées et payées par l'Événement dans un ou des établissements hôteliers percevant la taxe d'hébergement prescrite par les règlements, dans la région de Montréal. Un paiement fait à l'ordre de L'Événement sera effectué dans les soixante (60) jours suivant la réception du ou des rapports.

Le paiement en dollars canadiens sera effectué par chèque établi à l'ordre de l'Événement, une fois l'événement terminé, et suivant la vérification du rapport d'inscription et de participation incluant obligatoirement le nom du participant, sa ville d'origine, sa province et son code postal.

OFFRE EN BIENS ET SERVICES

Additionnelle à l'offre financière ci-dessus, Tourisme Montréal offre en biens et services un montant de **31 000.00 \$CA**. Cette contribution est un support aux départements marketing et/ou communications et/ou relations publiques de l'Événement. Veuillez-vous référer à l'annexe 5 pour l'offre détaillée en biens et services. Ce montant constitue une valeur en biens et services seulement pour des services offerts par TM et ses partenaires uniquement et ne peut en aucun cas être altéré. Contribution non monétaire.

4. OBLIGATIONS DE L'ÉVÉNEMENT

En considération de la somme qui leur est versée par Tourisme Montréal, l'Événement s'engage à :

- 4.1 Respecter les critères d'admissibilité du programme de soutien, selon l'annexe 1 – Critères d'admissibilité;
- 4.2 Réaliser l'Événement selon les conditions décrites dans la Demande et le présent Protocole;
- 4.3 La demande de soumission doit être transmise à Tourisme Montréal, qui lancera par la suite un appel d'offres à au moins trois de ses partenaires hôteliers membres. Tourisme Montréal comprend l'importance des partenariats établis avec les hôtels et s'engage à tenir compte de vos préférences. Ainsi, l'appel d'offres sera transmis uniquement aux hôtels choisis par L'Événement récoltant la taxe sur l'hébergement prescrite par les règlements, dans la région de Montréal. Une fois l'événement terminé, Tourisme Montréal recueillera les rapports de chacun des hôtels prenant part à l'entente de services sur le nombre de chambres occupées afin de confirmer le nombre réel de nuitées utilisées;
- 4.4 Présenter une facture à l'attention de Tourisme Montréal aux dates confirmées à la section 3 du protocole signé ;
- 4.5 Joindre des pièces justificatives admissibles pour une somme au moins équivalente à la contribution de Tourisme Montréal et selon les critères administratifs du Programme de soutien selon l'annexe 2 – Critères administratifs;
- 4.6 Tenir des registres appropriés de dépenses liées à l'Événement et conserver toutes les pièces justificatives s'y rattachant, durant sept (7) ans, après le dernier versement ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite de Tourisme Montréal;

- 4.7 Remettre à Tourisme Montréal, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivants la clôture de la tenue de l'Événement, un rapport d'activités relativement à l'Événement, ainsi que les états financiers audités, avec rapport de l'auditeur membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;
- 4.8 Remettre à Tourisme Montréal l'étude d'impact économique réel de l'Événement au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la clôture de la tenue de l'Événement.
- 4.9 Remettre à Tourisme Montréal le formulaire Bilan TM complété au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la clôture de la tenue de l'Événement.
- 4.10 Consentir (s'il y a lieu), à Tourisme Montréal l'équivalent de deux pourcent (2 %) du soutien accordé en invitation, laissez-passer ou billets VIP pour L'Événement, et ce, au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'Événement, et les transmettre au représentant de Tourisme Montréal;
- 4.11 Compléter le sondage post-événement de Tourisme Montréal au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la clôture de la tenue de l'Événement. Le lien vous sera envoyé après l'Événement;
- 4.12 Consentir à Tourisme Montréal une visibilité au moment de l'Événement et tout au long de l'année, selon l'annexe 3 – Visibilité;
- 4.13 Consentir à Tourisme Montréal l'intégration sur l'ensemble des plateformes digital de l'Événement les codes technologiques nécessaires à la collecte de données selon l'annexe 3 - Visibilité.
- 4.14 Coordonner les actions promotionnelles touristiques avec les cibles de Tourisme Montréal;
- 4.15 États financiers :
 - Préparer, à la fin de chaque année, des états financiers indiquant ses revenus et dépenses et les faire parvenir au Chargé de projets du marché sportif dans les trente (30) jours suivant la tenue de son assemblée générale;
 - Pour les contributions financières de 100 000,00 \$CA et plus, les états financiers doivent être vérifiés par un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.
- 4.16 Consentir à ne pas réclamer à Tourisme Montréal des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 4.17 Consentir à ce que Tourisme Montréal partage tous les documents et toutes les informations fournis par l'Événement avec les 3 paliers gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral).

5. OBLIGATIONS DE TOURISME MONTRÉAL

Le montant du soutien prévu à la section 3 du présent protocole est attribué selon les conditions suivantes :

- 5.1 Tourisme Montréal fera parvenir à ses partenaires membres hôteliers une occasion d'affaires en lien avec l'événement;
- 5.2 Tourisme Montréal fera parvenir des occasions d'affaires à ses partenaires membres selon les besoins de l'Événement;
- 5.3 Le versement du solde de la contribution accordée sera effectué après la réception par Tourisme Montréal des documents prévus à la section 4 du présent protocole. Toutes les pièces justificatives et autres documents ou information requis devront parvenir à Tourisme Montréal dans un délai ne dépassant pas quatre-vingt-dix (90) jours après la clôture de la tenue de l'Événement et selon les modalités décrites dans la section 3;
- 5.4 Une offre de soutien en biens et services d'une valeur de 31 000.00 \$CA pour l'Événement, décrite à l'Annexe 5 – Soutien en biens et services offert par Tourisme Montréal;
- 5.5 Tourisme Montréal diffusera sur son site Web les renseignements de base relatifs à l'Événement, une fois les renseignements envoyés à : sport@mtl.org.

6. RÉSILIATION

Tourisme Montréal se réserve le droit de résilier, en tout temps, le présent protocole, ou de réclamer la totalité ou une portion du soutien octroyé laquelle ne sera pas supérieure à la somme totale versée par Tourisme Montréal à la date de résiliation, si :

- 6.1 L'Événement n'a pas lieu ou n'est pas conforme à la proposition;
- 6.2 L'Événement présente des renseignements faux ou trompeurs ou fait de fausses représentations;
- 6.3 L'Événement fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombe en vertu du présent protocole;
- 6.4 L'Événement fait défaut de remplir l'une ou l'autre des exigences de visibilité établies par Tourisme Montréal à l'annexe 3 (Visibilité);
- 6.5 L'Événement cesse ses activités de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens;
- 6.6 Il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles le soutien a été octroyé;
- 6.7 Dans les cas prévus aux paragraphes 6.1, 6.4, 6.5 et 6.6, le protocole est résilié à compter de la date de réception par l'Événement d'un avis de Tourisme Montréal à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure. Tourisme Montréal cesse à cette date tout versement du soutien financier;

- 6.8 Dans les cas prévus aux paragraphes 6.2 et 6.3, Tourisme Montréal transmet un avis de résiliation à l'Événement qui a dix (10) jours pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser Tourisme Montréal, à défaut de quoi l'entente est automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit;
- 6.9 Dans les cas prévus aux paragraphes 6.1 à 6.6, Tourisme Montréal se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant du soutien financier qui a été versé à la date de la résiliation;
- 6.10 Le fait que Tourisme Montréal n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

7. AUTRES CONDITIONS

- 7.1 Toute contribution de Tourisme Montréal à la réalisation ou la tenue de l'Événement prévue au présent protocole est ponctuelle. En aucun temps et en aucune circonstance, l'engagement ou la contribution prévue au présent protocole ne doit pas être interprétée comme étant un engagement ou une contribution comportant une condition de renouvellement automatique.
- 7.2 L'Événement ne peut recevoir plus d'une contribution financière dans le même exercice financier ou dans une même période de douze (12) mois consécutifs.
- 7.3 En aucun temps et en aucune circonstance, le montant de la contribution prévue au présent protocole ne doit pas être interprété comme étant un montant annuel fixe. Si l'Événement présente une nouvelle demande pour la tenue de l'Événement, Tourisme Montréal se réserve le droit unilatéral de réviser le montant de sa contribution selon l'atteinte des objectifs prévus et déterminés au présent protocole, et plus amplement décrits à l'Annexe 4 – Objectifs et contribution.

8. RESPONSABILITÉS

- 8.1 L'Événement s'engage à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité, incluant toute charge financière pouvant en découler, de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention.
- 8.2 L'Événement s'engage à tenir indemne et prendre fait et cause pour Tourisme Montréal, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation, incluant toute charge financière, pouvant en découler.

9. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Tourisme Montréal, aux fins de l'application du présent protocole, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne monsieur Michel Bourdon, Vice-président, Ventes et Services aux congrès pour le représenter. Si un remplacement est rendu nécessaire, Tourisme Montréal avisera l'Événement dans les meilleurs délais.

De même, l'Événement désigne Patrice Brunet, Président – Directeur Général pour le représenter. Si un remplacement est rendu nécessaire, l'Événement avisera Tourisme Montréal dans les meilleurs délais.

10. COMMUNICATION

Tous les documents, incluant le protocole signé par tous les parties, les avis, demandes, rapports et autres communications prévus au présent protocole devront dans la mesure du possible être envoyés par courriel à l'attention de :

M. Andrew Maggio
Chargé de projets marché sportif

TOURISME MONTRÉAL

800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450
Montréal (Québec) H3B 1X9
Téléphone : (514) 844-6262
Télécopieur : (514) 844-1732
Courriel : amaggio@mtl.org

11. CESSION

Les droits et obligations prévus au présent protocole ne peuvent être cédés, vendus ni transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de Tourisme Montréal.

12. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent protocole ou tout autre document dont il est fait mention aux présentes, ainsi que toute modification dûment approuvée par écrit de ces documents, constituent l'entente complète entre les parties et l'entente celles-ci.

Le présent protocole constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente verbale ou écrite non reproduite au présent protocole est réputée nulle et sans effet.

13. MODIFICATION

Toute modification au contenu du présent protocole doit faire l'objet d'une entente écrite signée par les 2 parties. Toute entente verbale ou écrite non reproduite au présent protocole est réputée nulle et sans effet.

14. STATUT D'OBSERVATEUR

L'Événement accorde à Tourisme Montréal pendant toute la durée de la présente convention, un statut d'observateur à son assemblée générale et à toutes les assemblées de son conseil d'administration traitant un des sujets de la présente convention et l'Événement doit aviser Tourisme Montréal au moins cinq (5) jours à l'avance.

15. ÉVALUATION

Les parties conviennent d'évaluer une fois par année l'atteinte des objectifs identifiés au plan d'action, la qualité et la suffisance des communications entre les parties, ainsi que la qualité et la quantité des services aux partenaires de Tourisme Montréal.

16. AVIS

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention et de ses annexes doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR TOURISME MONTRÉAL

Monsieur Michel Bourdon, Vice-président - Ventes et Services aux congrès
Tourisme Montréal
800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450
Montréal (Québec) H3B 1X9
Téléphone : (514) 844-4006, Télécopieur : (514) 844-1732
Courriel : mbourdon@mtl.org

POUR L'ÉVÉNEMENT

Triathlon International de Montréal
M. Patrice Brunet, Président – Directeur général
c/o Comité olympique canadienne
500 Boul. René-Lévesque O.
Montréal (Québec) H2Z 2A5
Téléphone: 514-887-7111
Courriel: patrice.brunet@triathlonmontreal.com

Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé. S'il est impossible de faire parvenir un avis à l'adresse ci-dessus mentionnée, tel avis pourra être signifié à l'Événement en lui laissant copie au Greffe de la Cour supérieure du district de Montréal.

17. FORCE MAJEURE

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure une grève, un lock-out ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des parties.

18. LOIS APPLICABLES

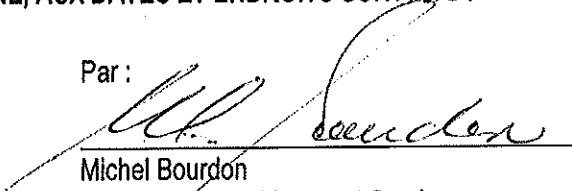
La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, AUX DATES ET ENDROITS SUIVANTS :

POUR TOURISME MONTRÉAL

Le 8 avril 2016

Par :


Michel Bourdon
Vice-président – Ventes et Services aux congrès


Bastien Biron
Vice-président – Finances et administration

POUR L'ÉVÉNEMENT

Le 19 avril 2016

Par :


Monsieur Patrice Brunet
Président – Directeur général

ANNEXE 1 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

A – 1.1 OBLIGATIONS

1. organiser l'Événement en concordance avec la nature et les objectifs du programme ;
2. organiser l'Événement sur l'île de Montréal à une date précise;
3. avoir une programmation qui vise une clientèle touristique d'agrément panquébécoise, nationale ou internationale;
4. démontrer que l'aide financière de Tourisme Montréal est nécessaire pour la réalisation et la tenue de l'Événement;
5. être en règle avec les autorités publiques et sportives concernées ;
6. générer une occasion d'affaires pour un minimum de trois (3) hôtels via Tourisme Montréal ;
7. être l'unique bénéficiaire des surplus, subventions et autres apports externes;
8. Fournir à la Chargé de projets marché sportif de Tourisme Montréal tous les documents demandés dans le formulaire du Programme ;
9. faire la démonstration d'une démarche écoresponsable;
10. s'assurer que la demande financière n'excède pas dix pourcent (10 %) des dépenses annuelles totales de l'Événement.

A – 1.2 LES ÉVÉNEMENTS À POTENTIEL TOURISTIQUE

Les événements à potentiel touristique sont des événements qui incarnent une tendance montréalaise en lien avec l'ADN de Montréal et qui possèdent un potentiel de développement touristique dans leur secteur d'activités. Ce volet permet de soutenir les événements sportifs nationaux et internationaux qui possèdent un pouvoir attractif suffisant pour renforcer l'attrait touristique de Montréal et qui sont susceptibles d'attirer des clientèles touristiques québécoises et hors Québec, et de prolonger le séjour du touriste.

A – 1.2.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Volet 1. Événements sportifs nationaux fédérés

1. Avoir une participation minimale de cinq (5) provinces incluant le Québec ;
2. Avoir un minimum de 50 % des participants provenant de l'extérieur du Québec ou dans un rayon de 100 kilomètres ou plus de l'île de Montréal selon l'annexe 6;

Volet 2. Événements sportifs internationaux fédérés

1. avoir un budget d'exploitation de 100 000 \$CA ;
2. Être une compétition inscrite dans le calendrier de la fédération internationale du sport concerné ;
3. Avoir un minimum de cinq (5) pays participants incluant le Canada ;
4. Avoir un minimum de 50 % des participants provenant de l'extérieur du Canada ou dans un rayon de 100 kilomètres ou plus de l'île de Montréal selon l'annexe 6;
5. Obtenir une contribution des gouvernements du Québec, du Canada et de la Ville de Montréal ;
6. Présenter une télédiffusion de l'événement ;
7. Faire la démonstration d'une démarche écoresponsable (voir définition au paragraphe A - 1.4).

Volet 3. Événements sportifs participatifs ou professionnels

1. Être une compétition inscrite dans le calendrier de la fédération internationale du sport concerné (si applicable);
2. Avoir un minimum de cinq (5) pays participants incluant le Canada (si applicable);
3. Avoir un minimum de 50 % des participants provenant de l'extérieur du Québec ou dans un rayon de 100 kilomètres ou plus de l'île de Montréal selon l'annexe 6;
4. Obtenir une contribution des gouvernements du Québec, du Canada et de la Ville de Montréal (si applicable);
5. Présenter une télédiffusion de l'événement (événement professionnel seulement);
6. Faire la démonstration d'une démarche écoresponsable (voir définition au paragraphe A - 1.4).

A - 1.2.2 AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière consentie dans le cadre de ce programme est versée sous forme de contribution jusqu'à concurrence du montant maximum confirmé. Le respect des critères d'admissibilité généraux ne garantit pas le soutien financier de Tourisme Montréal. Le montant de l'aide est déterminé en fonction de l'évaluation de l'événement basée sur les six (6) critères incluant l'évaluation du nombre de nuitées projetées par l'événement dans les établissements hôteliers qui perçoivent la taxe sur l'hébergement prescrite par les règlements pour la région de Montréal, et des disponibilités financières de Tourisme Montréal. L'aide financière accordée s'établit selon des objectifs précis en lien avec les orientations stratégiques de Tourisme Montréal.

A-1.3 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

Selon les renseignements présentés dans le formulaire, Tourisme Montréal procède à une évaluation de la performance touristique de l'événement. Il s'appuie sur différents indicateurs regroupés dans six (6) critères :

1.3.1 ENVERGURE DE L'ÉVÉNEMENT

- Discipline présente aux Jeux olympiques ou paralympiques
- Durée de l'événement
- Nombre de participants
- Proportion des participants provenant de l'extérieur du Québec et/ou du Canada
- Nombre de pays représentés
- Calibre de la compétition et sanction
- Catégories d'âge
- Récurrence de l'événement
- Retombées économiques de l'événement

1.3.2 VISIBILITÉ ET RAYONNEMENT

- Degré de couverture médiatique de l'événement
- Proportion des spectateurs visiteurs (excursionnistes et touristes)¹
- Provenance des spectateurs visiteurs (excursionnistes et touristes)²
- Projection du nombre de téléspectateurs
- Rayonnement à l'international

1.3.3 HÉBERGEMENT

- Durée moyenne de séjour dans les hôtels
- Nombre de nuitées totales générées par l'événement
- Ententes de partenariats destinées aux visiteurs (forfait, hébergement, transport, restauration, attraction)
- Période de l'année ciblée

¹ Voir annexe A-1.4 pour définition

² Voir annexe A-1.4 pour définition

1.3.4 QUALITÉ DU COMITÉ ORGANISATEUR DE L'ÉVÉNEMENT

- Expérience du comité organisateur local
- Succès antérieur de l'événement

1.3.5 FINANCEMENT PUBLIC ET BUDGET DE L'ÉVÉNEMENT

- Soutien des partenaires gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal)
- Apport des revenus autres (inscriptions, commandites, billetterie, produits dérivés, etc.)

1.3.6 AVANTAGES, LEGS, RETOMBÉES SPORTIVES POUR MONTRÉAL ET ÉCORESponsabilité

- Contribution à l'essor de l'élite sportive de Montréal
- Legs découlant de l'événement pour Montréal
- Développement durable (gestion écoresponsable de l'événement)

A - 1.4 DÉFINITIONS

DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE	<p>Un événement écoresponsable s'inscrit dans une démarche de développement durable à toutes les étapes de son organisation. Il vise donc à:</p> <ul style="list-style-type: none">- réduire les impacts négatifs de l'Événement, entre autres sur l'environnement (ex.: réduction des matières résiduelles générées (communément appelées déchets), des gaz à effet de serre (GES) émis, des ressources naturelles consommées, etc.);- augmenter les répercussions positives de l'Événement (ex.: commerce local ou équitable, entreprises d'insertion locale, sensibilisation, réseautage, accessibilité à l'Événement, etc.).
VISITEUR	Un excursionniste ou un touriste
EXCURSIONNISTE	Personne qui effectue un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de son lieu de résidence habituel et dont le lieu de résidence se situe dans un rayon de plus de quarante (40) kilomètres.
TOURISTE	Selon Statistique Canada, un touriste est une personne qui réalise un voyage d'une nuit ou plus en dehors de son lieu de résidence habituel dans un autre but que d'aller au travail ou à l'école, de déménager ou de faire un déplacement de routine (emplettes, consultation médicale, rite religieux, ramassage et livraison, appels de service et ventes ou autres déplacements professionnels) et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.
TAUX DE CENTRAGE	Proportion des touristes et des excursionnistes dont la présence est principalement justifiée par l'Événement. Cet indicateur permet de départager les personnes qui seraient quand même venues dans la zone où se déroule l'Événement de celles qui s'y trouvent en raison de l'Événement.

ANNEXE 2 – CRITÈRES ADMINISTRATIFS

Le montant de la contribution de Tourisme Montréal à l'égard du programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux sera accordé sur une base générale pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à un événement sportif d'envergure nationale ou internationale. Le montant de cette subvention ne devra pas excéder dix pourcent (10 %) des dépenses annuelles totales de l'Événement, selon le budget de l'événement présenté par le demandeur approuvé par Sport Canada, le MEESR et la ville de Montréal et vérifiée par Tourisme Montréal au moment de la demande. Le paiement total de la contribution accordée par Tourisme Montréal représentera le moins élevé des montants suivant :

1. le montant total de la contribution accordée;
2. le total des pièces justificatives admissibles qui auront été soumises par l'Événement à Tourisme Montréal selon les modalités définies dans la présente entente, et acceptées par Tourisme Montréal.

Tourisme Montréal devra aussi avoir reçu et entériné le rapport d'activités relativement à l'Événement, ainsi que les états financiers audités, avec rapport de l'auditeur membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

LES DÉPENSES ADMISSIBLES SONT :

- A. frais de voyage et d'hébergement reliés à la promotion de l'Événement;
- B. frais d'études et d'expertise-conseil en tourisme;
- C. frais de développement de stratégies de marketing, de développement touristique, de promotion et de commercialisation;
- D. frais relatifs au personnel (employés, pigistes ou sous-traitants) affecté spécifiquement à l'activité de promotion internationale;
- E. frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public;
- F. coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement;
- G. coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'événement;
- H. coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'événement;
- I. frais d'assurances reliés à la tenue de l'événement;
- J. frais des entourant l'utilisation des officiels;
- K. frais pour des missions, marchés et foires commerciales à l'étranger;
- L. frais relatifs aux activités de promotion par Internet;
- M. frais pour la conception, la production et la diffusion de documentation promotionnelle touristique;
- N. frais relatifs aux ententes de partenariat avec les voyagistes ou agences réceptives ou autres spécialistes en contact avec la clientèle touristique hors Québec;
- O. frais pour l'organisation de réceptions, de conférences de presse, de rencontres de promotion ou de création d'événements de nature promotionnelle destinés à des acteurs pouvant diffuser hors Québec les messages relatifs à un grand événement, incluant :

MONTREAL

- journalistes, les agents de voyages (grossistes ou au détail);
 - représentants des médias généraux ou spécialistes;
 - représentants d'événements, de regroupements, d'institutions ou de maisons de production étrangère;
- P. dépenses liées au placement média hors Québec;
- Q. dépenses de publicité dans le guide touristique officiel de Tourisme Montréal.

LES DÉPENSES ADMISSIBLES NE COMPRENNENT PAS :

- A. dépenses pour des services de traiteur;
- B. notes de restaurants;
- C. publicité dans les médias locaux montréalais;
- D. tous frais administratifs qui ne sont pas directement reliés à la promotion ou au développement touristique (finance, comptabilité, frais juridiques, etc.);
- E. Dons et commandites;
- F. frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par l'organisme;
- G. achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement;
- H. dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé auprès des 3 paliers gouvernementaux et de Tourisme Montréal;
- I. taxes applicables;
- J. frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds ou le secteur privé.
- K. cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, rétributions ou remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs.

ANNEXE 3 – VISIBILITÉ

Votre projet ou événement a reçu un soutien financier de la part de Tourisme Montréal dans le cadre de son programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux. En échange de celui-ci, ce protocole de visibilité doit être respecté.

A – 3.1 NORMES D'UTILISATION DU LOGO DE TOURISME MONTRÉAL

- A – 3.1.1 Placer le logo de Tourisme Montréal sur tous les outils de communication produits pour le projet ou l'Événement soutenu.
- A – 3.1.2 Respecter la mise en application des normes du logo de Tourisme Montréal. Se référer au Guide des normes graphiques du logo-type de Tourisme Montréal auquel vous aurez accès en communiquant avec sport@mtl.org.

A – 3.2 DOSSIERS DE PRESSE – LANCEMENT

- A – 3.2.1 Mentionner le partenariat avec Tourisme Montréal dans le communiqué officiel du projet ou de l'Événement. Le libellé peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de Tourisme Montréal;
- Ce projet bénéficie du soutien financier de Tourisme Montréal.

- A – 3.2.2 Coordonner, s'il y a lieu, les actions promotionnelles avec celles de Tourisme Montréal. Communiquez avec amagallo@mtl.org au besoin.

- A – 3.2.3 Inclure dans la pochette de bienvenue ou la pochette de presse la documentation fournie par Tourisme Montréal (guide touristique, carte touristique et autres documents jugés pertinents par Tourisme Montréal). **CES DOCUMENTS TOURISTIQUES SONT DESTINÉS AUX ATHLÈTES, ENTRAÎNEURS, OFFICIELS, STAFF, JOURNALISTES, ARTISTES, PARTENAIRES ET AUTRES INVITÉS INTERNATIONAUX.** Pour recevoir ces documents, veuillez communiquer avec sport@mtl.org au moins un mois avant l'Événement.

A – 3.3 PROMOTION DE L'ÉVÉNEMENT

- A – 3.3.1 Identification de Tourisme Montréal, à l'aide du logo, dans les outils de communication tels que les programmes officiels, dépliants, affiches, et sites Internet.
- A – 3.3.2 Inclure une lettre de bienvenue signée par le président de Tourisme Montréal dans le programme officiel de l'événement.
- A – 3.3.3 Remercier Tourisme Montréal pour son soutien à la réalisation de l'Événement au moment des entrevues médiatiques et des événements de presse.

MONTREAL

- A – 3.3.4 Ajouter le nom de Tourisme Montréal ou son logo (ou les deux) sur le panneau de remerciements des partenaires à l'occasion des événements médiatiques et promotionnels.
- A – 3.3.5 Positionner stratégiquement le logo de Tourisme Montréal à l'occasion des événements de presse.
- A – 3.3.6 Participer à la conversation avec Tourisme Montréal sur les médias sociaux. Nous vous suggérons également d'utiliser le mot-clé #mtlmoments. Voici, à titre informatif, quelques-uns des comptes médias sociaux de Tourisme Montréal :

FACEBOOK

Visit Montréal / Visitez Montréal (Agrément - bilingue):

<http://www.facebook.com/montreal>

Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) (corporatif):

<https://www.facebook.com/tourismemontreal>

Queer MTL (LGBT):

<https://www.facebook.com/queermtl>

TWITTER

@Montreal (Agrément - ENG): <https://twitter.com/montreal>

@MonMontreal (Agrément - FR): <https://twitter.com/monmontreal>

@MeetMontreal (Affaires - ENG): <https://twitter.com/meetmontreal>

@tourismemtl (corporatif): <https://twitter.com/tourismemtl>

@QUEERMTL (LGBT): <https://twitter.com/queermtl>

INSTAGRAM

@montreal: <https://instagram.com/montreal>

@queermtl: <http://instagram.com/queermtl>

PINTEREST

Tourisme Montreal: <https://www.pinterest.com/visitmontreal/>

Meetings à la Montréal: <https://www.pinterest.com/meetmontreal/>

GOOGLE+

<https://plus.google.com/+montreal/posts>

YOUTUBE

<http://www.youtube.com/user/tourismemontreal>

- A – 3.3.7 Participer aux activités organisées par Tourisme Montréal : tournoi de golf, cocktail réseautage, soirée de Noël des membres, etc.

MONTREAL

A - 3.4 PUBLICITÉ / COMMUNICATION

A - 3.4.1 Mentionner le partenariat avec Tourisme Montréal dans les publicités (radio, télévision, Internet, médias écrits, etc.).

A - 3.4.2 Placer le logo de Tourisme Montréal sur toutes les publicités imprimées et visuelles. (Les normes d'utilisation du logo doivent être respectées. Voir point A - 3.1)

A - 3.4.3 Mentionner que l'Événement a lieu à Montréal dans les publicités et les communications hors Québec.

A - 3.4.4 Offrir gratuitement à Tourisme Montréal une demi-page ou une page complète de publicité dans le programme souvenir officiel. Veuillez communiquer avec amaggio@mtl.org afin de planifier la production de cet espace publicitaire dès que possible.

A - 3.4.5 Offrir à Tourisme Montréal un espace publicitaire sur le site internet de l'Événement.

A - 3.4.6 Insérer dans l'application mobile de l'Événement un lien vers l'application mobile de Tourisme Montréal.

A - 3.4.7 Tourisme Montréal se réserve le droit unilatéral de profiter de la tenue de l'Événement pour réaliser des activités promotionnelles avant, pendant et/ou après la tenue de l'Événement directement sur le site de l'Événement ou en lien avec l'image de celui-ci. Les parties devront s'entendre pour inclure ce type d'activité promotionnelle; le cas échéant, une annexe sera ajoutée ultérieurement au présent protocole d'entente.

A - 3.4.8 Offrir à Tourisme Montréal de l'espace publicitaire pour une diffusion sur les écrans géants du site de la compétition lors de la Coupe du monde de triathlon 2016 (30 sec. sur la destination). La production du 30 secondes est aux frais de Tourisme Montréal.

A - 3.5 OUVERTURE OFFICIELLE ET CLÔTURE DES ACTIVITÉS

A - 3.5.1 Inviter le(s) représentant(s) de Tourisme Montréal aux activités importantes de l'Événement (conférence de presse, lancement, clôture, etc.) au minimum dix (10) jours ouvrables avant l'Événement.

A - 3.6 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

A - 3.6.1 Prévoir, idéalement sur la page principale du site Internet de l'Événement, un onglet ou une icône ou image JPEG « Planifier votre séjour » et en anglais « Plan your stay » aux couleurs de Tourisme Montréal, avec un lien vers la page d'hébergement de Tourisme Montréal <http://www.mtl.org/Hebergements> (français) et

MONTREAL

<http://www.mtl.org/Accommodations> (anglais). Vous pouvez créer votre propre graphisme ou utiliser l'icône suggérée par Tourisme Montréal, disponible en faisant la demande à sport@mtl.org

- A – 3.6.2 Intégration d'une option d'adhésion (« opt in ») au bulletin électronique de Tourisme Montréal sur la page d'inscription au bulletin électronique de l'Événement.

L'option d'adhésion permet à l'Événement de transmettre les coordonnées de l'abonné à Tourisme Montréal afin que Tourisme Montréal l'abonne à sa propre Infolettre officielle. En vertu de la loi, l'Événement partenaire doit d'abord demander à ses usagers l'autorisation de communiquer leurs coordonnées à un tiers, en l'occurrence Tourisme Montréal. Pour ce faire, le partenaire doit insérer dans sa section Abonnement un libellé permettant aux usagers de donner leur autorisation en ce sens. Afin d'obtenir le maximum de données, les partenaires pourront aussi envoyer l'information à leurs abonnés actuels, en l'insérant dans leur infolettre, par exemple, à une fréquence négociée avec Tourisme Montréal.

LIBELLÉ PROPOSÉ

Please sign me up for the Official Tourism Montréal newsletter. It will be possible to unsubscribe at any time.

J'aimerais m'abonner à l'Infolettre officielle de Tourisme Montréal. Je pourrai me désabonner en tout temps.

Tourisme Montréal estime cependant qu'il serait préférable pour les événements partenaires de consulter leur spécialiste en marketing relationnel afin d'obtenir le libellé adéquat, selon les différents cas de figure.

Une fois la base de données disponible, elle doit être transférable à Tourisme Montréal. Pour ce faire, les événements partenaires doivent recueillir dans un fichier Excel les adresses courriel des abonnés et la langue de correspondance. La base de données doit être acheminée mensuellement à web@mtl.org.

Toutefois, si l'Événement ne peut intégrer l'option d'adhésion, il peut intégrer un lien dans un minimum de deux infolettres de l'événement menant vers la page d'inscription à l'infolettre de Tourisme Montréal. Ce lien est disponible en contactant web@mtl.org.

- A – 3.6.3 Insérer le lien vers le blogue de Tourisme Montréal : <http://www.mtl.org/blog/> (anglais) et <http://www.mtl.org/blog/fr/> (français) dans une section destinée aux voyageurs du site internet de l'Événement.

- A – 3.6.4 Envoyer, au moins trente jours (30) avant la tenue de l'Événement, la liste des journalistes invités hors région de Montréal et confirmés (nom du journaliste, lieu de résidence, nom du média et diffusion de celui-ci) à sport@mtl.org.

A – 3.6.5 Tout en respectant les règlements de la fédération internationale l'Union Internationale de Triathlon assurer l'accréditation de deux blogueurs de Tourisme Montréal (généralement un blogueur + caméraman) et faciliter l'accès et la gestion des droits des athlètes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de Tourisme Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

A – 3.6.6 Intégrer un outil interactif (widget) permettant la diffusion de contenu dynamique dans l'ensemble des propriétés numériques appartenant à l'événement, ou faisant principalement sa promotion.

Le contenu du "widget" aura pour objectif de fournir des compléments d'information touristique à l'événement. Tourisme Montréal s'engage à ne pas diffuser du contenu qui pourrait être considéré en compétition directe avec l'événement.

L'intégration du "widget" est sous la responsabilité et au frais de l'événement. Tourisme Montréal s'engage à fournir l'ensemble de la documentation et le support nécessaire à l'intégration de la technologie. Le format et la technologie du "widget" seront adaptés selon la configuration des propriétés numériques, mais devront respecter les normes de l'industrie publicitaire établies par l'IAB (<http://iabcanada.com/files/IABCanada-AdGuidelines-French.pdf>).

A – 3.6.7 Intégrer des balises HTML à même l'infrastructure technologique de l'ensemble des propriétés numériques de l'événement. Les balises HTML doivent être présentes de façon permanente sur l'ensemble des propriétés numériques de l'événement et respecter les normes fournies par Tourisme Montréal.

Ces balises auront la fonction d'enregistrer les comportements des internautes et d'agglomérer ces informations sur les serveurs de Tourisme Montréal, pour ensuite les exploiter.

L'intégration des balises HTML est sous la responsabilité et aux frais de l'événement. Tourisme Montréal s'engage à fournir l'ensemble de la documentation et le support nécessaire à l'intégration de la technologie de collecte de data. Tourisme Montréal s'engage à ce que cette technologie n'entrave en rien l'intégrité technologique des propriétés numériques et respecte en tous points les lois canadiennes en vigueur sur la vie privée.

MONTREAL

A – 3.7 TENUE DES ACTIVITÉS

- A – 3.7.1 Accorder à Tourisme Montréal un minimum de deux pourcent (2 %) du montant accordé en billets de faveur sur les activités programmées. Ces billets seront principalement offerts aux multiplicateurs touristiques soit les journalistes invités par Tourisme Montréal et les organisateurs de congrès. Ces billets pourraient aussi être offerts dans le cadre d'un concours ou d'un tirage destiné aux visiteurs étrangers. Vous devez prendre contact avec Andrew Maggio, Chargé de projets du marché sportif à Tourisme Montréal pour transmettre ces billets de faveur soit par courriel (amaggio@mtl.org) ou par téléphone (514 844-6262).
- A – 3.7.2 Permettre à Tourisme Montréal de disposer d'outils promotionnels sur le site de l'Événement.
- A – 3.7.3 Permettre, s'il y a lieu, à une firme de sondage mandatée par Tourisme Montréal d'avoir accès au lieu de l'Événement afin d'y réaliser ou exécuter toute activité reliée aux opérations normales d'une firme de sondage. Tourisme Montréal s'engage à assumer les coûts de tel mandat.

A – 3.8 BILAN DES ACTIVITÉS

- A – 3.8.1 Mention ou identification de Tourisme Montréal comme partenaire dans les communiqués ou le bilan.
- A – 3.8.2 Envoyer à Andrew Maggio, chargé de projets, marché sportif de Tourisme Montréal, dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours après la clôture de la tenue de l'Événement, un rapport de visibilité (le formulaire à compléter vous sera envoyé par courriel après votre événement).

Veillez inclure des éléments visuels (présence du logo de Tourisme Montréal sur des affiches, présence d'un onglet « Planifier votre séjour » sur le site Internet de l'Événement, etc.). Vous devez transmettre ce rapport par la poste à l'adresse suivante :

Andrew Maggio
Chargé de projets marché sportif
TOURISME MONTRÉAL
800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450
Montréal (Québec) H3B 1X9

A – 3.9 PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS

Remettre quelques photographies et/ou vidéo de l'Événement à Tourisme Montréal, libres de droits par licence, en haute résolution, qui pourront être utilisées pour la promotion de l'Événement, dans les outils imprimés de Tourisme Montréal, sur le site Internet, ou tout autre support média et tout autre moyen de diffusion que Tourisme Montréal jugera à propos. Les photos pourraient aussi être offertes à des journalistes pour illustrer un article, etc. Vous devez envoyer ces photographies à photos@mtl.org. À cet effet, l'Événement doit signer, et s'assurer que toute personne ayant participé à la création des photographies et/ou du vidéo signe les documents nécessaires pour autoriser Tourisme Montréal à utiliser et à diffuser ces médias sans restrictions dans le cadre de son mandat.

A – 3.10 AUTRES ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ OFFERTS À TOURISME MONTRÉAL PAR L'ÉVÉNEMENT

[IDÉES DE VISIBILITÉS ADDITIONNELLES- S'IL Y A LIEU]

- Positionner le logo TM dans l'enceinte de la compétition où a lieu l'Événement;
- Intégration du logo TM dans la loop commanditaire de l'Événement;
- Intégration du logo TM sur toutes les affiches où se trouvent les commanditaires et partenaires de l'événements;
- Intégration du logo TM sur l'affiche salle de presse de l'Événement;
- Intégration du logo TM sur le site web de l'Événement;
- Mettre un onglet "Attraits touristiques" sur le site Web de l'Événement;
- Positionner stratégiquement le logo TM à l'occasion des événements de presse;
- Positionner stratégiquement le cadre "Montréal Moment" dans l'installation sportive où aura lieu l'Événement;
- Mentionner le site du blogue TM dans les communications avec les participants;
- Diffusion d'un vidéo 30 secondes sur Montréal produit par TM lors des pauses durant la compétition.

AFIN DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES DU PROTOCOLE DE VISIBILITÉ, VEUILLEZ-VOUS ADRESSER AU CHARGÉ DE PROJETS DU PROGRAMME D'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX :

M. Andrew Magglo
Courriel : amagglo@mtl.org
Tél. : 514 844-6262

ANNEXE 4 – OBJECTIFS ET CONTRIBUTION

A – 4.1 CONTRIBUTION POUR L'ÉVÉNEMENT

A – 4.1.1 La contribution n'est associée à aucun objectif précis à atteindre.

ANNEXE 5 – VISIBILITÉ ET BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR TOURISME MONTRÉAL

Tourisme Montréal offrira un soutien en visibilité à l'Événement sur ses plateformes d'une valeur de 8 000 \$CA décrite à l'Annexe 5 selon les clauses 5.1 à 5.5.

A – 5.1 VISIBILITÉ ASSOCIÉE AU SITE MTL.ORG

Tourisme Montréal diffusera sur son site web mtl.org les éléments suivants :

- A – 5.1.1 Texte promotionnel et lien de redirection vers la fiche d'information complète de l'Événement dans la section Quoi faire (silo touriste et voyageur), incluant texte descriptif, photos et localisation dans les deux langues;
- A – 5.1.3 Mention de l'Événement dans la section Forfaits (silo touriste), sous «Festivals et événements », incluant photo et lien de redirection vers sa fiche d'information;
- A – 5.1.4 Bannière publicitaire sur l'Événement avec photo dans Quoi faire (silo touriste) et lien direct vers le site de l'événement;

A – 5.2 SITE MOBILE

Tourisme Montréal diffusera les éléments suivants sur son site mobile :

- A – 5.2.1 Texte promotionnel et lien de redirection vers la fiche d'information complète de l'Événement dans la section Quoi faire du site mobile, incluant texte descriptif, photos et localisation dans les deux langues;
- A – 5.2.2 Mention comme événement du jour sur la page d'accueil, incluant photo et lien de redirection vers sa fiche d'information;
- A – 5.2.4 Bannière publicitaire en mode liste (imbriquée dans les résultats) pour une période déterminée dans la section Quoi Faire / Événements du site mobile.

A – 5.3 BLOGUE

Tourisme Montréal diffusera les éléments suivants sur son blogue :

- A – 5.3.1 Mention dans un billet Quoi faire à Montréal, incluant lien de redirection vers sa fiche d'information et diffusion du billet sur nos réseaux sociaux la semaine avant la tenue de l'événement;

MONTREAL

A – 5.4 RÉSEAUX SOCIAUX

Tourisme Montréal diffusera les éléments suivants sur ses réseaux sociaux :

- A – 5.4.1 Publications de l'Événement sur les comptes Twitter @Monmontreal et @Montreal;
- A – 5.4.3 Publications de l'Événement sur le compte Facebook Visit Montréal / Visitez Montréal;
- A – 5.4.4 Publications de l'Événement sur le compte Google+ Tourisme Montréal;

A – 5.5 INFOLETTRES

Tourisme Montréal diffusera les éléments suivants dans son infolettre :

- A – 5.5.3 Mention de l'événement dans la section Calendrier des événements d'une infolettre consommateurs.



A-5.6 SERVICES

Tourisme Montréal offrira un soutien en services à l'Événement sur ses plateformes d'une valeur de 23 000.00 \$CA décrite à l'Annexe 5 selon les clauses 5.6.1 à 5.6.8 .

A- 5.6.1 MICROSITE

Tourisme Montréal développera un micro site sur mesure pour votre organisation en 2016 d'une valeur de 5 000 \$CA qui permettra à tous vos participants à de télécharger des coupons d'escomptes (restaurants, boutiques, attractions) à utiliser au cours de la période où se tiendra votre Événement.

A – 5.6.5 BANNIÈRES / ORIFLAMMES

Tourisme Montréal fera la promotion de l'Événement dans la ville avec des bannières et oriflammes à l'aéroport et au centre-ville pour une valeur de (3 000.00 \$CA, 100 \$CA/oriflamme, maximum de 30). La Ville de Montréal étant responsable des emplacements, nous ne pouvons confirmer l'endroit exact où ces bannières seront affichées. Ces bannières seront situées dans des endroits de circulation importante. L'Événement offrira le visuel, mais Tourisme Montréal sera responsable de la production, de l'installation et du retrait des bannières à ses frais. Les bannières seront placées aux espaces disponibles de 1 à 2 semaines avant l'événement en fonction de la disponibilité offerte par la Ville de Montréal.

A – 5.6.8 VISIBILITÉS À L'AÉROPORT INTERNATIONAL MONTRÉAL-TRUDEAU (VALEUR 15 000\$)

Aéroports de Montréal (ADM) offre l'option de faire la promotion de votre événement par l'entremise de leur Programme Identité montréalaise. Les emplacements sont prévus à l'Aéroport International Montréal-Trudeau dans des lieux où la circulation des voyageurs est importante au niveau des arrivées. ADM vous confirmera selon les disponibilités l'endroit exact où l'affichage aura lieu.

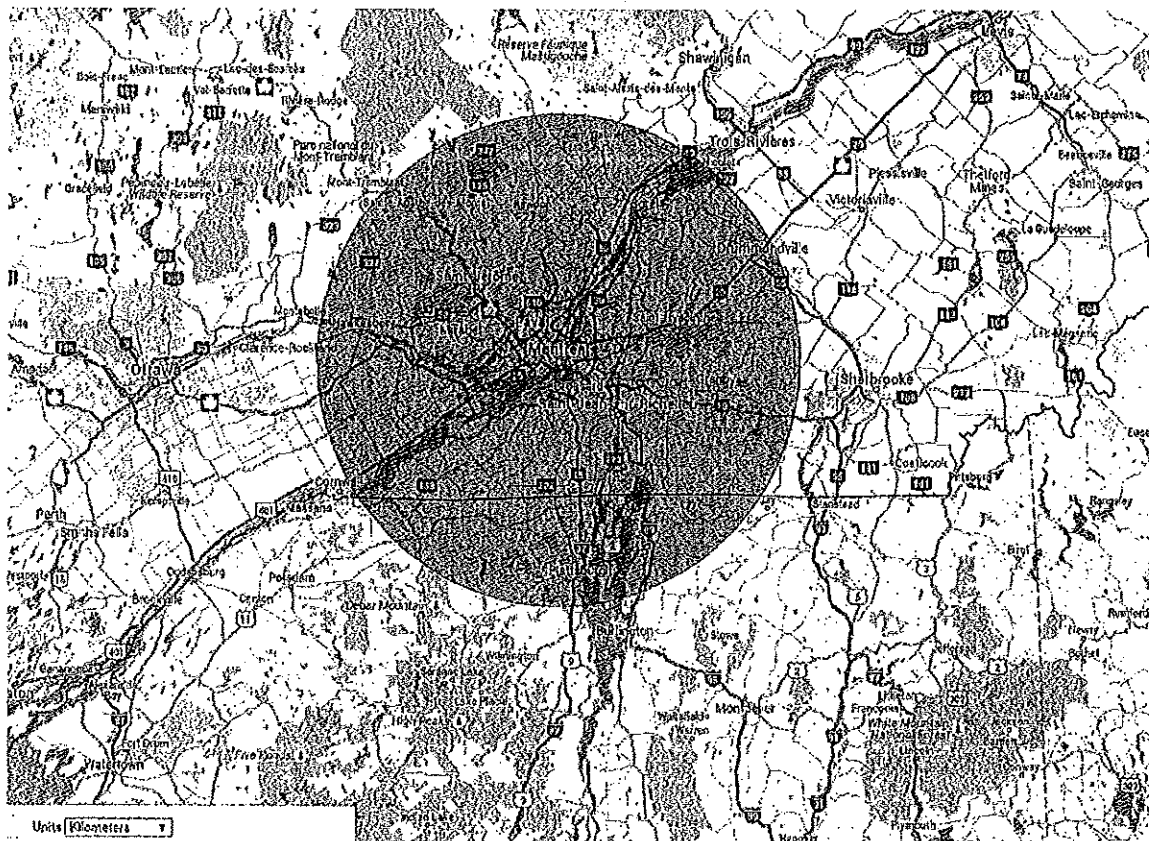
L'événement sera responsable de la production du visuel, livraison, installation et retrait. Nous suggérons fortement l'utilisation de matériel 3D et/ou d'une production vidéo 30 secondes bilingue. L'élément 3D sera installé selon l'entente établie avec ADM qui fera parvenir les documents appropriés à être signés avant l'Événement. Voir annexe 8 pour des exemples en photo. ADM devra approuver au préalable la vidéo et/ ou l'élément 3D avant sa diffusion. Voici les coordonnées de la personne ressource: **Feven Ghebremariam**, Agente Communications : feven.ghebremariam@admtl.com pour de plus amples informations.

MONTREAL

ANNEXE 6 – CALCUL DU RAYON EN KM POUR FINANCEMENT PAR PARTICIPANT

A-6.1 TABLEAU

Carte du rayon de 100 km à l'extérieur de la ville de Montréal



A-6.2 LIEN INTERNET

<http://www.freemaptools.com/radius-around-point.htm?clat=45.5016889&clng=-73.56725599999999&r=100&lc=FFFFFF&lw=1&fc=00FF00>



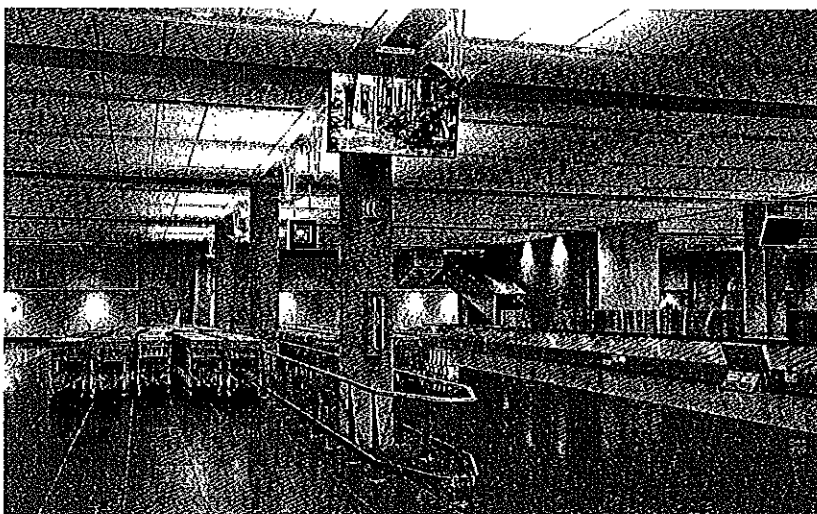
MONTREAL

ANNEXE 7 – ÉLÉMENTS NON-APPLICABLES AU PROTOCOLE

A – 7.1 EXCEPTIONS

ANNEXE 8 – POSSIBILITÉS DE VISIBILITÉ À L'AÉROPORT INTERNATIONAL MONTRÉAL-TRUDEAU

- Vidéo: 5 écrans près des carrousels à bagages (hall des douanes)
1 écran aux arrivées domestiques



Spécifications techniques du format vidéo des écrans:

Compression Vidéo: MPEG-2 ou 4

Contenant: MPEG-2 ou 4 transport streams

Bitrate : jusqu'à 30Mblts/second, bitrate constant

Résolution: 1920x1080x29,97p

MONTREAL

- Écran Bienvenue à MTL (PanneauxLED)
Mur 16':9' hall des douanes



Spécifications techniques du format vidéo des écrans:

Compression Vidéo: MPEG-2 ou 4
Contenant: MPEG-2 ou 4 transport streams
Bitrate : jusqu'à 30Mbits/second, bitrate constant
Résolution: 1360x768x60p

MONTREAL

- Deux ellipses point fouille C -concept artistique



1200X96 resolution

Supported by windows 7 Mediaplayer

Standard compression (Do not compress with a Codec that is not compatible with Windows7 media player)

Video Format type: MP4

Static Image type: JPG

MONTREAL

- Exposition vidéo et 3D Place Montréal
Hall des douanes canadiennes



Spécifications techniques

Type de plancher : Granit

Plafond sous la rampe : Métallique

Largeur de la rampe : 3,2 mètres

Longueur totale : 30,6 mètres

Partie libre sous la rampe : 3,2 m par ± 9,8 m

Écran 80"

Système d'éclairage coloré et rotatif

Spécifications techniques du format vidéo pour l'écran:

Compression Vidéo: MPEG-2 ou H.264

Contenant : MPEG-2 transport streams

Bitrate : jusqu'à 30Mbits/second, bitrate constant

Résolution : 1920x1080x29.97p

Montréal, le 11 mars 2016

Monsieur Patrice Brunet
Président
Triathlon international de Montréal
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 2A5

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de votre demande d'appui financier pour réaliser la Coupe du monde de triathlon de l'ITU de Montréal en 2016.

J'ai le plaisir de m'associer à vos efforts de financement en vous annonçant une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

Un protocole d'entente préparé par le Secrétariat à la région métropolitaine précisera les modalités de versement et les conditions rattachées à cette aide financière, notamment en matière de visibilité.

Souhaitant que cette subvention contribue à l'atteinte de vos objectifs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARTIN COITEUX



PLAN DE LEGS À LA COMMUNAUTÉ MONTRÉLAISE

Ce plan a pour but de permettre au comité organisateur d'avoir une mission plus grande que celle de l'événement. Il permet à la communauté montréalaise de bénéficier de la venue d'un événement de calibre international sur une base quotidienne.

1. Le legs sportif (développement du sport, formation, éducation, expertise)

L'un des objectifs principaux du TIM 2016 est de démocratiser le sport du triathlon et de promouvoir les saines habitudes de vie. Pour cette première édition, le TIM 2016 offrira un volet Groupe d'âge, ayant la possibilité d'**accueillir 1500 athlètes** qui ont entre 16 et 99 ans. En offrant ce volet, le TIM 2016 vise à attirer une clientèle de passionnés du sport, mais aussi d'initiés souhaitant s'embarquer dans une nouvelle aventure.

Le TIM contribue également au **développement professionnel** de différents acteurs dans le monde du triathlon. L'organisation a mis sur pied un **programme de perfectionnement pour les organisateurs d'événements sportifs**. Ce programme vise à offrir un accès privilégié aux coulisses de l'organisation d'un événement ITU.

Également, une **formation des officiels ITU de niveau 2** aura lieu dans le cadre du TIM 2016. Ce séminaire sera facilité par David Markham, directeur technique de Triathlon Canada. Les officiels formés au cours de ce séminaire auront l'opportunité de rapidement mettre en application leur formation, puisqu'ils agiront à titre d'officiels aux différentes épreuves du TIM 2016.

Enfin, le TIM 2016 offrira des opportunités de développement aux entraîneurs de la région montréalaise et du Québec. Une **formation donnée par Triathlon Québec** aura lieu en marge du TIM 2016 afin d'augmenter le niveau des entraîneurs. Également, les entraîneurs auront l'opportunité de participer à une **conférence** de



Jacques Forest, un professeur-chercheur et psychologue de la performance, présentée par Équipe Altius, générateurs de vie active, organisation associée au TIM 2016.

Objectif
Contribuer au développement des athlètes et de la communauté montréalaise du triathlon.
Cibles mesurables
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Athlètes inscrits aux épreuves Groupe d'âge : 1500 ✓ Entraîneurs montréalais inscrits à au moins une formation : 30 ✓ Officiels montréalais inscrits à la formation : 5 ✓ Leaders montréalais en organisation d'événements sportifs inscrits à la formation : 5
Indicateur(s) de performance
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'athlètes participants ✓ Nombre d'entraîneurs participants aux différentes formations de Montréal ✓ Nombre d'officiels présents à la formation de Montréal ✓ Nombre de directeurs de course présents à la formation de Montréal
Estimation de la valeur du legs
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 75 000\$

2. Le legs au plan des équipements

Dans le cadre du TIM 2016, un des équipements qui sera construit pour l'événement est une **rampe de sortie pour le bassin de la natation**. Cette rampe servira pour les éditions subséquentes du TIM 2016, mais elle pourra être utilisée par d'autres événements, tant dans la région montréalaise que dans la province de Québec.



De plus, le TIM 2016 lèguera un **système informatique** à une organisation de la région, le Défi Sportif AlterGo. En effet, dans le cadre de l'événement, l'organisation d'un système de gestion des accréditations et de gestion des bénévoles sera développé. Ce système sera légué au Défi Sportif AlterGo afin qu'il puisse utiliser ce système pour leurs éditions futures.

Objectif
Offrir aux organisateurs d'événements sportifs de la région de Montréal des équipements permettant la tenue d'événements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.
Cibles mesurables
Trois outils légués aux organismes montréalais: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cahier de charge pour l'organisation d'un événement en eau libre légué à Triathlon Québec ✓ Construction d'une rampe de sortie pour les bassins de natation en eau libre, léguée à Triathlon Québec, qui, ayant son siège social à Montréal, pourra l'offrir aux organisateurs de triathlon se tenant à Montréal ✓ Système informatique adapté au triathlon, axé sur la gestion des bénévoles et l'ensemble des personnes accréditées légué à Altergo
Indicateur(s) de performance
✓ Livraison des trois outils aux organismes identifiés
Estimation de la valeur du legs
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Système informatique : 5 000\$ ✓ Rampe de sortie : 25 000\$



✓ Cahier de charge : 10 000\$

3. Le legs au plan de l'éducation, de la promotion d'un mode de vie physiquement actif et de la mobilisation de la communauté

Le comité organisateur organisera, au cours de l'année, des **rendez-vous d'entraînement gratuits** pour la communauté montréalaise. D'ailleurs, ils ont déjà commencé depuis le 19 mai 2016, avec le lancement du premier rendez-vous hebdomadaire de course au pied du Mont-Royal, avec la porte-parole du TIM 2016, **Sylvie Fréchette**.

Ces rendez-vous seront une occasion de nager, de rouler ou de courir avec des passionnés ou des nouvellement initiés au sport du triathlon. Des membres du comité organisateur du TIM 2016, des entraîneurs et des préparateurs physiques feront partie de ces groupes et encourageront la communauté montréalaise à bouger et à socialiser avec de nouvelles personnes et ainsi créer une communauté dynamique.

Le TIM 2016 est aussi une occasion de **promouvoir le bénévolat** et d'encourager l'implication de la communauté dans un événement d'envergure internationale. Plus de 600 bénévoles supporteront l'équipe du TIM 2016 à faire de cet événement un succès. Les bénévoles auront l'opportunité d'être exposés à un événement international, de développer une expertise en triathlon, de s'impliquer dans un projet montréalais et de promouvoir leur ville auprès d'athlètes provenant de plus de 25 pays. Il s'agit d'une opportunité unique de promouvoir la métropole.

Objectif

✓ Contribuer à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et à la mobilisation du milieu



Cibles mesurables
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 rendez-vous d'entraînements de natation ✓ 10 rendez-vous d'entraînements de vélo ✓ 12 rendez-vous d'entraînements de course ✓ 500 bénévoles provenant de Montréal
Indicateur(s) de performance
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Occurrence des rendez-vous d'entraînements tels que décrits ✓ Nombre de participants moyens aux rendez-vous d'entraînements ✓ Nombre de bénévoles provenant de la ville de Montréal
Estimation de la valeur du legs
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Club d'entraînement : 1 500\$ ✓ Bénévolat : 30 000\$

4. Le legs aux montréalais

Le TIM 2016 s'inscrit dans les objectifs de la ville de Montréal de **redonner le fleuve St-Laurent aux Montréalais** d'ici 2017. Le parcours de natation du TIM 2016 se retrouve dans les eaux du fleuve St-Laurent au Quai Jacques-Cartier, une initiative supportant la qualité de l'eau, rendant le fleuve accessible à plus de 2 000 triathlètes et véhiculant un message positif sur le niveau de baignabilité du fleuve St-Laurent.

Les critères de l'ITU portant sur la qualité de l'eau sont fondés sur les standards de l'Organisation Mondiale de la Santé, ainsi que sur les normes européennes. Les évaluations effectuées à présent par le TIM 2016 sont concluantes et dépassent les normes internationales rigoureuses.



Dans le cadre du TIM 2016, certaines rues majeures de la ville de Montréal seront mises à niveau. Ces mises à niveau seront bénéfiques pour les participants au TIM 2016, mais aussi pour l'ensemble de la communauté montréalaise.

Objectif
✓ Promouvoir la baignabilité des eaux du fleuve St-Laurent
Cibles mesurables
✓ Données précises sur la qualité de l'eau qui seront véhiculées largement
Indicateur(s) de performance
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valeur média associée à la promotion de la qualité de l'eau ✓ Accessibilité au fleuve St-Laurent
Estimation de la valeur du legs
✓ 30 000\$

Montréal,
Le 18 mars 2016

Monsieur Patrice Brunet
Président et chef de la direction
Triathlon International de Montréal c/o Comité Olympique Canadien
500, boul. René-Lévesque O.
Montréal (Québec)
H2Z 2A5

Objet : Triathlon International de Montréal 2016

Monsieur Brunet,

Par la présente la Société du Vieux Port de Montréal confirme qu'elle vous a donné son accord pour recevoir sur son site la prochaine édition du Triathlon International de Montréal qui aura lieu du 5 au 8 août 2016 inclusivement.

Conséquemment, nous acceptons que cette activité puisse se tenir principalement sur les lieux suivants à savoir : Le Port d'escale, le Quai Jacques-Cartier et en partie sur la promenade du Vieux Port. Ceci dit, la Société du Vieux Port de Montréal pourra, aux frais des organisateurs du Triathlon, coordonner les opérations de ses partenaires d'affaires notamment en ce qui concerne l'occupation du bassin du Port d'escale et les enjeux qui y sont rattachés.

Aussi, dans le but de maintenir une circulation fluide de l'information entre toutes les parties impliquées, la Société du Vieux Port de Montréal s'attend à ce que les responsables du Triathlon International de Montréal organisent des rencontres régulières avec tous les autres intervenants pouvant être associés à la tenue de cet événement soit la Ville de Montréal, le Port de Montréal, la Société du Vieux Port de Montréal ou tout autre organisme concerné par cette activité.

Puisqu'il s'agit ici d'une location de notre site, la Société du Vieux Port de Montréal vous fera parvenir prochainement un bail en bonne et due forme qui officialisera les conditions financières et autres relatives à la présence du Triathlon International de Montréal sur son territoire.

En espérant le tout à votre convenance, veuillez recevoir, monsieur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



David Jobin
Directeur Programmation et Opération
Vieux Port de Montréal

Le 8 décembre 2015

Monsieur Ghislain Mélançon
Directeur, opérations de l'événement
Triathlon ITU de Montréal 2016
a/s Comité Olympique Canadien
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 2A5

Monsieur Mélançon,

Après consultation auprès de nos services d'opérations maritimes et terrestres, je suis heureuse de vous confirmer le support de l'Administration portuaire de Montréal (l'APM) pour la tenue d'un triathlon à Montréal le 7 août 2016.

Selon l'horaire et les parcours de natation, de vélo et de course à pied que vous nous avez soumis, je vous confirme que nous pourrons, en principe, coordonner avec nos partenaires d'affaires, certains enjeux liés à nos opérations portuaires afin de faciliter la tenue de votre événement. À titre indicatif seulement, ces enjeux impliquent l'horaire des trains empruntant la voie ferrée longeant la rue de la Commune, quelques accès routiers directs menant au port et longeant la rue Notre-Dame et l'accès au transport de marchandise et de croisiéristes dans le secteur du Vieux-Port de Montréal. Nous vous rappelons, en ce qui a trait au volet « natation », que ce parcours devra être fermé en tout temps par des embarcations nautiques et des bouées ou panneaux flottants.

Il est entendu que le succès d'un tel événement sera entièrement tributaire d'une coordination efficace et proactive entre nos organisations. Nous recommandons à cet effet de prévoir un calendrier de réunions impliquant l'APM et les autres parties prenantes qui seront impactées par cet événement.

.../2

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous souhaitons bonne chance avec l'organisation de ce triathlon et sachez que nous sommes heureux de pouvoir contribuer à la réalisation d'un grand événement sportif qui dynamisera encore plus la belle métropole portuaire qu'est Montréal.

Cordialement,

La vice-présidente, affaires publiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Roux', with a stylized flourish at the end.

Sophie Roux

c.c. Jean-François Belzile, Capitaine de port et directeur des opérations maritimes
Louis Machado, Directeur, logistique portuaire

Dossier # : 1166340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Convention de contribution - Montréal & TIM.pdf



ANNEXE 1 - Cahier de charges - version du 2016-05-24.pdf



ANNEXE 2 - Résolution du C. A. du 10 novembre 2015 - Triathlon International de Montréal.doc



ANNEXE 3 - Résolution CE16 0696.doc



ANNEXE 4 - Liste des dépenses admissibles et non admissibles.doc



ANNEXE 5 - Description et modalités de la contribution en biens et en services offerte par la Ville.doc



ANNEXE 6 - Engagements et dates de versements des bailleurs de fonds confirmés en date du 31 mai 2016 - vf.docx



ANNEXE 7 - Plan de legs à la population montréalaise VF - 2015-05-31.pdf



ANNEXE 8 - Protocole de visibilité de la Ville.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Denis DUROCHER
avocat
Tél : 514-868-4130

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et Chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE CONTRIBUTION



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

ci-après appelée la « Ville »

ET : **TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 226-4030, rue Saint-Ambroise, Montréal, Québec, H4C 2C7, agissant et représentée par monsieur Patrice Brunet, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 10 novembre 2015, dont une copie est annexée à la présente convention de contribution pour en attester (Annexe 2);

ci-après appelée le « Cocontractant »

ci-après individuellement ou collectivement appelés « Partie » ou les « Parties »

ATTENDU QUE le Cocontractant organise et tiendra le 7 août 2016, sur le territoire de la Ville, un événement sportif d'envergure nommé la « Coupe du Monde UIT » (ci-après appelé l'« Événement » qui comporte deux (2) volets qui seront tenus simultanément et sur le même parcours; à savoir une compétition de triathlon dans le cadre du circuit « Coupe du Monde de l'Union Internationale de Triathlon (ci-après appelée l'« UIT ») » et un triathlon populaire accessible au public;

ATTENDU QUE le Cocontractant assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a sollicité une contribution de la Ville afin de lui permettre de tenir son Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité lié à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville a donné, par l'adoption de sa résolution numéro CE16 0696, son accord de principe et est disposée à offrir au Cocontractant une contribution décrite plus amplement dans la présente entente pour soutenir la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a obtenu et fourni à la Ville des engagements formels en argent, en biens et en services d'autres bailleurs de fonds, et ce, pour une somme totale d'au moins quatre cent cinquante neuf mille dollars (459 000,00 \$) (Annexe 6);

ATTENDU QUE la Ville accepte de fournir une contribution au Cocontractant pour la tenue de son Événement selon les modalités et aux conditions prévues à la présente convention de contribution étant entendu que sa contribution doit être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans cette dernière;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Cocontractant.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention de contribution, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Directrice** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé.
- 1.2 « **Site** » : l'ensemble des rues, des parcs ou autres endroits autorisés qui est utilisé par le Cocontractant pour la tenue de son Événement qui appartiennent à la Ville identifié au Cahier de charge (Annexe 1), étant entendu que le Cocontractant doit obtenir l'autorisation préalable pour leur utilisation auprès des instances décisionnelles compétentes de la Ville, le cas échéant.
- 1.3 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Cahier de charge » daté du 24 mai 2016 qui décrit notamment les différentes activités et compétitions organisées et tenues par le Cocontractant dans le cadre de son Événement de même que le Site.
- 1.4 « **Annexe 2** » : la résolution du conseil d'administration du Cocontractant adoptée le 10 novembre 2015 autorisant monsieur Patrice Brunet à signer la présente convention de contribution.
- 1.5 « **Annexe 3** » : la résolution numéro CE16 0696 adoptée par le comité exécutif de la Ville.
- 1.6 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles ». La contribution financière de la Ville, à savoir la somme de cent mille dollars (100 000,00 \$), doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles figurant sur cette liste.
- 1.7 « **Annexe 5** » : le document intitulé « Description et modalités de la contribution en biens et en services offerte par la Ville ». Cette contribution en biens et en services de la Ville doit exclusivement être affectée aux fins de la présente convention de contribution.



- 1.8 « **Annexe 6** » : le document intitulé « Engagements et dates de versements des bailleurs de fonds confirmés en date du 31 mai 2016 » préparé par le Cocontractant et daté du 31 mai 2016; fait notamment état de l'identité de chaque bailleur de fonds de même que de leur engagement respectif en argent, en biens et en services envers le Cocontractant pour l'organisation et la tenue de son Événement de même que du moment où chaque contribution lui est versé.
- 1.9 « **Annexe 7** » : le document intitulé « Plan de legs à la communauté montréalaise » préparé par le Cocontractant et daté du 31 mai 2016.
- 1.10 « **Annexe 8** » : le document intitulé « Protocole de visibilité de la Ville ».

ARTICLE 2 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 font partie intégrante de la présente convention de contribution et les dispositions de cette dernière prévalent sur toute disposition et des Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 qui serait inconciliable avec celle-ci.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente convention de contribution établit les modalités et conditions de la contribution de la Ville, à savoir le versement d'une somme maximale cent mille dollars (100 000,00\$) et un soutien en biens et en services pour une valeur maximale de soixante-quinze mille (75 000,00\$), pour permettre au Cocontractant d'organiser et de tenir son Événement sur le territoire de la Ville.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention de contribution entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties à signer et se termine, sous réserve des articles 7 (Défauts) et 8 (Résiliation) la présente convention de contribution se termine lorsque toutes les obligations qui y sont prévues ont été complétées par les Parties.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 En considération du respect par le Cocontractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention de contribution, la Ville convient de :

5.1.1 **Contribution financière**

5.1.1.1 lui verser, à titre de contribution financière, une somme maximale de cent mille dollars (100 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant,

laquelle somme doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles décrites à l'Annexe 4 de la présente convention de contribution.
Cette contribution financière sera versée au Cocontractant comme suit :

- i. une somme de quatre-vingt mille dollars (80 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention de contribution par la dernière des Parties à signer.
- ii. une somme de vingt mille dollars (20 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la reddition de compte que doit transmettre le Cocontractant à la Ville en vertu de l'article 6.3.3.3 de la présente convention de contribution, sous réserve de son approbation préalable par la Directrice.

5.1.2 Soutien en biens et en services

5.1.2.1 lui octroyer un soutien en biens et services d'une valeur en nature maximale de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, pour l'organisation et la tenue de son Événement ; lesdits biens et services de même que les conditions sont plus amplement décrits à l'Annexe 5. Toutefois, le présent article ne peut ni ne doit être interprété comme un engagement de la Ville à fournir tous les services qui pourraient être demandés par le Cocontractant.

- 5.2 Le Cocontractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 5.3 Aucun versement effectué par la Ville ne peut être interprété comme constituant une quelconque reconnaissance que le Cocontractant respecte les termes, conditions et modalités prévues par la présente convention de contribution.
- 5.4 La Directrice peut suspendre, réduire ou annuler tout versement si le Cocontractant refuse ou néglige d'exécuter, en tout ou en partie, une de ses obligations à sa satisfaction et elle peut également, en telle circonstances exiger la remise de toute somme versée en vertu de la présente convention de contribution.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU COCONTRACTANT**

En contrepartie des engagements pris par la Ville en vertu de la présente convention, le Cocontractant s'engage à :

6.1 Collaboration

- 6.1.1 collaborer entièrement avec la Ville et sa Directrice, de même qu'avec les personnes à qui elles auraient confié certains éléments de la présente convention de contribution.

- 6.1.2 obtenir, le cas échéant, tous les permis, licences et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur pour lui permettre de remplir ses obligations notamment à l'égard de la Ville.
- 6.1.3 fournir à la Directrice tout renseignement et document qu'elle requiert dans le cadre de la présente convention de contribution, y compris ceux concernant l'organisation et la tenue de son Événement.
- 6.1.4 informer régulièrement la Directrice de la progression de l'organisation de son Événement.
- 6.1.5 faire approuver préalablement par la Directrice tout changement significatif à son Événement.
- 6.1.6 dénoncer sans délai par écrit à la Directrice tout retard ou problème lié à l'organisation ou à la tenue de son Événement ou encore en lien avec la présente convention de contribution.

6.2 Contribution de la Ville

- 6.2.1 utiliser la contribution financière prévue à l'article 5.1.1 de la présente convention de contribution uniquement pour les dépenses admissibles décrites à l'Annexe 4 et respecter les conditions et modalités mentionnées à l'Annexe 5 quant au soutien en biens et en services prévu à l'article 5.1.2 de la présente convention de contribution.
- 6.2.2 intégrer la contribution de la Ville mentionnée aux articles 5.1.1 et 5.1.2 de la présente convention de contribution dans le budget global de son Événement et dans ses états financiers.
- 6.2.3 rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite à cet effet, toute portion non utilisée de la contribution financière telle qu'elle pourra être déterminée par la Directrice après examen des pièces justificatives.
- 6.2.5 assumer tous les dépassements de coûts au-delà de la contribution de la Ville prévue aux articles 5.1.1 et 5.1.2 de la présente convention de contribution étant entendu que ladite contribution financière ne peut être utilisée que pour payer les dépenses admissibles décrites à l'Annexe 4 de la présente convention de contribution.
- 6.2.6 affecter ou utiliser la contribution en biens et en services mentionné à l'article 5.1.2 de la présente convention de contribution exclusivement aux fins de l'organisation et la tenue de son Événement (Annexe 1).

6.3 Finances du Cocontractant

- 6.3.1 assumer l'entière responsabilité financière liée à l'organisation ou à la tenue de son Événement, incluant tout dépassement des coûts et tout déficit y étant lié, le cas échéant, étant entendu que la Ville n'assume aucune responsabilité à cet égard et qu'elle ne peut, en aucun cas, être tenue de verser un montant supérieur au montant total de sa contribution prévue à l'article 5 de la présente convention de contribution.

6.3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à la tenue de son Événement.

6.3.3 assurer une reddition de compte constante et transparente et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment :

6.3.3.1 tenir, aux fins de la présente convention de contribution, des comptes et des registres appropriés, précis et exacts tant à l'égard des sommes versées par la Ville qu'à l'égard des sommes, biens ou services qu'il affecte aux fins de son engagement (article 6.5.1 de la présente convention de contribution) de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 7) en contrepartie de la contribution financière de la Ville.

6.3.3.2 tenir une comptabilité adéquate, précise et exacte des revenus de toutes sources (Annexe 6) et des dépenses relatives à l'organisation et à la tenue de son Événement.

6.3.3.3 transmettre à la Directrice, soixante (60) jours ouvrables après la tenue de son Événement, une reddition de compte complète incluant notamment une revue de presse, un rapport final de l'Événement, une étude des retombées économiques, un rapport de dépenses détaillant précisément l'emploi des sommes qui seront versées notamment par la Ville à titre de contribution financière et des sommes, biens ou services qu'il affecte aux fins de son engagement (article 6.5.1 de la présente convention de contribution) de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 7). Le rapport final doit faire état de l'atteinte ou non des objectifs mesurables présentés à la Directrice en vertu de l'article 6.3.6 de la présente convention de contribution. Cette reddition de compte doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives et contenir tous les autres documents ou renseignements que la Directrice peut requérir en lien avec la présente convention de contribution.

Cette reddition de compte doit démontrer à la satisfaction de la Directrice comment le Cocontractant a entièrement respecté son engagement (article 6.5.1 de la présente convention de contribution) de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 7).

6.3.4 en sus de ceux qu'il a déjà remis à la Ville (Annexe 6), fournir à la Directrice au fur et à mesure où ils sont conclus, une copie des engagements formels en argent, en biens et en services fournis par d'autres bailleurs de fonds qui désirent contribuer à son Événement.

6.3.5 permettre à la Directrice de consulter et vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, sur avis écrit préalable de vingt-quatre (24) heures, tous ses registres, livres, documents comptables et rapports fournis aux Services gouvernementaux et paragouvernementaux, et à cette fin, lui remettre, sur demande, copie de toutes les pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution et du respect de la présente convention de contribution.

- 6.3.6 soumettre à la Directrice pour approbation, avant la tenue de son Événement, ses objectifs mesurables liés à la tenue de son Événement, dont notamment le nombre de participants (athlètes, entraîneurs, accompagnateurs, médias, etc.), le nombre de pays représentés, le nombre de spectateurs attendus, les retombées économiques, les retombées médiatiques, les heures de télédiffusion, l'auditoire télévisuel.
- 6.3.7 utiliser la contribution de la Ville pour organiser et tenir son Événement. Dans le cas où le financement recueilli par le Cocontractant ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville (Annexe 1), le Cocontractant doit présenter à la Directrice, pour approbation, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée.
- 6.3.8 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement à la Directrice, et ce, dès qu'elles sont disponibles.
- 6.3.9 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de son Événement et des activités qui y sont reliées.
- 6.3.10 conserver les pièces justificatives originales et les registres afférents pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de son Événement.
- 6.3.12 transmettre, pour chaque année de la présente convention de contribution, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention de contribution, à la Directrice, copie desdits états financiers vérifiés ainsi que le Rapport annuel, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.
- 6.3.13 aviser promptement la Directrice par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.
- 6.3.14 payer à la Ville, dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de son Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.
- 6.3.15 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où à la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention de contribution.
- 6.1.16 Le Cocontractant accorde à la Directrice, pendant toute la durée de la présente convention de contribution, un statut d'observateur aux assemblées de son conseil d'administration traitant de sujets en lien avec la présente convention de contribution et à cet effet, il s'engage à transmettre à la Directrice, un avis de convocation d'au moins cinq (5) jours francs avant la date de telle assemblée.

6.4 Organisation et tenue de l'Événement

- 6.4.1 tenir son Événement et toutes les activités y étant reliées sur le territoire de la Ville, et ce, conformément aux exigences prévues par la présente convention de contribution.
- 6.4.2 tenir son Événement dans le respect du Cahier de charges (Annexe1).
- 6.4.3 assumer l'entière responsabilité organisationnelle de son Événement en respect avec la présente convention de contribution et fournir sur demande, à la Directrice, les explications pour les écarts ou les modifications à sa programmation ou au budget de son Événement.
- 6.4.4 s'assurer que l'Événement soit organisé en accord avec les plus hauts standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités, de façon à maintenir et relever l'image de marque de la Ville.
- 6.4.5 veiller à ce que l'aménagement du Site de même que sa remise en état après la tenue de l'Événement respectent toutes les modalités d'occupation et exigences qui lui sont communiquées par la Ville, et ce, sans endommager le mobilier urbain ou porter atteinte à l'intégrité des lieux étant entendu que le Site doit être remis dans son état initial conformément aux exigences et délais mentionnés dans le Cahier de charges (Annexe1).
- 6.4.6 adapter le Site afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales).
- 6.4.6 permettre à la Directrice, de visiter le Site, en tout temps. À cet effet, le Cocontractant doit s'assurer que tous les fournisseurs retenus doivent, tant pour eux-mêmes que pour leurs sous-entrepreneurs, lui en faciliter l'accès pendant les heures normales de travail.
- 6.4.7 respecter la réglementation, fournir et installer, lorsque nécessaire, la signalisation appropriée prescrite par le *Code de la sécurité routière* (RLRQ c. C-24.2), par exemple en vue d'interdire le stationnement lors de la tenue de son Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue et transmettre pour approbation à la Directrice, les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « *Installation de panneaux prohibant le stationnement* »). Assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu.
- 6.4.8 soumettre à la Directrice, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application.
- 6.4.9 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par la Directrice.
- 6.4.10 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par la Directrice.

- 6.4.11 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à son Événement.
- 6.4.12 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de son Événement à la Directrice.
- 6.4.13 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec la Directrice, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par la Directrice et divulgués au Cocontractant, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par le Cocontractant à Montréal et qui y sont liées.
- 6.4.14 transmettre à la Directrice dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités, des festivités ou des événements tenus en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées.
- 6.4.15 le cas échéant, se procurer, en temps utile et à ses frais, auprès des autorités compétentes, tout permis, licence ou autorisation lui donnant le droit de tenir une quelconque activité relative à son Événement dans tout lieu appartenant à la Ville.

6.5 Plan de legs

- 6.5.1 respecter entièrement son engagement de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 7) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction de la Directrice, au plus tard le 31 décembre 2016.
- 6.5.2 ne pas effectuer de substitution d'un élément ou d'une composante prévu au Plan de legs (Annexe 7) sans avoir obtenu, préalablement, l'approbation écrite de la Directrice étant entendu qu'une telle demande de substitution doit obligatoirement offrir un élément ou composante de même nature et ayant minimalement la même valeur pour la Ville.

6.6 Reconnaissance et statut

- 6.6.1 être, en tout temps, en règle avec les autorités gouvernementales fédérale, provinciales et municipales, notamment avec l'Agence du revenu du Canada, Revenu Québec, le Registraire des entreprises au gouvernement du Québec.
- 6.6.2 conserver, pendant toute la durée de la présente convention de contribution, son statut d'organisme à but non lucratif et, le cas échéant, aviser par écrit la Directrice de tout changement audit statut au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables dudit changement.

6.7 Affaires, relations et déontologie

- 6.7.1 agir et s'assurer que ses administrateurs, employés et bénévoles, ainsi que ceux de ses partenaires, agissent selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville et aux organismes partenaires de la Ville ou à des tiers.
- 6.7.2 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville.

- 6.7.3 prendre toutes les mesures requises pour éviter de se placer en conflit d'intérêts, s'assurer que ses membres et ses employés évitent de se placer en conflit d'intérêts et se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard, le cas échéant.
- 6.7.4 informer la Directrice par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec lui ou de toute commission, salaire, honoraire, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention de contribution, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement.
- 6.7.5 s'assurer que ses employés, membres et bénévoles n'offrent que des services liés à l'organisation et à la tenue de son Événement et aux activités qui y sont reliées.
- 6.6.6 se conformer et s'assurer que ses membres, employés et bénévoles se conforment en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs et à toute autre consigne transmise par la Directrice, applicable à son Événement et aux activités qui y sont reliées.
- 6.6.7 adopter une conduite irréprochable dans toutes les démarches et interventions ayant trait à l'organisation et à la tenue de son Événement et aux activités qui y sont reliées.

6.7 Communications et promotion

- 6.7.1 conformément au Protocole de visibilité de la Ville (Annexe 8) et sous réserve de l'approbation préalable de la Directrice, mettre en évidence la contribution de la Ville dans l'organisation et la tenue de son Événement dans ses écrits, programmes, publications et annonces, sur tout support de communication utilisé, ainsi que dans la mise en application du Plan de legs (Annexe 7).
- 6.7.2 ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement un avis, un symbole ou un signe comportant une forme de discrimination.
- 6.7.3 assurer une visibilité à la Ville ou à ses représentants officiels lors des activités médiatiques, protocolaires et autres, organisées à Montréal et en lien avec la tenue de son Événement.
- 6.7.4 s'il y a lieu, permettre à la Ville d'installer des banderoles sur le Site de son Événement bien en vue des spectateurs.

ARTICLE 7 DÉFAUT

- 7.1 Le Cocontractant reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention de contribution constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par le Cocontractant de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier la présente convention de contribution sur simple avis écrit, sans que le Cocontractant ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation.

- 7.2 Aux fins de la présente convention de contribution, le Cocontractant est en défaut :
- 7.2.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par le Cocontractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.
 - 7.2.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
 - 7.2.3 si dans le délai mentionné dans l'avis écrit de la Directrice, il n'a pas remédié au défaut d'exécuter l'une ou l'autre de ses obligations aux termes de la présente convention de contribution.
 - 7.2.4 s'il a fait une fausse déclaration ou a commis une fraude en rapport avec la présente convention de contribution.
 - 7.2.5 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.
- 7.3 Dans les cas mentionnés à l'article 7.2.3, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la présente convention de contribution sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés à l'article 7.2.3, si malgré l'avis de la Directrice, le Cocontractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention de contribution, à son entière discrétion. Si la présente convention de contribution est résiliée en vertu du présent article, le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville et toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant et la Ville se réserve le droit de réclamer en tout ou en partie les sommes déjà versées.
- 7.4 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.2.1, 7.2.2, 7.2.4 et 7.2.5, la présente convention de contribution est résiliée de plein droit dès la survenance ou la découverte de la situation et le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville et toute contribution financière non versée cesse alors d'être due et, le cas échéant, la Ville se réserve le droit de réclamer en tout ou en partie les sommes déjà versées.
- 7.5 S'il y a lieu, l'obligation stipulée à l'article 6.3.3.3 (Reddition de compte) de la présente convention de contribution demeure, quant à l'utilisation des sommes versées nonobstant toute résiliation en vertu du présent article 7 (Défaut).

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 Le Cocontractant peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre Partie, résilier la présente convention de contribution.

Dans un tel cas, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant, et le Cocontractant doit remettre à la Directrice la portion non utilisée de la

contribution financière que la Ville lui a versée. De plus, la Ville se réserve le droit de réclamer, en tout ou en partie, les sommes déjà versées.

- 8.2 La Ville peut, à son entière discrétion, par un avis écrit à l'autre Partie, résilier la présente convention de contribution.

Dans un tel cas, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant, et le Cocontractant doit remettre à la Directrice la portion non utilisée de la contribution financière que la Ville lui a versée.

- 8.3 En cas de résiliation de la présente convention de contribution par la Ville, le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville en raison de l'exercice de ce droit à la résiliation.

- 8.4 S'il y a lieu, l'obligation stipulée à l'article 6.3.3.3 (Reddition de compte) de la présente convention de contribution demeure en vigueur nonobstant toute résiliation en vertu du présent article 8 (Résiliation).

ARTICLE 9

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Le Cocontractant déclare et garantit :

- 9.1 qu'il a le pouvoir de conclure la contribution financière et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.
- 9.2 qu'il est le propriétaire ou l'utilisateur autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de la contribution financière.

ARTICLE 10

ASSURANCES ET INDEMNISATION

- 10.1 Le Cocontractant souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de la présente convention de contribution, ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de son Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police d'assurance doit également couvrir les actes posés par ses administrateurs, bénévoles et employés dans le cadre de l'organisation et la tenue de son Événement. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée du Cocontractant. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée ou la protection d'assurance réduite sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. Le Cocontractant doit remettre copie du certificat de la police d'assurance et de l'avenant, lesquels doivent respecter les

exigences décrites ci-dessus, à la Directrice lors de la signature de la présente convention de contribution par les deux Parties et, le cas échéant, faire parvenir une copie du certificat du renouvellement de cette police à la Directrice, au plus tard quinze (15) jours avant son échéance.

- 10.2 Le Cocontractant doit souscrire, à ses frais auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège social ou une place d'affaires au Québec, une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par la Directrice, couvrant la protection pour le feu, le vol et le vandalisme des biens ou équipement qui lui sont prêtés par la Ville. Le Cocontractant doit remettre copie de certificat de cette police d'assurance et de l'avenant respectant les exigences décrites à l'article 10.1 de la présente convention de contribution à la Directrice au moins quinze (15) jours avant l'une ou l'autre des périodes de couverture suivantes :
- i. si les biens ou l'équipement est livré par la Ville : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.
 - ii. si le Cocontractant prend livraison des biens ou de l'équipement : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la prise de possession des biens ou de l'équipement jusqu'à la remise des ces derniers à la Ville après la tenue de son Événement à l'endroit indiqué par la Directrice.
- 10.3 Le Cocontractant garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention de contribution. Le Cocontractant prend fait et cause pour la Ville, ses représentants, mandataires et employés, dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise en capital, intérêts et frais, de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.
- 10.4 Le Cocontractant renonce à exercer quelque recours que ce soit en dommages, indemnité ou compensation, ou à formuler quelque réclamation que ce soit contre la Ville, ses représentants, mandataires et employés, pour des dommages résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention de contribution et de l'organisation et de la tenue de son Événement à moins que ceux-ci résultent directement de la négligence ou actes intentionnels de la Ville ou de l'un de ses représentants, mandataires et employés.

ARTICLE 11 **CESSION**

- 11.1 Le Cocontractant ne peut céder ou transporter en tout ou en partie, à titre onéreux ou à titre gratuit, la présente convention de contribution ou quelque droit que ce soit qui lui est consenti en vertu de la présente convention de contribution.
- 11.2 Le Cocontractant ne peut autoriser un tiers à s'occuper de l'organisation de son Événement à sa place, de quelque manière que ce soit, sans l'approbation préalable écrite de la Directrice.

ARTICLE 12
AVIS

Tous documents, avis, approbation ou consentement qu'une Partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention de contribution doivent être donnés par écrit et expédiés sous pli recommandé ou envoyés par télécopie ou courriel à l'adresse prévue ci-après :

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Diversité sociale et des sports
801, rue Brennan, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de : Madame Johanne Derome, directrice

Téléphone : 514 280-4283
Télécopieur : 514 872-2610
Courriel : jderome@ville.montreal.qc.ca

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

226-4030, rue Saint-Ambroise
Montréal (Québec) H4C 2C7

À l'attention de : Monsieur Patrice Brunet, président

Téléphone : 514-887-7111
Télécopieur :
Courriel : patrice.brunet@triatlonmontreal.com

ARTICLE 13
DISPOSITIONS FINALES

- 13.1 Le Cocontractant reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable de l'inexécution de ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.
- 13.2 Aux fins de la présente convention de contribution, chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention de contribution ou à toute autre adresse, dans la province du Québec, dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie par courrier recommandé.
- 13.3 Aucune modification aux termes de la présente convention de contribution n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.
- 13.4 Une disposition de la présente convention de contribution jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 13.5 La présente convention de contribution lie les Parties de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.
- 13.6 Le Cocontractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

- 13.7 Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tels droits ou recours.
- 13.8 La présente convention de contribution est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 13.9 chacun des deux (2) exemplaires de la présente convention de contribution a valeur d'original

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION DE CONTRIBUTION EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Par : _____
Patrice Brunet, président

La présente convention de contribution a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2016..... (Résolution CG16.....).

Dossier # : 1166340002

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique

Objet :

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166340002 - Certification de fonds - ITU 2016.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposé au budget

Tél : 514-872-2188

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Habib NOUARI
Agent de gestion des ressources financières
et matérielles

Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1163113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05\$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 28 026 840,05\$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Énergère Consultant Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 27 876 840,05\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14912);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée en partie par l'agglomération (6,5%) et en partie par la ville centrale (93.5%).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 16:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05\$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville entreprendra bientôt une conversion de son éclairage urbain, actuellement au sodium haute pression (SHP), vers l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL). En effet, avec la stabilisation des produits d'éclairage de rue au DEL et leur performance inégalée jusqu'à maintenant, la conversion du réseau d'éclairage de rue du SHP vers le DEL s'avère désormais justifiée. L'arrivée de cette nouvelle technologie pousse les limites de l'éclairage urbain à un niveau de performance sans précédent. La combinaison de luminaires DEL avec un système intelligent de gestion offre plusieurs possibilités en matière d'éclairage. Dans ce contexte, l'ajout d'un système intelligent de gestion de l'éclairage au projet de conversion de l'éclairage urbain au DEL est tout indiqué. Une telle combinaison crée une opportunité directe en lien avec les orientations de la Ville en matière de développement durable et d'économie d'énergie, de sécurité nocturne et de Ville intelligente.

En ce qui a trait à la conversion massive des luminaires du SHP au DEL plusieurs étapes ont été réalisées à ce jour:

- Élaboration du projet - Automne 2014
- Présentation à la Table des directeurs d'arrondissement - 27 Janvier 2015
- Adoption d'une résolution par le conseil de Ville offrant aux 19 arrondissements le service de conversion dans le réseau local - 15 Juin 2015
- Adoption par les 19 conseils d'arrondissement de résolutions acceptant l'offre du Conseil de ville - juillet 2015 à janvier 2016
- Demande d'un avis de pertinence à la Direction de la santé publique sur l'évaluation de l'incidence ou non de l'éclairage public au DEL sur la santé des citoyens - été 2015 (en attente du rapport).

Le nouveau système intelligent de gestion de l'éclairage peut, pour sa part, être déployé

nonobstant le fait que la conversion massive n'a pas encore débuté (en attente de l'avis de la DSP). En fait, le système intelligent est constitué de 3 composantes principales:

- Le logiciel de gestion de l'éclairage (qui sera installé dans des serveurs au CGMU)
- Le système de télécommunication (il s'agit de boîtiers - appelés passerelles- installés à divers endroits stratégiques de la Ville, qui transfèrent l'information sur l'état des luminaires vers le logiciel)
- Les photocellules intelligentes (appelés noeuds), installées sur chacun des 132 500 luminaires de la Ville, qui envoient l'information sur l'état du luminaire aux passerelles.

Il est donc possible de déployer immédiatement le logiciel de gestion et le système de télécommunication et même, de connecter au système intelligent les luminaires qui sont présentement déjà convertis au DEL. Les noeuds pour leur part seront fournis à même ce contrat et seront entreposés pour être installés au fur et à mesure du processus de conversion massive des luminaires.

Pour ce faire, les étapes suivantes ont déjà été exécutées:

- Réalisation de l'étude sur le choix du système intelligent - Février 2015 à Juillet 2015
- Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un système intelligent de gestion de l'éclairage - Novembre 2015

Stratégie de sollicitation du marché:

Un appel d'offre public, publié dans SEAO le 25 novembre 2015 et se terminant le 24 février 2016 a été effectué. Les soumissionnaires ont eu 90 jours pour préparer leurs soumissions. Celle-ci est valide pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 22 août 2016.

Il est à noter que treize (13) addenda ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points et répondre aux questions des soumissionnaires :

- Addenda 1 (8 décembre 2015): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 20 janvier 2016
- Addenda 2 (10 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 3 (14 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 4 (16 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 5 (21 décembre 2015): Réponses aux questions
- Addenda 6 (6 janvier 2016): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 3 février 2016
- Addenda 7 (18 janvier 2016): Réponses aux questions
- Addenda 8 (18 janvier 2016): Réponses aux questions
- Addenda 9 (19 janvier 2016): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 24 février 2016
- Addenda 10 (25 janvier 2016): Réponses aux questions
- Addenda 11 (4 février 2016): Réponses aux questions
- Addenda 12 (18 février 2016): Réponses aux questions
- Addenda 13 (22 février 2016): Réponses aux questions

L'octroi de contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage fait l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0047 - 25 janvier 2016- "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil d'agglô"

CM15 1502 - 14 décembre 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 85 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

CM15 0819- 15 Juin 2015 - "Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* . "

CM15 0356 - 23 mars 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

DESCRIPTION

Le système intelligent de gestion de l'éclairage permettra notamment de gérer et de contrôler les luminaires, de fournir des informations sur leur état afin d'en faciliter la gestion et l'entretien et de fournir de l'information en temps réel sur le fonctionnement et la consommation électrique des luminaires.

De plus, ce système offre des opportunités d'intégration pour plusieurs autres applications tel que le déneigement, des panneaux à messages variables, des détecteurs de pollution et de stationnement. L'ajout de ces applications pourrait donner une valeur ajoutée sans précédent à Montréal en matière de Ville intelligente.

Un appel d'offres unique a été effectué pour l'acquisition et l'installation du système entier (logiciel, passerelles et noeuds) afin de faciliter la gestion et l'intégration du système vu l'ampleur de ce projet. Les soumissionnaires ont dû démontrer comment leur solution répondait à tous les besoins de la Ville de Montréal en termes de gestion intelligente de l'éclairage et devaient s'assurer de la compatibilité avec tous les équipements déjà en place notamment avec le CGMU (Centre de gestion de la mobilité urbaine).

La Ville de Montréal a fait preuve d'innovation, lors de son appel d'offres, en exigeant une intégration d'au moins 3 manufacturiers différents (noeuds et passerelles) au système afin de bénéficier dans le futur d'une saine compétition et d'ouverture de marché s'il devenait nécessaire d'étendre le système. Plus spécifiquement, les soumissionnaires devaient s'assurer que les 132 500 photocellules intelligentes (appelées "noeuds") et les passerelles soient divisés en trois lots spécifiques, dont chaque lot provient d'un manufacturier distinct. De plus, il a été souhaité que le système puisse être compatible avec de nouveaux produits à venir sur le marché.

Dans le présent appel d'offres, les manufacturiers impliqués sont : GE Lighting, DimOnOff et Telematics Wireless. Ces trois manufacturiers ont une grande expérience en matière de système intelligent de gestion d'éclairage et pourront contribuer au bon fonctionnement du système.

Dans ce dossier, une majorité des montants alloués au contrat sera de l'achat de matériel. Un montant de 300 000\$, soit 10%, de la portion installation de la soumission a été prévu en contingences. De même qu'un montant de 150 000\$, soit 5% de la portion installation a été prévu en incidence pour des travaux de la CSEM et du service d'entretien de l'éclairage.

L'adjudicataire doit avoir exécuté tous les travaux décrits dans le devis et reçu un avis de réception avec réserves dans les dix-huit (18) mois après réception de l'avis écrit d'attribution du contrat,

Si l'adjudicataire est pris en défaut de compléter les travaux selon les délais prescrit du

contrat, une pénalité de 1000\$ par jour de calendrier est prévue jusqu'à un maximum de 10% de la valeur du contrat.

JUSTIFICATION

L'ajout d'un système intelligent de gestion de l'éclairage au projet de conversion de l'éclairage urbain au DEL est tout indiqué puisque cette combinaison crée une opportunité en lien direct avec les orientations de la Ville en matière de développement durable et d'économie d'énergie, de sécurité nocturne et de Ville intelligente.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi :

Soumissions conformes	Note (50%)	Prix de base (avec taxes)	Autre (pondération prix sur 50%)	Total (note global 100%)
Énergère consultants inc.	39.61	27 576 840.05	50%	89.61
Gastier M.P. inc.	31.6	28 442 699.76	48.35%	80.08
Électricité Grimard inc.	32.2	28 716 218.83	48.02%	80.22
JNA Leblanc électrique inc.	18.98	41 217 571.71	33.45%	52.43
Dernière estimation réalisée		23 319 923.81\$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				4 256 916,24\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				18.3%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)				865 859.71\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				3.14 %

Sur trente-neuf (39) preneurs de cahier des charges, quatre (4) ont déposé des offres. L'appel d'offres étant axé sur le système intelligent de gestion d'éclairage avec une expertise en intégration de systèmes, les preneurs de cahier de charge n'ayant pas cette expertise se sont désistés. Parmi ceux-ci on retrouve par exemple les entrepreneurs électriciens, les manufacturiers de luminaires et les firmes de génie.

La liste des preneurs du cahier des charges (39) se retrouve en pièce jointe au présent sommaire.

L'écart de 18,3% entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation s'explique principalement par le fait que l'estimation qui a été effectuée en avant-projet comprenait uniquement le coût d'achat du matériel. La portion représentée uniquement pour la fourniture des équipements comparée avec la soumission globale est de 90%, soit 24 844 321,60\$. Comparativement avec l'estimation réalisée, ceci ramène l'écart à 6,5%.

Le 11,8% excédentaire s'explique parce que dans les documents d'appel d'offres, nous

avons ajouté certains postes budgétaires tels qu'une garantie et les mises à jour du système pour une période de 10 ans ainsi que de l'ingénierie sur demande afin de s'assurer de la viabilité et du bon fonctionnement du système à long terme. Ayant ainsi des prix au bordereau, nous nous assurons de payer un juste prix pour ces éléments qui peuvent ou non être demandés à l'adjudicataire.

La sélection pour le contrat a été effectuée selon le système de pondération incluant le prix (1 enveloppe). Le détail des pointages est illustré dans le tableau d'évaluation qui se retrouve en pièce jointe.

La formule utilisée pour le calcul du pointage final est la suivante :

Pointage (maximum 50 %) + (100 %* (prix de la soumission la plus basse/prix de la soumission évaluée))/2.

Où le pointage = (critère 1: 5 % max + critère 2 : 7.5 % max + critère 3 : 7.5 % max + critère 4 : 15 % max + critère 5 : 15 % max)

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Énergère Consultant Inc, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 21 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier doit être référé à la Commission d'examen des contrats en vertu du critère #1, soit un contrat de plus de 10M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 27 876 840,05\$ (taxes incluses) incluant un montant de 300 000 \$ (taxes incluses) pour les contingences, auquel s'ajoutera un montant de 150 000 \$ (taxes incluses) pour les incidences.

La dépense totale est donc de 28 026 840,05\$ \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 93.5% par la ville centrale et à 6.5% par l'agglomération. Elle représente un coût net de 25 592 240.66 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction des transports.

La dépense assumée par l'agglomération pour un montant de 1 821 745 \$ sera financé par le règlement d'emprunt RCG 16-008 " Mise à niveau de l'éclairage des rues" . La contre-partie assumée par la ville centre, soit un montant de 26 205 095.05 \$, sera financée par le règlement d'emprunt 16-003 " Mise à niveau de l'éclairage des rues."

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal souhaite optimiser la gestion de l'éclairage routier dans le but d'améliorer l'efficacité de ce service public. Par une meilleure connaissance de son réseau d'éclairage, la Ville pourra optimiser l'entretien des appareils défectueux et faciliter le travail des équipes sur le terrain, en plus d'assurer un service d'éclairage plus constant pour les citoyens. La réduction des déplacements des véhicules d'entretien combiné à la diminution

de la consommation électrique des luminaires contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait de respecter l'échéancier, mentionné ci-bas, de déploiement du système intelligent et ainsi débiter le travail en collaboration avec les arrondissements afin de bénéficier le plus rapidement possible des avantages engendrés par un tel projet, soit des économies en énergie et une meilleure qualité d'éclairage. Une décision défavorable fera en sorte de retarder l'investissement des sommes déjà inscrites au projet 59028 du PTI 2016 (soit 20M\$ dont 10M\$ provient du PTI 2015 qui n'a pas été décaissé).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Comité exécutif (1er passage) : 1er juin 2016

Commission permanente sur l'examen des contrats: 8 juin 2016

Comité exécutif (2e passage) : 15 juin 2016

Octroi de contrat par le Conseil municipal: 20 juin 2016

Réunion de démarrage: Juillet 2016

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
Ingénieure

Tél : 514 872-5961
Télécop. : 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-09

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

Tél : 514 872-7486
Télécop. : 514 872-9458

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-24

Le 21 mars 2014

ÉNERGÈRE CONSULTANTS INC.
A/S MONSIEUR ALAIN CHAMPOUX
360, NOTRE-DAME OUEST, BUREAU 300
MONTRÉAL (QC) H2Y 1T9

N° de décision : 2014-CPSM-1018935
N° de client : 3000148117

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERGÈRE
- ÉNERGÈRE INC.

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). ÉNERGÈRE CONSULTANTS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 mars 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 15-14912

Numéro de référence : 935661

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture, installation et mise en service d'un système de gestion intelligente de l'éclairage urbain - 24 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Acuity Brands 35 B Minthorn Thornhill, ON, L3T7N5 NEQ : 1164701139	Monsieur Jean-Luc Vincent Téléphone : 514 378- 6259 Télécopieur :	Commande : (1051332) 2016-01-08 8 h 52 Transmission : 2016-01-08 8 h 52	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2016-01-08 8 h 52 - Téléchargement 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2016-01-08 8 h 52 - Téléchargement 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2016-01-08 8 h 52 - Téléchargement 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2016-01-08 8 h 52 - Téléchargement 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5

2016-01-08 8 h
52 -
Téléchargement
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-08 8 h
52 -
Téléchargement
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
34 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
35 - Messagerie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

AECOM Consultants Inc. 1
85 Rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC, H2X 3P4
<http://www.aecom.com> NEQ :
1161553129

[Madame](#)
[Louise](#)
[Michaud](#)
Téléphone
: 514 287-
8500
Télécopieur

Commande
: **(1040743)**
2015-11-26
10 h 27
Transmission
:
2015-11-26

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-
14912 addenda

: 514 287- 10 h 27
8600

No 2
2015-12-10 10 h
34 - Courriel
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
49 - Courriel
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
35 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 9 h
09 - Télécopie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h

			44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bell Canada 930 rue d'Aiguillon 5ième étage Est Québec, QC, G1R 5M9 NEQ : 1143863539	Madame Sylvie Proulx Téléphone : 418 691- 4039 Télécopieur : 418 691- 0227	Commande : (1044422) 2015-12-08 10 h 36 Transmission : 2015-12-08 10 h 36	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 48 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 23 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 8 h 13 - Télécopie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-01-25 15 h 36 - Courriel

2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Bell Mobilité Inc.
200, boulevard Bouchard 4CO
Dorval, QC, H9S 5X5
<http://www.bell.ca> NEQ :
1143866029

Madame
Nathalie
Jeffrey
Téléphone
: 514 420-
3073
Télécopieur
: 514 420-
8315

Commande
: (1040435)
2015-11-25
14 h 24
Transmission
:
2015-11-25
14 h 24

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-10 10 h
34 - Courriel
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
48 - Courriel
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
29 - Messagerie
2537681 - 15-

14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 11 h
30 - Télécopie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Bruneau Électrique Inc.
527 boul Dollard
Joliette, QC, J6E 4M5
NEQ : 1142851337

[Monsieur Eric
Bruneau](#)

Téléphone
: 450 759-
6606
Télécopieur
: 450 759-
2653

Commande
: **(1043723)**

2015-12-04
13 h 24
Transmission
:
2015-12-04
13 h 24

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-10 10 h
34 - Courriel
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel

2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
49 - Courriel

2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel

2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
43 - Messagerie

2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel

2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
30 - Télécopie

2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel

2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel

2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel

2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
45 - Courriel

Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Cisco Systems Canada Cie.
500 Grande-Allée Est,
Suite#201
Québec, QC, G1R 2J7
NEQ : 1147366851

Madame
Marie-Claude
Dallaire
Téléphone
: 418 634-
5648

Commande
: (1040790)
2015-11-26
11 h 11
Transmission
:

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-

Télécopieur	2015-11-26	14912 addenda
:	11 h 11	No 2
		2015-12-10 10 h
		34 - Courriel
		2528879 - 15-
		14912 Addenda
		No 3
		2015-12-14 12 h -
		Courriel
		2529848 - 15-
		14912 Addenda
		No 4
		2015-12-16 15 h
		36 - Courriel
		2531074 - 15-
		14912 Addenda
		No. 5
		2015-12-21 13 h
		49 - Courriel
		2532884 - 15-
		14912 A6 - Report
		de date
		2016-01-06 13 h
		18 - Courriel
		2537673 - 15-
		14912 Addenda 7
		2016-01-19 18 h
		36 - Messagerie
		2537681 - 15-
		14912 Addenda
		No 8
		2016-01-19 15 h
		50 - Courriel
		2537930 - 15-
		14912 Addenda
		No 9 - Report de
		date
		2016-01-20 8 h
		36 - Messagerie
		2540042 - 15-
		14912 Addenda
		No 10
		2016-01-25 15 h
		36 - Courriel
		2544898 - 15-
		14912 Addenda
		No 11
		2016-02-04 10 h
		20 - Courriel
		2551673 - 15-
		14912 Addenda
		12
		2016-02-18 11 h
		07 - Courriel
		2553404 - 15-
		14912 Addenda
		No 13

2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

<p>Cofely Services inc. 550 rue Sherbrooke O Bureau 400 Montréal, QC, H3A 1B9 http://www.cofelyservices-gdfsuez.net NEQ : 1140405862</p>	<p>Madame Caroline Vallée Téléphone : 514 876- 8748 Télécopieur : 514 876- 8774</p>	<p>Commande : (1043488) 2015-12-03 17 h 05 Transmission : 2015-12-03 17 h 05</p>	<p>2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 49 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 37 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 9 h 16 - Télécopie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-01-25 15 h</p>
--	---	---	--

36 - Courriel
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 45 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Conseillers en Gestion et
 Informatique CGI inc.
 1350, boul. René-Lévesque
 Ouest
 24e étage
 Montréal, QC, H3G 1T4
<http://www.cgi.com> NEQ :
 1160358728

Monsieur
Michel Blain
 Téléphone
 : 514 415-
 3000
 Télécopieur
 : 514 415-
 3999

Commande
: (1040682)
 2015-11-26 9
 h 34
Transmission
 :
 2015-11-26 9
 h 34

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-08 10 h
 45 - Courriel
Transmission
 :
 2015-11-26 9
 h 34
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-10 10 h
 34 - Courriel
 2528879 - 15-
 14912 Addenda
 No 3
 2015-12-14 12 h -
 Courriel
 2529848 - 15-
 14912 Addenda
 No 4
 2015-12-16 15 h
 36 - Courriel
 2531074 - 15-
 14912 Addenda
 No. 5
 2015-12-21 13 h
 49 - Courriel
 2532884 - 15-
 14912 A6 - Report
 de date
 2016-01-06 13 h
 18 - Courriel
 2537673 - 15-
 14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 42 - Messagerie
 2537681 - 15-

14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
08 - Télécopie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
45 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Dimonoff Inc.
2025 LAVOISIER
SUITE 135
Québec, QC, G1N 4L6
NEQ :

[Monsieur](#)
[Daniel](#)
[Noiseux](#)
Téléphone
: 418 682-
3636
Télécopieur
:

Commande
: **(1040774)**
2015-11-26
10 h 58
Transmission
:
2015-11-26
10 h 58

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-10 10 h
34 - Courriel
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel

2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
49 - Courriel

2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel

2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
32 - Messagerie

2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel

2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
35 - Messagerie

2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel

2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel

2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel

2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel

Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Eaton
1410, 55e Avenue
Dorval, QC, H8T 3J8
NEQ : 4701130305

[Monsieur
Robert
Murphy](#)
Téléphone
: 905 501-
3131

Commande
: **(1053426)**
2016-01-13
14 h 14
Transmission
:

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2016-01-13 14 h
14 -
Téléchargement

Télécopieur	2016-01-13	2527839 - 15-
:	14 h 14	14912 addenda
		No 2
		2016-01-13 14 h
		14 -
		Téléchargement
		2528879 - 15-
		14912 Addenda
		No 3
		2016-01-13 14 h
		14 -
		Téléchargement
		2529848 - 15-
		14912 Addenda
		No 4
		2016-01-13 14 h
		14 -
		Téléchargement
		2531074 - 15-
		14912 Addenda
		No. 5
		2016-01-13 14 h
		14 -
		Téléchargement
		2532884 - 15-
		14912 A6 - Report
		de date
		2016-01-13 14 h
		14 -
		Téléchargement
		2537673 - 15-
		14912 Addenda 7
		2016-01-19 18 h
		27 - Messagerie
		2537681 - 15-
		14912 Addenda
		No 8
		2016-01-19 15 h
		50 - Courriel
		2537930 - 15-
		14912 Addenda
		No 9 - Report de
		date
		2016-01-20 8 h
		30 - Messagerie
		2540042 - 15-
		14912 Addenda
		No 10
		2016-01-25 15 h
		36 - Courriel
		2544898 - 15-
		14912 Addenda
		No 11
		2016-02-04 10 h
		20 - Courriel
		2551673 - 15-
		14912 Addenda
		12

			2016-02-18 11 h 07 - Courriel 2553404 - 15- 14912 Addenda No 13 2016-02-22 15 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eclairage Hi-tech Inc 2758 Ste-Hélène Longueuil, QC, J4K 3V4 NEQ : 1143701341	Monsieur Richard Wright Téléphone : 450 442- 7604 Télécopieur :	Commande : (1045112) 2015-12-09 16 h 59 Transmission : 2015-12-09 16 h 59	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-09 16 h 59 - Téléchargement 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 48 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 22 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date

2016-01-20 8 h
28 - Messagerie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Econoler.
160 rue Saint-Paul
Québec, QC, G1K 3W1
NEQ : 1148195895

[Madame](#)
[Joanne](#)
[Rousseau](#)
Téléphone
: 418 692-
2592
Télécopieur
: 418 692-
4899

Commande
: (1041352)
2015-11-27
14 h 37
Transmission
:
2015-11-27
14 h 37

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-10 10 h
34 - Courriel
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
48 - Courriel
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h

18 - Courriel
 2537673 - 15-
 14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 26 - Messagerie
 2537681 - 15-
 14912 Addenda
 No 8
 2016-01-19 15 h
 50 - Courriel
 2537930 - 15-
 14912 Addenda
 No 9 - Report de
 date
 2016-01-20 8 h
 08 - Télécopie
 2540042 - 15-
 14912 Addenda
 No 10
 2016-01-25 15 h
 36 - Courriel
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 44 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Électricité André Langevin Inc
 1195, avenue Bisson
 Sainte-Marie, QC, G6E 3V2
<http://www.elecal.ca> NEQ :
 1142220889

Monsieur
André
Langevin

Téléphone
 : 418 387-
 7163
 Télécopieur
 : 418 387-
 7464

Commande
 : **(1043754)**
 2015-12-04

Transmission
 :
 2015-12-04
 14 h 20

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-08 10 h
 45 - Courriel
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-10 10 h
 34 - Courriel
 2528879 - 15-
 14912 Addenda
 No 3
 2015-12-14 12 h -
 Courriel

2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel

2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
49 - Courriel

2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel

2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
38 - Messagerie

2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel

2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 11 h
30 - Télécopie

2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel

2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel

2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel

2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
45 - Courriel

Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Électricité Grimard Inc.

[Monsieur](#)**Commande**

2526875 - 15-

1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca NEQ : 1141847179	Jacques Grimard Téléphone : 418 549- 0745 Télécopieur : 418 545- 7942	: (1040754) 2015-11-26 10 h 34 Transmission : 2015-11-26 10 h 34	14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 49 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 33 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 8 h 08 - Télécopie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-01-25 15 h 36 - Courriel 2544898 - 15- 14912 Addenda No 11 2016-02-04 10 h 20 - Courriel 2551673 - 15- 14912 Addenda 12 2016-02-18 11 h
---	---	---	---

07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 44 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Énergère Consultants
 360 Notre-Dame Ouest, bureau
 300
 Montréal, QC, H2Y 1T9
 NEQ : 1146923389

[Madame](#)
[Catherine](#)
[Roy-Cardin](#)
 Téléphone
 : 514 919-
 7218
 Télécopieur
 :

Commande
 : **(1043875)**
 2015-12-07 7
 h 36
Transmission
 :
 2015-12-07 7
 h 36

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-08 10 h
 45 - Courriel
 :
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-10 10 h
 34 - Courriel
 2528879 - 15-
 14912 Addenda
 No 3
 2015-12-14 12 h -
 Courriel
 2529848 - 15-
 14912 Addenda
 No 4
 2015-12-16 15 h
 36 - Courriel
 2531074 - 15-
 14912 Addenda
 No. 5
 2015-12-21 13 h
 48 - Courriel
 2532884 - 15-
 14912 A6 - Report
 de date
 2016-01-06 13 h
 18 - Courriel
 2537673 - 15-
 14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 22 - Messagerie
 2537681 - 15-
 14912 Addenda
 No 8
 2016-01-19 15 h
 50 - Courriel
 2537930 - 15-
 14912 Addenda
 No 9 - Report de
 date
 2016-01-20 8 h
 36 - Messagerie

2540042 - 15-14912 Addenda No 10
2016-01-25 15 h 36 - Courriel

2544898 - 15-14912 Addenda No 11
2016-02-04 10 h 20 - Courriel

2551673 - 15-14912 Addenda 12
2016-02-18 11 h 07 - Courriel

2553404 - 15-14912 Addenda No 13
2016-02-22 15 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Energy Ottawa
3025 Albion Rd. North
ottawa, ON, K1G 3S4
NEQ :

[Monsieur Andrew Mariani](#)

Téléphone : 613 225-0418
Télécopieur :

Commande : (1049731)

2016-01-05 9 h 34
Transmission :
2016-01-05 9 h 34

2526875 - 15-14912 Addenda No 1
2016-01-05 9 h 34 - Téléchargement

2527839 - 15-14912 addenda No 2
2016-01-05 9 h 34 - Téléchargement

2528879 - 15-14912 Addenda No 3
2016-01-05 9 h 34 - Téléchargement

2529848 - 15-14912 Addenda No 4
2016-01-05 9 h 34 - Téléchargement

2531074 - 15-14912 Addenda No. 5
2016-01-05 9 h 34 - Téléchargement

2532884 - 15-

14912 A6 - Report de date
 2016-01-06 13 h 18 - Courriel
 2537673 - 15-14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h 24 - Messagerie
 2537681 - 15-14912 Addenda No 8
 2016-01-19 15 h 50 - Courriel
 2537930 - 15-14912 Addenda No 9 - Report de date
 2016-01-20 8 h 28 - Messagerie
 2540042 - 15-14912 Addenda No 10
 2016-01-25 15 h 36 - Courriel
 2544898 - 15-14912 Addenda No 11
 2016-02-04 10 h 20 - Courriel
 2551673 - 15-14912 Addenda 12
 2016-02-18 11 h 07 - Courriel
 2553404 - 15-14912 Addenda No 13
 2016-02-22 15 h 44 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Gastier M.P. Inc.
 10400 boul du Golf
 Montréal, QC, H1J 2Y7
<http://www.gastier.com> NEQ :
 1168999176

Madame
Johanne
Doré
 Téléphone : 514 325-4220
 Télécopieur : 514 325-3822

Commande : (1069281)
 2016-02-11 15 h 16
Transmission :
 2016-02-11 20 h 42

2526875 - 15-14912 Addenda No 1
 2016-02-11 15 h 16 - Aucun
 2527839 - 15-14912 addenda No 2
 2016-02-11 15 h 16 - Aucun
 2528879 - 15-14912 Addenda

No 3
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-02-11 15 h
16 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-11 15 h
16 - Aucun
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
45 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier

<p>Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com NEQ : 1168999176</p>	<p>Madame Johanne Doré Téléphone : 514 325- 4220 Télécopieur : 514 325- 3822</p>	<p>Commande : (1073236) 2016-02-18 14 h 29 Transmission : 2016-02-18 14 h 29</p>	<p>2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2544898 - 15- 14912 Addenda No 11 2016-02-18 14 h 29 - Aucun 2551673 - 15-</p>
--	--	--	---

14912 Addenda
12
2016-02-18 14 h
29 -
Téléchargement
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
45 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Gastier M.P. Inc.
10400 boul du Golf
Montréal, QC, H1J 2Y7
<http://www.gastier.com> NEQ :
1168999176

[Monsieur
Stephan
Lauriault](#)

Téléphone
: 514 206-
1929
Télécopieur
:

Commande
: **(1048655)**
2015-12-22

14 h 21

Transmission

:

2015-12-22
14 h 21

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-22 14 h
21 -
Téléchargement
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-22 14 h
21 -
Téléchargement
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-22 14 h
21 -
Téléchargement
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-22 14 h
21 -
Téléchargement
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-22 14 h
21 -
Téléchargement
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
29 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda

No 8
 2016-01-19 15 h
 50 - Courriel
 2537930 - 15-
 14912 Addenda
 No 9 - Report de
 date
 2016-01-20 8 h
 30 - Messagerie
 2540042 - 15-
 14912 Addenda
 No 10
 2016-01-25 15 h
 36 - Courriel
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 44 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

GE LIGHTING
 1940 Onesime-Gagnon
 Montréal, QC, H8T3M6
 NEQ :

[Monsieur](#)
[Varouj](#)
[Artokun](#)
 Téléphone
 : 514 708-
 9329
 Télécopieur
 :

Commande
 : **(1040936)**
 2015-11-26
 14 h 33
Transmission
 :
 2015-11-26
 14 h 33

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-08 10 h
 45 - Courriel
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-10 10 h
 34 - Courriel
 2528879 - 15-
 14912 Addenda
 No 3
 2015-12-14 12 h -
 Courriel
 2529848 - 15-
 14912 Addenda
 No 4
 2015-12-16 15 h
 36 - Courriel
 2531074 - 15-
 14912 Addenda

No. 5
 2015-12-21 13 h
 48 - Courriel
 2532884 - 15-
 14912 A6 - Report
 de date
 2016-01-06 13 h
 18 - Courriel
 2537673 - 15-
 14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 27 - Messagerie
 2537681 - 15-
 14912 Addenda
 No 8
 2016-01-19 15 h
 50 - Courriel
 2537930 - 15-
 14912 Addenda
 No 9 - Report de
 date
 2016-01-20 8 h
 29 - Messagerie
 2540042 - 15-
 14912 Addenda
 No 10
 2016-01-25 15 h
 36 - Courriel
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 44 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

IBM Canada ltée
 140, Grande Allée Est
 5e étage
 Québec, QC, G1R 5N6
<http://www.ibm.com> NEQ :
 1165702128

Monsieur
Jean Veilleux

Téléphone
 : 418 521-
 8279
 Télécopieur
 :

Commande
: (1046800)
 2015-12-15
 15 h 07
Transmission
 :
 2015-12-15
 15 h 07

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-15 15 h
 07 -
 Téléchargement
 2527839 - 15-
 14912 addenda

No 2
2015-12-15 15 h
07 -
Téléchargement
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-15 15 h
07 -
Téléchargement
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
49 - Courriel
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
38 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
36 - Messagerie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13

			2016-02-22 15 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Installume inc. 1087 rue des Forges Terrebonne, QC, J6Y0J9 NEQ : 1168517275	Madame Nathalie Brunette Téléphone : 450 434- 3499 Télécopieur : 450 434- 4235	Commande : (1042769) 2015-12-02 13 h 31 Transmission : 2015-12-02 13 h 31	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 49 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 40 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 9 h 08 - Télécopie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10

2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
45 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

JNA Leblanc électrique Inc
113A, rue de la Couronne
Repentigny, QC, J5Z 0B3
<http://www.jnaleblanc.com> NEQ
: 1142744698

[Monsieur
Normand
Leblanc](#)

Téléphone
: 450 588-
3712
Télécopieur
: 450 654-
9107

Commande
: **(1049450)**

2016-01-04
13 h 22

Transmission
:

2016-01-04
13 h 22

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2016-01-04 13 h
22 -
Téléchargement
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2016-01-04 13 h
22 -
Téléchargement
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2016-01-04 13 h
22 -
Téléchargement
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2016-01-04 13 h
22 -
Téléchargement
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2016-01-04 13 h
22 -
Téléchargement
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h

19 - Télécopie
 2537673 - 15-
 14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 21 - Messagerie
 2537681 - 15-
 14912 Addenda
 No 8
 2016-01-19 15 h
 51 - Télécopie
 2537930 - 15-
 14912 Addenda
 No 9 - Report de
 date
 2016-01-20 8 h
 08 - Télécopie
 2540042 - 15-
 14912 Addenda
 No 10
 2016-01-25 15 h
 37 - Télécopie
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 21 - Télécopie
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Télécopie
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 45 - Télécopie
 Mode privilégié
 (devis) :
 Télécopieur
 Mode privilégié
 (plan) :
 Messagerie
 (Purolator)

LED Roadway Lighting
 115 Chain Lake
 Halifax, NS, B3S 1B3
 NEQ :

[Monsieur](#)
[Sébastien](#)
[Fournier](#)
 Téléphone
 : 902 450-
 0676
 Télécopieur
 :

Commande
: (1047408)
 2015-12-17 9
 h 08
Transmission
 :
 2015-12-17 9
 h 08

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-17 9 h
 08 -
 Téléchargement
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-17 9 h
 08 -
 Téléchargement
 2528879 - 15-
 14912 Addenda

No 3
2015-12-17 9 h
08 -
Téléchargement
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-17 9 h
08 -
Téléchargement
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
49 - Courriel
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
32 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
30 - Messagerie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lumec inc. 640 Curé Boivin Boisbriand, QC, J7G 2A7 NEQ : 1140999047	Monsieur Patrice Bellefleur Téléphone : 450 430- 7040 Télécopieur : 450 971- 2819	Commande : (1040491) 2015-11-25 15 h 27 Transmission : 2015-11-25 15 h 27	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 49 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 34 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 8 h 36 - Télécopie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-01-25 15 h 36 - Courriel 2544898 - 15- 14912 Addenda No 11

2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

MDI Conseils et Technologies
4214, rue du Liseron
Saint-Bruno-de-Montarville, QC,
J3V6L3
NEQ : 1169991396

[Monsieur
Stéphane
Pipon](#)

Téléphone
: 438 495-
5762
Télécopieur
:

Commande
: **(1048888)**

2015-12-24 9
h 57

Transmission
:

2015-12-24 9
h 57

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-24 9 h
57 -
Téléchargement
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-24 9 h
57 -
Téléchargement
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-24 9 h
57 -
Téléchargement
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-24 9 h
57 -
Téléchargement
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-24 9 h
57 -
Téléchargement
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
35 - Messagerie

2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
35 - Messagerie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Nedco
505, rue Locke
Montréal, QC, H4T 1X7
<http://www.nedco.ca> NEQ :
1162848429

Monsieur
Pierre Côté
Téléphone
: 514 736-
5528
Télécopieur
: 514 342-
3508

Commande
: **(1053375)**
2016-01-13
13 h 32
Transmission
:
2016-01-13
13 h 32

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2016-01-13 13 h
32 -
Téléchargement
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2016-01-13 13 h
32 -
Téléchargement
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2016-01-13 13 h
32 -
Téléchargement
2529848 - 15-

14912 Addenda
No 4
2016-01-13 13 h
32 -
Téléchargement
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2016-01-13 13 h
32 -
Téléchargement
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-13 13 h
32 -
Téléchargement
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
30 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
08 - Télécopie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

<p>Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126</p>	<p>Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659- 5457 Télécopieur : 450 659- 9265</p>	<p>Commande : (1040672) 2015-11-26 9 h 27 Transmission : 2015-11-26 9 h 28</p>	<p>2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 49 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 40 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 9 h 07 - Télécopie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-01-25 15 h 36 - Courriel 2544898 - 15- 14912 Addenda No 11 2016-02-04 10 h 20 - Courriel 2551673 - 15- 14912 Addenda</p>
--	--	---	--

			12 2016-02-18 11 h 07 - Courriel 2553404 - 15- 14912 Addenda No 13 2016-02-22 15 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordexco inc. 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H 1S6 http://www.nordexco.com NEQ : 1166060724	Monsieur Dany Lapointe Téléphone : 450 951- 2700 Télécopieur :	Commande : (1040725) 2015-11-26 10 h 13 Transmission : 2015-11-26 10 h 13	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 48 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 23 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de

date
 2016-01-20 8 h
 28 - Messagerie
 2540042 - 15-
 14912 Addenda
 No 10
 2016-01-25 15 h
 36 - Courriel
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 44 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) :
 Messagerie
 (Purolator)

OCR Canada Ltd
 25 Royal Crest Court
 Suite 100
 Markham, ON, L3R9X4
<http://www.ocr.ca> NEQ :

Monsieur
Richard
Gagné
 Téléphone
 : 450 280-
 0004
 Télécopieur
 :

Commande
: (1046803)
 2015-12-15
 15 h 11
Transmission
 :
 2015-12-15
 15 h 11

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-15 15 h
 11 -
 Téléchargement
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-15 15 h
 11 -
 Téléchargement
 2528879 - 15-
 14912 Addenda
 No 3
 2015-12-15 15 h
 11 -
 Téléchargement
 2529848 - 15-
 14912 Addenda
 No 4
 2015-12-16 15 h
 36 - Courriel
 2531074 - 15-
 14912 Addenda
 No. 5
 2015-12-21 13 h

48 - Courriel
 2532884 - 15-
 14912 A6 - Report
 de date
 2016-01-06 13 h
 18 - Courriel
 2537673 - 15-
 14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 26 - Messagerie
 2537681 - 15-
 14912 Addenda
 No 8
 2016-01-19 15 h
 50 - Courriel
 2537930 - 15-
 14912 Addenda
 No 9 - Report de
 date
 2016-01-20 8 h
 29 - Messagerie
 2540042 - 15-
 14912 Addenda
 No 10
 2016-01-25 15 h
 36 - Courriel
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 44 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Pierre Brossard 1981 Ltée
 9595 Rue Ignace
 Brossard, QC, J4Y 2P3
 NEQ : 1143511773

[Monsieur
 Marc
 Desautels](#)
 Téléphone
 : 450 659-
 9641
 Télécopieur
 : 450 659-
 4068

Commande
 : **(1043716)**
 2015-12-04
 13 h 07
Transmission
 :
 2015-12-04
 13 h 07

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-08 10 h
 45 - Courriel
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-10 10 h
 34 - Courriel

2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel

2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel

2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
48 - Courriel

2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel

2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
31 - Messagerie

2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel

2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
26 - Télécopie

2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel

2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel

2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel

2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel

Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Realterm Energie 1237 rue de la Montagne, 400 Montréal, QC, H3G1Z2 NEQ : 1169179448	Monsieur Patrick Lacroix Téléphone : 819 580- 8875 Télécopieur :	Commande : (1045246) 2015-12-10 10 h 10 Transmission : 2015-12-10 10 h 10	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-10 10 h 10 - Téléchargement 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 48 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 25 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 8 h 29 - Messagerie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-01-25 15 h 36 - Courriel 2544898 - 15- 14912 Addenda

No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 44 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Schröder Inc.
 3539 ashby
 2ème étage
 Montréal, QC, H4A2X5
 NEQ : 1163431464

Madame
France
Bourassa

Téléphone
 : 514 337-
 6440
 Télécopieur
 : 514 337-
 2652

Commande
: (1046881)
 2015-12-15
 16 h 50
Transmission
 :
 2015-12-15
 16 h 50

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2015-12-15 16 h
 50 -
 Téléchargement
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2015-12-15 16 h
 50 -
 Téléchargement
 2528879 - 15-
 14912 Addenda
 No 3
 2015-12-15 16 h
 50 -
 Téléchargement
 2529848 - 15-
 14912 Addenda
 No 4
 2015-12-16 15 h
 36 - Courriel
 2531074 - 15-
 14912 Addenda
 No. 5
 2015-12-21 13 h
 49 - Courriel
 2532884 - 15-
 14912 A6 - Report
 de date
 2016-01-06 13 h
 18 - Courriel
 2537673 - 15-
 14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 36 - Messagerie
 2537681 - 15-

14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
37 - Télécopie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Signalisation SMG inc.
2275, 43e Avenue
Montréal, QC, H8T 2K1
<http://www.signalisationsmg.com>
NEQ : 1148962195

[Madame](#)
[Mélissa](#)
[Grenier](#)
Téléphone
: 514 637-
1000
Télécopieur
: 514 631-
0015

Commande : (1041540)
2015-11-30 9
h 03
Transmission
:
2015-11-30 9
h 03
2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-10 10 h
34 - Courriel
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel
2531074 - 15-

14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
48 - Courriel
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
25 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
08 - Télécopie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Stantec Experts-conseils ltée
1080, Côte du Beaver Hall,
bureau 300
Montréal, QC, H2Z 1S8
NEQ : 1170241336

[Madame
Claudine
Talbot](#)
Téléphone
: 418 626-
2054
Télécopieur

Commande
: **(1044352)**
2015-12-08 9
h 14
Transmission
:
2015-12-08 9

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-08 10 h
45 - Courriel
2527839 - 15-
14912 addenda

: h 14

No 2
2015-12-10 10 h
34 - Courriel
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-14 12 h -
Courriel
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-16 15 h
36 - Courriel
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-21 13 h
49 - Courriel
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-
14912 Addenda 7
2016-01-19 18 h
32 - Messagerie
2537681 - 15-
14912 Addenda
No 8
2016-01-19 15 h
50 - Courriel
2537930 - 15-
14912 Addenda
No 9 - Report de
date
2016-01-20 8 h
34 - Messagerie
2540042 - 15-
14912 Addenda
No 10
2016-01-25 15 h
36 - Courriel
2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h

			44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 8345 Pascal Gagnon Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y5 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321- 5205 Télécopieur : 514 321- 5835	Commande : (1040721) 2015-11-26 10 h 08 Transmission : 2015-11-26 10 h 08	2526875 - 15- 14912 Addenda No 1 2015-12-08 10 h 45 - Courriel 2527839 - 15- 14912 addenda No 2 2015-12-10 10 h 34 - Courriel 2528879 - 15- 14912 Addenda No 3 2015-12-14 12 h - Courriel 2529848 - 15- 14912 Addenda No 4 2015-12-16 15 h 36 - Courriel 2531074 - 15- 14912 Addenda No. 5 2015-12-21 13 h 48 - Courriel 2532884 - 15- 14912 A6 - Report de date 2016-01-06 13 h 18 - Courriel 2537673 - 15- 14912 Addenda 7 2016-01-19 18 h 25 - Messagerie 2537681 - 15- 14912 Addenda No 8 2016-01-19 15 h 50 - Courriel 2537930 - 15- 14912 Addenda No 9 - Report de date 2016-01-20 9 h 09 - Télécopie 2540042 - 15- 14912 Addenda No 10 2016-01-25 15 h 36 - Courriel

2544898 - 15-
14912 Addenda
No 11
2016-02-04 10 h
20 - Courriel
2551673 - 15-
14912 Addenda
12
2016-02-18 11 h
07 - Courriel
2553404 - 15-
14912 Addenda
No 13
2016-02-22 15 h
44 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

The Plan Group
5974 Grande-Allée
Saint-Hubert, QC, J3Y 1B3
NEQ : 1166096686

[Monsieur Éric
Parent](#)

Téléphone
: 450 462-
3522
Télécopieur
:

**Commande
: (1048547)**

2015-12-22
10 h 14
Transmission
:
2015-12-22
10 h 14

2526875 - 15-
14912 Addenda
No 1
2015-12-22 10 h
14 -
Téléchargement
2527839 - 15-
14912 addenda
No 2
2015-12-22 10 h
14 -
Téléchargement
2528879 - 15-
14912 Addenda
No 3
2015-12-22 10 h
14 -
Téléchargement
2529848 - 15-
14912 Addenda
No 4
2015-12-22 10 h
14 -
Téléchargement
2531074 - 15-
14912 Addenda
No. 5
2015-12-22 10 h
14 -
Téléchargement
2532884 - 15-
14912 A6 - Report
de date
2016-01-06 13 h
18 - Courriel
2537673 - 15-

14912 Addenda 7
 2016-01-19 18 h
 39 - Messagerie
 2537681 - 15-
 14912 Addenda
 No 8
 2016-01-19 15 h
 50 - Courriel
 2537930 - 15-
 14912 Addenda
 No 9 - Report de
 date
 2016-01-20 8 h
 37 - Messagerie
 2540042 - 15-
 14912 Addenda
 No 10
 2016-01-25 15 h
 36 - Courriel
 2544898 - 15-
 14912 Addenda
 No 11
 2016-02-04 10 h
 20 - Courriel
 2551673 - 15-
 14912 Addenda
 12
 2016-02-18 11 h
 07 - Courriel
 2553404 - 15-
 14912 Addenda
 No 13
 2016-02-22 15 h
 45 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Ville de Montréal - Direction du
 greffe.
 275 rue Notre-Dame Est
 Suite R-134
 Montréal, QC, H2y 1c6
 NEQ :

[Monsieur](#)
[RICHARD](#)
[SARRAZIN](#)
 Téléphone
 : 514 872-
 3253
 Télécopieur
 : 514 872-
 5655

Commande
: (1050211)
 2016-01-06 8
 h 52
Transmission
 :
 2016-01-06 8
 h 52

2526875 - 15-
 14912 Addenda
 No 1
 2016-01-06 8 h
 52 -
 Téléchargement
 2527839 - 15-
 14912 addenda
 No 2
 2016-01-06 8 h
 52 -
 Téléchargement
 2528879 - 15-
 14912 Addenda
 No 3
 2016-01-06 8 h
 52 -

			<p>Téléchargement 2529848 - 15-14912 Addenda No 4 2016-01-06 8 h 52 - Téléchargement 2531074 - 15-14912 Addenda No. 5 2016-01-06 8 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir</p>
<p>Ville de Montréal - Service du Contrôleur général 1555 Peel, 14e étage Montréal, QC, H3A3I8 NEQ :</p>	<p>Monsieur Jean-François Bouchard Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619</p>	<p>Commande : (1053868) 2016-01-14 10 h 26 Transmission : 2016-01-14 10 h 26</p>	<p>2526875 - 15-14912 Addenda No 1 2016-01-14 10 h 26 - Téléchargement 2527839 - 15-14912 addenda No 2 2016-01-14 10 h 26 - Téléchargement 2528879 - 15-14912 Addenda No 3 2016-01-14 10 h 26 - Téléchargement 2529848 - 15-14912 Addenda No 4 2016-01-14 10 h 26 - Téléchargement 2531074 - 15-14912 Addenda No. 5 2016-01-14 10 h 26 - Téléchargement 2532884 - 15-14912 A6 - Report de date 2016-01-14 10 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir</p>

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#)



À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1163113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05\$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15-14912 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-12

Richard DAGENAIS
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

L'octroi de contrat s'effectue en entier au soumissionnaire coché ayant obtenu le meilleur pointage final en %,

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	Pointage
Énergère Consultants inc	27 576 840,05 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	89,61%
Électricité Grimard inc	28 716 218,83 \$	<input type="checkbox"/>	80,22%
Gastier MP inc	28 515 401,90	<input type="checkbox"/>	79,95%
JNA Leblanc Électrique inc	41 217 571,71 \$	<input type="checkbox"/>	52,43%

Information additionnelle

Certains preneurs du cahier des charges n'ont pas déposés de soumission compte tenu que le devis technique est trop spécialisé,

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1163113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05\$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1163113002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-16

Stéphanie MORAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163113002**

Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05 \$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163113002

Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05 \$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié les réponses du Service à leurs nombreuses questions.

Ils ont aussi signalé que certains renseignements pertinents étaient absents du sommaire décisionnel. Ils ont donc demandé au Service les précisions suivantes au dossier :

- inclure le tableau détaillé des pointages obtenus à partir des critères de sélection présentés à la Commission lors de la séance de travail;
- apporter plus de précision sur les motifs de désistement des preneurs du cahier des charges;
- valider le calcul de l'écart de prix entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation;
- indiquer les noms des trois fournisseurs manufacturiers identifiés par l'adjudicataire.

Enfin, les membres auraient souhaité retrouver au sommaire décisionnel un calcul du retour sur l'investissement prévu par la mise en place du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Le Service a expliqué qu'il sera éventuellement possible d'estimer l'économie d'énergie réalisée par la combinaison du système intelligent de gestion et la mise en place du réseau de diodes électroluminescentes (DEL) quand la Direction de la santé publique se prononcera sur la température recommandée pour les DEL.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163113002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1154102011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466,36 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 96,1 % par la ville centrale pour un montant de 17 015 547,58 \$, taxes incluses, et à 3,9 % par l'agglomération pour un montant de 695 604,73 \$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-08 15:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466,36 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 4 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'oeuvre a été incluse au cahier des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 15). Or le soumissionnaire Construction Bau-Val inc. avait été déclaré non conforme car il n'avait pas pu démontrer, sur la foi des documents déposés, qu'il répondait à cette clause d'expérience. En effet lors de l'analyse des expériences soumises, il a été constaté qu'un seul des projets soumis représentait une valeur de travaux réalisés de 10 millions \$ ou plus alors que deux projets étaient demandés.

Lorsque la Direction des infrastructures a avisé Construction Bau-Val de la non conformité de sa soumission, cette dernière a répondu en transmettant une série de projets dont certains atteignaient la valeur demandée de 10 M\$ et les autres conditions prévues à la clause 15. La Ville, maintenant sa position à l'effet que la soumission était non conforme sur recommandation du Service des affaires juridiques, Construction Bau-Val a demandé et obtenu une injonction de la cour provinciale qui a empêché la poursuite du processus d'adjudication du contrat prévu à Groupe TNT inc.. Construction Bau-Val demandait à ce que ses expériences supplémentaires fournies après l'ouverture des soumissions soient acceptées et que sa soumission soit donc jugée conforme.

Les parties se sont présentées à la cour le 15 avril dernier et le jugement a été rendu le 20 mai dernier (voir en pièce jointe). Le Tribunal déclare que la soumission de Construction Bau-Val doit être jugée conforme et que le contrat doit lui être octroyé.

En conséquence voici le tableau des résultats révisé.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
CONFORMES				
1	Construction Bau-Val inc. (Licence RBQ #1134-9958-52) (Attestation Revenu Québec délivrée le 19 février 2016)	15 077 109,87 \$	1 296 576,07 \$	16 373 685,94 \$
2	Groupe TNT inc.	15 205 218,42 \$	1 296 748,59 \$	16 501 967,01 \$
3	Les Entreprises Michaudville inc.	16 067 675,92 \$	1 392 324,08 \$	17 460 000,00 \$
4	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	16 729 781,78 \$	1 535 237,46 \$	18 265 019,24 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	16 385 090,63 \$	1 515 465,09 \$	17 900 555,72 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	17 150
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	168,05 \$ 4,7 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	1 891 333,30 \$ 11,6 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-1 526 869,78 \$ -8,5 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	128 281,07 \$ 0,8 %

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart de -1 526 869,78 \$ (-8,5%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Ce dossier répondant à l'un des critères préalables a été présenté devant la Commission permanente sur l'examen des contrats le 10 mars 2016 qui a confirmé la conformité du processus d'appel d'offres de ce projet.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Bau-Val inc., anciennement Pavage Dorval inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 19 février 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle a été renouvelée jusqu'au 30 juin 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

Le coût total du contrat principal à octroyer est de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, dont 15 077 109,87 \$ taxes incluses pour les travaux et 1 296 576,07 \$ taxes incluses pour les contingences.

Le coût total maximal relatif à ce contrat est donc de 17 711 152,31 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 1 337 466,36 \$ (taxes incluses).

La dépense est assumée à 96,1 % par la ville centre pour un montant de 17 015 547,58 \$, taxes incluses, et à 3,9 % par l'agglomération pour un montant de 695 604,73 \$, taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 296 576,07 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 8,6 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % pour la majorité des travaux à l'exception des travaux suivants:

- pour les travaux de la CSEM, l'enveloppe est évaluée à 12 % en raison des risques inhérents reliés aux conflits potentiels avec les réseaux techniques urbains existants (sous-projet 1569133900);
- pour les travaux d'éclairage, l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1158002029);
- aucune enveloppe de contingences n'est prévue au sous-projet 1555845224 relié à l'organisation de chantier et au maintien de la circulation.

De plus, la dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services:

- 59,6 % est prévu dans différents PTI (corpo et aggro) de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau pour un montant de 10 549 563,29 \$, taxes incluses;
- 38,9 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 6 883 448,01 \$, taxes incluses;
- 1,6 % est prévu au PTI de la CSEM pour un montant de 278 141,01 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 17 711 152,31 \$ représente un coût net de 16 168 418,63 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût net pour la DGSRE est de 9 633 157,44 \$ et est admissible à une subvention estimée à 8 997 977,60 \$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et à une autre subvention estimée à 508 143,86 \$ au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités), ce qui laisse un impact sur l'emprunt net à la charge spécifique des villes reconstituées de 127 035,98 \$.

Le coût net à la charge des contribuables, après ristournes et subventions, s'élève à 6 662 297,17 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents révisés «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

Développement durable

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Impact(s) majeur(s)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports et la DGSRE nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Il pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.

Il s'agit d'un contrat majeur pour la Direction des infrastructures. La complexité d'un contrat de cette ampleur implique un délai de 4 à 6 semaines pour le démarrage des travaux afin de rencontrer l'entrepreneur, préparer et approuver les planches de signalisation, commander le matériel, obtenir les permis, etc. Afin de réaliser un maximum de travaux cette année, le début de la réalisation des travaux du contrat est prévu au mois d'août. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de juin aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 juin 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe au sommaire principal dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

Opération(s) de communication

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mars 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Décembre 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A
BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean L LAMARRE, Service de l'eau
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jean L LAMARRE, 20 mai 2016
Richard C GAGNON, 20 mai 2016
Mathieu-Pierre LABERGE, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

514 872-4101

Tél :

Télécop. : 514 872-1873

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N^{OS}: 500-17-093117-169
500-17-093140-161

DATE : Le 20 mai 2016

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE ANNE JACOB, J.C.S.

500-17-093117-169

GROUPE CRH CANADA INC. (FARS DEMIX CONSTRUCTION)

Demanderesse

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Défenderesse

et

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Mise en cause

500-17-093140-161

CONSTRUCTION BAU-VAL INC.

Demanderesse

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Défenderesse

et

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Intervenante

JUGEMENT

[1] Il s'agit de deux demandes en injonction permanente de nature déclaratoire.

[2] Dans le cadre de trois appels d'offres publics pour des travaux de construction, Groupe CRH Canada inc. (Demix Construction) et Construction Bau-Val inc. demandent au Tribunal de déclarer que leurs propositions respectives sont les plus basses soumissions conformes quant à deux des trois projets.

[3] Les coûts reliés à ces deux projets s'élèvent à plus de 35 millions.

[4] Le *Projet du boulevard Saint-Michel* représente pour Bau-Val un contrat de 16,4 millions¹ alors que le *Projet de l'avenue Papineau* représente pour Demix un contrat de 18,6 millions².

[5] La clause litigieuse des documents d'appels d'offres porte sur la qualification des soumissionnaires quant à l'expérience requise pour exécuter les contrats. La Ville soutient que cette clause est claire, alors que Demix et Bau-Val soutiennent plutôt qu'elle est ambiguë.

[6] La Ville a admis récemment qu'à l'époque de l'ouverture des soumissions, ces deux soumissionnaires possédaient l'expérience recherchée pour exécuter les contrats. Cet aspect n'est donc plus en litige.

[7] La question principale est de déterminer si l'omission de transmettre des informations complètes quant à leur expérience, lors du dépôt ou avant l'ouverture des soumissions, constitue une irrégularité majeure ou mineure.

[8] La particularité de cette affaire réside dans le fait que les contrats convoités n'ont pas déjà été attribués par la Ville³.

[9] À cette étape, le choix de ce recours⁴ pourrait permettre d'éviter aux contribuables les frais liés à une réclamation potentielle en dommage compensatoire⁵.

¹ 16 373 685 \$.

² 18 654 693 \$.

³ Depuis l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans *R. Ron Engineering & Construction (Eastern) Ltd.*, [1981] 1 R.C.S. 111, il est reconnu que le processus d'appels d'offres, de son lancement au dépôt des soumissions, crée un précontrat nommé contrat A préalable à l'octroi du contrat d'entreprise, nommé contrat B.

⁴ Article 1590 du *Code civil du Québec*.

⁵ La plupart des décisions en matière d'appels d'offres portent sur des recours institués après l'adoption d'une résolution qui octroie le contrat à un autre soumissionnaire ou la signature d'un tel contrat avec un tel soumissionnaire. Le soumissionnaire lésé n'a alors d'autre choix, en vertu de l'article 1397 C.c.Q., que d'intenter un recours en dommages intérêts. En cas de victoire de ce dernier, les contribuables doivent acquitter tant les coûts des travaux de construction découlant du contrat octroyé que les coûts liés à la perte de profits réclamée par le soumissionnaire lésé.

La trame factuelle

[10] À la mi-décembre 2015, la Ville de Montréal lance trois appels d'offres publics⁶ pour des travaux de construction de grande envergure à être exécutés du printemps 2016 à l'automne 2017 sur les artères principales suivantes :

- le chemin de la Côte Sainte-Catherine (« **Projet Côte Sainte-Catherine** »)⁷

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges

- le boulevard Saint-Michel (« **Projet boulevard Saint-Michel** »)⁸

Travaux d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM sur le boulevard Saint-Michel, du Village Shaughnessy à la rue Jarry

- l'avenue Papineau (« **Projet avenue Papineau** »)⁹

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland

[11] Les clauses 13¹⁰ et 15¹¹ de la section V des documents d'appels d'offres traitent de l'expérience requise du soumissionnaire qui doit joindre à sa soumission une lettre d'attestation.

[12] Elles prévoient, essentiellement, que le soumissionnaire doit avoir exécuté, au cours des cinq dernières années, un minimum de deux contrats de même nature dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée dont la valeur minimale du coût des travaux est de 10 millions.

[13] Demix dépose une soumission pour le *Projet avenue Papineau*¹², alors que Bau-Val¹³ et Les Entreprises Michaudville inc. déposent des soumissions distinctes pour les trois projets.

⁶ Pièce P-4 de 500-17-093140-161.

⁷ L'appel d'offres n° 280001 est publié le 14 décembre 2015. La date de fermeture est le **27 janvier 2016** à 14 h. Les travaux sont prévus du mois d'avril 2016 au mois d'août 2017.

⁸ L'appel d'offres n° 283901 est publié le 15 décembre 2015. La date de fermeture est le **27 janvier 2016** à 14 h. Les travaux sont prévus du mois d'avril 2016 au mois d'octobre 2017.

⁹ L'appel d'offres n° 293601 est publié le 16 décembre 2015. La date de fermeture est le **3 février 2016** à 14 h.

¹⁰ Pièce P-5 de 500-17-093140-161 du *Projet Côte Sainte-Catherine*.

¹¹ Pièce P-5 de 500-17-093140-161 du *Projet boulevard Saint-Michel et Projet avenue Papineau*.

¹² Pièce P-6 de 500-17-093117-169.

¹³ Pièce P-6 de 500-17-093140-161.

[14] La lettre d'attestation d'expérience de Demix¹⁴ réfère à deux projets réalisés pour la Ville, l'un de 13,1 millions¹⁵ et l'autre de 9,9 millions¹⁶.

[15] Les lettres d'attestation d'expérience de Bau-Val¹⁷ réfèrent, quant à elles, à deux projets, l'un réalisé pour la Ville, d'une valeur de 17,5 millions¹⁸, et l'autre pour l'Aéroport de Montréal (l'« **ADM** ») d'une valeur de 10,4 millions¹⁹.

[16] Le 27 janvier 2016, à l'ouverture des soumissions pour les deux premiers projets, la Ville dénombre douze soumissions, à savoir huit pour le *Projet Côte Sainte Catherine* et quatre pour le *Projet boulevard Saint-Michel*.

[17] Bau-Val est le plus bas soumissionnaire pour ces deux projets²⁰.

[18] Le 3 février, à l'ouverture des soumissions pour le *Projet avenue Papineau*, la Ville dénombre cinq soumissions.

[19] Demix est le plus bas soumissionnaire, Bau-Val est deuxième et Michaudville, quatrième.

[20] Le 4 février, la Ville achemine un courriel à Bau-Val²¹ pour lui demander de lui faire parvenir, dès le lendemain, la lettre manquante relative au nom de son sous-traitant accrédité par Bell pour le *Projet Côte Sainte-Catherine*²².

[21] Le 2 mars, le Comité d'examen de la Ville informe le Comité exécutif²³ que les quatre plus basses soumissions pour le *Projet Côte Sainte-Catherine* ont été rejetées (celle de Bau-Val est première) en raison du non-respect de la clause 13 et recommande d'octroyer le contrat au cinquième plus bas soumissionnaire conforme.

[22] À cette même date, le Comité d'examen de la Ville informe le Comité exécutif²⁴ que les trois plus basses soumissions pour le *Projet avenue Papineau* ont été rejetées (celles de Demix et de Bau-Val sont première et deuxième, respectivement) en raison du non-respect de la clause 15 et recommande d'octroyer le contrat au quatrième plus bas soumissionnaire, soit Michaudville.

¹⁴ Pièce P-6 de 500-17-093117-169.

¹⁵ 13 167 373 \$.

¹⁶ 9 877 160 \$.

¹⁷ Pièce P-7 de 500-17-093140-161. Il s'agit d'une lettre similaire pour les trois projets. Seuls la date et l'objet de la lettre diffèrent.

¹⁸ 17 498 090,94 \$.

¹⁹ 10 405 071,00 \$.

²⁰ Pièce P-8 de 500-17-093140-161.

²¹ Pièce P-23 de 500-17-093140-161.

²² Cette exigence est prévue à l'article 37 du cahier des charges. La preuve ne démontre pas si un suivi a été effectué par Bau-Val.

²³ Sommaire décisionnel du 2 mars 2016 (pièces P-19 et AYP-5 de 500-17-093140-161).

²⁴ Sommaire décisionnel du 2 mars 2016 (pièces P-21 et AYP-4 de 500-17-093140-161 et AYP-2 de 500-17-093117-169).

[23] Le 4 mars, le Comité d'examen de la Ville informe le Comité exécutif²⁵ que la soumission de Bau-Val pour le *Projet boulevard Saint-Michel* a été rejetée en raison du non-respect de la clause 15 et recommande d'octroyer le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

[24] Le vendredi 11 mars, vers 14 h, la Ville achemine des courriels similaires à Demix²⁶ et à Bau-Val²⁷ pour les informer que leurs soumissions respectives ont été rejetées puisque non conformes aux clauses 13 et 15.

[25] Demix effectue alors une vérification sur le site Internet de la Ville. Une section énumère les contrats qu'elle a octroyés au cours des dernières années²⁸.

[26] On y retrouve, entre autres, les deux contrats indiqués dans sa lettre d'attestation d'expérience, dont le contrat de 9,9 millions²⁹ avec une indication d'incidences de 2,5 millions³⁰, majorant le coût total des travaux à 12,4 millions³¹.

[27] Demix identifie également dans ses dossiers plusieurs contrats de même nature complétés pour d'autres donneurs d'ouvrage, notamment le ministère des Transports du Québec (« **MTQ** ») et l'ADM, dont les coûts varient entre 11 millions et 54 millions³².

[28] Le lundi 14 mars, Bau-Val achemine un courriel à la Ville³³ par lequel il manifeste sa surprise et demande les raisons du rejet de ses trois soumissions.

[29] Le même jour, la Ville lui répond par courriel³⁴ que seule une partie des travaux du contrat de 17,5 millions³⁵ avait été réalisée au 31 janvier 2016.

[30] À cette date, Demix envoie également un courriel à la Ville³⁶ afin de connaître la date à laquelle le Conseil municipal prévoit octroyer le contrat du *Projet avenue Papineau*.

[31] Le 15 mars, le bureau de la présidence du Conseil de Ville transmet un courriel à Demix pour lui suggérer de contacter le Service du greffe³⁷.

²⁵ Sommaire décisionnel du 4 mars 2016 (pièces P-20 et AYP-6 de 500-17-093140-161).

²⁶ Pièce P-8 de 500-17-093117-169.

²⁷ Pièce P-9 en liasse de 500-17-093140-161.

²⁸ Pièce P-9 de 500-17-093117-169.

²⁹ 9 877 160,37 \$.

³⁰ 2 513 465,16 \$.

³¹ 12 390 625,53 \$.

³² Pièce P-11 de 500-17-093117-169.

³³ Pièce P-10 de 500-17-093140-161.

³⁴ *Id.*

³⁵ 17 498 090,94 \$.

³⁶ Pièce P-12 de 500-17-093117-169.

³⁷ *Id.*

[32] Demix contacte donc ce service qui l'informe que la Ville procédera à l'octroi du contrat du *Projet avenue Papineau* lors de la réunion du Conseil du lundi 21 mars 2016 à 13 h.

[33] Le 16 mars à 11 h 13, les avocats de Demix acheminent une mise en demeure à la Ville par courriel³⁸ lui demandant de réviser sa position et d'octroyer le contrat à leur client au motif qu'il est le plus bas soumissionnaire et que la soumission est conforme à la clause.

[34] Afin d'appuyer leurs prétentions, ils joignent au courriel les extraits précités du site Internet de la Ville³⁹ ainsi que la liste des autres projets d'envergure effectués par Demix⁴⁰.

[35] Les avocats demandent d'être informés de la position de la Ville avant 15 h le lendemain.

[36] Le même jour, Bau-Val achemine également une mise en demeure explicative et détaillée à la Ville⁴¹. Il y réfère à des travaux réalisés à 50 % pour la Ville sur un lot voisin dont la valeur totalise 11 millions ainsi qu'à un autre contrat complété en 2015 pour la Ville de Longueuil. Il demande également à la Ville de réviser sa position.

[37] Le 17 mars, Demix signifie à la Ville par huissier une demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente présentable le lendemain⁴².

[38] Le vendredi 18 mars, Bau-Val signifie également à la Ville une demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente présentable le même jour⁴³.

[39] Quelques heures avant l'audition, Demix repère, sur le site Internet de la Ville, l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 21 mars 2016 ainsi qu'un tableau intitulé *Analyse de l'expérience des soumissionnaires*⁴⁴.

[40] Demix déduit de l'examen de ce tableau que sa soumission a été déclarée non conforme puisque certains travaux de l'un des projets indiqués dans sa lettre d'attestation d'expérience étaient en cours en janvier 2016.

³⁸ Pièce P-13 de 500-17-093117-169.

³⁹ Pièce P-9 de 500-17-093117-169.

⁴⁰ Pièce P-11 de 500-17-093117-169.

⁴¹ Pièce P-11 de 500-17-093140-161.

⁴² Cette procédure est signifiée à la Ville à 16 h 27 et à Michaudville à titre de mise en cause à 17 h 45.

⁴³ Cette procédure est signifiée à la Ville à 12 h 50. Michaudville produira une intervention dans ce dossier le 24 mars 2016.

⁴⁴ Pièce P-14 de 500-17-093117-169 et pièce P-22 de 500-17-093140-161. Une colonne indique le coût des travaux réalisés en janvier 2016.

[41] De plus, il y découvre que certains soumissionnaires ont mentionné des contrats avec d'autres municipalités et donneurs d'ouvrage dont le MTQ et l'ADM.

[42] Demix fait donc parvenir à la Ville un autre tableau⁴⁵ des divers projets complétés et en cours entre 2011 et 2019 pour le MTQ, le MTO (le ministère des Transports de l'Ontario), l'ADM et l'aéroport d'Edmonton dont les coûts varient entre 10 millions et 1,5 milliard⁴⁶.

[43] L'affaire est entendue le 18 mars⁴⁷.

[44] Le 21 mars, le tribunal émet une première injonction provisoire ordonnant à la Ville de surseoir à sa décision d'attribuer les contrats relatifs aux trois projets jusqu'à 17 h le 29 mars⁴⁸.

[45] L'affaire est donc entendue de nouveau le 29 mars.

[46] Le 1^{er} avril, le tribunal émet une seconde injonction provisoire au même effet valide jusqu'à 17 h le lundi 11 avril⁴⁹.

[47] Le 7 avril, les avocats de la Ville acheminent un courriel à ceux de Bau-Val⁵⁰ contenant une admission que la documentation additionnelle transmise après l'ouverture des soumissions démontre sa qualification pour exécuter les contrats.

[48] Les avocats de la Ville y précisent toutefois que les expériences supplémentaires soumises auraient dû accompagner ses soumissions et que la Ville ne peut lui demander, ni lui permettre de modifier sa soumission initiale.

[49] Le 11 avril, le tribunal émet une dernière injonction provisoire valide jusqu'à 17 h le vendredi 15 avril⁵¹.

[50] Ce même jour, en fin d'après-midi, les avocats de la Ville acheminent à ceux de Demix un courriel similaire à celui transmis à Bau-Val le 7 avril précédent⁵².

[51] Le 14 avril, les avocats de Bau-Val signent un acte de désistement partiel quant à leurs conclusions concernant le *Projet Côte Sainte-Catherine*⁵³.

⁴⁵ Pièce P-15 de 500-17-093117-169. Une colonne indique le coût des travaux réalisés.

⁴⁶ Ces chiffres sont arrondis pour faciliter la lecture.

⁴⁷ L'audition du dossier 500-17-093117-169 débute en matinée, alors que celle du dossier 500-17-093140-161 débute en après-midi.

⁴⁸ Deux jugements sous la plume du juge Louis J. Gouin. 2016 QCCS 1183 et 2016 QCCS 1185.

⁴⁹ Deux jugements sous la plume du juge Claude Champagne. 2016 QCCS 1482 et 2016 QCCS 1483.

⁵⁰ Ce courriel est aussi transmis aux procureurs de Michaudville (pièce P-34 de 500-17-093140-161).

⁵¹ Deux jugements sous la plume du juge Pierre Labelle.

⁵² Ce courriel est aussi transmis aux procureurs de Michaudville (pièce P-16 de 500-17-093117-169).

⁵³ Cette procédure, sans reconnaissance ou admission, est déposée en début d'audience sur le fond.

[52] Le 15 avril 2016, l'audition de l'injonction permanente relative aux conclusions recherchées quant au *Projet boulevard Saint-Michel* et au *Projet avenue Papineau* se déroule sur la base de déclarations sous serment⁵⁴ et de pièces⁵⁵ incluant des admissions.

[53] Il s'agit d'une affaire dont le traitement procédural respecte l'esprit et la lettre du nouveau *Code de procédure civile*.

Le contexte législatif

[54] L'article 573.7 de la *Loi sur les cités et villes*⁵⁶, oblige les municipalités, sauf autorisation ministérielle, à accorder un contrat au plus bas soumissionnaire en ces termes :

573.7 Sous réserve des articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1, le conseil ne peut, sans l'autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission la plus basse.

[55] Cet article est d'ordre public.

Le contexte contractuel

[56] Les documents d'appels d'offres des trois projets comportent les articles suivants :

5. PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

5.1 Qualification du soumissionnaire

[...]

5.1.2 Le Directeur **peut, après l'ouverture** des soumissions, **requérir** du soumissionnaire tout document lui permettant de vérifier l'identité de ce dernier ainsi que **toute information supplémentaire** lui permettant d'évaluer ladite soumission. [...]⁵⁷

[Notre accentuation]

⁵⁴ Six (6) dans 500-17-093117-169 et cinq dans 500-17-093140-161.

⁵⁵ Pièces P-1 à P-16 dans 500-17-093117-169 et pièces P-1 à P-34 en liasse dans 500-17-093140-161.

⁵⁶ RLRQ, c. C-19. L'article 573.7 est d'ordre public.

⁵⁷ Ces articles se trouvent à la section I intitulée *Instructions au soumissionnaire*.

6. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

[...]

6.2 **S'il est de l'intérêt de la Ville**, elle **peut passer outre à tout vice ou défaut** que peut contenir la soumission et permettre, **à sa discrétion**, à tout soumissionnaire de corriger sa soumission dans la mesure où cette correction n'affecte pas le prix de sa soumission, sous réserve de ce qui est indiqué à l'article 4.4 de la présente section⁵⁸.

[Notre accentuation]

[57] La clause 15⁵⁹ des documents d'appels d'offres des deux projets visés par la présente demande traite de l'expérience exigée du soumissionnaire en ces termes :

15. EXPÉRIENCE DU MAÎTRE-D'ŒUVRE

Le soumissionnaire **doit avoir exécuté** au cours de [*sic*] cinq (5) dernières années, un minimum de **deux (2) contrats de même nature** et d'une valeur de **10 000 000 \$ et plus**, en coût des travaux. Pour chaque contrat exécuté, il doit indiquer **l'année de réalisation**, la description de la nature des travaux, **le nom de rue et de la municipalité**, la valeur du contrat, le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées. Un **contrat de même nature est défini** comme étant un projet de construction ou de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie dans un **milieu urbain** et sur une **artère fortement achalandée**.

Le soumissionnaire **doit joindre** à sa soumission **une lettre incluant l'information** décrite dans le paragraphe précédent et cocher la case prévu [*sic*] à cet effet dans la « Liste de rappel » de la formule de soumission. **Le défaut de joindre cette information** à sa soumission **entraînera automatiquement le rejet** de celle-ci.

[Notre accentuation]

[58] La clause 13 du *Projet Côte Sainte-Catherine* est presque identique⁶⁰, à l'exception de l'ajout de la mention « taxes incluses », à la troisième ligne après l'expression « en coût des travaux », et le remplacement de l'expression « de même nature » par l'expression « de nature similaire ».

[59] Cette clause n'est cependant plus en litige à la suite de l'abandon des conclusions liées à ce projet.

⁵⁸ Ces articles se trouvent à la section I intitulée *Instructions au soumissionnaire*. À noter que l'article 4.4 traite principalement des prix et des quantités.

⁵⁹ Cette clause se trouve à la section V intitulée *Clauses administratives particulières*.

⁶⁰ À noter que la clause 13 ne contenait qu'une seule coquille.

ANALYSE

Le caractère clair ou ambigu de la clause litigieuse

[60] La Ville considère que la clause 15 est claire.

[61] Elle invoque qu'aucune question relative à celle-ci n'a d'ailleurs été soulevée par les soumissionnaires avant l'ouverture des soumissions.

[62] Demix et Bau-Val considèrent que cette clause est ambiguë.

[63] En effet, ils plaident que la formulation est équivoque puisque la Ville ne précise pas si les travaux en lien avec les contrats énumérés doivent être entièrement réalisés.

[64] À titre d'exemple, ils citent un appel d'offres subséquent lancé en février 2016 pour la station de pompage de Rosemont⁶¹ dans lequel la Ville a pris soin de préciser, dans sa clause relative à la qualification du soumissionnaire, que le certificat d'acceptation provisoire de mise en service doit avoir été obtenu au cours des 10 dernières années.

[65] En l'espèce, ils estiment que l'expression « au cours de [sic] cinq dernières années » représente une courte période de temps si l'on considère la longueur des chantiers de grande envergure.

[66] De plus, Demix soutient que l'expression « le nom de rue et de la municipalité » porte à conclure qu'il s'agit là d'un contrat octroyé uniquement par une municipalité.

[67] Le tableau de la Ville intitulé *Analyse de l'expérience des soumissionnaires*⁶² indique qu'elle a évalué cet aspect selon neuf critères⁶³ dont sept sont repérés à la clause, alors que deux semblent s'être immiscés, à savoir « montant réalisé en janvier 2016 » et « entrepreneur général ou sous-traitant ». En effet, la clause n'en traite aucunement.

[68] Ce tableau révèle que certains soumissionnaires n'ont indiqué que des projets effectués pour la Ville, alors que d'autres ont référé à des projets avec une autre ville ou avec le MTQ ou l'ADM.

[69] Certains ont indiqué des projets en cours et des projets entièrement réalisés.

⁶¹ Pièce P-32 de 500-17-093140-161.

⁶² Pièce P-14 de 500-17-093117-169 et pièce P-22 de 5000-17-093140-161.

⁶³ Chaque critère comporte une colonne.

[70] La compilation des résultats obtenus de l'étude comparative de certaines pièces⁶⁴ se résume au tableau suivant⁶⁵, lequel est fort révélateur:

RANG	PROJET CÔTE SAINTE-CATHERINE		PROJET BOULEVARD SAINT-MICHEL		PROJET AVENUE PAPINEAU	
	Nom	Montant	Nom	Montant	Nom	Montant
1	Bau-Val ⁽¹⁾	8 597 188 \$	Bau-Val ⁽¹⁾	16 373 685 \$	Demix ⁽⁹⁾	18 654 693 \$
2	Sade ⁽²⁾	9 848 974 \$	TNT ⁽⁷⁾	16 501 967 \$	Bau-Val ⁽¹⁾	19 349 388 \$
3	Duro King ⁽³⁾	10 215 366 \$	Michaudville ⁽⁸⁾	17 460 000 \$	Allia ⁽¹⁰⁾	19 969 004 \$
4	d'Amour ⁽⁴⁾	10 638 253 \$	G. Théoret ⁽⁵⁾	18 265 019 \$	Michaudville ⁽⁸⁾	20 520 000 \$
5	G. Théoret ⁽⁵⁾	10 878 083 \$			TNT ⁽⁷⁾	20 666 792 \$
6	Roxboro ⁽⁶⁾	11 095 687 \$				
7	TNT ⁽⁷⁾	12 416 697 \$				
8	Michaudville ⁽⁸⁾	12 706 558 \$				

[71] Ainsi, pour le *Projet Côte Sainte-Catherine*, les quatre plus bas soumissionnaires ont été considérés non conformes.

[72] En ce qui a trait au *Projet boulevard Saint-Michel*, le plus bas soumissionnaire a été considéré non conforme.

[73] Enfin, dans le cas du *Projet avenue Papineau*, les trois plus bas soumissionnaires ont été considérés non conformes.

[74] Ainsi, huit soumissionnaires sur dix-sept ont été considérés non conformes, soit près de 50 % d'entre eux.

[75] Ce résultat démontre que les soumissionnaires ont interprété différemment la clause en litige.

[76] Son ambiguïté a semé la confusion.

⁶⁴ Les données recueillies aux pièces P-8 de 500-17-093140-161 et P-14 de 500-17-093117-169 incluent les taxes. Les soumissions rejetées sur la base des clauses 13 et 15 sont surlignées.

⁶⁵ (1) Construction Bau-Val Inc. (6) Roxboro Excavation inc.
 (2) Sade Canada inc. (7) Groupe TNT inc.
 (3) Duroking Construction inc. (8) Les Entreprises Michaudville inc.
 (4) Pavages d'Amour inc. (9) Groupe CRH Canada inc. (Demix Construction)
 (5) Les Excavations Gilbert Théorêt inc. (10) Allia Infrastructures

[77] La Cour d'appel a reconnu qu'un appel d'offres est un contrat d'adhésion⁶⁶.

[78] En vertu de l'article 1432 du *Code civil du Québec*, une clause ambiguë s'interprète contre le stipulant (la Ville) et en faveur des adhérents (les soumissionnaires).

La qualification de l'irrégularité (majeure ou mineure)

[79] Il est admis que Demix et Bau-Val respectent la condition essentielle⁶⁷ de l'expérience tant recherchée⁶⁸ exigée à la clause précitée.

[80] La question qui demeure est de déterminer si l'omission de transmettre des informations complètes quant à celle-ci, lors du dépôt ou avant l'ouverture des soumissions, constitue une irrégularité majeure ou mineure.

[81] Le non-respect d'une condition essentielle constitue une irrégularité majeure susceptible d'entraîner le rejet d'une soumission⁶⁹.

[82] Par contre, le non-respect d'une condition accessoire constitue une irrégularité mineure qui peut être écartée ou régularisée dans le cadre de l'exercice d'une discrétion⁷⁰.

[83] En l'espèce, l'exigence de joindre «une lettre incluant l'information décrite» constitue-t-elle une condition essentielle ou accessoire?

[84] Selon la Ville, la partie finale de la clause est un carcan inextricable qui l'empêche d'exercer une quelconque discrétion.

[85] Elle invoque que l'omission précitée constitue une irrégularité majeure.

[86] Selon Demix et Bau-Val, cette omission résulte de l'ambiguïté de la clause⁷¹.

[87] Il s'agit d'une irrégularité mineure puisqu'y remédier ne modifie aucunement le prix ni le rang des soumissionnaires.

⁶⁶ *Régie d'assainissement des eaux du bassin de la Prairie c. Janin Construction (1983) Itée*, 1999 CanLII 13754 (QC CA).

⁶⁷ La décision *Réno-Tapis Plus Inc. c. Corporation d'hébergement du Québec*, 2005 CanLII 30756 (QC CS) [104] traite du respect d'une condition essentielle après l'ouverture des soumissions.

⁶⁸ Notre affaire se distingue de celle d'*EBC inc. c. Ville de Matane (Ville de)*, 2014 QCCS 5067 dans laquelle le plus bas soumissionnaire ne possédait pas l'expérience recherchée.

⁶⁹ *R.P.M. Tech Inc. c. Gaspé (Ville)*, 2004 CanLII 20541 (QC CA).

⁷⁰ *Id.*

⁷¹ Ils citent, à titre d'exemple d'une erreur découlant de l'ambiguïté d'une clause, l'affaire *Rimouski (Ville de) c. Structures GB Itée*, 2010 QCCA 219 [36].

[88] Ils invoquent, qu'en février 2016, la Ville avait demandé à Bau-Val d'acheminer une lettre manquante quant à l'identité du sous-traitant accrédité par Bell pour le *Projet Côte Sainte-Catherine* ce qui démontre que la Ville considérait qu'il s'agissait là d'une irrégularité mineure.

[89] De plus, à la même période, dans le cadre d'un autre projet d'envergure de même nature comportant une clause similaire, soit le *Projet Saint-Paul*, la Ville avait demandé à Bau-Val de lui faire parvenir sa lettre d'attestation d'expérience après l'ouverture des soumissions⁷².

[90] La Ville avait alors considéré que l'absence de la lettre d'attestation d'expérience constituait une irrégularité mineure et avait octroyé le contrat à Bau-Val.

[91] La Ville considère donc que l'omission de joindre une lettre d'attestation d'expérience constitue une irrégularité mineure mais considère que l'omission de joindre certaines informations dans une telle lettre constitue une irrégularité majeure.

[92] Il y a là un manque de cohérence de la Ville dans l'interprétation de cette clause, ce qui tend à confirmer son ambiguïté.

[93] L'expérience d'un soumissionnaire lui est intrinsèque. La lettre requise ne la lui confère pas. Elle en atteste simplement la possession qui pourra être vérifiée par la Ville.

[94] Le Tribunal est d'avis que l'expérience recherchée pour exécuter le contrat constitue la condition essentielle. Les autres aspects sont des accessoires qui ne visent qu'à en assurer le respect.

[95] L'omission en cause est donc une irrégularité mineure.

L'exercice de la discrétion de la Ville

[96] La Ville soutient enfin que si le Tribunal considère que l'irrégularité est mineure, elle n'a pas l'obligation d'exercer sa discrétion selon les articles 5.1.2 et 6.2 des documents d'appels d'offres.

[97] Elle craint que de demander ou permettre à Demix et à Bau-Val d'ajouter de l'information à leur soumission initiale porte atteinte au principe de l'égalité des soumissionnaires.

[98] Selon Demix et Bau-Val, ce principe fondamental ne serait nullement enfreint.

⁷² La liste de rappel indiquait cependant que le document était joint à la soumission.

[99] Ils considèrent que la Ville possède la latitude nécessaire pour demander de l'information supplémentaire lors de l'étude des soumissions.

[100] À preuve, les demandes formulées à Bau-Val en février 2016 de transmettre des lettres manquantes dans le *Projet Côte Sainte-Catherine* et le *Projet Saint-Paul*.

[101] En l'espèce, ils soulèvent que la Ville aurait dû constater que leurs lettres d'attestation d'expérience étaient incomplètes et leur demander de combler cette lacune.

[102] Selon eux, la Ville connaissait déjà leur expérience en raison des contrats antérieurs repérés sur le site Internet de celle-ci⁷³.

[103] Le Tribunal est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'imposer un tel fardeau à un corps public surtout lorsque sa taille est considérable et implique un nombre imposant de fournisseurs de services et de contrats⁷⁴.

[104] Selon Demix et Bau-Val, la Ville possède également la latitude nécessaire pour permettre la transmission d'informations manquantes après le dévoilement du refus des soumissions.

[105] Dans la mesure où les soumissionnaires, dont les soumissions ont été rejetées, ont reçu un courriel similaire leur révélant le motif du rejet, il n'y a pas lieu de craindre une atteinte au principe de l'égalité des soumissionnaires.

[106] En effet, à l'instar de Demix et Bau-Val, tous avaient alors la possibilité de réagir s'ils estimaient qu'ils respectaient la condition essentielle de l'expérience recherchée.

[107] À cet égard, Demix et Bau-Val s'étonnent d'une telle crainte invoquée par la Ville alors qu'elle s'apprête à octroyer le contrat du *Projet avenue Papineau* au quatrième soumissionnaire, soit Michaudville, dont la soumission est pourtant non conforme.

[108] En effet, il appert du tableau d'analyse de la Ville⁷⁵ que l'un de ses deux projets est inférieur aux 10 millions requis⁷⁶.

[109] Incidemment, le sommaire décisionnel du comité d'examen de la Ville⁷⁷ ne comporte aucune mention quant à la non-conformité de la soumission de Michaudville.

⁷³ Pièce P-9 de 500-17-093117-169.

⁷⁴ La présente affaire se distingue du cas *Excavation Fafard Inc. c. Saint Guillaume (Municipalité)*, 2004 CanLII 28695 (QC CS).

⁷⁵ Pièce P-14 de 500-17-093117-169 et pièce P-22 de 500-17-093140-161.

⁷⁶ Le coût des travaux complétés en 2014 était de 9,8 millions.

⁷⁷ Pièces P-21 et AYP-4 de 500-17-093140-161 et AYP-2 de 500-17-093117-169.

[110] La Ville explique qu'elle pouvait exercer sa discrétion puisqu'elle a considéré que cette irrégularité était mineure en ce que l'écart était moindre que celui des autres soumissions.

[111] Or, la Cour d'appel dans l'affaire *Ville de Rimouski*⁷⁸ énonçait qu'un donneur d'ouvrage ne peut exercer arbitrairement sa discrétion en adoptant une approche souple envers un soumissionnaire et une approche stricte envers les autres. Tous doivent être traités équitablement et sur un même pied d'égalité.

[112] De son côté, Michaudville plaide que la Ville a exercé sa discrétion de manière raisonnable et en toute bonne foi puisqu'elle a obtenu au préalable un avis juridique. Elle ajoute que la clause litigieuse est claire.

[113] L'argument quant à la clarté de la clause est peu convaincant car l'un des deux projets indiqués à sa lettre d'attestation est inférieur à la norme minimale requise. Il n'y a d'ailleurs aucune preuve que cette irrégularité a été corrigée depuis par Michaudville.

[114] Quant à la bonne foi, depuis l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *Martel*⁷⁹, il ne s'agit plus d'un critère dont on doit tenir compte lors de l'évaluation de l'interprétation d'une clause et la prise de décision d'un corps public.

[115] Enfin, il n'est pas possible d'apprécier la teneur de l'avis juridique puisqu'il n'a pas été produit au dossier de la Cour.

[116] Les deux soumissions retenues par le comité d'examen totalisent 37 millions⁸⁰ soit une somme inférieure à l'estimation initiale de la Ville qui plaide donc l'absence de préjudice financier. Le Tribunal n'est pas de cet avis.

[117] La soumission de Demix pour le *Projet avenue Papineau* s'élève à 18,6 millions⁸¹ alors que celle de Michaudville s'élève à 20,5 millions⁸² soit un écart de 1,9 million⁸³.

[118] La soumission de Bau-Val pour le *Projet Saint-Michel* s'élève à 16 373 685 et celle de Groupe TNT inc (2^e plus bas) à 16 501 967 \$ soit un écart de 128 282 \$.

[119] Ainsi, l'acceptation des soumissions corrigées de Demix et Bau-Val permettrait aux contribuables montréalais d'économiser près de 2 millions.

⁷⁸ *Rimouski (Ville de) c. Structures GB Itée*, 2010 QCCA 219 [78] et [79].

⁷⁹ *Martel Building Ltd c. Canada* [2000] 2 RCS 860. Voir également *Réno-Tapis Plus Inc. c. Corporation d'hébergement du Québec*, 2005 CanLII 30756 (QC CS) et *Rimouski (Ville de) c. Structures GB Itée*, 2010 QCCA 219.

⁸⁰ 37 021 967 \$.

⁸¹ 18 654 693 \$.

⁸² 20 520 000 \$.

⁸³ 1 866 000 \$.

[120] En 2009, la juge Eva Petras de notre Cour s'exprimait en ces termes :

[47] Ainsi, il serait déraisonnable pour un organisme public d'adopter une attitude trop rigide et formaliste, «de manière à ignorer l'intérêt public qui dicte de choisir la plus basse soumission pour éviter de dépenser les fonds publics». **Il aurait été inexplicable et abusif pour l'AMT de prendre la décision de payer 131 027 \$ de plus à cause d'une irrégularité mineure dans la soumission la plus basse. Elle devait donc exercer sa discrétion pour passer outre à ce manquement ou permettre à Excel de corriger l'irrégularité avant de confirmer l'octroi du contrat**⁸⁴.

[Notre accentuation]

[121] Finalement, Demix et Bau-Val soutiennent que l'irrégularité mineure a été corrigée en temps utile soit avant la réunion du conseil de Ville.

[122] Dans l'affaire *Ville de Rimouski*⁸⁵, le soumissionnaire avait également procédé à la correction avant l'adoption d'une décision par le conseil de Ville.

[123] La juge Nicole Duval Hesler de la Cour d'appel énonce alors:

[89] Le juge de première instance a estimé que devant cette situation, **la Ville n'avait plus la discrétion de refuser l'offre à meilleur prix, dans l'intérêt des contribuables**. Il m'est difficile de voir là une erreur donnant ouverture à l'intervention de la Cour [...].

[Notre accentuation]

[124] En matière de gestion de fonds publics, l'adoption d'un formalisme ou d'une rigidité excessive peut s'avérer contraire à l'intérêt de la collectivité⁸⁶.

[125] Dans notre affaire, la Ville n'est pas justifiée de prétendre que la clause litigieuse constitue un carcan qui l'empêche d'exercer sa discrétion en toute équité. En fait, l'expérience démontre qu'elle a déjà fait preuve de plus de souplesse en l'interprétant bien différemment.

[126] Le Tribunal est d'avis que l'omission de transmettre des informations complètes quant à leur expérience avant l'ouverture des soumissions résultait de l'ambiguïté de la clause et constituait une irrégularité mineure à laquelle il a été remédié en temps utile dans le meilleur intérêt des contribuables.

⁸⁴ *Groupe Benoît c. Agence métropolitaine de transport*, 2009 QCCS 406.

⁸⁵ *Rimouski (Ville de) c. Structures GB Itée*, 2010 QCCA 219.

⁸⁶ *Id.*

[127] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[128] **ACCUEILLE** la demande en injonction permanente de nature déclaratoire de Groupe CRH Canada inc. (Demix Construction) dans le dossier 500-17-093117-169;

[129] **ACCUEILLE** la demande en injonction permanente de nature déclaratoire de Construction Bau-Val inc. dans le dossier 500-17-093140-161;

[130] **DÉCLARE** que pour le *Projet avenue Papineau* (appel d'offres n° 293601) le plus bas soumissionnaire conforme est Groupe CRH Canada inc. (Demix Construction);

[131] **DÉCLARE** que pour le *Projet avenue Papineau* (appel d'offres n° 293601) le 2^e plus bas soumissionnaire conforme est Construction Bau-Val inc.;

[132] **DÉCLARE** que pour le *Projet boulevard Saint-Michel* (appel d'offres n° 283901) le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Bau-Val inc.;

[133] **ORDONNE** à la Ville de Montréal de ne pas octroyer les contrats liés aux appels d'offres n^{os} 293601 et 283901 à des soumissionnaires autres que Groupe CRH Canada inc. (Demix Construction) et Construction Bau-Val inc.;

[134] **LE TOUT** avec les frais de justice dans les deux dossiers.


ANNE JACOB, J.C.S.

500-17-093117-169
500-17-093140-161

PAGE : 18

500-17-093117-169

M^e Alexandre Sami
M^e Suzie Lanthier
GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats de la demanderesse

M^e Éric Couture
M^e Agnès Pignoly
DAGENAIS, GAGNIER, BIRON
Avocats de la défenderesse

M^e Simon Grégoire
M^e Mark Philips
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats de la mise en cause

500-17-093140-161

M^e Anne-Marie Jutras
JUTRAS AVOCATS INC.
Avocats de la demanderesse

M^e Éric Couture
M^e Agnès Pignoly
DAGENAIS, GAGNIER, BIRON
Avocats de la défenderesse

M^e Simon Grégoire
M^e Mark Philips
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats de l'intervenante

Date d'audience : Le 15 avril 2016



DÉCISION N° : 2013-CPSM-0257

Québec, le 5 décembre 2013

Les Pavages Dorval inc.
À l'attention de : Monsieur Jean-Pierre Malo
2282, rue Montée St-Rémi
Pointe-Claire (Québec) H9P 1L1

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Les Pavages Dorval inc. ✓
Autorisation n° 2013-CPSM-0257 n° d'identification de l'Autorité : 2700017843 ✓

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Les Pavages Dorval inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 décembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec :
Place de la Cité, tour Cominar
3640, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418 525-0937
ligne sans frais : 877 525-0937
téléco. : 418 525-9512

Montréal :
300, square Victoria, 12^e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G9
tél. : 514 396-0937
ligne sans frais : 877 525-0937
téléco. : 514 873-3090

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **Mardi, 27 mai 2014**

Fiche de l'entreprise

Nom : CONSTRUCTION BAU-VAL INC

Adresse du siège social : 2282, CH SAINT-RÉMI, DORVAL, QC, H9P 1L1, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700017843

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143718063

Autres noms d'affaires

- LES PAVAGES DOR VAL

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#) des services en ligne.

Dossier # : 1154102011

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466,36 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 4 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention 1339 - GDD 1154102011 amendée.xls](#)



[Répartition des coûts VM-CSEM 1339 amendée.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-07

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242

Division :

Dossier # : 1154102011

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466,36 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 4 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1154102011 addenda.xls](#)[1154102011 DGSRE Addenda.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Mélanie BRISSON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154102011

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

Rapport déposé au conseil municipal
Le 21 mars 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 21 mars 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154102011, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154102011

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 17 839 141,95 \$ (contrat: 16 501 967,01 \$ + incidences: 1 337 174,94 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 3 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 9 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154102011. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 10 mars 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154102011 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en :

- la reconstruction et la construction de 1127 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 250 mm à 1350 mm;
- la reconstruction et la construction de 1415 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm à 400 mm de diamètre;
- la réhabilitation de 750 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 600 X 900 mm;
- la réhabilitation de 350 mètres de conduite d'eau secondaire de 250 mm de diamètre;
- la construction d'une chambre de régulation de pression du réseau d'aqueduc et de travaux connexes;
- la reconstruction complète de la chaussée, des trottoirs, de bordures de mails et d'îlots;

- des travaux de remplacement du système d'éclairage;
- des travaux de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Ces travaux seront réalisés dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry.

Dans une démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 296 748,59 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 8,5 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié du 15 décembre 2015 au 27 janvier 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de publication a été de quarante-deux jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Trois addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Le processus d'appel d'offres s'est terminé le 27 janvier 2016. Sur trente-trois preneurs de cahier des charges, quatre firmes ont déposé une soumission. Parmi les vingt-neuf qui n'en ont pas déposé, cinq firmes sont connues comme étant des sous-traitants, deux firmes se sont désistées car elles trouvaient les travaux trop techniques et deux firmes se sont désistées car elles ne répondaient pas à la clause concernant l'expérience du maître d'œuvre.

Il y a un écart de prix de 7,8 % favorable à la Ville entre la soumission de l'adjudicataire proposé et la dernière estimation réalisée.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme en raison du non-respect de la clause 15 du cahier des charges relative à l'expérience du maître d'œuvre.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont bien compris que l'ajout d'une clause exigeant des soumissionnaires qu'ils aient réalisé dans le passé au moins deux projets de 10 M\$ et plus de nature similaire au cours des cinq dernières années visait à s'assurer de l'expérience et de la capacité de l'entrepreneur retenu à réaliser des travaux complexes d'envergure. Les membres de la Commission ont été rassurés de savoir que le Service a fait, avant le lancement de l'appel d'offres, une analyse de marché pour s'assurer que l'imposition de tels critères ne restreindrait pas la marché outre mesure.

Les membres ont aussi compris que la dernière estimation réalisée tenait compte de l'impact sur les coûts du projet de l'addenda no 3 qui visait à corriger une surestimation des quantités de roc.

Les membres ont enfin noté que les clauses relatives au programme d'évaluation des fournisseurs ont été ajoutées en addenda au cahier des charges. Il y a lieu de se réjouir de cet ajout, mais, compte tenu que ce programme a été adopté il y a plusieurs mois, il conviendrait de l'inclure systématiquement dans les documents d'appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154102011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1161009010**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur -Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Deric Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 9 859 221,34 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329703;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98,9 % par l'agglomération et à 1,1 % par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 13:58

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la

Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début des travaux	Fin des travaux
<p><u>Paquet A (tronçons 1 et 2; paquet faisant l'objet du présent dossier)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). · Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Implantation d'une signalisation spécifique en lien avec la vocation partagée prévue pour la rue McTavish au nord de l'avenue du Docteur-Penfield. 	Juillet 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet B (tronçons 3 et 4; voir dossier décisionnel 1161009008)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet C (tronçon 5; voir dossier décisionnel 1161009007)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet D (tronçons 6 à 8)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade 	Sept. 2016	Mai 2017

urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes et l'avenue McGill College. · Piétonnisation d'une voie sur quatre dans l'avenue McGill College de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie. Note : il est prévu que la voie piétonnisée soit celle située le plus à l'ouest de l'avenue.		
<u>Paquet E (tronçons 9 à 12)</u> · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre.	Sept. 2016	Nov. 2016
<u>Paquet F (tronçon 13)</u> · Réalisation d'aménagements de surface légers. · Construction d'un lieu de pause.	Sept. 2016	Nov. 2016

Le présent dossier porte sur les travaux requis dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent (paquet A).

Pour ces travaux, un appel d'offres public (# 329703) a été mené du 29 mars au 20 avril 2016. La durée de publication a donc été de 23 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 août 2016.

Trois addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	5 avril 2016	Ajout des plans de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Ajout de précisions quant au marquage, à la signalisation et aux feux de circulation.
2	11 avril 2016	Ajout de précisions quant aux travaux arboricoles, aux fermetures requises de vannes d'eau et aux caniveaux.
3	12 avril 2016	Ajout de précisions quant au phasage des travaux, aux pénalités possibles pour l'entrepreneur, aux excavations et aux remblais.

Mentionnons finalement que :

- les travaux liés au présent dossier touchent le site patrimonial du Mont-Royal et nécessitent pour cette raison l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Cette approbation est attendue d'ici la date prévue pour le début des travaux sur le terrain;

- le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC), car l'écart entre la soumission déposée par l'adjudicataire recommandé et l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres dépasse 20%;
- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0331 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, dont 1 conforme)

CG16 0330 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire).

CG16 0313 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires).

CE16 0795 - 11 mai 2016 - Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15155 (3 soumissionnaires).

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires).

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent.

De façon plus spécifique, ces travaux incluent :

Tronçon	Travaux
Avenue des Pins, entre McTavish et Redpath Crescent (longueur du tronçon : 0,4 km)	<ul style="list-style-type: none">· Déplacement et reconstruction de RTU (CSEM).· Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale.· Élargissement du trottoir nord et réfection partielle de la chaussée, entre les rues Redpath Crescent et Peel.· Reconstruction du trottoir sud, entre les rues Peel et McTavish.· Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.· Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.· Construction d'un lieu de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations du côté nord de l'intersection Peel/des Pins, à l'entrée du parc du Mont-Royal.· Installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, référents visuels marquant le tracé de la Promenade urbaine, etc.).· Réalisation de travaux de plantation.· Mise à niveau des feux de circulation aux intersections Peel/des Pins et Redpath Crescent/des Pins.
Rue McTavish, entre Docteur-Penfield et des Pins (longueur du tronçon : 0,24 km)	<ul style="list-style-type: none">· Reconstruction ou réhabilitation de branchements d'égout.· Reconstruction de la chaussée en béton.· Élargissement et réaménagement des trottoirs.· Construction d'un lieu de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations.· Installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, référents visuels marquant le tracé de la Promenade urbaine, etc.).· Implantation d'une signalisation spécifique en lien avec la vocation partagée prévue pour la rue.· Réalisation de travaux de plantation· Installation de nouveaux lampadaires.

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 10% de travaux contingents.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 670 000 \$, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux RTU, aux communications, au marquage et à la signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat prévu apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Boni et pénalités

En raison de l'importance du respect du calendrier de réalisation fixé, un boni et des pénalités potentiels ont été prévus au cahier des charges. De façon plus spécifique, l'adjudicataire :

- devra payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé pour chaque jour de

calendrier de retard par rapport à un certain nombre de dates butoirs fixées;

· pourra obtenir un boni de 2 500 \$ par jour si le chantier est complété avant le 16 mai 2017. Le montant maximal du boni ne pourra cependant dépasser 50 000 \$, avant taxes.

JUSTIFICATION

Justification des travaux

Les travaux prévus visent l'atteinte du principal objectif d'aménagement du projet, à savoir l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens : élargissement des trottoirs, augmentation de la canopée, ajout de mobilier urbain, etc.

Les travaux prévus visent également la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale dont la fin de la vie utile approche.

Analyse des soumissions

Sur 17 preneurs du cahier des charges, 2 firmes ont déposé une soumission et 15 n'en ont pas déposé, soit respectivement 11,7 % et 88,2 %.

Parmi les 15 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 8 sont connues comme étant des sous-traitants;
- une était en fait le consultant embauché par la Ville pour produire l'estimation de soumission;
- 6 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix *	Contingences *	Total *
1. Deric Construction inc. (licence RBQ # 5669-5729-01; attestation de Revenu Québec délivrée le 10.02.16)	8 910 667,13 \$	891 066,71 \$	9 801 733,84 \$
2. Sade Canada inc. (licence RBQ # 5680-8025-01; attestation de Revenu Québec délivrée le 19.02.16)	10 341 009,02 \$	1 034 100,90 \$	11 375 109,92 \$
Estimation de soumission préparée par Macogep inc.	7 335 117,74 \$	733 511,78 \$	8 068 629,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			10 588 421,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (\$) (la plus basse conforme - estimation)			1 733 104,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			21,5 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	1 573 376,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	16,1 %

* Tous les montants incluent les taxes.

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été vérifiée pour les deux soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Macogep inc. pendant l'appel d'offres s'élevait à 8 068 629,62 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par Deric Construction inc. et l'estimation de soumission est donc de 1 733 104,22 \$, soit 21,5%.

Après analyse, il a été constaté que les principaux écarts étaient liés à deux postes budgétaires. En effet, le prix total soumis pour le poste :

- « Travaux de trottoirs et bordures - Rue McTavish », soit 1 781 838,17 \$ (taxes et contingences incluses), était environ 298% plus élevé que celui estimé, soit 447 631,68 \$. Cette différence semble être en grande partie attribuable aux fosses d'arbres à implanter, qui sont plus vastes que dans plusieurs autres projets, et à la dalle de béton à construire sous le revêtement des trottoirs;

- « Travaux de chaussée - Rue McTavish », soit 868 107,24 \$ (taxes et contingences incluses), était environ 135% plus élevé que celui estimé, soit 368 854,85 \$. Cette différence semble être en grande partie attribuable à la chaussée de béton prévue.

De façon plus générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs et des sous-traitants, à la disponibilité de certains sous-traitants et à la proximité d'autres chantiers.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Deric Construction inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 30 juillet 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Deric Construction inc., est le suivant : 5669-5729-01. Une attestation valide délivrée le 10 février 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Rappelons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la CPEC, car l'écart entre la soumission déposée par l'adjudicataire recommandé et l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres dépasse 20%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du contrat prévu est de 9 859 221,34 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 8 910 667,13 \$ pour les travaux et un montant de 948 554,21 \$ pour les contingences et le boni potentiel (taxes incluses).

La dépense totale maximale prévue est de 10 529 221,34 \$ (taxes incluses), car le montant

requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 670 000 \$ (taxes incluses).

Dépenses assumées par l'agglomération - SGPVMR

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 98,9 % par le budget d'immobilisations du service requérant, soit le SGPVMR, pour un montant de 10 415 348,11 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net de 9 510 601,08 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-016 – Aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve -Montagne".

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Dépenses assumées par la ville centre - CSEM

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 1,1 % par la CSEM, pour un montant de 113 873,23 \$, taxes incluses.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus visent notamment l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- élargissement et réaménagement des trottoirs;
- élargissement et réaménagement des traverses piétonnes;
- agrandissement des fosses de plantation et ajout d'arbres;
- ajout de plantations arbustives;
- ajout de mobilier urbain (bancs, poubelles, supports à vélos, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif visé pour la fin des travaux est le 16 mai 2017 (i.e. le début des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal). Pour ce faire, il est nécessaire que ces travaux débutent dès le mois de juillet 2016.

Les travaux prévus occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des devis de maintien de la circulation ont été développés de concert avec l'ensemble des intervenants concernés, dont l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat de travaux par le conseil d'agglomération : 22 juin 2016.
- Début des travaux sur le terrain : juillet 2016.
- Fin du chantier : mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Anna VIZIOLI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Anna VIZIOLI, 11 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

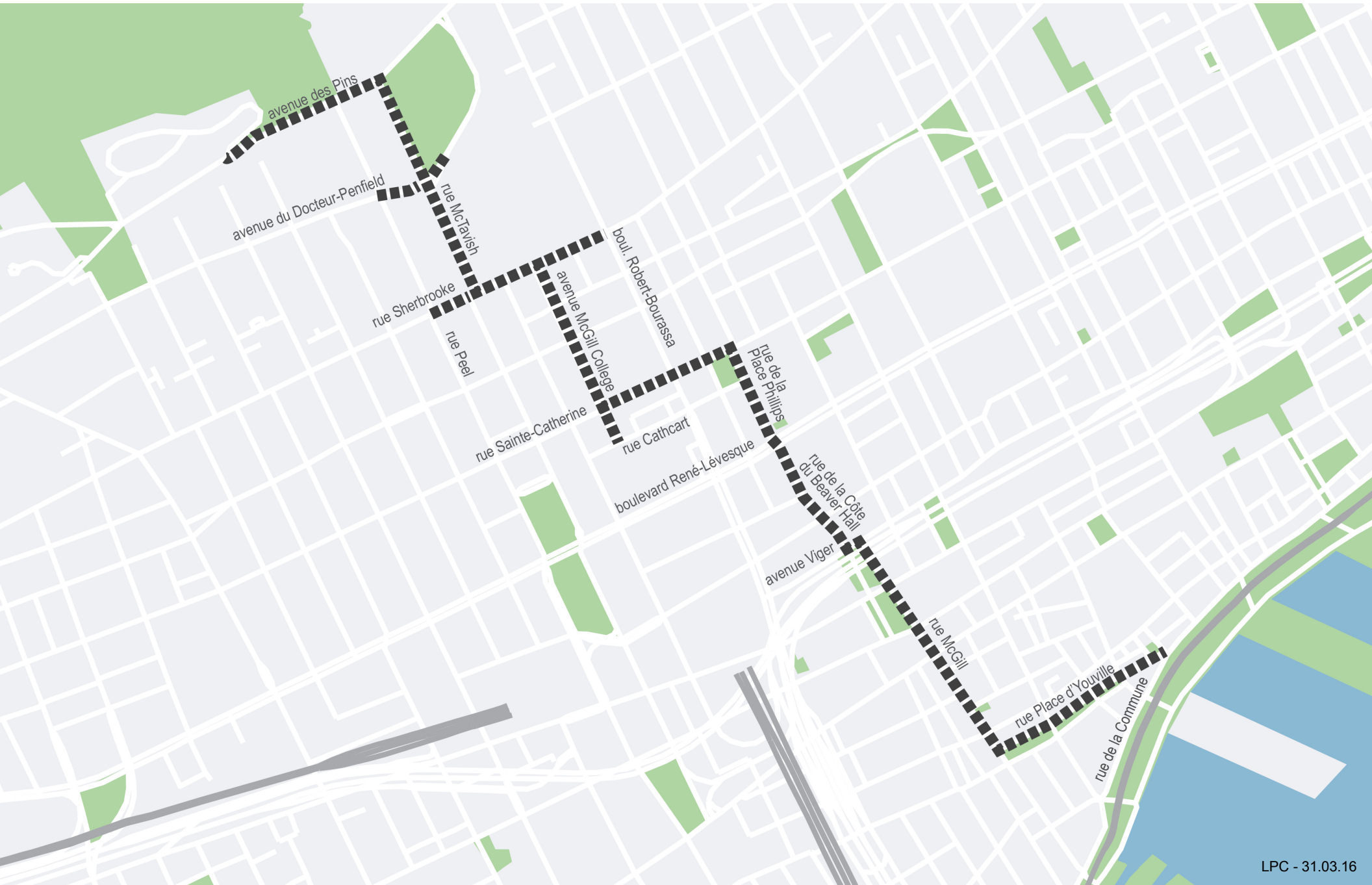
Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-24



SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION: 329703	DATE:
#GDD:	1161009010	DRM:	2016-05-10
RESPONSABLE:	Olivier Vaudrin-Charrette	GROUPE:	
INTITULÉ DU PROJET:	Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Travaux d'infrastructures et d'aménagement dans des Pins (entre McTavish et Redpath Crescent) et McTavish (entre Docteur-Penfield et des Pins)		

PROJET INVESTI: G36400 Desc et client-payeur: **Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	info additionnelle	
					Contingences et boni	Agglo (A) /Corpo (C)
1336400	150060	9 002 783,22 \$	9 859 221,34 \$	0,00 \$	948 554,21 \$	A
1636400-009	162366	452 000,98 \$	0,00 \$	495 000,00 \$	0,00 \$	A
1636400-010	162367	159 798,33 \$	0,00 \$	175 000,00 \$	0,00 \$	A
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		9 614 582,52 \$	9 859 221,34 \$	670 000,00 \$	948 554,21 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
SOUS-TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	

TOTAL	9 614 582,52 \$	9 859 221,34 \$	670 000,00 \$	948 554,21 \$
TOTAL (Contrat + Incidences)		10 529 221,34 \$		

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUSSION:	329703	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		GROUPE:	0	2016-05-10	
INTITULÉ DU PROJET:	Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Travaux d'infrastructures, de structures et d'aménagements dans McTavish (entre Sherbrooke et Docteur Penfield) et Docteur-Penfield (entre Peel et McTavish)				

Toutes taxes incluses		
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		9 801 733,84 \$
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	891 066,71 \$	
BONI DE PERFORMANCE POTENTIEL		57 487,50 \$
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques	150 000,00 \$	
Reproduction de plans, matériel informatique, etc.	20 000,00 \$	
Laboratoire (contrôle qualitatif)	175 000,00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	35 000,00 \$	
Communications	45 000,00 \$	
Mobilier urbain	200 000,00 \$	
Chloration et ouvrages connexes	45 000,00 \$	
TOTAL À REPORTER	670 000,00	670 000,00 \$
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		10 529 221,34 \$
Imputation (crédits)		9 614 582,52 \$
Montant de dépôt		
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% 457 891,77	TVQ 9,975% 913 494,09
Ristournes TPS et TVQ à 50%	914 638,82	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Olivier Vaudrin-Charrette
--------------	--	---------------	---------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1336400	SOUSSION:	329703	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	150060	GROUPE:	0	2016-05-10
INTITULÉ DU SOUS-PROJET: Travaux de construction				
ENTREPRENEUR ▶	DERIC CONSTRUCTION INC.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUSSION APPLICABLE AU PROJET 9 801 733,84 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 891 066,71 \$

BONI DE PERFORMANCE POTENTIEL 57 487,50 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 0,00 \$

Reproduction de plans, matériel informatique, etc. 0,00 \$

Laboratoire (contrôle qualitatif) 0,00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation 0,00 \$

Communications 0,00 \$

Mobilier urbain 0,00 \$

Chloration et ouvrages connexes 0,00 \$

TOTAL À REPORTER 0,00 0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 9 859 221,34 \$

Imputation (crédits) 9 002 783,22 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
 428 755,01 855 366,23

Ristournes TPS et TVQ à 50% 856 438,12

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Olivier Vaudrin-Charrette
--------------	--	---------------	---------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1636400-009	SOUSSION:	329703	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	162366	GROUPE:	0	2016-05-10
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Incidences : services techniques			
ENTREPRENEUR ▶	Non applicable			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE		
BONI DE PERFORMANCE POTENTIEL		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES :		
Utilités publiques	150 000,00 \$	
Reproduction de plans, matériel informatique, etc.	20 000,00 \$	
Laboratoire (contrôle qualitatif)	0,00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	35 000,00 \$	
Communications	45 000,00 \$	
Mobilier urbain	200 000,00 \$	
Chloration et ouvrages connexes	45 000,00 \$	
TOTAL À REPORTER	495 000,00	495 000,00 \$
Dépenses totales à autoriser		495 000,00 \$
Imputation (crédits)		452 000,98 \$
Montant de dépôt		
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% 21 526,42	TVQ 9,975% 42 945,21
Ristournes TPS et TVQ à 50%	42 999,02	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Olivier Vaudrin-Charrette
--------------	--	---------------	---------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1636400-010	SOUSSION:	329703	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	162367	GROUPE:	0	2016-05-10
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Incidences : services professionnelles			
ENTREPRENEUR ▶	Non applicable			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

BONI DE PERFORMANCE POTENTIEL

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Reproduction de plans, matériel informatique, etc.

Laboratoire (contrôle qualitatif)

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Communications

Mobilier urbain

Chloration et ouvrages connexes

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:
 À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Olivier Vaudrin-Charrette
--------------	----------------------	---------------	---------------------------

Ventilation du bordereau de soumission par catégorie d'actifs

PROMENADE URBAINE - DOSSIER 1161009010 - RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE INCLUANT DES TRAVAUX DE VOIRIE, DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE, DE FEUX DE CIRCULATION DE MÊME QUE DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE DANS LA RUE MCTAVISH ENTRE L'AVENUE DU DOCTEUR-PENFIELD ET L'AVENUE DES PINS OUEST ET DANS L'AVENUE DES PINS OUEST ENTRE LA RUE MCTAVISH ET REDAPTH CRESCENT (ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE)

POUR INTERVENTION - FINANCES

Catégorie d'actifs	Total travaux (taxes incluses) par catégorie d'actifs *
13010 - Conduites d'eau principales - Construction (D.V.40 ans)	1 798 491,84 \$
17010 - Rues base béton - Construction (D.V.35 ans)	969 999,23 \$
12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	294 821,19 \$
17030 - Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	5 912 115,79 \$
13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	99 101,55 \$
19010 - Lampadaires et systèmes d'éclairage (D.V.20 ans)	393 535,28 \$
17040 - Feux de circulation et signalisation (D.V.20 ans)	67 010,88 \$
19520 - Conduits souterrains (D.V.40 ans)	324 145,57 \$
Total incluant, contingences, boni et taxes	9 859 221,34 \$

* Le boni et les contingences potentiels ont été intégrés en totalité dans la catégorie d'actifs comprenant le plus de coûts de travaux.



Le 30 juillet 2014

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ERIC DESBIENS
500, RUE DU RESSAC
QUÉBEC (QC) G1J 5L7

N° de décision : 2014-CPSM-1039763
N° de client : 3000350548

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise, ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). CONSTRUCTION DERIC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 juillet 2017 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité tour Comnar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
600 square Victoria 22^e étage
C.P. 248 tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

		Soumissionnaire	Désistement
PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES			
1	Armatures Bois-Francis inc.		X
2	Bau-Québec ltée		X
3	Bordures Polycor inc.		X
4	Deric Construction inc.	X	
5	EBC inc.		X
6	Environnement Routier NRJ inc.		X
7	Forterra - St-Eustache		X
8	Granicor inc.		X
9	Groupe TNT inc.		X
10	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.		X
11	Les entreprises Claude Chagnon inc.		X
12	Macogep inc.		X
13	Neolect inc.		X
14	Pomerleau inc.		X
15	Réhabilitation Du O inc.		X
16	Sade Canada inc.	X	
17	Télécon inc.		X

2	15	17
12%	88%	100%

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 MARS 2015.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Aménagement - Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »

A15-SC-02

Localisation :	Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal (cité) Situé en partie à l'intérieur des limites de l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal Situé en partie à l'intérieur d'une Grande propriété à caractère institutionnel Traverse plusieurs secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
Reconnaissance provinciale :	Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré) Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) puisque le territoire est reconnu tant à l'échelle municipale que provinciale pour son patrimoine culturel et naturel exceptionnel et qu'il est situé dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à aménager une promenade urbaine depuis les abords du fleuve Saint-Laurent, dans le Vieux-Port, jusqu'à l'avenue des Pins, aux abords de l'accès Peel du parc du Mont-Royal.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Plusieurs parties sont impliquées à divers degrés dans ce projet, qui a été présenté à plusieurs reprises au comité exécutif. Le projet devra obtenir l'autorisation du Ministère de la Culture et des Communications, notamment en vue d'interventions archéologiques, celui-ci étant situé en partie dans des sites patrimoniaux déclarés. Divers partenaires ont aussi été consultés, dont la Table de concertation du Mont-Royal, la Société de transport de Montréal, Tourisme Montréal, les sociétés de développement commercial concernées ainsi que l'Université McGill, qui est impliquée de manière plus importante dans le projet. Enfin, une démarche de concertation sera mise sur pied afin d'en limiter l'impact sur les riverains.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

CONTEXTE DU PROJET

Le 17 septembre 2012, la Direction des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a présenté le projet préliminaire de promenades urbaines au CPM, en exposant la vision générale des promenades urbaines et la démarche de planification. Le comité a émis des recommandations dans une note interne datée du 1^{er} octobre 2012.

DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet prévoit l'aménagement d'une promenade urbaine reliant deux grandes composantes identitaires de Montréal, soit le fleuve et le mont Royal. Plus précisément, la promenade « Fleuve-Montagne » suivra la rue McGill depuis la rue de la Commune, dans le Vieux-Port, puis la côte du Beaver Hall et la place Phillips jusqu'à la rue Sainte-Catherine, et enfin l'avenue McGill College et la rue McTavish jusqu'à l'entrée du parc du Mont-Royal sur l'avenue des Pins. Le projet comprend des aménagements variés, tels que l'élargissement de trottoirs sur certains segments, l'installation de signalétique et d'une nouvelle œuvre d'art publique, le remplacement et l'ajout de mobilier urbain et le verdissement par l'ajout de plantations, entre autres. Comme intervention majeure, le projet prévoit de plus l'aménagement d'une voie partagée sur la rue McTavish et la fermeture d'une voie de circulation sur l'avenue McGill College.

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du SGPVMR lors de sa réunion du 27 mars 2015. L'analyse du CPM s'appuie sur la présentation du SGPVMR exposant la méthodologie et la démarche de positionnement du projet de promenade « Fleuve-Montagne » et porte sur les intentions en général, sans entrer dans le détail de l'aménagement de chacun des tronçons.

La promenade « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. À ce titre, elle se veut un projet signature pour Montréal et un projet phare en reliant deux endroits ayant une forte valeur symbolique et identitaire. Les objectifs sont diversifiés et ambitieux et la mise en œuvre peut s'avérer complexe. À cet égard, le Conseil salue et appuie la démarche de concertation mise sur pied par le SGPVMR entre les différents services, arrondissements et institutions concernées dans le cadre de l'aménagement de la promenade.

La complexité des intentions se perçoit dans le résultat, qui amène des traitements variés selon les contextes urbains et les usages proposés. Le CPM remarque en effet une certaine tension entre le souhait de créer une promenade comme destination à des fins de loisirs et celui de l'aménager comme lieu de « marchabilité » lié à une expérience de la ville au quotidien, pour se rendre d'un point à l'autre. Il se questionne sur la compatibilité de ces deux caractères au sein du même projet, car il lui apparaît que ces objectifs peuvent créer des conflits fonctionnels. Ainsi, le caractère du projet varie selon les sections : il s'en tient parfois à du verdissement ou à des ajustements, souvent bien pensés, pour améliorer l'expérience urbaine. Mais, à d'autres moments, il tend vers un effet signature du domaine public par des effets visuels ou des intentions programmatiques visant à donner un caractère différent à des tronçons de rues. Le CPM formule dans les paragraphes suivants des recommandations quant à certains enjeux à considérer et certains aspects du projet qui, selon lui, pourraient être améliorés.

Linéarité et arrimage

Le projet de promenade prévoit l'aménagement de trois grands tronçons nord-sud, reliés par trois plus petits tronçons est-ouest sur les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke et l'avenue des Pins. Compte tenu de son nom, ce tracé pose le problème de sa lisibilité. D'une part, il est non linéaire, donc discontinu ; d'autre part, tel qu'il a été présenté au CPM, son arrimage avec le fleuve n'est pas explicite.

En regardant la trame urbaine, d'autres tracés linéaires ou continus sont envisageables. Toutefois, le comité comprend que la complexité de la commande, en termes de programmation de parcours, ait défini le choix de ce tracé segmenté. Malgré ses réserves, le CPM prend donc acte que la promenade est formée de tronçons distincts, mais constate la difficulté d'assurer certains liens est-ouest ainsi que le manque de fluidité général du tracé.

Le comité croit que certains liens est-ouest devraient faire l'objet de réflexions spécifiques, en particulier celui entre la place Phillips et l'avenue McGill College, assuré par la rue Sainte-Catherine. Celle-ci est un bon exemple des enjeux de l'arrimage du tracé à la trame urbaine. Comme on le sait, cette rue, d'une part, constitue déjà un parcours urbain fortement ancré dans l'histoire de Montréal et, d'autre part, fait actuellement l'objet d'une démarche pour en améliorer l'expérience. À cet effet, le comité salue l'effort de concertation actuel avec l'équipe du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine, et insiste sur la pertinence que la promenade soit assujettie aux améliorations et aménagements qui sont prévus actuellement sur cette voie.

Pour ce qui est du lien avec la place d'Youville, il serait souhaitable d'envisager une coordination avec le projet de Cité d'archéologie et d'histoire du musée Pointe-à-Callière. Sur la rue Sherbrooke, le lien avec l'entrée du campus de l'Université McGill apparaît être un autre point sensible pour un arrimage avec le portail d'entrée de l'université. Le comité appuie à cet effet le SGPVMR dans son effort de concertation avec l'institution.

Somme toute, bien qu'une signalétique – qui n'est pas encore définie à ce stade-ci – soit prévue dans le projet, le comité est d'avis que le tracé choisi est plutôt artificiel pour le promeneur du quotidien. Compte tenu du caractère discontinu, il serait souhaitable d'éviter de compenser par une signalétique forte et directive encourageant les gens à marcher d'un bout à l'autre de la promenade mais plutôt d'accepter qu'elle permette d'être parcourue par sections et qu'elle participe à des raccordements multiples avec les secteurs urbains qu'elle traverse. Ainsi, le comité croit qu'il serait bénéfique de permettre d'autres ancrages ou raccords afin d'assurer un maillage avec le contexte environnant. Par ailleurs, il considère que la configuration et que des dispositifs d'orientation (repères, ouvertures visuelles, continuité de traitement des matériaux, etc.) sont préférables à la signalétique par affiches et panneaux, surtout dans un environnement déjà très encombré visuellement.

Interventions

Les tronçons seront aménagés selon des traitements différents. Sur certains d'entre eux, les interventions prévues semblent très appropriées, alors que d'autres mériteraient de faire l'objet de plus d'aménagement. Il appert que les interventions sont guidées par trois logiques : la requalification urbaine, l'idée de signature du projet ainsi que celle de voie partagée et de verdissement. Le CPM appuie le SGPVMR dans ses réflexions à cet égard et l'invite à étudier de plus près certains aspects qui mériteraient d'être améliorés pour le bénéfice du projet, tel que l'arrimage entre les différents tronçons et l'intégration des éléments d'intérêt existants dans la promenade.

La requalification urbaine

Le CPM appuie le fait que, sur plusieurs tronçons dont le caractère urbain est bien défini et l'expérience déjà riche (rue McGill, square Victoria), les interventions visent à améliorer et à corriger l'existant, tel que l'élargissement de trottoirs à certains endroits, la plantation d'arbres et le réaménagement des traverses piétonnières. Le projet mise ainsi sur de bonnes pratiques de design urbain. Le CPM note toutefois que la place Phillips, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, n'est pas traitée. La largeur de la rue, la forte présence de stationnements et le potentiel de plantations d'arbres sur ce tronçon portent à croire que des améliorations sont possibles. Qui plus est, il s'agit d'un ensemble historique important, articulé par deux places, la place du Frère-André et le square Phillips, qui semblent particulièrement sensibles et qui doivent par conséquent inciter à une grande prudence. Le CPM souhaiterait être mis à contribution lorsqu'un projet de requalification de ce segment sera élaboré.

Le conseil souligne également que l'arrimage avec l'existant devrait être plus important. La mise en valeur des sites historiques et patrimoniaux constitue un enjeu important pour le CPM. Bien que cette intention ait été énoncée brièvement, la présentation du projet n'a pas fait état d'une vision ou d'une méthodologie à cet effet. Le comité souligne l'intérêt d'intégrer au projet une mise en valeur des bâtiments et des sites historiques et patrimoniaux situés aux abords de la promenade. Cela permettrait un arrimage intéressant qui, s'il est bien réalisé, diminuerait la nécessité de réaliser une signalisation le long du parcours pour le rendre lisible.

Effet signature

Le comité comprend que la recherche d'un effet signature fasse partie de la commande, mais cela soulève certaines préoccupations. Parmi les interventions prévues, il questionne quelques parties de la promenade qui présentent des effets visuels soutenus et qui doivent accueillir une programmation événementielle. Il conçoit que l'idée d'animation fasse partie du projet, dans l'idée d'en faire un lieu de socialisation, mais il considère que les effets visuels devront être bien mesurés pour s'accorder au caractère du lieu et éviter la surenchère d'activités, qui peut devenir contraire à l'idée même de promenade et celle de mise en valeur du cadre urbain. De plus, le comité est moins enthousiaste par rapport à certains effets visuels proposés, comme ceux de la côte du Beaver Hall, dont il est difficile de saisir la plus-value des tracés fantaisistes sur la chaussée en termes de mise en valeur du milieu urbain existant. Pour ce qui est d'autres segments, il considère que le marquage visuel des espaces piétonnés doit être approprié pour concilier l'usage et le contexte. Parmi ces espaces piétonnés, le CPM constate avec les requérants le fait que le traitement sur un seul côté de l'avenue McGill College pose une difficulté compte tenu des perspectives différentes au sud et au nord. De manière générale, le conseil recommande d'user de prudence et de sobriété plutôt que d'insister sur un certain effet signature.

Verdissement, développement durable et voie partagée

Le comité appuie les intentions de verdissement de certaines parties de la promenade, notamment en bonifiant la plantation d'arbres et l'ajout d'aménagements paysagers. Une attention particulière devrait aussi être apportée au choix des essences. Le comité appuie le fait que le projet fasse figure d'innovation du point de vue du développement durable et serve notamment de prototype quant aux infrastructures vertes (par exemple : système végétalisé de gestion des eaux pluviales, verdissement des voies de circulation, etc.). Il serait ainsi bénéfique d'étendre le plan de gestion des eaux pluviales au-delà de la rue McTavish à l'ensemble du parcours. Il

pourrait aussi être envisageable de doter la promenade d'un statut particulier pour la gestion de la neige et de la glace et d'en faire un exercice démonstratif en développant des manières de faire plus écologiques.

En outre, le CPM questionne l'aménagement paysager esquissé dans cette ébauche du projet. À cet égard, il considère plutôt qu'une attention particulière doit être portée à l'arrimage entre la rue McTavish et le parc Rutherford, actuellement en réaménagement. Le parc et l'aménagement de la rue partagée devraient être réfléchis en complémentarité. Le comité souligne l'importance d'innover quant à l'aménagement de la voie partagée sur la rue McTavish, en vue de développer une typologie qui puisse inspirer des aménagements similaires à travers la ville.

Exemplarité

Le comité souligne toute l'importance de saisir l'occasion de développer ce premier projet de promenade urbaine au sein de la ville de manière à servir d'exemple aux arrondissements qui pourront ainsi s'en inspirer pour des projets futurs. Il serait par ailleurs souhaitable de saisir l'opportunité de la réalisation de ces travaux de reconfiguration et de requalification de l'existant pour développer de nouvelles façons d'améliorer le domaine public. Le CPM souhaite que ce projet contribue, par son exemplarité, à faire avancer la culture dans les pratiques d'aménagement au sein de la Ville en visant l'innovation. Il encourage le SGPVMR dans ses réflexions à ce sujet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine émet un avis favorable au projet de promenade « Fleuve-Montagne » tel qu'il lui a été présenté, et émet des recommandations sur les aspects suivants :

- améliorer la fluidité et la connectivité de la promenade en permettant d'autres points d'ancrages ou « portes d'entrée » et assurer un arrimage avec les projets de réaménagement existants;
- veiller à assurer des aménagements qui mettent en valeur les éléments d'intérêt existants, en particulier les bâtiments et sites patrimoniaux et historiques, notamment sur la place Phillips, qui inclue le square Phillips et la place du Frère-André;
- favoriser la sobriété dans la signalétique et le design urbain;
- développer davantage les infrastructures vertes;
- aborder l'aménagement de la promenade de manière à servir de projet pilote et de figure d'exemplarité pour de futurs projets.

Le président,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 27 avril 2015

Dossier # : 1161009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention 1359 - GDD 1161009010.xls](#)[Répartition des coûts VM-CSEM 1359.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1161009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1161009010.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Paul KANAAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE161009010**

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161009010

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent. Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 9 859 221,34 \$ + incidences 670 000 \$). Appel d'offres public 329703 - Deux soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris les explications du Service sur la présence de seulement deux soumissionnaires pour ce contrat, mais ont jugé cette situation regrettable.

Les membres ont apprécié l'inclusion au dossier décisionnel d'un bordereau avec une ventilation des prix selon de grandes catégories. Cependant, ils auraient voulu obtenir une ventilation plus détaillée avec des prix unitaires et des coûts mesurés, par exemple, au mètre linéaire pour les bordures et les trottoirs.

Les membres ont aussi demandé au Service de s'assurer qu'une ventilation des incidences soit incluse au dossier décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161009010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

La Commission recommande que les services municipaux intègrent à leurs sommaires décisionnels, lorsque cela s'applique, des renseignements détaillés sur les coûts unitaires ou au mètre linéaire pour certains travaux, comme la réhabilitation de conduites d'aqueduc ou d'égout et la construction de chaussées, de bordures et de trottoirs.



Dossier # : 1161029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq soumissionnaires - Contrat 14677.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,20 % par l'agglomération, pour un montant de 1 378 088,93 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-24 09:29

Signataire : Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq soumissionnaires - Contrat 14677.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet s'inscrit dans la continuité des investissements que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) entend réaliser pour maintenir ses installations en bon état de fonctionnement au meilleur coût possible. Le garage des Carrières, situé dans la cour des Carrières, partage ses espaces avec les ateliers de menuiserie récemment déménagés du 200 Bellechasse (2015). Les ateliers de menuiserie fabriquent, assemblent et réparent le mobilier urbain pour les besoins de l'agglomération de Montréal; quant au garage, on y fait l'entretien et la réparation des véhicules lourds et légers appartenant à la Ville. Il est aussi utilisé pour entretenir et réparer les équipements de la Division des parcs et dessert principalement les arrondissements situés au centre et au nord de l'agglomération. Ces activités relèvent du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

Le bâtiment a été construit en 1956 et l'état des conduites d'eau ne permet plus d'effectuer des réparations ponctuelles, il faut les remplacer au complet. Les équipements électriques sont désuets et le cheminement des conduits électriques dans les dalles de plancher en béton pose problème aux équipes d'entretien à cause des défauts de mise à la terre intermittents. En effet la plupart des planchers sur sol dans la cour des Carrières sont instables (ancienne carrière), par contre les bâtiments sont stables car ils reposent sur des pieux.

Les vitres du garage sont à simple vitrage montées sur des profilés métalliques et occupent une très grande partie des murs côté sud.

Dans l'espace réservé à l'entreposage des véhicules du SMRA (extérieur du bâtiment), on y trouve un mur de soutènement qui est endommagé et dont l'amont est utilisé comme espace de stationnement par un autre Service. Une étude de faisabilité réalisée par l'ingénieur en structure a permis de déterminer la solution la plus rentable pour le reconstruire et ainsi permettre de maximiser les espaces d'entreposage en aval.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme d'architecte Services intégrés Lemay et associés inc. avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 11 mars au 13 avril 2016, date d'ouverture des soumissions, laissant 30 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 13 avril 2016.

Trois addenda ont été émis pour répondre aux questions des entrepreneurs :

- 01 avril 2016 Report de la date d'ouverture des soumissions du 06 au 13 avril 2016;
- 04 avril 2016 Émission de plans et devis pour répondre aux diverses questions des soumissionnaires en architecture et en ingénierie;
- 07 avril 2016 Émission de plans et devis pour clarifier les équivalences et fournir des données sur la gestion des sols contaminés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0390 -29 avril 2014 - Autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et l'agrandissement du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5645.

CG15 0388 -18 juin 2015 - Autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser principalement les travaux suivants :

- Le remplacement de toutes les fenêtres et de quelques portes extérieures;
- Le remplacement de toute la tuyauterie d'eau domestique et sa distribution;
- Le remplacement des équipements sanitaires, de la robinetterie et des cloisons;
- L'installation de lave-yeux et de fontaines réfrigérées;
- La conversion de bureaux en une salle de réunion;
- L'installation d'un nouveau système de climatisation pour la nouvelle salle de réunion et les bureaux des contremaîtres;
- Le remplacement de toute la distribution électrique, y compris les équipements et panneaux électriques;
- Le remplacement d'un système de chauffage / ventilation desservant les toilettes, les vestiaires et la salle à manger;
- Le remplacement des appareils d'éclairage;
- La réparation de la maçonnerie à différents endroits;
- La reconstruction d'un mur de soutènement situé dans le stationnement face au garage.

Divers travaux ponctuels de maçonnerie sont prévus au contrat mais d'autres travaux connexes pourraient néanmoins s'avérer nécessaires étant donné l'état du bâtiment, d'où les 10 % de travaux contingents inscrits au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes serviront principalement au contrôle de qualité des matériaux, à la gestion des sols contaminés et à divers travaux d'ajustements qui pourraient être réalisés par des tiers.

À noter que les travaux en électricité seront réalisés après les heures de travail pour ne pas perturber les opérations du garage.

À la suite de l'appel d'offres public 5839, quinze (15) firmes dont l'APCHQ et l'APECQ se sont procurées le cahier des charges, cinq d'entre elles ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Axe Construction Inc.	Non
Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)	Non
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)	Non
Construction Doverco Inc.	Oui
Gastier M.P. Inc.	Non
Corporation de Construction Germano	Oui
Groupe Lessard Inc.	Non
Hulix construction	Non
Le Groupe St-Lambert	Oui
Potosi Construction	Non
Procova Inc.	Oui
Norgéreq Ltée	Oui
MDM Construction	Non
Les Entreprises QMD Inc.	Non
Les services électriques Blanchette Inc.	Non

Le présent dossier doit être soumis à un examen par la commission en raison de l'écart de plus de 20 % entre l'estimation des professionnels et la soumission de l'adjudicataire.

La validité des soumissions étant de 180 jours, aucune disposition n'est à prévoir.

JUSTIFICATION

Cinq entrepreneurs généraux, soit un tiers des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission et toutes sont conformes. Gastier M.P. Inc, Les services électriques Blanchette Inc. et Groupe Lessard Inc. n'ont pas déposé de soumission parce qu'ils se sont procurés le cahier des charges à titre de sous-traitants. L'association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et l'association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) se sont procurées le cahier des charges pour informer leurs membres.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Norgéreq Ltée	2 242 983,29 \$	224 298,33 \$	2 467 281,62 \$
Le Groupe St-Lambert	2 270 957,45 \$	227 095,75 \$	2 498 053,20 \$

Construction Doverco Inc.	2 338 716,82 \$	233 871,68 \$	2 572 588,50 \$
Procova Inc.	2 386 881,00 \$	238 688,10 \$	2 625 569,10 \$
Corporation de Construction Germano	3 153 386,00 \$	315 338,60 \$	3 468 724,60 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	3 009 840,79 \$	300 984,08 \$	3 310 824,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			2 726 443,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			10,50 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 001 442,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			40,59 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 843 543,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 25,48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			30 771,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,25 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels tenant compte des addenda émis était de 3 310 824,37 \$, soit \pm 25 % plus élevée que la plus basse soumission conforme. L'écart important s'explique parce que les charges générales, le coût des travaux en maçonnerie et le coût des travaux en électricité ont été surestimés par les professionnels (voir tableau écarts significatifs en pièces jointes). L'explication provient du fait que les conditions de marché sont favorables à la Ville et que l'ingénieur en électricité a largement surestimé les coûts engendrés par le fait que les travaux s'effectuent en hauteur et le soir dans un garage où les pertes de temps ne sont pas selon lui négligeables alors que pour l'entrepreneur général ses surcoûts sont insignifiants.

Par ailleurs, les quatre soumissions les plus basses présentent un écart infime entre elles d'environ 2 %. On peut en déduire que dans l'ensemble les soumissions s'avèrent cohérentes, reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres et que l'émission des addenda y a certainement contribué.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences prévues au contrat (10 %).

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels du projet. La plus basse soumission est conforme et recommandée (voir recommandation des professionnels en pièces jointes).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat bien que l'entreprise en détient une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 2 691 579,95 \$ sera assumé comme suit :
 Un montant maximal de 1 313 491,02 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 15-082- Corpo). Le solde, soit 1 378 088,93 \$ sera assumé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070.

Cette dépense sera assumée à 51,20 % par l'agglomération (voir intervention du Service des finances).

Le coût total maximal du présent contrat inclut les contingences 224 298,33 \$ (10 %) et les incidences 224 298,33 \$ (10 %).

Le budget est disponible au PTI 2016 - 2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Dans le cadre de la Politique de développement durable des édifices municipaux (PDDEM), ce projet de remplacement de fenêtres et travaux connexes n'est pas assujéti à l'exigence LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux en électricité n'affecteront pas les opérations du garage car ils s'effectueront de nuit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas car ce projet n'affecte pas les opérations des occupants et est circonscrit à l'immeuble.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Juin 2016

Réalisation des travaux Juin à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean DANEAULT, Service du matériel roulant et des ateliers
François JOANNETTE, Service du matériel roulant et des ateliers
Olivier RENAUD, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

François JOANNETTE, 11 mai 2016
Olivier RENAUD, 11 mai 2016
Réjean DANEAULT, 11 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

André CAZELAIS
Chef de section
Gestion immobilière - Corporatif
Tél. 514 872-2419

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514 872-2619
Approuvé le : 2016-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-20

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO : 5839

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 04 - 14

Contrat : 14677 Mandat : 17825-2-001 Bâtiment : 0113

Titre
Garage des Carrières- Remplacement des fenêtres, mise aux normes de la plomberie et de l'électricité

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

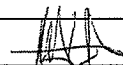
Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Norgereq Ltée	2 467 281,62 \$	CONFORME
DEFAULT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture 			
Commentaire : aucun			
2	Le Groupe St-Lambert	2 498 065,85 \$	CONFORME
DEFAULT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture 			
Commentaire : DANS LE SOMMAIRE DE LA VENTILATION DU MONTANT, AU CHAPITRE 05 - MÉTAUX, IL EST INSCRIT 9 088,00\$ CEPENDANT AU BORDEREAU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX À LA DIVISION 05 - MÉTAUX, IL EST INDIQUÉ 9 098,00\$. LE TOTAL DE LA SOUMISSION PASSE DE 2 498 053,19 À 2 498 065,85\$.			
3	Construction Doverco	2 572 588,50 \$	CONFORME
DEFAULT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture 			
Commentaire : aucun			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Procova Inc.	2 625 569,10 \$	CONFORME
DÉFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
5	Corporation de Construction Germano	3 468 725,00 \$	CONFORME
DÉFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
6		\$	CONFORME
DÉFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : aucun			
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	plus haute soumission \$	voir statistiques ci-après
conformes : non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure :			

Signature

Firme : Services intégrés Lemay et associés inc. (Lemay)

Fonction : Chargé de projet nom : Marc-André Lemaire



Le 4 mai 2016

Monsieur Belgacem Himeur, MGP
 Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
 303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

projet : Garage des Carrières (0113) – Remplacement des fenêtres, mise aux normes de la plomberie et de la distribution électrique.

objet : Rapport de soumission – Appel d’offres

Contrat : 14677 – Mandat : 17825-2-001

opus : 15-0324

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions du **13 avril 2016** pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons par la présente nos commentaires concernant l'étude des documents de soumission.

1. Soumission

Cinq (5) entrepreneurs, ont présentés une soumission. La liste suivante place par ordre de prix les soumissionnaires (toutes taxes incluses) :

1	<i>Norgéreq Ltée</i>	2 242 983,29 \$	<i>conforme</i>
2.	<i>Le groupe St-Lambert</i>	2 270 957,45 \$	<i>conforme</i>
3.	<i>Construction Doverco Inc.</i>	2 338 716,82 \$	<i>conforme</i>
4.	<i>Procova.</i>	2 386 881,00 \$	<i>conforme</i>
5.	<i>Corporation de construction Germano</i>	3 153 386,00 \$	<i>conforme</i>

2. Conditions essentielles à la recevabilité d'une soumission

Les cinq (5) soumissions reçues ont été jugées conformes suite à l'analyse de celles-ci par la Ville de Montréal.

Les cinq (5) soumissions sont valides jusqu'au 10 octobre 2016, soit cent quatre-vingt (180) jours après l'ouverture des soumissions, à l'échéance du cautionnement de soumission.

3. Budget

Le coût estimé par les professionnels pour les travaux de remplacement des fenêtres au Garage des Carrières (ref.: estimation classe A, émission pour appel d'offres, le 12 avril 2016) est de **2 617,821.95 \$** avant taxes et contingences de construction.

Le montant de la soumission la plus basse reçue de « **Norgéreq Ltée** » est de **1 950, 844.35 \$** avant taxes et ne s'inscrit pas à l'intérieur des prévisions budgétaires. L'écart représente une différence de 666 977,60 \$, soit une diminution

lemay

projet : Garage des Carrières – Remplacement des fenêtres et mise aux normes.
objet : Rapport de soumission – Appel d’offres
Contrat : 14677 – Mandat : 17825-2-001
opus : 15-0324

de 25,5 %, entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des coûts préparée par les professionnels.

4. Analyse des soumissions

Pour les détails de comparaisons des coûts de chaque item, voir le tableau d'analyse de soumissions en pièce-jointe.

De façon générale, on remarque une certaine constance dans le coût total des quatre (4) plus bas soumissionnaires mais une disparité entre les coûts détaillés des différentes soumissions et de l'estimation. Les variations de coûts observées suggèrent que la distribution des coûts aux différents items diverge entre les soumissions ainsi qu'à l'estimation des professionnels.

Tout d'abord, nous constatons des écarts plus importants entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation dans les divisions suivantes :

Généralités + Division 01 Exigences générales : Différence de -265 234.12\$, soit -61%
 Division 04 Maçonnerie : Différence de -245 860.64\$, soit -70%
 Division 05 Métaux : Différence de 6000 \$, soit 176%
 Division 06 Bois et plastiques : Différence de 25 050 \$, soit 506%
 Division 07 Thermique humidité : Différence de -20 773.71\$, soit -73%
 Division 09 Finition : Différence de 22 805.36 \$, soit 48%
 Division 16 Électricité : Différence de -157 000 \$ soit -24%

Nous observons que les coûts reçus de différentes soumissionnaires pour les items cités ci-haut semblent comparables. À certaines divisions (voir Division 05, 06, 07 et 09), bien que le pourcentage d'écart soit très élevé, la différence de montants est moins importante en regard de la somme de l'ensemble des travaux et peut s'expliquer en partie par une différence dans la répartition des coûts entre des divisions. La somme des écarts de ces divisions s'élève à 33 081,65\$ ou 1.3% d'écart à l'estimation (au-dessus), ce qui est un écart raisonnable. Par contre, si nous isolons la somme totale des montants les plus significatifs, soit les Généralités et division 01, la division 04 maçonneries et 16 électricité, la somme est de -668 094.76\$, ce qui représente un écart de -25.5% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des coûts préparée par les professionnels. Ces différences significatives concernant des divisions spécifiques peuvent indiquer une erreur de compréhension des travaux par le soumissionnaire.

La ventilation des coûts de la plus basse soumission présente plusieurs items qui sont semblables aux autres soumissions reçues à l'exception de certains items dont les coûts sont nettement inférieurs, notons les Divisions 03 Béton et 07 Thermiques humidités. Il toutefois possible que le soumissionnaire ait inclut une part de ces coûts dans d'autres divisions. Nous soulignons que les coûts de la soumission sous Division 03 Béton doivent être comparés avec les coûts en structure à l'estimation.

À l'inverse en Mécanique, le plus bas soumissionnaire a indiqué le prix le plus élevé de tous, soit 427 900 \$ ce qui présente un écart de 21% par rapport l'estimation des professionnels. Il est difficile d'identifier la source exacte de l'écart mais un des facteurs peut être la présence de fournisseur exclusif en régulation numérique.

projet : **Garage des Carrières – Remplacement des fenêtres et mise aux normes.**
objet : **Rapport de soumission – Appel d'offres**
Contrat : **14677 – Mandat : 17825-2-001**
opus : 15-0324

Suivant ces points, il est possible qu'il y ait eu erreur d'interprétation des documents de la part de certains des soumissionnaires. La réalisation de travaux en hauteur, en espaces clos, l'enlèvement de matières dangereuses, les interventions à réaliser de soir, de nuit et de fin de semaine, le phasage des travaux, la mise en place d'installations temporaires, etc. sont autant de facteurs influant aux résultat des coûts finaux des soumissions.

Bien qu'une condition de marché favorable puisse expliquer un certain écart, celui-ci semble trop important pour être attribué uniquement à cette condition. Dans ce contexte, il pourrait être opportun de vérifier avec l'entrepreneur que la portée des travaux et les demandes des documents ont bien été comprises. Certains écarts sont significatifs et représentent une portion importante des travaux à réaliser.

Il existe depuis la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction une volatilité dans les prix à travers toute l'industrie de la construction ce qui entraîne un marché imprédictible. Cette volatilité se manifeste alors également dans les prix des soumissions que nous étudions actuellement et il n'est pas hors du commun de voir fluctuer les prix selon la disponibilité générale des entrepreneurs, les coûts des matériaux et les nouvelles tendances du marchés.

5. Références sur l'entrepreneur le plus bas conforme

« **Norgereq Ltée.** » opère sous le numéro de licence **2666-7014-73**, dont le renouvellement annuel est due pour le 20 mars 2017 et possède les catégories requises l'autorisant à procéder au type de travaux prévus dans le présent contrat pour des édifices publics et dont copie est jointe à la formule de soumission.

6. Recommandation des professionnels

Sur la base de ces constats et du contenu des bordereaux de soumissions présentés, nous recommandons à la Ville de Montréal la planification d'une rencontre avec le plus bas soumissionnaire afin que celui-ci puisse vulgariser sa compréhension de certains points du mandat, de manière à confirmer qu'il est bien conscient de la nature, des conditions de réalisation ainsi que de l'ampleur des travaux à réaliser et ce, notamment en maçonnerie et en électricité.

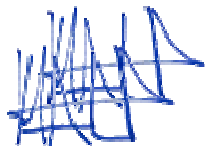
Compte tenu que la soumission recevable la plus basse a été jugée conforme et sous réserve de la bonne compréhension des travaux par l'entrepreneur, nous considérons que le contrat pour le Remplacement des fenêtres, mise aux normes de la plomberie et de la distribution électrique au Garage des Carrières (0113), pourrait être accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

« *Norgéreq Ltée* » au montant initial de sa soumission de *1 950 844,35 \$* avant taxes.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

projet : **Garage des Carrières – Remplacement des fenêtres et mise aux normes.**
objet : **Rapport de soumission – Appel d’offres**
Contrat : 14677 – Mandat : 17825-2-001
opus : 15-0324

lemay®



Marc-André Lemaire, architecte
chargé de projet

pj : Tableau comparatif

Date : 15 avril 2016
 Étape: Analyse des soumissions
 Projet: Remplacement des fenêtres et mise aux normes de la plomberie et l'électrique
 Projet No: 15-0324
 Localisation: 1350, rue des Carrières Montréal
 Type de travaux: réfection d'enveloppe

No.	Description	A	B	% ÉCART B	C	% ÉCART C	D	E	F	G	H	I
		Estimation soumission (total)	E- A Écart plus bas soumissionnaire conforme (E) VS Estimation		D - A Écart moyenne entrepreneurs VS Estimation		Moyenne prix soumissions * (Somme de E à I / 5)					
GÉNÉRALES												
		414,268.12 \$	-394,268.12 \$	-95%	-351,528.92 \$	-85%	62,739.20 \$	20,000.00 \$	25,550.00 \$	25,000.00 \$	203,146.00 \$	40,000.00 \$
	Administration et profits	193,912.74 \$	-193,912.74 \$	-100%	-193,912.74 \$	-100%	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Charges générales Orgnisation, administration et profit Cautionnement et assurances Chauffage Gardeinngage Clôture de chantier	220,355.38 \$	-200,355.38 \$	-91%	-157,616.18 \$	-72%	62,739.20 \$	20,000.00 \$	25,550.00 \$	25,000.00 \$	203,146.00 \$	40,000.00 \$
DIVISION 01 - EXIGENCES GÉNÉRALES (voir Note 2)		22,500.00 \$	129,034.00 \$	573%	123,380.80 \$	548%	145,880.80 \$	151,534.00 \$	145,340.00 \$	151,415.00 \$	12,100.00 \$	269,015.00 \$
	Clause particulière au contrat	inclus					140,680.80 \$	131,534.00 \$	145,340.00 \$	148,415.00 \$	9,100.00 \$	269,015.00 \$
	Documents et échantillons à soumettre	inclus					1,400.00 \$	5,000.00 \$	Inclus	1,000.00 \$	1,000.00 \$	0.00 \$
	Gestion des déchets de construction et de démolition	inclus					2,400.00 \$	10,000.00 \$	Inclus	1,000.00 \$	1,000.00 \$	0.00 \$
	Protection de l'environnement	inclus					1,400.00 \$	5,000.00 \$	Inclus	1,000.00 \$	1,000.00 \$	0.00 \$
GÉNÉRALES + DIVISION 01 =		436,768.12 \$	-265,234.12 \$	-61%	-228,148.12 \$	-52%	208,620.00 \$	171,534.00 \$	170,890.00 \$	176,415.00 \$	215,246.00 \$	309,015.00 \$
DIVISION 02 - DÉMOLITION ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR												
		139,925.49 \$	-57,625.49 \$	-41%	25,329.51 \$	18%	165,255.00 \$	82,300.00 \$	48,575.00 \$	167,000.00 \$	178,500.00 \$	349,900.00 \$
	Désamiantage - Précautions minimales	inclus					56,575.00 \$	2,200.00 \$	45,575.00 \$	2,000.00 \$	3,200.00 \$	229,900.00 \$
	Désamiantage - Précautions moyennes	inclus					5,700.00 \$	16,700.00 \$	0.00 \$	5,000.00 \$	6,800.00 \$	0.00 \$
	Désamiantage - Précautions élevés (voir Note 2)	45,000.00 \$					0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	N/A	Inclus 028211	0.00 \$
	Démolition du mur de soutènement incluant dalle							20,000.00 \$	Inclus	40,000.00 \$	15,600.00 \$	0.00 \$
	Démolition divers en structure (trappe d'accès, ouvertures dalle de toit, etc.							1,000.00 \$	3,000.00 \$	20,000.00 \$	73,100.00 \$	0.00 \$
	Excavation et remblayage							42,400.00 \$	Inclus	100,000.00 \$	79,800.00 \$	120,000.00 \$
DIVISION 03 - BÉTON (*) Inclus sous structure		0.00 \$	127,100.00 \$		173,299.20 \$		173,299.20 \$	127,100.00 \$	181,417.00 \$	159,000.00 \$	148,300.00 \$	250,679.00 \$
	Mur de soutènement (coffrage, armatures et béton)	Inclus dans structure						54,100.00 \$	181,417.00 \$	70,000.00 \$	53,800.00 \$	52,579.00 \$
	Puisards et conduits	Inclus dans structure						Inclus	Inclus	8,000.00 \$	8,000.00 \$	3,600.00 \$
	Pavage	Inclus dans structure						16,000.00 \$	Inclus	10,000.00 \$	16,500.00 \$	42,000.00 \$
	Réparation soffite de béton	Inclus dans structure						43,000.00 \$	Inclus	50,000.00 \$	65,000.00 \$	60,000.00 \$
	Drainage (puisards, drain du mur de soutènement)	Inclus dans structure						Inclus	Inclus	1,000.00 \$	500.00 \$	0.00 \$
	Travaux divers en structure (fondations abri extérieur, dalle, trappes d'accès, etc.	Inclus dans structure						14,000.00 \$	Inclus	20,000.00 \$	4,500.00 \$	92,500.00 \$
DIVISION 04 - MAÇONNERIES		350,720.64 \$	-245,860.64 \$	-70%	-257,258.24 \$	-73%	93,462.40 \$	104,860.00 \$	109,452.00 \$	60,000.00 \$	84,000.00 \$	109,000.00 \$
	Maçonnerie de briques et de blocs	18,500.00 \$	-13,700.00 \$	-74%	39,830.40 \$	215%	58,330.40 \$	4,800.00 \$	109,452.00 \$	2,000.00 \$	66,400.00 \$	109,000.00 \$
	Mortier et accessoires							19,400.00 \$	Inclus	5,000.00 \$	Inclus 04-050	0.00 \$
	Restauration de maçonnerie							8,300.00 \$	Inclus	33,000.00 \$	200.00 \$	0.00 \$
	Réparation et rejointolement de la maçonnerie	432.00 \$	71,928.00 \$	16650%	21,520.00 \$	4981%	21,952.00 \$	72,360.00 \$	Inclus	20,000.00 \$	17,400.00 \$	0.00 \$



Date : 15 avril 2016
 Étape: Analyse des soumissions
 Projet: Remplacement des fenêtres et mise aux normes de la plomberie et l'électrique
 Projet No: 15-0324
 Localisation: 1350, rue des Carrières Montréal
 Type de travaux: réfection d'enveloppe

No.	Description	A	B	% ÉCART B	C	% ÉCART C	D	E	F	G	H	I
		Estimation soumission (total)	E - A Écart plus bas soumissionnaire conforme (E) VS Estimation		D - A Écart moyenne entrepreneurs VS Estimation		Moyenne prix soumissions * (Somme de E à I / 5)					
								NORGEREC INC.	LE GROUPE ST-LAMBERT	DOVERCO	PROCOVA	CORPORATION DE CONSTRUCTION GERMANO
DIVISION 05 - MÉTAUX		3,400.00 \$	6,000.00 \$	176%	8,059.60 \$	237%	11,459.60 \$	9,400.00 \$	9,098.00 \$	10,000.00 \$	10,300.00 \$	18,500.00 \$
	Charpente d'acier (abri extérieur)	inclus					7,579.60 \$	5,000.00 \$	9,098.00 \$	5,000.00 \$	5,300.00 \$	13,500.00 \$
	Bollards	3,400.00 \$						N/A	Inclus	N/A	Addenda #2	0.00 \$
	Garde-corps (mur de soutènement)							N/A	Inclus	N/A	Addenda #2	0.00 \$
	Supports de l'unité mécanique							4,400.00 \$	Inclus	5,000.00 \$	5,000.00 \$	5,000.00 \$
DIVISION 06 - BOIS, PLASTIQUES ET COMPOSITES		4,950.00 \$	25,050.00 \$	506%	45,757.80 \$	924%	50,707.80 \$	30,000.00 \$	34,839.00 \$	34,000.00 \$	35,700.00 \$	119,000.00 \$
	Menuiserie de finition	2,250.00 \$					5,629.00 \$	6,000.00 \$	4,145.00 \$	4,000.00 \$	5,000.00 \$	9,000.00 \$
	Charpenterie - Travaux de petite envergure	2,700.00 \$						24,000.00 \$	30,694.00 \$	30,000.00 \$	30,700.00 \$	110,000.00 \$
DIVISION 07 - THERMIQUE - HUMIDITÉ		28,423.71 \$	-20,773.71 \$	-73%	10,606.29 \$	37%	39,030.00 \$	7,650.00 \$	17,700.00 \$	20,000.00 \$	14,800.00 \$	135,000.00 \$
	Membrane d'imperméabilisation en feuilles préfabriquées	1,161.02 \$	2,238.98 \$	193%	7,358.98 \$	634%	8,520.00 \$	3,400.00 \$	Inclus	10,000.00 \$	9,200.00 \$	20,000.00 \$
	Isolant rigide	8,295.00 \$	0.00 \$	0%	-3,895.00 \$	-47%	4,400.00 \$	Inclus	Inclus	1,000.00 \$	1,000.00 \$	20,000.00 \$
	Isolant en mousse vaporisé						3,200.00 \$	Inclus	Inclus	1,000.00 \$	Inclus 08-523	15,000.00 \$
	Système de revêtement extérieur, appliqué sur un support						12,300.00 \$	3,000.00 \$	5,700.00 \$	5,000.00 \$	2,800.00 \$	45,000.00 \$
	Solins et accessoires	14,717.69 \$	-14,467.69 \$	-98%	-11,307.69 \$	-77%	3,410.00 \$	250.00 \$	Inclus	1,000.00 \$	800.00 \$	15,000.00 \$
	Calfeutrage	4,250.00 \$	-3,250.00 \$	-76%	2,950.00 \$	69%	7,200.00 \$	1,000.00 \$	12,000.00 \$	2,000.00 \$	1,000.00 \$	20,000.00 \$
DIVISION 08 - OUVERTURES ET FERMETURES (voir Note 3)		397,339.00 \$	20,561.00 \$	5%	32,178.40 \$	8%	429,517.40 \$	417,900.00 \$	422,476.00 \$	457,000.00 \$	421,700.00 \$	428,511.00 \$
	Portes métalliques à plancher	10,500.00 \$	6,000.00 \$	57%	3,788.00 \$	36%	14,288.00 \$	16,500.00 \$	16,470.00 \$	12,000.00 \$	10,000.00 \$	16,470.00 \$
	Fenêtre en aluminium à châssis fixes ou à volets ouvrants	377,839.00 \$	15,161.00 \$	4%	26,455.00 \$	7%	404,294.00 \$	393,000.00 \$	398,835.00 \$	430,000.00 \$	400,800.00 \$	398,835.00 \$
	Chambranles, portes et quincaillerie	9,000.00 \$	-600.00 \$	-7%	775.40 \$	9%	9,775.40 \$	8,400.00 \$	7,171.00 \$	10,000.00 \$	10,100.00 \$	13,206.00 \$
	Miroiterie, vitrage						360.00 \$	Inclus	Inclus	1,000.00 \$	800.00 \$	0.00 \$
	Murs-rideaux						800.00 \$	Inclus	Inclus	4,000.00 \$	Inclus 08-523	0.00 \$
DIVISION 09 - FINITION		47,794.99 \$	22,805.36 \$	48%	26,698.48 \$	56%	74,493.47 \$	70,600.35 \$	67,371.00 \$	53,000.00 \$	63,500.00 \$	117,996.00 \$
	Colombages métalliques	13,412.30 \$	-8,911.95 \$	-66%	-5,712.23 \$	-43%	7,700.07 \$	4,500.35 \$	Inclus	4,000.00 \$	Inclus	30,000.00 \$
	Revêtements en plaques de plâtres et ciment	1,718.61 \$	8,281.39 \$	482%	4,758.19 \$	277%	6,476.80 \$	10,000.00 \$	5,484.00 \$	5,000.00 \$	11,900.00 \$	0.00 \$
	Carrelage de céramique	13,828.30 \$	8,171.70 \$	59%	11,138.70 \$	81%	24,967.00 \$	22,000.00 \$	27,618.00 \$	20,000.00 \$	27,600.00 \$	27,617.00 \$
	Revêtement de sol à l'époxy avec agrégats de quartz	5,381.40 \$	3,218.60 \$	60%	3,877.60 \$	72%	9,259.00 \$	8,600.00 \$	7,495.00 \$	7,000.00 \$	8,600.00 \$	14,600.00 \$

Date : 15 avril 2016
 Étape: Analyse des soumissions
 Projet: Remplacement des fenêtres et mise aux normes de la plomberie et l'électrique
 Projet No: 15-0324
 Localisation: 1350, rue des Carrières Montréal
 Type de travaux: réfection d'enveloppe

No.	Description	A	B	% ÉCART B	C	% ÉCART C	D	E	F	G	H	I
		Estimation soumission (total)	E - A Écart plus bas soumissionnaire conforme (E) VS Estimation		D - A Écart moyenne entrepreneurs VS Estimation		Moyenne prix soumissions * (Somme de E à I / 5)					
	Plafonds suspendus	2,600.00 \$	-100.00 \$	-4%	-565.00 \$	-22%	2,035.00 \$	2,500.00 \$	3,075.00 \$	3,000.00 \$	1,600.00 \$	0.00 \$
	Carreaux couvre-sol souples	3,068.34 \$	31.66 \$	1%	627.26 \$	20%	3,695.60 \$	3,100.00 \$	3,799.00 \$	4,000.00 \$	3,800.00 \$	3,779.00 \$
	Peinture	7,786.04 \$	12,113.96 \$	156%	12,573.96 \$	161%	20,360.00 \$	19,900.00 \$	19,900.00 \$	10,000.00 \$	10,000.00 \$	42,000.00 \$
DIVISION 10 - OUVRAGES SPÉCIAUX		24,115.00 \$	-10,515.00 \$	-44%	-10,571.40 \$	-44%	13,543.60 \$	13,600.00 \$	11,002.00 \$	15,000.00 \$	13,500.00 \$	14,616.00 \$
	Cloisons de salle de toilettes, douches et déshabillage en plastique stratifié	12,725.00 \$	-3,225.00 \$	-25%	-3,600.80 \$	-28%	9,124.20 \$	9,500.00 \$	7,646.00 \$	10,000.00 \$	9,000.00 \$	9,475.00 \$
	Accessoires de toilettes et de couches	11,390.00 \$	-7,290.00 \$	-64%	-6,970.60 \$	-61%	4,419.40 \$	4,100.00 \$	3,356.00 \$	5,000.00 \$	4,500.00 \$	5,141.00 \$
DIVISION 15 - MÉCANIQUE		353,500.00 \$	74,400.00 \$	21%	54,873.40 \$	16%	408,373.40 \$	427,900.00 \$	414,365.00 \$	394,694.00 \$	402,454.00 \$	402,454.00 \$
	Prescriptions générales de mécanique et d'électricité							13,700.00 \$	1,125.00 \$	2,000.00 \$	7,925.00 \$	0.00 \$
	Équilibrage							900.00 \$	500.00 \$	800.00 \$	900.00 \$	0.00 \$
	Calorifuge							44,000.00 \$	24,900.00 \$	35,305.00 \$	42,750.00 \$	0.00 \$
	Plomberie							129,150.00 \$	122,000.00 \$	108,671.00 \$	104,536.00 \$	134,454.00 \$
	Réseaux de gaz							3,000.00 \$	5,600.00 \$	10,033.00 \$	10,033.00 \$	0.00 \$
	Réfrigération							9,000.00 \$	Inclus	17,550.00 \$	9,000.00 \$	0.00 \$
	Émission de CFC							500.00 \$	Inclus	0.00 \$	500.00 \$	0.00 \$
	Ventilation - climatisation							112,800.00 \$	150,240.00 \$	109,085.00 \$	112,800.00 \$	158,000.00 \$
	Prescriptions générales régulation automatique							16,500.00 \$	16,500.00 \$	16,500.00 \$	16,500.00 \$	16,500.00 \$
	Régulation automatique							52,800.00 \$	52,800.00 \$	52,800.00 \$	52,800.00 \$	52,800.00 \$
	Moteurs électriques							5,500.00 \$	5,500.00 \$	5,500.00 \$	5,500.00 \$	5,500.00 \$
	Régulation automatique - Dispositifs de commandes							35,200.00 \$	33,000.00 \$	35,200.00 \$	33,000.00 \$	33,000.00 \$
	Système et dispositifs parasismiques pour tuyauteries, conduits et appareils de mécanique et d'électricité							4,850.00 \$	2,200.00 \$	1,250.00 \$	6,210.00 \$	2,200.00 \$
DIVISION 16 - ÉLECTRICITÉ		645,000.00 \$	-157,000.00 \$	-24%	-157,000.00 \$	-24%	488,000.00 \$	488,000.00 \$	488,000.00 \$	488,000.00 \$	488,000.00 \$	488,000.00 \$
	Excavation, creusage de tranchées et remblayage							N/A	N/A	N/A	Addenda #2	0.00 \$
	ferrallage							N/A	N/A	N/A	Addenda #2	0.00 \$
	Béton coulé en place							N/A	N/A	N/A	Addenda #2	0.00 \$
	Électricité - Exigences générales							7,900.00 \$	7,900.00 \$	7,900.00 \$	7,900.00 \$	7,900.00 \$
	Envergure des travaux							N/A	N/A	1,000.00 \$	Inclus	0.00 \$
	Démolition électrique							19,200.00 \$	19,200.00 \$	18,200.00 \$	19,200.00 \$	19,200.00 \$
	Mesures parasismiques							5,000.00 \$	5,000.00 \$	5,000.00 \$	5,000.00 \$	5,000.00 \$
	Éclairage							150,000.00 \$	150,000.00 \$	150,000.00 \$	150,000.00 \$	150,000.00 \$
	Pose de câbles en conduits souterrains							N/A	N/A	N/A	Addenda #2	0.00 \$

Date : 15 avril 2016
 Étape: Analyse des soumissions
 Projet: Remplacement des fenêtres et mise aux normes de la plomberie et l'électrique
 Projet No: 15-0324
 Localisation: 1350, rue des Carrières Montréal
 Type de travaux: réfection d'enveloppe

No.	Description	A	B	% ÉCART B	C	% ÉCART C	D	E	F	G	H	I
		Estimation soumission (total)	E- A Écart plus bas soumissionnaire conforme (E) VS Estimation		D - A Écart moyenne entrepreneurs VS Estimation		Moyenne prix soumissions * (Somme de E à I / 5)					
								NORGEREC INC.	LE GROUPE ST-LAMBERT	DOVERCO	PROCOVA	CORPORATION DE CONSTRUCTION GERMANO
	Mise à la terre							2,000.00 \$	2,000.00 \$	2,000.00 \$	2,000.00 \$	2,000.00 \$
	Supports et suspensions							8,500.00 \$	8,500.00 \$	8,500.00 \$	8,500.00 \$	8,500.00 \$
	Chauffage électrique							3,800.00 \$	3,800.00 \$	3,800.00 \$	3,800.00 \$	3,800.00 \$
	Fils et câbles (0-1000V)							100,000.00 \$	100,000.00 \$	100,000.00 \$	100,000.00 \$	100,000.00 \$
	Armoires et boîtes de jonction, de tirage et de réparation							2,800.00 \$	2,800.00 \$	2,800.00 \$	2,800.00 \$	2,800.00 \$
	Boîtes de sorties, de dérivation et accessoires							12,500.00 \$	12,500.00 \$	12,500.00 \$	12,500.00 \$	12,500.00 \$
	Conduits, fixations et raccords de conduits							84,000.00 \$	84,000.00 \$	84,000.00 \$	84,000.00 \$	84,000.00 \$
	Dispositifs de câblage							16,000.00 \$	16,000.00 \$	16,000.00 \$	16,000.00 \$	16,000.00 \$
	Connecteurs pour câble et boîtes (0-1000V)							500.00 \$	500.00 \$	500.00 \$	500.00 \$	500.00 \$
	Démarreurs jusqu'à 600V							4,000.00 \$	4,000.00 \$	4,000.00 \$	4,000.00 \$	4,000.00 \$
	Transformateurs secs - Primaire jusqu'à 600V							10,000.00 \$	10,000.00 \$	10,000.00 \$	10,000.00 \$	10,000.00 \$
	Interrupteurs à fusibles et sans fusibles							3,600.00 \$	3,600.00 \$	3,600.00 \$	3,600.00 \$	3,600.00 \$
	Panneaux de distribution à disjoncteurs							58,000.00 \$	58,000.00 \$	58,000.00 \$	58,000.00 \$	58,000.00 \$
	Fusibles - Basse tension							200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$
	STRUCTURE	185,885.00 \$	-185,885.00 \$	-100%	-185,885.00 \$	-100%	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	SOUS-TOTAL	2,617,821.95 \$	-666,977.60 \$	-25.5%	-462,060.08 \$	-17.7%	2,155,761.87 \$	1,950,844.35 \$	1,975,185.00 \$	2,034,109.00 \$	2,076,000.00 \$	2,742,671.00 \$
	TPS	130,891.10 \$					107,788.09 \$	97,542.22 \$	98,759.25 \$	101,705.45 \$	103,800.00 \$	137,133.55 \$
	TVQ	261,127.74 \$					215,037.25 \$	194,596.72 \$	197,024.70 \$	202,902.37 \$	207,081.00 \$	273,581.43 \$
	Total avec les taxes	3,009,840.79 \$	-666,977.60 \$	-22.2%	-531,253.58 \$	-17.7%	2,478,587.21 \$	2,242,983.29 \$	2,270,968.95 \$	2,338,716.82 \$	2,386,881.00 \$	3,153,385.98 \$
	Travaux contingents et supplémentaires requis (10%)	300,984.08 \$					247,858.72 \$	224,298.33 \$	227,096.90 \$	233,871.68 \$	238,688.10 \$	315,338.60 \$
	Total avec contingences construction	3,310,824.87 \$	-666,977.60 \$	-20.1%	-584,378.93 \$	-17.7%	2,726,445.93 \$	2,467,281.62 \$	2,498,065.85 \$	2,572,588.51 \$	2,625,569.10 \$	3,468,724.58 \$

NOTES :

1 - LES PRIX INDIQUÉS SOUS "MOYENNE PRIX SOUMISSIONS" INDIQUENT LA MOYENNE DE TOUS LES PRIX AUX FORMULAIRES DE SOUMISSIONS, CONSIDÉRANT LES PRIX INCLUS SOUS D'AUTRES ITEMS ET LES SOUMISSIONS NON-CONFORME.

2 - UNE PARTIE DE CET ITEM EST INCLU SOUS LA DIVISION - EXIGENCES GÉNÉRALES, À L'ESTIMATION DES PROFESSIONNELS.

3 - CERTAINS COÛTS DE L'ESTIMATION APPARAISSE SOUS D'AUTRES ITEM, POUR MIEUX REFLECTER LA CORRELATION AVEC LES DÉTAILS DU BORDEREAU DE PRIX VENTILÉS

4 - CERTAINS PRIX SOUMIS ONT ÉTÉ EXCLU DE LA MOYENNE, PUISQU'IL PRÉSENTAIT UN MONTANT NUL (INCLUS SOUS D'AUTRES ITEM) OU ANORMALEMENT ÉLEVÉ PAR RAPPORT AUX AUTRES SOUMISSIONS REÇUES. ILS SONT INDIQUÉ AUX CASES DE COULEUR ORANGE.

Projet: Garage des Carrières (0113) - Remplacement des fenêtres, mise aux normes de la plomberie et de l'électricité

Contrat : 14677

Appel d'offres : 5839

Calcul du coût des travaux			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	\$			
Travaux forfaitaires					
Structure	6,5%	127 100,00 \$	6 355,00 \$	12 678,23 \$	146 133,23 \$
Civil					
Mécanique	21,9%	427 900,00 \$	21 395,00 \$	42 683,03 \$	491 978,03 \$
Électricité	25,0%	488 000,00 \$	24 400,00 \$	48 678,00 \$	561 078,00 \$
Architecture	46,5%	907 844,35 \$	45 392,22 \$	90 557,47 \$	1 043 794,04 \$
Sous-total	100,0%	1 950 844,35 \$	97 542,22 \$	194 596,72 \$	2 242 983,29 \$
Contingences	10,0%	195 084,44 \$	9 754,22 \$	19 459,67 \$	224 298,33 \$
Total - Contrat		2 145 928,79 \$	107 296,44 \$	214 056,40 \$	2 467 281,62 \$
Dépenses incidentes					
Générales	10,0%	195 084,44 \$	9 754,22 \$	19 459,67 \$	224 298,33 \$
Spécifiques					
Coût des travaux (montant à autoriser)		2 341 013,22 \$	117 050,66 \$	233 516,07 \$	2 691 579,95 \$
Calcul du coût des travaux après les ristournes					
Total					
Ristourne TPS	100,00%		117 050,66 \$		117 050,66 \$
Ristourne TVQ	50,00%			116 758,03 \$	116 758,03 \$
Coût des travaux (montant à emprunter)					2 457 771,25 \$

Le tableau nous indique que les écarts les plus significatifs proviennent des cinq sections sous-mentionnées représentant environ 70 % du coût total des travaux.

<i>Section du devis</i>	<i>Coût de la section¹ / Coût total des travaux¹</i>	<i>Estimation des professionnels</i>	<i>Adjudicataire Norgéreq Ltée</i>	<i>Écart entre l'adjudicataire et l'estimation</i>	
Charges générales	17%	436 768,12 \$	171 534,00 \$	-265 234,12 \$	-61%
Maçonneries	13%	350 720,64 \$	104 860,00 \$	-245 860,64 \$	-70%
Électricité	25%	645 000,00 \$	488 000,00 \$	-157 000,00 \$	-24%
Structure / Civil	7%	185 885,00 \$	127 100,00 \$	-58 785,00 \$	-32%
Démolition et aménagement extérieur	5%	139 925,49 \$	82 300,00 \$	-57 625,49 \$	-41%
Part des cinq sections	67%				
Cout total des travaux		2 617 821,95 \$	1 950 844,35 \$	-666 977,60 \$	-25%

1- Estimation des professionnels

Dossier # : 1161029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq soumissionnaires - Contrat 14677.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1161029002 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
Co-Auteur :
Abdelkodous Yahyaoui
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service Hdv
514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-16

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - controle de gestion
Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE161029002**

**Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer
les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la
plomberie et de l'électricité du garage des Carrières
(0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes
incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq
soumissionnaires - Contrat 14677.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161029002

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 - cinq soumissionnaires - Contrat 14677.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié la présence dans le sommaire décisionnel d'une ventilation détaillée de l'estimation et des prix soumis par l'adjudicataire. Pour la Commission, il serait pertinent de retrouver des tableaux semblables dans tous les dossiers de travaux de construction.

De même, les membres ont été rassurés par le fait que le Service ait effectivement communiqué avec l'adjudicataire après l'ouverture des soumissions pour s'assurer que ce dernier avait bien compris la nature et la portée des travaux demandés, tel que recommandé par les professionnels externes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161029002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1162961001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 34 359 289,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 541 591,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5832;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-26 14:25

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1162961001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Direction de l'eau potable (DEP) compose avec un manque d'espace autant dans ses ateliers qu'au niveau de ses bureaux administratifs. À l'époque de la construction de l'usine d'eau potable au début du 20^e siècle, aucun espace commun n'avait été construit et aménagé pour les employés responsables de l'exploitation de l'usine : ateliers, vestiaires et cafétéria.

Le site Atwater étant l'un des plus importants sites dans la production globale de l'eau potable pour l'île de Montréal ainsi que sa position centrale, en fait une place de choix pour que la DEP concentre la majeure partie de ses activités, tant administratives que d'exploitation, dans un même endroit fonctionnel et adéquatement aménagé.

Actuellement, les équipes administratives sont logées dans 4 bâtiments différents, propriété Ville, dont 3 complexes de roulotte situés sur le site Atwater et dans 1 bâtiment en location situé sur le territoire de l'agglomération (Carrie Derick). Au total, 5 complexes (roulottes) ont été aménagés temporairement pour les équipes de professionnels, les bureaux des c/ms et la cafétéria des employés cols bleus. Ceux-ci ne répondent plus aux normes actuelles d'aménagement des espaces de travail fonctionnels.

En ce qui concerne les ateliers existants situés sur le site Atwater et sur la rue St-Patrick, ceux-ci sont non adaptés aux activités qui y sont effectuées et comportent une multitude de lacunes : éclairage inadéquat, ventilation déficiente, manque de rangement, manque d'espace pour le magasin et l'entreposage, problèmes reliés à la SST (ergonomie déficiente dans l'environnement de travail), difficulté d'accès pour les chargement et déchargement

des camions etc.

Afin de solutionner les différents problèmes reliés aux installations existantes, un nouvel édifice sera érigé sur le site du complexe Atwater à l'endroit actuel où est située la guérite Dupuis. La construction d'un nouvel édifice permettra de:

- répondre aux besoins opérationnels et techniques du client tout en étant sécuritaire;
- éliminer les roulottes temporaires au nord-ouest et au sud-est du site logeant présentement des fonctions administratives et d'ingénierie et éliminer les frais de location;
- redonner au site une cohérence spatiale et architecturale;
- réaliser un projet qui répond aux exigences de la politique de développement durable de la Ville;
- suivre la logique évolutive du développement du site sans compromettre l'accroissement technique potentiel de l'usine;
- aménager une entrée principale fonctionnelle et sécuritaire sur Dupuis pour la deuxième plus grande usine d'eau potable au Canada

Le 26 septembre 2013, le conseil d'agglomération octroyait un contrat de services professionnels à une équipe multidisciplinaire formée de professionnels en architecture et en ingénierie en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel qui permettra de loger les ateliers et des bureaux administratifs sur le site du complexe Atwater.

Un appel d'offres public, pour la réalisation des travaux, a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 62 jours du 4 mars au 4 mai 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Six (6) addenda ont été émis les 23 mars, 11, 13, 14, 19 et le 22 avril 2016, concernaient des questions techniques ainsi que deux reports de date.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-03-23	Précisions plans et devis et report de date	Report de deux semaines
2	2016-04-11	Précisions plans et devis	Aucune
3	2016-04-13	Report de date	Report de deux semaines
4	2016-04-14	Précisions plans et devis	Aucune
5	2016-04-19	Précisions plans et devis	Aucune
6	2016-04-22	Précisions plans et devis	Aucune

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 15, 16, 17, 18, 21 et 22 mars 2016.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt jours (180) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la

construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE14 1444 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CE14 1443 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires)

CG14 0348 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat à la firme ModSpace financial Services Canada Inc. pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 687 012,54 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13622 (4 soumissionnaires)

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Un total de six (6) entrepreneurs ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, deux (2) sont des associations qui n'ont pas les licences pour réaliser de projets et sept (7) firmes étaient des entrepreneurs spécialisés (sous-traitants). En ce qui concernent les quatre (4) entrepreneurs qui n'ont pas déposé, certains d'entre eux n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes et d'autres n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater. Les travaux de construction comprendront notamment :

- La construction d'un nouvel édifice industriel de 2 étages comportant des ateliers au rez-de-chaussée et des bureaux administratifs à l'étage - LEED Or visé.

- Une nouvelle guérite pour l'accès au site Atwater à partir de la rue Dupuis
- L'aménagement d'une voie d'accès, des stationnements pour véhicules-ville et l'aménagement paysager du nouveau bâtiment.

La surveillance des travaux en résidence sera effectuée par les firmes mandataires des plans et devis, MDA architectes, Boutillette Parizeau ingénieurs mécaniques et électriques ainsi que la firme Nicolet Chartrand et Knoll pour l'ingénierie civil et structure.

Des contingences de 10 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, les six (6) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incl. Tx)	Contingences	Total (incl. Tx)
Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.	27 765 082,80	2 776 508,28	30 541 591,08
Le groupe Decarel inc.	29 120 000,00	2 912 000,00	32 032 000,00
Alta Construction (2011) Ltée	29 203 650,00	2 920 365,00	32 124 015,00
Les Construction Lavacon inc.	29 423 804,85	2 942 380,49	32 366 185,34
Les Entreprises QMD inc.	30 263 949,45	3 026 394,95	33 290 344,40
Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.	31 773 410,24	3 177 341,02	34 950 751,26
Estimation des professionnels externes (\$)	32 691 980,00	3 269 198,00	35 961 178,00
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			32 550 814,51
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			6,58%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			4 409 160,18
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			14,44%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-5 419 586,92
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-15,07%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			-1 490 408,92
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-4,88%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 35 961 178,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 5 419 586,92\$ (-15,07 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 32 550 814,51 \$, ce qui représente un écart de 6,58 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 4 409 160,18 \$, soit de 14,44 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 0 - «Charges générales», chapitre 2 «Aménagement de l'emplacement», chapitre 3 «Béton», chapitre 6

«Bois et plastique», et le chapitre 12 «Mobilier et accessoire». Cette baisse des coûts serait attribuée au marché qui semble favorable présentement. Étant donné le pourcentage d'écart plus significatif de ces chapitres, les professionnels porteront une attention particulière afin de faire respecter les plans et devis lors de la réalisation des travaux.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que T.E.Q construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater à cette firme. (voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes)

La compagnie, Entreprise de construction T.E.Q. inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie, Entreprise de construction T.E.Q. inc., doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF depuis le 20 décembre 2013 (voir pièce jointe).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 30 541 591,08 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 2 776 508,28 \$. De plus, un montant de 3 817 698,89 \$ (12,5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (référence au tableau des coûts en pièce jointe)

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 6 % en 2016, 50 % en 2017 et 44 % en 2018.

L'octroi de ce contrat aura un impact éventuel sur le budget de fonctionnement correspondant aux frais d'entretien et d'exploitation du nouvel édifice. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement du Service de l'eau. Pour ce faire, un ajustement de la base budgétaire à hauteur de 762 000 \$ annuellement sera requis à compter de l'exercice 2019. Aussi, une économie sera faite au niveau des frais de location des bâtiments modulaires (roulottes) et des espaces administratifs en location situés à Carrie Derick.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise l'accréditation LEED Or.

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les principes du développement durable applicables, notamment la gestion et l'élimination des déchets de construction sur le chantier ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux si requis indiqués aux documents contractuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible puisque les travaux de fondation doivent être terminés avant l'hiver 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14836
Mandat : 16735-2-001

Octroi du contrat au CG : Juin 2016
Réalisation des travaux : Août 2016 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
André MARSAN, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 18 mai 2016
Babak HERISCHI, 17 mai 2016
Alain DUBUC, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-17

Michel-Louis CYR
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0949
Télocop. : 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section
Gestion immobilière -
Agglomération
Tél: 514 872-7977

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télocop. : 514 280-3597

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice - Gestion de projets - développement
et maintien d'actifs

Tél : 514 872-2619
Approuvé le : 2016-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-26

Tableau des coûts

Projet :	Nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater			Mandat :	16735-2-001
Date :	2016-05-09			Contrat :	14836
Étape :	Octroi de contrat - construction				
		Budget	TPS	TVQ	Total
			5,0%	9,975%	
Travaux :	%	\$			
	Travaux selon bordereau de soumission *	24 148 800,00	1 207 440,00	2 408 842,80	27 765 082,80
	Contingences	2 414 880,00	120 744,00	240 884,28	2 776 508,28
	Sous-Total :	26 563 680,00			
	Total - Contrat :	26 563 680,00	1 328 184,00	2 649 727,08	30 541 591,08
Incidences :					
travaux	Dépenses générales	10,5%	2 789 186,40		
	Laboratoire et expertises	2,0%	531 273,60		
	Total - Incidences :	3 320 460,00	166 023,00	331 215,89	3 817 698,89
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	29 884 140,00	1 494 207,00	2 980 942,97	34 359 289,97
Ristournes :	TPS	100,00%	1 494 207,00		1 494 207,00
	TVQ	50,0%		1 490 471,49	1 490 471,49
	Coût après ristournes (Montant à emprunter)	29 884 140,00		1 490 471,49	31 374 611,49

Notes :

* Prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme.

Rythme des déboursés : En considérant le début des travaux en août 2016, il est prévu que 6 % des travaux seront déboursés en 2015, 50 % en 2017 et 44 % en 2018.

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO : 5832

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 05 - 09

Contrat :	Mandat :	Bâtiment :
14836	16735-2-001	2620
Titre		
Construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater		

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut																																								
1	Entreprise de construction TEQ	<u>30 541 591.08 \$</u>	CONFORME																																								
<u>DEFAUT</u>																																											
<table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> soumission non signée</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> garantie de soumission</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> attestation fiscale</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> erreur de calcul</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> affirmatif</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table> <p>Commentaire : aucun</p>				<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> affirmatif	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																																									
<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																																								
<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																																								
<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> affirmatif	<input type="checkbox"/> manquante																																								
<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
2	Le Groupe Decarel inc.	<u>32 032 000.00 \$</u>	CONFORME																																								
<u>DEFAUT</u>																																											
<table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> soumission non signée</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> garantie de soumission</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> attestation fiscale</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> erreur de calcul</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> affirmatif</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table> <p>Commentaire : aucun</p>				<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> affirmatif	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																																									
<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																																								
<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																																								
<input type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> affirmatif	<input type="checkbox"/> manquante																																								
<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
3	Alta Construction (2011) Ltée	<u>32 124 015.00 \$</u>	CONFORME																																								
<u>DEFAUT</u>																																											
<table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> soumission non signée</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> garantie de soumission</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeure</td> <td><input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> attestation fiscale</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> majeur</td> <td><input type="checkbox"/> mineur</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul</td> <td><input type="checkbox"/> non conforme</td> <td><input type="checkbox"/> affirmatif</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire</td> <td><input type="checkbox"/> affirmative</td> <td><input type="checkbox"/> manquante</td> <td><input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture</td> </tr> </table> <p>Commentaire : Ajout de 10 000 \$ à la ventilation des coûts afin d'arriver au même montant total soumis par l'entrepreneur Alta Construction Ltée.</p>				<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante		<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville	<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur	<input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> affirmatif	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture	<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture
<input type="checkbox"/> soumission non signée	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante																																									
<input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> garantie de soumission	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeure	<input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville																																								
<input type="checkbox"/> attestation fiscale	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> majeur	<input type="checkbox"/> mineur																																								
<input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul	<input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/> affirmatif	<input type="checkbox"/> manquante																																								
<input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								
<input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire	<input type="checkbox"/> affirmative	<input type="checkbox"/> manquante	<input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture																																								

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Les construction Lavacon inc.	32 366 185.34 \$	CONFORME
<u>DEFAULT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Attestation Loi sur la publicité légale manquante			
5	Les entreprises QMD inc.	33 290 344.40 \$	CONFORME
<u>DEFAULT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Résolution de signature manquante			
6	Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.	34 950 751.26 \$	CONFORME
<u>DEFAULT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input checked="" type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Correction du montant total de ,02 \$			
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	_____ \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 6 non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure :			

Signature

Firme : MDA architectes

Fonction : Architecte associé nom : Michel Dallaire

Montréal, le 16 mai 2016

Monsieur Michel-Louis Cyr, arch. M. Sc. MBA
Gestionnaire immobilier - chef d'équipe
VILLE DE MONTRÉAL
303, rue Notre-Dame E, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PROJET : **Construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif**
 Complexe de l'usine d'eau potable Atwater
Réf. Client : 13-12907
Réf. MDA: 1560-13

OBJET: **Analyse des soumissions**

Monsieur,

La présente fait suite à la réception des soumissions en date du 4 mai dernier relativement au projet cité en référence.

En réponse à votre demande, il nous fait plaisir de soumettre à votre attention, **les éléments essentiels de notre analyse des soumissions** que vous trouverez en annexe "A" et en annexe "B".

Demeurant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Michel Dallaire
Architecte, M. Arch.

/Cl (1560 AO Analyse soumissions 160509.doc)

p.j. Tableau d'analyse comparative

Six (6) soumissions ont été reçues au 275, Notre-Dame Est, bureau R-134 à Montréal, le 4 mai 2016 avant 14h.

Il s'est révélé que « **Entreprise de Construction T.E.Q. inc.** » était le plus bas soumissionnaire avec un montant de **30 541 591,08 \$** (taxes incluses). Le formulaire de soumission avait été dûment rempli et signé par monsieur Roberto Blanchini, architecte, dûment autorisé à la signature des documents par voie de résolution du conseil d'administration. Les documents de soumission de « **Entreprise de Construction T.E.Q. inc.** » étaient accompagnés de :

- Bordereau détaillé des travaux
- Cautionnement de soumission (formulaire 1)
- Lettre d'engagement (formulaire 2)
- Déclaration relative aux conflits d'intérêts (formulaire 11)
- Licence émise par la Régie du bâtiment du Québec
- Attestation de Revenu Québec
- Certificat d'attestation par la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales
- Échéancier sommaire
- Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers
- Annexe 1 : Preuve de compétence

Par ordre croissant du coût de leur soumission, les cinq (5) autres soumissionnaires ont présenté les montants suivants :

2 ^e	Le Groupe Décarel	32 032 000,00 \$
3 ^e	Alta Construction (2011) Ltée	32 124 015,00 \$
4 ^e	Les constructions Lavacon inc.	32 366 185,34 \$
5 ^e	Les Entreprises QMD inc.	33 290 344,40 \$
6 ^e	Construction Demathieu & Bard (cdb) inc.	34 950 751,26 \$

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres et en raison du prix qui a été soumis à la Ville de Montréal, nous proposerons l'acceptation de la soumission de « **Entreprise de Construction T.E.Q. inc.** ».

Dans l'attente d'un commentaire final de votre part, nous vous assurons de notre plus entière disponibilité et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Michel Dallaire
Architecte, M. Arch.

/cl (1560 AO Analyse soumissions 160512.doc)

À l'analyse des six (6) soumissions reçues, le coût total moyen de projet s'élève à 32 550 814,00 \$, ce qui représente un écart de 9,48% inférieur à l'estimé budgétaire finalisé par les professionnels (35 961 178 \$).

On ne peut expliquer ces résultats que par des conditions de marché très favorables pour les maîtres d'ouvrage, car dans chacune de nos disciplines, les coûts unitaires utilisés pour tous produits, matériaux, composantes, équipements et systèmes étaient basés sur des prix unitaires fournis par les représentants des produits, matériaux et équipements, spécifiés aux plans et devis.

Si nous nous concentrons maintenant sur le coût de soumission proposé par l'entrepreneur le plus bas, « Construction TEQ inc. », soit 30 541 591,00 \$ (6,58%), ce montant est inférieur de 2 009 223,43 \$ à la moyenne des six (6) soumissions conformes (32 550 814,51 \$).

À la lecture du « formulaire de ventilation des coûts » présenté par « Construction TEQ inc. », nous expliquons comme suit les écarts de coût les plus significatifs enregistrés entre « l'estimé des professionnels » et les coûts présentés par « Construction TEQ inc. » pour chacun des chapitres.

- **Chapitre 0 : Charges générales** **Écart : -36,17%**
TEQ semble avoir réduit au maximum ses frais de gestion, d'administration et de projet.
- **Chapitre 2 : Aménagement de l'emplacement (civil, chargement temporaire du site, architecture du paysage)** **Écart : -27,40%**
TEQ présente un coût inférieur au prix du marché.
- **Chapitre 3 : Béton** **Écart : -48,18%**
TEQ présente un coût inférieur au prix du marché.
- **Chapitre 6 : Bois et plastique** **Écart : -67,08%**
TEQ est de loin l'entrepreneur qui a présenté le plus bas prix pour tous les travaux d'ébénisterie, de charpenterie et d'ouvrages spéciaux comme les plafonds-boucliers.
Écart de coût entre celui proposé par TEQ et le coût moyen des autres soumissionnaires est de 192 118,39 \$. L'ensemble des coûts des soumissionnaires pour cette portée des travaux semble nettement sous-estimé. On peut imaginer que TEQ a oublié les contreplaqués dans les cloisons, dans les murs boucliers et sur les mezzanines.
- **Chapitre 12 : Mobilier et accessoires** **Écart : -38,19%**
L'écart de coût entre celui estimé par les professionnels et celui soumissionné par l'entrepreneur est de -38,19% et nous croyons que l'entrepreneur a sous-estimé la portée des travaux.
- **Chapitre 16 : Électricité** **Écart : +25,55%**
Le coût des ouvrages en électricité a été sous-évalué par le professionnel si nous comparons les coûts présentés par les différents soumissionnaires.

En résumé, les professionnels devront être très vigilants pour faire respecter les plans et devis du projet.



Michel Dallaire
Architecte, M. Arch.

Le 20 décembre 2013

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION T.E.Q. INC.
Att. Madame Luisa Biasutti
4001, RUE SAINT-ANTOINE O
MONTRÉAL (QC) H4C 1B9

N° de décision : 2013-CPSM-1030994
N° de client : 2700007756

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous

- T.E.Q. CONSTRUCTION ENTERPRISE INC.

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). ENTREPRISE DE CONSTRUCTION T.E.Q. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

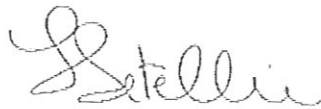
Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Letellier'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5832

Numéro de référence : 960996

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> ACQ Métropolitaine 7900 avenue Jean-Desprez Montréal, QC, H1K0H4 http://www.acq.org/region-metropolitaine.html NEQ :	Madame Sophie Quenneville Téléphone : 514 355-3245 Télécopieur :	Commande : (1091642) 2016-03-21 8 h 58 Transmission : 2016-03-21 8 h 58	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 17 h 59 - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 9 h 57 - Messagerie 2568199 - Report de date 2016-03-23 7 h 02 - Courriel 2577371 - Addenda 2 (devis) 2016-04-11 18 h 55 - Messagerie 2577372 - Addenda 2 (plan) 2016-04-11 18 h 55 - Messagerie 2578743 - Report de date 2016-04-13 10 h 45 - Courriel 2579594 - ADD-4 (devis) 2016-04-14 12 h 10 - Courriel 2579595 - ADD-4 (plan) 2016-04-14 18 h 19 - Messagerie 2582029 - ADD-5 (devis) 2016-04-19 12 h 04 - Courriel 2582030 - ADD-5 (plan) 2016-04-19 18 h 01 - Messagerie 2585205 - Addenda 6 -devis 2016-04-22 22 h 08 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Alta Construction (2011) Ltée 1655 rue de Beauharnois ouest Montréal, QC, H4N1J6 http://www.altaconstruction.ca NEQ : 1163332498	Madame Isabelle Cardin Téléphone : 514 748-8881 Télécopieur : 514 748-5240	Commande : (1085594) 2016-03-10 11 h 58 Transmission : 2016-03-10 15 h 16	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 17 h 53 - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 9 h 21 - Messagerie 2568199 - Report de date 2016-03-23 7 h 02 - Courriel 2577371 - Addenda 2 (devis) 2016-04-11 18 h 45 - Messagerie 2577372 - Addenda 2 (plan) 2016-04-11 18 h 45 - Messagerie 2578743 - Report de date 2016-04-13 10 h 45 - Courriel 2579594 - ADD-4 (devis) 2016-04-14 12 h 10 - Courriel 2579595 - ADD-4 (plan) 2016-04-14 18 h 12 - Messagerie 2582029 - ADD-5 (devis) 2016-04-19 12 h 04 - Courriel 2582030 - ADD-5 (plan) 2016-04-19 17 h 54 - Messagerie 2585205 - Addenda 6 -devis 2016-04-22 22 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1083974) 2016-03-08 14 h 47 Transmission : 2016-03-08 14 h 47	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 18 h - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 9 h 59 - Messagerie

2568199 - Report de date
 2016-03-23 7 h 02 - Courriel
 2577371 - Addenda 2 (devis)
 2016-04-11 18 h 57 - Messagerie
 2577372 - Addenda 2 (plan)
 2016-04-11 18 h 57 - Messagerie
 2578743 - Report de date
 2016-04-13 10 h 45 - Courriel
 2579594 - ADD-4 (devis)
 2016-04-14 12 h 10 - Courriel
 2579595 - ADD-4 (plan)
 2016-04-14 18 h 20 - Messagerie
 2582029 - ADD-5 (devis)
 2016-04-19 12 h 04 - Courriel
 2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 18 h 02 - Messagerie
 2585205 - Addenda 6 -devis
 2016-04-22 22 h 08 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
 5930, boul. Louis-H.-La Fontaine (Anjou)
 Montréal, QC, H1M1S7
 NEQ :

[Monsieur Sylvain Lamontagne](#)
 Téléphone : 514 353-9960
 Télécopieur : 514 353-4825

Commande : (1083409)
 2016-03-08 8 h 44
Transmission :
 2016-03-08 8 h 44

2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec
 2016-03-23 18 h - Messagerie
 2568178 - Addenda 1 - Devis
 2016-03-23 10 h - Messagerie
 2568199 - Report de date
 2016-03-23 7 h 02 - Courriel
 2577371 - Addenda 2 (devis)
 2016-04-11 18 h 57 - Messagerie
 2577372 - Addenda 2 (plan)
 2016-04-11 18 h 57 - Messagerie
 2578743 - Report de date

2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)

2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
2016-04-14 18 h 20 -
Messagerie

2582029 - ADD-5
(devis)
2016-04-19 12 h 04 -
Courriel

2582030 - ADD-5 (plan)
2016-04-19 18 h 03 -
Messagerie

2585205 - Addenda 6
-devis
2016-04-22 22 h 08 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc.
170 boul Roland-Godard
Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7
NEQ : 1147057740

[Monsieur Nicolas
Lauzier](#)

Téléphone : 450
569-8043

Télécopieur : 450
431-4235

Commande : (1083240)
2016-03-07 15 h 35

Transmission :
2016-03-07 16 h 31

2568170 - Addenda 1 -
Plans Arch-Stru-Élec
2016-03-23 17 h 59 -
Messagerie

2568178 - Addenda 1 -
Devis
2016-03-23 9 h 58 -
Messagerie

2568199 - Report de
date
2016-03-23 7 h 02 -
Courriel

2577371 - Addenda 2
(devis)
2016-04-11 18 h 56 -
Messagerie

2577372 - Addenda 2
(plan)
2016-04-11 18 h 56 -
Messagerie

2578743 - Report de
date
2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)
2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
2016-04-14 18 h 19 -
Messagerie

2582029 - ADD-5
(devis)
2016-04-19 12 h 04 -
Courriel

2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 18 h 02 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 08 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Construction SOCAM Ltée
 3300 av Francis-Hughes
 Laval, QC, H7L 5A7
<http://www.socam.ca> NEQ : 1143116128

[Monsieur Richard
 Paradis](#)
 Téléphone : 450
 662-9000
 Télécopieur : 450
 662-9838

Commande : (1086589)
 2016-03-11 14 h 35
Transmission :
 2016-03-11 16 h 02

2568170 - Addenda 1 -
 Plans Arch-Stru-Élec
 2016-03-23 18 h 01 -
 Messagerie
 2568178 - Addenda 1 -
 Devis
 2016-03-23 10 h 03 -
 Messagerie
 2568199 - Report de
 date
 2016-03-23 7 h 02 -
 Courriel
 2577371 - Addenda 2
 (devis)
 2016-04-11 19 h 01 -
 Messagerie
 2577372 - Addenda 2
 (plan)
 2016-04-11 19 h 01 -
 Messagerie
 2578743 - Report de
 date
 2016-04-13 10 h 45 -
 Courriel
 2579594 - ADD-4
 (devis)
 2016-04-14 12 h 10 -
 Courriel
 2579595 - ADD-4 (plan)
 2016-04-14 18 h 22 -
 Messagerie
 2582029 - ADD-5
 (devis)
 2016-04-19 12 h 04 -
 Courriel
 2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 18 h 04 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 08 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

EBC Inc
 750-740, Notre-Dame ouest

[Monsieur Jean-
 Serge D'Aoust](#)

Commande : (1087526)
 2016-03-14 14 h 08

2568170 - Addenda 1 -
 Plans Arch-Stru-Élec

Montréal, QC, H3C 3X6
<http://www.ebcinc.qc.ca> NEQ : 1140169609

Téléphone : 514
 844-0660
 Télécopieur : 514
 844-9249

Transmission :
 2016-03-14 14 h 08

2016-03-23 17 h 54 -
 Messagerie
 2568178 - Addenda 1 -
 Devis
 2016-03-23 9 h 29 -
 Messagerie
 2568199 - Report de
 date
 2016-03-23 7 h 02 -
 Courriel
 2577371 - Addenda 2
 (devis)
 2016-04-11 18 h 48 -
 Messagerie
 2577372 - Addenda 2
 (plan)
 2016-04-11 18 h 48 -
 Messagerie
 2578743 - Report de
 date
 2016-04-13 10 h 45 -
 Courriel
 2579594 - ADD-4
 (devis)
 2016-04-14 12 h 10 -
 Courriel
 2579595 - ADD-4 (plan)
 2016-04-14 18 h 13 -
 Messagerie
 2582029 - ADD-5
 (devis)
 2016-04-19 12 h 04 -
 Courriel
 2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 17 h 56 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 07 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Entreprise de Construction TEQ inc.
 780 avenue Brewster, Suite 3-300
 Montréal, QC, H4C 2K1
 NEQ : 1144233385

[Monsieur Sylvain
 Milette](#)
 Téléphone : 514
 933-3838
 Télécopieur : 514
 933-2668

Commande : (1091930)
 2016-03-21 10 h 51
Transmission :
 2016-03-21 16 h 06

2568170 - Addenda 1 -
 Plans Arch-Stru-Élec
 2016-03-23 17 h 54 -
 Messagerie
 2568178 - Addenda 1 -
 Devis
 2016-03-23 9 h 45 -
 Messagerie
 2568199 - Report de
 date
 2016-03-23 7 h 02 -
 Courriel
 2577371 - Addenda 2
 (devis)
 2016-04-11 18 h 49 -
 Messagerie

2577372 - Addenda 2
(plan)
2016-04-11 18 h 49 -
Messagerie

2578743 - Report de
date
2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)
2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
2016-04-14 18 h 14 -
Messagerie

2582029 - ADD-5
(devis)
2016-04-19 12 h 04 -
Courriel

2582030 - ADD-5 (plan)
2016-04-19 17 h 57 -
Messagerie

2585205 - Addenda 6
-devis
2016-04-22 22 h 07 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Groupe Decarel Inc..
4434 rue Sainte-Catherine O
Westmount, QC, H3Z 1R2
<http://www.decarel.com> NEQ : 1146738910

[Madame Louise
Simard](#)
Téléphone : 514
935-6462
Télécopieur :

Commande : (1088992)
2016-03-16 9 h 30
Transmission :
2016-03-16 9 h 30

2568170 - Addenda 1 -
Plans Arch-Stru-Élec
2016-03-23 17 h 52 -
Messagerie

2568178 - Addenda 1 -
Devis
2016-03-23 9 h 20 -
Messagerie

2568199 - Report de
date
2016-03-23 7 h 02 -
Courriel

2577371 - Addenda 2
(devis)
2016-04-11 19 h 02 -
Messagerie

2577372 - Addenda 2
(plan)
2016-04-11 19 h 02 -
Messagerie

2578743 - Report de
date
2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)
2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
 2016-04-14 18 h 11 -
 Messagerie
 2582029 - ADD-5
 (devis)
 2016-04-19 12 h 04 -
 Courriel
 2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 17 h 53 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 07 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Groupe Paquette - Mécanique du bâtiment Inc 275 boul Marc-Aurèle-Fortin Laval, QC, H7L 2A2 NEQ : 1144131498	Madame Maude Côté Lalonde Téléphone : 450 625-2297 Télécopieur : 450 963-2584	Commande : (1084239) 2016-03-09 8 h 38 Transmission : 2016-03-09 8 h 52	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 18 h 01 - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 10 h 02 - Messagerie 2568199 - Report de date 2016-03-23 7 h 02 - Courriel 2577371 - Addenda 2 (devis) 2016-04-11 19 h - Messagerie 2577372 - Addenda 2 (plan) 2016-04-11 19 h - Messagerie 2578743 - Report de date 2016-04-13 10 h 45 - Courriel 2579594 - ADD-4 (devis) 2016-04-14 12 h 10 - Courriel 2579595 - ADD-4 (plan) 2016-04-14 18 h 21 - Messagerie 2582029 - ADD-5 (devis) 2016-04-19 12 h 04 - Courriel 2582030 - ADD-5 (plan) 2016-04-19 18 h 04 - Messagerie 2585205 - Addenda 6 -devis 2016-04-22 22 h 08 - Courriel
---	--	--	--

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Lambert Somec Inc.. 1505 rue des Tanneurs Québec, QC, G1N 4S7 NEQ : 1145371366	Madame Lucie Deschênes Téléphone : 418 687-1640 Télécopieur : 418 780-3226	Commande : (1084249) 2016-03-09 8 h 45 Transmission : 2016-03-09 8 h 45	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 17 h 55 - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 9 h 49 - Messagerie 2568199 - Report de date 2016-03-23 7 h 02 - Courriel 2577371 - Addenda 2 (devis) 2016-04-11 18 h 50 - Messagerie 2577372 - Addenda 2 (plan) 2016-04-11 18 h 50 - Messagerie 2578743 - Report de date 2016-04-13 10 h 45 - Courriel 2579594 - ADD-4 (devis) 2016-04-14 12 h 10 - Courriel 2579595 - ADD-4 (plan) 2016-04-14 18 h 16 - Messagerie 2582029 - ADD-5 (devis) 2016-04-19 12 h 04 - Courriel 2582030 - ADD-5 (plan) 2016-04-19 17 h 57 - Messagerie 2585205 - Addenda 6 -devis 2016-04-22 22 h 07 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique			
<input type="checkbox"/> Lavacon construction Inc 9850 rue Tolhurst Suite 200 Montréal, QC, H3L 2Z8 NEQ : 1141871161	Monsieur L. Pallota Téléphone : 514 382-5166 Télécopieur : 514 382-5162	Commande : (1084791) 2016-03-09 13 h 47 Transmission : 2016-03-09 17 h 01	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 17 h 53 - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 9 h 24 - Messagerie

2568199 - Report de date
 2016-03-23 7 h 02 -
 Télécopie
 2577371 - Addenda 2
 (devis)
 2016-04-11 18 h 46 -
 Messagerie
 2577372 - Addenda 2
 (plan)
 2016-04-11 18 h 46 -
 Messagerie
 2578743 - Report de date
 2016-04-13 10 h 45 -
 Télécopie
 2579594 - ADD-4
 (devis)
 2016-04-14 18 h 12 -
 Messagerie
 2579595 - ADD-4 (plan)
 2016-04-14 18 h 12 -
 Messagerie
 2582029 - ADD-5
 (devis)
 2016-04-19 17 h 55 -
 Messagerie
 2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 17 h 55 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 08 -
 Télécopie
 Mode privilégié (devis) :
 Télécopieur
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Le Groupe Master inc.
 451, boul. Lebeau
 Montréal-Ouest, QC, H4N1S2
<http://www.master.ca> NEQ : 1169851384

[Monsieur Simon
 Paquet](#)
 Téléphone : 514
 787-1531
 Télécopieur : 514
 788-1773

Commande : (1083496)
 2016-03-08 9 h 32
Transmission :
 2016-03-08 9 h 32

2568170 - Addenda 1 -
 Plans Arch-Stru-Élec
 2016-03-23 17 h 56 -
 Messagerie
 2568178 - Addenda 1 -
 Devis
 2016-03-23 9 h 55 -
 Messagerie
 2568199 - Report de date
 2016-03-23 7 h 02 -
 Courriel
 2577371 - Addenda 2
 (devis)
 2016-04-11 18 h 52 -
 Messagerie
 2577372 - Addenda 2
 (plan)
 2016-04-11 18 h 52 -
 Messagerie
 2578743 - Report de date

2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)

2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
2016-04-14 18 h 17 -
Messagerie

2582029 - ADD-5
(devis)
2016-04-19 12 h 04 -
Courriel

2582030 - ADD-5 (plan)
2016-04-19 18 h -
Messagerie

2585205 - Addenda 6
-devis
2016-04-22 22 h 07 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Constructions B. Martel
569, rue Ellen
Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S0B1
NEQ : 1147360532

[Monsieur Bertrand
Martel](#)

Téléphone : 450
377-3737

Télécopieur : 450
377-0615

Commande : (1085197)
2016-03-10 8 h 25

Transmission :
2016-03-10 8 h 41

2568170 - Addenda 1 -
Plans Arch-Stru-Élec
2016-03-23 18 h 02 -
Messagerie

2568178 - Addenda 1 -
Devis
2016-03-23 9 h 19 -
Messagerie

2568199 - Report de
date
2016-03-23 7 h 02 -
Courriel

2577371 - Addenda 2
(devis)
2016-04-11 19 h 02 -
Messagerie

2577372 - Addenda 2
(plan)
2016-04-11 19 h 02 -
Messagerie

2578743 - Report de
date
2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)
2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
2016-04-14 18 h 22 -
Messagerie

2582029 - ADD-5
(devis)
2016-04-19 12 h 04 -
Courriel

2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 18 h 05 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 08 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1088399) 2016-03-15 12 h 50 Transmission : 2016-03-15 13 h 50	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 17 h 56 - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 9 h 54 - Messagerie 2568199 - Report de date 2016-03-23 7 h 02 - Télécopie 2577371 - Addenda 2 (devis) 2016-04-11 18 h 51 - Messagerie 2577372 - Addenda 2 (plan) 2016-04-11 18 h 51 - Messagerie 2578743 - Report de date 2016-04-13 10 h 45 - Télécopie 2579594 - ADD-4 (devis) 2016-04-14 18 h 17 - Messagerie 2579595 - ADD-4 (plan) 2016-04-14 18 h 17 - Messagerie 2582029 - ADD-5 (devis) 2016-04-19 17 h 59 - Messagerie 2582030 - ADD-5 (plan) 2016-04-19 17 h 59 - Messagerie 2585205 - Addenda 6 -devis 2016-04-22 22 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Entreprises QMD inc.. 200-990, Notre-Dame Ouest	Madame Mélanie Bolduc	Commande : (1084397) 2016-03-09 9 h 41	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec

Montréal, QC, H3C 1K1
<http://www.entqmd.com> NEQ : 1163241574

Téléphone : 514
 875-4356
 Télécopieur : 514
 875-2020

Transmission :
 2016-03-09 9 h 41

2016-03-23 17 h 57 -
 Messagerie
 2568178 - Addenda 1 -
 Devis
 2016-03-23 9 h 57 -
 Messagerie
 2568199 - Report de
 date
 2016-03-23 7 h 02 -
 Courriel
 2577371 - Addenda 2
 (devis)
 2016-04-11 18 h 53 -
 Messagerie
 2577372 - Addenda 2
 (plan)
 2016-04-11 18 h 53 -
 Messagerie
 2578743 - Report de
 date
 2016-04-13 10 h 45 -
 Courriel
 2579594 - ADD-4
 (devis)
 2016-04-14 12 h 10 -
 Courriel
 2579595 - ADD-4 (plan)
 2016-04-14 18 h 18 -
 Messagerie
 2582029 - ADD-5
 (devis)
 2016-04-19 12 h 04 -
 Courriel
 2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 18 h 01 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 07 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Neolct Inc.
 1830 Bl. Fortin
 Laval, QC, H7s 1N8
 NEQ : 1166302126

[Madame Carole
 Lamarche](#)
 Téléphone : 450
 668-2200
 Télécopieur : 450
 668-8114

Commande : (1085851)
 2016-03-10 15 h 28
Transmission :
 2016-03-10 15 h 28

2568170 - Addenda 1 -
 Plans Arch-Stru-Élec
 2016-03-23 17 h 56 -
 Messagerie
 2568178 - Addenda 1 -
 Devis
 2016-03-23 9 h 56 -
 Messagerie
 2568199 - Report de
 date
 2016-03-23 7 h 02 -
 Courriel
 2577371 - Addenda 2
 (devis)
 2016-04-11 18 h 53 -
 Messagerie

2577372 - Addenda 2
(plan)
2016-04-11 18 h 53 -
Messagerie

2578743 - Report de
date
2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)
2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
2016-04-14 18 h 18 -
Messagerie

2582029 - ADD-5
(devis)
2016-04-19 12 h 04 -
Courriel

2582030 - ADD-5 (plan)
2016-04-19 18 h 01 -
Messagerie

2585205 - Addenda 6
-devis
2016-04-22 22 h 07 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Quadrax et associés E.G.
1875 rue gutenberg
Laval, QC, H7S 1A1
<http://www.quadrax.com> NEQ : 1165339939

[Monsieur Mario
Valiquette](#)
Téléphone : 514
714-2396
Télécopieur :

Commande : (1093084)
2016-03-22 14 h 09
Transmission :
2016-03-22 14 h 09

2568170 - Addenda 1 -
Plans Arch-Stru-Élec
2016-03-23 17 h 53 -
Messagerie

2568178 - Addenda 1 -
Devis
2016-03-23 9 h 28 -
Messagerie

2568199 - Report de
date
2016-03-23 7 h 02 -
Courriel

2577371 - Addenda 2
(devis)
2016-04-11 18 h 47 -
Messagerie

2577372 - Addenda 2
(plan)
2016-04-11 18 h 47 -
Messagerie

2578743 - Report de
date
2016-04-13 10 h 45 -
Courriel

2579594 - ADD-4
(devis)
2016-04-14 12 h 10 -
Courriel

2579595 - ADD-4 (plan)
 2016-04-14 18 h 13 -
 Messagerie
 2582029 - ADD-5
 (devis)
 2016-04-19 12 h 04 -
 Courriel
 2582030 - ADD-5 (plan)
 2016-04-19 17 h 56 -
 Messagerie
 2585205 - Addenda 6
 -devis
 2016-04-22 22 h 07 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Site Intégration Plus Inc . 1356 rue Newton Boucherville, QC, J4B 5H2 NEQ : 1160184363	Madame Nadia Rouab Téléphone : 450 449-0094 Télécopieur : 450 449-0018	Commande : (1084747) 2016-03-09 13 h 22 Transmission : 2016-03-09 16 h 54	2568170 - Addenda 1 - Plans Arch-Stru-Élec 2016-03-23 18 h - Messagerie 2568178 - Addenda 1 - Devis 2016-03-23 10 h 01 - Messagerie 2568199 - Report de date 2016-03-23 7 h 02 - Courriel 2577371 - Addenda 2 (devis) 2016-04-11 18 h 59 - Messagerie 2577372 - Addenda 2 (plan) 2016-04-11 18 h 59 - Messagerie 2578743 - Report de date 2016-04-13 10 h 45 - Courriel 2579594 - ADD-4 (devis) 2016-04-14 12 h 10 - Courriel 2579595 - ADD-4 (plan) 2016-04-14 18 h 21 - Messagerie 2582029 - ADD-5 (devis) 2016-04-19 12 h 04 - Courriel 2582030 - ADD-5 (plan) 2016-04-19 18 h 04 - Messagerie 2585205 - Addenda 6 -devis 2016-04-22 22 h 08 - Courriel
--------------------------	---	--	--	---

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1162961001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération

Objet :

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1162961001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Sylvie L GOUPIL
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE162961001**

**Accorder un contrat à Entreprise de construction
T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et
bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater
dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue
Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes
incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE162961001

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris les explications données sur la nature technique des six addendas émis durant la période de l'appel d'offres. Ils ont aussi jugé pertinente la décision de reporter deux fois la date d'ouverture des soumissions.

Enfin, les membres ont souligné la très grande qualité du dossier décisionnel et de la présentation qui leur a été faite.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE162961001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1163820001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$, taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$ de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 3 550 896,31\$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG Inc, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc, l'équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15226) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-24 11:30

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163820001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$, taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$ de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en valeur du Quartier des spectacles est l'un des chantiers prioritaires de la Ville; elle est également l'une des quatre initiatives stratégiques en innovation urbaine identifiées dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal. À ce jour, le projet est un succès à plusieurs égards : il a généré d'importantes retombées financières pour la Ville et il a remporté différentes distinctions en raison de ces aménagements de très grande qualité. Les trois premières phases du Quartier des spectacles sont quasi complétées et la Ville doit maintenant finaliser l'aménagement du secteur Place des Arts par la réalisation de l'esplanade Clark.

Le projet d'aménagement de l'esplanade Clark – la phase 4B du Quartier des spectacles, secteur Place des Arts, se définit principalement par la construction sur un terrain vacant d'environ 5 000 m² d'une place publique comprenant notamment une patinoire extérieure réfrigérée et un pavillon multifonctionnel. L'esplanade Clark s'ajoute au réseau de lieux publics aménagés au pourtour de la Place des Arts et constitue la dernière phase du projet majeur de réaménagement de ce secteur névralgique du Quartier des spectacles. S'inscrivant davantage dans le contexte urbain du carrefour Saint-Laurent / Sainte-Catherine, cette nouvelle place publique sera complémentaire à la place des Festivals.

Il a été convenu entre le Service de la culture (service requérant) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (service exécutant) que l'esplanade Clark, puisse être réalisée avec les mêmes hauts standards de qualité que les précédentes phases de travaux (place des Festivals, rue Sainte-Catherine, promenade des Artistes et Le Parterre). Pour ce faire, une équipe de professionnels (architecte, ingénieurs et architecte paysagiste) doit être

engagée par la Ville.

Un premier appel d'offres public pour fournir des services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Clark et autres travaux connexes (no.16-14728) a été lancé sur SEAO le 13 janvier 2016. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 29 février 2016, ce qui a laissé un délai de 46 jours calendrier (excluant les jours de lancement et d'ouverture) aux soumissionnaires. Toutefois, l'appel d'offres 16-14728 a dû être annulé, car certaines exigences demandées dans ce dernier ne correspondaient pas au marché. Ce faisant, un nouvel appel d'offres comportant des modifications mineures a été lancé un mois plus tard.

Un deuxième appel d'offres public pour fournir des services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Clark et autres travaux connexes (no. 16-15226) a été lancé sur SEAO le 30 mars 2016. Un avis public a été publié le même jour dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Quatre addenda ont été produit pour cet appel d'offres à la suite de questions et commentaires des preneurs du cahier de charge: le premier (8 avril 2016) fournissait des précisions sur le devis technique; le deuxième (11 avril 2016) fournissait des précisions administratives sur la présentation des offres de services; le troisième (13 avril 2016) apportait des précisions sur les études qui seront mises à la disposition de l'adjudicataire et, enfin, le quatrième (15 avril 2016), fournissait des précisions sur la surveillance de chantier. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 18 avril 2016, ce qui a laissé un délai de 18 jours calendrier (excluant les jours de lancement et d'ouverture) aux soumissionnaires.

Le délai de validité de la soumission est de 210 jours calendrier suivant la date d'ouverture publique.

Degré d'avancement des quatre phases du projet du Quartier des spectacles - secteur Place des Arts (mise à jour - janvier 2016)

	Degré d'avancement ¹	Date de fin des travaux
Phase 1 - La place des Festivals et la rue Jeanne-Mance	96 %	2009
Phase 2 - Le Parterre et la promenade des Artistes	99 %	2010
Phase 3 - Rue Sainte-Catherine	99 %	2011
Phase 4 - L'esplanade Clark et la rue Saint-Urbain	15 %	2011 (rue Saint-Urbain) 2019 (esplanade Clark)

1. Le degré d'avancement concerne seulement les travaux de construction. Il est à noter que malgré un fort pourcentage d'avancement certains travaux peuvent encore survenir, par exemple l'installation de mobilier urbain ou la bonification de certains aménagements.

Dépenses à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat à Les architectes FABG Inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc. , pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du	juin 2016	décembre 2020

paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

Dépenses à autoriser ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Octroi d'un ou de contrats de construction pour réaliser les travaux d'aménagement de l'esplanade Clark et autres travaux connexes.	automne 2017	décembre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0315 - 19 mai 2016 : Résilier trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada : LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL.
CG16 0061 - 28 janvier 2016 : Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles.

CG11 0355 - 27 octobre 2011: Modifier la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Quartier international de Montréal (QIM) pour étendre son mandat relativement à la préparation des plans et devis d'aménagement des zones 1B, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles - Secteur de la Place des Arts et à la gestion du projet aux fins de la réalisation de l'ensemble des travaux dans ces zones. Réviser les honoraires en conséquence en les augmentant de 5 279 911,02 \$.

CG11 0212 - 22 juin 2011: Octroyer un contrat au montant de 1 510 656,89 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie civil pour les phases 4B, 4C et 4D du Quartier des spectacles. Octroyer un contrat au montant total de 495 432,48 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie mécanique, électrique et réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CE11 0908 - 15 juin 2011: Octroyer un contrat au montant total de 330 984,59 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie structure pour la phase 4B du Quartier des spectacles. Octroyer un contrat au montant total de 256 103,40 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie circulation pour les phases 1, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles.

CE10 1812 - 16 novembre 2010: Prendre connaissance du dossier de la bonification de la phase 4 (esplanade Clark) du projet d'aménagement du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles, autoriser le changement de portée du programme d'aménagement de cette phase 4, mandater l'équipe de projet pour mener à terme le dossier de bonification

CG09 0049 - 2 avril 2009: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000,00 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

CM08 0515 - 16 juin 2008: Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles.

CG08 0038 - 31 janvier 2008: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2008-2010, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

DESCRIPTION

L'adjudicataire fournira des services professionnels d'architecture, d'ingénierie (civile, structure, électrique et mécanique) et d'architecture du paysage pour assister la Ville dans le cadre de la coordination, la conception et la surveillance en résidence des travaux de l'esplanade Clark et autres travaux connexes visant notamment :

- l'aménagement d'une place publique majeure – l'esplanade Clark - incluant une patinoire extérieure réfrigérée;
- la construction d'un pavillon multifonctionnel devant être certifiée LEED Or;
- le réaménagement de surface (trottoirs, chaussée, signalisation et éclairage de rue) de la rue Clark, entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve et de la rue De Montigny;
- la bonification de certains aménagements réalisés dans les premières phases du Quartier des spectacles, de façon à améliorer l'accessibilité universelle du secteur;
- la finalisation du réseau multimédia du Quartier des spectacles;
- la réfection d'aménagements de surface et l'ajustement d'infrastructures souterraines.

Les services professionnels pour ce mandat s'échelonnant au besoin jusqu'en 2020 comprendront notamment, et sans s'y limiter :

- la finalisation du programme fonctionnel et technique;
- la préparation de concepts, d'esquisses ainsi que de plans et devis préliminaires et finaux;
- la fourniture de services eu égard aux appels d'offres, leurs documents et les recommandations suite aux résultats;
- la coordination de l'exécution des travaux;
- la surveillance en résidence des chantiers;
- la réception des travaux;
- la clôture du projet et les services requis lors de la période de garantie.

L'adjudicataire participera au processus de conception intégrée ainsi qu'aux ateliers d'analyse de la valeur requis pour le projet.

L'ensemble des services de base sera rémunéré selon la méthode à pourcentage.

Le Service de la culture et l'arrondissement de Ville-Marie ont été consultés lors de l'élaboration des documents d'appels d'offres. Ces derniers seront impliqués à différents égards lors de la mise en oeuvre du contrat, notamment dans cadre des ateliers en processus de conception intégrée (PCI).

JUSTIFICATION

Vingt-deux firmes se sont procurés le cahier des charges sur SEAO et sept soumissions ont été déposées. Plusieurs preneurs de cahier des charges se retrouvent parmi les soumissionnaires. Les sept soumissionnaires sont les suivants :

1. Dan Hanganu architectes en collaboration avec Civiliti, BPA, PSA, SM;
2. Héloïse Thibodeau, Beudoin Hurens et WAA paysage;
3. GCBD, Cardin Ramirez Julien, Groupe BC2+Synergis, Bouthillette Parizeau, SDK et associés et Marchand Houle et associés;
4. AEdifica, Tetra Tech QB et Groupe Rousseau Lefebvre;

5. Lemay et WSP Canada inc.
6. Les architectes FABG Inc., Fauteaux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc.;
7. Saucier Perrotte, SNC Lavalin et WAA paysage;

Afin de s'assurer d'un haut standard de qualité en matière de prestations de services professionnelles, le Service de la gestion et de la planification immobilière (service exécutant), le Service de la culture (service requérant), le Service des affaires juridiques et le Service de l'Approvisionnement ont convenu que cet appel d'offres comporterait une étape préliminaire de conformité de nature éliminatoire. Ainsi, seules les soumissions qui respecteraient tous les critères de conformité de nature éliminatoire seraient déclarées conformes et, par la suite, évaluées par le comité de sélection.

Cette étape était connue des soumissionnaires; elle était détaillée dans le Devis technique préparé le Service de la gestion et de la planification immobilière. À cet égard, les soumissionnaires devaient déposer, en plus de leur offre de services, un document distinct qui devait s'intituler « Critères de conformité ». D'autres appels d'offres de la Ville ont déjà comporté une telle étape éliminatoire, mais le nombre de critères était moins élevé.

Toutefois, la Ville était à la recherche des meilleures firmes en architecture, en ingénierie ainsi qu'en architecture du paysage s'étant démarquées en matière de créativité, d'intégration, de design urbain et d'architecture durable. C'est pourquoi dans un souci d'atteindre un niveau élevé de qualité architectural et d'aménagement urbain, en continuité et cohérence avec l'image de marque du Quartier des spectacles, l'appel d'offres comportait de nombreux critères éliminatoires s'adressant tant aux firmes qu'aux ressources proposées par les soumissionnaires (voir extrait du Devis technique en pièce jointe).

Cinq soumissions ont été déclarées non conformes suite à l'analyse administrative du Service de l'approvisionnement ou de l'analyse réalisée lors de l'étape préliminaire de conformité de nature éliminatoire.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Les architectes FABG Inc., Fauteaux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc., le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale. Pour plus de renseignements, voir l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total
Les architectes FABG Inc., Fauteaux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc.	79,5	0,47	2 770 890,60 \$	s.o.	2 770 890,60 \$
Saucier Perrotte, SNC Lavalin et WAA paysage	75,1	0,35	3 533 979,91 \$	s.o.	3 533 979,91 \$
Dernière estimation réalisée			5 099 578,52 \$	s.o.	5 099 578,52 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-2 328 687,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					- 45,66 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					763 089,31 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	27,54 %
---	---------

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat réalisée par le Service de la gestion et de la planification immobilière était de 5 099 578,52 \$ \$, excluant les contingences. La soumission retenue s'élève à 2 770 890,60 \$, taxes incluses, ce qui représente une différence de 45,66 % en faveur de la Ville. Cette différence peut s'expliquer par la méthodologie utilisée par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour réaliser l'estimation. Cette dernière a été réalisée en utilisant les taux maximum prévus à la Grille des pourcentages applicables au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (L.R.Q., c. C-65.1, r. 12); aussi, les honoraires pour les services à rendre durant la construction ont été légèrement majorés afin de tenir compte des exigences demandées par la Ville eu égard à la surveillance du chantier en résidence.

L'appel d'offres ne prévoyait pas de contingences au bordereau de prix, mais il est convenu qu'une somme de 457 196,95 \$ correspondant à 16,5% des honoraires professionnels de l'adjudicataire devrait être ajoutée au contrat à des fins de contingences. Cette somme est répartie en contingence générale (15%) et en contingence spécifique (1,5%). Les contingences se définissent par une ou des situations imprévues pouvant survenir à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé. Ainsi, les contingences générales incluent des services professionnels pouvant être rendus à la suite d'imprévus inhérents au processus de conception; aux travaux de construction, au prolongement de calendrier, aux services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme, etc. Pour leur part, les contingences spécifiques incluent des services professionnels pouvant être rendus à la suite d'imprévus inhérents aux travaux de décontamination de l'esplanade Clark et de la rue Clark. Les phases antérieures de travaux du Quartier des spectacles ont démontré que la complexité, la spécificité du lieu et l'exécution de travaux non conventionnels nécessitent d'avoir une enveloppe de contingences conséquente.

Par ailleurs, une somme de 322 808,76 \$, taxes incluses, correspondant à 10% de la valeur du contrat (incluant contingences) de l'adjudicataire, est également incluse à la demande d'autorisation de dépense, afin de permettre diverses dépenses incidentes. Ces dépenses incidentes peuvent correspondre : à des services exécutés par des tiers; à des frais d'affichage liés à des opérations de communications; à des études spécialisées; à des frais de contrôle de qualité des matériaux; à des frais de laboratoire et d'analyse; à la mise en place de mesures temporaires; des expertises particulières, etc.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appel d'offres, notamment les services supplémentaires, le cas échéant, afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (décret 435-2015 du 27 mai 2015). Les différentes firmes de l'adjudicataire ont obtenu leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) avant la date limite du 18 mai 2016, tel que stipulé dans les documents d'appel d'offres. Une copie de son attestation est fournie en pièce jointe.

Le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ ayant les caractéristiques suivantes :

- un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 3 550 896,31 \$ sera assumé comme suit :
 Un montant maximal de 3 242 441,63 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-013 – Quartier des spectacles - Aménagement.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération

Le décaissement des dépenses est prévu de la façon suivante :

2016 : 1 302 113,68 \$ (taxes incluses)
 2017 : 1 206 949,66 \$ (taxes incluses)
 2018 : 833 750,45 \$ (taxes incluses)
 2019 : 208 082,52 \$ (taxes incluses)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une partie du projet, le pavillon multifonctionnel, doit être réalisé de façon à atteindre tous les prérequis établis par LEED et obtenir minimalement la certification LEED Canada (v4) de niveau Or pour les nouveaux bâtiments. De plus, la Ville vise l'obtention d'une certification LEED EB cinq ans après la construction du pavillon multifonctionnel. Les Professionnels devront planifier le projet et la certification LEED Or en fonction des besoins futurs du LEED EB.

De plus, le projet d'aménagement de l'esplanade Clark fera l'objet d'un processus de conception intégrée (PCI). Enfin, le projet fera l'objet d'une mise en service améliorée (MES) qui permet de s'assurer que chaque ouvrage sera, à même le jour de son ouverture, conforme à l'usage auquel il est destiné et qu'il pourra être maintenu ainsi durant sa vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à l'adjudicataire doit être complété dans les meilleurs délais de façon à démarrer le projet de l'esplanade Clark et ainsi respecter l'échéancier et les objectifs de décaissements fixés par le Service de la culture, requérant du projet. Le report d'une décision relative au processus d'octroi aurait des impacts négatifs significatifs, notamment eu égard au respect de l'échéancier du projet et des budgets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats.

- juin 2016 : Début du mandat;
- juillet 2016 à août 2017 : Programmation, esquisse, plans et devis préliminaires et définitifs;
- octobre 2017 à janvier 2018 : Excavation et décontamination;

- avril 2018 à décembre 2019 : Construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane RICCI, Service de la culture
Robert BÉDARD, Ville-Marie

Lecture :

Stéphane RICCI, 18 mai 2016
Robert BÉDARD, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge R THIBAUT
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-2801

André Cazalais
Chef de section
514 872-2419

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. :

Le : 2016-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE

Directrice

Tél :

Approuvé le : 2016-05-20

Marie-Claude LAVOIE

Directrice de service SGPI

Tél :

514 872-1049

Approuvé le : 2016-05-20

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	Travaux à pourcentage	%	\$					
	Architecte	0,0%	2 409 994,00					
	Architecte paysagiste	0,0%						
	Ingénieur civil	0,0%						
	Ingénieur mécanique	0,0%						
	Ingénieur électrique							
	Ingénieur structure							
	Admin et profits	0,0%	0,00					
	Divers - Autres trav.	0,0%						
	Sous-total :	100,0%	2 409 994,00		120 499,70		240 396,90	
Contingences	16,5%	397 649,01		19 882,45		39 665,49		457 196,95
Total - Contrat :		2 807 643,01		140 382,15		280 062,39		3 228 087,55
Incidences:	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	Total - Incidences :	10,0%	280 764,30		14 038,22		28 006,24	
Coût des travaux (Montant à autoriser)			3 088 407,31	154 420,37		308 068,63		3 550 896,31
Ristournes:	Tps	100,00%		154 420,37				154 420,37
	Tvq	50,0%				154 034,31		154 034,31
Coût après rist. (Montant à emprunter)								3 242 441,63

3. INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1. DÉROULEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

La Ville de Montréal invite les soumissionnaires à déposer une offre de services professionnels pour la Mission décrite dans le document intitulé «*Données générales de la mission*».

La Mission consiste en la prestation de services professionnels d'architecture; d'architecture du paysage ou en design urbain; d'ingénierie civile, structure, mécanique et électrique pour les études préparatoires, la réalisation de plans et devis, la coordination ainsi que la surveillance des travaux de construction.

3.2. ÉTAPES PRÉVUES DANS LE DÉROULEMENT DU PROCESSUS

1. Lancement de l'appel d'offres	mars 2016
2. Réception des offres des équipes soumissionnaires	avril 2016
3. Octroi du contrat	juin 2016
4. Début de la mission (approximative)	juin 2016

3.3. MÉTHODE D'ÉVALUATION DES OFFRES

Le processus d'évaluation est composé des étapes suivantes :

Étape préliminaire : Conformité de nature éliminatoire

Étape 1 : L'évaluation initiale de l'offre de services professionnels sans les honoraires

Étape 2 : L'évaluation finale de l'offre de services professionnels incluant les honoraires

Les offres de services conformes, qui n'ont pas été éliminées à l'étape de conformité, sont par la suite analysées par un comité d'évaluation. Ces dernières doivent réussir cette étape avec un minimum de 70% comme pointage intérimaire pour être en mesure de passer à la dernière étape. Le comité de sélection évalue et étudie les offres de services professionnels reçues et recommande l'octroi du contrat au soumissionnaire conforme s'étant le mieux classé (**pointage le plus élevé**) selon le processus en deux étapes suivantes: **Étape 1** - établissement du pointage intérimaire et **Étape 2** - établissement du pointage final, pour chacune des soumissions.

Fait à noter : le processus d'évaluation comprend une étape préliminaire de conformité de nature éliminatoire. Un comité technique vérifie les critères de conformité des firmes et des ressources proposées. Si l'une ou l'autre des firmes ou ressources proposées ne respectait pas l'un des critères minimaux de sa catégorie respective, l'offre de services de l'équipe de professionnels sera déclarée non conforme.

3.4. ÉTAPE PRÉLIMINAIRE : CONFORMITÉ DE NATURE ÉLIMINATOIRE

Pour que l'offre de services d'une équipe de professionnels déposant une soumission dans le cadre du présent appel d'offres soit considérée conforme, les firmes et les ressources proposées dans ladite offre doivent minimalement répondre aux critères de conformité de nature éliminatoire qui suivent. Si l'une ou l'autre des firmes ou ressources proposées ne respectait pas l'un des critères minimaux de sa catégorie respective, l'offre de services de l'équipe de professionnels sera déclarée non conforme.

Les soumissionnaires doivent déposer, en plus de l'offre de services, un document qui devra s'intituler « Critères de conformité ». Ce document devra détailler et inclure les éléments suivants présentés dans les articles 3.4.1.1 à 3.4.2.7, et cela, selon les mêmes titres et l'ordonnancement de ces articles et à l'intérieur d'un maximum de 15 feuilles recto/verso (les C.V ne sont pas compilés dans le calcul du maximum de feuille).

Chaque critère de conformité (articles 3.4.1.1 à 3.4.2.7) ne sera évalué qu'en fonction uniquement des informations contenues dans le document intitulé « Critères de conformité » accompagnant l'offre de services professionnels. Aucune recherche d'informations ne sera faite par les membres du comité technique à travers les autres sections à l'exception des informations qui sont spécifiquement demandées à être jointes en annexe telles que les curriculum vitae.

Les références indiquées par les soumissionnaires pourraient être contactées par l'agent d'approvisionnement de la Ville de Montréal afin de valider la véracité des informations fournies.

3.4.1. Critères de conformité des Firmes

3.4.1.1. La firme en architecture²

Pour être conforme, la firme en architecture doit faire la présentation d'un minimum de deux (2) projets comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et coût) à la mission.

Pour être considérés comme pertinents, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir une valeur minimale de 12 M\$, taxes incluses (pour les projets réalisés de 2005 à 2010) et de 15 M\$, taxes incluses (pour les projets réalisés de 2010 à 2015);
- avoir été réalisés (acceptation provisoire complétée) au cours des dix (10) dernières années;
- avoir été réalisés dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage;
- comporter un volet en design urbain (avoir travaillé l'intégration du bâtiment dans son contexte d'insertion dans un souci d'intégration urbaine);
- comporter une variété et un nombre significatif (minimalement une dizaine) de parties prenantes internes (client, professionnels, services municipaux, etc.) et externes au projet (usager, opérateur, service d'urbanisme, entreprises d'utilités publiques, etc.);
- comporter la construction de bâtiment de nature institutionnelle (tel que décrit aux règlements d'urbanisme de la Ville) accessible au public;
- comporter au moins un projet réalisé dans un contexte de certification LEED (obtenue ou en cours d'obtention);
- la firme en architecture doit avoir réalisé la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux.

La firme doit indiquer pour chaque projet cité :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat de la firme;

² Le cas échéant, la firme en architecture peut s'adjoindre les services d'une autre firme d'architecture (sous-traitant) afin d'offrir tous les services requis pour la Mission.

- ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
 - iii. la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
 - iv. les enjeux d'intégration du projet dans le centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage ;
 - v. l'approche de design urbain et architectural;
- e) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- f) inclure des photos ou illustrations.

3.4.1.2. La firme en architecture de paysage ou en design urbain

Pour être conforme, la firme en architecture de paysage ou en design urbain doit faire la présentation d'un minimum de deux (2) projets pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et montant) à la mission.

Pour être considérés comme pertinents, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir une valeur minimale de 3,5 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 5 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015.
- avoir été réalisés (acceptation provisoire complétée) au cours des dix (10) dernières années;
- avoir été réalisés dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, compacité, complexité et achalandage;
- comporter un volet en design urbain (avoir travaillé un aménagement qui met en valeur le contexte d'insertion dans un souci d'intégration urbaine) dans le projet;
- comporter une variété et un nombre significatif (minimalement une dizaine) de parties prenantes internes (client, professionnels, services municipaux, etc.) et externes au projet (usager, opérateur, service d'urbanisme, entreprises d'utilités publiques, etc);
- la firme en architecture de paysage ou en design urbain doit avoir réalisé la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux.

La firme doit indiquer pour chaque projet cité :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet et la valeur des travaux d'architecture du paysage ou de design urbain;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat de la firme;
 - ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
 - iii. les enjeux d'intégration du projet dans le centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage;
 - iv. la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- e) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- f) inclure des photos ou illustrations.

3.4.1.3. La firme d'ingénierie mécanique

Pour être conforme, la firme d'ingénierie mécanique doit faire la présentation d'un minimum de deux (2) projets de bâtiments institutionnels pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et coût) à la mission.

Pour être considérés comme pertinents, les projets de bâtiments doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir une valeur minimale de 8 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 10 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015;
- avoir été réalisés (acceptation provisoire complétée) au cours des dix (10) dernières années;
- être de nature institutionnelle et accessible au public;
- au moins un (1) projet doit avoir été réalisé dans un contexte de certification LEED (obtenue ou en cours d'obtention);
- la firme d'ingénierie mécanique doit avoir réalisé la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux.

La firme doit indiquer pour chaque projet cité :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet et la valeur des travaux d'ingénierie mécanique;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat de la firme;
 - ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
- e) la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- f) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- g) inclure des photos ou illustrations.

3.4.1.4. La firme d'ingénierie électrique

i. Projets sur le domaine public

Pour être conforme, la firme d'ingénierie électrique doit faire la présentation d'au moins deux (2) projets pertinents réalisés sur le domaine public, comparable en nature (type de projets) et en envergure (complexité et coût) à la Mission.

Pour être considérés comme pertinents, les projets sur le domaine public doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir une valeur minimale de 1,8 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 2,3 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015;
- avoir été réalisés (acceptation provisoire complétée) au cours des dix (10) dernières années;
- avoir été réalisé sur le domaine public dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, compacité, complexité et achalandage
- la firme en ingénierie électrique doit avoir réalisé la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux.

ii. **Projets immobiliers**

Pour être conforme, la firme en ingénierie électrique doit également faire la présentation d'un minimum de deux (2) projets de bâtiments institutionnels pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et montant) à la mission.

Pour être considérés comme pertinents, les projets de bâtiments doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir une valeur minimale de 5M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 10 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015;
- avoir été réalisés (acceptation provisoire complétée) au cours des dix (10) dernières années;
- être de nature institutionnelle;
- au moins un (1) projet doit avoir été réalisé dans un contexte de certification LEED (obtenue ou en cours d'obtention);
- au moins un (1) projet doit avoir comporté l'intégration d'équipements de télécommunications et multimédias (télégestion, caméras, systèmes automatisés de contrôle, etc.);
- la firme d'ingénierie électrique doit avoir réalisé la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux.

La firme doit indiquer pour chaque projet cité :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet et la valeur des travaux d'ingénierie électrique;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - iii. la description du mandat de la firme;
 - iv. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
- e) la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- f) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- g) inclure des photos ou illustrations.

3.4.2. Critères de conformité du Coordonnateur et des chargés de disciplines

3.4.2.1. Le Coordonnateur (architecte)

Pour être conforme, le Coordonnateur (architecte) doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience dans la réalisation de projets de grande envergure.

Pour être considérée comme pertinente, l'expérience du Coordonnateur (architecte) doit répondre aux critères suivants :

- Avoir participé, en tant que Coordonnateur (architecte), à au moins deux (2) projets pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et coût) à la mission d'une valeur minimale de 12 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 15 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015;

- l'expérience acquise dans la coordination de ces projets comparables en nature et en envergure à la mission doit inclure :
 - i. La coordination d'ingénieurs et autres experts-conseils dans un contexte de réalisation multidisciplinaires intégrée;
 - ii. la coordination de projets multifonctionnels complexes et réalisés (acceptation provisoire complétée) dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage;
 - iii. la coordination de projets nécessitant plusieurs lots de construction ;
 - iv. la coordination de projets de construction de bâtiments de nature institutionnelle;
 - v. la coordination de projets comportant une variété et un nombre significatif (minimalement une dizaine) de parties prenantes internes (client, professionnels, services municipaux, etc.) et externes au projet (usager, opérateur, service d'urbanisme, entreprises d'utilités publiques, etc.)

Dans un texte succinct concernant le Coordonnateur (architecte), faire état de :

- a) Ses qualifications professionnelles (diplôme(s), OAQ et certification(s));
- b) son expérience professionnelle, pour chaque projet, en spécifiant notamment les projets pertinents, comparables en nature et en envergure à la mission, auxquels il a participé en tant que Coordonnateur; décrire son rôle et de ses responsabilités.

Indiquer pour chaque projet cité au point b) précédent :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat du Coordonnateur;
 - ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
- e) la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- f) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- g) inclure des photos ou illustrations.

3.4.2.2. Le Chargé de discipline (concepteur) en architecture

Pour être conforme, le Chargé de discipline (concepteur) en architecture doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience dans la réalisation de projets urbains multifonctionnels.

Pour être considérée comme pertinente, l'expérience du Chargé de discipline (concepteur) en architecture doit répondre aux critères suivants :

- Avoir participé, en tant que concepteur, à au moins deux (2) projets pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et coût) à la mission, d'une valeur minimale de 12 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 15 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015;
- l'expérience acquise dans la conception de ces projets comparables en nature et en envergure à la mission doit inclure :
 - i. La conception de projets impliquant plusieurs lots de construction;

- ii. la conception de projets multidisciplinaires réalisés dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage;
- iii. la conception de bâtiments de nature institutionnelle;
- iv. comporter un volet en design urbain (avoir travaillé l'intégration du bâtiment dans son contexte d'insertion dans un souci d'intégration urbaine) dans le projet;
- v. la conception de projets comportant une variété et un nombre significatif (minimalement une dizaine) de parties prenantes internes (client, professionnels, services municipaux, etc.) et externes au projet (usager, opérateur, service d'urbanisme, entreprises d'utilités publiques, etc.);

Dans un texte succinct concernant le Chargé de discipline (concepteur) en architecture, faire état de :

- a) Ses qualifications professionnelles (diplôme(s), OAQ et certification(s));
- b) son expérience professionnelle, pour chaque projet, en spécifiant notamment les projets pertinents, comparables en nature et en envergure à la mission, auxquels il a participé en tant que concepteur; décrire son rôle et ses responsabilités ainsi que la valeur des travaux d'architecture.

Indiquer pour chaque projet cité au point b) précédent :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet et la valeur des travaux d'architecture;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat du Chargé de discipline (concepteur) en architecture;
 - ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
- e) la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- f) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- g) inclure des photos ou illustrations.

3.4.2.3. Le Chargé de discipline en architecture du paysage ou en design urbain

Pour être conforme, le Chargé de discipline en architecture du paysage ou en design urbain doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience dans la réalisation de projets complexes et de grande envergure.

Pour être considérée comme pertinente, l'expérience du Chargé de discipline en architecture du paysage ou en design urbain doit répondre aux critères suivants :

- Avoir participé, en tant que chargé de discipline ou chargé de projets, à au moins deux (2) projets pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et coût) à la mission, d'une valeur minimale de 3,5 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 5 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015.
- l'expérience acquise dans la réalisation de projets comparables en nature et en envergure à la mission doit inclure :
 - i. Des projets comportant plusieurs lots de construction ;

- ii. des projets réalisés dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage;
- iii. comporter un volet en design urbain (avoir travaillé un aménagement qui met en valeur le contexte d'insertion dans un souci d'intégration urbaine) dans le projet;
- iv. des projets comportant une variété et un nombre significatif (minimalement une dizaine) de parties prenantes internes (client, professionnels, services municipaux, etc.) et externes au projet (usager, opérateur, service d'urbanisme, entreprises d'utilités publiques, etc.).

Dans un texte succinct concernant le Chargé de discipline en architecture du paysage ou en design urbain, faire état de :

- a) Ses qualifications professionnelles (diplômes, AAPQ, OAQ ou OUQ, et certification(s));
- b) son expérience professionnelle, pour chaque projet en spécifiant notamment les projets pertinents, comparables en nature et en envergure à la mission, auxquels il a participé; décrire son rôle et ses responsabilités, ainsi que la valeur des travaux d'architecture du paysage ou de design urbain.

Indiquer pour chaque projet cité au point b) précédent :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet et la valeur des travaux d'architecture du paysage ou de design urbain;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat du Chargé de discipline en architecture du paysage ou en design urbain;
 - ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
- e) la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- f) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- g) inclure des photos ou illustrations.

3.4.2.4. Le Chargé de discipline en ingénierie mécanique

Pour être conforme, le Chargé de discipline en ingénierie mécanique doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience dans des travaux où il a su démontrer sa vaste expérience dans la réalisation de projets complexes nécessitant plusieurs lots de construction.

Pour être considérée comme pertinente, l'expérience du Chargé de discipline en ingénierie mécanique doit répondre aux critères suivants :

- Avoir participé, en tant que chargé de discipline ou chargé de projets, à au moins deux (2) projets pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et montant) à la mission, d'une valeur minimale de 8 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 10 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015;
- l'expérience acquise dans la réalisation de projets comparables en nature et en envergure à la mission doit inclure :
 - i. Des projets comportant plusieurs lots de construction ;

- ii. au moins un projet réalisé (acceptation provisoire complétée) dans un contexte de certification LEED (obtenue ou en cours d'obtention);
- iii. des projets immobiliers de nature institutionnelle;
- iv. des projets multidisciplinaires.

Dans un texte succinct concernant le Chargé de discipline en ingénierie mécanique, faire état de :

- a) Ses qualifications professionnelles (diplôme(s), OIQ, et certification(s));
- b) son expérience professionnelle, pour chaque projet, en spécifiant notamment les projets pertinents, comparables en nature et en envergure à la mission, auxquels il a participé; décrire son rôle et ses responsabilités, ainsi que la valeur des travaux en ingénierie mécanique.

Indiquer pour chaque projet cité au point b) précédent :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet et la valeur des travaux d'ingénierie mécanique;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat du Chargé de discipline en ingénierie mécanique;
 - ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
- e) la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- f) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- g) inclure des photos ou illustrations.

3.4.2.5. Le Chargé de discipline en ingénierie électrique

Pour être conforme, le Chargé de discipline en ingénierie électrique doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience dans des travaux où il a su démontrer sa vaste expérience dans la réalisation de projets complexes nécessitant plusieurs lots de construction.

Pour être considérée comme pertinente, l'expérience du Chargé de discipline en génie électrique doit répondre aux critères suivants :

- Avoir participé, en tant que chargé de discipline ou chargé de projets, à au moins deux (2) projets pertinents, comparables en nature (type de projets) et en envergure (complexité et montant) à la mission, d'une valeur minimale de 8 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2005 à 2010 et de 10 M\$, taxes incluses, pour les projets réalisés de 2010 à 2015;
- l'expérience acquise dans la réalisation de ces projets comparables en nature et en envergure à la mission doit inclure :
 - i. Des projets comportant plusieurs lots de construction ;
 - ii. au moins un projet réalisé (acceptation provisoire complétée) dans un contexte de certification LEED (obtenue ou en cours d'obtention);
 - iii. des projets immobiliers de nature institutionnelle;
 - iv. des projets multidisciplinaires;
 - v. des projets ayant comporté des travaux de télécommunications et multimédias.

Dans un texte succinct concernant le Chargé de discipline en ingénierie électrique, faire état de :

- a) Ses qualifications professionnelles (diplôme(s), OIQ, et certification(s));

b) son expérience professionnelle, pour chaque projet en spécifiant notamment les projets pertinents, comparables en nature et en envergure à la mission, auxquels il a participé; décrire son rôle et ses responsabilités, ainsi que la valeur des travaux de génie électrique.

Indiquer pour chaque projet cité au point b) précédent :

- a) Le nom et la localisation du projet ainsi que le nom du client;
- b) l'année de réalisation;
- c) le coût approximatif du projet et la valeur des travaux d'ingénierie électrique;
- d) une brève description du projet démontrant la conformité aux critères énumérés ci-dessus, incluant notamment:
 - i. la description du mandat du Chargé de discipline en ingénierie électrique;
 - ii. les informations sur le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
- e) la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- f) le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant travaillé étroitement avec la firme sur ce projet;
- g) inclure des photos ou illustrations.

Le 31 mars 2016

LES ARCHITECTES FABG INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ LAVOIE
5402, SAINT-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1S1

N° de décision : 2016-CPSM-1020563

N° de client : 3000835008

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

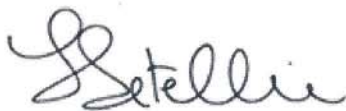
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES ARCHITECTES FABG, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). LES ARCHITECTES FABG INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 mars 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Québec, le 4 février 2014

WSP Canada inc.
À l'attention de : Me Louis-Martin Richer
1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 16^e étage
Montréal (Québec) H3H 1P9

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public
Autorisation n°2014-CPSM-0007 n° d'identification de l'Autorité : 2700018263

Maître,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ANDRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS
- AQUAPRAXIS
- ASA BIOGAZ
- BRISSETTE, SAMSON
- CELLMAG
- CONSULTANTS SANS-TRANCHÉE WSA
- CONSUMAJ ESTRIE
- CONTRÔLE DES EAUX GESTEAU
- COUTU, LAMOUREUX & ASSOCIÉS
- DDH ENVIRONNEMENT
- DÉCIBEL CONSULTANTS
- DOUCET & ASSOCIÉS CONSEILS (QUÉBEC)
- ÉNERGIE & ANALYSES ENAQ DU QUÉBEC
- ENTREPRISE NORMAND JUNEAU
- ENVIROTEL 3000
- EXPERTS-CONSEILS STRON
- FORTIER, FRANKLIN, LEGAULT
- G.B.G.M.

- GENIVAR
- GENIVAR GPM
- GENIVAR GROUPE CONSEIL
- GESPRO SST
- GILLES TACHÉ ET ASSOCIÉS
- GIROUX ÉQUIPEMENT D'ARPENTAGE
- GROUPE CONSEIL GÉNIVAR
- GROUPE CONSEIL GESCO
- GROUPE CONSEIL GESCO TECHNO-PLANS
- GROUPE CONSEIL ROBERT MALOUIN
- GROUPE CONSEIL SARENHES
- GROUPE CONSEIL SOLIVAR
- GROUPE G. L. D.
- GROUPE GLD
- GROUPE OPTIVERT
- GROUPE-CONSEIL GÉVESCO
- GROUPE-ENVIRONNEMENT SHOONER
- HYTECH GROUPE CONSEIL
- ISACTION
- LABELLE RYAN GENIPRO
- LES CONSULTANTS DUPUIS, CÔTÉ
- LES CONSULTANTS GENIPLUS
- LES INVESTISSEMENTS R.J.
- MARTONI, CYR ET ASSOCIÉS
- MUNICOR
- NAGECO
- NOVE ENVIRONNEMENT
- PROGEMES
- PROGEMES CONSULTANTS
- RAYMOND DESMARAIS & ASSOCIÉS
- STRON CONSULTANT
- TERRA EXPERTS CONSEILS
- VIZSTUDIO
- WSA TRENCHLESS CONSULTANTS

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la « LCOP »). WSP Canada inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson

Le 11 mai 2016

MARC FAUTEUX ET ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR MARC FAUTEUX
3981, SAINT-LAURENT, BUREAU 502
MONTRÉAL (QC) H2W 1Y5

N° de décision : 2016-CPSM-1030003

N° de client : 3000655416

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FAUTEUX ET ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). MARC FAUTEUX ET ASSOCIÉS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1163820001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Objet :	Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$, taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$ de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-15226 Det Cah Final.pdf](#)[16-15226 tableau résultats.pdf](#)[16-15226 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

AEDIFICA INC	non-conformité technique
GCBD, CARDIN RAMIREZ JULIEN architectes en consortium	non-conformité technique
Héloïse Thibodeau architecte inc.	non-conformité technique
Services intégrés Lemay et	non-conformité technique
Dan S. Hanganu	non-conformité administrative

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les architectes FABG	2 770 890,60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Saucier + Perrotte Architectes	3 533 979,91 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

L'analyse des preneurs du cahier des charges nous indique que nous avons sept (7) soumissionnaires qui ont huit (8) partenaires qui se sont aussi procurés la cahier des charges. Deux (2) firmes d'architectes nous ont indiqué ne pas pouvoir se conformer aux clauses éliminatoires. Une firme d'architecte n'avait aucun commentaire à formuler. Quatres (4) firmes d'ingénierie se sont aussi procuré le cahier des charges mais n'ont pas été partenaire avec les soumissionnaires architecte

Préparé par :

Le - -

16-15226 - Services professionnels en architecture, ingénierie (civil, structure, mécanique et électrique) et architecture de paysage ou design urbain – Quartier des spectacles – Secteur Place des Arts – Aménagement de l'esplanade Clark et autres travaux

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche méthodologique et capacité de production de la firme</i>	<i>Expérience et expertise des firmes dans des projets semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>		<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	15%	20%	30%	30%		100%	\$		Rang	Date	
Saucier + Perrotte Architectes	3,75	12,33	15,17	21,33	22,50		75,1	3 533 979,91 \$	0,35	2	Heure	11-05-2016 14 h 00
Les architectes FABG	4,08	11,75	16,17	23,33	24,17		79,5	2 770 890,60 \$	0,47	1	Lieu	3A-01/303 Notre-Dame Est
							-		-			
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15226

Numéro de référence : 966819

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SP architectures ing (civil, structure, mécanique et électrique) arch paysage ou design urbain - Q spec - S Place des Arts - Amé espl Clark trav conn

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ædifica Architecture + Design 606, rue Cathcart bureau 800 Montréal, QC, H3B 1K9 http://www.aedifica.com : 1148160998	Madame Josée Marchand Téléphone : 514 844-6611 Télécopieur : 514 844-7646	Commande : (1097009) 2016-03-30 10 h 15 Transmission : 2016-03-30 10 h 15	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beaudoin Hurens	Monsieur	Commande	2576991 - 16-

255 boul Crémazie Est 9e Etage Montréal, QC, H2M 1M2 http://www.beaudoinhurens.ca NEQ : 1148115281	Charles Mousseau, ing. Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	: (1098912) 2016-04-01 13 h 29 Transmission : 2016-04-01 13 h 29	15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Civiliti 5778 rue St-Andre Montréal, QC, H2S2K1 http://www.civiliti.com NEQ : 1160256609	Monsieur Peter Soland Téléphone : 514 402-9353 Télécopieur : 514 402-9353	Commande : (1099241) 2016-04-03 12 h 33 Transmission : 2016-04-03 12 h 33	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dan Hanganu, architectes 404 rue St Dizier Montréal, QC, H2Y 3T3 NEQ : 2265515918	Monsieur Dan Hanganu Téléphone : 514 288-1890 Télécopieur : 514 288-1182	Commande : (1097042) 2016-03-30 10 h 34 Transmission : 2016-03-30 10 h 34	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda

			No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Dupras Ledoux Inc. 225 Chabanel, bur.1100 Montréal, QC, H2N 2C9 http://www.dupras.com 1149059348	Madame Juliette Treppo Téléphone : 514 381-9205 Télécopieur : 514 381-1350	Commande : (1099773) 2016-04-04 12 h 53 Transmission : 2016-04-04 12 h 53	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion NEUF Associés Inc. 630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3200 Montréal, QC, H3B1S6 NEQ : 1140619264	Monsieur Chris Ilg Téléphone : 514 847-1117 Télécopieur :	Commande : (1102475) 2016-04-07 14 h 18 Transmission : 2016-04-07 14 h 18	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda

			No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Girard Côté Bérubé Dion architectes 400, avenue Atlantic Bureau 402 Montréal, QC, H2V1A5 NEQ : 1168801083	Madame Vanessa Côté- Courtemanche Téléphone : 514 849-0430 Télécopieur : 514 849-8049	Commande : (1100340) 2016-04-05 9 h 28 Transmission : 2016-04-05 9 h 28	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed Serkhane Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur : 514 390-6534	Commande : (1097699) 2016-03-31 8 h 51 Transmission : 2016-03-31 8 h 51	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4

			2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Héloïse Thibodeau Architecte Inc. 395, avenue Beaumont Montréal, QC, H3N 1T5 NEQ : 1167027854	Madame Eve de Grosbois Téléphone : 514 334-0831 Télécopieur : 514 334-2475	Commande : (1107176) 2016-04-14 15 h 30 Transmission : 2016-04-14 15 h 30	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-14 15 h 30 - Téléchargement 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-14 15 h 30 - Téléchargement 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-14 15 h 30 - Téléchargement 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Kanva Architecture Management R&D 4060 Boul. St-Laurent #103 Montréal, QC, H2W 1Y9 NEQ : 1161694790	Monsieur Rami Bebawi Téléphone : 514 844-9779 Télécopieur : 514 844-3858	Commande : (1103512) 2016-04-08 16 h 33 Transmission : 2016-04-08 16 h 33	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 16 h 33 - Téléchargement 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>Les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier 5402 boul Saint-Laurent Montréal, QC, H2T 1S1 http://www.arch-fabg.com NEQ : 1169469427</p>	<p>Monsieur André Brodeur Téléphone : 514 274-7555 Télécopieur : 514 274-3646</p>	<p>Commande : (1097139) 2016-03-30 11 h 19 Transmission : 2016-03-30 11 h 19</p>	<p>2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Télécopie 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 52 - Télécopie 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 50 - Télécopie 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 28 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660</p>	<p>Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542</p>	<p>Commande : (1097207) 2016-03-30 12 h 37 Transmission : 2016-03-30 12 h 37</p>	<p>2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>

<p>Les Services Exp Inc 1441, boulevard René- Lévesque Ouest Bureau 200 Montréal, QC, H3G 1T7 NEQ : 1167268128</p>	<p>Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994</p>	<p>Commande : (1097231) 2016-03-30 13 h 09 Transmission : 2016-03-30 13 h 09</p>	<p>2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831</p>	<p>Madame Josée Laberge Téléphone : 418 654-9600 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1097306) 2016-03-30 13 h 58 Transmission : 2016-03-30 13 h 58</p>	<p>2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Pierre Joly architecte 3580 Boul St-Joseph, Lachine Montréal, QC, H8T1P7 NEQ :</p>	<p>Monsieur Pierre Joly Téléphone : 514 347-5723 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1097530) 2016-03-30 16 h 31 Transmission : :</p>	<p>2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel</p>

		2016-03-30 16 h 31	2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provencher Roy + Associés architectes 210-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y 1N3 NEQ : 1168830322	Madame Suzanne Mélançon Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	Commande : (1098529) 2016-04-01 9 h 11 Transmission : 2016-04-01 9 h 11	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Télécopie 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 52 - Télécopie 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 50 - Télécopie 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 28 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Rousseau Lefebvre 216 boul. Lévesque est Laval, QC, H7G 1C6 http://www.rousseau- lefebvre.com NEQ : 1149485345	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	Commande : (1100988) 2016-04-05 17 h 40 Transmission : 2016-04-05 17 h 40	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel

			2579397 - 16-15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16-15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Saucier + Perrotte architectes 7043 rue Waverly Montréal, QC, H2S 3J1 NEQ : 3343818897	Monsieur André Perrotte Téléphone : 514 273-1700 Télécopieur :	Commande : (1100979) 2016-04-05 17 h 19 Transmission : 2016-04-05 17 h 19	2576991 - 16-15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16-15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16-15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16-15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services intégrés Lemay et associés inc. 780, ave Brewster, 4e étage Montréal, QC, H4C 2K1 http://www.lemayonline.com NEQ : 1149007115	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 787-3322 Télécopieur : 514 935-8137	Commande : (1096985) 2016-03-30 10 h 04 Transmission : 2016-03-30 10 h 04	2576991 - 16-15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16-15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16-15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16-



			15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert- Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1097698) 2016-03-31 8 h 51 Transmission : 2016-03-31 8 h 51	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QB Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 http://www.tetrattech.com/fr NEQ : 1169411429	Madame Chantal Doucet Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	Commande : (1096922) 2016-03-30 9 h 28 Transmission : 2016-03-30 9 h 28	2576991 - 16- 15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16- 15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16- 15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16- 15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Tout le Québec) 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1097131) 2016-03-30 11 h 12 Transmission : 2016-03-30 11 h 12	2576991 - 16-15226 Addenda No 1 2016-04-08 9 h 57 - Courriel 2577909 - 16-15226 Addenda No 2 2016-04-11 14 h 51 - Courriel 2579397 - 16-15226 Addenda No 3 2016-04-13 13 h 49 - Courriel 2581403 - 16-15226 Addenda 4 2016-04-18 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1163820001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers

Objet :

Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$, taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$ de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1163820001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposé au budget
Tél : 514 872 1155

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN
ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE DU PAYSAGE**

**Appel d'offres
16-15226**

Contrat : 14724

QUARTIER DES SPECTACLES – SECTEUR PLACE DES ARTS

Aménagement de l'esplanade Clark et autres travaux connexes

**Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière**

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 DÉFINITIONS
- 1.2 OBJET DE LA CONVENTION
- 1.3 DURÉE
- 1.4 ÉCHÉANCIER DU PROJET
- 1.5 INTERPRÉTATION

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ARCHITECTE ET DE L'INGÉNIEUR

- 2.1 GÉNÉRALITÉS
- 2.2 DONNÉES DU PROJET
- 2.3 DOCUMENTS
- 2.4 PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS
- 2.5 PRÉSENTATION DES ÉCHÉANCIERS
- 2.6 CODES ET RÈGLEMENTS
- 2.7 PRODUITS ET INTÉRÊTS
- 2.8 ASSURANCES
- 2.9 PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DE LA PREUVE

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS ET AUTORITÉ DE LA VILLE

- 3.1 DOCUMENTS
- 3.2 AUTORITÉ

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES SERVICES

- 4.1 SERVICES DE BASE
 - 4.1.1 Phase de conception - validation des données - esquisse
 - 4.1.1.1 Validation des données du projet
 - 4.1.1.2 Esquisse
 - 4.1.2 Phase de conception - dossier préliminaire
 - 4.1.3 Phase de conception - dossier définitif
 - 4.1.4 Phase de construction - l'appel d'offres
 - 4.1.5 Phase de construction - chantier
 - 4.1.6 Phase de construction - plans et cahier des charges « tel que construit »
 - 4.1.7 Phase de construction - période de garantie
 - 4.1.8 Certification LEED
- 4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

ARTICLE 5 - RÉMUNÉRATION

- 5.1 HONORAIRES
 - 5.1.1 Méthode du pourcentage
 - 5.1.2 Méthode du taux horaire
 - 5.1.3 Méthode du forfait

- 5.2 MODALITÉS DE PAIEMENT
 - 5.2.1 Généralités
 - 5.2.2 Pénalité pour retard de livraison
 - 5.2.3 Méthode du pourcentage
 - 5.2.4 Méthode du taux horaire
 - 5.2.5 Méthode du forfait
- 5.3 MODIFICATIONS
 - 5.3.1 En phase de conception
 - 5.3.2 En phase de construction
 - 5.3.3 Modifications résultant d'erreurs ou d'omissions
 - 5.3.4 Impossibilité d'atteindre les exigences préalables LEED Canada NC (v4)
- 5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION

ARTICLE 6 - ESTIMATIONS

- 6.1 CLASSIFICATION
- 6.2 MÉTHODE ÉLÉMENTALE
- 6.3 COÛTS UNITAIRES DU PROJET

ARTICLE 7 - CLAUSES FINALES

- 7.1 ÉLECTION DE DOMICILE
- 7.2 CESSION DE LA CONVENTION
- 7.3 ENTENTE COMPLÈTE
- 7.4 VALIDITÉ
- 7.5 LOIS APPLICABLES

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES ARCHITECTES FABG**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 5402, boulevard Saint-Laurent, Montréal, province de Québec, H2T 1S1, agissant et représentée par monsieur Éric Gauthier, architecte associé, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 14 avril 2016;

N° d'inscription T.P.S. : 832861231 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1220688174 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **FAUTEUX ET ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 3981, boulevard Saint-Laurent, bureau 502, Montréal, province de Québec, H2W 1Y5, agissant et représentée par monsieur Marc Fauteux, président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : _____
N° d'inscription T.V.Q. : _____

Ci-après appelée l' « **Architecte paysagiste** »

ET : **WSP CANADA INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1600, boulevard René-Lévesque, 16^{ème} étage, Montréal, province de Québec, H3H 1P9, agissant et représentée par monsieur Daniel Fillion, Directeur Métropolitain – Mécanique-Électricité, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 28 février 2016;

N° d'inscription T.P.S. : _____
N° d'inscription T.V.Q. : _____

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Architecte** »

Un membre de l'Ordre des architectes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre;

« **Architecte paysagiste** »

Un membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec;

Ou

Un membre de l'Ordre des architectes du Québec spécialisé en design urbain ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre

Ou

Un membre de l'Ordre des urbanistes du Québec spécialisé en design urbain ou le détenteur d'un permis temporaire émis par l'un de cet Ordre;

« **Avenant** »

Toute modification au marché;

« **Consultant** »

Une personne morale ou physique ou une société, membre d'une association professionnelle, dont les services sont retenus par l'adjudicataire pour fournir des services spécialisés, tels que design d'intérieur, programmation, analyse de la valeur, estimation, contrôle des coûts, rédaction de cahier des charges, quincaillerie, circulation verticale...;

« **Coordonnateur** »

L'Architecte, sous réserve des droits et obligations dévolus exclusivement aux Professionnels, qui assume la coordination des plans et devis et cahier des charges et des addenda pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation de l'Ouvrage;

« **Coût estimé des travaux** »

Le coût prévu pour chaque étape du projet tel qu'évalué par la Ville, lequel pourrait être modifié par le Coordonnateur à la phase de la conception avec l'approbation préalable et écrite du Directeur. Ce coût **inclut** les frais généraux, les frais d'administration et les bénéfices des entrepreneurs mais **exclut** :

- a) les taxes sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.);
- b) le coût des travaux contingents;
- c) les honoraires et déboursés des professionnels;
- d) le coût de la machinerie et de l'outillage requis pour un procédé de production, de fabrication, de traitement ou de transformation contenu dans l'ouvrage, sauf s'ils font partie du marché;
- e) les frais d'acquisition d'immeubles;
- f) les frais de démolition d'immeubles, sauf s'ils font partie du marché;
- g) le coût de sondages, essais, analyses et contrôle des matériaux, sauf s'ils font partie du marché;
- h) les frais de déplacement des installations de services publics exécutés par leurs propriétaires respectifs;
- i) le coût des accessoires fixes et des oeuvres d'art pour lesquels l'Architecte ou l'Ingénieur n'ont pas rendu de services professionnels, sauf s'ils sont spécifiquement inclus à la présente convention;
- j) les frais résultant d'erreurs ou d'omissions de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste ou l'Ingénieur;
- k) les allocations incluses au cahier des charges pour lesquelles l'Architecte ou l'Ingénieur n'a pas rendu de services professionnels;
- l) les équipements fournis par la Ville et acquis lors des phases précédentes des travaux du Quartier des spectacles, secteur Place des Arts; tels qu'énumérés dans les Données générales de la mission

« Coût réel des travaux »

Le montant versé par la Ville, à un entrepreneur, en vertu d'un marché dont les éléments sont inclus dans le coût estimé des travaux;

« Directeur »

Le Directeur du Service de la gestion et de planification immobilière ou son représentant dûment autorisé;

« Données générales de la mission » ou « Annexe 1 »

L'ensemble des informations communiquées aux Professionnels par le Directeur au début de la mission. Elles détaillent l'objet de la convention et constituent l'expression des objectifs, des besoins, des budgets, des calendriers et des exigences de la Ville concernant l'exécution de la mission dans le cadre de la présente convention. Ce document daté du 15 décembre 2015 est joint aux présentes comme Annexe 1 et fait partie intégrante de la présente convention;

« Équipe »

Le personnel de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur affectés à la mission;

« **Entrepreneur** »

Toute personne à qui la Ville octroie le Marché;

« **Ingénieur** »

Terme générique désignant le groupe d'ingénieurs composé de l'Ingénieur civil, l'Ingénieur électrique, l'Ingénieur mécanique et de l'Ingénieur structure membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre spécialisé.

« **Marché** »

Le contrat entre la Ville et un entrepreneur pour l'exécution de l'Ouvrage;

« **Mission** »

Les services professionnels requis pour satisfaire les besoins de la Ville tels que spécifiés à la présente convention et à ses Annexes;

« **Offre de services professionnels** » ou « **Annexe 2** »

Le document présenté le 18 avril 2016 par l'Architecte; l'Ingénieur (civil, structure, mécanique, et électrique) et l'Architecte du paysage; qui fait partie intégrante de la présente convention sans qu'il soit nécessaire de l'annexer physiquement;

« **Ouvrage** »

Les travaux réalisés par l'Entrepreneur conformément aux plans et devis et cahier des charges préparés par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur;

« **Personnel de soutien** »

Le personnel de l'Architecte, de l'Ingénieur ou de l'Architecte paysagiste autre que le personnel professionnel, technique ou le patron; il comprend, notamment, les secrétaires, les réceptionnistes et les commis de bureau;

« **Programme préliminaire** »

Le document contenant l'expression des besoins de la Ville dans le cadre du présent projet, intitulé « Programme fonctionnel sommaire » daté du 14 octobre 2015, dont une copie est jointe à la présente convention comme Annexe 3 et en fait partie intégrante;

« **Projet** »

Travaux de construction de la phase 4B du Quartier des spectacles, soit l'esplanade Clark, ainsi que d'autres travaux connexes à réaliser dans les autres phases réalisées antérieurement (phases 1, 2 et 3) tels que : l'accessibilité universelle; l'électricité et le multimédia et la réfection de certains aménagements de surface.

Les travaux visent principalement : l'aménagement d'une nouvelle place publique polyvalente, incluant une patinoire extérieure réfrigérée; la construction d'un pavillon multifonctionnel (LEED Or), comprenant notamment un restaurant; la réhabilitation ou le remplacement des infrastructures souterraines ou de surfaces des rues Clark et De Montigny; la bonification d'aménagements réalisés dans les phases antérieures du Quartier des spectacles et le prolongement d'un réseau électrique et multimédia.

« **Professionnels** »

L'Architecte, l'Architecte paysagiste ainsi que l'Ingénieur (civil, structure, mécanique et électrique).

1.2 OBJET DE LA CONVENTION

1.2.1 La Ville retient les services des Professionnels, chacun dans leur champ de compétence, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, et 2 à rendre les services professionnels en architecture, en architecture du paysage, en ingénierie civile, en ingénierie structure, en ingénierie mécanique, et en ingénierie électrique de manière à remplir la Mission, à réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, à surveiller les travaux, à effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du Projet, à collaborer avec les experts en développement durable engagés par la Ville pour la prise en charge la fourniture de services professionnels en liens avec la certification LEED.

1.2.2 L'Architecte s'engage en outre à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant à l'Architecte un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur ou de tout autre Professionnel.

1.3 DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et se termine lorsque les services professionnels couverts par cette convention auront été exécutés de façon satisfaisante, sous réserve des dispositions de l'article 5.4.

1.4 ÉCHÉANCIER DU PROJET

Dans les dix (10) jours suivant l'ordre d'entreprendre la Mission, le Coordonnateur doit soumettre au Directeur, pour approbation, un échéancier sommaire incluant les biens livrables. Les délais d'approbation imputables à la Ville et reproduits dans le tableau ci-après ainsi que l'échéancier prévisionnel à être fourni par la Ville pour chaque projet et apparaissant en outre dans le

Programme préliminaire devront être pris en considération lors de l'établissement de cet échéancier.

Délais d'approbation imputables à la Ville

ÉTAPE	RAISON	DÉLAI MAXIMUM
PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE	Examen et approbation	10 jours ouvrables
ESQUISSE	Examen et approbation	10 jours ouvrables
DOSSIER PRÉLIMINAIRE	Examen et approbation	10 jours ouvrables
DOSSIER DÉFINITIF	Examen et approbation à 50 % Examen et approbation à 90 % Examen et approbation à 100 %	10 jours ouvrables 10 jours ouvrables 10 jours ouvrables
APPEL D'OFFRES	Période entre l'approbation du dossier définitif à 100 % et l'annonce dans les journaux Période pour l'ouverture des soumissions, l'octroi de contrat	10 jours ouvrables 90 jours de calendrier

1.5 INTERPRÉTATION

Les Données générales de la mission, le Programme préliminaire et l'Offre de services professionnels font partie intégrante de la présente convention.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Données générales de la mission, du Programme préliminaire et de l'Offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

Le texte des Données générales de la mission prévaut sur toute disposition du Programme préliminaire et de l'Offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

Le texte du Programme préliminaire prévaut sur toute disposition de l'Offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

La table des matières et les titres des articles ont pour seul but de faciliter la consultation de la présente convention. Ils ne doivent en aucun cas être interprétés de manière à limiter ou dénaturer le sens des dispositions de la convention.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS

2.1 GÉNÉRALITÉS

- 2.1.1** Le Coordonnateur doit confier l'exécution de la présente convention à l'Équipe désignée à l'Offre de services, exécuter leur travail avec soin et assiduité, en collaboration étroite avec le chargé de projet de la Ville et respecter les procédures en usage à la Ville. L'Architecte doit assigner, en tout temps, un Coordonnateur compétent et s'assurer que tout le Personnel de soutien et les Professionnels requis pour l'exécution complète de la présente convention soient fournis. Le Coordonnateur doit assister à toutes les réunions. Il est réputé avoir la compétence et l'autorité requises pour prendre toutes les décisions relatives à la coordination des présentes. Toutes les directives verbales et écrites qui lui sont transmises par le Directeur sont réputées avoir été transmises directement aux Professionnels.
- 2.1.2** Les Professionnels ne peuvent refuser d'exécuter un service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention ou en retarder l'exécution, sauf s'il met en danger la vie des personnes ou l'intégrité de l'Ouvrage.
- 2.1.3** Le Coordonnateur doit assurer la coordination de tous les Professionnels ou spécialistes dont les services sont requis par la Ville pour compléter l'Ouvrage. De plus, il doit concilier et coordonner tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits.
- 2.1.4** Les Professionnels ne pourront engager aucune des phases, étapes ou projets énumérés dans les Données générales de la mission ou dans le Programme préliminaire sans y avoir été spécifiquement autorisés par écrit, au préalable, par le Directeur.
- 2.1.5** Les Professionnels s'engagent à ne pas révéler à des tiers les données et renseignements fournis par les représentants de la Ville ou toute information confidentielle qui leur serait révélée à l'occasion de l'exécution de la présente convention.
- 2.1.6** Les Professionnels doivent obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser les données, renseignements ou informations à d'autres fins que celles de la présente convention.
- 2.1.7** L'Architecte et l'Ingénieur doivent s'assurer que la réglementation relative aux produits contenant de l'amiante soit respectée durant les travaux et que les plans et devis et cahiers des charges reflètent la situation réelle de façon à protéger la santé et assurer la sécurité des occupants et des travailleurs.
- 2.1.8** Les Professionnels ne doivent d'aucune manière porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville.
- 2.1.9** Les Professionnels sont solidairement responsables de l'exécution de la convention à moins que les services constituent des services professionnels à exercice exclusif.

2.1.10 Le Coordonnateur assure l'entière coordination des tâches que les Consultants exécutent. À cet effet, il est de la responsabilité du Coordonnateur de communiquer le contenu de la convention aux Consultants en vue de faire respecter par ces derniers toutes les dispositions qui les concernent.

2.2 DONNÉES DU PROJET

2.2.1 Les Professionnels s'engagent à respecter toutes les Données générales de la mission et le Programme préliminaire qui leur sont communiquées par le Directeur ou qui sont modifiées avec son autorisation écrite.

2.2.2 Les Professionnels doivent s'assurer de l'adéquation de toutes ces données et, le cas échéant, signaler par écrit au Directeur, dans les plus brefs délais, tout écart entre ces données. Ils doivent également lui formuler des propositions pour rétablir l'adéquation de toutes les données.

2.2.3 Les Professionnels sont responsables de tous les coûts supplémentaires et de tous les frais encourus par la Ville résultant de toute modification des données, non autorisée au préalable par le Directeur, ou résultant de la négligence des Professionnels de s'assurer de l'adéquation de ces données.

2.2.4 Les Professionnels sont aussi responsables d'assurer la conformité des documents produits avec les Données générales de la mission et le Programme préliminaire. Le Directeur pourra donc, à tout moment, demander des modifications aux documents des Professionnels afin de les rendre conformes et ce, sans frais pour la Ville.

2.2.5 Lors de toute modification aux données du Projet par l'une ou l'autre des parties, le Coordonnateur sera tenu d'aviser le Directeur, dans les dix (10) jours de calendrier, de toutes les conséquences de telle modification sur le calendrier d'exécution, le budget et les honoraires, eu égard aux obligations des Professionnels en vertu de la présente convention.

2.2.6 À la phase construction, le Coordonnateur doit obtenir l'accord du Directeur avant de procéder aux études relatives aux modifications à l'Ouvrage. Celles-ci doivent comprendre la description détaillée des travaux à effectuer, pour fins de transmission à l'Entrepreneur, ainsi que leur impact sur le coût des travaux, le calendrier d'exécution et la qualité de l'Ouvrage et une explication sur la cause et les circonstances rendant ces modifications nécessaires.

2.2.7 Si le Directeur en fait la demande, les Professionnels et tout autre professionnel ou Consultant devront participer à des ateliers de l'analyse de la valeur, à l'une ou l'autre des étapes du Projet et devront fournir toutes les informations requises.

La participation des Professionnels à ces ateliers fait partie des services de base.

2.3 DOCUMENTS

2.3.1 Les Professionnels fournissent au Directeur, sans frais, le nombre de copies complètes des documents requis à chaque étape du Projet tel qu'indiqué ci-dessous.

PHASE	ÉTAPES	DOCUMENTS À FOURNIR	NOMBRE DE COPIES
CONCEPTION	Validation des données et esquisse	Validation du programme, calendrier et esquisse	10
	Dossier préliminaire	Plans et cahier des charges préliminaires	10
	Dossier définitif	Plan et cahier des charges définitifs à 50 %	10
		Plan et cahier des charges définitifs à 80 %	10
		Plan et cahier des charges définitifs à 100 %	10
	Appel d'offres	Dossier d'appel d'offres	10
		Addenda	10
	Chantier	Dessins de fabrication	5
		Demandes et ordres de changement, directives et mémos de chantier	2
	CONSTRUCTION	Tel que construit	Plans et cahier des charges « tel que construit »
Période de garantie		Attestations, lettres ou engagements des fournisseurs relatifs aux garanties	3
Général		Comptes rendus de réunion à toutes les personnes présentes	1

2.3.2 Les Professionnels doivent préparer, sous la direction du Coordonnateur, le cahier des charges. Pour ce faire, le Directeur fournira au Coordonnateur les cahiers des charges des services requérants. Ce cahier comprend notamment l'index au cahier des charges, le cahier des clauses administratives générales, le cahier des clauses administratives spéciales, les prescriptions normalisées pertinentes au Projet, le cahier des instructions aux soumissionnaires et les formulaires de soumissions. Ces documents de la Ville ne peuvent être modifiés. Ils ne peuvent qu'être complétés que par des clauses spéciales particulières au contrat.

Le Coordonnateur remet à la Ville une version informatique finale du cahier des charges, compatible avec les logiciels utilisés par la Ville, les fascicules étant classés individuellement en fichiers clairement identifiés par leur numéro.

2.3.3 Le Coordonnateur remet au Directeur, à la fin des travaux, une copie reproductible des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit » relevant de sa coordination, incluant tous les avenants. Doivent aussi accompagner ces documents tous les manuels d'instructions requis au cahier des charges, ainsi qu'une copie des dessins sur support informatique Autocad, en version compatible avec celle utilisée par la Ville.

2.3.4 À chacune des étapes, le Coordonnateur remet au Directeur un dossier complet qui sera évalué par un comité technique formé d'architectes et d'ingénieurs désignés par le

Directeur. Les Professionnels devront réviser leur dossier en respectant les demandes qui en découleront et qui leur seront adressées, par écrit, par le Directeur.

- 2.3.5** Si le Directeur demande au Coordonnateur d'obtenir un document ou de procéder à un relevé, les Professionnels seront responsables de tout coût supplémentaire encouru pour la réalisation de l'Ouvrage, découlant de l'inexactitude de tout tel document ou relevé.
- 2.3.6** Le Coordonnateur doit signaler au Directeur toute modification apportée à des documents fournis ou approuvés par le Directeur et ce, à toutes les phases du Projet. Le Directeur aura toute autorité pour refuser une modification non autorisée préalablement, par écrit.
- 2.3.7** Si le Directeur l'exige, les Professionnels seront tenus de corriger ou reprendre à leurs frais les documents non conformes qu'ils ont produits et devront rémunérer le ou les autres professionnels dont les services sont aussi requis en raison de cette correction. La Ville ne peut être tenue responsable d'aucune conséquence de telle correction.
- 2.3.8** Le Coordonnateur s'engage à ce que les comptes rendus des réunions parviennent aux représentants de la Ville, dans les deux (2) jours suivant la tenue des réunions périodiques et dans les cinq (5) jours de toute autre réunion.
- 2.3.9** Si la présente convention est résiliée ou suspendue par la Ville, les Professionnels seront tenus de remettre à la Ville une copie complète des documents les plus récents sur le support approprié.

2.4 PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

- 2.4.1** Les Professionnels cèdent à la Ville tous leurs droits de propriété sur les documents produits dans le cadre de la présente convention.
- 2.4.2** Les Professionnels garantissent la Ville qu'ils sont les seuls propriétaires ou les usagers autorisés de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur relatifs aux documents produits dans le cadre de la présente convention. À cet égard, ils s'engagent à prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de toute réclamation, décision ou jugement prononcé à son encontre en capital, intérêts et frais.

2.5 PRÉSENTATION DES ÉCHÉANCIERS

- 2.5.1** Le Coordonnateur doit présenter tous les calendriers sous forme de diagramme de Gantt.
- 2.5.2** L'inventaire des tâches ainsi que la liste des jalons et événements-clés du Projet doivent être soumis au Directeur pour approbation.
- 2.5.3** Les calendriers doivent indiquer la durée en jours de calendrier et la date de début et de fin pour chacune des tâches inventoriées, les dates des jalons et événements-clés ainsi que les périodes de congés statutaires. Une fois acceptées par le Directeur, ces dates

doivent être respectées tout au long de l'étape et validées de nouveau par le Coordonnateur et le Directeur à chaque étape.

2.6 CODES ET RÈGLEMENTS

- 2.6.1** Les Professionnels et tous les autres professionnels et Consultants doivent respecter les lois, codes et règlements applicables à l'Ouvrage et doivent porter une attention particulière à la réglementation propre à l'arrondissement. Ils sont responsables des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservation de ces lois, codes et règlements.
- 2.6.2** Le Coordonnateur doit obtenir toutes les acceptations et approbations requises des autorités compétentes.
- 2.6.3** Le Coordonnateur doit vérifier l'existence de services publics et privés sur le site du projet et aviser le Directeur des délais ou coûts supplémentaires reliés à la protection ou à la relocalisation de ces services.

2.7 PRODUITS ET INTÉRÊTS

- 2.7.1** Les Professionnels ne doivent avoir aucun intérêt pécuniaire dans l'acquisition ou l'utilisation, durant l'exécution de la présente convention, des matériaux ou services ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'Ouvrage. Ils ne devront recevoir de tiers, aucune commission, indemnité ou autre rémunération ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'Ouvrage.

Toutefois, la possession de moins de 1 % des actions réellement émises d'une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse ne sera pas considérée comme intérêt pécuniaire.

- 2.7.2** Les Professionnels doivent respecter tout au long de leur prestation de services, leur déclaration concernant les intérêts en matière d'armements nucléaires, jointe à l'Offre de services professionnels.

2.8 ASSURANCES

- 2.8.1** Les Professionnels doivent chacun remettre au Directeur, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, l'original ou une copie certifiée d'une police d'assurance responsabilité civile au montant de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement, et un certificat d'assurance responsabilité professionnelle au montant de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation.
- 2.8.2** Les Professionnels devront soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de copies dûment certifiées du certificat de renouvellement. À défaut par les Professionnels de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à leurs frais.

2.8.3 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur, aux frais des Professionnels, à compter de la signature de la présente convention, jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.

Si le Projet est résilié ou suspendu avant le début de la construction, les Professionnels peuvent mettre fin à la police d'assurance responsabilité civile dans les trente (30) jours de la réception de l'avis de résiliation ou dans les cent vingt (120) jours de la réception de l'avis de suspension, selon le cas.

2.8.4 Les polices d'assurance ci-avant mentionnées doivent comporter un avenant stipulant qu'elles ne peuvent être modifiées ou annulées sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville. Dans le cas de l'assurance responsabilité civile, cet avenant doit, en outre, désigner la Ville comme coassurée.

2.9 PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DE LA PREUVE

Les Professionnels doivent collaborer, sans frais supplémentaires, à la préparation et à l'administration de la preuve raisonnablement requises par la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS ET AUTORITÉ DE LA VILLE**

3.1 DOCUMENTS

3.1.1 La Ville s'engage à fournir aux Professionnels la collaboration du Directeur ainsi que les renseignements et documents qu'elle possède en regard du Projet.

3.1.2 Le Directeur fournit au Coordonnateur une copie du cahier des charges de la Ville (cf. art. 2.3.2).

3.1.3 Les renseignements fournis par la Ville au Coordonnateur en vue de la préparation des dessins, plans et devis, cahier des charges et autres documents, sont tenus pour exacts. Cependant, si les Professionnels constatent une inexactitude dans ces renseignements, ils doivent en aviser immédiatement le Directeur qui pourra y apporter des modifications, s'il le juge à propos.

3.1.4 La Ville fournit au Coordonnateur la feuille de base pour les clauses spéciales sur support informatique avec une procédure d'utilisation.

3.1.5 À chaque étape, le Directeur procédera à un examen d'ordre général des documents produits par les Professionnels. Cet examen d'ordre général se fait par des pairs dans chacune des disciplines concernées par le Projet. Cet examen vise deux objectifs : vérifier le degré d'avancement des documents pour fins de paiement des honoraires et s'assurer que les documents produits par les Professionnels répondent aux exigences de la Ville. Il ne doit, en aucun cas, être interprété par les Professionnels comme une

renonciation par la Ville à invoquer la responsabilité des Professionnels à l'égard des documents fournis ou des services rendus.

3.2 AUTORITÉ

3.2.1 Seul le Directeur a pleine compétence pour :

- a) gérer l'exécution de la présente convention;
- b) décider de toute question soulevée par les Professionnels quant à l'interprétation de la convention de services et des autres documents faisant partie des présentes;
- c) refuser les travaux, recherches et rapports des Professionnels qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux exigences de la Ville exprimées conformément aux présentes;
- d) exiger des Professionnels la rectification et la correction de leurs travaux et rapports à leurs frais.

3.2.2 Seul le Directeur peut autoriser le Coordonnateur à exécuter ou faire exécuter un service supplémentaire et connexe à l'objet de la présente convention.

ARTICLE 4 **DESCRIPTION DES SERVICES**

4.1 SERVICES DE BASE

Les services de base des Professionnels incluent tous les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le Programme préliminaire, notamment et sans s'y restreindre, la finalisation du PFT (à partir du Programme préliminaire), les relevés, la planification, les études préparatoires, l'organisation, l'élaboration des dessins, plans et devis, la préparation du cahier des charges, la surveillance des travaux, la conciliation de tous les documents, la participation au processus de conception intégrée et à des ateliers de l'analyse de la valeur, la préparation des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit », la participation à des réunions de coordination et de synchronisation, la fourniture des services par les Professionnels et Consultants. Le Coordonnateur a, outre la coordination des services prévus aux présentes, la responsabilité des estimations et des calendriers ainsi que de la rédaction des comptes rendus des réunions périodiques de coordination et de chantier et la remise de ces comptes rendus aux participants ou personnes intéressées.

4.1.1 Phase de conception - validation des données – esquisse

La phase de programmation et conception-esquisse est amorcée seulement après la réception, par le Coordonnateur, de la lettre de début de mission signée par le Directeur. Cette phase comprend la validation des Données générales de la mission, des plans d'aménagements existants des phases de travaux réalisées ultérieurement dans le Quartier des spectacles – secteur Place des Arts, la validation du Programme

préliminaire, la rédaction d'un Programme fonctionnel et technique (PFT) et la présentation de l'esquisse.

4.1.1.1 Validation des données du Projet

La validation des Données générales de la mission et du Programme préliminaire inclut, mais sans s'y restreindre, les services suivants :

- a) l'étude et l'analyse des informations fournies;
- b) la prise de contact et l'analyse des besoins des différentes parties prenantes impliquées dans le projet : services municipaux, arrondissement de Ville-Marie, Partenariat du Quartier des spectacles, etc.;
- c) l'identification et la documentation des contraintes et exigences propres aux différentes interventions incluant celles des autres professionnels;
- d) la rédaction d'un Programme fonctionnel et technique (PFT) comportant une estimation classe « C » pour le projet de l'esplanade Clark à partir du programme préliminaire réalisé par la Ville;
- e) une estimation classe « C » pour les travaux d'infrastructures souterraines et de surface et autres travaux connexes identifiés aux Données générales de la mission;
- f) la vérification de l'adéquation des informations (budget/programme/échancier);
- g) le cas échéant, une proposition alternative afin de respecter cette adéquation (budget/programme/échancier);

Les Professionnels doivent préalablement signer le document soumis pour approbation au Directeur et doivent en respecter toutes les données et tous les éléments constitutifs à partir de la date de cette approbation.

Toute modification aux Données générales de la mission et au Programme fonctionnel sommaire devra être approuvée par écrit par le Directeur.

Si le Directeur le juge nécessaire, les Professionnels participeront à un atelier d'analyse de la valeur au cours de cette phase.

4.1.1.2 Esquisse

L'esquisse est le résultat de l'examen de différentes approches de conception et de construction en adéquation avec les Données générales de la mission et le Programme fonctionnel et technique rédigé par les Professionnels et approuvé par le Directeur. Elle exprime sommairement le parti architectural et le parti d'aménagement, l'orientation générale du choix des matériaux et la planification globale des espaces, des systèmes par discipline et des

techniques de construction propres au Projet.

L'esquisse doit tenir compte de toutes les données normalement considérées lors de la conception d'un projet, en particulier : les relevés, codes et règlements, l'accessibilité universelle, l'ingénierie, la sécurité, l'ergonomie, le fonctionnement, la disposition du mobilier et les équipements, etc.

Les tâches à réaliser et les documents à produire, en plus de ceux énumérés aux articles 4.1.1.1, comprennent notamment :

- a) les relevés sur place des composantes existantes;
- b) les simulation virtuelles (minimum de 2 pour chaque item) comportant des vues en plan, en coupe, en élévation, en axonométrie et des images d'ambiance nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par les Professionnels quant au parti architectural et parti d'aménagement du Projet et de la planification globale des espaces, le tout selon les indication de la Ville;
- c) si requis, les vues en plan et en coupe et les détails, faits à main levée ou à l'instrument, nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par l'Ingénieur quant au choix de systèmes et sous-systèmes en charpente;
- d) si requis, les dessins et descriptions de systèmes ou équipements nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par l'Ingénieur quant au choix de systèmes et sous-systèmes pour chacune des autres disciplines d'ingénierie;
- e) un tableau des types de matériaux envisagés pour le Projet;
- f) une estimation de classe « C », tel que définie à l'article 6 de la présente convention;

4.1.2 Phase de conception - dossier préliminaire

Le dossier préliminaire est amorcé seulement après l'approbation écrite, par le Directeur, des documents produits à la phase de l'esquisse. À la phase du dossier préliminaire, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur exécutent les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, et soumettent au Directeur, sans s'y restreindre, les documents suivants :

- a) des dessins préliminaires, à une échelle convenable, qui sont la mise au propre de l'esquisse et comprennent, entre autres, sans s'y restreindre :

pour l'Architecte : les plan d'implantation, les plans de tous les étages, les coupes et les élévations du pavillon multifonctionnel nécessaires à la bonne compréhension du projet ainsi que les coupes de murs et cloisons types et les tableaux sommaires des finis et des portes et cadres;

pour l'architecte paysagiste : le plan d'implantation, les plans, les coupes, le positionnement des éléments de mobilier urbain (incluant ceux fournis par la Ville tels que : les superstructure d'éclairage, lampadaires et paniers à rebuts) et les élévations nécessaires à la bonne compréhension du projet, ainsi que les tableaux sommaires des plantations et des matériaux des aménagements de surface;

pour l'Ingénieur

- **structure** : les plans de structure, les coupes les élévations et tous les détails nécessaires à la bonne compréhension du Projet, incluant l'implantation des deux superstructures d'éclairage;
 - **civil** : les plans d'implantation, les plans, les coupes et les élévations nécessaires (arpentage, réhabilitation environnementale, infrastructures souterraines et de surface, etc.) nécessaire à la bonne compréhension du projet et les tableaux sommaires;
 - **mécanique** : les plans de tous les étages, les plans de tous les systèmes et sous-systèmes mécaniques et de plomberie du pavillon multiservices et de la patinoire réfrigérée, les diagrammes de distribution ainsi que la description détaillée de ses systèmes ou équipements nécessaires à la bonne compréhension du Projet ainsi que la coordination avec l'Architecte et l'Ingénieur de l'intégration de tous les appareils et équipements afin de prévoir tous les passages requis, les équipements apparents, les fonds de fixation requis, les préparations de surface à demander, etc.;
 - **électrique** : les plans de tous les étages, les plans de tous les systèmes et sous-systèmes électriques du pavillon multiservices de la patinoire réfrigérée, du système de distribution électrique et de multimédia sur le domaine public, les diagrammes de distribution ainsi que la description détaillée de ses systèmes ou équipements nécessaires à la bonne compréhension du Projet ainsi que la coordination avec l'Architecte et l'Ingénieur de l'intégration de tous les appareils et équipements afin de prévoir tous les passages requis, les équipements apparents, les fonds de fixation requis, les préparations de surface à demander, etc.;
- b) des devis descriptifs ou sommaires, qui énumèrent les matériaux et les techniques de construction proposés; la conception générale du projet doit être entièrement complétée à cette étape; tous les systèmes et les équipements à incorporer à l'Ouvrage doivent avoir été choisis;
- c) des estimations classe « B » tel que définie à l'article 6 de la présente convention;
- d) un calendrier d'exécution et de phasage du Projet;
- e) un dossier de présentation en plusieurs copies de l'esplanade Clark (excluant les travaux de chaussée et d'infrastructures souterraines) à remettre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie.

Prévoir quelques rencontres entre l'Architecte et la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Si l'une ou plusieurs des données approuvées par le Directeur à la phase de l'esquisse ne peuvent être respectées, le Coordonnateur proposera au Directeur la révision du Programme fonctionnel et technique complété par les professionnels afin d'en rétablir l'adéquation.

Si le Directeur le juge nécessaire, les Professionnels participeront à un atelier d'analyse de la valeur au cours de cette phase.

4.1.3 Phase de conception - dossier définitif

Le dossier définitif est amorcé après l'approbation écrite du dossier préliminaire par le Directeur. Pour chacune des étapes du dossier définitif, l'Architecte, l'Architecte du paysage et l'Ingénieur procèdent à la confection des plans et des devis définitifs qu'ils remettent au Directeur pour approbation. Ce dossier consiste à préparer les documents nécessaires pour établir une soumission et pour construire l'Ouvrage. Si le Directeur le juge nécessaire, les Professionnels participeront à un ou deux ateliers d'analyse de la valeur au cours de cette phase. Ce dossier comprend entre autres, en effectuant les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, et sans s'y restreindre, les activités suivantes :

- a) les dessins définitifs, sous forme de séries de dessins autonomes pour chacune des spécialités;
- b) les détails, ordinairement à grande échelle, nécessaires pour préciser certaines parties de l'Ouvrage;
- c) le cahier des charges complet;
- d) les estimations classe « A » à %50 % et à 80 % et classe « A1 » à 100 % selon l'avancement du dossier définitif mentionné à l'article 2.3.1;
- e) des calendriers des travaux et un phasage des travaux mis à jour;
- f) le cas échéant, un dossier de présentation en plusieurs copies de l'esplanade Clark (excluant les travaux de chaussée et d'infrastructures souterraines) à remettre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie à des fins de révision architecturale. Prévoir quelques rencontres entre l'Architecte et la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.
- g) le dossier de la demande de permis. Celui-ci comprend tous les documents qui seront nécessaires à l'obtention de tous les permis et approbations requis pour entreprendre la réalisation l'Ouvrage. La Ville fait elle-même la demande de permis et est assistée dans sa démarche par le Coordonnateur qui devra notamment participer à des réunions et produire les documents supplémentaires requis par les autorités responsables de la délivrance des permis et autorisations.

4.1.4 Phase de construction - l'appel d'offres

La phase de l'appel d'offres sera amorcée après l'approbation écrite par le Directeur, du dossier définitif à 100 %. L'appel d'offres est mené par la Ville qui en fait l'annonce dans les journaux et procède à l'ouverture des soumissions. Le Coordonnateur gère l'appel d'offres en effectuant les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, entre autres, et sans s'y restreindre, les activités suivantes :

- a) la constitution des dossiers d'appels d'offres (prévoir un minimum de 10). Ceci comprend l'impression et l'assemblage de toutes les copies des plans et cahier des charges, de toutes les disciplines, ainsi que tout autre document nécessaire au dossier de l'appel d'offres.

Le Coordonnateur doit fournir, sur demande, à un prix préalablement autorisé par la Ville, et ce à son bureau, tous les documents d'appel d'offres aux soumissionnaires ainsi que les addenda s'il y a lieu. Le Coordonnateur imprime le nombre de copies qu'il estime adéquat eu égard au Projet. Par la suite, dix (10) copies des documents d'appel d'offres, incluant les addenda s'il y a lieu, devront être remises à l'Entrepreneur;

- b) l'émission des addenda pendant la période fixée pour le dépôt des soumissions. Aucun addenda ne pourra être remis à la Ville à moins de (dix) 10 jours ouvrables de la date de remise des soumissions précisée à l'appel d'offres, à moins d'autorisation spéciale du Directeur;
- c) l'analyse des soumissions et les recommandations appropriées pour la conclusion des marchés;
- d) tout autre service connexe relié à l'appel d'offres et requis par le Directeur avant, pendant et après la période d'appel d'offres afin de mener à bien celui-ci, notamment les visites avec les personnes intéressées à déposer des soumissions, des lieux où doivent s'effectuer les travaux.

4.1.5 Phase de construction - chantier

Cette phase est amorcée après l'envoi écrit par le Directeur à l'Entrepreneur d'un avis écrit confirmant la date du début des travaux. Les services durant la construction rendus au bureau et au chantier incluent les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, notamment, et sans s'y restreindre :

- a) la conception et le dessin des détails non prévisibles lors de la préparation des documents définitifs mais requis pour fins d'exécution de l'Ouvrage;
- b) la préparation et la négociation des avenants incluant, entre autres, les révisions requises aux dessins et aux spécifications du cahier des charges;
- c) les recommandations au Directeur concernant les problèmes techniques ou d'interprétation des documents du marché survenant en cours d'exécution de l'Ouvrage;
- d) la vérification des dessins de fabrication et des descriptions de produits soumis par l'Entrepreneur, pour s'assurer qu'ils soient conformes aux documents du marché;

- e) la vérification de substituts de matériaux et les recommandations y afférentes;
- f) la surveillance de chantier, la surveillance de chantier bonifiée et la surveillance de chantier en résidence et les visites périodiques au chantier que commande l'évolution des travaux, afin d'assurer le respect des exigences des documents du marché, le tout selon la fréquence et les exigences déterminée dans les Données générales de la mission;
- g) le rapport, au Directeur, à chaque réunion de chantier de la progression des travaux à partir des observations faites lors des visites du chantier et des défauts ou manquements constatés dans le travail de l'Entrepreneur. Les rapports sur les déficiences constatées devront être présentés par écrit sans délai afin de permettre au Directeur d'assurer efficacement le suivi des corrections; le tout selon les exigences déterminées dans les Données générales de la mission;
- h) l'émission des directives de chantier et la commande de la reprise des travaux jugés non conformes aux documents du marché;
- i) l'animation des réunions hebdomadaires de chantier et la rédaction des comptes rendus. Le gérant de projet ou le gestionnaire du chantier de la Ville participeront aux réunions de chantier;
- j) la vérification et l'approbation des demandes de paiement de l'Entrepreneur et l'émission des certificats de paiement;
- k) la surveillance et l'inspection finale des systèmes de construction utilisés pour déterminer s'ils satisfont aux exigences des documents du marché;
- l) la remise au Directeur d'un certificat attestant que l'Ouvrage a été construit conformément aux lois, codes et règlements en vigueur, et qu'il est prêt pour l'usage auquel il est destiné;
- m) la rédaction des listes de déficiences;
- n) la compilation et la vérification des manuels d'instructions, garanties et documents connexes fournis par l'Entrepreneur et leur transmission au Directeur;
- o) un procès-verbal signé par les Professionnels indiquant, après vérification de l'Ouvrage, que les travaux sont terminés et que l'Ouvrage peut être reçu provisoirement par la Ville;
- p) la prise de photographies, au moyen d'un appareil muni d'un dos-dateur, des installations existantes avant le début des travaux (s'il y a lieu) et de celles montrant l'avancement du chantier jusqu'à sa terminaison.

4.1.6 Phase de construction - plans et cahier des charges « tel que construit »

À la fin des travaux, les Professionnels doivent remettre au Directeur une copie des dessins, plans et devis et cahier des charges de l'Ouvrage « tel que construit », toutes les informations requises à l'article 2.3.3 de la présente convention ainsi qu'une copie annotée des documents de l'Entrepreneur.

4.1.7 Phase de construction - période de garantie

À la fin de la période de garantie qui suit la réception provisoire, les Professionnels doivent vérifier les travaux et transmettre au Directeur un rapport attestant que la Ville peut procéder à leur réception définitive.

4.1.8 Certification LEED

Le Projet devant être réalisé conformément à la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville adoptée en 2009, et il devra notamment être réalisé de façon à atteindre une certification LEED Canada NC (v4) de niveau Or pour le pavillon multifonctionnel. Les Professionnels devront collaborer avec les experts LEED qui seront mandatés par la Ville.

4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Constituent des services supplémentaires et connexes à l'objet mentionné aux présentes, les services demandés par écrit par le Directeur aux Professionnels et qui ne font pas partie des services de base.

Ces services visent notamment :

- a) les services consultatifs comprenant les conseils, expertises, estimations, évaluations, inspections, essais et autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'informations en vue de conclusion et de recommandations spécialisées;
- b) les services spéciaux, incluant les expertises techniques, expertises judiciaires ou autres missions similaires, requis suite à la suspension du Projet ou des travaux, ou suite à des dommages causés à l'Ouvrage par un événement fortuit, par des malfaçons ou suite à des poursuites intentées contre la Ville pour des causes ne relevant pas de la responsabilité des Professionnels;
- c) les services de laboratoires et d'entreprises spécialisées pour des essais et études sur modèles, pour le contrôle de la qualité des matériaux, de l'équipement et de la machinerie à être incorporés à l'Ouvrage, pour les essais de fonctionnement et de rendement, soit à l'emplacement même de l'Ouvrage, soit dans les usines ou entrepôts des fournisseurs;
- d) tout autre service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5 **RÉMUNÉRATION**

5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par les Professionnels de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de trois millions deux cent vingt-huit mille et quatre-vingt-sept dollars et cinquante-cinq cents (3 228 087,55 \$), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

La méthode du pourcentage sera utilisée pour le calcul des honoraires engendrés par les services de base de l'Architecte, l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur.

5.1.1 Méthode du pourcentage

- a) Cette méthode comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception. Après les appels d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux. Le pourcentage utilisé à ces fins sera de :
- (pourcentage %) pour les services d'architecture;
 - de (pourcentage %) pour les services d'architecture de paysage;
 - de (pourcentage %) pour les services d'ingénierie (mécanique, électrique, structure, civile);
- tel qu'il apparaît dans l'Offre de services professionnels de l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur (mécanique, électrique, civil et structure) (Annexe 2).
- b) Toutefois, lorsque le coût réel des travaux est inférieur au coût estimé des travaux jusqu'à concurrence de 10 %, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur (mécanique, électrique, civil, structure) seront payés selon le coût estimé des travaux pour la phase conception seulement.
- c) Aux fins du calcul des honoraires selon la méthode du pourcentage, le coût des travaux, réel ou estimé, est calculé en tenant compte des exclusions prévues à l'article 1.1.
- d) Dans le cas où le Projet est divisé en plusieurs marchés, le calcul des honoraires suivant la méthode du pourcentage tient compte du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux de chacun des marchés.
- e) Les honoraires de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur calculés selon la méthode du pourcentage sont payables comme suit :

Phases de programmation et conception (55 %) :

- 10 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour les étapes de programmation et d'esquisse;
- 20 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier préliminaire;
- 25 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier définitif;

Phase de construction (45 %) :

- 2 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de l'appel d'offres;

- 38 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux, pour l'étape de la surveillance de travaux, incluant la surveillance en résidence et la surveillance bonifiée, telles décrites dans les Données générales de la mission;
 - 5 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit »;
 - 0 % des honoraires calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de la période de garantie.
- f) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme présente un écart en plus ou en moins de 10 % du coût estimé des travaux au moment de l'appel d'offres, le Directeur peut ordonner la révision des dessins, plans et devis et cahier des charges et la tenue d'un nouvel appel d'offres sans que la Ville soit tenue de payer à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur des honoraires additionnels.
- g) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la Ville décide de ne pas octroyer le marché, les honoraires professionnels sont payés sur la base du coût estimé des travaux.

5.1.2 Méthode du taux horaire

- a) Cette méthode consiste à payer le temps réellement passé par des membres du Personnel de soutien des Professionnels appelés à rendre des services supplémentaires connexes dans le cadre de la présente convention, selon un budget préalablement établi et approuvé par écrit par le Directeur. Aucun changement ne pourra être apporté sans l'accord préalable écrit du Directeur;
- b) le taux horaire du salaire est celui réellement versé à chacun des membres de ce personnel tel qu'indiqué dans l'Offre de services professionnels et ne devra en aucun temps être supérieur aux taux horaires admissibles pour les services d'architectes ou d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs, selon le cas, en vigueur au moment de l'adjudication du contrat.
- c) le taux horaire du salaire réellement versé est établi en divisant le salaire régulier hebdomadaire par le nombre d'heures de la semaine normale de travail. Tout travail exécuté en temps supplémentaire par le personnel des Professionnels sera rémunéré par la Ville en temps régulier.
- Aux fins du paiement des honoraires, les taux horaires du salaire réellement versé sont majorés de 125 % pour tenir compte des frais indirects et des frais d'administration, sauf pour le taux horaire du personnel de soutien dont la majoration est de 75 % sans excéder, en aucun cas, les taux horaires maxima de l'article 5.1.2 b). Aucune autre majoration du salaire payé à un membre du personnel ne sera accordée;
- d) le Coordonnateur doit veiller à l'enregistrement quotidien pour toutes les personnes affectées à l'exécution de la convention, du nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à la fourniture des services à être rémunérés selon la méthode horaire, ainsi que des tâches effectuées durant ce temps et à la conservation des pièces à l'appui de ses factures.

- e) si les Professionnels affectent du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire applicable dans ce cas, est celui applicable à la classification inférieure.
- f) les services du personnel de soutien ne sont rémunérés que pour le temps affecté à la dactylographie des cahiers des charges définitifs et des rapports techniques directement reliés à l'exécution du contrat.
- g) le taux horaire du patron ne peut être payé que pour un nombre d'heures n'excédant pas 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre à l'exécution de la convention, pour autant que les services ainsi fournis soient spécifiques au Projet et relèvent de la gérance, de la coordination ou de la supervision.

5.1.3 Méthode du forfait

Cette méthode consiste à verser aux Professionnels ou aux autres professionnels une somme fixe, préalablement établie et approuvée par écrit par le Directeur.

Mis à part le montant forfaitaire convenu, la Ville ne paiera aucuns autres frais reliés aux services rémunérés selon cette méthode.

5.2 MODALITÉS DE PAIEMENT

5.2.1 Généralités

- a) Les Professionnels et les autres professionnels sont payés dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de leur compte et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard. Les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre de **Les architectes FABG**. Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville aux Professionnels et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard des Professionnels. Les Professionnels renoncent par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.
- b) Tout compte d'honoraires devra indiquer clairement la nature des services rendus ainsi que la période couverte. Il doit tenir compte de l'avancement des travaux et être adressé conformément aux instructions reçues du Directeur.
- c) Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont, en totalité ou en partie, complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.
- d) La Ville retiendra le paiement de toute facturation qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q), les montants réclamés à cet effet ainsi que les numéros d'inscription appropriés. De plus, tout compte basé sur la méthode à pourcentage qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article 5.2.2 sera refusé et retourné au Coordonnateur pour correction, aux frais de ce dernier.

5.2.2 Pénalités pour retard de livraison

- a) Au cas où il survient, avant ou au cours de l'exécution du contrat, des circonstances imprévues qui peuvent causer des retards ou entraîner une modification au calendrier dudit contrat, le Coordonnateur est tenu d'en aviser immédiatement le Directeur qui, s'il le juge à propos, peut alors autoriser par écrit une modification du calendrier du contrat et, le cas échéant, reporter la date prévue de fin dudit contrat;
- b) sous réserve du paragraphe a) de l'article 5.2.2, et sans préjudice quant à ses autres droits et recours, le directeur pourra appliquer la pénalité suivante si le Coordonnateur est en défaut de livrer dans le délai prévu à la programmation des livraisons des plans et documents attendus, acceptée par le Directeur, celui-ci, après en avoir avisé le Coordonnateur, appliquera une pénalité de 10 % par mois ou partie de mois de retard à compter de la date de livraison prévue;
- c) cette pénalité est calculée sur la valeur des services non livrés et la Ville ne tient pas compte des taxes applicables dans ce calcul;
- d) le cas échéant, la Ville déduira des paiements dus, la pénalité prévue au paragraphe b) de l'article 5.2.2. Cette pénalité est applicable sans que la Ville soit tenue de mettre en demeure le fournisseur d'exécuter son obligation de livrer.

5.2.3 Méthode du pourcentage

- a) Pour les services de base, des comptes d'honoraires peuvent être présentés, après approbation par le Directeur des documents requis, à chacune des étapes définies à l'article 4.1, mais sans dépasser le pourcentage défini à l'article 5.1.1 de la présente convention pour chacune des étapes;
- b) pendant la phase de conception, des comptes intérimaires mensuels peuvent être présentés si la durée d'une même étape est supérieure à deux (2) mois;
- c) pour les services concernant la gestion des appels d'offres, le compte peut être présenté au Directeur lors de l'émission de la recommandation selon l'article 4.1.4 si le prix de la plus basse soumission conforme respecte les limites budgétaires allouées.

Dans les autres cas, le Coordonnateur devra à ses frais avec l'autorisation écrite du Directeur, soit réduire la portée des travaux du plus bas soumissionnaire conforme en retirant certains travaux désignés par le Directeur pour ramener le Projet à l'intérieur des limites budgétaires allouées ou soit faire reprendre les dessins, plans et devis et cahier des charges de manière à respecter les limites budgétaires allouées. Par la suite, le compte pourra être présenté au Directeur;

- d) pour les services rendus durant l'étape surveillance des travaux, les comptes seront présentés au Directeur mensuellement, en proportion de l'avancement de l'ouvrage, selon les décomptes progressifs de l'entrepreneur. Le compte final est dû à l'approbation des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit » et des autres documents requis en vertu des articles 2.3.2 et 2.3.3;

- e) les comptes d'honoraires relatifs aux modifications décrites à l'article 5.3 des présentes, aussi bien pour la préparation des dessins, plans et devis et cahier des charges, que pour les services durant la construction seront payables dans la mesure où les travaux y afférents auront été exécutés à la satisfaction du Directeur.

5.2.4 Méthode du taux horaire

- a) Pour les services rémunérés selon la méthode du taux horaire, les comptes d'honoraires seront présentés au Directeur mensuellement et devront indiquer le pourcentage d'avancement de la tâche confiée. Le compte devra comporter le nombre d'heures que chaque membre du personnel des Professionnels a consacré à la fourniture de services supplémentaires connexes depuis le dernier jour inclus au compte précédent et comporter, en annexe, une copie du registre de ces heures;
- b) le Directeur peut en tout temps demander une vérification des pièces et registres relatifs au temps qui est facturé selon la méthode à taux horaire. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux du Coordonnateur et ce dernier devra accorder son concours pour en faciliter l'exécution.

5.2.5 Méthode du forfait

Pour tous les services payés selon la méthode du forfait, les comptes d'honoraires sont présentés au Directeur lorsque tous les services auront été rendus à la satisfaction de ce dernier. Dans le cas où la durée des services excède deux (2) mois, des comptes intérimaires mensuels peuvent être présentés selon le pourcentage d'avancement de la tâche confiée.

5.3 MODIFICATIONS

Les articles 5.3.1 et 5.3.2 s'appliquent uniquement aux services de base.

5.3.1 En phase de conception

- a) Les modifications requises par le Directeur pour atteindre les objectifs exprimés dans les Données générales de la mission et le Programme préliminaire font partie du processus reconnu d'évolution d'un projet à la phase de la conception et ne sont pas rémunérées en supplément. Les paragraphes b, c et d qui suivent s'appliquent à toute modification des Données générales de la mission et du Programme préliminaire approuvée par écrit par le Directeur et qui entraîne une révision de l'étendue ou de la nature des services prévus par la présente convention;
- b) lorsqu'il y a modification des Données générales de la mission et du Programme préliminaire durant la phase de conception, le montant d'honoraires versé aux Professionnels pour cette phase est réajusté, s'il y a lieu, en fonction du coût estimé des travaux révisé à la hausse ou à la baisse;

- c) pour toute modification des Données générales de la mission et du Programme préliminaire qui résulte en une réduction du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux, le paragraphe b) s'applique, sauf dans le cas des heures requises pour la correction de dessins, plans et devis ou cahier des charges déjà réalisés, qui seront rémunérées selon la méthode à taux horaire, après approbation par le Directeur d'une enveloppe budgétaire;
- d) cependant, tout au cours du Projet, le Directeur peut exiger des modifications suite à l'examen des documents décrits aux articles 2.3 et 6.1 et les Professionnels seront tenus de s'y soumettre sans honoraires additionnels.

5.3.2 En phase de construction

- a) Les services découlant d'un Avenant au marché pendant la phase de construction sont payés au choix du Directeur selon la méthode du taux horaire, pourcentage ou forfait.
- b) Dans le cas où les Professionnels sont payés selon la méthode du pourcentage pour les services de base réellement rendus par ces derniers, les règles suivantes s'appliquent :
 - (i) Le montant de l'avenant est considéré comme faisant partie du marché. Sa valeur s'établit de façon absolue, c'est-à-dire soit le coût supplémentaire des travaux, soit le crédit donné sur le coût total du marché. Le pourcentage applicable est celui mentionné à l'article 5.1.1.
 - (ii) Si suite à une décision de la Ville, les services des Professionnels découlant de cet Avenant ne sont pas menés à terme, les Professionnels ne sont payés que pour les services rendus et le montant des honoraires relatifs à cet avenant est calculé en appliquant le pourcentage des honoraires attribuables aux étapes complétées au moment où le service est interrompu.
 - (iii) L'estimation faite par les Professionnels doit être de classe « A1 ».

5.3.3 Modifications résultant d'erreurs ou d'omissions

- a) Les services requis des Professionnels pour l'impression des documents, la réalisation des dessins, plans et devis et cahier des charges et pour la surveillance des travaux afférents à une modification résultant d'une erreur, d'une omission ou du non-respect de la réglementation ou des directives de la Ville, par les Professionnels ne donnent droit à aucune rémunération;
- b) dans le cas prévu au paragraphe a) du présent article, les Professionnels doivent payer les tiers dont les services sont aussi requis pour cette modification. La Ville n'encourt aucune responsabilité pour de telles modifications;
- c) si la durée des travaux dépasse de 30 % ou plus la durée prévue, les Professionnels pourront facturer la Ville, soit à taux horaire ou soit à prix forfaitaire, selon entente préalable et écrite avec le Directeur pour les visites de chantier et les réunions si ce retard n'est pas attribuable en partie ou en totalité aux Professionnels.

Les suspensions de travaux par la Ville et les congés sont exclus de la durée prévue des travaux et ne doivent pas être comptabilisés aux fins du présent article.

5.3.4 Impossibilité d'atteindre les exigences préalables LEED Canada NC (v4)

Advenant que dans la phase préliminaire du Projet, il apparait impossible pour l'Équipe du développement durable de remplir les conditions préalables pour l'obtention de la certification LEED Canada NC (v4), la Ville pourra, à sa discrétion, changer de type de certification visée (ex. : LEED EBOM, BOMA BEST, etc).

5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION

- 5.4.1** La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise les Professionnels qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.
- 5.4.2** Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.
- 5.4.3** En cas de résiliation ou de suspension de la convention, les Professionnels doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.
- 5.4.4** La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit aux Professionnels à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.
- 5.4.5** Lorsqu'après une suspension, la Ville demande aux Professionnels de reprendre l'exécution de la convention, ceux-ci devront le faire dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

- 5.4.6** Advenant que dans la phase préliminaire du Projet, il apparait impossible pour l'Équipe du développement durable de remplir les conditions préalables pour l'obtention de la certification LEED Canada NC (v4), la Ville pourra, à sa discrétion, abandonner le processus de certification, auquel cas les Professionnels en développement durable seront rémunérés au prorata des heures travaillées jusqu'au moment de l'annonce de la décision prise par le Directeur.

ARTICLE 6 **ESTIMATIONS**

Toutes les estimations présentées par les Professionnels doivent tenir compte de toutes les données connues à ce moment, qu'elles soient écrites ou verbales. Lorsqu'elles sont verbales, elles devront être clairement identifiées comme telles.

6.1 CLASSIFICATION

Les estimations sont classées de « C » à « A1 ». Ces dénominations indiquent le degré de précision recherché pour chacune d'elles.

Classe C : estimation ventilée par élément, fondée sur une description générale de l'Ouvrage, incluant le choix des principaux systèmes du bâtiment et de la patinoire réfrigérée, les travaux d'infrastructures souterraines et de surface et la connaissance des conditions du marché. À cette étape, une variation de $\pm 15\%$ est acceptable.

Classe B : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur des dessins et cahier des charges préliminaires ou plus avancés et une description des systèmes et sous-systèmes de l'Ouvrage ainsi que la connaissance des conditions particulières du site. À cette étape, une variation de $\pm 10\%$ est acceptable.

Classe A : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur une description complète et détaillée de l'ouvrage et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de $\pm 5\%$ est acceptable.

Classe A1 : estimation pré-soumission, ventilée par chapitre (division) et section du cahier des charges fondée sur les dessins, plans et devis et cahiers de charges complets et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de $\pm 5\%$ est acceptable.

6.2 MÉTHODE ÉLÉMENTALE

Toutes les estimations soumises à la Ville concernant le pavillon multiservices (sauf l'estimation classe A1) seront, à moins d'indication contraire, de type élémentale et devront donc s'exprimer en termes d'éléments fonctionnels du bâtiment. Elles doivent être présentées selon une méthode reconnue.

Une fois l'estimation complétée, les Professionnels ajouteront les facteurs de correction suivants, sous forme de pourcentages ou de montants forfaitaires :

- a) conditions du marché (conditions de l'offre et de la demande);

- b) conditions particulières du site (accès, achalandage, entreposage, travaux de soir et de fin de semaine);
- c) conditions climatiques (hiver, etc.);
- d) inflation (inflation monétaire, décrets, etc.).

Ces facteurs de correction devront être réévalués par les Professionnels à chaque étape du Projet en fonction de leur évolution.

Les frais généraux, les marges bénéficiaires, les contingences du marché et les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q) doivent être indiqués séparément.

6.3 COÛTS UNITAIRES DU PROJET

Chaque estimation présentée par les Professionnels, incluant la discipline Architecture, doit également inclure un tableau des coûts unitaires du Projet.

À titre indicatif, les coûts unitaires pour le pavillon multiservice devront être similaires au tableau ci-dessous :

	COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE
Superficie de construction	\$	m. ca.	\$/m ca.
Superficie d'occupation	\$	m. ca.	\$/m ca.
Volume brut	\$	m. cu.	\$/m cu.

Aux fins du présent article, les mots suivants signifient :

« **Superficie de construction** »

La superficie pour l'ensemble des étages est limitée, à chaque étage, par la face extérieure des murs extérieurs permanents. Elle inclut toute construction fermée, couverte et permanente faisant partie du bâtiment.

« **Superficie d'occupation** »

La superficie pour l'ensemble des étages est limitée, à chaque étage, par la face intérieure des murs extérieurs permanents en excluant entre autres les puits verticaux, les rampes d'accès, les corridors reliant deux édifices, les espaces dont la hauteur est inférieure à deux mètres, les sous-stations électriques, les chaufferies, les halls d'entrée, vestibules et sas dont le but est de contrôler l'air intérieur de l'édifice, les stationnements, les débarcadères, les chambres informatiques et téléphoniques, les salles de mécanique, d'ascenseur, de ventilation, etc. et les conciergeries qui desservent tout l'édifice. Toutes ces exclusions sont mesurées en tenant compte de l'épaisseur des murs de chaque enceinte.

« **Volume brut** »

Le volume total de l'immeuble est limité par la membrane d'étanchéité au toit, la face supérieure de la dalle du plancher le plus bas et la face extérieure des murs extérieurs.

ARTICLE 7
CLAUSES FINALES

7.1 ÉLECTION DE DOMICILE

7.1.1 Aux fins de la présente convention, la Ville élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé le Coordonnateur par courrier recommandé. Les Professionnels élisent domicile à l'adresse du Coordonnateur ou à toute autre adresse dont celui-ci aura préalablement avisé la Ville par courrier recommandé.

7.1.2 Ce domicile doit être situé à l'intérieur des limites territoriales de la Ville de Montréal. Il doit être le lieu de production de tous les documents requis par la présente convention. Le patron chargé de diriger les services relatifs à la convention doit y être présent en personne.

7.2 CESSION DE LA CONVENTION

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

7.3 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue l'entente complète entre les parties et annule toute autre entente ou pourparlers antérieurs, verbaux ou écrits.

7.4 VALIDITÉ

Une clause du présent contrat jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres clauses qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

7.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

(Le reste de cette page a été laissée en blanc intentionnellement)

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le __^e jour de _____ 201__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Yves Saindon
Greffier

Le __^e jour de _____ 201__

LES ARCHITECTES FABG

Par : Éric Gauthier, architecte associé

Le __^e jour de _____ 201__

FAUTEUX ET ASSOCIÉS INC.

Par : Marc Fauteux, président

Le __^e jour de _____ 201__

WSP CANADA INC.

Par : Daniel Fillion, Directeur Métropolitain – Mécanique-Électricité

Cette convention de services professionnels a été approuvée par le Conseil d'agglomération le ____^e jour de _____ 201__ (résolution CG _____).

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163820001**

**Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc.,
Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP
Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$,
taxes incluses pour la fourniture de services
professionnels en architecture, ingénierie et
architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier
des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$,
taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$
de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel
d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées,
2 soumissions conformes / Approuver un projet de
convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163820001

Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$, taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$ de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont posé plusieurs questions sur l'étape de conformité de nature éliminatoire qui fixait des exigences précises. Ils ont aussi posé des questions pour bien comprendre les motifs de l'annulation d'un premier appel d'offres dans ce dossier. Les réponses ont été jugées satisfaisantes.

Les membres ont cependant souligné que le sommaire décisionnel soumis par le Service aurait gagné à être plus clair et précis sur cette question.

Pour la Commission, il n'y a rien d'anormal au fait que des appels d'offres soient annulés à l'occasion. Mais, dans chaque cas, il conviendrait de retrouver des justifications appropriées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163820001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1166871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Rogers Communications, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de solutions et de services professionnels pour les centres de contacts clients, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14038 ;

2- d'imputer la dépense capitalisable, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 161 861,25 \$;

3- d'imputer la dépense non capitalisable, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 23 % par l'agglomération, pour un montant de 760 531,34 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:43**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1166871001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une solution de centre de contacts clients pour répondre aux besoins spécifiques de sa clientèle interne et externe. Cette solution est déployée pour plusieurs services:

- Le centre de contacts clients du service 311, qui contient vingt-quatre (24) centres pour le service aux citoyens de la Ville et des arrondissements;
- Les quatre (4) centres de contacts clients suivants:
 1. Centre de la cour municipale;
 2. Centre de services du Service des technologies de l'information (TI) qui inclut aussi le support du Bureau de taxi;
 3. Centrale d'information policière (CIP);
 4. Centre de services de la gestion et de la planification immobilière.

Tous les centres de contacts clients (sauf le CIP) sont actuellement hébergés sur la plateforme téléphonique offerte par le fournisseur de services Bell Canada, par l'entremise d'une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ). Cette entente était disponible jusqu'au 30 septembre 2015 (CM12 0311) pour le centre de contacts clients du 311, puis a été prolongée jusqu'au 1er janvier 2017 (CG15 0405) afin de consolider les autres centres sur une même plateforme, sauf le CIP qui est présentement hébergé sur un système patrimonial.

En prévision de la fin de l'entente avec le CSPQ, la Ville a mis en place un projet afin de remplacer la solution actuelle par une solution qui assurera l'optimisation de la gestion des centres de contacts clients présentement fournis à la Ville et qui permet également d'assurer l'évolution selon les besoins d'une Ville Intelligente et Numérique.

Après avoir identifié tous les besoins des centres de contacts clients, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, l'appel d'offres public n° 16-

14038, en date du 14 mars 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de cinq semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. Un premier report de la date de dépôt des soumissions, au 25 avril 2016, a été accordé le 29 mars 2016 à travers l'addenda 1, à la demande des preneurs du cahier des charges. Un report supplémentaire de cette date, au 2 mai 2016, a été accordé le 21 avril 2016 avec l'addenda 5.

Au total, cinq (5) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2016-03-29	Report de la date d'ouverture
2	2016-04-01	Précisions suite à des questions techniques et administratives, et émission d'un bordereau sécurisé
3	2016-04-15	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2015-04-21	Précisions, révision du bordereau et report de la date d'ouverture
5	2016-04-26	Précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2016-04-28	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 2 mai 2016. La durée de la validité des soumissions est de 210 jours calendrier, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu deux offres. Les deux soumissions sont déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à conclure un contrat avec Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et de services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses. Une enquête de sécurité est requise pour l'octroi de ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0405 -18 juin 2015 - Autoriser la modification à l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG07 0054 et CG09 0318) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant à cette fin.

CM13 0131 - 25 février 2013 - Autoriser une dépense totale de 115 338,33 \$, taxes incluses, pour les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM+ du service téléphonique 311, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015 faisant passer le total des dépenses requises pour ce projet de 1 285 558,47 \$ à 1 400 896,60 \$ / Approuver à cette fin un projet d'avenant à l'entente de services concernant l'utilisation par la Ville de Montréal de la solution en centre de contacts multicanaux pour le projet 311 - CCM+ 2012.

CM12 0311 - 17 avril 2012 - Autoriser une dépense totale de 1 285 558,47 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels de la nouvelle tarification pour la location de la plateforme téléphonique ICE de Bell par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et approuver à cette fin le projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le CSPQ (CG09 0318) pour la période du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'avenant; approuver la nouvelle grille tarifaire et d'autoriser une dépense mensuelle de 27 953 \$, plus taxes, à compter du 9 mai 2012.

CG09 0318 - 27 août 2009 - Approuver la modification à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CG07 0054) intervenue le 9 mai 2007, pour permettre la migration des services d'appels téléphoniques 311 du Réseau Accès Montréal vers une nouvelle plateforme technologique.

CG07 0054 - 22 mars 2007 - Approuver l'entente entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec relativement à l'installation, le déploiement et la location d'une solution technologique de gestion des services d'appels téléphoniques au sein du réseau virtuel intégré e-Cité/311.

DESCRIPTION

La Ville désire obtenir les services d'un fournisseur d'une solution et des services professionnels pour répondre aux besoins des centres de contacts clients de ses utilisateurs internes (les employés) et externes (les citoyens et les partenaires). Pour y parvenir, la Ville cherche à se doter d'une plateforme de nouvelle génération. Cette plateforme sera en mesure de fournir des fonctionnalités évoluées tout en restant flexible à l'égard des requis particuliers des centres de contacts clients à la Ville. Ainsi, des services robustes, performants, hautement disponibles et sécuritaires sont requis afin de satisfaire les besoins courants et futurs des différentes unités de la Ville.

La nouvelle solution va offrir des améliorations notamment :

- Assurer la continuité des affaires et la haute disponibilité de systèmes (99.8 %);
- Déployer une solution qui permet une approche multicanaux afin d'améliorer l'expérience utilisateur;
- Offrir des services interactifs de gestion par courriel, de clavardage, de SMS et de d'autres médias;
- Intégrer la solution avec d'autres systèmes de la Ville ainsi qu'avec le portail de la Ville;
- Procurer une autonomie aux administrateurs pour modifier et ajuster les diverses programmations et configurations de la solution;
- Améliorer les rapports de gestion et la fonction de supervision grâce à des outils de gestion du personnel et de contrôle de la qualité.

La solution offre des licences pour les profils d'agents, de superviseurs et d'administrateurs.

Une licence d'agent de base couvrira les interactions téléphoniques et des licences d'agent pour les multicanaux (courriel, clavardage, etc.) seront disponibles au besoin. Les licences d'agent seront attribuées selon l'utilisation de chaque centre de contacts clients. La facturation est dynamique faisant en sorte que la Ville paie seulement selon l'utilisation des différentes licences.

La mise en œuvre de l'entente prévoit, dès sa première phase de prise en charge, que les services actuels soient reconduits tels quels. Pour y parvenir, une coordination sera assurée par l'équipe du projet avec les gestionnaires et responsables des centres de contacts clients afin d'assurer une transition transparente et en minimisant les contraintes aux utilisateurs. Ces activités de coordination serviront notamment à assurer une disponibilité de service à toute la clientèle pendant la migration qui se termine au 31 décembre 2016.

Lors de la deuxième phase, étant donné que la Ville entend promouvoir des solutions numériques modernes et novatrices, le Service des technologies de l'information fera la promotion des orientations et positionnements stratégiques de ce domaine technologique afin d'intégrer graduellement les fonctions évoluées de la solution ainsi que les innovations de l'industrie et les orientations de la Ville Intelligente en matière de services des centres de contacts clients.

JUSTIFICATION

Il y a eu 31 preneurs du cahier des charges et deux (2) firmes ont déposé une soumission, ce qui représente un taux de réponse de 6,5% des preneurs.

Les 29 firmes qui n'ont pas déposé de soumission ont évoqué les raisons suivantes :

- Sept firmes n'offrent pas les services requis;
- Trois firmes affirment que les délais sont trop courts afin de rencontrer les échéanciers;
- Deux firmes ne disposent pas du logiciel;
- Deux firmes ont pris le devis à titre informatif;
- Une firme est un sous-traitant;
- Un des preneurs est un organisme provincial;
- Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Les deux offres déposées ont été jugées administrativement et techniquement conformes.

Présentation des résultats

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Rogers Communication	75,3	0,35	3 622 793,27 \$		3 622 793,27 \$
Bell Canada	80,0	0,09	14 194 194,93 \$		14 194 194,93 \$
Dernière estimation réalisée			5 173 875,00 \$		5 173 875,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(1 551 081,73) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					- 29,98 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					10 571 401,66 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	291,80 %
---	----------

L'écart entre les deux soumissionnaires de 291,80 % s'explique comme suit:

- Les coûts unitaires de Bell sont beaucoup plus élevés par utilisateur (3-4 fois);
- Les autres frais reliés aux demandes de changement et aux autres services sont plus élevés.

L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de -29,98 % s'explique par:

- Les estimés qui ont été basés sur les tendances du marché pour des centres de contacts clients de taille "intermédiaire" et qui ont été ajustés en fonction de la complexité du centre 311;
- La complexité du centre contacts clients du service 311 dont le modèle décentralisé est assez inhabituel.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
- Écart de plus de 20% entre la dernière estimation et le montant du contrat.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Rogers Communications a obtenu son accréditation le 14 août 2015 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au contrat est de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, et sera assumée :

- au PTI du projet Modernisation télécommunications (No Investi : 68111) pour un montant de 316 135,26 \$, taxes incluses;
- au budget de fonctionnement (BF) des services tel qu'apparaissant au tableau suivant pour un montant de 3 306 658,01 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Les frais se détaillent comme suit:

Services professionnels (PTI)	Frais récurrents	Total des dépenses
316 135,26 \$	3 306 658,01 \$	3 622 793,27 \$

Les frais en budget de fonctionnement seront répartis pour les services concernés de la manière suivante:

	Frais récurrents/année (avec taxes)					Total
	2017	2018	2019	2020	2021	
Service de la concertation des arrondissements (311)	397 974,47 \$	397 974,47 \$	397 974,47 \$	397 974,47 \$	397 974,47 \$	1 989 872,35 \$
Services des affaires juridiques (Cour municipale)	71 813,39 \$	71 813,39 \$	71 813,39 \$	71 813,39 \$	71 813,39 \$	359 066,95 \$
Service des TI (Centre de service TI et bureau de taxi)	86 203,66 \$	86 203,66 \$	86 203,66 \$	86 203,66 \$	86 203,66 \$	431 018,30 \$
SPVM (Centrale d'information policière)	80 091,58 \$	80 091,58 \$	80 091,58 \$	80 091,58 \$	80 091,58 \$	400 457,90 \$
Service de la gestion et de la planification immobilière	25 248,50 \$	25 248,50 \$	25 248,50 \$	25 248,50 \$	25 248,51 \$	126 242,51 \$
Total	661 331,60 \$	661 331,60 \$	661 331,60 \$	661 331,60 \$	661 331,60 \$	3 306 658,01 \$

La dépense récurrente annuelle de 661 331,60 \$ représente une baisse de 5% comparativement à celle de l'entente actuelle avec le CSPQ, pour un montant prévu de 693 339,60 \$ pour l'année 2016.

Dépenses capitalisables (PTI) :

Le coût total maximal de la portion PTI de ce contrat de 316 135,26 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 154 274,01 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-044 Acq. équip.et serv. prof infor et un montant maximal de 161 861,25 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 Acq. équip.et serv. prof infor. Cette dépense sera assumée à 48,8% par la ville centre et à 51,2% par l'agglomération.

Dépenses non capitalisables :

La dépense de 3 306 658,01 \$, taxes incluses, pour les licences et lignes téléphoniques sera imputée à l'agglomération à la hauteur de 23% pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, selon la répartition des Services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service des TI doit relever les défis des besoins émergents et supporter ses partenaires internes dans leur projets technologiques. Cette entente permettra de remplacer l'entente actuelle qui prendra fin le 1er janvier 2017 avec une nouvelle entente qui permettra de migrer tous les centres de contacts clients de la Ville vers une solution novatrice à un prix compétitif.

Grâce aux récentes technologies novatrices dans le secteur des centres de contacts clients, la solution offrira des technologies modernes comme :

- Des fonctionnalités modulaires, qui rendent disponibles, plusieurs nouveaux canaux de communication avec les représentants de la Ville;
- Une intégration avec l'environnement applicatif afin de permettre une meilleure expérience client notamment pour le service 311 qui représente l'image de la Ville auprès des citoyens;
- Une solution qui offre de la robustesse et un niveau de disponibilité élevé pour répondre aux exigences de la continuité des affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications auprès des responsables des centres de contacts clients seront amorcées dès l'octroi du contrat.

Les sujets seront :

- L'avis d'octroi du contrat, l'annonce du nouveau fournisseur et la publication du catalogue de service;
- Une planification détaillée des démarches de migration;
- La formation sur l'outil pour les agents des centres de contacts clients de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE - 1er juin 2016;

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats - 8 juin 2016;

Approbation du dossier au CE - 15 juin 2016;

Approbation du dossier au CM - 20 juin 2016;

Approbation du dossier au CG - 22 juin 2015;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

Tél : 514.206.6432
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2016-05-27

Le 14 août 2015

ROGERS COMMUNICATIONS S.E.N.C.
A/S MADAME SHANNON L VALLIANT
333, BLOOR ST E
TORONTO (ON) M4W 1G9

N° de décision : 2015-CPSM-1042758
N° de client : 3000506649

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CÂBLE ROGERS
- CHATR
- CHATR SANS-FILS
- CHATR WIRELESS
- CITYFONE TELECOMMUNICATIONS
- COMMUNICATIONS ROGERS
- FIDO
- FIDO SOLUTIONS
- GROUPE DES SOCIÉTÉS ROGERS
- ROGERS (TRADEMARK ROGERS & MOBIUS DESIGN - REGISTRATION NO. TMA588,468)
- ROGERS BUSINESS SOLUTIONS
- ROGERS CABLE
- ROGERS COMMUNICATIONS
- ROGERS COMMUNICATIONS PARTNERSHIP
- ROGERS GROUP OF COMPANIES
- ROGERS PLUS
- ROGERS RETAIL
- ROGERS SANS FIL
- ROGERS SANS-FIL
- ROGERS WIRELESS
- SERVICES RÉSEAUX ROGERS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

- SOLUTIONS D'AFFAIRES ROGERS
- SOLUTIONS FIDO
- TÉLÉCOMMUNICATIONS CITYFONE
- VENTE AU DÉTAIL ROGERS

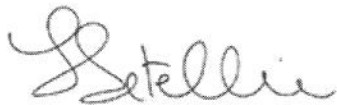
une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ROGERS COMMUNICATIONS S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 août 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1166871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Objet :	Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-14038 Det Cah Final.pdf](#)[grille comité 16-14038.pdf](#)[16-14038 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Rogers Communications Canada Inc.	3 622 793,27 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Bell Canada	14 194 194,93 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Raisons du désistement des 29 firmes qui n'ont pas retourné de soumission; logiciel non disponible 2, sous-traitant 1, organisme provincial 1, pour information 2, service non offert 7, délai trop court ne peuvent rencontrer l'échéancier 3 et 13 n'ont pas répondu au moment de la rédaction de ce rapport.

Préparé par : Le - -

16-14038 - Services professionnels pour l'acquisition d'une solution de service de centre de contacts clients

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	25%	30%	10%	20%	100%	\$		Rang	Date	vendredi 13-05-2016
Bell Canada	4,75	7,75	18,00	24,75	8,25	16,50	80,0	14 194 194,93 \$	0,09	2	Heure	9h00
Rogers Communications Canada	4,00	8,25	19,25	21,25	7,50	15,00	75,3	3 622 793,27 \$	0,35	1	Lieu	9515 Saint-Hubert
							-		-			
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											
											Multiplicateur d'ajustement	
												10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-14038

Numéro de référence : 962274

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour l'acquisition d'une solution de service de centre de contacts clients

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACCEO Solutions inc 75, rue Queen Bureau 6100 Montréal, QC, H3C 2N6 NEQ : 1167962977	Madame Caroline Taillon Téléphone : 514 288- 7161 Télécopieur : 514 843- 4095	Commande : (1087421) 2016-03-14 13 h 14 Transmission : 2016-03-14 13 h 14	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 02 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda

3
 2016-04-15 15 h
 42 - Courriel
 2584059 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE (devis)
 2016-04-21 11 h
 17 - Courriel
 2584060 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE
 (bordereau)
 2016-04-21 11 h
 17 -
 Téléchargement
 2586716 - 16-
 14038 Addenda
 No 5
 2016-04-27 7 h
 21 - Courriel
 2588174 - 16-
 14038 Addenda
 No 6
 2016-04-28 15 h
 50 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Atelka Enterprise
 602 du Muscadet
 Rosemère, QC, J7A 4W8
 NEQ : 1168191071

[Monsieur
 Robert
 Atkinson](#)

Téléphone
 : 514 448-
 4905
 Télécopieur
 : 514 448-
 4906

Commande
 : **(1094319)**
 2016-03-23

19 h 39

Transmission
 :

2016-03-23
 19 h 39

2570588 - 16-
 14038 Addenda
 1 - Report de
 date
 2016-03-29 10 h
 51 - Courriel
 2573277 - 16-
 14038 Addenda
 No 2 (devis)
 2016-04-01 14 h
 01 - Courriel
 2573278 - 16-
 14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 01 -
 Téléchargement
 2573279 - 16-
 14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 01 -
 Téléchargement

2581307 - 16-14038 Addenda 3
 2016-04-15 15 h 42 - Courriel
 2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis)
 2016-04-21 11 h 17 - Courriel
 2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau)
 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement
 2586716 - 16-14038 Addenda No 5
 2016-04-27 7 h 21 - Courriel
 2588174 - 16-14038 Addenda No 6
 2016-04-28 15 h 49 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Avaya inc.
 Avaya Canada 1000, De la Gauchetière O. Bureau 1320
 Bureau 1320
 Montréal, QC, H3B 4W5
<http://www.avaya.com> NEQ : 11
 6015 77

Monsieur
Andre
Perazzelli
 Téléphone : 514 956-7252
 Télécopieur : 514 956-7229

Commande : (1088050)
 2016-03-15 9 h 32
Transmission
 :
 2016-03-15 9 h 32

2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date
 2016-03-29 10 h 51 - Courriel
 2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis)
 2016-04-01 14 h 01 - Courriel
 2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau)
 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement
 2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau)

				2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16-14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16-14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16-14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BDO CANADA LLP 1000 de la Gauchetière West Suite 200 Montréal, QC, H3B 4W5 NEQ : 3342011858	Madame Marie Paillard Téléphone : 514 931-0841 Télécopieur :	Commande 2016-04-04 9 h 01 Transmission 2016-04-04 9 h 01	2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date 2016-04-04 9 h 01 - Téléchargement 2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-04 9 h 01 - Téléchargement 2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-04 9 h 01 - Téléchargement	

2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-04 9 h 01 - Téléchargement
 2581307 - 16-14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel
 2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel
 2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement
 2586716 - 16-14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel
 2588174 - 16-14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Bell Canada
 930 rue d'Aiguillon 5ième étage
 Est
 Québec, QC, G1R 5M9
 NEQ : 1143863539

[Madame Sylvie Proulx](#)
 Téléphone : 418 691-4039
 Télécopieur : 418 691-0227

Commande : (1087865)
 2016-03-15 7 h 27
Transmission
 :
 2016-03-15 7 h 27

2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel
 2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel
 2573278 - 16-14038 Addenda No 2

			(bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CONNEX Québec 2376, rue Galvani, bureau 110 Québec, QC, G1N 4G4 http://www.connexservice.ca : 1168018977	NEQ Monsieur Martin Simard Téléphone : 418 681- 7664 Télécopieur : 418 681- 3129	Commande : (1087494) 2016-03-14 13 h 52 Transmission : 2016-03-14 13 h 52	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel

2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement

2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement

2581307 - 16-14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel

2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel

2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement

2586716 - 16-14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel

2588174 - 16-14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.
1350, boul. René-Lévesque Ouest
24e étage
Montréal, QC, H3G 1T4
<http://www.cgi.com> NEQ : 1160358728

Monsieur Michel Blain
Téléphone : 514 415-3000
Télécopieur : 514 415-3999

Commande : (1087722)
2016-03-14 16 h 07
Transmission :
2016-03-14 16 h 07

2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel

2573277 - 16-14038 Addenda

No 2 (devis)
 2016-04-01 14 h
 02 - Courriel
 2573278 - 16-
 14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 02 -
 Téléchargement
 2573279 - 16-
 14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 02 -
 Téléchargement
 2581307 - 16-
 14038 Addenda
 3
 2016-04-15 15 h
 42 - Courriel
 2584059 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE (devis)
 2016-04-21 11 h
 17 - Courriel
 2584060 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE
 (bordereau)
 2016-04-21 11 h
 17 -
 Téléchargement
 2586716 - 16-
 14038 Addenda
 No 5
 2016-04-27 7 h
 21 - Courriel
 2588174 - 16-
 14038 Addenda
 No 6
 2016-04-28 15 h
 50 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) :
 Messagerie
 (Purolator)

Diabsolut Inc.
 181 boul. Hymus
 100
 Pointe-Claire, QC, H9R5P4
 NEQ : 1203517901

[Monsieur](#)
[Pierre](#)
[Campeau](#)
 Téléphone
 : 514 461-

Commande 2570588 - 16-
: (1089858) 14038 Addenda
 2016-03-17 8 1 - Report de
 h 57 date
Transmission 2016-03-29 10 h

3314 : 51 - Courriel
Télécopieur : 2016-03-17 8 2573277 - 16-
: h 57 14038 Addenda
No 2 (devis)
2016-04-01 14 h
02 - Courriel
2573278 - 16-
14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h
02 -
Téléchargement
2573279 - 16-
14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h
02 -
Téléchargement
2581307 - 16-
14038 Addenda
3
2016-04-15 15 h
42 - Courriel
2584059 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE (devis)
2016-04-21 11 h
17 - Courriel
2584060 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE
(bordereau)
2016-04-21 11 h
17 -
Téléchargement
2586716 - 16-
14038 Addenda
No 5
2016-04-27 7 h
21 - Courriel
2588174 - 16-
14038 Addenda
No 6
2016-04-28 15 h
49 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Diabsolut Inc.
181 boul. Hymus

[Monsieur](#)
[Pierre](#)

Commande
: **(1110902)**

2570588 - 16-
14038 Addenda

<p>100 Pointe-Claire, QC, H9R5P4 NEQ : 1203517901</p>	<p><u>Campeau</u> Téléphone : 514 461- 3314 Télécopieur :</p>	<p>2016-04-21 9 h 04 Transmission : 2016-04-21 9 h 04</p>	<p>1 - Report de date 2016-04-21 9 h 04 - Téléchargement 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-21 9 h 04 - Téléchargement 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-21 9 h 04 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-21 9 h 04 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-21 9 h 04 - Téléchargement 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p>
---	---	--	--

Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Ernst & Young Montréal LLP
800, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC, H3B 1X9
<http://www.ey.com/CA/en/Home>
NEQ : 3342276048

[Madame
Micheline
Leblanc](#)

Téléphone
: 613 598-
4825
Télécopieur
:

**Commande
: (1089944)**

2016-03-17 9
h 40

**Transmission
:**

2016-03-17 9
h 40

2570588 - 16-
14038 Addenda
1 - Report de
date
2016-03-29 10 h
51 - Courriel
2573277 - 16-
14038 Addenda
No 2 (devis)
2016-04-01 14 h
02 - Courriel
2573278 - 16-
14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h
02 -
Téléchargement
2573279 - 16-
14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h
02 -
Téléchargement
2581307 - 16-
14038 Addenda
3
2016-04-15 15 h
42 - Courriel
2584059 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE (devis)
2016-04-21 11 h
17 - Courriel
2584060 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE
(bordereau)
2016-04-21 11 h
17 -
Téléchargement
2586716 - 16-
14038 Addenda
No 5
2016-04-27 7 h
21 - Courriel
2588174 - 16-
14038 Addenda
No 6
2016-04-28 15 h
50 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840- 5100 Télécopieur : 418 840- 5105	Commande : (1087493) 2016-03-14 13 h 51 Transmission : 2016-03-14 13 h 51	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6

			2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GenesysEM 5168 Fabre Montréal, QC, h3x 2l3 NEQ :	Monsieur Eric Masson Téléphone : 514 543- 3372 Télécopieur :	Commande : (1088777) 2016-03-15 21 h 37 Transmission : 2016-03-15 21 h 37	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h

			21 - Courriel 2588174 - 16-14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion Deloitte s.e.c. 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau#500 Montréal, QC, H3B 0M7 http://www.deloitte.ca NEQ : 3364165525	Madame Graciela Piccardi Téléphone : 514 393-5215 Télécopieur :	Commande : (1087715) 2016-03-14 16 h 03 Transmission 2016-03-14 16 h 03	2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 02 - Courriel 2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16-14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16-

			14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gexel Inc. 700 de la Gauchetière Suite 501 Montréal, QC, h3B5M2 http://www.gexel.com/ NEQ : 1160557170	Madame Chloe PLENET Téléphone : 514 935- 9300 Télécopieur :	Commande : (1091216) 2016-03-18 13 h 51 Transmission : 2016-03-18 13 h 51	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 -

			Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Conseil FX innovation Inc. 400 Maisonneuve Ouest Bureau 1100 Montréal, QC, H3A 1L4 http://www.fxinnovation.com : 1160675634	Monsieur Claude Rivard Téléphone : 514 525- 5777 Télécopieur : 514 525- 2075	Commande : (1087410) 2016-03-14 13 h 05 Transmission : 2016-03-14 13 h 05	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 55 - Télécopie 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 09 - Messagerie 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 43 - Télécopie 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 48 - Télécopie 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE

			DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 22 - Télécopie 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe de Communications CDS 185 Av Dorval, Suite 200 Dorval, QC, H9S5J9 http://www.cdscom.net NEQ : 1143474659	Monsieur Pierre Couture Téléphone : 514 366- 9600 Télécopieur :	Commande : (1090060) 2016-03-17 10 h 34 Transmission : 2016-03-17 10 h 34	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 02 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel

2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement
 2586716 - 16-14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel
 2588174 - 16-14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 50 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc.
 2050 rue De Bleury
 bureau 500
 Montréal, QC, H3A 2J5
<http://www.nexio.com> NEQ : 1169427326

[Madame Geraldine Raedemaeker](#)

Téléphone : 514 798-3707
 Télécopieur : 514 284-9002

Commande : (1087544)

2016-03-14 14 h 19

Transmission

:
 2016-03-14 14 h 19

2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel
 2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 02 - Courriel
 2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement
 2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement
 2581307 - 16-14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel
 2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE

			DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	<u>Monsieur</u> <u>Steve Baker</u> Téléphone : 418 521- 8222 Télécopieur : 418 523- 6868	Commande : (1089886) 2016-03-17 9 h 11 Transmission : 2016-03-17 9 h 11	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 02 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel

2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis)
2016-04-21 11 h 17 - Courriel

2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau)
2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement

2586716 - 16-14038 Addenda No 5
2016-04-27 7 h 21 - Courriel

2588174 - 16-14038 Addenda No 6
2016-04-28 15 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Intellio
620 rue saint jacques, 5e étage
Montréal, QC, h3c1c7
NEQ : 1166361999

[Monsieur Eric Bourret](#)

Téléphone
: 514 360-1000

Télécopieur
: 514 360-1001

Commande : (1088424)

2016-03-15
13 h 15

Transmission

:
2016-03-15
13 h 15

2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date
2016-03-29 10 h 51 - Courriel

2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis)
2016-04-01 14 h 02 - Courriel

2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau)
2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement

2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau)
2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement

2581307 - 16-14038 Addenda

			3
			2016-04-15 15 h 42 - Courriel
			2584059 - 16- 14038 Addenda
			4 - REPORT DE DATE (devis)
			2016-04-21 11 h 17 - Courriel
			2584060 - 16- 14038 Addenda
			4 - REPORT DE DATE (bordereau)
			2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement
			2586716 - 16- 14038 Addenda
			No 5
			2016-04-27 7 h 21 - Courriel
			2588174 - 16- 14038 Addenda
			No 6
			2016-04-28 15 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Interactive Intelligence, Inc. 7601 Interactive Way Indianapolis, IN, 46278 NEQ :	Madame Mary Sutton Téléphone : 317 493- 4480 Télécopieur :	Commande : (1093177) 2016-03-22 15 h 02 Transmission : 2016-03-22 15 h 02	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement

2581307 - 16-14038 Addenda 3
 2016-04-15 15 h 42 - Courriel
 2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis)
 2016-04-21 11 h 17 - Courriel
 2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau)
 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement
 2586716 - 16-14038 Addenda No 5
 2016-04-27 7 h 21 - Courriel
 2588174 - 16-14038 Addenda No 6
 2016-04-28 15 h 49 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LGM Solution
 1000, rue de la Gauchetiere,
 suite 2400
 Montréal, QC, H3B 4W5
 NEQ : 1162788013

[Monsieur Francois Noel](#)

Téléphone : 418 293-5752
 Télécopieur :

Commande : (1087677)
 2016-03-14 15 h 44
Transmission
 2016-03-14 15 h 44

2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date
 2016-03-29 10 h 51 - Courriel
 2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis)
 2016-04-01 14 h 01 - Courriel
 2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau)
 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement
 2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau)

2016-04-01 14 h
01 -
Téléchargement
2581307 - 16-
14038 Addenda
3
2016-04-15 15 h
42 - Courriel
2584059 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE (devis)
2016-04-21 11 h
17 - Courriel
2584060 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE
(bordereau)
2016-04-21 11 h
17 -
Téléchargement
2586716 - 16-
14038 Addenda
No 5
2016-04-27 7 h
21 - Courriel
2588174 - 16-
14038 Addenda
No 6
2016-04-28 15 h
49 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

LOEM CONSULTATION INC
202-365 Rue St-Jean
Longueuil
Chambly, QC, J4h 2x7
<http://www.loemconsultation.com>
NEQ : 1164329428

[Madame
MARIE-
HELENE
SAVARD](#)
Téléphone
: 450 646-
2010
Télécopieur
: 450 646-
2355

Commande 2570588 - 16-
: **(1088036)** 14038 Addenda
2016-03-15 9
h 27 1 - Report de
date
Transmission 2016-03-29 13 h
: 51 - Télécopie
2016-03-15 9
h 27 2573277 - 16-
14038 Addenda
No 2 (devis)
2016-04-01 14 h
09 - Messagerie
2573278 - 16-
14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h
01 -
Téléchargement
2573279 - 16-

14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h
01 -
Téléchargement
2581307 - 16-
14038 Addenda
3
2016-04-15 15 h
43 - Télécopie
2584059 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE (devis)
2016-04-21 11 h
17 - Télécopie
2584060 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE
(bordereau)
2016-04-21 11 h
17 -
Téléchargement
2586716 - 16-
14038 Addenda
No 5
2016-04-27 7 h
22 - Télécopie
2588174 - 16-
14038 Addenda
No 6
2016-04-28 15 h
50 - Télécopie
Mode privilégié
(devis) :
Télécopieur
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Micro Logic
2786, chemin Ste-Foy
Sainte-Foy, QC, G1V 1V8
<http://www.micrologic.ca> NEQ :
1168715408

[Madame](#)
[Karine](#)
[Lavallée](#)
Téléphone
: 418 658-
6624
Télécopieur
:

Commande : (1087984)
2016-03-15 9
h 02
Transmission
: 2016-03-15 9
h 02
2570588 - 16-
14038 Addenda
1 - Report de
date
2016-03-29 10 h
51 - Courriel
2573277 - 16-
14038 Addenda
No 2 (devis)
2016-04-01 14 h
01 - Courriel
2573278 - 16-
14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h

01 -
Téléchargement
2573279 - 16-
14038 Addenda
No 2
(bordereau)
2016-04-01 14 h
01 -
Téléchargement
2581307 - 16-
14038 Addenda
3
2016-04-15 15 h
42 - Courriel
2584059 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE (devis)
2016-04-21 11 h
17 - Courriel
2584060 - 16-
14038 Addenda
4 - REPORT DE
DATE
(bordereau)
2016-04-21 11 h
17 -
Téléchargement
2586716 - 16-
14038 Addenda
No 5
2016-04-27 7 h
21 - Courriel
2588174 - 16-
14038 Addenda
No 6
2016-04-28 15 h
49 - Courriel
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, local D
413
Québec, QC, G1H 6R1
NEQ :

Monsieur
Jean Lacerte
Téléphone
: 418 627-
6280
Télécopieur
: 418 643-
5928

Commande : (1088076)
2016-03-15 9
h 40
Transmission
:
2016-03-15 9
h 40

2570588 - 16-
14038 Addenda
1 - Report de
date
2016-03-29 10 h
51 - Courriel
2573277 - 16-
14038 Addenda
No 2 (devis)
2016-04-01 14 h
01 - Courriel
2573278 - 16-

14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 01 -
 Téléchargement
 2573279 - 16-
 14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 01 -
 Téléchargement
 2581307 - 16-
 14038 Addenda
 3
 2016-04-15 15 h
 42 - Courriel
 2584059 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE (devis)
 2016-04-21 11 h
 17 - Courriel
 2584060 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE
 (bordereau)
 2016-04-21 11 h
 17 -
 Téléchargement
 2586716 - 16-
 14038 Addenda
 No 5
 2016-04-27 7 h
 21 - Courriel
 2588174 - 16-
 14038 Addenda
 No 6
 2016-04-28 15 h
 49 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Nurun Services conseils
 330, rue St-Vallier est
 Bureau 120
 Québec, QC, G1K 9C5
 NEQ : 1147603881

[Madame](#)
[Sylvie](#)
[Beaulieu](#)
 Téléphone
 : 418 627-
 2001
 Télécopieur
 : 418 627-
 2023

Commande 2570588 - 16-
: (1088116) 14038 Addenda
 2016-03-15 9 1 - Report de
 h 57 date
Transmission 2016-03-29 10 h
 : 51 - Courriel
 2016-03-15 9 2573277 - 16-
 h 57 14038 Addenda
 No 2 (devis)
 2016-04-01 14 h

			02 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ORCL 330 Rue St-Vallier Est Bureau 130 Québec, QC, G1K9C5 NEQ :	Madame Celine Landry Téléphone : 418 933- 1931	Commande : (1088756) 2016-03-15 17 h 27 Transmission :	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel

	Télécopieur :	2016-03-15 17 h 27	2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 02 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	------------------	-----------------------	---

Quovim C3 (9264-2354 Quebec Inc)	Monsieur Pierre	Commande : (1088294)	2570588 - 16- 14038 Addenda
-------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

410
 St-Nicolas , suite 118
 Montréal, QC, H2Y2P5
 NEQ : 1168308709

[Lemoine](#)
 Téléphone
 : 514 270-
 5464
 Télécopieur
 : 514 270-
 5464

2016-03-15
 11 h 24
Transmission
 :
 2016-03-15
 11 h 24

1 - Report de date
 2016-03-29 10 h
 51 - Courriel
 2573277 - 16-
 14038 Addenda
 No 2 (devis)
 2016-04-01 14 h
 01 - Courriel
 2573278 - 16-
 14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 01 -
 Téléchargement
 2573279 - 16-
 14038 Addenda
 No 2
 (bordereau)
 2016-04-01 14 h
 01 -
 Téléchargement
 2581307 - 16-
 14038 Addenda
 3
 2016-04-15 15 h
 42 - Courriel
 2584059 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE (devis)
 2016-04-21 11 h
 17 - Courriel
 2584060 - 16-
 14038 Addenda
 4 - REPORT DE
 DATE
 (bordereau)
 2016-04-21 11 h
 17 -
 Téléchargement
 2586716 - 16-
 14038 Addenda
 No 5
 2016-04-27 7 h
 21 - Courriel
 2588174 - 16-
 14038 Addenda
 No 6
 2016-04-28 15 h
 49 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) :
 Messagerie

Réseau Telmatik 500, rue d'Avaugour, bureau 2500 Boucherville, QC, J4B0G6 http://www.telmatik.com NEQ : 1141033440	Madame Karole Miller Téléphone : 450 655- 1001 Télécopieur :	Commande : (1087601) 2016-03-14 14 h 54 Transmission : 2016-03-14 14 h 54	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier
--	--	---	--

électronique
 Mode privilégié
 (plan) :
 Messagerie
 (Purolator)

Rog Communications inc 750 boulevard Pierre-Bertrand, bureau 200 Québec, QC, G1M 3L2 NEQ : 3363131296	Monsieur Serge Brousseau Téléphone : 514 392- 5793 Télécopieur :	Commande : (1109566) 2016-04-19 13 h 03 Transmission : 2016-04-19 13 h 03	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-04-19 13 h 03 - Téléchargement 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-19 13 h 03 - Téléchargement 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-19 13 h 03 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-19 13 h 03 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-19 13 h 03 - Téléchargement 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16-
---	---	---	---

			14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Salesforce INC 10 Bay street Tourville, QC, G0R 4M0 NEQ :	Monsieur Michel Carbonneau Téléphone : 418 456- 0868 Télécopieur :	Commande : (1088515) 2016-03-15 14 h 20 Transmission : 2016-03-15 14 h 20	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement 2586716 - 16- 14038 Addenda

			No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel 2588174 - 16- 14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société TELUS Communications 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 3363451546	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780- 8357 Télécopieur : 418 694- 2075	Commande : (1088196) 2016-03-15 10 h 38 Transmission : 2016-03-15 10 h 38	2570588 - 16- 14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16- 14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 01 - Courriel 2573278 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2573279 - 16- 14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 01 - Téléchargement 2581307 - 16- 14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16- 14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (bordereau) 2016-04-21 11 h 17 - Téléchargement



			2586716 - 16-14038 Addenda No 5 2016-04-27 7 h 21 - Courriel
			2588174 - 16-14038 Addenda No 6 2016-04-28 15 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Vidéotron s.e.n.c. 888 Boul. De Maisonneuve Est 3ième Étage Montréal, QC, H2L 4S8 NEQ : 3366994047	Monsieur Fabien Durand Téléphone : 514 380-4588 Télécopieur :	Commande : (1095504) 2016-03-27 23 h 50 Transmission 2016-03-27 23 h 50	2570588 - 16-14038 Addenda 1 - Report de date 2016-03-29 10 h 51 - Courriel 2573277 - 16-14038 Addenda No 2 (devis) 2016-04-01 14 h 02 - Courriel 2573278 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2573279 - 16-14038 Addenda No 2 (bordereau) 2016-04-01 14 h 02 - Téléchargement 2581307 - 16-14038 Addenda 3 2016-04-15 15 h 42 - Courriel 2584059 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE (devis) 2016-04-21 11 h 17 - Courriel 2584060 - 16-14038 Addenda 4 - REPORT DE DATE

	(bordereau)
	2016-04-21 11 h 17 -
	Téléchargement
	2586716 - 16-14038 Addenda No 5
	2016-04-27 7 h 21 - Courriel
	2588174 - 16-14038 Addenda No 6
	2016-04-28 15 h 49 - Courriel
	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
	Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1166871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Objet :	Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



GDD 1166871001 BF.xlsGDD 1166871001 PTI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposée au budget

Tél : 514-872-2188

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Gilles BOUCHARD
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166871001**

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166871001

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont été rassurés par les réponses données

Ils ont également obtenu des réponses satisfaisantes du Service quant à l'écart de prix gigantesque entre les deux soumissionnaires. Ils ont bien compris qu'un des soumissionnaires avait proposé à la Ville une solution et des services professionnels très «haut de gamme» et beaucoup trop coûteux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166871001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1161103003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161103003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a conclu avec Quartier International de Montréal (maintenant connu sous le nom de Société AGIL OBNL) une convention de services professionnels, le 29 septembre 2006, pour la gestion de projet, relativement à quatre (4) sous-projets de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal, convention ayant été modifiée le 26 janvier 2007, le 31 juillet 2007 et le 20 décembre 2007. Les quatre (4) sous-projets de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal sont :

- Sous-projet A – Parc du square des Frères Charon;
- Sous-projet B – Parc de la Place d'Youville;
- Sous-projet C – Réagrément de la rue d'Youville;
- Sous-projet D – Rues Place d'Youville (nord et sud);

Les sous-projets A, C et D ont été complétés en 2008 et livrés en 2009. Le sous-projet B (Parc de la Place d'Youville) a fait l'objet (de 2006 à 2008) de certains travaux (dits de planification, d'organisation et préparatoires) et la Ville a décidé, en avril 2008, de ne pas poursuivre sa réalisation.

La Société AGIL OBNL a informé la Ville, en novembre 2015, qu'elle détenait un solde non consommé de 219 262 \$ en paiement des honoraires conformément à l'échéancier stipulé à l'article 8 de la Convention et ses modifications ultérieures, qu'elle souhaitait remettre à la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG06 0341 Projet de convention à intervenir entre la Ville et Quartier international de Montréal (QIM) pour la réalisation de 4 sous-projets de réaménagement du domaine public

dans le Vieux-Montréal et comprenant notamment le réaménagement de la partie ouest de la Place d'Youville.

DESCRIPTION

Considérant que la Ville et la Société AGIL OBNL ont terminé la fermeture des sous-projets A, B, C et D et que la Société a rendu les services professionnels pour terminer totalement les sous-projets A, C et D et partiellement le sous-projet B (jusqu'à la décision de la Ville d'abandonner celui-ci), la Ville a informé l'organisme de son intention de mettre fin à la convention par une lettre datée du 25 avril 2016. La Société a remis tous les rapports, études, données, notes et autres documents qu'elle avait préparés dans le cadre de la Convention, tel que prévu à l'article 6 de celle-ci. La société a également remis à la Ville le solde contractuel non utilisé de deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-deux dollars (219 262 \$) qui devait servir à payer des honoraires conformément à l'échéancier stipulé à l'article 8 de la Convention et ses modifications ultérieures.

Le présent dossier a pour objet d'approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

JUSTIFICATION

La Ville avait payé la Société selon l'échéancier prévu à l'article 8 de la Convention et ses modifications ultérieures et des sommes n'ont pas été utilisées puisque la Ville a décidé de ne pas poursuivre la réalisation du sous-projet B.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La résiliation de la convention n'implique aucune dépense. Le solde inutilisé par la Société AGIL OBNL, au montant de 219 262 \$ a été remis à la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

Tél : 514 868-5929
Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-24

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-05-28

Service de la mise en valeur du territoire
Bureau du directeur
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bur. 6A-04
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
☎ (514) 872-5216
☎ (514) 868-4401

Le 25 avril 2016

TRANSMIS PAR COURRIEL

Monsieur Clément Demers, directeur général
Société Agil OBNL
380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 3220
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Adresse courriel : cdemers@societeagil.org

Objet : Résiliation – Convention de services professionnels

Monsieur,

La présente fait référence à la convention de services professionnels relativement à quatre (4) projets de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal, intervenue entre la Ville de Montréal et le Quartier International de Montréal (maintenant connu sous le nom de Société Agil OBNL) signée par les parties le 29 septembre 2006 (ci-après la « **Convention** ») et qui a été modifiée le 26 janvier 2007, le 31 juillet 2007 et le 20 décembre 2007.

En novembre dernier, vous nous avez signalé qu'il restait un solde contractuel non utilisé de deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-deux dollars (219 262 \$) suite à la décision de la Ville de suspendre le projet de la Place d'Youville en avril 2009. Le soussigné désire vous informer qu'il souhaite soumettre aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal une recommandation à l'effet de résilier la Convention conformément à l'article 11.1 de la Convention.

Par conséquent, en vertu de l'article 5.4 de la Convention, nous vous demandons de remettre à la Ville de Montréal la somme de deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-deux dollars (219 262 \$) pour les services qui ne seront pas rendus en raison de la résiliation de la Convention. À cet effet, nous joignons à la présente lettre une convention de quittance

.../2

mutuelle. Pourriez-vous signer la quittance mutuelle et dans les dix (10) jours ouvrables, nous en retourner, les originaux dûment signés accompagnés d'une copie de la résolution de votre conseil d'administration autorisant M. Demers à signer la quittance ainsi qu'un chèque certifié payable à la Ville de Montréal, au montant de deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-deux dollars (219 262 \$), à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
801, rue Brennan, 5^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de Stéphane Ricci

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Ricci, au 514 868-5929.



Luc Gagnon
Directeur
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Dossier # : 1161103003

Unité administrative responsable : Service de la culture , Direction , -

Objet : Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



scan@ville.montreal.qc.ca_20160510_151947.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline DUHAIME
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division - droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division : Affaires civiles



CONVENTION DE QUITTANCE

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 006;

Ci-après la « **Ville** »

ET

SOCIÉTÉ AGIL OBNL, personne morale sans but lucratif, ayant sa principale place d'affaires au 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 3220, Montréal, Québec, H2Y 3X7, agissant et représentée par Clément Demers, directeur général dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du _____;

Ci-après la « **Société** »

Ci-après nommées collectivement les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville a conclu avec Quartier International de Montréal (maintenant connu sous le nom de Société Agil OBNL) une convention de services professionnels, le 29 septembre 2006, pour la gestion de projet, relativement à quatre (4) sous-projets de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal, convention ayant été modifiée le 26 janvier 2007, le 31 juillet 2007 et le 20 décembre 2007 (ci-après collectivement la « **Convention** »);

ATTENDU QUE les quatre (4) sous-projets de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal sont :

- Sous-projet A – Parc du square des Frères-Charon;
- Sous-projet B – Parc de la Place d'Youville;
- Sous-projet C – Réagrement de la rue d'Youville;
- Sous-projet D – Rues Place d'Youville (nord et sud);

ATTENDU QUE les sous-projets A, C et D ont été complétés en 2008 et livrés en 2009;

ATTENDU QUE le sous-projet B a fait l'objet (de 2006 à 2008) de certains travaux (dits de planification, d'organisation et préparatoires) et que la Ville a décidé, en avril 2008, de ne pas poursuivre la réalisation du sous-projet B (Parc de la Place d'Youville);

ATTENDU QUE la Société a informé la Ville, en novembre 2015, qu'elle détenait un solde contractuel non utilisé de deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-deux dollars (219 262 \$) qui devait servir à payer des honoraires conformément à l'échéancier stipulé à l'article 8 de la Convention et des modifications ultérieures;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération de la Ville a adopté la résolution CG16 _____ le _____ pour résilier la Convention;

ATTENDU QU'en raison de la résiliation de la Convention et tel que stipulé dans la lettre du 13 avril 2016, la Ville et la Société ont terminé la fermeture des sous-projets A, B, C et D et la Société a rendu les services professionnels pour terminer totalement les sous-projets A, C et D et partiellement le sous-projet B (jusqu'à la décision de la Ville d'abandonner celui-ci);

ATTENDU QUE la Société a remis tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés par la Société dans le cadre de la Convention, tel que prévu à l'article 6 de la Convention;

ATTENDU QUE la Ville avait payé la Société selon l'échéancier prévu à l'article 8 de la Convention et des modifications ultérieures et que des sommes n'ont pas été utilisées, puisque la Ville a décidé de ne pas poursuivre la réalisation du sous-projet B;

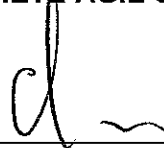
EN CONSÉQUENCE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1 Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- 2 La Ville reconnaît avoir reçue de la Société, la somme de deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-deux dollars (219 262 \$) dont quittance.
- 3 Les Parties se donnent mutuellement quittance complète, totale, finale et définitive pour toute action, réclamation, demande, dommage, droit ou droit d'action de quelque nature que ce soit qu'elles ont, ont pu avoir, auraient pu avoir ou pourraient avoir l'une contre l'autre ou contre leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, prédécesseurs, successeurs, ayants droit, mandataires, assurés, assureurs et subrogés, découlant directement ou indirectement de la Convention, du paiement des sommes dues par la Ville et des services rendus par la Société pour l'exécution de la Convention.
- 4 Les Parties renoncent à tout recours qu'elles pourraient avoir l'une contre l'autre en lien avec la Convention, les services rendus, les honoraires et frais.
- 5 La Société représente et garantit que tous les sous-traitants et fournisseurs ayant participé aux travaux visés par la Convention ont été dûment payés et qu'il n'existe aucune réclamation de leur part, directement ou indirectement, en lien avec la Convention.
- 6 Les Parties reconnaissent que la présente transaction et quittance mutuelle constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec.
- 7 La présente transaction lie les Parties ainsi que leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, prédécesseurs, successeurs, ayants droit, mandataires, assurés, assureurs et subrogés.

Les parties déclarent avoir lu la présente, l'avoir comprise, avoir eu l'opportunité de consulter un conseiller juridique et elles renoncent par conséquent à en demander l'annulation ou la résiliation pour quelque motif que ce soit, y compris l'erreur de faits ou de droit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

SOCIÉTÉ AGIL OBNL



par : Clément Demers
Directeur général

VILLE DE MONTRÉAL

Date

Date

par : Me Yves Saindon
Greffier



(2)

Dossier # : 1162726012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94e, 96e, et 97e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 901 673,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING16-08 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

- d'octroyer un contrat à la compagnie Pronex Excavation inc., au montant de 1 701 673,30 \$, taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94e, 96e et 97e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- autorisation d'une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les coûts pour les travaux des infrastructures sont assumés à 72,58 % (1 380 391,01 \$) par la ville centre, 25,53 % (485 431,66 \$) par l'agglomération et 1,89 % (35 850,63 \$) par l'arrondissement

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-31 15:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du jeudi 26 mai 2016

Résolution: CA16 30 05
0144

**DEMANDE - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - OCTROI - CONTRAT - PRONEX EXCAVATION INC. -
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE
DANS LES 94^E, 96^E, ET 97^E AVENUES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING16-08 -
AUTORISATION - DÉPENSE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

De demander au conseil d'agglomération:

D'octroyer un contrat à la compagnie Pronex Excavation inc., au montant de 1 701 673,30 \$ taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense de 1 901 673,30 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les coûts pour les travaux des infrastructures sont assumés à 72,58 % (1 380 391,01 \$) par la ville centre, 25,53 % (485 431,66 \$) par l'agglomération et 1,89 % (35 850,63 \$) par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

20.02 1162726012

Alain R ROY

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 mai 2016



Dossier # : 1162726012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Pronex Excavation Inc., au montant de 1 701 673,30 \$, taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94e, 96e, et 97e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux - Appel d'offres public no RP-ING16-08 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

- d'octroyer un contrat à la compagnie Pronex Excavation inc., au montant de 1 701 673,30 \$, taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94e, 96e et 97e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- autorisation d'une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les coûts pour les travaux des infrastructures sont assumés à 72,58 % (1 380 391,01 \$) par la ville centre, 25,53 % (485 431,66 \$) par l'agglomération et 1,89 % (35 850,63 \$) par l'arrondissement

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2016-05-24 14:05

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162726012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Pronex Excavation Inc., au montant de 1 701 673,30 \$, taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94e, 96e, et 97e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux - Appel d'offres public no RP-ING16-08 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles souhaite aménager une plage publique afin de rendre plus accessibles les berges du fleuve Saint-Laurent, d'y pratiquer des activités récréatives et de redonner aux citoyens une opportunité d'appropriation du plan d'eau et de ses attraits. Le site s'ouvre sur le fleuve Saint-Laurent et sur les archipels Ste-Thérèse et de l'est, situés à moins de 500 mètres au large. Les îles, riches d'une grande biodiversité, offrent une belle opportunité d'activités nautiques et d'observation de la nature. Ce paysage insulaire qui se déploie en face de la plage n'est accessible que par voie maritime. L'île Sainte-Thérèse se situe dans l'axe nord-sud de la Trame verte Oka-Saint-Hilaire et dans la Trame bleue du Grand Montréal mise de l'avant par la Communauté métropolitaine de Montréal dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Le projet d'aménagement de la plage de l'Est prend place sur les lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488, à l'extrémité est du district de Pointe-aux-Prairies, soit près de l'intersection formée par la rue Bellerive et la 94e Avenue. Le projet d'aménagement de la plage s'inscrit au Plan bleu vert adopté par le conseil d'arrondissement en mai 2013 et est issu d'un concours de design organisé conjointement par le Bureau de design de la Ville de Montréal et l'arrondissement à l'automne 2013. Il se déploiera sur un terrain de plus de 1,2 hectares, bordé par le fleuve Saint-Laurent, sur une longueur de 135 mètres, à l'emplacement jadis occupé par une marina.

Le secteur du Bout-de-l'île a été préservé du développement industriel de l'est de Montréal et conserve encore aujourd'hui un certain caractère « champêtre et insulaire ». Il est caractérisé par un environnement résidentiel de faible densité comprenant des habitations datant des années 1960 et 1970. L'accès routier au site s'effectue à partir de rue locales en réseau avec les grands axes est-ouest tels l'autoroute Métropolitain, le boulevard Henri-Bourassa, les rues Sherbrooke et Notre-Dame.

La qualité de l'eau demeure un enjeu important puisque des ouvrages de débordement sont localisés à proximité du site. Le niveau de qualité de l'eau du fleuve est très variable et se détériore particulièrement par temps de pluie. La présence d'un émissaire pluvial, à la hauteur de la 94e Avenue juste en aval de la plage et dans lequel se jettent les égouts de la 96e et de la 97e Avenue, a une incidence directe sur la qualité de l'eau. Les occasions où les activités de contact avec le fleuve sont possibles dépendent beaucoup de la température et sont très variables dans le temps et d'une année à l'autre. L'activité de baignade dépend donc directement de la qualité de l'eau du fleuve.

La conception du projet d'aménagement de la plage est très avancée et des échanges avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ont lieu régulièrement en prévision de l'ouverture de la plage dès 2017.

L'appel d'offres a été publié du 2 mai 2016 au 18 mai 2016 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 15 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1647- Autoriser une dépense de 353 173,55 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'égout pluvial entre la 94^e Avenue et la 96^e Avenue, dans le cadre des travaux de la phase A du projet de la plage de l'Est

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Pronex Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Les travaux de la Phase B du projet sont sommairement décrits ci-dessous:

- la construction de conduites sanitaire et pluvial sur la 96e ave de la rue Bureau à la rue Bellerive ;
- la construction d'une conduite d'eau potable sur la 96e ave de la rue Bureau à la rue Bellerive ;
- la construction d'une station de pompage et d'une conduite de refoulement sur la 96e ave ;
- la construction d'un émissaire pluvial sur la 96e ave de la rue Bureau au fleuve;
- l'abandon de l'émissaire pluvial de la 94e ave ;
- le raccordement de l'égout pluvial de la 94e ave à l'égout dans l'axe de la rue Bellerive;
- l'obturation des trop-plein de la 96e ave et la 97e ave à l'intersection de la rue Bureau;
- la réfection ponctuelle de chaussée et trottoirs.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 154 697,57 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 200 000 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 11,75 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés. Ces frais se détaillent ainsi:

- 130 000\$ en surveillance des travaux;

- 65 000\$ pour les frais de contrôle qualitatif des matériaux;
- 2 000\$ en communication à l'Arrondissement (avis aux résidents et autres);
- 3 000\$ en signalisation.

JUSTIFICATION

La station de pompage située actuellement au bout de la 96e Avenue déclare, à chaque année, plus de 50 épisodes de débordements d'eaux usées au fleuve, soit presque à chaque événement de pluie, peu importe son importance. Ces travaux, lorsque réalisés, élimineront complètement les débordement en temps de pluie à cet ouvrage et seul les débordements en cas de défaillance de la station de pompage pourront survenir via son trop-plein d'urgence.

Les travaux proposés vont donc contribuer à améliorer la qualité de l'eau dans ce secteur en réduisant considérablement le nombre de surverses des égouts au fleuve lors de périodes de pluie. Par ailleurs, le déplacement de l'émissaire pluvial de la 94e Avenue vers la 96e Avenue, localisé en aval de la plage, contribuera également à améliorer la qualité de l'eau puisque les matières en suspension seront dorénavant déchargées plus à l'est.

Sur les 15 preneurs de cahier de charge, 3 ont déposé une soumission.

Le tableau normalisé suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingences (10 %)	Total
Pronex Excavation Inc.	1 546 975,73 \$	154 697,57 \$	1 701 673,30 \$
9200-2088 Québec Inc. (Duroking Construction)	1 918 302,69 \$	191 830,27 \$	2 110 132,96 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	2 808 379,36 \$	280 837,94 \$	3 089 217,29 \$
Dernière estimation réalisée	1 990 880,76 \$	199 088,08 \$	2 189 968,84 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 300 341,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			- 35,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 387 543,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			81,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 488 295,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 22,30 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	408 459,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	24 %

L'estimation de contrôle (estimé classe A) réalisée par la firme Macogep (contrat-cadre Ville Centre) est au montant de 2 189 968,84 \$. Cette estimation a été produite en considérant les diverses particularités contractuelles, les conditions de chantier ainsi que la gamme des prix du marché.

Bien que l'écart entre la soumission de la firme Pronex Excavation inc. (plus basse soumission conforme) et l'estimation de contrôle, est de 488 295,54 \$ (22,3%), l'écart entre le coût moyen des soumissions et l'estimation des professionnels n'est que 110 372,34 \$ soit 5,04 % ce qui est une marge raisonnable pour ce type de travaux. Le montant relativement bas soumis par Pronex Excavation inc. pourrait s'expliquer par le fait que cette firme qui, basée à Lachute, tente de percer dans le marché municipal de Montréal.

Pronex Excavation Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation, 2014-CPSM-1025022 de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) valide du 22 avril 2014 au 22 avril 2017. L'autorisation est, en principe, valide jusqu'à ce que l'Autorité des marchés financiers statue sur le dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 29 janvier 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Pronex Excavation inc. est le suivant : 2753-6069-21.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 1 901 673.30 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 200 000 \$ taxes incluses.

Les coûts pour les travaux des infrastructures sont assumés à 72,58 % (1 380 391,01 \$) par le budget de la ville centre, 25,53 % (485 431.66 \$) par le budget de l'agglomération et 1,89 % (35 850,63 \$) par le budget de l'arrondissement .

Pour la DGSRE, cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale pour un montant de 1 260 480.97 \$ net des ristournes de taxes.

Les coûts pour les travaux aux émissaires pluviaux dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est, incluant les contingences et incidences, sont de 485 431,66 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de ristournes de taxes de 443 263,81 \$. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux proposés vont contribuer à améliorer la qualité de l'eau dans ce secteur en réduisant considérablement le nombre de surverses des égouts au fleuve lors de périodes de pluie. Par ailleurs, le déplacement de l'émissaire pluvial de la 94e Avenue vers la 96e Avenue qui localisée en aval de la plage, contribuera également à améliorer la qualité de l'eau dans la zone de la plage puisque les matières en suspension seront dorénavant déchargées plus à l'est.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Puisqu'il s'agit de travaux majeurs, la mise en place des infrastructures entravera périodiquement la circulation et l'accès aux résidences. Les mesures usuelles de mitigation seront prises afin de minimiser l'impact des travaux pour les résidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés adéquatement, des travaux au moyen de mesures à coordonner avec la Division des relations avec les citoyens et communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le délai contractuel a été fixé à 104 jours de calendrier. Les travaux sont prévus de juillet à octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Alain R ROY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Patrice LANGEVIN, 20 mai 2016
Martine HÉBERT, 18 mai 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 29 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

Tél : 514 868-4322
Télécop. : 514 868-4287

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Martin COUTU
Directeur du développement du territoire et
études techniques

Tél : 514 868-4363
Télécop. : 514 868-4312

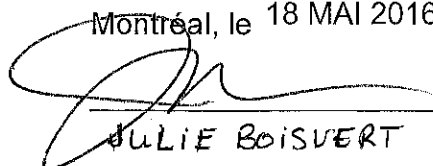
ANALYSE DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS REÇUES

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES	RP-ING16-08
TITRE	Plage de l'Est - Construction d'infrastructures 94, 96, 97e Avenues
DIRECTION CONCERNÉE	<input checked="" type="checkbox"/> DDTET <input type="checkbox"/> TP <input type="checkbox"/> DSAG <input type="checkbox"/> DCSLDS <input type="checkbox"/> Direction
UNITÉ CONCERNÉE	Ingénierie
NOM DU RESPONSABLE	Bernard Donato
TYPE D'APPEL D'OFFRES : <input type="radio"/> SUR INVITATION (25 000\$ ET +) <input checked="" type="radio"/> PUBLIC (100 000\$ ET +) →	<input type="checkbox"/> Acquisition de biens <input checked="" type="checkbox"/> Exécution de travaux <input type="checkbox"/> Services professionnels <input type="checkbox"/> Services autres
CONTRAT ASSUJETTI À L'AMF? <input checked="" type="radio"/> OUI, si l'objet du contrat concerne l'une ou l'autre des modalités suivantes <input type="radio"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur de 100 000\$ et + ET <input checked="" type="checkbox"/> Voirie, aqueduc et égout <input type="checkbox"/> Services reliés <input type="checkbox"/> Enrobé bitumineux <input type="checkbox"/> Valeur de 5 millions \$ et + ET <input type="checkbox"/> Construction (tous types) <input type="checkbox"/> Services (tous types)
Soumissionnaire 1 : Pronex Excavation inc. (1143252212)	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	22 avril 2017
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Soumissionnaire 2 : 9200-2088 Québec inc (Duroking Construction) (1165343220)	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	9 octobre 2017
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 3 : Les entrepreneurs Bucaro Inc. (1144756336)	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	10 juillet 2016
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 4 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 5 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 6 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 7 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Soumissionnaire 8 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 9 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 10 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 11 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 12 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Soumissionnaire 13 :	
AMF <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI → DATE D'ÉCHÉANCE	
RENA VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RBQ VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
PGC VÉRIFIÉ <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Montréal, le 18 MAI 2016


 JULIE BOISVERT
 SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 avril 2014

PRONEX EXCAVATION INC.
A/S MADAME JULIE BRODEUR
346, AVENUE HAMFORD, BUREAU 320
LACHUTE (QC) J8H 3P6

N° de décision : 2014-CPSM-1025022
N° de client : 3000156731

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). PRONEX EXCAVATION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 avril 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominer
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 245, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca





Liste des commandes

Numéro : RP-ING16-08

Numéro de référence : 976749

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Plage de l'Est - Construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94-96-97e Avenues - Phase B

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9301-3845 Québec inc. 100 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z5E9	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur :	Commande : (1118104) 2016-05-03 14 h 53 Transmission : 2016-05-03 14 h 53	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 38 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 38 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Charex 14940 rue Louis M Taillon Mirabel, QC, J7N 2K4	Monsieur Stéphane Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1117972) 2016-05-03 13 h 21 Transmission : 2016-05-03 13 h 21	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 39 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 39 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	Monsieur Stéphane Chaumont Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	Commande : (1116863) 2016-05-02 10 h 01 Transmission : 2016-05-02 10 h 01	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 31 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 31 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1120055) 2016-05-06 9 h 28 Transmission : 2016-05-06 13 h 25	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 29 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 29 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation C.G. 2 Inc. 133, rue Messier, suite 201 Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H2W8	Monsieur Stéphane Roy Téléphone : 450 464-0452 Télécopieur : 450 464-0101	Commande : (1123559) 2016-05-12 11 h 34 Transmission : 2016-05-12 18 h	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 37 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 37 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Damiano Inc. 11560 boul de la Rivière-Des-Prairies Montréal, QC, H1C 1P9	Monsieur Tony Damiano Téléphone : 514 881-7702 Télécopieur : 514 881-7939	Commande : (1116983) 2016-05-02 11 h 02 Transmission : 2016-05-03 7 h 28	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 39 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 39 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Québéco Inc. 451 rue Mercure Mont-Tremblant, QC, J8E 3H6 http://www.groupequebeco.com	Monsieur Sébastien Marcoux Téléphone : 819 717-3434 Télécopieur : 819 717-3330	Commande : (1123409) 2016-05-12 9 h 59 Transmission : 2016-05-12 9 h 59	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 41 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 41 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1117450) 2016-05-02 17 h 19 Transmission :	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 29 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan)

		2016-05-02 17 h 19	2016-05-13 20 h 29 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1117244) 2016-05-02 14 h 40 Transmission : 2016-05-03 7 h 09	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 44 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 44 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1126394) 2016-05-17 17 h 04 Transmission : 2016-05-17 17 h 04	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-17 17 h 04 - Téléchargement 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-17 17 h 04 - Téléchargement 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-17 17 h 04 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1	Madame Guylaine Despins Téléphone : 450 773-5515 Télécopieur : 888 729-2760	Commande : (1116875) 2016-05-02 10 h 07 Transmission : 2016-05-02 23 h 10	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 30 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 30 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3W1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	Commande : (1116639) 2016-05-02 7 h 45 Transmission : 2016-05-02 7 h 45	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 33 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 33 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pronex Excavation Inc 320-346 av Hamford Lachute, QC, J8H 3P6	Madame Julie Brodeur Téléphone : 450 562-9651 Télécopieur : 450 562-9480	Commande : (1116965) 2016-05-02 10 h 56 Transmission : 2016-05-02 10 h 56	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 28 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 28 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SQI-Direction Gestion de projets Ouest du Québec (SQI-Gestion de projets Montréal CMO) 445, rue Saint-Gabriel Montréal, QC, H2Y 3A2 http://www.sqi.gouv.qc.ca	Madame Lyne St-Jacques Téléphone : 514 873-5485 Télécopieur : 514 873-6356	Commande : (1116366) 2016-04-29 14 h 15 Transmission : 2016-04-29 14 h 15	Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1118051) 2016-05-03 14 h 10 Transmission : 2016-05-04 9 h 19	2596335 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (devis) 2016-05-13 20 h 28 - Messagerie 2596336 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (plan) 2016-05-13 20 h 28 - Messagerie 2596337 - Addenda no 1 - RP-ING16-08 (bordereau) 2016-05-13 14 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1162726012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Pronex Excavation Inc., au montant de 1 701 673,30 \$, taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94e, 96e, et 97e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux- Trembles et autorisation d'une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux - Appel d'offres public no RP-ING16-08 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification fonds GDD1162726012.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Martine HÉBERT
Conseillère ressources financières

Tél : 514-868-4378

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Anne-Marie RIZZO
Chef de division Ressources financières et
matérielles

Tél : 514-868-3781

Division :

Dossier # : 1162726012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Pronex Excavation Inc., au montant de 1 701 673,30 \$, taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94e, 96e, et 97e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux - Appel d'offres public no RP-ING16-08 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1162726012 Info comptable DGSRE.xlsx](#)[1162726012InfoCompt DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Mélanie BRISSON
conseiller(ere) en gestion ressources
financières

Tél : 514-872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1161158002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé de:

- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-07 11:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161158002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et

d'assainissement des eaux;

2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;

3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

De plus, au printemps 2016, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'accroître l'aide financière qu'il apporte à des projets concernant les infrastructures de l'eau. Il a ainsi annoncé la mise sur pied du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) doté d'une enveloppe de 365 M\$ pour le Québec. Le 6 juin 2016, le MAMOT a informé la Ville qu'il lui serait possible, dès les prochains mois, d'utiliser cette aide financière, plus la part du gouvernement québécois qui porte l'enveloppe à 730 M \$, afin de financer des projets à ses infrastructures de l'eau qui seraient débutés au plus tôt le 1er avril 2016 et complètement terminés au plus tard le 31 mars 2018. L'aide disponible atteint 50% des coûts de la part du gouvernement canadien et 33% de la part de Québec, laissant à la Ville un résiduel de 17% à financer à même ses propres ressources. Les paramètres définitifs du programme sont présentement en discussion mais une décision serait imminente. La programmation annexée au présent dossier contient des projets qui répondent à ces paramètres. Ainsi, la Ville pourra bénéficier d'une source supplémentaire d'aide financière pour réaliser les projets inscrits à la programmation présentée ici libérant de ce fait des sommes au TECQ pour le financement d'autres projets dont les montages financiers sont à compléter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CM18 0816 - 16 juin 2015 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158005

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

DESCRIPTION

Les programmations élaborées pour 2016 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes

n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissements municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme en 2018.

La liste soumise en annexe constitue la programmation d'agglomération pour l'année 2016. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour des travaux à nos équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) de même que les projets aux réseaux principaux et secondaire d'aqueduc et d'égouts de compétence d'agglomération (priorité 3). Parmi ces projets, ceux dont la réalisation s'échelonne entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2018 pourront être inscrits au FEPTU.

Dès que les paramètres exacts du programme FEPTU seront connus et nos listes de projets élaborées, nous soumettrons les programmations des deux programmes aux instances de la Ville.

JUSTIFICATION

Ce dossier est soumis aux instances pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville. Les travaux inscrits au FEPTU seront financés à hauteur de 83% par les gouvernements laissant à la Ville 17% à financer à même ses propres ressources. L'envergure de l'aide financière supplémentaire disponible pour Montréal reste à être évaluée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à améliorer nos grands équipements de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection d'infrastructures de l'eau profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018) et du programme FEPTU dont le rendement reste à être évalué.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Richard FONTAINE, Service de l'eau
Babak HERISCHI, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

Tél : 514-280-4264
Télécop. : 514-872-8827

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Télécop. : 514 872-8503

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-05-30

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglomération 2014-2018 - Sommaire

Compétence	Direction	Catégorie MAMROT	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)
AGGLO	DEEU	Priorité 1 - Eaux usées	234 488	993 105	3 668 490	4 896 083	-
		Priorité 3 - Égout	417 597	1 053 931	379 080	1 850 609	-
	Total DEEU		652 085	2 047 037	4 047 570	6 746 692	-
	DEP	Priorité 1 - Eau potable	2 130 165	8 403 907	29 657 340	40 191 412	-
		Priorité 3 - Aqueduc	12 215 293	8 389 166	15 491 250	36 095 709	16 031
	Total DEP		14 345 458	16 793 073	45 148 590	76 287 121	16 031
	DGSRE	Priorité 3 - Aqueduc	2 043 080	2 538 349	7 505 460	12 086 889	10 401
		Priorité 3 - Égout	7 293 733	3 322 643	7 763 850	18 380 227	15 335
	Total DGSRE		9 336 814	5 860 992	15 269 310	30 467 116	25 736
	Total AGGLO			24 334 357	24 701 102	64 465 470	113 500 929
Total général			24 334 357	24 701 102	64 465 470	113 500 929	41 767

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglo 2014-2018 - Détail Arrondissements

Compétence	Catégorie MAMROT	Arrondissement	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)	
AGGLO	Priorité 1 - Eau potable	Arrondissements multiples	2 130 165	8 403 907	29 657 340	40 191 412	-	
	Total Priorité 1 - Eau potable		2 130 165	8 403 907	29 657 340	40 191 412	-	
	Priorité 1 - Eaux usées	Arrondissements multiples	234 488	993 105	3 668 490	4 896 083	-	
	Total Priorité 1 - Eaux usées		234 488	993 105	3 668 490	4 896 083	-	
	Priorité 3 - Aqueduc	Arrondissements multiples		12 254 754	8 525 578	15 855 750	36 636 081	16 031
		Plateau Mont-Royal - Agglo		-	-	-	-	239
		Sud-Ouest - Agglo		78	179 806	76 950	256 834	314
		Ville-Marie - Agglo		2 003 542	2 222 131	7 064 010	11 289 683	9 848
		Total Priorité 3 - Aqueduc		14 258 374	10 927 515	22 996 710	48 182 598	26 432
	Priorité 3 - Égout	Arrondissements multiples		417 597	1 053 931	379 080	1 850 609	-
		Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Agglo		146 500	90 104	58 320	294 923	781
		Plateau Mont-Royal - Agglo		-	-	601 020	601 020	886
		Sud-Ouest - Agglo		64 818	195 546	483 570	743 935	1 253
		Ville-Marie - Agglo		7 082 415	3 036 994	6 620 940	16 740 349	12 415
	Total Priorité 3 - Égout		7 711 330	4 376 575	8 142 930	20 230 835	15 335	
Total AGGLO			24 334 357	24 701 102	64 465 470	113 500 929	41 767	
Total général			24 334 357	24 701 102	64 465 470	113 500 929	41 767	

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglomération 2014-2018 - Détail

Compétence	Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)			
AGGLO	Priorité 1 - Eau potable	Arrondissements multiples	116764	Châteaufort-Vincent-d'Indy Câble,transfo,interr. de charge,démar,prog TECQ	2 745	10 619	-	13 364	-			
			116778	Châteaufort - Ajout groupe moto-pompe Y3 - Travaux - TECQ	7 960	7 707	-	15 667	-			
			120086	CDN - Remplacement du centre de commande des moteurs (CCM) - TECQ	-	-	-	-	-			
			122390	MNU-PF-UV-TRAITEMENT-Préachat UV LOT A1-901 TECQ2	7 541	(2 754)	-	4 787	-			
			123036	MNU-PF-POMPAGE-Mécanique de procédé LOT C3-904 TECQ2	1 904	4 037	-	5 941	-			
			123552	AT-Méc. Pompe Installation Composante REQUIP 1 - TECQ	-	905 218	707 130	1 612 348	-			
			123559	DB-Élec. Installation Composante REQUIP1- Trav - TECQ	155 107	914 716	4 563 540	5 633 363	-			
			126973	MNU-PF-TRAITEMENT-Chaîne de traitement LOT T3-902 TECQ3	-	(15 633)	358 830	343 197	-			
			127003	MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-1 TECQ3	-	-	-	-	-			
			127004	MNU-PF-TRAITEMENT-Mécanique de bâtiment LOT C3-507 TECQ2	-	-	-	-	-			
			127006	MNU-PF-TRAITEMENT-Électricité LOT C3-708 TECQ3	-	-	-	-	-			
			127014	MNU-PF-TRAITEMENT-Mécanique de procédé LOT C3-905 TECQ3	-	-	-	-	-			
			127660	DB-Méc. Elec. Bâtiment Installation Composantes Usine REQUIP1 Trav TECQ	14 083	1 948 027	4 928 850	6 890 960	-			
			127696	AT-Méc. Elec. Bâtiment Installation - REQUIP1 - TECQ	-	-	1 339 740	1 339 740	-			
			127699	AT-Élec. Installation Composantes - REQUIP 1 - TECQ	-	-	1 155 060	1 155 060	-			
			128139	DPEP Modernisation des réseaux TECQ	444 922	562 456	264 060	1 271 437	-			
			131875	MNU-PF-Poursuite services professionnels ingénierie TECQ	-	156 389	-	156 389	-			
			132018	PF - MNU - Services professionnels architecture - TECQ	5 663	16 324	810	22 797	-			
			139565	McTavish - Installation d'une génératrice des services auxiliaires - TECQ	47 270	6 513	810	54 593	-			
			140576	AT - Honoraires professionnels immeubles (AT-VI-CL) (volet 4) - TECQ	59 545	83 175	178 200	320 921	-			
			140798	SL-Station de surpr. Marcel-Laurin Réf. variateurs vitesse & moteurs TECQ	21 244	7 972	4 860	34 076	-			
			140827	PC- Modernisation de l'automatisation (SP et Travaux) TECQ	-	-	-	-	-			
			141175	Pte-Claire Vannes automatisation des filtres 1 à 8 labo TECQ	-	0	-	0	-			
			142183	CDN - SP Réservoir - TECQ	39 341	20 938	-	60 279	-			
			146486	AT - Méc. Pompe Préachat GMP - REQUIP 1 - TECQ	-	-	5 429 430	5 429 430	-			
			146496	DB - Méc. Elec. Bâtiment Installation Composante Adminis. Travaux - TECQ	164 978	2 354 116	4 383 720	6 902 815	-			
			149139	LA - Réhabilitation salles décanteurs - TECQ	984 727	876 039	64 800	1 925 566	-			
			149142	LA - Réhabilitation salles décanteurs - LABO - TECQ	60	61	-	121	-			
			150426	PF - Travaux sur le réservoir #3 TECQ	69 489	(319)	-	69 169	-			
			151878	AT Elec. Installation poste temporaire REQUIP 1 - TECQ	-	4 746	1 751 220	1 755 966	-			
			151880	AT Réfection canaux intermédiaires entre réservoirs 1, 2 et bât. UV TECQ14	-	402 970	575 910	978 880	-			
			152088	LA - Pré-achat des génératrices - REQUIP 2 - TECQ	-	-	-	-	-			
			152089	ATW - Décontamination station HP et interconnexion 1 REQUIP 1 - TECQ	-	4 578	141 750	146 328	-			
			152090	ATW - Méc. Elec. Bâtiment Installation Interconnexion 1 REQUIP 1 - TECQ	-	-	1 104 030	1 104 030	-			
			152104	ATW - Elec. Installation sous-station d'urgence REQUIP 1 - TECQ	-	5 783	1 514 700	1 520 483	-			
			152649	McTavish - Installation d'une génératrice des services aux. Labo - TECQ	-	-	-	-	-			
			153796	Pierrefonds, réfection syst. étanchéité des réservoirs à l'usine -SP- TECQ	-	-	-	-	-			
			153879	AT Réfec. canaux intermédiaires entre réservoirs 1,2 et bât. UV Labo TECQ14	-	-	12 150	12 150	-			
			154687	PC - Remplacement 4 vannes - Travaux - TECQ	62 610	1 069	-	63 678	-			
			154921	DEP - Acquisition composantes de contrôle TECQ	40 632	38 318	53 460	132 410	-			
			155431	AT - Méc. Pompe Préachat GMP - REQUIP1 - Labo - TECQ	-	-	64 800	64 800	-			
			155466	DB- Méc Elec. Bâtiment Installation Composante Administration - Labo TECQ	346	348	42 930	43 625	-			
			155477	DB- Méc, Elec, bâtiment installation composante - Labo -TECQ	-	1 105	166 860	167 965	-			
			155635	ATW - Décontamination amiante et réservoir - TECQ	-	4 182	126 360	130 542	-			
			155636	ATW - architecture haute pression - TECQ	-	63 781	460 890	524 671	-			
			155637	AT - Méc. - Pompes - Installation - Labo - TECQ	-	-	97 200	97 200	-			
			156063	MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-2 TECQ3	-	-	-	-	-			
			156196	DB- Décontamination usine REQUIP1 - TECQ	-	-	6 480	6 480	-			
			156197	DB - Architecture usine REQUIP1 - TECQ	-	21 425	158 760	180 185	-			
			156216	MNU-PF-Traitement-Architecture et structure Lot C3-406-1 Labo- TECQ	-	-	-	-	-			
			156839	MNU-PF-TRATEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-2 Labo TECQ3	-	-	-	-	-			
			157299	AT - Décontamination finale BPC Station HP - TECQ14	-	-	-	-	-			
			157300	AT - Décontamination BPC Station HP - Denso Tape TECQ14	-	-	-	-	-			
			157301	AT - Décontamination BPC interconnexion #1 TECQ14	-	-	-	-	-			
			158575	MNU - PF - SP. mise à niveau de l'usine Pierrefonds - TECQ	-	-	-	-	-			
			159181	DB- Génie civil, paysagement et fontaines TECQ	-	-	-	-	-			
			159184	PF - Programme de protection des installations - TECQ	-	-	-	-	-			
			159185	PC - Programme de protection des installations - TECQ	-	-	-	-	-			
			159186	AT- Contournement de la réserve numéro 2 - TECQ	-	-	-	-	-			
			164486	MNU-PF-Traitement-Architecture et structure Lot C3-406-1 Labo- TECQ	-	-	-	-	-			
			Total Arrondissements multiples					2 130 165	8 403 907	29 657 340	40 191 412	-
			Total Priorité 1 - Eau potable					2 130 165	8 403 907	29 657 340	40 191 412	-

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglomération 2014-2018 - Détail

Compétence	Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)			
AGGLO	Priorité 1 - Eaux usées	Arrondissements multiples	117337	Station de pompage - système d'analyse de vibrations groupes motopompes	-	-	243 000	243 000	-			
			122502	Protection structures en béton - gouttes à écumes	-	-	-	-	-			
			127725	Mise à niveau majeure de classificateurs	-	-	-	-	-	-		
			130929	Aménagement sécuritaire -laboratoire Station (travaux et achat d'équipements)	-	-	607 500	607 500	-			
			132346	Installation système d'injection chlorure ferrique à l'emmagasinement des boues pour le traitement du H2S TEU-230	-	-	-	-	-	-		
			132348	Renouvellement de 2 refroidisseurs à absorption TEU-011	-	-	611 550	611 550	-			
			132352	Remplacement des plaques, diaphragmes et toiles - filtre-presses E & J TEU-097	-	18 603	405 000	423 603	-			
			132369	mise à niveau syst. électrique et ventilation édicules-Intercepteurs	-	-	-	-	-	-		
			135509	Remise à niveau des réservoirs, tuyauterie et vannes de l'unité physico-chimique TEU-030 à TEU-032	-	-	202 500	202 500	-			
			137022	Mise à niveau vannes interconnection des puits sud et nord et actionneurs	-	-	-	-	-	-		
			137025	Remplacement de 25 démarreurs - 4.16kV des pompes d'eau de procédé, station de pompage TEU-154	-	-	494 100	494 100	-			
			137029	Remplacement du silencieux sur le système d'épuration des gaz cheminée principale TEU-108	-	-	185 490	185 490	-			
			137030	Augmentation de la capacité d'aération pour injection de coagulant TEU-067	-	-	-	-	-	-		
			138327	Amélioration du CIDI phase 3 (logiciel)	-	-	162 000	162 000	-			
			138358	Remise à niveau des systèmes de chauffage et de ventilation de la station de pompage TEU-010-012-014-015	-	-	-	-	-	-		
			138368	Remplacement des armoires de commutation à 600 V pour la station de pompage	-	582 787	283 500	866 287	-			
			138370	Remplacement des contacteurs et relais de protection des 4 ventilateurs	-	-	-	-	-			
			139478	Étude géotechnique - Syst. d'extr. d'odeur Station Pompage Rhéaume	-	25 902	-	25 902	-			
			144552	Remplacement des 14 disjoncteurs 4.16 kv pour les génératrices	-	-	-	-	-			
			144555	Mise à niveau / Convoyeurs à pressoir	-	-	-	-	-			
			149364	Site d'enfouissement - aménagement cellule #3 - contr. qualit. travaux	1 703	234	-	1 936	-			
			151507	Mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs (15 à 21)	199 039	271 495	303 750	774 283	-			
			155349	Construction système d'extraction et traitement odeur - Poste pompage Rhéaume - Serv.Prof. plans, devis et surveillance des travaux	33 746	94 086	170 100	297 932	-			
			Total Arrondissements multiples					234 488	993 105	3 668 490	4 896 083	-
			Total Priorité 1 - Eaux usées					234 488	993 105	3 668 490	4 896 083	-
				Priorité 3 - Aqueduc	Arrondissements multiples	116548	SADBV-Conduite de 400 mm - rue de l'Église à Michaud Travaux TECQ	-	-	-	-	640
						123536	Parc Saint-Patrick - Réfection des conduites - Phase 1 - TECQ	-	0	-	0	275
						127731	Cathédrale entre N.-Dame et Gauchetière travaux reconstr. cond. 900mm TECQ	85 392	228 550	-	313 942	480
						127735	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - TECQ	-	29 831	7 727 400	7 757 231	-
						130783	Desserte du Cap St-Jacques - SP - TECQ	-	1	-	1	-
						130897	Relocalisation cond. princ. & sec. à l'Echangeur Décarie - TECQ	-	7 312	-	7 312	1 760
						130898	Interconnexion St-Laurent Dorval - TECQ	369	4 856	-	5 225	1 090
						132826	Avenue du Parc, de Mont-Royal à Laurier Travaux TECQ	-	(116)	-	(116)	640
						135118	McTavish - rue Sherbrooke à Dr Penfield conduite 1200 mm- TECQ	59 161	67 407	51 840	178 408	233
						136189	LA - Alimentation de Des Bailleurs à LaSalle conduite 750mm - TECQ	115 734	2 837 619	1 906 740	4 860 093	766
						137061	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne conduite 750mm - TECQ	3 355	522 777	121 500	647 632	1 985
						140847	Conduite 1350 mm Sortie Usine Atwater TECQ	-	-	-	-	-
						141657	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne contrôle qualitatif TECQ	15 471	3 635	2 430	21 536	-
						143737	Metcalfe et Cathédrale de Gauchetière à Sq. Dorchester SP cont.qual. TECQ	7 808	(6 885)	-	923	-
						144014	Pôle Frontenac - Reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario - TECQ	380 648	32 912	68 850	482 410	94
						144188	Cathédrale entre Gauchetière et Notre-Dame contrôle qual. cond. 900mm TECQ	11 699	(10 316)	-	1 383	-
						144263	St-Laurent de Bernard à Bellechasse conduite 400 mm - Travaux - TECQ	337 154	131 429	171 720	640 303	279
						144264	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo sols excavés TECQ	2 930	(11 521)	-	(8 591)	-
						144265	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo cont. qualitatif TECQ	11 945	(13 133)	-	(1 188)	-
						144478	Boul. Décarie Rempl. 900 mm entre Côte St-Luc et Queen-Mary Travaux - TECQ	308 017	258 309	40 500	606 826	600
144479	Boul. Édouard-Montpetit conduite 750mm TECQ	7 490 485				3 720 413	-	11 210 898	1 960			
144480	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Île-des-Soeurs TECQ	107 377				-	4 497 120	4 604 497	1 680			
145654	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Île-des-Soeurs cont.qual. TECQ	-				-	16 200	16 200	-			
146033	Mc Tavish de Sherbrooke à Dr. Penfield cont. qualitatif TECQ	7 975				(8 531)	-	(556)	-			
150979	Conduite 1350mm Sortie usine Atwater-Labo TECQ	13 961				(778)	-	13 183	-			
151165	DB Const. conduite de 750mm usine Desbailleurs Labo TECQ	42 310				(1 924)	-	40 386	-			
151753	Boul. Édouard-Montpetit Conduites 750 mm et 200mm Labo & autres - TECQ	74 141				123 043	-	197 184	-			
151869	Boul. Édouard-Montpetit Conduite secondaire 200 mm - TECQ	2 051 516				183 521	-	2 235 037	1 739			
151871	Boul. Édouard-Montpetit Déviation égout combiné 600mm - TECQ	508 524				(30 178)	6 480	484 826	119			
151926	Pôle Frontenac, reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario Labo TECQ	8 141				7 886	810	16 837	-			
152096	OP - Hon. Prof. 2014-2019 Compteurs existants - TECQ	39 460				136 412	364 500	540 372	-			
152156	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - Labo - TECQ	2 573				(2 869)	4 860	4 564	-			
152172	Boul. Décarie Remplacement 900mm entre Côte St-Luc & Queen-Mary Labo TECQ	27 153				3 490	-	30 643	-			
152198	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - TECQ	190 321				199 897	35 640	425 858	41			
152519	Peel de Smith à Notre-Dame - étude géotech & caractérisation env. Labo TECQ	12 336				1 070	-	13 407	-			
152962	Papineau, abandon conduite 600mm entre Gauthier et Sherbrooke - TECQ	12 517				13 121	-	25 638	1 650			
155287	Pierre-de-Coubertin Ét. géo. & caractérisation env. conduite 900 TECQ	21 837				36 396	810	59 043	-			

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglomération 2014-2018 - Détail

Compétence	Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)			
AGGLO	Priorité 3 - Aqueueduc	Arrondissements	155494	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Île-des-Sœurs- Labo- TECQ	266	7 126	810	8 202	-			
			156510	Pôle Frontenac- cond. 600mm- Ontario- de Lorimier à Iberville- Phase2- TECQ	273 734	-	607 500	881 234	-			
			156511	Pôle Frontenac -600mm- Ontario- de Lorimier à Iberville- Phase2- Labo- TECQ	-	-	55 890	55 890	-			
			156665	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm TECQ14	16 338	-	136 080	152 418	-			
			156666	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm - Labo - TECQ14	-	-	-	-	-			
			157290	Rue Gordon sécurisation alimentation Ile-des-Sœurs - estimation - TECQ14	14 106	-	14 175	-	28 281			
			157381	LA - Alimentation Des Bailleys à Lasalle conduite 750mm - Labo -TECQ14	-	40 641	34 020	74 661	-			
			159049	Reconstruction cond. princ. boul. St-Joseph entre St-Denis/St-Hubert TECQ	-	-	4 050	4 050	-			
			159050	Reconstruction cond. princ. boul. St-Joseph entre St-Denis/St-Hubert - Labo TECQ	-	-	-	-	-			
			159407	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - Labo & géo TECQ	-	-	-	-	-			
			Total Arrondissements multiples					12 254 754	8 525 578	15 855 750	36 636 081	16 031
					Plateau Mont-Royal - Agglo	155333	Laval, de Sherbrooke à Carré Saint-Louis - réhab AQ Soum 10164	-	-	-	-	239
			Total Plateau Mont-Royal - Agglo					-	-	-	-	239
					Sud-Ouest - Agglo	136911	Smith, de Murray à Ann, serv prof AQ - soum 222601	78	21	-	100	-
						137305	Montfort et St-Paul: Notre-Dame à l'Inspecteur - reconst AQ - AO 211430	-	168 795	-	168 795	144
						137306	Montfort et St-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof AQ	-	10 990	2 430	13 420	-
						138476	Seminaire de Canal Lachine a Ottawa - reconstAQ	-	-	74 520	74 520	170
						145876	Basin, de Des Seigneurs à Richmond - Serv Prof AQ	-	-	-	-	-
			Total Sud-Ouest - Agglo					78	179 806	76 950	256 834	314
					Ville-Marie - Agglo	129931	Clark, Rene Levesque a Ste-Catherine, Rehab AQ SO10072	17 924	(54 555)	55 890	19 259	190
						130225	St-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - reconst AQ - AO-252312	38 412	241 563	-	279 975	229
						132958	Cathédrale de St-Jacques à St-Antoine reconst AQ - SO 103801	16 351	27 953	-	44 303	130
						132959	Cathédrale de St-Jacques à St-Antoine serv prof AQ - AO 103801	2 371	(1 373)	810	1 809	-
						132971	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501	-	-	829 440	829 440	500
						133536	Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent, reconst AQ-soum 1222	12 799	50 375	-	63 174	174
						137704	St-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - serv prof AQ - AO-252312	12 959	31 418	5 670	50 047	-
						138939	Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - Reconst AQ - Soum. 215001	330 957	589 183	-	920 139	310
						138940	Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - serv prof AQ	-	10 454	24 300	34 754	-
						139014	De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801	2 190	13 944	-	16 133	218
						139016	Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801	12 068	35 225	-	47 293	245
						139085	Redpath Crescent de Cedar a Des Pins, reconst AQ - Soum 236001 DRM 002360	-	3 691	-	3 691	845
						139730	Berri, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ SO10072	46 946	(46 452)	46 980	47 474	196
						139731	Ontario, de Saint-Denis à Berri - réhab AQ AO-10072	5 525	(35 607)	36 450	6 368	108
						139780	Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof AQ - AO 103801	1 582	(1 395)	1 620	1 807	-
						139979	Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001	5 988	884 834	-	890 822	310
						139980	Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - serv prof AQ	-	16 010	37 260	53 270	-
						140125	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ	14 804	1 127	41 310	57 242	-
						141240	Ontario, de Clark a Sanguinet - réhab AQ Soum 10164	-	-	-	-	987
						141988	St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ /SO VMP-14-008	194 208	619	25 920	220 747	220
						141990	St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof AQ /SO VMP-14-008	13 362	3 951	2 430	19 743	-
						143518	Chemin de la Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - Reconst AQ	-	-	1 089 450	1 089 450	536
						143519	Chemin de la Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - Serv prof AQ	1 308	1 315	51 840	54 463	-
						143738	Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst AQ AO-211101	5 913	18 313	-	24 227	210
						143739	Berri, de Viger à René-Lévesque - Serv Prof AQ AO-211101	3 516	382	-	3 898	-
						143815	Hill Park Circle, de Chemin Côte-Des-Neiges à Limite est - Serv Prof AQ	-	-	41 310	41 310	-
						143828	Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst AQ	190 405	2 753	56 700	249 858	185
						143829	Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof AQ	7 279	5 166	810	13 255	-
						143835	Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst AQ VMP-13-015	196 318	115 406	-	311 723	166
						143838	Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof AQ	12 626	2 200	8 910	23 736	-
						144050	McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 222401	15 400	19 004	44 550	78 953	245
						144051	McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof AQ - Soum 222401	15 399	(2 346)	12 960	26 012	-
						145520	Saint-Vincent, de Saint-Paul à Notre-Dame - Rehab AQ Soum 10164	-	-	-	-	159
						145521	Saint-Antoine, de Saint-Urbain à Saint-Laurent - Rehab AQ Soum 10164	-	-	173 340	173 340	142
						146860	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801	-	-	85 050	85 050	560
						149715	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv Prof AQ Soum 304801	14 642	10 824	10 530	35 996	-
						150837	De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab AQ /SO10136	199 707	1 647	-	201 354	180
						150842	Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Reconst AQ - Soum VMP-15-005	-	181 676	12 960	194 636	125
						150843	Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof AQ	4 464	31 569	6 480	42 512	-
						151504	Saint-Alexandre, de De La Gauchetière à René-Lévesque - Réhab AQ/SO10136	309 878	1 538	-	311 416	245
						153065	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901	-	-	719 280	719 280	250
						153066	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901	-	-	86 670	86 670	-
						153310	Cedar, de De Ramezay à Ch. de la Côte-des-Neiges - reconst AQ	-	-	45 360	45 360	183

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglomération 2014-2018 - Détail

Compétence	Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)						
AGGLO	Priorité 3 - Aqueduc	Ville-Marie - Agglo	153311	Cedar, de De Ramezay à Ch. de la Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201	1 308	1 315	38 070	40 693							
			153317	Boulevard Le, de ch. McDougall à ch. de la Côte-des-Neiges - reconst AQ	-	-	209 790	209 790	61						
			153318	Boulevard Le, de ch. McDougall à ch. de la Côte-des-Neiges - serv prof AQ	1 308	1 315	23 490	26 113							
			153647	City Councilors, de Sainte-Catherine à De Maisonneuve - réhab AQ S10164	-	-	-	-	196						
			153678	Berri, de de la Friponne à Notre-Dame - réhab AQ	292 447	(990)	2 430	293 887	120						
			153956	Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst AQ_Soum 322601	-	53 835	37 260	91 095	60						
			153957	Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof AQ	3 180	3 196	-	6 376							
			155742	Notre-Dame, du boul. St-Laurent à St-Vincent - réhab AQ - Soum 329402	-	-	300 510	300 510	281						
			158083	Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame-reconst AQ-Soum VMP16-003	-	-	1 404 540	1 404 540	207						
			158084	Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ	-	3 052	102 060	105 112							
			158086	Drummond, de des Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - reconst AQ	-	-	149 040	149 040	137						
			158087	Drummond, de des Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof AQ	-	-	31 590	31 590							
			158096	Saint-Dominique, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab AQ - Soum 329402	-	-	275 400	275 400	273						
			158098	St-Timothée, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ - Soum 329402	-	-	200 070	200 070	205						
			158099	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - reconst AQ	-	-	230 850	230 850	120						
			158100	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1	-	-	45 360	45 360							
			160867	Côte du Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - Rehab AQ - Soum 329402	-	-	155 520	155 520	180						
			161069	Bishop, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ_Soum 330201-7	-	-	303 750	303 750	160						
			Total Ville-Marie - Agglo					2 003 542	2 222 131	7 064 010	11 289 683	9 848			
			Total Priorité 3 - Aqueduc					14 258 374	10 927 515	22 996 710	48 182 598	26 432			
				Priorité 3 - Égout	Arrondissements multiples	119457	Desserte du cap St-Jacques, égoûts et aqueduc - Phase 1 & 2 - partenariat avec DPEP et Service des Parcs	-	8 670	-	8 670	-			
						127625	Réhabilitation de la conduite - rue Sherbrooke (entre St-Mathieu et de la Montagne)	35 638	36 691	-	72 328	-			
						127760	CIDI- Mise à niveau des équipements et instruments des intercepteurs collecteurs et bassins - construction Phase 1 (5 sites)	120 398	684 475	129 600	934 473	-			
						130919	Construction système d'extraction et traitement odeur - Poste pompage Rhéaume - Construction	-	-	148 230	148 230	-			
						149607	Achat et installation du suivi des ouvrages de surverses - (phase 2 - 7 localisations)	261 562	324 096	56 700	642 357	-			
						149611	Mise à niveau électrique, automatisation et mécanique des stations de pompage de Dorval (St-Charles, Dawson, Neptune, Thorncrest)	-	-	-	-	-			
						153352	Serv.Prof.- Projet de la rue Ste-Catherine Ouest (phase 1) de Bleury à Mainsfield	-	-	44 550	44 550	-			
						Total Arrondissements multiples					417 597	1 053 931	379 080	1 850 609	-
						Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Agglo	150503	Willowdale, de Canterbury à Louis-Colin - réhab ÉG - Soum 10066	40 869	201	-	41 070	60		
							150730	Ch.de la Côte-des-Neiges(coté O),de Ridgewood à Decelles-réhab ÉG-Soum10139	105 631	89 903	-	195 533	235		
							150792	Louis-Colin, de Fendail à McKenna - réhab ÉG unit - S 322001	-	-	-	-	76		
					153570		du Piedmont, de Fin de rue à Ch. de la Côte-des-Neiges - serv prof ÉG	-	-	7 290	7 290				
					153579		Coronet, de Fin de rue à du Frère-André - réhab ÉG unit - Soum 322001	-	-	3 240	3 240	76			
					153580		du Frère-André, de Fin de rue à ch. de la Côte-des-Neiges - réhab ÉG	-	-	2 430	2 430	128			
153586	Ridgewood, de 3440 Ridgewood à ch. de la Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit	-			-		45 360	45 360	170						
162965	McKenna, de Edouard-Montpetit à Jean-Brillant - réhab ÉG unit	-			-		-	-	36						
Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Agglo					146 500	90 104	58 320	294 923	781						
Plateau Mont-Royal - Agglo	153200	Laval, de Sherbrooke à Square Saint-Louis - réhab ÉG - Soum 322002			-	-	63 990	63 990	180						
	155301	Laval, de Square Saint-Louis à Roy - réhab ÉG unit - Soum 322002			-	-	99 630	99 630	273						
	155722	Basset, de Sainte-Famille à des Pins - réhab ÉG UN - Soum 329406			-	-	64 800	64 800	92						
	160623	Prince-Arthur, du boul. Saint-Laurent à Laval - réhab ÉG UN - Soum 329406			-	-	286 740	286 740	250						
	160628	Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab ÉG UN - Soum 329406			-	-	85 860	85 860	91						
Total Plateau Mont-Royal - Agglo					-	-	601 020	601 020	886						
Sud-Ouest - Agglo	132865	Smith, de Murray à Ann, serv prof ÉG SA			21 635	(12 527)	-	9 108							
	136910	Smith, de Murray à Ann, reconst EG san - soum 222601			22 814	2 684	-	25 498	345						
	137304	Montfort et St-Paul:Notre-Dame a l'Inspecteur - reconstEG UN - AO 211430			-	191 957	3 240	195 197	96						
	137307	Montfort et St-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof ÉG			-	11 305	-	11 305							
	138474	Seminaire de Canal Lachine a Ottawa - reconstEGSan			-	-	81 810	81 810	185						
	138475	Seminaire de Canal Lachine a Ottawa - Reconst EG PL			-	-	261 630	261 630	220						
	138477	Seminaire de Canal Lachine a Ottawa - servProf Ég			-	-	14 580	14 580							
	138478	Seminaire de Canal Lachine a Ottawa - servProfEG			-	-	16 200	16 200							
	140217	Smith, de Murray à Ann, reconst EG pluv. - soum 222601			20 370	2 128	-	22 497	337						
	146365	Du Seminaire, de Canal Lachine a Ottawa - ServProf EG PL			-	-	51 030	51 030							
	155682	Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406			-	-	55 080	55 080	70						
Total Sud-Ouest - Agglo					64 818	195 546	483 570	743 935	1 253						

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglomération 2014-2018 - Détail

Compétence	Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)
AGGLO	Priorité 3 - Egout	Ville-Marie - Agglo	129937	Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst EG unit - Soum 215001	259 643	512 242	-	771 884	140
			130224	St-Timothée, de Rene-Lévesque à Ste-Catherine - reconst EG UNIT AO-252312	196 578	630 331	-	826 909	190
			130226	St-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - serv prof EG	39 663	79 266	12 150	131 079	
			132970	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - Reconst EG UN - Soum 103501	-	-	1 760 940	1 760 940	370
			132972	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof EG	30 061	2 289	144 990	177 339	
			133535	Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent, reconst EG-soum 1222	243 564	(45 073)	48 600	247 091	165
			136877	Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent, serv prof EG-soum1222	5 193	(1 597)	2 430	6 026	
			138123	Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - reconst EG unit - soum 226501	13 037	59 696	-	72 732	355
			138126	Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - serv prof EG	7 907	(3 084)	4 050	8 873	
			139086	Redpath Crescent, de Cedar à Des Pins - reconst EG unit-soum236001 DRM002360	-	32 400	-	32 400	760
			139779	Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801	2 863	11 919	-	14 782	94
			139781	Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof EG - AO 103801	2 460	(2 169)	2 430	2 721	
			139978	Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - serv prof EG unit	-	9 118	21 060	30 178	
			140220	St-Alexandre de la Gauchetière à Sainte-Catherine - rehab EG - Soum 10139	6 422	2 131	810	9 363	362
			141985	St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst EG /SO VMP-14-008	581 741	(15 009)	63 990	630 722	220
			141989	St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof EG /SO VMP-14-008	39 197	12 610	10 530	62 336	
			143740	Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst EG - AO-211101	18 384	13 533	-	31 917	180
			143741	Berri, de Viger à René-Lévesque - Serv Prof EG AO-211101	6 547	712	-	7 259	
			143817	Hill Park Circle, de Chemin Côte-Des-Neiges à Limite est - Serv Prof EG	-	-	15 390	15 390	
			143830	Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst EG	672 195	(6 959)	10 530	675 765	178
			143831	Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof EG	2 245	15 230	-	17 475	
			143839	Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst EG VMP-13-015	230 668	166 388	-	397 056	159
			143840	Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof EG	23 352	2 978	17 010	43 340	
			144052	McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst EG unit - Soum 222401	61 578	130 517	153 900	345 995	233
			144053	McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof EG unit -Soum 222401	40 597	(7 471)	39 690	72 816	
			145641	Sainte-Elisabeth, de Viger a De la Gauchetiere - Rehab EG - Soum 10139	75 652	33 208	-	108 860	150
			145642	De L'Hotel-de-ville, de Viger a Boul. Rene Levesque - Rehab EG - Soum 10139	106 894	82 520	-	189 414	230
			146862	Mansfield, de De La Gauchetière à Rene-Levesque - réhab EG unit- Soum 10139	213 778	61 019	11 340	286 138	342
			149716	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst EG unit Soum 304801	1 433 984	26 573	425 250	1 885 807	350
			149717	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv prof EG unit	22 902	28 034	163 620	214 556	
			149720	Sainte-Catherine, de Atwater à Mansfield- Réhab EG UN	1 756 014	8 625	-	1 764 639	1 700
			149913	Le Boulevard, de Road Belvedere à Chemin McDougall - Réhab EG - Soum 10139	132 091	110 959	-	242 950	285
			150831	McTavish, de Docteur-Penfield à Des Pins - Réhab EG UN - Soum 10139	122 233	100 143	-	222 376	255
			150832	Peel, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - Réhab EG UN - Soum 10139	140 762	119 666	-	260 428	267
			150833	Maisonneuve, de Lambert-Closse à Chomedey - Réhab EG UN - Soum 10139	72 021	42 677	-	114 698	105
			150834	Saint-Jacques, de McGill à Saint-Jean - Réhab EG UN - Soum 10139	111 459	89 938	-	201 397	225
			150835	Boulevard Saint-Laurent, de Viger à René-Lévesque - Réhab EG UN-Soum 10139	140 783	114 414	-	255 197	275
			150836	De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab EG UN - Soum 10139	93 614	68 017	-	161 631	170
			150844	Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury -Reconst EG unit - Soum VMP-15005	-	299 226	41 310	340 536	120
			150845	Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof EG unit	6 032	40 920	12 150	59 102	
			151283	René-Lévesque, de Stanley à Peel - Réhab EG UN - Soum 10139	10 765	9 318	810	20 894	25
			151505	Ch. Gage, de Ch. De La Cote-des-Neiges à Ch. de Trafalgar-Réhab EG-Soum10139	52 363	257	-	52 620	116
			151506	De la Concorde, de Du Président-Kennedy à de Bleury - Réhab EG-Soum 10139	80 518	61 331	2 430	144 279	130
			152425	Travaux divers - Réhab EG Sainte-Catherine - Atwater - Mansfield	20 492	101	-	20 592	
			152464	Chemin de la Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Reconst EG UN	-	-	591 300	591 300	223
			152465	Chemin de la Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN	-	-	70 470	70 470	
			153067	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à de Bonsecours - réhab EG - S 322001	-	-	115 830	115 830	249
			153314	Cedar, de De Ramezay à ch. de la Côte-des-Neiges - reconst EG	-	-	95 580	95 580	93
			153315	Cedar, de De Ramezay à ch. de la Côte-des-Neiges - serv prof EG AO-262201	-	-	9 720	9 720	
			153316	Cedar, de De Ramezay à ch. de la Côte-des-Neiges - réhab EG unit - S 322001	-	-	-	-	241
			153607	du Square-Phillips, de Place Phillips à Ste-Catherine - Rehab EG unit	-	-	-	-	70
			153611	Union, de Cathcart à Sainte-Catherine - Rehab EG unit - Soum 322001	-	-	31 590	31 590	63
			153612	Place Phillips, de René-Lévesque à du Square-Phillips - Rehab EG unit	-	-	81 810	81 810	153
			153645	Ch. de la Côte-des-Neiges, de Cedar à des Pins - réhab EG unit - S 322001	-	-	-	-	158
			153648	City Councillors, de Ste-Catherine à De Maisonneuve - réhab EG unit	-	-	-	-	178
			153649	De La Gauchetière, de Robert-Bourassa à Beaver-Hall-réhab EG UN-Soum 329406	-	-	106 110	106 110	226
			153650	Cedar, de Ch. de la Côte-des-Neiges à des Pins - réhab EG unit - S 322001	-	-	-	-	278
			153651	Saint-Dominique, De la Gauchetière à Viger - réhab EG UN - soum 329406	-	-	77 760	77 760	166
			153958	Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst EG unit Soum 322601	-	133 956	-	133 956	45
			153959	Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof EG	6 165	6 195	-	12 360	
			155306	Cathcart, de Union à du Square-Phillips - réhab EG unit - Soum 322001	-	-	22 680	22 680	44
			155749	De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab EG UN - Soum 329406	-	-	65 610	65 610	140
			158085	St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab EG UN-Soum 329406	-	-	96 390	96 390	205
			158088	Drummond, de des Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - reconst EG	-	-	380 700	380 700	137
			158089	Drummond, de des Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof EG	-	-	84 240	84 240	
			158102	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - reconst EG	-	-	308 610	308 610	120
			158104	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof EG - VMP 15-019-1	-	-	64 800	64 800	

Ville de Montréal
Programmation TECQ-Agglomération 2014-2018 - Détail

Compétence	Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Réels Subv 2014	Réels Subv 2015	Prévisions subv. 2016	Total Subv- 2014-2016	Longueur (m)			
AGGLO	Priorité 3 - Égout	Ville-Marie - Agglo	160858	Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab EG UN - soum 329406	-	-	52 650	52 650	139			
			160859	Jeanne-Mance, de Viger à Boul. René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329106	-	-	123 120	123 120	261			
			160860	Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab EG UN - soum 329406	-	-	65 610	65 610	140			
			160861	Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab EG UN - Soum 329406	-	-	44 550	44 550	94			
			160864	Mansfield, de Boul. De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG UN - Soum 329406	-	-	68 850	68 850	147			
			160865	Sanguinet, de Boulevard De Maisonneuve à Ontario - Rehab EG UN	-	-	383 940	383 940	256			
			160866	Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406	-	-	183 060	183 060	250			
			161675	Bishop, de Boul.De Maisonneuve à Sherbrooke - Rehab EG unit - soum 330201-7	-	-	530 550	530 550	188			
			Total Ville-Marie - Agglo					7 082 415	3 036 994	6 620 940	16 740 349	12 415
			Total Priorité 3 - Égout					7 711 330	4 376 575	8 142 930	20 230 835	15 335
		Total AGGLO					24 334 357	24 701 102	64 465 470	113 500 929	41 767	
Total général					24 334 357	24 701 102	64 465 470	113 500 929	41 767			



Dossier # : 1164990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci. Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013.

Il est recommandé :
au conseil de la ville :

1. de se déclarer compétent conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* pour une période de cinq ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci;

2. d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques;

au conseil d'agglomération :

3. d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-31 15:09

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci. Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été adoptée le 10 décembre 2010, en application de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui obligeait toutes les municipalités à se doter, au plus tard le 1^{er} janvier 2011, d'une politique de gestion contractuelle. Des modifications ont successivement pris place en 2011, 2012 et 2013 afin de répondre à des besoins d'ajustement de certaines situations qui n'avaient pas été prises en considération dans les versions précédentes ou édictées par la conjoncture du moment. De nouvelles modifications s'avèrent souhaitables afin de parfaire cette politique pour en faciliter la mise en application et qu'elle s'inscrive mieux dans le contexte législatif actuel, plus particulièrement le régime d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) aux fins de conclure des contrats publics.

Par ailleurs, le présent sommaire décisionnel recommande de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de cinq (5) ans, quant à l'adoption de la Politique de gestion contractuelle prévu à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Cette compétence lui permettra d'avoir une seule Politique de gestion contractuelle sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, contrairement aux vingt politiques de gestion contractuelle présentement en vigueur qui, bien qu'actuellement identiques, pourraient faire l'objet de modifications au fil du temps. Cela voudra dire que toutes les unités d'affaires de la Ville appliqueront le même texte de politique de gestion contractuelle et le même niveau de sanctions pour des infractions identiques. De plus, en procédant ainsi, tous les noms des fournisseurs ayant contrevenu à la Politique de gestion contractuelle seront regroupés au sein d'une seule liste centralisée appelée Registre, gérée et tenue à jour par le Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0246 - 20 juin 2013 - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.
CG12 0493 - 20 décembre 2012 - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 - 14 avril 2011 - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecte et de design.

CG10 0458 - 16 décembre 2010 - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

1 - Le diagnostic

1.1 Les difficultés liées à la Politique de gestion contractuelle actuelle

- La présente Politique a une très grande portée qui la rend difficile, voire impossible à appliquer à certains égards.
- Par sa portée, la Politique de gestion contractuelle actuelle pourrait même nuire au fonctionnement des mécanismes d'enquêtes instaurées par d'autres organismes spécialisés.

1.2 Le contexte dans lequel s'inscrit la Politique de gestion contractuelle

- Élargissement des pouvoirs de l'AMF au fil des ans. Au début, l'AMF donnait des certifications pour des contrats de 40 millions de dollars et plus. Ce seuil est passé à 5 millions de dollars pour les contrats de travaux de construction et 1 million de dollars pour les contrats de services et, dans certains cas spécifiques (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout) à 100 000 \$.
- Du fait de la portée étendue de la Politique, du rôle évolutif de l'AMF, du dédoublement potentiel des ressources dédiées à cette opération, l'article 2.4.2 de la Politique de gestion contractuelle actuelle prévoit que lorsqu'une entreprise a son autorisation de l'AMF, les interdictions de contracter avec la Ville ne s'appliquent plus.

1.3 Un nouvel acteur dans le paysage : le Bureau de l'inspecteur général (BIG)

- Le Bureau de l'inspecteur général a été créé le 12 juin 2014. Son mandat est de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci.
- L'inspecteur lui-même a recommandé la révision de la Politique de gestion contractuelle, la trouvant par certains articles, et à certains égards, difficile à appliquer.
- La mise sur pied du Bureau de l'inspecteur général (BIG) devrait permettre un meilleur encadrement des activités des entreprises dans leurs relations contractuelles avec la Ville.
- L'inspecteur lui-même a recommandé la révision de la Politique de gestion contractuelle, la trouvant par certains articles, et à certains égards, difficile à appliquer.
- La mise sur pied du Bureau de l'inspecteur général (BIG) devrait permettre un meilleur encadrement des activités des entreprises dans leurs relations contractuelles avec la Ville.

2 - Les modifications proposées

2.1 Les changements de forme de la Politique de gestion contractuelle

Une nouvelle facture, à cachet réglementaire, est proposée au chapitre de la forme pour assurer une lecture et une compréhension plus aisées de celle-ci :

- Ajout d'une section «Définitions».
- Rédaction en termes plus généraux.
- Regroupement des articles par thèmes à des fins de cohérence (liens personnels ou d'affaires, communications, lobbying, confidentialité, etc.).
- Rassemblement des différentes sanctions dans une même section pour éviter les répétitions (voir les articles 24 à 36 proposés). Une modification a été effectuée à ce chapitre, la sanction pour avoir tenté d'influencer le responsable d'un appel d'offres est devenue plus sévère (trois ans au lieu d'un an).
- Retrait de certains articles inutiles dans le but d'alléger le texte (articles 5.1, 5.2 et 5.3 de la Politique de gestion contractuelle. Il existe déjà des règles pour encadrer les situations décrites dans ces articles.).

2.2 Les changements d'approche quant à la portée de la Politique de gestion contractuelle

Il est proposé de concentrer les efforts et les ressources relatives à l'application de la Politique de gestion contractuelle sur les interactions entre la Ville et ses cocontractants afin d'éviter les doublons avec l'AMF. Celle-ci s'occupe et s'occupera de s'assurer de la probité des entreprises avec lesquelles la Ville fait affaire de façon générale. La Ville de son côté, s'assure d'avoir les pouvoirs nécessaires pour ne pas contracter avec des entreprises qui auraient enfreint la Politique de gestion contractuelle ou qui tentent de la flouer dans le cadre de la relation contractuelle qui les unit. Pour atteindre les objectifs poursuivis, différents changements sont proposés à la Politique de gestion contractuelle :

- S'assurer que la Politique de gestion contractuelle n'a pas une portée induite quant aux personnes qui sont visées par celle-ci en revoyant la définition de «personne liée» qui a une portée trop large dans la Politique de gestion contractuelle actuelle,
- S'assurer que la Politique de gestion contractuelle s'applique uniquement aux relations contractuelles entre la Ville et ses fournisseurs :
 1. remplacement des articles 2.3 et 4.3 actuels par un article (art.17) plus général et de portée toute aussi ciblée;
 2. élimination de l'article 2.2 sur les infractions passées et les admissions qui relèvent du mandat de l'AMF;
 3. suppression de l'article 2.4.2 qui ne permettait pas à la Ville de sanctionner une entreprise qui aurait fait une manoeuvre frauduleuse à ses dépens, dans le cadre de ses relations contractuelles, parce que détenant une attestation de l'AMF;
 4. suppression de l'article 7.4 qui a trait à la cession de biens d'une entreprise. La difficulté de mener des vérifications et des enquêtes rend cet article pratiquement impossible à appliquer.
- Réaffirmer les pouvoirs du Bureau de l'inspecteur général (BIG) par l'insertion d'un article sur la collaboration nécessaire avec le Bureau de l'inspecteur général (article 24 de la Politique de gestion contractuelle proposée).

2.3 Les améliorations opérationnelles

- Pour aider à la compréhension de cette Politique et la rendre plus opérationnelle, nécessité de la représenter sous la forme d'un processus décrivant :
 - le rôle de chacun des acteurs concernés;
 - les sources et le flux de l'information concernant les entreprises délinquantes;
 - la gestion et la mise à jour du Registre;
 - les actions de vérification à la réception des soumissions;
 - la décision de mettre une entreprise sur le Registre (Voir pièce jointe)

- Mettre à jour, de manière constante, le Registre qui recense tous les fournisseurs qui ont contrevenu à la Politique de gestion contractuelle.
- Recourir à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* pour rapatrier, des arrondissements au conseil de la ville, les compétences relatives à la Politique de gestion contractuelle, pour une application uniforme de cette Politique sur l'ensemble du territoire de la Ville, celle-ci prenant fait et cause pour l'ensemble des unités d'affaires, sans distinction aucune, en cas de litige ou de poursuite.
- Émettre une directive à la signature du directeur général pour encadrer adéquatement les actions et les procédures à respecter dans le cadre de la Politique de gestion contractuelle .
- Préparer un programme de formation à deux niveaux :
 - le niveau légal à assurer par le Service des affaires juridiques;
 - le niveau opérationnel à prendre en charge par le Service de l'approvisionnement.
- Préparer une page intranet au sein de laquelle se retrouveraient tous les documents inhérents à la Politique de gestion contractuelle (la Politique elle-même, l'encadrement, le registre, etc.) et qui seraient accessibles à tous.

JUSTIFICATION

Le nouvel agencement ainsi que les modifications apportées à la Politique de gestion contractuelle attestent de la volonté de la Ville d'améliorer, de manière soutenue, le contenu de la Politique de gestion contractuelle tout en lui insufflant une dynamique pour qu'elle s'adapte continuellement à la réalité du moment. Le fait de ramener la portée de cette Politique de gestion contractuelle aux seules relations contractuelles que la Ville entretient avec ses cocontractants, permettra de dissocier ces actions de toutes celles qui sont plus du ressort de l'Autorité des marchés financiers. Cela évitera les dédoublements et les chevauchements de compétences tout en optimisant les ressources consacrées à l'application et au respect de la Politique de gestion contractuelle .

L'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* impose à toutes les municipalités de se doter d'une politique de gestion contractuelle, exigence à laquelle la Ville s'est conformée dès décembre 2010. S'agissant d'une obligation légale, les clauses de la Politique de gestion contractuelle sont opposables et passibles de sanctions. Chaque arrondissement, étant considéré comme une municipalité dans l'exercice de ses compétences, peut adopter sa propre Politique de gestion contractuelle. C'est pourquoi, de manière à ce que ces sanctions soient appliquées uniformément sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, sans distinction aucune entre les différentes unités d'affaires de la Ville (arrondissements et services corporatifs), celles-ci devraient être toutes régies par le même texte et en avoir la même compréhension. Conséquemment, une seule Politique de gestion contractuelle se doit d'être adoptée et le recours à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* est nécessaire pour ce faire et permettre son application uniforme sur l'intégralité du territoire, dans un souci de cohérence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique de gestion contractuelle contribue à renforcer les principes de saine concurrence, d'efficacité, d'éthique, de transparence et d'équité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- La Politique de gestion contractuelle va faire l'objet, aux fins d'adoption, d'une diffusion auprès des élus, du personnel de cabinet, des fonctionnaires et des employés municipaux.
 - Elle sera publiée sur le site internet de la Ville
 - Le texte de cette Politique sera intégré aux gabarits des documents d'appels d'offres, en annexe du cahier des clauses administratives générales. Ces gabarits sont regroupés dans la banque de documents normalisés d'appels d'offres.
 - La Politique fera l'objet d'un cycle de formations auprès des unités d'affaires de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs. En adoptant cette Politique, la Ville se conforme aux obligations législatives qui lui incombent tout en améliorant son contenu et en précisant son champ d'application.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1060
Télécop. : 514 872-0751

ENDOSSÉ PAR

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement

Tél : 514 868 4433
Télécop. :

Le : 2016-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

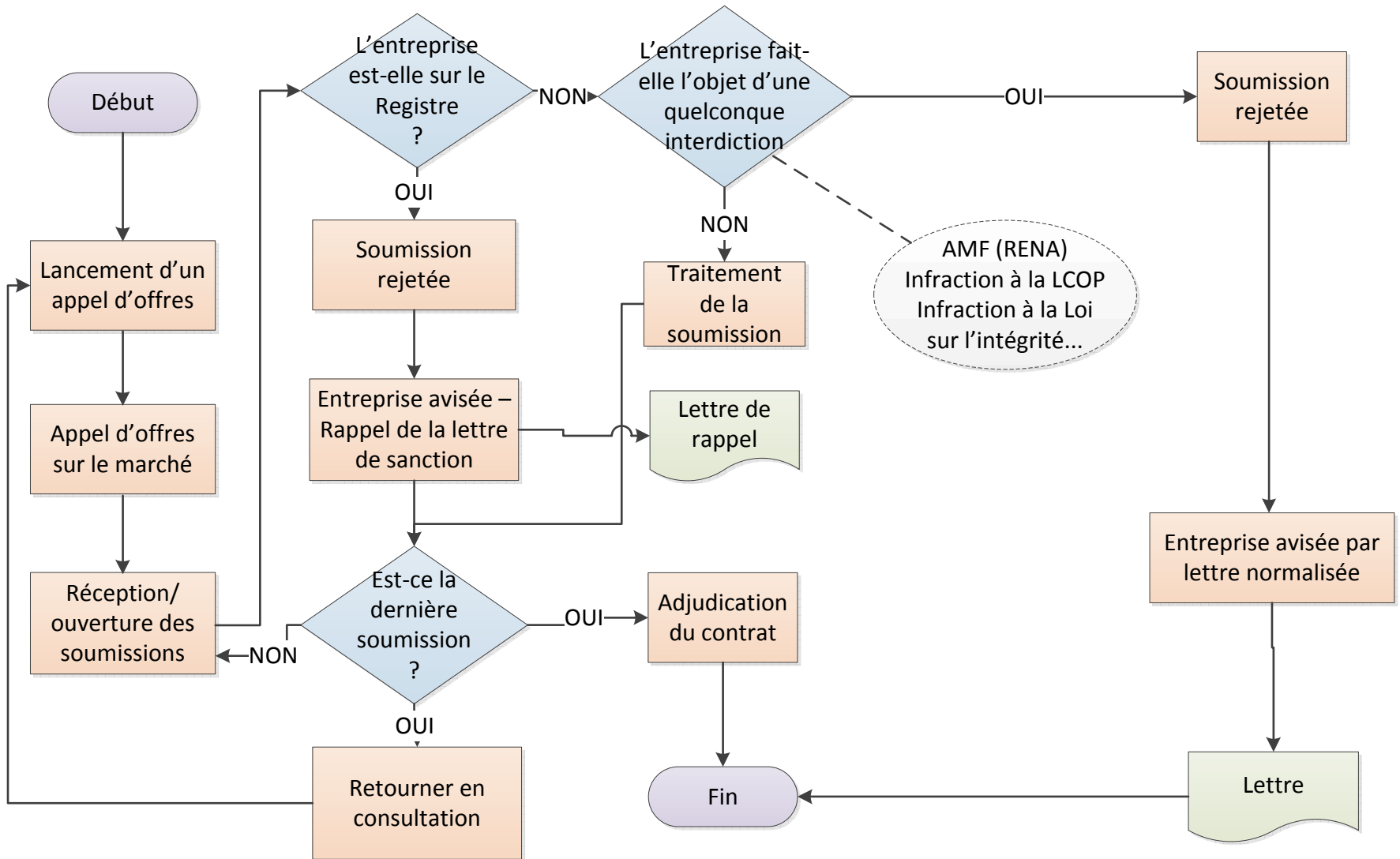
Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2016-05-30

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE: PROCESSUS AVANT OCTROI

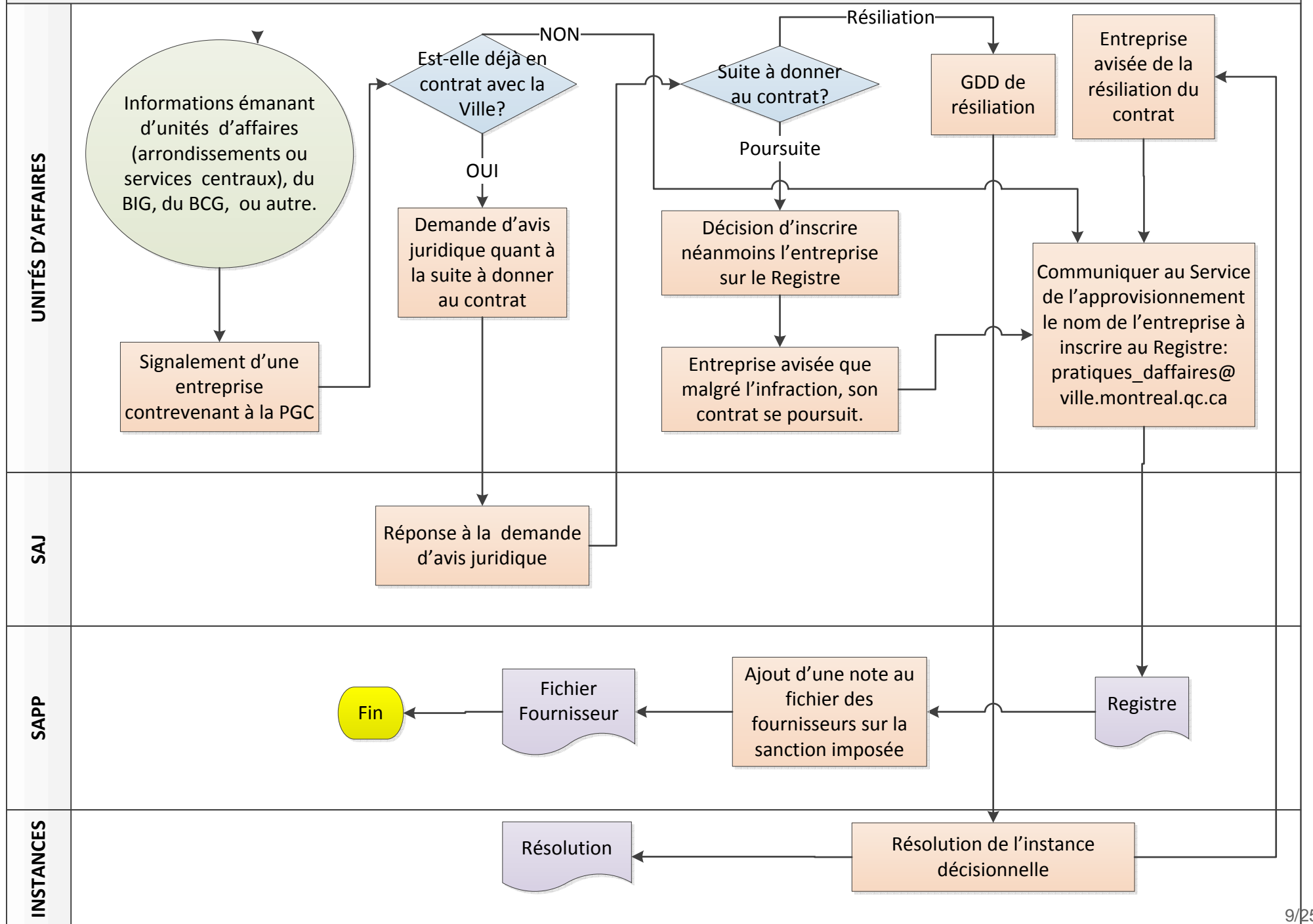
Phase

UNITÉS D'AFFAIRES,



POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE: PROCESSUS EN COURS DE CONTRAT

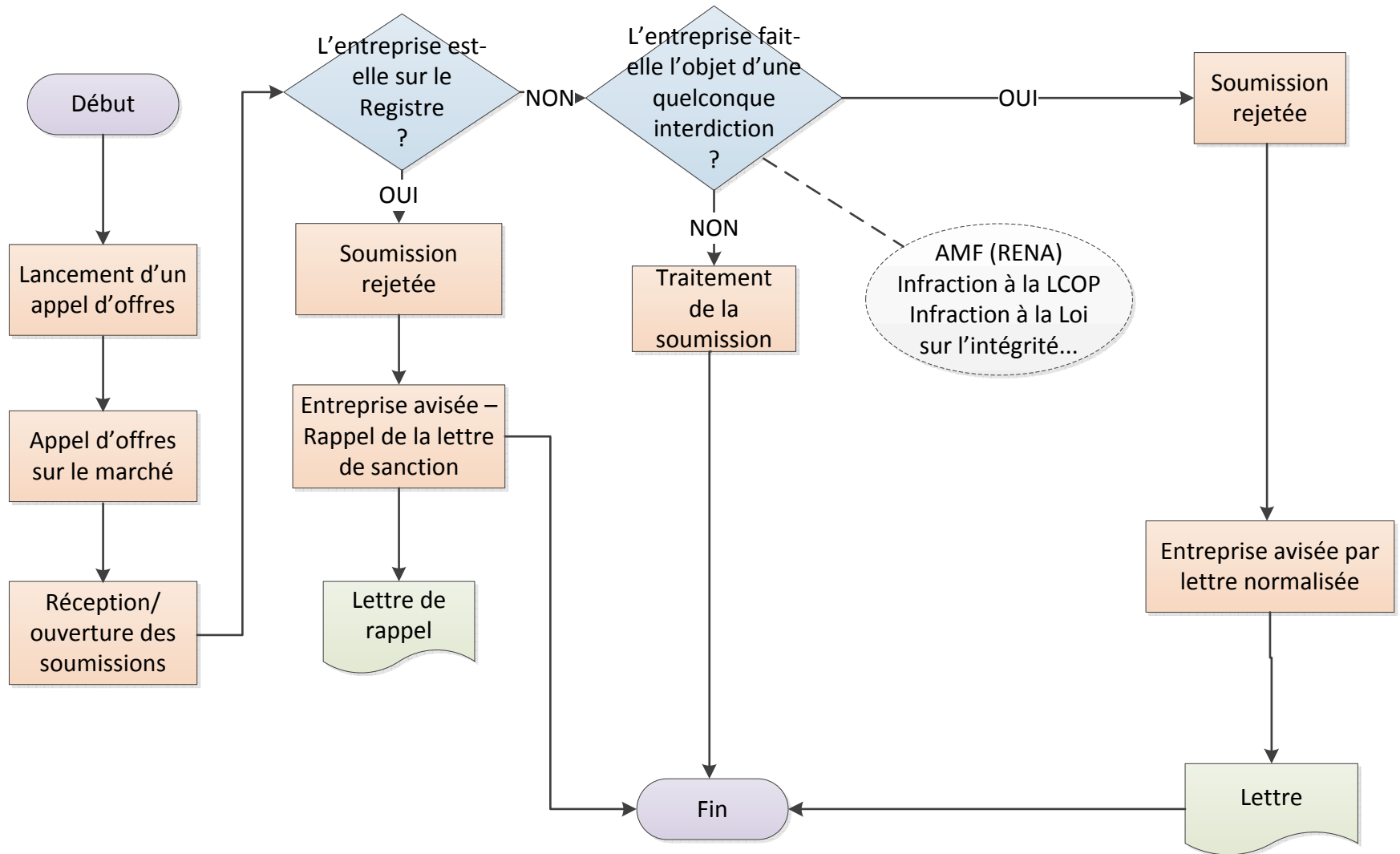
Phase



POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE: PROCESSUS AVANT OCTROI

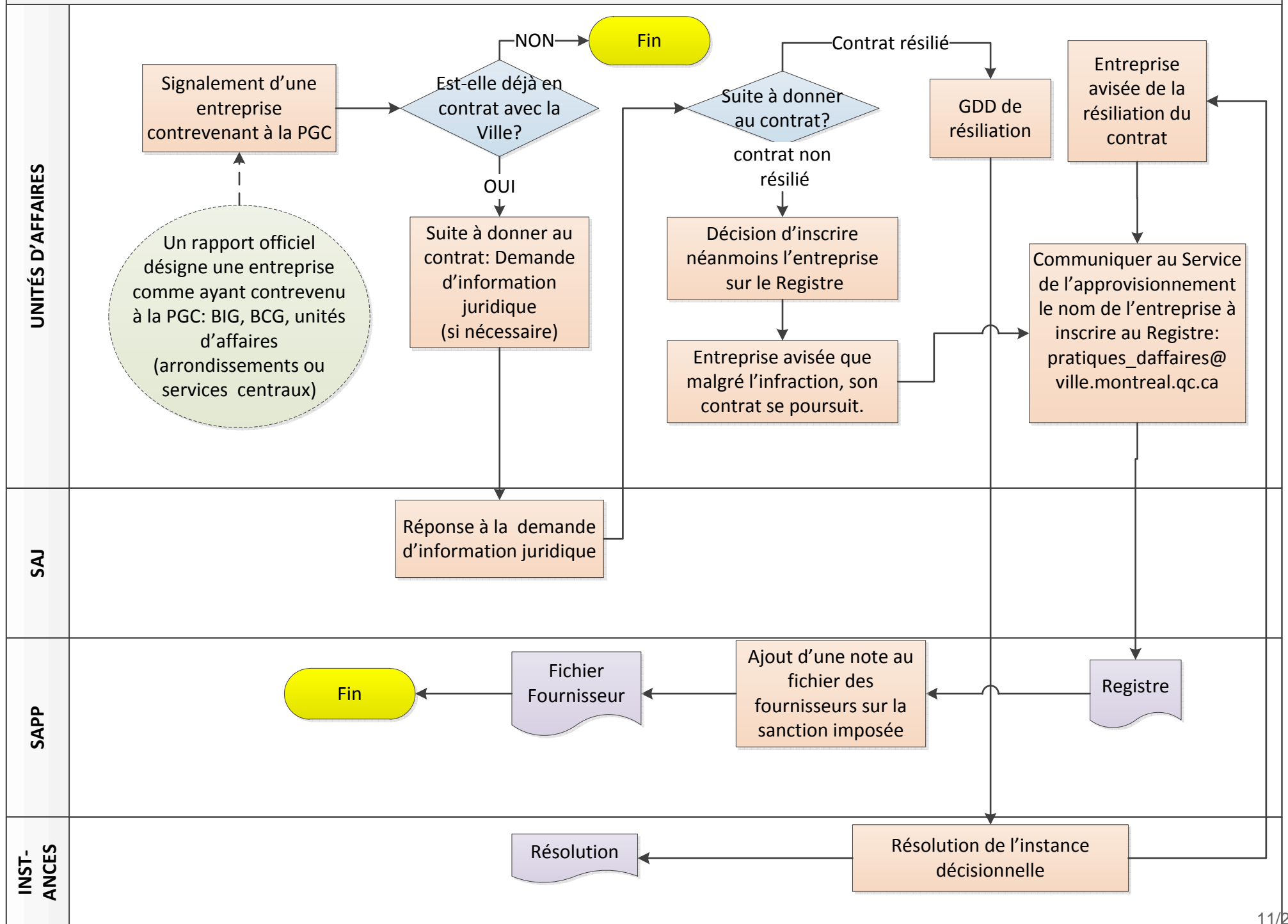
Phase

UNITÉS D'AFFAIRES,



POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE: PROCESSUS EN COURS DE CONTRAT

Phase



Dossier # : 1164990001

Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires

Objet : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci. Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document ci-joint

FICHIERS JOINTS



[26 mai politique gestion contractuelle.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie MCSWEEN
avocate

Tél : 514-872-4783

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Philippe GAGNIER
Directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint

Tél : 514-872-7017

Division :

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19;

CHAPITRE I DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

SECTION I DÉFINITIONS

1. Dans le présent document, les expressions ou les mots suivants signifient :

- 1° « communications d'influences » : les activités de lobbyisme au sens de l'article 2 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, RLRQ c. T-11.011;
- 2° « intervenant » : les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre cocontractant de la Ville de Montréal;
- 3° « participation à l'élaboration des documents d'appel d'offres » : toute action en vertu de laquelle une personne prépare ou produit, à la demande de la Ville, un document ou une partie de celui-ci devant servir à rédiger les documents d'appels d'offres ou à y être intégrés;
- 4° « période de soumission » : période entre le lancement d'un appel d'offres et l'octroi d'un contrat par l'instance décisionnelle municipale compétente ou par un fonctionnaire en vertu d'un règlement de délégation;
- 5° « personne liée » : lorsqu'il s'agit d'une personne morale, un de ses administrateurs ou un de ses dirigeants de même que la personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins 10% des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances rattachés aux actions de la personne morale et, lorsqu'il s'agit d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation, un de ses associés ou un de ses dirigeants;
- 6° « personne responsable de l'appel d'offres » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres;
- 7° « politique » : la présente politique de gestion contractuelle;
- 8° « Ville » : la Ville de Montréal.

SECTION II OBJET

2. La politique a pour objectif de répondre aux obligations prévues à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

SECTION III
CHAMP D'APPLICATION

3. Cette politique s'applique à tous les contrats municipaux et les démarches en lien avec ceux-ci. Elle doit être reflétée, en faisant les adaptations nécessaires, dans tous ces contrats, peu importe leur valeur, pour en assurer le respect.

CHAPITRE II
MESURES VISÉES PAR L'ARTICLE 573.3.1.2. DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

SECTION I
LIENS PERSONNELS OU D'AFFAIRES

4. Dans le cadre d'un appel d'offres, tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique a l'obligation de déclarer sans délai au secrétaire du comité de sélection ou technique les liens personnels ou d'affaires qu'il a avec un des soumissionnaires ou une personne qui est liée à ce dernier.

La Ville se réserve le droit de remplacer le membre visé par cette situation.

5. Au moment du dépôt de sa soumission, le soumissionnaire fait état, par écrit, de tous ses liens personnels ou d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées aux documents d'appel d'offres comme ayant participé à l'élaboration des documents dudit appel d'offres.

En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement que les renseignements fournis pour répondre aux exigences du premier alinéa sont complets et exacts.

6. En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement, qu'aucune des personnes suivantes :

1° le soumissionnaire;

2° une personne qui est ou a été liée au soumissionnaire à un moment ou l'autre pendant la période de soumission et l'année qui la précède;

n'a embauché à quelque fin que ce soit, une personne qui a participé à l'élaboration des documents de cet appel d'offres.

7. Les personnes visées à l'article 6 ne peuvent embaucher une personne qui a participé à l'élaboration des documents de l'appel d'offres en cause dans les douze (12) mois suivant le début de période de soumissions pour cet appel d'offres.

8. L'adjudicataire d'un contrat doit, pendant la durée du contrat, informer la Ville, par écrit, de l'apparition de tout lien d'affaires entre les personnes ayant participé à

l'élaboration de l'appel d'offres et lui-même, le tout dans les cinq (5) jours de l'apparition de ce lien.

SECTION II **COMMUNICATIONS D'INFLUENCES**

SOUS-SECTION I **COMMUNICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE**

9. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit pour ses fins de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci.

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat.

10. Il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit pour ses fins de chercher à influencer la personne responsable de cet appel d'offres dans ses communications avec celle-ci.

SOUS-SECTION II **LOBBYISME**

11. Lorsque des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat de gré à gré, la personne qui contracte avec la Ville doit lui affirmer solennellement par écrit, le cas échéant, que ces communications l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du Commissaire au lobbyisme.

Le cocontractant doit également faire état par écrit, le cas échéant, des personnes par qui et à qui les communications d'influence ont été effectuées en vue de l'obtention du contrat et affirmer solennellement que cette liste est complète.

12. En déposant une soumission, le soumissionnaire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de communication d'influence, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes, pendant la période de soumission.

13. Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville doivent collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*.

14. Tout élu ou employé municipal qui est approché par une personne cherchant à influencer une prise de décision sur un sujet visé par la *Loi sur la transparence et l'éthique*

en matière de lobbying, doit demander à cette personne si elle est inscrite au registre des lobbyistes. Dans le cas contraire, l'élu ou l'employé municipal doit l'informer de l'existence de la loi précitée et de l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes avant de poursuivre sa démarche et en informer le commissaire au lobbying.

SECTION III

CONFIDENTIALITÉ

15. La composition des comités de sélection et technique, les dossiers évalués, les délibérations et les recommandations formulées sont confidentiels.

Le secrétaire, les membres du comité (de sélection ou technique) et les consultants doivent signer le formulaire intitulé Engagement solennel des membres joint en annexe à la présente politique.

Malgré le premier alinéa, dans le cadre des concours de design et d'architecture, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle.

16. Tout intervenant, employé, membre du personnel de cabinet ou élu doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ou, le cas échéant, de l'exécution de son contrat, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

SECTION IV

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION, COLLUSION ET AUTRES MANŒUVRES FRAUDULEUSES

17. En déposant une soumission ou en concluant un contrat de gré à gré avec la Ville, son signataire affirme solennellement que le soumissionnaire ou le cocontractant de gré à gré n'a pas directement ou indirectement, effectué de la collusion, de la corruption, une manœuvre frauduleuse ou participé à un autre acte illégal de même nature dans le but de compromettre l'intégrité du processus d'appels d'offres ou la gestion du contrat qui en résulte, ou de conclure le contrat de gré à gré ou de compromettre l'intégrité de sa gestion.

18. Le cocontractant de la Ville doit faire affaires avec des sous-contractants qui respectent la présente politique tout au long de l'exécution du contrat, en faisant les adaptations nécessaires.

Dès que le cocontractant a connaissance d'une violation, par son sous-contractant, à la présente politique, il doit en informer la Ville immédiatement.

SECTION V

PRATIQUES ADMINISTRATIVES

SOUS-SECTION I

MODIFICATIONS AU CONTRAT

XX-XXXX/4

19. Une modification à un contrat doit être documentée et approuvée par les instances compétentes. Si telle modification s'appuie sur une exception prévue à la loi, celle-ci doit être précisée.

20. Les travaux payables à même les contingences doivent être documentés et approuvés par le directeur de l'unité d'affaires concernée ou son représentant désigné.

21. Tout dépassement des crédits autorisés aux fins du contrat doit être documenté et faire l'objet d'une nouvelle décision par les instances compétentes.

SOUS-SECTION II

INFORMATION ET OBTENTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

22. Les soumissionnaires doivent se procurer eux-mêmes les documents d'appel d'offres au bureau désigné ou dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), en acquittant les frais exigés, le cas échéant. Personne d'autre n'est autorisé à agir au nom ou pour le compte de la Ville pour délivrer ces documents.

23. Afin de préserver la confidentialité du nombre et de l'identité des soumissionnaires, les rencontres d'information et les visites des lieux s'effectuent sur une base individuelle et sur rendez-vous.

SOUS-SECTION III

COLLABORATION AVEC L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

24. Conformément à l'article 57.1.9 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les personnes visées par cet article doivent notamment permettre à l'inspecteur général ou à ses représentants d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement pertinent à la réalisation de son mandat. Elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants d'utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

En outre, elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants de pénétrer, à toute heure raisonnable, dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au deuxième alinéa et lui prêter toute aide raisonnable.

De plus, tout intervenant ou tout administrateur, dirigeant ou employé de celui-ci doit offrir une pleine et entière collaboration à l'inspecteur général et à ses représentants désignés dans le cadre de ses opérations de vérification et d'inspection liées à un contrat visé par la présente politique. Il doit répondre de façon complète et véridique, dans les plus brefs délais, à toute demande provenant de l'inspecteur général et ses représentants désignés. Il doit notamment se présenter à l'heure et à l'endroit désignés par l'inspecteur général ou ses représentants afin de répondre aux demandes de renseignements de ceux-ci.

CHAPITRE III

CONTRAVENTIONS À LA POLITIQUE

25. Tout membre d'un conseil ou employé de la Ville qui contrevient sciemment à la politique est passible des sanctions prévues par l'article 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

26. La fausseté de l'affirmation solennelle prévue à l'article 5 ou le non-respect des articles 9, 10 ou 24 découvert avant l'octroi du contrat, permet à la Ville à sa seule discrétion de rejeter la soumission.

27. La fausseté des affirmations solennelles prévues aux articles 6, 12 ou 17 ou le non-respect de l'article 7 découvert avant l'octroi du contrat emporte le rejet de la soumission.

28. La fausseté des affirmations solennelles prévues aux articles 5, 6, 11, 12 ou 17 ou le non-respect des articles 7, 8, 9, 10 ou 24 découvert pendant l'exécution du contrat en cause permet à la Ville à sa seule discrétion, de résilier ce contrat, sans préjudice de ses autres droits et recours contre son cocontractant.

29. Le non-respect de l'article 18 pendant l'exécution du contrat en cause permet à la Ville, à sa seule discrétion, de résilier ce contrat ou d'exiger de son cocontractant qu'il remplace le sous-contractant concerné.

30. Le soumissionnaire, dont la soumission a été rejetée conformément aux articles 26 ou 27 de la présente politique, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant :

- 1° une année à partir du rejet de la soumission qui résulte de la fausseté de l'affirmation solennelle prévue aux articles 5 ou 12 de la présente politique ou du non-respect des articles 8 ou 9 de la présente politique;
- 2° trois années à partir du rejet de la soumission qui résulte de la fausseté de l'affirmation solennelle prévue à l'article 6 ou du non-respect des articles 7 ou 10 de la présente politique;
- 3° cinq années à partir du rejet de la soumission qui résulte de la fausseté de l'affirmation solennelle prévue à l'article 17 de la présente politique.

31. Le cocontractant dont le contrat a été résilié ou aurait pu être résilié conformément à l'article 28, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant :

- 1° une année de la découverte de la fausseté de l'affirmation solennelle prévue aux articles 5, 11 ou 12 de la présente politique ou du non-respect des articles 8 ou 9 de la présente politique;
- 2° trois années de la découverte de la fausseté de l'affirmation solennelle prévue à l'article 6 ou du non-respect des articles 7 ou 10 de la présente politique;

3° cinq années de la découverte de la fausseté de l'affirmation solennelle prévue à l'article 17 de la présente politique.

32. Le cocontractant dont le contrat a été résilié ou aurait pu être résilié conformément à l'article 29, en raison d'une violation du 2^e alinéa de l'article 18, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant trois années de la découverte de cette violation.

33. La personne liée à un soumissionnaire ou à un autre cocontractant de la ville, qui a posé un geste contraire à la présente politique qui a emporté ou aurait pu emporter le rejet de la soumission ou la résiliation du contrat, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pour la même période que celle prévue pour le soumissionnaire ou le cocontractant aux articles 30 et 31 de la présente politique.

L'exclusion du premier alinéa s'applique également durant la même période:

1 aux personnes morales où la personne liée visée est administratrice, dirigeante ou détentrice d'actions du capital-actions qui lui confère au moins 10% des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale;

2 aux sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation où la personne liée visée est associée ou dirigeante.

34. Malgré les exclusions d'appel d'offres prévues aux articles 30 à 32, la Ville peut conclure un contrat avec une personne visée par ces articles, lorsqu'elle est la seule en mesure de :

1° de fournir une assurance, des matériaux, du matériel ou des services après que les vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu par le Gouvernement du Québec;

2° aux fins de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel :

- a) d'assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;
- b) de protéger des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;
- c) de faire de la recherche ou du développement;
- d) de produire un prototype ou un concept original;

- 3° d'exécuter des travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;
- 4° de faire l'entretien d'équipements spécialisés parce qu'elle les a fabriqués ou parce qu'elle a désigné un représentant pour ce faire;
- 5° d'exécuter des travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;
- 6° de céder à la Ville un immeuble ou un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales.

35. Malgré les exclusions d'appel d'offres prévues aux articles 30 à 32, la Ville peut conclure un contrat avec une personne visée par ces articles :

- 1° lorsque ses services professionnels sont nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, dans la mesure toutefois où tel contrat de services professionnels fait suite à un rapport ou à un document préparé par cette personne à la demande de la Ville;
- 2° pour lui permettre de développer un site dont elle est propriétaire ou pour lequel elle a un mandat exclusif de ce faire;
- 3° lorsqu'elle a conclu un premier contrat de services professionnels relatif à la conception de plans et devis à la suite d'une demande de soumissions afin que cette personne procède à l'adaptation ou à la modification de tels plans et devis pour la réalisation des travaux aux fins desquelles ils ont été préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire, à une prolongation de la durée des travaux;
- 4° lorsqu'elle détient son autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

36. Toute personne inscrite au registre des personnes écartées de tout appel d'offres en vertu de l'application de la politique en vigueur avant le [insérer la date d'entrée en vigueur des modifications] demeure inscrite audit registre jusqu'à la date de fin de la période d'interdiction qui s'applique eu égard à l'infraction commise.

La présente politique s'applique à tout processus d'appel d'offres en cours au moment de son adoption.

Le premier alinéa ne trouve pas application si la personne obtient son autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

37. L'application de la présente politique est sous la responsabilité du directeur général de la Ville de Montréal.

ANNEXE

Dispositions législatives de la *Loi sur les cités et villes* citées dans la Politique de gestion contractuelle

573.3.1.2. Toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle.

Une telle politique est applicable à tout contrat, y compris un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 573 ou à l'article 573.3.0.2.

La politique doit notamment prévoir:

1° des mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;

2° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;

3° des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;

4° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;

5° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;

6° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

7° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Toute municipalité doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur le site Internet où elle publie la mention et l'hyperlien visés au deuxième alinéa de l'article 477.6.

Le greffier doit, au plus tard le 30^e jour suivant celui de l'adoption de la politique ou de toute résolution qui la modifie, en transmettre une copie certifiée conforme au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

L'article 573.3.4 s'applique uniquement, en ce qui concerne le non-respect d'une mesure prévue dans la politique, dans le cas d'un contrat dont le processus d'attribution a commencé après la date à compter de laquelle la mesure est prévue dans la politique.

573.3.4. Peut être tenu personnellement responsable envers la municipalité de toute perte ou préjudice subi par elle et déclaré inhabile à exercer, pendant deux ans, la fonction de membre du conseil de toute municipalité, celle de membre de tout organisme municipal au sens de l'article 307 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou celle de fonctionnaire ou d'employé d'une municipalité ou d'un tel organisme, le membre du conseil qui, sciemment, ne respecte pas l'interdiction prévue au paragraphe 3.1 de l'article 573 ou qui, sciemment, par son vote ou autrement, autorise ou effectue l'adjudication ou la passation d'un contrat sans respecter les règles ou les mesures, selon le cas, prévues aux articles précédents de la présente sous-section, dans l'un ou l'autre des règlements pris en vertu des articles 573.3.0.1 et 573.3.1.1 ou dans la politique adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2.

La responsabilité prévue au premier alinéa est solidaire et elle s'applique également à un fonctionnaire ou employé de la municipalité et à toute personne qui, sciemment, est partie à l'acte illégal.

La poursuite en déclaration d'inhabilité s'exerce conformément au paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 529 et aux articles 532 à 535 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) et celle en réparation de perte ou de préjudice, par action ordinaire. Tout contribuable peut exercer ces recours.

L'inhabilité peut également être déclarée au moyen de l'action en déclaration d'inhabilité prévue par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Disposition de la *Charte de la Ville de Montréal citée dans*
la Politique de gestion contractuelle

57.1.9. Dans l'exercice de ses fonctions, l'inspecteur général a le droit d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement, pertinents à la réalisation de son mandat, de la ville ou de tout fonctionnaire ou employé de celle-ci, de tout membre d'un conseil ou d'un comité de sélection, du cabinet d'un maire de la ville ou d'un conseiller désigné au sens de l'article 114.5 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou de tout membre du personnel de ce cabinet ou d'une personne mentionnée au cinquième alinéa ou de tout représentant de celle-ci. Il peut en prendre toute copie.

L'inspecteur général peut, à toute heure raisonnable, pénétrer dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au premier alinéa. Il peut obliger le propriétaire ou l'occupant des lieux visités et toute autre personne se trouvant sur les lieux à lui prêter toute aide raisonnable.

L'inspecteur général peut en outre utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

L'inspecteur général peut déterminer les modalités raisonnables selon lesquelles les documents ou les renseignements mentionnés au premier alinéa lui sont transmis.

La personne visée au premier alinéa est l'une des suivantes:

1° une personne morale qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- a) elle fait partie du périmètre comptable défini dans les états financiers de la ville;
- b) la ville ou un mandataire de celle-ci nomme plus de 50% des membres de son conseil d'administration;
- c) la ville ou un mandataire de celle-ci détient plus de 50% de ses parts ou actions votantes en circulation;

2° une personne qui est en relation contractuelle avec la ville ou avec une personne morale visée au paragraphe 1°;

3° un sous-contractant de la personne visée au paragraphe 2° relativement au contrat principal visé à ce paragraphe.

L'inspecteur général doit, sur demande, s'identifier et exhiber au propriétaire ou à l'occupant des lieux visités en application du deuxième alinéa ou à toute autre personne se trouvant sur ces lieux, un certificat attestant sa qualité et signé par le greffier de la ville.

ANNEXE



Engagement solennel

Service de l'approvisionnement

9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Mandat : **Appel d'offres 16-XXXX (TITRE)**

Nous, soussigné(e)s, nous engageons, en notre qualité de membres du présent comité de sélection, à agir fidèlement et conformément au mandat qui nous a été confié, sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique. De plus, nous ne révélerons et ne ferons connaître, sans y être tenu(e)s, quoi que ce soit dont nous aurions eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions, sauf aux membres du présent comité de sélection et à son secrétaire.

De plus, advenant le cas où l'un de nous apprendrait qu'une personne associée de l'un des fournisseurs ou actionnaire ou encore membre du conseil d'administration de l'un d'eux lui est apparentée ou entretient avec lui des liens personnels proches, il en avvertirait sans délai le secrétaire du comité de sélection.

Signature des membres du comité de sélection

Nom (lettres moulées)	Provenance (sigle)	Signature
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Signature du secrétaire du comité de sélection

Signé à _____, le

XX-XXX/13



Dossier # : 1166390001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement Inc., en date du 31 mai 2016 en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-02 11:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166390001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 mai 2010, Devimco Inc. a conclu un accord de développement avec la Ville de Montréal pour la mise en valeur de quatre emplacements situés dans le secteur Griffintown, soit au sud de la rue Wellington, de part et d'autre de la rue Peel. Cet accord comporte notamment des engagements en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables. Il y est entre autre stipulé au paragraphe 10.2, que si Devimco Inc. réalise d'autres projets immobiliers dans la zone de référence (en vert sur le plan en pièce jointe), il s'engage à conclure avec la Ville un nouvel accord de développement prévoyant la vente de terrains destinés à la réalisation de 15% de logements sociaux et communautaires ainsi que l'inclusion de 15 % de logements abordables privés.

Le 19 avril 2011, Devimco Inc. a signé une entente de cession avec Société en commandite Griffintown II et lui a ainsi cédé tous les droits et obligations issus de l'accord de 2010. Par la suite, Société en commandite Griffintown II a cédé partiellement ses droits à SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 1), SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 2), SEC Griffintown II Phase II (Tour 3), SEC Griffintown II Phase III Bloc I et SEC Griffintown II Phase III Bloc II, eux-mêmes dûment et conjointement représentés par leur mandataire Devimco Développement Inc (le Promoteur).

Par la suite, le Promoteur a débuté le développement sur deux autres emplacements (voir plan en pièce jointe) situés dans la zone de référence, soit sur l'îlot Ste-Ann (quadrilatère formé des rues Ottawa, Rioux, Basin et Du Séminaire) et l'îlot Peel (quadrilatère formé des rues Ottawa, Shannon, Wellington et Peel). Trois phases de construction, totalisant 434

logements, ont été réalisées sur ces emplacements. Un nouvel accord de développement n'a pas encore été conclu à ce jour, ces 3 projets ont été mis en chantier en utilisant un crédit de 69 unités de logement social issu de l'entente de 2010 (Devimco Inc. a fourni 69 unités sociales de plus qu'exigé en vertu de la Stratégie d'inclusion). Cependant, certains engagements doivent toujours être confirmés pour les logements abordables privés.

Récemment, le Promoteur a informé la Ville qu'il souhaite démarrer prochainement la construction de 2 autres phases totalisant 280 logements additionnels sur ces emplacements (îlot Ste-Ann phase 2 et îlot Peel phase 3). Compte tenu que le solde du crédit de 69 unités issu de l'entente de 2010 n'est pas suffisant pour combler les unités sociales requises pour les 2 prochaines phases, l'arrondissement du Sud-Ouest demande qu'une entente formelle soit conclue avec le Promoteur pour l'ensemble des 5 phases de développement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 22 avril 2010 - CG10 0151 - Approuver un projet d'accord entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase 1

DESCRIPTION

Le présent sommaire soumet à l'approbation du conseil d'agglomération une lettre d'engagement du Promoteur qui vient modifier ses engagements antérieurs contenus dans l'entente de 2010.

Portée de la lettre d'engagement :

Les engagements du Promoteur en regard de la Stratégie d'inclusion pour les 3 phases déjà réalisées ainsi que les 2 prochaines phases qui seront autorisées prochainement, portent sur un total de 714 logements. Ces engagements sont confirmés dans une lettre d'engagement unilatéral datée du 31 mai 2016.

Les engagements du Promoteur comportent les éléments suivants :

- Suite à des négociations tenues depuis 2012 entre le Promoteur et l'arrondissement du Sud-Ouest, il a été convenu que soit versée une contribution financière au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion plutôt que de vendre un terrain à des fins de logements sociaux et communautaires pour les 714 logements concernés par la présente lettre d'engagement. La contribution financière convenue a été établie au montant de 14 667 \$ pour chaque logement social. Le montant de cette contribution financière est de 557 346 \$ et est calculée de la façon suivante :

$(714 \times 15\%) - (\text{crédit de 69 unités}) = 38 \text{ unités sociales}$

$38 \text{ unités sociales} \times 14\,667 \$ = 557\,346 \$$

- Cette somme sera déposée à la Ville par le Promoteur au plus tard 10 jours avant l'émission du permis de construire de la prochaine phase de construction.

L'entente conclue entre le promoteur et l'Arrondissement en juin 2013, donc avant les modifications aux paramètres de la Stratégie d'inclusion survenus en décembre 2015, se résume comme suit:

- Contribution financière au montant de 1.1 M \$ pour un projet comportant jusqu'à 960 logements
- En tenant compte du crédit de 69 unités sociales issu de l'accord de développement de 2010, cette contribution représente un montant de 14 667 \$ par unité sociale pour les premiers 960 logements du projet
- Le montant unitaire de 14 667 \$ est calculé comme suit:

960 logements

moins 460 logements attribuables au crédit de 69 unités (460 X 15% = 69)

500 logements soumis à la Stratégie d'inclusion

- $1\ 100\ 000\ \$ / (500 \times 15\%) = 14\ 667\ \$$ par unité sociale
- L'entente prévoit aussi l'obligation du Promoteur de fournir 15% de logements abordables, soit 65 unités prévues incessamment pour les 3 phases construites et 42 unités pour les 2 prochaines phases.

Les phases restantes à réaliser ultérieurement sur les îlots Ste-Ann et Peel et non visées par la présente lettre d'engagement, soit environ 450 logements, devront faire l'objet d'une autre entente à conclure prochainement et ce, à la demande du Promoteur. Cette future entente fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct à être entériné par le conseil de l'agglomération.

La lettre d'engagement ne comporte aucun engagement pour la Ville de Montréal envers le Promoteur.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ainsi que la Direction de l'habitation sont d'avis que les engagements du Promoteur respectent les exigences de la Stratégie d'inclusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie d'inclusion s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable qui vise à créer des milieux de vie complets ce qui comprend notamment une mixité sociale ainsi que des unités abordables.

De plus, la réalisation de milieux mixtes comprenant des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables poursuit également l'objectif du Plan de développement durable qui vise à réduire le déficit migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant, en particulier, des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la lettre d'engagement du Promoteur datée du 31 mai 2016 par le conseil de l'agglomération de Montréal.

Versement par le Promoteur d'une somme de 557 346 \$ à être versée au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion.

Autorisation de la prochaine phase de construction par l'arrondissement du Sud-Ouest et et émission des permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Julie NADON, 30 mai 2016
Claude LAURIN, 9 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin F FERLAND
Conseiller - Développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Cadre sur mandat

Le : 2016-02-05

Tél : 514-872-8577
Télécop. : 514-872-3883

Tél : 514 872-6130
Télécop. : 514 872-3883

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2016-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2016-06-02

Montréal le 31 mai 2016

Ville de Montréal
Direction de l'habitation
303 rue Notre-Dame Est, 4^e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8

OBJET : **Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal** - Projet de construction de logements sur l'îlot Ste-Ann et l'îlot Peel dans le secteur de Griffintown.

ATTENDU QU'en date du 20 mai 2010, Devimco inc. a conclu une entente (ci-après « **l'Entente initiale** ») avec la Ville de Montréal (ci-après la « **Ville** »), ladite Entente initiale stipulant notamment que si elle réalise de nouveaux projets immobiliers dans la zone de référence (telle qu'identifiée en vert au Plan 2 de l'Annexe 2), Devimco inc. s'engage à conclure avec la Ville une nouvelle entente en vertu de la Stratégie d'inclusion, visant la vente de terrains destinés à la réalisation de logements sociaux et l'inclusion de 15 % de logements abordables;

ATTENDU QU'en date du 19 avril 2011, Devimco inc. a cédé tous ses droits et obligations découlant de l'Entente initiale en faveur de SEC Griffintown II et que cette dernière a accepté de se conformer à tous les termes, conditions et obligations de l'Entente initiale;

ATTENDU QUE dans le cadre d'ententes de cession, SEC Griffintown II a cédé à SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 1), SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 2), SEC Griffintown II Phase II (Tour 3), SEC Griffintown II Phase III Bloc I et SEC Griffintown II Phase III Bloc II, une partie de ses droits et obligations découlant de l'Entente initiale;

ATTENDU QUE Devimco Développement inc. (ci-après le « **Promoteur** »), représenté aux fins des présentes par Serge Goulet, son président, dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration et dont copie est jointe en Annexe 1 à la présente, est le développeur de l'îlot Ste-Ann et de l'îlot Peel dans le secteur de Griffintown (ci-après la « **Propriété** ») tels qu'identifiés en rouge sur le Plan 1 joint en Annexe 2;

ATTENDU QUE le Promoteur est dûment mandaté pour signer les présentes pour et au nom de SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 1), SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 2), SEC Griffintown II Phase II (Tour 3), SEC Griffintown II Phase III Bloc I et SEC Griffintown II Phase III Bloc II (collectivement, les « **Mandants** »);

ATTENDU QUE le Promoteur désire mettre en valeur la Propriété en y construisant ou en faisant en sorte que soient construits des bâtiments à vocation commerciale, d'espace à bureaux et résidentielle, sur une partie de la Propriété pour un total d'environ 714 unités de logements, lesquels bâtiments correspondent aux 5 premières phases de développement et sont approximativement localisés en bleu sur le Plan 1 joint en

Annexe 2 (ci-après le « **Projet** »);

ATTENDU QUE la Propriété est située dans la zone de référence définie précédemment;

ATTENDU QUE le Promoteur souhaite verser une contribution financière au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion plutôt que de vendre un terrain à des fins de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE le Promoteur consent à satisfaire les objectifs de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville en s'engageant : (i) à contribuer aux Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables pour le volet social et communautaire, et; (ii) à ce que le Projet comporte une proportion de 15 % de logements abordables;

ATTENDU QUE tout autre développement immobilier résidentiel futur, situé sur la Propriété, devra faire l'objet d'une entente entre le Promoteur et la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville;

ATTENDU QUE les engagements contenus aux présentes sont conditionnels à ce que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest autorise le Projet du Promoteur, à défaut de quoi, la présente deviendra nulle et non avenue.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LE PROMOTEUR, À TITRE DE MANDATAIRE DES MANDANTS, S'ENGAGE IRRÉVOCABLEMENT, POUR ET EN LEURS NOMS, ENVERS LA VILLE, À CE QUI SUIT :

1- Projet de développement résidentiel

1.1 Le Promoteur s'engage à réaliser ou faire en sorte que soient réalisés dans le cadre du Projet environ 714 logements. Le promoteur s'engage aussi à contribuer au Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables pour le volet logements sociaux et communautaires. Il s'engage de plus à ce qu'un minimum de 15 % des logements privées soit des unités de logements abordables (voir définitions à l'Annexe 3).

2- Engagements relatifs aux logements sociaux et communautaires

2.1 Le Promoteur s'engage à contribuer au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

La contribution, qui tient compte des 69 unités en crédit issues de l'Entente initiale (projet Griffintown II phase I, en date du 20 mai 2010), est calculée de la façon suivante :

Nombre total de logements du Projet 714	X	15%	*	Moins unités en crédit 69	X	14 667 \$
--	---	------------	---	--	---	------------------

* Résultat arrondi à l'unité la plus près

2.2 La contribution au montant de **CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX DOLLARS (557 346 \$)** doit être déposée sous forme de chèque visé, auprès du directeur de la Direction de l'habitation de la Ville, au plus tard 10 jours avant l'émission du permis de construire de la prochaine phase à être construite sur la Propriété.

3- Engagements relatifs aux logements abordables

Îlot Ste-Ann phase 1 et îlot Peel phases 1 et 2

3.1 Le Promoteur s'engage à réaliser 65 unités de logements abordables pour l'îlot Ste-Ann phase 1 et l'îlot Peel phases 1 et 2. Au plus tard 6 mois suivant la signature de la présente, le Promoteur devra remettre à la Ville la preuve que les dits logements abordables ont été vendus ou loués.

Advenant que le nombre d'unités abordables n'atteint pas 65, le Promoteur s'engage à remettre à la Ville une contribution financière de 10 000 \$ pour chaque unité manquante.

La contribution est calculée de la façon suivante :

$\left(65 - \begin{array}{c} \text{Nombre d'unités} \\ \text{abordables} \\ \text{réalisées} \end{array} \right) * \quad X \quad 10\,000 \$$

* Ne peut être plus petit que 0

La contribution financière doit être déposée sous forme de chèque visé, auprès du directeur de la Direction de l'habitation de la Ville, au plus tard 10 jours suivant le délai de 6 mois précédemment mentionné.

Îlot Ste-Ann phase 2 et îlot Peel Phase 3

3.2 Le Promoteur s'engage à ce qu'un minimum de 15 % de tous les logements de l'îlot Ste-Ann phase 2 et de l'îlot Peel Phase 3 soit des logements abordables.

3.3 La construction de ces logements abordables est garantie par un montant de 10 000 \$ par unité de logement en vertu d'une lettre de garantie bancaire irrévocable en faveur de la Ville, conforme au modèle en Annexe 4, à être déposée simultanément avec la demande de permis de construction pour chacun des immeubles ou chacune des phases du Projet.

Le montant de chaque garantie sera calculé de la façon suivante :

$\left(\text{Nombre de logements à la demande de permis} \quad X \quad 15 \% \right) * \quad X \quad 10\,000 \$$

* Résultat arrondi à l'unité la plus près.

La construction des unités abordables n'a pas à être réalisée dans la même séquence

que le dépôt des garanties. Les unités abordables peuvent être réparties selon la préférence du Promoteur à l'intérieur des phases 2 de l'îlot Ste-Ann et 3 de l'îlot Peel.

Le Promoteur pourra requérir annuellement, à la date anniversaire de la signature de la présente entente, la réduction du montant de la garantie pour les unités de logements abordables louées ou vendues.

4- Garantie bancaire

Toute lettre de garantie bancaire que le Promoteur doit remettre à la Ville, en faveur de cette dernière, doit être émise par une institution financière dûment autorisée. Telle lettre de garantie doit être irrévocable et encaissable sur le territoire de la ville de Montréal, à première demande, nonobstant tout litige entre le Promoteur et la Ville et doit indiquer qu'elle sera encaissable par la Ville si le Promoteur est en défaut de renouveler telle lettre de garantie bancaire au moins 30 jours précédant son échéance ou s'il ne respecte pas tous les engagements auxquels il a souscrit.

5- Aliénation

L'aliénation de la Propriété ou d'une partie de celle-ci ne nécessite pas le consentement de la Ville. Lorsque le Promoteur procède à une telle aliénation, il demeure responsable des obligations prévues à la présente à moins qu'il cède à l'acheteur toutes ces obligations et que l'acheteur s'engage envers la Ville à remplir ces obligations, en regard de la Propriété ou de la partie de la Propriété faisant l'objet de l'aliénation.

Le Promoteur sera, dès le jour où le contrat d'aliénation entrera en vigueur, dégagé de toute responsabilité eu égard aux obligations assumées par l'acheteur, sans qu'il soit nécessaire de poser quelque geste que ce soit, sauf de fournir au Directeur de l'Habitation de la Ville (i) une copie du contrat d'aliénation dûment signé et (ii) les lettres de garantie bancaire exigibles aux termes de la présente, garantissant les engagements de l'acheteur. Advenant l'aliénation d'une partie seulement et non de la totalité de la Propriété, le montant de chacune des lettres de garantie bancaire sera ajusté en conséquence. Nonobstant toute aliénation à l'acheteur, le Promoteur demeure responsable des obligations qui n'ont pas été assumées par l'acheteur en regard de la partie de la Propriété n'ayant pas fait l'objet d'une aliénation.

Il est entendu que la vente d'une unité de logement résidentielle est exclue de la portée du présent article.

6- Reconnaissance de dette

Le Promoteur convient qu'en cas de défaut de déposer à la Ville les lettres de garanties bancaires décrites aux présentes, il se reconnaît débiteur d'une somme équivalente auprès de la Ville.

7- Non respect des délais

Advenant que le Promoteur ne respecte pas un ou plusieurs délais mentionnées à la présente, la Ville pourra, à sa seule discrétion, soit (i) prolonger le délai en question, auquel cas les délais subséquents seront ajustés en conséquence et tous les termes et

conditions de la présente demeureront en vigueur, sans modification, pendant la période de prolongation, soit (ii) exercer tout les recours qui lui sont disponibles dans un tel cas.

8- Intervention

À la présente intervient : Société en commandite Griffintown II (ci-après l'« Intervenant »), agissant par son seul commandité, 9215-4665 Québec inc., lui-même représenté aux fins des présentes par Serge Goulet, son président, dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration dont copie est jointe en Annexe 1 à la présente.

Par la présente, l'Intervenant confirme à la Ville qu'il a cédé aux Mandants ses droits et obligations découlant de l'Entente initiale, relativement au Projet. Il confirme également à la Ville que les Mandants se sont engagés à respecter toutes et chacune des obligations qui incombent à l'Intervenant aux termes de l'Entente initiale, relativement au Projet.

En conséquence, l'Intervenant demeure responsable envers la Ville de toutes obligations découlant de l'Entente initiale, relativement aux parties de la Propriété qui n'auraient pas fait l'objet d'une cession de droits en faveur des Mandants, le cas échéant, ainsi que de toutes obligations relativement au Projet qui n'auraient pas été assumées par les Mandants, le cas échéant.

9- Dispositions diverses

9.1 La présente lettre d'engagement est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

9.2 La présente lettre d'engagement lie le Promoteur, les Mandants, l'Intervenant, leurs successeurs et leurs ayants cause.

Par : 
Serge Goulet, président

Devimco Développement inc. pour
SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 1)
SEC Griffintown II Phase II (Condo - Tour 2)
SEC Griffintown II Phase II (Tour 3)
SEC Griffintown II Phase III Bloc I
SEC Griffintown II Phase III Bloc II

Par : 
Société en commandite Griffintown II,
agissant par son seul commandité, 9215-4665 Québec inc.,
lui-même représenté par Serge Goulet, président

Annexe 1 : Documents

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE
RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de

DEVIMCO DÉVELOPPEMENT INC.

(ci-après désignée la « Société »)

«STRATÉGIE D'INCLUSION DE LOGEMENTS ABORDABLES

IL EST RÉSOLU :

QUE la Société soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer un engagement de stratégie d'inclusion de logements abordables pour la Ville de Montréal concernant le projet de construction de logements sur l'îlot Ste-Anne et l'îlot Peel dans le secteur de Griffintown, le tout selon les termes et modalités prévus au projet d'engagement soumis au conseil d'administration pour fins d'approbation (l'« Engagement »);

QUE le projet d'Engagement soit, et il est par les présentes, approuvé;

QUE Serge Goulet, administrateur et dirigeant de la Société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer un Engagement substantiellement en les mêmes forme et teneur que ledit projet d'Engagement soumis aux administrateurs et approuvé par ceux-ci aux termes de la présente résolution et à y apporter toute telle modification qu'il jugera appropriée, à sa seule discrétion; sa signature à toute telle modification devant être interprétée comme liant la Société;

QUE tout administrateur ou dirigeant de la Société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer tout document, à poser tout geste et à faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à son entière discrétion, afin de donner effet à la présente résolution.»

Le soussigné, Serge Goulet, secrétaire de la Société, certifie que la résolution qui précède a été dûment adoptée par le conseil d'administration de la Société le 31 mai 2016, qu'elle est présentement en vigueur, et a plein effet.

Brossard, ce 31 mai 2016


SERGE-GOULET

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE
RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9215-4665 QUÉBEC INC.
(le **Commandité**)

AGISSANT À TITRE DE COMMANDITÉ
de
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRIFFINTOWN II
(la **Société en commandite**)

«STRATÉGIE D'INCLUSION DE LOGEMENTS ABORDABLES

IL EST RÉSOLU :

QUE la Société en commandite soit, et elle est par les présentes, autorisée à intervenir à un engagement de stratégie d'inclusion de logements abordables pour la Ville de Montréal concernant le projet de construction de logements sur l'îlot Ste-Anne et l'îlot Peel dans le secteur de Griffintown, le tout selon les termes et modalités prévus au projet d'engagement soumis au conseil d'administration pour fins d'approbation (l'« Engagement »);

QUE le projet d'Engagement soit, et il est par les présentes, approuvé;

QUE Serge Goulet, administrateur et dirigeant de la Société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer un Engagement substantiellement en les mêmes forme et teneur que ledit projet d'Engagement soumis aux administrateurs et approuvé par ceux-ci aux termes de la présente résolution et à y apporter toute telle modification qu'il jugera appropriée, à sa seule discrétion; sa signature à toute telle modification devant être interprétée comme liant la Société;

QUE tout administrateur ou dirigeant de la Société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer tout document, à poser tout geste et à faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à son entière discrétion, afin de donner effet à la présente résolution.»

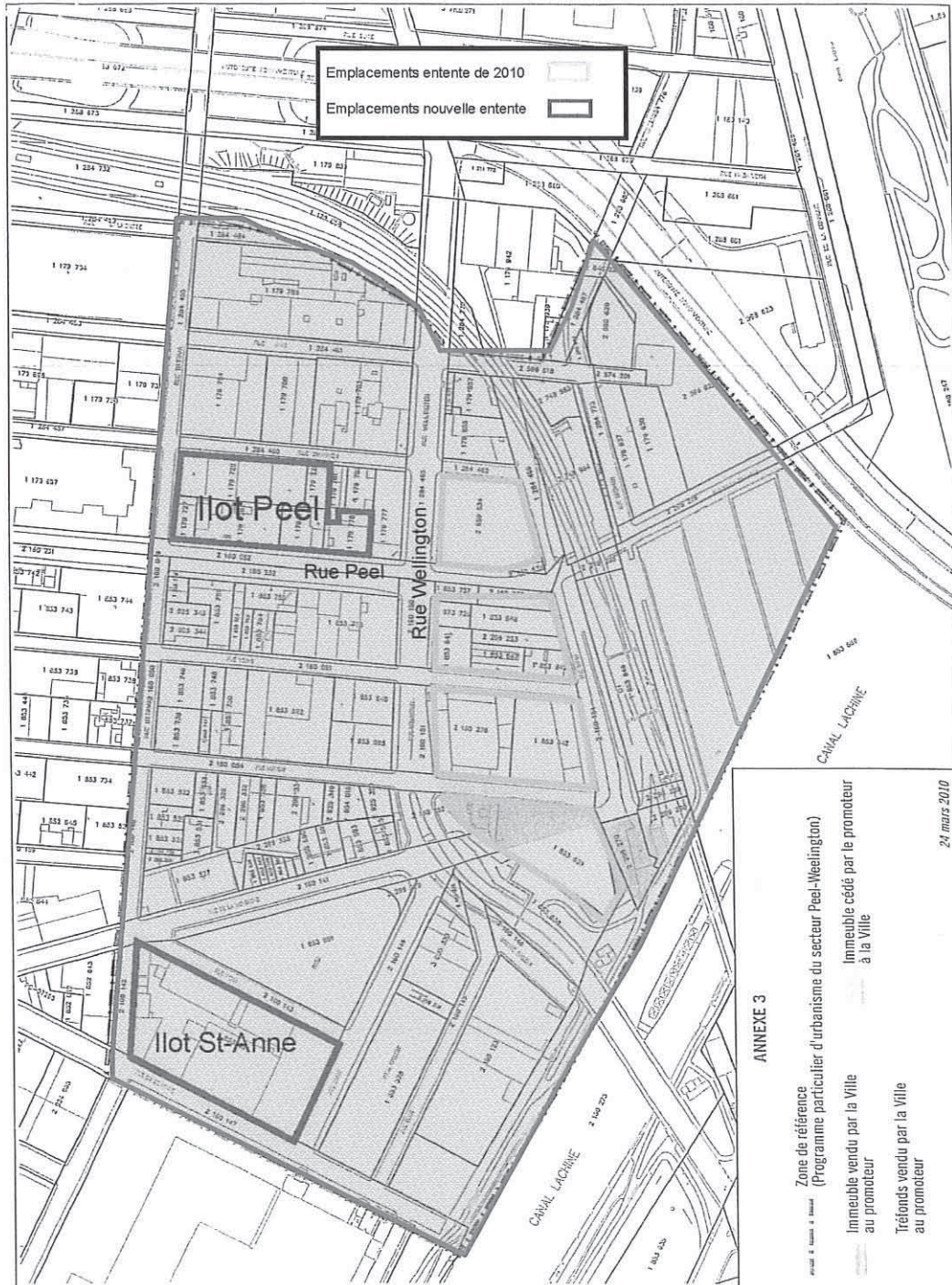
Le soussigné, Serge Goulet, président de la Société, certifie que la résolution qui précède a été dûment adoptée par le conseil d'administration de la Société le 31 mai 2016, qu'elle est présentement en vigueur, et a plein effet.

Brossard, ce 31 mai 2016



SERGE GOULET

Annexe 2 : Plan 2
Zone de référence



Annexe 3 : Définitions

Logement

Une pièce ou une suite de pièces servant ou destinées à servir de domicile à une ou plusieurs personnes, où l'on peut préparer et consommer des repas et dormir, et comportant des installations sanitaires composées d'au moins un W.-C., d'une baignoire ou d'une douche, d'un lavabo et d'un évier de cuisine. Les chambres à coucher doivent être fermées et posséder une fenêtre.

Logements abordables

Les logements abordables peuvent être offerts en vente ou en location.

Logements vendus

- Logement de type studio, dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 4 de l'article 4 des Règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) ou Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 200 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre;
- Logement d'une chambre à coucher, dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe c) du paragraphe 4° de l'article 4 des règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) **ou** Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 250 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre;
- Logement de deux chambres à coucher, dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe b) du paragraphe 4° de l'article 4 des règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) **ou** Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 280 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre;
- Logement de trois chambres à coucher, d'une superficie intérieure habitable d'au moins 96 m², dont le prix de vente incluant les taxes ne doit pas dépasser le plus élevé des montants prévus au sous-paragraphe d) du paragraphe 4° de l'article 4 des règlements suivants : Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) **ou** Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Actuellement, ce montant est de 360 000 \$, étant entendu qu'il peut être modifié de temps à autre.

Les prix de vente des projets faisant l'objet d'une certification LEED ou Novoclimat peuvent être majorés du plus élevé des montants prévus soit au Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) ou au Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035). Ces règlements peuvent être modifiés ou remplacés de temps à autre. Actuellement la majoration des projets LEED est de 5 000 \$ et celle pour les projets Novoclimat est de 2 500 \$.

Dans l'éventualité où le Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété (03-168) et le Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035) étaient abrogés sans être remplacés, les prix de vente susmentionnés seront automatiquement indexés selon l'indice des prix à la consommation compilé par Statistique Canada (IPC), pour la région de Montréal, au 1^{er} janvier de chaque année suivant l'abrogation, étant entendu que le prix ne sera jamais ajusté à la baisse.

Logements loués

Loyers abordables maximaux de référence, sans services, valides en 2016.

1. 773 \$ pour un logement studio
2. 927 \$ pour un logement d'une chambre à coucher
3. 1 043 \$ pour un logement de 2 chambres à coucher
4. 1 237 \$ pour un logement de 3 chambres à coucher

Il est entendu que les loyers de référence maximums ci-dessus mentionnés seront augmentés annuellement de 2% au 1^{er} janvier de chaque année à compter de la date de signature des présentes. Le propriétaire pourra aussi utiliser toute nouvelle grille de loyer que la Ville de Montréal pourrait rendre disponible de temps à autre.

Le taux d'indexation de 2 % s'appliquera également aux loyers payables pour les 5 années qui suivent la date à laquelle l'immeuble est prêt pour l'usage auquel il est destiné. À cet effet, le propriétaire devra fournir à la Ville de Montréal une copie du bail de départ ainsi qu'un addenda au bail, signé par les deux parties, stipulant qu'en cas de renouvellement du bail, la hausse maximale annuelle pour cette période de 5 ans ne pourra excéder 2 %.

Annexe 4 : Modèle de lettre de garantie bancaire

VOLET LOGEMENTS ABORDABLES

En-tête institution bancaire
(DATE)

Lettre de garantie irrévocable

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Nous, (institution bancaire), établissons ce jour en faveur de la Ville de Montréal et pour le compte de (nom de la compagnie), une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle pour le montant de _____ dollars (_____ \$).

Le montant total ou partiel de cette lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle sera payable à la Ville de Montréal, sur demande écrite signée du Directeur de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, attestant que le montant réclamé par la Ville de Montréal est dû en raison du non-respect d'un des engagements auxquels (nom de la compagnie) a souscrit en matière de réalisation de logements abordables, en regard de la phase _____ du projet immobilier à réaliser sur le lot x xxx xxx du cadastre du Québec, connu comme étant le site _____.

Notre lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle demeurera en vigueur pour douze (12) mois à partir de la date de son émission. Elle vous sera également payable sur présentation d'une demande écrite signée par le Directeur de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal attestant que (nom de la compagnie) a fait défaut de remettre à la Ville de Montréal trente (30) jours avant l'expiration des présentes, une nouvelle lettre de garantie renouvelée ou amendée irrévocable et inconditionnelle qui demeurera en vigueur pour une période additionnelle de douze (12) mois et comportant les mêmes modalités et le même montant que la présente lettre.

Notre responsabilité à l'égard de cette lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle ne dépassera pas le montant maximal de _____ dollars (_____ \$). Le montant de cette lettre sera payable sans que nous cherchions à vérifier les termes de l'entente vous donnant le droit de faire votre demande et sans donner suite à toute réclamation du proposant.

Les dispositions de la présente lettre de garantie décrivent toutes les modalités de notre engagement.

Toute correspondance ou demande devra être adressée par écrit à (succursale de la banque ou la caisse populaire où l'encaissement peut être demandé, qui doit être située sur le territoire de la Ville de Montréal) et devra faire référence à notre lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle numéro _____.

Signataire autorisé

Service des affaires juridiques
Direction des affaires civiles -Division du droit contractuel
Ville de Montréal
775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9

À l'attention de Me Patrick Fluet

Objet : Attestation d'Ententes de mandat dans le cadre des Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal

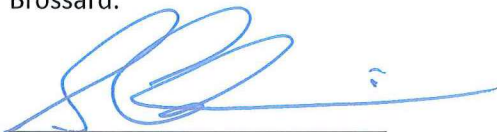
Me Fluet,

La présente s'inscrit dans le cadre des Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal (la « **Ville** ») et, plus particulièrement, en ce qui concerne les projets de construction de logements résidentiels sur l'îlot Ste-Ann et l'îlot Peel dans le secteur Griffintown.

À ce titre, le soussigné confirme et atteste sous son serment d'office de l'existence, de la teneur et de la véracité de chacune des ententes de mandat intervenues entre Devimco Développement inc. (le « **Mandataire** »), et Société en commandite Griffintown II Phase II (Condo - Tour 1), Société en commandite Griffintown II Phase II (Condo - Tour 2), Société en commandite Griffintown II Phase II (Tour 3), Société en commandite Griffintown II Phase III Bloc I et Société en commandite Griffintown II Phase III, Bloc II (les « **Mandants** »), par lesquelles les Mandants autorisent le Mandataire à conclure avec la Ville toute entente, incluant l'Entente concernant les engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, et que tels mandats sont, en date des présentes, non-révoquées et toujours en vigueur.

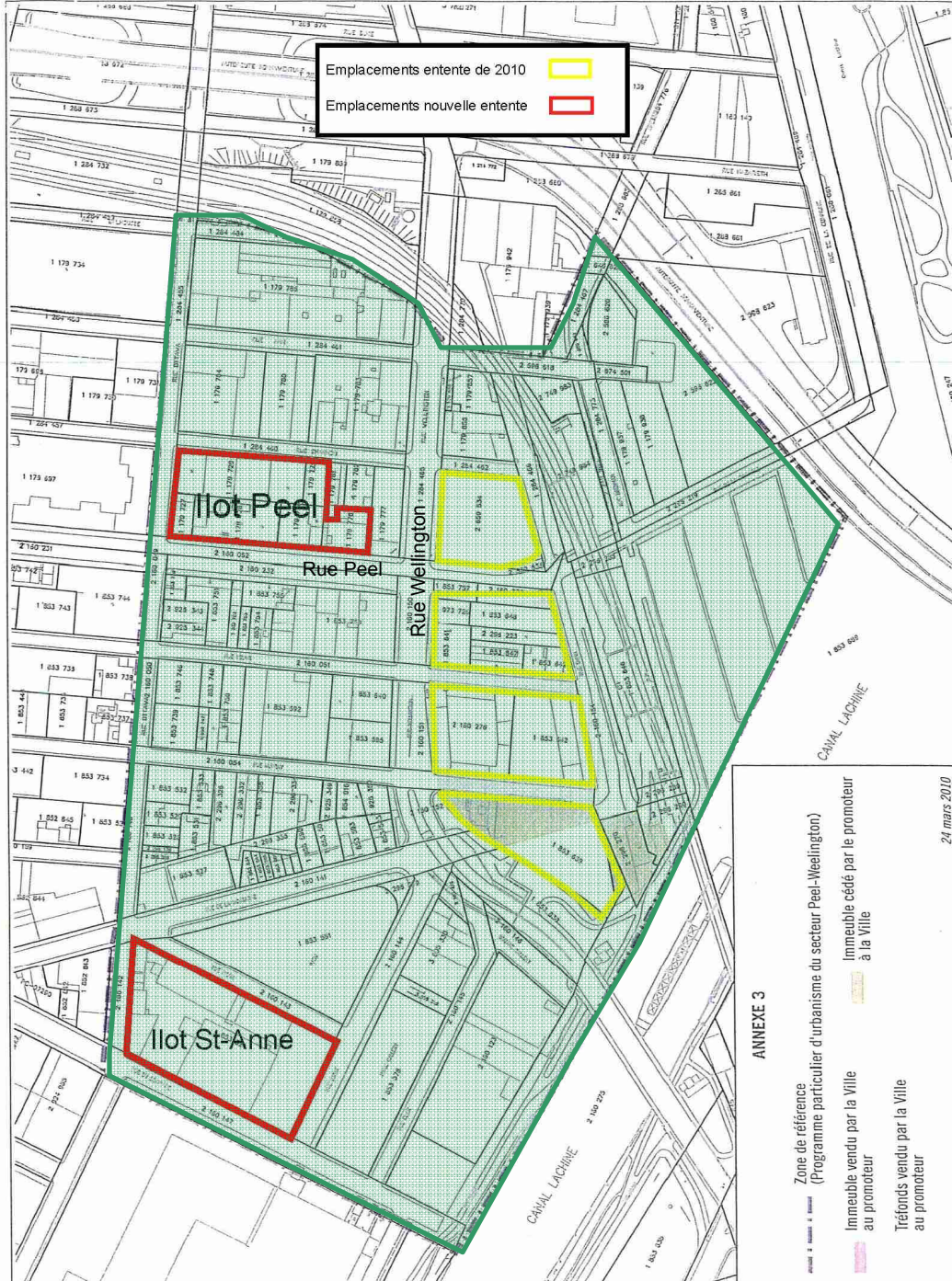
En conséquence, aux termes desdites ententes de mandat, le Mandataire est dûment autorisé à lier les Mandants envers la Ville pour la signature et l'exécution de l'Entente concernant les engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, sans aucune ratification ou autre formalité de la part des Mandants.

En foi de quoi, le soussigné a signé sous son serment d'office, ce 31 mai 2016, en la ville de Brossard.

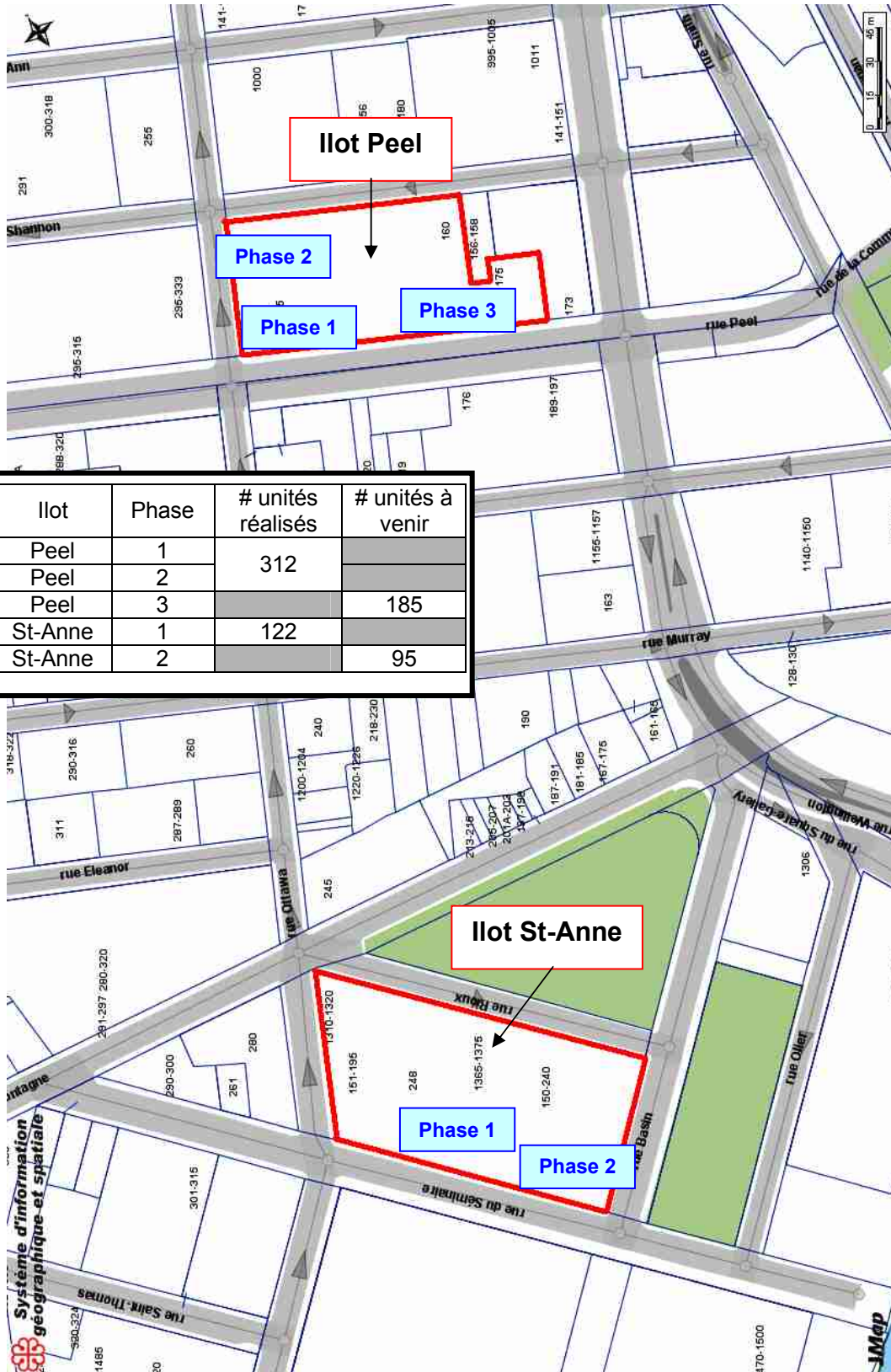


Me Sylvain Choinière, Directeur Affaires juridiques
No. Avocat 268599-0

Zone de référence



Ilots Peel et St-Anne



Ilot	Phase	# unités réalisés	# unités à venir
Peel	1	312	
Peel	2		
Peel	3		185
St-Anne	1	122	
St-Anne	2		95



ACCORD DE DÉVELOPPEMENT

(Projet Griffintown II – Phase I)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* et par ~~M. Erik Santoro, directeur~~ dûment autorisé (e) à cette fin par la résolution du Conseil d'arrondissement du Sud-Ouest;

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET : **DEVIMCO INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les Compagnies* (Québec), ayant son siège au 2700, boulevard Laurier, bureau 3200, à Québec, province de Québec G1V 4K5, ici représentée et agissant par M. Serge Goulet, coprésident, dûment autorisé (s) aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée à une réunion tenue le 24 jour de mars deux mille dix (2010), copie de ladite résolution demeurant annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable par les parties;

Ci-après nommée le « **Promoteur** »

ATTENDU que le Promoteur est titulaire d'options d'achat irrévocables, dûment acceptées par les propriétaires concernés, sur des terrains dont l'emplacement est approximativement délimité au nord et à l'ouest par la rue Wellington, à l'est par la rue Shannon et au sud par la rue Smith, dans la Ville de Montréal (Arrondissement du Sud-ouest) et sur le lot 1 853 592 du cadastre du Québec, tel que plus précisément montré sur le plan joint au présent Accord comme Annexe « 1 » (ci-après le « **Site** »);

ATTENDU que le Promoteur projette de réaliser sur le Site un complexe immobilier à usage mixte pouvant comprendre plusieurs Composantes tel que cette notion est définie ci-après (ci-après le « **Projet** »);

ATTENDU que le Projet est géographiquement découpé en cinq (5) quadrilatères respectivement désignés comme étant les ilots 8 à 11, à développer par le Promoteur, et l'immeuble vendu à la Ville pour les Logements Sociaux et Communautaires, tels que montrés à l'Annexe 2;

ATTENDU que dans le cadre de la réalisation du Projet, le Promoteur a réuni un groupe d'investisseurs dont il fait lui-même partie afin d'acquérir le Site, d'y démolir les

immobilisations en place (sauf en ce qui concerne le lot 1 853 592), de procéder à la réhabilitation environnementale de celui-ci puis de vendre des droits de propriété superficielle devant respectivement recevoir les composantes résidentielles, commerciales ou de bureaux (ci-après le « **Partenariat Fonds de Terrains** »);

ATTENDU que le Promoteur entend déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la mise en œuvre du Projet en harmonie avec la communauté et la Ville, le tout selon les modalités du présent Accord;

ATTENDU que le rôle du Promoteur dans le cadre du Projet sera celui d'agir comme coordonnateur du plan d'ensemble du Projet et d'assumer certaines obligations plus amplement décrites ci-après;

ATTENDU que le Promoteur détient à cet effet un mandat de développement de la part du Partenariat Fonds de Terrains;

ATTENDU que dans le cadre de ce mandat, le Promoteur doit lotir le Site en plusieurs parcelles verticales (ci-après les « **Lots** ») destinées notamment à recevoir les logements, les commerces ou les bureaux du Projet (ci-après les « **Composantes** »);

ATTENDU que les Lots correspondant aux diverses Composantes seront vendus par le Partenariat Fonds de Terrains à des tiers acquéreurs (ci-après les « **Tiers Propriétaires** ») qui se chargeront respectivement du développement des Composantes sur leurs Lots respectifs;

ATTENDU que le Promoteur devra obtenir de chaque Tiers Propriétaire, au moment de l'acquisition d'un Lot, qu'il signe une convention par laquelle il accepte et assume toutes les obligations du Promoteur qui découlent du présent Accord, uniquement en regard de ce Lot;

ATTENDU que le Promoteur sera libéré des obligations assumées par tout Tiers Propriétaire, le tout aux conditions stipulées à l'article 12 du présent Accord;

ATTENDU que le Site fait l'objet du Règlement 04-047-063 modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047) afin d'y introduire le programme particulier d'urbanisme Griffintown secteur Peel-Wellington;

ATTENDU que le Site est situé à l'intérieur du secteur de l'agglomération de Montréal désigné comme le centre-ville dans le Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

ATTENDU que le Site est assujéti au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement du Sud-ouest (RCA07 22014);

ATTENDU que le Projet sera assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'Arrondissement (RCA07 22019);

ATTENDU que les caractéristiques du Projet respectent plusieurs critères de performance importants en matière de développement durable, notamment par sa localisation centrale dans une zone urbaine à revitaliser, la mixité des fonctions, la mixité sociale, la densification du territoire et la présence de moyens de transport alternatifs à l'auto;

ATTENDU que le Projet répond aussi à certains critères relatifs aux transports, à l'économie locale et au milieu sociocommunautaire;

ATTENDU que les Parties désirent convenir des modalités relatives à la création de nouveaux parcs et places publiques et à l'embellissement de certaines rues au bénéfice de la Ville et de ses citoyens ainsi que des termes et conditions de certains échanges immobiliers à intervenir entre la Ville et le Promoteur;

ATTENDU que la Ville est soucieuse de fournir des services et un environnement de qualité à sa population;

ATTENDU que le présent Accord remplace et résilie l'accord de développement du projet Griffintown adopté par le conseil d'agglomération le 30 avril 2008 par la résolution CG08 0205.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

SECTION 1 **INTERPRÉTATION ET DÉFINITIONS**

- 1.1 Le préambule et les annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 font partie intégrante du présent Accord;
- 1.2 Les mots suivants ont la signification qui leur est donnée au présent article, à moins que cette signification ne soit clairement incompatible avec la disposition dans laquelle le mot est employé ou à moins d'une stipulation expresse à l'effet contraire :

« **Accord** » : l'accord de développement faisant l'objet de la présente convention;

« **Arrondissement** » : l'arrondissement du Sud-ouest, tel que défini à l'Annexe B de la *Charte de la Ville de Montréal* (L. R. Q., chapitre C-11.4);

L'expression « **déployer ses meilleurs efforts** » employée dans le présent Accord, signifie la conduite qui serait normalement attendue d'une personne normale placée dans les mêmes circonstances et agissant avec diligence, mais dont ne découle aucune obligation de résultat;

« **Directeur** » : le Directeur général adjoint du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville ou ses représentants;

« **Logement** » : une pièce ou un ensemble de pièces servant ou destinées à servir de domicile à une ou plusieurs personnes, où l'on peut préparer et consommer des repas et dormir, et comportant des installations sanitaires;

« **Logements Abordables** » : logements comportant :

- une chambre à coucher ou un loft, d'une superficie minimale de 56 mètres carrés, dont le prix de vente ne doit pas dépasser le montant prévu (200 000 \$) au sous-paragraphe a) du paragraphe 4^o de l'article 4 du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), tel qu'il peut être modifié de temps à autre; ou
- deux chambres à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 72 mètres carrés, dont le prix de vente ne doit pas dépasser le montant prévu (265 000 \$) au sous-paragraphe b) du paragraphe 4^o de l'article 4 du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), tel qu'il peut être modifié de temps à autre; ou
- trois chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 96 mètres carrés, dont le prix de vente ne doit pas dépasser le montant prévu (295 000 \$) au sous-paragraphe d) du paragraphe 4^o de l'article 4 du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), tel qu'il peut être modifié de temps à autre; ou
- qui, s'ils sont locatifs, ont été loués pour la première année, moyennant un loyer mensuel sans services d'un montant maximum de, selon le cas: pour un studio d'une superficie minimale de 44 mètres carrés 640,00 \$, pour un logement d'une chambre à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 56 mètres carrés 750,00 \$, pour un logement de 2 chambres à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 72 mètres carrés : 900,00 \$, pour un logement de 3 chambres à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 96 mètres carrés : 1 070,00 \$, pour un logement de 4 chambres à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 108 mètres carrés : 1 235,00 \$. Il est entendu que les loyers maximums ci-dessus mentionnés seront augmentés selon l'indice fixé annuellement par la Régie du logement à compter de la date de la signature des présentes. Ce taux d'indexation s'appliquera également aux loyers payables pour les 4 années suivant l'expiration de la première année complète de location de chaque logement concerné;

« **Logements Sociaux et Communautaires** »: les logements faisant partie d'un projet de construction d'immeuble d'un organisme à but non lucratif, de l'Office municipal d'habitation de Montréal, d'une coopérative d'habitation, de la Ville de Montréal ou d'une société paramunicipale, réalisé dans le cadre

d'un programme d'habitation sociale mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec;

«**MDDEP** » : le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

« **Obligations du Promoteur** » : les engagements pris par le Promoteur aux termes du présent Accord;

« **Obligations des Tiers Propriétaires** » : les Obligations du Promoteur qui seront assumées par les Tiers Propriétaires en vertu du présent Accord;

« **SMVTP** » : le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville;

« **SITE** » : le Service infrastructures, transports et environnement de la Ville;

« **Zone de Référence** » le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Griffintown-Secteur Peel-Wellington et délimité à l'Annexe 1 par une ligne pointillée, excluant toutefois le Site.

SECTION 2 **DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

2.1 Logements Sociaux et Communautaires

2.1.1 Sous réserve du paragraphe 2.1.6, le Projet doit comporter 206 unités de Logements Sociaux et Communautaires en tenant compte de la construction prévue d'un hôtel sur l'îlot no 10; si l'hôtel est remplacé par des logements, le nombre d'unités de Logements Sociaux et Communautaires sera de 221;

2.1.2 Le Promoteur s'engage à vendre ou à faire en sorte que soit vendu à la Ville le lot 1 853 592 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Montréal, avec les bâtisses y dessus érigées et sujet aux baux annexés aux présentes en liasse comme Annexe 5; cette dernière s'engage à acheter ce lot au prix de deux millions quatre-vingt-un mille sept cent dix-sept dollars et trente-six cents (2 081 717,36 \$), étant entendu que ce prix sera augmenté du montant des droits de mutation payés par le Promoteur pour acquérir ledit Lot advenant que la Ville l'achète directement de ce dernier. La Ville s'engage à l'acheter, avant le 30 avril 2011, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires à telle acquisition. Si la Ville achète directement ce lot du propriétaire actuel, elle le fera aux conditions prévues à l'option d'achat en vigueur le liant au Promoteur. En pareil cas, la Ville remboursera à ce dernier tous les dépôts, imputables ou non au prix de vente, que ce dernier aura eu à

payer au propriétaire pour conclure et maintenir en vigueur cette option, la somme des montants du prix de vente payé par la Ville et de celui des dépôts remboursés ne devant pas excéder le prix total convenu de deux millions quatre vingt un mille sept cents dix-sept dollars et trente-six cents (2 081 717,36 \$);

- 2.1.3 Les Parties conviennent que le lot décrit au paragraphe 2.1.2 permet la construction de 275 unités de Logements Sociaux et Communautaires, soit un excédent de 69 ou de 54 Logements Sociaux et Communautaires, selon qu'il y ait ou non construction d'un hôtel. Cet excédent sera crédité au Promoteur dans les accords de développement pour les phases à venir, à l'intérieur de la Zone de référence, étant entendu que la Ville ne versera au Promoteur aucune somme d'argent quant à cet excédent si aucun autre accord n'était conclu dans l'avenir;
- 2.1.4 Si la Ville devient propriétaire du lot décrit au paragraphe 2.1.2, elle prend, à sa charge, tous les coûts de réfection ou de construction des infrastructures publiques requises de même que la décontamination dudit terrain en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) (« LQE »). Le lot acquis par la Ville ne peut servir qu'à la construction de Logements Sociaux et Communautaires;
- 2.1.5 Malgré ce qui précède, si la Ville n'a pas acquis le lot décrit au paragraphe 2.1.2 dans le délai y prévu, pour des motifs qui ne dépendent pas du Promoteur, ce dernier sera libéré de son obligation de le lui vendre ou de faire en sorte que lui soit vendu ce lot. Si, par ailleurs, le Promoteur n'était pas en mesure, pour quelque motif qui relève de lui, de permettre à la Ville d'acquiescer ledit lot dans le délai prévu au présent article, il s'engage à lui vendre, sur demande, un autre lot permettant, au moins, la construction du nombre d'unités de Logements Sociaux et Communautaires convenu au paragraphe 2.1.1. Dans une telle éventualité, le lot offert par le Promoteur en remplacement de celui décrit au paragraphe 2.1.2 devra être situé dans un lieu acceptable à la Ville et son prix de vente ne pourra en aucun cas excéder 12 000,00 \$ par logement qui pourra y être construit, le lot étant vendu après démolition de tout bâtiment qui pourrait s'y trouver, le cas échéant, et après sa décontamination. Les Logements Sociaux et Communautaires du Projet seront exclusivement localisés sur le terrain montré à l'Annexe 2 ou, le cas échéant, sur l'autre terrain visé au présent paragraphe;
- 2.1.6 La seule obligation du Promoteur, à l'égard des Logements Sociaux et Communautaires, en vertu du présent Accord, est de vendre ou de permettre que soit vendu à la Ville le lot décrit au paragraphe 2.1.2 ou le cas échéant, un autre terrain, dans les conditions prévues au paragraphe 2.1.5. En aucun cas, le Promoteur n'est tenu de construire des Logements Sociaux et Communautaires en vertu du présent Accord et le crédit qui lui est consenti au paragraphe 2.1.3 sera maintenu, même si

tels Logements Sociaux et Communautaires n'étaient pas construits sur le Site, notamment si la Ville n'achète pas le lot tel que prévu au paragraphe 2.1.5.

2.2 Logements Abordables

- 2.2.1 Le Promoteur s'engage à construire dans le cadre du Projet deux cent six (206) Logements Abordables, correspondant à dix-huit virgule sept pour cent (18,7 %) du nombre total d'unités résidentielles prévues dans chaque Composante dédiée aux logements construits à l'intérieur du Projet;
- 2.2.2 Il est entendu que l'obligation du Promoteur stipulée aux présentes s'accomplira Composante par Composante, c'est-à-dire que le Promoteur devra intégrer dans chaque Composante, dédiée aux logements, dix-huit virgule sept pour cent (18,7 %) de Logements Abordables. Advenant que le nombre de Logements Abordables construits par le Promoteur excède la proportion exigée de dix-huit virgule sept pour cent (18,7 %) dans le cadre de la construction d'une Composante donnée, il est entendu que l'excédent pourra être comptabilisé au profit de ce dernier dans le cadre de la construction des prochaines Composantes dédiées aux logements que le Promoteur construira dans le cadre du Projet;
- 2.2.3 Le Promoteur doit remettre à la Ville à la date de la délivrance des permis autorisant la construction de chacune des Composantes dédiées aux logements, une lettre de garantie bancaire en faveur de la Ville, telle que décrite à l'article 11 du présent Accord, dont le montant sera égal au montant obtenu en multipliant par 10 000,00 \$ le nombre d'unités de Logements Abordables à être construites par le Promoteur à l'intérieur de la Composante concernée afin de respecter son obligation décrite au paragraphe 2.2.1;
- 2.2.4 Advenant la vente de certaines Composantes du Projet à des Tiers Propriétaires, le Promoteur devra dans le cadre de telle vente inclure une obligation de construire des Logements Abordables, dont le nombre devra correspondre à l'obligation stipulée au paragraphe 2.2.1 ci-haut relativement à chacune des Composantes dédiées aux logements qui seront construites sur les lots vendus. Le Tiers Propriétaire devra au surplus s'engager à fournir à la Ville toute lettre de garantie bancaire exigible du Promoteur conformément au paragraphe qui précède;
- 2.2.5 Chacune des lettres de garantie bancaire requise en vertu de la présente section 2 doit demeurer en vigueur jusqu'à la vente ou la location de toutes les unités de Logements Abordables à l'intérieur de la Composante visée par celle-ci et ce, conformément aux paramètres de

qualification des Logements Abordables définis au paragraphe 1.2 des présentes.

SECTION 3
VENTES D'IMMEUBLES APPARTENANT À LA VILLE
ET AU PROMOTEUR ET CESSIONS

3.1 Ventes et détermination du prix de vente

A- Vente par la Ville au Promoteur

3.1.1 La Ville s'engage à vendre au Promoteur, sur demande de ce dernier, selon les modalités prévues aux présentes :

3.1.1.1 le terrain montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe 3, étant entendu que les Parties procéderont à établir la superficie et la juste valeur marchande de ce terrain avant la transaction;

3.1.1.2 l'un ou l'autre ou la totalité des tréfonds des rues Murray, Shannon, et Young, compris entre les rues Wellington et Smith. Les tréfonds faisant l'objet du présent paragraphe sont montrés au plan joint comme Annexe « 3 » aux présentes; sous réserve des conditions prévues au paragraphe 3.2;

3.1.1.3 un emplacement, en tréfonds, situé sous l'emprise d'une voie publique attenante au Site aux fins d'installation d'un équipement de géothermie au bénéfice du Projet, à la condition que l'emplacement et la superficie de ce tréfonds soient acceptables à la Ville;

3.1.1.4 si le Promoteur n'acquiert pas les tréfonds visés au présent paragraphe dans les dix (10) ans de la signature du présent Accord, la Ville sera libérée de son obligation de les lui vendre.

B- Vente à la Ville par le Promoteur

3.1.2 Selon les modalités prévues aux présentes, le Promoteur s'engage à vendre à la Ville l'édifice décrit au paragraphe 3.1.2.1 et s'engage à vendre ou à faire en sorte que soit vendu à celle-ci le lot décrit au paragraphe 3.1.2.2, la Ville s'engageant à les acquérir:

3.1.2.1 L'ancien édifice du Canadien National qui servait autrefois de tour de contrôle de même que le terrain à ses abords immédiats (partie du lot 2 296 290 mesurant approximativement 5 622 pi²), au prix de deux cent trente-cinq mille dollars (235 000,00 \$) sous réserve de l'ajustement prévu ci-après quant à la réhabilitation environnementale des sols et du bâtiment (ci-après « la réhabilitation », étant entendu que le Promoteur s'engage à procéder à celle-ci conformément au paragraphe 3.5 ci-après. À cet effet, le Promoteur devra fournir, à la Ville et à ses frais, dans les trente (30) jours suivant la date des présentes, une étude de caractérisation établissant le coût estimé des travaux de réhabilitation.. La Ville devra, au plus tard le quinze (15) juin deux mille dix (2010), confirmer au Promoteur qu'elle accepte cette étude ainsi que l'estimation des coûts qu'elle comporte ou, sinon, soumettre au Promoteur sa propre évaluation du coût estimé des travaux de la réhabilitation. Si les Parties, agissant raisonnablement, conviennent de telle estimation, le montant de celle-ci sera ajouté au prix de vente ci-haut mentionné. Si, par contre, la Ville n'accepte pas l'évaluation comprise dans l'étude de caractérisation remise par le Promoteur et que sa propre évaluation des coûts de la réhabilitation est supérieure à un coût de quarante dollars (40,00 \$) le pied carré, ou que les parties conviennent que ces coûts sont supérieurs à cette somme, la Ville se réserve le droit de ne pas acheter l'édifice, à moins que le Promoteur accepte d'assumer la portion de tels coûts qui excède quarante dollars (40,00 \$) le pied carré. Dans l'éventualité où l'évaluation comprise dans l'étude de caractérisation diffère de l'évaluation de la Ville mais qu'aucune des deux évaluations n'est supérieure à quarante dollars (40,00 \$) le pied carré et que les parties n'arrivent pas à une entente, le prix de vente ci-haut mentionné sera ajusté à la hausse d'un montant équivalant au coût réel des travaux de la réhabilitation assumé par le Promoteur sans jamais toutefois dépasser un coût de quarante dollars (40,00 \$) le pied carré. Tout excédent sera à la charge du Promoteur. Une fois la réhabilitation complétée par le Promoteur, à la satisfaction de la Ville, pièces justificatives à l'appui, cette dernière lui versera avec diligence, le solde de prix de vente correspondant, selon le cas, au montant de l'estimation convenue, à celui du coût réel des travaux de la réhabilitation ou à un coût de réhabilitation de quarante dollars (40,00 \$) le pied carré. Les Parties reconnaissent que, si elles conviennent d'une estimation au préalable du coût de la réhabilitation inférieur à quarante dollars (40,00 \$) le pied carré, le montant de cette estimation constitue un montant forfaitaire et, qu'en conséquence, la portion du prix de vente correspondant à celui-ci

ne fera l'objet d'aucun ajustement, tant à la hausse qu'à la baisse, en fonction des coûts réels assumés par le Promoteur à cet effet.

3.1.2.2 Le lot 1 853 592 au prix de deux millions quatre-vingt-un mille sept cent dix-sept dollars et trente-six cents (2 081 717,36 \$), avant le trente (30) avril deux mille onze (2011), conformément au paragraphe 2.1.2.

Le présent paragraphe 3.1.2 ne peut, en aucun cas, être interprété comme permettant au Promoteur de céder à la Ville des options d'achat qu'il détient ou détiendrait sur les lots que la Ville doit acquérir de celui-ci. Le présent alinéa s'applique aussi à l'autre lot que le Promoteur devrait vendre à la Ville dans les circonstances prévues au paragraphe 2.1.5. Toutefois, la Ville pourra acheter directement du propriétaire.

C - Cession gratuite à la Ville par le Promoteur

3.1.3 Le Promoteur convient de céder gratuitement à la Ville, selon les modalités prévues aux présentes, les terrains montrés à l'Annexe 3, comme étant parties du Lot 1 853 639 avec le bâtiment y dessus érigé (Square Gallery), ainsi que le lot 2 296 270;

3.1.4 La Ville reconnaît qu'en lui cédant, à fins de parc, les terrains décrits au paragraphe 3.1.3 du présent Accord, le Promoteur satisfait, à l'avance, à toute obligation, relative aux parcs, qui pourrait, le cas échéant, découler de l'application du Règlement sur les opérations cadastrales (RRVM c-O.1) sur les ilots 8, 9, 10 et 11. Dès que la cession des terrains précités sera complétée, la Ville s'engage à payer, au Promoteur, le nombre de pieds carrés cédés par ce dernier, à fins de parc, en excédent du nombre de pieds carrés représentant dix pour cent (10 %) de la superficie totale des ilots 8, 9, 10 et 11, au prix de quatre-vingt-cinq dollars (85,00 \$) le pied carré.

D - Paiement

3.1.5 Les prix de vente des lots visés à la présente Section seront payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.

3.2 Tréfonds – conditions de vente

3.2.1 Le présent engagement de la Ville à vendre les tréfonds des tronçons des rues mentionnées ci-avant est conditionnel à ce que le Promoteur soit propriétaire de tous les lots, adjacents à un côté de chacun des tronçons

des rues visées, à la date à laquelle le Promoteur requerra de la Ville la vente des tréfonds;

3.2.2 Il est par ailleurs entendu que les paragraphes 3.3 et 3.4 ci-après seront applicables à la vente d'un tréfonds par la Ville au Promoteur, en faisant, le cas échéant, les adaptations nécessaires;

3.2.3 L'acte de vente d'un tréfonds devra au moins comprendre l'obligation pour le Promoteur:

3.2.3.1 de conclure, avec les compagnies d'utilités publiques, y compris la Commission des Services électriques de la Ville de Montréal, toutes les ententes nécessaires pour le déplacement des utilités publiques rendues nécessaires par les travaux en tréfonds du Promoteur;

3.2.3.2 à ses frais, d'enlever les infrastructures souterraines municipales, d'obturer les raccordements existants, de payer l'achat et l'installation des bornes d'incendie dans la mesure où de tels travaux sont rendus nécessaires par les travaux en tréfonds du Promoteur. Si le Promoteur se porte acquéreur du tréfonds de la rue Shannon, celui-ci devra au surplus payer les modifications au réseau d'aqueduc, rendues nécessaires par les travaux du Promoteur, dans ce tréfonds. Les travaux mentionnés précédemment devront être effectués conformément aux exigences du SITE et selon les normes en usage à la Ville, étant entendu que les Parties déploieront leurs meilleurs efforts pour retenir les solutions les moins coûteuses possible. Pour plus de précision, ces questions seront soumises au comité de coordination prévu au paragraphe 8.5;

3.2.3.3 de soumettre à la Ville, pour approbation, les plans et devis démontrant, notamment, que la structure peut supporter le poids des véhicules susceptibles de circuler et de stationner dans la rue;

3.2.3.4 d'imperméabiliser, à ses frais, la surface supérieure de la structure au moyen d'une membrane et d'assurer un drainage de la fondation de la voie publique située au-dessus du tréfonds de façon à éviter toute accumulation d'eau;

3.2.3.5 d'entretenir, et de maintenir à perpétuité, le bon état de la structure en tréfonds, de remplacer à ses frais, au besoin, celle-ci et la membrane du dispositif de drainage décrits au paragraphe 3.2.3.4 afin d'assurer la sécurité du public et l'intégrité de la chaussée de la rue et de sa fondation; à défaut de quoi, la Ville pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours, réaliser les travaux qu'elle juge, à son entière discrétion, nécessaires pour

assurer les fins précitées, le tout aux frais du Promoteur à la condition cependant que la Ville en ait avisé ce dernier quinze (15) jours à l'avance et que ce dernier n'ait pas débuté les travaux nécessaires dans l'intervalle;

3.2.3.6 de prendre fait et cause pour la Ville, de la défendre et de la tenir indemne de toute réclamation, toute action ou tout jugement, y compris les frais accessoires s'y rattachant, découlant directement ou indirectement des travaux que le Promoteur effectuera dans les tréfonds;

3.2.3.7 de remettre à la Ville, à tous les trois (3) ans, un rapport, préparé par un expert reconnu en semblable matière, analysant l'état de la structure en tréfonds;

3.2.3.8 d'autoriser la Ville, sur demande de celle-ci, à effectuer une inspection au besoin de la structure en tréfonds;

3.2.3.9 de renoncer à tout recours contre la Ville en cas de dommages matériels causés à la structure et à la membrane installées en tréfonds même si tels dommages résultent d'une faute de la Ville.

3.2.4 Le Promoteur devra fournir à la Ville, dès que disponible, le ou les niveaux (cotes d'altitude) des tréfonds qu'il désire acquérir de la Ville afin que cette dernière puisse préparer l'opération cadastrale requise à la vente de ces tréfonds, étant convenu que ces niveaux devront être acceptables à la Ville;

3.2.5 Le prix de vente des tréfonds sera de dix-sept dollars (17,00 \$) le pied carré pour les usages de stationnement souterrain, d'espaces techniques (incluant une centrale de géothermie) ou de passage souterrain;

3.2.6 Le prix indiqué au paragraphe 3.2.5, pour les usages qui y sont énumérés, est maintenu pendant les quatre (4) années suivant la date de la signature du présent Accord de développement. Si la vente est conclue après l'échéance de ces quatre (4) ans, alors le prix de vente des tréfonds devra être ajusté en fonction du pourcentage d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation (Région Métropolitaine de Montréal) par rapport à la valeur de cet indice à la date de signature des présentes. Si l'usage prévu est commercial, excluant l'usage de stationnement, il est convenu que la vente des tréfonds concernés par cet usage commercial se fera à la juste valeur marchande, laquelle tiendra compte du potentiel locatif de ces lieux;

3.2.7 Dans tous les cas prévus au paragraphe 3.2.6, la juste valeur marchande des tréfonds, à l'échéance du délai de quatre (4) ans, ne pourra jamais être inférieure à dix-sept dollars (17,00 \$) le pied carré.

3.3 Étude de caractérisation environnementale des propriétés vendues par la Ville au Promoteur

- 3.3.1 La Ville autorise le Promoteur, avant la signature de tout acte de vente, à effectuer sur les immeubles montrés à l'Annexe 3 des présentes, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude de caractérisation environnementale. Cette étude doit être conforme aux différents guides de caractérisation du MDDEP. Le Promoteur doit remettre ensuite les lieux dans leur état initial;
- 3.3.2 Le Promoteur s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à la tenir indemne de toute réclamation ou jugement prononcé à son encontre, y compris les frais, résultant directement ou indirectement de l'autorisation de la Ville donnée au paragraphe 3.3.1;
- 3.3.3 L'étude de caractérisation environnementale effectuée par le Promoteur devra être acceptable à la Ville et statuer, le cas échéant, sur les coûts estimés des travaux de décontamination nécessaires afin que les immeubles concernés respectent la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et ses règlements de même que les critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP pour l'usage projeté par le Promoteur. Aux fins du présent accord de développement les mots « réhabilitation » et « décontamination » comprennent soit l'élimination des sols dont les concentrations sont au-delà des valeurs prescrites dans le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains.*, soit la réhabilitation des sols par le biais d'une analyse de risque conforme aux exigences du MDDEP pour l'usage prévu;
- 3.3.4 Le prix fixé pour la vente des lots appartenant à la Ville correspondra au prix à être convenu par les parties, conformément au paragraphe 3.1.1 des présentes, moins les coûts de réhabilitation des sols, tels que reconnus par les deux parties, exception faite, aux fins de ces estimations, de tous les coûts d'excavation aux fins de construction et de transport des sols que le Promoteur devrait assumer pour réaliser son Projet, peu importe la qualité de ceux-ci, et de tous les coûts reliés à une faible capacité portante des sols. Aucun ajustement du prix de vente découlant de l'application du présent paragraphe ne pourra faire en sorte que le prix de vente d'un terrain soit inférieur à zéro dollar (0,00 \$);
- 3.3.5 Aucun autre ajustement du prix de vente ne sera effectué advenant que les coûts réels de réhabilitation des sols soient différents de ceux reconnus au moment de la vente. Malgré ce qui précède, si le Promoteur ne procédait pas à la réhabilitation des sols, la Ville se réserve le droit de lui réclamer le remboursement de la somme défalquée du prix de vente aux fins de ces travaux;

- 3.3.6 Le Promoteur s'engage à remettre à la Ville, au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin des travaux de construction des fondations d'un bâtiment sur l'immeuble ainsi vendu, un rapport préparé par un expert accrédité par le MDDEP confirmant que la réhabilitation des sols de l'immeuble concerné a été complétée, conformément aux normes de ce ministère pour l'usage projeté. La remise de ce rapport à la Ville ne peut et ne doit pas être interprétée comme une obligation de la Ville de s'assurer que la réhabilitation des sols a été faite correctement, mais a uniquement pour but de confirmer que celle-ci a été faite compte tenu de l'ajustement du prix de vente en conséquence;
- 3.3.7 Le Promoteur renonce à toute poursuite à l'encontre de la Ville s'il achète un immeuble appartenant à cette dernière sans avoir réalisé une étude de caractérisation environnementale au préalable. Il renonce à toute poursuite à l'encontre de la Ville quant à la qualité des sols malgré toute opinion ou expertise qui aurait pu lui avoir été communiquée ou transmise par la Ville.

3.4 Programme de subventions pour la réhabilitation des sols

- 3.4.1 Dans le cas où il existe un programme de subvention (ci-après nommé le « programme ») visant à financer à la réhabilitation des sols des immeubles et que les conditions dudit programme de subvention ne sont pas incompatibles avec l'échéancier ou les conditions de réalisation du Projet, le Promoteur doit déposer une demande dans le cadre du programme et compléter adéquatement toutes les démarches requises afin d'obtenir toute telle subvention;
- 3.4.2 Le Promoteur doit aviser la Ville qu'il a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme. Si le Promoteur bénéficie d'une telle subvention, il s'engage à verser à la Ville soixante-quinze pour cent (75 %) de cette aide financière, sans que cette dernière n'ait à lui en faire la demande, conservant la différence de vingt-cinq pour cent (25 %);
- 3.4.3 De plus, le Promoteur autorise la Ville à demander à l'organisme subventionnaire que la partie de cette aide financière qui lui revient lui soit versée à elle directement, et à cette fin, cède par les présentes à la Ville cette partie de l'aide financière. Advenant une vente à un Tiers Propriétaire, le Promoteur s'engage à lui faire assumer les mêmes obligations quant à une aide financière éventuelle.

3.5 Réhabilitation des immeubles cédés par le Promoteur à la Ville

- 3.5.1 Le Promoteur s'engage à réhabiliter, à la satisfaction de la Ville, les sols des immeubles qu'il lui cède gratuitement ou qu'il lui vend (à

l'exception du lot 1 853 592) et ce, conformément aux exigences du MDDEP pour l'usage prévu, à la LQE, et à les niveler à leur niveau d'origine avant que ceux-ci ne soient versés au domaine public pour fins de rues ou de parcs;

- 3.5.2 Le Promoteur pourra procéder à la réhabilitation desdits immeubles selon la méthode de son choix, laquelle devra respecter les obligations suivantes:
- 3.5.2.1 obtenir l'approbation du SITE relativement à un plan de réhabilitation et, subséquemment, obtenir l'approbation de ce plan par le MDDEP, si requis par la LQE;
 - 3.5.2.2 transmettre au SITE en format électronique tous les rapports d'études environnementales des immeubles visés et, si requis, attestés par un expert accrédité par le MDDEP;
 - 3.5.2.3 procéder, à ses frais, à l'inscription sur les immeubles visés de tous les avis de contamination, de décontamination ou de restriction d'utilisation qui pourraient être requis selon la section IV.2.1 de la LQE;
 - 3.5.2.4 faire approuver par la Ville le plan de réhabilitation de même que les mesures de contrôle ainsi que tout avis de restriction d'utilisation devant être publié sur un immeuble et ce, avant leur dépôt au MDDEP ou au Registre foncier, selon le cas;
 - 3.5.2.5 remettre à la Ville un plan « tel que construit » montrant (i) l'état des immeubles, après leur réhabilitation, (ii) les zones où des sols contaminés ont été laissés en place, (iii) le niveau de contamination de ces sols ainsi que la nature des contaminants que l'on y retrouve et (iv) une estimation des volumes de sols contaminés laissés en place;
 - 3.5.2.6 dans tous les cas où ces immeubles contiennent des sols contaminés au-delà des valeurs prescrites dans le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* et que ces sols sont retirés du Site, transmettre à la Ville le rapport de surveillance des travaux de décontamination;
 - 3.5.2.7 ne pas augmenter le passif environnemental d'un terrain à être cédé à la Ville en y déposant des sols contaminés provenant de l'excavation d'un autre terrain.
- 3.5.3 Le Promoteur autorise, en tout temps, un représentant de la Ville à être présent lors des travaux de réhabilitation pour vérifier l'avancement et la conformité de ceux-ci. Une fois les travaux de réhabilitation terminés, le Promoteur s'engage à remettre à la Ville préalablement à la cession de

l'immeuble concerné à cette dernière, un rapport préparé par un expert accrédité par le MDDEP confirmant que la réhabilitation des sols a été complétée conformément aux normes de ce ministère pour l'usage projeté et le scénario de réhabilitation retenu de même que la preuve de publication de l'avis de décontamination sur l'immeuble visé, si la publication d'un tel avis est requise.

3.6 Opérations Cadastreles

Le Promoteur et la Ville seront respectivement responsables de préparer, à leurs frais, en étroite collaboration avec les arpenteurs de l'autre partie, les plans requis pour les opérations cadastrales à être réalisées sur leurs immeubles respectifs, afin de concrétiser les transactions immobilières envisagées précédemment.

3.7 Garantie

Tous les actes de vente devant intervenir entre la Ville et le Promoteur, afin de donner effet aux dispositions des présentes, stipuleront que la vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls du Promoteur ou de la Ville selon l'identité de l'acquéreur.

3.8 Acquisitions supplémentaires potentielles et servitudes à créer pour piste cyclable

3.8.1 La Ville s'engage par les présentes à analyser la possibilité de vendre au Promoteur les tréfonds de la rue de la Montagne projetée (entre les rues Wellington et Smith) et du parc du Square Gallery (sauf sous le bâtiment qui s'y trouve), étant par ailleurs entendu que la faisabilité d'une telle vente dépend, entre autres, de la possibilité pour la Ville de planter et de maintenir des arbres au dessus de ces tréfonds;

3.8.2 Les parties reconnaissent au surplus qu'elles étudient actuellement la possibilité, eu égard aux normes et restrictions techniques exigées par la Ville, d'annuler la servitude pour l'entretien du mur sud du Tunnel Wellington, publiée sous le no 4818768 et de vendre au Promoteur une portion du lot 1 853 638 constituant une partie de l'emprise de ce Tunnel;

3.8.3 Dans l'éventualité où la vente mentionnée au paragraphe 3.8.2 était conclue, les dispositions des paragraphes 3.1 et suivants trouveront application. De plus, il est convenu que cet acte de vente devrait au moins prévoir la création de toutes les servitudes requises pour permettre le maintien sur les terrains des services existants d'utilités publiques à moins d'entente autre entre les parties. Le Promoteur pourra déplacer à ses frais, sur avis favorable du Directeur du SITE, conformément aux plans et devis approuvés par ces derniers, la piste cyclable située en bordure du Pont Wellington. Le cas échéant, le Promoteur devra remettre, à la fin des travaux, une attestation d'un professionnel reconnu,

acceptable au Directeur du SITE confirmant que les travaux ont été faits conformément aux plans et devis.

3.9 Modalités applicables aux ventes et aux cessions des terrains

- 3.9.1 Les Parties conviennent que s'il est donné suite, en tout ou en partie, aux transactions ci-avant décrites par un acte d'échange, cet acte d'échange sera rédigé et reçu devant le notaire choisi par le Promoteur et ce, aux entiers frais du Promoteur, incluant trois (3) copies de l'acte pour la Ville, que la transaction soit conclue ou non;
- 3.9.2 Toute transaction, le cas échéant, autre qu'un échange, sera aux frais de l'acquéreur, incluant trois (3) copies de l'acte pour l'autre partie;
- 3.9.3 Le Promoteur reconnaît que tout projet d'acte préparé par son notaire devra être approuvé, préalablement à sa signature, par le Service des affaires juridiques de la Ville et ce, avant sa présentation aux autorités compétentes;
- 3.9.4 Les Parties aux présentes prendront possession de leurs immeubles respectifs à la signature des actes les concernant;
- 3.9.5 Les Parties aux présentes prendront à leur charge, à compter de la date de signature des différentes transactions immobilières concernées, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales qui pourront être imposées sur leurs immeubles respectifs.

SECTION 4
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Recherche et innovation

- 4.1 Le Promoteur s'engage à :
 - 4.1.1 reconnaître le leadership de l'École de technologie supérieure (ci-après l'« ETS ») en matière de développement durable et d'institution phare de l'arrondissement du Sud-ouest;
 - 4.1.2 faire participer des étudiants de l'ETS à l'élaboration, à la conception et à la réalisation du Projet dans le cadre du programme coopératif de l'ETS;
 - 4.1.3 déployer ses meilleurs efforts dans la conclusion d'une alliance stratégique avec l'ETS afin de favoriser l'implantation à l'intérieur du Projet d'entreprises ayant des champs d'activités communs avec l'ETS

et faire la promotion auprès de ces futurs locataires des avantages de la proximité d'une main d'œuvre jeune et de formation supérieure.

Gestion de l'énergie

4.2 Le Promoteur s'engage à :

- 4.2.1 construire des bâtiments ayant une performance énergétique supérieure d'au moins dix pour cent (10 %) aux normes en vigueur fixées par le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB), et à déployer ses meilleurs efforts afin d'atteindre un ratio de vingt pour cent (20 %);
- 4.2.2 privilégier l'utilisation de l'énergie passive et de l'énergie latente;
- 4.2.3 s'assurer que la consommation énergétique des bâtiments provienne d'énergie propre (hydroélectricité) et de sources renouvelables (géothermie, solaire, etc.) dans un pourcentage plus élevé que le gaz naturel;
- 4.2.4 privilégier l'utilisation d'appareils d'éclairage à haute performance et l'exploitation de la lumière naturelle;
- 4.2.5 privilégier les appareils électroménagers dans les logements qui sont certifiés Energy Star lorsque le Tiers Propriétaire en assure la fourniture.

Nuisance sonore

4.3 Le Promoteur s'engage à :

- 4.3.1 déployer ses meilleurs efforts dans la conception architecturale afin de prévenir et d'atténuer le bruit et notamment à:
 - 4.3.1.1 favoriser la conception des constructions de manière à limiter la propagation du bruit, notamment dans les logements, les cours et les terrasses résidentielles;
 - 4.3.1.2 choisir des matériaux en façade d'une performance acoustique efficace afin d'augmenter le niveau d'isolement extérieur dans les immeubles; et à
 - 4.3.1.3 porter une attention particulière aux climatiseurs, aux thermopompes et autres équipements techniques.

Gestion de l'eau

4.4 Le Promoteur s'engage à :

- 4.4.1 privilégier l'utilisation de systèmes et d'appareils économisant l'eau provenant du réseau d'aqueduc;
- 4.4.2 gérer les eaux de pluie de manière à diminuer l'impact sur le réseau municipal conformément aux normes de la Ville;
- 4.4.3 utiliser une partie des eaux de pluie pour l'irrigation des espaces verts sur le sol et sur les toits, et à tenter, dans la mesure du possible, que telle irrigation sur les toits ne se fasse qu'au moyen des eaux de pluie.

Verdissement et réduction des îlots de chaleur urbaine

4.5 Le Promoteur s'engage à :

- 4.5.1 construire les toits adjacents à un espace résidentiel habitable de manière à ce que les occupants puissent les végétaliser;
- 4.5.2 prévoir des espèces végétales adaptées au milieu et dont l'entretien n'exige pas l'usage de pesticides;
- 4.5.3 privilégier l'utilisation de couvertures et de murs extérieurs réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse.

Gestion des matières résiduelles

4.6 Le Promoteur s'engage à :

- 4.6.1 favoriser la réutilisation des matériaux de démolition et le recyclage des matériaux inutilisables;
- 4.6.2 privilégier, à condition égale, l'utilisation de matériaux de fabrication locale, et autant que possible, des matériaux de certification environnementale;
- 4.6.3 intégrer dans la conception et dans la gestion des bâtiments un programme de recyclage et de récupération des matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et déchets ultimes) et construire les espaces nécessaires, dont certains communautaires si possible, à cette fin.

SECTION 5 TRANSPORT

5.1 La Ville s'engage à:

- 5.1.1 informer la Société de transport de Montréal du Projet de façon à sensibiliser celle-ci à l'importance de maintenir un service de transport en commun adéquat pendant et après la construction du Projet dans l'axe de la rue Peel et desservant le Site, le centre-ville ainsi que le Vieux-Montréal, et ce, qu'un tramway soit ou non mis en service dans le même tracé;
- 5.1.2 faire des représentations auprès de Stationnement de Montréal pour l'implantation de stations BIXI dans le Site.

5.2 Le Promoteur s'engage à:

Centre de gestion des déplacements

- 5.2.1 intervenir, avant le trente et un (31) décembre deux mille dix (2010), à une entente cofinancée à parts égales entre la Ville et le Promoteur, avec un centre de gestion des déplacements, sous réserve que les conditions financières lui soient acceptables, pour favoriser l'usage de transport en commun et des transports actifs dans le site du Projet, plus particulièrement pour mettre en place les mesures du Plan de gestion des déplacements et faire le suivi de l'efficacité de ces mesures durant une période n'excédant pas dix (10) ans.

Stationnement

- 5.2.2 faire des démarches auprès d'organismes offrant un service d'auto partage afin de les encourager à offrir un service au sein du Projet;
- 5.2.3 sous réserve du paragraphe 12.1, exiger de chaque Tiers Propriétaire à qui il cède un ou des Lot(s), qu'il assume les obligations du Promoteur en regard de ce qui suit et qu'il s'engage à:

Vélo

- 5.2.3.1 privilégier l'aménagement de stationnements pour vélos, de casiers et de douches aux principaux pôles d'emplois du Projet;

Transport en commun

- 5.2.3.2 remettre aux nouveaux résidents une trousse de mobilité fournie par la (les) société(s) de transport, afin de promouvoir l'usage du transport en commun et des transports actifs;

5.2.3.3 offrir à tout employeur, pendant l'année qui suit la première occupation d'une Composante, une subvention de cinquante pour cent (50 %) du coût des cartes mensuelles de transport en commun aux nouveaux travailleurs dont la principale place de travail se situe à l'intérieur du Projet et ce, pour une période de six (6) mois;

5.2.3.4 offrir une subvention de cinquante pour cent (50 %) du coût d'une carte mensuelle de transports en commun durant les six premiers mois pour chaque nouveau logement loué ou vendu et non pourvu d'une place de stationnement;

Stationnement

5.2.3.5 réserver des espaces de stationnement desservant des usages non résidentiels au covoiturage, à l'auto partage, aux microvoitures et aux véhicules éco-énergétiques selon les besoins;

5.2.3.6 séparer le prix du stationnement du coût de vente ou de location des logements.

Circulation

5.2.4 fournir à ses frais à la Ville, une étude de circulation couvrant tout le Projet, à la satisfaction des Parties.

Gare de tramway

5.2.5 aménager et entretenir une aire d'attente intérieure dans les bâtiments bordant la rue Peel, au sud de la rue Wellington, pour les usagers du futur tramway. Cette aire d'attente devra être aménagée dans les six (6) mois qui suivront la construction des quais; elle aura une superficie de deux cents (200) mètres carrés, comprendra potentiellement une activité commerciale accessoire conforme au zonage en vigueur, elle sera chauffée, comportera des bancs, sera adjacente à une vitrine donnant sur la rue Peel et elle sera ouverte durant les heures d'exploitation du tramway, étant entendu que le présent engagement est conditionnel à ce que:

5.2.5.1 soit déposée au plus tard le premier (1^{er} décembre) deux mille dix (2010) la deuxième phase d'étude du projet (étude de faisabilité) consistant en l'analyse détaillée des profils d'insertion du tramway sur les différents tronçons de la première ligne en tenant compte du contexte et des contraintes locales ainsi que des paramètres de conception du Projet, laquelle deuxième phase d'étude devra conclure à la faisabilité du projet de tramway, notamment sur la rue Peel, entre Wellington et Smith (ci-après « tronçon Peel) ». Afin que la présente condition soit dûment

respectée, la Ville devra communiquer par écrit au Promoteur qu'elle accepte les conditions de cette seconde partie de l'analyse de faisabilité et qu'elle enclenche toutes les démarches relatives à la préparation et à la rédaction de la troisième phase de l'analyse de faisabilité concernant les coûts de réalisation du projet de tramway;

5.2.5.2 débutent les travaux de construction de la ligne de tramway comprenant le tronçon Peel le ou avant le trente et un (31) décembre deux mille treize (2013);

5.2.5.3 les quais soient construits sur la rue Peel, au sud de Wellington, dans les deux (2) ans suivant la date du début de la construction de la ligne de tramway et ce, à une distance d'au plus cinquante (50) mètres des bâtiments du Projet bordant le tronçon Peel et que la ligne de tramway sur ce tronçon soit mise en service au plus tard à l'échéance de ce délai:

SECTION 6 **AUTRES ENGAGEMENTS**

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Le Promoteur s'engage à:

- 6.1 tenir une rencontre avec le Centre de Services Expertise et Développement de la Prévention du Service de Sécurité incendie de Montréal, avant de compléter les plans et devis d'un bâtiment afin de prévenir les situations à risque;
- 6.2 climatiser les espaces communs (excluant les corridors et sorties de secours) des bâtiments ou parties de bâtiments prévus pour loger des personnes âgées.

SECTION 7 **ARCHÉOLOGIE, PATRIMOINE ET HISTOIRE**

Archéologie

Le Promoteur s'engage à:

- 7.1 compléter l'«Étude de potentiel archéologique et planification d'interventions archéologiques au terrain» effectuée en septembre deux mille sept (2007) par la firme Ethnoscop dont un plan de localisation des zones;

- 7.2 réaliser les interventions archéologiques dans les secteurs d'étude et figurant au tableau de l'Annexe 4;
- 7.3 Pour les terrains à être versés dans le domaine public de la Ville et pour les tréfonds qu'il entend acquérir, le Promoteur s'engage à:
 - 7.3.1 effectuer, à ses frais, des suivis archéologiques tels que requis;
 - 7.3.2 réaliser des fouilles archéologiques, si celles-ci s'avèrent nécessaires, sous la supervision d'un spécialiste. Les coûts des interventions archéologiques visées, de même que ceux des autres interventions requises, le cas échéant, par le SMVTP, y compris les coûts de supervision et à l'exclusion de ceux de mise en valeur de biens, seront à la charge du Promoteur;
 - 7.3.3 déployer, avec la Ville, ses meilleurs efforts afin que les biens recueillis lors des fouilles soient mis en valeur dans un lieu à déterminer;
- 7.4 Pour les ilots 8, 9, 10 et 11 à être développés par le Promoteur montrés à l'Annexe 2, le Promoteur s'oblige à accomplir les actions ci-après ou à exiger de chaque Tiers Propriétaire, à qui il cède un ou des Lot(s), qu'il s'engage à:
 - 7.4.1 effectuer, à ses frais, des suivis archéologiques tels que requis;
 - 7.4.2 réaliser des fouilles archéologiques, si celles-ci s'avèrent nécessaires, sous la supervision d'un spécialiste. Les coûts des études et fouilles visés au présent paragraphe, de même que ceux des autres fouilles requises, le cas échéant, par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine où qu'elles soient, y compris les coûts de supervision et à l'exclusion de ceux de mise en valeur de biens, seront à la charge du Promoteur immobilier;
 - 7.4.3 déployer, avec la Ville, ses meilleurs efforts afin que les biens recueillis lors des fouilles soient mis en valeur dans un lieu à déterminer.
- 7.5 Tous les biens recueillis sur le domaine public de la Ville à l'occasion des fouilles archéologiques demeureront la propriété de la Ville et devront lui être remis par le Promoteur au plus tard trente (30) jours suivant la fin des fouilles archéologiques, à moins qu'une entente intervienne entre les Parties à cet effet;
- 7.6 Lors de la cession des terrains à des fins de parcs, le Promoteur s'engage à céder gratuitement, à la Ville, pour qu'elle le restaure et l'aménage, l'ancien chalet du parc Square Gallery, d'une valeur de remplacement de un million huit cent mille dollars (1 800 000,00 \$), à titre indicatif, selon l'évaluation faite par l'expert du Promoteur. Il est entendu que l'usage futur de ce bâtiment devra être compatible avec le Projet et son environnement immédiat;

- 7.7 La Ville se portera acquéreur de l'édifice du Canadien national mentionné au paragraphe 3.1.2.1, selon les modalités y prévues, au plus tard le trente (30) novembre deux mille dix (2010), étant entendu que le Promoteur a l'entière responsabilité de mener les négociations avec le propriétaire de l'édifice pour arriver à conclure cette transaction et qu'il déploiera ses meilleurs efforts afin d'obtenir la date la plus tardive possible pour la clôture de cette transaction postérieurement au trente (30) novembre deux mille dix (2010). La Ville s'engage de plus à restaurer l'enveloppe du bâtiment dans les délais prévus au paragraphe 8.1 et à lui donner une vocation compatible avec le Projet et son environnement immédiat

Histoire

- 7.8 Le Promoteur et la Ville conviennent d'étudier la possibilité d'utiliser le domaine public, la gare, le bâtiment du CN et celui du Square Gallery pour y intégrer des éléments du patrimoine, de l'histoire des transports (tramway, train, canal) et du quartier.

SECTION 8 **AMÉNAGEMENT DES PARCS, DES PLACES PUBLIQUES ET DU DOMAINE PUBLIC**

- 8.1 La Ville procédera, à ses frais, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction des Composantes, par le Promoteur, à l'aménagement du domaine public, montré, à titre indicatif seulement, aux plan et perspectives de l'Annexe 6, en date de janvier deux mille dix (2010) préparés par la firme Urban Soland, paysage urbain, ainsi qu'au remplacement des infrastructures souterraines, si la Ville est d'avis qu'un tel remplacement est requis. Advenant que la Ville souhaite modifier le projet d'aménagement illustré à l'Annexe 6, et délimité à l'Annexe 2 sous le vocable « rue, parc et place publique », elle s'engage à consulter le Promoteur pour ce faire et à réaliser un aménagement d'une qualité comparable à celui envisagé initialement à l'Annexe 6;
- 8.2 La Ville transmettra au Promoteur les plans d'aménagement de chacun des parcs et places publiques. Les données de ces plans d'aménagement devront être prises en compte par le promoteur et intégrées aux plans de réhabilitation, peu importe la méthode de réhabilitation choisie;
- 8.3 La Ville s'engage à installer, à ses frais, sur le Site, et à fournir au Promoteur pour installation dans le pavillon de présentation du Projet, avant juin deux mille dix (2010) des panneaux illustrant les propositions d'aménagement du domaine public;
- 8.4 Le Promoteur s'engage, après entente avec le CN, à aménager, à ses frais, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon l'échéancier du Projet, la portion

du talus du CN situé au sud de la rue Smith, et montrée à l'Annexe 2 des présentes.

Comité de coordination

- 8.5 Est constitué un Comité de coordination des travaux composé de trois (3) représentants de la Ville, dont un (1) représentant du SMVTP, un (1) représentant du SITE et un (1) représentant de l'Arrondissement et trois (3) représentants du Promoteur;
- 8.6 Le Comité de coordination des travaux soutient la réalisation du Projet, à tous égards, et des infrastructures, des parcs, des places publiques et du domaine public. Il doit, entre autres, assister le Promoteur, au besoin, dans le cadre de ses démarches pour la délivrance des divers permis, fournir l'information nécessaire afin de préciser les modalités d'application de l'Accord, revoir la conception des travaux sur le plan technique et architectural, préciser la délimitation des parcs et des emprises de rues, recommander à la Ville et au Promoteur des révisions du calendrier de réalisation des travaux, tant d'infrastructures, des parcs et des places publiques, que les travaux immobiliers réalisés par le Promoteur, coordonner la réalisation des chantiers entre le Promoteur et la Ville et recommander les mesures de mitigation des impacts et de communications.

SECTION 9

CONCERTATION, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET EMPLOI

- 9.1 Le Promoteur s'engage à conclure un accord de collaboration avec le Groupe RESO visant à favoriser l'embauche de résidents locaux par les entreprises qui occuperont éventuellement le Projet, la relocalisation des entreprises existantes dans le secteur couvert par le Projet à l'intérieur de sites de substitution situés à proximité de celui-ci ainsi que la coordination et le maintien d'un programme de formation de la main d'œuvre. L'accord de collaboration à intervenir entre le Promoteur et le Groupe RESO prévoira au surplus une contribution à être versée par le Promoteur au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) dans le cadre de l'atteinte des objectifs mentionnés ci-avant;
- 9.2 Le Promoteur s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'accueillir, sur le Site, un centre de la petite enfance afin de répondre aux besoins des résidents et des travailleurs;
- 9.3 Le Promoteur s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin de collaborer avec le Centre de santé et de services sociaux local afin d'étudier les besoins et de favoriser l'implantation d'un point de service ou d'une clinique médicale sur le Site;

- 9.4 Le Promoteur s'engage à effectuer un don au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) à un organisme du milieu (arrondissement du Sud-ouest) qu'il désignera.

SECTION 10

CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET ET PHASES SUBSÉQUENTES

- 10.1 Le Promoteur s'engage à déployer ses meilleurs efforts, considérant notamment les conditions du marché, pour débiter la construction du premier bâtiment compris dans le Projet en deux mille dix (2010) et à terminer le Projet au plus tard en deux mille dix-sept (2017). Le Projet du Promoteur comprendra approximativement mille cent (1 100) unités résidentielles réparties sur les îlots 8 à 11.
- 10.2 Si le Promoteur réalise de nouveaux projets dans la Zone de Référence, il s'engage à conclure avec la Ville un nouvel accord de développement pour chaque nouveau projet, lequel accord pourra répondre à des demandes des deux Parties et devra leur être acceptable, mais étant entendu que par les présentes la Ville et le Promoteur conviennent que cet accord prévoira notamment les engagements suivants :

Logements Sociaux et Communautaires

- 10.2.1 l'obligation pour le Promoteur de vendre à la Ville ou à un organisme désigné par le Directeur de l'habitation du Service du Patrimoine et de la mise en valeur du territoire de la Ville (le « Directeur de l'habitation »), un terrain, situé dans la Zone de Référence, permettant la construction d'un nombre de Logements Sociaux et Communautaires correspondant à quinze pour cent (15 %) du nombre total d'unités résidentielles du projet. La localisation et le prix de ce terrain devront avoir été préalablement acceptés par la Ville;

ou à la demande du Promoteur,

- 10.2.2 l'obligation pour la Ville de déployer ses meilleurs efforts pour faire en sorte que les Logements Sociaux et Communautaires soient livrés à celle-ci ou à l'organisme désigné par le Directeur de l'habitation, sur une base de « clé en main », à un prix à être convenu entre les Parties;

étant entendu que les Logements Sociaux et Communautaires pourront être construits n'importe où dans la Zone de Référence et que, si aucune entente ne survient dans un délai raisonnable pour permettre la réalisation des Logements Sociaux et Communautaires sur une base de « clé en main », le Promoteur devra respecter son obligation prévue au paragraphe 10.2.1;

Logements Abordables

10.2.3 l'obligation pour le Promoteur de construire un nombre de Logements Abordables correspondant à quinze pour cent (15 %) du nombre total d'unités résidentielles du projet et ce, à des conditions similaires à celles du présent Accord;

Crédit pour l'excédent des logements 10.2.1

10.2.4 l'obligation pour les Parties de convenir du nombre d'unités de Logements Sociaux et Communautaires pouvant être construites sur le terrain destiné à cette fin;

10.2.5 l'obligation pour la Ville de créditer au Promoteur toute unité de Logements Sociaux et Communautaires en excédent du nombre établi conformément au paragraphe 10.2.1 étant entendu que tel excédent sera reporté sur tout nouveau projet, diminuant d'autant l'obligation du Promoteur quant au nombre d'unités que devra comporter le nouveau projet.

SECTION 11 GARANTIE BANCAIRE

- 11.1 La lettre de garantie bancaire que le Promoteur ou un des Tiers Propriétaires, selon le cas, doit remettre à la Ville, en vertu de la section 2 (Logements Abordables) doit être émise en faveur de cette dernière, par une institution financière dûment autorisée. Cette lettre de garantie doit être irrévocable et encaissable sur le territoire de la Ville de Montréal à première demande, nonobstant tout litige entre les parties;
- 11.2 Telle lettre de garantie bancaire doit également stipuler que la Ville peut encaisser le montant de la lettre de garantie bancaire à chaque fois que le Promoteur ou le Tiers Propriétaire, selon le cas, est en défaut de respecter les engagements auxquels il a souscrit et pour lesquels il a remis une lettre de garantie bancaire;
- 11.3 Dans l'éventualité où le Promoteur ou un Tiers Propriétaire, selon le cas, omet de remettre à la Ville, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration d'une lettre de garantie bancaire fournie conformément aux présentes, une nouvelle lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle respectant les exigences ci-avant mentionnées pour garantir l'exécution des obligations devant demeurer ainsi garanties, la Ville pourra encaisser la lettre de garantie bancaire en sa possession.

SECTION 12 **CESSION DE DROITS**

- 12.1 La vente des Lots par le Promoteur à des Tiers Propriétaires ne nécessite pas le consentement de la Ville. Lorsque le Promoteur vend un ou des Lots, il doit exiger du Tiers Propriétaire qui en fait l'acquisition qu'il s'engage, envers la Ville, à respecter toutes et chacune des Obligations du Promoteur qui se rapportent uniquement aux Lots acquis (ci-après le « contrat de cession »);
- 12.2 Nonobstant toute cession à un Tiers Propriétaire, le Promoteur demeure responsable des Obligations du Promoteur qui n'ont pas été assumées par le Tiers Propriétaire. Le Promoteur sera, dès le jour où tel contrat de cession aura été dûment signé par les parties concernées, automatiquement déchargé de toute responsabilité eu égard aux obligations qui auront été ainsi assumées par le Tiers Propriétaire cessionnaire, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir quelque formalité que ce soit, sauf de fournir au SMVTP (i) une copie du contrat de cession dûment signé et (ii) toute lettre de garantie bancaire décrite au paragraphe 2.2.4 si telle lettre de garantie bancaire est exigible à l'égard du Lot acquis par ce Tiers Propriétaire;
- 12.3 Les paragraphes 12.1 et 12.2 s'appliquent à toute vente de Lot(s) par un Tiers Propriétaire à un autre Tiers Propriétaire;
- 12.4 Si le Promoteur vend l'ensemble du Site à un Tiers Propriétaire, ce dernier doit s'engager, envers la Ville, à respecter toutes et chacune des Obligations du Promoteur en vertu du présent Accord comme si ce tiers en était le signataire en lieu et place du Promoteur. Dans un tel cas, il est convenu que le Promoteur sera, dès le jour où tel contrat de cession aura été dûment signé par les parties concernées, automatiquement déchargée de toute responsabilité eu égard au présent Accord, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir quelque formalité que ce soit, sauf de fournir au SMVTP (i) une copie du contrat en vertu duquel le Tiers Propriétaire cessionnaire s'est engagé à respecter les Obligations du Promoteur et (ii) toute lettre de garantie bancaire décrite au paragraphe 2.3 si telle lettre de garantie bancaire est exigible.

SECTION 13 **MAINTIEN DES OPTIONS D'ACHAT**

Le Promoteur s'engage à poser tous les gestes nécessaires au maintien de toutes les options d'achat qu'il détient sur les ilots 8, 9, 10 et 11 afin de réaliser le Projet.

SECTION 14 **RÉSILIATION**

Si le Promoteur ou la Ville fait défaut de remplir l'une ou l'autre de ses obligations respectives prévues aux présentes (ci-après la « **Partie Défaillante** ») et ne commence pas à corriger le défaut qui lui est reproché, dans un délai raisonnable fixé en fonction de la nature du défaut et d'au moins soixante (60) jours tel que mentionné à l'avis écrit qui sera expédié à la Partie Défaillante à cet effet par l'autre partie, cette dernière pourra, en tout temps, à l'échéance de ce délai, résilier l'Accord moyennant un avis écrit de soixante (60) jours à l'intérieur duquel la Partie Défaillante pourra toujours commencer à remédier à son défaut pour éviter telle résiliation.

SECTION 15 **ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES TIERS**

Aucun engagement pris par le Promoteur en vertu du présent Accord de développement vis-à-vis des tiers ne peut être interprété comme une stipulation pour autrui, pouvant obliger la Ville et ce, notamment quant aux engagements des sections 4, 5 et 9.

SECTION 16 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Avis et district judiciaire

- 16.1 Le présent Accord est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 16.2 Tout avis ou document à être donné ou transmis, relativement aux présentes, est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous:

La Ville : à l'attention du Directeur général adjoint du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, au 303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26, en la Ville de Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, avec une copie conforme à l'attention du Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'Arrondissement, au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, province de Québec, H4C 2K4;

Le Promoteur : à l'attention du Coprésident, Serge Goulet, Devimco inc., au 6000, boulevard de Rome, bureau 410, Brossard, province de Québec, J4Y 0B6.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe « 1 » : le document intitulé « Délimitation du Site et de la Zone de référence »;
- Annexe « 2 » : le Plan montrant la zone de référence, les ilots à développer par le promoteur, l'immeuble vendu par le Promoteur pour logements sociaux, le talus à être aménagé par le Promoteur et les rues, parcs et places publiques à être aménagés par la Ville;
- Annexe « 3 » : le document intitulé : « Zone de référence, Immeuble vendu par la Ville au Promoteur, les Tréfonds vendus par la Ville au Promoteur et Immeuble cédé par le Promoteur à la Ville »;
- Annexe « 4 » : Plan de localisation des zones, des rues et des interventions archéologiques effectuées dans le secteur d'étude (*Étude de potentiel archéologique et planification d'interventions archéologiques au terrain* – effectuée en septembre 2007 par la firme Ethnoscop) et Partie du tableau du potentiel archéologique représentant le Site selon cette *Étude*;
- Annexe « 5 » : *les Baux en liasse (Bâtiment à être vendu à la Ville par le Promoteur ou le Propriétaire de ce bâtiment, situé sur le lot 853 592);*
- Annexe « 6 » : **Concept préliminaire d'aménagement du domaine public**

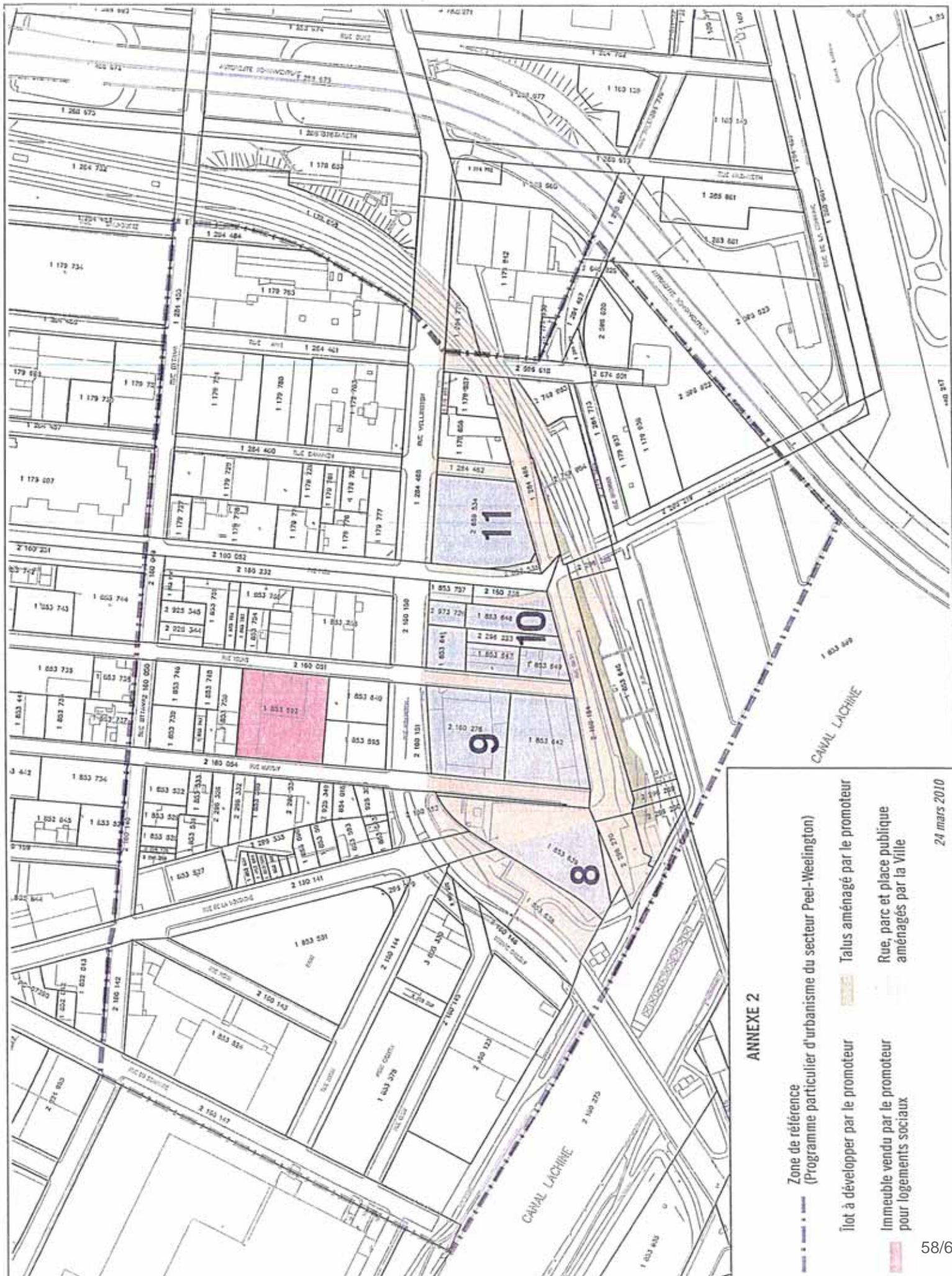
ANNEXE « 1 »

LA DÉLIMITATION DU SITE ET DE LA ZONE DE RÉFÉRENCE

ANNEXE « 2 »

PLAN MONTRANT LA ZONE DE RÉFÉRENCE

**LES ILOTS À DÉVELOPPER PAR LE PROMOTEUR, L'IMMEUBLE VENDU
PAR LE PROMOTEUR POUR LOGEMENTS SOCIAUX, LE TALUS À ÊTRE
AMÉNAGÉ PAR LE PROMOTEUR ET LES RUES, PARCS ET PLACES
PUBLIQUES À ÊTRE AMÉNAGÉS PAR LA VILLE**



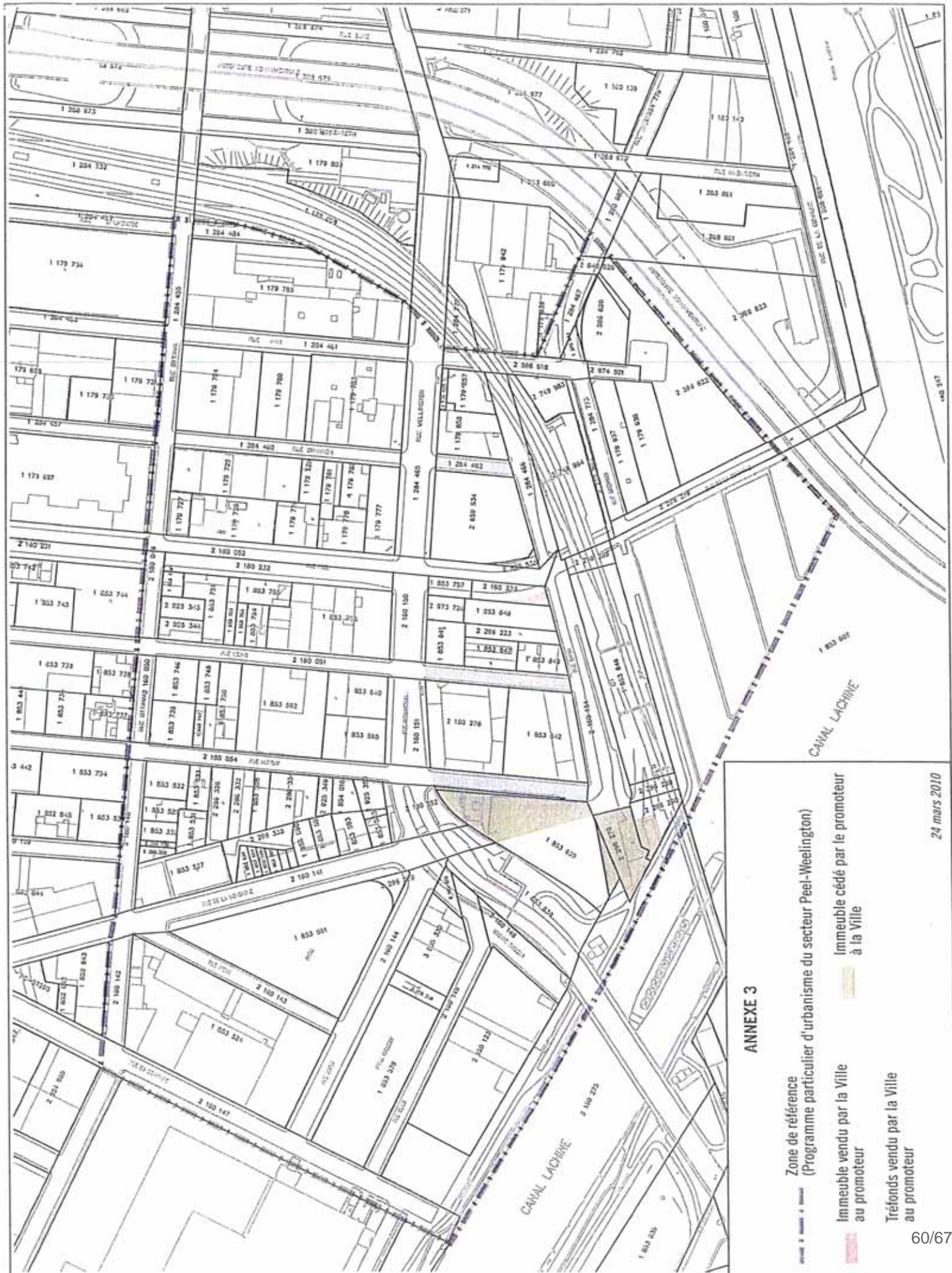
ANNEXE 2

- Zone de référence
(Programme particulier d'urbanisme du secteur Peel-Weelington)
- Îlot à développer par le promoteur
- Immeuble vendu par le promoteur
pour logements sociaux
- Talus aménagé par le promoteur
- Rue, parc et place publique
aménagés par la Ville

24 mars 2010

ANNEXE « 3 »

**IMMEUBLE VENDU PAR LA VILLE AU PROMOTEUR, LES TRÉFONDS
VENDUS PAR LA VILLE AU PROMOTEUR ET IMMEUBLE CÉDÉ PAR LE
PROMOTEUR À LA VILLE**



ANNEXE 3

Zone de référence
(Programme particulier d'urbanisme du secteur Peel-Weelington)

- Immeuble vendu par la Ville au promoteur
- Immeuble cédé par le promoteur à la Ville
- Tréfonds vendu par la Ville au promoteur

24 mars 2010

ANNEXE « 4 »
PLAN DE LOCALISATION DES ZONES

* Voir plan ci-joint

ANNEXE 4
POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE



23	Espaces délimités par la rue Murray, à l'ouest de la ligne de canal de Lachine et à rue Wellington	Édi. à 10% (5 F-41) et à 30% (Murray) à l'est (25)	Résidence des années 1850	Groupes de recherches en histoire du Québec 1995	Bâtiments en bois du 3 ^e quart du XIX ^e siècle sur 5 F-41, basés et bâtiments en maçonnerie et en bois du 3 ^e quart du XIX ^e siècle puis bâtiments en bois du dernier quart du XIX ^e siècle à l'ouest de 5 F-41. Foncière commerciale et publique.	Écrite archéologique pour poursuivre l'occupation de l'île d'origine à l'est et de l'île Bassin à l'ouest
24	Quartiers Wellington/Yourg/ Cyril-Murray	Édi. à 50% (26)			Chapelle Sainte-Anne construite en 1858 au sud. Fonction commerciale.	inventaire archéologique afin d'établir la présence de vestiges de la chapelle
25	Quartiers Wellington/Fleet/Cyril-Murray	Édi. à 50%, éléments au nord à l'ouest et au sud-est (27 et 28)			Entrepôts Basano érigés au cours des années 1860 et terminés du dernier quart du XIX ^e siècle dans la moitié est. Bâtiments en maçonnerie et en bois du dernier quart du XIX ^e siècle dans la moitié ouest. Foncière commerciale, artisanale et domestique.	inventaire archéologique pour caractériser l'occupation des lieux et documenter les modes de production de la zone.
26	Quartiers Wellington/ Cyril-Murray/Fleet	vacant (29)			Entrepôts Wellington en maçonnerie et en bois du 3 ^e quart du XIX ^e siècle sur le site d'un bâtiment du 1 ^{er} quart du XIX ^e siècle. Foncière commerciale.	inventaire archéologique pour déterminer la présence de vestiges des entrepôts et du bâtiment du 1 ^{er} quart du XIX ^e siècle

Source : Étude de potentiel archéologique et planification d'interventions archéologiques au terrain, Ethnoscop, septembre 2007, extrait de la carte p. 99 et extrait du tableau 2.

ANNEXE « 5 »

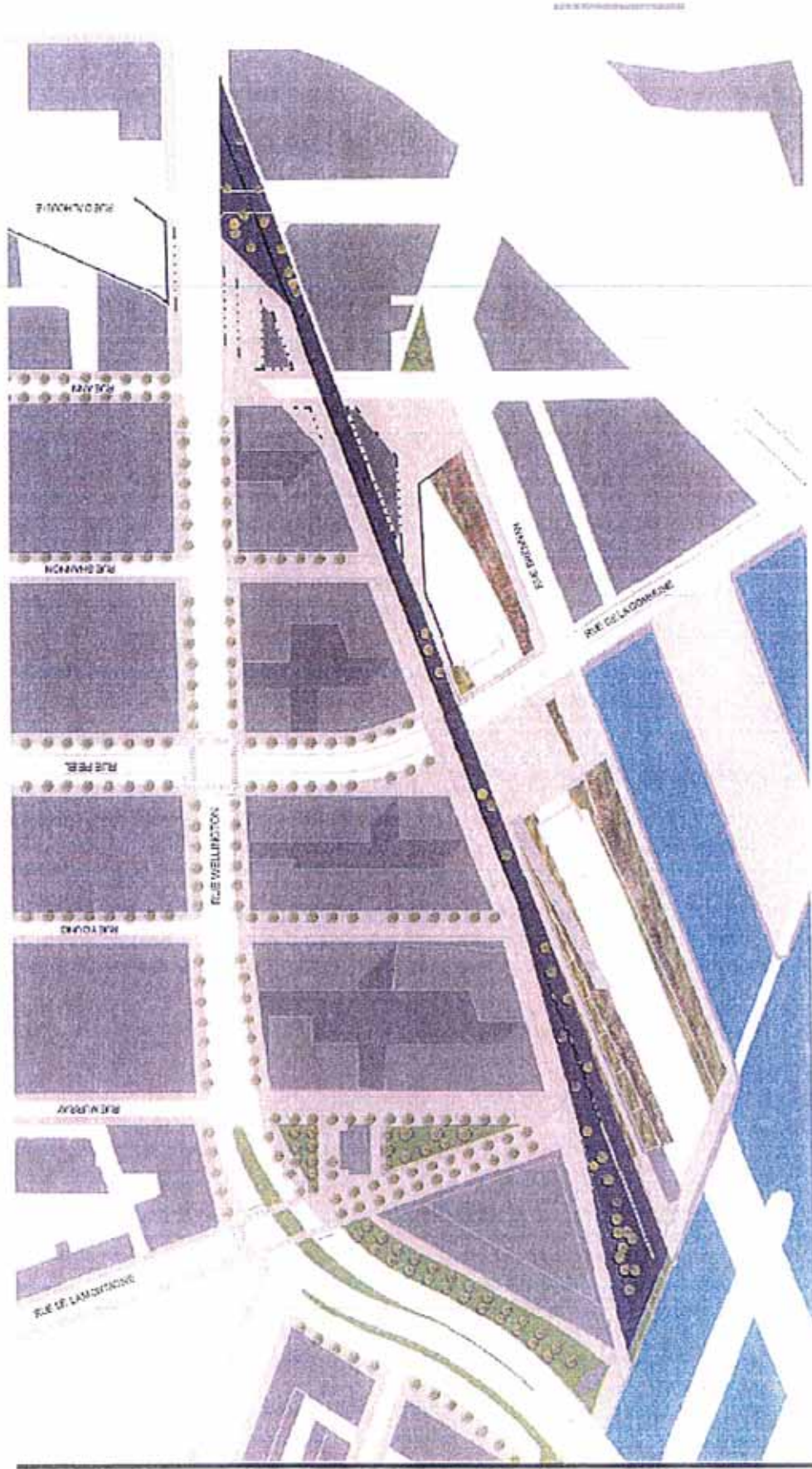
**BÂTIMENT À ÊTRE VENDU À LA VILLE PAR LE PROMOTEUR
OU LE PROPRIÉTAIRE DE CE BÂTIMENT, SITUÉ SUR LE LOT 1 853 592**

ANNEXE « 6 »

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

* Voir plan ci-joint

Annexe 6
Concept préliminaire d'aménagement du domaine public



RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMPAGNIE

DEVIMCO INC.

Les résolutions qui suivent, signées par tous les administrateurs de Devimco inc. (la « Compagnie ») en vertu de la section 89.3 de la *Loi sur les compagnies* du Québec, sont adoptées ce 24^e jour de mars 2010.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 24 mars 2010

ATTENDU QUE la Compagnie désire intervenir, à titre de Promoteur, à un protocole d'entente avec la Ville de Montréal, lequel protocole d'entente détaille les modalités relatives à la création de nouveaux parcs et places publiques et à l'embellissement de certaines rues au bénéfice de la Ville et de ses citoyens ainsi que des termes et conditions de certains échanges immobiliers à intervenir entre la Ville et le Promoteur, et plus particulièrement référant au projet Griffintown II, le tout tel que plus amplement détaillé au protocole d'entente qui fut soumis aux administrateurs et approuvé par ceux-ci;

IL EST RÉSOLU :

QUE la Compagnie soit autorisée à intervenir au protocole d'entente avec la Ville de Montréal tel que soumis et approuvé par les administrateurs;

QUE Monsieur Serge Goulet, président de la Compagnie ou Maître Mathieu Jobin, vice-président, affaires légales et corporatives de la Compagnie, agissant individuellement, soient et ils sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Compagnie ledit protocole d'entente et tout autre document qui pourrait s'avérer nécessaire afin de donner effet aux présentes résolutions.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU d'insérer et de conserver un exemplaire signé de la résolution ci-devant énoncée dans le livre des procès-verbaux de la société, conformément à la section 89.3 de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

DÉCLARATION

Nous, soussignés, déclarons être tous les administrateurs de la Compagnie, habiles à voter lors des assemblées du conseil d'administration. En conséquence, les résolutions susmentionnées, signées par nous-mêmes, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée du conseil d'administration, conformément à la section 89.3 de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec.


SERGE GOULET


JEAN-FRANÇOIS BRETON

Dossier # : 1166390001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et quant à sa forme la lettre d'engagement jointe au présent sommaire décisionnel, laquelle a été signée le 31 mai 2016 par Devimco Développement inc., à titre de promoteur et mandataire, et par Société en commandite Griffintown II, à titre d'intervenant.

Une fois entérinée par la Ville, cette lettre d'engagement aura pour effet de modifier l'accord de développement initial daté du 20 mai 2010, notamment, en prévoyant l'obligation pour le promoteur de verser une contribution financière au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion plutôt que l'obligation de vendre un terrain aux fins de logements sociaux et communautaires.

L'intervention de Société en commandite Griffintown II vise à corroborer les mentions faites à la lettre d'engagement relativement aux cessions de droits et obligations découlant de l'accord de développement de 2010 en faveur des sociétés mandantes. Société en commandite Griffintown II demeure responsable envers la Ville de toutes les obligations découlant de l'accord de développement de 2010 qui n'auraient pas été assumées par les sociétés mandantes, le cas échéant.

La teneur et la validité des mandats accordés par les sociétés mandantes en faveur du promoteur/mandataire nous ont été confirmées par l'avocat de Devimco. Une attestation à cet effet est jointe au présent sommaire décisionnel.

N/D 16-000451 (PF)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrick FLUET
Notaire
Tél : (514) 872-2363

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Patrick FLUET
Notaire
Tél : (514) 872-2363
Division : Droit contractuel



(2)

Dossier # : 1160696001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adopter le plan Montréal durable 2016 -2020

Il est recommandé,
Pour le comité exécutif:

- 1- de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent l'ensemble des volets du plan Montréal durable 2016-2020;
- 2- de mandater la Direction générale pour que les arrondissements et les villes liées produisent un plan local de développement durable en lien avec le plan Montréal durable 2016-2020 au plus tard, le 30 juin 2017;
- 3- de mandater la Direction générale pour qu'elle coordonne la mise en oeuvre du plan Montréal durable 2016-2020;
- 4- de mandater la Direction générale pour qu'elle fasse rapport aux deux ans au conseil d'agglomération.

Pour le conseil d'agglomération:

- 5- d'adopter le plan Montréal durable 2016-2020;
- 6- de remercier les administrations locales, les services municipaux et les partenaires pour leur participation à l'élaboration du Plan.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:22

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1160696001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adopter le plan Montréal durable 2016 -2020

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de dix ans, Montréal s’est engagée dans la voie du développement durable en collaboration avec la collectivité montréalaise. Ensemble, la Ville et plus de 230 partenaires ont posé les jalons pour faire de la métropole une ville où il fait bon vivre, une ville plus verte, prospère et solidaire.

Montréal Durable 2016-2020 est l'occasion de réitérer une troisième fois l'engagement à travailler ensemble pour transformer Montréal en la métropole durable à laquelle tous aspirent. Il s’agit d’un projet collectif qui mise sur le dynamisme et la collaboration des citoyens, des OBNL, des entreprises, des institutions, des corps publics et de l’administration municipale à poser des gestes concrets.

Le Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (sommaire décisionnel # 1161654004) fait l'objet d'un dépôt pour information aux instances en même temps que l'adoption de ce nouveau plan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 0712 - 20 avril 2005 - Adoption du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG07 0135 - 26 avril 2007 - Adoption du plan d'action 2007-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG10 0172 - 20 mai 2010 - Dépôt du Bilan 2009 et du Bilan synthèse 2005-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* .

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 -2015* et le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015* .

CG14 0275 - 26 juin 2014 - Dépôt du Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

CG12 0176 - 21 juin 2012 - Dépôt du Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

DESCRIPTION

Montréal durable 2016-2020

Montréal Durable 2016-2020 est le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Il est le fruit de trois rencontres d'importance avec les partenaires du plan, regroupant la société civile, les arrondissements et les villes liées ainsi que les services centraux. La préparation du plan a également mobilisé de nombreuses rencontres avec le comité de liaison, les services municipaux et de nombreux experts en développement durable.

Vision déclinée en 10 aspirations

Dix aspirations ont été identifiées; ces dernières définissent les qualités de la ville durable du 21^e siècle et constituent la vision sur laquelle repose le Plan Montréal Durable 2016-2020.

Trois défis de Montréal en développement durable

- Montréal sobre en carbone
- Montréal équitable
- Montréal exemplaire

La Ville de Montréal s'engage à intégrer ces trois défis de développement durable à ses exercices de planification à venir. Des outils seront développés afin d'identifier les lignes directrices qui permettront leur prise en compte.

10 cibles collectives

Quatre priorités

- Priorité 1 : Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
- Priorité 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
- Priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
- Priorité 4 : Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Un plan d'action pour les partenaires composé de 20 actions à réaliser d'ici 2020

Un plan d'action pour l'administration municipale composé de 20 actions à réaliser d'ici 2020. À ce plan d'action est joint deux documents complémentaires qui viennent bonifier les actions de l'administration liées à la dimension sociale et à celle de l'approvisionnement responsable.

Des plans locaux de développement durable seront aussi adoptés au plus tard d'ici un an. Un canevas de plan local sera fourni à cet effet.

Quatre équipes de mobilisation

Les Équipes de mobilisation réuniront des élus et des représentants de la Ville de Montréal et de la collectivité. Elles visent le partage de la responsabilité de l'atteinte des cibles entre la collectivité et l'administration municipale en mettant en œuvre des réalisations concrètes, mesurables et ayant un impact probant sur la qualité de vie.

Équipe 1 : Montréal sobre en carbone
Équipe 2 : Montréal ville verte
Équipe 3 : Montréal, des quartiers où il fait bon vivre
Équipe 4 : Montréal prospère et responsable

Trois Modes d'engagement de la collectivité

Les organisations montréalaises sont invitées à participer à cet effort collectif en devenant partenaire du Plan Montréal Durable 2016-2020 en :

- Participant à l'une des Équipes de mobilisation.
- En mettant en œuvre une ou plusieurs des 20 actions identifiées.
- En initiant ou en contribuant à un projet sur la plate-forme Faire Montréal.

Un suivi des progrès sera effectué tous les deux ans. Pour assurer la mise en œuvre des actions du Plan et mieux fédérer les interventions, la division du développement durable deviendra le bureau du développement durable (sommaire décisionnel # 1160384001).

JUSTIFICATION

Le plan Montréal durable 2016-2020 succède au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010- 20 15*.

La contribution des partenaires, des administrations locales et des services centraux à l'élaboration de ce troisième Plan démontre l'intérêt constant de la collectivité à participer à la construction d'une métropole durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de la majorité des actions du Plan Montréal 2016-2020 est prévu à même les budgets actuels. Pour certaines actions comme le transport en commun, l'accessibilité universelle et certaines initiatives en développement durable, le financement sera déterminé lors de l'adoption du budget de fonctionnement ou du programme triennal d'immobilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan Montréal durable 2016-2020 fournit le cadre d'intervention en matière de développement durable pour les cinq prochaines années pour l'ensemble de l'administration municipale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des actions proposées au Plan Montréal Durable 2016-2020 , jumelé à la contribution de la collectivité et aux interventions de l'administration municipale et des différents paliers de gouvernement, contribuera à l'atteinte des dix cibles collectives énoncées dans ce plan d'action.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été développée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement prévu au mois de juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole PAQUETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Serge GUÉRIN, Service du développement économique
Roger LACHANCE, Service de l'environnement
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Pierre TRUDEL, Service de l'approvisionnement
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers
Peggy BACHMAN, Direction générale
Jacques MARLEAU, Service des finances

Lecture :

Chantal MORISSETTE, 26 mai 2016
Peggy BACHMAN, 25 mai 2016
Claude CARETTE, 18 mai 2016
Johanne DEROME, 16 mai 2016
Carole PAQUETTE, 16 mai 2016
Jacques MARLEAU, 16 mai 2016
Claude SAVAGE, 16 mai 2016
Pierre TRUDEL, 16 mai 2016
Roger LACHANCE, 15 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natacha BEAUCHESNE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-7383
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-13

Danielle LUSSIER
chef de division, développement durable.

Tél : 514 872-4526
Télécop. :



MONTRÉAL DURABLE

2016-2020

Montréal 

Montréal durable 2016-2020

Mot du maire de Montréal

Ensemble pour une métropole durable!

Cela fait plus de dix ans que la Ville de Montréal s'est engagée dans la voie du développement durable, en collaboration avec la collectivité montréalaise. Ensemble, nous avons posé les jalons pour faire de notre belle métropole une ville où il fait bon vivre, une ville plus verte, prospère et solidaire. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant.

Montréal durable 2016-2020 est l'occasion d'affirmer une troisième fois notre engagement à travailler ensemble pour transformer Montréal en la métropole durable à laquelle nous aspirons tous. Il s'agit d'un projet collectif ambitieux qui mise sur le dynamisme et la collaboration des citoyens, des OBNL, des entreprises, des institutions, des organisations publiques et de l'administration municipale, tous prêts à poser les gestes qu'il faut.

Les défis sont grands, d'autant plus dans le contexte actuel de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Pour bâtir une société sobre en carbone et équitable, nous devons innover et modifier nos façons de faire habituelles. Notre élan devra nous pousser vers l'exemplarité, la mise en œuvre des meilleures pratiques ainsi que l'amélioration de la qualité des milieux de vie. Ce changement demande des efforts, mais j'ai confiance qu'en y travaillant côte à côte, nous y parviendrons !

Le maire de Montréal,
(signature manuscrite)
Denis Coderre

Mot du responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif

À l'instar des plans précédents, Montréal durable 2016-2020, le troisième exercice de planification en développement durable de la collectivité montréalaise, est le fruit d'une démarche collective dynamique.

Des représentants de 230 organisations montréalaises partenaires ont travaillé conjointement avec les administrations municipales locales et les services centraux afin de tracer les priorités auxquelles nous répondrons au cours des cinq prochaines années pour faire progresser Montréal sur la voie de la viabilité.

Avec Montréal durable 2016-2020, nous misons plus que jamais sur l'effet de levier du processus collaboratif, du partage et de la mise en commun des responsabilités ainsi que sur les efforts de tous les acteurs de la société pour faire prendre à Montréal le virage durable qui s'impose.

Ainsi, Montréal durable 2016-2020 comprend un plan d'action et prévoit la création d'équipes de mobilisation ainsi que l'association à une plateforme collaborative. Tout cela pour maximiser et multiplier les initiatives porteuses et concrètes liées aux priorités de développement durable, stimuler l'émergence de projets durables et favoriser les synergies.

Agissons ensemble pour une ville durable!

Le responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif de la Ville de Montréal,

(signature manuscrite)
Réal Ménard

MONTRÉAL DURABLE 2016-2020

Montréal durable 2016-2020 est le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Ce document reconnaît le travail collectif accompli au cours de la dernière décennie pour faire de Montréal une métropole durable et met de l'avant les défis et priorités sur lesquels nous devons ensemble concentrer nos efforts pour emprunter la voie de la viabilité. Il propose 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par les organisations montréalaises et autant, par l'administration municipale, de même que des projets phares d'aménagement et de nouveaux espaces de collaboration en vue de mobiliser plus que jamais la collectivité pour travailler ensemble à bâtir une métropole durable. Des plans locaux de développement durable s'ajouteront également à l'exercice au cours de 2016.

Montréal durable 2016-2020 se veut un plan évolutif qui pourrait être bonifié et réorienté en cours d'exercice, en fonction de nouvelles conjonctures et opportunités qui permettront d'accélérer la transition de Montréal vers la métropole durable qu'elle aspire à devenir.

Une vision déclinée en aspirations

Montréal se démarque par sa qualité de vie et entend poursuivre ses efforts afin de créer un milieu où il fait bon vivre pour l'ensemble de ses citoyens¹. Dans cette perspective, des aspirations ont été formulées². Ces dernières définissent les qualités de la ville durable du 21^e siècle et constituent la vision sur laquelle repose le plan Montréal durable 2016-2020. Les actions qui seront mises en œuvre par la collectivité et l'administration montréalaises découlent de ces aspirations.

Les aspirations intègrent les éléments de la vision élaborée par les membres du comité de liaison du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, soit :

Une collectivité...

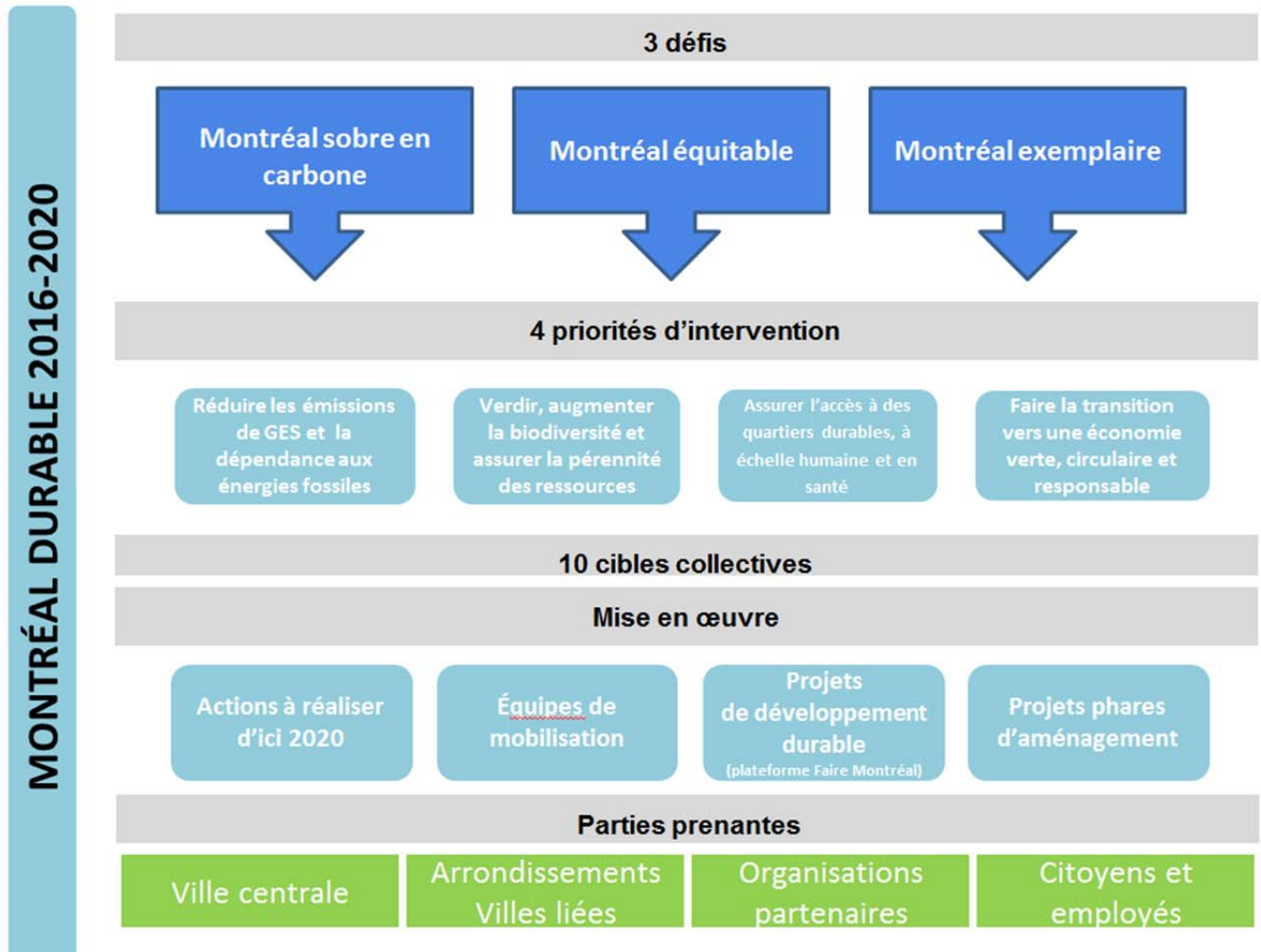
- *prospère, innovante et soucieuse de son environnement;*
- *appliquant les principes de la mobilité et de l'aménagement responsables;*
- *équitable et solidaire;*
- *déployant son identité culturelle et son patrimoine.*



¹ Institut du Québec, *Comparer Montréal, Tableau de bord de la région métropolitaine de Montréal*, novembre 2015.

² Les aspirations ont été définies à la suite d'une revue exhaustive de la littérature sur les exercices de planification des organismes et des villes qui, dans le monde, sont des leaders en matière de développement durable. Elles résultent également des échanges avec les nombreuses parties prenantes de la démarche.

En bref



Trois défis de développement durable pour Montréal

Montréal sobre en carbone

Réduire de 80 % les GES d'ici 2050

Réduire et s'adapter

Dans la mesure où les villes sont aux premières lignes des conséquences fâcheuses découlant des perturbations du climat, celles-ci doivent contribuer aux efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre (GES). C'est pourquoi, à l'occasion de la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21/CMP 11), la Ville de Montréal a ratifié la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement vient bonifier l'objectif de réduire de 30 % les émissions de GES d'ici 2020 par rapport à 1990 et incite la Ville de Montréal comme les Montréalais à agir en conséquence et à modifier leurs comportements.

Montréal équitable

Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures

Inclure et lutter contre les inégalités

Le phénomène d'urbanisation et la mobilité des populations s'accroissent et modifient la manière dont nous administrons nos villes. En tant que gouvernement de proximité, la Ville de Montréal est en première ligne en matière de gestion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion économique et sociale des citoyens. C'est pourquoi la Ville entend mettre de l'avant des pratiques urbaines innovantes qui favorisent les interrelations, le développement d'un sentiment d'appartenance, l'adoption de saines habitudes de vie et l'émergence de quartiers connectés et en santé. Elle souhaite mettre l'accent sur les mesures qui assurent un accès équitable à ses services et à ses équipements culturels, sportifs et de loisirs. La Ville profite également de toutes les occasions qui lui sont données pour susciter la participation active de tous les citoyens au processus démocratique.

Montréal exemplaire

Adopter des pratiques exemplaires de développement durable

Tracer la voie et mobiliser

Deuxième municipalité en importance au Canada et soutenue par un nombre croissant de partenaires locaux, Montréal doit être un exemple à suivre en matière de durabilité. La Ville de Montréal et les administrations locales (arrondissements et villes liées) entendent innover, faire preuve de créativité et d'audace pour devenir des modèles dans leurs pratiques de gestion comme dans l'ensemble de leurs plans, politiques et programmes, en intégrant les principes du développement durable dans toutes les facettes de leurs activités. Les entreprises, les institutions, les organismes à but non lucratif ainsi que les citoyennes et citoyens sont aussi conviés à prêter main-forte en adoptant des pratiques de développement durable exemplaires.

La Ville de Montréal s'engage à intégrer ces trois défis de développement durable à ses prochains exercices de planification. Des outils seront développés afin d'établir les lignes directrices qui permettront leur prise en compte.

La Ville de Montréal s'engage à mettre de l'avant au moins un grand projet d'aménagement qui se verra exemplaire.

Quatre priorités d'intervention

Étant donné la progression de l'intégration du développement durable à plusieurs secteurs d'activité, Montréal durable 2016-2020 fixe quatre priorités en matière de développement durable sur lesquelles les instances municipales et la collectivité concentreront leurs actions au cours des cinq prochaines années. Les actions de Montréal durable 2016-2020 sont ainsi complémentaires aux initiatives déjà lancées.

- Priorité 1 -** Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
- Priorité 2 -** Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
- Priorité 3 -** Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
- Priorité 4 -** Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Montréal durable 2016-2020 n'a pas l'ambition de répondre à tous les aspects du développement durable d'une métropole. Mais en unissant et coordonnant les efforts de tous autour de priorités ciblées, il est possible d'effectuer une véritable transition et de construire ensemble une métropole durable.

Dix cibles collectives

L'atteinte des cibles collectives : l'affaire de tous!

Les mesures prévues au plan Montréal durable 2016-2020 contribuent à l'atteinte des cibles énoncées dans divers exercices de planification de la Ville de Montréal et poursuivent les efforts entrepris dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. L'ensemble de ces mesures, jumelé à la contribution de la collectivité et aux interventions de l'administration municipale et des différents paliers de gouvernement, contribuera à l'atteinte des **cibles collectives** suivantes³ :

	2009	2020	2050
Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050.	14 090 kt éq. CO ₂ (- 6 %)	10 509 kt éq. CO ₂ (- 30 %)	3 003 kt éq. CO ₂ (- 80 %)
<i>Source : Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris (Engagement COP 21).</i>			
	2012-2014	2020	
Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (8,8 µg/m ³) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles.	9,6 µg/m ³	8,8 µg/m ³	
<i>Source : Service de l'environnement de la Ville de Montréal.</i>			
	2008	2021	
Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021.	47 % des déplacements	55 % des déplacements	
<i>Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, janvier 2015.</i>			
	2009	2021	
Rétablir une consommation d'énergie (GJ/m ²) équivalente ou inférieure à celle de 1990 dans les bâtiments des secteurs commercial et institutionnel.	2,52 GJ/m ²	2,17 GJ/m ²	
<i>Source : Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020.</i>			
	2015	2020	
Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010.	712 certifications environnementales (+ 14 %)	814 certifications environnementales (+ 30 %)	
<i>Source : Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.</i>			

³ L'annexe II répertorie la liste des plans et politiques de la Ville de Montréal qui contribuent à relever les défis et partagent les priorités de Montréal durable 2016-2020.

Montréal durable 2016-2020

	2007	2025
Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025.	101 671 682 m ² de canopée (20 %)	125 001 323 m ² de canopée (25 %)

Source : Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

	2015	2025
Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire.	3 005 ha (6 %)	5 009 ha (10 %)

Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, janvier 2015.

	2014	2020
Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.	58,3 % Mat. recyclables	70 % Mat. recyclables
	14 % Mat. organiques	60 % Mat. organiques

Source : Projet modifié de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

	2015	2020
Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.	600 millions m ³ (- 8 %)	520 millions m ³ (- 20 %)

Source : Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020.

	2012	2025
Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025.	220 668 personnes sédentaires	198 601 personnes sédentaires (- 10 %)

Source : Plan d'action régional Montréal physiquement active, 2014.

Mise en œuvre

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement tant de la collectivité que de l'administration municipale à travailler ensemble, côte à côte, à la création de la ville durable à laquelle nous aspirons. Forte de l'expérience acquise en matière de collaboration et soucieuse d'atteindre les cibles de développement durable qui, sans l'apport de tous, seraient inaccessibles, la Ville de Montréal souhaite perpétuer ce mouvement en bonifiant la portée du plan Montréal durable 2016-2020 au sein de la collectivité. Pour ce faire, Montréal durable 2016-2020 propose :

- 1) Un plan d'action : 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par les organisations partenaires et 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par l'administration municipale (en plus de plans locaux de développement durable);
- 2) Des équipes de mobilisation pour chacune des priorités d'intervention;
- 3) Des projets et initiatives en développement durable à travers une plateforme collaborative en ligne;
- 4) Des projets phares d'aménagement qui permettront à Montréal de se démarquer.

La Ville de Montréal coordonnera les efforts de ses partenaires et favorisera les échanges d'expertises ainsi que la diffusion des bonnes pratiques dans les activités de son réseau de partenaires. Elle s'engage également à faire le suivi et à rendre compte de ses efforts et de ceux de ses partenaires.

Devenez partenaire

Pour devenir partenaires de Montréal durable 2016-2020, les organisations montréalaises sont invitées à :

- Mettre en œuvre une ou plusieurs actions du Plan d'action des organisations partenaires;
- Participer à l'une des équipes de mobilisation;
- Lancer un projet ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme *Faire Montréal*.

Adresse URL pour devenir partenaire à ajouter.

1) Actions à réaliser d'ici 2020

Pour répondre aux priorités montréalaises en matière de développement durable, Montréal durable 2016-2020 propose 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par les organisations partenaires et 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par l'administration municipale.

Les **20 actions destinées aux organisations partenaires** ont été déterminées par les 230 partenaires engagés dans la mise en œuvre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, au cours d'un processus de concertation qui s'est déroulé en 2015-2016. Ces actions reflètent les préoccupations et intérêts de ces partenaires, de même que leur capacité d'agir sur le milieu qui est le leur. Elles représentent la contribution des partenaires aux défis et priorités identifiés.

Les **20 actions destinées à l'administration municipale** tiennent compte du chemin parcouru jusqu'à maintenant et s'inscrivent en complément des plans et politiques de la Ville de Montréal qui sont en cours de mise en œuvre, en révision ou à venir. D'autres actions visant à rendre l'administration montréalaise plus exemplaire dans ses pratiques ont aussi été déterminées.

Des plans locaux de développement durable seront aussi adoptés d'ici un an et mettront de l'avant les actions que peuvent poser les administrations locales (arrondissements et villes liées) en fonction de leurs champs de compétences pour répondre aux défis et priorités identifiés.

L'adoption du plan Montréal durable 2016-2020 réitère la volonté de poursuivre le travail entamé par les organisations montréalaises et l'administration municipale pour accélérer la transition vers la métropole durable à laquelle nous aspirons.

Plan d'action des ORGANISATIONS PARTENAIRES

20 actions d'ici 2020

Priorité	Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs pour le déplacement des employés (déplacements résidence-travail et professionnels) en mettant en place des mesures telles que des incitatifs financiers, le remplacement des indemnités pour frais automobiles par des titres de transport ou des abonnements à des services de transport collectif ou actif.
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques de l'organisation.
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable , en acquérant ou en ciblant des critères d'une certification reconnue, en améliorant l'efficacité énergétique et en éliminant, le cas échéant, le mazout comme source d'énergie.
Priorité	Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains en participant à des actions environnementales visant à lutter contre des espèces végétales envahissantes, en veillant à ne pas planter d'espèces envahissantes et en les retirant, le cas échéant ⁴ .
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables.
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles , notamment en implantant la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TICs), des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières dans les bâtiments et pratiques de l'organisation.
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet.
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales sur le site de l'organisation, en installant des équipements de plomberie et d'arrosage certifiés WaterSens et des aménagements à faible besoin en eau (xéropaysagisme) et en implantant des infrastructures vertes nécessaires et/ou en dirigeant l'eau des gouttières et des descentes pluviales vers des surfaces perméables.

⁴ Comme le nerprun cathartique.

Priorité Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

- Action 10 Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.**
- Action 11 Soutenir le développement de la culture locale.**
- Action 12 Rendre les bâtiments accessibles universellement, c'est-à-dire permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts.**
- Action 13 Lutter contre le gaspillage, particulièrement le gaspillage alimentaire.**
- Action 14 Encourager la pratique de l'activité physique en mettant en place des politiques et/ou des mesures à cet effet et en devenant partenaire du Plan d'action régional Montréal physiquement active⁵.**
- Action 15 Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine.**

Priorité Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

- Action 16 Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation.**
- Action 17 Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable et privilégier des fournisseurs respectant des pratiques de développement durable.**
- Action 18 Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, notamment en augmentant le recours de l'organisation aux services ou produits des entreprises de ce type d'économie.**
- Action 19 Désinvestir dans les énergies fossiles en dressant le portrait des investissements de son organisation dans ce secteur et en analysant les possibilités de désinvestissement.**

Mobilisation

- Action 20 Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable** répondant à l'un des trois défis et à l'une des quatre priorités de Montréal en matière de développement durable, puis déposer une présentation de ce projet ou de ces projets sur la plateforme collaborative *Faire Montréal* ou encore contribuer à l'un ou plusieurs des projets qui y figurent.

⁵ Selon leurs compétences et leurs champs d'action, les partenaires qui ont adhéré au plan adopteront une série de mesures volontaires pour que, notamment, la marche, le vélo et les autres formes de déplacement actif soient accessibles et sécuritaires pour tous et que les politiques mises en place sur les lieux de travail encouragent l'activité physique. Montréal physiquement active est une large mobilisation intersectorielle, sur le territoire de l'île de Montréal.

Plan d'action de l'ADMINISTRATION MUNICIPALE

20 actions d'ici 2020

Priorité Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

	2015	2020
Implanter 20 nouvelles rues piétonnes ou partagées	40 rues	60 rues
Ajouter 270 km au réseau de voies cyclables	730 km	1 000 km
Bonifier de 100 M\$ ⁶ la contribution au transport collectif	511 M\$ pour l'année 2016	614 M\$ pour l'année 2020

Action 2 Électrifier et optimiser les transports montréalais

	2015	2020
Convertir à la motorisation hybride 30 % de la flotte d'autobus de la Société de transport de Montréal	8 autobus	525 autobus (2030)
Convertir 230 véhicules ⁷ de la flotte de la Ville de Montréal au 100 % électrique	18 véhicules	248 véhicules
Remplacer 100 fourgonnettes 8 cylindres ⁸ supplémentaires de la flotte municipale par des plus petites cylindrées	98 fourgonnettes ⁹	198 fourgonnettes ¹⁰
Implanter 1000 bornes de recharge électrique sur rue sur l'ensemble du territoire de la ville	-	1 000 bornes de recharge
Mettre en place un cadre réglementaire permettant le déploiement, par l'entreprise privée, de 1000 véhicules électriques en libre-service	-	1 000 véhicules

⁶ La bonification de 100 M \$ équivaut à une augmentation de 4,7 % en moyenne par année du soutien financier de la Ville de Montréal au transport collectif.

⁷ Véhicules conventionnels de 4 cylindres (classes 134 et 135).

⁸ Fourgonnettes appartenant aux classes 178 et 179.

⁹ Fourgonnettes de style européen de 6 cylindres (classe 217).

¹⁰ Idem.

Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal

	2015	2020
Viser l'atteinte de 70 bâtiments municipaux certifiés LEED ou BOMA BEST ¹¹	15 bâtiments (2013)	70 bâtiments
Réduire de 5 % la consommation énergétique des immeubles municipaux ¹²	1 156 000 GJ/an	1 098 200 GJ/an
Éliminer le mazout comme source d'énergie des bâtiments municipaux ¹³	13 bâtiments	0 bâtiment
Assurer que 75 % ¹⁴ des nouvelles subventions des programmes d'aide aux entreprises pour les projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation des bâtiments répondent à des critères écologiques ¹⁵		
« Verdir » la réglementation municipale ¹⁶		

¹¹ Les projets doivent être construits, en planification ou en construction d'ici l'échéance de 2020.

¹² Le parc immobilier visé par cette action est celui sous la responsabilité du Service de la gestion et planification immobilière et représente environ 20 % de la facture énergétique des installations municipales de la Ville de Montréal. Il inclut des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal, du Service de sécurité incendie, de plusieurs services centraux et des neuf arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Il exclut les immeubles du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, du Service de l'Espace pour la vie, des 10 autres arrondissements, des villes liées, de la STM et des sociétés paramunicipales (Société du parc Jean-Drapeau, Office municipal d'habitation et Société d'habitation et de développement de Montréal).

¹³ Le parc immobilier visé par cette action est celui sous la responsabilité du Service de la gestion et planification immobilière.

¹⁴ Sous réserve de la poursuite des programmes PRAM : PRAM-Industrie, PRAM- Économie sociale et de nouveaux programmes PRAM qui pourraient s'appliquer.

¹⁵ Les critères visés sont ceux des certifications BOMA BEST, LEED ou Living Building Challenge ou encore ceux des programmes de soutien financier à l'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

¹⁶ À la séance tenue le 17 mai 2016, le conseil municipal a mandaté la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs afin qu'après avoir analysé l'expérience d'autres villes et les meilleures pratiques des arrondissements montréalais en matière de réglementation sur les bâtiments durables, celle-ci organise une consultation publique dans le but de formuler des recommandations quant à l'adoption d'un règlement montréalais permettant le verdissement optimal du cadre bâti sous la responsabilité de la Ville de Montréal et les mesures innovantes pour des bâtiments durables.

Priorité Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

	2015	2020
Planter 300 000 arbres sur les domaines public et privé sur le territoire de l'agglomération de Montréal d'ici 2025	29 867 arbres ¹⁷	300 000 arbres (2025)
Ajouter 1 000 hectares aux aires terrestres déjà protégées de l'agglomération ¹⁸	3 005 ha protégés	4 005 ha protégés

Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti

	2015	2020
Doubler le nombre de toitures vertes sur les édifices municipaux	11 toitures	22 toitures

Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles

	2015	2020
Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins	234 989 foyers (44 %)	536 533 foyers (100 %)
Implanter la collecte bipartite ou tripartite sur le domaine public, là où la fréquentation est importante ainsi que dans les bâtiments publics municipaux		

Action 7 Optimiser la gestion de l'eau

	2015	2020
Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal par rapport à 2011	600 millions m ³ (- 8 %)	520 millions m ³ (- 30 %)
Maintenir un taux de renouvellement annuel des conduites secondaires d'aqueduc au-delà de 1 % (env. 40 km par année)	50 km pour l'année 2015	200 km pour la période 2016-2020
Construire et mettre en service une unité de désinfection à la station d'épuration des eaux usées		
Construire un tunnel de protection de la prise d'eau de l'usine Atwater afin de protéger celle-ci des risques liés à la circulation autoroutière		

Action 8 Décontaminer les sols

Mettre de l'avant un projet de recherche de phytoremédiation sur quatre hectares

Poursuivre les négociations avec les autres paliers de gouvernement pour la mise en place d'un programme de financement

¹⁷ Selon les données disponibles. Cette donnée n'est pas exhaustive et n'inclut pas notamment les plantations effectuées par les villes liées.

¹⁸ Les milieux naturels protégés équivalaient, en décembre 2015, à 6 % du territoire terrestre de l'agglomération. Ils incluent les milieux humides intérieurs et excluent les grands plans d'eau qui ceinturent l'île de Montréal comme le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies. À noter que le total des aires protégées de l'agglomération montréalaise s'élevait à plus de 17 % en 2016.

Priorité Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 9 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Adopter une politique de développement social qui intègre les dimensions du développement durable

Adopter une politique de l'enfance visant les 0-17 ans

Actualiser le Plan d'action municipal pour les aînés

Mettre en œuvre de nouvelles mesures¹⁹ pour améliorer l'accessibilité des services aux personnes vulnérables

Action 10 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

	2015	2020
Adopter et mettre en œuvre un plan d'actions municipales en patrimoine		
Augmenter de 10 % le nombre de personnes ²⁰ qui participent aux activités de médiation culturelle ²¹	250 000 personnes	275 000 personnes
Porter à 25 % la proportion de personnes issues des communautés culturelles dans les publics rejoints par le réseau Accès culture ²²	13 % (2012)	25 %

Action 11 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

	2016	2020
Doubler le budget annuel consacré à l'accessibilité universelle	5,25 M\$	10,5 M\$

Action 12 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

	2016	2020
Consacrer près de 1 M\$ ²³ des enveloppes actuellement destinées à appuyer financièrement les organismes communautaires pour soutenir des projets locaux favorisant l'adoption de saines habitudes de vie (saine alimentation et activité physique)	226 000 \$ pour l'année 2016	904 000 \$ pour la période 2016-2020

Adopter une politique alimentaire municipale destinée aux installations culturelles, sportives et administratives municipales

¹⁹ Voir le détail des nouvelles mesures du Service de la diversité sociale et des sports pour bonifier la dimension sociale de ce plan, dans le « Document complémentaire I ».

²⁰ Les programmes de médiation culturelle s'adressent aux personnes suivantes : les 0-17 ans (rejoignant particulièrement les familles et les femmes), les personnes défavorisées, issues des communautés culturelles ou vivant avec une limitation fonctionnelle.

²¹ Par rapport au nombre de participants pour la période 2005-2015. Comme le plan de développement durable 2016-2020 couvre moins d'années qu'une décennie, le pourcentage de 5 % est calculé sur la moitié des personnes ayant bénéficié, entre 2005 et 2015, des programmes de médiation culturelle. Sur 10 ans, les programmes de médiation culturelle ont profité directement à 300 000 personnes. Indirectement, ils ont touché au moins 200 000 personnes supplémentaires (familles, entourage, partenaires, artistes, etc.).

²² Un sondage réalisé par le Service de la culture révèle qu'en 2012, 87 % des participants aux activités du réseau Accès culture étaient d'origine caucasienne, alors que ceux-ci représentaient seulement 75 % de la population montréalaise (soit un écart de 12 %).

²³ À partir de 2017 et sous réserve du renouvellement des ententes de financement. Cette somme équivaut à 10 % des enveloppes dédiées aux organismes communautaires.

Action 13 Poursuivre le développement de quartiers viables

Implanter le programme *Quartier intégré*²⁴ dans trois secteurs ciblés
Développer un indicateur de risques d'insalubrité pour optimiser le déploiement des inspections préventives des immeubles

Action 14 Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives

	2015	2020
Construire des bassins de rétention pour une capacité additionnelle d'au moins 130 000 m ³	-	+ 130 000 m ³
Effectuer 275 corrections de raccordements inversés, soit 55 corrections annuellement	11 corrections pour l'année 2015	275 corrections pour la période 2016-2020
Poursuivre la mise en œuvre des projets et programmes du Plan de l'Eau : Métropole au fil de l'eau		

²⁴ Le programme Quartier intégré prévoit des interventions dans des quartiers identifiés comme vulnérables aux plans économique, social et environnemental. Il converge les objectifs et les investissements de cinq programmes municipaux (Quartier vert, Quartier culturel, Promenade urbaine, Revitalisation urbaine intégrée et Quartiers 21) dans le but de maximiser les retombées de projets structurants répondant aux besoins du milieu. Trois secteurs d'intervention sont visés, soit les quartiers Hochelaga, Sainte-Marie et Montréal-Nord. À la suite de l'évaluation des résultats du programme Quartier intégré, s'ils sont concluants, ce programme pourrait être étendu à d'autres secteurs.

Priorité **Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable**

Action 15 **« Verdir » l'économie**

Élaborer et mettre en œuvre l'initiative TM21, ayant pour but d'amorcer la transition de Montréal vers une économie écologique

Réaliser un premier portrait du développement de l'économie circulaire à Montréal

Réaliser une étude action afin d'opérationnaliser les synergies industrielles existantes dans l'est de l'île

Action 16 **S'approvisionner de façon responsable**

Bonifier l'aspect « approvisionnement socialement responsable » dans la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal²⁵

Faire reconnaître Montréal comme ville équitable par Fairtrade Canada

Joindre le Global Lead City Network on Sustainable Procurement

Action 17 **Désinvestir dans les énergies fossiles**

Dresser le portrait des investissements reliés à la Ville de Montréal dans ce domaine et en analyser les possibilités de désinvestissement, en collaboration avec les parties prenantes (par exemple : comités de retraite et/ou de placement)

²⁵ Les travaux vont porter sur cinq aspects : encadrements administratifs, économie sociale, outils et formation, mesures et reddition de comptes et pratiques exemplaires. Voir le détail des mesures relatives à la bonification du volet « approvisionnement responsable » dans le « Document complémentaire II ».

Mobilisation

Action 18 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés

Susciter l'engagement d'au moins 500 organisations de la collectivité montréalaise à réaliser les actions partenaires ainsi que leur participation aux équipes de mobilisation et à la mise en œuvre de projets de développement durable

Mettre en œuvre des actions de communication visant la modification des comportements et la participation à Montréal durable 2016-2020

Action 19 Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable

Stimuler la mise sur pied d'au moins 50 projets collaboratifs en développement durable dans la collectivité montréalaise, au moyen de la plateforme *Faire Montréal*

Soutenir financièrement de nouvelles initiatives ou projets de recherche permettant d'opérationnaliser le développement durable au sein de l'administration municipale, selon les budgets disponibles

Action 20 Rayonner ici et à l'échelle internationale

Réaliser au moins un projet phare d'aménagement permettant à Montréal de se démarquer

Entreprendre des démarches pour la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable

Soutenir la création d'un réseau québécois de municipalités chargé de faciliter les échanges sur les enjeux du développement durable.

2) Équipes de mobilisation

Une équipe de mobilisation est mise sur pied pour chacune des quatre priorités de développement durable. Ces équipes de mobilisation sont l'occasion d'élargir les perspectives, de travailler en mode transversal et d'agir tous ensemble pour le bien commun.

Les équipes de mobilisation réunissent des élus ainsi que des représentants de la Ville de Montréal et de la collectivité qui peuvent faire la différence à l'égard d'une des priorités de développement durable propres à Montréal. Elles visent à partager la responsabilité de l'atteinte des cibles entre la collectivité et l'administration municipale, en mettant en œuvre des réalisations concrètes, mesurables et ayant un impact probant sur la qualité de vie.

- Équipe 1** - Montréal sobre en carbone
- Équipe 2** - Montréal ville verte
- Équipe 3** - Montréal, des quartiers où il fait bon vivre
- Équipe 4** - Montréal prospère et responsable

Ensemble pour une métropole durable, le leitmotiv de la démarche montréalaise prend ici tout son sens.

Équipe 1 - Montréal sobre en carbone

Pour assurer un avenir durable aux générations actuelles et à venir, la transition d'une économie dépendante des énergies fossiles à une économie reposant essentiellement sur les énergies propres et renouvelables est un incontournable. Cette équipe s'inscrit dans la foulée de la consultation publique sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles de l'automne 2015 et l'hiver 2016 et s'attaquera aux principaux secteurs d'émissions de GES sur le territoire montréalais, soit les transports et les bâtiments.

Équipe 2- Montréal ville verte

Afin de façonner une ville plus verte, cette équipe sollicitera la contribution de la collectivité aux grands objectifs de verdissement, de biodiversité et de protection des milieux naturels terrestres. Les actions proposées viseront à faire une plus grande place à la trame végétale et aux services rendus par la nature en matière de santé et de qualité de vie, au bénéfice de tous les citoyens, en misant sur le rôle complémentaire des parties prenantes. Cela est d'autant plus important que les îlots de chaleur couvrent 28 % de la zone urbaine de l'agglomération de Montréal et environ le tiers des zones résidentielles.

Équipe 3 - Montréal, des quartiers où il fait bon vivre

Montréal, à l'instar des autres grandes métropoles, fait face à des enjeux majeurs tels que les changements démographiques, l'accroissement des inégalités socio-économiques et les défis liés au vivre-ensemble. Pour demeurer attrayante et se développer, Montréal doit miser sur le développement de quartiers durables en poursuivant ses efforts pour offrir à ses résidents un environnement de qualité, sain, sécuritaire, inclusif et favorable aux saines habitudes de vie, à la diversité et à la réduction des inégalités sociales. Cette équipe abordera les notions d'équité environnementale, sociale, économique et culturelle.

Équipe 4 - Montréal prospère et responsable

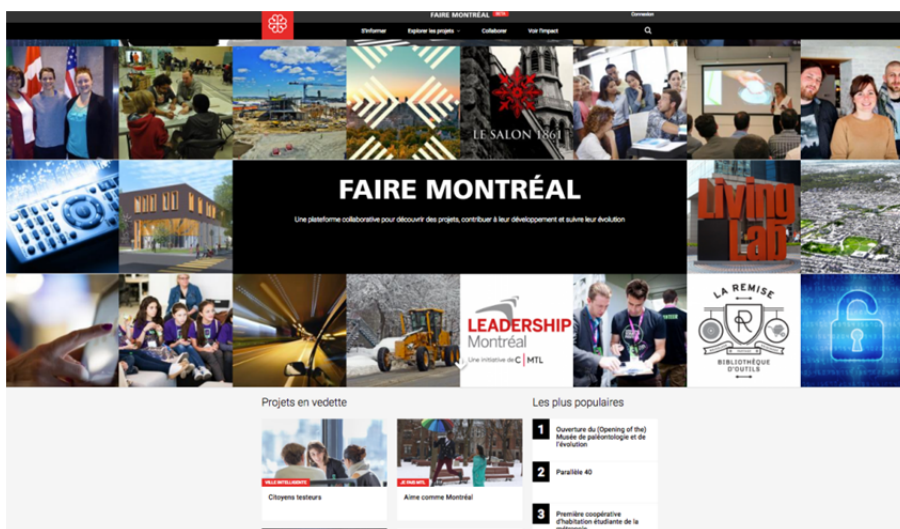
Importants investisseurs et consommateurs de biens et services, les secteurs public et privé peuvent accélérer la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. Cette équipe réfléchira collectivement à la manière d'utiliser les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles à notre disposition afin de profiter de leur effet de levier. Elle aura pour mandat la sensibilisation et le partage d'information, des bonnes pratiques de gestion et des outils qui y sont associés.

3) Projets de développement durable

Montréal durable 2016-2020 se joint à la plateforme numérique *Faire Montréal* afin de stimuler le développement d'initiatives et de projets en matière de développement durable, à Montréal. Cet espace collaboratif permet aux organisations partenaires et autres parties prenantes de la société civile de tisser des liens virtuels et physiques et de tirer profit des synergies issues de leur collaboration.

Les partenaires de Montréal durable 2016-2020 sont invités à lancer des projets sur la plateforme ou à contribuer à ceux qui s'y trouvent déjà. Cette culture de partage mise sur l'intelligence collective pour innover et favoriser le progrès.

Cette plateforme est accessible à l'adresse suivante : <http://www.fairemtl.ca/>.



4) Projets phares d'aménagement

La Ville de Montréal s'est lancée le défi de tracer la voie et de devenir exemplaire en matière de développement durable. Pour ce faire, elle compte déterminer des projets phares d'aménagement qui permettront à la métropole de se démarquer. Ces projets bénéficieront du soutien de l'administration municipale pour assurer la meilleure intégration du développement durable à toutes les étapes. Montréal entend faire de ceux-ci des exemples de bonnes pratiques.

Le site Outremont et ses abords

Montréal a notamment désigné le site Outremont et ses abords comme projet phare d'aménagement. Localisé au cœur de la ville, à proximité de deux stations de métro, le site Outremont et ses abords couvrent un territoire de 120 hectares à la jonction de quatre arrondissements montréalais. À terme, le secteur promet d'être un milieu de vie créatif et innovant, à la fois urbain et verdoyant, où se côtoieront étudiants, chercheurs, travailleurs, artistes et citoyens.

Ce projet vise à créer un quartier universitaire et résidentiel exemplaire (LEED Aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents riverains. Il permettra de renforcer le rôle de Montréal à titre de ville du savoir et de favoriser des retombées économiques dans les secteurs limitrophes. Le nouveau quartier accueillera le futur Complexe des sciences et de génie, incluant plusieurs pavillons d'enseignement et de recherche pour une superficie totale de 300 000 m². Plus de 80 % des déplacements vers ce site seront effectués par transport collectif ou actif. Quelque

1 300 logements y seront également construits, dont 30 % de logements abordables et sociaux, ainsi qu'une nouvelle cour de services. Plus de 4 hectares de parcs et autres espaces publics seront également aménagés pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures.

Ce projet est l'occasion de requalifier une friche industrielle localisée à proximité de stations de métro et desservie par le réseau cyclable, au cœur de la ville, de renforcer le rôle de Montréal comme « ville de savoir », tout en favorisant la revitalisation des secteurs limitrophes.

D'autres projets phares d'aménagement seront identifiés au cours des prochains mois. Ces projets permettront de renforcer et de concrétiser les engagements en matière de développement durable pris par Montréal dans le cadre de ce plan.

Document complémentaire I

Bonification des aspects liés à la dimension sociale du plan d'action de l'administration municipale de Montréal durable 2016-2020

1. Accès aux aliments sains et à l'activité physique

En lien avec l'action 12, visant à intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers et portant sur le soutien financier aux organismes communautaires pour appuyer les projets favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, particulièrement l'accès pour tous à une saine alimentation et à l'activité physique :

- Orienter de façon transversale les actions menées par les unités administratives, notamment dans les domaines de l'urbanisme, du transport, du développement durable, des parcs, etc., vers des mesures tangibles en lien avec la saine alimentation et l'activité physique
- Inviter les organisations philanthropiques et les entreprises à se joindre à cette action
- D'ici 2017, consolider les actions de Montréal, métropole en santé

2. Inclusion des personnes en situation ou à risque d'itinérance

En lien avec l'action 9, visant à lutter contre les inégalités et à favoriser l'inclusion :

- D'ici 2020, organiser cinq consultations autour d'autant de projets d'aménagement en faisant participer des personnes en situation ou à risque d'itinérance, afin de favoriser leur exercice de la citoyenneté et leur insertion sociale
- D'ici 2020, adapter le Programme d'accompagnement Justice pour personnes itinérantes à la cour (municipale) (PAJIC) pour répondre aux besoins des membres des premières nations et les Inuits afin d'assurer l'accès de ces derniers à la justice et diminuer la judiciarisation et l'itinérance²⁶ – Débuter un accompagnement afin d'atteindre 15 à 20 personnes accompagnées à terme, soit l'équivalent d'environ 75 dossiers présentés à la cour

3. Accès à l'activité physique et au sport

En lien avec l'action 12, visant à intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers :

- Augmenter de 10 % le nombre de personnes qui mettent en pratique la recommandation de faire 30 minutes d'activité physique par jour, d'ici 2025 – hausser de 10 % la proportion de la population touchée, notamment celle issue de l'immigration ou moins visée par l'offre courante en sports et activités physiques, par l'implantation de nouvelles mesures²⁷
- Faire passer la proportion des 12-17 ans²⁸ qui appliquent la recommandation de faire 60 minutes d'activité physique par jour de 30 % à 35 % d'ici 2017, puis à 40 % d'ici 2021 et à 45 % d'ici 2025²⁹

²⁶ En 2015, les données spécifiques pour les membres des premières nations et les Inuits n'étaient pas compilées.

²⁷ Des programmes de médiation en activité physique et en sport seront mis sur pied pour les personnes suivantes : les 0-17 ans (rejoignant particulièrement les familles et les femmes), les personnes défavorisées, issues de l'immigration ou vivant avec une limitation fonctionnelle. Comme pour la médiation en culture, les activités sportives et de loisirs peuvent servir de dispositifs d'intervention socio-éducative pour rejoindre différents publics (enfants, adolescents, jeunes, adultes et personnes vivant avec une limitation fonctionnelle) se trouvant à un moment donné en situation de vulnérabilité ou d'exclusion vis-à-vis de leur communauté, de leur école ou du travail.

²⁸ En mai 2014, la Direction régionale de santé publique relevait que seulement 30 % des jeunes de 12 à 17 ans de l'île de Montréal respectent la recommandation d'effectuer 60 minutes d'activité physique, de transport actif ou de loisir, ce qui pourrait mener à une proportion accrue de maladies chroniques dans l'avenir. La réduction des barrières géographiques et économiques, comme l'illustre l'écart dans la

4. Accès à l'emploi en contexte montréalais

En lien avec l'action 9, visant à lutter contre les inégalités et à favoriser l'inclusion :

- À compter de 2016 et d'ici 2020, offrir annuellement 1 000 lieux de stages ou d'emplois à des jeunes éloignés du marché du travail, afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle. À l'échéance du plan Montréal Durable 2016-2020, plus de 5 000 lieux de stages ou d'emplois auront été offerts

5. Sensibilisation et mobilisation

En lien avec la priorité 5, qui vise à sensibiliser, mobiliser et faire rayonner la collectivité :

Sensibiliser et former

- D'ici 2020, former 500 élus et employés municipaux (cadres, professionnels, cols blancs, cols bleus, policiers et pompiers) en relations interculturelles, en gestion de la diversité et en accommodement raisonnable, en vue de développer leurs compétences interculturelles et d'améliorer l'offre de services à la population montréalaise
- D'ici 2020, former 100 employés municipaux à l'approche différenciée selon les sexes (ADS) afin de prévenir les inégalités dans l'élaboration de nouvelles politiques et orientations stratégiques municipales ou lors de la création de nouveaux programmes, projets, activités et services offerts par la Ville
- À compter de 2016 et d'ici 2020, former 250 représentants des organismes partenaires de Montréal durable 2016-2020 afin de développer leurs compétences et d'assurer l'intégration des principes de l'accessibilité universelle (AU) à leurs pratiques

Favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes

- En 2017, à l'occasion des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, organiser ou tenir un événement rassembleur destiné aux 12 à 30 ans, de Montréal et d'ailleurs, afin de les mobiliser autour d'enjeux déterminants pour la jeunesse
- D'ici 2020, à l'instar du Conseil jeunesse de Montréal, inviter les arrondissements à implanter des conseils jeunesse locaux

pratique d'activités physiques entre les différents quartiers de Montréal (15,4 % de la population est inactive dans les secteurs favorisés, comparativement à 23,8 % dans les secteurs défavorisés), est un enjeu majeur sur lequel il importe d'intervenir pour diminuer les inégalités sociales de santé.

²⁹ Le 24 novembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation Montréal physiquement active, qui s'est tenue en 2012-2013, et du Sommet Montréal physiquement, qui a eu lieu en mai 2014. Dans les limites de leurs responsabilités, les administrations locales de l'île de Montréal peuvent agir au quotidien pour consolider et développer les moyens nécessaires à l'amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique, les transports actifs et la pratique du sport.

Document complémentaire II

Bonification de l'aspect « approvisionnement responsable » du plan d'action de l'administration municipale de Montréal durable 2016-2020

1. Encadrements administratifs

- Modifier d'ici 2018 la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal afin de bonifier l'aspect « approvisionnement responsable »
- En collaboration avec les responsables du développement durable, proposer et/ou émettre une directive engageante afin d'intégrer des critères d'approvisionnement responsable, d'ici 2017
- Intervenir auprès des instances afin d'amender la réglementation de manière à favoriser l'acquisition de produits écoresponsables, tel que la Loi sur les contrats des organismes publics le permet
- Adapter les clauses administratives en lien avec les actions mises de l'avant

2. Économie sociale

- Publiciser auprès des firmes de l'économie sociale les besoins annuels en produits et services selon une échelle financière, à compter de 2017
- En tant que partenaire actif de l'initiative montréalaise « L'économie sociale, j'achète », transmettre à Concertation Montréal les besoins des requérants par domaines d'affaires sur une base annuelle, afin de faciliter le maillage avec les fournisseurs potentiels de l'économie sociale
- Mettre en place un processus afin d'opérationnaliser et de formaliser une invitation à soumissionner pour les entreprises de l'économie sociale d'ici 2017, conjointement avec les responsables du développement durable
- Inviter les firmes de l'économie sociale susceptibles de soumissionner pour leur domaine d'affaires, et ce, pour 100 % des appels d'offres sur invitation à compter de 2017, lorsque de telles firmes existent et que le contexte réglementaire le permet³⁰
- Promouvoir sur l'intranet la publication des ententes octroyées à une firme de l'économie sociale en 2016 et en publier les résultats annuellement

3. Outils et formations

- Promouvoir sur l'intranet la publication des ententes écoresponsables en 2016 et en publier les résultats annuellement³¹
- Doubler le nombre de fiches de produits et services écoresponsables d'ici 2020, soit passer de 5 à 10 fiches
- Conjointement avec les responsables du développement durable, collaborer à la mise à jour de la Trousse d'achat écoresponsable et contribuer à la tenue de trois formations annuellement au sein des unités administratives à compter de 2017
- Conjointement avec les responsables du développement durable, contribuer à la rédaction d'un guide d'achat socialement responsable
- Former et sensibiliser le personnel du Service de l'approvisionnement, en 2016, afin de démystifier l'approvisionnement responsable et assurer une mise à niveau annuelle

³⁰. En 2015, on recensait 160 appels d'offres sur invitation applicables pour l'invitation de firmes en économie sociale. Cela représente 50 % de l'ensemble des appels d'offres sur invitation.

³¹. En 2015, la Ville de Montréal recensait 24 ententes écoresponsables.

4. Mesures et reddition de comptes

- Mesurer quatre indicateurs de performance essentiels à la reddition de comptes en matière d'achats responsables en 2016, soit le nombre d'ententes écoresponsables, le nombre d'ententes socialement responsables et les valeurs consommées respectivement à ces deux ententes³²
- Mettre en place des mécanismes de mesure de ces indicateurs en 2017, en coordination avec les responsables du développement durable, afin d'en suivre l'évolution

5. Pratiques exemplaires

- Cibler les opportunités d'ententes écoresponsables et socialement responsables au sein des cinq grandes catégories d'achat d'ici 2020
- Soutenir les responsables du développement durable et autres unités administratives concernées dont le Service de l'environnement dans la détermination des biens et services ainsi que des pratiques du Service de l'approvisionnement ayant une incidence sur les émissions de GES et proposer des solutions responsables, sur une base annuelle
- Doubler le nombre de conférences téléphoniques interservices en vue de réduire considérablement les déplacements et en comptabiliser la quantité et la durée annuellement
- Intégrer la notion de livraison directe du fournisseur au requérant aux pratiques d'affaires de la Ville pour les cas où le fait de garder une marchandise en stock ne constitue pas une valeur ajoutée pour la Ville, afin de réduire les besoins en transport de 5 % annuellement

³² Afin de permettre le suivi de l'indicateur en lien avec le nombre d'ententes socialement responsables, le Service de l'approvisionnement travaille à mettre en place des mécanismes pour identifier les firmes d'économie sociale au fichier fournisseur.

ANNEXE I

Retour sur le chemin parcouru

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 contenait neuf objectifs, dont sept chiffrés. Les progrès vers l'atteinte de ces objectifs sont résumés ici.

1 Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990

- Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.
 - Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2013, « il a été évalué que l'atteinte de toutes les cibles de réduction quantifiables présentées dans ce plan permettra d'atteindre une réduction globale de 22 % des émissions de GES de la collectivité pour la période 1990-2020 ».
 - De plus, « en guise de suivi de ce plan de réduction des émissions de GES, l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise sera réalisé en 2017 afin de mesurer la portion du chemin parcouru et les efforts restants à accomplir. De nouvelles pistes de solution pourront également s'ajouter en fonction, par exemple, de nouvelles connaissances ou options technologiques facilitant la réduction des émissions de GES ».

2 Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg/m³) d'ici 2020

- Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 sont en dessous du standard pancanadien de 30µg/m³.

3 Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année

- Les résultats pour cet objectif arrivé à échéance en 2012 indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % entre 2006 et 2011, passant de - 24 188 habitants (2006-2007) à - 20 675 habitants (2010-2011). La période 2013-2014, avec un solde de -14 717 personnes, présente une nouvelle réduction du solde migratoire. Ainsi, le solde migratoire a diminué de 39 % entre 2006 et 2014.

4 Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000

- Entre 2000 et 2015, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 17,6 %.
- L'objectif a été atteint. La production d'eau potable est passée de 728 millions de mètres cubes en 2000 à 600 millions de mètres cubes en 2015.

5 Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau

- Objectif non chiffré.

6 Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2009-2014

- En 2014, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal était de 38 %.
- Le taux de récupération ventilé par types de matières se présente ainsi :
 - Matières recyclables : 58,3 %;
 - Matières organiques : 14 %;
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants : 60,2 %;
 - Résidus domestiques dangereux : 59 %.
- La quantité d'ordures ménagères éliminées a diminué de 12 % entre 2010 et 2014.

7 Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020

- Objectif non chiffré.

8 Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010

- Les certifications « témoins » nommées dans le Plan de développement durable 2010-2015 ont vu leur nombre soit augmenter soit diminuer entre 2010 et 2015 (objectif global de +30 % d'ici 2020) :
 - BOMA BEST : +35 %;
 - LEED : +461 %;
 - Établissement vert Bruntland : +7 %;
 - Ici on recycle! : -11 %;
 - Norme ISO 14001 : données non disponibles. Il n'y a plus de registre global au Québec permettant de tracer un bilan des certifications ISO 14001.
 - Le pourcentage d'accroissement total du nombre de certifications entre 2010 et 2015 est de 14 % (toutefois ce pourcentage n'inclut plus les données de la norme ISO 14001, car celles-ci ne sont plus comptabilisées).

9 Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007

- L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé sur la base de photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera actualisée en 2017.

Le bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 indique que la majorité des actions et des engagements municipaux a été réalisée ou est en voie de l'être. Cependant, certains engagements n'ont pu être mis en œuvre de la manière escomptée initialement. Cela s'explique par des modifications de mandats ou par des réallocations de ressources. Pour plus d'information, consultez le bilan détaillé à l'adresse suivante : [adresse à venir](#).

ANNEXE II

Liste des plans et politiques de la Ville de Montréal en lien avec les défis et priorités du plan Montréal durable 2016-2020

En cours de mise en œuvre

Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006)
Montréal Ville intelligente et numérique - Plan d'action 2015-2017
Montréal Ville intelligente et numérique - Stratégie montréalaise 2014-2017
Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017
Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal
Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020
Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017
Plan de l'Eau – Métropole au fil de l'eau
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020
Plan de réduction des émissions de GES corporatives 2013-2020
Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)
Politique du sport et de l'activité physique (2014)
Politique de stationnement (2016)
Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015)
Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024
Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020

En révision

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014
Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015
Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015
Stratégie de développement économique 2011-2017
Politique verte du matériel roulant 2012-2015

À venir

Plan d'actions municipales en patrimoine
Plan de mobilité
Politique de développement social
Politique de l'enfant
Stratégie de résilience urbaine de Montréal
Stratégie d'électrification des transports
TM21

ANNEXE III

Liste des organisations qui ont participé à une ou des rencontres d'élaboration du plan Montréal durable 2016-2020

Aéroports de Montréal
Agence métropolitaine de transport (AMT)
Alternatives
Aqua Climax inc.
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Arrondissement de Lachine
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Arrondissement de Saint-Laurent
Arrondissement de Saint-Léonard
Arrondissement de Verdun
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Arrondissement d'Outremont
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Arrondissement du Sud-Ouest
Association québécoise de vérification environnementale
Association québécoise du commerce équitable
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)
Baléco inc.
Banque Nationale du Canada
Bell Canada
Biomimétisme Québec
Car2Go
Cégep du Vieux Montréal
Centre d'écologie urbaine de Montréal
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Cirque du Soleil
Coalition montréalaise des Tables de quartier
Cofely Services inc. - GDF Suez
Comité écologique du Grand Montréal
Comité ZIP Jacques-Cartier
Commission scolaire de Montréal
Communauto
Compost Montréal
Concertation Montréal
Conseil canadien du commerce de détail
Conseil central du Montréal métropolitain
Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSIM)- Concertation Montréal
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
Conseil fédéral du Québec
Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Conseil patronal de l'environnement du Québec
Coop Carbone
Coop Les Valoristes
Coop Manoir Bourget
CSSS du Cœur-de-l'Île

Montréal durable 2016-2020

CSSS de la Pointe-de-l'Île
Culture Montréal
C-Vert (Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman)
CyberCap
Cyclo Nord-Sud
Développement économique Saint-Laurent
Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
Eco de la Pointe-aux-Prairies
École de technologie supérieure (ETS)
Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Éco-quartier NDG
Écotech Québec
ECPAR
Énergère
Épicerie LOCO
Équiterre
Ex aequo
Fondaction CSN
Fondation Bronfman
Fondation David Suzuki
Fondation des jeunes pour un développement durable
Forum jeunesse de l'île de Montréal
Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal
Gaz Métro
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
Groupe de travail en agriculture urbaine
Groupe IBI/DAA inc.
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)
Hydro-Québec
Institut des politiques sociales et de la santé de l'Université McGill
Institut du Biomimétisme de Montréal
Institut du leadership en e-learning
Institut du Nouveau Monde
Institut francophone de biomimétisme
Jeune Chambre de commerce de Montréal
KPMG
La TOHU, Cité des arts du cirqueLe Centre Eaton de Montréal
Le SERIC (Services environnementaux et récupération industrielle en collectif)
Les amis de la montagne
Les Amis du Parc Meadowbrook
Loto-Québec
Maison de l'environnement de Verdun
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec - Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
MOBA CGD
Mouvement Desjardins
Nature-Action Québec
Novae
Office municipal d'habitation de Montréal
Oxfam-Québec
P3 Permaculture
Péristyle Nomade
Polytechnique Montréal
Projet de la Réalité Climatique Canada

Montréal durable 2016-2020

Québec Cinéma
Québec en forme
Raymond Chabot Grant Thornton
RECYC-QUÉBEC
Regroupement des éco-quartiers
Réseau des femmes en environnement
Réseau Environnement
Ronald Jean-Gilles
Rose architecture
SAESEM – Éco-quartier Peter-McGill
Santé Canada et Agence de la santé publique du Canada - Gouvernement du Canada
Sentier Urbain
Sierra Club Québec
Société de développement Angus
Société de transport de Montréal (STM)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société environnementale de Côte-des-Neiges
Société en commandite Stationnement de Montréal
Société Logique
SODEC
SOVERDI
Stationnement de Montréal
Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal
Technoparc Montréal
Tourisme Montréal
Ubisoft
Université Concordia
Université de Montréal
Université du Québec à Montréal
Université McGill
USC Canada
Vélo Québec
VertCité
Ville de Kirkland
Ville de Montréal - Direction générale - Bureau des relations internationales
Ville de Montréal - Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales
Ville de Montréal - Direction générale, Faire Montréal
Ville de Montréal - Service de la culture
Ville de Montréal - Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal - Service de la gestion et planification immobilière
Ville de Montréal - Service de la mise en valeur du territoire
Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement
Ville de Montréal - Service de l'eau
Ville de Montréal - Service de l'environnement
Ville de Montréal - Service de l'Espace pour la vie
Ville de Montréal - Service de police (SPVM)
Ville de Montréal - Service de sécurité incendie de Montréal
Ville de Montréal - Service des communications
Ville de Montréal - Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Ville de Montréal - Service du développement économique
Ville de Montréal - Service du greffe
Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers
Ville de Mont-Royal

Montréal durable 2016-2020

Ville de Pointe-Claire

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Ville en vert | Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville

Vrac Environnement – Éco-quartier Parc-Extension

Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur – Éco-quartiers Tétreaultville et Maisonneuve-Longue-Pointe

YMCA du Québec

ANNEXE IV

Références bibliographiques

- CITY OF VANCOUVER, (2015). *Greenest City, 2020 Action Plan*, 93 p.
- CITY OF LOS ANGELES, (2015). *Plan, Transforming for Los Angeles*, 108 p.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, (2016). *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, projet modifié*, 240 p.
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, (2012). *Enquête TOPO sur les maladies chroniques et leurs déterminants*.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, (2015). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, 131 p.
- ICLEI (2015). *Seoul Declaration: Building a world of local action* (Adoptée au congrès mondial de l'ICLEI, le 9 avril 2015, Version anglaise [en ligne]. http://worldcongress2015.iclei.org/wp-content/uploads/2015/06/ICLEI-Seoul-Declaration_final.pdf
- INSTITUT DU QUÉBEC, (2015). *Comparer Montréal, Tableau de bord de la région métropolitaine de Montréal*, 116 p.
- MAIRIE DE PARIS, (2012). *Plan climat énergie de Paris*, 64 p.
- NEW YORK CITY, (2015). *One New York, The Plan for a Strong and Just City*, 354 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* [en ligne] http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85
- PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE, (2014). *Le plan d'action régional Montréal physiquement active 2014-2025*, 4 p.
- SECRÉTARIAT DE L'ENQUÊTE ORIGINE-DESTINATION, *Enquête Origine-Destination 2008, la mobilité des personnes dans la région de Montréal*, 210 p.
- SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, (2012). *Plan stratégique 2020, Montréal, Société de transport de Montréal*, 120 p.
- SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, (2013). *Plan de développement durable 2020*, 64 p.
- Sommet des élus locaux pour le climat, (2015). *Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris, Une contribution décisive à la COP21* [en ligne] https://www.uclg.org/sites/default/files/declaration_de_paris.pdf
- STAR COMMUNITIES (2016). *Star Communities: Sustainability Tools for Assessing & Rating Communities* [en ligne], <http://www.starcommunities.org/>
- VILLE DE MONTRÉAL, (2010). *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, 117 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2011). *Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020*, 136 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2013). *Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, 70 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, 54 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*, 18 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2015). *Bilan 2014, Usage de l'eau potable*, p. 16.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2015). *Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, Réduire pour mieux grandir*, 56 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2015). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, 218 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, (2016). *Bilan 2014-2015 - Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, 95 p.

Montréal durable 2016-2020

L'ÉQUIPE

Ce document a été produit sous la supervision de
Chantal Gagnon, directrice générale adjointe à la Qualité de vie.

Coordination

Danielle Lussier, chef de division
Division du développement durable
Direction générale

Rédaction

Natacha Beauchesne, conseillère en planification
Monique Côté, conseillère en planification
Isabelle Gauthier, conseillère en planification
Catherine Philibert, conseillère en planification
Mélina Planchenault, conseillère en planification
Division du développement durable
Direction générale

Production graphique

Service des communications – Division des communications corporatives

Conception graphique

Studio graphique – Ville de Montréal

La Division du développement durable de la Ville de Montréal remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration du plan Montréal durable 2016-2020.

ISBN (version imprimée)

ISBN (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Imprimé au Canada



Dossier # : 1153455002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Politique de stationnement

Il est recommandé au conseil municipal :
d'adopter la Politique de stationnement.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-02 09:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153455002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Politique de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 28 janvier 2016, le conseil d'agglomération a adopté le projet de Politique de stationnement et a confié à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur ce projet (CG16 0031). À la suite de cette consultation, la Commission a adopté publiquement ses recommandations, le 14 avril 2016. Des 34 recommandations contenues dans son rapport, la première consiste à « adopter la Politique de stationnement de Montréal, incluant la vision proposée ».

À la suite de l'analyse de l'ensemble des recommandations, des précisions et des modifications ont été apportées au contenu de la Politique, permettant ainsi de le renforcer et de bonifier sa portée. D'autres recommandations dépassent cependant le cadre spécifique de la Politique et seront prises en considération de différentes façons.

Certaines des recommandations se retrouvent déjà dans le projet de Politique de stationnement, soit :

- la référence aux bonnes pratiques d'autres villes comparables à Montréal dans les critères de gestion du stationnement permettant d'améliorer le partage de l'espace public (recommandation R-4 de la Commission);
- la poursuite du soutien aux initiatives encourageant les Montréalais à se déplacer à pied et à vélo (par exemple, par l'établissement de normes d'espaces de stationnement quatre (4) saisons pour vélos et de construction de stationnements pour vélos protégées des intempéries et adaptées aux quartiers centraux) (recommandation R-13);
- la priorité à accorder aux mesures visant à harmoniser et simplifier les pratiques municipales de gestion du stationnement (recommandation R-23).

En réponse aux recommandations de la commission, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au projet de Politique de stationnement, soit :

- l'ajout de précisions relatives à la notion d'offre équilibrée (recommandation R-3);

- la référence au développement d'applications intégrées de mobilité intelligente, en lien avec le Bureau de la ville intelligente (recommandation R-5);
- la précision des mandats confiés au nouvel organisme de gestion du stationnement, parmi lesquels l'établissement d'un cadre commun de pratiques en matière de gestion et de tarification applicable à l'ensemble des arrondissements, les mesures afin de répondre aux besoins d'accessibilité universelle, la révision de la signalisation, la stratégie de communication, en collaboration avec les associations de commerçants, en vue d'optimiser le stationnement dans les artères commerçantes, le suivi du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et l'évaluation des différents scénarios tarifaires proposés (recommandations R-6, R-18, R-22, R-24 et R-28);
- l'encouragement aux entreprises et aux promoteurs immobiliers à développer des mesures visant une gestion plus durable des déplacements des employés et des résidents (recommandations R-11 et R-20);
- l'ajout de l'élaboration d'un guide de conception des placotoirs (recommandation R-14);
- l'ajout de la référence à la tenue d'événements qui sensibilisent la population aux effets positifs d'un partage équitable de la rue (recommandation R-15);
- l'uniformisation des heures de livraison (recommandation R-16);
- l'identification comme mesures prioritaires de l'évaluation de la faisabilité d'un centre de distribution et de la révision de la réglementation d'urbanisme (exigences lors de la construction ou de la transformation de bâtiments) afin de favoriser la mobilité durable (recommandations R-17 et R-19);
- la précision des conditions de réalisation des stationnements étagés (recommandation R-21).

Par ailleurs, les précisions suivantes sont apportées en ce qui concerne les autres recommandations de la commission :

- les recommandations relatives aux services et au stationnement des VLS et des voitures en autopartage seront prises en considération dans le cadre du déploiement du réseau de VLS électriques annoncé le 11 mai 2016 par l'administration municipale (recommandations R-8 et R-9);
- les recommandations concernant l'investissement dans l'amélioration du transport collectif et le soutien aux initiatives favorisant le déplacement à pied et à vélo seront intégrées à la démarche du plan de mobilité (recommandation R-10);
- les aspects relatifs à la composition du nouvel organisme de gestion du stationnement et de son conseil d'administration feront partie de l'analyse et des recommandations du comité de travail formé à cette fin (recommandations R-29 et R-30);
- la question relative au financement de Montréal Relève fait actuellement l'objet d'une évaluation (recommandation R-31).

Enfin, des mandats spécifiques seront attribués par la Direction générale aux services concernés, notamment dans le cadre du document de mise en oeuvre de la Politique de stationnement, soit:

- la réalisation d'une étude sur les l'influence des grands enjeux de la mobilité sur la vitalité commerciale des artères et du centre-ville et sur le développement de mécanismes favorisant le dynamisme des artères commerçantes (recommandations R-7 et R-32);

- la demande aux gouvernements d'évaluer les avantages imposables d'un espace de stationnement gratuit (recommandation R-12);
- la sécurisation en priorité des détours destinés aux piétons lors de chantiers (recommandation R-13);
- l'implantation du dégagement obligatoire de 5 mètres, la signalisation d'interdiction dans ces zones et le retrait des parcomètres (recommandations R-25, R-26 et R-27);
- la mise en oeuvre de la Politique de stationnement portant sur les technologies innovantes, l'encadrement réglementaire et la signalisation, les stratégies tarifaires ainsi que la gouvernance et le partage des compétences, incluant la préparation d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de sa mise en oeuvre (recommandations R-33 et R-34).

Calendrier et étapes subséquentes

20 juin 2016: adoption par le conseil de ville de la Politique de stationnement.

22 juin 2016: adoption par le conseil d'agglomération de la Politique de stationnement.

Juin 2016: mise en place des comités de mise en oeuvre des actions et des mesures de la Politique de stationnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DUFORT
Chef de division

514 872-1863

Tél :

Télécop. : 514 872-0049

IDENTIFICATION **Dossier # :1153455002**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Politique de stationnement et confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Plan de transport adopté en 2008, la Ville de Montréal veut faire du stationnement un outil de gestion répondant à ses orientations en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de développement économique. Elle veut également mettre les citoyens au cœur des priorités.

Une révision en profondeur de la gestion du stationnement est devenue essentielle. La croissance soutenue du parc automobile, le renouveau démographique observé dans les quartiers denses, la compétitivité des artères commerçantes, l'adhésion de plus en plus marquée de la population à la mobilité durable et à un partage mieux équilibré du domaine public sont autant de facteurs qui militent en faveur d'une révision du rôle du stationnement dans l'environnement urbain.

L'élaboration de la politique de stationnement s'appuie sur un portrait et un diagnostic du stationnement sur rue et hors rue. L'analyse des données recueillies et des meilleures pratiques a permis d'élaborer la présente politique de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0227 - 1^{er} mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

CM08 0595 - 16 juin 2008 - Adopter le Plan de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le portrait et le diagnostic qui ont été réalisés ont permis d'établir les constats suivants :

- des pratiques diversifiées entraînent des problèmes de cohérence en matière de gestion;
- l'offre en stationnement sur rue est d'environ 500 000 places, dont 90 % sont gratuites, 5 % tarifées (avec parcomètres ou bornes de paiement) et 4 % réservées aux résidents (SRRR);
- le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) s'avère difficile dans les quartiers multifonctionnels regroupant des commerces et des pôles d'emplois;
- les places tarifées sont principalement concentrées dans le centre de l'île, notamment dans les artères commerçantes;
- au centre-ville :
 - on retrouve 11 000 places de stationnement sur rue, dont près de 60 % sont tarifées, et qui sont souvent occupées à plus de 85 %;
 - le secteur privé contrôle 99 % de l'offre en stationnement hors rue au centre-ville, ce qui empêche le développement d'une stratégie tarifaire favorisant la rotation des véhicules stationnés sur rue;
- la signalisation est souvent complexe à plusieurs endroits.

La vision de la Politique de stationnement consiste à assurer une offre équilibrée en stationnement à l'échelle de la ville afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et son impact sur l'environnement. Elle tient compte de la diversité des secteurs, de la différence des besoins des usagers et de la multitude d'acteurs en présence, tant privés que publics. La politique aborde donc le stationnement comme un élément déterminant du plan de mobilité en voie d'élaboration. Elle s'appuie sur quatre principes directeurs :

1. Simplifier et harmoniser les pratiques municipales afin d'assurer une meilleure cohérence de la gestion du stationnement;
2. Moduler le stationnement en fonction de l'offre en transports collectifs et actifs et des caractéristiques locales, notamment la densité de population et le volume d'emplois;
3. Optimiser le stationnement au centre-ville et sur les artères commerçantes afin de favoriser la vitalité économique;
4. Satisfaire les besoins des résidents dans les secteurs denses afin d'offrir un véritable choix en ce qui concerne les modes de transport collectif et actif.

Ces principes directeurs visent à répondre aux différents besoins en stationnement des résidents, des navetteurs, des visiteurs et des consommateurs, sans oublier les activités de livraison. Ils s'articulent autour de six stratégies :

- Migrer vers le stationnement intelligent;
- Créer un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable;
- Arrimer la gestion du stationnement aux objectifs de mise en valeur du territoire;
- Mettre en place une nouvelle approche tarifaire;
- Réviser l'encadrement réglementaire;
- Revoir la gouvernance et la gestion des activités.

Ces stratégies cherchent à satisfaire les besoins des différentes clientèles, tout en respectant la vision du Plan de transport et des différents documents stratégiques adoptés par la Ville et l'agglomération, notamment le Schéma d'aménagement et de développement,

le Plan d'urbanisme et le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Elles impliquent le déploiement de plusieurs mesures bien concrètes qui s'échelonnent dans le temps.

Montréal s'engage à mettre en œuvre prioritairement les actions suivantes :

- la simplification et l'harmonisation des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement;
- la création d'un organisme municipal de gestion du stationnement;
- la simplification de la signalisation du stationnement sur rue.

À ces principales actions s'ajoutent diverses mesures reliées :

- aux technologies innovantes;
- à la mobilité durable et au partage de la rue;
- à la tarification;
- à l'encadrement réglementaire et à la signalisation;
- à la gouvernance et au partage des compétences.

JUSTIFICATION

Conformément aux objectifs du Plan de transport et des orientations stratégiques de la Ville en matière de développement durable, la Politique de stationnement s'inscrit dans le sens de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, dans laquelle la Ville de Montréal s'engage à favoriser les modes de transport collectif et actif, afin de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain et réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. La Politique de stationnement est aussi une occasion de tirer profit des technologies émergentes et de faire entrer Montréal dans les rangs des villes intelligentes. Par les mesures qu'elle propose, la politique confirmera également le leadership de Montréal en matière d'électrification des transports.

Les mesures proposées placent les citoyens au cœur des préoccupations, et les changements qui en découleront permettront de gérer le stationnement comme un outil au service d'une meilleure mobilité. Les efforts d'harmonisation qui seront déployés à l'échelle de la ville respecteront les spécificités locales.

Le projet de Politique de stationnement sera l'objet d'une consultation de façon à recevoir les commentaires des citoyens, des organismes et des partenaires intéressés. Les commentaires formulés, qui s'ajouteront à ceux exprimés par les services corporatifs et les organismes rencontrés, de même que les recommandations de l'instance mandatée aux fins de consultation, permettront d'élaborer la version finale de la Politique de stationnement qui sera soumise au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de stationnement contribuera à l'objectif de réduction de la dépendance à l'automobile, en participant à la lutte aux changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La politique propose une approche favorisant la simplification et l'harmonisation des pratiques de gestion par la définition d'un cadre de pratiques commun applicable à l'ensemble des arrondissements et par la création d'un organisme municipal chargé du stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 janvier 2016 : Conseil municipal - Adoption du projet de Politique de stationnement et mandat de consultation confié à la Commission sur le transport et les travaux publics
28 janvier: 2016 : Conseil d'agglomération - Adoption du projet de Politique de stationnement et mandat de consultation confié à la Commission sur le transport et les travaux publics

Hiver et printemps 2016 :

Consultation publique par la Commission sur le transport et les travaux publics
Adoption de la Politique de stationnement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane G GOYETTE, Direction générale
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voie et transports
Chantal I. GAGNON, Direction générale
Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements

Serge GUÉRIN, Service du développement économique
Philippe PICHET, Service de police de Montréal

Lecture :

5 : Serge GUÉRIN 5 novembre 2015 11:44 LECTURE du Sommaire décisionnel

4 : Guylaine BRISSON 4 novembre 2015 16:7 LECTURE du Sommaire décisionnel

3 : Philippe PICHET 4 novembre 2015 14:23 LECTURE du Sommaire décisionnel

2 : Claude CARETTE 4 novembre 2015 14:14 LECTURE du Sommaire décisionnel

1 : Chantal I. GAGNON 4 novembre 2015 14:13 LECTURE du Sommaire décisionnel

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Conseiller en aménagement

Tél : 872-7360
Télécop. : 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Tél : 514 872-1863
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2015-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2015-11-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2015-11-09

POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire.....	5
Mot du responsable du transport	6
RÉSUMÉ	7
PRÉAMBULE.....	10
1 LA MISE EN CONTEXTE	13
1.1 La mobilité à Montréal	13
1.2 Le Plan de transport de 2008.....	17
1.3 Le partage des compétences et la gouvernance.....	19
2 LE PORTRAIT ET LE DIAGNOSTIC DU STATIONNEMENT	20
2.1 Le stationnement sur rue	20
2.2 Le stationnement hors rue	24
2.3 Le stationnement au centre-ville	25
2.4 La réglementation	34
3 LA VISION, LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES STRATÉGIES	35
3.1 La vision.....	35
3.2 Les principes directeurs.....	37
3.3 Les stratégies	43
4 LE PLAN D'ACTION	53
4.1 Les actions prioritaires	53
4.2 Les mesures de mise en œuvre	54
ANNEXE.....	67
Méthodologie de collecte de données.....	67

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** Évolution du taux de motorisation des ménages
- Figure 2** Évolution de la motorisation et de l'usage de l'auto, de 1998 à 2013
- Figure 3** Localisation des places de stationnement sur rue tarifées à l'échelle de la ville
- Figure 4** Offre en stationnement dans le centre-ville
- Figure 5** Répartition du stationnement hors rue et tarifé sur rue au centre-ville
- Figure 6** Occupation du stationnement tarifé au centre-ville, entre 12 h et 15 h
- Figure 7** Offre et occupation maximale des stationnements sur rue tarifés et hors rue, au centre-ville
- Figure A** Localisation des zones d'échantillonnage

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** Évolution démographique, de 1998 à 2013, dans la région de Montréal
- Tableau 2** Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la semaine – secteurs d'échantillonnage (de 9 h à 21 h)
- Tableau 3** Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la fin de semaine – secteurs d'échantillonnage (samedi, de 9 h à 18 h; dimanche, de 12 h à 18 h)
- Tableau 4** Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la semaine – centre-ville
- Tableau 5** Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la fin de semaine – centre-ville
- Tableau 6** Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la semaine – secteur De Maisonneuve–Peel–Sainte-Catherine–Robert-Bourassa
- Tableau 7** Tableau synoptique des mesures proposées

MOT DU MAIRE

Comme citoyen, et à plus forte raison comme premier magistrat de la Ville, je reconnais l'importance que revêt l'enjeu du stationnement dans le développement et le bon fonctionnement de notre métropole.

C'est un enjeu majeur pour toute ville et ce l'est d'autant plus pour une ville intelligente comme Montréal qui souhaite accorder une place plus grande aux modes de transport actifs et collectifs, mais aussi aux modes alternatifs pour lesquels d'énormes investissements ont été réalisés et sont à venir.

L'élaboration d'une nouvelle politique de stationnement passait d'abord par la réalisation d'un diagnostic de l'état du stationnement à Montréal. Cet exercice nous a donné une connaissance plus approfondie de la situation et une meilleure compréhension des défis auxquels nous faisons face.

Nous sommes également conscients que plusieurs facteurs militent en faveur d'une révision du rôle du stationnement dans l'environnement urbain. Pensons, par exemple, à la croissance soutenue du parc automobile, au renouveau démographique observé dans les quartiers plus denses, à la compétitivité des artères commerçantes et à l'adhésion plus marquée de la population à la mobilité durable.

C'est à cette nouvelle conjoncture et à celle qui se dessine à l'horizon que doit répondre la nouvelle politique. Conformément à ses orientations stratégiques en matière de mobilité et de développement durable, la Ville de Montréal entend dorénavant gérer le stationnement de façon stratégique afin de réduire la dépendance à l'auto, favoriser les modes de transport collectif et actif et assurer un partage plus équilibré du domaine public.

Pour assurer un changement rapide au bénéfice des citoyens, la Ville entend mettre en place trois actions prioritaires visant l'harmonisation des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement, la création d'un organisme municipal de gestion du stationnement et la simplification de la signalisation du stationnement sur rue.

Nous sommes persuadés que la mise en œuvre des mesures avant-gardistes proposées par la politique offrira un cadre renouvelé en matière de gestion du stationnement, cohérent, innovateur, adapté aux besoins spécifiques des usagers et qui assurera une meilleure qualité de vie à l'ensemble des citoyens tout en encourageant le dynamisme économique de la métropole.



Denis Coderre
Maire de Montréal

MOT DU RESPONSABLE DES TRANSPORTS

Le stationnement est un aspect de la mobilité d'une grande complexité. Auparavant, l'offre de stationnement suivait généralement le taux de motorisation. Les enseignements tirés du passé et les préoccupations actuelles ont démontré que cette façon de faire n'était pas viable, tant elle consommait de l'espace public.

Le stationnement est un domaine complexe en raison de ses caractéristiques spécifiques et des clientèles à desservir, comprenant à la fois des résidents, des navetteurs, des visiteurs, des consommateurs et des livreurs. Chaque groupe vit des problématiques différentes et consomme l'espace public de façon différente selon l'heure du jour, la journée de la semaine ou même la saison de l'année.

La Politique de stationnement s'appuie sur six stratégies déclinées en plusieurs mesures visant notamment à créer un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable et à migrer vers le stationnement intelligent.

La Politique donnera lieu à des actions concrètes avec des mesures visant à simplifier différentes facettes du stationnement, que ce soit la tarification, la réglementation ou la signalisation. Ces actions assurent une offre équilibrée du stationnement à l'échelle de la ville, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Montréal, à la vitalité de nos artères commerciales, tout en réduisant l'impact de la voiture sur l'environnement.



Aref Salem
Membre du comité exécutif, responsable du transport

RÉSUMÉ

Par sa Politique de stationnement, la Ville de Montréal veut faire du stationnement un outil de gestion stratégique répondant à ses orientations en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de développement économique. Elle veut également mettre les citoyens au cœur des priorités.

Le stationnement est un domaine complexe et d'une grande sensibilité. S'y attaquer entraîne inévitablement des réactions émotives de la part d'une foule d'acteurs concernés puisque, dans bien des cas, des intérêts divergents sont mis en lumière.

Au fil des ans, diverses solutions ont été implantées. Certaines de ces solutions présentent un réel intérêt, alors que d'autres ont suscité de vives critiques.

Par le passé, le stationnement n'a pas fait l'objet d'une planification globale. Sauf exception, les exercices de planification ont davantage été réalisés à petite échelle.

Avec les années et en tenant compte de l'évolution des préoccupations en matière d'environnement et de qualité de vie, une révision en profondeur de la gestion du stationnement est devenue essentielle. En effet, les pressions se sont accentuées sur le stationnement en milieu urbain. La croissance soutenue du parc automobile, le renouveau démographique observé dans les quartiers denses, la compétitivité des artères commerçantes, l'adhésion de plus en plus marquée de la population à la mobilité durable et à un partage mieux équilibré du domaine public sont autant de facteurs qui militent en faveur d'une révision du rôle du stationnement dans l'environnement urbain. À cela s'ajoutent l'abondance de la signalisation et du morcellement de la gestion administrative du stationnement qui sont devenues une source de frustration pour les citoyens et les commerçants.

La vision de la Politique de stationnement consiste à :



Assurer une offre équilibrée en stationnement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et son impact sur l'environnement.



L'équilibre recherché vise à s'assurer que les besoins des citoyens ont été pris en considération, sans pour autant accroître la quantité de places de stationnement au point d'encourager les gens à délaisser les transports actifs et collectifs.

Dans le cadre de l'élaboration de cette politique, un portrait et un diagnostic ont été réalisés. Ils ont permis d'établir de grands constats, à savoir que pour la plupart des arrondissements, le stationnement sur rue constitue l'essentiel de l'offre, alors que les places tarifées sont principalement concentrées dans le centre de l'île, notamment sur les artères commerçantes.

Malgré l'existence de stationnements sur rue réservés aux résidents (SRRR), le stationnement pour les résidents est difficile dans les quartiers multifonctionnels plus denses, regroupant des commerces et des pôles d'emplois.

Au centre-ville, les places tarifées sur rue sont souvent occupées à plus de 85 %, et ce, au-delà des périodes tarifées. La signalisation est devenue très complexe dans certains cas. En moyenne, nous trouvons 1,29 panneau par poteau, mais il arrive qu'un poteau compte jusqu'à six panneaux.

Pour ce qui est du stationnement hors rue au centre-ville, qui représente plus de 75 % de l'offre totale, il est contrôlé par le secteur privé à près de 99 %, ce qui empêche le développement d'une stratégie tarifaire favorisant la rotation et, par conséquent, l'utilisation des places de stationnement par un plus grand nombre d'utilisateurs.

Le portrait et le diagnostic qui ont été produits ont également abordé les exigences réglementaires en matière de stationnement, le partage des compétences et la gouvernance.

La vision de la Politique de stationnement illustre la complexité du stationnement dans le système de transport d'une ville. Elle tient compte de la diversité des secteurs, de la différence des besoins des utilisateurs et de la multitude d'acteurs en présence, tant privés que publics. La politique aborde donc le stationnement comme un élément déterminant du plan de mobilité en voie d'élaboration. Elle s'appuie sur quatre principes directeurs :

Principes directeurs

- 1** Simplifier et harmoniser les pratiques municipales afin d'assurer une meilleure cohérence de la gestion du stationnement.
- 2** Moduler le stationnement en fonction de l'offre en transports collectifs et actifs et des caractéristiques locales, notamment la densité de population et le volume d'emplois.
- 3** Optimiser le stationnement au centre-ville et sur les artères commerçantes afin de favoriser la vitalité économique.
- 4** Satisfaire les besoins des résidents dans les secteurs denses afin d'offrir un véritable choix en ce qui concerne les modes de transport collectif et actif.

Ces principes directeurs visent à répondre aux différents besoins en stationnement des résidents, des navetteurs, des visiteurs et des consommateurs, sans oublier les activités de livraison.

Bénéficiant d'une meilleure connaissance de l'état du stationnement à Montréal, basée sur une vision claire et des principes directeurs, la Politique de stationnement s'articule autour de six stratégies :

Stratégies

- 1 Migrer vers le stationnement intelligent.
- 2 Créer un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable.
- 3 Arrimer la gestion du stationnement aux objectifs de mise en valeur du territoire.
- 4 Mettre en place une nouvelle approche tarifaire.
- 5 Réviser l'encadrement réglementaire.
- 6 Revoir la gouvernance et la gestion des activités.

La gestion stratégique du stationnement passe inévitablement par une révision du rôle des différents acteurs municipaux concernés, car le morcellement actuel des responsabilités entraîne des iniquités au sein même de la ville. L'idée n'est certes pas de proposer des solutions uniformes à l'échelle de la ville afin de respecter les caractéristiques des différents milieux en présence. Cependant, il va de soi que certaines pratiques gagneront à être mieux encadrées.

La gestion stratégique du stationnement passe inévitablement par une révision du rôle des différents acteurs concernés au sein de l'administration municipale, car le morcellement actuel des responsabilités entraîne des iniquités au sein même de la Ville.

Ces stratégies cherchent à satisfaire les besoins des différentes clientèles, tout en respectant la vision du Plan de transport et des différents documents stratégiques adoptés par la Ville et l'agglomération, notamment le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le Plan d'urbanisme et le Plan stratégique de développement durable de la communauté montréalaise. Elles impliquent le déploiement de plusieurs mesures bien concrètes qui s'échelonneront dans le temps. Toutefois, Montréal s'engage à mettre en œuvre prioritairement les actions suivantes :

Actions prioritaires

- 1 La simplification et l'harmonisation des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement.
- 2 La création d'un organisme municipal de gestion du stationnement.
- 3 La simplification de la signalisation du stationnement sur rue.

PRÉAMBULE

Selon l'Union internationale des transports publics (UITP) et les spécialistes des questions de stationnement, une automobile est immobilisée pendant plus de 90 % de sa durée de vie. Et pourtant, le stationnement est souvent négligé par les villes dans la planification des transports. Dans la perspective où la Ville de Montréal et ses partenaires publics misent sur la valorisation et l'accroissement des transports collectifs et actifs, la gestion du stationnement devient un atout majeur de la stratégie de gestion de la mobilité. En fait, le stationnement est un des cinq piliers de la gestion de la mobilité en milieu urbain, avec les transports collectifs, les transports actifs, le transport routier et le transport des marchandises.

Historiquement, à Montréal comme ailleurs dans le monde, les décisions en matière de stationnement ont souvent favorisé une augmentation de l'offre afin de répondre à une demande sans cesse croissante. Les enseignements tirés du passé nous indiquent qu'une telle façon de faire n'apporte pas une solution durable au défi posé par le stationnement.

Le stationnement est un des cinq piliers de la gestion de la mobilité en milieu urbain, avec les transports collectifs, les transports actifs, le transport routier et le transport des marchandises.

La gestion du stationnement est un domaine complexe et d'une grande sensibilité. Plusieurs acteurs sont concernés par le stationnement et, parfois, des intérêts divergents s'opposent, sans compter que la problématique du stationnement diffère substantiellement d'un quartier à l'autre.

Par ailleurs, au cours des dernières années, la croissance de la motorisation des ménages a entraîné une pression énorme sur la demande en stationnement dans les secteurs résidentiels denses. Des solutions audacieuses devront être mises de l'avant pour satisfaire cette demande sans accroître indûment le parc automobile, et encore moins son utilisation.

La gestion du stationnement doit aussi composer avec une pression accrue sur le partage de la rue. De nouvelles formes de mobilité plus durables, notamment l'autopartage, les véhicules en libre-service et le système de vélos en libre-service (BIXI), ont des effets sur l'offre de places de stationnement sur rue pour assurer leur expansion. D'autres facteurs ont milité en faveur du retrait de nombreuses places de stationnement, entre autres, l'arrivée des autobus articulés, l'expansion du réseau de voies réservées pour autobus, l'expansion du réseau cyclable, le respect du dégagement d'un rayon de cinq mètres exigé par le Code de sécurité routière (CSR) ainsi que la multiplication des terrasses et d'autres occupations du domaine public.



Crédit : Ville de Montréal, Denis Labine

L'augmentation des investissements pour rendre les transports actifs et collectifs plus attrayants a produit une pression supplémentaire, durant la journée, dans les quartiers bien desservis par ces modes, puisque la population, bien qu'elle soit davantage motorisée au fil des ans, se tourne de plus en plus vers les modes de transport durables. Cela suppose donc que ces personnes motorisées requièrent une place pour laisser leur voiture le jour afin de pouvoir utiliser le transport en commun, le vélo ou la marche.

À cela s'ajoute une signalisation devenue trop complexe. Les technologies récentes permettent une information rapide et beaucoup plus conviviale, au bénéfice des usagers. Un effort de simplification est donc requis et, pour y parvenir, il faut mettre à profit les meilleures pratiques développées ailleurs dans le monde en les adaptant au contexte montréalais.

La pression accrue sur le stationnement fait également ressortir des difficultés associées à sa gestion, notamment la fragmentation administrative à l'échelle de l'agglomération. La multiplication des pratiques d'un arrondissement à l'autre et le manque de cohérence qui en découle, non seulement nuisent aux possibilités de faire de la gestion du stationnement un outil efficace de régulation de la mobilité, mais constituent aussi une source de contrariété – et d'iniquité – pour les citoyens et les commerçants et exacerbent les tensions.

La gestion stratégique du stationnement passe inévitablement par une révision du rôle des différents acteurs concernés et milite en faveur d'une prise en charge, par la Ville de Montréal, de la gestion du stationnement dans une perspective de cohérence avec les autres mesures de transport.

Pour bien comprendre la problématique du stationnement, la section 1 présente une mise en contexte de l'évolution de la mobilité à Montréal au cours des 15 dernières années. On y trouve aussi une référence au Plan de transport adopté en 2008 et à la gouvernance actuelle du stationnement.

La section 2 dresse le portrait du stationnement sur rue et hors rue, qu'il soit tarifé ou non tarifé. La situation spécifique du centre-ville fait l'objet d'une attention particulière compte tenu de son importance sur le plan économique. Les exigences de la réglementation d'urbanisme afférente au stationnement sont présentées dans cette section.

À partir des informations recueillies sur l'offre et la demande en stationnement, tant sur rue que hors rue, le diagnostic du stationnement qui a été établi est présenté brièvement.

Le portrait complet du stationnement et le diagnostic qui en découle font l'objet d'un document distinct, non inclus dans la politique. Il en est de même pour l'étude comparative réalisée auprès de quelques villes étrangères.

La section 3 fait état de la vision du stationnement préconisée par la Ville et des principes directeurs qui ont guidé l'élaboration des six stratégies retenues.

Enfin, la section 4 présente le plan d'action qui permettra de déployer les différentes mesures retenues, dont certaines sont prioritaires.

Dorénavant, le stationnement fera l'objet d'une meilleure harmonisation à l'échelle de la ville, tout en respectant les spécificités locales. De plus, les mesures retenues et leur déploiement placeront les citoyens au cœur des préoccupations.

La Politique de stationnement est inspirée des meilleures pratiques étrangères et basée sur une étude comparative réalisée auprès de quelques villes. Les mesures ambitieuses qui y sont proposées s'inscrivent dans le respect des orientations municipales visant à faire de Montréal une des villes les plus intelligentes au monde.

Le recours aux technologies innovantes améliorera la qualité de vie des citoyens. Et comme il s'agit d'un domaine en pleine effervescence, toutes les avancées technologiques seront analysées et, si elles présentent un intérêt pour Montréal, elles pourront être greffées à la politique, laquelle sera en constante évolution.

Mais le stationnement intelligent va bien au-delà des innovations technologiques connues et en développement. Intégrer la notion de stationnement intelligent aux pratiques actuelles, c'est aussi, et surtout, gérer le stationnement de façon intelligente, ce que fera la politique au moyen des mesures ambitieuses qu'elle propose.

Dorénavant, le stationnement fera l'objet d'une meilleure harmonisation à l'échelle de la ville, tout en respectant les spécificités locales. De plus, les mesures retenues et leur déploiement placeront les citoyens au cœur des préoccupations.

1 LA MISE EN CONTEXTE

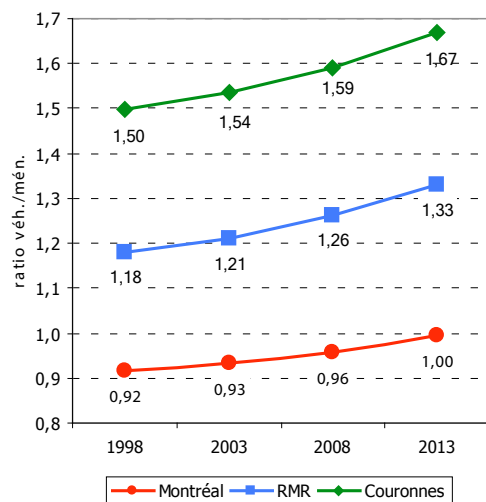
1.1 La mobilité à Montréal

Au cours des 15 dernières années, la mobilité a connu de profondes transformations dans la région métropolitaine de Montréal. Certes, des tendances lourdes ont été observées, notamment en ce qui a trait à l'étalement urbain et à la motorisation des ménages, toujours en croissance. Cependant, ces phénomènes se sont manifestés en même temps que le transport collectif et l'offre liée aux transports actifs ont pris leur essor.

De nouvelles formes de mobilité comme l'autopartage et les véhicules en libre-service ont également connu une croissance importante, laquelle se poursuit et sera encouragée davantage, notamment avec l'arrivée, dès 2016, de centaines de véhicules électriques en libre-service. Les divers constats qui se dégagent rendent donc la problématique du stationnement urbain plus complexe.

Ainsi, l'un des faits des plus marquants reste la hausse soutenue de la motorisation, en particulier dans la périphérie de Montréal. Pendant que le nombre de véhicules augmentait de près de 20 % entre 1998 et 2013 dans l'agglomération, il bondissait de 47 % dans le reste de la région¹. Ces chiffres doivent être confrontés à la croissance relative du nombre de ménages pour apprécier l'impact de la motorisation (voir la figure 1)².

Figure 1 Évolution du taux de motorisation des ménages



Par ailleurs, la dynamique démographique des couronnes a surpassé celle de l'agglomération de Montréal : celle-ci a connu une croissance de 6 % de sa population et de 10 % de ses ménages entre 1998 et 2013, alors que dans le reste de la région, ces taux étaient respectivement de 22 % et de 32 %. En 2013, 49 % de la population de la région métropolitaine habitait l'agglomération de Montréal (voir le tableau 1).

1 Enquête Origine-Destination 2013 : la mobilité des personnes dans la région de Montréal, Faits saillants, mars 2015.

2 À des fins de comparaison, le territoire métropolitain est constant, soit celui de l'enquête O-D 1998. Par conséquent, les données ne témoignent pas totalement de l'ampleur de l'étalement de la région. Toutes les données de cette section sont établies sur cette base comparable.

Tableau 1 Évolution démographique, de 1998 à 2013, dans la région de Montréal

	Population			Nombre de ménages		
	1998	2013	Écart (%) 1998-2013	1998	2013	Écart (%) 1998-2013
Agglomération de Montréal	1 775 000	1 887 000	6,3 %	772 000	849 000	10,0 %
Région sauf Montréal	1 717 000	2 098 000	22,2 %	632 000	832 000	31,6 %
Région métropolitaine *	3 492 000	3 985 000	14,1 %	1 404 000	1 681 000	19,7 %

*Limite de la région de l'enquête O-D 1998.

Source : Enquête Origine-Destination 2013 : La mobilité des personnes dans la région de Montréal.

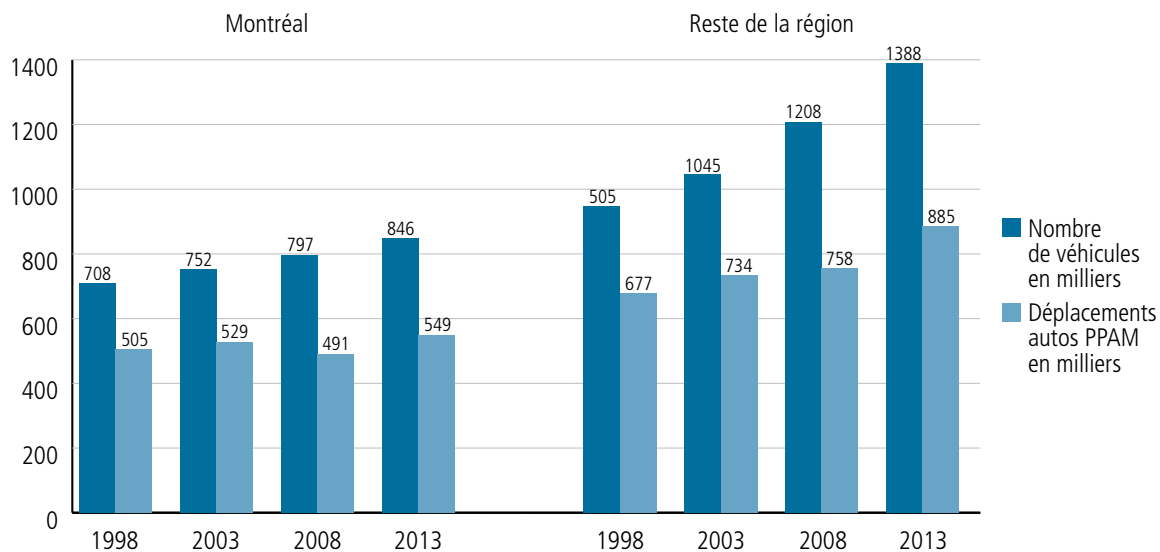
Notons également que le taux de motorisation des ménages n'a cessé de grimper. En 2013, les ménages de l'agglomération de Montréal ont un taux de motorisation moyen d'un véhicule par ménage, contre 0,9 en 1998, tandis que, ailleurs dans la région, ce ratio est de l'ordre de près de 1,7 véhicule par ménage, contre 1,5 en 1998.

Les données de mobilité nous révèlent toutefois une nouvelle tendance : la motorisation des ménages (ou le nombre moyen de véhicules par ménage) est en croissance, alors que le taux d'utilisation de l'automobile augmente à un rythme moindre. En effet, entre 1998 et 2013, les déplacements des résidents de Montréal ont crû de 9 % et ceux des couronnes, de 31 %, alors que les taux de croissance liés à la possession automobile ont été beaucoup plus élevés (voir la figure 2).

Cela peut laisser supposer que l'on fait moins usage des véhicules possédés ou qu'on les utilise autrement³, ce qui ne diminue pas toutefois la demande de stationnement qui, au contraire, se trouve amplifiée. En effet, une baisse de l'utilisation des véhicules par leurs propriétaires alors que le taux de possession est en hausse signifie que les véhicules sont souvent immobilisés durant le jour, d'où une pression accrue sur le stationnement.

3 Les données disponibles sur les déplacements en 2013 concernent seulement la période de pointe du matin.

Figure 2 Évolution de la motorisation et de l'usage de l'auto, de 1998 à 2013



*Limite de la région de l'enquête O-D 1998.

Source : Enquête origine-destination 2013 : La mobilité des personnes dans la région de Montréal.

La plus récente enquête origine-destination (O-D 2013) révèle que 69 % de la croissance quinquennale des déplacements en auto provient de l'extérieur de l'île de Montréal. La motorisation plus élevée des ménages en périphérie n'est pas la seule cause. Outre un accroissement démographique plus soutenu, le reste de la région accapare une part toujours plus grande de l'activité économique. D'ailleurs, entre 1998 et 2013, la hausse de l'emploi s'est établie à 34 % en dehors de l'île, tandis qu'elle était de 10 % sur l'île. La prédominance de Montréal en matière d'emplois est toutefois maintenue – à 66 % du total régional –, et ce, bien qu'elle soit en baisse de 4 points de pourcentage depuis 1998.

Signalons par ailleurs qu'environ 90 % de la main d'œuvre qui réside dans l'agglomération de Montréal occupe un emploi sur l'île de Montréal. En contrepartie, la main d'œuvre du reste de la région est tenue dans une plus forte proportion à se déplacer vers l'île de Montréal ou vers d'autres secteurs de la région métropolitaine, à des fins d'emploi. La dispersion progressive de l'activité économique paraît comme un sérieux incitatif à l'utilisation de l'automobile.

Malgré tout, le transport en commun a bien tiré son épingle du jeu, et ce, encore plus en périphérie de Montréal. En effet, de 1998 à 2013, les déplacements en transport en commun en période de pointe du matin, incluant les déplacements bimodaux (auto et transport collectif, par exemple), ont augmenté de 39 % dans la région métropolitaine, soit de 24 % sur l'île et de 83 % dans le reste de la région. La forte croissance du transport collectif hors de l'île s'explique notamment par les déplacements bimodaux, qui ont doublé durant cette quinzaine d'années. Rappelons aussi qu'en période de pointe du matin, les résidents de l'agglomération de Montréal utilisent dans une proportion de 48 % les transports collectifs et actifs pour se déplacer.

Entre 2008 et 2013, les transports actifs ont affiché une croissance de 16 % (en pointe du matin) à l'intérieur de l'île, alors que les déplacements totaux gagnaient près de 13 %⁴. En ce qui a trait au vélo, son utilisation est en plein essor, en particulier sur l'île de Montréal, où le nombre de déplacements cyclistes a plus que doublé depuis 1998.



Un examen plus précis de la mobilité montréalaise montre également une multiplication des chaînes complexes de déplacements, c'est-à-dire des parcours dont la séquence va au-delà du simple aller-retour entre le domicile et la destination. À titre d'exemple, la plus récente enquête O-D 2013 révèle une forte hausse des déplacements destinés à reconduire ou chercher quelqu'un. Les nouvelles habitudes de vie – loisirs, garderie, écoles spécialisées – incitent à des comportements de mobilité différents.



⁴ La marche reste tout de même majoritaire, représentant environ les 5/6 des déplacements actifs.

En ce qui a trait aux motocyclettes, leur nombre est passé de 13 768 en 2004 à près de 20 000 en 2013, soit une croissance dépassant 40 %. De tels chiffres démontrent la nécessité de prévoir des mesures pour mieux encadrer le stationnement lié à cet usage qui a, jusqu'à présent, toujours été considéré comme un peu marginal, ce qui n'est plus le cas.

De même, Montréal tient à renforcer l'attractivité d'activités métropolitaines qui la caractérisent sur le plan de l'emploi, d'activités culturelles et commerciales et d'événements à grands rassemblements. L'ensemble de ces activités est intimement lié à la facilité de déplacement vers le centre de Montréal ou vers les principaux lieux d'emplois ou d'activités. Le défi réside notamment dans la capacité d'assurer un déplacement efficace des personnes vers ces lieux par transports collectifs et actifs. Cependant, certains de ces lieux sont parfois plus facilement accessibles en voiture, selon les heures de la journée ou selon le lieu d'origine des personnes, ce qui entraîne des besoins en stationnement auxquels il faut répondre de façon adéquate et efficace.

Dans l'ensemble, la problématique du stationnement urbain se montre donc plus complexe qu'auparavant et présente les caractéristiques suivantes :

- Des véhicules plus nombreux avec un usage relatif moindre, ce qui implique des durées de stationnement allongées.
- Une utilisation importante des transports collectifs et actifs par des ménages motorisés qui entraîne une pression accrue sur le stationnement résidentiel, problème qui se pose avec plus d'acuité dans les secteurs résidentiels denses.
- Une complexification de la mobilité – nouveaux modes, bimodalité, chaîne de déplacements – qui engendre de nouveaux défis : aménagement de stationnements incitatifs et d'espaces réservés, partage de la chaussée pour modes de transport actifs, etc.

1.2 Le Plan de transport de 2008

Le Plan de transport de Montréal, adopté en 2008 à la suite d'une vaste consultation publique, propose d'assurer les besoins de mobilité des Montréalais en faisant de l'agglomération un endroit agréable à vivre ainsi qu'un pôle économique prospère et respectueux de son environnement. Pour ce faire, la Ville de Montréal compte réduire de manière importante la dépendance à l'automobile par des investissements massifs dans les modes de transport collectif et actif et faire de Montréal une ville qui mise sur le développement durable. Le Plan de transport s'est aussi traduit par une nouvelle stratégie de la rue en matière de piétonnisation et de transports actifs, laquelle trouve écho dans les différents projets d'aménagement des rues montréalaises.

En 2005, la Ville de Montréal s'est aussi fixé comme objectif, de concert avec des centaines de partenaires, de réduire d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 %, c'est-à-dire de les ramener sous les niveaux de 1990.

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en vigueur depuis avril 2015, indique, dans la même veine, la volonté de l'agglomération de réduire la dépendance à l'automobile et vise à ce que 55 % des déplacements des résidents de l'agglomération soient faits par transports collectifs ou actifs, en pointe du matin, d'ici 2020. Le schéma annonce un ensemble de mesures à cet effet, en accord avec le plan stratégique de la Société de transport de Montréal (STM). Qu'il y ait plus de gens dans les transports collectifs et actifs suppose donc plus de véhicules stationnés durant la journée près des lieux de résidence.

La Politique de stationnement s'inscrit dans cette vision de la mobilité. Elle intègre également un volet portant sur les innovations technologiques, dans la volonté de faire de Montréal une ville de plus en plus intelligente.

Par ailleurs, la politique deviendra un élément indispensable du futur plan de mobilité de Montréal, en voie d'élaboration.

Un outil pour réduire la dépendance à l'automobile

Les instituts de recherche en transport et les spécialistes dans ce domaine s'entendent pour dire qu'une automobile est immobilisée pendant plus de 90 % de sa durée de vie. Beaucoup de villes négligent cet aspect dans la planification des transports, bien que cela constitue un atout majeur de toute stratégie de gestion des déplacements.

Le domaine du stationnement est complexe et sensible, notamment dans une ville de la taille de Montréal. En effet, nous y trouvons un centre-ville dynamique où résident de plus en plus de gens qui côtoient quotidiennement des centaines de milliers de travailleurs, des quartiers centraux denses, construits à une période où le taux de motorisation était peu important, des quartiers périphériques conçus essentiellement autour de la voiture, ainsi que des secteurs industriels où le stationnement est abondant et gratuit. Sans compter la demande croissante pour les usages autres que l'auto en solo, notamment les véhicules en libre-service et l'autopartage, mais aussi les vélos, qu'ils soient en libre-service ou privés.

La gestion stratégique du stationnement requiert donc de revoir la place occupée par le stationnement sur le domaine public. Historiquement à Montréal, comme ailleurs dans le monde, les décisions en matière de stationnement ont souvent favorisé une augmentation de l'offre afin de répondre à une demande en croissance. Cela a eu comme répercussion de faciliter l'utilisation de la voiture, rendant difficile la promotion du transport en commun et des transports actifs.

1.3 Le partage des compétences et la gouvernance

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau partage des compétences en matière de stationnement entre la Ville et les arrondissements a été mis en place, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements.

Certains objets ont ainsi été rapatriés par le conseil municipal (tarification du stationnement sur rue; application de la réglementation pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale) ou délégués aux arrondissements sur avis du directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (désignation des endroits où le stationnement est contrôlé par parcomètres, distributeurs ou bornes de stationnement; plages horaires pour l'application des tarifs de stationnement; durée de stationnement maximale qu'un parcomètre, un distributeur ou une borne peut enregistrer; suppression, ajout ou détermination de places tarifées et détermination des périodes tarifées).

La Politique de stationnement fournit l'occasion d'ajuster l'opérationnalisation des activités résultant de ce nouveau partage des compétences. Elle offre également l'occasion de réfléchir sur la gestion, le développement et la gouvernance du stationnement pour l'ensemble du territoire.

2 LE PORTRAIT ET LE DIAGNOSTIC DU STATIONNEMENT

Le portrait du stationnement sur rue et hors rue à l'échelle de l'île de Montréal a permis de dégager différents constats. Il accorde une attention particulière au centre-ville.

2.1 Le stationnement sur rue

Dans la plupart des arrondissements, le stationnement sur rue constitue l'essentiel de l'offre. Ce type de stationnement compte, selon les estimations, entre 475 000 et 515 000 places sur le territoire de Montréal, en incluant le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). Par ailleurs, l'offre en stationnement non tarifé est très importante dans les arrondissements, et ce, même dans les secteurs résidentiels denses du centre de l'île.

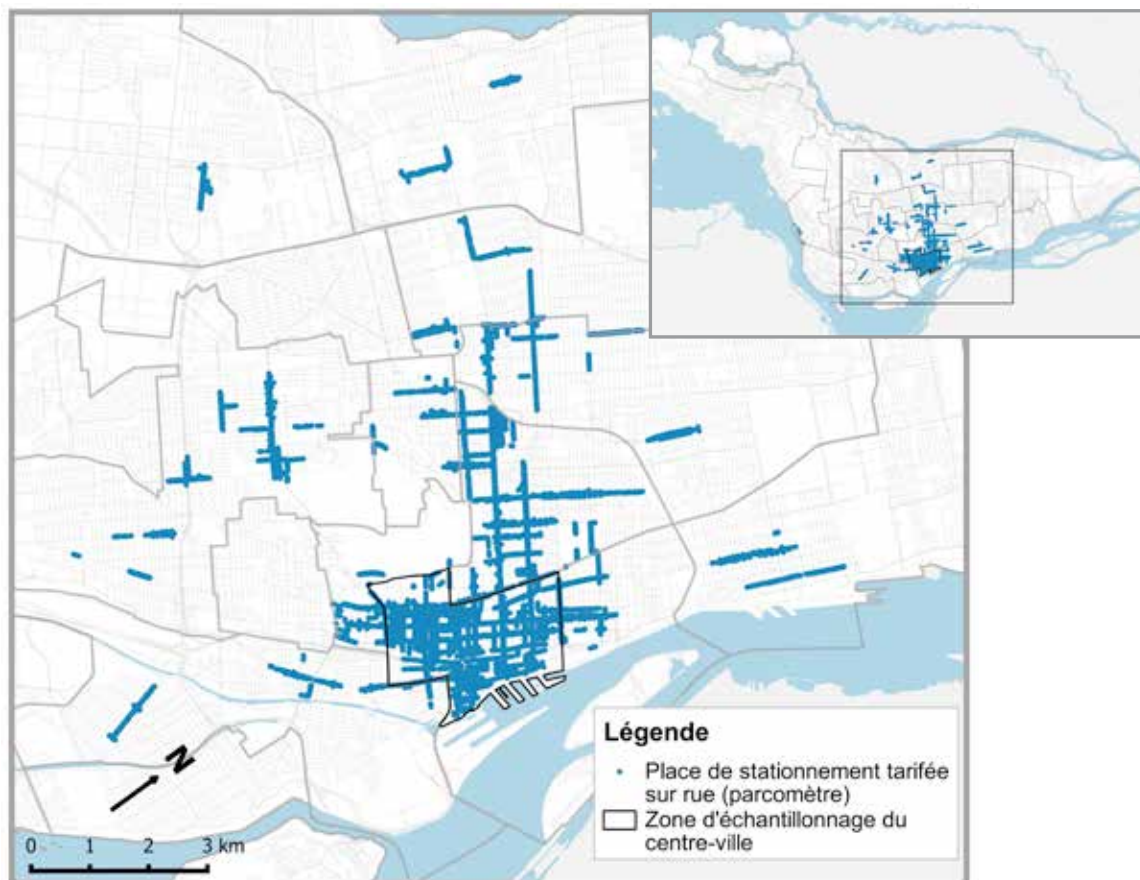
Le stationnement sur rue

- L'offre en stationnement non tarifé dans les arrondissements étudiés varie entre 250 000 et 320 000 places.
- Plus de 90 % de l'offre totale au sein des arrondissements prend la forme de places non tarifées.
- Les places tarifées avec parcomètres représentent 5 % de l'offre totale en stationnement sur rue.
- Les places de SRRR comptent pour 4 % de l'offre totale recensée.
- Le SRRR est surtout offert dans les secteurs denses de l'agglomération.
- La tarification des vignettes de SRRR varie selon plusieurs critères : localisation, arrondissement, type et nombre de véhicules.
- Jusqu'à 11 000 vignettes de SRRR sont émises annuellement.
- Des ratios dépassant 1 vignette/place sont observés dans une majorité d'arrondissements.
- Le stationnement pour les résidents est difficile dans les quartiers multifonctionnels regroupant des commerces et des pôles d'emploi.
- La conversion de stationnements publics hors rue en projets immobiliers pourrait avoir un impact sur l'adéquation entre l'offre et la demande et accroître la pression sur le stationnement sur rue, si les exigences pour les bâtiments résidentiels ne tiennent pas compte du taux de motorisation du secteur environnant.

Le stationnement tarifé sur rue avec parcomètres

- Ces stationnements sont principalement concentrés dans le centre de l'île (arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce), à proximité des grands pôles générateurs de déplacements (bureaux, commerces, institutions) et sur les artères commerçantes (voir la figure 3).
- La tarification est variable sur le territoire :
 - dans la zone centrale (arrondissement de Ville-Marie), le tarif horaire est de 3 \$;
 - dans les autres secteurs centraux, le tarif horaire varie de 1,50 \$ à 3 \$.
- Sur certains tronçons du centre-ville, les stationnements sont occupés à plus de 85 %.

Figure 3 Localisation des places de stationnement sur rue tarifées à l'échelle de la ville



Sources : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), 2015, Ville de Montréal, 2015.
Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM), 2014.

Les deux tableaux qui suivent présentent les taux d'occupation des places de stationnement tarifées sur certaines artères commerçantes situées dans les secteurs d'échantillonnage. Les axes transversaux sont aussi présentés. Dans la plupart de ces cas, ce ne sont que les amorces des rues qui sont tarifées, soit quelques places.

On remarque, dans le tableau 2, que le chemin de la Côte-des-Neiges, la rue Masson et l'avenue Laurier sont les rues les plus achalandées à l'extérieur du centre-ville. Le taux d'occupation des stationnements des rues transversales témoigne aussi de celui des axes commerçants.

En ce qui a trait à la fin de semaine, le tableau 3 montre que les stationnements de l'avenue du Mont-Royal et des rues Saint-Denis et Masson sont plus occupés que durant la semaine, alors que ceux des rues Ontario et Fleury ainsi que de l'avenue Laurier présentent une occupation similaire en semaine et durant la fin de semaine.

Avec un taux d'occupation de 86 %, les stationnements de la rue Masson dépassent le seuil critique établi selon les spécialistes en stationnement. En effet, au-delà de 85 %, les chercheurs s'entendent pour qualifier la situation de problématique. Le chemin de la Côte-des-Neiges, avec un taux d'occupation de 81 %, s'approche également du seuil critique reconnu.

Tableau 2 Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la semaine – secteurs d'échantillonnage (de 9 h à 21 h)

Axes commerciaux	Taux d'occupation des axes commerciaux	Taux d'occupation des axes transversaux
Avenue du Mont-Royal Rue Saint-Denis	50 %	53 %
Chemin de la Côte-des-Neiges	81 %	79 %
Rue Ontario	47 %	40 %
Rue Masson	76 %	56 %
Rue Fleury	57 %	34 %
Boulevard Décarie	55 %	45 %
Avenue Laurier Ouest	76 %	53 %

Source : SCSM (novembre 2014).

Tableau 3 Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la fin de semaine – secteurs d'échantillonnage (samedi, de 9 h à 18 h; dimanche, de 12 h à 18 h)

Axes commerciaux	Taux d'occupation des axes commerciaux	Taux d'occupation des axes transversaux
Avenue du Mont-Royal Rue Saint-Denis	60 %	53 %
Chemin de la Côte-des-Neiges	62 %	50 %
Rue Ontario	45 %	37 %
Rue Masson	86 %	74 %
Rue Fleury	57 %	31 %
Boulevard Décarie	33 %	18 %
Avenue Laurier Ouest	76 %	55 %

Source : SCSM (novembre 2014).

La signalisation

- Plus de la moitié des panneaux (58 %) sont situés à moins de 19 mètres d'un autre poteau comportant un panneau de stationnement.
- Un poteau compte en moyenne 1,29 panneau, mais il peut y avoir jusqu'à six panneaux par poteau.
- Six types de panneaux constituent l'essentiel de l'inventaire effectué; ils indiquent des restrictions générales, appliquées en tout temps ou sur une plage horaire fréquente.
- La grande quantité d'informations affichée sur les panneaux complique leur lisibilité.



Crédit : Ville de Montréal, Denis Labine

Les activités de livraison

- Un peu moins de 800 places sont disponibles entre 10 h et 12 h, dans les secteurs étudiés; beaucoup moins, en dehors de ces heures.
- La réglementation est très variable au sein d'un même secteur.
- Une tolérance a été notée pour les stationnements en double file, ce qui nuit considérablement à la fluidité de la circulation sur certaines artères.



Crédit : Ville de Montréal, Denis Labine

2.2 Le stationnement hors rue

L'analyse du stationnement hors rue a permis de dresser les principaux constats suivants.

L'offre et la demande

- Un minimum de 470 000 places de stationnement hors rue a été estimé à l'échelle de l'île de Montréal (cette estimation est toutefois incomplète en raison de l'absence de données pour certains secteurs de l'île).
- Les stationnements payants hors rue sont majoritairement situés dans le centre-ville ou à proximité des générateurs de déplacements à vocation institutionnelle (établissements de santé et d'enseignement supérieur).
- En dehors du centre-ville, les stationnements hors rue sont majoritairement gratuits et réservés aux commerces, aux employés des entreprises et aux résidents.
- L'offre de stationnements recensée est destinée aux commerces (31 %) et au public (27 %) (incluant les stationnements incitatifs). Le reste de l'offre, soit plus de 40 %, comprend les stationnements réservés aux industries, aux institutions, aux bureaux et aux résidents.
- De très fortes disparités sont observées en ce qui a trait à la tarification.

Les places tarifées

- La tarification est très variable d'un exploitant à l'autre, et ce, dans un même secteur.
- La tarification est beaucoup plus élevée dans le centre-ville qu'en périphérie.
- La tarification des stationnements gérés par Stationnement de Montréal est inférieure à celle des gestionnaires privés.
- La tarification des stationnements hors rue favorise le stationnement de longue durée, car le prix maximum est rapidement atteint, souvent en moins de 2 heures.
- La tarification du stationnement sur rue incite à l'utilisation du stationnement de moyenne durée plutôt que celui de courte durée (moins de 2 heures), comme cela est souhaité.
- L'île de Montréal compte plus de 20 stationnements incitatifs offrant près de 8 300 places, dont la majorité est offerte gratuitement. Le taux moyen d'occupation de ces stationnements est de 91 %.

Par ailleurs, l'impact environnemental des stationnements hors rue de surface constitue une source de préoccupation, notamment en raison des îlots de chaleur artificiels générés par les grandes surfaces minéralisées qui y sont associées.

Enfin, sur le plan des technologies innovantes, un système de jalonnement dynamique a été implanté dans le Vieux-Montréal. Toutefois, pour la grande majorité du territoire, il n'est pas possible actuellement, avec les systèmes en place, d'indiquer aux usagers si des places sont disponibles en temps réel. L'intégration de nouvelles technologies innovantes permettra d'obtenir des données fiables quant à l'utilisation du stationnement, tout en offrant de l'information de qualité aux utilisateurs.

2.3 Le stationnement au centre-ville

Sur la base des informations obtenues, l'offre globale en stationnement au centre-ville serait de 48 926 places. Plus de 76 % de l'offre est constituée de stationnements hors rue (37 400 places), 14 %, de places tarifées sur rue et 10 %, de places de stationnement non tarifées sur rue (espaces pour corps diplomatiques, débarcadères, secteurs de SRRR, places pour calèches, etc.).

Pour bien comprendre la problématique du stationnement au centre-ville, celui-ci a été scindé en six secteurs (figure 4). Le découpage de ces secteurs tient compte de différents critères associés à la typologie et au gabarit des bâtiments, aux activités qui s'y trouvent et aux projets immobiliers en cours de réalisation ou annoncés.

Figure 4 Offre en stationnement dans le centre-ville



Sources : CMM, 2015, Ville de Montréal, 2015, SCSM, 2014, Service des finances de la Ville de Montréal, 2014, Polytechnique, 2014-2015.

Secteurs de la zone d'échantillonnage

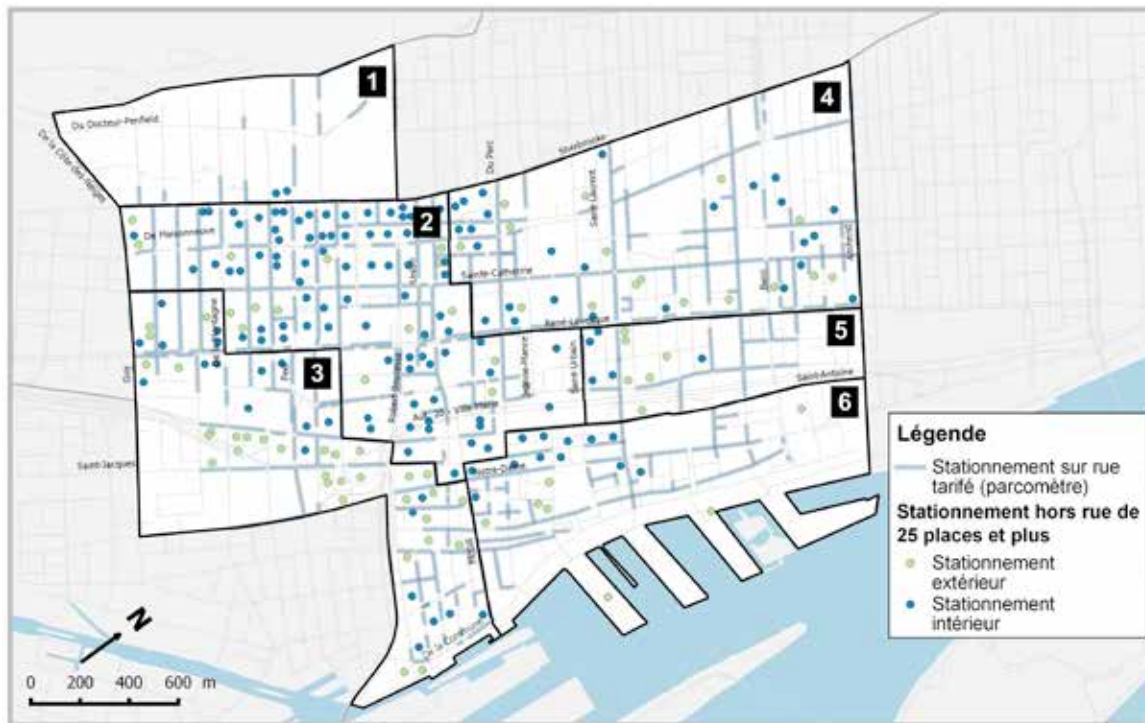
- 1** Nord du quartier des affaires
- 2** Quartier des affaires et Quartier international
- 3** Sud du quartier des affaires
- 4** Quartier des spectacles et Quartier latin
- 5** Sud-est
- 6** Vieux-Montréal

Le stationnement sur rue et hors rue au centre-ville

- La Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) ne contrôle que 0,8 % du stationnement hors rue au centre-ville, ce qui rend, en somme, impossible l'établissement d'une stratégie tarifaire complémentaire pour le stationnement hors rue et sur rue.
- Les gestionnaires privés ne respectent pas toujours la réglementation quant au nombre de places maximum, ce qui contrevient à la réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie.
- Le stationnement sur rue compte 11 522 places, dont plus de la moitié (59 %) sont des places tarifées.
- Les places de stationnement hors rue (37 404 places⁵), réparties en 229 stationnements, constituent l'offre la plus importante dans chacun des secteurs du centre-ville, à l'exception de celui situé au nord du quartier des affaires (voir la figure 5).
- La tarification du stationnement sur rue est de 3 \$/h, peu importe la saison et la demande.
- Les tarifs exigés pour l'utilisation des stationnements privés sont généralement plus élevés que ceux demandés par la SCSM.
- Les écarts entre les tarifs proposés hors rue par le secteur privé sont très importants au centre-ville, quelle que soit la base de tarification (horaire, quotidien, mensuel).

5 Ce nombre n'inclut pas les stationnements de moins de 25 places, ni les stationnements hors rue réservés aux résidents et aux institutions.

Figure 5 Répartition du stationnement hors rue et tarifé sur rue au centre-ville

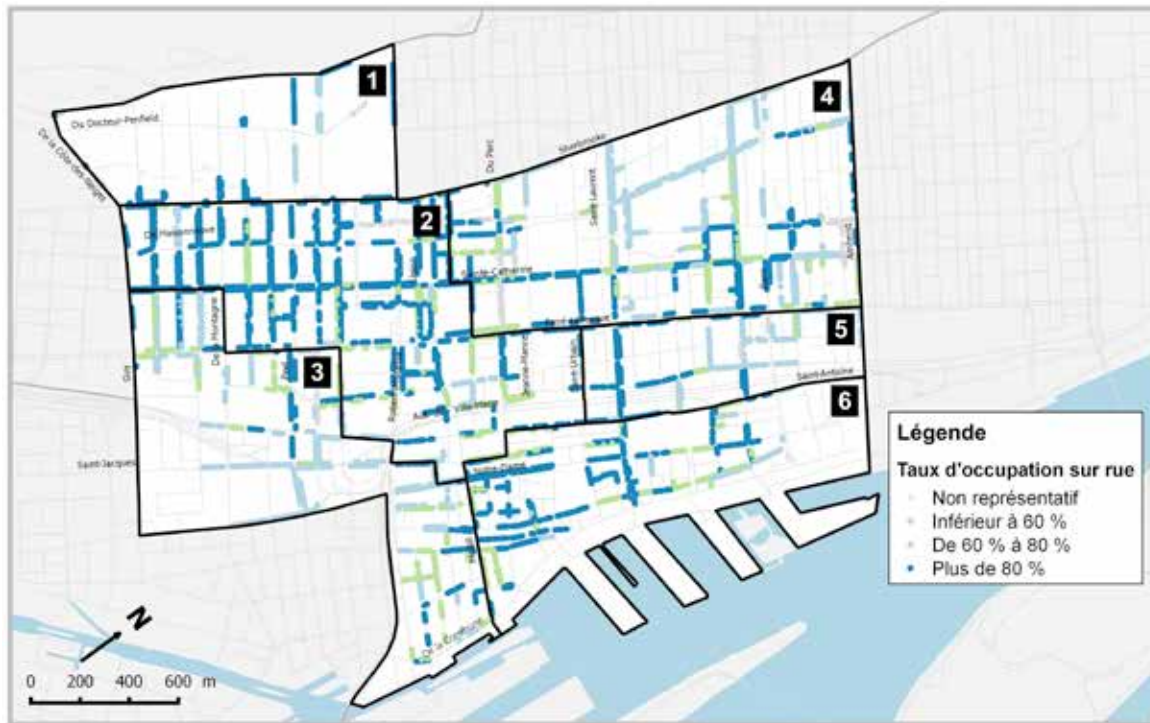


Sources : CMM, 2015, Ville de Montréal, 2015, SCSM, 2014.

Secteurs de la zone d'échantillonnage

- 1** Nord du quartier des affaires
- 2** Quartier des affaires et Quartier international
- 3** Sud du quartier des affaires
- 4** Quartier des spectacles et Quartier latin
- 5** Sud-est
- 6** Vieux-Montréal

Figure 6 Occupation du stationnement tarifé au centre-ville, entre 12 h et 15 h



Sources : CMM, 2015, Ville de Montréal, 2015, SCSM, 2014.

Secteurs de la zone d'échantillonnage

- 1** Nord du quartier des affaires
- 2** Quartier des affaires et Quartier international
- 3** Sud du quartier des affaires
- 4** Quartier des spectacles et Quartier latin
- 5** Sud-est
- 6** Vieux-Montréal

La demande en stationnement varie grandement selon les secteurs. Le tableau 4 présente l'occupation des stationnements sur rue tarifés en semaine, au centre-ville. La période comprise entre 12 h et 15 h présente un taux d'occupation dépassant 70 %. Le taux d'occupation maximal est observé dans la zone regroupant le quartier des affaires et le Quartier international (85 % entre 12 h et 15 h). La figure 6 illustre le taux d'occupation du stationnement tarifé sur rue, selon les secteurs, entre 12 h et 15 h.

Tableau 4 Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la semaine – centre-ville

Secteur d'échantillonnage	Nombre de places	Taux d'occupation par période (jours de semaine)				Taux d'occupation moyen De 9 h à 21 h
		De 9 h à 12 h	De 12 h à 15 h	De 15 h à 18 h	De 18 h à 21 h	
1 Nord du quartier des affaires	282	76 %	77 %	58 %	55 %	66 %
2 Quartier des affaires et Quartier international	2 177	78 %	85 %	76 %	71 %	78 %
3 Sud du quartier des affaires	1 198	46 %	57 %	41 %	47 %	48 %
4 Quartier des spectacles et Quartier latin	1 926	49 %	60 %	45 %	61 %	54 %
5 Sud-est	441	57 %	61 %	39 %	37 %	49 %
6 Vieux-Montréal	824	77 %	82 %	60 %	66 %	71 %
Total et moyennes pondérées	6 848	62 %	71 %	56 %	61 %	63 %

Source : SCSM (novembre 2014)

Le tableau 5 présente les taux d'occupation au centre-ville, la fin de semaine. Le samedi, le taux d'occupation moyen est au maximum entre 15 h et 18 h, alors que plus de 60 % des places sont occupées. Dans le cas du secteur 2, soit le quartier des affaires et le Quartier international, l'occupation frôle les 80 %, ce qui s'approche du seuil critique reconnu par les spécialistes. Le même constat s'applique pour ce secteur le dimanche.

Tableau 5 Taux d'occupation des stationnements tarifés sur rue durant la fin de semaine – centre-ville

Secteur d'échantillonnage	Nombre de places	Taux d'occupation par période le samedi			Taux d'occupation moyen le samedi	Taux d'occupation moyen le dimanche De 13 h à 18 h
		De 9 h à 12 h	De 12 h à 15 h	De 15 h à 18 h		
1 Nord du quartier des affaires	282	45 %	65 %	59 %	56 %	63 %
2 Quartier des affaires et Quartier international	2 177	54 %	79 %	79 %	70 %	78 %
3 Sud du quartier des affaires	1 198	24 %	43 %	47 %	38 %	41 %
4 Quartier des spectacles et Quartier latin	1 926	30 %	50 %	52 %	44 %	52 %
5 Sud-Est	441	30 %	52 %	44 %	42 %	45 %
6 Vieux-Montréal	824	30 %	58 %	64 %	51 %	55 %
Total et moyennes pondérées	6 848	37 %	59 %	61 %	52 %	59 %

Source : SCSM (novembre 2014).

Par ailleurs, au sein du quartier des affaires, dans le quadrilatère De Maisonneuve–Peel–Sainte-Catherine–Robert-Bourassa, le taux d’occupation moyen est de 94 % sur une période de 12 heures, atteignant même 99 % entre 12 h et 15 h, comme l’indique le tableau 6.

Tableau 6 Taux d’occupation des stationnements tarifés sur rue durant la semaine – secteur De Maisonneuve–Peel–Sainte-Catherine–Robert-Bourassa

Secteur spécifique du centre-ville	Taux d’occupation (jours de semaine)				Taux d’occupation moyen De 9 h à 21 h
	De 9 h à 12 h	De 12 h à 15 h	De 15 h à 18 h	De 18 h à 21 h	
De Maisonneuve–Peel–Sainte-Catherine–Robert-Bourassa	92 %	99 %	93 %	91 %	94 %

Source : SCSM (novembre 2014).

La zone du centre-ville compte une forte concentration en stationnements hors rue (intérieurs et extérieurs), même si elle jouit d’une forte desserte de transport en commun (métro, trains de banlieue, services d’autobus réguliers et express, etc.) et que le nombre minimal de places de stationnement exigé par la réglementation d’urbanisme est généralement réduit de moitié pour les constructions situées à proximité du réseau de métro.

La majorité des stationnements hors rue étant des propriétés privées, il est impossible d’ajuster les prix afin d’encourager les utilisateurs à délaissé le stationnement sur rue pour le stationnement de longue durée hors rue. Par ailleurs, la tarification uniforme pour de grands secteurs limite les possibilités d’intervention quant à la gestion de la demande en stationnement.

La figure 7 présente, pour chacun des secteurs, l’offre en stationnement hors rue (25 places et plus) et sur rue tarifé ainsi que l’occupation maximale observée. Les secteurs 3 (sud du quartier des affaires) et 5 (sud-est) présentent des taux d’occupation des stationnements hors rue plus élevés que ceux tarifés sur rue. Le secteur 6 (Vieux-Montréal) affiche un taux d’occupation nettement inférieur pour le stationnement hors rue, quoique cet écart soit moins prononcé en saison touristique, étant donné une utilisation accrue des stationnements situés dans le Vieux-Port

Figure 7 Offre et occupation maximale des stationnements sur rue tarifés et hors rue, au centre-ville



Sources : CMM, 2015, Ville de Montréal, 2015, SCSM, 2014, Service des finances de la Ville de Montréal, 2014, Polytechnique, 2014-2015.

Secteurs de la zone d'échantillonnage

- 1** Nord du quartier des affaires
- 2** Quartier des affaires et Quartier international
- 3** Sud du quartier des affaires
- 4** Quartier des spectacles et Quartier latin
- 5** Sud-est
- 6** Vieux-Montréal

2.4 La réglementation

De façon générale, les arrondissements et les villes situés dans la partie centrale de l'île de Montréal exigent moins de cases de stationnement que ceux situés en périphérie. Au cours des dernières années, plusieurs des arrondissements et des villes liées situés dans la partie centrale de l'île ont d'ailleurs intégré à leur réglementation des seuils maximaux de cases de stationnement. Cela s'explique notamment par une meilleure offre en transport en commun et une intensité d'occupation du sol plus élevée dans le secteur central, deux éléments qui s'avèrent moins compatibles avec l'aménagement de nombreuses aires de stationnement en surface.

Nous observons aussi une tendance à l'adoption de normes favorisant les stationnements intérieurs plutôt que ceux de surface. De telles normes ont surtout été adoptées pour les projets de plus forte densité, dans des arrondissements ou villes liées situés dans la partie centrale de l'île. Cette capacité à intégrer du stationnement intérieur a aussi incité certaines municipalités à adopter des ratios plus élevés en matière de nombre minimal de cases de stationnement pour les usages résidentiels de plus forte densité.

Suivant les directives du Plan d'urbanisme de Montréal, adopté en 2004⁶, plusieurs arrondissements ont pris des dispositions visant à favoriser une réduction du nombre de cases de stationnement hors rue aménagées à proximité d'une station de métro ou d'une gare de train de banlieue. Selon les secteurs, la construction de nouveaux projets immobiliers selon ces nouveaux paramètres pourrait avoir un impact sur la disponibilité du stationnement sur rue pour les résidents.

L'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal⁷ rend nécessaire l'adoption de telles normes dans les autres villes liées qui sont desservies par le train de banlieue ou le métro. Le schéma exige aussi de la part des règlements d'urbanisme locaux qu'ils incorporent des dispositions réglementaires visant une plus grande performance environnementale et paysagère des aires de stationnement, notamment par l'augmentation de la canopée, la lutte contre les îlots de chaleur et l'aménagement de stationnements pour vélos.

6 Ville de Montréal, Plan d'urbanisme de Montréal, 2004.

7 Agglomération de Montréal, Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, 2015.

3 LA VISION, LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES STRATÉGIES

3.1 La vision

Montréal entend dorénavant gérer le stationnement de façon stratégique afin de réduire la dépendance à l'auto, sans pour autant nuire au dynamisme économique et à l'atteinte de ses objectifs en matière de développement durable.

La Politique de stationnement vise différentes clientèles, soit les résidents, les navetteurs, les visiteurs et les consommateurs. Cette différenciation est importante, car elle commande des actions spécifiques. Ainsi, en ce qui a trait au stationnement lié aux déplacements domicile-travail, l'objectif est d'inciter le maximum de navetteurs à migrer vers les transports collectifs et actifs, ce qui implique d'agir sur le stationnement de longue durée, particulièrement au centre-ville et près des secteurs bien desservis par le transport en commun.

Pour les visiteurs et les consommateurs, l'offre doit privilégier le stationnement de courte durée afin de favoriser la vitalité économique, en assurant à ces clientèles une place de stationnement près de leur destination. Pour ce qui est des résidents, les actions doivent leur permettre de garer leur véhicule près de leur lieu de résidence afin qu'ils puissent utiliser les transports collectifs et actifs. Cela implique donc d'agir aussi bien sur l'offre en transports collectifs et actifs que sur l'offre en stationnement, les interdictions de stationnement et la réglementation d'urbanisme.

La politique doit également être adaptée en fonction des caractéristiques propres aux différents secteurs d'intervention, notamment le centre-ville, le centre de l'agglomération et ses quartiers plus denses, les artères commerçantes et, enfin, l'ensemble de l'agglomération pour tout ce qui est de nature plus générale.

Ainsi, la vision de la gestion du stationnement préconisée par Montréal consiste à :



Assurer une offre équilibrée en stationnement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et son impact sur l'environnement.



La vision exprime bien la complexité du stationnement dans le système de transport d'une ville. Elle tient compte de la diversité des secteurs, de la différence des besoins des usagers et de la multitude d'acteurs en présence, tant privés que publics. Tout cela avec, en toile de fond, des intérêts parfois divergents qui semblent difficiles à fédérer. La politique aborde donc le stationnement comme un élément déterminant du plan de mobilité en voie d'élaboration.

Cette approche globale tient compte de tous les modes de déplacement et, également, des volets financier et réglementaire. Elle s'intéresse aussi à l'impact visuel et environnemental, notamment aux îlots de chaleur, qui sont associés aux vastes espaces minéralisés qui sont requis pour les stationnements hors rue, et à la très importante consommation d'espace découlant des différents types de stationnements, que ce soit sur rue ou hors rue.

Enfin, en accord avec la Stratégie montréalaise 2014-2017 – Montréal ville intelligente et numérique, la Politique de stationnement accorde une attention toute particulière au stationnement intelligent. Toutes les possibilités offertes par les technologies innovantes seront évaluées en vue d'un déploiement rapide pour optimiser la mobilité des usagers sur le territoire montréalais.

Le déploiement des technologies innovantes constituera un changement en profondeur qui améliorera le quotidien des gens. Dans ce contexte, la société civile, le monde universitaire et les entreprises auront l'occasion de mettre à profit leurs connaissances. Pour ce faire, ils bénéficieront de la collaboration de la Ville qui rendra disponible l'information dont elle dispose sur son portail de données ouvertes.

Les données ainsi libérées et réutilisées généreront à la fois des bénéfices dans les sphères économique et technologique ainsi que de nombreux gains au sein de l'appareil administratif. Il s'agit d'un puissant moteur qui stimulera le foisonnement d'idées, l'entrepreneuriat et l'innovation ouverte.



Crédit : Ville de Montréal, Denis Labine

3.2 Les principes directeurs

La Politique de stationnement veut faire du stationnement un outil de gestion stratégique répondant aux orientations municipales en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de développement économique. Elle veut également mettre les citoyens au cœur des priorités.

Elle s'appuie sur quatre principes directeurs :

Principes directeurs

- 1** Simplifier et harmoniser les pratiques municipales afin d'assurer une meilleure cohérence de la gestion du stationnement.
- 2** Moduler le stationnement en fonction de l'offre en transports collectifs et actifs et des caractéristiques locales, notamment la densité de population et le volume d'emplois.
- 3** Optimiser le stationnement au centre-ville et sur les artères commerçantes afin de favoriser la vitalité économique.
- 4** Satisfaire les besoins des résidents dans les secteurs denses afin d'offrir un véritable choix en ce qui concerne les modes de transport collectif et actif.

Ces principes directeurs visent à répondre aux différents besoins en stationnement des résidents, des navetteurs, des visiteurs et des consommateurs.

Principe 1 Harmoniser et simplifier les pratiques municipales afin d'assurer une meilleure cohérence de la gestion du stationnement

La pression accrue sur le stationnement engendrée par une hausse de la motorisation des ménages, une vitalité démographique des quartiers denses et l'essor de la mobilité durable a fait ressortir les lacunes associées à sa gestion au sein de l'appareil municipal, notamment une fragmentation administrative à l'échelle de l'agglomération qui illustre un certain manque de cohérence.

Le stationnement est un domaine complexe et d'une grande sensibilité. Oser s'y attaquer entraînera inévitablement tout un lot de réactions émotives de la part d'une foule d'acteurs concernés puisque, dans bien des cas, des intérêts divergents sont mis en lumière. Si, dans certains cas, les solutions avancées présentent un intérêt certain et méritent d'être analysées avec soin, dans d'autres cas, elles n'ont fait qu'exacerber les tensions et susciter de vives réactions.

La gestion stratégique du stationnement passe inévitablement par une révision du rôle des différents acteurs concernés au sein de l'administration municipale. Le morcellement actuel des responsabilités entraîne des iniquités au sein même de la Ville. En l'absence de directives claires, les arrondissements gèrent le stationnement sans qu'il y ait d'harmonie d'un territoire à l'autre, ce qui sème parfois la confusion chez les citoyens et peut susciter le mécontentement chez les commerçants. L'idée n'est certes pas de proposer des solutions uniformes à l'échelle de la Ville. L'uniformisation n'étant pas souhaitable pour conserver le caractère distinct des arrondissements, il va de soi que certaines pratiques gagneront tout de même à être mieux encadrées.

La multiplication des pratiques observées d'un quartier à l'autre et le manque de cohérence qui en découle font en sorte que les citoyens ont l'impression que le stationnement est devenu un véritable casse-tête.

Dans le cas du stationnement sur rue pour les résidents, par exemple, certains arrondissements ont adopté un système de bonus-malus en ce qui a trait aux tarifs afin d'encourager leurs citoyens à acquérir des véhicules écoénergétiques, ce qui constitue une mesure intéressante. Or, de tels tarifs ne sont pas offerts dans tous les arrondissements offrant des vignettes de stationnement sur rue pour résidents. En ce qui a trait aux tarifs des vignettes, ceux-ci varient d'un arrondissement à l'autre, ce qui suscite du mécontentement. Enfin, le nombre de vignettes vendues en fonction du nombre de places disponibles est très variable d'un arrondissement à l'autre.

Ce ne sont là que quelques exemples illustrant la diversité des mesures de gestion actuelles et la nécessité d'harmoniser les pratiques au bénéfice des citoyens et des commerçants.

Principe 2 Moduler le stationnement en fonction de l'offre en transports collectifs et actifs et des caractéristiques locales, notamment la densité de population et le volume d'emplois

La modulation du stationnement en fonction de l'offre en transport durable (transports collectifs et actifs) et des caractéristiques locales vise à favoriser une utilisation plus judicieuse de l'automobile au profit des modes qui sont plus compatibles avec les orientations municipales énoncées dans divers documents stratégiques. Elle respecte notamment les orientations en matière d'aménagement du territoire et de réduction des GES. Il s'agit donc de s'assurer que la voiture n'est pas avantagée au détriment des autres modes, particulièrement dans les secteurs bien desservis par le transport en commun.

Cela suppose qu'une meilleure intégration des modes alternatifs à l'utilisation de l'automobile devra s'articuler à l'échelle de l'agglomération, notamment en ce qui a trait au vélo, au covoiturage, à l'autopartage et aux véhicules en libre-service. Cela ne sera possible qu'en acceptant collectivement de revoir le partage de la chaussée pour favoriser le transport en commun et les modes de transport actifs, que ce soit en aménageant des stationnements pour vélos, en élargissant les trottoirs ou en intégrant des pistes cyclables dans tous les nouveaux aménagements routiers.

Cette modulation du stationnement sera adaptée aux caractéristiques locales. Ainsi, le centre-ville et les artères commerçantes feront l'objet d'une attention particulière. Les mesures qui seront proposées tiendront compte de l'évolution de l'offre commerciale à l'échelle métropolitaine, des possibilités offertes par les technologies innovantes pour faciliter les déplacements et des attentes des commerçants.

Enfin, dans les secteurs résidentiels denses, la priorité sera accordée au stationnement des résidents. L'évolution récente du tissu résidentiel et la hausse de la motorisation nous amènent à agir pour faire en sorte que les résidents des quartiers centraux puissent avoir accès à une alternative en matière de mobilité. Les changements attendus par la population passent par des ajustements apportés à la réglementation d'urbanisme, par la révision des pratiques d'entretien et de déneigement, par la refonte du système de vignettes, voire par l'implantation de stationnements hors rue. Dans l'éventualité où de tels stationnements seraient érigés en structure, l'intégration architecturale devrait être assurée par divers spécialistes du design urbain. Ces stationnements, qu'ils soient étagés ou souterrains, ne seraient implantés que là où cela est pertinent et économiquement rentable.



Crédit : Ville de Montréal, Denis Labine

Principe 3 Optimiser le stationnement au centre-ville et sur les artères commerçantes afin de favoriser la vitalité économique

Le stationnement est un enjeu important pour la vitalité des secteurs commerciaux. Montréal en est consciente et c'est pourquoi elle compte améliorer la gestion du stationnement dans ces secteurs. Les technologies innovantes seront mises à profit, ce qui semble plus judicieux qu'une simple augmentation de l'offre en stationnement, bien que dans certains cas, notamment au centre-ville, la saturation observée à certaines périodes de la journée milite en faveur de nouvelles installations. Le cas échéant, ces nouvelles installations auront une signature architecturale soignée.

En ce qui a trait aux livraisons et aux collectes, si leur importance est indéniable, force est de constater qu'elles génèrent d'énormes impacts sur la fluidité de la circulation, notamment par le stationnement en double file. Ces activités ont été analysées et de nouvelles façons de faire seront proposées aux principaux acteurs.

Pour ce qui est des technologies innovantes, elles ouvrent la porte à de nouvelles approches. Que ce soit la possibilité de réserver une place à distance en temps réel ou de nouvelles stratégies tarifaires basées sur la demande, les possibilités offertes par les avancées technologiques changeront le portrait du centre-ville et des rues commerçantes au cours des prochaines années. À cet effet, le Bureau de la ville intelligente et numérique sera appelé à jouer un rôle majeur dans le déploiement de nouvelles technologies qui permettront à Montréal de devenir un véritable leader dans ce domaine.



Crédit : Ville de Montréal, Denis Labine

Par ailleurs, la tenue de nombreux événements culturels et sportifs, combinée à l'intense activité touristique, commande des solutions spécifiques qui tiennent compte de ces particularités, notamment au centre-ville. De plus, la présence d'une population résidante au centre-ville requiert une approche particulière. Contrairement à plusieurs centres-villes nord-américains, le centre de Montréal est actif et animé tous les jours et en soirée, notamment durant l'été, alors que le centre-ville grouille d'activités et que les visiteurs y affluent en grand nombre pour assister aux spectacles offerts par de nombreux festivals.

Montréal veut également poursuivre la densification de son centre-ville afin d'optimiser l'utilisation des transports collectifs. Cependant, une approche pragmatique devra tenir compte du fait que les résidents du centre-ville, s'ils utilisent moins la voiture au quotidien, sont malgré tout motorisés, du moins une bonne partie d'entre eux. Ce bon usage de la voiture doit trouver un écho dans l'offre de stationnement des nouveaux projets résidentiels. L'ignorer aurait comme conséquence de transférer sur le domaine public une activité qui devrait être privée, limitant du coup les possibilités d'affecter ce même espace public à des usages plus respectueux de la mobilité durable, notamment les transports actifs et collectifs.

Enfin, la toile commerciale de Montréal se déploie sur plusieurs artères au sein des arrondissements. Les besoins en stationnements de courte durée y sont bien présents, bien que la problématique diffère considérablement du centre-ville et se manifeste de façon beaucoup moins importante. Dans ce contexte, une approche distincte est de mise pour ces secteurs et la pertinence d'y déployer des technologies innovantes est malgré tout bien réelle.

Principe 4 Satisfaire les besoins des résidents dans les secteurs denses afin d'offrir un véritable choix en ce qui concerne les modes de transport collectif et actif

Pour satisfaire les besoins en stationnement des résidents dans les quartiers denses, il s'agit principalement de trouver les mécanismes qui permettront aux citoyens de laisser leur voiture à la maison pour utiliser les transports collectifs et actifs.

Différentes façons de faire se sont développées au fil des ans. Si certains sont d'avis que la réduction des exigences en matière de stationnement dans la réglementation d'urbanisme entraînera une diminution du taux de motorisation et, conséquemment, une utilisation accrue des modes de transport durables, d'autres considèrent qu'en ne sachant pas où laisser leur véhicule durant la journée, plusieurs citoyens sont plutôt contraints d'utiliser leur véhicule. Un endroit où garer son véhicule doit donc être offert aux résidents, ce qui ne signifie pas que l'on encourage l'utilisation de l'automobile.

L'approche retenue vise à rechercher un équilibre entre les exigences minimales et maximales en matière de réglementation d'urbanisme. Cette approche doit tenir compte du milieu d'insertion et de l'offre en transport en commun. Ainsi, ce qui est approprié au centre-ville est fort différent de ce qui est nécessaire dans les quartiers centraux ou ailleurs dans l'agglomération, notamment à proximité des grands générateurs de déplacements et des lieux d'embarquement des transports en commun.

De plus, toutes les solutions retenues à cet égard devront tenir compte des besoins spécifiques des familles et des visiteurs, de même que des besoins particuliers des utilisateurs institutionnels, notamment le personnel en soins et services de santé qui assure le maintien à domicile des personnes âgées ou vulnérables.

Ainsi, au-delà des exigences réglementaires à respecter lors des nouvelles constructions, les solutions préconisées porteront aussi sur la gestion du stationnement sur rue, ce qui suppose une adaptation des pratiques actuelles aux différents besoins identifiés.

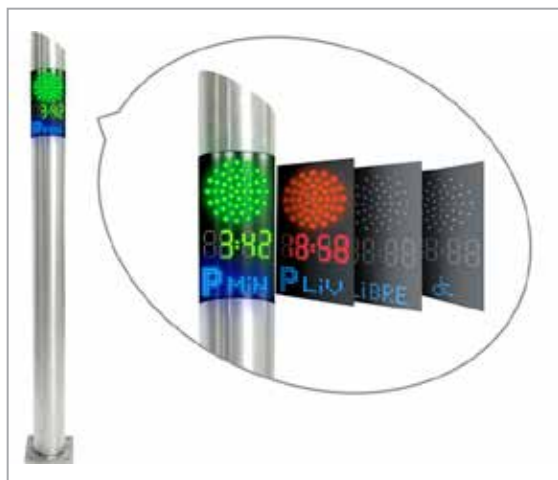
3.3 Les stratégies

Différentes stratégies découlent de la vision proposée. Ces stratégies comportent plusieurs mesures qui seront déployées progressivement. Les mesures visent à répondre aux besoins variés des clientèles précisées préalablement, soit les résidents, les navetteurs, les visiteurs et les consommateurs. Elles placent le citoyen au cœur des priorités.

En ce qui a trait aux résidents, les mesures proposées visent à satisfaire la demande, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et en favorisant les modes de transport actif et collectif.

Ainsi, toutes les solutions seront examinées pour assurer aux résidents une place de stationnement à proximité de leur lieu de résidence, et cela, en favorisant l'utilisation des réserves de capacité dans les stationnements existants (mutualisation du stationnement), voire en autorisant la construction de stationnements en structure, à la condition qu'il y ait une harmonie architecturale et que l'intégration au milieu d'insertion soit optimisée pour les stationnements étagés.

Pour ce qui est des navetteurs, la politique visera à mieux encadrer l'offre afin de limiter l'usage de la voiture dans les quartiers denses, particulièrement près des grands générateurs de déplacements. Cette approche est respectueuse de la vision du Plan de transport et devrait inciter les travailleurs et les étudiants à profiter des investissements consentis dans les transports collectifs pour en faire bon usage.



Crédit : MAGSYS



Crédit : MAGSYS

Enfin, pour les visiteurs et les consommateurs, la politique contribuera à renforcer l'attractivité du centre-ville et des artères commerçantes.

Les mesures préconisées sont proposées en fonction des différentes dynamiques territoriales observées et elles visent à répondre aux besoins des clientèles concernées. Les trois milieux suivants sont visés par la politique :

- Le centre-ville et les artères commerçantes.
- Les secteurs résidentiels denses.
- L'ensemble du territoire de Montréal.

Ces stratégies cherchent à satisfaire les besoins des différentes clientèles, tout en respectant les visions du Plan de transport et des différents documents stratégiques adoptés par la Ville et l'agglomération, notamment le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le Plan d'urbanisme et le Plan stratégique de développement durable de la communauté montréalaise.

Ces six stratégies et les mesures qui en découlent visent à :

Stratégies

- 1** Migrer vers le stationnement intelligent.
- 2** Créer un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable.
- 3** Arrimer la gestion du stationnement aux objectifs de mise en valeur du territoire.
- 4** Mettre en place une nouvelle approche tarifaire.
- 5** Réviser l'encadrement réglementaire.
- 6** Revoir la gouvernance et la gestion des activités.

Stratégie 1 Migrer vers le stationnement intelligent

L'intégration des technologies innovantes permet d'optimiser la gestion du stationnement et l'occupation de l'espace public. Cela permettra également aux automobilistes de trouver une place plus facilement, ce qui facilitera grandement les déplacements.

Différentes technologies existent pour optimiser l'offre en stationnement (contrôle de gestion par plaque, information en temps réel, affichage dynamique, etc.), sans pour autant accroître l'espace public destiné à l'usage de la voiture. Ces technologies seront évaluées et les plus efficaces seront déployées progressivement afin de faire de Montréal une référence en matière de stationnement intelligent. Le Bureau de la ville intelligente et numérique jouera un rôle de premier plan dans le déploiement de cette stratégie.

Un des premiers projets prévus par Montréal est la poursuite de l'implantation d'un affichage dynamique au centre-ville, tout particulièrement dans le Quartier des spectacles et le Vieux-Montréal. Ce projet vise à informer les automobilistes en temps réel de la disponibilité des espaces de stationnement.

Par ailleurs, Montréal souhaite contribuer au développement de différentes applications qui proposeront, en plus de la disponibilité du stationnement, les différentes options à l'utilisation de l'auto.

Stratégie 2 Créer un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable

L'intégration des modes de transport alternatifs à l'automobile suppose la remise en question de la place réservée au stationnement sur le domaine public. L'espace consacré au stationnement sera réévalué afin de prioriser des modes de transport plus durables, notamment le transport en commun, mais aussi les nouvelles façons d'utiliser la voiture (autopartage et véhicule en libre-service) ainsi que le vélo et la marche.

En faisant le choix de mieux équilibrer le partage de l'espace public, Montréal favorise l'adoption de saines habitudes de vie et encourage la population à réduire sa dépendance à la voiture.

La modulation des espaces de stationnement en fonction des saisons ouvre aussi une avenue intéressante pour la réappropriation du domaine public par d'autres usages. Ainsi, des espaces destinés au stationnement des véhicules durant l'hiver pourront servir à d'autres fins durant l'été.

Pour ce qui est des livraisons, si elles sont essentielles au bon fonctionnement des activités commerciales, force est d'admettre que les pratiques actuelles génèrent des impacts sur la circulation, particulièrement lorsque des véhicules stationnent en double file. La gestion des livraisons et des collectes sera donc revue.

Afin de faciliter tant les livraisons que les collectes, Montréal déterminera des endroits où devront s'exercer ces activités, même pour un court laps de temps. Le recours aux technologies innovantes informera les différents acteurs des places disponibles en temps réel.



Crédit : Walker Parking Consultants

Stratégie 3 Arrimer la gestion du stationnement aux objectifs de mise en valeur du territoire

En matière d'aménagement du territoire, la Ville préconise une approche plus rationnelle de l'occupation de l'espace, où les réseaux de transport doivent être plus structurants, plus efficaces et mieux intégrés au tissu urbain. Cette orientation, exprimée tour à tour dans le Plan d'urbanisme, le Plan de transport et le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, mise, entre autres, sur la densification et la diversification des activités urbaines. Or, dans certains secteurs de la ville, les stationnements extérieurs occupent une part importante du sol, au-delà de 10 % de la superficie urbanisée dans les secteurs d'emplois. Une allocation plus judicieuse, voire une réduction de l'empreinte au sol des espaces affectés aux stationnements permettront de mettre le territoire davantage en valeur.

Divers moyens peuvent être déployés pour soumettre le stationnement aux objectifs municipaux d'aménagement. Outre l'élimination pure et simple d'espaces de stationnement extérieurs, la construction de stationnements souterrains ou en structure peut réduire l'empreinte au sol, une solution valable si elle s'intègre adéquatement au cadre bâti existant et n'augmente pas indûment la capacité de stationnement. Plusieurs villes ont développé des critères d'intégration architecturale pour les stationnements étagés et les bâtiments qui en ont résulté sont une réussite.

Une réflexion semblable doit être entreprise à l'égard des stationnements incitatifs, un équipement complémentaire de l'offre de transport en commun. Toutefois, l'aménagement de stationnements incitatifs entre en compétition avec les autres utilisations du sol aux abords des nœuds de transport collectif, là même où des initiatives de densification sont souhaitées.

La construction des stationnements en structure devront répondre à certaines conditions, en fonction des besoins et des situations particulières des secteurs visés, notamment au centre-ville. Ces nouvelles constructions devront s'insérer harmonieusement dans le cadre bâti.

Stratégie 4 **Mettre en place une nouvelle approche tarifaire**

La tarification du stationnement permet de mieux gérer la demande et de favoriser la rotation des véhicules. Cela permet également d'éliminer le stationnement de longue durée, du moins lorsqu'il y a une forme de complémentarité entre les tarifs sur rue et hors rue. Cet aspect de la gestion du stationnement a subi de grands bouleversements au fil des ans, notamment grâce à l'évolution technologique.

Développée grâce aux technologies mobiles de télédétection, la tarification basée sur la demande, ou tarification dynamique, permet de répondre aux enjeux de surutilisation des stationnements tarifés sur rue. Cette approche vise à optimiser l'utilisation des places, et non à maximiser les revenus tirés du stationnement. Les tarifs sont déterminés en fonction de l'occupation. Dans certains secteurs, il pourrait donc y avoir une hausse tarifaire, alors que d'autres secteurs verraient les prix diminuer afin de tendre vers un taux d'occupation maximum, soit autour de 85 %, une référence mondialement reconnue.

Par ailleurs, afin de dissuader les navetteurs d'utiliser le stationnement sur une longue période, la Ville étudiera différents moyens d'implanter une tarification progressive, c'est-à-dire que le tarif horaire augmentera après la première heure d'utilisation.

Dans certains secteurs, notamment sur certains tronçons des artères commerçantes, des périodes gratuites de très courte durée pourraient être offertes pour favoriser l'achat local. De même, la gratuité pourrait être offerte durant certaines périodes (certaines heures le dimanche, par exemple), mais la durée de la gratuité serait tout de même limitée afin d'assurer l'utilisation optimale des places. Des bornes arrêt minute pourraient contrôler la durée du stationnement afin de favoriser la rotation des véhicules, un mode de gestion adopté par plusieurs grandes villes pour leur centre-ville.

De plus, l'activité commerciale débordant largement la période de tarification actuelle, la Ville évaluera la pertinence d'étendre la période de tarification au-delà de ce qui est tarifé, notamment après 21 h.

L'offre du secteur privé en stationnement hors rue est beaucoup plus importante que celle gérée par la Société en commandite Stationnement de Montréal. La SCSM gère moins de 1 % du stationnement hors rue. Ce faisant, la Ville peut difficilement appliquer une stratégie tarifaire incitant les gens qui se stationnent pour une longue période à utiliser davantage ces stationnements plutôt que le stationnement sur rue. Montréal propose donc une démarche avec le secteur privé afin de développer, notamment au centre-ville, une offre de stationnement de courte durée hors rue qui serait associée à l'affichage dynamique.

Stratégie 5 Réviser l'encadrement réglementaire

Les exigences réglementaires en matière de stationnement pour les secteurs situés à proximité du réseau de transport en commun doivent assurer un équilibre entre les besoins des résidents et des commerçants et la réduction de l'utilisation de l'automobile, particulièrement chez les navetteurs.

En adaptant la réglementation selon les quartiers, on répond mieux à la demande des citoyens, tout en respectant l'esprit des différents documents de planification stratégique adoptés par la Ville au fil des ans. Néanmoins, il y a lieu d'établir certaines règles communes, applicables à l'ensemble de la ville.

En ce qui a trait à la réglementation relative aux interdictions de stationnement sur rue, la Ville souhaite revoir en profondeur cet aspect de la gestion du stationnement et simplifier la signalétique pour en améliorer la lisibilité. À cet effet, une diminution du nombre de panneaux est incontournable. Encore une fois, les technologies innovantes permettront une meilleure compréhension des prescriptions, au bénéfice de l'ensemble de la population de la région métropolitaine et, aussi, des touristes.

Par ailleurs, la Ville poursuivra l'élimination des places de stationnement aux intersections afin de respecter les prescriptions du Code de sécurité routière (CSR). Enfin, les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite seront analysées avec les parties prenantes afin d'optimiser leur utilisation, ces places étant souvent localisées dans le rayon de 5 mètres prescrit par le CSR.

Stratégie 6 Revoir la gouvernance et la gestion des activités

La Société en commandite Stationnement de Montréal a la responsabilité de gérer le stationnement tarifé sur le territoire de la ville de Montréal, mandat résultant de l'entente intervenue en 1995 entre la Ville et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). La CCMM a formé la Société en commandite Stationnement de Montréal, représentée par la société Accessum inc., dont elle est l'actionnaire unique.

Les principaux objectifs de cette décision consistaient à accroître les liquidités de la Ville par la vente d'actifs et à rendre le stationnement tarifé plus rentable. L'entente actuelle se termine le 31 décembre 2024.

La Politique de stationnement a offert l'occasion de réfléchir sur la gestion, le développement et la gouvernance de cette activité pour l'ensemble du territoire. Ainsi, la Ville a établi les objectifs qui devraient sous-tendre la gestion du stationnement à Montréal et a évalué le fonctionnement actuel de cette gestion. Il en ressort que pour jouer pleinement son rôle, l'instance responsable de la gestion du stationnement sur le territoire de Montréal doit assurer :

- La mise en œuvre de la politique de stationnement en l'arrimant aux orientations stratégiques de la Ville.
- Un rendement financier des activités.
- Une gestion efficiente et transparente des activités.
- Un cadre flexible permettant de s'adapter à de nouveaux mandats.
- L'implantation de l'innovation technologique en lien avec les orientations municipales.
- Le respect et l'application des politiques et des règlements municipaux.

La gestion du stationnement doit permettre de répondre à l'ensemble des orientations stratégiques de la Ville, notamment celles reliées à la mobilité et au développement durable. La Politique de stationnement définit une série de mesures pour atteindre ses objectifs, lesquelles sont liées aux clientèles, aux secteurs d'intervention, à la tarification, à l'introduction des nouvelles technologies ou à l'implantation de véhicules libre-service, etc. Le succès de la politique se confirmera dans la mesure où les actions sont définies, mises en place et contrôlées dans une perspective globale. Cette approche milite en faveur de la mise en place d'une instance municipale responsable de l'ensemble des actions, permettant d'en assurer la cohérence et l'opérationnalisation selon les orientations retenues. Le mandat actuel de SCSM, axé principalement sur des objectifs de gestion et de rentabilité du stationnement, auxquels la société répond avec succès, ne permet cependant pas jouer entièrement ce rôle.

La structure choisie doit également permettre une gestion efficiente et transparente des activités. Actuellement, les décisions sont prises sans lien direct avec les orientations stratégiques de la Ville, si ce n'est par la présence de deux représentants de la Ville au conseil d'administration. Dans ce contexte, les décisions de la SCSM et leur suivi s'avèrent limités.

Dans un contexte où l'environnement d'affaires évolue rapidement et où de nouvelles opportunités se présentent, l'instance doit aussi pouvoir réagir promptement aux mandats qui pourront lui être confiés. Nous pensons, par exemple, au déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques en libre-service, alors que la gestion des bornes et des vignettes pourra être confiée à l'instance responsable. Le cadre actuel n'offre pas cette flexibilité.

En fonction des objectifs retenus, une instance municipale responsable du stationnement plutôt qu'une société gérée par un tiers paraît donc la mieux placée pour permettre l'arrimage des actions à l'ensemble des orientations municipales ainsi que l'utilisation du stationnement comme levier de développement de l'économie, du transport en commun et d'autres services à la mobilité.

Par ailleurs, à la suite du nouveau partage des compétences mis en place en 2015 dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, la Ville entend harmoniser la gestion et la tarification du stationnement sur l'ensemble du territoire, dans un esprit de cohérence pour les pratiques observées d'un arrondissement à l'autre et de simplification pour le citoyen et l'utilisateur.

Le conseil municipal sera appelé à définir les objectifs et les encadrements communs en matière de stationnement. La gestion de certaines activités pourra, quant à elle, être prise en charge par les arrondissements ou par le nouvel organisme municipal de gestion du stationnement.

4 LE PLAN D'ACTION

Sur la base de la vision et des principes retenus, la Politique de stationnement propose un plan d'action visant à mettre en œuvre les stratégies établies. Plus spécifiquement, la politique met de l'avant trois actions prioritaires afin d'assurer une meilleure gestion municipale du stationnement et, de façon prioritaire, des services aux usagers adéquats et efficaces.

4.1 Les actions prioritaires

1. La simplification et l'harmonisation des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement

Définir un cadre de pratiques commun en matière de stationnement applicable à l'ensemble des arrondissements, notamment en ce qui concerne les types de vignettes et l'harmonisation de la tarification.

2. La création d'un organisme municipal de gestion du stationnement

Visant à doter la Ville d'une instance responsable de l'ensemble des actions en matière de stationnement, dans une perspective de cohérence avec les orientations stratégiques municipales :

- En modifiant la Charte de la Ville de Montréal à cette fin.
- En transférant les activités de la Société en commandite Stationnement de Montréal au nouvel organisme.
- En mettant à profit l'expertise développée par la SCSM et ses employés.

3. La simplification de la signalisation du stationnement sur rue

Par une réduction du nombre de panneaux, tant globalement sur le domaine public que sur un même poteau, par une meilleure lisibilité des interdictions qui y sont inscrites, ainsi que par la révision de la façon dont les informations sont inscrites sur les panneaux et du graphisme qui y est associé, comme l'ont fait avec succès certaines villes américaines.

Les actions prioritaires seront déployées dès 2016 et s'échelonnent jusqu'en 2017.

4.2 Les mesures de mise en œuvre

Aux trois principales actions prioritaires s'ajoutent diverses mesures de mise en œuvre reliées aux technologies innovantes, à la mobilité durable et au partage de la rue, à la tarification, à l'encadrement réglementaire et à la signalisation, de même qu'à la gouvernance et au partage des compétences. Celles-ci sont décrites ci-après et sont suivies d'un tableau résumant les mesures prioritaires proposées, les cibles à atteindre et l'échéancier prévu.

Les technologies innovantes

La réalisation du projet d'affichage dynamique et d'information en temps réel des places disponibles sera la pièce maîtresse de ce volet. La mise en place d'un système de reconnaissance par lecture de plaques d'immatriculation (SRPI) est aussi importante, mais elle implique une révision complète du mode d'opération du contrôle du stationnement actuellement en vigueur.



Crédit : Stationnement de Montréal

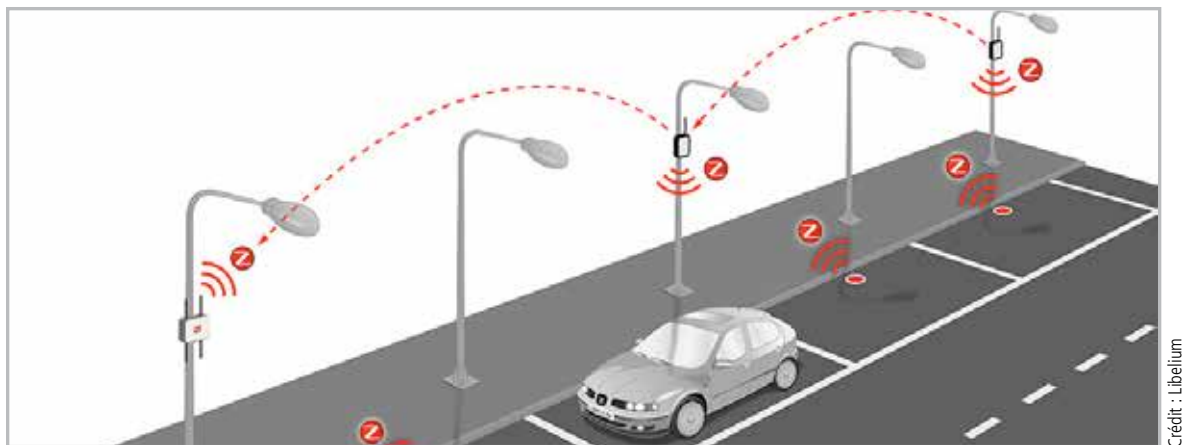
Le développement d'applications indiquant les places disponibles sur rue est tributaire de l'installation de capteurs qui fourniront des informations en temps réel.

Les informations afférentes aux interdictions de stationnement supposent une mise à jour de la base de données relevant des arrondissements (Signalec). Ceux-ci seront mis à contribution et devront mettre à jour les informations touchant leur territoire. Cependant, ce travail aura été devancé par la simplification de la signalisation et la révision des pratiques au sein des arrondissements, notamment en ce qui concerne les activités d'entretien.

Une des mesures qui changera considérablement le visage du stationnement consistera à renforcer le contrôle de la durée d'utilisation en ayant recours, par exemple, à des bornes arrêt minute. Un des irritants majeurs en matière de stationnement, notamment sur les artères commerciales, découle de l'utilisation des places pour une durée prolongée, ce qui complique la vie aux consommateurs et produit un maraudage ayant des répercussions sur la circulation et l'émission des GES.

La tarification du stationnement sur rue, introduite il y a plus de 50 ans, visait à favoriser la rotation. Or, l'absence de limitation de durée et l'introduction du paiement par mobile, une solution très appréciée des utilisateurs comme en témoignent les plus récentes statistiques – 532 000 abonnés dans la région de Montréal – ont entraîné une utilisation étendue des places tarifées, causant une pénurie, dans certains secteurs.

Grâce au déploiement de bornes arrêt minute couplées aux capteurs qui fourniront des informations en temps réel, il sera possible de mettre en place des stratégies tarifaires avant-gardistes, au bénéfice des citoyens. Ces stratégies seront analysées et développées dans le cadre du volet sur la tarification.



L'objectif est de faire en sorte que les technologies innovantes améliorent la gestion du stationnement et facilitent la vie des citoyens.

Mesures prioritaires :

- Le déploiement de l'affichage dynamique.
- Le développement d'applications indiquant la disponibilité de stationnement, tant sur rue que hors rue, ainsi que les interdictions.
- L'installation de capteurs intelligents pour la collecte et la diffusion d'informations en temps réel.
- La diffusion de données ouvertes.
- L'extension des applications pour téléphones intelligents liées aux opérations de déneigement.

Autres mesures :

- Le renforcement du contrôle de la durée d'utilisation des places de stationnement par des bornes arrêt minute.
- La mise en place d'un système de reconnaissance par lecture de plaques d'immatriculation (SRPI).

La mobilité durable et le partage de la rue

Ce volet est consacré à la révision de la place occupée par le stationnement. Les mesures qui y sont associées visent à rééquilibrer l'occupation du domaine public, trop longtemps sacrifié au profit de l'automobile.

Les améliorations qui découleront de la Politique de stationnement constitueront un véritable levier pour le futur plan de mobilité. Elles deviendront ainsi le vecteur des changements qui permettront de mettre en œuvre les orientations municipales en matière de mobilité durable et d'aménagement du territoire.

Pour encourager les citoyens à moins utiliser la voiture, des pôles de mobilité durable seront implantés à quelques endroits. Autour de ces pôles, les modes suivants seront favorisés : vélos, BIXI, taxis électriques, véhicules en libre-service, autopartage et véhicules électriques. Les pôles de mobilité durable nécessiteront le retrait de quelques places de stationnement sur rue. Ils pourraient aussi être jumelés aux abris-vélo prévus aux abords de certaines stations de métro.

Ces pôles de mobilité durable seront complémentaires des nombreuses places de stationnement pour véhicules électriques, équipées de bornes de recharge, qui seront aménagées. Le déploiement de 1 000 bornes de recharge et de véhicules électriques en libre-service positionnera Montréal au rang des villes les plus avancées en matière d'électrification sur la scène internationale.

Par ailleurs, là où cela est pertinent, des stationnements réservés aux modes durables seront aménagés. Dans de tels cas, l'empreinte au sol sera beaucoup plus réduite, mais porteuse, car elle fera la promotion d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

La reconquête du domaine public passe également par l'adaptation de l'espace qui est réservé au stationnement en fonction des saisons. Ainsi, la Ville continuera d'encourager l'implantation de « placottoirs », de supports à vélo, de terrasses et d'autres initiatives telles que le *Parking Day*, organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, qui propose la transformation de certaines places de stationnement en lieux de rassemblement ludiques et conviviaux, de même que la tenue d'événements sensibilisant la population aux effets positifs d'un partage équitable de la rue.



Depuis l'adoption du Plan de transport en 2008, le secteur de la livraison a subi des transformations majeures. Le développement du commerce électronique a entraîné une fragmentation des livraisons, ce qui amène à repenser le « dernier kilomètre ». En effet, le commerce électronique amène une multiplication des livraisons qui, dans plusieurs cas, se font directement à domicile. Différentes recherches font également état de la diminution de la taille des colis. On parle désormais de cyberlogistique, tant ce domaine est en expansion dans la plupart des grandes villes.

Pendant des années, plusieurs spécialistes ont cru que le recours aux véhicules électriques afin d'assurer les livraisons serait la meilleure solution aux inconvénients causés par la livraison. Or, les questions d'autonomie et de rentabilité en ont désillusionné plus d'un.



Crédit : Goupil Industrie

L'émergence de la notion de « dernier kilomètre », tant en ce qui a trait au transport en commun qu'au transport des marchandises, ouvre la porte à une redéfinition du rôle des véhicules électriques dans la chaîne logistique. Mais l'électrification ne saurait à elle seule constituer une solution économiquement viable pour les entreprises. La notion de mutualisation apparaît désormais comme la nouvelle voie à suivre. En réduisant le nombre de livraisons, on se trouve à réduire les inconvénients associés aux livraisons.

Ainsi, afin d'améliorer la collecte et la livraison des marchandises, Montréal déterminera, en collaboration avec les acteurs locaux, des endroits sur les rues transversales et non commerçantes où devraient s'effectuer ces activités. Des capteurs intelligents seraient installés afin d'informer en temps réel les professionnels de la disponibilité des places.

En ce qui a trait au concept du « dernier kilomètre », Montréal évaluera la possibilité de mettre en place un projet pilote de centre de distribution urbain (CDU), en collaboration avec les acteurs du domaine de la livraison. Le CDU offrirait une plate forme mutualisée et des véhicules électriques assureraient la livraison dans le « dernier kilomètre ». En limitant le périmètre desservi et les distances à parcourir, le recours aux véhicules électriques devient alors envisageable.

Enfin, les possibilités de mutualisation du stationnement seront examinées de près. Certains stationnements situés sur des terrains privés se prêtent bien à une utilisation conjointe, au bénéfice des citoyens. Nous pensons ici aux opérations de déneigement ou à certains espaces inoccupés durant la journée qui pourraient accueillir les véhicules de citoyens souhaitant faire bon usage du transport en commun ou des transports actifs.



Crédit : Ville de Montréal, Denis Labine

Mesures prioritaires :

- L'aménagement de places de stationnement pour véhicules électriques, équipées de bornes de recharge.
- Le développement de pôles de mobilité durable (vélos, BIXI, taxis, véhicules en libre-service, autopartage).
- L'implantation de stationnements réservés aux modes de transport alternatifs.
- L'adaptation de l'espace destiné au stationnement en fonction des saisons (« placottoirs », vélos, terrasses, etc.).
- La construction d'abris-vélo aux abords des stations de métro.
- La mutualisation du stationnement.
- La détermination de zones de collecte et de livraison et l'harmonisation des horaires.
- L'évaluation de la faisabilité d'un centre de distribution urbain (CDU) afin de faciliter la desserte du « dernier kilomètre ».

Autres mesures :

- L'acquisition ou la construction de stationnements hors rue (étagés ou souterrains).
- L'installation de capteurs intelligents pour informer en temps réel les professionnels de la livraison.
- L'ajout de places pour motocyclettes à proximité des grands générateurs de déplacements.
- L'instauration d'une clause obligeant le développement d'un plan de gestion des déplacements (PGD) lorsqu'un stationnement de 100 places et plus est prévu dans des projets immobiliers à des fins d'emploi.

La tarification

La révision complète de la grille tarifaire en vigueur ainsi que des périodes tarifées est un élément important de la politique. La tarification basée sur la demande et la tarification progressive, de nouvelles façons de gérer la demande en stationnement ayant fait leurs preuves dans des villes américaines, seront implantées progressivement, notamment dans les secteurs du centre-ville où cela est justifié.

De plus, différents mécanismes visant à inciter les gens à utiliser davantage les stationnements hors rue seront élaborés. Une stratégie tarifaire permettant d'optimiser l'utilisation des stationnements privés, notamment pour ce qui est du stationnement de courte durée et du stationnement des résidents dans les secteurs denses, devra être développée.

Le dossier des vignettes de stationnement fera l'objet d'une analyse détaillée et des règles d'harmonisation seront proposées. L'expertise des arrondissements sera mise à contribution.

L'objectif n'est pas de trouver de nouvelles sources de revenus, mais plutôt d'élaborer une stratégie qui favorisera une utilisation plus judicieuse du stationnement tarifé, au bénéfice des résidents et des activités commerciales. L'instauration d'une tarification avantageuse pour les détenteurs de vignettes SRRR sur les artères commerçantes, la gratuité pour les 15 premières minutes sur ces artères et la révision des périodes de gratuité sont des exemples de la nouvelle approche proposée.

Avec l'arrivée de plus de 1 000 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, une tarification combinée devient incontournable. Celle-ci sera implantée dès l'installation des futures bornes de stationnement.

Dans le but de favoriser une utilisation plus judicieuse des espaces de stationnement hors rue de surface, de tels stationnements feront l'objet d'une surtaxe, à moins qu'ils encouragent les modes de transport durables. Le secteur d'application de cette surtaxe sera défini ultérieurement.

La signature d'ententes de partenariat avec les gestionnaires privés sera une priorité. De telles ententes permettront d'accroître légèrement l'offre dans certains secteurs névralgiques, sans pour autant augmenter l'occupation de l'espace public à des fins de stationnement.

Les projets nécessitant d'avoir recours aux technologies innovantes, bien qu'ils soient prioritaires, seront réalisés progressivement sur un horizon de cinq ans.

Mesures prioritaires :

- La mise en place d'une tarification combinée comprenant la recharge pour les véhicules électriques.
- L'implantation d'un système de bonus-malus (vignettes SRRR).
- La signature de partenariats avec les gestionnaires privés de stationnement hors rue pour offrir des espaces de courte durée.
- La signature de partenariats avec les gestionnaires privés de stationnement hors rue afin d'équilibrer l'offre municipale et d'offrir des places mensuelles.

Autres mesures :

- La révision des modes de tarification :
 - tarification basée sur la demande et tarification progressive.
 - tarification avantageuse pour les détenteurs de vignette SRRR sur les artères commerçantes.
- La révision des périodes de gratuité pour favoriser l'activité économique.
- L'extension de l'aire d'application de la surtaxe aux stationnements non résidentiels de surface.
- Le développement de mécanismes de taxation plus souples pour les gestionnaires privés qui encouragent les modes de transport durables.

L'encadrement réglementaire et la signalisation

La signalisation revêt une importance capitale pour gérer l'occupation du domaine public. Or, la difficulté à interpréter ce qui est affiché constitue un problème qui concerne toute la population au quotidien. Plusieurs grandes villes font face au problème de l'abondance de panneaux de signalisation, et des solutions intéressantes et prometteuses ont vu le jour dernièrement. La réduction substantielle du nombre de panneaux et l'amélioration de leur lisibilité élimineront un des irritants majeurs en matière de stationnement pour les citoyens.

Par ailleurs, un cadre réglementaire respectueux des principes de mobilité durable sera proposé. Tous les intervenants en transport reconnaissent que les références américaines en matière d'exigences (nombre de places de stationnement requis) lors de nouvelles constructions ou de transformations ne sont pas adaptées à la réalité montréalaise. Une analyse détaillée sera réalisée et une cartographie illustrant les secteurs devant faire l'objet de mesures plus strictes pour les stationnements d'affaires sera établie. Cette cartographie tiendra compte de l'offre actuelle de transport en commun et des projets annoncés.



Crédit : car2go

Mesures prioritaires :

- L'harmonisation et la simplification de la signalisation du stationnement sur rue.
- L'obligation d'offrir des espaces de stationnement pour les modes alternatifs à l'automobile (vélo, autopartage, véhicules en libre-service et véhicules électriques), dans les projets immobiliers majeurs.
- L'élaboration d'un guide d'intégration architecturale des stationnements étagés.
- L'adoption d'un règlement visant la végétalisation des stationnements de surface de plus de 25 places, afin de réduire les îlots de chaleur.
- La révision de la réglementation d'urbanisme (exigences lors de la construction ou de la transformation de bâtiments) afin de favoriser la mobilité durable.
- L'élaboration d'un guide d'implantation des placotoirs.

Autres mesures :

- L'élimination des places de stationnement aux intersections afin de respecter les prescriptions du Code de sécurité routière, d'ici 2018.
- La révision des normes afférentes au stationnement pour les personnes à mobilité réduite, en concertation avec les parties prenantes.
- L'adoption d'une stratégie sur les stationnements incitatifs et la définition de critères d'implantation.

La gouvernance et le partage des compétences

La Politique de stationnement a offert l'occasion de réfléchir sur la gestion, le développement et la gouvernance de cette activité pour l'ensemble du territoire. Il en ressort que la création d'un organisme municipal de gestion du stationnement paraît la meilleure solution pour permettre l'arrimage des actions à l'ensemble des orientations municipales ainsi que l'utilisation du stationnement comme levier de développement du transport collectif et d'autres services à la mobilité.

Parmi les mandats qui pourront être confiés à l'organisme de gestion du stationnement, il y aurait, entre autres :

- L'établissement d'un cadre commun de pratiques en matière de gestion et de tarification, applicable à l'ensemble des arrondissements.
- Les mesures afin de répondre aux besoins d'accessibilité universelle.
- La révision de la signalisation en assurant sa lisibilité et sa compréhension.
- Une stratégie de communication, en collaboration avec les associations de commerçants, en vue d'optimiser le stationnement dans les artères commerçantes.
- Le suivi du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.
- L'évaluation des différents scénarios tarifaires proposés.

Par ailleurs, à la suite du partage des compétences effectué en 2015, la Ville propose d'ajuster l'opérationnalisation des activités qui en résultent par l'harmonisation de la gestion et de la tarification de tout ce qui concerne les vignettes de stationnement sur rue réservée aux résidents.

Enfin, le suivi des mesures mises en place représente une activité importante afin d'observer l'évolution de l'offre et de la demande en stationnement dans les différents secteurs de la ville, d'évaluer l'efficacité des gestes posés et de définir les ajustements requis.

Mesures prioritaires :

- La création d'un organisme municipal de gestion du stationnement.
- L'harmonisation de la gestion et de la tarification des vignettes de stationnement.
- La mise en place d'un suivi de l'offre et de la demande et des mesures mises en œuvre.

Le tableau 7 résume les différentes mesures qui seront mises en place. Certaines sont prioritaires, alors que d'autres seront déployées sur un horizon à moyen terme dont, par exemple, le recours à des équipements à la fine pointe de la technologie, pour lesquels des investissements importants sont requis.

Tableau 7 Tableau synoptique des mesures proposées

Politique de stationnement

Vision	Assurer une offre équilibrée en stationnement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et son impact sur l'environnement			
Principes directeurs	Simplifier et harmoniser les pratiques municipales afin d'assurer une meilleure cohérence de la gestion du stationnement			
	Moduler le stationnement en fonction de l'offre en transports collectifs et actifs et des caractéristiques locales, notamment la densité de population et le volume d'emplois			
	Optimiser le stationnement au centre-ville et sur les artères commerçantes afin de favoriser la vitalité économique			
Satisfaire les besoins des résidents des secteurs denses afin d'offrir un véritable choix en ce qui concerne les modes de transport collectif et actif				

Stratégies

1. Migrer vers le stationnement intelligent	2. Créer un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable	3. Arrimer la gestion du stationnement aux objectifs de mise en valeur du territoire	4. Mettre en place une nouvelle approche tarifaire	5. Réviser l'encadrement réglementaire	6. Revoir la gouvernance et la gestion des activités
---	--	--	--	--	--

Actions prioritaires

Simplification et harmonisation des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement	Création d'un organisme municipal de gestion du stationnement	Simplification de la signalisation du stationnement sur rue
---	--	--

Mesures prioritaires

Technologies innovantes	Mobilité durable et partage de la rue	Tarification	Encadrement réglementaire et signalisation	Gouvernance et partage des compétences
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déploiement de l'affichage dynamique ▪ Développement d'applications indiquant la disponibilité de stationnement, tant sur rue que hors rue, ainsi que les interdictions ▪ Installation de capteurs intelligents pour la collecte et la diffusion d'informations en temps réel ▪ Diffusion de données ouvertes ▪ Extension des applications pour téléphones intelligents liées aux opérations de déneigement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de places de stationnement pour véhicules électriques équipées de bornes de recharge ▪ Développement de pôles de mobilité durable (vélos, BIXI, taxis, véhicules en libre-service, autopartage) ▪ Implantation de stationnements réservés aux modes de transport alternatifs ▪ Adaptation de l'espace destiné au stationnement en fonction des saisons (« placotoirs », vélos, terrasses, etc.) ▪ Construction d'abris-vélo aux abords des stations de métro ▪ Mutualisation du stationnement ▪ Détermination de zones de collecte et de livraison et harmonisation des horaires ▪ Évaluation de la faisabilité d'un centre de distribution urbain (CDU) afin de favoriser la desserte du « dernier kilomètre » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une tarification combinée comprenant la recharge pour véhicules électriques ▪ Implantation d'un système de bonus-malus (vignettes SRRR) ▪ Signature de partenariats avec les gestionnaires privés de stationnement hors rue pour offrir des espaces de courte durée ▪ Signature de partenariats avec les gestionnaires privés de stationnement hors rue afin d'équilibrer l'offre municipale et d'offrir des places mensuelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation et simplification de la signalisation du stationnement sur rue ▪ Obligation d'offrir des espaces de stationnement pour les modes alternatifs à l'automobile (vélo, autopartage et véhicules en libre-service) et les véhicules électriques, dans les projets immobiliers majeurs ▪ Élaboration d'un guide d'intégration architecturale des stationnements étagés ▪ Adoption d'un règlement visant la végétalisation des stationnements hors rue de surface de 25 places et plus afin de réduire les îlots de chaleur ▪ Élaboration d'un guide d'implantation des placotoirs ▪ Révision de la réglementation d'urbanisme (exigences lors de la construction ou de la transformation de bâtiments) afin de favoriser la mobilité durable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un organisme municipal de gestion du stationnement ▪ Harmonisation de la gestion et de la tarification des vignettes de stationnement ▪ Mise en place d'un suivi de des mesures mises en œuvre

Mesures additionnelles

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du contrôle de la durée d'utilisation des places de stationnement par des bornes arrêt minute ▪ Mise en place d'un système de reconnaissance par lecture de plaques d'immatriculation (SRPI) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition ou construction de stationnements hors rue (étagés ou souterrains) ▪ Installation de capteurs intelligents pour informer en temps réel les professionnels de la livraison ▪ Ajout de places pour motocyklettes à proximité des grands générateurs de déplacements ▪ L'instauration d'une clause obligeant le développement d'un Plan de gestion des déplacements (PGD) lorsqu'un stationnement de 100 places et plus est prévu dans des projets immobiliers à des fins d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des modes de tarification : <ul style="list-style-type: none"> · tarification basée sur la demande et progressive · tarification avantageuse pour les détenteurs de vignette SRRR sur les artères commerçantes ▪ Révision des périodes de gratuité pour favoriser l'activité économique ▪ Extension de l'aire d'application de la surtaxe aux stationnements non résidentiels de surface ▪ Développement de mécanismes de taxation plus souples pour les gestionnaires privés qui encouragent les modes de transport durables 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élimination des places de stationnement aux intersections afin de respecter les prescriptions du Code de sécurité routière, d'ici 2018 ▪ Révision des normes afférentes au stationnement pour les personnes à mobilité réduite, en concertation avec les parties prenantes ▪ Adoption d'une stratégie sur les stationnements incitatifs et définition de critères d'implantation
--	---	--	--

ANNEXE

Méthodologie de collecte de données

Afin de dresser le portrait du stationnement, plusieurs sources d'information ont été nécessaires.

Stationnement sur rue

L'estimation de l'offre en stationnement sur rue non tarifé repose sur la base de données SIGNALEC de la Ville de Montréal. Celle-ci regroupe l'information relative à la signalisation sur une partie du territoire. Seuls les arrondissements pour lesquels les données étaient complètes ont fait partie du portrait global de l'offre en stationnement.

Les données pour le stationnement tarifé sur rue ont été transmises par la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Stationnement hors rue

Les données disponibles liées au stationnement hors rue sont diverses et partielles. À l'échelle de l'île de Montréal, plusieurs sources de données recensent une partie des stationnements hors rue (données géolocalisées), mais de manière très partielle :

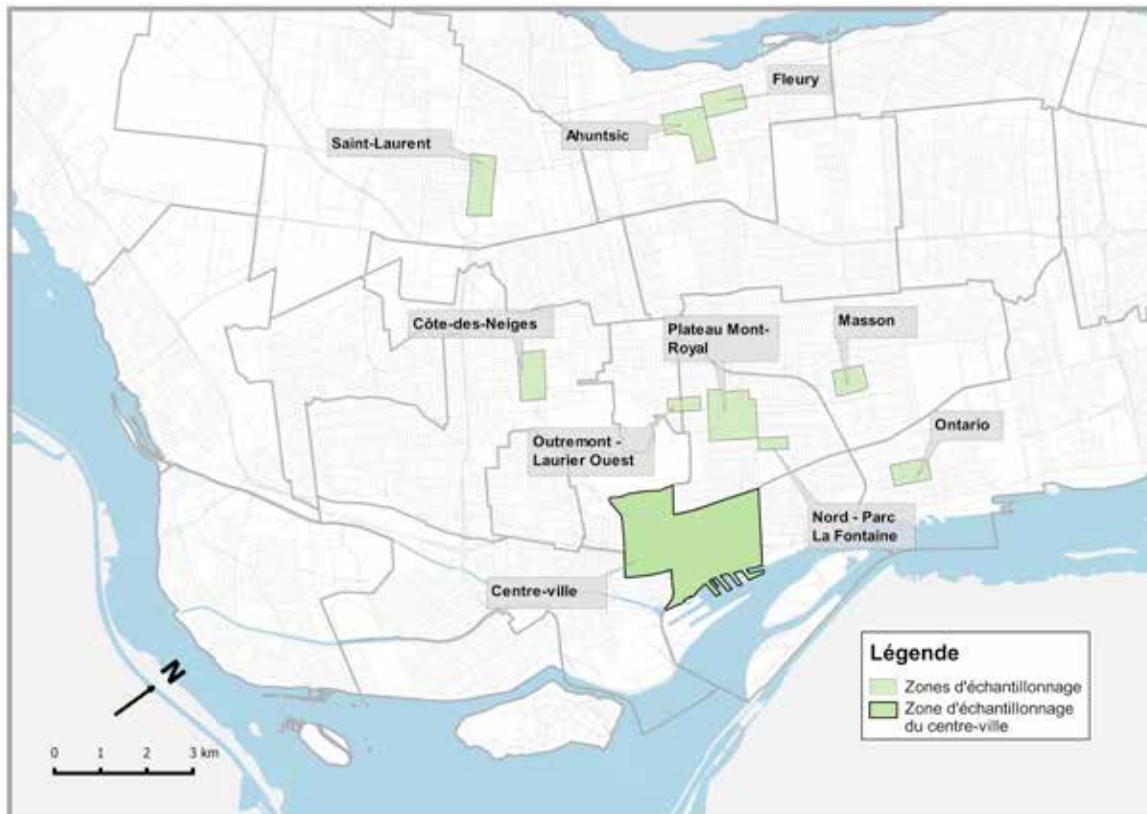
- Service de modélisation de la Ville de Montréal – données recensant l'ensemble des stationnements hors rue (commerciaux, pour bureaux, résidentiels, institutionnels, etc.) des zones géographiques localisées.
- Communauté métropolitaine de Montréal – données recensant de manière non exhaustive les unités d'évaluation dont la fonction est « stationnement ».
- OpenStreet Map – données recensant de manière non exhaustive les stationnements publics.
- En complément :
 - données de l'AMT sur la localisation des stationnements incitatifs;
 - données reçues d'exploitants privés;
 - données transmises par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Pour la zone du centre-ville, la source principale est le recensement des stationnements effectué par le Service des finances de la Ville de Montréal, sur lequel est basée l'application d'une taxe sur le stationnement. Ces données recensent tous les stationnements hors rue, intérieurs et extérieurs, à l'exception des stationnements résidentiels et institutionnels.

Demande en stationnement

Pour parachever le portrait de l'offre en stationnement, des relevés de terrain ont été effectués sur les neuf zones d'échantillonnage (voir la figure A), ce qui a permis d'estimer la demande en stationnement pour les espaces sur rue et hors rue.

Figure A Localisation des zones d'échantillonnage



Sources : CMM, 2015, Ville de Montréal, 2015.

Dans le cas des stationnements hors rue, les relevés de terrain ont été effectués sur des stationnements de plus de 25 places, dans les zones d'échantillonnage présentées précédemment. Ces relevés ont notamment permis de recueillir des informations sur le taux d'occupation et la tarification des stationnements hors rue. Dans la zone du centre-ville, l'offre en stationnement hors rue a également été relevée à des fins de comparaison avec les données du Service des finances, reçues en intrant. Lorsqu'ils étaient disponibles, des renseignements additionnels ont été relevés concernant le type de stationnement, les services offerts, les restrictions d'accès et le nombre de places allouées à chaque type de clientèle. Au total, 112 stationnements hors rue ont été sondés au centre-ville, ce qui représente un peu plus de 29 000 places, soit 78 % de l'offre totale des stationnements de 25 places et plus.

La période des relevés s'est étendue du 12 novembre 2014 au 12 février 2015. Aucun relevé n'a été réalisé entre le 2 décembre 2014 et le 29 janvier 2015, afin d'éviter la période des Fêtes, caractérisée par un achalandage exceptionnel et non représentatif du reste de l'année, surtout au centre-ville. Considérant la période des relevés, soit du mois de novembre au mois de janvier, l'aspect saisonnier de la demande en stationnement n'a pas pu être apprécié.

Les relevés ont été réalisés uniquement en semaine, entre 10 h et 16 h pour les stationnements sur rue et hors rue. Le stationnement sur rue a également été relevé en soirée, entre 19 h et 22 h. Les données relatives aux espaces de stationnement sur rue réservés aux résidents et aux espaces offerts à tous ont été distinguées.

En ce qui a trait au stationnement tarifé sur rue (espaces avec parcomètres), les analyses ont été réalisées à l'aide des données de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour novembre 2014. Les données utilisées touchent tous les espaces tarifés de l'île de Montréal, qui sont concentrés dans certains arrondissements seulement. Enfin, les données de l'Enquête origine-destination de 2008 ont permis d'estimer la demande relative à plusieurs types de stationnement sur le territoire métropolitain, qui correspond à la totalité de l'île de Montréal.

Publié par la Ville de Montréal
Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'urbanisme

303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8
Canada

ville.montreal.qc.ca/urbanisme

Dépôt légal
2^e trimestre 2016
Bibliothèques et Archives
nationales du Québec

978-2-7647-1443-0
Politique de stationnement
Imprimé, Français

978-2-7647-1444-7
Politique de stationnement
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications
10947 (06-16)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé





Dossier # : 1160314002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de la possibilité de suspendre, à compter du 1er janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Compte tenu que la Ville désire se prévaloir de la possibilité de suspendre l'indexation automatique des retraités tel que prévu à la Loi RRSM, il est recommandé :

- de mandater la Direction générale d'analyser l'opportunité de suspendre l'indexation automatique des retraités;
- à cette fin, de demander aux comités de retraite des régimes visés par la suspension de l'indexation des retraités :
 - la réalisation des évaluations actuarielles des régimes au 31 décembre 2015 dans les plus brefs délais; et
 - de convoquer les retraités à une séance d'information, tel qu'il est prévu à la Loi RRSM.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-06 10:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160314002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de la possibilité de suspendre, à compter du 1er janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 décembre 2014, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (ci-après la « Loi RRSM »).

La Loi RRSM établit le cadre légal pour la restructuration des régimes de retraite du secteur municipal. Entre autres, la Ville doit négocier avec les syndicats et les associations les aménagements requis pour les participants considérés actifs selon la Loi RRSM au 31 décembre 2013.

En ce qui concerne les participants retraités, la Loi RRSM prévoit la possibilité de suspendre l'indexation automatique à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette décision est à la discrétion de la Ville et dépend de la situation financière au 31 décembre 2015 (ou 31 décembre 2013, si le déficit est moins élevé à cette date). La valeur de cette suspension ne doit pas excéder 50 % du déficit attribuable à ces retraités.

L'organisme municipal qui désire suspendre l'indexation automatique des rentes des retraités doit au préalable informer les retraités de son intention. Elle doit aviser par la suite Retraite Québec de sa décision formelle.

Les déficits des régimes de retraite constituent un enjeu financier important à la Ville de Montréal et plus de 60 % des engagements des régimes visent les retraités et autres prestataires de rente. Cette situation découle en grande partie de la maturité des régimes.

Suite à la fusion des régimes de retraite, les formules d'indexation après la retraite varient passablement. À titre indicatif, depuis l'harmonisation des régimes, l'indexation est de 1 % par année pour un grand nombre de participants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0556– 6 avril 2016 – Approbation de l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM).

- CE16 0446 – 16 mars 2016 – Approbation de la recommandation émise par la médiatrice conciliatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale relativement au renouvellement de la convention collective expirée depuis le 31 décembre 2011 et à la restructuration du régime de retraite en vertu de la Loi RRSM.

DESCRIPTION

Suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, jusqu'au maximum permis par la Loi RRSM, l'indexation automatique de la rente des retraités au 31 décembre 2013, tel que définis dans la Loi RRSM.

Mettre en place un plan de communication afin d'informer les participants retraités de la situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2015 et de son intention de suspendre l'indexation automatique. Pour ce faire, des évaluations actuarielles sont requises au 31 décembre 2015.

JUSTIFICATION

La Loi RRSM, dont le but est d'assainir la santé financière des régimes de retraite municipaux et d'en assurer la pérennité, prévoit pour les participants actifs :

- un partage obligatoire des déficits avec la Ville;
- une augmentation des cotisations salariales; et
- l'abrogation de toute indexation après la retraite.

Ces modifications sont effectives rétroactivement depuis 1^{er} janvier 2014. Les participants actifs ont donc une contribution importante à l'objectif poursuivi de la Loi RRSM.

Afin de maintenir une certaine équité inter-générationnelle, la Ville désire suspendre l'indexation automatique des participants retraités, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017, comme le permet la Loi RRSM. Cette suspension est prospective, elle n'a aucun effet sur les indexations déjà accordées avant le 1^{er} janvier 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La suspension de l'indexation permet à la Ville de réduire les déficits associés au retraités d'environ 190 M\$ (26 % des déficits des retraités). Par ailleurs, la Ville, et de ce fait les contribuables, demeurent responsables des déficits résiduels associés aux retraités, soit 540 M\$ (ou 74 % de ces déficits), comme le montre le tableau suivant :

Cadres	175,5 M\$	87,7 M\$	19,8 M\$	155,7 M\$
Cols blancs	296,8 M\$	148,4 M\$	87,6 M\$	209,2 M\$
Cols bleus ⁽²⁾	132,6 M\$	66,3 M\$	54,4 M\$	78,2 M\$
Contremaîtres	26,2 M\$	13,1 M\$	2,8 M\$	23,4 M\$

Pompiers	61,6 M\$	30,8 M\$	11,9 M\$	49,7 M\$
Professionnels	37,7 M\$	18,9 M\$	13,7 M\$	24,0 M\$
	730,4 M\$	365,2 M\$	190,2 M\$	540,2 M\$

(1) La suspension de l'indexation automatique pour les retraités ne s'appliquent pas aux régimes des policiers (322 M\$) compte tenu de leurs situations financières favorables au 31 décembre 2013.

(2) Le régime est admissible au report en vertu de la Loi RRSM. Les chiffres présentés sont donc préliminaires au 31 décembre 2014.

L'impact financier pourrait être moindre si la situation financière des régimes s'est améliorée au 31 décembre 2015.

L'incidence de ces économies sur les prévisions budgétaires se décline comme suit :

- En 2016 : 11,5 M\$
- En 2017 : 39 M\$
- En 2018 : 36 M\$
- En 2019 : 30 M\$
- En 2020 : 30 M\$

Ces économies avaient été considérées dans les orientations budgétaires établies en 2014 et dans le cadre financier décennal. Il est à noter que ces économies décroissent progressivement à compter de 2021 (économie projetée de 20 M\$), pour ensuite se stabiliser à environ 24 M\$ à compter de 2024.

La Loi RRSM prévoit que les excédents d'actifs à l'égard du service avant 2014 serviront ultérieurement à rétablir, en partie ou en totalité, l'indexation suspendue après la constitution de la provision pour écart défavorable (PED), la réserve prévue pour stabiliser le coût des régimes de retraite.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les comités de retraite, les associations des retraités et les syndicats de l'intention de la Ville de suspendre l'indexation automatique pour les retraités;

- Convoquer les retraités à des séances d'information, les informer de l'intention de la Ville et de la situation financière de leur régime.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les comités de retraite des régimes visés doivent donner mandat à leur actuaire de produire les évaluations actuarielles au 31 décembre 2015;

- Séances d'information pour les retraités;
- Adoption par les comités de retraite des nouvelles modalités;
- Enregistrement des modifications auprès des instances gouvernementales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline PROULX, Service des affaires juridiques
Jacques MARLEAU, Service des finances
Jean LACHAPELLE, Service des finances

Lecture :

Jacques MARLEAU, 6 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Tél : 514 872-3155
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-06

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Tél : 514 872-3155
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2016-05-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-05-06



Dossier # : 1161322004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

Il est recommandé,
D'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-01 17:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1161322004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale s'est engagée dans un ambitieux programme visant l'amélioration des infrastructures, de la qualité de vie des citoyens et du rayonnement de Montréal sur les scènes québécoise, canadienne et internationale. Ce programme ambitieux se traduit notamment par des investissements croissants autant en matière d'amélioration des actifs existants qu'en développement de nouveaux actifs, par l'optimisation des façons de faire et l'amélioration de la satisfaction à l'égard des services rendus par la Ville. Au cours des dernières années, l'administration a posé plusieurs gestes significatifs à cet égard. La révision de la structure organisationnelle de 2014, le lancement de plusieurs chantiers d'amélioration de la performance organisationnelle, la révision du financement des arrondissements, la mise sur pied des bureaux de la Ville intelligente et numérique et de l'Expérience client, pour ne nommer que ceux-là, en témoignent.

Cet engagement de l'administration vers une performance accrue de la Ville en matière de livraison des projets et activités a amené une réflexion à l'égard de la répartition optimale des pouvoirs entre les différentes instances, incluant les fonctionnaires. Dans l'optique de répondre à cette volonté d'améliorer les activités et d'accélérer la réalisation des projets, un exercice d'analyse des délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires a été amorcé. Découlant de cet exercice, des nouvelles délégations ont été proposées, et adoptées, en 2015 et 2016. Ces délégations additionnelles touchent différents volets des opérations municipales allant du domaine contractuel, à celui des transactions immobilières et passant par les virements de crédits.

Cette analyse a aussi révélé que, pour des raisons de rapidité et d'efficacité, la délégation, au comité exécutif, de certaines décisions de nature opérationnelle, actuellement rendues par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, contribuerait de façon significative à l'atteinte des objectifs organisationnels. Le présent dossier demande donc que certains pouvoirs actuellement exercés par le conseil d'agglomération soient délégués au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0850 - 18 mai 2016 - Ajout de délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

CE15 1633 - 2 septembre 2015 - Ajout de délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

DESCRIPTION

Les pouvoirs qu'il est recommandé de déléguer du conseil d'agglomération au comité exécutif, ainsi que les motifs à l'origine de cette proposition, sont :

- L'autorisation donnée au Greffier d'émettre un certificat attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Environ 25 dossiers visant à autoriser le Greffier de la Ville à émettre un certificat attestant de la non objection pour les projets privés et gouvernementaux ayant des incidences sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sont présentés annuellement aux conseils. Ces dossiers sont essentiellement techniques et visent simplement l'accomplissement d'une formalité de la Loi qui, par ailleurs, fait l'objet de discussions actuellement. En raison de ce caractère technique, il est prévu que la subdélégation de ce pouvoir aux fonctionnaires soit demandée.
- Le dépôt des demandes en vue d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Les unités déposent actuellement ces demandes d'autorisation et d'approbation en vertu de résolutions du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui les autorisent à agir. Selon des informations obtenues, une simple autorisation des instances est insuffisante pour leur permettre d'agir à cette fin. Conséquemment, afin de maintenir la souplesse actuelle, une délégation par règlement au comité exécutif, puis une subdélégation aux fonctionnaires, sont nécessaires. Le présent dossier vise à régulariser cette situation par une délégation à être donnée au comité exécutif, laquelle sera par la suite subdéléguée aux unités concernées.

JUSTIFICATION

Les propositions avancées visent essentiellement à assurer une meilleure performance dans la livraison des activités et projets municipaux. En raison de la fréquence des instances, les délais de soumission d'un dossier au comité exécutif sont plus courts que les délais de présentation des dossiers aux conseils municipal et d'agglomération. Les propositions visent plus spécifiquement à ce que :

- les dossiers plus techniques, dont ceux relatifs à l'émission des certificats attestant de la non objection requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, puissent être traités plus rapidement, au bénéfice des projets privés et publics qui se réalisent sur le territoire de la Ville ;
- les demandes formulées en vue d'obtenir les autorisations et approbations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont actuellement déposées sans qu'une décision du conseil soit nécessaire. Ces demandes sont faites de façon concomitante avec d'autres étapes afin d'optimiser les délais. Dans le but de maintenir cette optimisation des délais et à la suite de l'opinion reçue du Service des affaires juridiques, il est demandé que ce pouvoir soit délégué.

À titre informatif, les délais, du ficelage à la décision, pour tout dossier décisionnel devant être soumis aux conseils sont de 3 à 6 semaines et peuvent atteindre jusqu'à 11 semaines en période estivale. La réalité opérationnelle et la volonté d'améliorer la performance de la Ville et les services aux citoyens militent en faveur des délégations proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces délégations généreront une performance accrue de l'organisation, permettront d'éviter certains coûts et contribueront à l'image positive de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne sera transmise pour communiquer la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs,

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Carole PAQUETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Yves SAINDON, Service du greffe

Lecture :

Chantal MORISSETTE, 1er juin 2016
Carole PAQUETTE, 1er juin 2016
Yves SAINDON, 1er juin 2016
Claude CARETTE, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
Chargée de dossiers

Tél : 514 872-2331

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Télécop. :

Dossier # : 1161322004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS



[Règl. délégation conseil d'agglo. au comité exécutif.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : (514) 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Véronique BELPAIRE
Avocate - chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et de la législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ
EXÉCUTIF EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- 1° d'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre E-2.2);
- 2° de déposer des demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre E-2.2).

2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD : 1161322004



(1)

Dossier # : 1165075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-25 09:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter les changements apportés à la

délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Les équipements et les tarifs qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002 tient compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal pour les années 2011 à 2015. Pour 2016, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 3 » datée du 4 février 2016, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2016.

À noter que la grille tarifaire proposée s'applique à compter du 1er janvier 2016.

JUSTIFICATION

La révision de l'annexe D du règlement de délégation RCG 05-002, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération et l'opération du comité technique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Daniel TURCOT, Service de l'eau
Sylvain MARCOUX, Pierrefonds-Roxboro
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau

Lecture :

Ava L. COUCH, 10 février 2016
Daniel TURCOT, 3 février 2016
Alain DUFRESNE, 1er février 2016
Sylvain MARCOUX, 1er février 2016
Patrice LANGEVIN, 1er février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

Tél : 514-280-0179
Télécop. : 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-29

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2016-01-29

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-04-25

Dossier # : 1165075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Objet :	Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents joints

FICHIERS JOINTS



Annexe D - révision 3.pdfReglement 23Fevrierv3.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie MCSWEEN
avocate
Tél : 514-872-4783

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Véronique BELPAIRE
avocat
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUX MUNICIPALITÉS LIÉES (RCG
05-002)**

VU l'article 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) ;

À l'assemblée du _____ 2016, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) est modifié par le remplacement de l'annexe D par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

ANNEXE 1

**ANNEXE D : GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES
D'AGGLOMÉRATION (révision 3, le 4 février 2016)**

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD 1165075002

ANNEXE D
GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

Base tarif 2016

Classe	Nom de l'équipement	Taux horaire
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	18,54
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	18,90
134	Auto compacte - 4 cylindres	9,86
151	Auto C.E.	25,28
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	13,46
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	14,00
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	11,81
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	12,37
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	20,03
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	22,99
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	23,88
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	25,18
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	35,88
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	22,88
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	35,88
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	35,88
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	23,63
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	44,50
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	57,71
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	54,36
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	64,03
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	49,12
309	Camion écuereur d'égout	100,48
319	Camion vide-puisard (Vector)	67,58
387	Unité mobile d'entretien mécanique	58,27
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	27,38
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	38,42
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	58,59
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	254,52
451A	Excavatrice sur roues	50,69
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	97,43
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	157,72

ANNEXE D
GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

Base tarif 2016

Classe	Nom de l'équipement	Taux horaire
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibreur	11,60
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	39,79
538	Balai aspirateur 2 à 5 v.c.	73,09
548	Chariot élévateur à fourche 7001 à 8000 lbs	40,30
549	Chariot élévateur à fourche 8001 à 10000 lbs	46,59
557	Grue automotrice 7 tonnes	64,00
559	Grue automotrice de plus de 20 tonnes	131,21
603	Opérateur de vanne remorqué, motorisé	29,02
614	Opérateur de valve remorqué	7,44
644	Génératrice 5 KW à projecteurs remorquée	12,01
645C	Génératrice 15 KW remorquée	21,39
645E	Génératrice 150 KW remorquée	91,90
645F	Génératrice 280 KW remorquée	110,03
646	Génératrice à souder remorquée	13,62
654	Pompe centrifuge 4" remorquée	9,49
661	Compresseur 100 à 199 PCM remorqué	14,02
753	Fardier 4 à 6 tonnes	4,99
755	Fardier 8 à 10 tonnes	8,67
759B	Fardier 50 tonnes	43,53
760B	Roulotte de 20 à 40 pieds	16,97
760E	Remorque à chlorination	16,08
761	Roulotte de chantier	6,41
763B	Semi-remorque, benne basculante	37,79
815	Scie à béton	23,48
843	Génératrice 2 à 3 KW portative	4,48
845B	Génératrice 15 KW portative	18,70
852	Pompe 2" centrifuge portative	3,29
853	Pompe 2" diaphragme portative	3,29
860	Compresseur petite capacité portatif	3,11
861	Compresseur 100 à 199 PCM fixe	12,62



Dossier # : 1160390002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération".

Il est recommandé

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000\$ afin de financer les travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles" pour des dépenses qui relèvent du Conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-22 08:59

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160390002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération".

CONTENU

CONTEXTE

Le taux de vétusté des immeubles de la Ville de Montréal est très élevé. Afin d'améliorer l'état des bâtiments, l'Administration prévoit des investissements pour la rénovation, la protection et l'aménagement des immeubles de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018. Chaque programme est dédié à un usage de bâtiment et les projets sont choisis en fonction du niveau de vétusté, des conditions de sécurité et de salubrité et de la fonctionnalité des espaces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0116 Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000\$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2016 s'établit à 80,4 M\$

JUSTIFICATION

L'obtention du règlement d'emprunt à portée globale permettra de réaliser plus rapidement les projets financés par les programmes de protection d'immeubles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus pour l'année 2016 au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération

30910 Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs 1 260,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, les projets suivants :

- Relocalisation de la Direction des affaires civiles
- Relocalisation du Service des ressources humaines
- Améliorations locatives aux édifices Chaussegros-de-Léry et Louis-Charland

38009 Programme de protection des bâtiments culturels 1 000,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, le projet suivant :

- Travaux de rénovation de la Maison Smith, sur le Mont-Royal

64020 Programme de développement - Immeubles du SPVM 2 500,0 \$

64021 Programme de protection - Immeubles du SPVM 3 000,0 \$

66030 Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux 2 000,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, les projets suivants :

- Travaux majeurs de rénovation à l'édifice Lucien-Saulnier et annexe
- Travaux de rénovation, mise aux normes et modernisation du 2580, boul. St-Joseph

66460 Programme de protection des bâtiments industriels 1 270,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, les projets suivants :

- Travaux de rénovation à l'usine Atwater
- Travaux de rénovation au Réservoir Mc Tavish
- Travaux de rénovation au Réservoir Vincent-D'Indy

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion avril 2016

Adoption CG mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Lise ROUSSEL, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Tél : 514-872-1103
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-22

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-04-20

Dossier # : 1160390002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , -

Objet :

Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GB- 1160390002 - rénovation,protection et aménagement.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève BLOM
Stagiaire en Droit
Tél : 514-868-5257

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-06

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 11 030 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION, DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 11 030 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1160390002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1160390002 - Information comptable.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jacques P TREMBLAY
Agent comptable analyste
Direction du budget et de la planification
financière et fiscale
Tél : 514-872-4146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Françoise TURGEON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances
Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1162622006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
2. d'approuver le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
3. de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
4. de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
5. de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 06:52

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1162622006**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté la résolution CA16 30 05 0140 demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488), lots étant situés en plaine inondable selon les cotes de crues du risque d'inondation applicables pour le fleuve Saint-Laurent. Rappelons que ces cotes de crues sont intégrées depuis 2009 au Schéma et au Règlement de zonage de l'arrondissement.

Par ailleurs, il est à noter que l'arrondissement a transmis le 25 mai 2016 à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un ensemble d'informations concernant le projet pour avis préliminaire. Cette étape, qui est concomitante avec la présente procédure de modification du Schéma, vise à s'assurer que le MDDELCC ait le maximum d'informations pertinentes à l'analyse de cette présente demande de modification au Schéma.

Considérant l'ensemble des pourparlers que l'arrondissement a eus jusqu'à ce jour avec le MDDELCC, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire est d'avis que cette demande de modification du Schéma respecte les critères énoncés dans le document complémentaire du Schéma pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation. Rappelons que ces critères découlent des objectifs de la Politique gouvernementale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en lien avec la sécurité publique et la protection de l'environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 30 05 0140- 13 mai 2016 - Résolution du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma

d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (sommaire décisionnel 1166425004).

DESCRIPTION

Les lots visés par le projet d'aménagement de la plage de l'Est sont situés à l'angle sud-est de la rue Bureau et de la 94^e Avenue en bordure du fleuve Saint-Laurent, et ce, à l'intérieur d'une aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation » au Schéma.

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que proposé, vise à ajouter une dérogation à la plaine inondable afin de permettre les travaux d'aménagement de la plage de l'Est incluant entre autres du remblaiement des bases de piliers de la jetée empiétant dans la plaine inondable, dans la rive et dans le littoral sur une superficie totale d'environ 52, 75 mètres carrés et l'installation de blocs de béton servant de mobilier sur la plage, le tout tel qu'illustré sur le plan intitulé « Projet : plage de l'Est – La débâcle – Plan concept » joint en annexe « C ». Les lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488 du cadastre du Québec sont visés par la dérogation, et ce, tel qu'ils sont illustrés sur la carte jointe en annexe « B » au projet de règlement, tel que proposé.

JUSTIFICATION

Une plage est considérée comme un aménagement de récréation intensive au sens du Schéma. Selon les prescriptions applicables à l'aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation », il s'agit d'une composante autorisée. Le projet d'aménagement de la plage de l'Est proposé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique du Schéma, soit de favoriser un cadre de vie de qualité et mettre en valeur la trame verte et bleue. Une description détaillée du projet de la plage de l'Est est jointe à l'annexe « D » du projet de règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet à venir devra faire ultimement avant sa réalisation l'objet d'un certificat d'autorisation par le MDDELCC qui fera foi de l'application d'exigences en cette matière, tel que préconisées par le MDDELCC, le cas échéant, dans ce type de projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre la réalisation de l'ensemble des travaux prévus dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est impliquant, entre autres, un aménagement complet du site, une modulation des pentes à l'intérieur des lignes 0-20 ans et l'installation de bases de béton dans le littoral (jetée).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision vu la nature du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement sera adopté à la suite d'au moins une assemblée publique de consultation. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont un délai maximal de 60 jours pour émettre leur avis, d'une part sur la conformité aux orientations gouvernementales et d'autre part sur la conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le règlement modifiant le Schéma pourra entrer en vigueur seulement à la date la plus tardive des deux suivantes : après la transmission d'un avis gouvernemental favorable quant à sa conformité aux orientations gouvernementales et après la délivrance d'un certificat de conformité par la CMM. Aussi, en vue de favoriser une entrée en vigueur rapide du règlement, il est recommandé de demander l'avis du ministre dès l'étape du projet de règlement.

Les municipalités reconstituées et les arrondissements pourront donner leur avis sur le projet de règlement dans un délai de 45 jours suivant la transmission des documents afférents.

Étapes :

- Transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal et à la CMM.
- Transmission du projet de règlement pour avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
- Tenue d'au moins une assemblée publique par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement, et ce, avant l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance ultérieure.
- Adoption du règlement, avec ou sans changement, par le conseil d'agglomération.
- Transmission du règlement au MAMOT pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la CMM pour examen de conformité au PMAD et approbation, le cas échéant.
- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la LAU.
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.
- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement par renvoi à celui adopté avec le projet de règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-7488
Télécop. : 514 872-1598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Monique TESSIER
Chef de division

Tél : 514-872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2016-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2016-05-27

Dossier # : 1162622006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS



Règlement modifiant le Schéma final.docAnnexe B.pdfAnnexe C.pdfAnnexe D.pdf



Document d'accompagnement - Mai 2016.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 14-029-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE
MONTRÉAL (RCG 14-029)**

ATTENDU que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015 ;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a demandé au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, par la résolution numéro CA16 30 05 0140 adoptée le 13 mai 2016, de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488 du cadastre du Québec) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU que les dispositions de l'article 4.8.2 du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement permettent les travaux dans une plaine inondable qui sont prévus à l'annexe VIII intitulée « Plaines inondables – Travaux autorisés en dérogation aux normes », dont l'aménagement d'un fonds de terre à des fins récréatives, avec des ouvrages nécessitant des travaux de remblai ou de déblai, s'ils font l'objet d'une dérogation conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU qu'une modification au Schéma d'aménagement et de développement est requise afin que ladite dérogation à la plaine inondable puisse par la suite être incluse dans le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

VU les articles 6, 47 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

VU le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À la séance du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe VIII intitulée « Plaines inondables – Travaux autorisés en dérogation aux normes » du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est modifiée par :

1° l'ajout, après le point 2, de la dérogation suivante :

« 3. Les travaux d'aménagement de la plage de l'Est incluant, entre autres, du remblaiement des bases de piliers de la jetée empiétant dans la plaine inondable, dans la rive et dans le littoral sur une superficie totale d'environ 52,75 mètres carrés et l'installation de blocs de béton servant de mobilier sur la plage, le tout tel qu'illustré sur le plan intitulé « Annexe C - Projet : plage de l'Est – La débâcle – Plan concept ». Les lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488 du cadastre du Québec sont visés par la dérogation, et ce, tel qu'ils sont illustrés sur les carte jointes en annexe B et D.

2° l'ajout des annexes suivantes :

- a) Annexe B intitulée « Localisation des lots visés par la dérogation à la plaine inondable », jointe en annexe 1 au présent règlement;
- b) Annexe C intitulée « Projet : plage de l'Est – La débâcle – Plan Concept », jointe en annexe 2 au présent règlement;
- c) Annexe D intitulée « Information additionnelles », jointe en annexe 3 au présent règlement.

ANNEXE 1

ANNEXE B - LOCALISATION DES LOTS VISÉS PAR LA DÉROGATION À LA
PLAINE INONDABLE

ANNEXE 2

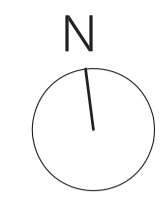
ANNEXE C - PROJET : PLAGE DE L'EST – LA DÉBÂCLE – PLAN CONCEPT »

ANNEXE 3

ANNEXE D - INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX

GDD : 1162622006



Répertoire :		No	de
LÉGENDE	existant	proposé	
LIMITE DE LOT			
SURFACE DE BÉTON			
SURFACE DE GALET CONCASSÉ			
SURFACE DE GAZON EN PLAQUE			
MOBILIER DE BÉTON			
PIERRES TALLÉES			
PIERRES NATURELLES			
ARBRE FEUILLU			
ARBUSTES ET VIVACES			
CABINET POUR LA MECANIQUE DU JEU D'EAU (JET AU SOL LIMNEUX)			
COMPOSANTE DE JEU D'EAU (JET AU SOL LIMNEUX)			

No	Description	Date	Par
4	Pour dérogation MDDELCC	31-03-2016	NI
3	Révision concept	28-10-2015	NI
2	Esquisse révisée - version finale	16-07-2015	NI
1	Esquisse révisée pour commentaires	07-05-2015	NI

Révisions

B.M. Élévation :

Échelle 1 : 400 Date Janvier 2014

Dessin D. El Helou

Responsable du projet K. Beaudry

Approbation K. Beaudry

Nom du projet

**PLAGE DE L'EST
LA DÉBÂCLE**

Titre du plan

PLAN CONCEPT

15 Cartier, suite 2, Pointe-Claire, Qc. H9S 4R5
nlconception.com | info@nlconception.com
514 436 6468

ARCHITECTURE DE PAYSAGE

NOTE IMPORTANTE

- ÉMIS POUR DÉROGATION SEULEMENT.
NE PAS UTILISER CES PLANS POUR
CONSTRUCTION. CES PLANS SONT À TITRE
INDICATIF, POUR DES FINS DE
DÉROGATION AU MINISTÈRE.

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Direction du développement du territoire
et études techniques
Division de l'ingénierie | Section conception de parcs

No du plan :	PA	No. 1
No de l'index :	0000	9

- Plan intitulé « Plan topographique » (PLAN N° B-43 POINTE-AUX-TREMBLES)
 - Notes explicatives intitulées « Ajout au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Principaux éléments d'analyse pour le MDDELCC statuant l'acceptabilité de cette demande d'intégration au Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) »
 - Plan intitulé « Plan de nivellement »



code du microfilm: 1A0

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Echelle: 1:200

Les unités utilisées sont celles du système international (SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)
 1 875 920, 1 875 955, 1 875 960, 2 159 487, 2 159 488
 et une partie des lots 1 875 919 et 1 876 019

EMPLACEMENT:
 Le bien-fonds est situé à l'est de la RUE BUREAU
 entre la 94E AVENUE et la 96E AVENUE

LÉGENDE

- regard d'égout sanitaire
- puisard circulaire
- regard d'aqueduc
- valve d'aqueduc
- borne-fontaine
- potéau
- altitude (haut)
- altitude (bas)
- bas de talus
- haut de talus
- ligne de rupture de pente
- courbe de niveau
- courbe isobathe
- arbre
- haie
- boisé
- limite de lot
- clôture
- bâtiment
- sentier
- point géodésique
- repère de nivellement

FINS DU DOCUMENT:
 PLAN TOPOGRAPHIQUE

NOTES:

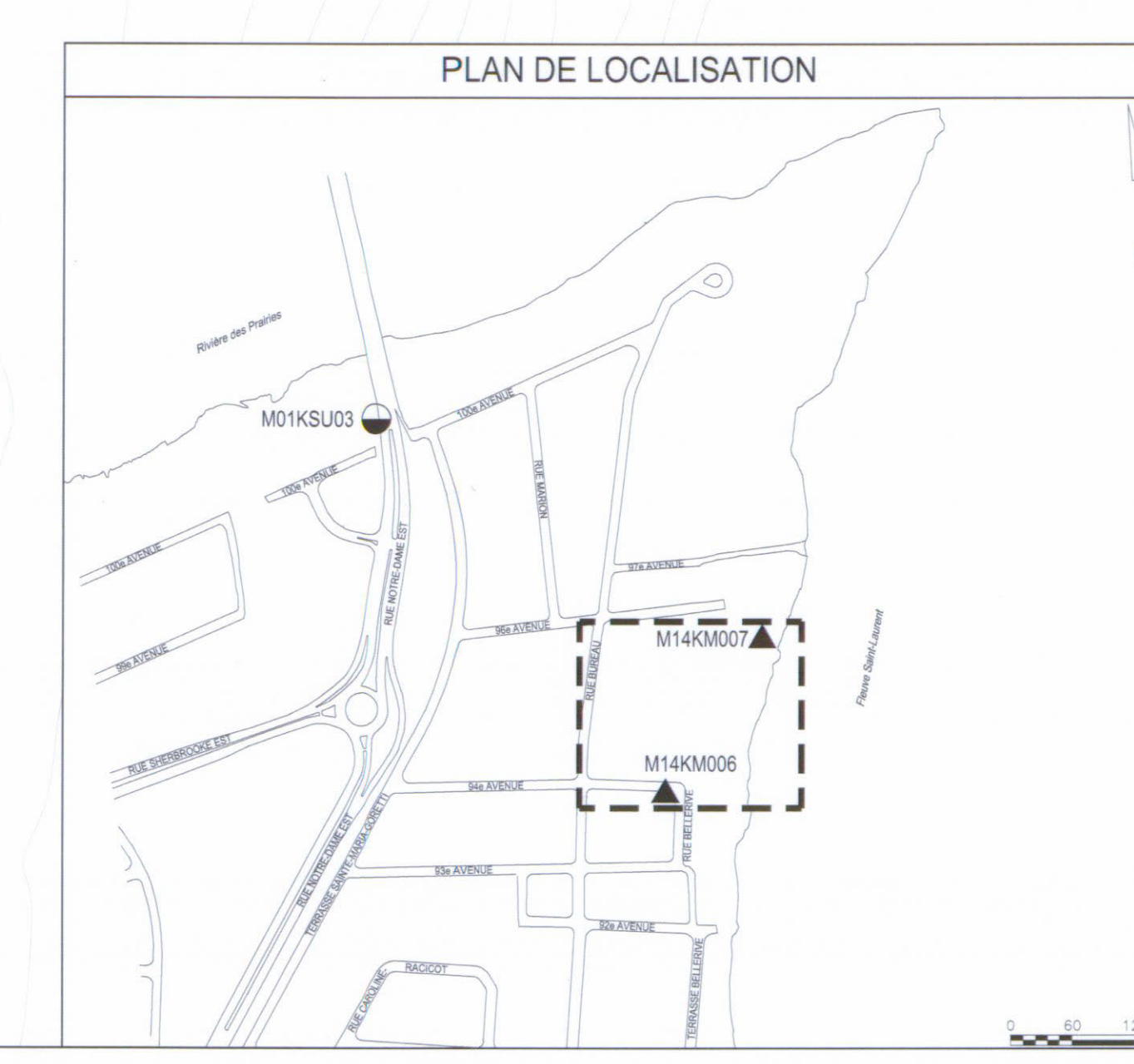
- Le nivellement a été effectué durant le mois d'août 2014.
- Les données géométriques sont en référence au système des coordonnées planes du Québec (SCQP NAD83/CRS) soit le système de référence géométrique nord-américain de 1983 basé sur la plaque nord-américaine et rigoureusement relié au cadre international de référence terrestre (ITRS) tel qu'adopté par le Canada (NAD83/CRS) et les États-Unis (NAD83/NRS) et l'équipement connu comme le réseau de haute précision de 1992 (NHP92).
- Les altitudes sont en référence au système canadien de référence altimétrique de 1929 (CGVD29) également connu comme le niveau moyen des mers de 1929 (NMZ9) et ont été obtenues par des nivellements géométriques et trigonométriques à partir du point altimétrique M01KSU03.
- La ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) a été fixée sur le terrain à une altitude de 2,6m, cette cote conforme à l'évaluation de l'ingénieur forestier Benoît Houde, ing.
- Les éléments montrés sous le niveau de l'eau proviennent du plan 1415-5084_sobathes.dwg de l'ingénieur forestier Benoît Houde, ing.

Repères géodésiques installés pour ce projet
 (coordonnées calculées par Richard Mongeau, a.-g.)

EN PLANIMÉTRIE (NAD83/CRS)	Repères géodésiques	Coordonnées en X (m)	Coordonnées en Y (m)	Altitude (m)
M14KM006		306299,186	5061947,230	10,04
M14KM007		306404,522	5062077,540	8,32

Point de contrôle

EN ALTIMÉTRIE (CGVD29)	Repère de nivellement	Altitude (m)
M01KSU03		11,52



ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gérant du greffe commun.

Montréal, le 10 décembre 2014

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: *Richard Mongeau* Arpenteur-géomètre

Minuteur NP: 165

Références:

feuille(s) cartographique(s): 31H11-010-3202 Dessin: Yves Simo

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Sidaph*

DOSSIER N° 18749-12 (greffe commun des arpenteurs-géomètres de la ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Yves Simo*

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL: RIVIÈRE-DES-PRAIRES-POINTE-AUX-TREMBLES

PLAN N° B-43 POINTE-AUX-TREMBLES



**Direction du développement du territoire et des études techniques
Division de l'ingénierie**

12090, rue Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H1B 2Z1
Téléphone : 514 868-4283
Télécopieur : 514 868-4287

Le 24 mai 2016

Objet : Ajout au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Principaux éléments d'analyse pour le MDDELCC statuant l'acceptabilité de cette demande d'intégration au Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029)

Le projet de la plage de l'Est s'inscrit dans la volonté de rendre plus accessibles les berges du fleuve Saint-Laurent, d'y pratiquer des activités récréatives et de redonner aux citoyens une opportunité d'appropriation du plan d'eau et de ses attraits. Le potentiel du site de la plage de l'Est et sa visibilité pour l'arrondissement commandent une attention particulière et une conception originale qui font en sorte de donner à ce lieu une identité propre et singulière qui se démarquera à l'intérieur de l'offre d'accès aux cours d'eau, non seulement de l'arrondissement, mais sur l'ensemble du périmètre de l'île de Montréal.

L'intention de la présente [note] est de démontrer l'acceptabilité du projet d'aménagement de la plage de l'Est à l'adoption d'une dérogation qui permettra sa réalisation dans l'intérêt de la communauté et des milieux urbain et naturel dans lesquels il s'insère.

La proposition d'aménagement présentée a été développée de manière à satisfaire les 6 critères requis au respect des objectifs de la *Politique en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement*.

1- Localisation

Le site, qui accueillera la plage de l'Est, se situe dans le district de Pointe-aux-Prairies, entre les 94^e et 96^e avenues, et entre la rue Bureau et le fleuve Saint-Laurent. Le terrain en question est désigné par les lots 1 875 955, 2 159 487, 2 159 488 et la superficie approximative du site est de 17 800 mètres carrés.

Le site est vacant depuis plus de dix ans, après avoir été occupé par une marina durant plus de quarante ans. Une certaine appropriation collective en est faite, surtout au niveau de l'ouverture visuelle vers le fleuve et de la promenade, malgré l'absence d'équipements de loisirs et récréatifs.

Le terrain est constitué de remblais composés de terre et de gravier et est recouvert de végétation et d'arbustes. Des piles de remblais composés de terre et de roches recouvertes de

Ajout au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable
 Projet d'aménagement de la Plage de l'Est
 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles –
 Principaux éléments d'analyse pour le MDDELCC statuant l'acceptabilité de cette demande d'intégration au Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029)

végétation ont également été notées sur certaines portions au nord-ouest du site. Le terrain est légèrement en pente descendante vers l'est (en direction du fleuve St-Laurent), possède une forme irrégulière, et se trouve généralement au même niveau que la 94e Avenue et les propriétés voisines adjacentes.

La berge se compose d'un talus enroché et de nombreux débris tels de gros blocs de béton.

2- Mesures d'immunisation et protection des personnes

Le projet porte une attention particulière à la sécurité des personnes en restaurant la rive qui fut antérieurement déstabilisée par les ouvrages et les activités de l'ancienne marina. Ainsi le profil de la berge est adouci ce qui, tout en augmentant la plaine inondable, permet une accessibilité universelle et plus sécuritaire vers l'eau. La bande riveraine dégradée sera restaurée à l'aide de plantes indigènes sur approximativement 10 mètres.

La localisation du bâtiment a été révisée par rapport à la proposition initiale. L'implantation du bâtiment a été déplacée vers la rue Bureau, au-delà de la ligne de récurrence 100 ans ce qui, d'une part, assure la protection des personnes et du bâti et, d'autre part, évite de recourir à des mesures d'immunisation. La rive et la plaine inondable sont occupées principalement par de la végétation de rive et des galets, une promenade et une jetée en surplomb dont les détails d'implantation et de construction sont décrits aux plans et devis joints en annexe.

La caractérisation environnementale effectuée en 2013 sur le site a révélé un niveau de contamination des sols qui n'est pas compatible avec l'utilisation projetée du terrain, ce qui oblige des travaux de décontamination et de réhabilitation des sols. Ces travaux seront réalisés en respect des exigences de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et auront pour but de rendre conformes les sols de manière à permettre les activités projetées en toute sécurité environnementale pour les personnes fréquentant le site.

Des interventions de nettoyage et de décontamination du fond marin sont prévues de manière à assurer la sécurité des personnes qui profiteront de l'eau du fleuve pour s'y promener ou s'y baigner.

Un programme d'échantillonnage d'eau et de suivi de la qualité de l'eau sera mis en place à compter de l'exploitation du site à des fins de plage. Un plan de communication sera prévu de manière à faire connaître au public la qualité de l'eau au quotidien durant la période de baignade et des mesures de gestion du site seront planifiées.

En parallèle au projet d'aménagement de la plage de l'Est sont réalisés des travaux de révision du réseau d'égouts et d'aqueduc du secteur. Ces travaux impliquent, entre autres, l'abandon de l'émissaire de la 94^e Avenue située en amont du site et la construction d'un nouvel émissaire dans la 96^e Avenue située en aval du site. Ces travaux, réalisés au cours de l'année 2016, auront pour grand avantage de libérer le site de la plage des surverses qui se produisent dans cette zone en rive du fleuve lors de fortes pluies. La qualité générale de l'eau à la hauteur de la plage s'en trouvera ainsi nettement améliorée.

3- Solutions de rechange

Les seuls ouvrages de remblais au sein de la proposition d'aménagement consistent au remblaiement des bases de piliers de la jetée qui empiètent dans la plaine inondable, la rive et dans le littoral sur une superficie totale de 52,75 m² et de quelques blocs de béton servant de mobilier sur la plage. Toutefois, comme le démontrent les ouvrages proposés, ces empiètements

Ajout au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable
 Projet d'aménagement de la Plage de l'Est
 Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles –
 Principaux éléments d'analyse pour le MDDELCC statuant l'acceptabilité de cette demande d'intégration au Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029)

sont très largement compensés par l'élargissement de la zone littorale 0-2 ans sur une superficie de 1 450 m².

L'ensemble du site couvre une superficie de l'ordre de 17 300 m² et la superficie entre la ligne naturelle des hautes eaux et la ligne de récurrence 100 ans couvre environ 8 100 m², soit 47 % de l'espace occupé par la proposition d'aménagement. Dans ces circonstances, les travaux, ouvrages et constructions ne peuvent raisonnablement être localisés en totalité hors de la plaine inondable.

4- Régime hydraulique

La proposition d'aménagement n'impose aucune contrainte à l'écoulement des eaux. L'agrandissement de la plaine inondable, à l'aide de travaux visant à adoucir le profil de la rive, a pour effet de bénéficier à la diminution des risques d'érosion, voir à leur interruption complète.

Le rapport de la firme Laboratoire Lasalle ci-joint fait état du régime hydraulique et des forces des glaces auxquels les ouvrages proposés s'harmonisent selon les recommandations formulées. Comme stipulé au rapport, les installations et les composantes projetées n'impactent pas négativement les conditions hydrauliques du site. Le calcul du potentiel d'érosion des sédiments précise que les matériaux mis en place sur la plage devront être d'une granulométrie de plus de 2 mm. Enfin, les structures proposées ont été conçues de manière à résister aux efforts dus aux glaces comme le démontre le rapport et les calculs repris une fois la conception des structures complétée.

5- Impacts environnementaux et fauniques

Conformément à ce que démontre le rapport sur l'utilisation du sol, l'état environnemental dans la zone des futurs travaux et l'impact du projet (annexe E), la végétation en zone riveraine et littorale clairsemée où le milieu est dégradé, détient une faible valeur écologique. De plus il n'existe aucune occurrence récente d'espèce floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée dans ou à proximité de la zone à l'étude, ni d'occurrence d'espèces fauniques menacées directement dans la zone à l'étude. L'herbier aquatique et le marais émergeant ne seront aucunement touchés dans le cadre des travaux prévus.

La stabilisation de la zone littorale et de la rive assure de contrer l'apport de particules dans le cours d'eau pouvant affecter la qualité de l'eau particulièrement du fait qu'on y retrouve par endroits des sols contaminés. Ainsi cette stabilisation, complétée de la réhabilitation des sols, bénéficiera au milieu aquatique alors que l'apport possible de particules pouvant être contaminées vers le fleuve sera éliminé. Durant les travaux, des mesures d'atténuation, qui seront réalisées à sec en période d'étiage en zone littorale, sont prévues pour éviter une remise en suspension des sédiments.

6- Intérêt public

L'entière justification du projet d'aménagement de la plage de l'Est repose sur la volonté d'offrir un accès public à un site d'exception par sa localisation et une ouverture des plus enviables sur le fleuve, tant visuelle que physique.

Le site de la plage de l'Est se situe dans un environnement résidentiel de la pointe est de l'île de Montréal. En plus d'une fréquentation locale, le projet de la plage de l'Est jouira d'un rayonnement régional grâce à sa situation stratégique au sein de la trame verte et bleue, sa

Ajout au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable
Projet d'aménagement de la Plage de l'Est
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles –
Principaux éléments d'analyse pour le MDDELCC statuant l'acceptabilité de cette demande d'intégration au Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029)

proximité avec l'île Sainte-Thérèse et l'offre d'accès que le site offrira à la population au fleuve et à ses attraits.

Le projet de la plage de l'Est fait partie des actions prioritaires, identifiées au *Plan bleu vert* de l'arrondissement paru en mai 2013, qui favorisent l'appropriation publique des parcs et espaces vers situés en rives de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent. La vision est de faire de la plage de l'Est une halte, une fenêtre participant au projet d'ensemble regroupant la berge, le fleuve et l'île Sainte-Thérèse. Mettant l'accent sur l'accès à l'eau, les activités familiales et de détente, le projet se veut héritier d'une sobriété raffinée en dialogue avec l'identité distinctive de l'arrondissement qui profite de la présence de deux cours d'eau majeurs du paysage montréalais et de leurs rives.

Le site a fait l'objet d'un changement de zonage en parc et espace vert en 2011 de manière à confirmer la vocation récréative du site en vue de l'aménagement d'un parc riverain et d'un site d'accès à l'eau. L'arrondissement protège ainsi la vocation récréative du terrain et indique son intention de développer son immense potentiel environnemental, au bénéfice de la population qui manifeste déjà depuis un certain temps son intérêt envers ce projet unique.

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES
AUX FINS DE CONFORMITÉ
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT MODIFIÉ
DE L'AGGLOMATION DE MONTRÉAL**

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE
MONTRÉAL (RCG 14-029)**

Le présent document accompagne le projet de règlement numéro _____ modifiant le règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et précise que, dans le seul territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, une modification doit être apportée à son règlement de zonage conformément au Schéma modifié afin d'y intégrer la dérogation aux normes relatives aux interventions à l'intérieur des plaines inondables afin de permettre les travaux d'aménagement de la plage de l'Est incluant entre autres du remblaiement des bases de piliers de la jetée empiétant dans la plaine inondable, dans la rive et dans le littoral sur une superficie totale d'environ 52, 75 mètres carrés et l'installation de blocs de béton servant de mobilier sur la plage, le tout tel qu'illustré sur le plan intitulé « Projet : plage de l'Est – La débâcle – Plan concept » et ce, sur les lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488 du cadastre du Québec.

GDD 1162622006



Dossier # : 1165175011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de Côte-Saint-Luc, pour siéger comme membre élue municipale représentant les villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Il est recommandé :

- d'approuver la nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-28 16:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de Côte-Saint-Luc, pour siéger comme membre élu municipale représentant les villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six organismes de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire. L'organisme PME MTL Centre-Ouest dessert les territoires des arrondissements d'Achamps-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Les règlements généraux des six (6) organismes PME MTL prévoient une catégorie de membre "élus municipaux" à leur conseil d'administration. Parce que le développement économique local est une compétence du conseil d'agglomération, les membres élus sont proposés par les arrondissements et les villes liées, sous réserve de leur approbation par le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 20160229-004 du conseil de la ville de Montréal-Ouest (voir pièce jointe R_MO_20160229-004).

Résolution 2016-038 du conseil de la ville d'Hampstead (voir pièce jointe R_H_2016-038).

Résolution 160429 du conseil de la ville de Côte-Saint-Luc (voir pièce jointe R_CSL_160429).

DESCRIPTION

Les conseils des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest ont désigné madame Dida Berku comme leur représentante pour siéger à titre d'administratrice votante au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité et le suivi des interventions en matière de développement économique local entre l'organisme et ces villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-28

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Télécop. : 514 872-0049



HAMPSTEAD

Extract from the Minutes of the Regular Council Meeting of the Council of the Town of Hampstead held on March 7th, 2016, at the Community Centre, 30 Lyncroft Road, Hampstead, Quebec.

RESOLUTION 2016-038

APPOINTMENT OF A REPRESENTATIVE TO THE BOARD OF ADMINISTRATORS OF PME MONTREAL CENTRE-OUEST

WHEREAS draft Bill 28 initiated legislative amendments in which the Montreal-Island Agglomeration must maintain a point of service for local and regional development *inter-alia*, for the municipalities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West which shall now be according to 118.82.3 (5) of “*The Act respecting the exercise of certain municipal powers and certain Urban Agglomerations*” (Chapter E-20.001);

WHEREAS subsequent to the replacement of the Local Development Centers on the Agglomeration of Montreal, the new model of the economic development centre for the municipalities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West shall be known as PME MTL Centre-Ouest;

WHEREAS Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West (hereinafter referred to as the “Related Cities”) are re-grouped under the guise of the aforementioned PME MTL Centre-Ouest;

WHEREAS the three aforementioned Related Cities must appoint an elected official within their the three municipal councils as a member of the board of administration of the aforementioned PME MTL Centre-Ouest;

It was proposed by Councillor Jack Edery, seconded by Councillor Leon Elfassy and UNANIMOUSLY RESOLVED:

- THAT the Hampstead Town Council hereby appoints M^e Dida Berku, Municipal Councillor from the City of Côte Saint-Luc, to act as a representative from the three Related Cities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West in view of sitting on the board of administrators of the PME MTL Centre-Ouest said appointment to take effect as of June 30, 2015.

Adopted

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, Mayor

(s) Pierre Tapp
M^e Pierre Tapp, Town Clerk

CERTIFIED TRUE COPY, March 17th, 2016


M^e Pierre Tapp, Town Clerk



HAMPSTEAD

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Hampstead tenue le 7 mars 2016 au centre communautaire, 30 chemin Lyncroft, Hampstead, Québec.

RÉSOLUTION 2016-038

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-OUEST

ATTENDU QUE suite à la sanction du projet de Loi 28 par l'Assemblée nationale du Québec, qui notamment transférait la responsabilité du développement économique local aux municipalités;

ATTENDU QUE suite au remplacement des Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal par un nouveau modèle de développement économique maintenant connu sous le nom de PME MTL ;

ATTENDU QUE les trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest sont maintenant regroupées au sein de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU QUE les trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest doivent désigner une personne élue qui siège au sein d'un des trois Conseils municipaux, et ce, afin de les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- Que le conseil de la Ville de Hampstead désigne à compter du 30 juin 2015, Me Dida Berku Conseillère municipale de la ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest, et ce, afin de siéger sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp
M^c Pierre Tapp, greffier

COPIE VIDIMÉE, le 17 mars 2016


M^c Pierre Tapp, greffier

Hôtel de Ville



Town Hall

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 29 février 2016, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster Sud.

**Nomination d'un représentant au conseil d'administration
de PME MTL Centre-Ouest**

ATTENDU que le Chapitre 8 des Lois du Québec de 2015 a apporté certaines modifications à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001), en vertu desquelles l'Agglomération de Montréal doit maintenir un point de service pour le développement local et régional, notamment pour les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, conformément au paragraphe 5 de l'article 118.82.3 de ladite loi;

ATTENDU que, suite au remplacement des Centres locaux de développement sur l'île de Montréal, le nouveau centre de développement économique qui dessert les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest sera dorénavant connu sous le nom de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU que les trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest sont maintenant regroupées au sein de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU que ces trois villes liées doivent désigner une personne élue provenant d'un de leurs conseils municipaux, afin de les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest, de concert avec la Ville de Hampstead et la Cité de Côte Saint-Luc, convienne de nommer Me Dida Berku, Conseillère municipale de Côte Saint-Luc, comme représentante de ces trois villes liées pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.
- 2) Que cette nomination soit considérée effective à compter du 30 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-004

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 1^{er} mars 2016

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Claude Gilbert".

Claude Gilbert, Greffier

Hôtel de Ville



Town Hall

Excerpt from the Minutes of the regular meeting of the Council of the Town of Montreal West held on February 29, 2016 at 8:00 p.m. in Town Hall, 50 Westminster Avenue South.

**Appointment of a representative to the Board of Directors
of PME MTL Centre-Ouest**

WHEREAS Chapter 8 of the 2015 Statutes of Quebec enacted legislative amendments under which the Agglomeration of Montreal must maintain a point of service for local and regional development, *inter-alia*, for the municipalities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West, in accordance with paragraph 5 of article 118.82.3 of the Act respecting the exercise of certain municipal powers in certain Urban agglomerations (C.Q.L.R., Chapter E-20.001), as amended;

WHEREAS the new model of an economic development centre for the municipalities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West, further to the replacement of the Local Development Centers in the Agglomeration of Montreal, shall be known as PME MTL Centre-Ouest;

WHEREAS Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West (hereinafter referred to as the “Related Cities”) are re-grouped under the guise of the aforementioned PME MTL Centre-Ouest;

WHEREAS the three aforementioned Related Cities must appoint an elected official within their municipal councils as a member of the board of administration of PME MTL Centre-Ouest;

THEREFORE:

It was moved by Councillor Elizabeth Ulin, seconded by Councillor Colleen Feeney and resolved:

- 1) That the Town Council of Montreal West, together with the Town of Hampstead and the City of Côte Saint-Luc, agree to appoint Me Dida Berku, Municipal Councillor of Côte Saint-Luc, to act as a representative from the three Related Cities in view of sitting on the board of administrators of the PME MTL Centre-Ouest
- 2) That this appointment be deemed effective as of June 30, 2015.

Carried unanimously
#20160229-004

CERTIFIED TRUE COPY

March 1, 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Gilbert', is written over a horizontal line.

Claude Gilbert, Town Clerk

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 19 AVRIL 2016 À 20 H, AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC

160429

DÉVELOPPEMENT URBAIN – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-OUEST

ATTENDU QUE le projet de loi 28 qui a initié des amendements législatifs parmi lesquels l'agglomération de l'île de Montréal doit maintenir un point de service pour le développement local et régional entre autres, pour les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest tel qu'indiqué à l'article 118.82.3(5) de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* » (Chapitre E-20.001);

ATTENDU QUE suite au remplacement des Centres locaux de développement (CLD) pour l'agglomération de Montréal par un nouveau centre de développement économique pour les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest maintenant connu sous le nom de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU QUE Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest (à référer comme étant les trois villes liées) sont maintenant regroupées au sein de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU QUE les trois villes liées tel que mentionnées doivent désigner une personne élue qui siège au sein d'un des trois Conseils municipaux, et ce, afin de les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest;

Il fut

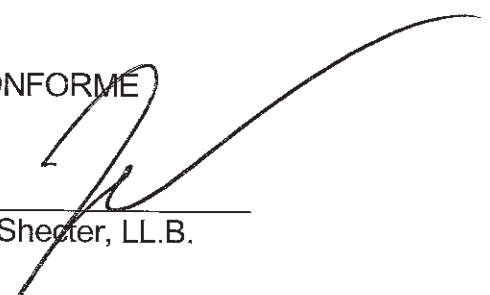
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la ville de Côte Saint-Luc par la présente désigne Maître Dida Berku, Conseillère municipale de la ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest, et ce, afin de siéger sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest à compter du 30 juin 2015. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME


M^e Jonathan Shecter, LL.B.
Greffier

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF CÔTE SAINT-LUC

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE CITY COUNCIL HELD ON TUESDAY, APRIL 19, 2016 AT 8:00 P.M. AT 5801 CAVENDISH BOULEVARD, CÔTE SAINT-LUC

160429

URBAN DEVELOPMENT – APPOINTMENT OF A REPRESENTATIVE TO THE BOARD OF ADMINISTRATORS OF PME MONTREAL CENTRE-OUEST

WHEREAS draft Bill 28 initiated legislative amendments in which the Montreal-Island Agglomeration must maintain a point of service for local and regional development *inter-alia*, for the municipalities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West which shall now be according to 118.82.3 (5) of “*The Act respecting the exercise of certain municipal powers and certain Urban Agglomerations*” (Chapter E-20.001);

WHEREAS subsequent to the replacement of the Local Development Centers on the Agglomeration of Montreal, the new model of the economic development centre for the municipalities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West shall be known as PME MTL Centre-Ouest;

WHEREAS Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West (hereinafter referred to as the “Related Cities”) are re-grouped under the guise of the aforementioned PME MTL Centre-Ouest;

WHEREAS the three aforementioned Related Cities must appoint an elected official within their the three municipal councils as a member of the board of administration of the aforementioned PME MTL Centre-Ouest;

It was

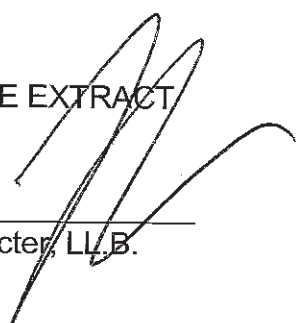
MOVED BY COUNCILLOR ALLAN J. LEVINE
SECONDED BY COUNCILLOR MIKE COHEN

AND RESOLVED:

“THAT the Côte Saint-Luc City Council hereby appoints M^e Dida Berku, Municipal Councillor from the City of Côte Saint-Luc, to act as a representative from the three Related Cities of Côte Saint-Luc, Hampstead and Montreal West in view of sitting on the board of administrators of the PME MTL Centre-Ouest said appointment to take effect as of June 30, 2015.”

CARRIED UNANIMOUSLY

CERTIFIED TRUE EXTRACT


M^e Jonathan Shecter, LL.B.
City Clerk